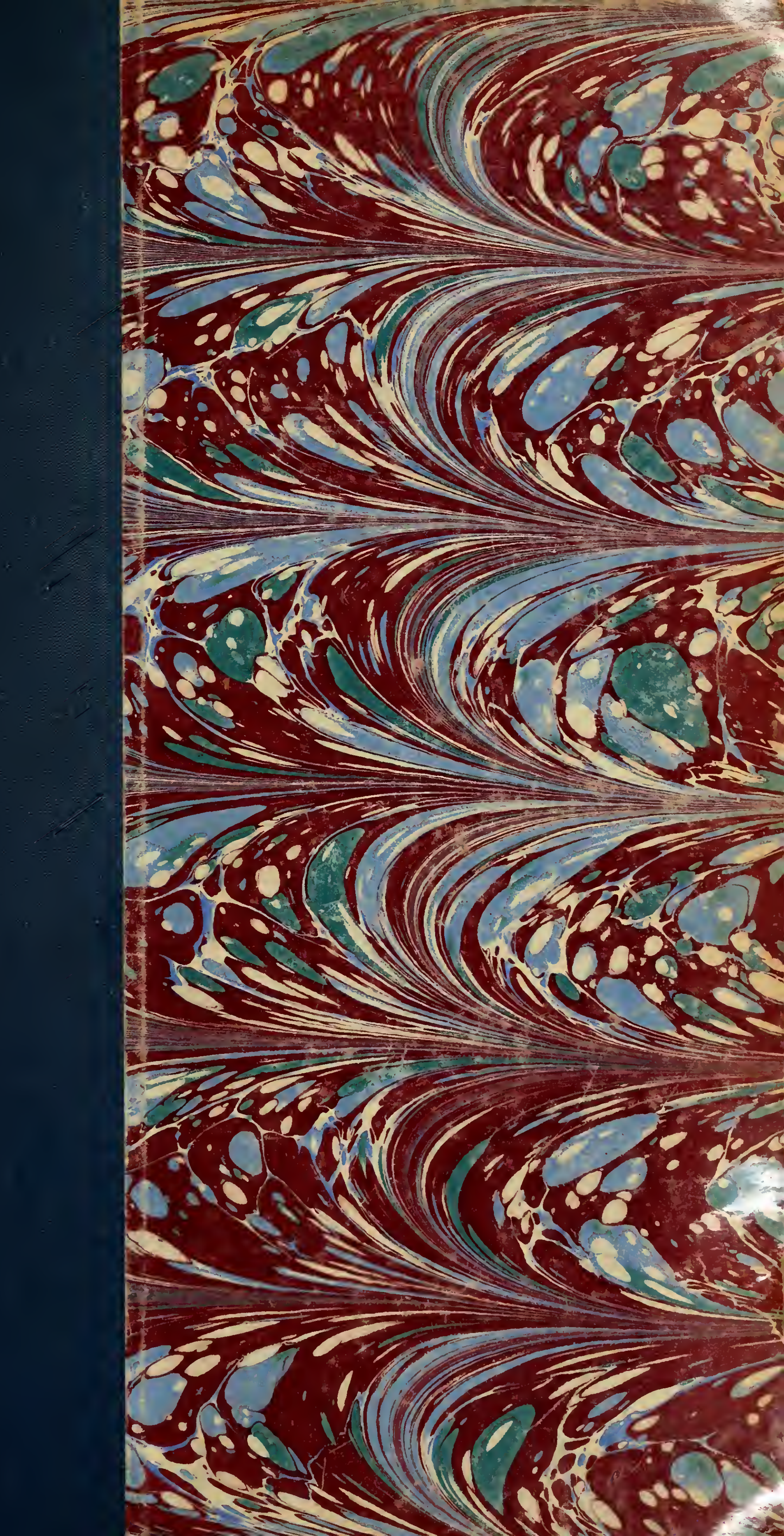


L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

43e ANNÉE — 1907

PREMIER SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 Janvier 1907

43e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1135 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

1

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

—

Sixte Quint et Jacques Clément. — Je prends la liberté de m'adresser à l'*Intermédiaire des chercheurs* pour éclaircir un point d'histoire.

Trois historiens consécutifs portent une accusation contre le pape Sixte Quint qu'ils accusent d'avoir fait, en plein consistoire, l'éloge du moine régicide Jacques Clément.

Quelle que fût la conduite privée ou publique du roi Henri III assassiné à Saint Cloud le 1er août 1589, il semble impossible, au point de vue de la foi catholique, d'admettre l'accusation portée contre un pape dont le pontificat n'est pas dénué de gloire ; mes recherches à Rome ne donnent point raison à ces trois historiens modernes, qui l'un et l'autre ont écrit l'histoire du palais de Saint-Cloud. Le premier de ces historiens est l'académicien Vatout ; le deuxième est M. le comte Fleury ; le troisième est M. Darney.

Leur accusation ne reposerait-elle pas sur quelques documents apocryphes ?

Tel est le point d'histoire dont je serais très heureux d'avoir l'éclaircissement.

Montaubrie.

2

Mort de Jeanne d'Albret. — Vers 1574, parut un libelle intitulé : « Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de la reyne Catherine de Médicis, déclarant tous les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France et ruiner l'estat d'iceluy » Dans cette pièce attribuée à Estienne, (Henri II, surnommé le Grand), ce célèbre imprimeur et auteur accuse formellement la reine Catherine de Médicis d'avoir fait empoisonner la reine de Navarre Jeanne d'Albret, par maître René, son empoisonneur à gages.

D'Aubigné, dans son histoire, assure le fait, alors que de Serres, dans son histoire des cinq rois, laisse la chose en doute. D'un autre côté, l'italien Davila d'autant plus digne de confiance, en cette occasion, qu'il est l'apologiste des Médicis, affirme que la mère d'Henri de Navarre fut victime d'un empoisonnement. Moreri assure que l'autopsie du corps de cette princesse prouva que le soupçon d'un crime devait être écarté. En consultant les anciennes archives, est-il possible d'arriver à une certitude absolue ?

E. M.

—

Le maréchal de Rantzau et Louis XIV. — Les auteurs et mémorialistes du commencement du xviie siècle parlent-ils des amours du maréchal de Rantzau avec Anne d'Autriche ? Un diplomate allemand, le comte de Rantzau, aujourd'hui vivant, serait, d'après une tradition de famille, allié à Louis XIV, dont son

aïeul. alors au service de la France, serait le père. O. S.

—

Le miroir de « la femme Buonaparte ». — Je lis dans la *Vie de Lazare Hoche* par A. Rousselin (an VI, Paris, t. I, p. 183) :

Aux Carmes (la prison) il (Hoche) avait fait connaissance de la citoyenne Beauharnais, depuis femme Buonaparte. A l'aide d'un miroir, elle l'instruisait des assassinats qui signalaient chaque jour.

Sans rappeler ici l'histoire très mouvementée de l'auteur de cette biographie, Rousselin de Saint-Albin, ni trop nous étonner de la façon tant soit peu cavalière avec laquelle il parle d'une femme dont il devint plus tard le grand ami, nous demandons comment Joséphine pouvait « instruire », Hoche, à la prison des Carmes, « à l'aide d'un miroir », des exécutions quotidiennes, où Rousselin lui-même faillit un jour être compris ?

D'E.

—

Enterrement à visage découvert. — D'après le curieux mémorial de Christofle Petit, prêtre habitué de l'église Saint-Paul, le vendredi 30 octobre 1626, eut lieu le convoi général du colonel des Suisses, porté de sa maison, rue Saint-Antoine-des-Champs à Picpus, conduit avec tout le régiment des Suisses, les capucins du Marais (les Carpettes), les Mathurins et le clergé de Saint-Paul. Le corps du dit colonel était vêtu et face découverte, botté et éperonné.

Je désirerais savoir si cet enterrement à visage découvert était une exception ou si l'on trouve des cas semblables pour des laïcs, dans les coutumes françaises anciennes.

Lorsque, lors des funérailles des rois, jusqu'au XVIIIe siècle et au décès des princes, (*Mémoires de Mme de Motteville*) le corps, après son embaumement, était enfermé dans un cercueil de plomb et l'on se bornait à exposer pendant plusieurs jours sur un lit de parade, une effigie revêtue des insignes de la royauté, le cas échéant.

Les funérailles des ecclésiastiques nous offrent, par contre, des exemples d'enterrement à visage découvert. Dans beaucoup de diocèses on exposait les évêques, les curés défunts, sur un lit de parade, au milieu d'une chapelle ardente. La sépulture monastique comportait aussi des cérémonies pendant lesquelles le visage du mort restait découvert.

(Michelet, *Origines du droit*. D. Martine, *Voyage littéraire de deux bénédictins* (IIe partie, p. 3).

Les enterrements à visage découvert se pratiquent encore en Italie ; en 1855, j'en ai vu un à Trapani (Sicile). Les Grecs en ont conservé l'usage. En 1854, j'ai rencontré à Athènes et à Constantinople, dans le quartier du Phanar (Stamboul), des enterrements où l'on voyait le visage des défunts. E. M.

—

Secrétaire de la main du Roi. Jacques l'Allier. — Pourrait-on m'indiquer la date de l'institution de ces « secrétaires de la main », quelques noms et quelques précisions intéressantes ? — Je désirerais avoir des renseignements sur Jacques l'Allier, qui fut le *secrétaire de la main* du Roi Henry IV.

CARDAILLACO.

—

Mme de Staël et l'agriculture. — Un intermédiairiste pourrait-il indiquer dans quel ouvrage de Mme de Staël, ou sur cet écrivain, se trouve ce mot : « L'agriculture sent le fumier ? » P. B.

—

La timbale de Mme Bontoux. — On lit dans la *Parisine*, de Nestor Roqueplan (page 264) :

La timbale de Mme Bontoux fait plus d'honneur à la France que le poème de la *Henriade*.

Je désirerais savoir ce qu'était Mme Bontoux, où se trouvait sa pâtisserie et ce que contenait sa timbale.

HENRI WELSCHINGER.

—

La suppression des enfants nouveau-nés dans l'antiquité. — A Rome, il fut question de supprimer à leur naissance les enfants dont la constitution annonçait pour l'avenir des hommes faibles, incapables de devenir des citoyens utiles à leur patrie. A quelle époque conçut-on ce projet ? Fut-il mis à exécution ? Quels auteurs latins en parlent ? E. G.

Teldi et l'ishme de Suez. — La république de Venise, menacée dans ses intérêts commerciaux par les découvertes de Vasco de Gama, résolut, au commencement du XVIe siècle, d'entreprendre le percement de l'isthme de Suez. En 1504, un envoyé spécial, Teldi, fut chargé de pressentir à cet égard le gouvernement de la Sublime Porte sur le terrain duquel les travaux devaient être entrepris. Les découvertes des Portugais qui détournaient loin des Etats du Sultan le transit des épices étaient d'ailleurs un motif suffisant pour entraîner une réponse favorable à la demande de la République vénitienne.

Connaît-on les instructions données à Teldi ? Il serait intéressant de savoir si elles avaient un caractère technique.

E. M.

—

Conférences organisées en 1633 au Bureau d'adresses de Renaudot. — Connaît-on des conférences publiques et contradictoires antérieures à celles organisées en 1633, par Theophraste Renaudot, dans la grande salle de son bureau d'adresses ?

Ces conférences avaient lieu le dernier lundi de chaque mois. Les plus beaux esprits du siècle, d'après Renaudot, y prenaient part ; mais leur modestie lui interdit de publier leurs noms.

Ne pourrait-on retrouver, soit dans les mémoires du temps, soit dans les premiers numéros de *Gazette de France*, la liste des conférenciers habituels du Bureau d'adresses ?

J'ai sous les yeux, le premier volume du *Recueil général des questions traitées es-conférences du Bureau d'adresses es-années 1633, 34, 35, sur toutes sortes de questions, par les plus beaux esprits de ce temps. Paris, Edme Pepingué, 1654, 18, in-4°.*

Ce recueil est-il rare ? Serait-il difficile à compléter ? Il se compose, je crois, de cinq volumes.

Le premier contient le résumé de cinquante conférences, du lundi 22 août 1633 au lundi 31 juillet 1634.

L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé des conférences du Bureau d'adresses (Voir XXII, 487).

ARM. D.

Abbaye des Bénédictins du Bec (Seine-Inférieure). — Cette abbaye fut-elle fermée en 1790, en même temps que celle de Jumièges, sa voisine du même ordre. Existe-t-il un état des moines de cette abbaye ? A sa fermeture, où sont-ils allés ?

P. DE M.

—

De Pierrelatte à Vienne en Dauphiné. — En 1794, deux Languedociens traversaient la France, conduits à Paris par des gendarmes pour être guillotinés.

Chaque étape est marquée sur leur feuille de route tous les jours.

Ils arrivent le 15 à Pierrelatte et repartent le 19 de Grand Passage ci-devant péage à côté de Vienne.

Ont-ils pris pendant ces quatre jours, un bateau pour remonter le Rhône ? Où s'embarquait-on à cette époque et comment appelle-t-on actuellement Grand Passage ?

B. DE C.

—

L'autel de l'église de Guibray, à Falaise. — Il existe dans cette église un groupe en plâtre du XVIIIe siècle, représentant l'ascension de la Vierge, qui rappelle celui de Brideau du maître autel de la cathédrale de Chartres.

En connaît-on l'auteur et sait-on son origine et son histoire ?

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

De la propriété des papiers de famille. — Quand, par suite de successions, les papiers d'une famille se trouvent appartenir à des personnes qui n'en portent plus le nom, les héritiers de ce nom peuvent-ils revendiquer la possession de ces vieux titres ?

Je m'explique : à la suite d'un partage fait au commencement du XIXe siècle, M. d'A. — qui n'est pas l'aîné, — se trouve avoir le château de D. dans lequel existent tous les titres et papiers de la famille d'A. Ce M. d'A. meurt sans postérité, et le château de D. est alors racheté par l'un de ses neveux, M. M. d'A., issu d'un autre cadet. A cette époque, personne n'attachant d'importance aux vieux parchemins, tous les papiers de la famille d'A. restent enfermés dans un placard du château, sans que le chef du nom songe à les réclamer.

M. M. d'A. meurt, laissant deux filles : Mmes F. et G. ; Mme F., l'aînée, hérite

du château de D. et des papiers de la famille d'A. A son tour, Mme F. n'a que deux filles, dont l'aînée, Mme K. garde le château de D ainsi que les papiers. Quelques années plus tard, Mme K. fait de mauvaises affaires et se voit obligée de vendre le château de D.

Je demande à mes aimables confrères de l'*Intermédiaire* si, à ce moment-là, devant la crainte de voir les titres de sa famille passer à des mains étrangères, les representants du nom d'A. ne sont pas en droit de revendiquer la possession de ces vieux parchemins, et, dans l'affirmative, quelle voie ils doivent suivre pour en obtenir la restitution. COËTQUEN.

—

Famille de Bernay, de Bernetz. — M. Sandret (*La seigneurie et les seigneurs de Cany*) a relevé à l'aide des archives de la Chambre des comptes d'Alençon, l'existence d'une fille, inconnue au P. Anselme, de Charles, bâtard d'Alençon, seigneur de Cany et de Caniel (fils naturel de René, duc d'Alençon), Anne d'Alençon, femme de Nicolas de Bernay, écuyer tranchant de la Reine qui rendit aveu le 29 novembre 1541, de la baronnie de Caniel à Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, et à Anne d'Alençon, marquise de Monferrato, dames de Cany-Caniel.

Son fils unique, Charles de Bernay, gentilhomme de la duchesse de Savoie, rendit aveu de la même baronnie, le 31 juillet 1561, à Marie d'Estouteville, dame douairière de Cany-Caniel. Quelque temps après, il vendit sa moitié de la baronnie de Caniel à son oncle par alliance, Lancelot du Monceau, mari de Marguerite d'Alençon. Sans m'arrêter à cette charge de gentilhomme de la duchesse de Savoie, qui aurait pu me donner l'alerte, j'avais cherché inutilement à rattacher ces personnages, aidé aussi par l'obligeance d'un érudit confrère, à une famille de ce nom déboutée en 1463 par Montfaut, dans l'élection de Caen.

Le hasard vient de me mettre, je pense, sur la piste. Voici ce que j'ai relevé dans l'*Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris* ;

N° 483 (25 février 1541) Nicolas de Bernay chevalier, seigneur dudit lieu de Bernay en *Pymond*, écuyer tranchant de la Reine, de la Dauphine de Viennois, duchesse de Bretagne, et de madame Marguerite, fille du Roi, et Anne d'Alençon : contrat de mariage..... et avec ce aura ladite damoiselle pour son douaire le lieu nommé Palays *en Pymond*.

L'on est donc en présence d'un personnage d'origine piémontaise.

Or la famille de *Bernetz*, originaire du Piémont, s'est bien établie en France et a été maintenue dans sa noblesse, par l'intendant de la généralité de Soissons, lors de la recherche de 1666.

D'ailleurs, Magny (je connais assez l'auteur que je cite) dit que Pierre de Bernetz, vivant en Piémont au XV[e] siècle, fut père de Simon de Bernetz, « auteur de la branche des *barons de Caniel*, éteinte » et Antoine de Bernetz, dont descend la famille de Berny encore représentée (*Nobiliaire universel*, Registre XXII). Quelque obligeant confrère pourrait-il me confirmer si les de Bernay, cités plus haut appartiennent en réalité à la famille de Bernetz, et me renseigner sur cette branche des barons de Caniel ?

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Bossuet. — Je possède une eau-forte ancienne mesurant 11 centimètres sur 7. On voit, en pleine campagne, deux personnages, l'un et l'autre vêtus d'un ample manteau descendant aux genoux et rejeté sur l'épaule droite. Ils sont coiffés d'un tricorne ; le manteau relevé cache la partie inférieure du visage, les yeux sont presque clos.

Au sommet on lit ; tom. I. 34. En bas : *M[rs] Maboul et Bossuet viennent au rendévous* (sic) *chez M[e] de Corvodon.* Pas de signature du graveur.

Pourrait-on me renseigner touchant l'objet de cette estampe et les personnages dont il y est parlé ?

L. M.

—

Comte Fleury et baron Verly. — Dans les listes publiées par L. de la Roque dans son *Catalogue de la Noblesse*, des titres donnés sous le troisième Empire, et par l'*Annuaire de la Noblesse*, année 1873, on ne trouve pas la date des patentes ou décrets des titres qui auraient été conférés sous le 3[e] empire au général Fleury et au colonel Verly. Un aimable collègue pourrait-il donner ces dates et les armoiries ? A. R.

* * *

Nous avons cru pouvoir communiquer en épreuve la question de notre collaborateur A. R. à M. le comte Serge Fleury que nous avons également l'honneur de compter au nombre de nos collaborateurs. Il est le fils du comte Fleury l'historien et par conséquent le petit-fils du général. Il nous adresse la réponse suivante :

Le général Fleury a été créé comte par l'Empereur Napoléon III, le 11 août 1870.

Ses armes sont :

Coupé : au premier d'or, chargé d'un palmier terrassé de sinople, accosté à sénestre d'un lion rampant de gueules, au franc canton de comte sénateur.

Au 2 : d'azur, à une épée d'argent, en pal, accostée de quatre abeilles d'or, deux à dextre, deux à sénestre.

Casque de grand écuyer orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de comte.

Supports : *un cheval au naturel à dextre, un lion au naturel à sénestre.*

Devise : *Cum luctor spero.*

Voici une copie exacte de l'acte par lequel l'Empereur conféra son titre au général Fleury :

En considération des services rendus à l'Etat et à ma personne par le général Fleury, soit comme militaire, soit comme ambassadeur, je lui confère à lui et à sa descendance mâle et légitime, le titre de comte. Cette nomination sera régularisée par le garde des sceaux dès que la guerre sera terminée.

NAPOLÉON.

Fait au quartier impérial de Metz, le 11 août 1870.

—

Honnecourt. — On lit dans l'*Histoire de Laon* de D. Bugnâtre (D. Grenier, t. 267), entre deux copies de chartes relatives à Bohéries, la note suivante que l'on retrouve à l'article Honnecourt dans D. Villevieille (t. XLVIII) :

Renaud et Hugues, fils de Renaud, seigneur de Honnecourt et Tupigny, ayant tué à la sollicitation de leur mère, Moudarde de Bertignicourt, un religieux de Bohéries, au mois de mars 1372, Enguerrand, abbé de Bohéries, porta plainte au pape Grégoire XI, qui nomma Pierre, cardinal au titre de Sainte-Praxède, pour informer du crime et punir le coupable.

Où peut-on trouver une preuve de cette note ?

Ne faudrait-il pas lire *Haucourt* ou *Honcourt* et non *Honnecourt* ? G. A.

Victor Hugo. Portraits et charges. — En 1879, J. Baur a édité, à 340 exemplaires numérotés, un petit volume de 76 pages, imprimé chez Noblet, l'ancien imprimeur de l'*Intermédiaire*, ayant pour titre : *Victor Hugo, ses portraits et ses charges*, catalogués par Aglaüs Bouvennes Ce travail est précédé d'une introduction signée A. B. Je désirerais savoir si l'auteur n'a pas pris un pseudonyme, ou, dans le cas contraire, avoir des détails biographiques sur lui et ses œuvres.

E. M.

—

Mme la comtesse de Ludre, bibliophile (XVIII[e] siècle) — J'ai depuis longtemps, en ma possession, un exemplaire de la seconde édition, encore anonyme, de l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain, suivie de réflexions et maximes.* [Par le marquis Clapier de Vauvenargues]. Paris, Ant.-Cl. Briasson, 1747, 1 vol. grand in-12 Ce volume, superbe de conservation, très grand de marges et qui n'a subi aucun lavage, est relié en maroquin bleu janséniste, tranches dorées, avec de riches dentelles intérieures. Il provient de la bibliothèque de Benjamin Fillon, le célèbre amateur poitevin, et porte sa signature autographe, sur la garde.

Ce bibliophile, en le faisant relier à nouveau, prit le soin de faire conserver deux notes intéressantes qui sont inscrites, à l'encre noire, la première sur le haut du titre : *A madame la comtesse de Ludre.* La seconde, sur la première garde, de l'ancienne reliure conservée : *Ce livre du marquis de Wauvenargue* (*sic*) *appartient à madame la comtesse de Ludre.*

Ce volume qui me fut vendu, autrefois, par le libraire Claudin, comme « portant un Envoi autographe de Vauvenargues », ne porte, simplement, en réalité, que deux marques de possession, autographes, de Mme la comtesse de Ludre, elle-même.

J'ai pu, depuis lors, comparer l'écriture de ces deux notes, toutes les deux de la même main, avec celle du fac-simile de la lettre de Vauvenargues de l'*Isographie*, et aussi, avec le fac-simile de la signature de la lettre de Vauvenargues, que possédait le même M. Benjamin Fillon (tome II, page 72 de l'édition de luxe, sur hollande, du catalogue de ses

autographes, 1879.) L'écriture des notes du volume n'est plus la même. Chacun des mots qui les composent, se termine par une petite boucle descendante qui n'existe pas dans les autographes de Vauvenargues.

De plus, les deux fautes d'orthographe du nom même de Vauvenargues, écrit avec un double W et sans s final, et celle du mot « apartient », avec un seul p, indiquent suffisamment que ces fautes ne peuvent être de la main de l'illustre moraliste.

Les fort nombreux autographes, de lui, qu'il m'a été donné de voir, autrefois, entre les mains de son dernier éditeur et commentateur, mon vieil ami Désiré Gilbert, ne comportaient de fautes d'orthographe, d'aucune sorte, et surtout, pas dans son nom !

Je ne trouve, sur la comtesse bibliophile de Ludre, ci-dessus en question, aucun renseignement, ni dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, de Joannis Guigard, seconde édition, 1890, ni dans *Les Femmes bibliophiles de France*, de M. Ernest Quentin-Bauchart, 2 vol. in-4°, 1886.

Quelque confrère qui en connaîtrait, pourrait-il m'en communiquer quelques-uns, et aussi, me faire savoir, si les livres de sa bibliothèque portaient, généralement, comme le mien propre, son nom inscrit à l'encre, par elle, sur leur titre ?

ULRIC R.-D.

—

Mayac, écrivain. — On lit dans la *Revue Héraldique* de novembre 1906, p. 328 :

Ainsi l'on peut voir un membre féminin de la famille d'Abzac, n'appartenant pas à la branche de Mayac, écrire d'intéressants romans sous le bref pseudonyme de *Mayac*.

Pourait-on savoir quelle est cette dame ou cette demoiselle d'Abzac qui écrit des romans ? Aurait-elle quelque rapport avec Mlle d'Abzac de La Douze, jeune actrice vers 1860 ? Ce qui es certain, c'est que le général d'Abzac, qui avait été autorisé par Napoléon III à relever ou plutôt à prendre le titre de marquis de Mayac (d'une branche éteinte) et qui était connu sous le nom de marquis d'Abzac, est mort il y a peu d'années, sans laisser de fils; et ses filles sont mariées en Allemagne, pays de leur mère. SAINT-SAUD.

Montaigne serait-il l'auteur de la « Servitude volontaire », de La Boëtie ? — Nos confrères ont évidemment connaissance d'une démonstration sensationnelle du docteur Armaingaud, notre distingué collaborateur, qui est l'un des dévots de Montaigne. Il a établi, avec une rigueur presque troublante, que le *Discours sur la Servitude volontaire* était de Montaigne et non de La Boëtie (V. *Revue politique et parlementaire* du mois de mai 1906).

C'est une grosse affaire. Retirer à La Boëtie son seul titre de gloire et en même temps surprendre Montaigne en délit de mystification, il y a de quoi mettre sens dessus dessous le monde des lettres.

En général, la thèse hardie, pressante, de l'érudit bordelais a été bien accueillie. Nous ignorons du moins qu'elle ait été réfutée encore. Cependant, elle mérite un examen. A-t-il été fait ? Que pense-t-on de la substitution de *Montaigne* à La Boëtie dans la paternité de cette œuvre ?

Y.

—

Montalant. — Pourrait-on m'indiquer l'adresse de cet imprimeur parisien du XVIIIe siècle et les dates extrêmes de son exercice, qu'il a dû céder en 1755 ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

William Saint-Clair de Rosslyn. — D'après Thory et la plupart des auteurs qui se sont occupés de f.·. m.·., l'Ordre d'Hérodom de Kilwinning se serait greffé, en 1736 sur un régime de Loges Ecossaises dont les Saint-Clair de Rosslyn auraient été les grands maîtres héréditaires. Le dernier, William, serait mort le 24 janvier 1778, âgé de 78 ans. Je ne puis trouver traces de sa personnalité civile. J'ai même quelques raisons de croire que le personnage est imaginaire, sans cependant pouvoir l'affirmer. Les Saint-Clair ou Sincler de Rosslyn étaient éteints au XVIIIe siècle et les deux titres ne furent repris que plus tard et séparément.

Alexandre Wadderburn, premier baron de Longhbourough (1733-1805) fut créé premier comte de Rosslyn le 21 avril 1801. Comme il n'eut pas de fils de ses mariages, son neveu, sir James Saint-Clair Erskine, hérita de sa fortune et de ses titres. Sir James (1762-1837) général

dans l'armée anglaise, hérita du nom de Saint-Clair le 9 juin 1789, de son oncle maternel, le colonel Paterson Saint-Clair.

Dans ces conditions, je ne m'explique pas comment, en 1736, il pouvait exister un Saint-Clair de Rosslyn. J. G. Bord.

—

Mlle Rousseau, peintre. — Un aimable intermédiairiste peut-il me donner quelques renseignements sur Mlle Rousseau, peintre en miniatures. En 1773, cette artiste demeurait rue de Cléry et fit le portrait d'un gentilhomme en domino bleu?

A-t on d'autres détails sur Mlle Rousseau, et sait on ce qu'est devenu le portrait de ce personnage ?

Un joueur d'épée.

—

Grandes dames et gentilshommes sur les planches. — Mme de Morny, fille du duc de Morny, vient de paraître au Moulin-Rouge et d'en disparaître sous les huées. On n'a pas toléré un scandale qui n'avait ni l'excuse de la misère ni celle du talent. Quels sont les gentilshommes et les grandes dames authentiques qui ont couru la même aventure ?

O.

—

L'oraison du saint Graal. — Dans le *Formulaire fort récréatif de tous contracts* (édition de 1618, p. 85) on lit :

Elles se résolurent... de veiller et passer la nuict par ensemble en prières et *oraisons de Sainct Graal*, une autre conjurant les esprits qui vont de nuict et les autres chantans à baisse voix les Letanies de saincte Brigide.

De quelles oraisons s'agit-il ? Le culte du Graal avait-il passé de la littérature chevaleresque dans la liturgie ? S.

—

Vers sur la Pépinière. — De qui sont ces vers et dans quel pièce ? Il s'agit de la *Pépinière* :

Parmi les lilas et les ébéniers jaunes,
De mes vieux souvenirs la troupe joue et rit.

A. Callet.

—

Anglais et Français : mot de Jules Verne. — Jules Verne, dans le *Tour du Monde en 80 jours*, met dans la bouche d'un journaliste anglais cette phrase : « Si je n'étais Anglais, je voudrais être Français », et son camarade français, journaliste comme lui, répond : « Et moi, si je n'étais Français, je voudrais l'être ».

Le même propos n'est-il pas rapporté dans un auteur français du XVIIe siècle, Saint-Simon, par exemple ?

Ou bien cette histoire, délicieuse d'ailleurs, est-elle de l'invention de Jules Verne ? Edmée Legrand.

—

Coinquiner. — Dans l'*Echo de Paris* (n° du 17 novembre 1896, col. 1), M. d'Esparbès écrit :

Ces cartes postales et ces bouquins (obscènes) ne trompent pas l'acheteur. Ils *coinquinent* aux yeux par toutes leurs images. Nous sommes des pourceaux ; achetez-nous.

Coinquiner s'entend de reste, mais y a-t-il là un néologisme ou un verbe appartenant à l'un de nos nombreux parlers ?

Gustave Fustier.

—

Vinaigrettes. — A quelle époque a-t-on fait usage pour la première fois de cette chaise à porteurs montée sur deux roues ? Littré en attribue l'invention au fameux abbé de Saint-Martin, dit la Calotte. A quelle époque vivait cet ecclésiastique et que sait-on de lui ? A la fin du XIXe siècle, on avait encore recours à la vinaigrette, à Abbeville et à Beauvais. Ce système de locomotion est-il encore pratiqué dans d'autres villes de France ?

G.-O. Vast.

—

Voitures automobiles. —

Elle (la Montarbault) rencontra un Anglais qui se vantait d'avoir trouvé l'invention de faire des carrosses qui iraient par ressort ; elle s'associe avec cet homme, et dans le Temple, ils commencèrent à travailler à ces machines. On en fit un pour essayer, qui véritablement allait fort bien dans une salle, mais n'eust pu aller ailleurs, et il falloit deux hommes qui incessamment remuaient deux espèces de manivelles, ce qu'ils n'eussent pu faire tout un jour sans se relayer ; ainsy cela eust plus cousté que des chevaux.

Ce dessin avorté... etc.

Il n'est donné aucune notice biographique sur la Montarbault, mais cela se place évidemment au temps du règne de Louis XIV.

Je serais curieux de savoir si, antérieurement à cette époque, il y a eu des tentatives de voitures *auto-mobiles*, ou tout au moins de voitures mises en mouvement autrement que par la traction animale.

Péherre.

Réponses

—

Calvin et le hameau d'Enfer (LIV, 889.974).— Je suis particulièrement bien placé pour connaître le château d'Hazeville, et rien de ce qui le touche ne m'est indifférent. C'est ainsi que je me préoccupe depuis longtemps de la question du séjour présumé de Calvin, à Hazeville. En dehors de l'ouvrage considérable de M. Doumergue sur Calvin, on peut à ce sujet consulter :

1° *Calvin, sa vie, ses œuvres, ses écrits*, par Félix Bungener, Paris, 1863. Pour cet auteur, à sa fuite de Paris, Calvin « se retira d'abord dans le château du seigneur d'Hazeville, près de Mantes ».

2° *La jeunesse de Calvin*, par Abel Lefranc. Paris, 1888. On y lit :

Nous arrivons à l'une des périodes les plus obscures de sa vie. La série des pérégrinations qu'il « entreprit après son départ de « Paris est particulièrement incertaine... Où « alla-t-il se réfugier en quittant Paris ? S'il « faut en croire Demay, il se serait retiré à « Noyon. »

Voilà la forme dubitative, c'est celle de M. Doumergue qui, après avoir parlé de l'hypothèse du séjour de Calvin à Hazeville, continue ainsi : « En tout cas, nous le retrouvons bientôt (fin de 1533 ou commencement de 1534) en Saintonge... »

Dans une lettre à moi écrite en 1901, M. Doumergue dit :

Pour le moment, il semble difficile d'aller plus loin et d'émettre plus qu'une hypothèse avec doute. Trouverait-on des documents précis ? Peut-être, quoique ce ne soit pas sûr. Mais on pourrait scruter le milieu, les gens de l'époque et compléter ce que j'ai indiqué dans mon volume, ce serait certainement intéressant.

Enfin, un érudit, très au courant de l'histoire du Vexin, me signalait ce passage de Bayle :

Effacez, dit Bayle, du catalogue de ses voyages tous ceux dont Théodore de Bèze ne parle pas. Or de Bèze ne parle pas d'Hazeville. La biographie de Michaut, les mémoires de Duplessy-Mornay, ceux de Calvin lui-même restent muets sur le séjour du maître dans la région mantaise. On sent bien un peu partout la bête, mais on n'en peut montrer le museau.

Ainsi, le séjour de Calvin à Hazeville paraîtrait douteux. Cependant les dénominations et l'iconographie offrent une trace de ce séjour :

Le pavillon dont parle le collaborateur Armand de Visme s'appelle pour tout le monde le pavillon Calvin.

D'autre part, il existe une gravure portant pour titre : Vue de la maison qu'a occupée Calvin au hameau d'Enfer, paroisse de Vuie ou Joli Village, dans le Vexin français, proche de Pontoise — peint d'après nature par Bruandet — gravé par Piquenot (Bruandet est né en 1755 et mort en 1803). Cette maison existe encore, une photographie que j'en ai fait prendre récemment, d'un point de vue bien choisi, concorde encore avec la disposition des bâtiments sur la gravure, les gens du pays y montrent la pièce qui aurait été occupée par Calvin. Un chemin rural aboutissant à cette maison s'appelle la sente des Protestants et longe un champ dénommé le Cimetière des Huguenots.

Ainsi le doute sur le séjour de Calvin à Hazeville se poursuit aussi sur les lieux qu'il y aurait habités. Le pavillon Calvin ou la maison d'Enfer, distants l'un de l'autre de 700^{m}.

Quel est l'érudit intermédiairiste qui fera avancer la question ou la résoudra ?

Quant au nom d'Enfer donné au hameau dont il vient d'être question, il ne doit pas venir de sa position relativement inférieure, car ce hameau domine plutôt qu'il n'est dominé A. F.

—

Le général La Bédoyère (LIV, 500, 582,676,785,907).— M. Grécourt signale des contradictions qu'il croit avoir trouvées dans les récits de l'évasion (LIV,676) de mademoiselle Gabrielle de Chastellux et dans celui (LIV, 787) de M. de Chastellux.

Il n'y a pas de contradictions dans ces deux récits.

Le général, après son arrestation chez madame Emelie de Fontry a été incarcéré d'abord à la *Conciergerie*, puis, quelques jours après, à l'Abbaye.

1° Il y a eu deux tentatives d'évasion. Il est donc fort possible que l'une ait été tentée à la Conciergerie par cette dame dont le nom est inconnu et qu'on espère bien lire

un jour ou l'autre dans l'*Intermédiaire*, (tentative dont parle M. Gomel) et l'autre à l'Abbaye, organisée par mesdames de la Valette et de Souza et que raconte M. de Chastellux en 1843.

2° M. Grécourt trouve fort singulier aussi, que les membres de la famille du général qui ont été les témoins de ce drame n'aient pas laissé de pièces plus précises sur tout ce qui s'est passé dans ces tristes moments. Personne plus qu'eux ne doit partager cet étonnement, mais s'ensuit-il, de ce que les documents leur manquent qu'ils se désintéressaient des détails de ce drame ?

La situation (août 1815) était des plus délicates. Madame de La Bédoyère avait vingt ans son fils, quelques mois. Les membres de la famille de la générale très royalistes étaient presque tous attachés à la personne même du roi, Le silence le plus absolu sur toute cette affaire avait été ordonné par le roi. La Cour et toute la famille, les journalistes, les écrivains de l'époque avaient été invités au silence. Ce silence a été gardé non seulement pendant les règnes de Louis XVIII, Charles X, etc. mais même jusqu'en septembre 1871 — date de la mort de madame de la Bédoyère.

Ce qui est, surprenant c'est qu'avec cette consigne, si rigoureusement exécutée, madame de La Bédoyère ait pu garder quelques lettres et papiers encore inconnus et qui servent de trame au récit historique qui finira bien, un jour ou l'autre, par être complètement établi.

3° Quant à l'histoire Rabasse, M. Grécourt se trompe en la faisant se rapporter à l'une ou l'autre tentative d'évasion, c'est à l'*arrestation* qu'il faut la placer. Le général avait quitté Riom dans la voiture de M. de Flahaut. En route, cette voiture versa et se brisa en partie. Au lieu d'attendre, comme le suppliait son ami, qu'elle fût réparée, le général prit place dans la diligence qui malheureusement passait à ce moment. Dans cette voiture se trouvaient deux individus dont Rabasse probablement qui le reconnurent et qui sachant la forte somme qu'ils toucheraient en le dénonçant, s'entendirent à leur arrivée à Paris pour aller trouver Decaze enchanté de cette aubaine. Elle allait ouvrir, à lui aussi, une situation inespérée. Il donna immédiatement les ordres les plus rigoureux et une demi-heure après, le général était arrêté. Ce fut même si vite fait que madame de La Bédoyère, avertie par madame de Fontry de venir sur le champ chez elle, arriva trop tard ; son mari était déjà à la Conciergerie.

M. Grécourt a pensé éclairer les faits, encore obscurs de ce triste drame, et, me semble-t-il, les a plutôt voilés.

L. B.

—

La situation des prêtres mariés après la Révolution (LIV, 834, 907, 956). — J'ai connu, dans ma jeunesse, un certain nombre de prêtres qui, mariés aux temps les plus sombres de la Révolution, reçurent, après le Concordat, la bénédiction nuptiale à l'église, en vertu d'un rescrit du cardinal Caprara, légat du Saint-Siège en France. Je possède l'original de l'un de ces rescrits, daté de Paris, du 5 décembre 1802, signé par le cardinal et scellé de son sceau. J'ai aussi relevé dans les registres de catholicité, conservés dans les églises, quelques exemples de ces mariages ; l'un d'eux a été béni par Etienne Delcher, ancien évêque constitutionnel du département de la Haute-Loire, alors curé de l'église paroissiale de Saint-Julien de Brioude. Il a signé cet acte : curé E V. [êque].

Je ne puis entrer ici dans de plus grands détails, me contentant de renvoyer à l'intéressant ouvrage de l'abbé Grégoire ; en voici le titre : *Histoire du mariage des prêtres en France, particulièrement depuis 1789*. Paris, Baudouin, frères, 1826, in-8. L.

—

Lettres de Napoléon à Joséphine (LIV, 946). — S' « il n'y est question que d'amour », et s'il est étonnant « que Joséphine ne les ait pas brûlées aussitôt après les avoir lues », l'autographe de Napoléon Ier dont il est question dans l'*Intermédiaire* LII, 778, 887, 911, 967 ; LIII, 64 n'en faisait-il pas partie ?

SGLPN.

—

Le petit homme rouge des Tuileries et Napoléon Ier (LIV, 445, 511, 571, 625, 737). — L'estampe dont on a parlé représente-t-elle le petit homme rouge ? — Dans *Napoléon raconté par l'image* (Hachette, 1895) page 366, on voit la reproduction d'une caricature, avec ces mots

parodiés de l'Evangile : « Voici mon fils bien-aimé qui m'a donné tant de satisfaction ». Le diable y est représenté sous forme de singe avec cornes naissantes, assis à terre, la queue longue et traînante. Il tient sur un coussin un poupon ressemblant à l'empereur, emmaillotté et serré par un ruban de la Légion d'honneur.

C'est une des innombrables caricatures publiées sur le premier empire et peu spirituelle.

Rien n'y indique l'homme rouge.

Il est permis d'estimer que la légende eut pour origine la note insérée par Napoléon dans ses *Mémoires* ou le récit qu'il fit sans doute parfois de l'incident. Né de souche italienne, Napoléon était superstitieux. L'éducation qu'il reçut de sa mère développa ce sentiment.

Il y a dans l'âme humaine un coin reculé fait pour l'instinct religieux. Quand les croyances le désertent, la superstition prend leur place. Quand l'homme n'habite plus une chambre, les araignées s'y installent. Le génie de Napoléon ne se défendit pas de cette loi.

C'est à l'île d'Elbe que l'empereur rédigea ses *Mémoires*. Si le petit homme rouge se fût, à Moscou, de nouveau manifesté à lui, il y eût fait quelque allusion : or il n'en fait aucune. L. M.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T. G., 385 ; XXV à XXXVIII ; XLII ; LIV, 116, 233, 290, 347, 455 508, 565, 734, 792, 847, 955). — Pour tout le monde, avant la Révolution, patrie et France étaient mots synonymes. Exemple, pris à la fin du discours de M. de Voltaire, lors de sa réception à l'Académie française, le 9 mai 1746 : « Puissé-je voir dans nos places publiques ce monarque humain (Louis XV), sculpté des mains de nos Praxitèles, environné de tous les symboles de la félicité publique ! Puissé-je lire aux pieds de sa statue ces mots qui sont dans nos cœurs : *Au père de la patrie !* »

ALFRED DUQUET.

*
* *

Un jeton en argent du conseil du roi en 1577, porte au revers un chêne vigoureux, enlacé de deux branches de laurier nouées en couronne avec la légende : VINCET AMOR PATRIÆ ; allusion évidente à la puissance du patriotisme ou de l'idée de patrie bien connu dès cette époque. A. B.

*
* *

A noter la devise de Colbert :
Pro rege, sæpe : pro patria, semper.
VALERY DECROIX.

*
* *

On lit dans le volume de M. Raymond Poincaré, *Idées Contemporaines* « Jeanne d'Arc et l'Idée nationale », p. 106 (Paris, Charpentier, 1906) :

Le mot lui-même de patrie, si beau, si expressif, et qui dit si bien toute la douceur du pays paternel, fait son apparition dans la langue française au XVe siècle. L'historien de Charles VIII, J. Chartier, est un des premiers qui l'emploient : c'est par erreur qu'on attribue souvent à Du Bellay le premier emploi de ce mot. Jusque là l'âme française se cherchait, hésitait, s'endormait par intermittences. Désormais, la voici qui s'affirme, qui se développe et qui s'éclaire d'une lueur immortelle.

ALBERT CIM.

—

Camisards (LIV, 951). — Le surnom donné aux calvinistes des Cévennes, qui se soulevèrent au commencement du XVIIIe siècle, vient du languedocien *camisa*, chemise, blouse de toile blanche, qu'ils revêtaient par-dessus leurs habits. Mais ce n'était pas là, comme le dit Littré, un costume caractéristique : les calvinistes en question *ne revêtaient cette blouse que la nuit*, pendant les attaques nocturnes, afin de ne pas se confondre avec les assiégés. C'était une ruse de guerre.

Il y eut aussi des *camisards blancs* ou *cadets de la croix*, bandes de catholiques armées, en 1703, contre les camisards noirs ou protestants. Leur nom venait de ce qu'ils portaient une croix blanche à leur chapeau. Dr BILLARD.

*
* *

L'auteur de la question ne s'est-il pas souvenu de Garibaldi et de ses partisans, lesquels se reconnaissaient aussi à leurs chemises rouges, sans avoir pour cela jamais combattu en chemise ?

Quant aux Camisards des Cévennes, ils étaient ainsi appelés, selon Henri Martin, à cause des chemises blanches qu'ils revêtaient pour se reconnaître la nuit. C'est-à-dire qu'ils passaient une chemise blanche par-dessus leur équipement ordinaire.

Qui donc, à cette époque, eût pu son-

ger à combattre en chemise, en s'offrant désarmé et quasi nu, aux coups de ses adversaires? LÉON SYLVESTRE.

*
* *

Dans un livre, qui porte l'ex-libris de l'évêque de Meaux, les *Mémoires du maréchal de Berwik* à La Haye, chez Paupie, 1732, 1737, t. II, p. 3, je trouve une réponse à cette question, que je n'ai vu signaler nulle part :

C'est en 1702 que commencèrent ces divisions intestines, d'autant plus cruelles qu'on n'y gardoit aucune règle, et qu'on n'y suivoit ni Loix Divines, ni Humaines. Dans les premiers Troubles, on prit pour prétexte que les curés, suivant les ordres de l'Intendant de la Province, avoient donné l'état des facultés de leurs Paroisses, sur lesquelles on dressa les *Rolles* de la Capitation. On murmura hautement de ce qui avoit, disait-on, surchargé les nouveaux convertis. Dans ces entrefaites, l'abbé du Chayla fit enlever deux filles d'un gentilhomme, parce qu'elles ne faisoient point le devoir de nouvelles Catholiques, et au lieu de les envoyer dans un couvent, comme il en avoit l'ordre de la cour, il les fit mettre dans un de ses châteaux, ce qui irrita extrêmement les nouveaux Convertis. Peu de temps après, c'était dans le mois de Juin de cette même année, les receveurs de la capitation ayant fait exécuter dans les villages des Hautes Sevenes quelques particuliers qui refusoient de payer, ces receveurs furent pris la nuit dans leurs maisons, et on les trouva pendus à des arbres, leurs Rolles au col. Ceux qui commirent cet attentat s'étoient déguisés, en mettant sur leurs habits une chemise, d'où vient qu'on appela dans la suite ces Révoltés, *Camisards*.

Ainsi voilà qui tranche la question. Camisard vient bien de chemise, mais cette chemise ne fut d'abord qu'un déguisement. V. V.

—

Notre-Dame de Lorette (LIII; LIV, 238, 419, 619, 910, 961). — Mgr Battandier, prélat de la maison de S. S., m'a fait plaisir en communiquant à l'*Intermédiaire* les réflexions qu'il venait d'insérer, sous une forme un peu différente, dans la revue des *Etudes ecclésiastiques*. Comme elles sont de nature à produire, dans l'esprit de ceux qui ne sont pas au courant de la question de Lorette, une impression prématurée, je lui suis reconnaissant de me fournir l'occasion de reproduire ici une partie de la réponse que je viens de lui adresser :

« Un religieux, que je crois connaître — ou son sosie, — vous aurait affirmé qu'il lui serait facile de doubler mon livre. J'ai insinué la même chose, mais en faisant remarquer que ces textes de basse époque ne changeraient en rien le résultat de l'enquête et la conclusion finale.

« Vous croyez savoir de bonne source que la S. Congrégation des Indulgences possède dans ses archives des documents qui renverseront mes conclusions. Depuis quatre siècles et plus qu'on publie des ouvrages apologétiques sur Lorette, ces pièces, si elles existent, auraient eu plusieurs fois l'occasion d'être publiées. Ces archives sont secrètes, je le sais, et le public studieux n'y a pas accès ; on l'a constaté plus d'une fois avec regret. Mais à toute règle il y a des exceptions et plusieurs défenseurs de la translation, et non des moindres, y ont eu libre entrée. Je n'en citerai que deux : le cardinal Lambertini (Benoit XIV) et Martorelli. Ce dernier, qui s'est fait gloire de publier le premier des pièces dont il n'a pas su reconnaître la fausseté, a mis au jour toute une série de décrets de Congrégations qui m'ont permis de dresser le catalogue des faits liturgiques qui concernent la s. Casa. Comment supposer qu'il ait négligé de recueillir dans ses trois in-folio dédiés au pape Clément XII, des preuves qui auraient été péremptoires en faveur de sa thèse ?...

« D'ailleurs, on arrivera avec peine à comprendre que ces documents soient plus anciens que la congrégation elle-même : or elle date du XVIIe siècle ; les pièces qu'elle peut posséder ne seront jamais des récits contemporains d'un événement qu'une tradition du XVIe siècle fait remonter à la fin du XIIIe. C'est comme si on comptait trouver aux archives de notre ministère des Affaires étrangères des documents inédits sur les relations de saint Louis avec l'Orient.

« Enfin, quant aux bulles conservées aux archives du Vatican qui auraient échappé aux recherches de mes collaborateurs, je ne leur reconnaîtrai pas facilement par avance une importance capitale et voici pourquoi. En dehors de pièces isolées, j'ai publié les bulles et brefs, au nombre de 31, confirmés par Pie IV en 1560 ; il n'est pas à croire que les directeurs du pélerinage aient omis de sou-

mettre à l'approbation pontificale des pièces qui auraient été péremptoires, commes preuves de l authenticité de la sainte Maison.

, ...

« Vous me reprochez d'avoir manqué aux règles de la logique : je n'en ai nullement conscience. L'histoire n'est pas la scolastique . Des documents que j'ai amoncelés il ressort une conclusion, non seulement négative (l'absence de toute preuve en faveur de la translation) , mais aussi positive (contre elle). Quand le pape Jean XXII, en 1320, qualifie la chapelle de Lorette — sûrement celle du pélerinage, comme le prouve le contexte — de simple *église rurale*, sans faire l'ombre d'une allusion à son caractère miraculeux, quand ses successeurs jusqu'à la fin du xve siècle l'imitent dans son silence — à l'encontre des papes postérieurs depuis 1507, qui n'ont jamais omis, dans leurs concessions au sanctuaire de Lorette, d'affirmer la translation , sauf S. S. Pie X qui, circonstance significative, n'en a dit mot dans son dernier bref —il y a là une preuve palpable que la légende n'existait point encore , donc il n'y avait pas eu de translation. Une foule d· faits historiques sont appréciés avec sécurité dans de pareilles conditions. Ainsi une légende à littérature touffue prête à Charlemagne un voyage à Jérusalem. Aucun document contemporain n'affirme le contraire. Cette expédition du grand empereur est cependant reléguée au rang des fables par tous ses historiens, et c'est une des raisons pour lesquelles le P. Grisard vient de nier l'authenticité du *Præputium Domini,* demandant que ce culte superstitieux prenne fin à Calcata. »

De l'omission regrettable, mais involontaire, des deux lignes de Jean de Wurtzbourg, *Demain* vient de donner l'explication suivante (n° du 4 janvier) :

« C'est bien peu connaître l'auteur du *Répertoire* et de tant d'autres travaux, que distingue une haute probité scientifique universellement reconnue, que de le supposer un instant capable de dissimuler un texte gênant. Dans sa *Descriptio Terræ sanctæ*, Jean de Wurtzbourg affirme avoir vu le *cubiculum* où la Sainte Vierge est née et a conçu du Saint-Esprit. Pourquoi M. Chevalier a-t-il omis ce passage ? Evidemment par une de ces distractions auxquelles les plus habiles n'échappent pas, — il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais, — et qu'ils s'empressent de corriger dès qu'on les leur signale. M. Chevalier a reproduit (p. 35) le texte de Jean de Wurtzbourg qui concerne Nazareth. Jean parlant ensuite de Sephoris, M. Chevalier a pensé qu'il n'était plus question de Nazareth. Il ne s'est pas aperçu que Jean revenait sur Nazareth La faute est vénielle et sans conséquence pour la démonstration finale. »

Le Dr Lapponi, avec lequel j'ai échangé quelques lettres, ne m'avait jamais confié son sentiment intime au sujet de l'authenticité de la s Casa. J'ai appris avec plaisir par Mgr Battandier qu'il y était opposé, lui originaire de Tolentino (près de Lorette), après avoir fait de la question une longue étude, dont il s'était promis de ne pas publier les résultats du vivant de Léon XIII. Ce qu'il m'avait écrit à cet égard m'a persuadé qu'il n'a publié sa lettre sur la fresque de Gubbio (dans le *Giornale d'Italia* du 30 novembre) qu'avec l'assentiment du pape actuel. Il a eu raison de dire que l'ouvrage du Dr Hüffer sera « ben più profondo ed esauriente » que le mien. J'ai laissé volontairement de côté la question pétrographique, pour laquelle un séjour à Lorette aurait été indispensable, sans parler de la compétence archéologique qui m'aurait manqué A supposer que des pièces soi-disant péremptoires existent encore inédites dans les archives de Rome, que vaudront-elles contre la dissertation du savant de Munich, dans laquelle il prouve, avec la collaboration d'un spécialiste géologue, que les matériaux de la s. Casa proviennent du pays de Lorette et non de Nazareth ? Le Dr Hüffer a bien voulu m'assurer du profit qu'il tire de mon livre pour achever le sien et de l'accord parfait de nos conclusions. Dr ULYSSE CHEVALIER.

—

Civitas Victoriacensis (LIV, 842), — P. Deschamps indique trois localités du nom de *Victoriacum*, dans son *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* (Supplément au *Manuel* de Brunet) : Vitry-en-Perthois ou le Brûlé, Vitry aux-Loges et Vitry-le-François ou sur Marne.
U. C.

***

Dix localités de France, à ma connais-

sance, se nomment *Victriacum* ou *Victoriacum* (Vitry). La qualification de *Civitas* me semble pourtant ne pouvoir convenir : 1° qu'à *Vitry-en-Perthois*, actuellement simple bourgade de la Marne, autrefois ville d'une certaine importance, saccagée par Thibaut, comte de Champagne en 1143 et brûlée par Charles-Quint en 1544 ; 2° à *Vitry-le-François*, ville fondée par François 1er pour remplacer celle que son rival avait détruite. Le contexte dira sans doute de laquelle des deux il s'agit dans le passage en question. P. Darbly.

—

Abbaye cistercienne de Herckenrode (LIV, 891, 959). — *Herkenrode* n'est plus aujourd'hui qu'un modeste hameau agricole dépendant de Curange, village de 1500 habitants situé non loin de Hasselt, dans la province de Limbourg (Belgique).

L'abbaye d'Herkenrode fut fondée en 1182, par Gérard Ier, comte de Looz, pour des religieuses Bernardines, et ce qui reste du puissant monastère de jadis est devenu, depuis la grande révolution française, une propriété privée, actuellement exploitée comme métairie.

Curange était le séjour habituel des comtes de Looz — depuis, ducs et princes, — qui y avaient fait édifier un château-fort dont un vieux donjon existe encore. Les princes-évêques de Liège y avaient établi leur résidence d'été, et l'un d'eux, Erard de la Marck, prince de Berg, seigneur d'Arenberg, etc., y construisit un palais somptueux que Guicciardini décrivit avec délices dans sa relation de voyage aux Pays-Bas, mais dont il ne reste plus même de ruines.

Herkenrode est maintenant oubliée et dort, à côté de Curange, dans la plaine campinoise, le sommeil poétique des souvenirs, au milieu de la prodigieuse activité qui entraîne la Belgique moderne vers des horizons nouveaux.

Le monastère autrefois florissant d'Herkenrode, quoique relevant de la règle de saint Bernard, paraît avoir joui pendant longtemps d'une discipline peu sévère. Les nobles dames qui l'habitaient ayant chacune sa demeure séparée, y vivaient aussi librement que largement, à l'abri des nombreux droits et privilèges qui leur avaient été octroyés.

Grâce à de généreuses libéralités et à de riches dotations, cette maison devint une abbaye puissante aux larges constructions monumentales dont quelques restes rappellent l'opulence de l'ancien monastère que garnissaient autrefois de précieux objets d'art.

L'église fut incendiée.

Le monastère fut saccagé et presque totalement détruit pendant la tourmente révolutionnaire du xviiie siècle. Les magnifiques vitraux peints par Lambert Lombard, le célèbre architecte-peintre Liégeois, qui décoraient au xvie siècle la chapelle luxueuse d'Herkenrode, furent avec tant d'autres richesses, enlevés à la Belgique en 1803 et ornent aujourd'hui la cathédrale de Lichfield en Angleterre.

Dr v. d. Corput.

—

Noms originaux des villes étrangères (LIV, 947). — La question n'est pas neuve ; elle a déjà été traitée plus d'une fois, sous une forme ou sous une autre (cf. notamment le mot *tsar*), dans l'*Intermédiaire*. Il existe, parmi les géographes et les naturalistes, une entente internationale, consacrée par divers Congrès, qui règle la question de la transcription en caractères latins des noms des villes étrangères, ainsi que des noms propres étrangers, appartenant à des langues pour lesquelles il n'est pas fait usage de l'alphabet latin. Tout cela est actuellement bien connu des spécialistes. Bien qu'adoptées depuis peu d'années, ces conventions ont déjà rendu de très grands services. Leur emploi mérite d'être généralisé. Iskatel.

—

Famille de Acevedo (LIV, 165 350, 975). — Monsieur et madame de Azevedo, propriétaires du beau château des Tours, dans la Gironde, adoptèrent Amélie Renaudin qui épousa, en juillet 1868, Maurice-Ernest, baron de Romeuf, auditeur au Conseil d'Etat et conseiller général de la Haute-Loire.

Pierre Meller.

—

Bossuet caricaturé et marié à mademoiselle Dervieux de Mauléon (T. G., 131). — C'est une très vieille controverse puisque l'*Intermédiaire* s'en est fort occupé il y a quarante ans. L'abbé Urbain vient de la réveiller, avec une étude qui fait un certain bruit, et

même un peu scandale. Pour l'auteur de la thèse, il y eut sinon mariage, du moins, entre l'évêque et Mlle de Mauléon, un lien très fort. Nous ne signalons cette étude que parce qu'elle fait suite à une querelle dans nos colonnes endormie depuis longtemps.

—

Famille de Battine (LIV, 221, 408, 522, 741, 855, 920). — Ma réponse à cette question se termine par les mots : « Quoi qu'il en soit, il est curieux que la devise de Colomb de Batines soit en italien » ; mais j'ai oublié de donner la description des armoiries et la devise de cette famille. Je le fais aujourd'hui.

Le comte Jules Colomb de Batines possède seulement le sceau de sa famille ; mais il ignore les couleurs des armoiries. Je les déduis, autant qu'il est possible, du sceau, comme ci-après :

Coupé : *de gueules sur sable* ; *à la fasce d'or*, *chargée de trois colombes de sable*, *brochante sur le coupé*.

La devise est : *Con fedeltà finirò la vita*.

J'ai dit que les Colomb de Batines supposent, d'après une tradition de famille, descendre de Christophe Colomb. Il est plus probable qu'ils descendent de la famille du fameux corsaire contemporain du navigateur génois, c'est-à-dire de Guillaume Colomb de Casenove, que les documents appellent aussi Coullon, Colon, Coron, Colombo, et Columbus, et qui a été souvent confondu avec le navigateur qui a découvert le Nouveau-Monde.

Christophe Colomb et sa famille eurent, comme on sait, des armoiries qui varièrent de 1493 jusqu'en 1537. Un décret de Charles V en cette dernière année, fixa ainsi celles du premier duc de Veragua :

Ecartelé : *au 1 de gueules*, *au château d'or*, *ajouré d'azur* (Royaume de Castille) ; *au 2 d'argent*, *au lion d'or*, *lampassé de gueules* (royaume de Léon) ; *au 3 une mer d'azur*, *ondoyante d'argent*, *semée d'isle d'or*, *et en pointe une terre ferme d'or ; au 4 : d'azur*, *à cinq ancres d'or couchées*, *le point à droite 2, 1, 2 ; enté en pointe : d'or à la bande d'azur ; au chef de gueules* (Colombo).

Plus tard, tout autour de l'écu, on ajouta une banderole blanche avec la fameuse devise de sable : *Por Castilla y por Léon*, *nuevo mundo hallò Colon*.

Pour la question assez compliquée des armoiries de Christophe Colomb, voir H. Vignaud, *Etudes critiques sur la vie de Colomb avant ses découvertes*, Paris, Welter, 1905, avec des bibliographies spéciales concernant les différentes questions traitées dans ce livre.

Il n'y a, comme on voit, aucun rapport entre les armoiries de Colomb de Batines et celles de Christophe Colomb

Y en a-t-il avec celles de Coulon de Casenove ?

Mais quelles sont les armoiries de cette famille ?

Prof. Luigi P.

—

Un portrait de Mme Drouet, par Bastien Lepage (LI ; LIII). — On trouve deux réponses identiques sur un croquis de ce portrait ; mais elles ne satisfont pas le questionneur. M. Kock nous dit que d'après un visiteur du musée Hugo, l'original du portrait de Mme Drouet serait la propriété de madame Péreire.

—

Mlle Ida Ferrier (LIV, 893, 978). — Oui, mademoiselle Ida Ferrier était mariée à Alexandre Dumas père : c'était une grosse blonde, avec un joli teint, excellente femme. L'auteur des *Trois Mousquetaires* la présenta à ses amis.

Il l'amena même un jour à Saint-Gratien, chez la princesse Mathilde qui l'accueillit fort aimablement.

Un rat de bibliothèque.

*
* *

La première représentation de *Teresa*, drame en cinq actes et en prose d'Alexandre Dumas, eut lieu sur le théâtre de l'Opéra-Comique (salle Ventadour) le 6 février 1832. Cette pièce mit en lumière Ida Ferrier ; elle eut le principal rôle de ce drame, et s'y fit remarquer pour la première fois, d'obscure qu'elle avait été jusque là au théâtre.

Après la représentation, se jetant dans les bras de l'auteur, elle le remercia très chaleureusement de l'avoir tirée de son obscurité, lui déclarant qu'elle lui devrait son avenir ... Dumas emmena souper l'actrice et devint son ami (*Lettres sur les écrivains français*, par van Engelgom, de Bruxelles (Jules Lecomte) ; Bruxelles 1837, in-18, p. 75 et suiv.). Cette jeune femme, petite et d'un embonpoint prononcé, remplit, à partir de ce moment,

les fonctions de maîtresse de maison, chez Dumas, et l'aida à recevoir les artistes de Paris que le grand romancier avait invités à un bal costumé qui fit à cette époque un bruit énorme.

Vers la fin de l'année 1833, Dumas avait quitté le logement qu'il occupait rue Saint-Lazare, pour s'installer au premier étage d'une maison, rue Bleue n° 30, logement qu'il occupa jusqu'en 1838. Ida Ferrier habitait avec lui.

Le 28 décembre 1833 eut lieu la première représentation d'*Angèle*, drame en 5 actes, en prose, par Alexandre Dumas, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Bocage, Lockroy et Ida Ferrier remplissaient les principaux rôles. Le 2 juin 1834, sur le même théâtre, Mlle Ida créa le rôle de *Catherine Howard* dans le nouveau dame en cinq actes et en huit tableaux, de Dumas. La première représentation de *Don Juan de Marrana* (ou la *Chute d'un ange*, mystère en cinq actes et neuf tableaux) de Dumas, eut lieu encore à la Porte-Saint-Martin, le 30 avril 1836. Ida y créa le rôle du bon ange et de sœur Marthe.

Le 26 décembre 1837, le Théâtre-Français donnait *Caligula*, de Dumas, tragédie en cinq actes et en vers avec prologue. Le rôle de Caligula fut confié à Ligier. Mlle Ida Ferrier débuta dans cette pièce (*Histoire anecdotique du théâtre de la littérature*, etc., par Ch. Maurice, tome II, p. 157, 2 vol in 8° Paris, Henri Plon, 1856). L'actrice, engagée du 1er octobre 1837, pour une année seulement, se borna à créer le rôle de Stella dans *Caligula* et cette pièce ne fut représentée que vingt fois, dont la dernière le 16 février 1838. L'engagement d'Ida avait été fixé à 4,000 francs.

Mlle Ferrier accompagna Dumas dans le voyage qu'il fit en 1838, en Belgique et sur les bords du Rhin, après la mort de sa mère. Gérard de Nerval les rejoignit à partir de Francfort-sur-le Mein (*Souvenirs d'Allemagne*, par Gérard de Nerval 1 vol. in-18, Michel Lévy, 1860).

Le 14 janvier 1839, Ida débuta sur le théâtre de la Renaissance (salle Ventadour) dans *Bathilde*, drame en trois actes et en prose par M. Aug. Maquet et MM. Alexandre Dumas et Cordellier-Delanoue.

L'*Alchimiste*, drame en cinq actes, en vers, fut représenté pour la première fois sur le théâtre de la Renaissance, le 10 avril 1839. Frédérick Lemaître et Mlle Ida y remplissaient les principaux rôles.

Cette pièce, lorsqu'elle fut publiée, chez Dumont (1 vol. in-8° 176 p.), était précédée d'une dédicace en vers adressée à Mlle Ferrier.

Dans un livre ayant pour titre : *Les belles femmes de Paris* (1 vol. 1839) Théophile Gautier a donné un portrait fort élogieux de Mlle Ida Ferrier.

La liaison qui existait depuis plusieurs années entre l'actrice et l'auteur déjà célèbre, aboutit à un mariage en mars 1840. (Cf. *Les Contemporains*, d'Eugène de Mirecourt t. 49 *Les Guêpes*, d'Alphonse Karr. *Mes souvenirs*, de Gustave Claudin Lévy, 1884).

Cette union, qui fut stérile, ne devait pas avoir une longue durée. Peu après, une séparation devint nécessaire, en raison de l'inconduite d'Alexandre, et Mme Dumas, à qui son mari servait une pension de 6.000 francs, alla habiter Florence. Elle est morte en Italie, en 1859. D'après l'acte de décès de Dumas (6 décembre 1870) elle serait décédée à Pise. Ida Ferrier fut la seule femme légitime de Dumas. La comtesse Dash (Jacques Reynaud, *Portraits contemporains*, 2 vol. in-18. Paris Amyot 1867. Alexandre Dumas p. 19 du t. 1) semble avoir indiqué le secret de la rupture des deux époux. E. M.

—

Portrait du comte de Fersen (LIV, 893). — Indépendamment de la miniature que M. G. Lenôtre a reproduite au frontispice de son remarquable *Drame de Varennes*, il existe, dans la collection des Estampes de la Bibliothèque nationale, un portrait du comte Jean Axel de Fersen, déjà vieux, bardé de fer, et drapé sur l'épaule gauche d'un manteau d'hermine. Il a été reproduit par M. Paul Gaulot, dans son récit de la *Fuite du Roi* (*Récits des Grands jours de l'Histoire*, Henri Gauthier, 55, quai des Grands Augustins). Dr BILLARD.

—

Famille Gaujoux en Amérique (LIV, 167). — Par suite d'une faute d'impression, la question a été posée dans le n° du 10 août 1906 (LIV, 167) « Famille Ganjoux » ; *c'est Gaujoux* qu'il faut lire. Ce sont donc les nom et adresse de

quelque descendant d'un nommé Gaujoux — dont la mère était une demoisells Guidès — qui partit pour l'Amérique peu après 1789, que je désirerais avoir.

XVI B.

—

Projet de mariage de Gambetta (L ; LI ; LIV, 801, 859, 978) — M. Marcellin Pellet, ministre de France à La Haye, qui est un de nos plus anciens collaborateurs, devrait bien nous donner, à titre de curiosité, le texte du testament par lequel Mme Léonie Léon lui légua, il y a quinze ans, sans l'en avoir prévenu d'avance, et pendant qu'il était à Naples en qualité de Consul général, toute la correspondance de Gambetta, en l'autorisant formellement à la publier quand bon lui semblerait et sous la forme qui lui conviendrait. Hélas ! on a tout lieu de craindre que sur ces trois mille cinq cents lettres ou billets, la plupart n'aient été détruits par Mme Léon, peu avant sa mort, ou par des adversaires politiques au cours de sa dernière maladie. Ceux qui ont eu l'occasion de parcourir ces documents, savent qu'ils avaient, au point de vue de l'histoire contemporaine, une valeur inestimable. La publication de certains pourrait avoir, au point de vue de la politique internationale, un effet déplorable.

Notre collaborateur anonyme du 30 décembre dit que Mme Léon s'était éloignée des amis de Gambetta. Elle en voyait encore un certain nombre, assez fréquemment, notamment MM. Marcellin Pellet, Eugène Etienne, Georges Pallain, etc. Rien dans ses propos, paraît-il, ne faisait supposer qu'elle eût modifié, depuis cinq ans, *toutes* ses anciennes dispositions testamentaires.

B. A.

—

Griscelli (LIV, 836, 978). — M. Lenôtre, dans le *Monde illustré*, résume les mémoires de Griscelli. Il fait précéder son résumé des lignes suivantes :

> Je m'étonne que le succès de la *Savelli* et l'inauguration triomphale du Théâtre Réjane, avec la reconstitution de scènes *Second Empire*, carbonari, complots romanesques, coups de poignard mystérieux, etc., n'aient pas remis en mémoire cette surprenante figure de policier que fut ce berger corse devenu, à la faveur des circonstances, Griscelli de Vezzani, baron de Rimini. C'est du moins sous ce nom qu'il publia en Belgique, après la guerre de 1870, ses *Mémoires*. Le livre est-il apocryphe ? Je ne le pense pas ; il peut contenir, il contient, c'est bien évident, des hâbleries et des mensonges ; mais l'homme qui l'a écrit a vu bien des gens et connu bien des choses. Le personnage même de Griscelli a-t-il existé ? Je sais que la question a été posée et résolue, je crois, par l'affirmative. Quoi qu'il en soit, c'est un singulier livre ; on ne supposait pas que l'histoire de France fût un pareil roman-feuilleton.

Quoi qu'en pense M. G. Lenôtre, nous continuons à croire que Griscelli est une mystification.

—

Les maisons de Victor Hugo (T. G., 643 ; LI). — M. Louis Kock a dressé pour l'*Intermédiaire des chercheurs* cette liste des divers domiciles de Victor Hugo :

1802. Besançon (naissance) 140, Grande-Rue.

1805. Paris, 24 rue de Clichy.

1805-1808. Voyage avec sa famille.

1808-1813. (31 décembre). Paris. Impasse des Feuillantines.

1813-1818. Rue du Cherche-Midi. (Elève à la pension Cordier, cour du Dragon).

1818 à 1821. Rue des Vieilles-Tuileries ; rue des Petits-Augustins ; 10, rue de Mézières (où mourut sa mère).

1821 et 1822. 30, rue du Dragon, avec son cousin le jeune Trébuchet (la mansarde).

1822. (Eté). Dans la famille Foucher à Gentilly (mariage le 12 octobre 1822),

Fin de 1822. 37, rue du Cherche-Midi.

1823. 90, rue de Vaugirard.

1824-1828. Voyage avec son père. Séjour à Blois.

1828. Rue Notre-Dame-des-Champs.

1830-1832. Rue Jean-Goujon.

1832 octobre à 1848. 6, place Royale.

1848. 5, rue de l'Isly.

1848-1851. 37, rue de la Tour-d'Auvergne.

1851-1870. Exil : Bruxelles, Jersey, Guernesey.

1870. Retour d'exil :

1° Avenue Frochot (chez P. Meurice).

2° Rue de Clichy.

3° Avenue d'Eylau, devenue avenue Victor-Hugo jusqu'en 1885 où il est mort.

*
* *

Voir *La Correspondance historique et archéologique* n° d'octobre-novembre 1906, *La maison de Victor Hugo à Gentilly*, par Fernand Bournon.

—

Une femme des « Emaux et Camées » et du Deux Décembre 1851 : Mme Kalergi (LIV, 894, 980). — J'ai lu dans le n° de l'*Intermédiaire* du 7 janvier la réponse que Mme la comtesse de X. a bien voulu donner. J'ai lu également l'article du 5 janvier du *Figaro* : Lettres de la comtesse Moukanoff.

Ce que je désire savoir, c'est la vie de la comtesse avant le Deux-Décembre 1851, la part prise par elle au coup d'Etat et sa situation dans la société parisienne. J'espère que notre collaboratrice anonyme voudra bien donner des renseignements plus complets que ceux de l'auteur de l'article du *Siècle*, M. G. Kahn.

Madame VINCENT.

*
* *

La comtesse Marie *Kalergis* était fort belle, s'il en faut croire Mme de Janzé, (*Etude sur Alfred de Musset*, p. 209 et suiv.) Elle avait les cheveux d'un blond rutilant, le nez droit, la bouche fine, les yeux bleus et vifs, le teint éblouissant, les épaules larges et le cou long, la taille élevée, la tête petite : une Vénus antique. Elève de Thalberg et de Chopin, elle jouait admirablement du piano, et elle ne voyageait pas sans emporter son instrument. Elle était la nièce de M. de Nesselrode. On dit que Musset fut fort épris d'elle. Théophile Gautier pensait à elle en écrivant sa *Symphonie en blanc majeur*. Mme Jaubert raconte dans ses *Souvenirs* (p. 305 et suiv,) comment Mme Kalergis lui demanda avec tant d'insistance, de la présenter à Henri Heine qu'elle ne put s'y refuser. Elle craignait un peu pour sa belle amie l'esprit du poète malade. Le lendemain de la visite, elle s'en fut voir Heine, qui manifesta un enthousiasme inquiétant : « — Ce n'est pas une femme, ma bonne amie, que vous avez introduite chez moi ; c'est un monument, c'est la cathédrale du dieu Amour ! » Et il se mit à réciter des vers tout frais éclos dans sa tête, intitulés l'*Eléphant blanc*. Les vers furent insérés dans le *Romancero* qui s'imprimait alors en Allemagne, puis Heine les traduisit et les publia dans la *Revue des Deux-Mondes*. Pauvre Mme Kalergis ! « Je ne pus obtenir que de faibles atténuations », ajoute la bonne petite Mme Jaubert. Comme on sent qu'elle dut être désolée pour son amie ! JACQUES BOULENGER.

—

Familles de la Marinière et Le Marinier ou Mariner (L ; LI ; LII). — Hugues Marinier a écrit de Besançon, une lettre diplomatique à Marguerite de Savoie, 21 octobre 1523 (*Lettres et papiers étrangers et domestiques d'Henri VIII*) Y avait-il des Marinier à Besançon ? Ou, Hugues Marinier était-il de la famille des Marinier, barons et marquis de Cany, en Normandie? M.

—

Montesson : le nom et la terre (LIV, 500,635,750,981). — Jal dit bien,ce qui confirme le renseignement de G.-P. Le Lieur d'Avost, que « M. le Monnyer, « notaire, garde la minute d'un acte « passé au nom de René de Montesson, « seigneur du dit lieu au pays du Maine.» Il indique même des baptistaires d'enfants d'une famille de Montesson. Mais il n'établit aucune relation entre les Montesson qu'il vient de citer et le marquis de Montesson, dont la veuve épousa le duc d'Orléans.

Peut-on établir cette relation?

A. F.

—

Le comte Jean-Renaud Carli Rubbi (LIV, 727, 809). — De cet économiste, né en 1720, à Capo d'Istria, j'ai trouvé une courte biographie dans un *almanach* de 1796.

A 24 ans, Carli devint professeur d'astronomie à Padoue. En 1751, il voyagea avec le naturaliste Vitalieu Donati. Son ouvrage *Sur les monnaies* parut en 1754, 1757 et 1760. Pour le perfectionner, il visita toutes les collections numismatiques d'Italie (la 2e édit. en 1785, 7 vol. in-4°). — En 1771, il publia son ouvrage *Sur le libre commerce des blés*, tâchant de démontrer que les pays qui exportent une grande quantité de blés, tels que la Russie, la Sicile, la Hongrie, ne sont pas cependant riches.

Appelé à Vienne en 1765, il y devint conseiller privé de Joseph II ; et il conseilla l'abolition complète du tribunal de l'Inquisition. En 1771, il fut nommé pré-

sident du Conseil de Finances, charge qu'il quitta depuis, pour se consacrer à son grand ouvrage sur les *Antiquités italiennes*, 1788 (5 vol. in-4°), précieux surtout pour les antiquités istriennes.

Carli mourut en 1795. Ses œuvres publiées en 1784-94, comprennent 19 vol. in-8°, sans compter les *Antiquités italiennes* Les *Lettres americaines* de Carli ont été traduites en français par Lefebvre de Villebrune (Paris 1788).

Dans les biographies du comte Jean Renaud Carli, je n'ai jamais trouvé indiqué le nom de *Rubbi*. Aussi dans la collection des *Economistes italiens* (Milan, 1815); dans l'*Encyclopedie* Pomba, etc., partout, je l'ai trouvé appelé *Carli* tout court. COLOCCI.

—

Robert Surcouf était-il descendant par alliance de Duguay-Trouin ? (LII ; LIII). — Dans *L'Intermediaire des chercheurs et curieux*, 30 janvier 1906). M. de Carfort donne des détails sur la constitution de la terre du Gué, appartenant au père de Duguay Trouin et il dit qu'à la mort de Mme veuve Féré, nièce du grand marin breton, décédée sans postérité, cette terre passa aux héritiers de la lignée Boscher (la mère du marin était une Boscher).

Or, l'acte d'instance du 4 juin 1783, — partage de la succession de ladite veuve Féré ; — établit que cette succession échut par moitié à Etienne-François-Pierre-Daniel, sieur du Jarday (petit-fils de Jeanne Trouin, tante de Duguay-Trouin, épouse de Nicolas-Daniel de la Motte) et pour l'autre moitié à Louis-Hyacinthe-François Péan de Pontfily et à sa sœur Claire-Louise Péan de Pontfily, épouse de Jean-François Le Nepvou de Crénan, chacun pour un quart

Etienne-François-Pierre-Daniel, sieur du Jarday, comme aîné et plus près des heritiers en l'estoc Trouin, reçut les portraits de famille et les pièces personnelles de Duguay-Trouin : croix de Saint-Louis, lettres de noblesse, provisions brevets, mémoires, lettres honorifiques, etc. Tout cela est arrivé par succession à sa descendance, représentée aujourd'hui par M Ferréol de Béru.

C'est cette branche qui, seule, authentiquement, représente les Trouin, les Barbinais, peut l'affirmer et le prouver.

Jean-François Le Nepvou de Crénan, qui hérita pour un quart, était conseiller au parlement de Bretagne ; il émigra et mourut à l'étranger, sans postérité.

M. H. de Carfort, l'initiateur des fouilles, descend d'un de ses cousins.

M Robert Surcouf, ancien sous-préfet, a éte aussi cité comme descendant de Duguay-Trouin. Il est petit-fils d'Emmanuel Surcouf, l'un des freres du corsaire, et il appuie sa parenté sur une alliance remontant à près de deux cents ans avant la naissance du corsaire, entre la sœur du sixième ancêtre de celui-ci et le bisaïeul de Duguay-Trouin.

Cette parenté, très éloignée, est sans valeur ; on ne la voit naturellement pas figurer dans l'acte de 1783

Louis MORAND.

—

Ordre du Saint-Esprit (T. G. 803) — Henri III, qui avait été élu roi de Pologne le jour de la Pentecôte et qui, à pareil jour, avait succédé à son frere Charles IX, voulut manifester sa reconnaissance envers le Saint-Esprit en créant, le 31 décembre 1578, l'ordre royal du Saint-Esprit, qui,jusqu'à la première Révolution fut, en France, le premier des ordres accordés par le Roi.

—

Louis d'Anjou Tarente, roi de Jérusalem et des Deux Siciles, avait institué, à Naples, en 1352, un ordre du Saint-Esprit, dont les Vénitiens remirent l'acte original d'érection à Henri III, lors de son passage dans leur ville. Il est probable que ce dernier dut à cette communication l'idée et en partie le plan de son nouvel ordre du Saint Esprit. E. M.

—

Ex-libris de médecins français (LIV, 727, 926). — Imitant l'exemple de M. J.-C. Wigg, j'apporte ma contribution, et voici la liste des médecins qui seront compris dans la *Liste des Ex libris Bourguignons* que je publie actuellement dans le *Bulletin de la Société du Vieux Papier* :

XVIII° — Pet. Arcelin, Matisconensis, Med facult. Monsp. et Parisiensis.

XIX° — J. B. Bourée, médecin à Châtillon-sur-Seine (utilisait aussi des bandes de journaux comme ex-libris).

XIX° — Georges Camuset.

XIX° — Jos. Mar. Ama. Corréard, Doct. Méd. V. M. (se servit de la même

planche que Grumet, voir plus bas).

XVIIIe — Dufraigne, mre en chirurgie à Autun.

XVIIIe — Jos. Philip. Grumet, Doct. Med. V. M.

XIXe — H. Gueneau de Mussy, M. D.

XVIIIe — Bernardi Guyton, medici.

XVIIIe — Anonyme héraldique de François-Jacques Hoin (gravé par son frère Claude Hoin, en 1780 ou 1789).

XIXe — C. L. Lépine doct. méd.

XIXe — Leseure, docteur en médecine à Paris.

XIXe — Louis Marchant (2 différents).

XVIIIe — Ludovici Midan legati chirurgorum.

XIXe — Fr. Jos. Moreau, professeur à la faculté de médecine de Paris etc., né à Auxonne 1789, mort à Paris 1862.

XIXe — Anonyme du Dr G. Piogey.

XIXe — F. R uty, D. M.

XIXe — Sappey, médecin à Cerdon (Ain).

XIXe — S. Tarnier.

XVIIe — P. Willette, D. M. C. M. R.

Ce dernier doit être un ascendant du célèbre artiste contemporain et de son frère le Dr Willette, à Paris. Tous renseignements sur le propriétaire de cet ex-libris seraient reçus avec reconnaissance. D. des E.

***

Dr *Duval de Rennes*(de 1840 environ) — A remarquer celui de Boyveau-Laffecteur dont le premier état porte une couronne de comte, et le second un bonnet phrygien ; à moins que ce ne soit le bonnet phrygien qui soit le premier et que la couronne de comte ne date de l'empire. Leslie.

—

Phrase à attribuer : Au fond des vains plaisirs, etc. (LIV, 950).

Si mon cœur, fatigué du rêve qui l'obsède,
A la réalité revient pour s'assouvir,
Au fond des vains plaisirs que j'appelle à [mon aide,
Je trouve un tel dégoût que je me sens mourir

(Alfred de Musset, « l'Espoir en Dieu, » *Poésies nouvelles*, p. 95 ; Paris, Charpentier, 1864, in-18.)

Albert Cim.

***

Ces deux vers sont d'Alfred de Musset. *L'Espoir en Dieu* (Poésies nouvelles).

Th. Courtaux.

Le mystérieux conteur « Du Roc Sort Manne » (LIV, 942, 985). — Dans l'article du collaborateur Pierre Louÿs, il est question de la Vallière. Un des exemplaires des Contes écrits par Du Roc Sort Manne ayant été entre les mains du célèbre bibliophile.

Je désirerais savoir si le catalogue de sa bibliothèque qui était, remarquable et qui fut vendue à sa mort par sa veuve et par sa fille, Mme la duchesse de Chastillon, est connu ? Sinon s'il peut intéresser ainsi que le sort des volumes qui la composaient, dont certains provenaient des bibliothèques royales ? B. de C.

—

Première édition (LIV, 898). — L'écrivain célèbre qui a dit *qu'une première édition n'est jamais qu'un essai*, est l'un des auteurs (Arnauld et Nicole) de la fameuse *Logique de Port-Royal*.

Voici le passage, au commencement du Second discours :

Ainsi il serait à désirer qu'on ne considérât les premières éditions des livres que comme des *essais* informes, que ceux qui en sont auteurs proposent aux personnes de lettres, pour en apprendre leurs sentiments ; et qu'ensuite, sur les différentes vues que leur donneraient ces différentes pensées, ils y travaillassent tout de nouveau pour mettre leurs ouvrages dans la perfection où ils sont capables de les porter.

(*La Logique de Port-Royal*, édition par Emile Charles ; Paris, Delagrave, 1869, page 24). Armand de Visme.

—

Ouvrages sur Louise de Durfort, duchesse de Mazarin (LIV, 672, 816, 872, 929, 985.) — J'ai acheté à l'Exposition Universelle dernière, au comptoir de la Monnaie, le jeton gravé en 1772, à l'occasion des noces d'argent de cette duchesse. Il ne me paraît pas que c'est trop répondre à côté que d'en dire deux mots.

Ce jeton a donné lieu à une communication de M Bordeaux à la Société de Numismatique belge, le 29 avril 1900 (1). M. van Hende en avait parlé en 1898, à propos de Lorthior. Il fut gravé en 1772, pour les noces d'argent de Louise-Jeanne de Durfort-Duras, mariée au duc d'Aumont, qui fut d'abord duc de Mazarin. Les lettres du revers, M. D., indiquent Maza-

(1) Procès-verbal de la séance, page 372 ; le jeton est reproduit, et trois pages de texte l'accompagnent.

rin Durfort et non je ne sais plus quoi d'anormal, qu'avait supposé la Monnaie quand elle vendait ce jeton à l'Exposition de 1900 (jeton de Marie Daumont, si je ne fais erreur).

Cette délicieuse pièce porte à l'avers les écus accolés des d'Aumont et des Durfort, posés sur le manteau de pair.

Comte de St-Saud.

—

« L'Orflaïde » (LIV, 898).

Le 9 juillet 1836, après un concours dans lequel, de l'opinion unanime, il était resté au-dessous de plusieurs concurrents, M. Breschet fut nommé professeur d'anatomie à l'Ecole de Médecine de Paris ; cette nomination fut accueillie par le bruit discordant d'innombrables sifflets; une émeute eut lieu, quelques vitres brisées, quelques robes de professeurs déchirées furent imputées à crime à M. Fabre (fondateur de la *Clinique des Hôpitaux*, en 1827, puis de la *Gazette des Hôpitaux La Lancette*) que l'on accusait d'être le moteur de ces désordres et qui dès lors se vit l'objet de sourdes et mesquines tracasseries.

M. Fabre s'en vengea par un Lutrin médical en trois chants, intitulé *L'Orfilaïde*, ou le *Siège de l'école de Médecine*, dans le quel, comme on le pense bien, M. Orfila, le nouvel élu, et l'Ecole ne furent pas épargnés et qui obtint en peu de temps les honneurs de plusieurs éditions.

G. Sarrut, *Biog. des hommes du jour*.

A défaut de ces premières éditions, M. Iskatel trouvera l'Orfilaïde dans la *Némésis médicale illustrée* recueil de satires par François Fabre, phocéen et docteur... contenant trente vignettes dessinées par M. Daumier... (Paris, MDCCCXL, imprimé par Béthune et Plon, 2 vol.) où ce poème occupe dans le deuxième volume les pages 295 à 355 et forme la vingt-cinquième et dernière satire.

H. de G.

—

Drouyn de Lhuis et l' « Imitation de Jésus-Christ » (LIV, 893). — Monsieur *Drouyn de Lhuys* a-t-il composé quelques commentaires sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, je n'en serais point étonné, car tout ce qui était éminent dans les œuvres de la pensée, arrêtait sa curiosité. Je l'ai surpris, à Chantilly, toutes les fois que j'eus l'honneur de le voir de près, réunissant sur sa table de travail, saint Ephrem, le Dante, Don Quichotte, Milton et, copiant dans leurs langues des traits choisis de leurs génies divers et rangeant ces emprunts avec une sollicitude raffinée. Ce qui est certain, c'est qu'il existe de monsieur Drouyn de Lhuys un charmant petit livre imprimé chez Jouaust et portant ce titre :

Prières
pour le
Mois de Marie
DL
Paris
MDCCCLXIV.

Eleem de Cantiliaco.

—

« Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle ? » (LIV, 899). — Ces vers me paraissent être de Bonaventure de Fourcrai, né à Clermont en Beauvaisis, et mort en 1691 (Moréri).

Il jouit à son époque d'une grande réputation comme avocat, mais c'était un poète médiocre dont Boileau s'est moqué.

En tout cas, les deux vers cités ne se trouvent pas dans ses « Sonnets à M. le prince de Conti » publiés en 1651.

Armand de Visme.

—

Une question d'esthétique féminine (LIV, 729 828, 871, 927). — Le rapport des profils *mammaire* (et non *mamellonaire*) et *ombilical* (j'ignore pourquoi on propose les mots *hypogastrique* (*inexact* anatomiquement), et *hypothélien* (qui n'est par très précis non plus) est, en effet, une donnée scientifique de premier ordre.

Celle-ci aurait dû être étudiée déjà par les anthropologistes, s'ils n'étaient pas hypnotisés encore par l'ombre du grand Broca, qui se promène toujours au 15 de la rue de l'Ecole de Médecine ; s'ils ne songeaient pas qu'à mesurer des crânes : comme si le crâne était tout chez une *femme*, qui a une *face*, un *thorax*, et le reste, alors qu'en réalité.. ! N'insistons pas.

Pour mon compte, c'est, d'abord là un *caractère sexuel* , c'est-à-dire qui varie dans un sens chez l'homme, et dans un autre chez la femme.

De plus, c'est un *caractère de beauté*, indiscutable, comme nous disons en Anthropologie, caractère qui a l'avantage de pouvoir se mesurer facilement en centimètres sur le sujet vivant.

Ce rapport, dit *Indice de profil thoraco abdominal* en anatomie comparée, varie au delà ou en deçà du type, c'est-à-dire de 100/100, qui paraît être la *formule humaine*, c'est-à-dire générique pour le *bipède*.

Quand le dénominateur diminue de 100 à 75, c'est certainement chez la femme un *caractère de beauté*; mais *jusqu'où peut-on descendre*? Voilà la question qui reste à résoudre, sans parler de ce qui a trait au sexe mâle humain et aux quadrupèdes !

Dr Marcel Baudouin.

*
* *

Col. 928, l. 22, au lieu de hypogastrique, lire hypsogastrique.

Col. 928, l. 25 au lieu de quinéen, lire guinéen.

—

L'escargot de la cathédrale de Troyes (LIV, 671, 813). — Je ne connais pas la légende demandée. Mais il faut voir là, je crois, un symbole, une allégorie. Les limaçons ne sont pas très rares dans les monuments religieux du moyen âge. L'abbé Cochet, ayant trouvé des coquilles de mer (patella vulgata) et des escargots (helix pomatia) dans des sépultures mérovingiennes, cite l'extrait suivant d'une lettre, qu'il reçut à ce propos de M. Moutier qui avait également trouvé des coquilles de clausilies dans les mêmes conditions : *La Normandie souterraine*, 1854, page 296 :

M. le comte de Bastard, dans le *Bulletin des comités historiques*, tome II p. 173 année 1850, donne d'après un manuscrit du moyen âge la figure d'un limaçon sortant de sa coquille, et sur lequel un homme tire son arbalète, puis il ajoute : « à propos de cette dernière figure, le limaçon, certainement relative à la résurrection, je dirai seulement que dans un livre d'heures in-4°, écrit en français vers la fin du xve siècle, on trouve à la marge inférieure d'une miniature, représentant la résurrection de Lazare, un limaçon sortant de sa coquille ; et que l'ancienne collection de manuscrits liturgiques, rassemblée sous Louis XIV par messire Pierre, sire et baron de Tournebu, fournit, au xive siècle, un deuxième exemple de limaçon sortant de sa coquille, en même temps que Lazare est tiré du tombeau.

J'ai vu à Tours-sur-Marne (Marne), dans une église très curieuse et sur des chapiteaux du xve siècle, un homme entrant la tête la première, dans une grande coquille de limaçon, et une autre coquille vomissant je ne sais quelle masse informe. Ne serait-ce pas là une image certaine de la mort et de la résurrection ? J'ai signalé, dans ma notice sur Mantes, deux escargots sculptés sur la miséricorde d'une stalle de l'église de Gassicourt. M. Dusevel d'Amiens cite aussi des limaçons employés dans l'ornementation des monuments picards.

Si le Christianisme a symbolisé le limaçon comme emblème de la résurrection, le Paganisme avait déjà fait sortir Vénus d'une coquille.......... Pendant l'hiver, ces coquilles se recouvrent d'une pellicule très mince. Mais l'*helix pomatia* s'enferme dans un épiphragme calcaire très épais, bien semblable au couvercle du cercueil, qu'elle brise au printemps, comme le couvercle de son tombeau. Est-il possible de trouver un symbole plus parlant de la résurrection ?

M. l'abbé Cochet ajoute que l'église de Saint-Martin-le-Gaillard, canton d'Eu, possède un très curieux chapiteau du xvie siècle, sur lequel est figuré une femme qui pousse un homme dans une coquille de limaçon ou de nautile. Déjà la tête de l'homme est entièrement cachée dans l'ouverture du coquillage.

P. Taffin.

*
* *

D'après le *Petit Journal* du 26 mars 1897, l'escargot était mis dans les tombes des premiers chrétiens de la Gaule comme emblême de la résurrection.

L'église de Chelles possède deux colonnes de bois sculpté portant une vigne enroulée en spirale, agrémentée, entre autres animaux, d'escargots. Je n'ai pu savoir l'époque de laquelle date cette sculpture. Sglpn.

—

Saint Christophe et l'enfant Jésus (LIV, 10, 139, 200, 304, 419, 753). — Je possède une statue en bois de ce saint, jadis conservée en l'église de Saint-Pujet de Brioude jusqu'en 1677, époque où elle fut portée dans l'église de Saint Jean de la même ville. Cette statue date des premières années du xvie siècle. L'enfant Jésus est à califourchon sur les épaules du saint. Si cela peut être agréable au collabo, je puis lui en offrir une photogravure. J'ai aussi fait photographier un saint Christophe, de la Renaissance, en pierre de Volvic, placé à la b ase de l'escalier d'une maison à Montferrand (Puy-de-Dôme). L'enfant Jésus est assis sur l'épaule gauche du saint. L.

Traduction du mot latin « fundatus » (LIV, 227, 364). — Sans recourir aux termes de la basse latinité, nous savons que dans la latinité classique le mot *fundatus* signifiait « riche ». — Cicéron appelle une famille patricienne de Rome : *fundatissima familia* (famille très riche). Donc un calice *fundatus*, une étoffe *fundata* peuvent très correctement se traduire par un calice *riche*, une étoffe *riche* (à cause du métal précieux qui les compose).

C'est une opinion que je risque, en m'appuyant sur Cicéron et autres auteurs latins du siècle d'or. Colocci.

—

Prononciation de l'u en latin (LIV, 279, 420, 537, 763). — M. Léon Silvestre a écrit que « chaque nation moderne prononce le latin à sa façon ». Çà n'est pas vrai pour les Portugais, qui ne prononcent pas le latin à la portugaise. On connaît parfaitement, par la manière dont il prononce, par exemple, *idem, item, tandem*, si un Portugais a ou non étudié le latin. Les Portugais ont, d'ailleurs, une grande facilité à parler correctement les langues étrangères.

En Portugal, on prononce l'*u* latin comme l'*ou* français,

Portugalius.

—

Les jaquemarts de France (LIV 618, 711, 758, 821, 870, 986). — A signaler parmi les jaquemarts la statue de bois, casquée, armée, vivement peinturlurée qui couronne la tour d'horloge de Beaumont-le-Roger, dans l'Eure. Les gens du lieu la nomment Régulus ! Ce sujet de pendule troubadour est l'œuvre d'un menuisier nommé Martin qui répara l'horloge vers 1826. Régulus est éclairé la nuit par une lampe électrique.

Et le jaquemart de Dijon ? Comment un de nos confrères bourguignons ne l'a-t-il pas rappelé en rééditant les vers de Changenet, le vigneron poète, qui écrivit le « mariage de Jaquemart » :

Jacquemart de rien ne s'estonne !
Le froid de l'ivar, de l'automne
Le chau de l'étai, du printan
Ne l'on su rendre maucontan.
Qu'ai pleuve, qu'ai no, qu'ai grôle,
El é sai tête dans sé caule ;
Ai ne veu pas sôti de la.

Ce Jaquemart est le plus illustre de tous, car il fut enlevé à la ville de Courtrai par Philippe le Hardi pour la punir d'avoir refusé de rendre les éperons d'or enlevés aux chevaliers français dans la fameuse journée des Eperons.

Un autre Jacquemart fait montre de civisme, c'est celui de Romans ; il s'est vêtu en grenadier de la République pour frapper les heures. C'est lui qui appelle au travail les cordonniers et cordonnières des grandes usines de chaussures ou leur dit qu'il est l'heure d'aller déguster la pogne et le gratin, mets nationaux de cette partie du Dauphiné.

Besançon aussi a son jaquemart ; c'est un chevalier, comme le Régulus de Beaumont-le-Roger, casqué et couronné, surmonté d'un panache à la Loïsa Puget ; il domine une vieille place, du côté opposé au quartier qui vit naître Victor Hugo.

Ardouin-Dumazet.

* * *

Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, V° partie, p. 579, rapporte qu'on « regardait, à Lanzeac, comme une curiosité digne de l'attention des voyageurs, l'horloge de la ville et son jaquemart. La ville était fière et de son horloge et de son jaquemart. Elle s'imposait, pour leur entretien, une somme annuelle de 24 livres. L'horloge et le jaquemart ne survécurent pas à la Révolution.

L.

—

Cheminées ayant servi de cachettes (LIV, 671, 994). — A propos des cheminées de cette nature, me permettra-t-on d'étendre la question aux *maisons contenant des cachettes*, et d'en décrire une que j'ai connue ?

Voici :

Il y a quelques années, j'étais en villégiature dans une petite ville historique de Bretagne. J'occupais la presque totalité d'une modeste et ancienne maison, sauf deux pièces habitées, l'une par la propriétaire, vieille bretonne fanatique, l'autre, par une jeune bretonne de sentiments plus modernes.

Un jour, que la première était absente, et que je causais avec la seconde de vieux souvenirs et de vieilles maisons, elle me

dit qu'il y avait dans la nôtre une cachette dans laquelle, pendant la *grande Révolution*, des prêtres et des émigrés avaient trouvé un asile.

On devine ma curiosité de connaître ce réduit et mon insistance pour qu'elle voulût bien me le montrer.

— Cherchez-le vous-même, me répondit-elle, et, si vous ne le trouvez pas, je vous l'indiquerai.

Nous voici donc, ma femme et moi, à sonder les murs à coups de poing, à frapper les parquets du talon, à regarder dans le cheminées, à grimper de la cave aux combles, mais sans découvrir la moindre cachette.

— Venez, me dit alors la jeune bretonne.

Nous montons l'escalier conduisant au grenier. Puis, s'agenouillant, elle enleva comme elle eût fait d'un couvercle de boîte, les trois dernières marches de l'escalier que nous venions de gravir, c'est-à dire les trois marches qui accédaient au plancher.

Celui qui avait à se cacher descendait dans le trou ainsi mis à jour, s'asseyait sur un petit banc et rabattait sur lui les degrés déplacés, qu'il fixait à l'aide d'un petit verrou situé à l'intérieur de la cachette. Dans cette position, et étant assis, sa tête affleurait la dernière marche et le plancher.

Cette combinaison était d'une simplicité admirable, à défier les plus sagaces.

Seulement, si le *caché* avait le rhume et toussait, il était irrémédiablement perdu.

Le grenier servait d'observatoire au fugitif qui, à l'aide des lucarnes, surveillait les alentours. A l'approche de gens suspects, il rentrait dans son escalier et n'avait plus qu'à retenir sa respiration.

Cette reconnaissance faite, mon guide remit soigneusement les trois marches en place en me recommandant le silence absolu auprès de la propriétaire. La vieille bretonne fanatique, en effet, étant absolument convaincue que la cachette servira encore, ne veut point en divulguer l'existence, dans l'intérêt des futurs proscrits.

Désireux de tenir la promesse faite à celle qui me dévoilait si aimablement ce secret, on m'excusera de ne point donner le nom de la petite ville dont il s'agit. LUCIEN LAMBEAU.

Le roi des gitanos (LIV, 945). — Rien n'est moins certain que le titre de « Roi » ou « Prince » des Gitanos de ce Chorrojumo qui vient de mourir à Grenade. Il s'en parait seulement auprès des touristes et cela lui servait, comme son costume pittoresque, à mieux vendre sa photographie ou à récolter quelque monnaie.

Pendant un séjour que je fis à Grenade, j'eus la curiosité de le prendre comme guide pour aller visiter l'Albaycin qui est le quartier qu'habitent les gitanes. Mon prince vint me chercher à l'heure convenue, mais je le reconnus à peine. A ma grande surprise, il avait quitté son joli costume, son foulard multicolore autour de la tête, son chapeau pointu à rebords de velours, sa veste enjolivée de broderies, sa ceinture écarlate, sa culotte à boutons de filigrane et ses guêtres de cuir ouvertes sur le côté. Il était tout simplement vêtu d'un veston de toile et d'un prosaïque pantalon gris. Il n'osait s'aventurer chez ses... *sujets* dans son costume d'apparat, et il m'avoua que tout cet équipage princier était seulement pour les jardins de l'Alhambra et les étrangers qu'on y rencontre.

Je crois fort qu'il en était de même de son titre de prince et que le seul dont il eût le droit de se vanter était d'avoir servi de modèle à Fortuny et à Henri Regnault. ELPÉA.

*
* *

Qui ne l'a connu! En 1881, lors de mon premier voyage à Grenade, il était à cheval, fièrement campé sur le point culminant de la place qui précède l'Alhambra. De là, il voyait venir de loin les étrangers et piquait des deux, dès qu'il en apercevait quelqu'un. Cela lui donnait une supériorité évidente sur les autres mendiants, gitanes, mores ou castillans, mais le titre de *rey de los gitanos*, dont il se parait avec complaisance, n'existait que dans ses rêves. Il prétendait avoir servi de modèle au peintre Fortuny. Le fait est qu'il avait une allure singulière, bien capable de tenter un maître de la palette.

Je l'ai revu depuis, vieilli, mais toujours fier. Parlant à peu près l'espagnol, j'ai eu avec lui des conversations ; il s'intitulait toujours « roi des gitanes », mais jamais

il n'a prétendu devant moi qu'il descendait des Pharaons d'Egypte ! N'ayant plus alors de cheval, il aurait pu tout au plus revendiquer le titre de

..... roi des Balochards,
Des Balochards qui va-à-pieds,

Mais il n'y songeait guère, n'ayant sans doute jamais lu Richepin ISKATEL.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le général Huché et les colonnes infernales. — On a quelquefois attribué aux légendes contre-révolutionnaires la réputation de cruauté qui a été faite à certains généraux chargés par la Convention de réprimer les soulèvements de la Vendée. On a tenté de contester le rôle des colonnes infernales imaginées par Turreau ; c'est en prendre à son aise avec la vérité. La lettre qu'on va lire et qui est annoncée au dernier catalogue de Noël Charavay (nº 365) janvier 1907, est un document établissant qu'il n'y a aucune exagération à dire que la répression avec les Turreau et les Huché (1) fut implacable :

Du 7 germinal, l'an II de la République française, une et indivisible et impérissable.

Le général de brigade Huché, commanmandant à Luçon et autres postes circonvoisins.

au général en chef Turreau, commandant l'armée de l'Ouest.

Je t'envoie, citoyen général, copie des ordres que j'ai donnés pour opérer les désirs de celle que tu m'as remise lors de mon départ pour Luçon, où j'ai arrivé le 5 de ce mois, à sept heures et demie du soir, tel que je te l'avais promis.

J'ai remis au citoyen Bard (2) sa suspension et il se rend à Nantes ; il part demain, encore convalescent de ses blessures. Le commandant temporaire que j'ai trouvé me paraît ce que m'en a dit le général Dutruy ; je l'ai continué comme un brave homme commandant temporaire.

Je me tiens sur la défensive et d'après l'évacuation des communes que je fais exécuter, je me porterai où sera l'ennemi pour l'exterminer si je peux. Compte sur mon entière envie à partager ta gloire et tes pénibles travaux.

Je te prie, mon cher Turreau, de revoir avec la carte tes ordres et de me dire si les villages de la plaine et ses communes environnantes sont comprises dans l'incendie, pour que je puisse arrêter mes détachements qui partent et qui, en revenant, travailleront l'incendie et l'évacuation de cette partie, car en révisant la carte, je vois que Sainte-Suzanne a pris la droite pour la gauche. Les villages de la Plaine, ainsi que les communes n'ont jamais été insurgés, mais au contraire ont empêché la ville de Luçon de s'insurger dans les temps où cette place était enviée par les brigands, autrement je fais brûler sans réserve et conformément à ton ordre, car je ne sais qu'obéir. Jure, peste, fulmine, dis et fais ce que tu voudras. Je respecte mes ordres et je t'obéirai. Je ne veux, comme toi, que le bien de la République.

Salut, amitié et fraternité.
HUCHÉ.

P.-S. Réponse en diligence, je te prie. La Plaine est gardée par la rivière du Lay, qui n'est guéable qu'à peu d'endroits et ces endroits sont gardés ; le poste de La Clay est un point très important et est compris dans ton ordre puisqu'il est inclus dans les parties à brûler.

(1) Jean-Baptiste Huché, né à Bernay, où il est mort en 1810. Chef de bataillon des volontaires de l'Eure, adjudant général chef de brigade en 1793 ; au 8 frimaire an II, général de brigade, le 20 germinal, général de division.

(2) Général de brigade le 4 octobre 1793, fit toutes les campagnes de la Révolution et l'Empire, lieutenant général sous la Restauration, grand-père de M. Bard, conseiller à la Cour de cassation.

—

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'annoncer la mort de M. Quarré-Reybourbon, vice-président de la Société de géographie de Lille, correspondant du comité des Beaux-Arts des départements, décédé à Lille, le 25 décembre.

M. Quarré-Reybourbon a publié de nombreux travaux dont l'ensemble constitue un véritable monument d'érudition et d'art.

Sa complaisance était infinie. Il avait rassemblé une bibliothèque d'une grande richesse documentaire. Elle était à la disposition de tous. Les collaborateurs de l'*Intermédiaire des chercheurs* en saven quelque chose, qui n'y ont jamais fait appel en vain.

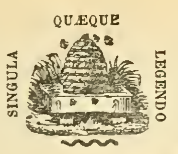
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LV° Volume | *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* | 20 Janvier 1907

43e Année
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1136
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

—

Les rapports des gouverneurs romains contemporains de Jésus en Judée. — Existe-t-il un texte certain de ces rapports? H. B. H.

—

Le droit d'asile au moyen âge. — Son étendue a-t-elle, d'après les textes contemporains, été exactement définie ? Les interprétations sont nombreuses et contradictoires. Etait-ce le droit à l'impunité pour le coupable, ou un répit pendant le temps matériel d'une négociation, d'une protection éphémère accordée par l'Eglise, dont les prêtres se faisaient pour le délinquant les intercesseurs? Y.

—

« Les biens dont vous êtes la dame » : Rondeau du xve siècle.

Les biens dont vous estes la dame
Ont mon cuer si tresfort espris
Qu'il feust mort s'il n'eust entrepris
De vous amer plus que nul ame.

Quant à moy, point je ne l'en blasme
Pour ce qu'ilz ont de tous le pris
Les biens dont vous estes la dame.
De ce qu'il faut que je vous ame

Je sçay trop bien que j'ay mespris.

Mais qui en doit estre repris ?
Non pas moi. Qui donc ? Sur mon ame,
Les biens dont vous estes la dame.

Ce pur chef-d'œuvre de poésie est généralement attribué à Villon. Quelques mois avant sa mort, Marcel Schwob m'a assuré qu'il en avait découvert le véritable auteur. Le détenteur actuel des papiers laissés par notre savant et regretté confrère pourra sans doute nous fixer à cet égard. Th. Courtaux.

—

La mort de Quarré du Plessis. — La maçonnerie sous la Révolution. — Un sieur Quarré du Plessis — Marie Claude — lieutenant général au bailliage d'Autun, mort le 30 juillet 1788 et inhumé à la paroisse Saint-Pancrace d'Autun, marié à demoiselle Barjot de la Combe, laissa une fille, Marie-Thérèse, mariée à un M. de Maubou. L'une de ses petites filles a écrit, il y a quinze jours, une lettre que l'on vient de me montrer et dans laquelle est raconté ceci :

« Il est une tradition conservée dans la famille de Maubou que M. A. Quarré du Plessis, s'étant affilié à la franc-maçonnerie, — je cite les termes mêmes de la lettre — « surprit le secret de la déposition du Roi, et de ce fait il fut empoisonné : Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, seigneur de Monjeu, au courant de ce fait, vint prendre de ses nouvelles à Autun, et il lui fut répondu : « Il sait mieux qu'un autre de quel mal je meurs ».

Que penser de ceci ?

1° M. C. Quarré du Plessis était-il maçon ?

2° Michel Lepelletier de Saint-Fargeau l'était-il ?

3° Le dernier n'était-il pas, en 1788, le plus exalté des royalistes ?

4° Quelles étaient les tendances politiques de la maçonnerie en 1788 ? Etait-elle royaliste ? Ou, au contraire, s'occupait-on, dans les loges, de substituer à la branche aînée le duc d'Orléans ?

5° Connait-on un exemple de condamnation à mort dans des sociétés secrètes modernes, pour divulgation ?

UN CURIEUX.

—

Le chiffre des morts des guerres impériales. — Connait-on le chiffre exact des soldats français qui sont morts pendant les guerres :

1° Du Premier Empire ?

2° Du Second Empire ?

3° Des Français non soldats, morts victimes des deux invasions de notre territoire, sous Napoléon Ier ?

4° Des Français, non soldats, morts victimes de l'invasion de 1870 71 ?

DEPRALFOST.

—

L'ode inédite à Napoléon, de l'allemand Platen. — Cette pièce fait ou a fait partie de la collection d'autographes de M. Alexandre Meyer Cohn. Un journal de Vienne l'aurait dernièrement publiée. Il y a vingt strophes environ.

Un de nos collaborateurs pourrait-il en donner le texte in extenso dans l'*Intermédiaire* ? Il me semble que cet intéressant document y serait parfaitement à sa place.

VILLEFREGON.

—

Lettres de Napoléon III à sir John Burgoyne. — Où peut-on trouver le texte de la lettre de Napoléon III à sir John Burgoyne, datée de Chislehurst après la guerre, où l'Empereur dit que les Prussiens ont surpris l'armée française en pleine formation ?

H. D.

—

Taxandria. — Toxandria. — Thessandria. — Ce seraient les trois formes d'un même nom ; mais je n'ai pu, jusqu'ici, parvenir à l'identifier, car les explications fournies par les auteurs semblent en désaccord avec les textes. Il y a là, je crois, un problème de topographie ancienne auquel les archéologues de l'*Intermédiaire* accorderont quelque intérêt, et dont leur obligeante science pourra, peut être, fournir la solution.

Les textes peuvent se résumer en trois documents :

Diplôme de 931, dans lequel l'empereur Henri II confirme les biens de l'abbaye de Crespin, notamment : « in « *comitatu* Thessandrico villam quæ vo- « catur Empla super fluvium Vuerbena. » Il y est question de « Tijelensis monete. »

Bulle de 1142, du pape Innocent II en faveur de la même abbaye citant : « in *pago* « Thesandrico villam quæ dicitur Em- « pla ». E. Queinsert, copiste de cette bulle, met en note : le comté Tessandrique est dans l'évêché de Liège.

Charte de 1168 (qui confirmerait la note de D. Queinsert) dans laquelle Raoul, élu de Liège, donne à Crespin l'autel de Saint-Landelin à Emple ; on y lit : Signum Othonis ejusdem loci archidiaconi.

Les assertions des auteurs peuvent être condensées de la manière suivante :

U. Chevalier (Topo-Bibliographie) écrit Toxandria-Tessender-loo.

Dezobry-Bachelet déclare : Toxandria-Taxandrie ; au moyen âge on a donné ce nom à une partie du Brabant.

Bouillet prétend que Texandria est Turnhout à peine éloigné de 3 milles au nord de Maestricht.

Wauters (chartes et dipl. imprimés t. I, p. 659) dit : Tiele id est Maestricht ; le même (t. II, p. 500) cite Ackersdyck et porte Empla-Impel.

Arkersdyck (Nasporingen, etc. p. 143) place la Taxandrie et Empel dans le voisinage de Bois-le-Duc ; et cela permettrait d'appliquer Tijelensis à Thielt, situé à peu de distance au nord de Empel. Pour cet auteur, la rivière dite Verchena (aliàs Vuerchena ou Werb.na) aurait simplement disparu (!).

Enfin, une carte du diocèse de Liège, sans date, mais qui paraît la plus ancienne de celles que possède la Bibliothèque nationale, permet de croire que ledit diocèse ne dépassait pas Maestricht et Ruremonde ; par contre, on lit sur cette carte : Impile sur la rivière Veirten au

sud de Liège dans les environs de Durpuy.

En résumé; et notamment avec le nom de l'archidiacre (ch. de 1168), peut-on préciser : 1° la Taxandrie ; 2° Empla ; 3° la rivière Verchena ; 4° et enfin la ville à laquelle se rapporte l'adjectif Tijelensis?

G. A.

—

L F. du Bouchet, marquis de Sourches. — On lit dans les Mémoires du duc de Saint-Simon (*tome 4, page 371, année 1706*) une anecdote fort piquante qui jette un jour assez curieux sur la cour de Louis XIV. Il y est question du fameux marquis d'Heudicourt qui était une « espèce de satyre fort méchant et fort mêlé dans les hautes intrigues galantes, il faisoit les plus jolies chansons du monde, où il excelloit à peindre les gens avec naïveté, avec le sel le plus fin. Le Grand Prévôt (*L.-F. Du Bouchet, marquis de Sourches* (1) et sa famille, honnêtes gens d'ailleurs, en étoient farcis, et, *n'étoient mêlés à la cour avec personne.* »

L'histoire lui en paraît plaisante au point qu'il la raconte une deuxième fois, et mieux que la première (*tome VI, de ses Mémoires, pages 246 et 247, année 1709*).

La voici :

C'était une manière de chèvre-pied (le marquis d'Heudicourt) aussi méchant et plus laid encore que son père (2) très commode aux dames et par là dans toutes les histoires de la cour, ivrogne à l'excès, il y a de lui mille contes plaisants de ses frayeurs des esprits et de ses ivrogneries. Il faisoit les plus jolies chansons du monde, où il excelloit à peindre les gens avec naïveté et leurs ridicules avec le sel le plus fin.

Le Grand Prévôt et sa famille, honnêtes gens d'ailleurs en étoient farcis, et n'étoient mêlés à la cour avec personne. Heudicourt s'avisa de faire une chanson sur eux (3) si naturelle et si ridiculement plaisante qu'on en rioit aux larmes. Le Maréchal de Boufflers, en quartier de capitaine des Gardes, étant derrière le Roi à la messe, où le silence et la descence étoient extrêmes, vit parler et rire autour de lui : il voulut imposer. Quelqu'un lui dit la chanson à l'oreille. A l'instant, voilà cet homme si sage, si grave, si sérieux, si courtisan qui s'épouffe de rire, et qui à force de vouloir se retenir éclate. Le Roi se tourne une fois puis une seconde, le tout pour néant les rires continuèrent aux larmes. Le Roi, dans la plus grande surprise de voir le Maréchal de Boufflers en cet état et derrière lui, et à la messe, lui demanda en sortant de la chapelle et assez sévèrement, à qui il en avoit eu. Le Maréchal de rire de nouveau, lui répondit comme il put que celà ne pouvait lui être conté que dans son cabinet. Dès qu'il fut entré, le Roi reprit la question, le Maréchal le satisfit par la chanson, et voilà le Roi aux éclats, à l'entendre de sa chambre. Il fut plusieurs jours sans pouvoir regarder aucun de ces Montsoreaux (1) sans éclater, toute la cour fit de même ; ils furent réduits à disparaître pour quelque temps.

1° Quelle est cette chanson qui « courut fort et divertit extrêmement la cour et la ville » ?

2° Pourquoi ces Montsoreaux n'étoient-ils mêlés à la cour avec personne ?

3° De quelles autres chansons du marquis d'Heudicourt ces « honnêtes gens étoient-ils farcis » ?

4° Quelle cause au dédain si marqué que prend le style de Saint-Simon lorsque ce dernier parle de *ces Montsoreaux* ?

Craywick.

(1) Auteur des *Mémoires du marquis de Sourches* publiés par le comte de Cosnac et Arthur Bertrand. Paris, Hachette 1882, 13 vol. in-8 (*Intermédiaire*, XX, 296).

(2) Saint-Simon avait d'abord écrit : *que père et mère* ; puis il a biffé les deux derniers mots. (Delisle).

(3) Dans la première version, Saint-Simon dit « Le Grand Prévôt (L-F du Bouchet, mar-« quis de Sourches) obtint 300.000 livres de « brevet de retenu sur sa charge pour son fils « qui épousa une Mlle Du Hamel, de Picar-« die, fort riche et qui ne fut pas heureuse. « D'Heudicourt, le fils, fit dans la suite sur « tous ces Montsoreaux une chanson si naïve, « si fort d'après nature et si plaisante que... « etc., etc. »

(1) La marquise Du Bouchet de Sourches était née : Marie-Geneviève de Chambes, comtesse de Montsoreau.

—

Portrait de Mgr Caron. — Où puis-je me procurer les portraits lithographiés de Mgr Caron, mort évêque du Mans vers 1830? D'après Surgères (iconographie bretonne) il en existe deux. L'un le représente sur son lit de mort.

Chabeaussière.

—

Devillers de Pité. — Sait-on ce que sont devenus les manuscrits du roi d'armes Arnould Devillers (ou de Villers) de Pité, qui instrumentait dans la principauté de Liège à la fin du XVIIIe siècle ? Cette

question, posée aux chercheurs du pays de Liège est restée sans réponse.

N. N.

—

Fontenelle. — Où pourrait-on trouver l'acte de naissance de Fontenelle?

JUSTIN C.

—

Le peintre Jalabert. — Le peintre *Jalabert* qui vivait, je crois, il y a quelque 50 ou 60 ans, a, paraît-il, écrit des Mémoires. Pourrais-je savoir comment me les procurer?

MARKO.

—

Madame C. C. de Lunéville. — Je serais bien obligé à l'intermédiairiste qui pourrait me renseigner sur une dame C. C. de Lunéville, comtesse, je crois, et auteur présumé d'intéressants mémoires sur le XVII° siècle, publiés à La Haye, vivant à la fin du XVII° et au commencement du XVIII° siècle et sans doute protestante.

MARC HUS.

—

Panygrolles. B. des Planches : noms d'auteur et d'imprimeur à retrouver. — Je viens de parcourir un intéressant factum portant pour titre : *Coppie d'une lettre escrite par Edmond de Panygrolles, escuyer, à un seigneur du pays de Bourgogne : en laquelle est contenu le discours de ce qui s'est passé aux Estats provinciaux de Normandie, tenus à Rouen au mois de novembre mil cinq cents soixante et dix-huit*, à Paris, par Barthélemy des Planches, 1678. Suivant La Croix du Maine, les noms de Panygrolles, auteur, et de B. des Planches, imprimeur de cette pièce sont supposés. L'un de nos collaborateurs pourrait-il nous renseigner sur les deux noms recherchés?

E. M.

—

Famille Pot d'Argent. — Je serais bien désireux d'avoir des renseignements sur une famille Pot d'Argent, fixée en Basse-Alsace à la fin du XVIII° siècle, et dont les armoiries étaient, je crois, trois artichauts. Quel ouvrage local puis-je consulter, avec succès, sur cette famille?

JEHAN.

—

Mémoires de Talleyrand, recueillis et mis en ordre par madame O. du C. (Olympe du Cayla). — Quelle est la valeur historique de ces Mémoires, publiés, en 1839, par Charles Le Clère? Les considère-t-on comme l'œuvre personnelle de Talleyrand ou comme celle de madame du Cayla? Ou bien encore, cette dernière n'aurait-elle fait que prêter son nom à de réels documents qui lui auraient été confiés par Talleyrand?

L'un de nos aimables intermédiairistes aurait-il sous la main la possibilité de résumer comment cette publication a été jugée par la critique en 1839?

DE LORVAL.

—

Honny soit qui mal y pense. — Le marquis de l'Isle Rouhet, célèbre chasseur poitevin, vivant à la fin du XVII° siècle, ami des chevaux, aurait fait graver sur la porte des écuries de son château, à Rouhet, près Châtellerault : « *Honny soit qui mal y panse.* » Mais on aurait écrit : « *y pense* ».

Est-ce bien là l'origine de ce dicton connu? Cette inscription a-t-elle bien existé? Reste-t-il encore quelque chose du vieux château et de la dite inscription?

MARCEL BAUDOUIN.

—

Armoiries des familles Despretz de Leschelle et de Wallers. — Un collaborateur pourrait-il me faire connaître les armoiries de ces deux familles, qui résidaient en Hainault à la fin du XVIII° siècle?

S. B. G.

—

Jeton à déterminer : initiales M. D. — Jeton octogone en argent, paraissant remonter à la première moitié du XIX° siècle. *Avers* : initiales M. D. entrelacées, dans un écu ovale, au centre, surmonté de deux colombes que couronne de roses un amour ; deux autres amours à droite et à gauche sur des nuages. Signé : LORTHTOR? *Revers : deux écus accolés ; à dextre, d'argent au chevron de gueules, accompagné de 7 merlettes de... posées 4 en chef et 3 en pointe ; à sénestre, écartelé aux 1 et 4 d'or, à la bande d'azur ; aux 2 et 3 de gueules, au lion de..., armé, lampassé et couronné de...* Le tout sur un manteau doublé d'hermine et brodé aux attributs des armoiries ; guirlande de roses au bas ; couronne ducale.

A l'occasion de quel mariage a-t-il été frappé? A quelle date? Préciser le nom de l'auteur?

J'en connais plusieurs exemplaires, tous d'une très belle frappe.

Eu. C.

—

Ex-libris à la devise : Robvr sapientia vincit. — A qui attribuer un ex-libris du XVIIIe siècle, dont les armes peuvent être ainsi blasonnées :

Coupé : au 1 d'azur, à une couleuvre couronnée, ondoyante, en pal, d'or ; au 2 d'argent, au lion de sable.

Couronne de marquis. En haut, sur une banderolle, cette devise ; ROBVR SAPIENTIA VINCIT. René de Starn.

—

Coralie. — Quelle est l'origine de ce prénom ? Aucun des dictionnaires que j'ai consultés ne la donne. Dew.

—

« Bise, wèvre, vent et scors » ; points cardinaux. — Un aimable intermédiairiste voudrait-il me dire à quels points cardinaux correspondaient les termes suivants, que l'on rencontre dans les actes de transports des anciens greffes scabinaux en pays wallon et brabant-wallon : *de bise*, *de wèvre*, *de vent* et *de scors* ou *scorschevia ?* J'avais toujours cru que ces tenants et aboutissants signifiaient, énoncés dans l'ordre ci-dessus : de nord, de levant, de midi, de couchant. Mais, ces mêmes termes employés pour une parcelle dont je connais exactement l'orientation, devraient se traduire : *bise* par est, *wèvre* par sud, *vent* par ouest et *scors* par nord. Qu'en est-il en réalité et quel ouvrage pourrait on consulter sur cette question ? N. N.

—

Table du pouvoir actuel de l'argent. — Le chercheur se trouve bien souvent embarrassé lorsque rencontrant, dans un document ancien, le prix de la vente d'une terre ou le revenu d'une ferme, etc., exprimé en livres ou en écus, il veut se faire une idée exacte de ce que représenterait, à l'époque actuelle, la valeur de cette acquisition ou de ce fermage. Les tables de Leber peuvent, je le sais, renseigner en partie l'ignorant comme moi ; mais ces tables, établies en 1847, sont-elles bien exactes à l'heure présente ? Je me permets d'en douter ; car il me semble que le propriétaire qui jouissait de 20.000 francs de rentes en 1847, était plus riche que celui qui n'a au début de ce XXe siècle, qu'un revenu de cette même somme. J'ajouterai que les tables de Leber s'arrêtent en 1789.

Je fais appel à mes aimables confrères en les priant de me faire savoir s'il existe une table simple et facile à consulter sur le pouvoir actuel de l'argent, ou de m'aider à l'établir, si elle n'existe pas, en indiquant les variations de ce *pouvoir*, par quart de siècle.

Brondineuf.

—

« La Chanson de la Marguerite ». — C'est le titre d'une pièce que l'auteur, M. Henri Thiéry, fit représenter au théâtre des Variétés avant 1863. Quand fut-elle jouée exactement ?

Gustave Fustier.

Le 24 août 1864.

—

Réforme du costume. — Il y a quelques années, il y eut des ligues, des conférences, de nombreux articles de journaux pour la réforme du costume féminin et pour critiquer l'extravagance et l'absurdité de certaines modes. Je serais reconnaissant à qui voudrait me renseigner sur ce sujet et m'indiquer des ouvrages, revues ou autres écrits, ayant traité cette question au point de vue pratique ou satirique. H. H.

V. Grand-Carteret.

—

La définition du baiser par la femme. — Il y a toute une longue bibliographie du baiser. Aucun ouvrage n'est pourtant si bien fait que celui de l'illustre philologiste danois Christophe Nyrop. Ce qui manque, ce sont de vraies confessions féminines.

Or, dans des romans écrits par des femmes, on trouvera certainement des scènes, où des personnages féminins, en remémorant des baisers reçus ou en exprimant le désir de les recevoir, indiqueront les traits caractéristiques du baiser. Il y a plus de chance de rencontrer dans ces descriptions un aveu sincère que dans une réponse directe, dont la pudeur altère nécessairement la franchise. Sans s'en apercevoir, les femmes ou poètes, ou romanciers, ont mis dans la bouche des personnages nés de leur imagination, une confession qui coulait instinctivement de leur plume.

Ne peut-on rechercher quelques-unes

de ces citations ? Elles seront de précieuses contributions à la science de l'*Osculologie*, que l'avenir ne laissera pas de constituer. HAHL BOUQ HERCK.

—

Pourquoi les Japonaises n'ont-elles pas de bijoux ? — Depuis la plus haute antiquité et chez tous les peuples, la femme s'est parée de bijoux. Les seules Japonaises ne portent aucun bijou touchant à la peau.

Elles ne font usage, ni de bagues, ni de colliers, ni de bracelets, ni de boucles d'oreilles.

Un aimable curieux pourrait-il nous renseigner sur cette anomalie et sur les raisons qui militent contre cet usage au Japon ?

UN MÉRIDIONAL DES « MÉRIDIONAUX ».

—

Faire une croix à la cheminée. — Quelle est l'origine de cette locution ?

G. FUSTIER.

—

Le regard persistant des yeux de face. — Dans mon dossier d'autographes se trouve cette lettre adressée à Sarcey, par Charles Garnier :

Ministère
Des Beaux-Arts
—
Travaux du nouvel
Opéra
—
Bureau de l'architecte
Paris le 187.

Mon cher Sarcey,

Ne cherche pas la raison du regard persistant des yeux de face, tu avais trouvé complètement hier soir. Je fais amende honorable et avoue que je suis battu. Je n'avais jamais pensé à cette question si simple et je suis furieux qu'un simple journaliste comme toi ait tombé deux artistes. Enfin j'avoue : que veux-tu de plus ? G.

Il est intrigant ce billet. Tous, nous avons été émus de la persistance du regard dans certains portraits, dont les yeux nous poursuivent. Quelle raison a bien pu en donner Sarcey, à son ami Garnier, qui ne l'avait point trouvée et qui l'accepta à la réflexion, comme frappé par sa profondeur ?

Ah ! si notre charmant confrère Adolphe Brisson, et la fille de Sarcey n'étaient si occupés à transformer les *Annales littéraires* en un véritable Institut de la jeune fille, comme on pourrait avoir d'eux le mot de l'énigme ! Y.

Le cardinal Gousset a-t-il été enseveli vivant ? — Le cardinal Gousset, dans un discours au Sénat, raconta un jour que dans son enfance, il avait été mis vivant au cercueil et par un concours de circonstances fortuites, sauvé ensuite du danger d'être enterré vif.

Or, j'ai entendu répéter plusieurs fois, que l'aventure n'était pas arrivée au prélat lui-même, mais qu'il avait dramatisé le fait en se l'appliquant, afin d'attirer l'attention de la haute assemblée et d'enlever son vote.

Peut-être existe-t-il encore des personnes qui pourraient renseigner l'*Intermédiaire* et nous apprendre si le cardinal Gousset s'est trouvé personnellement dans le mauvais cas signalé par son discours, ce que je crois. P. ERPLEX.

—

La place Bellecour (à Lyon) la plus grande d'Europe — Je lis dans un grand quotidien le compte-rendu d'une intéressante causerie faite par un membre de l'Institut ; le conférencier traitant de la ville de Lyon, décrit la place Bellecour et la désigne — la plus grande d'Europe — le fait est-il bien exact ? et comment faut-il le comprendre ? I. P. K.

—

Charabia. — Quelle est l'origine de ce mot, qu'on applique surtout au mal parler des Auvergnats ? On prétend que saint Flour était d'Arabie (*Arabiae*) d'où les armoiries du chapitre de Saint-Flour : *d'azur à 3 A gothiques d'or*), et que l'on aurait fait de ce mot celui de *charabia*. Cela me paraît bien tiré par les cheveux.

LA COUSSIÈRE.

—

Les reines de carnaval et de mi-carême. — Il est entré dans nos mœurs, à chaque mardi-gras et à chaque mi-carême, de voir élire des reines, reines du Temple, reines des Halles, reines des marchés qui, elles-mêmes, élisent la reine des reines.

A quelle époque remonte la tradition des reines de carnaval ? Autrefois, étaient-elles élues ou choisies ? Y avait-il d'autres reines que celles des lavoirs ? En quelle année, pour la première fois, a-t-on eu l'idée de nommer une reine des reines ? Certaines de ces héroïnes d'un jour ont-elles eu une histoire ? Y.

Reponses

—

Les Bonaparte et les Hugo (T. G., 125, 433). — Cette très curieuse lettre inédite, écrite par le comte Léopold Hugo, neveu de Victor Hugo, intéresse tant de personnalités des familles Hugo et Bonaparte que nous ne pouvons la placer que sous une rubrique générale :

26 octobre 92 24, rue des Saints-Pères

Monsieur le Baron,

Dans votre discours, si applaudi par tous les journaux que j'ai lus, vous avez parlé d'un portrait officiel de Charles Bonaparte.

s Dans l'attique de Versailles se trouve ans doute une copie de ce portrait, habit tabac avec broderies riches, à moins que ce ne soit l'original lui-même.

Permettez-moi de vous raconter, au sujet du personnage du tableau que l'on a vendu, dans une collection, il y a trois ans, une curieuse lettre autographe de Ch. B. [onaparte], adressée au ministre de la guerre du roi L. XVI pour obtenir l'admission de son fils dans une école militaire.

Le signataire supplie le ministre de venir en aide aussi à une famille qui a été ruinée par les jésuites, lesquels se sont indument emparés de certains biens... Le ton est entièrement plaintif.

En 1824, ma mère, alors jeune fille, et sa sœur (depuis Mme Louis) se trouvaient à Rome ainsi que J.-J. Ampère. Il les nomme dans ses mémoires sur Rome. A ce moment vivaient chez Madame Mère au Palazzo Bonaparte les deux fils de Hortense, très jeunes.

Il y eut un bal costumé chez Torlonia. Quand les deux jeunes filles entrèrent dans les salons, deux jeunes *pâtissiers* ou *gâte-sauces* se précipitèrent et les engagèrent pour la soirée, selon l'usage. C'étaient les deux fils d'Hortense.

Quand le lendemain on apprit la chose à l'ambassade de France, cela fit un mauvais effet dans la société royaliste, y compris Mme Récamier.

D'autre part, puisqu'il me reste de la place, je dirai que le comte de Teba, depuis Montijo, attaché à la personne de Joseph, au palais, comme chef d'escadrons d'artillerie (et mon père se rappelait l'avoir vu en uniforme dans la salle des gardes) avait été à Madrid, sous les ordres du général Hugo alors premier maréchal du Palais.

Veuillez agréer, monsieur le Baron, toutes les salutations empressées de votre serviteur,

Comte Léopold Hugo.

Un associé du « Père Duchesne » (LIV, 947). — J. R. Hébert ne rédigea pas que le *Père Duchêne.*

Il rédigea également entre autre feuilles *Le Journal du Soir*, où il eut bien le sieur Marquet comme associé.

Cette dernière publication, qui commença à paraître le 10 février 1791 avec le n° 217, fut d'abord rédigée par Hébert tout seul ; Tremblay en fut l'imprimeur.

Avec le n° 491 (paru le 6 août 1791), le sous-titre est modifié.

La collaboration Hébert-Marquet est effective à partir du 16 août, et ce journal est alors ainsi nommé : *Journal du soir,* rédigé par J. R. Hébert... et par J. C. Marquet, pour la partie politique.

Renseignements tirés du 2e volume de la *Bibliographie* de Tourneux, section journaux. P. de M.

—

Les filles de Georges III (LIV, 610, 735, 906). — Votre correspondant consulterait utilement : *Royal Dukes and Princices, of the Family of George III.* 1760-1830 de Percy Fitzgerald, 1882, ainsi que son *Good Queen Charlotte* et son *Life fo George IV* où il dit : « I have exercised, also due discretion in the selection of un published letters, diaries and other interesting M. S. Which are in the British Museum ».

Je pourrai lui indiquer où s'adresser pour avoir une liste de ces documents ; etc., etc.

Voir aussi *Dictionary of national Biography* et *The Nuncham Papers* by M. E. Harcourt dont Fitzgerald a beaucoup profité. C. Poyntz-Stewart.

—

La reine Hortense et l'amiral Verhuell (LIV, 1, 66, 116, 174, 233, 288, 339, 402, 460). — Il y a de curieuses rencontres dans la vie. Je venais de lire dans l'*Intermédiaire* ma question par rapport à la *Notice* de J.-H. Grandpierre sur l'amiral Verhuell, quand un mien cousin arrive de la Californie où il avait passé un an, je lui ai tout de suite posé la question qui m'intéressait. Quelle ne fut pas ma surprise quand il m'a dit que non seulement l'amiral Verhuell était l'ami intime du pasteur Grandpierre, mais était le parrain de Marie, fille de ce pasteur, et cousine germaine de ma mère. Je réponds donc à ma propre question : la *Notice* est du pas-

teur Granpierre, évidemment écrite par ce dernier comme tribut d'une longue et intime amitié. A. G. C.

—

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553, 686, 732, 840, 960). — Permettez-moi d'ajouter quelques mots à l'article « Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte », publié dans le numéro de l'*Intermédiaire*, LIV, 960.

Il serait tres intéressant de connaître les raison qui font croire à l'auteur de cet article que sœur Marie de la Croix était une fille de Jérôme Bonaparte et de la comtesse Pappenheim.

Madame Lily Braun, à Berlin, connue par ses tendances socialistes, se dit être arrière-petite-fille du roi Jérôme et de la comtesse Pappenheim, le dernier enfant de celle-ci, Jérômee-Catharine-Jenny Rabe de Pappenheim,(née à Cassel le 7 septembre 1811, morte à Lablaken, Prusse-Orientale, le 29 juin 1890, et mariée en 1838, à M. Werner von Gustedt, conseiller territorial), grand'mère de madame Braun, ayant été la fille du roi, bien que le mari de Mme de Pappenheim l'eût reconnue comme son enfant à lui. Ceci serait en contradiction avec les assertions de l'honorable « Rat de Bibliothèque », où Mme de Pappenheim aurait eu encore un autre enfant du roi, auquel, cette fois-ci, son mari, moins complaisant que la première fois, aurait refusé de donner son nom. Cela paraît peu probable.

Le comte Rabe de Pappenheim, du reste, appartenait à une famille de noblesse du pays de Westphalie, qu'il faut se garder de confondre avec celle des comtes Pappenheim en Bavière, connétables héréditaires de l'Empire. Il reçut le titre de comte du roi Jérôme, le 30 novembre 1811, donc, peu après la naissance de Jérômée-Catharine-Jenny, et il mourut, à son château de Stammen, le 3 janvier 1815, âgé de 50 ans. Ses descendants, très nombreux aujourd'hui, n'obtinrent pas, après la chute du royaume de Westphalie, l'autorisation de se servir du titre comtal. La comtesse Pappenheim était née Diana, baronne Waldner von Freundstein. Elle naquit à Olweiler en Alsace, le 25 janvier 1788. Elle épousa Guillaume Maximilian Rabe de Pappenheim, à Weimar, le 6 septembre 1806, et se remaria, après sa mort, en 1817, à Ernest Christian-Auguste de Gersdorff, chambellan et ministre d'Etat de Saxe-Weimar et ami de Goethe. Elle mourut à Weimar le 18 décembre 1844.

Dr A. de Wilke.

—

La fuite de Louis-Philippe (LIV, 610, 684, 733, 845). — D'après une tradition locale, Louis-Philippe quitta Honfleur, déguisé en paysan et se rendit sur le rivage de la mer en face Vasouy. Là, une chaloupe le conduisit sur le « Français », navire appartenant à la Compagnie Deschamps, qui le porta en Angleterre. Le capitaine se nommait Morin et plus tard il fut décoré en récompense de ses services. Frédéric Alix.

—

Enterrement à visage découvert (LV, 3). — Le testament du père Lacordaire porte :

Ma volonté est que mon corps soit enseveli à l'Ecole de Sorèze, sans qu'aucune partie en soit distraite, et qu'aucun embaumement ou opération ait lieu sur lui On m'ensevelira dans mes habits religieux. Le cercueil en bois de chêne sera déposé dans un caveau au milieu du chœur de la chapelle actuelle de l'Ecole, au centre des cours.

Conformément à cette disposition, le corps du célèbre dominicain, restaurateur en France de l'ordre de Saint-Dominique et membre de l'Académie française, fut inhumé dans le chœur de ladite chapelle, où, au travers d'une vitre, on peut voir encore ce qui reste de son visage : le père Lacordaire, peu avant sa mort, s'était lui-même composé cette épitaphe qui résume admirablement la dernière partie de sa glorieuse existence :

Viventi hospitium
Morienti sepulcrum
Utrique beneficium

Th. Courtaux.

***

Les souverains et princes russes sont enterrés ainsi. Voir le récit de la mort du Cesarewitz, en 1865, à Cannes.

Un rat de bibliothèque.

***

L'usage de transporter les morts à leur sépulture, le visage découvert, est un reste des mœurs antiques. C'est ainsi que procédaient les Romains, qui promenaient dans les rues et les faubourgs de la cité le trépassé « couché de long et paré de

linceuls blancs et de couvertures, la tête un peu relevée. »

On sait comment fut porté au Panthéon Le Pelletier de Saint-Fargeau, assassiné le 20 janvier 1793, dans un restaurant du Palais-Royal, par le garde du corps Paris, qui voulait venger la mort du roi sur l'un de ses juges. Sur une espèce de lit de parade, le visage et la poitrine découverts, livides, sanglants, le corps de l'ancien député de la noblesse aux Etats généraux, devenu un révolutionnaire farouche, fut porté en grande pompe au Panthéon, avec un cortège de bannières, parmi lesquelles on en voyait une qui avait pour flamme la chemise, la veste et la culotte du conventionnel, encore toutes dégouttantes de sang.

Souvenir un peu moins tragique, plus près de nous : En 1878, Mgr Dupanloup, embaumé d'après les procédés modernes, le visage découvert et revêtu de ses habits épiscopaux, fut promené solennellement dans les rues de la ville d'Orléans, avant son inhumation dans la cathédrale.

L'usage de conduire le défunt jusqu'au cimetière, le visage découvert, s'est conservé dans une petite ville de Corse, à Cargèse, colonie grecque, où l'enterrement se fait de nos jours régulièrement de la façon suivante. La cérémonie a lieu l'après-midi, vers les trois heures. Le corps du défunt est porté dans son cercueil, la face découverte, revêtu de ses plus beaux habits. Derrière le cadavre marche le porteur du couvercle du cercueil. Arrivé au cimetière, le corps reste encore découvert devant la fosse jusqu'à la nuit, où, en présence de la famille seulement, on scelle le couvercle de la bière pour l'inhumation.

Dr Billard.

—

Camisards (LIV, 951 ; LV, 20). — Au XVIe siècle, on appelait camisade des expéditions faites de nuit, et où les soldats mettaient leurs chemises ou camises sur leurs armes pour se reconnaître. De là vint le nom de camisards donné aux calvinistes des Cévennes qui, après la révocation de l'édit de Nantes (1685) prirent les armes pour la défense de leur religion Ils tiraient leur nom de l'usage que je viens de rappeler, et non, d'après les mémoires du temps, parce que cette attaque nocturne surprenait en chemise les assaillis.

(Montluc, marquis de Sourches, etc., Mémoires).

Il y eut aussi des camisards blancs ou catholiques, en opposition aux camisards protestants. Les camisards catholiques s'appelaient encore cadets de la croix.

Dans ses mémoires, à la date du 3 juillet 1709, le marquis de Sourches (t. 12, p. 2) nous fait connaître qu'alors on parlait beaucoup à la cour des progrès des camisards en Languedoc, et, à cette occasion, il reproduit une curieuse lettre en forme de manifeste, laissée par les camisards chez le marquis de Brisson, dans son château, signée : Abraham. Elle est datée du Désert, le 12 juin 1709.

Ereuvao.

—

Secrétaire de la main du Roi (LV, 4). — Les *Secrétaires de la main* datent très vraisemblablement du règne de Louis XI. Il ne semble pas qu'ils aient été créés, tout d'une pièce, par la volonté royale ; il paraît, au contraire, plus raisonnable de croire que peu à peu les rois de France prirent l'habitude d'autoriser tel ou tel secrétaire, en possession de leur entière confiance, à contrefaire leur signature, dans des cas déterminés.

La signature du Roi figurait dans les diplômes (mérovingiens, carolingiens et capétiens), principalement sous la forme d'un monogramme. Cet usage disparut avec les diplômes eux-mêmes ; on n'en constate la réapparition qu'au XIVe siècle, dans les lettres patentes. D'abord exceptionnel, cet usage devint régulier à partir du XVIe siècle.

De nombreuses lettres émanées de la chancellerie de Charles VI sont munies de la signature royale ; Philippe de Mézières, dans le *Songe du Vieil Pélerin* reprochait au monarque de prodiguer la sienne. Louis XI signait encore plus fréquemment que les rois, ses prédécesseurs. A partir de son règne, les signatures royales ne sont plus cependant, toutes autographes ; beaucoup ont été tracées par la main de secrétaires autorisés à contrefaire la signature du roi et appelés, pour cette raison, *Secrétaires de la main*

L'auteur de l'excellent *Manuel de Diplomatique* (Paris, Hachette, 1894) auquel nous empruntons les renseignements ci-

dessus, A. Giry, cite le témoignage d'un secrétaire de Louis XI qui affirme que quelquefois le roi autorisait son secrétaire Tillart à signer à sa place : « Aliquando, in expediendo litteras, ipsemet (rex) signabat, et quando nolebat, seu recusabat persam, ipse Tillart, *ex suo mandato et suo nomine signabat,* propter magnam fiduciam quam in eo habebat ».

OCTAVE BEUVE.

—

Dame de lit (LIV, 561, 965). — Mon savant collègue Dr L. parle d'une Mme de Vesmes, qui était lectrice de Marie-Antoinette, qui avait créé en sa faveur une charge de Dame de lit.

Ne faut-il pas lire ici Vismes au lieu de Vesmes ?

Je ne connais pas de famille de Vesmes, mais, par contre, je connais très bien une famille de Vismes, originaire de Picardie, à laquelle appartenait Adelaïde-Suzanne de Vismes, née à Paris en 1753, et qui fut, si je ne me trompe, lectrice de la reine Marie-Antoinette.

En tous cas, elle fréquentait beaucoup la cour et épousa, en premières noces, Jean-Benjamin de Laborde, premier valet de chambre du Roi, gouverneur du Louvre, fermier général et chansonnier fameux, mort sur l'échafaud en 1794 ; et, en secondes noces, Louis-Antoine-Auguste, duc de Rohan-Chabot. Adélaïde-Suzanne de Vismes, qui mourut en 1832 et fut enterrée au cimetière de Picpus, à Paris, où sa tombe se voit encore, était la sœur de Anne-Pierre-Jacques de Vismes du Valgay (1745-1819), qui fut directeur de l'Académie Royale de musique (Opéra) pendant plusieurs années, 1777 à 1780 (*Biographie universelle des musiciens* de Fétis, et surtout *Académie impériale de musique,* par Castil-Blaze, Paris, 1855).

ARMAND DE VISME.

—

Mémoires d'hommes d'Etat (LIV, 227, 347, 461). — Parmi les hommes d'Etat, qui publièrent des Mémoires des faits qui se sont passés sous leur ministère, à leur sortie des affaires, il faut placer le comte de Lamarmora, général et président des Ministres en Italie, qui publia, en 1878 : *Un po più di luce* (Un peu de lumière), où il se défendit contre ses adversaires, en publiant un récit de la guerre contre l'Autriche (en 1866) et des événements politiques, qui se rattachaient à son Ministère, avec de nombreux documents et pièces officielles.

La publication souleva un scandale énorme, et l'on assure que le roi Victor Emmanuel II empêcha personnellement son ancien Ministre de publier le second volume déjà annoncé par l'auteur. Le second volume, cependant, a été imprimé, mais l'édition a été détruite. On assure que deux copies seulement ont survécu à la disparition : un exemplaire aurait été possédé par M. Chiala, qui l'aurait consulté de son vivant et l'aurait fait disparaître depuis ; l'autre exemplaire se trouverait dans les Archives secrètes de Turin. — Ces Mémoires de Lamarmora ont plutôt une portée de justification, qu'un but historique.

COLOCCI.

—

Notre-Dame de Lorette (LIII ; LIV ; 238, 419, 619, 910, 961 ; LV, 21). — Je n'ai ni la science ni la compétence nécessaire pour entrer en controverse avec le collaborateur M. Ulysse Chevalier. Je dirai seulement que les conclusions de son avant-dernier article me semblent bien tranchantes et risquent fort de ne pouvoir rivaliser avec la popularité séculaire du culte et du sanctuaire de N.-D. de Lorette, avec les nombreuses indulgences accordées par les papes, bien que ceux-ci, ne voulant pas imposer des dogmes à tout bout de champ, aient eu le soin, je crois, de parler de ce miracle en se servant de l'expression « *ut fertur* ». Cependant n'y a-t-il pas une messe ou un office de Benoit XIV, qui doit être assez embarrassant pour les prêtres qui, ne croyant pas au miracle, sont appelés à le dire, et où se trouvent ces paroles propres à donner un moins des doutes : « Ipsius virginis domus divinis mysteriis consecrata, *angelorum ministerio* ab infidelium potestate in Dalmatiam prius, deindè in agrum Lauretanum *translata fuit*, etc. »

LESLIE.

—

Puits de la Nadée. Les puits de Paris (LIV, 835). — Le puits Nadée, faubourg Saint-Jacques, près la Visitation, quartier Saint-Benoît, est indiqué sur la carte de La Caille (1714). (B. N. dépt. des cartes) et (Bibl. Saint-Fargeau).

L'origine du nom m'est inconnue. J'ai relevé une liste d'une vingtaine de puits, ayant un nom connu à Paris ; mais,

Comme à Paris, en 1875, on comptait 30,0:2 (trente mille quarante-deux puits!) on comprend la difficulté d'en dresser une liste.

En 1870, 20.000 puits furent condamnés ; l'eau en était contaminée.

On trouvera l'histoire des *Fontaines*, des *Puits*, des *concessions d'eau*, des *moulins à eau* (et à vent), des *ponts*, des *quais*, des *îles*, etc., bref l'histoire de la *Seine* en général, que *personne ne connaît* et qu'on ne trouve *nulle part*, dans mes *Etudes sur Paris*, quand elles seront publiées. Par qui ?

En attendant, le journal *le Nord* publiera prochainement une série d'articles détachés — non compris dans les *Etudes sur la Seine* — dont voici quelques titres : les *Origines ; Le Passage de la Seine par Labiénus ; l'enceinte de Louis VI ;* le *Palais ;* les *Cimetières*, etc , qui pourront intéresser les *Parisiens*.

CAMILLE PITON.

—

L'abbaye d'Hérivaux (LIV, 53, 405). — Voir à la Bibliothèque Sainte-Geneviève : *Topographie des couvents et abbayes de France* (cote : W. 390-390²). — L'abbé Lebeuf parle d'Hérivaux dans son *Histoire du diocèse de Paris* ; et il faut encore consulter, outre les rectifications de M. Fernand Bournon, le volume suivant : *Lettre à l'auteur de l'histoire du diocèse de Paris*, contenant quelques remarques faites sur le chapitre ayant pour titre Luzarche et l'abbaye d'Hérivaux (Genève, 1758, in-12). — Voir également la *Gallia Christiana* ; dans les registres de Clément VI (év. Tosti), le n° 2623 ; à la Bibliothèque nationale, les mss. franç. 13846 à 13858 ; à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, le ms. 612, etc. (voir le catalogue des mss. au mot : *Notre-Dame d'Hérivaux*) ; un grand nombre d'ouvrages comme le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris* publié par Guérard (Documents inédits), et *L'abbaye de Sainte-Geneviève* par l'abbé Léret ; enfin, outre les Archives départementales de Seine-et-Oise, celles du Musée Condé à Chantilly.

Je pourrai communiquer à l'auteur de la question d'autres renseignements s'il le désire. JACQUES BOULENGER.

Archipréveré (LI ; LIII, — Une question a été posée dans l'*Intermédiaire* qui intéresse à la fois la philologie et l'histoire : à défaut de correspondant plus autorisé, j'apporte ma modeste contribution documentaire. Il s'agit d'*archipréveré*, *voyage*, *claverie* et *climat*, employés comme synonymes par Alliotdans les Pouillés de 1648.

ARCHIPRÉVERÉS — *Bourges*

Dans cet archi diocèse, les circonscriptions financières se confondent avec les juridictions ecclésiastiques, sans correspondre toutefois aux divisions civiles.

Le district sur lequel s'étendait le pouvoir de l'archiprêtre fut appelé en français suivant le temps et le pays *archipréveré*, *archiprêtrise* ou *archiprêtré* qui a finalement prévalu (M. DELOCHE de l'INSTITUT).

Archipresbyteratus, aut *Decanatus rurales*, *Archiprêtrés*, *Doyennés ruraux* avec, pour le doyen, droit de visite sur les cures de campagne.

Archipréveré, ou mieux *archiprêvé*, en usage dans le Berri, le Limousin, le Nivernais, l'Auvergne, est une déformation d'*archiprêtré*, par substitution de V à T (*Dict.* de Trévoux).

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* sont au-dessus de ces logomachies de grammaire :

Plutôt courir a grans elans par les *climas*.
(EUST. DESCH, VI, 272).

* * *

CLIMATS — *Nantes*

« Le diocèse est divisé en quatre *climats* : Nantois, de Chrestienté, de Clisson, de Rais ».

χλίματα Græci nuperi vocabant urbium regiones :

Ἐν Χαρχηδόνι εις τὴν ἐκκλησίαν τοῦ δευτέρου κλίματος, que l'édition latine traduit : *In Basilica regionis secundæ*. (CODEX CANONUM, ECCL. AFRICANÆ *93*, *94*).

Ab Arabibus videntur Græci Byzantini *regionibus* ac *provinciis* κλίμα nomen indidisse, hinc κλιματάρχαι *climatum præfecti* (DUCANGE, *passim*).

Apud Chersonam deportatos fore decrevit et *climata* illa sub custodia et munitione conservanda (HIST. ECCLES., 137).

Fama illico per Franciæ *climata* celeriter penetravit (ORDERIC II, 361).

Et totum *clima* Lombardum in Francigenarum jugum redigatur (MURATOR, XVIII.)

C'est un terme de géographie et d'arithmétique, (Κλίμα *inclinatio*, descente ; CLIMAT

genus mensuræ agrorum mesure d'arpentage) passé successivement au Droit ecclésiastique et dans la langue courante, mais avec des acceptions diverses :

L'archidiaconé de Nantes uni au Chapitre épiscopal comprenait la *ville*, ou climat nantais, la Chrétienté, les doyennés de Retz et de Clisson (ÉTAT DU DIOC. DE NANTES EN 1790, *par l'abbé P. Grégoire, 1882 g. in-8*).

Dans l'archidiaconé de la Mée, était au N.-O. du diocèse, le vaste climat de Guérande... il s'appelait *doyenné* de la Roche Bernard (ID. *id.*).

Enfin dans le climat d'Outre-Loire, on en distinguait deux autres : 1° le *pays* de Retz... 2° le *pays* de Clisson, il y avait dans ce climat *deux doyens* (ID. *id.*).

De *région*, *territoire*, *pays*, on passe naturellement au sens de *canton*, *quartier*, *terrain* et même *cru* :

Audit comté et bailliage d'Auxerre, il y a plusieurs *climats* et territoires notoirement allodiaux (LA CURNE, VI, 59).

Item, un *climat* de terre au dedans duquel il y a une grande partie... du bourg ! de Saint-Julien (GEOFFROY II, 153).

C'est par extension, le mot χλίμα au sens de mesure agraire (Columel, V. 1) *clima quoquoversus pedum* LX *est*, soit 60 pieds carrés.

Majores... territoria in *agros*, agros in *centurias*, centuriæ in *jugera*, jugera in *climata* climata in *actus*, *perticas passus*, *grassus* diviserunt (SCRIPT GROMATICUS).

Enfin d'après le Dictionnaire de Trévoux, le vulgaire (pour qui çà ?) appelle *climat* une terre différente de l'autre, soit par le changement des saisons ou des qualités de la terre, ou même des peuples qui y habitent, *sans aucune relation aux plus grands jours d'été* ; c'est l'acception des poètes qui disent volontiers : Sous d'autres cieux ! vers quels *climats* ?

Quel *climat* renfermait un si rare trésor ? (Racine).

***

VOYAGES — *Rodez*

Le diocèse de Rodez comprend trois archidiaconés et sept voyages : L'Evesché, Lassaignes la Montagne, la Rivière, Peyrales et Ségures.

Viaticum (viatgium, viagium, veiage) *Voyage*, *Viatique*, provisions, subsistance, usufruit, viatique *eam notionem frequenter usurpant monachi* ;

C'est la « matérielle », le revenu assuré par opposition au casuel, le budget des recettes ou ressources ecclésiastiques ;

Puis, avec Venance Fortunat (VI, 4) l'action de se transporter, le résultat de cette action. C'est un déplacement, une tournée, une excursion périodique et, dans l'espèce, pour la perception des dîmes ou pour les visites pastorales ;

C'est peut-être aussi, en terme de Palais, « la dépense du messager envoyé pour toucher lesdites pensions » (p. 18) *Viatico suo* (Plaute), à sa charge, en faisant les frais de son voyage.

Revenus, ou territoires visités, les *voyages* ressortissent aux archidiaconés (archidiacres, vicaires généraux) et ils comprennent des cures, des prieurés, des chapitres, des préceptories. Les Voyages de Rodez représenteraient ainsi les dîmes centralisées ou recettes particulières, sinon les subdivisions de la hiérarchie ecclésiastique.

Je ne pense pas qu'il faille attribuer au mot voyage (*Viatgium*) de certains pouillés du diocèse de Rodez le sens d'une circonscription ecclésiastique officielle. Il s'agit là, selon moi, d'une simple désignation de fait qui trouve son origine dans la nécessité de répartir le diocèse en plusieurs régions pour les opérations des visites pastorales. Il y avait le voyage des montagnes, — le voyage de la rivière (la vallée du Lot et ses affluents) le voyage du Laissagnes (pays de Laissac) etc., comme on dirait aujourd'hui la tournée d'Espalion, la tournée de Millau. Cette division a pu être employée aussi pour la rédaction de certains documents, mais je ne pense pas qu'on puisse y voir une circonscription administrative réelle (LETTRE DE M. LEMPEREUR, ACHIVISTE DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON, 3, III, 06).

Après les tournées les recettes.

***

CLAVERIES — *Albi*

Le diocèse d'Albi est divisé en onze *claveries*, désormais le mot va nettement à l'idée de *trésorerie*, *recette*, *perception*. Du Cange en donne une définition générale.

Districtus in Occitana præsertim ubi Senescalliæ in Vicarias, Vicariæ in Clavarias dividebantur ;

Clavarius cui claves fisci communis commissæ sunt... pecuniæ scilicet publicæ collector et custos.

Quantes fois que ung *Clavaire*, greffier, fermier et aultre créditeur voudra compellir ung ou plusieurs débiteurs.

Faites-le réunir et remettre aux receptes et clavairies ordinaires (II, 321 *passim*).

Qu'entendait-on par claveries ? Et sans préjuger de la conformité au point de vue civil, ces circonscriptions au temporel cadraient-elles toujours avec les juridictions des archiprêtrés ? De plus, ces archiprêtrés, *alias* doyennés ruraux, se confondaient-ils avec les vicairies foraines ? En 1695, la claverie d'Albi comprenait sept districts ou détroits...

A ces questions M. Molinier a donné une réponse qui semblait être définitive :

Trois modes d'administration ont été successivement employés par les archevêques d'Albi : 1° archidiaconés, 2° archiprêtrés, 3° claveries... Les prêtres desservant l'église du chef-lieu de chaque claverie portaient le titre d'archiprêtres. On peut croire qu'au moment où le diocèse, division ecclésiastique, devenait une division civile, les évêques d'Albi avaient jugé utile de faire coïncider la division des archiprêtrés avec les divisions financières (Hist. du Languedoc, XII, 166).

La *Revue du Tarn*, février 1892, par la plume autorisée de M. Ch. Portal, le distingué archiviste du département, s'attache à infirmer ces deux propositions et s'arrête aux conclusions suivantes :

« Les claveries du diocèse ecclésiastique sont des circonscriptions financières, soit qu'il s'agisse de la levée des décimes, soit que l'on afferme la perception des dîmes, et elles sont *purement financières*, puisqu'elles ne coïncident pas avec les archiprêtrés » (p. 37), ce que l'auteur prouve.

Au point de vue plus restreint qui nous occupe, la *claverie* relève de l'administration temporelle du diocèse : c'est une section du pouillé ou recette particulière ecclésiastique, comme les archiprêtrés, les climats et les voyages.

Avant de devenir une de ses divisions, le diocèse s'était confondu avec la province ou même s'était étendu, avait débordé, sur plusieurs provinces, à l'époque impériale. C'est vers la fin du IVe siècle que la Gaule, au témoignage de Sextus Ruffus, était divisée en dix-sept provinces, et, fidèle à ses traditions : *non veni solutum*, l'Eglise calqua son administration sur celle des pays qu'elle évangélisait, résignée aux usages, aux mœurs, aux coutumes — aux lois ! Ce n'est que plus tard, avec les progrès du pouvoir royal ou du Tiers qu'on alla à l'indépendance et à la séparation. Mais la conformité, et peut être l'identité des divisions civiles et ecclésiastiques, à *un moment donné*, reste un fait acquis, une réalité, comme Hadrien de Valois le rappelle dans cette définition souvent citée : *Diœceses quidem civitatibus, vel Majoribus Pagis ; archidiaconatus, Mineribus Pagis ; Decanatus rurales, aut Archipresbyteratus, vicariis, Centenisve respondent.* Notitia Galliarum p. XII). « Aux cités correspondent les diocèses ; aux pays, les archidiaconés ; et aux vicairies ou aux centaines, les doyennés ruraux » : provinces, pays, cantons, paroisses. Poënsin-Ducrest.

—

Festieux, commune de l'Aisne (LIV, 949). — *Festuacum* est tout simplement dérivé du gentilice *festus*, et signifie que la localité appartenait à cette famille romaine, ou à un gaulois, en ayant pris le nom. Comme le gentilice Fabius a formé *fabiacum*, etc.

Les gentilices ont pris des terminaisons diverses.

On trouve *Drulleius* à côté de *Drulliacus*, *Cantonius* et *Cantoialum* à côté de *Cantoniacus*. Mais la terminaison *acus* est la caractéristique ordinaire du nom porté par le domaine d'une famille déterminée.

Paul Argelès.

—

Bossuet (LV, 8). — Il y eut au commencement du XVIIIe siècle un évêque d'Alet nommé Jacques Maboul. Il naquit à Paris vers 1650 et fut longtemps grand vicaire de Poitiers. On a de lui plusieurs oraisons funèbres, entre autres celles de Michel Le Tellier, de la Princesse Louise Hollandine Palatine de Bavière, du duc de Bourgogne, etc. Il mourut en 1723.

Paul Cheronnet.

* * *

La gravure en question doit avoir été détachée d'un des nombreux ouvrages relatifs à la constitution *Unigenitus*, au règlement de laquelle avait été employé le P. Jacques Maboul, lequel mourut évêque d'Aleth, en 1723. Quant à l'autre personnage, c'est probablement le neveu du grand Bossuet.

César Birotteau.

Les Bricquemaut (LIV, 836, 918, 973). — Cette famille n'est pas citée dans le *Dict. de l'Etat major français au XVIe siècle*, par Henry-Vindry.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le chansonnier Emile Debraux (XLI ; XLII ; XLVIII ; LIV, 557, 745, 977). — Dans ce dernier article (col 977) il faut lire : Ancerville (Meuse), et non : Anceville. Albert Cim.

—

Portrait du comte de Fersen (LIV, 893 ; LV, 30). — Mme Thyra von Klinckowström possède un portrait à l'huile et une miniature de Axel Fersen jeune.

Le comte Gustaf Gyldenstolpe a en sa possession un très beau portrait à l'huile de Fersen, peint en ses dernières années, par Brede. Otto Friedrichs.

—

Griscelli (LIV, 836, 978, LV, 31). — Sans entrer sur la question si les *Mémoires de Griscelli* sont authentiques ou non, je ne suis pas de l'avis du collègue qui signe *Un rat de bibliothèque*, qui a, dit-il, tout lieu de croire que Griscelli n'a jamais existé.

Xavier de Ricard, dans son *Histoire Mondaine du Second Empire*, parle de Griscelli comme d'un individu fort connu pendant le second Empire à Paris.

Claude, dans ses *Mémoires*, parle à chaque instant de Griscelli, qu'il appelle parfois Rumini (Rimini) et plus souvent Griscelli.

Th. Labourieux, dans sa *Vérité sur Orsini*, considère Griscelli comme un policier, connu par tout le monde à Paris.

L'Amiral Persano, dans son *Journal*, a contrôlé l'épisode raconté par Griscelli (Tentative d'assassinat sur Garibaldi) et, sous la date 11 juin 1860, raconte avoir parlé à Griscelli, l'avoir fait emprisonner et l'avoir relâché quand il eut la preuve qu'il était réellement un agent secret de Cavour.

Enfin, Victor Hugo, dans son *Histoire d'un crime*, dit clairement que les représentants de l'Assemblée, pendant qu'ils cherchaient à se réunir, par ci, par là, le 2 décembre, se rencontrèrent avec Griscelli, qui était connu comme mouchard du Président, par Victor Hugo et ses collègues républicains.

Il me semble qu'avec tant de témoignages, son existence ne saurait être mise en question. Colocci.

—

Marinier. Hardouin de Chalon de la Marinière (LIV, 726, 923, 980). — Je remercie M. Pierre Meller pour sa réponse à ma question.

Révérend E. Marriner.

—

Les maisons de Victor Hugo (T. G., 643 ; LI ; LV, 32). — Une maison a été oubliée sur la liste dressée par M. Louis Kock, celle qu'il a habitée pendant la plus grande partie du siège de Paris. C'est l'hôtel du pavillon de Rohan, rue de Rivoli, où presque tous les jours se réunissaient chez le poète, Schœlcher, Louis Blanc, Rochefort, et quelques autres personnalités, en décembre 1870 et janvier 1871. L.

—

Victor Hugo. Portraits et charges (LV, 10). — Eh ! quoi, les morts vont-ils donc si vite, même dans notre microcosme de curieux et de chercheurs, que trois ans après sa disparition, le pauvre Bouvenne soit traité comme un ancêtre dont toute trace est perdue et dont l'identité demeure douteuse ?

Si mauvaise grâce qu'on ait à se citer, je suis bien forcé de prier E. M. de lire dans les *Archives de la société française des collectionneurs d'ex-libris* (1904) la notice que j'y ai consacrée à Ernest-Gustave, *dit* Aglaüs Bouvenne, né à Paris, le 5 février 1829, mort à Levallois-Perret, le 12 décembre 1903.

Et n'est-ce pas il y a quelques mois à peine que j'évoquais, pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*, les souvenirs de Bouvenne, à propos de la fondation du Dîner des Eclectiques ? Maurice Tourneux.

* * *

Aglaüs Bouvenne, homme de lettres et dessinateur, né en 1829, a publié différents ouvrages, notamment sur les beaux-arts. On en trouvera la liste dans le Catalogue général de la librairie française, par O. Lorenz, tomes V, page 196 ; IX, page 213. Paul Cheronnet.

* * *

Bouvenne (Ernest-Gustave) dit Aglaüs Bouvenne, fut pendant plus de trente années, attaché à l'imprimerie Lemercier. C'était un curieux, doublé d'un artiste, qui a publié un certain nombre d'ou-

vrages archéologiques, historiques et artistiques, dont on trouve la liste dans la notice que son ami, M. Maurice Tourneux, lui a consacrée dans les *Archives de la Société des coll. d'ex-libris,* février 1904.

Aglaüs Bouvenne est décédé à Levallois en décembre 1903, à l'âge de 74 ans.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Une femme des « Emaux et Camées » et du Deux-Décembre 1851: Mme Kalergi (LIV, 894, 980). — Il existe encore un certain nombre de personnes qui ont connu madame Kalergi, entre autres Ernest Hébert, le doyen de l'école française.

Célèbre par la blancheur de son teint, elle avait, paraît-il, des dents noires, si j'en crois une dame qui la fréquenta beaucoup.

Elle était la fille de M. Nesselrode, le grand maitre de la police de Varsovie, frère du chancelier et par conséquent la cousine de Mme de Subach, femme du ministre de Saxe à Paris, et fille de M. Nesselrode, chancelier du tzar Nicolas Ier.

Madame Kalergi fréquenta beaucoup madame de Beaulaincourt, née de Castellane et en premières noces Mme de Contades. Voir sur elle ce qu'en dit Germain Bapst dans son *Canrobert*, 1er volume.

Jamais madame Kalergi ne fut mêlée au coup d'Etat : elle était beaucoup trop bavarde pour qu'on lui confiât aucun secret.

Du reste, ce fut le colonel de Béville qui porta les proclamations, la nuit du coup d'Etat, à l'Imprimerie nationale. Voir *Papiers des Tuileries*, et Eugène Ténot : *Le coup d'Etat à Paris.*

UN GENDARME MOBILE.

***

Pour compléter ce que dit si justement la comtesse X dans sa réponse, j'ajouterai :

Son premier mari, Kalergi, était aussi russe, diplomate, je crois, grec d'origine par son père établi en Russie et fort riche.

Dernièrement, on a publié en Allemagne ses lettres ou sa correspondance, de 1854-1874, dans laquelle il est question, en traits touchants de la France. Voir l'*Univers* du 7 janvier 1907. KY.

Lambert Lombard, peintre verrier (LIV, 948). — Pour Pierre Lombard, peintre et verrier à Liége, voir *Biographie nationale*, publiée par l'Académie Royale de Belgique. Lettre L. Bibliothèque nationale ou Bibliothèque de l'Institut de France. C'est la biographie la plus complète. MARCHAL.

—

De Mathelan (LIV, 949). — Edmée de Mathelan, petite-fille de Marc de M. et de Blanche de Courtenay (qui sont aussi cités avec Marc de M., leur fils, par de *Flamare : les Courtenay de Bontin)* épousa Antoine de Choiseul, seigneur d'Yché.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Papineau et les troubles du Canada (LIV, 386, 511, 568). — Je recommande à *Léda* le livre si admirable et d'un si beau chauvinisme : *La Nation Canadéenne : étude historique sur les populations françaises du nord de l'Amérique*, par Charles Gailly de Taurines (Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1894).

A. G. C.

—

William Saint-Clair de Rosslyn (LIV, 12.) — La réponse à cette question se trouve dans l'*Histoire généalogique de la famille de Saint-Clair et de ses alliances*, par L.-A. de Saint-Clair. Paris, imprimerie Hardy et Bernard, 80, rue de Bondy, in-8°, 1905. TH. COURTAUX.

—

Les derniers moments d'Alfred de Vigny (LIV, 212, 246, 299, 471). — J'ai lu tout ce qui a été publié dans l'*Intermédiaire* au sujet des derniers moments d'Alfred de Vigny, et n'ai pas cru un seul instant à la prétendue conversion *in extremis* de l'auteur de *Chatterton* et d'*Eloa*. Je me disais que ces récits étaient bien tardifs, qu'ils avaient eu le tort de voir le jour six ou sept ans après la mort de l'homme de lettres qu'Alfred de Vigny désigna comme son exécuteur testamentaire et qui eût certainement défendu en cette circonstance, comme toujours, une chère et grande mémoire.

Or, voici que le hasard d'une recherche de bibliothèque a fait tomber sous ma main une brochure de cent trente-deux pages, qu'édita, à la fin de l'année 1869, la librairie Pagnerre, sous ce titre : *Almanach des conférences et de la littérature*,

par Emile Deschanel, 1re année, 1870 A la page 116 de l'*Almanach*, M. Emile Deschanel rend compte d'une conférence de M. Louis Ratisbonne sur Alfred de Vigny et en donne d'importants extraits.

Voici ceux de ces extraits qui sont de nature à résoudre la question posée dans l'*Intermédiaire* :

L'honneur, qu'il (Vigny) appelle ailleurs la poésie du devoir, c'est, dit-il, la pudeur virile, c'est la conscience exaltée, c'est le respect de soi-même et de la beauté de sa vie porté jusqu'à la plus pure élévation, jusqu'à la passion la plus ardente...

Mais quelle sera l'inspiration de cette âme qui doute ? Ayant le doute, comment pouvait-il chanter ? L'incrédulité, semble-t-il, est sèche et rebelle à la poésie. *C'est de l'incrédulité justement qu'est sortie pour de Vigny la poésie* ; c'est elle qui en a fait jaillir la source, et cela par la pitié qu'il a éprouvée pour la créature humaine, pour ce chaos de science et d'ignorance.

Tel était Alfred de Vigny, et tel, en effet, il apparut à ses contemporains. Arrivons au terme de sa vie. C'est encore M. Louis Ratisbonne qui parle :

Les dernières années d'Alfred de Vigny furent douloureuses. Sa femme, dont ses soins avaient prolongé l'existence, mourait auprès de lui qui était mourant.

Il était atteint de ce mal terrible qui a dévoré si cruellement aussi le pauvre Ponsard. Vigny se renferma plus étroitement dans la solitude et n'ouvrit plus sa porte qu'à quelques amis.

Il semblait avoir un idéal pour la mort comme il en avait eu un pour la vie, et cet idéal, il l'a fait connaître, il l'avait chanté, si l'on peut appeler cela un chant, dans cette *Mort du loup*, des *Destinées*.

Le loup a été traqué par le chasseur, sa retraite a été coupée, il s'est défendu vaillamment, il a étranglé les chiens les plus hardis qui étaient à sa portée, malgré les coups de feu et les coups de couteau qui labouraient ses chairs pantelantes :

. . . .

Les couteaux lui restaient au flanc jusqu'à la garde ;
Nos fusils l'entouraient en sinistre croissant.
Il nous regarde encore, ensuite il se recouche,
Tout en léchant le sang répandu sur sa bouche ;
Et sans daigner, savoir comment il a péri,
Refermant ses grands yeux, meurt sans jeter un cri.

Le spectacle de cette mort du loup inspire au poète les réflexions qui suivent :

Hélas ! ai-je pensé, malgré ce grand nom d'homme,
Que j'ai honte de nous, débiles que nous sommes ;
Comment on doit quitter la vie et tous ses maux,
C'est vous qui le savez, sublimes animaux !
A voir ce que l'on fut sur terre et ce qu'on laisse,
Seul le silence est grand : *tout le reste est faiblesse*
Ah ! je t'ai bien compris, sauvage voyageur,
Et ton dernier regard m'est allé jusqu'au cœur !

Il disait : « Si tu peux, fais que ton âme arrive,
« A force de rester studieuse et pensive,
« Jusqu'à ce haut degré de stoïque fierté
« Où, naissant dans les bois, j'ai tout d'abord monté.
« *Gémir, pleurer, prier est également lâche.*
« Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
« Dans la voie où le sort a voulu t'appeler ;
« Puis après, comme moi, souffre *et meurs sans parler.* »

On a prétendu que, malgré ce solennel engagement, Alfred de Vigny avait « parlé », avait « prié » même. Voici le récit des derniers moments du poète tel que le donne M. Louis Ratisbonne :

Eh bien ! le poète est mort comme le loup traqué par les chasseurs, et qui referme ses grands yeux sans jeter un cri : *il est mort sans parler* ; il a été ce chien altier des bois qui refuse le collier et qui n'a jamais voulu faire un pacte avec la servilité, et qui n'est jamais, lui non plus, devenu familier avec la foule.

J'ai vu de Vigny dans ses derniers jours ; il était enveloppé dans un manteau romantique à la mode de 1830, et il s'y drapait comme un soldat blessé dans son manteau de guerre. Il se rappelait qu'il avait été soldat, et il m'apparaissait ainsi comme un de ces chevaliers d'autrefois de ces ordres moitié religieux et moitié militaires, de Malte ou de Jérusalem. Il avait un des pans de son manteau jeté derrière son épaule, et, en silence, pâle, il se laissait dévorer par le cruel vautour qui lui rongeait les entrailles, moins cruel cependant que la blessure qu'avait faite dans son âme de poète la souffrance de la méditation et la mélancolie de ce spectacle qu'on appelle la vie !

Voilà l'exécuteur testamentaire d'Alfred de Vigny, témoin de ses derniers instants, qui affirme, qui démontre qu'en descendant dans la tombe, le poète est resté fidèle aux convictions de toute sa vie, c'est-à-dire qu'il est demeuré, comme le disait Sainte-Beuve de son ami Louis Viardot, de la religion de Démocrite d'Aristote, d'Epicure, de Lucrèce, de Sénèque, de Spinoza, de Buffon, de Diderot, de Goethe, de Humboldt, « en une assez bonne compagnie ».

La cause est entendue, ce me semble.

FÉLIX RAESLER.

*
* *

Un de mes parents, aujourd'hui disparu, a bien connu l'abbé Vidal : il le tenait pour le plus scrupuleux des hommes, incapable d'altérer la vérité. Il possédait de ce prêtre une correspondance, malheu-

reusement détruite et qui datant de l'époque de la mort de Vigny, aurait peut être pu apporter une confirmation de plus, à ce qu'on sait aujourd'hui, du poète dont l'attitude était une forme de l'orgueil et qui retrouvait à l'heure dernière la foi ancestrale. V.

—

La noblesse sous la troisième République (LIV, 895, 981). — Ce n'est pas un seul titre conféré par le pape que la République a confirmé en 1876, mais bien *cinq*, dont voici les noms des titulaires :

1° Chaudordy (Jean-Baptiste-Alexandre-Damase de), né le 4 décembre 1826, ambassadeur, ancien député, commandeur de la Légion d'honneur, comme héritier de son père (créé comte romain héréditaire en 1886), a obtenu la confirmation de ce titre en France, en l'année 1874 ;

2° Espous de Paul (Charles-Etienne d'), né le 15 février 1825, créé comte héréditaire par bref du pape Pie IX, en date du 1er juin 1877, a été autorisé à porter ce titre en France, par décret du 25 septembre 1877 ;

3° Lanet (François-Maurice de), colonel d'artillerie, fait chevalier de la Légion d'honneur à Solférino, officier du même ordre à Gravelotte, puis commandeur le 27 décembre 1887, créé comte par bref pontifical de 1872; enregistré au sceau de France suivant décret du 25 septembre 1874. Il a épousé, le 11 février 1873, Mlle Marguerite de La Ville, dont il a eu deux fils ;

4° Le Mesre de Pas (Charles-Joseph-Alfred), créé comte par bref du 2 octobre 1860, confirmé en France le 4 août 1874. Il a épousé Mlle Idalie Vermeulen, dont postérité ;

5° Niel (Charlotte-Hélène-Clémence Maillière, veuve de M. Adolphe, maréchal de France), créée comtesse par bref de 1874, confirmé en France le 25 septembre 1877, avec transmission de son titre à son fils : Léopold-Gustave Niel, général de brigade, lequel a épousé, le 18 juillet 1878, Mlle Marie-Marthe-Eugénie-Louise Clary, fille du comte François-Jean Clary. O'Kelly de Galway.

—

Armoiries à déterminer : d'or à la croix ancrée (LIV, 837, 983). — Merci à M. D. des E. Ces armoiries appartiennent bien à la famille de Terrier-Santans, encore représentée en 1901, par le marquis de T. S. au château de Moncley (Doubs).

L'écu gravé sur mon ex-libris de cette famille a pour supports deux taureaux. Il est timbré d'un heaume à trois lambrequins, taré au tiers, à six grilles, surmonté d'une couronne de marquis, d'où isse, comme cimier, un paysan à mi-corps dont la main gauche s'appuie sur le bord supérieur de la couronne et dont le bras droit mi-ployé tient une feuille en pal. Les supports, lambrequins et cimier, ne portent pas d'indication d'émaux.

Devise : *Et gaza laetus agresti.*

La Sangliette.

—

Jetons de Templiers (LIV, 896, 983). — Les jetons reproduits au bas du portrait de Jacques de Molay, inséré en tête des « Templiers » de Raynouard, ne portent aucune date, aucune signature et ne représentent aucun attribut maçonnique.

Il ne s'agirait donc que de jetons de Templiers et non de jetons maçonniques.

Mais à quoi ces jetons, si réellement ils appartenaient à l'ordre des Templiers, pouvaient-ils servir ? J. G.

—

Ex-libris de médecins français (LIV, 727, 926 ; LV, 36). — A la liste donnée par M. J.-C. Wigg, on peut ajouter celui-ci :

Bibliothèque du Professeur
DENEUX
Recherches générales sur l'Homme et particulièrement sur la Femme

Deneux est le célèbre accoucheur qui délivra la duchesse de Berry, prisonnière à Blaye.

Signalons aussi l'ex-libris d'Antoine Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie (Bibliothèque vendue en 1793). Il est rare. Un troisième, beaucoup plus connu, est celui du Dr Danyau (1803-1871).

Mais je proteste que je ne suis pas collectionneur d'ex-libris ! Ceux, que je cite sont à leur place sur les livres que MM. les collectionneurs ont bien voulu épargner jusqu'ici. Un Passant.

***

J. C. Wigg donne une liste d'ex-libris de médecins français formant sa propre

collection ; j'y relève ce nom : L. F. Chéreau. Je désirerais beaucoup savoir quel est ce docteur Chévrau, à quelle époque il vivait ? La description de son ex-libris ?

J. C. Wigg peut-il me dire s'il est de la famille des Chéreau, graveurs du XVIIIe siècle, famille dont je m'occupe spécialement Merci d'avance

J. V. P.

Notre collaborateur à qui nous avons soumis cette observation, fait cette réponse :

C'est par suite d'une erreur d'impression qu'on a écrit L. F. au lieu de L. J. Chéreau.

Je possède de ce personnage trois ex-libris différents, qui paraissent être du premier quart du XIXe siècle. Le premier est une étiquette typographiée en trois lignes encadrées, portant les mots : *Bibliothèque de L. J. Chéraux.*

Le second est l'inscription *L. J. Chéreau*, frappée en or sur papier marbré. Le troisième est la signature *Chèreau*, avec paraphe suivi du mot *méd.*

Le Bottin de 1847 indique un Dr Chéreau, au n° 137 de la rue Saint-Lazare, qui est peut-être le même.

Quant aux graveurs Chéreau que je connais moi même assez bien, je ne sais s'il existe un rapport entre eux.

J.-C. WIGG.

—

De Profundis (LIV, 555, 968). — Notre correspondant A. E. semble ignorer que le texte de la Vulgate, en ce qui concerne le Psautier, n'est nullement une traduction de l'hébreu, mais bien une traduction du texte grec des Septante, traduction très infidèle elle-même, ou plutôt simple paraphrase du texte primitif hébreu. On a dit que les auteurs qui traduisirent en grec les « Thehillim », ne savaient ni le grec, ni l'hébreu. Si cette appréciation est un peu empreinte d'exagération, il est du moins certain qu'il y a entre les deux textes, des divergences notables, qui n'ont jamais été contestées. Quand saint Jérôme fit sa traduction latine du texte oriental (la Vulgate), il ne manqua pas de faire aussi une traduction littérale des « Thehillim ». Mais on considéra que la liturgie s'étant emparée déjà du texte grec des Ψαλμοί, et qu'une version très ancienne et d'auteur inconnu étant déjà en usage, il y aurait plutôt inconvénient à lui substituer un nouveau texte, du moment que la question dogmatique n'était pas blessée par le texte en usage. C'est pourquoi la version de saint Jérôme n'a pas été reproduite dans la Vulgate latine, qui garde l'ancien texte liturgique des premières communautés chrétiennes, texte très fautif, on l'a déjà dit. Il y a du reste des divergences, non seulement entre le texte grec des Ψαλμοὶ et le texte hébreu des « Thehillim » ; mais encore entre les Septante et la Vulgate. C'est ainsi qu'au lieu des 150 psaumes des textes hébreu et latin, les Septante en comptent 151 en introduisant un psaume nouveau, dont le titre est « Οὗτος ὁ ψαλμὸς ἰδιόγραφος εἰς Δαυὶδ καὶ ἔξωθεν τοῦ ἀριθμοῦ, ὅτε ἐμονομάχησεν τῷ Γολιαθ » et le numéro Ρ Ν Α'. De même la transposition des coupures dans les pièces de poésie se suivant produit quelques changements dans le numérotage ; etc.

En ce qui concerne le psaume considéré, les coupures s'accordent dans les trois textes ; mais ni le sens ni le numérotage. Notre « De Profundis » portant le n° 129 de la Vulgate et des Septante, est le psaume 130 des Hébreux ; c'est un des « Cantiques des degrés », Canticum Graduum, Ὠιδὴ τῶν ἀναβαθμῶν, « Shir Hamalôt » ainsi nommés parce qu'ils étaient chantés par des Lévites placés sur 15 degrés d'après quelques rabbins, car, selon d'autres, parce que leur chant était tout particulièrement scandé et rythmé, ou encore, d'après d'autres auteurs talmudiques, parce qu'ils faisaient partie du chant des pèlerins faisant l'ascension de la montagne sainte de Jérusalem.

Le 6e Verset, ainsi conçu dans notre Vulgate « A Custodia matutina usque ad noctem — speret Israel in Domino » est la traduction du texte des Septante Ἀπὸ φυλακῆς πρωίας μέχρι νυκτὸς ἐλπισάτω Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸν κύριον » ; ou en français (traduction Glaire): « Depuis la veille du matin jusqu'à la nuit, qu'Israël espère dans le Seigneur ! » Le texte hébreu, au contraire, que je ne cite pas ici faute de caractères à l'*Intermédiaire*, dit textuellement : « Mon esprit attend le Seigneur, plus que les veilleurs l'aurore, plus que les veilleurs l'aurore » (*Sic* pour la répétition du 2^e

membre de la comparaison). Aussi, Ledrain traduit « Mon âme attend lahvé, comme des Veilleurs le matin, comme des Veilleurs le matin » ; et M. l'abbé Nau, de l'Institut catholique, lequel sans doute n'admet pas la répétition, qui serait d'après Graëtz la marque d'un chœur alternant, traduit de même en paraphrasant légèrement. « Mon âme attend Adenaï plus ardemment que les veilleurs du matin n'attendent l'aurore. »

Maintenant, que notre correspondant A. E. me permette de lui dire que, catholique pratiquant, j'ai été souvent indigné des prétendues traductions qu'on ose faire figurer sous ce nom, en face du texte latin, dans la plupart des paroissiens, eucologes, ou autres livres de piété à l'usage courant des fidèles, et qui ne sont souvent que des paraphrases très éloignées du texte, quand elles n'en diffèrent pas totalement. Je veux bien admettre que souvent il était impossible en français, de rendre telles qu'elles certaines expressions latines qui, avec notre absurde pudibonderie contemporaine, nous eussent paru trop crues. Mais si l'art du traducteur était là réellement difficile, ce n'était pas une raison, me semble-t-il, pour faciliter sa tâche, en ne traduisant rien du tout ou en faisant un contre-sens voulu. Je ne parle pas des cas où aucune raison n'empêchait de traduire littéralement, sauf la paresse du traducteur. Cette habitude constante méritait d'être signalée, d'autant plus que je connais guère qu'un petit « Missel et Vespéral » édité par la Société de Saint-Jean l'Evangéliste (Desclée à Lille), qui prévienne ses lecteurs de cette particularité. EL KANTARA.

*
* *

C'est le *Cantique des Degrés*, poème anonyme qui paraît se rapporter à la captivité de Babylone ou à David rejoint dans la caverne par le roi Saül ?

Que la variante signalée — conforme dans l'esprit sinon dans la lettre — ait servi au raccord de versets différents, et qu'à ce titre, elle appartienne à la Réforme, c'est possible ; car pour les Jansénistes comme pour les Catholiques, on le sait, l'interprétation de l'Ecriture ne reste pas à la discrétion des fidèles : *non Verbum mundum autem tradidit disputationibus eorum.*

Voici la juxtalinéaire hébraïque, avec la version des Septante, suivies de la Vulgate et de sa traduction : la réponse est sans doute dans la comparaison de ces textes (v. *4 in fine*, *5* et *6*).

I. PSAUME CXXVII ET CXXVIII POUR LES HÉBREUX :

Expectavit anima mea et in verbo ejus *præstolatus sum.* Anima mea ad Dominum *præ custodibus in matutino, custodibus in matutino* ! Expecta, Israël, ad Dominum.

Expectavit anima mea et in gloria ejus speravi. Anima mea expectavit Dominum, plus quam observantes custodias matutinas, *quas observant ut offerant oblationem matutinam :* Spera, Israël, in Domino !

II. PSAUME CXXIX OU CXXX POUR LES HÉBREUX :

Sustinuit anima mea in verbo ejus : speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem : speret Israël in Domino.

5. *Mon âme s'est soutenue dans la parole du Seigneur* ; *mon âme a espéré au Seigneur.*

Depuis le point du jour jusqu'à la nuit, qu'Israël espère au Seigneur.

Mais il n'est pas douteux que pour un traducteur fantaisiste et en libre examen, cette dernière version de la Vulgate ne donne — ou ne puisse donner — lieu au texte proposé ou à une version qui s'en rapproche.

Le confort de mon âme était dans sa parole,
toute mon espérance était dans le Seigneur.
Dès la garde montante, attendue au matin,
avec la sentinelle, à l'aube,
espère au Seigneur, Israël !

'Iχθύς.

—

Livres ayant appartenu à Philippe Desportes (LIII ; LIV, 201.) — Je viens de trouver un livre latin, portant la signature de Desportes, dont voici le titre :

« Christianæ jurisprudentiæ epitome. Auctore D. D. Conrado Heresbachio, diuini humanique juris consulto, Illustrissimi Ducis juliacensis, Clinensis, Montencis, etc. consiliario. »

Neostadii in Palatinatu, typis Matthœi Harniseh, 1586.

Ce volume avait passé, après la mort du poète, dans la bibliothèque des Jésuites de Paris.

GEORGES CHAMPAGNE.

Les sept sœurs dites les sept péchés capitaux (LIV, 949). — Du mariage d'Antoine d'Estrées, seigneur de Cœuvres, et de Françoise Babou de la Bourdaisière naquirent deux fils : Louis, marquis de Cœuvres et François-Annibal, qui fut le maréchal d'Estrées, et six filles : la troisième fut Gabrielle d'Estrées ; les cinq autres ont été la maréchale de Balagny, la duchesse de Villars-Brancas, Mme de Namps, Mme de Sangay et l'abbesse de Maubuisson. Toutes justifièrent largement la réputation de galanterie qui était dans les traditions de leur famille. On appelait les six filles et le futur maréchal « les sept péchés mortels ». A l'occasion des obsèques de Gabrielle d'Estrées, une Mme de Neufvic fit cette épigramme :

J'ai vu passer par ma fenêtre
Les six péchés mortels vivants,
Conduits par le bâtard d'un prêtre
Qui tous ensemble allaient chantants
Un *requiescat in pace*
Pour le septième trépassé.

Le prêtre était Montluc, évêque de Valence. H. DE G.

* * *

Voici ce que j'ai trouvé dans le volume des Œuvres de Paul L. Courier, préface d'Armand Carrel, Edition de Firmin Didot, 1845, *Gazette du village*, 1823, page 215 :

ANNONCE

Paul Louis vend sa maison de Beauregard acquise par lui de David Bacot, huguenot, et pourtant honnête homme. La demeure est jolie ; le site, un des plus beaux qu'il y ait en Touraine, romantique de plus et riche en souvenirs. Le château de la Bourdaisière se voit à peu de distance. Là furent inventées les faveurs par Babeau ; là naquirent sept sœurs, galantes comme leur mère, et célèbres sous le nom des sept péchés mortels ; une d'elles était Gabrielle, maîtresse de ce bon roi Henri, et de tant d'autres à la fois, féaux et courtois chevaliers. Par le seigneur lui-même, père des Belles filles et mari de Babeau, cette terre fut nommée un clapier.

Vieux temps, antiques mœurs, qu'êtes-vous devenus ? On aura ces souvenirs par dessus le marché, en achetant Beauregard, voisin de la Bourdaisière

Madame VINCENT.

—

La lanterne de Panurge (LIV, 454). — « L'opéra de Panurge » dont il est ici question, c'est sans doute : *Panurge dans l'isle des Lanternes*, comédie lyrique en trois actes, représentée pour la première fois par l'Académie royale de Musique, le mardi 25 janvier 1785 (Paris, 1785, in-4°) Musique de Grétry, paroles de M. M*** (Morel de Chedeville).

A la dernière scène de la pièce, « le théâtre change. On voit, dans le fond, la Déesse des Lanternois dans une très grande Lanterne, et les côtés sont éclairés par des Lanternes. » On a voulu de la sorte, nous apprend une note, « donner l'idée de la fête des Lanternes en usage chez les Chinois. Voyez le Père du Halde, vol. 2, pag. 189. »

JACQUES BOULENGER.

—

« Vous êtes mon lion... » (LIV, 779, 872, 938). — Un de mes amis, M. Fr. Isbert, qui a été toute sa vie très mêlé au monde des littérateurs et des artistes, et qui fut l'exécuteur testamentaire de Préault, m'écrit :

« Il est très possible qu'ainsi que le déclare M. J. CT dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1906, Mme Favart ait, lors de la reprise d'*Hernani* en 1867, rétabli le texte :

« Vous êtes *mon lion* superbe et généreux.

« Je crois que si elle ne l'eût pas fait, moi-même et d'autres nous aurions protesté. Mais ce que je puis affirmer, c'est qu'à la première représentation de cette reprise, elle dit, comme avait fait Mlle Mars :

Trop pour *la favorite* et trop peu pour l'épouse.

« Elle fut interrompue par de nombreux auditeurs, dont j'étais, qui crièrent pendant quelques secondes : *Le mot* ! *Le mot !* Aujourd'hui, à la Comédie, on dit, j'espère, le mot, tel que l'a écrit le poète :

Trop pour *la concubine* et trop peu pour l'épouse.

H. M.

—

Anglais et Français : mot de Jules Verne (LV, 13). — La phrase en question n'est pas dans le *Tour du monde en 80 jours*, mais dans les *Voyages et aventures du capitaine Hatteras*.

Si je n'étais Français je voudrais être Anglais.
Si je n'étais Anglais, moi, répondit Hatteras, je voudrais être Anglais.

PAUL CHERONNET.

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 654 ; XXXV à XLIX ; LI ; LII ; LIII ; LIV, 259). — *L'art du Tour, poème en quatre chants orné de gravures* par Charles Lebois, avocat. Paris, Firmin Didot, 1819. Brochure in-8° de 76 pages :

Je chante l'art heureux d'arrondir tous les corps,
D'en varier la forme en dedans, en dehors ;
Je leur donner l'éclat, la beauté, la parure,
Dans ses productions d'imiter la nature :
Art utile, amusant qui s'étend presque à tout,
Et dont même bientôt on peut venir à bout.

PIERRE MELLER.

—

« De malheurs évités le bonheur se compose » (LIII). — A rapprocher du vers d'Alphonse Karr :

Des maux que l'on n'a point le bonheur se [compose.

(Guichard. *Ce qui constitue le bonheur. Les quatre saisons du Parnasse,* 2e année. Automne MDCCCVI, t. VI, p. 92).

P. B.

—

Lion monosyllabique (LIV, 672, 761, 818). — Les diphtongues simples *ai* et *io* forment deux syllabes, soit dans les noms, soit dans les verbes, comme *di-amant, fili-al, confi-a, vi-olon, di-ocèse.* On excepte *diacre, fia-cre, dia-ble, liard, fio-le* et *pio-che.* Le mot *li-on* est donc dissyllabique, et H. M. a raison de critiquer l'éditeur des *Pages choisies.* THÉOPHILE.

—

Initiales à dévoiler (LIV, 727, 983). — Le marquis Maximilien de *Lancry-Pronleroy*, ancien officier de marine, né en 1809, mort à la cour de Broc, commune de Dissé-sous-Le-Lude, canton du Lude (Sarthe) le 22 février 1859, avait épousé, en premières noces, Angèle de Sainte-Croix, décédée en 1845, et en secondes, Catherine-Elisabeth Philipps de Cilsant-Picton, morte à la cour de Broc, à 82 ans, le 23 décembre 1899.

Il pourrait se faire que cette dernière fût l'auteur de la brochure signalée par M. La Coussière. La marquise douairière de Pronleroy, en effet, a écrit beaucoup dans divers journaux et revues de la contrée.

Le marquis actuel de Pronleroy, fils du premier mariage, a épousé Mlle Lhomme-Dieu du Tranchant de Lignerolles, et habite toujours la cour de Broc.

LOUIS CALENDINI.

Carrés magiques (T. G., 171). — A plusieurs reprises et sous des rubriques différentes, nos amis de l'*Intermédiaire* se sont occupés des Carrés Magiques, mais il reste encore des questions à résoudre, celle, par exemple, des carrés de nombre pair.

Il n'y a pas lieu de suivre les philosophes orientaux et de considérer ces figures comme des talismans, mais il y a peut-être un autre intérêt à l'étude de ces problèmes.

Tout récemment, j'entendais affirmer que les curieuses combinaisons de chiffres qu'ils présentent seraient des plus utiles à connaître pour aider à comprendre les procédés anciens de fabrication des étoffes d'Orient et en particulier de l'Inde et de la Perse. Quels sont les ouvrages modernes qui traitent cette question ?

PIETRO.

—

Biroche, voiture du XVIIIe siècle (LIV, 674). — J ignore la forme du véhicule, dans lequel Joseph II fit son entrée à Paris. Mais je puis dire que le *biroche* et le *birochet* comptent encore parmi les véhicules campagnards en Italie ; et surtout dans l'Italie centrale, dans les Marches, où on les appelle *biroccio* et *biroccetto*, et en Toscane, où ils sont appelés *barroccio* et *barroccino.*

Le *biroche* italien est un véhicule plat et bas, monté sur deux roues et traîné par deux chevaux ou bœufs ; le *birochet* est un biroche plus petit, traîné par un seul cheval.

Le biroche rustique vient d'une espèce de herse basse et plate, dont se servent les cultivateurs. Le fond de ce véhicule, monté sur deux roues assez hautes, forma le biroche. L'étymologie de *biroche* le prouve. Du mot *occa*, latin (herse) et du *bis* latin (sous entendu : roues, *rotæ*) on forma *bis-occia* avant et *bir-occio* ensuite, traduit en franç. : *biroche.* COLOCCI.

—

Le mot Gabelle (T. G., 371) — Le mot gabelle désignait primitivement toute espèce d'impôt en France. Mais peu à peu il s'appliqua exclusivement à l'impôt sur le sel « l'un des principaux soutiens de l'Etat » disait une déclaration de 1660.

L'étymologie de ce mot est restée fort incertaine ; de nombreux auteurs ont tour à tour donné à ce sujet les versions les

plus variées. Du Cange le fait dériver du saxon gapol ou gapel, qui signifie tribut. D'autres la tirent de l'allemand gabe, abgade, qui a la même signification. Selon Mezerai, au dire de Moréri, il tire son origine du mot hébreu kabbala, qui vient de kibbel, donner. D'où vient ce mot ? dit à son tour Voltaire (les finances) — d'un juif appelé Gabelus. — Il y eut en effet le juif Gabelus qui eut des affaires d'argent avec le bonhomme Tobie ; et plusieurs doctes très sensés tirent de l'hébreu l'étymologie de gabelle, car on sait que c'est de l'hébreu que vient le français. Dans son *Dictionnaire*, Littré cite plusieurs de ces étymologies, mais sans conclure, suivant sa coutume.

Je relève le curieux passage suivant, dans le « Traité des finances de France de l'institution d'icelles, de leurs sortes et espèces,de ce à quoy elles sont destinées, des moiens d'en faire fonds, de les bien emploier, et d'en faire reserve au besoing. Au roy très chrestien de France et de Pologne, Henry troisiesme M. D. LXXX. »

Gabelle est une diction qui n'est ni grecque ni latine, ny des jurisconsultes, ains plustost une diction itallienne, aujourd'huy prinse en France pour toutes sortes de subsides de quelque nature et qualité qu'ils soient. Quelques-uns disent que ce mot de gabelle est venu de ce qu'on prenait des javelles de chacun faisceau, et ceux qui estoient commis à lever cest impost, qui en prenoient plus qu'il ne leur en falloit en ceste espèce, estoient appellez javeleurs. Cest impost engendra tant de plaintes, séditions et crieries du menu peuple contre les javeleurs, qu'il fust aboly ; et depuis toutes les impositions extraordinaires et haïes du peuple ont esté appellées gabelles, ayant la lettre J esté changée en G, les collecteurs appelez gabelleurs, et le droit de salin a esté appellé gabelle. E. M.

—

Quincampoix (LIV, 784, 876, 931). — Dans la charmante vallée de la Divette, au sud de Cherbourg, existe un « Quincampoix ». Je ne me souviens plus si c'est une ferme, un moulin, un hameau peu important, bien que maintes promenades m'aient conduit par là il y a une quinzaine d'ans. Le lieu est indiqué sur la carte au 100.000e du service vicinal ; peut-être trouverait-on à Cherbourg quelque renseignement instructif au sujet de ce nom.

Le *Réveil de Cherbourg*, du 6 juillet 1895 donna une description sommaire élogieuse de *La vallée de Quincampoix*, par Hippolyte Audeval. SGLPN.

—

Randouiller.Emmarvoyer. Touiller (LIV, 784, 877. — On répond « touiller du linge dans l'eau pour le rincer, on dit aussi *tatouiller* ». Est-ce que le mot *ratatouille* ne viendrait pas de là ? On sait qu'en argot il désigne un mets fort médiocre, un brouet clair, une sauce très aqueuse.

LA COUSSIÈRE.

—

Amoral. Areligieux (LIV, 722, 932, 988). — Les observations de Rosey sont parfaitement fondées. La différence du sens des mots areligieux et antireligieux est facile à saisir. La voyelle *a* devant un adjectif étant simplement privative, areligieux veut dire sans attache religieuse, neutre, indifférent en matière de religion ; mais non irréligieux, et encore moins antireligieux. LÉON SYLVESTRE.

***

Un homme sans morale est un homme sans moralité. Y a-t-il une différence entre un homme immoral et un homme sans moralité? S'il n'y en a point, et je n'en vois point, amoral voulant dire sans morale, être amoral, c'est être sans moralité. Un homme amoral est un homme sans moralité, donc un homme immoral ; mais on le lui dit poliment. Et ceci a son prix, j'en conviens.

Un homme areligieux est un homme sans religion ; car c'est être sans religion que de n'en point avouer ou pratiquer. Y a-t-il une différence entre un homme irréligieux et un homme sans religion? S'il n'y en a point, et je n'en vois point, areligieux voulant dire, sans lien avec la religion, être areligieux, c'est être sans religion. Un homme areligieux est un homme sans religion, donc irréligieux.

Je distingue très bien entre irréligieux, qui n'est point religieux, et anti-religieux qui est contre la religion. Après cela, je ne vois plus que religieux qui est pour la religion.

Où se classe,au milieu de tout cela, l'aréligieux? Ni avec qui n'a pas de religion, ni avec qui est contre la religion, ni avec qui a une religion.

Où alors, où ? Que je le vois embarrassé, même s'il est ministre. Y.

*
* *

Je n'ignore pas le sens que l'on veut attacher à ces deux mots : « amoral, areligieux », ni la distinction que l'on veut créer entre eux et les mots « immoral, irréligieux ».

Tout mot, quel qu'il soit, doit toujours, me semble-t-il, répondre à quelque chose de réel, et je ne vois pas précisément que se soit jamais réalisée dans la pratique cette sorte de neutralité, qui fait que l'homme pourrait ne pas être moral sans tomber dans l'immoralité — ni religieux sans, par le fait même, être irréligieux.

Ce n'est pas l'homme qui a posé les règles de la morale et elles ne dépendent pas de lui. Ces règles sont éternelles, elles règnent sur la conscience de tout homme et nul ne peut échapper à leur empire ; si l'homme ne les observe pas, il est immoral, non amoral.

L'existence de Dieu ne dépend pas davantage de lui. Si Dieu existe, l'homme a des devoirs à remplir à son égard, devoirs qui pèseront sur sa conscience en tous lieux et toujours ; s'il ne les observe pas il ne devient pas areligieux, mais bien irréligieux.

L'exemple, d'ailleurs, de ceux qui ont inventé ces deux mots, est une preuve de plus à l'appui de ma thèse que tel qui se prétend amoral est tout simplement immoral, et que tel qui voudrait être areligieux est toujours irréligieux.

G. La Brèche.

—

Dentition, denture (LIV, 951). — Evidemment, pour désigner l'ensemble *anatomique* des dents, il vaudrait mieux employer le terme *denture*.

Mais le mot *dentition* ne date pas du tout, pris dans ce sens, de ces dernières années ! Je l'ai entendu prononcer par mes maîtres dès mes premières années de médecine, c'est-à-dire dès 1880 ; et il est probable qu'on l'employait ainsi depuis fort longtemps.

Dentition, toutefois, a plutôt un sens *physiologique* qu'*anatomique*, dans le langage médical ; et, quand on a recours à ce terme, on songe surtout à l'*usage des dents* plutôt qu'à leur *conformation*. Il y a là une nuance, qui a son intérêt.

On dit, certes, la première, la seconde, voire même la troisième dentition, qui sont des faits d'ordre physiologique ! Mais, quand on dit d'un sujet qu'il a une *bonne dentition*, cela veut surtout dire par là qu'il possède un appareil de mastication, qui, sans être *beau*, fonctionne bien, et n'est pas atteint d'une affection quelconque.

Dr Marcel Baudouin.

*
* *

Dentitio en latin signifie « croissance des dents ».

Si on emploie le mot *dentition* pour *denture*, on commet évidemment un contre-sens.

Mais on peut toujours invoquer le droit d'user d'une figure de rhétorique et prétendre parler, en se servant de ce mot, des dents considérées au point de vue de leur croissance présente ou passée. De même, ne dit-on pas « une personne d'une belle venue ? »

C'est peut-être moins exact, mais c'est plus vivant.

Je crois, en somme, que le mot denture n'est pas agréable à l'oreille. Je l'ai entendu bien peu employer et j'ai peur que ce contre-sens, comme bien d'autres, du reste, n'acquière aussi son droit de cité.

Paul Argelès.

—

Vie de patachon (LIV, 952). — Patagon ou Patacon est un mot espagnol dérivé de l'arabe pataca. C'était une ancienne monnaie d'argent flamande dont la valeur varia de 48 à 58 sous. Vouloir trouver dans ce mot l'origine de l'expression mener une vie de patachon, parce que cette monnaie aurait passé de main en main parmi des débauchés des deux sexes, me semble une idée plus qu'invraisemblable. Incapable de solutioner cette question, je me bornerai à engager notre collaborateur à étudier les sens divers du mot patache. Il y trouvera probablement l'étymologie qu'il recherche.

Lecnam.

*
* *

Viremaître indique l'expression, mais il s'en tient là.

—

Autobus (LIV, 337, 426, 484, 653, 699, 820, 876, 988). — Mais si, mais si, *bus* pour *omnibus* est du bas langage parisien ; c'est un mot même très employé chez le peuple qui, par une anomalie singulière, fait *bus* du masculin et *omnibus* du féminin.

Je l'emploie ce mot *horresco referens* ! il

se dit, s'écrit et s'imprime même. Je cite mes auteurs : « J'prends un sapin. — T'es bien tourte ! J'ter trente-cinq ronds à c'te tête de faïence quand pour trois jacques en *bus*, t'en vois la farce ! » (*Monde comique*, n° 250, 1885).

Alors, ils grognèrent
Et ce fut bien pis !
Les *bus* s'arrêtèrent,
Les passants aussi.

(*Chanson contre le général Boulanger*).

« Ah ! que c'est donc loin cette sacrée butte Montmartre, s'écrie-t-elle .. pensez donc ! je viens du cours de Vincennes par le *bus*.

(*Journal*, 11 mars 1902).

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Moi qui suis aussi un très vieux parisien, je dois affirmer une chose : c'est que j'ai depuis très longtemps entendu dire : je vais prendre le *bus*, comme on disait dans le temps les *Foll' dram'* pour folies dramatiques ; les *Delass' Com'* pour Délassements-Comiques; le *Bou l'Mich'* pour boulevard Saint-Michel, etc., etc. Ce n'était pas assurément très distingué ; mais c'étaient les expressions générales des loustics des boulevards parisiens, supprimant la moitié des mots, comme du reste cela s'entend encore !

E. G. YVERNAT.

*
* *

Mon excellent ami César Birotteau excipe de sa qualité de vieux parisien — vieux montmartrois aussi — pour déclarer « qu'il voit pour la première fois dire le *bus* pour l'omnibus » dans l'*Intermédiaire*, bien qu'il ait côtoyé tous les mondes.

Je ne mets aucunement en doute son affirmation. Il me permettra, cependant, d'émettre cette opinion que le fait de n'avoir jamais entendu formuler une expression n'implique pas, *ipso facto*, qu'elle n'a pu exister. Or, en ce qui me touche, moi qui, de par mon état ai aussi côtoyé pas mal de mondes, j'ai si fréquemment entendu des gens s'exprimer de la sorte, qu'à mon tour, — et de nombreuses années — je disais couramment, avec un laisser aller de langage peu correct, je le reconnais : « Je prends le bus... nous allons prendre le bus. »

J'ai donc été fondé, au moins en apparence, dans mes dires, en la réponse que j'ai faite à la première question, posée dans l'*Intermédiaire*, sur le néologisme autobus.

ALBERT GATE.

*
* *

J'ai connu naguère un aimable garçon qui, grâce à l'apéritif et à force de discrétion, s'était insinué dans le petit clan que nous formions au café. Il était attaché à je ne sais quel ministère, et, quand on le rencontrait : « Tiens, disait-il, j'ai vu Emile tantôt... nous avons bien ri ! Et Léon ? que devient-il ? On ne le voit plus... »

Quel Emile ? Bergerat, parbleu. Quel Léon ? Gandillot, sans doute.

Il était fier de nous coudoyer et s'était offert le luxe, bien innocent et bien modeste d'ailleurs, de nous désigner par nos prénoms. Mais on s'accoutume à tout... et ses belles journées, c'étaient celles où il avait la chance d'apercevoir Carolus Duran, Mounet-Sully ou Rothschild.

Ce brave garçon appartenait à la classe assez restreinte, j'en conviens, des gens qui disent *bus* pour *omnibus*.

Car l'expression, bien que peu courante, existe, et je l'ai souvent notée. Pas plus boulevardière que plébeienne, elle n'est l'apanage ni du vrai parisien qui lança le jeu des sobriquets, ni du parigot à qui nous devons la diffusion de « T'en as un œil ! ».

Elle est spéciale à une bizarre petite élite composée d'individus un peu tâtillons, qui se plaisent aux rôles secondaires (quidams, comparses, satellites), — et qui se piquent en outre d'être bien informés :

« Un tel ? pardon ! il n'est plus aux Variétés : Sarah l'a engagé hier. » « Je puis en parler savamment : nous avons été au collège ensemble. » « Pour le vrai macaroni, il n'est qu'une maison : X. boulevard des Filles-du-Calvaire. » « Ainsi que me le disait Mendès l'autre soir.. »

Ces personnages, du reste sympathiques et souvent fort comiques, se distinguent encore par l'emploi de certains mots un peu désuets qu'ils énoncent avec un petit sourire ironique et littéraire : tabellion, lorette, collignon.

Aucune ambition ne les dévore, mais leur désir de n'être pas pris pour les premiers venus est si vif que, pour se donner un air dégagé, ils prennent, avec les

choses comme avec les gens, mille petites familiarités.

Pour se garder de la banalité, ils créent et conservent avec une touchante fidélité, des expressions pâlotes que la mode dédaigne, que la multitude ignore, mais que le véritable amateur ne manque pas de recueillir. Et *bus* pour *omnibus* est de ce nombre. C'est un petit nom d'amitié.

GEORGE AURIOL.

—

Faire la conduite de Grenoble (T. G. 231 ; XLVII ; LIV, 996). — Je pensais que la question était épuisée et suis un peu étonné de voir partir encore une fusée nouvelle, sous la forme de la communication signée B. F. Mais puisque l'on revient sur cet épisode fâcheux des annales d'une ville intelligente et patriote, je reprends les arguments et réponses produits autrefois par moi.

Tout net, je dirai que le récit donné par l'auteur de *La famille de Casimir Périer*, est de tous points inexact ; voici les faits :

Le carnaval de 1832 fut, en plusieurs villes, l'occasion de désordres facilement réprimés sans violence ; mais à Grenoble un préfet trop combatif fit charger la foule par la troupe et il y eut plusieurs blessés. Aussitôt on réclama l'éloignement du régiment, le 35ᵉ de ligne, accusé d' « avoir versé le sang du peuple ». Le général Saint-Clair, commandant à Grenoble, perd la tête, et un moment prisonnier de l'émeute, consent à l'éloignement du 35ᵉ de ligne qui sort de la ville dans les conditions honteuses — honteuses pour la ville, s'entend — que l'on sait, et fut remplacé par le 6ᵉ de ligne venu de Lyon. Le gouvernement dont Casimir Périer était le chef, n'hésite pas ; la garde nationale de Grenoble est dissoute, le général Saint-Clair et le commandant de place sont mis en disponibilité, le régiment rentre en ville musique en tête, drapeau déployé, et une proclamation énergique du ministre de la guerre donne toutes satisfactions au soldat en désavouant la convention faite avec les « prétendus députés » de la ville.

Cela ne ressemble guère, convenons en, à un récit qui montre le régiment rentrant subrepticement dans Grenoble, et reconduit à la porte « au milieu des huées et sous une pluie de projectiles variés ».

Si j'étais Grenoblois, rien ne me serait plus pénible que de voir évoquer et travestir ainsi un épisode qu'il vaudrait mieux oublier. J'espère, en tout cas, qu'à l'*Intermédiaire* on jugera sagement l'incident clos.

H. C. M

—

Les ifs près des églises (LV, 784, 882). — D'aucuns ont vu dans la coutume de planter des ifs près des églises, les restes d'une superstition celtique d'autres y ont vu une pratique scandinave. Il me semble que c'est tout simplement un acte de symbolisme chrétien. La verdure perpétuelle de l'if lui a valu le privilège d'être choisi parmi les arbres funéraires qui ombragent nos cimetières, où il figure à côté du cyprès. Il est ainsi le symbole de l'immortalité.

Voici ce qu'écrit M. Raymond Bordeaux, dans son *Traité de la réparation des églises* :

D'abord les cimetières furent privés de tout ombrage. Les superstitions des païens pour les arbres les en avaient fait bannir comme pouvant être pour quelques-uns l'objet d'un culte réprouvé. Vers le VIIIᵉ siècle, quand on n'eut plus à craindre les grossières erreurs on fut moins exigeant. On aima à s'abriter aux abords des églises sous des arbres qui jetaient une teinte de mélancolie autour des tombeaux et semblaient y protéger le recueillement de la prière. De préférence on choisit ceux qu'une verdure plus durable, ou un bois plus vivace rapprochait plus de nos désirs d'immortalité... l'if dont la pyramide s'élève vers le ciel, revêtue d'une verdure foncée plus forte que les frimas.

Aussi jadis avait-on la coutume de planter des ifs sur la droite des édifices sacrés du côté du sud, et les exceptions à cette règle sont très rares. Leur place est près du portail occidental, un peu en avant. « Y a-t-il là une raison liturgique, « demanderons-nous avec M. de Caumont, « ou bien était-ce parce que l'on faisait « autrefois les annonces et les délibéra« tions judiciaires sous le feuillage touffu « de ces vieux arbres, et qu'il valait « mieux être au midi qu'au nord dans nos « contrées froides et pluvieuses ? (1) ».

Chez tous les peuples, l'if est le symbole de la tristesse. On croyait que ces rameaux ont le pouvoir de chasser les

(1) De Caumont, *Statistique monumentale du Calvados, arrondissement de Bayeux*, p. 173.

odeurs nuisibles qui proviennent de la décomposition des corps. C'est la raison qui le fait planter dans les cimetières. Pendant les nuits brumeuses d'automne, lorsque les feuilles jaunies, décolorées se détachent une à une des branches du peuplier et tourbillonnent dans l'air sous l'action de la tempête, l'if soupire, gémit et pleure. Le passant attardé, qui croit reconnaître dans ces bruits sinistres, effrayants, le langage d'âmes en peine, se signe, presse le pas, tant il a hâte de mettre le pied sur le seuil de son humble chaumière dans laquelle il pourra seulement retrouver toute son assurance. Tel est le résumé des croyances populaires, relatives à cet arbre.

Encore une tradition Ce fut souvent sous les ifs que du IXe au XVIIIe siècle la justice se rendait en plein air. Le juge qui prononçait la sentence, donnait au gagnant une branche cassée sur l'arbre qui l'ombrageait, d'où son nom de «Baille if» baillif. FRÉDÉRIC ALIX.

—

Restitutions anonymes (LIV, 842). — Il n'est pas certain que toutes les restitutions anonymes soient volontaires. Et, de plus, le mot restitution est-il toujours pris exactement dans son sens propre ? Jusqu'ici, je ne l'ai pas cru, et j'ai pensé que la formule citée sert le plus souvent pour rectifier, par un moyen rapide et simple, une irrégularité dans la comptabilité des deniers publics. Je puis me tromper, et je ne demande qu'à être mieux renseigné. SGLPN.

—

Les pays sans pluie (XXXVI). — Il y a neuf ans, l'*Intermédiaire* rééditait, d'après le *Petit Caporal* du 27 mai 1895, une erreur grossière qui n'a pas été relevée, je crois, et citait le Guatémala parmi les pays où il ne pleut jamais. Depuis cette époque j'ai habité un an et demi le Centre-Amérique. La saison des pluies y dure six mois, de mai à octobre.

M. P.

—

Le roi des gitanos (LIV, 945 ; LV, 46). — Il a été déjà question des Bohémiens connus sous des noms divers, suivant les pays qu'ils habitent, dans l'*Intermédiaire* de 1892. (XXV, 163, 447.) En consultant les différents ouvrages indiqués à cette époque, notre collaborateur pourra trouver une partie des renseignements qu'il désire. LECNAM.

—

Graisse humaine (LIV, 952). — Voici un emploi auquel M. Geo. Bernard n'a probablement pas songé et qui l'intéressera, je pense.

Le 6 mars 1811, le duc de Rovigo, ministre de la Police générale, informait l'Empereur que « le Préfet de Police ayant eu avis que les garçons d'amphithéâtre d'anatomie vendaient de la *graisse humaine* à diverses personnes, surtout à des émailleurs, avait donné des ordres pour faire cesser cet abus. » LÉONCE GRASILIER.

—

Soufflets toulousains (LIV, 952). — La *Chronique* d'Adhémar de Chabanais rapporte, pour l'an 1018, le fait suivant :

Aimery, premier vicomte de Rochechouart (auteur de la Maison de ce nom, qui existe encore de nos jours), ayant été à Toulouse, le chapitre cathédral de cette cité le pria, pour lui faire honneur, de donner le soufflet au juif à l'occasion de la fête de Pâques. Le vicomte en chargea son chapelain et celui-ci s'en acquitta si bien que la tête du juif fut mise en bouillie et qu'il expira sur le champ. ST-SAUD.

—

Les dernières paroles des exécutés (LIV, 946). — Avinain, exécuté à Paris, criait à la foule, pendant que son confesseur l'exhortait à se repentir : *N'avouez jamais ; c'est la vérité qui nous conduit à l'échafaud !*

Pépin, l'un des complices de Fieschi, embrassa l'abbé Gallard avec effusion ; baisa le crucifix, et levant les yeux au ciel, il dit d'une voix forte : *Je demande pardon à Dieu, mille fois pardon. Je recommande ma femme et mes enfants.* Puis il gravit les degrés et arrivé sur l'échafaud, il laissa tomber un regard sur le public ajoutant d'un ton lamentable : *Adieu, messieurs, je meurs victime ; je suis innocent, adieu !*

Morey, également complice de Fieschi prononce ces mots : *Oh ! mon Dieu, ça va donc finir !* Comme Pépin, il embrasse son confesseur, baise le crucifix et se livre aux aides qui le portent à l'échafaud.

« Prenez courage » dit l'un d'eux. *Ah !* répond-il, *c'est la maladie qui m'empêche de me soutenir.*

Telle est sa présence d'esprit qu'il fait de lui-même un mouvement de tête pour faciliter la rupture de la ficelle qui sert à fermer sa redingote ; et comme l'exécuteur essaye d'arracher les boutonnières, Morey lui dit avec humeur : *Ne déchirez donc pas mes vêtements comme çà.*

Un des aides lui enlève son bonnet de soie noire : à la vue des cheveux blancs, il y eut dans la foule une sourde rumeur. Un instant après, Morey avait cessé de vivre.

Fieschi n'avait pas sourcillé : il parlait d'un ton animé avec ceux qui l'entouraient, quand l'exécuteur lui posa la main sur l'épaule. « *Maintenant,* fit-il, *à mon tour ! Je veux parler. Mais j'ai besoin de me moucher : comment faire ?* »

L'abbé Grivel tira son mouchoir et lui rendit ce dernier service. *Accompagnez-moi le plus près possible de l'éternité*, dit au prêtre le condamné.

Le voilà sur l'échafaud ; il se tourne vers le peuple et, d'une voix retentissante, il s'écrie : *Je vais paraître devant Dieu ! Je meurs content. J'ai rendu service à mon pays, en signalant mes complices, j'ai dit la vérité, point de mensonge..... Je demande pardon à Dieu et aux hommes surtout à Dieu..... Je regrette mes victimes plus que ma vie ..*

Il embrassa encore l'abbé qui l'avait suivi sur l'échafaud, et ajouta à la hâte : *Que vais-je devenir? Quel sera mon sort ? Je voudrais bien, dans cinq minutes, pouvoir vous donner de mes nouvelles. Priez Dieu pour moi.* Et il se livra à l'exécuteur.

Le supplice des trois régicides avait duré un peu plus de cinq minutes.

ALEXANDRE REY.

***

Le sergent de ville Prévost, qui avait assassiné et dépecé en soixante-dix-huit morceaux le courtier en bijouterie Lenoble, murmura, comme il allait être couché sur la fatale bascule : « Je suis bien fâché pour l'administration ».

Vacher, le fameux tueur de bergères, s'écria d'un ton furieux : « Il n'y a pas de justice ! »

Lebiez, l'étudiant en médecine, qui, en compagnie de Barré, tua la veuve Gillet, une laitière, pour lui voler ses économies, se contenta de dire : « Adieu, les hommes ! »

Le nègre Rosaire se montra résigné : « On ne meurt qu'une fois ! »

Au contraire, Eyraud, l'assassin de Gouffé, eut un terrible sursaut de révolte en approchant de la guillotine : « Constans est plus assassin que moi ! » hurla-t-il, en parlant du ministre de l'intérieur qu'il rendait responsable de son exécution.

L'herboriste Moreau, condamné pour avoir empoisonné sa femme, fut particulièrement émouvant quand il dit aux journalistes présents : « Messieurs, vous allez voir mourir un innocent ! » De fait, sa culpabilité a, depuis, été sérieusement contestée.

La plupart des anarchistes qui firent connaissance avec Deibler proférèrent ce cri au dernier moment : « Vive l'anarchie ! » notamment Vaillant et Emile Henry. Ravachol, dans la charrette qui le conduisait à la guillotine, clamait une chanson obscène et réunissait, dans ses invectives ordurières, Dieu, les prêtres et les bourgeois.

L'avarice et la cupidité avaient conduit au crime le douanier Meunier : il voulait épouser la fille d'un riche cultivateur, qui n'approuvait pas cette union, parce que le soupirant, veuf, avait deux enfants et une solde modeste ; il tua d'abord un de ses fils, puis un vieux prêtre et sa servante, pour les voler. Au moment où il allait être exécuté, à Nancy, ses instincts économes lui suggérèrent cette réflexion, en voyant le bourreau échancrer son col : « Quel dommage ! une chemise neuve ! »

Jean Verger, l'assassin de Mgr Sibour, l'archevêque de Paris, se débattit, fou de terreur, en vociférant : « A l'aide, au meurtre ! »

Il est inutile de rappeler le mot fameux du boucher Avinain : « N'avouez jamais ! » devenu populaire, et recueilli comme un précepte par la plupart des criminels.

MICHEL PAULIEX.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les délégués en 1870. — On parle beaucoup de délégués, ces temps-ci. Le « délégué » n'est pas un rouage nouveau pourtant. Il fait partie du mécanisme révolutionnaire. L'historien Chassin, qui a surtout publié des documents sur la Ré

volution, au lendemain du 4 septembre, rêvait d'organiser la défense nationale à la faveur des délégués.

Nous avons retrouvé son projet, à l'état de manuscrit, tout entier de sa main. Il l'avait soumis à Lissagaray, chef de cabinet du directeur général du personnel du cabinet au ministère de l'Intérieur. Lissagaray l'étudia, car il y apporta quelques annotations, et le garda dans ses papiers.

C'est un document curieux relativement à l'état d'esprit des militants avancés à ce moment. Ils endossaient d'instinct la défroque des aïeux qu'ils avaient tant célébrés et reprenaient la Révolution au point où Bonaparte s'en empara. Les événements accusaient la teinte du passé qui les éblouit et ils proclamaient la patrie en danger avec le verbe de Danton.

Chassin dès le 8 septembre, court à Lissagaray, il lui soumet un plan qu'il a conçu et dont son patriotisme attend le miracle.

Il s'agit d'investir des délégués qui iront, à travers la France, déchaîner l'enthousiasme des masses.

Il expose son plan ainsi :

Délégués généraux pour la défense nationale

Leur mission :

Enflammer le patriotisme des populations ; épargner les lenteurs administratives aux levées indispensables à l'attaque des Prussiens assiégeant Paris ;

Couper court aux hésitations de certains fonctionnaires et réprimer vivement les menées réactionnaires ;

Renseigner par une correspondance suivie, le gouvernement sur tout ce qui se fait et est à faire ;

Présider à l'armement, l'équipement, la concentration et la marche rapide des bataillons de volontaires, mobiles et gardes nationaux, à mesure qu'ils se forment et, au besoin, les conduire au combat.

Leur mode d'action et leurs pouvoirs.

S'entendre avec les autorités civiles et militaires des départements, surexciter leur activité, les surveiller au besoin et briser les obstacles que pourrait rencontrer la défense nationale :

Opérer toute requisition de chevaux et moyens de transport, fourrages, subsistances, armes et munitions ; toutes créations d'ateliers pour fournitures militaires, et toutes conversions d'industries privées en services publics, etc.

Sous-délégués :

Les délégués généraux, pour la défense nationale, au nombre de 40, marcheront deux par deux. Partout où ils passeront, ils nommeront parmi les habitants des localités, des *sous-délégués*, chargés de soutenir l'élan national et de régulariser de concert avec les autorités sédentaires, toutes les mesures par eux prescrites.

Paris, ce 8 septembre 1870.

Ch. L. Chassin.
39, rue Rochechouart.

N. B. Ces fonctions seront gratuites, indemnité de voyage seulement.

L'important c'est le choix des hommes. Il est intéressant de voir ceux sur lesquels il s'arrête dans une liste dressée de sa main :

Noms proposés

Félix Pyat	Victor Pilher
Marc-Dufraisse	Lissagaray
Gambon	Chassin
Valadier	Cantagrel
Naquet	N. Gallois
Claretie	Cournet
B. Gastineau	Casse
J. Langlois	Tolain
Bachellery	Longuet
Reclus	Millière
	Albert Brun

Lissagaray ajoute de sa fine écriture :

A. Rey	Frappez
Lombard	Et. Arago
Bazire	H. Laffont
H. Brisson	

Ailleurs que dans le cerveau de Chassin et le cabinet de Lissagaray, ce projet a-t-il été étudié jamais? Y eut-il des délégués nommés en province ? Je ne le crois pas.

Chassin fut nommé membre du Comité de défense du 9e arrondissement à Paris. Lissagaray, commissaire de la défense dans les départements du Tarn et Tarn-et-Garonne, à Toulouse. Quant aux autres, ceux qui vivent encore, ils apprendront, après 36 ans, par cette note, qu'ils furent à leur insu investis d'une aussi redoutable fonction.

M.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

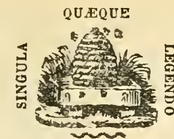
Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LVe Volume | *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* | 30 Janvier 1907

43e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1137 — 31bis r Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

—

Marie-Antoinette était-elle borgne, au moment du supplice ? — Dans son livre, *Le Perron de Tortoni*, Jules Lecomte, page 303, donne ce détail, à propos d'un nommé Jaquet, ami de Lasnes et familier du Temple, pendant la détention du dauphin.

Jaquet « confirme ce fait, dont ni les poètes, ni les peintres (M. Paul Delaroche entre autres), ne veulent point tenir compte, ce qui se comprend bien, à savoir que Marie-Antoinette était borgne lorsqu'elle subit l'outrageant supplice... »

Veut-on dire qu'elle avait perdu un œil par suite des atroces conditions d'hygiène dans lesquelles elle vivait ? V.

—

Kléber et Hoche. — Dans une *Vie du général Kléber* par Lubert d'Héricourt, Paris, 1801, je lis à propos de la journée du 18 fructidor :

...le général Hoche était dans le secret de cette journée ; il avait même, ce qui a droit d'étonner demandé que Kléber fût compris dans la proscription que le gouvernement méditait, et il fut étrangement surpris d'apprendre qu'on l'avait épargné ; il s'empressa d'en écrire au Directoire, et de lui en faire des plaintes amères. Vous n'avez rien fait, citoyens Directeurs, disait-il dans sa lettre que le citoyen Strolz a vue ; — vous n'avez rien fait dès que vous avez laissé en France l'homme le plus dangereux à la République ; cette langue de vipère qui a perverti la moitié des officiers de l'armée. Vous comprenez que je parle de Kléber.

Le citoyen Strolz (aide de camp de Kléber), peut certifier l'authenticité de cette lettre. Après la mort du général Hoche, il la trouva dans ses papiers et elle y est encore.

L'ouvrage de Lubert d'Héricourt n'est point passionné ; l'accusation qu'il formule contre Hoche est la seule qu'on relève, au moins contre les généraux qui furent ses collègues ou ses émules.

Quelle valeur faut-il attribuer à cette accusation ? Thix.

—

Le philosophe sans le savoir. — Dans son feuilleton du *Journal des Débats* du lundi 21 janvier 1907, M. Emile Faguet, de l'Académie française, après avoir rappelé que le chef-d'œuvre de Sedaine, d'abord intitulé *Le duel*, fut ensuite débaptisé et appelé *Le philosophe sans le savoir*, ajoute, en posant une question à l'*Intermédiaire* :

Ce titre, du reste, était un solécisme doublé d'une amphibologie.

C'était un solécisme ; car ce « le philosophe sans *le* savoir » ne signifie rien du tout. Il faudrait : « le philosophe sans savoir qu'il l'est ». Dans « le philosophe sans le savoir » le second *le* ne se rapporte à rien.

D'autre part, c'était une amphibologie ; car à le bien prendre et en syntaxe correcte, « le philosophe sans le savoir » veut dire

le philosophe sans la science, le philosophe sans l'érudition » ; et précisément, comme ceci est très applicable au principal personnage, l'amphibologie existait parfaitement. Le titre, littérairement parlant, était malheureux. Sedaine, n'avait, comme vous savez, qu'une instruction rudimentaire.

Seulement, quoique incorrect et amphibologique, le titre réussit pleinement et, depuis, à l'imitation de ce titre, la locution vicieuse «. . sans le savoir » s'est installée et implantée dans la langue française. On dit : « Le bienfaiteur sans le savoir » et « le prophète sans le savoir » et « le protégé sans le savoir. » et « l'intrigant sans le savoir », etc., toujours avec solécisme et amphibologie ; mais tout le monde comprend et l'expression passe même pour exquise.

Et maintenant,à moi mes bons *chercheurs et curieux*, qui quelquefois me convainquez d'ignorance, dont je ne songe qu'à vous remercier, voyez donc un peu si la locution «... sans le savoir » n'aurait pas été employée avant Sedaine. Je ne le crois pas ; mais il est possible et l'enquête est intéressante...

—

Académie de Dijon. — M. André Beaunier,dans le *Figaro*, analyse une conférence de M. Jules Lemaître sur Jean-Jacques Rousseau :

Jules Lemaître essaye de se représenter cette Académie de Dijon, qui fut si terriblement efficace. Elle était composée, sans doute, de « fort braves gens et très conservateurs », de bourgeois, de magistrats, d'anciens officiers ecclésiastiques... Ces hommes doux et modérés ont aussi leur part de responsabilité dans le *Contrat social* et dans mille « conséquences lointaines et funestes »... M. Lemaître se demande s'il n'y avait pas parmi eux « quelque homme particulièrement pervers et que nous ne connaîtrons jamais ».

Que fut cette Académie de Dijon ? A-t-elle son histoire ? A-t-on étudié son rôle ?

—

Latête de Jean-Jacques Rousseau est-elle en poussière ? — Un rédacteur du *Temps* assure que, lors de l'ouverture des cercueils du Panthéon, la tête de Rousseau apparut bien conservée, mais en une minute, au contact de l'air, tomba en poussière et disparut. Est-ce exact ? Dr L.

—

Le tabac au XVIIe siècle. — En 1679, l'usage du tabac passait à Dijon pour un crime et c'était presque le plus grand que pussent commettre les gens de mauvaise vie hantant les lieux mal famés. Aussi le Parlement de Bourgogne, faisant droit aux réquisitions du procureur général, fit le 10 janvier : « inhibitions et deffenses à tous propriétaires et locataires de maisons d'y recevoir aucuns à prendre et fumer du tabac, et à toutes personnes de hanter ou se retirer auxdits lieux et autres mal famés, le tout à peine de punition corporelle, et de cinq cent livres d'amande. Enjoignant auxdits eschevins et dixeniers d'y faire leurs visites et emprisonner ceux qu'ils y trouveront, spécialement les dits vendeurs de tabac, vagabonds et gens sans aveu et les femmes et filles débauchées. »

Je serais curieux de connaître l'Edit ou l'Ordonnance servant de base à l'arrêt de la Cour, dont je viens de donner un extrait. En effet, dès le commencement du XVIIe siècle, le tabac fut une des sources du revenu public. Vers 1674, l'Etat s'était réservé le monopole de la fabrication du tabac, et en 1680, la ferme spéciale du tabac fut réunie aux autres fermes royales.

Dans ces conditions je ne puis m'expliquer la sévérité du Parlement de Bourgogne. EREUVAO.

—

Rue de Lourcine. — La rue de Lourcine a donné son nom à un hôpital célèbre. Quelle est l'origine de ce mot ? Il s'est écrit *Lourcine*, *Loursine*, *l'Oursine*, *l'Orsine*, *l'Ursine*. Jaillot dit qu'il faudrait écrire *Lorcine*. Cette hésitation traduit l'obscurité de son origine que la *Nomenclature des rues de Paris* n'a pas cherché à dissiper. Si on le tentait à l'*Intermédiaire*, serait-on plus heureux ?

A B.

—

Boulainvilliers, prince de Croy. — Pourrait-on me renseigner sur l'origine et les antécédents du comte de Boulainvilliers, chef de chouans, qui se qualifiait prince de Croy, et fut condamné à mort par ses compagnons d'armes en 1798, pour les avoir trahis. Je sais que les Boulainvilliers, bonne famille normande, se prétendaient de la même famille que les Croy Est-ce prouvé ? et sait-on quelque chose de plus sur le comte de Boulainvilliers ? LESLIE.

Duchesse de Tallard. — Dans certains ouvrages anglais où il est question du corsaire Thurot, on parle souvent de la duchesse de Tallard qui aurait été marraine du fameux marin. A-t-on quelques détails sur cette dame ; n'a-t-elle pas été gouvernante du duc de Bourgogne sous Louis XV ?

Tous renseignements que l'on voudra bien nous fournir sur elle seront bien accueillis. F. L. A. H. M.

—

La famille Fallières. — A-t-on publié la généalogie de M, Fallières, président de la République ? Elle appartient à l'histoire et l'on peut, je pense, la réclamer sans indiscrétion. L. C.

—

Général de Flobert. — Que sait-on sur ce général français sous les ordres duquel étaient les troupes embarquées à bord de vaisseaux de l'escadre de Thurot en 1759, chargée de la diversion en Irlande.

Tous renseignements bibliographiques seront reçus avec grand plaisir.

F. L. A. H. M.

—

Jeanne et Marguerite de Louvigny. — Jeanne (*France Protestante*, 2e édition. col. 1083) épousa Jacques du Tertre, sieur d'Escœuffant ; leur fils aîné nommé Centurion, fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV. De qui était-elle fille? Quelles étaient les armes de sa famille ?

Marguerite (*France Protestante*, 2e édit. col. 479) devint femme de François de Béthune, baron de Rosny — lequel était né en 1532. — Quel était le père de cette dernière et les armes de celui-ci ?

Quel lien de parenté y avait-il entre Jeanne et Marguerite de Louvigny ; étaient-elles de la famille de Paul de Louvigny, valet de chambre d'Henri IV, et comment ? Dans quels ouvrages pourrais-je me documenter ? XVI B.

—

Régiment de Louvigny. — Dans *Les Protestants d'autrefois, Vie et institutions militaires*, de Henri Lehr, on voit qu'il y avait, sous Louis XIV, après la Révocation de l'Edit de Nantes, *un Régiment de Louvigny*. Quel en était l'uniforme? Sait-on quelque chose sur son colonel, M. de Louvigny? Etait-il, et comment, parent avec Paul de Louvigny qui fut valet de chambre de Catherine de Bourbon, puis de Henri IV ? Quelles étaient ses armes ? Où pourrais je trouver des renseignements généalogiques sur sa famille?

XVI B.

—

Charles Rezzonico (1737-1769). — Charles Rezzonico qui fut pape sous le nom de Clément XIII (élu le 6 juillet 1758, couronné le 16 du même mois, mort le 2 février 1769) appartenait à une famille originaire de Côme dans le Milanais, qui donna entre autres, *Antoine-Joseph Rezzonico* (né à Côme en 1709, mort à Parme le 16 mars 1785) qui fut homme de guerre et écrivain. Il publia un mémoire (Côme 1742) où il réfutait les anecdoctes injurieuses que certains écrivains rapportaient sur la jeunesse de Charles Rezzonico (*Clément XIII*), un poème en vers latins sur la prise de Minorque (1757) et publia ses recherches sur Pline. Cet ouvrage resta inachevé, il a pour titre *Disquisitiones Glinainæ.*

Son fils *Charles-Gaston Rezzonico* (né à Côme le 11 août 1742, mort à Naples le 23 juin 1796), littérateur, n'eut ses Œuvres complètes publiées qu'en 1833.

1° Peut-on donner une liste complète de leurs ouvrages ?

2° Chez quels éditeurs les œuvres de ces deux écrivains ont-elles été publiées ?

3° Connaît-on quelques faits particuliers à chacun de ces trois personnages ?

4° Peut-on donner une généalogie complète de cette famille ?

5° Quels sont les représentants actuels de cette famille en Italie et en France ?

Craywick.

—

Hégésippe Moreau et la police. — Les poètes socialistes ont accusé Hégésippe Moreau d'avoir trahi leur cause, et d'avoir été à la solde du préfet de police. C'est bien invraisemblable. Ce charmant poète, dont la vie fut si héroïquement pauvre, ne correspond pas à un tel portrait. Fait-on allusion à un fait précis?

A. B. X.

—

Le corsaire Thurot. — En vue de l'illustration d'une publication sur le vaillant corsaire, nous recherchons vainement depuis plusieurs années un ou plusieurs autographes du capitaine Thurot. En connaît-on ? Sait-on des collections qui en possèdent ?

Nous aurions la plus vive reconnaissance à nos collègues de l'*Intermédiaire* de nous mettre à même de nous procurer un de ces précieux documents.

F. L. A. H. M.

—

Les armes de Bigeot. — Dans le Nobiliaire de Dunod, on lit qu'en 1619, François Bigeot était avocat au parlement de Dôle ; que son fils fut lieutenant général au bailliage de Pontarlier et mourut en Flandre en 1675.

Ce Nobiliaire indique les armes de cette maison, mais, dans l'édition consultée, trois mots ont disparu ; un des correspondants de l'*Intermédiaire* les aurait-il lus ailleurs ?

D'or à la bande d'azur, accostée de deux têtes de... arrachées de... tenant une fleur de... VILLEFONT.

—

Armoiries de Papon de Maucune. — Je désirerais connaitre les armoiries de cette famille, à laquelle appartenait Louis, écuyer, gentilhomme servant de Madame. Bien qu'il ne fût pas du Périgord, il demeurait, de 1776 à 1781, à Monbazillac, près de Bergerac, avec sa femme Jeanne-Angélique de Pincepré. Il y possédait les fiefs des Salles et de Fonvielle.

La Chesnaye indique une famille Papon, seigneur de Marcoux, de Beaurepaire, du Forez et du Bourbonnais, mais je ne vois pas de rapport avec celle dont je cherche les armoiries. Notre si érudit et obligeant collaborateur, le Lieur d'Avost, laissera-t-il la question sans réponse ? ST-SAUD.

—

Ex-libris à déterminer : M. P. — Ces initiales se voient au haut d'un cartouche ovale qui renferme en six lignes la légende : CUI BLED NE FAUT SOUVENT PUET MAUDRE. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Ex-libris à la devise : Suam legem, etc. — A qui appartient l'ex-libris suivant, de la fin du XVIIIe siècle ?

Coupé : au 1 d'azur, au bœuf couronné d'argent ; au 2 d'azur, à trois bandes d'or ; à la fasce d'argent brochant sur le coupé et chargée d'une rose de gueules.

Supports : *à dextre : la Justice debout et couronnée, tenant le glaive et la balance* ; *à sénestre, un lion en barroque.*

Couronne de marquis. Au bas de la vignette, cette devise en deux lignes : SUAM LEGEM FECIT EQUITAS, SUUM COLUMEN EST VIS. RENÉ DE STARN.

—

Ex-libris signé : Bouchy. — Quel est le propriétaire de l'ex-libris anonyme, gravé par Bouchy, artiste bisontin, vers le milieu du XVIIIe siècle, et dont suit la description sommaire :

Ecartelé : aux 1 et 4 tranché d'or au lion de gueules, et de gueules au lion d'or ; *aux 2 et 3 de sable à cinq besants d'argent posés en sautoir. Sur le tout, d'argent à deux volutes de crosse* (*ou deux cornières ?*) de...

Supports : *deux lions. Couronne de marquis.* Signé : *Bouchy sculps.*

RENÉ DE STARN.

—

Sub umbra alarum tuarum. — Victor Hugo écrivit ces quatre mots respectueux sur l'exemplaire de *Notre Dame de Paris* qu'il offrait à Mme Taglioni.

Au volume était jointe une lettre ;

Permettez-moi, Madame, de mettre ce livre sous vos ailes, c'est-à-dire sous vos pieds.

Victor HUGO.

23 avril.

On peut croire que Mme Taglioni n'avait pas besoin qu'on lui traduisît sa dédicace. *Sub umbra alarum tuarum* est aussi connu en Italie que *Fluctuat nec mergitur* en France. C'est la devise de la ville de Venise.

L'aspect de la phrase ne laisse guère de doute sur ses origines chrétiennes ou bibliques. Pourrait on préciser la source ? Où les Vénitiens avaient-ils pris leur devise ? CANDIDE.

—

Les tableaux de l'abbaye de Montmartre. — Le « Vieux Montmartre » nous serait très reconnaissant de poser dans l'*Intermédiaire* la quesfion suivante :

Où sont actuellement les tableaux ci-après :

De Lagrenée jeune :

1° Jésus porté au tombeau ;
2° L'incrédulité de saint Thomas ;
3° La Vierge en Egypte ;
4° La Samaritaine ;
5° Un christ ;

De Bounieu :

6° L'Annonciation ;
7° La Nativité du Christ ;
8° La Visitation ;

9° L'Adoration des Mages ;

10° Les Disciples d'Emmaüs ;

11° La Pêche Miraculeuse.

De Jeaurat :

12° Saint Ignace donnant la communion à ses collègues ;

13° Une allégorie relative à saint Ignace.

De Blomaert :

14° Un calvaire.

Ces tableaux se trouvaient dans l'abbaye de Montmartre.

Ils furent tranrportés, en 1793, au musée des Monuments français, puis dispersés.

—

Académie Internationale de géographie botanique. — Quelque intermédiairiste obligeant pourrait-il m'éclairer sur une médaille avec bélière, à l'effigie de *Linné*, portant à l'exergue l'inscription suivante : *L'Académie internationale de géographie botanique à la science.* Quelle est cette académie et à quelle occasion cette médaille a-t-elle été décernée ?

S...Y.

—

Les magistrats qui ont siégé dans les procès littéraires. — On a beaucoup parlé de la condamnation de Flaubert et du rôle joué dans cette condamnation par M. Pinard qui occupait le ministère public. Ne pourrait-on pas nous nommer les magistrats qui composaient le tribunal qui condamna l'auteur de *Madame Bovary* ?

Ne pourrait-on pas aussi nommer ceux qui condamnèrent Beaudelaire ; ceux qui, plus tard, condamnèrent Mérimée à cause de Libri ? Enfin ceux de la cour qui, il y a quelque quatre ou cinq ans, sous la présidence de M. Poupardin, condamnèrent M. Chambon à cause de la rectification des lettres de Mérimée à Panizzi.

Un Flaubertiste.

—

Laclos. — Laclos est-il bien réellement l'auteur des : *Mémoires de madame la duchesse de Masheim*, par l'auteur des *Liaisons dangereuses* ? 2 vol. 1787.

Valmont.

—

Ouvrage libre attribué à Maupassant. — Je lis dans un catalogue de bouquiniste :

Maupassant : *Les cousines de la colonelle*, par la vicomtesse de Cœur-Brûlant. Paris, 1886, in-16. (Ouvrage libre attribué à Maupassant).

Q elles sont les raisons plausibles qui permettrent d'attribuer à Guy de Maupassant la paternité de ce roman licencieux ? Pourrait-on fournir au besoin des preuves qu'il en fût l'auteur ?

M. Pauliex.

—

Le Chat-Noir et les partants pour la gloire. — M. Zamacoïs dont on vient de représenter triomphalement les *Bouffons* chez Sarah-Bernhardt, a débuté au Chat-Noir.

Cet illustre cabaret fut, en somme, le tremplin de nombreuses célébrités de ce temps. Pour les chercheurs futurs, ne pourrait-on dresser la liste des artistes, poètes, musiciens, chansonniers, prosateurs dont, comme Donnay et Zamacoïs, la *première œuvre connue* naquit au Chat-Noir ?

—

Il Trentuno. — C'est à nos savants collaborateurs d'Italie que je pose cette question. Le *Trentuno* est un singulier supplice auquel les conteurs du xvie siècle font de fréquentes allusions. Je n'ignore pas en quoi il consistait, mais je désirerais savoir si l'on en connaît des exemples historiques en dehors de ceux qui sont cités par Lorenzo Veniero et Pietro Aretino.

En outre, quelle était la législation à l'égard de ces tortures infligées par des particuliers ? Connaît-on des *trentunieri* qui aient été poursuivis et châtiés ? Vers quelle époque le *trentuno* a-t-il disparu des mœurs italiennes ?

Un Abonné.

—

Combien faut-il de mots pour parler ? – De la *Lanterne* :

Shakspeare, qui passe pour avoir eu le vocabulaire le plus étendu de tous les écrivains de langue anglaise (celle-ci comporte 350.000 mots), n'a fait usage que de 16.000 mots ; Milton, de 8.000. A l'heure actuelle, un homme très instruit ne se sert pas de plus de 4.000 mots.

A-t-on établi une statistique précise ? A-t-on cherché à savoir de combien de mots se sont servis nos principaux écrivains ?

Voir T. G. 616.

Réponses

—

Le droit d'asile au moyen âge (LV, 49. — Le droit d'asile est vieux comme le monde, vieux au moins comme la civilisation. Les temples ne furent pas seuls des lieux sacrés ; des villes mêmes furent investies de ce privilège d'inviolabilité. L'article des *Capitulaires* qui traite de ce droit, ne le reconnait qu'aux coupables ou aux rebelles qui auront déposé les armes ; ceux qui les auront gardées pourront être arrachés de force, du pied des autels où ils se seront réfugiés. S'ils sont désarmés « et que quelqu'un tente de les arracher des portiques, des cours, du jardin, des bains ou autres dépendances de l'église, que celui-là soit puni de mort. » Mais ce droit n'est pas absolu ; les homicides ou autres coupables qui doivent mourir selon la loi, peuvent être reçus dans les lieux d'asile, mais ce n'est qu'une fiction, car il est défendu de leur donner de la nourriture. Le droit est donc souvent temporaire et conditionnel sous les Carolingiens.

A Sens, il suffisait de toucher l'anneau de la porte d'une église pour être protégé. Des bourgeois furent condamnés pour avoir battu Jean le Coquelier, sous-diacre, alors qu'il tenait cet anneau. (*Olim.*).

A Barèges, comme chez les Bédouins, le coupable peut être sauvé s'il se réfugie auprès d'une femme, s'il en rencontre une ou s'il touche la tente des femmes.

Il faut lire sur ce sujet tout le chapitre consacré par Michelet, dans son *Origines du droit français*, à ce droit d'asile pour lequel il donne toutes les références. Voir encore l'ouvrage qui traite du *Privilège de la Fierté de S. Romain,* à Rouen.

E. Grave.

*
* *

Un curieux fait historique qui pourrait intéresser notre collègue est inséré dans les *Anecdotes mancelles* de MM. Angot et Ledru (Laval 1895) ; il est intitulé : *Violation d'asile à la cathédrale du Mans, 1335-1336.* Louis Calendini.

*
* *

Un document très important à consulter sur le droit d'asile est la correspondance d'Eginhart.

L'ancien secrétaire de Charlemagne avait construit, en 826, une église dans laquelle il avait fait transporter les reliques de saint Pierre et de saint Marceilln. Ce sanctuaire était vénérable et les coupables savaient Eginhart un puissant intercesseur.

Voici une lettre d'Eginhart au comte Poppon :

A magnifique, honorable et illustre personne, le gracieux Poppon. Eginhardt, salut dans le Seigneur. — Deux malheureux sont venus chercher un asile dans l'église des bienheureux Marcellin et Pierre, martyrs du christ, avouant qu'ils étaient coupables et qu'ils avaient dérobé du gros gibier dans une forêt seigneuriale. Ils ont déjà payé une partie de la composition et ils devaient payer le reste ; mais ils déclarent qu'ils n'ont pas de quoi s'acquitter à cause de leur pauvreté. Je viens donc implorer votre bienveillance, dans l'espoir que, pour l'amour des martyrs du Christ, près desquels ces malheureux ont cherché un refuge, vous daignerez les traiter avec toute l'indulgence possible. Vous ne voudrez pas que cette faute les perde irrévocablement ; mais vous aimerez mieux leur prouver qu'ils n'ont pas tenté une démarche inutile à vos yeux en se réfugiant près des tombeaux des saints martyrs. Je fais des vœux pour que vous vous conserviez toujours dans la grâce du Seigneur.

Au comte Hatton, il demande la grâce d'un serf qui s'est mis dans le cas d'être puni pour ne pas avoir sollicité le consentement de son maître, et payé le maritagium.

Un de vos serfs, nommé Hunno est venu dans l'église des saints martyrs, Marcellin et Pierre, demander grâce pour une faute qu'il a commise en contractant mariage, sans votre consentement, avec une femme de sa condition, qui est aussi votre esclave. Nous venons donc solliciter votre bonté pour qu'en notre faveur vous usiez d'indulgence à l'égard de cet homme, si vous trouvez que sa faute puisse être pardonnée. Je vous souhaite une bonne santé avec la grâce du seigneur.

Même intercession auprès du vidame Marchrad, pour deux serfs qui se sont réfugiés dans l'église parce que leur frère a tué un de ses compagnons. Ils sont tenus de payer la composition pour le criminel qui est insolvable.

Enfin une dernière lettre à un évêque donnera une nuance de plus à ces mœurs curieuses qu'elle permet de saisir sur le vif.

Au saint et justement vénérable seigneur N., très révérend évêque Eginhard, pécheur.

Un serf de Notre-Dame, le nommé N., qui appartient à la seigneurie de votre sainteté, s'est réfugié dans l'église des bienheureux martyrs du Christ, Marcellin et Pierre, à cause du crime qu'il a commis en tuant un de ses compagnons dans une rixe qui s'est élevée entre eux. Je prie donc votre Sainteté que, par respect pour les saints martyrs près desquels cet homme est venu chercher un asile, elle daigne être assez indulgente pour lui faire grâce de la mutilation et de la peine du fouet, en l'autorisant à composer à prix d'argent et à racheter le crime qu'un mauvais mouvement lui a fait commettre. Je fais des vœux, très saint et très révérend père, pour que le Christ conserve votre sainte personne en grâce et en santé.

L'éditeur des Œuvres d'Eginhard [1856], M. Alexandre Teulet, observe que l'asile dans les églises n'était pas un droit d'impunité ; c'était un moyen, conforme aux principes du christianisme, d'éviter de sanglantes représailles et d'amener la réparation du crime par la composition.

Il n'en reste pas moins établi que l'asile est inviolable ; mais pendant combien de temps peut durer pour le coupable cette inviolabilité ? On ne sait pas les suites de l'intervention d'Eginhard, elles seraient intéressantes à connaître. S'il n'eut point gain de cause, comment les coupables furent-ils saisis ? A. B. X.

—

Les rapports des gouverneurs romains contemporains de Jésus en Judée (LV, 49). — Disons-le tout de suite, aucun texte certain de ces rapports n'existe.

En fait de témoignages anciens, de données éparses sur Jésus, émanant d'écrivains étrangers au christianisme qui attestent le rôle historique de Jésus-Christ, outre Tacite, Suétone et Flavius Josèphe dont les *passages* sont connus même du gros public, nous possédons seulement :

1° Une lettre du syrien Mara à son fils Sérapion, écrite au milieu du premier siècle (35 à 50), où il parle du « sage roi des Juifs » dont la mort amena la division et qui survécut lui-même dans ses lois.

2° Et une lettre de Pline le Jeune, proconsul de Bithynie, qui, effrayé du nombre croissant des chétiens, écrit à Trajan pour lui demander une ligne de conduite : lettre à laquelle l'Empereur romain répondit en donnant ordre au neveu de Pline l'Ancien, de ne pas faire rechercher les chrétiens, mais de les punir selon la rigueur des lois, lorsque, dénoncés et convaincus, ils n'abjureraient pas leur religion (Conquitendi non sunt ; si deferentur et arguantur, puniendi sunt.). Et Pline poursuivit les chrétiens, en effet, non, ce semble, à cause de leur religion, mais comme infracteurs des édits portés contre les associations non autorisées.

Dr Billard.

—

Sixte-Quint et Jacques Clément (LV, 1). — Dans son histoire de *Sixte-Quint*, publiée en 1882, le baron de Hubner traite cette question.

Au 1er volume, page 19, dans sa préface, il dit :

« La mémoire de Sixte V a été diffamée « par les romanciers qui ont accumulé « sur son compte des anecdotes invrai- « semblables. Le principal auteur de ces « fables est Grégorio Leti qui se fit calvi- « niste à Genève et se créa des ressources « par ses romans satiriques et licencieux. « Il disait lui-même, dans la Vie de Sixte V, « *qu'une fiction bien racontée avait toujours* « *pour les lecteurs plus de charmes que la* « *vérité toute nue.*

« C'est à l'aide des correspondances « diplomatiques du temps que nous avons « entrepris d'écrire l'histoire de Sixte V.

« Ces documents officiels et presque « tous inédits sont parfaitement authen- « tiques, car ils ont été copiés par nos « soins sur les originaux, soit des expédi- « tions, soit des minutes dans les archi- « ves d'Etat du Vatican, de Paris, de « Vienne, de Simancas, de Venise et de « Florence. »

Plus loin, parlant du fait lui-même, qui est l'objet de la question du collaborateur Montaubrie, il ajoute (2e volume, page 229) :

« A la nouvelle du meurtre des Guises, « Sixte V dit : *Comme Saül, il finira mal.* « Deux jours après, Jacques Clément « assassinait Henri.

« Au consistoire du 9 septembre, le « Pape parla de la mort du roi. C'était « une oraison funèbre qui commençait par « ces mots : *A Domino factum est istud.* « Il énuméra ensuite les bienfaits dont il « avait comblé cet infortuné prince, puni « ainsi comme par miracle pour ses nom- « breux pechés. Comme il était mort « dans l'impénitence finale, il regrettait « de ne pouvoir lui faire des obsèques. »

G. La Brèche.

Un associé du « Père Duchesne » (LIV, 947 ; LV, 62). — Ce Marquet ne serait-il pas le même que l'imprimeur Marquet, domicilié rue de Vaugirard, qui devint, en l'an III, le tuteur de Scipion-Virginie Hébert, la fille unique de l'auteur du *Père Duchesne ?* (Voir Lenotre, *Vieux papiers, vieilles maisons*, article de la *Mère Duchesne).* Alpha.

—

Le miroir de « la femme Bonaparte » (LV, 3). — En fixant pendant un certain temps une surface brillante, et en particulier un miroir, certaines personnes déterminent chez elles un état qui leur permet de voir à distance

Ce phénomène a été étudié récemment par M. Andrew Lang sous le nom de « Crystal Gazing » dans son livre intitulé *The making of Religion.*

Voici un extrait de ce livre :

Nous rencontrons la croyance que des hallucinations peuvent être suscitées par une forme ou par une autre du « Crystal Gazing » dans l'ancien Pérou, de l'autre côté du continent, chez les Huille-Che, à Fez, à Madagascar, en Sibérie, chez les Apaches, les Hurons, les Iroquois, les noirs de l'Australie, les Maoris, et en Polynésie.

Voilà assurément une vaste distribution géographique. Nous trouvons aussi la même pratique en Grèce (Pausanias VII, XXI, 12), à Rome (Varron) en Egypte et dans l'Inde.

Les *Annales des sciences psychiques* ont publié, en 1898, les expériences personnelles faites à ce sujet par M. Lang. On pourra également consulter les remarques de M. Pierre Janet dans *Névroses* et *Idées fixes* et un article que je viens de faire paraître dans le *Cosmos.*

Albert de Rochas.

—

Lettres de Napoléon à Joséphine (LIV, 946; LV, 18).—Les lettres de Bonaparte à Joséphine dont il est question, semblent être celles qu'a publiées en partie, *la Contemporaine*, la fameuse Ida Saint-Elme. Ces lettres étaient en effet passées en Angleterre d'où elles sont venues en Allemagne, et ne sont pas introuvables. L. G.

—

La tante de Joséphine (LIV, 550). — C'est décidément une créature peu banale que cette tante Renaudin qui a fait le plus illustre des mariages de la fin du xviiie siècle, puisqu'elle a permis à sa nièce, petite personne sans grande conséquence, de devenir un jour une impératrice des Français. L'amusant personnage est bien fait pour tenter la plume savante et distinguée de M. Frédéric Masson.

L'Intermédiaire a publié d'elle des lettres fort curieuses qui la montrent, au moment où Joséphine est à l'apogée, se plaignant de l'ingratitude de cette nièce qui, au faîte des honneurs, a oublié sa vieille tante.

Cette tante Renaudin était une La Pagerie. Elle s'était mariée en 1759, avec un habitant du Lamentin, qui avait une bonne situation. L'union n'avait pas été parfaite. Elle n'avait rien trouvé de mieux, pour la rompre, que de jurer qu'elle était empoisonnée. Et comme elle ne pouvait pas rester avec un empoisonneur, elle s'était réfugiée dans sa famille, mais vivait surtout fort intimement dans la maison de M. de Beauharnais père, — dont le fils était en France — où il deviendrait, à l'instigation de Mme Renaudin, à Noisy-le-Sec, le mari de Joséphine.

Le mari de Mme Renaudin avait dû venir en France, lui aussi, pour ses intérêts, laissant sa femme à la Martinique. Elle en avait profité pour entrer dans sa maison et la mettre au pillage.

Renaudin trouva cette audace peu de son goût. Il déposa contre sa femme, une plainte dont l'original est aux Archives.

Cette plainte déposée le 4 juin 1760 est très curieuse, en ce sens qu'elle fournit des indications précises sur des états-civils qui ne brillent pas par la clarté, et qu'elle dépeint le caractère de cette tante extravagante.

Le mercredy 4 juin heure de midy en l'hôtel et par devant nous Pierre Chénu, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu sieur Alexis-Michel-Auguste Renaudin, habitant du quartier du Lamentin, Isle Martinique, de présent à Paris, logé rue Traversière Saint-Honoré, à l'hôtel Saint-Antoine Lequel nous a dit que le dix neuf avril mil sept cent cinquante neuf, il a contracté mariage dans l'isle de la Martinique avec Dlle Marie-Euphémie Désirée De la Pagerie, fille mineure de Mme Tascher De la Pagerie et de Dlle Bouraut de la Chevalerie domiciliée de la ville du Fort Royal de la Martinique, par le contrat de mariage passé devant Bardes nottaire de la ville du Fort Royal; le comparant a fait des avantages considérables à la dame son épouse pour lui assurer un état honnête et dans

l'espérance que sa générosité contribuerait à maintenir l'union qui doit régner entre maris et femmes, mais peu de temps après son mariage, de mauvais et indignes conseils ont inspiré à l'épouse du comparant de s'éloigner de luy sous le prétexte odieu qu'il avait voulu l'empoisonner et pour donner toute vraisemblance à la calomnie l'on souffla à l'épouse du comparant de répandre dans le public qu'elle avait trouvé de l'arsenic dans une poche de veste de bazin, il y avait alors trois mois que le comparant n'avait porté que des vestes noires étant en grand deuil de son père, la calomnie tomba d'elle-même à la honte des calomniateurs infames.

La femme du comparant se retira chez ses père et mère sans vouloir se rendre à son devoir ny aux instances réitérées que luy fit le comparant, quoi qu'intérieurement elle luy ait toujours rendu justice et qu'elle soit convaincue qu'il n'a jamais été capable d'aucun mauvais procédé à son égard, ou de mauvaises intentions telles qu'on a eu la méchanceté de luy imputer.

Les choses étaient en cet état lorsque le comparant fut obligé de passer en France pour des raisons qu'il expliquera en tems et lieu, à peine a-t-il été arrivé à Paris qu'il a appris par une lette qu'il a reçüe de la Martinique, que sa femme, assistée de son pere, des Srs Mossé et Cardon s'est transportée sur l'habitation provenant de la succession du père du comparant de la gestion de laquelle le comparant a été chargé ainsy que de tous les meubles portés sur l'inventaire qui en a été fait, desquels gestions et effets le comparant est comptable à la Dame sa mère et à la Dlle De la Sausaye sa sœur, ladite Dame son épouse a forcé et fait forcer les portes des appartements, des armoires, a enlevé et fait enlever tous les effets, non seulement ceux appartenant à la succession, mais encore ceux personnels du comparant. Et comme il a interest de constater tous ces faits, et d'en acquérir la preuve, il a cru devoir nous rendre la présente plainte sauf à la réitérer ou à la faire réitérer sur les lieux, contre la ditte Dame son épouse et ses trois complices, se réservant à faire les poursuittes et diligences nécessaires à son retour dans les Isles, tant pour acquérir la preuve des dits faits que pour obtenir les réparations et dommages intérêts qu'il appartiendra.

Dont et de tout de que dessus il nous a requis acte que nous lui avons octroyé pour lui servir et valoir ce que de raison et a le dict Renaudin signé.

RENAUDIN. CHÉNEU.

—

Les enfants de Napoléon Ier (LIV, 946). — Napoléon Ier eut-il d'autres enfants naturels, que Waleski et Léon ?

Vers 1860, une dame, propriétaire de forges dans le Jura, passait pour la fille de Napoléon Ier. Elle avait une grande fortune, et jouissait d'une grande influence. Ce fut elle, disait-on, qui, lors de la construction du chemin de fer de Pontarlier, fit décider la déviation de cette ligne de Mouchard par Arbois et Andelot, au lieu de lui laisser suivre le trajet direct.

En 1878 et 1880, je rencontrai plusieurs fois son fils chez un franc-comtois de mes amis. Il habitait alors Paris. Il ressemblait à Napoléon Ier.

Les Bisontins ont connu, de 1869 à 1874, et même plus tard, le baron X... qui passait, dans cette ville, pour être un fils naturel de Napoléon Ier, auquel il ressemblait d'une manière frappante.

DEPROLFORT.

—

Pendant l'occupation française à Berlin (1806) (LIV, 719, 791). — Les colonies françaises des environs de Berlin n'ont-elles frappé aucun des officiers de la suite de Napoléon Ier ? En est-il, parmi ceux-ci, qui en parlent dans leurs mémoires ?

Les réfugiés y résidaient. La *Revue des Revues* a publié, jadis, le couplet d'une chanson faite par des prisonniers français :

Gardons les traits de l'une et l'autre race !
Prussiens de cœur, quoique Français de nom ;
Du vrai Gaulois, ayons l'esprit, la grâce,
Du preux Germain, les sentiments profonds.

Il y a d'autre couplets ; sans doute, les sait-on ? VANDEVELDE.

—

Le général La Bédoyère (LIV ; LV, 16). — M L. B. dit que je me trompe « en faisant rapporter l'histoire Dabasse « à la tentative d'évasion, alors que c'est « à *l'arrestation* qu'il faut la placer » ; il ajoute « qu'en pensant éclairer les faits, « je les ai plutôt voilés ».

Je tiens à répondre que je n'ai pas eu la prétention de faire la lumière sur une question assez peu connue ; je me suis seulement borné à verser aux débats un récit intéressant que je n'ai pas inventé, et qui m'a paru d'autant plus vraisemblable qu'il émane, je le répète, de fonctionnaires de la police ordinairement bien renseignés.

Voici, d'ailleurs, ce que raconte Fro-

ment, chef du service politique sous la Restauration :

Labédoyere, conduit à la préfecture de police (il venait d'être arrêté) le fut ensuite chez le général commandant la première division militaire qui le fit transférer à la prison de l'Abbaye

Dabasse, tout en continuant sa surveillance, faisait de fréquentes visites à la femme du colonel qui demeurait rue de Grenelle Saint-Germain. Il était parvenu à s'insinuer dans la confiance de la cuisinière. Cette fille qui croyait voir dans Dabasse un ami sincère et zélé de ses malheureux maîtres, s'abandonna même à un sentiment plus tendre, que les aveux du traître et fourbe Dabasse fortifièrent encore.

Elle pensa qu'elle ne devait faire aucun mystère de tout ce qui pouvait intéresser le colonel et annonça encore à Dabasse que les parents de Labédoyere espéraient gagner le concierge de la prison, et que le soir même, elle porterait 10.000 fr. à ce concierge pour le prix de sa complaisance et de l'évasion de Labédoyere.

Dabasse communiqua encore ce fait à son chef Foudras et le soir il se rendit devant la porte de la prison avec deux autres agents. La cuisinière parut, il laissa tomber son masque, se montra tel qu'il était et arrêta cette fille.

Elle fut stupéfaite, interdite, hors d'elle-même, en reconnaissant, au nombre de ceux qui l'arrêtaient, son adorateur, celui à qui elle avait pu soupçonner de l'honneur et de la délicatesse.

Cette fille fut conduite à la préfecture de police, subit un interrogatoire et avoua la mission dont elle était chargée, en ajoutant que Dabasse devait la seconder dans ce projet et en assurer l'exécution. On s'empara de l'argent qu'elle portait et elle fut détenue pendant quelque temps...

(*La Police dévoilée*, pages 120-121. Lemonnier, éditeur).

Ecoutons, maintenant, l'ancien chef de la Sûreté, Canler :

Incarcéré avec les nombreuses victimes de cette époque néfaste, Labédoyère se trouva privé de toutes communications au dehors, mais des cœurs dévoués, des amis sincères, veillaient sur lui et formèrent le projet de le faire évader. L'âme de ce projet était une digne et respectable femme toute dévouée à la famille de cet infortuné, et disposée à acheter de sa vie, s'il le fallait, la délivrance de son cher protégé. Elle avait préparé et arrangé tous les ressorts de cette affaire ; un employé de la prison était gagné moyennant la somme de 10.000 fr. ; un seul point restait encore à résoudre : il fallait trouver le moyen de faire sortir de Paris le colonel aussitôt après son évasion. Jugeant les autres d'après son propre cœur, cette brave femme alla trouver D*** (Dabasse) ; elle lui confia sous le sceau du secret les moyens de salut préparés par elle et ses amis pour assurer la fuite de Labédoyère, et lui fit part de l'embarras dans lequel elle se trouvait pour mener à bonne fin cette œuvre de délivrance, puis lui rappelant tout ce qu'il devait au colonel et à sa famille, énumérant les bienfaits qu'on lui avait prodigués, les services qu'on lui avait rendus, ellle le conjura de se joindre à elle dans cet acte de dévouement en l'aidant à faire sortir Labédoyere de la capitale.

D*** feignant l'attendrissement promit qu'à l'aide de sa carte d'inspecteur de police, il préserverait le colonel de toute fâcheuse rencontre et lui faciliterait son passage à la barrière. A la suite de cet entretien, il courut à la préfecture dénoncer non-seulement le projet de fuite, mais encore tous ceux qui devaient y concourir.

Peu de temps après, Labédoyère était fusillé. D***, en récompense de son infâme trahison, fut nommé officier de paix et reçut, à titre de gratification, une somme de 10.000 fr.

Mémoires de Canler, t. Ier, pages 53, 54.

Je ne me suis donc pas trompé en faisant rapporter l'histoire Dabasse à la tentative d'évasion, mais je n'ai pas les éléments d'appréciation nécessaires pour garantir l'exactitude des assertions de Froment, de Canler et du docteur Véron.

Je constate simplement que, tenant compte des documents publiés par M. L. B., nous nous trouvons en présence de versions contradictoires, et je reconnais volontiers avec lui que les circonstances de la tentative sont peut-être plus obscures aujourd'hui qu'elles ne paraissaient l'être auparavant, mais il était utile, à mon avis, de rappeler les récits des témoins de l'époque.

Peut-être serait-il possible de retrouver aux Archives nationales, où ont été versés les rapports de police du temps, les documents qui donneraient la clef de l'énigme.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Le comte de Montijo en 1814 (LIV, 895). — En effet, il est incompréhensible que l'empereur Napoléon III ait mis dans sa proclamation, annonçant son mariage, que son beau-père avait défendu Paris à la tête de l'Ecole polytechnique

en 1814. Et il est incompréhensible que personne n'ait protesté contre cette erreur historique grossière.

En 1814, le comte de Montijo qui était passé dans l'armée française le 7 octobre 1813, était à l'armée de Soult à Toulouse.

Ce qui a pu faire commettre cette erreur, c'est qu'en avril 1815, il était à Paris, hôtel de Vienne, 36 rue des Petits-Champs; qu'il fut employé aux travaux de défense sous les ordres du général Vallée. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Noms originaux des villes étrangères (LIV, 947; LV, 26) — La proposition faite par M. Jolibois au Conseil municipal de Paris, est excellente en théorie, mais certainement, dans la pratique, elle rencontrerait des difficultés insurmontables.

Pour les langues écrites en caractères latins ou germaniques et même pour les langues slaves (le tchèque et le polonais), l'on arriverait peut-être à établir une nomenclature aussi rapprochée que possible des noms originaux, quoique certains sons ne puissent être rendus d'une manière satisfaisante. Certainement, d'ailleurs, l'on demanderait de faire exception pour certains noms dont l'orthographe française, fautive à l'origine, a été consacrée par un usage séculaire ou par des événements historiques, comme Londres, Ratisbonne. Hambourg, Mayence, Munich, etc. Il faudrait du temps avant d'admettre Praha pour Prague, Brno pour Brünn, Saint-Gravenhage ou den Haag pour la Haye.

En ce qui concerne les villes de l'Asie et particulièrement de la Chine, le travail de reconstitution serait fort ardu. Déjà nous avons admis des noms adoptés par les Anglais et les Allemands, en raison de leur propre prononciation. C'est ainsi que sur beaucoup d'atlas et dans des livres de voyages écrits en français, nous trouvons Shanghaï, Kaschgar, Tscheljuskin, etc., au lieu de Changhaï, Kachgar, Tchélious-kin, en suivant l'orthographe représentant le son de notre ch.

Tout cela devrait être modifié, mais dans les écoles sera-t-il pratique ou même possible de faire dire aux enfants : Tsi-nan-fou, capitale du Chan-Toung, Kiang-ning-fou au lieu de Nan-King, Hia-moun pour Amoy, Kouang-tchéou-fou au lieu de Canton, etc., etc.

L'Association française pour l'avancement des sciences a publié un mémoire du général Parmentier : *Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques*, qui donne sur cette question d'intéressants détails. LECNAM.

***

Au sujet de cette réforme, il faudrait, en bonne réciprocité, qu'elle soit également adoptée à l'étranger pour désigner nos villes françaises. Ce serait, en effet, une erreur que de croire qu'au delà de nos frontières, nos villes conservent leurs noms français. Il n'y a qu'à aller en Belgique, ce qui n'est pas loin, pour s'en rendre compte. On y verra que toutes nos villes du Nord y ont conservé leurs noms flamands.

Et puis, n'y a-t-il pas pour nous Français, une certaine satisfaction à conserver à certaines villes comme Cologne, Aix-la-Chapelle, Trèves, leurs noms à consonnance française ? Cela prouve que ce sont à nous, de vieilles connaissances, ce qui est déjà quelque chose. Faudrait-il donc tant se hâter à nommer à l'allemande les villes de nos provinces perdues ? Non, le monde des affaires n'est nullement gêné en disant Aix-la-Chapelle au lieu de Aachen, ou Cologne en place de Koln ! Conservons nos traditions quand elles sont respectables — et persuadons-nous que les étrangers conservent les leurs, parfois mieux que nous. E. R.-F.

—

De Pierrelatte à Vienne en Dauphiné (LV, 6). — Piganiol de la Force, dans son *Nouveau voyage de France* (Paris, Hochereau, 1780, tome I. p. 376 et 377), dit qu'on s'embarque sur le Rhône à Lyon, pour aller à Avignon, et que ce trajet se fait en peu de temps, à cause de la rapidité du fleuve ; mais qu'on prend toujours la route de terre pour le retour, pour aller de Provence à Lyon.

Il indique environ trente lieues de Vienne à Pierrelatte, en passant par Le Péage de Roussillon, Saint-Rambert-d'Albon, Saint-Vallier, Tain, Valence, Loriol, Montélimar, Donzère et Pierrelatte.

C'est la grande route romaine, fréquentée de tous temps et citée dans l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger.

D'après l'*Indicateur fidèle* ou *Guide des Voyageurs*, par le sieur Michel (Paris,

1765), un coche partait de Lyon pour le Pont-Saint Esprit, le jeudi à 6 heures du matin, pour arriver à *Parage* (le Péage de Roussillon) à 5 heures du soir. Il y couchait et repartait le lendemain vendredi à 5 heures du matin, pour arriver à Pierrelatte le surlendemain dimanche, à 11 heures du matin.

Il me semble donc bien que c'est cette voie de terre qu'ont suivi les deux Languedociens, en 1791, pour aller de Pierrelatte à Vienne.

J'ai tout lieu de croire aussi que Grand Passage est Le Péage de Roussillon situé entre Vienne et Saint-Ramb.rt-d'Albon.

Faut-il rappeler que Le Péage de Roussillon (peut-être l'*Ursolæ* ou le *Figlinæ* des Itinéraires Romains) est célèbre par l'Edit qu'y rendit Charles IX, le 4 août 1564, édit qui fixa au premier janvier le commencement de l'année ?

ARMAND DE VISME.

—

Famille de Batines (LIV, 221, 408, 522, 741, 855, 927 ; LV, 27). - Voici quelques notes extraites d'un petit volume sur la commune de Coulongé (Sarthe). C'est près de Coulongé qu'est située la propriété des Aiguebelles qui appartint à la famille de Batines jusqu'en 1875 :

La famille de Colomb de Battine date du XIVe siècle et est originaire de la Côte-Saint-André en Dauphiné.

Un sieur de Battine (*sic*) fut, en 1671, maréchal des logis de la compagnie des grands mousquetaires et gouverneur d'Ourchie en Flandre. Gabriel de Colomb, son aïeul, fut capitaine de deux cents hommes, 1585, et Claude de Colomb, son frère, eut une compagnie franche d'infanterie pour la garde du château de Demont en Piémont.

Armes : *Tiercé en fasce de gueules or et sable, l'or chargé de 3 colombes d'azur, becquées de gueules.*

Devise : EN FIDELTA FINIRO LA VITA.

MARTIN EREAUNÉ.

—

La timbale de Mme Bontoux (LV, 4). — Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 22 janvier 1907.

Monsieur,

On me prête, dans votre journal, une question bizarre qui a dû naître dans le cerveau d'un fabricant de pâtés de canards. Je ne m'intéresse pas plus à la timbale Bontoux, qu'à la *Timbale* d'Hervé.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

Henri Welsching r.

La question nous semblait bien un peu singulière sous la plume d'un homme qui sait tant. Non sans beaucoup hésiter, nous avons néanmoins posé une question qui portait une signature. C'est peut-être en réponse à nos exigences nouvelles : nous voulons que tout manuscrit porte le nom et l'adresse de l'auteur. On nous a prouvé que ce n'était pas encore suffisant ; on a eu raison.

Notre système qui consiste à ne jamais publier une seule ligne que son auteur n'ait lui-même été en situation de la corriger, est pour déjouer une surprise de ce genre — unique peut-être en nos quarante-trois ans d'existence.

Que M. Henri Welschinger veuille bien agréer nos excuses. Les réponses reçues, du reste, ne sont pas sans présenter un réel intérêt pour l'histoire anecdotique de Paris. G. M.

***

Le *Figaro* lui a consacré un long article lors de sa mort — il y a une vingtaine d'années. — Sa boutique était rue de l'Echelle, au n° 8. Elle était toujours tout en noir avec un chapeau-capote qui lui donnait un aspect de vieille sorcière.

D'aucuns prétendaient que c'était un homme. Elle demandait 20 francs pour sa fameuse timbale et 12 serviettes pour l'envelopper. Elle refusait d'en faire pour ceux dont la tête ne lui revenait pas.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

***

La maison Bontoux était, en dernier lieu, située rue de l'Echelle. Ses timbales avaient une réputation très méritée parmi les gourmets de l'époque et Mme Bontoux, par son originalité, avait su augmenter la valeur de ses produits. L'orgueil qu'elle avait de ses timbales était sans limite, comme était sans limite son humeur fantasque et souvent agressive.

Si une personne de mise modeste se présentait pour faire une commande : « Inutile, madame, ce serait trop cher pour vous, disait-elle. » Si la distance était trop longue, elle exigeait qu'on vînt chercher la timbale en voiture et que les

chevaux allassent au pas. A une curieuse qui s'informait des ingrédients contenus dans le mets à la mode : « N'en dites rien, répondait-elle confidentiellement, car c'est un secret, mais si vous promettez d'être discrète, je vous confierais que nous y mettons de la chair hachée d'enfants nouveau-nés ; encore faut il que ce soit une fille pour que cela soit plus tendre ! »

Que d'anecdotes n'a-t-on pas contées sur Mme Bontoux ! Elles défrayaient la conversation des maîtresses de maison « qui donnaient à dîner » car la timbale Bontoux était le complément indispensable de tous dîners fins ; elle donnait le cachet d'élégance et de distinction au repas. Comme de toutes bonnes choses, on en fit un tel abus que la mode en passa.

Madame Bontoux est morte ; mais je crois savoir qu'il existe au faubourg Saint Germain une maison de comestibles qui se dit héritière du secret de la fameuse timbale. Celle-ci n'était du reste qu'un mélange bien entendu de quenelles, de truffes, d'ingrédients de toutes sortes, présenté dans une croûte et qu'on nomme maintenant la timbale milanaise.

ECILA.

* * *

Je trouve cette anecdote dans un vieux numéro de feu *Paris-Journal* :

« Un soir de novembre 1849, une dame dont le mari devait être plus tard ministre de l'Empereur, s'était présentée chez Mme Bontoux et lui avait tenu à peu près ce langage :

— Madame, j'ai demain à dîner le prince Louis Napoléon ; or, je voudrais pouvoir lui offrir un plat, dont il n'eût jamais mangé et qui lui rappelât à la fois la France, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. Entrevoyez-vous la possibilité de combiner quelque chose qui se rapproche un peu de ce que je désire ?

— J'ai votre affaire, répondit Mme Bontoux après un silence éloquent, fiez-vous à moi et attendez avec tranquillité.

« Le lendemain, le plat arrive à l'heure ; c'était une timbale cosmopolite, dans laquelle entraient du macaroni italien, des truffes de France, du jambon de Westphalie et des langues de Suisse. » D'E.

* * *

[Ces articles résument l'ensemble des autres réponses que nous avons reçues et qui, fatalement, se répètent].

Chassebras de Cramailles (LIV, 556, 743, 798, 921). — Jacques Chassebras, le faussaire en question, « fort curieux » possédait « une bibliothèque « composée de plusieurs livres considé« rables avec diverses médailles et ta« bleaux ». Son frère, Gabriel Chassebras, seigneur du Bréau, de Saint-Andéol, chevalier de l'ordre du Roi, avait aussi « un cabinet très curieux ». (Bibl. Nat. *Dossier Bleu* 172, cote 4548, f°s 7 verso et 8). Il épousa, à Saint-Sulpice, en mars 1669, Gabrielle Collet, fille de Jacques Collet et de Barbe Baudin. Il est probable que l'ex-libris décrit (LIV, 922) se rapporte à l'un des deux frères ci-dessus ou à leur descendance. A qui ? Je ne suis pas encore arrivé à le savoir et j'ai lieu de penser que, si Jacques Chassebras a été marié, c'est peut-être du côté de sa femme qu'il faut chercher. TH. COURTAUX.

—

Le cardinal Donnet a-t-il été enseveli vivant ? (LV, 60). — (*Titre rectifié*). — Nos lecteurs ont relevé le lapsus que la hâte d'une mise en page en retard a laissé passer sans correction. L'auteur avait écrit Gousset par erreur.

* * *

C'est le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux qui fut enterré vivant, ou plutôt mis en cercueil. Il a raconté ce fait à tous ses diocésains, et il occupa l'archevêché de Bordeaux pendant 31 ans Il y fit allusion dans un discours qu'il prononça au Sénat vers 1865.

Le cardinal Donnet avait une splendide chevelure blanche et laissait volontiers croire que ses cheveux avaient blanchi sous le coup de l'émotion, mais quoique né dans la Loire, il était devenu un peu Gascon. H.

* * *

Le cas du cardinal Donnet est illustre. Est-il permis, fût-ce avec bienveillance, de mettre en doute la parole de ce prélat ? Dans la séance du 27 février 1866, Mgr Donnet prit solennellement à témoin de ce fait, ses collègues du Sénat. Il leur raconta comment, à la suite d'une méprise de son médecin il faillit être enterré vivant. Toutes les dispositions pour ses funérailles étaient déjà prises.

Il n'est pas le seul prélat qui se soit trouvé dans cette terrible position. Mgr Glycas, évêque métropolitain orthodoxe

de Méthymne, après avoit été déclaré mort par son médecin, revint spontanément à la vie, au milieu des prêtres et des fidèles qui priaient à ses côtés. Son médecin le Dr Kazandjids, de la Faculté d'Athènes explique ainsi sa méprise.

« Monseigneur se trouvait au decubitus dorsal sur son lit, insensible, immobile, avec une pâleur cadavérique. A l'auscultation les battements du cœur étaient imperceptibles, pas de respiration, pas de pouls ; cet état, d'une durée de vingt minutes m'entraina à croire à la mort réelle et en faire part à son entourage. »

Ceci se passait le 9 février 1896.

C'est le cas de Mgr Donnet. Pourquoi ne voir qu'un procédé de tribune, indigne d'un homme d'un si haut caractère, dans l'énoncé d'un souvenir aussi impressionnant ? Je ne m'étonne pas cependant que la question ait été posée : c'est manifestement pour mettre à néant cette légende d'une histoire inventée, qni trouve des oreilles complaisantes même dans le monde religieux ; c'est là que je l'ai rencontrée pour la première fois. Dr L.

*
* *

C'est le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui raconta au Sénat l'aventure que P. Erplex attribue au cardinal Gousset, et j'ai toujours entendu dire par plusieurs personnes fort bien placées pour être au courant de cet incident, que le cardinal Donnet avait été victime..... de son imagination.

Le vicomte de Bonald.

*
* *

Le fait paraît bien être authentique et personnel à celui qui l'a raconté au Sénat. Il y a peu de temps encore,plusieurs Bordelais m'ont assuré avoir recueilli le récit de l'aventure de la bouche même du prélat. Le bon cardinal se plaisait fort d'ailleurs à conter cet épisode émouvant de sa jeunesse quand l'occasion se présentait, et quand elle ne se présentait pas, il était, dit-on, fort ingénieux à la faire naître. Charles Yalc.

*
* *

J'ai toujours entendu appliquer cette macabre aventure au cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui, en effet, y fit allusion longuement dans un discours au Sénat. Le drame ne s'était pas précisément passé dans son enfance, je crois même me rappeler que lorsqu'il en fut le héros, il était déjà ordonné prêtre. Il serait tombé en syncope au cours d'une prédication. Champvolant.

*
* *

Je crois que le fait relaté par M. P. Erplex a eu pour héros et faillit avoir pour victime non le cardinal Gousset, mais le cardinal archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet qui raconta le fait à la tribune du Sénat, sous l'Empire, au cours d'une discussion sur les inhumations précipitées.

L'abbé Donnet était séminariste ou tout jeune prêtre, quand il tomba en léthargie. Et c'est au moment où, près du catafalque, le clergé chantait le *Libera*, qu'il trouva la force nécessaire, non pour faire entendre sa voix, mais pour protester, avec les pieds et les mains, contre sa mise prématurée au cercueil.

On racontait que ses cheveux avaient blanchi pendant la cérémonie. Je ne sais si le fait est exact ; mais je me souviens d'avoir vu le cardinal en 1874, à la pose de la première pierre de l'église Saint-Louis des Chartrons, et je fus frappé, comme tous ceux qui voyaient pour la première fois Son Eminence, du contraste existant entre son teint très-coloré et l'éblouissante blancheur de sa chevelure.

Le discours dans lequel le cardinal raconta cet effroyable incident doit avoir été recueilli dans ses œuvres complètes ; en tout cas, il en existe un tirage à part, de format petit in-8° ou in-12, publié par l'imprimerie des journaux officiels.

Jean du Gué.

Mêmes réponses : Villaret, H. C. M.

—

Fechter (LIV, 780, 923, 978). — Il convient d'ajouter à la liste le nom de Sylvanie Plessy qui, déjà fameux, devait devenir illustre après le mariage de l'actrice avec l'auteur dramatique Auguste Arnould. Au temps de sa prime jeunesse, et alors qu'elle était sociétaire de la Comédie-Française, Mlle Plessy donna, à Londres, des représentations *en anglais*. La reine Victoria (qui, je crois, n'était point encore mariée) et qui se trouvait la contemporaine de l'éminente comédienne — née en 1819 — alla l'entendre plusieurs fois et pour la remercier du plaisir qu'elle lui avait donné, elle lui fit remettre, à titre de souvenir personnel, un service à thé en porcelaine. Le succès de l'artiste fut grand ; sa prononciation

était, paraît-il, excellente. Mme Plessy savait d'ailleurs l'anglais au point de lire Shakespeare à livre ouvert. On devine le merveilleux parti qu'une actrice de notre temps saurait tirer d'un fait comme celui-là et il est aisé de prévoir la savante réclame dont elle serait entourée. A l'époque dont nous parlons, cette réclame était inconnue ; Mme Plessy d'ailleurs s'y fût mal prêtée. A. F. V.

—

Mlle Ida Ferrier (LIV, 893, 978 ; LV, 28). — Les renseignements fournis par le collaborateur E. M. sont exactement ceux qui se trouvent réunis sur Ida Ferrier, dans un ouvrage de M. Charles Glinel ayant pour titre : *Alexandre Dumas et son œuvre*, publié à Reims, chez le libraire F. Michaud, en 1884.

Le Livre, Revue du monde littéraire, éditée par la maison Quantin, insérait, dans son numéro du 10 avril 1887, une biographie d'Ida Ferrier, sous la signature du même auteur.

Enfin dans l'*Intermédiaire* même, le 7 octobre 1900, nous avons, sous la rubrique *Condé et Conti*, indiqué que Marguerite-Joséphine Ferrand, dite Ida Ferrier, naquit à Nancy le 13 mai 1811, épousa Alexandre Dumas père en février 1840 et mourut à Gênes, en Italie, le 11 mars 1859. C. H. G.

***

« Le 14 janvier 1839. . . . . dans *Bathilde,* drame en 3 actes et en prose par M. Aug. Maquet et MM. Alexandre Dumas et Cordellier-Delanoue »....Or, j'ai une brochure du temps, puisqu'elle a une dédicace « avril 1839, » laquelle porte comme nom d'auteur Aug. Maquet seul : je prie donc Monsieur E.M. de vouloir bien me dire où il a trouvé les deux autres noms. P. Tonnel.

—

Famille Fleuret (LIV, 948). — J'ai relevé dans les registres paroissiaux des arrondissements de Bordeaux, Bazas, Blaye, Lesparre et une partie de celui de Libourne, tous les noms de personnes ayant une certaine situation sociale, c'est-à-dire les personnes nobles, les magistrats, les jurats, les officiers, les artistes, etc , etc.

Je n'ai jamais rencontré le nom de Fleuret. Je ne vois figurer ce nom qu'après un nom patronymique : Noble Jean Monjon de Lavergne de Fleuret, écuyer, fut reçu bourgeois de Bordeaux le 20 novembre 1731. Un certain comte de Lavergne (?) originaire de la Vergne-Montezu (Aveyron) qui vint se fixer en Médoc en 1841 et qui portait le prénom de Fleuret, serait-il de la même famille ?

Il fut maire de Macau (Médoc), membre de la société d'agriculture de la Gironde, chevalier de la Légion d'honneur ; il est mort il y a peu d'années. Ses neveux, messieurs Bacon, possèdent le château de la Vergne par Saint-Amans les Cots (Aveyron) et ont ajouté à leur nom celui de de la Vergne ; on pourrait s'adresser à eux pour avoir des renseignements sur ce nom de Fleuret, qu'on disait être le nom patronymique du comte de la Vergne. Pierre Meller.

—

Projet de mariage de Gambetta (L ; LI ; LIV, 801, 859, 978 ; LV, 31). — Comme il serait souhaitable d'avoir enfin une version authentique de la mort de Gambetta ! Encouragées par le silence de ses proches, les versions se donnent libre carrière ; il en éclate une tous les jours. Mme Léris-Gambetta ne dira-t-elle pas, un jour, le dernier mot, le mot officiel ? *Elle sait*, elle a eu les confidences de son frère ; elle a reçu, pourrait-on presque dire, ses instructions testamentaires. Elle parlerait, que la mémoire du tribun serait délivrée de ce mystère romanesque qui est comme un nuage insupportable autour de sa gloire.

Quant aux lettres, quel va être leur sort ?

Madame Léonie Léon en avait fait plusieurs copies, mais ces copies étaient-elles un choix ou contenaient-elles tout le dossier original, aujourd'hui chez le notaire qui règle sa succession ?

Mme Léonie Léon avait un neveu, un enfant né de sa sœur, laquelle vit toujours, dit-on, et dont on ne parle point. De cet enfant, à défaut de la mère, elle se chargea. Elle fit son éducation, mais il était rebelle à toute discipline et à toute application. Il avait fini, ayant quelque goût pour la métallurgie, par entrer dans une usine que dirigeait, comme ingénieur, M. Francis Laur. Il lui dit un jour : « Vous vous intéressez beaucoup à Gambetta : seriez-vous heureux de lire les lettres qu'il écrivait à ma tante ? »

M Laur accepta la proposition d'enthousiasme. Le jeune homme prit, chez sa tante, une des copies et la remit à son patron. Le jeune Léon est mort.

Ce sont les lettres qu'il a données à M. Laur que celui ci publie actuellement, avec la permission de Mme Léris-Gambetta.

Un de nos collaborateurs a invité M. Marcellin Pellet à publier le testament de Mme Léonie Léon, qui, sur ce point, le nombre des lettres et leur publication, peut apporter de si précieux éclaircissements. Qu'on me permette de joindre ma prière à la sienne.

Il nous faut, pour la mémoire de Gambetta, sortir de ces tâtonnements, de ces incertitudes, et nettement nous placer en face de l'histoire. Dr L.

—

Les maisons de Victor Hugo (T. G., 643 ; LI : LV, 32, 76). — Dans la nomenclature des divers domiciles habités par Victor Hugo, M. Louis Koch a omis le n° 66 de la rue de la Rochefoucauld. Victor Hugo y occupait avec sa famille un vaste rez-de-chaussée au fond de la cour avec, autant que je puis m'en souvenir, un jardin Ceci avant de demeurer rue de Clichy, 1871 ou 1872. J. V. P.

—

Lambert Lombard, peintre verrier (LIV, 948). — M. C. B. O trouvera des renseignements sur cet artiste liégeois, à la fois peintre, architecte, géographe, numismate, archéologue et graveur, dans l'intéressant opuscule intitulé : *Lettre de Lombard à Vasarie. Notes sur la première Ecole de gravure.* Liège, J. Gothier, 1874, in-18, de 146 p.

Ce petit volume, publié sans nom d'auteur, est de feu le baron Wittert, savant bibliophile liégeois. Il débuta par une biographie de Lombard et une bibliographie des sources.

Voir aussi l'*Histoire des peintres liégeois*, par *Jules Helbig.* ALBIN BODY.

—

Famille de la Marinière (LIV, 726, 923, 980 ; LV, 34). — Lire « *Hugues Marmier* a écrit de Besançon. » C'était le célèbre Marmier qui devint premier président du parlement de Dôle. Sa famille a pour chef actuel M. le duc de Marmier, au château de Ray (Haute-Saône).

CH. GODARD.

Lettres de Monsigny et de Sedaine (LIV, 837, 924). — Dans un catalogue d'une collection de lettres autographes dont la vente a eu lieu le 23 novembre 1861, par les soins de M. Laverdet, on trouve au n° 414, une lettre de Monsigny ainsi décrite :

« Lettre aut. sig. à Champein Saint-Cloud 17 messidor an VII.

« Conseils affectueux pour sa gouverne dans son nouvel état. Il lui expose l'état pénible dans lequel il se trouve. On ne paye nulle part Ne serait-il pas possible de lui *créer une place insignifiante* qui lui rapporte de quoi vivre, à 70 ans on est bien pressé. « J'ai 4 à 5.000 francs de « dettes qui font le supplice de tous les « instants de ma vie. Allons, mon cher « membre du bureau central, voilà de la « besogne pour votre cœur... »

Une autre lettre de ce compositeur est ainsi annoncée au catalogue d'une vente faite le 24 mars 1876, par M. Charavay aîné.

« Lettre aut. sig. à Favart, Le Raincy, 16 mai 1775.

« Il a lu, relu et va relire encore la pièce de *Zélie*. Il persiste à penser que le second acte est décousu et n'est pas en harmonie avec le but moral du drame, à savoir la punition de la bégueulerie de l'héroïne. » PAUL PINSON.

—

Montesson : le nom et la terre (LIV, 500, 635, 750, 981 ; LV, 34). — Notre confrère A F. établira facilement la relation entre les Montesson cités par Jal, et le marquis de Montesson, dont la veuve épousa le duc d'Orléans, en se reportant, d'une part, à la généalogie publiée par Borel d'Hauterive (*Annuaire* 1863, p. 246) précédemment indiquée par M. l'abbé Calendini, et, d'autre part, aux dossiers d'Hozier, *verbo* MONTESSON.

Il y trouvera toute la filiation depuis Jean I. HUBERT, écuyer, sieur de Montesson, né vers 1340, et dont était descendant direct, à la dixième génération, Jean-Baptiste II, marquis de Montesson, sieur de Bais, etc., brigadier des armées du Roi, marié, par contrat passé devant Lauverjon, notaire à Paris, le 14 novembre 1719, avec Iris de Poix, veuve du comte de Bienassis, et fille de feu Gilles, comte de Poix, chevalier, sieur de le Massais et

de Marie-Françoise de Poix, des princes de ce nom.

Le marquis de Montesson, veuf sans enfants, se remaria avec Charlotte-Jeanne Béraud de la Haie de Riou, qu'il laissa veuve et dont nous connaissons l'union morganatique avec le duc d'Orléans, premier prince du sang.

Son frère cadet, Charles, comte de Montesson, fait prisonnier à Ramillies, où il eut un cheval tué sous lui, colonel d'un régiment de son nom, se distingua dans diverses affaires ; aide de camp de Villars, à Denain, et au siège de Marchiennes ; enseigne des gardes du corps (1er janvier 1717) ; brigadier (1er février 1719) gouverneur d'Agde (1731) ; brigadier de la maison du Roi, à Philippsbourg ; maréchal de camp (1er août 1734) ; lieutenant général (1er novembre 1738). Il commandait à Fontenoy sous les ordres du maréchal duc de Richelieu et, par la brillante charge qu'on sait, entraîna la victoire. Voltaire a dit :

Maison du Roi, Marchez ! *Montesson* les con-[duit.

. . . .

Et Piron :

Montesson les conduit, entraînant avec lui.
Du trône et de l'autel l'ornement et l'appui.

Il montra qu'il avait encore plus d'honneur que d'honneurs quand, premier lieutenant des Gardes du corps, il refusa d'arrêter le prince Jacques Stuart, et répondit qu'il aimait mieux briser son épée que de *déshonorer la noblesse de France*, à laquelle il appartenait, *et la croix de Saint Louis* que lui avait donnée Louis XIV. Le deuxième lieutenant de Puymaigre, et le troisième imitèrent son exemple. Le quatrième fut sans scrupules ; il exécuta l'ordre, souffrant, sans doute, du mal d'avancement.

Avec Charles de Montesson finit la branche aînée de cette maison La cadette, celle des seigneurs du Cormier et de Douillet, est seule existante de nos jours.

Le chevalier Balthazar-Michel de Montesson, sieur de Douillet, qui épousa par contrat, devant Martigné notaire au Mans, le 14 octobre 17 8, Marie-Charlotte Cureau, fille de Charles-Pierre Cureau, conseiller, secrétaire du Roi, sieur de Roullée, fut massacré à Ballon, le 23 juillet 1789, par une de nos premières bandes révolutionnaires, en voulant défendre son beau-père qui périt avec lui.

Comme bien on pense, la qualité de Ballonais ne devait pas être une recommandation auprès des descendants de ce courageux gentilhomme. Or, il advint que certain horloger du Mans, chargé de l'entretien et du réglage des pendules de l'hôtel de Montesson, dans cette dernière ville, eut la malechance de confier cette besogne à un de ses commis, Ballonais d'origine. Le premier soin du marquis, dès qu'il en eut connaissance, fut d'inviter le patron mal avisé de faire choix d'un autre ouvrier pour accomplir ce travail

Le chef de la maison de Montesson est actuellement M. Marie-Joseph *René*, marquis de Montesson, né le 15 décembre 1842, ancien officier supérieur de cavalerie.

Quant au vocable *Montesson*, Mons Tessonis, qui est d'origine gallo-franque, il se rencontre à un certain nombre d'exemplaires sur notre territoire, comme on peut le constater d'après le *Dictionnaire des Postes*.

PATRI DE CHOURCES.

—

Le maréchal de Rantzau et Louis XIV (LV, 2). — Charles Frédéric-Guillaume, baron de Rantzau, maréchal de cour et vice grand écuyer du grand duché de Mecklembourg-Schwerin, fut l'un des témoins désignés par le roi Louis-Philippe pour assister, au palais de Fontainebleau, le mardi 30 mai 1837, au mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg Schwerin Voir l'acte de mariage in-extenso aux pages 559 et suivantes de l'ouvrage intitulé *Le palais de Fontainebleau*, par J. Vatout (Didier, 1852).

V. A. T.

—

Hécart de Valenciennes (LIII ; LIV, 80, 191, 416, 747). — La communication de M. de Mortagne faite à l'*Intermédiaire*, ouvre la question de l'authenticité du MS, soit celui de la bibliothèque, soit du mien. De douter du caractère autographe du premier serait, vu les preuves qui l'entourent, pire que ridicule Mais, alors, le mien ! acheté comme authentique, accompagné sans aucun doute, d'ANAS de la collection de Hécart; et dérivant aussi, j'ai raison de le croire, d'une collection antérieure de Peignot. Quant à ce manuscrit, je répète, le signalement déjà donné:

« *Anagraphéana* ou Bibliographie spéciale des livres en *ana* et autres qui y ont rapport. XVI, 375 et 177 pages, avec nombreuses notes complémentaires et 10 portraits gravés ajoutés. Un volume, in-8 vol. Table des noms cités dans les deux parties » A la page 337 de la première partie commence la liste (Table) des noms cités dans l'*Anagraphéana*.

Les pages 2 à 6 de la seconde partie sont en blanc, et à la page 149 commence la table des personnages cités dans la seconde partie de l'*Anagraphéana* Les pages 178 à 188 sont en blanc, mais, comme tout le livre, encadrées avec un cadre fait avec crayon. La première partie (titre) est la Bibliographie spéciale des livres en *ana* et autres qui y ont rapport, tels que : esprits, génies, maximes, pensées, etc , extraits des ouvrages des différens auteurs dont ils portent le nom, ou recueillis de leur conversation; (puis vient la phrase latine citée). La seconde partie contenant les esprits, les génies,les maximes, pensées, sentences, etc., recueillis des ouvrages de divers auteurs (Puis la même phrase de Pline).

Les intercalations, les notes marginales sont excessivement nombreuses. Il s'en trouve une d'une main fine,signée Arthur Dinaux (et elle servirait bien de preuve d'authenticité. car si tout le livre était une copie faite par une autre main, l'écriture ne serait pas différente du reste du livre). De plus, une note contributive est marquée : Pour M. Hécart. Il y a des feuilles du *Journal des arts*, *des sciences et de la littérature* (des années 1812 et 1814).

A présent, si ce livre manuscrit n'est pas de Hécart, de qui pourrait-il bien être ? Qui aurait passé ses loisirs à copier et ensuite à ajouter à ce manuscrit, dont la note est si personnelle ? Qui aurait été tellement entiché de ce sujet si particulier des *anas* ? Pourquoi en cas de copie faite, n'y aurait-il aucune indication de l'identité ou du but du copiste ?

D'un autre côté : pourquoi Hécart, si prolifique polygraphe, aurait-il passé son temps à faire cet énorme double de son travail ? (*Comme j'écris*, j'ouvre ce manuscrit, et je découvre à l'instant, sur le revers d'une petite note insérée (et que je n'avais pas découverte auparavant) que cette note est sur le dedans d'une enveloppe adressée à « Monsieur, Monsieur Hécart, homme de lettres, Valenciennes (Nord) ». (Et cette adresse m'a l'air, tout comme la note signée Arthur Dinaux de l'écriture agrandie pour l'adresse).

Je ne vois de manière de résoudre cette question d'authenticité qu'en faisant photographier une page ou plusieurs de ce manuscrit, et qu'en envoyant cette reproduction à la bibliothèque de Valenciennes pour vérification. La question m'intéresse sous plus d'un rapport : il y a littérature ; et il y a que j'ai déjà mis dans ma collection d'*anas* de fortes sommes pour la perfectionner. Le sujet en est un grand. Et c'est m'ôter un des piliers de mon temple que de prouver que je ne possède pas un vrai Hécart, mais simplement une copie : alors de qui ? Est-ce un plagiat ? ou est ce œuvre d'amateur, mais œuvre indépendante des précurseurs Peignot et Hécart ? Cette question touche à la littérature cosmopolite et à l'influence de l'esprit français plus que l'on ne croirait de prime abord : et cela fait que je réclame la patience des intermédiairistes et leur aide une fois de plus.

A. G. C.

—

Les derniers moments d'Alfred de Vigny (LIV. 212, 246, 299, 471 ; LV,78). — Si M. Félix Raesler a « lu tout ce qui a été publié dans l'*Intermédiaire* au sujet des derniers moments d'Alfred de Vigny », il semble qu'il ait fait cette lecture un peu hâtivement. « Je me disais, écrit-il, que ces récits étaient bien tardifs, qu'ils avaient le tort de voir le jour six ou sept ans après la mort de l'homme de lettres qu'Alfred de Vigny désigna comme son exécuteur testamentaire ». Or, la lettre de Mlle d'Orville a été publiée au mois de juillet 1900 et celle de l'abbé Vidal (Voir l'*Intermédiaire* du 10 août 1906) en 1864, soit trente six ans avant la mort de M. Louis Ratisbonne, décédé en 1900, au mois de septembre.

Pour l'*Almanach des Conférences et de la Littérature*, que « le hasard d une recherche de bibliothèque a fait tomber sous la main » de M. Raesler, il n'apprend rien à ceux qui, comme nous, ont lu en son temps la conférence faite par Louis Ratisbonne au boulevard des Capucines, le samedi 26 décembre 1868, et qui fut pu-

bliée intégralement dans la *Revue des Cours littéraires de la France et de l'Etranger*, le 23 janvier suivant. Ratisbonne n'a pas été le témoin des « derniers instants » du poète. — « J'ai vu de Vigny dans ses derniers jours », dit-il lui-même. Ses « derniers jours », ne sont pas son « dernier jour », ses « derniers instants ».

Quelle que soit l'inspiration des *Destinées*, c'est bien Vigny qui a écrit, en 1837 :

Mon Dieu ! mon Dieu! avez-vous daigné connaître mon cœur et ma vie ? mon Dieu ! m'avez-vous éprouvé à dessein ? Aviez-vous réservé la fin de ma pauvre et noble mère comme un spectacle pour me rendre à vous plus entièrement ?

... Si j'ai le malheur de vivre et de vieillir, [que] la faiblesse humaine ne me fasse jamais oublier cette nuit fatale et sombre, mais où quelques signes consolants et divins me sont apparus !

... Donnez-moi, ô mon Dieu ! la certitude qu'elle m'entend et qu'elle sait ma douleur; qu'elle est dans le repos bienheureux des anges et que, par vous, à sa prière, je puis être pardonné de mes fautes.

... Mon Dieu ! si les épreuves sont une épuration à vos yeux, recevez-la et qu'elle prie à son tour pour son fils, son pauvre fils qu'elle a nommé en mourant !

Il est donc possible qu'après avoir dit, lui aussi :

Rien n'est vrai, rien n'est faux ; tout est songe et mensonge,
Illusion du cœur qu'un vain espoir prolonge.
. . . .
Dieu n'est qu'un mot rêvé pour expliquer le monde

il ait ajouté :

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère!
En vain la vie est dure et la mort est amère :
Qui peut douter sur son tombeau ?

Bien loin que la cause soit « entendue », nous espérons trouver prochainement, dans un document dont on nous promet la publication, un témoignage à l'appui de la thèse contraire. En attendant, rappelons que Vigny, après avoir défendu que l'on prononçât aucun discours à ses obsèques, ajoutait : « Il ne faut autour d'un cercueil que les prières de l'Eglise, et les larmes des cœurs fidèles ».

Stello.

—

L'homme sauvage en héraldique (LIV, 613, 754, 813, 925). — Le savant confrère *Olim* prétend, dans sa réponse du 20 décembre 1906, qu'il a appris qu'*on* dit que les armoiries de la fontaine d'Amboise, à Clermont-Ferrand (sur la promenade dite Cours Sablon) représentent celles du célèbre cardinal d'Amboise, qui a fait élever cette fontaine, ce qui est inexact. En effet, cette artistique fontaine, vrai chef-d'œuvre, a été élevée, en 1513, aux frais de Jacques d'Amboise, évêque de Clermont. Il trouvera tous détails utiles et un dessin (lithographie d'un artiste de valeur) dans mon *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand* (tome II) qui se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris et dans nos principales bibliothèques de France. Cette fontaine porte donc les armes de Jacques d'Amboise qui la fit construire, qui sont, il est vrai, celles du cardinal, forcément.

Ambroise Tardieu.

—

Jeton à déterminer : Initiales M. D (LV, 56). — Les armoiries de ce jeton sont celles des familles d'Aumont et Durfort-Duras. Les initiales entrelacées doivent probablement être A. A. D et non M. D. Voir sur le propriétaire de ce jeton, *Intermédiaire*, tome XLVI, col. 585.

D. des E.

—

Honny soit qui mal y pense (LV, 56). — « Honni soit qui mal y pense » est la devise de l'ordre Anglais de la Jarretière fondé, en 1358, par Edouard III.

Tout le monde sait à quel propos le roi d'Angleterre fonda ce tordre : Un soir, à un bal de la cour, la comtesse de Salisbury perdit sa jarretière. Edouard III par galanterie et aussi dit-on, par amour, la ramassa et voyant la belle comtesse toute décontenancée, la lui rendit en disant : « Honni soit qui mal y pense », et pour perpétuer ce délicieux incident, il créa la Jarretière Bleue.

Edmée Legrand.

* * *

Je suis tout confus de répondre à mon savant collègue M. Marcel Baudouin, que la devise qui l'occupe est plus vieille que le XVIIe siècle. M. le marquis de l'Isle avait fait un joli calembour dont il perdit tout le bénéfice par la *faute* de son peintre en lettres : *Honny soit qui mal y pense*, est la devise de l'ordre de la Jarretière, institué par Edouard III, vers 1350. On sait que ce fut à l'occasion de la jarretière de la comtesse de Salisbury, qui tomba au milieu d'un bal et que le roi ramassa. Cette circonstance explique suffisamment

le sens de la devise, dont on a fait souvent des applications spirituelles ou égrillardes. E. GRAVE.

* * *

M Marcel Baudouin n'a donc jamais vu les armes d'Angleterre, ni entendu parler de l'ordre de la Jarretière ? Comment peut-on oublier l'anecdote de 1348, et la devise royale qui se lit en France sur la coiffe de tous les chapeaux, sur le papier de presque tous les hôtels et sur les vitrines de cinq cents boutiques parisiennes, pour ne pas dire trois mille. S.

—

Dieu protège la France (LIV, 833). — Il n'est pas inutile — c'est un document — de reproduire le décret qui abolit la devise traditionnelle :

Par décret en date du 5 janvier 1907, rendu sur le rapport du ministre des finances, les pièces de 20 francs, fabriquées à partir de la promulgation du présent décret, porteront, en relief, sur la tranche, les mots :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Dès 1685, on rencontre, sur la tranche des monnaies, la devise : *Domine salvum fac regem.*

La loi de 1791 édicte l'inscription de diverses devises en remplacement de celle-ci, dont *la Nation, la Loi, le Roi.*

Devise modifiée, le 17 août 1793, par cette autre : *Liberté, Egalité, Indivisibilité.*

L'Empire (28 mars 1803) décide que la tranche des monnaies portera les mots : *Dieu protège la France.*

La Restauration revient à la devise de la Monarchie (10 mars 1814) : *Domine salvum fac regem.*

La seconde République est contrainte de modifier la devise ; mais si elle repousse le roi, elle garde Dieu : *Dieu protège la France* (loi du 3 mai 1849)

Ce sera la devise du second Empire (janvier 1852).

La Commune a frappé monnaie. Le directeur de la Monnaie, M. Camélinat, dans une lettre que nous serions curieux de retrouver, a prétendu avoir fait frapper des pièces de 5 francs avec ces mots : *Travail. Garantie nationale.* M. Dewamin, dans son bel ouvrage *Cent ans de numismatique*, a fait justice de cette affirmation :

Les pièces de 5 francs frappées au plus fort de la tourmente révolutionnaire (1871) ont absolument le même aspect que les pièces de 5 francs ordinaires, lesquelles ne diffèrent, du reste, que par la présence d'un petit trident substitué aux lieu et place de l'abeille qui existait auparavant Elles ont toutes pour légende, en relief, sur la tranche : *Dieu protège la France*, et non pas *Travail, Garantie Nationale*, quoi qu'en ait écrit M. Camélinat à son collègue Avrial.

Du reste, un démenti, non moins autorisé, est donné à M. Camélinat, par un de ses anciens camarades de lutte, M. Maxime Vuillaume, qui fait ce récit dans l'*Aurore* :

C'était en 1871, sous la Commune. Le directeur de la Monnaie, nommé par le gouvernement insurrectionnel, notre ami Camélinat, qui fut depuis député de Belleville, avait fait frapper pour quelques centaines de mille francs de pièces de cent sous. On nous en avait apporté une — que nous possédons encore — toute reluisante, sortant de la frappe. Horreur ! sur la tranche, figurait toujours le fameux « Dieu protège la France ». A quelques jours de là, nous rencontrions Camélinat. Il nous expliqua que, pressé par le temps, il lui a été impossible de faire graver de nouveaux flans. Il s'est servi des anciens, et aussi de l'ancienne tranche, portant la légendaire devise. Pas moyen de faire autrement ? — Vrai, dit l'un de nous, tu n'aurais même pas pu changer un seul mot ? — Non. — C'est bien dommage, car au lieu de « Dieu protège la France », tu aurais pu, tout au moins, mettre « Dieu protège la Commune ! » C'était, en effet, une solution.

—

Un verset de psaume (LIV, 950). — Le texte cité par Mme d'Arbouville n'est pas un verset de psaume, il est tiré des *Confessions de saint Augustin : Jussisti enim, et sic est, ut pœna sua sibi sit omnis inordinatus animus.*

(Saint Augustin, *Confessions*, livre 1er, chap. XII, 2). G. LA BRÊCHE.

—

Deux citations latines : Quos vult perdere, etc. (LIV, 899). — Je lis dans Larousse :

Quos vult Jupiter perdere, dementat prius

Pensée d'Euripide, à laquelle Boissonade, le savant helléniste français, mort en 1857, a donné cette forme latine. Racine en a reproduit le sens dans les vers suivants :

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur [elle [Athalie]
Répandre cet esprit de vertige et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur !

E. X. B.

***

Dans l'*Esprit des autres* d'Edouard Fournier, un des plus anciens collaborateurs de l'*Intermédiaire*, on trouverait sans doute la réponse à cette question comme à presque toutes les citations latines et autres.

Voir également la Table générale de l'*Intermédiaire* T. G. 745, pour la seconde citation. PIETRO.

—

Mémoires de Talleyrand, recueillis et mis en ordre par Mme O. du C. (L, 55). — Ce que valent les *Mémoires de Talleyrand*, par la comtesse O. du C. ? Rien du tout. C'est une invention, peu ingénieuse, du baron de Lamothe-Langon qui s'est amusé à écrire de prétendus mémoires comme ceux d'une Femme de qualité, de Cagliostro, du comte de Saint-Germain, etc., et qui a trouvé, à l'époque, des lecteurs très crédules. W.

—

Livres ayant appartenu à Philippe Desportes (LIII, 946 ; LIV, 201 ; LV, 86). — Un bel exemplaire du *Jardin de Plaisance* porte la signature de Philippe Desportes sur le titre :

Sensuyt le Jardin de Plaisance et fleur de réthorique contenant plusieurs beaulx livres comme le donnet de noblesse baillé au roy Charles viij, le chief de joyeuseté, avec plusieurs aultres en grant nombre, comme vous pourrez veoir par la table de ce present livre. Imprimé nouvellement à Lyon [in fine] par Olivier Arnollet (vers 1520).—Maroquin olive, dos orné, fil. tr. dorées. (Rel. anc.)

Ce volume est dans ma bibliothèque depuis deux ans. PIERRE LOUŸS.

—

Philon de Biblis (LIV, 949). — L'ouvrage de Grotius, dont il s'agit, est intitulé : *De veritate religionis christianæ*, et a été publié à Leyde, pour, la première fois, en vers flamands en 1627.

Cet ouvrage remarquable a été traduit dans la plupart des langues européennes et notamment plusieurs fois en français. Un des traducteurs français est Mézerai, le fameux historien, qui acheva d'imprimer sa traduction en 1644.

« Deux choses, dit P. Marchand, ren-
« dent ce volume remarquable : l'une, en
« ce qu'il est fabriqué avec ces nouveaux
« caractères imitant l'écriture, inventés
« par Pierre Moreau, mais qu'on aban-
« donna bientôt ; et l'autre, en ce que
« Mézerai, assez peu chargé de littérature
« et d'érudition, y traduit bonnement et
« simplement *Philo Biblius* (Philon de Bi-
« blis) (1) par Philon le libraire ; ce dont
« La Mothe-le-Vayer n'a pas manqué de
« se bien divertir avec les autres interlo-
« cuteurs de son *Hexameron rustique*,
« dont on peut consulter la page 29 »
(*Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle ; éditions de 1820, tome VII, article Grotius, p. 276, note).

ARMAND DE VISME

—

Physionotrace (T. G., 701 ; XXXVI ; XXXVIII ; XXXIX ; LIII ; LIV). — Dans la liste des Portraits au physionotrace de Quenedey, du département des Estampes de la Bibliothèque nationale (Y c 146 f) figure, sous le n° 21 de la série F, le portrait de M. Huquier. Il est représenté avec un costume qui peut aller de 1790 à 1800, époque d'ailleurs, à laquelle ces charmants portraits furent publiés pour la plupart, il paraît une quarantaine d'années. Il ne saurait donc être question du graveur Gabriel Huquier, mort en 1772, ni de son fils Jacques Gabriel Huquier, né en 1730, qui aurait été beaucoup plus âgé et du reste résidait en Angleterre depuis longtemps. Si on pouvait identifier ce portrait, cela m'intéresserait.

J. V. P.

—

Anglais et Français : mot de Jules Verne (LV, 13, 88). — Dans l'éloge qu'il fit de Simart, en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, Halévy a écrit les lignes suivantes :

Simart ne courait pas après la popularité : il l'attendait, non comme l'homme de la fable attendait la fortune, mais debout et laborieux. On raconte qu'un noble Génois visitant Florence, disait à un artiste célèbre de cette ville qui lui servait de guide : « Nous sommes fils de deux belles cités et, si je n'étais Génois, je voudrais être Florentin ». Et moi, répondit l'artiste, si je n'étais pas Florentin. . » « Vous voudriez être Génois ? » « Non, je voudrais être Florentin ». Simart, ajoute Halévy, aimait la sculpture comme le Florentin aimait sa patrie.

(1) Il vaudrait mieux Philon de Byblos. En effet ce grammairien célèbre, qui vécut dans le premier siècle de l'ère chrétienne, était né à Byblos, ville de Phénicie en Syrie (Moréri).

Jules Verne ne s'est-il pas inspiré d'Halévy ? LÉO MARY.

—

Termes de métier (LIV, 616). — L'ouvrage le plus complet pour la marine est *Le langage des marins, recherches... sur le vocabulaire maritime... recueil de locutions techniques et pittoresques* par de La Landelle (Dentu, 1859, 1. v, in-8°).

Comme,le dit avec raison l'auteur dans sa préface : « malgré la merveilleuse rapidité des progrès de l'architecture navale, des appareils de locomotion, de l'art du navigateur et des travaux de la mer, son ouvrage ne vieillira que fort lentement, car il a spécialement trait aux idées qui ont engendré les formes du langage, la contexture des phrases, la grammaire, la syntaxe, la rhétorique des marins. »

E. M.

* * *

Pour l'imprimerie, il existe un dictionnaire spécial des termes pittoresques. Cet ouvrage a eu trois éditions au moins, de titre et de composition à chaque fois différentes :

Les Typographes parisiens,suivis d'un Dictionnaire de la langue verte typographique, par Eugène Boutmy. Paris, chez l'auteur, 1874. In-8 de 52 pp.

Dictionnaire de la langue verte typographique, précédé d'une Monographie des Typographes et suivi de chants dus à la Muse typographique, par Eugène Boutmy. Paris, J. Liseux 1878. In-12 de (4)-139 pp.

Eugène Boutmy. *Dictionnaire de l'Argot des typographes, suivi d'un choix de coquilles typographiques* Paris, Marpon et Flammarion, 1883. In-12 de (4)-140 pp.

En plus de cela, une foule de manuels, de guides, de traités sur l'art typographique donnent les termes techniques et traditionnels — et ils sont légion — usités dans la profession. Faut-il citer ?

Description des Arts et Métiers publiée en 1761 par Messieurs de l'Académie des Sciences. A la fin de chaque monographie est un glossaire des termes employés dans le chapitre :

Traité élémentaire de l'Imprimerie..., par Momoro, sous forme de dictionnaire (3 éditions, 1786, 1793, 1796);

L'article *Typographie* de l'*Encyclopédie méthodique* de Diderot et d'Alembert, édition Panckouke, également disposé comme un dictionnaire, etc., etc.

Les diverses éditions du *Traité de Typographie* de la collection Roret, en forme de dictionnaire;

D'une façon générale, l'*Encyclopédie*, comme les manuels Roret, offrent pour chaque profession un vocabulaire des termes et expressions qui lui sont propres.

Polylexique méthodique de Desormes et Basile : *Dictionnaire des arts graphiques*, subdivisé en huit vocabulaires. Paris s. d., mais remontant à une dizaine d'années à peine ;

Dictionnaire typographique, par Edmond Morin. Lyon, Sézanne, 1903.

LOUIS MORIN.

—

Saint Christophe et l'enfant Jésus (LIV, 10, 139, 200, 304, 419, 735,753, LV, 42). — Le manuscrit n° 2 698 de la bibliothèque Sainte-Geneviève *Horæ diurnæ* datant du XIVe siècle et provenant du monastère Saint-Lô de Rouen, renferme au f° 111 une curieuse miniature. Saint Christophe y est représenté fendant avec peine l'onde d'un torrent et portant l'enfant Jésus sur ses épaules. L'ermite traditionnel se tient au loin. Le saint est revêtu d'une tunique bleue recouverte d'un manteau rouge. L'enfant Jésus est en vert. Dans les cieux une gloire rayonne au-dessus du divin enfant. Cette scène est encadrée par des arbres et des rochers sur fond d'or.

Voir aussi une intéressante brochure de Raymond Bordeaux : *L'Eglise d'Epaignes et sa statue de saint Christophe*, Evreux Hérissey. FRÉDÉRIC ALIX.

—

L'escargot de la cathédrale de Troyes (LIV, 671, 813 ; LI, 41. — Il y a un petit limaçon, du genre Cyclostome, commun sous les sapins du Mont Saint-Siméon à Noyon, qui diffère de tous ceux du genre Hélix, en ce qu'il possède en permanence un petit opercule écailleux, en forme de disque circulaire orné d'un dessin en spirale comme un ressort de montre très fin, tout au bout de son corps, sous la tête, avec lequel il oblitère absolument l'orifice de sa coquille, pour se mettre à l'abri des morsures des fourmis et des perce-oreilles, quand il est rentré dans son intérieur pour dormir. Or, cette fermeture écailleuse, que sou-

lève l'animal avec précaution quand il sort de sa coquille, donne tout à fait l'idée de Lazare soulevant le couvercle de son sépulcre, au moment de sa résurrection. De là, le symbole du limaçon dans les églises. Dr Bougon.

—

Comme dit l'autre (LIII). — Voici encore un nouvel exemple :

Nous fusmes introduicts en une belle grande salle parée, *comme dit l'autre*, autant à l'anticque qu'à la moderne ; tout y estoit avec grâce fort bien rataconné...

(*Moyen de parvenir*, 1610).

Gustave Fustier.

—

La Mattchiche (LII ; LIII). — Du *Soleil*, 25 janvier 1907 :

Après tout, ce pouvait être tout au moins un de ces airs populaires qui appartiennent à tous, et que de grands compositeurs n'ont pas craint d'intercaler dans un opéra. Je n'aurais pas de peine à en citer plusieurs. Cependant, nous le savons maintenant, il n'en est rien. L'auteur de la mattchiche vivait il n'y a pas longtemps ; il a laissé une veuve, et celle-ci réclame sa part dans les énormes bénéfices réalisés par ceux qui se sont approprié l'air à la mode. C'est devant le Tribunal de la Seine que se déroule cet intéressant procès. Maintenant, nous connaissons enfin le nom de l'auteur de la *Mattchiche*. Il s'appelait Ugo Jacopetti ; il était chef d'orchestre de Frégoli, l'homme à transformations, à l'Olympia. Nous l'avons donc vu et nous entendîmes sans doute la *Mattchiche* sans y faire plus d'attention que cela. Eh bien ! Me Prieur, qui intervient au nom de la veuve du défunt, en a donné au juge la genèse. Jacopelli avait arrangé les motifs d'une « zaizuela » espagnole intitulée *Les Innocents*, qui fut représentée en 1895, à l'Apollo de Madrid. C'est de là que la marche nous est revenue, qu'elle a fait le tour du monde, propagée par Frégoli, et que les éditeurs en firent une chanson qui leur a rapporté de fortes sommes. La veuve de l'auteur de la musique croit qu'elle a bien quelque droit à avoir sa part dans ces recettes, fabuleuses, dit-on. Ce sont ses revendications que M. Prieur a fait valoir avec son talent, en artiste de la parole et en juriste, obtenant la désignation de la Société des Auteurs et Editeurs de musique comme séquestre de toutes les sommes perçues à titre de droits d'exécution sur la *Mattchiche*, jusqu'à ce que la justice ait dit le dernier mot sur cette question de propriété artistique. Cette cause nous promet de piquants débats.

Furetières.

Chiner (LIV, 951). — Puisqu'on me met en cause, je m'exécute et réponds sans re...*chi*(g)*ner* !

Le mot *chiner* est, en effet, très employé dans l'ouest, avec le sens indiqué ; et, du Quartier latin d'où j'écris, je vois très-bien un brave auvergnat, déraciné en Vendée, qui, tous les jours, *chine* dans les fermes da ma région natale, allant à la recherche des vieilles ferrailles, et qui est mon vieil ami, parce qu'il me rapporte parfois, de ses *chines*, d'intéressants objets préhistoriques trouvés dans les champs !

Mais *chiner* est-il un mot poitevin ? Nullement. D'ailleurs, ce terme ne se trouve pas dans les *Glossaires du Poitou*, en particulier dans celui, bien connu, de Favre. — Par contre, c'est un mot très employé, entr'autres, dans tout le département d'Ille-et-Vilaine, d'après Orain (*Glossaire*, p. 129), qui donne la signification « mendier, quémander, offrir de la marchandise » et cite *chineur*, « qui chine ».

On désignait surtout autrefois, sous, ce vocable, le travail et les tournées des petits colporteurs, allant d'une province à l'autre. J'en conclus que *chiner* a été *importé en Poitou*, et n'est pas un mot local.

D'où vient-il et quelle est son origine ? Ici, je vais risquer des hypothèses, et sortir des faits ; mais, pour une fois, qu'on me pardonne !

Pour moi, le verbe *chiner* représente une abréviation de cet autre verbe, français celui-là, *s'échiner*, qui signifie « s'excéder de fatigue » (Larousse), et qui est aussi bien connu en Poitou.

D'où dérivent ces mots ? Est-ce du latin *spina* ? Non.—Est-ce de *skina*, épine (ancien haut allemand), comme le pensent Diez et Brachet ? Je ne le crois pas — Est-ce du celtique (cornw., *chein* ; armoricain, *kein*), comme le veut Littré ? Je suis tout à fait de cet avis.

Etant donné le mode de prononciation de certains mots, on pourrait très bien admettre que c'est *eschiner*, *échiner*, qui est le mot primitif (*esquelette* pour *squelette*, etc.) ; mais je crois plutôt que *chiner* dérive directement de *chein* ou *kein*, ou peut-être d'un vieux mot gaulois, analogue, ayant également le sens de *dos*. — Dans ce cas, *chiner* aurait au début voulu dire : porter sur son *dos*. D'ailleurs, en breton moderne, *keina* signifie « plier

sous le joug, s'efforcer de porter ou supporter avec son dos. »

J'ai parlé plus haut de *rechigner* ; c'est à dessein. — J'estime, en effet, qu'il y a une très grande analogie entre ces mots, car *keina*, en breton moderne, veut dire aussi « gémir, se plaindre », sans doute parce qu'on *gémit*, quand *on porte de trop lourds fardeaux sur le dos* ! (1)

Pourtant les auteurs disent : Le vieux mot français : *rechiner*, *reschigner*, est dérivé de *rechin*, *reschin*, *reche*, *resche*, (signifiant rude, âpre, dûr) termes du vieux français (*langue d'oil*). Or, dans cet ordre d'idées, d'où vient *resche* ? D'après les uns, de l'allemand, *resche* (dur, rugueux) ; je n'en crois rien. D'après Toubin, de *re*, arrière, et *çun* (sanscrit), aller, ou κινεω, en grec) ; or, c'est insoutenable ! Je préférerais de beaucoup l'étymologie donnée par Favre (p 295) pour les termes patois poitevins *recheugnouner*, *rechignoux*, *recheugnon*, c'est-à-dire le celtique *réchuz*, chagrin ; ou *réchi*, être de mauvaise, si *keina* ne voulait pas dire la même chose !

La *chine* est un travail « dur, âpre, dur » ; et elle porte ce nom, parce qu'on ne l'exécute qu'en *rechignant*. — C'est évidemment un peu tiré par les cheveux ; mais il n'y a que les chauves qui s'en étonneront parce que, d'ordinaire, ils *rechignent* contre ceux qui en ont encore en France ! MARCEL BAUDOUIN.

* * *

Ce mot n'est pas poitevin et n'a guère en Poitou un sens autre que partout ailleurs, car on le trouve avec le sens de colporter, sinon des légumes et des fruits, du moins des objets quelconque.

Maxime du Camp, cité par Lorédan Larchey, dit que les *chineurs* sont ceux qui viennent à domicile offrir des étoffes à bas prix.

Balzac, cité également par lui, dit que Remoneug a'lait *chiner* dans la banlieue de Paris, c'est-à-dire se mettre en quête de bons marchés.

Le sens de ce mot a été très étendu. Dans le dialecte normand, il signifie « vivre de rapines ».

Lorédan Larchey fait observer qu'à Paris le verbe *chiner*, les mots *chineur* et *chinage*, avec leurs diverses nuances, n'entrainent qu'exceptionnellement l'idée de vol.

Le *chinage* consiste à donner une valeur apparente à des objets qui n'en ont presque pas. Le vol au *chinage* consiste à vendre du doublé pour de l'or et à escroquer sur des échanges de bijoux.

Le *chineur* offre à bas prix des marchandises volées ou défraichies. Quelques *chineurs* ont de faux poinçons. Dans le wallon de Liège, *chinaie* est synonyme de *racaille* et *canaille*. Quant à l'étymologie, il faudrait l'établir historiquement, sous peine de tomber dans la plus pure fantaisie.

PAUL ARGELÈS.

—

Autobus (LIV, 337, 426, 484, 653, 699, 820, 876, 988 ; LV, 94). — Notre confrère M. César Birotteau m'étonne beaucoup : vieux Parisien comme lui, j'ai toujours entendu et je continue à entendre journellement, dans tous les mondes, dire en langage courant, *bus* pour omnibus.

J. W.

—

Déménager à la cloche de bois (LIV, 899). — Cette expression courante nous paraît facile à interpréter. Ainsi que le dit Delvau dans son *Dictionnaire de la langue verte*, c'est déménager à l'insu du propriétaire, de façon à ne pas tenir les engagements que l'on peut avoir vis-à-vis de lui, c'est-à-dire sans bruit et dans le silence le plus complet.

Or une cloche de bois, à l'encontre des autres, ne pourrait produire aucun son, et si tant est que le locataire fuyard vînt à mettre en branle une cloche de cette espèce, le propriétaire ne l'entendrait certainement pas. Telle est sans aucun doute l'idée qui a inspiré cette expression populaire. LA MOUCHE.

* * *

La question a été traitée à fond dans le supplément du *Journal de la Jeunesse*, entre les années 1885 et 1890. Dans les pays du nord, une poutre de bois dépasse le faitage des maisons. Par une poulie, une corde fait monter et descendre sans bruit les objets enfermés dans une sorte de caisse ayant la forme d'une cloche et les arrête devant les étages. On comprend combien cette cloche peut faciliter un déménagement clandestin.

LA COUSSIÈRE.

(1) Cela, parce que le mot est courant en Ille-et-Vilaine, et non en Poitou.

Le roi des gitanos (LIV, 945 ; LV. 46, 99). — Tout le monde l'a connu ! Je l'ai connu aussi. Je lui ai même acheté sa photographie. Mais le pauvre bonhomme avec qui j'ai parlé en espagnol, eût été sans doute fort étonné que l'on prît un jour au sérieux sa royauté de carton et son costume d'opérette... *ad usum* des étrangers.

Ceci me rappelle, à Grenade, que je fus accosté par un grand et fort garçon qui me dit : « Monsieur, je me recommande à vous. Je suis l'ancien *petit guide* de M. René Bazin. » Depuis le temps, le guide avait grandi et engraissé. Il me tira de sa poche un volumineux portefeuille où il avait collectionné deux à trois kilos d'autographes de visiteurs illustres.

La note gaie fut donnée par un gamin qui m'accompagnait à l'Alhambra. M'entendant parler espagnol, il se déversa dans mon sein et me demanda : « Son todas feas las mujeres de su pais ? » — Elles sont donc toutes laides les femmes de votre pays ? Comme je m'étonnais : « Je vous demande cela, me dit-il, parce que toutes celles qui viennent ici sont plus laides les unes que les autres. »

Le gamin faisait allusion à certaines caravanes...

H. L.

—

La suppression des enfants nouveau-nés dans l'antiquité (LV, 4). — Alexander Adam, à la page 47 de ses *Roman Antiquities* (London, Cadell and Davies, 1801 — traduites sous le titre d'*Antiquités romaines*, 2 vol. in-8°, chez Verdière, 1822), affirme que les Romains avaient droit de vie et de mort sur leurs enfants, et qu'ils pouvaient, notamment, à leur naissance, les reconnaître en les soulevant de terre (*tollere*) et les prenant dans leur sein, ou les abandonner (*non tollere*), à leur gré. Adam renvoie à cet égard à Cicéron (de Legibus, III, 8) ; à Térence (Heautontimoroumenos, IV, 1 ; à Suétone : Octave, 65 ; Caligula, 5 ; à Tacite (*Histoires*, IV, 5) ; à Sénèque (de Ben. III, 13).

V. A. T.

—

Enterrement à visage découvert (LV, 3, 64). — Mon illustre professeur et cousin Louis Brassin, successeur d'Anton Rubinstein au Conservatoire de Saint-Pétersbourg, décédé il y a une vingtaine d'années, fut enterré à Brühl, entre Cologne et Bonn, et tout le monde pouvait voir son visage simplement protégé par une vitre.

OTTO FRIEDRICHS.

***

En 1863 ou 1864, des bâtiments de guerre ottomans (le vaisseau « Kossowa » les frégates « Orkhan » et « Khudavendigar » vinrent relâcher quelque temps à Cherbourg. Un des matelots turcs étant venu à décéder pendant leur séjour sur rade, fut enterré dans le cimetière de la ville ; je vis passer le convoi de ma fenêtre, entouré d'un détachement de marins turcs : et je me rappelle que le cercueil était porté à bras, tout ouvert, le défunt étant ainsi exposé aux regards d'en haut.

V. A. T.

***

Cet usage existe encore en France. J'en ai vu deux : l'un d'un curé d'une paroisse de Bordeaux, l'autre, d'un abbé d'une Trappe. Pour les abbés des monastères cisterciens, c'est une règle, et rien n'est impressionnant comme de voir un cadavre posé dans un trou, sur lequel on jette de la terre pour l'ensevelir.

ST-SAUD.

—

Cheminées ayant servi de cachettes (LIV, 671, 994 ; LV, 44). — Une des cachettes les plus singulières et les mieux conçues était celle dans laquelle le parfumeur Caron, royaliste ardent, habitant rue du Four-Saint-Germain, donnait asile aux chouans, traqués à Paris, par la police du premier Consul.

Tout son appartement était d'ailleurs truqué, et Hyde de Neuville y put vivre en sûreté pendant plusieurs semaines en attendant le moment opportun de quitter la capitale et de fuir en Amérique.

Mais la cachette la mieux imaginée du parfumeur Caron était pratiquée dans son enseigne ; elle surplombait la rue, et, dans le cas où la police eût perquisitionné dans l'appartement, un homme pouvait s'y glisser rapidement et s'y dissimuler tant que durait le danger.

C'est au moment où il se préparait à gagner en cabriolet la maison hospitalière de ce parfumeur, que Georges Cadoudal fut cerné par les policiers et fait prisonnier.

Traduit, le 27 mai 1804, devant la

cour criminelle, avec quarante-six autres accusés, Caron fut acquitté, le 9 juin, tandis que Cadoudal et onze de ses compagnons étaient condamnés à mort. Le 25 juin, ces derniers étaient tous exécutés et faisaient preuve, jusqu'au dernier moment, d'un courage extraordinaire.

MICHEL PAULIEX.

—

Vinaigrettes (LV, 14). — Le fameux abbé de Saint-Martin, dit la Calotte, est Michel de Saint-Martin (1614-1687), recteur de l'Université de Caen, connu surtout par les mystifications dont il fut l'objet (voir le long article sur lui dans Moréri). Dans ses *Antiquités de la ville de Paris*, publiées en 1724, Sauval (tome Ier, p. 194) parle ainsi des vinaigrettes :

Il y a encore une sorte de voiture établie pour la commodité du public ; c'est une espèce de calèche montée sur deux roues moyennes, qui est traînée par un homme seul, que l'on nomme roulette, et, par dérision, vinaigrette ; elles se trouvent dans les petites places publiques, et payent le droit de place, aussi bien que les autres voitures.

Cette voiture ne sert vulgairement qu'aux femmes qui craignent la pluie ; car l'on préfère la commodité des carrosses à toutes ces autres voitures.

ARMAND DE VISME.

* * *

Sur les vinaigrettes, consulter le 11e volume, pages 239 et suivantes, des *Mœurs populaires de la Flandre française*, par Desrousseaux [Quarré, Lille, 1889].

VANDEVELDE.

—

Grandes dames et gentilshommes sur les planches (LV, 13). — Sans vouloir — et pour cause — répondre à la question posée, il me semble intéressant de citer, sous cette rubrique, un extrait, ayant tout à fait trait à la question, d'un privilège accordé, en 1672, par Louis XIV à Lulli, pour l'organisation de l'Académie royale de musique. Il y est dit, en toutes lettres, que ce théâtre est érigé « sur le pied des académies d'Italie, où les gentilshommes chantent publiquement en musique sans déroger : VOULONS ET NOUS PLAIT, ajoute le roi, que tous gentilshommes et damoiselles puissent chanter auxdites pièces et représentations de notre Académie royale, sans que pour ce ils soient censés déroger audit titre de noblesse, et à leurs privilèges, charges, droits et immunités. »

Dr BILLARD.

—

Voitures automobiles (LV, 14). — Extrait du *Vieux Neuf* de Fournier :

Il est vrai, écrit Gui Patin à Lyon, le 20 janvier 1645, qu'il y a ici un Anglais, frère d'un Français, qui médite de faire des carrosses qui iront et qui reviendront en un même jour de Paris à Fontainebleau, sans chevaux, par des ressorts admirables. On dit que cette nouvelle machine se prépare dans le Temple. Si ce dessein réussit, cela épargnera bien du foin et de l'avoine.

L'essai eut lieu en effet, comme l'annonce Gui Patin, la machine manœuvra dans l'enclos du Temple « et véritablement elle allait fort bien » dit Tallemant des Reaux ; mais comme on reconnut qu'il fallait à chaque voiture deux hommes pour remuer les manivelles, ce qui rachetait par de bien plus onéreuses dépenses l'économie d'avoine tant souhaitée par G. Patin, on renonça à l'entreprise.

Une sorte d'intrigante empirique nommée la veuve Montarbaut, s'était faite l'associée de l'Anglais ; selon Tallemant « elle avait un million de secrets. Elle n'eut pourtant pas celui de réussir ; l'Anglais, son compère, s'en alla confus et ruiné. »

P. C. C. D'E.

* * *

A propos de la question posée par Péherre, au sujet de tentatives de voitures automobiles, il peut être intéressant de signaler l'existence à Delft, vers 1575, d'un navire de guerre, mû par un système de locomotion analogue.

Cet appareil est ainsi décrit par Ryckewaert, dans sa curieuse et rare *Histoire des troubles et guerres civiles du pays bas, autrement dit la Flandre*.

Or estants les gens du prince (d'Orange) passés le chemin de Segwart, ayants mis le feu ès maisons qui furent sur le chemin de Soetermeir, le capitaine Cret Orengois vint en Soetermeir avec trois compaignies de soudars et l'arche de Delft. Ceste arche estait un bâteau estrangement équipé, bien pourveu d'artillerie, mais avait faict à l'armée grande facherie pour le peu d'eaue qu'il y avait, de sorte qu'il fut assez condemné d'estre bruslé: mais estant déchargé de quinze à vingt pièces d'artillerie, fut trouvé moyen de l'amener au lieu susdit, pour en reposant garder le passage. Ceste arche estait un bastiment de deux navires joinctes ensemble et ne fut conduicte ne par longs bastons, ne rames ou voiles, mais par roues par dedens. Et estait fermé tout à l'entour, voire de telle

sorte équipé qu'on ne le peut passer d'un musquet. Contenait 50 hommes de défence et douze qui tournerent les roues.

FERNAND v. d. CORPUT.

—

Un coup d'éventail a-t-il décidé de la conquête de l'Algérie ? (Titre rectifié) (LIII, 550, 632, 772 ; LIV, 397, 512). — M. William Busnach, petit-fils du banquier algérien, cause du conflit, qui avait pris dans nos colonnes, une part très importante à cette discussion, est mort en janvier 1907, à Paris.

* * *

Je crois que M. Gustave Rouanet a laissé passer quelques affirmations peu exactes dans son article de l'*Humanité*. J'ai, en effet, sous les yeux une lettre de M. Aumérat, publiée par la *Dépêche algérienne*, dans son numéro du 2 août 1905, et le coup d'éventail n'y semble point contesté. D'un autre côté, Si Hamdan ben Othman, secrétaire du beylick, est affirmatif et dit qu'il y eut un coup d'éventail donné à notre consul par le dey ; enfin M. Camille Rousset, dans sa *Conquête de l'Algérie*, dit qu'il y en eut trois. Où est la vérité ? Il serait désirable que la lumière fût faite sur cet événement.

Rappelons dans quelles circonstances il se produisit. Nous avons vu (LIII, 772) que Hussein accusait notre consul de s'entendre avec les juifs Bacri et Busnach pour le spolier. Mais d'autres difficultés existaient entre la France et le gouvernement deylical. Les deux principales étaient relatives d'abord aux pêcheries de corail dites *concessions d'Afrique* et ensuite à la protection que nous avions accordée au pavillon romain en 1825, protection reconnue par le dey qui avait pris l'engagement officiel de la respecter. Malgré cette promesse, dix-huit mois plus tard il laissait les corsaires arrêter deux bâtiments romains qu'il confisquait ensuite, faisait vendre, et dont il partageait le prix avec ceux qui les avaient capturés. Des réclamations incessantes avaient lieu de part et d'autre et la situation de notre consul était d'autant plus difficile que Hussein, ayant vu le gouvernement français se soumettre à toutes ses exigences au sujet des *concessions d'Afrique*, pouvait croire à de la faiblesse de notre part et être tenté d'abuser de cette impuissance apparente.

A l'occasion de la fête de l'Aïd es Serir qui termine le Rhamadan, le dey avait coutume de recevoir officiellement les consuls étrangers. C'est au cours de cette réception, le 27 avril 1827, qu'eut lieu le fameux incident du coup d'éventail, Vaulabelle le rapporte ainsi :

Les premiers compliments échangés, le consul renouvelle ses réclamations à l'occasion de la saisie et de la vente des deux bâtiments romains dont nous avons parlé. Comment, lui dit le dey, tu viens encore me tourmenter pour une affaire qui ne regarde pas la France, quand ton roi ne daigne pas répondre à une lettre que je lui écris pour une affaire qui me concerne ! M. Deval réplique aussitôt par quelques paroles dont le sens est celui-ci : « Un roi de France ne répond pas à un homme tel que toi. » Le dey ne voyait jamais notre consul sans éprouver une vive irritation ; soit que la réponse de ce dernier empruntât à sa connaissance imparfaite de la langue un caractère plus outrageant qu'il ne l'était peut-être en effet, soit résultat d'une colère longtemps contenue, Husseyn, aux mots qu'il venait d'entendre, ne se possède plus ; il se lève de son divan, fait un pas vers M. Deval et le frappe d'un chasse-mouches en plume de paon qu'il tenait à la main. (*Histoire des deux Restaurations*, VIII, 112).

Vaulabelle suit le récit de Si Hamdan ben Othman, mais il est assez difficile de savoir exactement ce qui s'est dit entre les deux interlocuteurs. En effet, le dey et M. Deval s'entretenaient en turc, langue que notre consul connaissait très bien : il avait élevé à Constantinople. Ils n'avaient point recours aux offices d'un interprète.

Néanmoins, il paraît constant, d'après la version même de M. Aumérat, que M. Deval n'aurait pas tenu le propos rapporté plus haut et qui eût été une grossière insulte, mais qu'il aurait dit : « Le roi de France ne correspond pas directement avec le dey d'Alger, » c'est-à-dire avec un simple vassal du sultan de Constantinople. (C'est ce qu'on disait en Algérie au moment de la conquête). A cette remarque le dey s'écria : « Sors, Roumi, fils de chien, va-t-en ! » N'en déplaise à MM. Rouanet et Aumérat, cette expression n'a jamais passé pour un compliment ni un mot aimable, même dans la bouche des Arabes qui ne l'emploient qu'avec une intention bien marquée de mépris pour ceux à qui ils l'adressent. De plus il aggrava d'un geste cette injure ; il frappa notre consul avec son chasse-mouches,

ou, tout au moins, il le lança sur lui, c'est ce qui résulte des rapports dont nous parlerons plus loin. Enfin il menaça M. Deval de le faire jeter en prison : notre consul se retira en protestant contre l'injure faite à la France en sa personne.

Les consuls portugais et anglais adressèrent sur cet événement des rapports à leurs gouvernements respectifs Voici comment s'exprime le premier dans une lettre écrite en français le 15 juin 1827 :

..... Il est probable que le consul lui ait répondu avec trop de vivacité, mais le fait est que le dey, en colère, frappa le consul du bout d'un éventail dont le manche est en bois et qu'il tient constamment dans sa main pour chasser les mouches. Le consul s'en plaignit et donna rapport à son gouvernement.

Le consul général d'Angleterre, dans sa dépêche au comte Dathurot, datée du 14 mai 1827, dit :

J'ai l'honneur de vous informer que, dans une récente audience accordée par le dey au consul général français, ce dernier fut personnellement assailli (personally assaulted) par Son Altesse et forcé de quitter la salle d'audience.

Il paraît qu'une discussion vive s'est élevée entre eux sur deux points '... Des expressions d'une nature très grossière et irritante ont été, dit-on, employées par le consul. . etc.

De l'examen de ces deux documents il ressort, entre autres choses, que le dey ne recevait pas en même temps tous les consuls des puissances accrédités près de lui en une seule audience solennelle, mais accordait une audience particulière à chacun d'eux ; les consuls anglais et portugais n'assistaient pas à la scène survenue entre le dey et M. Deval, pas plus que le consul de Suède ni M. Casimir Jobert. Mais ce dernier, qui était parent de notre consul, a dû recueillir de sa bouche le récit de cet événement quelques instants après qu'il se fut produit.

Enfin, nous avons encore le récit d'un témoin oculaire : Youssef Turki, récit qui est rapporté dans une lettre de Si Ali Ratki. Youssef était chaouch à la cour deylicale. D'après lui, Hussein était assis à la mode arabe sur son trône lorsque survint l'oukil (consul) des roumis. M. Deval parlait en turc avec Hussein, langue que Youssef comprenait imparfaitement. Sur un échange de paroles prononcées de part et d'autre d'une voix irritée, Hussein se leva et jeta son éventail dans la direction de l'oukil des roumis. Cet éventail ou plutôt ce chasse-mouches était fait de plumes de paon réunies dans un manche d'argent.

En tenant compte de l'atténuation probable et naturelle de ce dernier témoin véritablement oculaire, le chasse-mouches lancé par Hussein vint donc frapper notre consul ; cette opinion est corroborée par les rapports cités plus haut : c'est bien celle qui avait cours à Alger au début de notre occupation et même avant la conquête.

On voit par tout ce qui précède que, si dans la version relatée par Vaulabelle on modifie la réponse de M. Deval, en adoptant celle rapportée par M. Aumérat, ce récit ainsi rectifié semble être l'expression exacte de la vérité.

En résumé et pour terminer cette trop longue communication, au cours de l'audience devenue historique de la fin du Rhamadan de l'année 1827, il y eut de la part du dernier dey d'Alger, Hussein, outrages par paroles et menaces contre notre consul, outrages aggravés par une voie de fait, légère, c'est possible, mais suffisante pour constituer une injure extrêmement grave envers la France, et c'est avec juste raison que son gouvernement tira une vengeance éclatante de cette offense.

(Cfr *The Scourge of Christendom by lieut. col. R. L. Playfair*, H. M. *consul général at Algiers* London Smith Elder and C° 15 Waterloo, Place 1884).

T. O'REUT.

—

Nécrologie

Nous avons le regret de déplorer un nouveau vide dans nos rangs. M. Victor Pillon-Dufresne, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, est décédé le 2 janvier dernier. Il était âgé de 71 ans. Sa mort fut soudaine. Il y a quelques semaines, il mettait encore, sous le pseudonyme qu'il avait adopté, sa compétence en matière bibliographique, au service de nos confrères.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

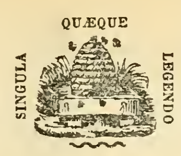
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Février 1907

43e Année
—
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA
LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1138
—
31bis, r Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés

Questions

—

Legrand de Beauvais. Ses manuscrits indéchiffrables. — Personne que nous sachions ne s'est préoccupé de ce mystérieux manuscrit au sujet duquel l'*Intermédiaire* du 10 septembre 1879 reproduisait un amusant article de Monselet et quelques réflexions de l'intermédiairiste *Doct. By*... Le hasard nous a fait retrouver chez un libraire de la rive gauche l'œuvre fantastique de l'architecte Legrand de Beauvais si bien décrite dans l'*Intermédiaire* et dans *Les livres à clef* de F. Drujon. L'ouvrage avait été acheté en 1879 et il vient encore de trouver acquéreur. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est (ainsi que le souhaitait Monselet) qu'il a été acheté par quelqu'un désireux d'en pénétrer l'énigme... et qui, nous dit-on, l'aurait heureusement pénétrée. Le victorieux cryptographe voudrait-il renseigner les lecteurs de l'*Intermédiaire* sur le contenu mystérieux des 45 volumes(1) de H. Legrand ; ce serait un service rendu à la bibliographie.

L. Grasilier.

(1) 4 de ces volumes ont été égarés et l'on serait très aise d'être mis sur leurs traces.

Le burlesque dans la littérature. — Ce fut un goût passager, mais réellement envahissant. Son origine est incontestablement ancienne ; c'est-à-dire que l'on rencontre le burlesque sous différentes formes. Mais la forme qu'il eut au XVIIe siècle est si tranchée et si soudaine, qu'elle a tout l'air d'une mode. Cette mode, à qui l'attribuer ? à Sarrazin ? A quoi ? aux bouffons italiens ?

Il est singulier qu'une aussi intéressante recherche n'ait pas encore eu d'écho dans nos colonnes.

Y.

—

La glande lachrymale au XVIIIe siècle. — Nous ne pouvons lire un récit, un peu touchant, datant du XVIIIe siècle, sans que le narrateur ne nous montre, à chaque instant, des gens versant soudain d'abondantes larmes, à moins que lui-même ne s'arrête, étouffé par les sanglots ?

N'y avait-il en tout cela que figures de rhétorique, ou pleurait-on pour tout de bon ? Mais si l'on pleurait alors, pourquoi ne pleure-t-on plus aujourd'hui ? Comment s'est modifiée la sensibilité de notre glande lachrymale ? Ne trouve-t-on pas qu'il y a là un petit problème de physiologie assez curieux et propre à éclairer l'histoire des mœurs ?

Dr L.

—

« Le sang de Danton t'étouffe ». — Un intermédiairiste renseigné pourrait-il dire sur quels documents ou quels mémoires s'appuie Thiers pour attribuer à Garnier de l'Aube la phrase lancée à

Robespierre le 9 thermidor : « Le sang de Danton t'étouffe »?

Je ne vois point d'historiens ou d'auteurs de Mémoires qui avant lui (le t. 6 de l'*Histoire de la Révolution française* parut en 1826) l'attribuent à ce conventionnel. R. BIZET.

—

Académies de province. — Voltaire a dit quelque part, en parlant de celle de Soissons, qu'elle était bonne fille et n'avait jamais fait parler d'elle. Il en existait bien d'autres dont on pouvait en dire autant.

Je possède les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, belles-lettres, beaux-arts actuellement établie à Troyes en Champagne*... Troyes et Paris, 1756, 2 tomes en un volume. C'est un recueil de facéties, œuvre de Grosley, qui n'a rien d'académique. Cette publication fantaisiste n'a-t-elle pas été une conséquence de certains incidents survenus lors de la création de l'Académie troyenne, incidents qui amenèrent l'interruption de ses séances et même sa disparition vers 1758? L. L.

—

Asturies, Cantabrie (étymologie des mots). — Je me suis occupé, avec M. Paul Labrouche, il y a déjà un certain nombre d'années, de questions géographiques cantabrico-asturiennes, spécialement du massif montagneux si étrange et si caractérisé appelé *Los picos de Europa* (*L'Intermédiaire*, interrogé sur cette dénomination bizarre de *Pics d'Europe*, donnée à une partie des montagnes cantabriques, n'a apporté aucune solution). Nous y sommes revenus l'an dernier en vue d'une nouvelle publication. Nous avons su, de personnes instruites de ce pays, qu'on n'était pas d'accord sur les étymologies des mots *Asturies*, *Cantabrie*. Nous faisons appel à nos collaborateurs, versés dans ces questions, pour nous éclairer et nous dire si ce que M. Léon Hugonnet a avancé est exact. Ce savant, dans un banquet qui a eu lieu à Montfort-l'Amaury, à l'occasion du pardon annuel d'Anne de Bretagne, a dit entre autres choses : « Le mot celtique *aber* signifie *onde* ; il servait à désigner les deux grands fleuves de la Péninsule (ibérique) dont l'un continue à s'appeler *Ebre*. Le mot *celtibère* ne signifie pas un mélange de Celtes et d'Ibères, mais les *Celtes du fleuve*... *Cantabrie* vient de *kent* et signifie *coin*, et de *aber*... Le mot *asturie* est également d'origine celtique et vient de *as-thor*, haute montagne. »

Il est certain que le massif des Picos de Europa, au centre à peu près des Asturies anciennes (la partie de la province de Santander, qui provient de la Castille, se nommait Asturies de Santillane, avant d'être incorporée, il y a un siècle, à la Vieille-Castille) a pu servir à baptiser ce littoral du golfe de Gascogne, si vraiment *as-thor* signifie montagne élevée. Il est certain aussi que le type breton et auvergnat (celte plus pur) se rencontre très fréquemment encore en Asturies et en Galice, qui fait suite à la Cantabrie.

Comte DE ST-SAUD.

—

Place du Minage. — Dans quelques villes de l'ouest, notamment des Charentes, des rues ou places sont appelées : rue du Minage, place du Minage.

Cette appellation est à peu près inconnue dans le reste de la France, aussi arrive-t-il que des lettres ou des colis sont adressés : rue ou place du Ménage, du Mariage, du Manège, etc.

Un aimable intermédiairiste voudrait-il indiquer l'origine et la signification du mot : minage? JEAN.

—

Notaires du Bourbonnais. — A quelles résidences appartenaient les notaires suivants :

Gilberton (1616).
Gorge (1629).
Quéry (1669).

qui exerçaient en Bourbonnais, dans les environs de Montluçon? T. N.

—

De Chavanne, maître à danser. — Il y eut un J. M. de Chavanne, maître à danser privilégié de S. E. le comte de Marschal, feld-maréchal des armes de S. M. l'impératice et reine apostolique, gouverneur du Luxembourg : a-t-il des descendants? MURIUM.

—

L'amiral Decrès. — Je lis, dans un catalogue de gravures de la maison Geoffroy frères, 5, rue Blanche, la mention suivante du portrait de « Decrès, amiral, « ministre, né à Chaumont (Haute-Marne) assassiné en 1820 ».Peut-on indi-

quer quels furent l'auteur et le motif et quelles furent les circonstances de ce crime ? V. A. T.

*
* *

L'ouvrage de Soliman Lieutaud, *Liste alphabétique de personnages nés en Champagne*, au mot Decrès, page 35, dit : « Mort à Paris le 7 décembre 1820, victime de son valet de chambre qui fut guillotiné ».
A. Geoffroy.

—

Le capitaine Delille. — Dans un document du XVIIIe siècle, on voit qu'un corsaire de Dunkerque, le capitaine Delille, qui avait pris le surnom de *Turc*, s'était, à la mort de Thurot, proclamé lui-même, le successeur du célèbre marin.

Quelques notes sur Delille seraient reçues avec un vif empressement.
F. L. A. H. M.

—

Famille Douinet. — Marguerite Douinet épousa, vers 1700, Jacques Boucher, écuyer, seigneur de Grandmaison et de la Motte, brigadier des gendarmes de la garde du roy, chevalier de Saint-Louis. Ils eurent un fils, Jean-Baptiste, brigadier aux gendarmes de Bourgogne, puis maréchal des logis des chevau-légers des gendarmes du Berry.

La famille Douinet figure à l'Armorial général de 1696, Bourgogne, registre Semur, comme alliée à la famille *de la Fosse*.

Pourrait-on donner quelques renseignements sur cette famille Douinet que nous n'avons pu retrouver nulle part ailleurs, et aussi quelle serait cette famille Boucher de la Motte de Grandmaison ? L'assemblage de ces noms assez répandus ne nous a pas permis, jusqu'à présent, de la déterminer : est-ce la famille Boucher de Bourgogne ? T. N.

—

Le sculpteur Fleury Macqueron. — Pourrait-on me fournir des renseignements biographiques sur Fleury Macqueron, qui s'intitule maître sculpteur, demeurant à Paris, et qui fonde, en 1678, de concert avec sa femme Anne Frère, une rente de 60 s. pour deux messes dans l'église d'Avrechy (Oise) ? Connaît-on des œuvres de ce sculpteur ?
Jean des Pinoy.

Esther Guimont. — Cette femme que ses intimes appelaient le *Lion* a joué un certain rôle dans le monde politique, sous Louis-Philippe. Quand est-elle morte ? N'existe-t-il rien sur elle, dans des mémoires ou des souvenirs ? A. X. X.

—

Mahy. — On serait reconnaissant à l'*Intermédiaire* de donner : 1° *l'ascendance paternelle* ; 2° les *armes* de l'honorable M. de Mahy, le député qui vient de mourir. A. T.

—

Mademoiselle Agnès-Louise Montreuil. — Gaspard, comte d'Arod de Montmelas, épousa, avec l'agrément du roi et du comte d'Artois, par contrat du 29 novembre 1778 « très haute et très « puissante demoiselle, mademoiselle « Agnès-Louise Montreuil, demoiselle « issue de la plus ancienne noblesse de « France, suivant les lettres patentes de « reconnaissance à elle accordées par sa « Majesté Louis XVI, données à Compiè- « gne au mois d'août 1774, assistée de « maître Jean-Michel Delage de Chaillou, « écuyer, conseiller du roi, notaire hono- « raire au Châtelet de Paris,...... son tu- « teur, ladite demoiselle Agnès-Louise « Montreuil demeurant au couvent des « dames de Sainte-Périne de Chaillot....

« Les biens de la future consistent en « 15.000 livres de rente perpétuelle. Sa « Majesté, en considération du dit ma- « riage, lui accorda 4.000 livres de pen- « sion sur son trésor royal..... »

(P. de Varax. *La Maison d'Arod, branche de Montmelos*, p. 206-209).

Mille remerciements d'avance au collaborateur qui voudra me renseigner sur l'origine de cette demoiselle, *issue de la plus ancienne noblesse française*, et dont le contrat de mariage ne cite que le tuteur, tandis que du côté du futur l'on trouve ses parents, les alliés, des amis.
G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Léon de Navarret, chevalier de Valence. — Serait-il possible d'avoir quelques renseignements sur Jean de Navarret, chevalier de Valence (ou de Valene), de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, envoyé par le duc de Nevers en août 1605 sur la côte de Picardie, pour surveiller les projets du maréchal d'Ancre, envois de troupes sur le littoral,

affrètement de navires, etc.. ? Le maréchal redoutait une descente de gens de guerre étrangers pour le compte des princes. H.

—

Famille Rigal, du Pont de Montvert. — Un de nos collaborateurs pourrait-il nous fournir des renseignements sur une famille protestante originaire du Pont-de-Montvert (Lozère), réfugiée en Prusse lors de la révocation de l'édit de Nantes, et dont une descendante est la femme d'un diplomate allemand, M. de S. Un membre de cette famille, revenu en France sous la Révolution aurait été sénateur du premier empire. O. S.

—

L'amiral Ruyter. — La Hollande se prépare, dit le journal le *Temps*, du 18 janvier, à célébrer, le 23 mars, le 300e anniversaire de la naissance de l'amiral Ruyter. A cette occasion, je serais très désireux de savoir si le comité d'organisation songe à faire une exposition historique permettant d'étudier complètement tous les incidents de la carrière maritime de Ruyter. En 1894, lors du deuxième centenaire de Jean Bart, on avait eu à Dunkerque (XXX, nouvelles, 19) une exposition dont le succès fut très grand.

Il serait bien désirable d'exhumer des archives néerlandaises la liste des bâtiments des Escadres commandées par Ruyter, ainsi que les rôles d'équipages des bateaux sous ses ordres. L'examen de ces documents permettrait sans doute de répondre aux questions posées jadis, dans l'*Intermédiaire*, au sujet du séjour de Jean Bart en Hollande (T. G.) E. M.

—

Sénebaud ou Sénébauld. — Je désirerais connaître les armoiries de cette famille, [probablement berrichonne, Guy et Geoffroy Senebaud ayant été seigneurs du Bouchet au XIIIe siècle (Le Bouchet, aujourd'hui département de l'Indre)] et tout ce qui la concerne.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Armoiries à déterminer : à la tête de bélier de... — A quelles familles appartiennent les armes suivantes qui figurent sur deux portraits (le mari et la femme) dont la peinture est attribuée à l'Ecole flamande ou hollandaise : 1° *de... à la tête de bélier de... accompagnée de trois molettes ou roses quintefeuilles de ..* 2° Ecu parti : *au 1, les armes ci-dessus ; au 2 : de... à la fleur de lys de... accompagnée de trois roses ou quintefeuilles de...*

A. H.

—

Identification d'ex-libris. — Serait-il possible d'identifier les armoiries décrites ci-après et figurées sur des Exlibris du XVIIe siècle ?

I. *d'azur à la fasce d'or, à une foudre enflammée de gueules et élancée d'argent brochant sur le tout.*

II. *Ecartelé, aux 1er et 4e d'azur au cor d'argent lié, enguiché et virolé de même ; aux 2e et 3e d'azur à trois courges* [*ou melons*] *d'or 2 et 1 ; les tiges des deux du chef mouvantes du flanc sénestre et celle de la courge* [*ou melon*] *de la pointe, du flanc dextre* [de la courge ou melon].

III. *de gueules à la licorne effarée d'argent.* Supports : deux licornes. Couronne de marquis. D'AGNEL.

—

Attribution d'un distique célèbre. — Dans une plaquette assez rare, *Lettre du marquis de L.* (ouvois) *quinze jours avant sa mort avec la réponse de M. de C* (hampcenetz) *et plusieurs petites pièces du même auteur* (*Londres 1788*), je trouve ce fameux distique, épigramme décochée à Mme Fanny de Beauharnais :

Eglé, belle et poète, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Le plus souvent, cette petite méchanceté est portée à l'actif de Le Brun... Pindare.

A quel auteur faut-il donc l'attribuer ? A Le Brun ou à Champcenetz ?

PAUL EDMOND.

—

Qui vécut sans remords doit mourir sans tourments. — De qui sont ces vers :

Qui vécut sans remords, doit mourir sans tourment
Tu ne regrettes rien dans cet affreux moment.
Plus on est élevé, plus la chute est terrible,
Et du trône au cercueil, le passage est horrible.
Qu'importe quand on dort dans la nuit du tombeau,
D'avoir porté le sceptre ou traîné le rateau.

Lieutenant-colonel LE B.

—

Nerée. — Racine a sinon plagié, du moins fortement imité dans *Athalie*, plusieurs passages du *Triomphe de la Li-*

gue, par R. T. Nerée : a-t-on quelques renseignements sur cet auteur ?

N. Doum.

—

« La nouvelle mariée. » « Le mariage espagnol. » — *Badinguette*, c'est le titre d'une plaquette qui porte encore cette mention : « Sur la copie de Paris, 1853, chez Henri Plon, imprimeur-éditeur, 8 rue Garancière 1870. » La première de ces satires *La Badinguette* est signée ; elle est de M. Henri Rochefort qui s'en est — dans nos colonnes mêmes — reconnu l'auteur. Mais à qui attribue-t-on *Le mariage espagnol* et *La nouvelle mariée ?* Les *Epigrammes* sont évidemdemment un peu de tout le monde. Aucune souveraine n'a échappé aux pamphlets, l'impératrice Eugénie, que je respecte infiniment, pas plus que les autres. Mais ces violences n'ont aujourd'hui qu'un caractère documentaire et l'histoire a le droit d'en rechercher les origines.

Dr L.

—

Spopondrilles. — On rencontre ce mot sous quatre formes différentes aux XVIe et XVIIe siecles : *Spopondrilles*, *Popondrilles*, *Opopondrilles* et *Espondrilles*. Il manque à tous les dictionnaires.

Quel en est le sens ? Quelle en est l'étymologie ?

S.

—

L'homme gris. — Qui peut dire la légende ? est-ce comme le petit homme rouge un personnage politique ? Un journal, en 1817, a paru sous ce nom, chez l'Huillier ; il y a même par la suite un autre journal, 1819 : *Le nouvel homme gris*, imprimerie de Renaudière.

Bookworm.

—

Tenir le bec dans l'eau. — D'où vient cette expression déja fort ancienne puisqu'on en trouve des exemples au XVIe siècle. Littré ne présente que des conjectures.

G. F.

—

Je vous... donne mon billet que. . — Quelle est l'origine de cette locution et à quelle époque remonte-t-elle ?

G. F.

La reine des Gypsies. — Nous avons la manie — est-ce un effet de la démocratie ? — de voir des reines partout. On annonce la mort de la reine des Gypsies d'Angleterre, Heuty - Sertenius Smith. Elle commandait, dit-on, à plusieurs milliers d'hommes et de femmes épars dans le Royaume-Uni, qui recevaient d'elle des ordres précis par des messages et des émissaires.

Croit-on à cette royauté ? L'autorité de cette femme était-elle réelle ? Que sait-on des Gypsies ?

V.

—

Le général Tom Pouce. — On lit dans le *Temps* de février 1906 :

> Le correspondant du *Daily News* à Wellington (Somerset) annonce que le fameux général Tom Pouce,de son vrai nom Richard Garnsey, vient de mourir dans cette ville à l'âge de soixante-quatorze ans. Le général Tom Pouce, le Napoléon des nains, promené par toute l'Europe, avait fait pendant des années les délices de nos parents quand ils avaient l'âge de nos enfants. Le général Tom Pouce s'était marié à une petite femme miniature. On ne sait rien de leur postérité.

Peut-on savoir la vérité sur ce fameux général Tom Pouce. Est-ce bien le vrai Tom Pouce qui vient de mourir ? Y.

—

Terres-cuites. — On a beaucoup contrefait, dit-on, vu la valeur qu'elles ont maintenant, les bustes et les terres cuites de Clodion, Pajou, Lemoyne et autres célèbres statuaires du XVIIIe siècle.

Le *Truquage* de Paul Eudel, pages 172 à 179,parle d'un procès que fit Mme Boisse au sujet d'un groupe de Clodion acheté par elle 12.000 francs, mais il ne donne pas le jugement.

D'autres procès du même genre sont-ils connus ? Y a-t-il un moyen pratique de reconnaître la contrefaçon des terres cuites des maîtres du XVIIIe siècle ? Dernièrement, à l'Académie des Sciences, une communication fut faite où l'on préconisait l'emploi de l'aiguille aimantée. Sait-on quelque chose sur ce procédé nouveau ?

Les maîtres anciens avaient-ils des procédés de fabrication et de cuisson différents de ceux actuellement employés ?

J. T.

Réponses

Le droit d'asile au moyen âge (LV, 49, 115). — Le passage suivant, de l'*Histoire des institutions politiques*, de M. Paul Viollet, répond en partie à la question ; — en partie, car ce qu'on demande, je crois, c'est ce qu'il advenait du coupable en faveur duquel l'intercession restait de nul effet. L'église ne pouvait point l'abriter, ni l'héberger indéfiniment. Le mettait-on dehors ? Et dans quel délai ?

A l'origine, les églises chrétiennes ne furent point des asiles, en ce sens que le refuge à l'église ne conférait acun droit opposé à l'exercice de la juridiction séculaire ; mais, en fait, ce refuge à l'église était fréquent. Le malheureux y venait implorer l'intercession de l'évêque ou du prêtre. Le fait, comme il arrive si souvent, engendra, peu à peu, le droit : le pouvoir public semble, dès le dernier quart du IVe siècle, accepter le droit d'asile pour certaines catégories de personnes. En 398, le droit d'asile dans les églises est supprimé. Nous le trouvons sanctionné au contraire par des constitutions impériales des années 414, 419, 431, tel était l'état du droit lors des invasions. L'asile dans l'empire d'Orient fut maintenu par les empereurs, mais ceux-ci tendaient à en restreindre l'application. Cette tendance se retrouve en Occident, depuis un édit de Childebert de la fin du VIe siècle ; mais elle ne prend pas définitivement racine. Le droit d'asile ne souffre bientôt aucune exception : il s'étend aux homicides, aux adultères, aux voleurs, et, dans une certaine mesure, aux criminels de lèse-majesté.

Quant à l'effet du droit d'asile, je résumerai, avec M. de Beaurepaire, les décisions des conciles et leur esprit, en disant que le droit d'asile tend à protéger l'innocence ou à substituer à la peine civile de la mutilation ou de la mort, une pénalité charitable, une exposition canonique et religieuse. Le droit d'asile ainsi compris, n'est autre chose, à bien prendre, que l'intercession érigée en droit, l'intercession pour la vie et pour l'intégrité du corps humain, car le réfugié doit être livré à la justice, dès que celle-ci s'est engagée par serment à ne pas mettre le coupable à mort, à ne pas le mutiler. Charlemagne fut durant une période très hostile au droit d'asile : il chercha à le supprimer par le cartulaire de 779. Mais ce cartulaire ne marqua pas profondément dans le droit et ne changea pas les mœurs. Charlemagne lui-même paraît d'ailleurs être revenu sur ces décisions défavorables. Après lui et surtout pendant les désordres des Xe et XIe siècles, ce droit d'asile se consolida et s'étendit encore ; remède nécessaire aux violences et à l'anarchie. Un certain circuit de l'église (l'idée de ce circuit sacré remonte d'ailleurs à la période mérovingienne) participa au droit d'asile.

[*Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, par Paul Viollet, t. Ier, pages 402-403-404].

*
* *

Une réponse complète aux questions posées par notre collaborateur nécessiterait de longs développements. Pour ne pas trop remplir les colonnes de l'*Intermédiaire*, je me bornerai à des considérations générales, tout en me mettant à la disposition d'Y s'il désire préciser des points particuliers.

Le droit d'asile, qui remonte à l'empire romain, et comprenait non seulement l'intérieur du temple, mais encore l'enceinte du lieu sacré, fut consacré par des conciles tenus sous les rois francs. En général les asiles étaient respectés par le peuple aussi bien que protégés par la loi. Les Capitulaires de Charlemagne maintinrent le droit d'asile. En 779, cependant on avait commencé à porter atteinte à ce droit, en défendant de donner de la nourriture au criminel qui s'était refugié dans une église. Les croix élevées sur les chemins protégeaient ceux qui s'y refugiaient (concile de Clermont 1095). Il y avait quelquefois aux murs des églises un anneau de salut. Il suffisait de le saisir pour être à l'abri de toute poursuite. Cependant l'asile ne pouvait abriter indéfiniment les refugiés et en général au bout de neuf jours, on les mettait en demeure de comparaître devant les tribunaux laïques où ecclésiastiques. S'ils préféraient s'exiler on leur laissait quarante jours pour s'éloigner. Aux XIe et XIIe siècles certaines communes devinrent ainsi de véritables asiles. Au XIVe siècle, le droit d'asile était encore dans toute sa vigueur, mais les ordonnances des rois de France commencèrent à y mettre des restrictions. De nombreux abus ayant eu lieu, l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue par François Ier (1539), déclara qu'on pourrait arrêter un criminel partout, même dans les asiles, sauf à l'y réintégrer, s'il y avait lieu.

EREUVAO.

Marie-Antoinette était-elle borgne au moment du supplice ? (LV, 105). — Dans son *Cabinet secret* (nouvelle édition, 2e série, p. 141), le Dr Cabanès, dont je n'ai pas à faire connaître la neuve érudition et l'originalité des travaux, répond à la question posée.

« La reine, écrit-il, qui avait eu de tout temps la vue très basse et très délicate, semble, d'après des dépositions authentiques, *avoir perdu un œil*, par suite de cette humidité » (l'humidité du cachot où elle était enfermée).

Et,à l'appui de son assertion notre,confrère, toujours très sérieusement documenté, cite le *Diurnal* de *Beaulieu* (d'après *Dauban, la Démagogie en 1793 à Paris*, p. 463) ; la déposition du lieutenant de gendarmerie de Busne ; en outre l'exemple de la dame Caron, la femme du concierge de la prison qui y devint aveugle et dut à cette infirmité d'échapper à la guillotine.

Notre collaborateur à l'*Intermédiaire* ajoute, comme supplément d'information (toujours dans son *Cabinet secret*, loc. cit.) que Jules Lecomte, l'auteur du *Perron de Tortoni*, auquel il est fait allusion dans la question posée, possédait une lettre autographe du commissaire de la commune, Mathieu, affirmant *de visu* que Marie-Antoinette avait perdu l'usage de ses yeux — il ne s'agit pas d'un œil seulement — par suite de l'humidité de la pièce où elle avait été enfermée

Etait-ce une cécité complète ? Comme notre savant confrère, nous pensons qu'il s'agissait plutôt d'un affaiblissement très accusé de l'organe de la vision.

Dr BILLARD.

—

Les enfants de Napoléon Ier (LIV, 946 ; LV, 121). — Du *Républicain*, Granville, 23 janvier 1907 :

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* qui est devenu comme l'Académie des questions anecdotiques, s'occupe en ce moment des enfants naturels de Napoléon Ier.

Apportons notre modeste contribution :

La *Mulkeimer Volkeitung*, journal allemand de Mulkeim, raconta, en 1883, la mort d'une fille naturelle de Napoléon Ier.

Elle était née dans le palais de l'archevêque de Cologne, en 1811 ; la mère était une demoiselle noble non mariée ; le parrain fut Guillaume III ; on donna à l'enfant le nom de comtesse de Folkemberg.

Elevée aux frais de Napoléon, elle resta dans un couvent jusqu'à l'âge de trente ans, et après avoir vécu en Italie revint, à cinquante ans, à Cologne, ruinée ; elle fut obligée de devenir couturière pour vivre et mourut dans l'indigence, il y a une vingtaine d'années.

D'autre part, le *Journal des Débats* du 25 mai 1886 annonça la mort à San-Francisco, du fils de Napoléon et de la blanchisseuse de la prison du conquérant à Sainte-Hélène. Après la mort de l'empereur, la mère et l'enfant partirent pour Londres. La blanchisseuse épousa un horloger du nom de Gordon, qui adopta l'enfant et lui apprit son métier. Le jeune Gordon alla s'établir à San-Francisco où il acquit une influence politique locale et où,tout en faisant très bien ses affaires d'horloger, il écrivait dans les journaux.

Avec le Napoléon mulâtre dont parle quelque part Léon Gozlan, ce sont les enfants naturels de Napoléon Ier les moins connus.

PERRE PATIENT.

—

Le chiffre des morts des guerres impériales (LV, 51). — Sous la Restauration,à la fin du 1er Empire — j'ignore si cet usage subsista sous la République à la chute du second — il se vendait des listes de militaires tués ou disparus.

Ces listes étaient « aboyées » dans les rues par les camelots du temps.

Le spectacle d'une trombe d'hommes, aux voix formidables, dévalant des hauteurs de la Butte des Moulins ou de la Montagne Sainte-Geneviève en hurlant : Voyez la première liste des 9.000 militaires tués !... Il faut lire la liste officielle et complète des 16.000 Français tués jusqu'en 1815 !..... ne devait pas manquer de caractère.

CRAYWICK.

* * *

Sur cette question je ne connais qu'une série d'ouvrages sérieux, ceux de M. Martinien, donnant le nom des officiers tués ou blessés durant le 1er empire et la guerre de 1870-71.

Du reste, la question des pertes d'une armée est une chose difficile, et je ne crois pas qu'on ait jamais pu établir exactement les chiffres des pertes d'une armée après une campagne.

J'ai vu souvent des statistiques des pertes du 1er empire, j'en ai vu présentées à l'Institut : les chiffres donnés y étaient fantastiques : on y additionnait les morts, les disparus, les réfractaires, les déserteurs, etc. Quand, par exemple, on veut

étudier de près les pertes d'une guerre moderne, on n'arrive pas à un résultat satisfaisant. Ainsi pour la guerre de Crimée, on n'a au ministère de la guerre que les actes ou constatations de 90.000 gens et cependant il parait vraisemblable que l'on perdit de 120 à 125.000 h., sans compter ceux morts depuis de leurs blessures, fatigues, etc. Sur 120.000, environ, 12.000 seulement sont morts du feu et l'on peut dire que 50.000 ont dû leur décès à l'insouciance du ministre d'alors ; tandis que beaucoup durent de conserver la vie au maréchal Canrobert.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Kléber et Hoche (LV, 105). — De *l'Univers et du Monde*: 6 février 1907, sous la signature de Mantenay.

Dans son dernier numéro, l'*Intermédiaire des chercheurs* publie une lettre d'un de ses abonnés relative à Hoche. Le correspondant de notre confrère cite un passage du volume de Lubert d'Héricourt où il est dit que Hoche dénonça Kléber au Directoire et tâcha de faire comprendre son glorieux camarade dans la proscription du 18 fructidor.

« L'ouvrage de Lubert d'Héricourt — ajoute l'intermédiairiste — n'est point passionné ; l'accusation qu'il formule contre Hoche est la seule qu'on relève, au moins contre les généraux qui furent ses collègues ou ses émules. Quelle valeur faut-il attribuer à cette accusation ? »

Lubert d'Héricourt n'a point formulé une « accusation » contre le vainqueur de Wissembourg ; il a reproduit une lettre de ce dernier qui dénonce Kléber au Directoire. Or il n'y a pas deux manières, ce me semble, de juger ce document ?...

—

Régiment de Louvigny (LV, 109.) — Sous Louis XIV, l'infanterie française comptait un régiment « de Louvignies » qui n'existe plus ou change de nom aux approches de 1720.

Costume :

Habit gris blanc, à collet et parements: rouges ;

Veste rouge ; culotte blanche ;

Chapeau feutre, galon blanc ;

Boutons blancs.

Poches de côté de l'habit placées en travers, ornées de 3 boutons ; parements ornés de 3 boutons. Guêtres laine noire (trèves) toile blanche (etc.). B. P.

Académie de Dijon (LV, 107). — L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon avait été fondée par H. B. Pouffier, doyen du Parlement de Bourgogne, dont le testament lui assura des fonds et régla son administration. A l'origine, le bureau se composait de quelques magistrats du Parlement, avec le maire de Dijon, et l'Académie comprenait seulement 24 membres, dont 12 pensionnaires, 6 associés et 6 honoraires.

L'institution commença à fonctionner en 1741 et décerna son premier prix en 1743. Les sujets de ces concours annuels devaient être alternativement de Physique, de Morale ou Belles-Lettres, et de Médecine ; « on ne devait traiter aucune matière de religion ; celles de politique ne devaient être traitées que relativement au bien de l'Etat et suivant les lois du royaume ».

Indépendamment des prix (qui consistèrent, à partir de 1766, en une médaille d'or de 400 livres, fondation du marquis du Terrail), l'Académie de Dijon était un centre permanent d'études scientifiques, historiques et littéraires. Chacun de ses membres était tenu de fournir une œuvre personnelle : les pensionnaires, chaque année, les associés, tous les deux ans ; les meilleurs mémoires inédits devaient être imprimés aux frais de l'Académie. Le premier volume de ce recueil parut en 1769, le suivant en 1774.

Un grand nombre de savants, soit bourguignons, soit étrangers à la province, ayant désiré s'associer aux travaux de l'Académie de Dijon, celle-ci fut obligée de créer quatre nouvelles classes d'académiciens, deux pour les résidents (associés libres) et deux pour les étrangers (associés honoraires et non résidents). Cette augmentation ne nuisit aucunement à sa valeur générale.

L'Académie de Dijon, au temps de Rousseau, n'était pas la réunion de médiocrités que laisse entendre M. Jules Lemaître. Elle réunissait au contraire les hommes de ce temps les plus distingués par leur esprit ou leur savoir. Parmi les littérateurs, le marquis d'Argens, le chevalier de Boufflers, Bret, Cazotte, l'abbé Le Blanc, Piron, Voltaire. Parmi les naturalistes, Buchoz, le grand Buffon, Daubenton, Gueneau de Montbeillard, Guyton de Morveau. Parmi les médecins, Hoin et

Maret. Puis de savants magistrats, le président de Brosses et le président de Ruffey ; des historiens éminents : Févret de Fontette, Legouz de Gerland, Lacurne de Sainte-Palaye ; le géographe Expilly ; l'astronome Lalande ; des ingénieurs, de savants légistes, etc Pour une telle assemblée, l'épithète de *braves gens* paraît un peu dédaigneuse. DONT CARE.

*
* *

Comme préparation à l'étude de l'histoire de cette académie, on lira avec intérêt l'ouvrage intitulé : *La vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV.* Etude sur la société dijonnaise pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, d'après les documents inédits, par A. Jacquet. Paris, Garnier frères, 1886, in-8°.

LUCIEN MOREL.

—

La tête de Jean-Jacques est-elle en poussière ? (LV, 107). — J'avais bien lu l'article du *Temps*, qui m'avait un peu étonné. J'assistais, au Panthéon, à la réunion qui avait été conviée à l'ouverture des cercueils de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, et, pour ce dernier surtout, je me rappelle très bien ce qui s'est passé. L'intérêt était particulièrement d'avoir la preuve du suicide que certains avaient attribué au philosophe de Genève, ou d'avoir la preuve du contraire. Pour tous ceux qui, comme moi, s'étaient sérieusement occupés de lui, l'intérêt était considérable, et ce n'est pas sans émotion que nous vîmes soulever le couvercle du cercueil. Lorsque ce fut fait, l'un de nous (il me semble, sans que pourtant je puisse l'affirmer, que c'était M. Ernest Hamel) prit la tête dans ses mains, et après l'avoir examinée, leva les bras en l'air pour la montrer à tous les assistants, en faisant remarquer et en constatant que la tête était intacte et qu'elle ne portait aucune trace du trou qu'aurait pu faire une balle. Donc, Jean-Jacques ne s'était point tiré un coup de pistolet, comme quelques-uns l'avaient affirmé, donc il ne s'était pas suicidé. La preuve était faite, et le doute n'était plus permis.

Pour que cette preuve fût faite devant tous, devant les cent ou cent cinquante personnes qui étaient présentes, il fallait que la tête fût parfaitement conservée, comme elle l'était en effet, et qu'elle ne fût pas tombée en poussière, comme on l'a écrit par erreur. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps de cela, et d'autres témoins que moi pourraient l'affirmer comme moi, entre autres M. John Grand-Carteret, le Rousseauiste par excellence, qui était présent, lui aussi. Au reste, je ne sais trop s'il n'a pas été dressé un procès-verbal de cette séance, et, si oui, il ne serait pas difficile sans doute de le retrouver. En tout cas, on peut recourir aux journaux qui ont rendu compte de cette séance émouvante, et l'on sera complètement édifié.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Non, la tête de Rousseau n'est pas tombée en poussière. De même qu'on avait détaché la tête de Voltaire, et qu'on l'avait déposée sur une planchette, au fond du caveau — oh ! ce squelette, dont le rictus volait, comme chez le vivant, sur des os décharnés — on détacha la tête de Rousseau. Le premier qui l'examina fut M. Berthelot. Ce fut lui qui fit crier, au dehors du caveau — si étroit que deux ou trois personnes y pouvaient tenir à peine — que le crâne ne présentait aucune perforation.

Il fut permis à quelques assistants de s'en assurer. Je fus du nombre. J'eus le privilège, si c'en est un, de prendre la tête dans ma main et de l'examiner avec une curiosité un peu émue.

Elle était admirablement conservée, desséchée sans doute, mais non à l'état de squelette. Les muscles la modelaient encore. Les cheveux bouclés mais décolorés et d'un jaune sale, adhéraient encore à la boîte crânienne et contribuaient à rappeler, dans cette macabre vision, le buste de Houdon. Voltaire qui avait, toute sa vie, promené une tête de mort, était plus ressemblant, là-bas, dans son tombeau ouvert ; mais cependant, en cette tête décharnée et jaunie, on retrouvait bien quelque chose du Rousseau des images.

Une fine poussière tombait, qui roulait dans ma main, les cheveux paraissaient vouloir se détacher, mais la tête gardait, dans l'ensemble, sa solidité et restait parfaitement construite.

Quelque jour on aura peut-être encore l'idée d'ouvrir le cercueil de J.-J. Rousseau, ne laissons pas s'accréditer la légende que le philosophe est tombé en poussière lors de l'ouverture des bières. Comme on le retrouvera entier, on dou-

terait de l'authenticité de ce squelette et une nouvelle énigme énerverait l'histoire. Qu'il soit permis à un témoin d'éviter ce tourment à nos futurs neveux. G. M.

—

Festieux (commune de l'Aisne) (LIV, 949 ; LV, 74). — M. Argelès attribue comme étymologie au nom de Festieux, *Festuacum*, propriété de la famille de *Festus*. Je demande à votre savant correspondant s'il maintient cette étymologie devant les formes qu'a revêtues à travers les âges le nom de cette commune: *Festulium*, *Festul*, *Festuls*, *Festeolès*, *Festiores*, *Festuez*, *Festieux*, etc. T. N.

—

Taxandria. — Toxandria. — Thessandria (LV, 51). — Notre confrère G. A. a-t-il étudié les nombreux travaux dont la géographie de l'ancienne Belgique a été l'objet ?

Le P. Wastelain, dans sa *Description de la Gaule-Belgique*, consacre un chapitre aux *Ménapiens nommés depuis Toxandrois*. Suivant lui, la Toxandrie était la Zélande, mais cette opinion lui est personnelle. Je lis dans un article *Sur les Suèves et les autres populations de la Belgique flamande*, par Alph. Wauters, (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 3e série, t. XII, p. 298) :

Mon contradicteur ne sait-il pas qu'à l'aide des hagiographes et des diplômes mérovingiens on a déterminé la situation et les limites de la Toxandrie, dont Ammien Marcellin connaissait déjà l'existence, puisqu'il mentionne les Francs-Saliens comme habitant à *Toxandrie locus* et qui a évidemment pris son nom des Toxandres de Pline ? Ceux-ci s'étendaient au dehors de l'Escaut, et en effet, à l'est de l'ancien bras principal de ce fleuve, du bras qui baignait autrefois les murs de Berg-op-Zoom, commençait la Toxandrie. Ce fait a été mis hors de doute par un mémoire de Bertels (l'abbé de Rijnder) sur les limites des diocèses de Liège et d'Utrecht, l'un des plus beaux travaux dont la géographie ancienne de notre pays ait été l'objet.

Je n'en finirais pas si j'énumérais les prétendues contradictions que l'on m'attribue. Ainsi on veut établir que la Toxandrie est loin du Rhin. Or la Toxandrie s'étendait jusqu'à Grave, et Grave est à quelques lieues du Rhin...

Wauters avait dit à la page précédente « Jamais je n'ai vu que l'on comprit la Zélande dans la Toxandrie ». Cela prouve qu'il n'avait pas lu le P. Wastelain

De Mortagne.

—

Abbaye des Bénédictins du Bec (Eure et non Seine-Inférieure) (LV, 6). On trouvera les réponses aux questions posées dans les deux ouvrages suivants :

Fin de la célèbre abbaye du Bec-Hellouin, documents inédits recueillis par E. Veuclin et publiés, en 1879, dans « Le Brionnais » Brionne, 1885, grand in 8°.

Histoire de l'abbaye du Bec, par le chanoine Porée. — Evreux, 1901, 2 vol. in-8°. Margeville.

—

Rue de Lourcine LV, 108). — Dans son *Dictionnaire topographique et historique de l'ancien Paris*, Frédéric Lock dit que la rue de Lourcine tire son nom de l'ancien fief de Laorcine, ayant appartenu à Saint-Jean-de-Latran. Sur le territoire de ce fief, les compagnons artisans pouvaient travailler librement.

De là, le nom de *rue de Franchise* donné quelquefois à la rue de Lourcine.

Th. Courtaux.

*
* *

On devrait écrire et prononcer Lorcines. Son nom lui vient d'un champ de sépultures sur lequel elle a été ouverte et qui s'appelait *Locus cinerum*. L'orthographe de ce nom a beaucoup changé. Sauval écrit « Loursine » « l'Oursine et Lorsine ». Gomboust et Jouvin, de « l'Ursine », Corrozet, « l Orsine ».

L'abbé Lebeuf a trouvé dans les titres de Sainte-Geneviève cette rue désignée « *Lorcinis*, de *Laorcinis* en 1248 et 1250, et *apud Laorcinis* 1260, d'où il conjecture que ce nom a été fabriqué sur le français Lorcines : « car j'ai vu, dit-il, un titre de 1245, peut-être le plus ancien qu'on ait sur ce lieu, où il est nommé *Locus cinerum* ». Jaillot le contredit en citant un cartulaire de Sainte-Geneviève de 1243, dans lequel le *Locus cinerum* et la terre de *Laorcinis* sont énoncés comme deux endroits différents. Le nom de Laorcinis lui semble même être le plus ancien, parce qu'on le trouve dans l'acte de vente que Thibauld le riche et Pétronille sa femme firent, en 1182, aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, d'une grange si-

tuée *prope ulmum de Laocinis* C'est là depuis que fut le fief de Lorcines appartenant à la commanderie de Saint-Jean-de-Latran, dès le XIVe siècle et sur lequel les ouvriers pouvaient travailler en franchise. Ce nom primitif de Laorcinis s'est conservé dans ceux de *Lorcinis Lorcines* ou *Lourcine*. Celui de *Locus cinerum* a subsisté longtemps dans le nom de rue de la Cendrée appelée depuis Poliveau ou des Saussaies. Dans le testament de 1287 de Gallien de Pirs, chanoine de Saint-Omer et fondateur des Cordelières qui sont dans cette rue on la nomme *Vicus de Lorcinis* et *Vicus Lorcinus*. En 1404, on la nommait rue de *Lourcine-lez-Saint-Marcel*. Mme PAULA FURSY.

—

De la propriété des papiers de famille (LV, 6). — Cette question intéresse, certainement, quelques vrais intellectuels, dans un temps où le côté matériel de la vie devient si singulier que les choses de l'esprit passent, souvent, bien après lui, tant les idées semblent se réduire du grand au petit... Je m'explique : Pendant ma carrière littéraire et archéologique, déjà longue, j'ai dû, pour écrire l'histoire d'Auvergne, fouiller un peu partout, dans nos châteaux, chez les cultivateurs, dans les greniers, dans les moindres galetas, où j'ai fait des découvertes inespérées qui m'ont servi à publier tant de documents inédits. Eh bien, j'ai constaté, avec tristesse, le dédain d'une foule de familles pour ces vieilles paperasses, ces parchemins glorieux de leurs ancêtres ! La plupart de ces familles ignoraient totalement ce qu'elles possédaient et ne cherchaient guère à le savoir. Certes, je ne dois, ici, nommer personne.

Si je connais mes droits, je sais quels sont mes devoirs. Je dirai donc que dans un château des montagnes de la Basse-Auvergne, vendu par le gendre du dernier héritier d'un grand et noble nom, il resta dans le grenier, adjugés, forcément, à l'acheteur, comme papiers inutiles, des documents manuscrits, chartes, lettres, vieux testaments, contrats de mariages, etc. N'allez pas croire que c'était un oubli ! Loin de là ; le vendeur n'y tenait en rien, soit dit en passant à sa honte .. Par hasard, je me rendis au château en question. L'acheteur ci-dessus était instruit, fort intelligent et généreux. Je le priai de me prêter ces archives si importantes. Il en chargea une grande voiture pleine et m'en fit cadeau. Il y avait, là, des papiers précieux, jusqu'à d'anciens plans et dessins ; de plus, un volume in-folio, manuscrit, renfermant les fiefs de toute une terre titrée, la foi-hommage des nombreux vassaux, des détails sur les propriétés importantes du pays. Ce curieux volume était relié aux armes d'un prince célèbre, vivant sous Louis XIV (un de Rohan). Je possède ce manuscrit, et j'espère en faire don à quelque dépôt public, où il sera utile, sûrement, à plus d'un chercheur. Mais ne trouvez-vous pas que s'il y a des nobles, indignes de conserver les archives de leurs pères, il est préférable qu'elles tombent, par une heureuse chance, dans les mains d'un étranger ou celles d'érudits, de travailleurs, de publicistes ?

D'autre part, j'ai découvert dans le grenier d'une antique demeure remontant au XVe siècle et possédée par ma grand'mère maternelle, de vieux papiers sur la famille Mazuel dont descend ma dite grand'mère et par conséquent moi-même. Ces papiers ont donc rapport à la famille Mazuel, dont était l'aïeule paternelle de l'illustre Molière. Elles établissent ma parenté lointaine avec ce grand Français. Mais si ces papiers que je conserve avec soin et qui prouvent cette parenté, étaient passés à des étrangers, parce que je n'aurais pas voulu ou pas su en reconnaître l'importance, avouez que je mériterais la leçon donnée à mon insouciance ou à mon ignorane, c'est-à-dire d'être à jamais privé de connaître cette parenté ! Enfin, j'ai constaté aussi qu'une foule de papiers de famille ont disparu et finissent de disparaître par la main des cuisinières qui s'en servent pour allumer le feu. N'est-ce pas, chers confrères, profondément navrant ? AMBROISE TARDIEU.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle Dervieux de Mauléon (T.G. 131, LV, 8). —On trouvera des détails très précis sur le mariage de Bossuet dans un livre que le chanoine Davin, mort à Versailles il y a deux ans, a publié sur les quatre articles. Je n'ai pas ce livre sous la main, mais je pourrais le retrouver.

Le chanoine Davin me dit un jour que Bossuet, ne se croyant pas obligé d'obéir

aux canons qui défendent aux clercs de se marier, parce que ces canons n'avaient pas été reçus en France, alla en Angleterre où il contracta ce qu'on appelait un « mariage de conscience. »

Il me dit aussi qu'un de ses amis, le comte de... dont il donne le nom dans l'ouvrage que je viens de citer, avait entre les mains le contrat de mariage de Bossuet. Le vicomte DE BONALD.

—

La timbale de Mme Bontoux (LV, 4, 127). — Il me semblait bien que l'*Intermédiaire* recevrait dix réponses pour une. Pourtant tout n'a pas été dit. Ecila paraît toucher au plus près du but. « La maison Bontoux était, en dernier lieu, située rue de l'Echelle ». En effet la maison primitive était rue Montesquieu. Il y avait là, à peu près sur l'emplacement de l'entrée du Bouillon Duval, une boucherie et à côté un magasin de comestibles, qui était la maison Bontoux. La propriétaire, en 1862 ou 63, était toujours rue de l'Echelle, mais rue Montesquieu, on parlait à mademoiselle Bontoux. Elle avait alors tout près de cinquante ans. C'était une bonne vieille fille, à la figure couperosée, simple d'allures, timide, l'air un peu d'une bonne dévote de province et parlant discrètement. Sa mise modeste, son tablier d'étoffe sombre, feraient rire les très coquettes dames des grandes boutiques parisiennes de 1907. Quant à la timbale, elle était bien comme on l'a décrite, mais on a oublié de dire qu'on la délivrait dans une boîte ronde en sapin, dont on trouve encore des survivantes chez les provinciaux conservateurs. La timbale Bontoux a vécu : son souvenir doit rester dans la mémoire de tous les gourmets, et aussi dans l'histoire de la cuisine française. E. GRAVE.

—

L.-F. du Bouchet, marquis de Sourches (LV, 53). — Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, époux de Marie Geneviève de Chambes de Montsoreau, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, gouverneur du Maine et du Perche, prévôt de l'hôtel du roi et grand prévôt de France, né à Paris en 1639, mourut en 1715, laissant quatre cents mille livres de dettes, occasionnées par les dépenses qu'il dut faire pour maintenir son rang à la Cour où il ne brilla cependant pas. Il aurait eu certainement plus d'amis, y compris Saint-Simon, s'il avait eu plus de rentes. Son histoire et celle de sa famille ont été excellemment écrites par le duc des Cars et l'abbé A. Ledru dans leur remarquable ouvrage : *Le château de Sourches et ses seigneurs*, Paris, in-8°, Lecène, 17, rue Bonaparte. TH. COURTAUX.

***

Le marquis de Sourches, comte de Montsoreau, grand prévôt de France, avait épousé, en 1664, Marie Geneviève de Chambes, comtesse de Montsoreau.

En 1688 (date de la chanson dont on nous demande le texte), il n'avait pas moins de huit enfants, dont les cinq aînés seuls étaient visés par le chansonnier :

1. — Marie Louise, 23 ans, encore fille
2. — Louis, 22 ans, comte de Montsoreau
3. — Jean-Louis, 19 ans, docteur en Sorbonne.
4. — Louis-François, 17 ans, chevalier de Malte.
5. — Louis Vincent.

Le père, la mère, la fille et les quatre fils, tous Montsoreaux mâles et femelles, composaient le septuor le plus déplaisant qui se pût imaginer. C'est sur eux que le marquis d'Heudicourt composa, non d'abord une chanson, mais un seul couplet, celui qui fit éclater de rire le Maréchal de Boufflers (1) à la messe et le Roi dans son cabinet. Il se chantait sur un air lamentable en *la* mineur et passait brusquement du médium au suraigu avec le cinquième vers :

Quoy sans cesse en ces lieux
Verrons-nous toujours paroître
Les Montsoreaux et leur prestre ?
Que de visages ennuyeux !
Châtrons les, pour que leur race
N'attriste point nos neveux,
Et que leur tragique face
S'évanouïsse avec eux.

Ce couplet eut un tel succès (voyez Saint Simon) que d'Heudicourt lui donna une suite, mais cette fois sur l'air le plus gai du monde, tant l'idée de stériliser pour

(1) Est-ce bien lui ? Il ne fut nommé colonel des gardes françaises et maréchal de France qu'en 1692, et trois manuscrits que j'ai consultés s'accordent à dater de 1688 la chanson des Montsoreaux.

toujours la famille de Montsoreau avait de quoi réjouir les poètes de cour :

Messieurs, voicy des couteaux
Pour châtrer les Montsoreaux
Et les empêcher de faire
Tic et tic et tac et lon lan la, etc. etc.

On y décrivait l'opération pour chaque membre de la famille et le couplet final s'adressait à Marie-Louise de Sourches en lui offrant un « cadenas de Venise ». Hélas ! la pauvre fille n'en avait pas besoin : ridiculisée par la chanson, elle attendit jusqu'à 29 ans le fiancé de ses rêves.

Le père ne fut pas le moins atteint. Il devait recevoir le cordon bleu dans la promotion du 2 décembre et se vit ajourné. Ses mémoires portent à cette date la trace du vif dépit qu'il en éprouva. A Versailles, tout finissait par des chansons, même le prestige des Grands Prévôts.

CANDIDE.

—

Devillers de Pité (LV, 54). — La plupart des manuscrits généalogiques d'Arnould *de Villers de Piteit* (non Arnould Devillers de Pité), héraut d'armes du prince-évêque de Liège, à la fin du XVIIIe siècle, sont conservés actuellement aux Archives de l'Etat à Liège et à la Bibliothèque de l'Université de cette ville. On doit consulter les Inventaire et catalogue de ces deux établissements.

O'KELLY DE GALWAY.

—

Mlle Ida Ferrier (LIV, 893, 978 ; LV, 28, 133). — Son portrait dessiné par A. Constant, figure dans les *Belles femmes de Paris*. Paris, 1839, 1re série, accompagné d'une notice, non signée, très élogieuse sur sa beauté ; p. 69 et suiv.

Elle a rempli le rôle du bon ange, dans *Don Juan de Marana*, d'Alexandre Dumas père. Voir Musée des Costumes, n° 23 Voir aussi une curieuse eau-forte de Célestin Nanteuil, représentant le 1er acte de ce drame dans le *Monde dramatique*, 1835, tome II, p. 362.

J. BRIVOIS.

*
* *

M. Charles Glinel, dans son ouvrage : *Alexandre Dumas et son œuvre*, admet en ces termes, la collaboration probable d'Alexandre Dumas à *Bathilde*, drame en trois actes et en prose, par M. Aug. Maquet (et MM. Alexandre Dumas et Cordellier-Delanoue). Paris ; Marchant, 1859 gr. in-8, 28 p. à 2 col., Notre collaborateur P. Tonnel qui semble avoir la brochure de cette pièce, pourra nous dire si la présomption de M. Glinel était fondée.

E. M.

—

Fontenelle (LV, 55). — Bernard Le Bouyer de Fontenelle, est né à Rouen le 11 février 1657. Il était fils de François Le Bouyer, sieur de la Fontenelle, escuyer, avocat au parlement de Rouen, et, de Marthe Corneille, sœur des deux poètes Pierre et Thomas Corneille, mariés en 1649, à l'église de Notre Dame de la Ronde. En consultant les registres de catholicité des églises de Rouen, pour l'année 1657, et particulièrement ceux des paroisses de Notre-Dame de la Ronde et de Saint-Sauveur, il sera facile de trouver l'acte de naissance du futur doyen de l'Académie française.

EREUVAO.

—

Gherardini de Toscane et Geraldines d'Irlande (LIV, 949). — Suivant plusieurs auteurs, à partir du commencement du XVe siècle, les Fitz-Gerald et beaucoup d'autres grandes familles irlandaises, provenant toutes des Geraldines du pays de Galles, ont eu pour ancêtres : Maurice, Thomas et Gérald Gherardini de Florence. Une autre branche des Gherardini se serait établie en France. Je m'occupe d'éclaircir cette question, et pour ce qui regarde spécialement les Gherardini passés en France j'ai recours aujourd'hui aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

Parmi les auteurs qui se sont occupés de cette dernière question, l'Hermite de Soliers, dit Tristan, est celui qui en a parlé le plus longuement dans la *Toscane Françoise*, plusieurs fois imprimée, et dont j'ai sous les yeux l'édition de Paris de 1661. Cet ouvrage et les autres de Tristan, ont soulevé l'indignation de tous les héraldistes sérieux, comme d'Hozier, qui appelle l'auteur un « hardi et impudent faussaire... fripon à l'excès » et demande « une punition contre lui ».

D'Hozier a raison en règle générale.

Mais les mensonges de ce triste auteur (qui s'est donné avec grande raison le surnom de Tristan), ne prouvent pas que tout ce qu'il a dit soit faux. C'est un embellisseur qui part souvent d'un fait vrai, imitant en cela Chateaubriand, qui a voulu, quoique en connaissance de cause,

transformer les vrais mots du roi Philippe de Valois après la bataille de Crécy, « C'est l'infortuné roi de France », en ceux ci : « C'est la fortune de la France » (Fournier, *L'esprit dans l'histoire*, 5ᵉ éd. Paris, 1883, p. 90-94).

Or, Tristan rapporte la légende des trois Gherardini de Florence (et non Gerardini) conquérants de l'Irlande, vers 1345 (cette conquête a eu lieu réellement, mais faite par d'autres en 1170-71) pour le compte du roi d'Angleterre, et dit (p. 568) que Cherardo, l'un d'eux, « repassa en France et choisit sa demeure « en Champagne où ses descendants ont « toujours depuis habité, conservant les « titres anciens de leur famille qu'ils ont « produits devant les juges des lieux, « comme je dirais ci-après. Ce Gerardo « Gerardini fut père de Pierre du mesme « nom, que le François prononce Gérardin. « Il fit sa résidence à Marail, audit Champagne, et y fut inhumé, ainsi que mar- « que sa sépulture dont on peut encore lire « ces paroles : ... *Pierre... Maistre Gruyer « du Roy notre Sire en ses bois et forests « d'Othe et Voleuse* : *et noble femme Jeanne « du Coudroy, jadis sa femme, laquelle trépassa le 9 septembre 1393, et le mesme « Pierre Gérardin, le 15 du mois de novembre...*

« Le reste de cette inscription est effacé, « mais sa représentation se voit dans les « vitres de l'église du mesme Marail, aussi « bien que celle de sa femme : luy tout « armé, ayant à ses pieds une laisse de « Leuriers, et sa femme avec la coëffure « et habillements des Dames anciennes, « Ainsi il est vraisemblable, que ce fut « environ l'an 1345, au temps des grandes « pertes que fit cette famille à Florence, « que les trois mêmes frères passèrent en « Irlande ».

D'Hozier ne cite aucune famille Girardin appartenant à la noblesse française mais il mentionne : 1° Nicolas de Giraldin, écuyer du Roi, seigneur de Blancfort, d'une famille irlandaise (Registre V, 2) ; le colonel Edouard de Giraldin (Reg. VI), certes de la même famille ; 2° des demoiselles Girardin, de familles bougeoises entrées par mariages dans des familles nobles (Mailly, Reg. I ; De Zeddes, Reg. II ; Boucher, Reg. V).

Tristan cite ensuite quelques documents prouvant que les Gérardin étaient nobles, qu'ils eurent de hautes charges officielles en France (p. 370) et qu'ils continuèrent à avoir (p. 37) « un estroit commerce « avec les comtes Gérardini d'Irlande « entre lesquelles les seigneurs colonel « Jean Gérardini, qui s'est fait remarquer « parmi les braves de nos dernières « guerres, et est encore aujourd'hui dans « le service de cette couronne, auquel « sont alliez les comtes d'Ormond [Des- « mond] et toutes les principales familles « d'Irlande, où ce discours nous doit faire « passer, pour y admirer ces illustres « défenseurs de la pureté de l'Evangile ».

Tristan finit ainsi (p. 372) son chapitre intitulé Gérardini :

« La branche des Gérardin de France « porte pour armes : *écartelé aux premier et quatrième d'argent, à trois testes « de corbeaux, arrachées de sable, aux « deuxième et troisième fascé de gueules et « de vair*, pour l'ancienne tige de cette « maison, qui sont les mêmes que portent « les Gerardin d'Irlande ; cimier : *une « teste de corbeau aussi de sable* ; devise : « *Ubique candida Virtus*.

Les armes des Gerardin de France, citées par Tristan, n'ont aucune analogie, comme on le verra plus loin, avec celles des Geraldines d'Irlande, mais ils en ont une avec celles de la branche principale des Gherardini de Florence, qui est : *de gueules à trois fasces de vair*.

Cette famille s'est éteinte en 1753, d'après *Le Libro d'oro*, ouvrage manuscrit magnifique, commencé dans le XVIIIᵉ siècle, et qui existe dans les Archives de Florence, augmenté depuis lors, et qui sert encore aujourd'hui comme texte pour la fixation des titres nobiliaires de la Toscane.

Passerini, envoya en 1870 les armes des Gherardini de Florence à MM. Samuel Hayman and James Graves, pour l'ouvrage publié par eux la même année. Ces armes se trouvent reproduites en fac-simile à la p. 59 de la III partie des *Unpublished Geraldines documents* (Voir note 1), avec la souscription : « Armes de la noble famille des Gherardini extraites du *Libro d'oro* ». Ces armes sont celles des Gherardini déjà décrites, c'est-à-dire *de gueules à trois fasces de vair* ; seulement Passerini a ajouté comme cimier : *une colombe de sable posant la patte senextre sur un bourlet d'ar-*

gent et contenante de l'autre patte une bague d'or chatonnée de gueules.

Pourquoi cette adjonction de l'héraldique anglaise ? Evidemment, pour complaire aux Geraldines anglo-irlandais en établissant une relation de cette famille avec la famille toscane.

Les armes des différentes branches des Geraldines anglo-irlandais ont un type commun qui n'a rien à voir avec les armes des Gherardini de Florence. J'en citerai deux. Les armes du duc de Leinster, comte de Kildare, etc., qui est la branche principale, sont *d'argent au sautoir de gueules*. Cimier : *Un singe au naturel posé sur ses quatre pattes, ceint et enchaîné d'or.* Supports : deux singes pareils à celui du cimier. Devise : *Crom a boo.*

Le cimier et les supports de ces armes sont une allusion à un singe qui sauva la vie dans un incendie à un ancètre de l'actuel duc de Leinster.

Les armes des Geraldines, comtes de Desmond, sont *d'hermine au sautoir de gueules.*

Une branche des Gherardini de Florence descend du *priore* de Florence, Francesco Gherardini qui, en 1419, comme représentant du Gonfalonier Frescobaldi, alors malade, reçut la rose d'or du pape Martin V.

Francesco obtint alors de prendre pour sa famille le nom de *Gherardini della Rosa*, (Perrens, *Histoire de Florence depuis ses origines jusqu'à la domination des Médicis*, 1877-83, vol. IV, p. 267-68), et pour armes : *d'azur semé de croisettes potencées d'or ; au lion du même, tenant de sa patte dextre une rose naturelle aussi d'or, brochant sur le tout.*

Les fausses armes données par Passerini aux Gherardini de Florence mettent en doute sur la vérité de ce qu'il dit dans la note suivante à la *Marietta dé Ricci*, roman historique d'Agostino Ademollo (Florence, 1845, voir t. V, p. 1860).

« Une autre branche de cette famille « [Gherardini] fut portée en France par « Pierre de Noldo, qui y suivit, en 1343, « le duc d'Athènes ». On sait que le duc d'Athènes, c'est-à-dire Gauthier de Brienne, dictateur de Florence, fut obligé, dans la dite année, de s'enfuir de cette ville.

Passerini ajoute : « S'étant distingué à « la bataille de Poitiers, en 1356, Pierre « obtint du roi Jean la seigneurie de Ma« rail. J'ignore si cette famille subsiste en« core ».

Je dois observer ici que je trouve ce Pietro Gherardini mentionné seulement par Tristan et je crois que Passerini a copié cet auteur, en y ajoutant de son crû qu'il suivit en France le duc d'Athènes. En vain j'ai cherché une mention de ce personnage dans tous les ouvrages de quelque valeur, concernant le duc d'Athènes, et entre, autres dans le livre publié par le comte F. de Sassenay et qui a pour titre : *Les Brienne de Lecce et d'Athènes*, Paris, 1869.

Il est fort possible que le Noldo, donné par Passerini pour père au Pietro nommé par Tristan, soient imaginaires aussi bien l'un que l'autre.

Je m'arrête ici, en omettant d'autres détails, car cette note est déjà trop longue. Seulement, je demande à nos savants collaborateurs de vouloir bien porter quelque lumière dans tout ce fatras.

G. UZIELLI.

—

Mgr Louis-André de Grimaldi, évêque du Mans (LIV, 499, 633). — Louis-André de Grimaldi, né dans le diocèse de Vence, le 17 décembre 1736, sacré évêque du Mans, le 5 juillet 1767, transféré à Noyon en 1777, mort à Londres en 1806. C'est le dernier évêque de Noyon, (*Bibliothèque Sacrée* par Richard et Giraud, t. 28, p. 476).

Ce prélat appartenait à la famille des princes de Monaco. H F.

—

De qui était fils le général Iusuf ? (XLVIII, 670, 748, 972). — Dans une question signée « Une Sabretache » numéro du 10 novembre 1903, on dit que Iusuf est mort ne laissant pas d'héritier de son mariage (1er mars 1842) avec Mlle Meyer. Or, entre les années 1860 et 1865, j'étais au lycée de Montpellier pendant que Iusuf commandait la division. Je le vois encore avec sa taille de sous-lieutenant. Quand il passait les revues sur l'Esplanade, on apercevait derrière lui son fils, âgé d'une dizaine d'années, caracolant sur un petit cheval. Un jour, un assistant ayant dit à haute voix que l'enfant devait être attaché sur sa selle, celui-ci l'entendit. Immédiatement il laissa tomber son mouchoir et sauta lestement à terre pour le ramasser. Cet enfant aurait aujourd'hui cinquante ans environ. Comme

le temps passe ! En tous cas, Iusuf n'était pas alors sans postérité. O. S.

—

Le peintre Jalabert (LV, 53). — En écrivant à M. Debroas Duplan, libraire, 11, rue Régale à Nimes, on aura l'ouvrage de Jalabert ; il est aussi facile de s'adresser à monsieur Ramand, boulevard Gambetta, ancien maire de Nîmes, neveu de Jalabert, qui depuis la mort de son oncle a donné son temps et son talent à la mémoire de l'illustre et consciencieux peintre Nîmois. B. de C.

—

Une femme des « Emaux et Camées » et du Deux Décembre 1851: Mme Kalergi (LIV, 980; LV, 33, 77). — Il faudrait encore consulter *Un Anglais à Paris*, récit d'un contemporain qui parut vers 1897 ou 1898 : il me semble y avoir lu de piquantes anecdotes sur Mme Kalergi, et je crois aussi dans les *Souvenirs* de Viel-Castel. Rip Rap.

* * *

En décembre 1850, le chevalier de Hohenlohe écrit à sa sœur :

Hier soir, nous sommes allé chez la duchesse de Maillé.

Parmi les dames se distinguait : Mme Kalergi par *sa beauté*, la princesse Grassalkovitch par sa vieillesse alerte, Mme Gudin par sa graisse et ses remarques ingénues.

—

Hégésippe Moreau et la police (LV, 110) — Les socialistes qui ont accusé Hégésippe Moreau d'avoir trahi leur cause, n'ont pas tout à fait tort. L'épisode si invraisemblable auquel ils font allusion, qui fit tant de bruit dans la presse sous le second Empire, se trouve raconté tout du long, et avec de précieux détails par un homme de lettres qui a connu l'auteur du *Myosotis*, qui s'est beaucoup occupé de lui dans sa tâche de journaliste, et qui a rassemblé, dans un charmant chapitre d'un de ses derniers ouvrages, tout ce qu'il a pu apprendre sur le poète malheureux.

Je résume en dix lignes les trois pages du regretté Audebrand que mon contrère A. B. X. pourra lire dans les *Derniers jours de la Bohême*, p. 67.

C'était en 1834, après les émeutes de Lyon. Un républicain particulièrement compromis, qui était en même temps un poète satirique, Berthaud, s'attaqua au préfet de police, alors M. Gisquet, homme irascible et prêt à la risposte. Mais ce dernier ne pouvait répondre lui-même, et il lui fallut chercher un rimeur. Les amis du préfet avaient fouillé toutes les mansardes, fait des battues inutiles dans tout le Quartier Latin, quand ils mirent la main sur un pauvre diable râpé, amaigri, mourant de faim, qui voulut bien *marcher*. La réplique fut bientôt faite et payée trois cents francs ès-mains du poète besogneux. Le libelle n'était pas signé. Ce ne fut que longtemps après, sous le second Empire, que Sainte-Beuve, faisant une étude sur Hégésippe Moreau découvrit la chose Ce fut un tolle général dans le presse. Taxile Delord, rédacteur au *Siècle*, cria à l'invraisemblance, avec des exclamations de quoi remplir trois mélodrames. Sainte-Beuve dut se défendre et s'exécuter ; il exhiba le corps du délit qu'on peut lire dans l'édition des *Œuvres complètes de Hégésippe Moreau*, Lemerre, Paris, 1890, 2e vol., p. 297.

Dr Billard.

* * *

Il n'est peut-être pas inutile, pour la clarté de la discussion, de reproduire les passages essentiels du poème dont il s'agit, encore qu'elle soit d'une consultation facile. Du reste, si cette pièce n'est pas d'un souffle rare, si la manière dont elle fut récompensée fut pour le malheureux et délicieux poète un perpétuel remords, on ne peut refuser de reconnaître que bien des idées en sont nobles, bien des images fortes et justes bien des critiques.

Une voix en France

Réponse à M. Berthaud, auteur d'une *Voix dans Paris*.

(1834)

Las de jeter de loin des paroles de guerre
Aux Tyrans de juillet, qui ne s'en doutaient guère,
D'enfouir à Lyon tes destins inconnus
Et de prêcher sans fruit la révolte aux canuts,
Poète ambitieux, tu viens des bords du Rhône,
Comme un épouvantail, surgir au pied du trône,
J'entends les factions battre des mains en chœur.
L'Homme Rouge à Paris, c'est la gangrène au cœur!
. . . .
Sais-tu, beau menestrel arrivé de province,
Pour quel sabbat d'enfer ton luth s'accorde et grince?
Chez quels auditeurs sourds tu quêtes un patron,
A quelles sales mains tu présentes le tronc ?
Vois ces hommes obscurs que Juillet fit éclore :
Blasphémateurs ingrats du soleil tricolore,
Ces courtisans d'hier, dont le pas familier
A de chaque antichambre ébranlé l'escalier ;
Ces laquais sans emploi qui poussent dans l'ornière,
Le char qui les a tous cahotés par derrière ;
. . . .

Sais-tu bien où tes coups s'égarent, quel est l'homme
Que ta satire frappe et que le fronton nomme ?
C'est le magistrat fort qui tient depuis longtemps
Sous son regard de feu les partis palpitants,
Et que Périer, aux fours de l'émeute éternelle
A placé devant eux comme une sentinelle.

. . . .

Pour son noble tuteur le jour de gloire a lui,
Et Gisquet à son tour le voit poindre pour lui,
Sifflez, il n'entend pas ; son cœur, qu'il interroge,
Répond en traduisant chaque injure en éloge.
Tes blasphèmes impurs ont monté jusqu'au Roi,
Et tu n'as pas rougi... Mais que t'importe, à toi,
Le sacre de Juillet, le laurier de Jemmapes ?
On t'a montré du doigt ta victime : tu frappes,
Et ne pèses jamais, spadassin effronté,
Les coups que tu portas, mais l'or qui t'est compté.

. . . .

C'était peu d'insulter les rois dans vos libelles,
Ardents républicains, vos attaques rebelles
Montent plus haut encore, et blessent dans ses doigts
La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois.
Dès qu'aux amis des lois une épigramme crue,
Dès qu'une calomnie a poussé dans la rue,
Un journal affamé la cueille en sa primeur,
Puis son dédain la jette en pâture au rimeur,
Et le public, séduit par la métamorphose,
Souvent accepte en vers ce qu'il sifflait en prose.
Ainsi, tardif écho des cris injurieux,
Tu nous parles encor d'assommeurs furieux ;
En style boursouflé tu dis que la police
Aux mains des égorgeurs tend une main complice.
Qui donc montra Paris à tes yeux fascinés ?
Où ton pied heurta-t-il des corps assassinés ?
Quel mirage odieux t'égare et *te révèle*
Des pavés teints de sang et des blocs de cervelle ?
Chaque aurore, dis-tu, vient trahir dans Paris
Les stigmates d'un meurtre ! Enfant, aurais-tu pris
Pour un corps moribond l'homme ivre qui se traîne,
Et pour des flots de sang des taches de Surène ?

. . . .

Au Parnasse français, si la révolte bouge,
Nous courrons déchirer son drapeau blanc ou rouge.
Riez, chantez, hurlez ; loyaux et sans alarmes,
Nous vous laissons le choix du terrain et des armes.
Courage donc ! la foule, à ce tournoi piquant
Sera grande, et la France est là, juge du camp !

Œuvres complètes de H. Moreau, Paris, Lemerre, MDCCCXC, 2e vol. p. 297.

On a recueilli cette pièce dans les *Œuvres complètes*, on a bien fait. Le doux chantre de la Voulzie n'avait pas à en rougir. Son seul tort est d'avoir reçu le salaire d'une indignation qui aurait pu être désintéressée ou spontanée. Tels ambitieux, flatteurs des foules, le lui ont reproché qui avaient, plus que lui, trahi la voix de leur conscience pour la conquête du pouvoir et de ses profits.

—

Paul de Musset et Lamartine (LIV, 950). — Paul de Musset a manifesté, dans une note de la *Biographie d'Alfred de Musset*, la surprise pénible que lui avait causée le jugement sévère et injuste de Lamartine sur le poète des *Nuits*. Cette note figure à la page 163 de l'édition Charpentier. Paul de Musset raconte qu'à la suite de la publication, en 1836, de la fameuse *Epître à Lamartine*, celui-ci écrivit à l'auteur un billet qui l'engageait à venir. « Il y courut et, pendant trois ou quatre mois, des relations suivies s'établirent entre les deux poètes ».

Lamartine promit une réponse en vers. Elle ne parut jamais. Paul de Musset s'étonne donc, non sans raison, que Lamartine ait perdu le souvenir de ses bons rapports avec Alfred, au point « qu'en les retrouvant à l'Institut, en 1852, il avait cru lui parler pour la première fois ! »

Plus loin, il revient encore sur cet incident : « Son élection (à l'Académie) ne s'était pas faite sans difficulté : de tous les graves personnages qui l'entouraient ce jour-là, une dizaine au plus connaissaient quelques pages de ses poésies. M de Lamartine lui-même a confessé publiquement qu'il ne les avait pas lues. » (page 320).

Pas même l'épître qui lui avait été adressée ? Voilà qui paraîtra bien invraisemblable. MICHEL PAULIEX.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet (XL ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVI ; XLVII ; LIV). — Dans le n° du 30 janvier 1902, Mme V. Vincent rappelait que dans le journal *La Fédération de la Seine* du 4 janvier précédent, M. de Pelet (Paulin-Victor) avait demandé l'autorisation d'adjoindre à son nom celui de Narbonne. Sait-on si l'autorisation a été accordée ? M. Paulin de Pelet, dont les propriétés près de Sauve (Gard) ont été, je crois, vendues, avait été sous-préfet de l'ordre moral au Vigan (Gard). Il ne passait pas alors pour avoir le moindre rapport de parenté avec les Pelet-Narbonne, dont la famille n'est point éteinte, en Allemagne, sinon en France. Je le croyais d'ailleurs mort bien avant 1902.

O. S.

—

La mort de Quarré du Plessis. La maçonnerie sous la Révolution (LV, 50). — Quelque respectable que soit la tradition conservée dans la famille de Maubon, il ne faut pas y attacher au point de vue de l'histoire une grande importance, comme, du reste, à la plupart des traditions de famille, qui ne sont guère que des racontars inventés après coup. Reste la question intéressante et souvent mise au roman de la condamna-

tion à mort par la maçonnerie : je n'ai jamais pu trouver trace d'une seule condamnation, et jusqu'à preuve du contraire, je n'y crois pas. UN SCEPTIQUE.

—

Mlle Rachel. Un billet énigmatique (T G., 749 ; LI). — M. Léon Séché, dans les *Annales romantiques* (3e année, tome III, 1906), et dans son ouvrage, *Alfred de Musset*, t. II, livre le secret de ce billet qui nous a tant intrigués :

Je pars, un misérable m'insulte. J'abandonne tout, je n'ai pas le courage de me donner la mort, et pourtant le désespoir est dans mon âme. Il n'y a plus de Dieu, je ne crois plus. C'est le monde qui me tue. Bientôt, peut-être, Dieu connaîtra mon cœur. J'ai été folle, mais jamais je n'ai appartenu à personne.

Voici le secret de l'énigme, d'après M. Séché :

Rachel s'était donnée — ou prêtée comme on voudra — au docteur Véron, directeur du *Constitutionnel*, à qui elle écrivait des lettres très tendres. Mais Véron, qui en avait reçu des milliers de cette nature, à cause de son portefeuille bien garni, avait trente-six raisons de se méfier des protestations d'amour de la tragédienne. Tout ce qu'il lui demandait en échange de ses bijoux et de ses billets de banque, c'était de ne pas se moquer de lui. Or, il crut s'apercevoir, un jour, qu'elle ne le « prenait pas au sérieux ». Comme il était très bien en cour, il demanda au préfet de police de le renseigner sur l'emploi du temps de Mlle Rachel. L'enquête fut désastreuse.

Pareille aux souris qui ont plusieurs trous pour ne pas être prises, il paraît que Rachel avait deux ou trois maisons où elle allait régulièrement et à heure fixe, d'un bout à l'autre de la semaine. En apprenant cela, Véron entra dans une colère folle. Pour tirer vengeance de la trahison de Rachel, il ne trouva rien de mieux que d'inviter à déjeuner tous ses amis et à leur lire, au dessert, les lettres d'amour de la « princesse » et le rapport de l'agent des mœurs. On devine le scandale qui résulta de cette lecture.

Le lendemain, grâce aux indiscrétions des chroniqueurs, tout Paris savait l'affaire et le bruit en vint aux oreilles de Crémieux qui ferma sa porte à Roxane, et dans tout le faubourg Saint-Germain, ce fut un tolle d'indignation contre elle. C'est alors que Rachel écrivit à Samson la lettre désespérée dont un fragment publié naguère dans la *Revue des autographes* intrigua presque tous ceux qui le lurent.

Le billet a été publié, non en fragment, mais *in extenso* dans l'*Intermédiaire* (LI, 395), avec la lettre de Crémieux qui l'éclaire. Il est même dit que le Dr Véron (LI, 585) fut la cause du scandale. Mais c'est, croyons-nous, la première fois qu'on fait intervenir la police des mœurs.

L'amie de Rachel, Mme Toussaint-Samson, consultée par nous, n'avait pas voulu mettre les points sur les i, et M. Chéramy, très au courant de l'incident, nous avouait n'avoir vu, comme cause de ce scandale, que la publicité que Rachel affichait d'une liaison d'affaire avec Véron, cet acheteur de femmes.

C'était plus grave, paraît-il. Le mot de Rachel s'expliquerait mieux ainsi : « J'ai été folle, mais jamais je n'ai appartenu à personne ». Elle voulait dire, sans doute, que ce n'était pas son cœur qu'elle avait donné.

Il n'en reste pas moins que pour accepter d'une manière définitive la version de M. Séché, il conviendrait de retrouver l'un de ces textes imprimés alors où les termes de la rupture sont précisés ; on pourrait voir, fût ce à travers les lignes, si c'est une telle énormité qu'on lui reprocha vraiment. X.

—

La noblesse sous la troisième République (LIV, 9, 895, 781 ; LV, 81). — Le rapporteur de la loi sur les titres de noblesse discutée à la Chambre en décembre dernier, a dit en substance ce qui suit : « La République n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas les titres de noblesse, mais elle en donne l'investiture, après contrôle, quand on passe à la caisse de la chancellerie. Je peux fournir des exemples !. . » Et il en a fourni !... Pas de *reconnaissance*, mais *investiture* après contrôle ? Comprenne qui pourra ! Qu'importe du reste ? Le côté intéressant, c'est de savoir que quiconque découvre parmi les noms ou les titres de ses ascendants directs ou collatéraux un titre inoccupé — fût-il ducal — peut, en produisant de vagues références, s'en parer moyennant finances. Avis aux amateurs ! Avec quelques démarches, un sacrifice pécuniaire, que de gens, sous le bon plaisir de la République, peuvent être heureux ! Mais pourquoi n'a-t-on pas révélé cela plutôt ?

J'ai connu des gens, morts aujourd'hui, dont les dernières années eussent été en-

soleillées, que dis je? peut être même prolongées s'ils avaient eu l'ineffable joie de pouvoir, pour quelques billets de mille, ajouter à leur nom, encore qu'il fût très honorable, le titre et le nom plus ronflant du trisaïeul d'une de leurs grand'tantes ! Et dire qu'ils sont morts sans avoir su que sous la troisième République c'était chose qui pouvait se faire couramment, légalement et au plus juste prix !

P. de L.

—

Les armes de Hongrie et les Croy-Chanel (LI ; LII ; LIV, 51, 754, 869, 982). — La dernière réponse à cette question renferme une faute d'impression.

C'est M. de Coston, ancien notaire à Montélimar, et non M de Couston, qui est l'auteur des deux brochures indiquées.

Le comte Henri Gérothwohl de Crouy-Chanel de Hongrie a publié, en 1881, à Paris, une autre brochure plaidant la cause contraire, sous le titre : *La maison de Crouy Chanel de Hongrie.*

Il existe encore en Dauphiné un certain nombre de familles alliées à cette maison. En voici le relevé, à partir de l'ancêtre commun.

I. — Claude de *Crouy-Chanel*, lieutenant de milice à Saint-Domingue, marié en 1760, à Elisabeth Naulot, mort en 1789. Il eut quatre enfants : Claude-François ; Françoise-Julie ; Justine-Clémence (1) ; Marie-Elisabeth.

II. — Claude-François *de Crouy Chanel*, chambellan de Napoléon Ier, marié en premières noces (en 1799) avec Marie d'*Aguesseau* ; en deuxièmes noces (en 1811) à Eugénie de *Montmort*, dont :

III. — Caroline, mariée en 1836 au baron *de Romeuf.*

II. — Françoise-Julie *de Crouy-Chanel*, épousa, en 1788, Gabriel *Lambert d'Hautefare*, dont il eut cinq enfants : Sidoine, Clémentine, Isidore, Artémise, Fanny, Claudine.

III. — Sidoine *d'Hautefare*, épousa Mlle de *Beaufort*, dont :

IV. — Paul *d'Hautefare* qui épousa Elisa de *Rostaing* et mourut en 1896, laissant une fille, Marie, mariée, en 1884, avec Maxime de *Lisleroy* dont 4 enfants : Elizabeth, Alexis, Aimé et Marie.

(1) Dame de l'ordre de Malte morte en 1854.

III. — Clémentine d'*Hautefare*, morte en 1875, épouse Victor de *Coppier*, mort en 1861, dont trois enfants : Romain, Hermione et Victor.

IV. — Romain *de Coppier*, ingénieur en chef des constructions navales, épousa en 1871, Laure *Bayle* dont une fille unique, Marie, a épousé, en 1873, Edouard de *Rochas-Aiglun*, inspecteur des forêts, dont Pierre, Marthe et Madeleine.

V. — Pierre de *Rochas-Aiglun*, lieutenant d'infanterie, marié, en 1903, à Valentine *de Fouquet*

II. — Marie-Elisabeth *de Crouy-Chanel*, morte en 1834 avait épousé, en 1789, Luc-Xavier *d'Allemont* dont Eugénie d'Allemont, mariée à un *Toscan du Plantier*.

A. de Rochas.

—

Armoiries de la famille de Wallers (LV, 56). — La bibliothèque de Valenciennes possède un recueil (manuscrit) de généalogies, par de Sars ; j'y trouve au tome X, page 504 : de Wallers porte *de sable à trois maillets d'or, et un croissant d'argent en cœur.*

J. Lt.

—

Honny soit qui mal y pense — (LV, 56, 142). — Je me permettrai de faire remarquer à mes honorables confrères, MM. S .. et Grave, que *ma question* demandait *quatre réponses.*

Or, ils n'ont cru répondre qu'à la *première* que, je le reconnais, j'ai mal posée. J'avais voulu dire : « Est-il bien certain que le *dicton connu* » [ce sont les *termes* que j'ai *employés* : ce qui prouve que j'en connaissais l'*origine*] a eu, pour cause vraie, le *calembourg* en question, *lors de la gravure de cette inscription* à la porte des écuries du Château de Rouhet ? J'ai donc mal éclairé ma lanterne.

Mes confrères n'ont pas saisi la nuance ; ils ont eu raison, puisque la nuance n'était pas suffisamment indiquée ! Mais, franchement, était-ce une raison suffisante pour m'accuser de n'avoir jamais regardé le fond de mon chapeau ? Ils auauraient pu soupçonner au moins une « anguille sous roche », qui d'ailleurs y était, sans qu'au demeurant je me méfie ! »

J'attends donc encore les réponses à mes *quatre* questions, la première étant ainsi *rectifiée.*

Marcel Baudouin

Ex-libris de médecins français (LIV, 727, 926 ; LV, 36, 82). — Le collaborateur J. V. P. demande des renseignements sur le Dr Chéreau : en voici quelques-uns, tirés d'une correspondance échangée entre le Dr Jeandet, de Verdun-sur-le-Doubs, et lui (1866-1878), et conservée aux Archives départementales de Saône-et-Loire.

En 1872, il dirigeait l'*Union médicale, journal des intérêts scientifiques et pratiques, moraux et professionnels du corps médical* (bureaux, rue de la Grange-Batelière, 11). En 1877, il était bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris, et en 1878, membre de l'Académie de médecine.

BIBL. MAC.

* * *

Le Dr L. J Chéreau dont il est ici question, ne serait-il pas un médecin très érudit, auteur de nombreuses recherches de curiosités médicales. Il vivait vers 1860, et fut, si ma mémoire ne me trahit pas, bibliothécaire à la Faculté de Médecine. Vapereau a dû certainement lui consacrer un article.

E. GRAVE.

—

Ex-libris armorié du grand Berryer (LIII). — En 1869, à la vente Berryer, j'ai acheté l'*Art héraldique* du P. Ménétrier. Sur la garde de ce vol est collé un ex-libris du grand orateur, tel qu'il est décrit à la p. 426 de l'*Intermédiaire* (n° du 20 mars 1906 avec la devise : *forem et jus*. L'écusson est sommé d'une couronne de comte. Au bas : bibliothèque de M. Berryer.

M. DE M.

—

Jeton à déterminer : Initiales M. D (LV 56). — Le jeton décrit par M. Eu. C. a été frappé à l'occasion du mariage, en 1747, de Louis-Marie Guy, duc d'Aumont, de Mazarin et de La Meilleraye, et de Louise-Jeanne de Durfort de Duras.

Il n'y a rien à préciser quant au nom de l'auteur qui a signé en toutes lettres LORTHIOR. Les exemplaires anciens de ce jeton sont d'une certaine rareté. Je n'en ai jusqu'à présent rencontré qu'en cuivre. Il doit cependant vraisemblablement en exister en argent. Mais en 1900, au moment de l'Exposition universelle, la Monnaie de Paris a émis de nombreuses refrappes de ce charmant jeton, qui étaient vendues aux visiteurs pour un prix très minime. Ces refrappes sont en argent et patinées.

Il est probable que les exemplaires si beaux dont parle M. Eu. C. n'ont pas d'autre origine. Il est d'ailleurs facile de s'en assurer ; ces frappes portant toutes sur la tranche le mot ARGENT, poinçonné en creux.

H. DS.

—

Primum vivere, deinde philosophari (T. G., 728). — Les livres spéciaux sur l'origine des proverbes ignorent d'où vient cet adage. On nous l'a demandé jadis, à propos d'un article de Sarcey où l'on avait lu la phrase suivante :

Primo vivere, deinde philosophari, *disaient les anciens.*

D'accord avec l'auteur de la question, qui croyait la formule très moderne, un de nos lecteurs répondit :

M Sarcey serait sans doute fort embarrassé s'il devait indiquer « les anciens », c'est-à-dire un auteur grec ou latin qui aurait formulé cette maxime.

Et il se rappelait « assez clairement » l'avoir lue dans Hobbes qui devait en être l'inventeur. Mais on ne put citer la bonne page de Hobbes et la question tomba au bout de quelques mois sans avoir été résolue.

Je viens de retrouver, sinon l'origine, au moins une citation ancienne de la même phrase en parcourant les *Sententiæ Graecæ* de Marc-Antoine Muret, écrites à Rome l'an 1580 :

Πρώτιστα πλοῦτον, εἶτα δ'εὐσεβήσομεν.

Muret attribue cette maxime à Phocylide. Elle ne paraît figurer cependant ni dans les fragments du poête milésien, ni dans le Pseudo-Phocylide qui était considéré comme authentique au seizième siècle... Quoi qu'il en soit, le *primum vivere* est une devise que l'on peut tenir pour bien antérieure à notre époque et même à celle de Hobbes.

A vrai dire, les anciens la comprenaient tout autrement que nous, si tant est que la maxime leur appartienne. La phrase citée par Muret est celle-ci : « D'abord l'argent. La dévotion ensuite ». La traduction latine qui est devenue pour nous un proverbe, s'écarte un peu du sens primitif, en disant : « Vivre d'abord, puis philosopher ». Mais nous nous en écartons bien davantage si nous croyons

qu'elle signifie : « L'action d'abord. La théorie après ». CANDIDE.

—

« Les biens dont vous êtes la dame » : Rondeau du XVe siècle (LV, 49). — Paul Lacroix, en publiant en 1877, les œuvres de François Villon a placé le charmant rondel en question, en tête des poésies attribuées à Villon, mais, comme Jannet l'avait avancé avant lui, il n'a pu se convaincre que cette pièce fût de ce poète. Il ne faut pas perdre de vue, au reste, qu'il n'existe, pour Villon, aucun texte véritablement authentique et original, ses poésies n'ayant été recueillies qu'après sa mort. Malgré tout, conservons l'espoir que, répondant au désir de M. Th. Courtaux, le détenteur des papiers de Marcel Schwob nous donnera le nom du véritable auteur du rondeau en question. Puisque notre collaborateur semble s'être occupé des œuvres de Villon, je serais heureux de savoir s'il peut nous fixer sur les dates de naissance et de décès du poète.

Comme le dit Marot dans ce vers :

Villon, Cretin, Paris ont décoré,

je crois Villon né à Paris (Grand testament, huitain XCIII), et suivant moi, il naquit en 1430 (voy. le premier huitain du Grand testament) mais aucun texte ne le prouve authentiquement.

Avec plusieurs commentateurs, je serais d'avis de fixer la mort de Villon, à la fin du règne de Louis XI, c'est-à-dire vers 1482. La seule chose certaine c'est que le poète ne vivait plus en 1489, lorque parut la premiére édition de ses œuvres.

LECNAM.

—

Le philosophe sans le savoir (LV, 106). — Le bon maître maçon Sedaine n'est certes pas le premier coupable de ce solécisme. Son ouvrage remonte à 1765. Or, pour nous en tenir aux titres d'œuvres dramatiques, nous avons de Fagan, auteur presque illustre, le *Marié sans le savoir*, pièce représentée le 8 janvier 1839 ; de P. de la Place, *Rennio et Alinde ou les amants sans le savoir*, pièce publiée en 1762. N. DOUM.

***

J'avais déjà lu dans le rez-de-chaussée des *Débats* le feuilleton de M. Emile Faguet.

Cet académicien dont l'érudition est si complète, sait aussi bien que quiconque l'histoire d'un certain monsieur Jourdain qui, pour la première fois, le 14 oct. 1670, au second étage du château de Chambord, s'étonna, devant toute la cour, d'avoir fait longtemps de la prose « sans le savoir ». Cela se passait au temps où vivait le grand-père de Sedaine, lequel Sedaine, n'est né, si je ne m'abuse, qu'en 1719.

Certes, Monsieur Faguet doit aller de temps en temps jouir, au coin de la rue de Richelieu et de la rue Saint-Honoré, de l'étonnement du dit Jourdain qui persiste à vivre et à nous ravir « sans le savoir ».

Alors pourquoi pousse-t-il une colle aux pauvres chercheurs ?

CHAMPVOLANT.

***

Le 29 novembre 1765, un nouvelliste, Bachaumont, enregistrait l'information suivante :

> *Le Philosophe sans le savoir*, ci devant intitulé *Le Duel*, ayant occupé depuis longtems l'attention des magistrats, sans avoir rien arrêté de fixe sur le sort de ce Drame, on en a, pour terminer le committé, donné aujourd'hui une représention à huis clos : tous les gens à simarre y ont été convoqués, et la pièce a enfin passé au moyen des corrections faites ; elle doit être jouée lundi.

Il suffit d'avoir lu *Le Philosophe sans le savoir* pour être certain que l'auteur a fait une étude de caractère, et que le duel y est un simple ressort qui ne peut fournir un titre à la pièce. D'ailleurs, s'il en était autrement, pourquoi Sedaine, dans les feuillets ajoutés à l'édition originale de sa comédie (Paris, Hérissant, 1766, in-8°), ne l'aurait-il pas indiqué ? — Il dit seulement :

> De tous les défauts de ma pièce, celui qui n'échappe pas à la plus légère attention, est qu'elle ne remplit pas son titre ; j'ai été le premier à le dire après les changemens. Mon *Philosophe sans le savoir* étoit un homme d'honneur, qui voit toute la cruauté d'un préjugé terrible, et qui y cède en gémissant. C'étoit, sous un autre aspect, Brutus, qui pénétré de ce qu'il doit à sa patrie, étouffe la voix de la raison, le cri de la nature, et envoye ses fils à la mort.

Reste-t-il des doutes ? — La copie manuscrite qui servit aux représentations, qui porte l'approbation de Marin, datée du 10 novembre, et le permis de représenter, du 13 novembre 1765, signé : de

de Sartine, est intitulée : *Le Philosophe sans le savoir*. C'est d'après cette copie que M. Georges d'Heylli a donné son édition du *Philosophe*, conformément au premier texte de Sedaine, dans la collection des *Petits chefs d'œuvre* (Paris, Librairie des Bibliophiles, 1880, in-16).

Il y a plus. Le vendredi 15 mars 1765, sept mois avant les démêlés de l'auteur avec la censure, nous trouvons la mention suivante sur un registre de la Comédie-Française :

Assemblée pour la lecture d'une comédie en 5 actes et en prose intitulée le philosophe sans le savoir, reçüe unanimement.

Pour la locution « sans le savoir », bornons-nous à rappeler le conte de La Fontaine : *La Confidente sans le scavoir ou Le Stratagème*.

En admettant que Sedaine ait été « malheureux » dans le choix de son titre, il l'est en bonne compagnie.

J. Ct.

—

« Vous êtes mon lion... » (LIV, 779, 872, 938 ; LV, 88). — Malgré la réclamation d'une partie de l'auditoire qui avait crié : *Le mot ! le mot !* Dona Sol continua, lors de la reprise de 1867, à dire, conformément à l'édition originale, où cette variante avait été admise :

Trop pour la favorite...

Rassurons M. Fr. Isbert ; on dit bien, aujourd'hui à la Comédie-Française :

Trop pour la concubine et trop peu pour l'épouse !

Le souvenir cité par M. H. M. est exact, et dans le feuilleton de *L'Opinion Nationale* que nous mentionnions l'autre jour, la même exclamation est notée à propos d'un autre vers.

« On a réclamé, dit M. Jules Claretie, tous les vers devenus grâce à la discussion, proverbiaux, et lorsque, par exemple, Hernani a récité le vers illustre :

Oui, de ta suite, ô roi, de ta suite ! — j'en suis.

en le modifiant, si j'ai bonne mémoire, de cette façon :

Oui, de ta suite, ô roi ! Va, va-t-en, je te suis !

les *classiques du romantisme* ont aussitôt réclamé le vers tel qu'il est imprimé. Ils ont demandé : *Le mot, le mot exact, le mot !* lorsque l'auteur a modifié, atténué ou précisé sa phrase ».

A la reprise de 1867, ce vers (I, IV) était dit de la façon suivante :

Oui, de ta suite, ô roi ! oui, tu dis vrai, j'en suis !

Aux représentations qui suivirent la première, en 1830, le texte suivant avait été adopté..

Oui, de ta suite, ô roi ! tu l'as dit, oui, j'en suis !

C'est seulement depuis 1877 que la forme originale a enfin prévalu. J. Ct.

—

Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle ? (LIV, 899 ; LV, 40). — Les vers sont assurément de *Fourcroi* ou *Fourcroy* et non *Fourcrai*. Et je suis persuadé qu'il ne faudrait pas chercher longtemps dans les recueils de Sercy ou de Barbin, pour les y trouver sous le nom de cet avocat, dont « la g... » (dixit Despréaux) terrifiait le trop satirique Nicolas.

H. Quinnet.

—

Les magistrats qui ont siégé dans les procès littéraires (LV, 113). — « Un flaubertiste » demande le nom des « magistrats qui composaient le tribunal « qui condamna l'auteur de *Madame Bovary* ». Un *flaubertiste* devrait savoir que le livre : *Madame Bovary* ayant été poursuivi, son auteur fut, non pas condamné, mais acquitté. H. M.

—

Tarot des Bohémiens et le livre de Thot (LIV, 394). — Le *tarot* est, comme l'on sait, un jeu de cartes, divulgué surtout par les Bohémiens en Europe, vers 1420. Ce jeu consiste en 78 cartes symboliques, divisées en 4 séries, appelées *rup*, *pchara*, *spathis* et *pal*, correspondantes aux 4 saisons. Les 9 cartes de chaque série avec l'as forment la *décade* du mois ; et, répétées pour les 4 séries, forment les 36 décades de l'année. Les 9 cartes correspondent aux 9 mois de la gestation humaine et les cartes, depuis l'as jusqu'au 7, aux sept jours de la semaine. Suivent après les cartes symboliques : le *Monde*, l'*Ange*, le *Soleil*, la *Lune*, l'*Etoile*, la *Maison divine*, *Typhon*, la *Mort*, le *Philosophe*, le *Mariage*, le *Pape*, la *Papesse*, l'*Homme*, la *Femme*, le *Magicien* et le *Fou*.

En Italie, le jeu de *tarot* s'appelle *tarocco* et il y en a de deux sortes : le piémontais et le bolonais.

J'ai parlé du *tarot* dans mon ouvrage

sur les Bohémiens (Turin, 1889). En France, le *tarot* a été étudié par Court de Gebelin et Guillaume Postel. En Allemagne, par Kircher. En Roumanie, Vaillant s'en est occupé dans son *Histoire des vrais Bohémiens* ; il soutient que le tarot, à son origine, était un livre contenant la doctrine des Mages (dérivant le mot bohémien *taroth* du mot hébraïque *torah*).

Voy. aussi Ducange au mot *charta* et le très remarquable résumé de Raoul Deberdt (*Rev. encycl.* 1899). COLOCCI.

—

Une question d'esthétique féminine (LIII; LIV, 40). — Hypogastrique et hypothélien seraient en effet inexacts ; mais j'avais écrit *hypsogastrique* et *hypsothélien* quatre fois (LIV, 928) ; une seule coquille a été faite, et aussitôt rectifiée (LV, 41). M. le Dr Baudouin, mon distingué collègue à la Société d'Anthropologie, ne saurait confondre deux racines dont l'une est le contraire de l'autre.

Ces deux épithètes ne se trouvent pas dans les dictionnaires, mais se justifient aisément par leur précision.

Profil ombilical est une expression plus contestable puisque l'ombilic n'est pas situé normalement au point culminant du profil abdominal. La mesure que nous cherchons est une proportion géométrique du corps humain ; il semble bien que son nom doive être emprunté autant aux sciences exactes qu'aux sciences naturelles. CANDIDE.

—

Stifelius (LIV, 454, 596). — L'interprétation de P. T. Bergame est exacte. L'auteur qui jouait le rôle de *Stiffelio* dans la pièce homonyme de Verdi, portait une longue redingote, qui, depuis, s'appela *à la Stiffelius*. Le mot a été créé par les maîtres de coupe milanais en 1851, et fit fortune.

J'observe à l'intermédiairiste Iskatel que le mot *stivale* et le mot *snello* ne viennent pas de l'allemand. — *Stivale* vient du latin : *isti valent*, locution qu'on prétend prononcée par Jules César, au passage des Alpes, à propos de certains brodequins qu'on lui avait faits pour le protéger mieux contre le froid. Et *snello* (agile, fluet) est du pur italien ancien (pas du tout vénitien). Dante a dit, à propos des Centaures :

Noi ci appressammo a quelle fiere *snelle*
(*Nous approchâmes de ces fauves agiles*)
ENFER. XII. 76.
Ale sembravan le lor gambe *snelle*
(*Leurs jambes agiles paraissaient des ailes*)
ibid. XVI, 87.

COLOCCI.

—

Prononciation de l'U en latin (LIV; LV, 43). — Un obligeant collaborateur portugais me fait observer que ses compatriotes ne prononcent pas le latin à la portugaise. Comment donc le prononcent-ils, alors ? Auraient-ils conservé la tradition de la véritable prononciation antique ? Ce serait intéressant à savoir ; car, d'un coup, le problème posé se trouverait résolu. LÉON SYLVESTRE.

—

Enterrement à visage découvert (LV, 3, 64, 153). — La coutume d'enterrer à visage découvert, existe encore, ou existait du moins naguère, dans les villages de notre midi.

Des souvenirs d'enfance me reviennent très précis à la mémoire J'ai assisté tout jeune à plusieurs enterrements à visage découvert. En me reportant aux choses dont j'ai retenu l'image, je vois encore des cercueils d'enfants s'en allant découverts, à travers les rues du village, vers le petit cimetière communal. C'était là que le couvercle était vissé au cercueil. Je vois encore, un jour, à l'église, où selon la vieille coutume, les assistants parents et amis, quittaient leur place et allaient à l'entrée du chœur baiser le crucifix que leur tendait l'officiant, je vois encore les parents d'une jeune fille se précipiter sur le cercueil et embrasser, une dernière fois, dans un sanglot, le front de leur enfant dont un léger voile blanc laissait voir le visage pâle, les yeux clos et les mains jointes comme pour la prière.

Il me semble que cet usage ne s'appliquait qu'aux filles, aux petites filles plutôt qu'aux grandes jeunes filles, et peut-être aussi aux garçons dans leur tout jeune âge. Je ne l'ai jamais vu aux enterrements des hommes ou des femmes.

A. HY.

* * *

M. A. de la Grange, qui a publié un *Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVIe siècle* (*Annales de la Société histor.*

et archéol. de Tournai, Nouvelle série, t. II), a placé, en tête de ce recueil, une étude sur les usages funéraires durant les XIVe et XVe siècles. En certains cas particuliers, dit-il, le corps enseveli était porté au lieu de sépulture sur des planches qu'on mettait dans la fosse avec le défunt, mais l'usage le plus général consistait à se servir d'un cercueil de bois dont parfois le couvercle faisait défaut. La question est de savoir si le visage, dans ce cas, restait apparent, et c'est ce que les textes cités par M. de la Grange ne permettent pas d'affirmer :

« Vœl iestre ensevelie tout apparant (?) en l'abit de Frères Meneurs » (Testament de 1339).

« Pour un luisiel sans couvercle, où icelle deffuncte fu posée, X s. » (Exécut. testam., de l'année 1445).

J'ai sous les yeux le numéro du 3 janvier 1907 du journal illustré espagnol *Nuevo Mundo*, qui contient une planche intitulée : *Aspecto de la plaza de Santa Maria de Jaen, al paso del entierro del arzobispo de Sevila, sr. Castellote, que fallecio repentinamente en aquella ciudad el dia 23 del pasado.* Des prêtres qu'entoure la foule portent sur une civière le corps du prélat, qui est mitré et dont le chapeau est posé sur ses pieds.

De Mortagne.

* * *

Je crois que l'épitaphe de Lacordaire rapportée par notre confrère Courtaux est incomplète et inexacte ; il faut la lire :

Sorricinium
Viventi sepulchrum
Morienti Hospitium
Utrique Beneficium.

En l'entendant comme il la cite, on ne saurait d'abord deviner qu'il s'agit de Sorèze et en second lieu on ne saisirait pas le contraste si profond que Lacordaire a voulu établir. Champvolant.

—

Le Chat Noir et les partants pour la gloire (LV, 114). — Parmi les prosateurs, il faut citer Léon Bloy, dont le premier volume *Propos d'un entrepreneur de démolitions*, est formé presque exclusivement d'articles parus dans la revue de Rodolphe Salis ; parmi les poètes, Ch. Cros et Emile Goudeau publièrent leurs premiers vers dans la même revue.

Les articles d'Alphonse Allais y commencèrent la réputation du célèbre humoriste. Enfin, je crois bien que le dessinateur Eugène Grasset, avant de faire paraître ses *Quatre Fils Aymon*, avait décoré le cabaret du Chat-Noir tout au moins dessiné la cheminée et la lanterne.

Quant à Willette, Henri Pille, Henri Rivière, s'ils n'ont pas absolument débuté au Chat-Noir, ils ont dû être de la *fondation*. Martin Ereauné.

—

Serpent. Anecdote extraordinaire contée par Michelet (LIV, 111, 203, 266, 481, 602, 937). — Une femme âgée, beauceronne, me dit qu'on raconte, dans sa région, que les vaches sont parfois tétées par les couleuvres « jusqu'au sang ». Cela paraîtrait en désaccord avec la version de la Charente-Inférieure (LIV, 602) d'après laquelle la vache prendrait un certain plaisir à la chose.

* * *

La statue de femme tétée par un serpent qui existe au parc de Versailles, au nord du bassin d'Apollon, dit Char embourbé, est titrée, d'après un vieux Guide Joanne « Cléopâtre » ; je crois être sûr que le serpent est bien placé pour la succion ; cependant le visage de la statue exprime la douleur. Mais Cléopâtre s'est-elle fait *piquer* ou *mordre* ? était-elle debout et nue ? et puis le sculpteur dont le guide ne donne pas le nom, a-t-il bien eu l'intention de représenter Cléopâtre ?...

Sglpn.

—

Anecdote sur M. de Coislin et une vieille bouteille de Sauterne (LIV, 900, 984). — L'anecdote sur M. de Coislin a un pendant rustique.

Un paysan est invité à trinquer chez son fermier, homme avare, qui lui offre, cependant, selon l'usage un coup à boire. Il lui verse la plus détestable des piquettes.

— Cré vingt-Dieu, fait l'homme, qué bon vin J'ai jamais bu vin si bon !

Le fermier le regarde, ahuri. Une idée lui passe par la tête : ce rustre qui pousse de telles exclamations de contentement pour une piquette atroce, que ne dirait-il point d'un vin de derrière les fagots ? La curiosité de l'expérience vaut bien le sacrifice d'une bonne bouteille.

Il va quérir cette bouteille d'un crû ancien et authentique, la débouche avec

précaution et, emplit le verre de son hôte, qui boit et ne dit mot. Le fermier suppose que le feu de la conversation distrait le buveur de son plaisir. Nouvelle rasade, et le verre vidé, nouveau silence.

Pour la troisième fois, il lui sert à boire, mais cette fois, il touche le coude du paysan :

— Dites donc, l'ami, vous qui trouviez l'autre si bon, vous ne dites rien de celui-là ?

— C'est que celui-là ! voyez-vous not' maître, il passe sans qu'on le vante !

Y.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues (L, 117, 318). — Le catalogue du *Mauritshuis* de La Haye indique, sous le n° 65, un tableau de Gérard van Honthorst intitulé « Portrait d'une jeune fille toute nue ». Le catalogue ajoute : Honthorst étant le peintre attitré de la cour du stathouder, « c'est peut-être une des filles du prince Frédéric-Henri ». J'ai éprouvé quelque stupéfaction en lisant pour la première fois ce catalogue, qui renversait toutes mes idées sur le cant néerlandais. Vérification faite, la princesse, ou prétendue telle, est bien nue. Mais elle est âgée de quinze mois. *Jeune fille* a été mis pour *petite fille*, par un traducteur peu au courant des nuances de notre langue.

M. P.

—

Fêtes, danses et spectacles nus (LIII ; LIV, 237, 370, 483, 717). — On peut faire figurer sous cette rubrique l'incident d'un certain théâtre où, sous prétexte d'exhibition artistique, on montrait des tableaux vivants, dont les acteurs n'étaient pas revêtus du moindre maillot. Il se tenait passage Saulnier. Les curieux y étaient admis moyennant rétribution. Quinze jeunes filles, dont la plus âgée n'avait pas seize ans, et dix hommes formaient cette troupe scandaleuse. Ils recevaient pour ce misérable métier, 30 fr. par semaine.

Le 21 mars 1848, à 9 heures du soir, le commissaire de police se présenta, et vit un groupe de dix femmes qui figuraient une *Fête de Cérès*, d'après Rubens. Soixante spectateurs jouissaient de ce tableau. Les entrepreneurs Dussert et Hutan furent déférés à la police correctionnelle. Ils prétendirent n'avoir voulu que donner du travail à des modèles que la misère des temps réduisait à la famine. Ils ne parvinrent pas cependant à passer pour des philanthropes.

Le jugement rendu par la 8e Chambre est intéressant :

Attendu que, de ce jour-là, à neuf heures et demie du soir, dans le passage Saulnier, n° 6, au domicile du sieur Dussert, il existait une réunion d'environ soixante individus assis sur des banquettes en face d'un théâtre où figurait un groupe de cinq femmes entièrement nues et entrelacées; que dans une pièce contiguë à la scène, se trouvaient, pêle-mêle, d'autres femmes et des hommes tous aussi en état de nudité complète et disposés à paraître sur le même théâtre ; que les prévenus reconnaissent aux débats l'exactitude de la dite constatation ; que Dussert et Hutan, co-directeurs de l'établissement, déclarent avoir donné précédemment de semblables scènes,

Sur l'appréciation de ces faits :

Attendu que Dussert et Hutan ont vainement allégué que ce local ne constituait pas un théâtre, mais simplement un atelier, dans l'intérêt des artistes et dans celui des modèles, afin de procurer à ceux-ci les moyens d'existence ; à ceux-là des sujets de tableaux ou la reproduction vivante de leurs œuvres.

Attendu qu'un établissement de cette nature qui s'ouvre à des jours déterminés et pour un prix d'entrée, non seulement à des artistes, mais à toutes autres personnes, exclut l'idée d'un exercice artistique ou d'un travail consciencieux ; qu'en réalité ces scènes étaient à la fois un objet de spéculation de la part des directeurs et un sujet de curiosité pour les spectateurs ; les uns déjà initiés ; les autres fortuitement admis, auxquels on offrait des tableaux vivants, outrageux pour l'honnêteté publique et contraires à la dignité de nos mœurs ; que dès lors, tous les individus qui ont exécuté de telles poses, ont commis le délit d'outrage à la pudeur, prévu et réprimé par l'article 330 du code pénal ;

Attendu que Dussert et Hutan doivent être considérés comme s'étant rendus complices de ce délit pour avoir donné des instructious propres à le commettre,

Renvoie de la prévention comme âgées de moins de seize ans, et ayant agi sans discernement les filles Delphine-Georgette, Rose Vilem Boutin et Georges Keller ;

Condamne : Clémence Sayd, Angèle Giraudeau, Augustine Offroy, Marie Georget, Marie Boutin, Fanny Klem, Amélie Dubacle, Adelaïde Lévy, Reine Tautain, Louise Laurent, Célina Cerf, Marie Goiet, et les nommés Caze, Sayd, Mataille, Canut, Boutin, chacun à 16 fr. d'amende.

Et Charles Dussert et Hutan, chacun à 100 fr.

d'amende et les condamne tous solidairement aux frais.

En appel, on leur fut plus sévère. Cependant on ne guérit point ces entrepreneurs de scandales. Ils revenaient à la charge en février 1849. Cette fois, ils étaient condamnés à six mois de prison.

La leçon porta. Nous n'avions point relevé de tentatives aussi effrontées dans Paris depuis cette époque. Il fallait, pour les revoir, arriver à la nôtre, qui se débarrasse si allègrement de tous les scrupules qui gênaient nos aînés. V.

—

Danses espagnoles et arabes (LIV, 338). — Un livre écrit par un magistrat et imprimé en 1612 à Paris, contient le passage suivant :

Toutes les *Pyrrhiques*, les *Morisques*, les *Sauts périlleux*, les *Dances sur les cordes*, la *Cascata* du haut des escheles, le voler avec des ailes postices, les *Pyrouettes*, la *Dance sur les demy-piques*, *l'Escarpolette*, les *Rodades*, les *Forces d'Hercules* sur la femme renversée sans toucher du dos à terre, les *Canaries* des pieds et des mains, tous ces bastelages sont presque venus de l'Espagne.

Et n'aguières, elle nous a encore donné de nouvelle invention la *Chicona* ou *Sarabande*. C'est la danse la plus lubrique et la plus effrontée qui se puisse voir, laquelle des courtisanes espagnoles s'estant depuis rendues comediantes ont tellement mise en vogue sur nos théâtres, que maintenant nos plus petites filles font profession de la danser parfaitement. D'ailleurs c'est la danse la plus violente, la plus animée, la plus passionnée et dont les gestes, quoy que muets, semble plus demander avec silence ce que l'homme lubrique désire de la femme, que toute autre. Car l'homme et la femme passant et repassant plusieurs fois à certains pas mesurez l'un pres de l'autre on dirait que chaque membre et petite partie du corps cherche et prend sa mesure pour se joindre.

Quelques années plus tard, le cardinal de Richelieu dansait publiquement la sarabande devant Anne d'Autriche. Ce n'était évidemment pas la danse populaire dont parle notre auteur. Quels renseignements possède-t on sur celle-ci ? Qu'était-ce que la Cascata ? les Rodades ? les Forces d'Hercule ?

CANDIDE.

—

Les reines de carnaval et de la mi-carême (XLIX ; LV, 60). — J'ai déjà répondu, en partie, à cette question, sous la rubrique « Mi-carême ».

Voir *Intermédiaire*, XLIX, 321.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Le roi de Gitanos (LIV, 945 ; LV, 46, 99, 153). — Elpéa et Iskatel ont bien défini Chorrojumo, en disant que son titre était purement de parade. J'ai connu Chorrojumo en 1899. Son vrai nom était Manuel Hernandez et il cumulait les métiers de modèle et de guide avec d'autres services aux voyageurs, moins avouables, qui le rendaient une espèce d'intermédiairiste... pour des recherches d'un genre tout à fait intime. J'ai mis à nu son trône factice dans une communication sur les « Gitanos de Grenade » (*Journ. of the Gipsy-Lore Soc.* Edimburgh. 1890).

Tous ces prétendus *rois des Bohémiens* espagnols et hongrois sont des souverains d'opérette et leurs titres absolument d'emprunt, si on en excepte Michel Farcas, qui effectivement était considéré comme chef des Cygains magiars. COLOCCI.

—

Grandes dames et gentilshommes sur les planches (LV, 13). — De l'*Eclaireur de Nice*, sous la signature Georges Maurevert :

Ils savaient aussi leur affaire, les impresarii français ou étrangers qui proposèrent à la comtesse Béatrix de Castillon d'exhiber ses formes intéressantes dans un rôle de commère de revue ; à Clara Ward, ex-princesse de Chimay, de faire, en des poses plastiques, les délices des habitués des Fol'Berges ; au marquis Sampieri, de chanter la chansonnette à l'Eldorado ; au baron de San-Martin, de montrer, au cours d'exercices athlétiques sa musculature incomparable ; à la baronne de Rahden, de miner au Châtelet, le rôle de Léa dans les *Pirates de la Savane* ; à la princesse Pignatelli, enfin, de montrer, au beuglant, ses talents musicaux.

—

Les dernières paroles des exécutés (LIV, 946 ; LV, 100). — Après les intéressantes communications de MM. Alexandre Rey et Michel Pauliex, on me pardonnera de consacrer encore une colonne de l'*Intermédiaire* aux dernières paroles d'exécutés politiques plus ou moins célèbres de notre histoire.

Le chevalier de Gouault, ancien émigré, condamné, en 1814, pour une tentative en faveur de la Légitimité, conduit en pleien nuit sur le lieu de l'exécution, avec un

écriteau sur la poitrine portant ces mots : *Traître à la patrie*, donna le signal de tirer en s'écriant : *Vive Louis XVIII.*

Labédoyère, dont la tentative d'évasion soulève en ce moment tant de commentaires intéressants dans l'*Intermédiaire*, découvrit, comme Ney, sa poitrine devant le peloton d'exécution : *Tirez, mes amis, et ne me manquez pas* !

Louvel monta sans le moindre trouble dans la charrette fatale. Arrivé au pied de l'échafaud, il ne voulut pas répondre au prêtre qui l'engageait au repentir : *J'en suis fâché*, dit-il, *mais dépêchons-nous, car on m'attend là-haut.*

Le général Berton qui, sous la Restauration, s'était montré plein d'ardeur dans l'opposition, s'était associé aux *carbonari* et était entré dans un complot contre les Bourbons, franchit les marches de l'échafaud d'un pas ferme et assuré, et, arrivé sur la plate-forme, s'écria simplement : *Vive la France ! Vive la Liberté !*

Le capitaine Vallé, qui prit part aussi, en 1822, à un complot contre les Bourbons, sourit sur l'échafaud et s'écria, en se tournant vers la foule : *Adieu, mes amis ! encore quelques victimes, et la régénération de notre patrie s'accomplira.*

Alibaud, qui avec une canne à fusil tira sur Louis-Philippe en 1836, monta d'un pas ferme sur l'échafaud et s'écria d'une voix forte sur la plate-forme : *Je meurs pour la Liberté ! pour le bien de l'Humanité ! pour l'extinction de l'infâme Monarchie ! Adieu !*

Et maintenant qu'on me permette, pour finir, à propos des dernières paroles d'exécutés, de relater les derniers moments d'un assassin nommé Clydsdale, exécuté, en 1818, à Glascow, qui eut, quelques minutes avant sa mort, le sang-froid de vendre sa propre dépouille au docteur Andrew Ure : *ses dernières paroles furent un marché.* Mon original confrère ne se flattait rien moins que de rappeler à la vie le supplicié, puis de le guérir, de le catéchiser, et enfin de le faire rentrer dans le sentier de la vertu. Le corps de Clydsdale, détaché du gibet au bout d'une heure, fut apporté dans l'amphithéâtre du Dr Ure. Une pile puissante de 270 couples avait été préparée, dont les fils conducteurs munis de pointes furent introduits dans les différentes parties du système nerveux. Il paraît que l'illusion fut complète : Clydsdale, tour à tour, ouvrit et ferma les yeux, remua la tête et les membres comme une personne naturelle. On crut un moment que la vie allait lui être restaurée, et le Dr Ure fut porté à penser, d'après ses déclarations, « que si, sans entamer et sans blesser la moëlle épinière, ainsi que les vaisseaux sanguins du cou, on eût mis en jeu d'abord les organes respiratoires, comme il l'avait proposé, il n'était pas impossible que Clydsdale fût ressuscité. »

En tout cas, le spectacle fut si émouvant qu'un des assistants tomba évanoui d'horreur. Dr BILLARD.

***

Pierre-François Damoiseau, cultivateur à Rouillerot, hameau de Rouilly-Saint-Loup (Aube) et ancien maire de cette commune, deux fois condamné à mort par la Cour d'assises de l'Aube et par celle de Seine-et Marne, pour assassinat de son gendre, Emile Cordier, et tentative d'assassinat sur sa fille, Valentine Damoiseau, épouse Cordier, et sur son petit-fils, Henri Cordier, fut exécuté à Troyes le 14 janvier 1899.

Damoiseau avait commis ces crimes pour des raisons d'intérêt. Son gendre et sa fille avaient voulu faire vendre ses biens pour liquider la succession de Mme Damoiseau décédée, et l'ancien maire, acculé à ce qu'il estimait sa ruine, s'y était opposé de toutes ses forces. N'ayant pu parvenir à obliger ses enfants à renoncer à leur intention, il essaya de les mettre à mort et ne réussit qu'à tuer son gendre.

Jusqu'à la fin il garda entière la haine qu'il leur avait vouée. Très maître de lui, il marcha à l'échafaud d'un pas ferme, malgré ses soixante-cinq ans, et sous le couperet il eut encore l'énergie de crier d'une voix forte : « Vive la République ! A bas les Cor... ! » Le coup fatal coupa la dernière syllabe : *dier*.

LUCIEN MOREL.

—

Soufflets toulousains (LIV, 952). — L'usage de souffleter un Juif à Pâques avait disparu à Toulouse dès le début du XIIe siècle. J'ignore l'origine de cette coutume, mais les juifs ne purent être accusés d'avoir livré Toulouse aux Sarrasins, car en fait ceux-ci n'ont jamais occupé Toulouse. H. V.

Graisse humaine (LIV ; LV, 100). — La graisse dont se servaient les sorcières devait être prise à de petits enfants innocents et non baptisés. Selon Pierre de Lancre, il était nécessaire que ces victimes fussent immolées. « La graisse des enfans morts de mort naturelle et non forcée ne vaut rien, dit-il, et ne peut servir ».

On se procurait des nouveau-nés très facilement à Paris même : c'étaient les enfants trouvés. En 1636, la Maison de la Couche, rue Saint-Landry, les vendait vingt sous pièce à qui en voulait, et les magiciennes les achetaient là aux servantes de l'établissement. Un bébé ne coûtait pas plus cher qu'une volaille. Toutes les biographies de saint Vincent de Paul donnent des détails sur ce commerce de poupons vivants.

L'enfant tué selon les rites, que faisait-on de sa graisse ?

Personne n'ignore que les sorcières se transportaient à de grandes distances pendant la nuit, et qu'elles acquéraient cette faculté en se frottant avec des corps gras. C'est ainsi que l'hôtesse de Lucius se change en oiseau et s'envole par la fenêtre, dans le vieux conte milésien dont nous possédons deux versions antiques. C'est par le même moyen que nos sorcières chrétiennes se rendaient au sabbat.

Deux jeunes filles ou femmes qui veulent aller voir le diable (les sorcières avaient en général de 14 à 20 ans) commencent par s'enfermer dans une chambre où elles se mettent complètement nues. Après avoir brûlé une poudre noire sur des charbons ardents, elles se frictionnent l'une l'autre avec un linge très sec, et lorsque tous les pores de la peau sont ouverts par ce traitement, elles se frottent de la tête aux pieds (mais surtout le front, les tempes et l'occiput) avec le fameux onguent de graisse humaine qui va leur donner le pouvoir de s'enfuir dans le surnaturel.

Assurément il y avait là un secret, car notre substance ne possède aucune propriété diabolique ; mais ce secret est connu depuis longtemps. Dès le XVIe siècle, Paracelse, Da Porta et Jean Wier l'avaient révélé. A la graisse d'enfant, les sorcières mêlaient de l'opium. Enervées d'abord par certains procédés que je ne décris pas, hallucinées ensuite par le plus évocateur de tous les poisons, elles allaient aux fêtes magiques à travers les songes de leur cerveau.

Quant à la graisse humaine, son rôle était celui que jouerait n'importe quel corps gras dans une friction thérapeutique : elle faisait pénétrer la drogue dans l'organisme. L'opium brûlé sur les charbons répandait en même temps dans la chambre sa fumée aphrodisiaque : rien de mystérieux, par conséquent, si les rapports des sorcières avec le démon de leur extase avaient le caractère que l'on sait.

P. L—s.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Un portrait de Lamartine, par Fragonard. — M. Eugène Jaubert, bibliothécaire de la ville de Nice, nous adresse l'intéressante lettre suivante :

Nice, le 3 février 1907.

A Monsieur Georges Montorgueil,

Ces jours-ci va s'ouvrir à l'*Artistique* de Nice une Exposition des œuvres de notre compatriote Fragonard, qui promet d'être des plus brillantes et des mieux réussies.

Parmi les toiles que l'on a reçues figure un portrait qui va sûrement faire parler de lui : *Un portrait de Lamartine par Fragonard !* N'est-ce pas là une grosse surprise pour les artistes et les lettrés ? Le fait n'a pourtant rien de matériellement impossible : Lamartine était né en 1790 ; le portrait est daté de 1804 (il est d'ailleurs désigné : Lamartine à 14 ans) ; il porte la signature de Fragonard, et Fragonard ne mourut que deux ans après, en 1806.

C'est madame la baronne Contes de Bucamps qui a prêté cette toile à l'*Artistique*. Cette toile a été achetée à une dame Fragonard, descendante du peintre, laquelle affirme dans une lettre, que ce portrait n'était jamais jusque-là sorti de la famille Fragonard. Les critiques d'art vont sûrement s'escrimer autour de cette trouvaille, authentique ou douteuse.

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire ?* Lamartine, qui aimait tant à se raconter, a-t-il jamais fait allusion à ce portrait ?

EUGÈNE JAUBERT.

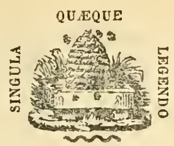
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Février 1907

43e Année
—
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1139
—
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous renouvelons la prière à nos collaborateurs de vouloir bien accompagner leur pseudonyme ou leurs iniales de leur nom. Cette précaution est indispensable pour nous permettre de faire suivre les lettres dont nous sommes chargés.

Si chaque pseudonyme nouveau doit être suivi du nom, tout pseudonyme appuyé du nom, une première fois, nous étant connu, n'implique plus ce rappel.

Questions

—

Marius, le héros Romain. — Un historien italien qui publie en ce moment une grande histoire de Rome, écrit, sans citer ses sources, à propos de Marius :

Il rentrait dans Rome, salué comme un troisième fondateur de la Cité après Romulus et Camille : suprême orgueil pour ce paysan né dans une masure des environs d'Arpinum (*Supreno orgoglio per il Contadino, nato in un tugurio dell' Arpinate.*

Or, Michelet, au contraire, le fait descendre d'une famille équestre. Diodore, écrit-il, nous apprend que Marius était publicain ; Velleius, qu'il était d'une famille équestre, ce qui semble confirmé par Cicéron son compatriote, dont l'aïeul fut, selon lui, l'adversaire du père de Marius dans les fonctions d'Arpinum.

Et il ajoute, après avoir donné le texte des trois auteurs cités : si les commentateurs eussent connu le passage de Diodore, ils n'auraient pas corrigé arbitrairement *equestri* par *agresti* (dans le texte de Velleius). A cette époque, les publicains étaient tous chevaliers, ou agents de chevaliers.

Qui est dans le vrai ? — Nescio.

—

Le testament de Napoléon Ier. — Est-il publié in-extenso ? Dans quel ouvrage ? — N.

—

Achéron. — « Au temps où j'étais écolier » et récitais des fables, un de mes premiers maîtres, helléniste distingué, m'apprit que l'on devait prononcer ce mot comme il est écrit, en chuintant, et depuis je n'y ai jamais failli, croyant bien faire. Quelle ne fut pas ma surprise, avant-hier soir, en entendant la charmante Mlle Lara, dans *Electre*, à moins que ce ne fût la non moins charmante Mme Silvain, nous lancer à la rime un formidable Akéron ! — Un peu scandalisé, je vis dès mon retour au logis que *Larousse* comme *Littré* donnaient tort à l'aimable artiste. Quant à la *Grammaire des Grammaires*, après avoir confirmé les autorités précédentes de celles de l'Académie, Restaut, Demandre, Gattel, Féraud, Wailly, etc., elle ajoute : le Théâtre Français a adopté cette prononciation ; l'Opéra seul tient encore pour Akéron.

Si parfois un de nos collaborateurs avait de près ou de loin quelques rapports avec la Direction de la Comédie-française (cela se pourrait !) serait-il indiscret de lui demander comment et pourquoi une maison à qui ses traditions sont

chères les sacrifie de la sorte à une *concurrence* peu qualifiée, en somme, pour nous enseigner notre langue ?

G. DE FONTENAY.

—

Gênevois pour Genevois. — Au cours de ses conférences sur Jean-Jacques Rousseau qui obtiennent un si vif succès, M. Jules Lemaître, ayant à parler de Genève et des Genevois, prend constamment à partie les concitoyens de Jean-Jacques en les appelant des *Gênevois*. L'illustre conférencier n'est d'ailleurs point le seul à employer cette prononciation assez bizarre et qui est répandue en France. Aussi serait-on heureux de savoir les raisons qui peuvent la justifier ou l'expliquer. Est-ce par analogie avec Gênes ?

L'excellent et parfait conférencier qu'est M. Lemaître ne refusera certainement pas de satisfaire notre légitime curiosité.

NÉRAC.

—

Statue du général Joubert. — Houdon a exposé au salon de 1812, sous le n° 1089, une statue du général Joubert en marbre. Qu'est-elle devenue ? A ce propos, le charmant petit buste de ce général, dont la manufacture de Sèvres possède le moule, serait-il du grand sculpteur ?

X. X. X.

—

Le régiment d'Erlach. — Un bataillon du régiment d'Erlach passait à Uzès le 27 février 1689, et y provoquait une manifestation triste et touchante.

Les huguenots, privés depuis quatre ans de leurs pasteurs, baisaient en pleurant les mains des deux ministres protestants qui accompagnient les troupes suisses.

Je désirerais savoir pourquoi ce bataillon traversait le Languedoc ; d'où venait-il, où allait-il ; ses soldats, étaient-ils à pied ou à cheval ; enfin où pourrait-on avoir des renseignements sur ce régiment ?

Fut-il roujours commandé par un d'Erlach ?

B. DE C.

—

Iles du Mont d'or et de l'Orival. — Par lettres patentes en date du 1er octobre 1680, Nicolas-Charles, duc de Saxe, de Lunebourg, etc., réglait l'établissement de deux couvents de Capucins dans les îles du Mont d'or (sur la mer Méditerranée, entre les royaumes de Corse et Gênes) et del'Orival (entre l'Angleterre et la Bretagne.) Quelle sont les iles désignées par ces noms ?

ARCH. CAP.

—

Saxe et Lunebourg. — Quel est ce duc de Saxe, de Lunebourg, prince du Saint Empire, généralissime dés armées impériales, duc de Vilisteins, prince de Fronsac et des Iles du Mont d'or et de l'Orival, dont il est fait mention dans la question précédente ?

ARCH. CAP.

—

Denis Barberet, médecin (1714-1780 ou 1785). — En vue d'une notice biographique sur ce savant médecin bourguignon, auteur de divers ouvrages estimés sur la vigne, les maladies des bestiaux, les phénomènes du tonnerre et de l'électricité, nous recherchons le lieu et la date de sa naissance ainsi que de son décès.

La *Galerie Bourguignonne* de Muteau et Garnier fait naître Barberet à Arnay-le-Duc, le 27 décembre 1714. Les recherches opérées n'ont donné aucun résultat, de même qu'à Toulon, ville où notre compatriote serait décédé vers 1785, si l'on en croit le *Répertoire bibliographique des travaux des médecins de la marine française* (1698-1873). Paris, Baillère, 1874. 1 vol.

Merci à l'avance à l'obligeant collègue qui nous renseignera. Nous recevrons avec la plus vive gratitude toutes indications concernant le médecin Barberet et ses travaux. Dans le cas où il existerait un portrait de lui, prière de nous indiquer où nous pourrions nous le procurer.

F. L. A. H. M.

—

Bourbon-Busset. — Un ancien procureur de la République de Grenoble a publié récemment, sous le titre : *Une question d'histoire relative à la Maison de Bourbon*, une brochure où il déclare que le premier des Bourbon-Busset était fils légitime de l'évêque de Liège, et que le comte de Busset actuel se trouve ainsi l'héritier légitime du royaume de France.

Je sais que cette thèse a été défendue et qu'elle s'appuie sur ce fait que François Ier reconnut aux Bourbon-Busset le droit de porter les armes des Bourbon, sans la brisure des bâtards.

Mais je désirerais connaître sur quelles preuves on s'appuie pour prétendre que

Louis de Bourbon, déjà élu évêque de Liège, mais non encore dans les ordres, épousa la princesse de Gueldre, dont il eut plusieurs enfants.

D'un autre côté, en affirmant que les Bourbon-Busset sont une branche légitime des Bourbons, M. Desplagnes prétend qu'ils n'ont pas été reconnus comme princes du sang, parce que le mariage de leur auteur n'avait pas été autorisé par le roi Louis XI et, ajoute-t-il, cette autorisation n'était pas nécessaire.

Un de nos aimables collègues pourrait-il me dire à partir de quelle époque les mariages des princes du sang ont été obligatoirement soumis à l'approbation du roi pour que leurs descendants fussent reconnus aptes à succéder éventuellement au trône de France ? A. E.

—

Modeste Carlier. — Quelque intermédiairiste pourrait-il aider à reconstituer la biographie d'un peintre de talent, Modeste Carlier qui, après avoir obtenu le prix de Rome en 1850, vécut à Paris jusqu'à la guerre de 1870.

Son biographe ignore les détails sur sa vie à Paris, sur les œuvres qu'il y peignit.

Carlier avait pour ami intime Charles Deulin et Francisque Sarcey. J'ai même lu quelque part que Sarcey fut le parrain de la fille de Carlier, ce qui est une erreur.

Enfin, tels quels, ces détails peuvent mettre sur la voie et aider à rendre hommage à un artiste aujourd'hui un peu oublié. P. P.

—

Ferdinand De La Roche. — Un de nos confrères pourrait-il nous donner quelques renseignements sur le peintre Ferdinand De La Roche, élève de Signol et de Ch. Muller, qui a exposé au Salon pendant de longues années. Il est né à Paris, mais en quelle année ? Quand est-il mort ? Où se trouve un tableau intitulé : *Le Thé*, qui figurait, sous le n° 564, au Salon de 1874? MASSACHUSETTS.

—

Mlle de La Roche-sur-Yon. — Où trouver des détails biographiques circonstanciés sur Louise-Adelaïde de Bourbon-Conti, — fille de François-Louis de Bourbon Conti et de Marie-Thérèse de Bourbon, — née le 2 novembre 1696, appelée *Mademoiselle de La Roche-sur-Yon*, morte de la petite vérole à Paris, sans avoir été mariée, le 20 novembre 1750 ? MADEL.

—

Paul de Flotte. — Sur ce représentant du peuple né à Landernau et tué au combat de Solano, en Calabre, en 1860, on cherche tous les renseignements indispensables à une biographie complète. Ce que l'on demande à l'*Intermédiaire*, ce sont exclusivement des sources inédites : connaît-on des papiers ou documents ayant trait à ce personnage ? Existe t-il encore des camarades de Paul de Flotte, ou des personnes l'ayant connu, en état de fournir sur lui des renseignements précis ?

C.

—

François Perrier, peintre et graveur bourguignon. — Selon divers ouvrages, cet artiste serait décédé le 26 avril 1656, à Paris, rue Saint-Denis, enseigne de l'Ecu de France, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Cette date est-elle exacte et son acte de décès existe-t-il encore ? Si oui, pourrait-on nous en procurer une copie.

Autre demande: Connaît-on un portrait de ce peintre-graveur de talent. Mille remerciements à l'obligeant confrère qui voudra bien nous renseigner et nous fournir ce portrait que nous cherchons depuis plusieurs années. F. L. A. H. M.

—

Famille de Reclesne de Digoine. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la famille de Reclesne de Digoine, éteinte en 1819 ? Est-elle originaire de Reclesne, terre située dans le canton de Lucenay-l'Evêque, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire) ? Quels furent ses principaux représentants ? Y a t-il lien de parenté entre les de Reclesne de Digoine et les Reclesne du Dauphiné ? A t-on publié une généalogie de cette famille ?

Marquis de L. C.

—

Le sens des paroles de Lucain : « Humanum... ». — Dans le discours que le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé a prononcé à l'Académie française, pour la réception de M. Maurice Barrès, il a dit ceci :

... Les uns tiennent, — ils ont tenu dans le monde chrétien durant de longs siècles,

— pour la lutte ascétique contre le « moi », pour l'immolation de l'individu à la communauté, en un mot pour le renoncement ; ce « renoncement total de la personne, sacrifice volontaire des égoïsmes », où l'un de vos parrains cherchait naguère la meilleure définition de la vertu. Ceux-là seuls nous ont donné des saints : François d'Assise, Vincent de Paul. — Les autres ont observé, avec le poète latin, que le genre humain vit par un petit nombre d'élus...

Le poète latin, à qui l'orateur fait allusion, est évidemment Lucain, qui, au vers 343 du livre V de *La Pharsale,* écrit :

Humanum paucis vivit genus...

parole qu'il met dans la bouche de César gourmandant dédaigneusement ses soldats révoltés. Le sens n'est-il pas plutôt : « Le genre humain ne vit que pour un petit nombre d'individus? » Théorie que Ernest Renan a reprise, en parlant du moyen âge, quand il prétend, sans s'étonner, qu'il fallait que neuf cent quatre-vingt dix-neuf hommes fussent condamnés à peiner, à suer, pour qu'un seul pût jouir, exempt des misères de la vie ; quand il fait dire à Théoctiste, dans ses *Dialogues philosophiques* (page 103), que « la nature sacrifié des espèces entières pour que d'autres trouvent les conditions essentielles de leur vie ». D'ailleurs, M. de Voguë ne semble-t-il pas revenir à cette interprétation, en ajoutant : « ... avec les vigoureux Italiens de la Renaissance, ils déclarent licite toute action qui assure le triomphe du bel individu, toute volupté rare qui affine ses jouissances ; et cette morale si différente de celle des saints, ils la nomment du même mot, autrement prononcé : *virtù*... »? UN LORRAIN.

—

Le geste de Méphistophélès. — Le mot de Cambronne a fait couler bien des fleuves d'encre..... j'en demande une goutte seulement pour le geste de Méphistophélès.

Je lis dans une traduction de *Faust* (1) :

MÉPHISTOPHÉLÈS. — ...... Je suis gentilhomme comme un autre ; tu ne doutes pas de ma noblesse. Tiens ! voici l'écusson que je porte . (*Il fait un geste indécent*).

LA SORCIÈRE, *riant immodérément.* — Ah ! ah ! c'est bien là votre genre ! Vous êtes un coquin comme vous l'avez toujours été !

Le geste de Méphistophélès a-t-il été précisé par Gœthe ou par son traducteur, ou par un metteur en scène, ou par un acteur ? Le fut-il antérieurement dans les vieilles légendes de *Faust* ? SGLPN.

(1) Paris, Bibl. nat. 1868, p. 94.

—

Victor Hugo a-t-il trouvé dans son imagination le nom de Quasimodo ? — La question paraîtra peut-être oiseuse ; en tout cas, qu'il soit bien établi qu'elle ne prétend pas sottement essayer de retirer au grand poète une parcelle de son mérite inventif, trop solidement établi.

Mais voici pourquoi je suis amené à la poser. J'ai trouvé dans le *Journal de l'Ecole centrale et de la société libre d'Agriculture, du Commerce et des Arts du département de l'Aube,* n° du 29 germinal, an VII, dans la liste des naissances survenues à Troyes dans la 2e décade de germinal, an VII, ce nom : Catherine Quasimodo, enfant trouvé. Or, Pâques en l'an VII (1799), tombait le 4 germinal (24 mars) ; Quasimodo, par conséquent, le 11 germinal (31 mars). Le 11 germinal étant le 1er jour de la 2e décade de ce mois, et l'enfant désignée sous les noms de Catherine Quasimodo se trouvant la première en tête des naissances de la 2e décade de germinal, j'en conclus que cette enfant a dû être trouvée le jour de Quasimodo et que, si on lui a donné ce nom, bien qu'alors le calendrier républicain eût détrôné les noms de fêtes de l'Eglise et les noms de saints, c'est que l'usage existait depuis longtemps de donner aux enfants sans parents connus le nom de la fête ou le nom du saint du jour où on les avait trouvés.

On pourrait rapprocher de ce fait le nom du légendaire fils du grand saint Eloi, *Oculi*, si connu par la chanson, et qui porte pour nom la désignation d'un dimanche de Carême.

Il est plus que probable que Victor Hugo connaissait cet usage et que, en baptisant son sonneur, il n'a fait que lui appliquer un nom sonore et descriptif (comme il l'explique à la fin du 2e chapitre du livre IV, de *Notre-Dame de Paris*), qu'il avait déjà vu donner à des enfants trouvés. Ou bien, s'il a *imaginé* ce nom, il l'a inventé, comme Pascal inventa à douze ans la géométrie, sans se douter qu'elle existait déjà.

Qu'en pensent les Hugolâtres pour qui l'histoire des œuvres du maître n'a plus de secrets ? LUCIEN MOREL.

Le silence des diplomates : se taire en cinq langues. — Le *Figaro* du 9 février 1907 parle des courriers de Cabinet du roi d'Angleterre, surnommés, paraît-il, les « Levriers d'argent ».

Il raconte qu'on exige d'eux la connaissance de la plupart des langues qui se parlent dans le monde, mais qu'ils doivent être très sobres de conversation. C'est d'eux, ajoute-t-il, que Lord Palmerston disait : « Ils doivent savoir se taire en cinq langues ». J'ai lu déjà cette originale réflexion, je ne sais où, mais je suis sûr que le citateur l'attribuait à Thiers parlant du maréchal de Moltke.

Qui a raison ? CHAMPVOLANT.

—

Jackson. — Quelqu'un peut-il me dire d'où vient le mot *Jackson*, qui me paraît être d'origine britannique, et dont l'usage, dans le sens de vêtement d'enfant, s'est répandu chez nous il y a une quinzaine d'années ?

Dans quel ouvrage de médecine ou de puériculture pourrais-je trouver la première trace de ce terme que connaissent à présent toutes les mamans ?

E. X. B.

—

Menette. — *Menette* était, au XVIIIe siècle, un sobriquet donné aux bigotes, aux fosses dévotes, aux mangeuses d'images, dit Leroux (*Dict. comique*), Le *Nouveau Larousse* enregistre *menette*, bigote, dévote. Le Saintongeais a *menet*, bigot. M. Jouain, auteur du *Dictionnaire du patois saintongeais*, hasarde ces deux étymologies : *menin ?* des prêtres — *Messinet*, amateur de messes.

Qu'en pensent les linguistes de l'*Intermédiaire* ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Frères et sœurs. — On connaît, dans l'histoire et dans la littérature, des types sublimes de pères, qui sont morts pour sauver la vie à leurs enfants, d'enfants qui se sont sacrifiés par l'amour de leurs progéniteurs. Eh bien, je vouais demander à d'aimables intermédiairistes qu'ils m'indiquassent le nom de quelques sœurs célèbres — soit dans l'histoire, soit dans la littérature ou dans la mythologie — qui doivent être admirées comme des types d'amour sororal.

HAHL BOUQ HERHK.

Manon Lescaut à l'hôtel du Cheval Blanc. — Sur quoi se base-t-on pour dire que Manon Lescaut prit le coche à l'hôtel du Cheval Blanc ? Et d'abord, ne faudrait-il point que Manon Lescaut eût existé autrement que dans l'imagination de l'abbé Prévost ? Y.

—

Le grelot de Callé, le verre de Panard. — C'est l'illustre matériel du Caveau. On le sort les grands soirs, car le Caveau existe toujours. Peut on demander à son archiviste de donner à l'*Intermédiaire des chercheurs* les preuves officielles de l'origine de ces objets glorieux ?

Dr L.

—

Les bocaux des pharmaciens. — Les pharmaciens signalent leurs officines par des bocaux multicolores éclairés le soir. Je voudrais bien que quelque intermédiairiste m'indiquât l'origine de cet usage... aveuglant. NOBODY.

—

Evêques catholiques non romains. — A la question que je pose avec discrétion, je demande qu'il soit répondu de même et d'une façon historique.

L'abbé V., originaire de l'Anjou, devenu Américain (dit-on) et dont il est question ces jours-ci dans les journaux, a été sacré évêque par un prélat catholique, non romain, des Indes. Pourrait-on faire connaître l'existence, l'origine et la composition des chrétiens qui pratiquent ainsi dans les Indes, le rite *romain*, sans relation avec Rome ? Ne sont-ce pas ceux qu'on appelle : les chrétiens de saint Thomas ? N'ont-ils aucun rapport avec les chrétiens de rites *orientaux*, orthodoxes ou non ? Leurs évêques n'ont-ils eu aucune interruption depuis le premier d'entre eux qui se sépara de Rome en... ?

D'autre part, est-il exact qu'à Leyde ou à Harlem il y ait un évêque dit catholique, non reconnu par Rome, depuis que son prédécesseur, — janséniste, m'a-t-on dit, — se sépara d'avec Rome ? Y at-il toujours eu succession ? En Suisse, y a-t-il des évêques vieux-catholiques, sacrés par des évêques qui furent en communion avec Rome ? LA COUSSIÈRE.

—

Pudor venustas feminœ. — « La pudeur est la beauté de la femme ». Est-ce de Plaute ? BOOCKWORM.

Réponses

—

Mort de Jeanne d'Albret (LV, 2). L'*Histoire de Jeanne d'Albret* par Mlle Vauvilliers (Paris, F. Guitel, Louis Janet, 1818) dit : (tome troisième, pp. 193-194) :

Quoi qu'il en soit, à peine le bruit de sa maladie se fut-il répandu, qu'il n'y eut qu'un cri dans Paris et dans toute la France : *la reine de Navarre est empoisonnée.* On se rappela qu'elle avait acheté des gants et des collets parfumés, chez le Florentin René, (il demeurait sur le pont Saint-Michel : le peuple l'avait surnommé l'*empoisonneur de la reine*), parfumeur de la reine-mère, *homme scélérat*, dit de Thou, et qui se vantait de faire des parfums qui n'étaient pas propres à la santé ; qu'aussitôt qu'elle les *eut maniés*, elle fut saisie de la fièvre, tant le poison était subtil. Le cri public épouvanta la Cour, et le roi se vit obligé d'ordonner l'ouverture du corps : on en trouva toutes les parties saines, à l'exception du poumon, au côté droit duquel on reconnut quelques aposthumes formés dès longtemps, et que l'on attribua aux peines et aux fatigues qu'elle avait endurées, et que les *gens du métier*, selon Davila, estimèrent être la cause naturelle de la maladie et de la mort de cette princesse.

Mais, sous le prétexte *de n'user d'inhumanité*, continue le même auteur, on ne toucha point au cerveau, quoique *le roi qui savait que la force du poison n'avait offensé que cette partie*, eût commandé qu'on l'ouvrît. Que cet ordre ait été feint ou sincère, toujours est-il certain qu'il fut plusieurs fois très expressément donné, mais qu'il ne fut point exécuté ; et l'opinion que la reine de Navarre avait été empoisonnée subsista : elle subsiste encore.

A. G. C.

*
* *

Ce problème avait, dès avant 1723, préoccupé Voltaire. Au chant II de son poème de la Ligue (*La Henriade*), parlant de Jeanne, il avait mis dans la bouche de son héros, ces vers :

Je ne suis point injuste et je ne prétends pas
A Médicis encore imputer son trépas.

et en note, faisant d'une façon fort curieuse de la très intéressante critique historique, il avait exposé la question, donné ses conclusions, et fourni, cependant, quelques indications qui permettraient peut-être de l'éclaircir définitivement. Je les rappelle à M. E. M. s'il ne les connaît point déjà par quelqu'un des historiens qu'il cite et dont je n'ai pas les œuvres sous la main.

Voltaire résume ainsi les faits : « Le temps de sa mort, les massacres qui la suivaient, la crainte que son courage aurait pu donner à la Cour, enfin sa maladie qui commença après avoir acheté des gants et des collets parfumés chez un parfumeur nommé René, venu de Florence avec la reine et qui passait pour un empoisonneur public, tout cela fit croire qu'elle était morte de poison. On dit même que ce René se vanta de son crime et osa dire qu'il en préparait autant à deux grands seigneurs qui ne s'en doutaient pas. *Mézerai*, dans sa grande Histoire, semble favoriser cette opinion en disant que les chirurgiens qui ouvrirent le corps de la Reine, ne touchèrent point à la tête, où l'on soupçonnait que le poison avait laissé des traces trop visibles ». (Cf. en effet *Mézeray*, tome III, p. 244).

Voltaire est sceptique ; une telle accusation est trop banale pour qu'on y ajoute foi ; il sait que les « idées populaires... n'attribuent jamais la mort des grands à des causes naturelles ». D'ailleurs, Mézeray se trompe quand il affirme qu'on n'ouvrit point le cerveau de Jeanne, et d'accord avec *Moréri*, qui était un de ses grands pourvoyeurs d'informations, Voltaire écrit : « La reine de Navarre avait recommandé expressément qu'on visitât avec exactitude cette partie après sa mort. Elle avait été tourmentée toute sa vie de grandes douleurs de tête accompagnées de démangeaisons, et avait ordonné qu'on cherchât soigneusement la cause de ce mal, afin qu'on pût le guérir dans ses enfants, s'ils en étaient atteints. La *Cronique* (sic) *novennaire* rapporte formellement que *Caillard*, son médecin, et *des Nœuds*, son chirurgien, disséquèrent son cerveau qu'ils trouvèrent très sain, qu'ils aperçurent seulement de petites bubes d'eau logées entre le crâne et la pellicule qui enveloppe le cerveau, ce qu'ils jugèrent être cause des maux de tête dont la Reine s'était plainte ; ils attestèrent d'ailleurs qu'elle était morte d'un abcès formé dans la poitrine. »

Voilà du moins l'indication d'une source de renseignements : la « *Cronique Novennaire.* » J'avoue que j'ai eu moi-même, autrefois, la curiosité de chercher quelles

annales Voltaire pouvait ainsi désigner, et que mes recherches à la Bibliothèque nationale sont restées vaines. M. E. M. ou quelque autre intermédiairiste sera sans doute plus heureux. Voltaire nous donne aussi les noms des médecins qui pratiquèrent l'autopsie : peut-être pourrait-on, grâce à cela, trouver quelques renseignements ; Voltaire nous y aidera encore, dans la fin de sa discussion que je veux donner pour terminer, parce qu'elle me paraît des plus intéressantes, et nous montre bien comment, même en composant son poème épique, Voltaire était, avant tout, historien curieux de la vérité et habile à la découvrir. Voici comment il conclut sa démonstration : « Il est à remarquer que ceux qui l'ouvrirent étaient huguenots et qu'apparemment ils auraient parlé de poison s'ils y avaient trouvé quelque vraisemblance. On peut me répondre qu'ils furent gagnés par la Cour. Mais Desnœuds, chirurgien de Jeanne d'Albret, huguenot passionné, écrivit depuis des libelles contre la Cour, ce qu'il n'eût pas fait s'il se fût vendu à elle : et dans ces libelles il ne dit point que Jeanne d'Albret ait été empoisonnée. De plus, il n'est pas croyable qu'une femme aussi habile que Catherine de Médicis eût chargé d'une pareille commission un misérable parfumeur, qui avait, dit-on, l'insolence de s'en vanter ».

Il ne faut point donner à ce dernier argument une grande valeur, encore qu'en sa dernière partie il ait quelque finesse, mais on doit avouer, semble-t-il, que le reste de la discussion est bien habilement conduit M. E. M. nous dira, je l'espère, si Voltaire avait raison, ou s'il convient de le démentir.

GEORGES ASCOLI.

—

« Le sang de Danton t'étouffe » (LV, 162). -- Je ne sais sur quel document s'appuie Thiers pour attribuer à Garnier de l'Aube la phrase lancée à Robespierre le 9 thermidor. Ce que je puis dire, c'est que le fait est relaté par un presque contemporain de la Terreur : *Biographie conventionnelle*, Eymery, Paris, 1815.

Dr BILLARD.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple T. G., 534, XLIX à LIII ; LIV, 17,62, 115, 569, 791). — Le *Gil-Blas* dans ses numéros des 17 oct. 3, 20 et 28 nov. 1906, a publié une correspondance très intéressante, et contradictoire quant aux faits énoncés entre le comte d'Aleyrac, le vicomte de Reiset, le général de Cornulier-Lucinière, le comte René de Monti et Mme d'Izarn.

Il s'agit de la scène entre le duc de Berry et Louis XVIII, au sujet de Naundorff, et de la visite de Maximin de la Salette à Frohsdorff.

Notre rôle se borne à simplement signaler cette polémique pour ce qu'elle apporte de témoignages et de contre-témoignages ; mais nous ne saurions l'analyser dans nos colonnes pour les raisons que les plus ardents champions des causes adverses ont bien voulu trouver prudentes et fondées.

—

L'Ode inédite à Napoléon de l'Allemand Platen (LV, 51). — L'ode du comte de Platen à Napoléon, pièce dont l'histoire littéraire allemande connaissait l'existence, mais qui restait inédite, a été publiée par la *Wiener Abendpost*, édition du soir de la *Wiener Zeitung* ou Moniteur officiel de l'empire d'Autriche, dans son numéro du 24 décembre 1906, numéro qui est d'ailleurs épuisé et par conséquent introuvable, ce qui est compréhensible en raison du caractère spécial de ce journal publié plus ou moins *for private circulation*. Heureux de répondre au désir exprimé, je transmets à l'*Intermédiaire* texte, traduction et commentaires.

ACHILLE PLISTA.

—

Le droit d'asile au moyen âge (LV, 49, 115, 171). — Comme l'indique M. E. Grave pour une église de Sens, la même chose existe à la cathédrale de Saint-Omer, où l'on peut voir encore, au-dessus d'un portrait et à l'extérieur, deux anneaux du même genre. Il suffisait de les toucher pour avoir le droit d'asile. Il est vrai que ces anneaux, au moins actuellement, sont à une certaine hauteur, et qu'il faut monter sur une chaise pour y atteindre.

P. TAFFIN.

***

Comment étaient saisis les coupables, demande notre érudit ophélète A. B. X. ? C'est ce que nous apprend Grégoire de Tours, au VIe siècle, à propos du second fils de la reine Audovère, réfugié à la basi-

lique de Saint-Martin de Tours, que Frédégonde cherchait à faire disparaître de ce monde, afin d'assurer à ses propres fils la succession de son mari Chilpéric. Ce jeune prince, Mérovée, s'y était réfugié avec son ami Gontran Boson, qui était affligé d'une singulière manie : il ne pouvait pas faire un serment, sans avoir la tentation de le violer aussitôt. Frédégonde le savait, et elle se servit de son vilain défaut pour aboutir à ses fins. Cela lui était d'autant plus facile qu'il était bien avec elle, parce qu'elle le protégeait en secret contre son mari ; car elle lui attribuait déjà la mort du fils aîné de la première femme, sa rivale.

Pour faire sortir Mérovée de son asile, elle fit prier son compagnon Boson, de le décider à profiter de ce que la basilique n'était pas surveillée de près, pour aller à la chasse par un beau jour d'automne. Croyant que les assassins étaient déjà tout prêts, Gontran Boson dit à son ami : Pourquoi restons-nous à moisir dans cet enclos, comme des paresseux, alors qu'il fait si beau dehors ? Prenons des éperviers, sifflons nos chiens et allons nous divertir à la chasse ! — C'était un gai compagnon, et l'infortuné jeune prince suivit son conseil. Il n'eut pas à s'en repentir, cette fois là ; malheureusement, il n'en fut pas toujours de même dans d'autres circonstances, où plusieurs de ses amis périrent. L'année suivante, il finit par être tué lui-même, trahi par Gilles, le perfide évêque de Reims, déposé plus tard et exilé à Strasbourg, pour ses innombrables méfaits.

D'autres fois, au lieu de les décider à sortir par la persuasion, on forçait ces malheureuses victimes du droit d'asile à sortir par d'autres moyens, plus ou moins condamnables.

Tantôt, on démolissait la toiture du lieu de leur refuge et on les en chassait en leur jetant des pierres et des tuiles sur la tête ! Des satellites, apostés aux portes, les tuaient à leur sortie.

C'est ainsi par exemple que Willequier (Quillecaire) duc d'Aquitaine, s'étant réfugié à Saint-Martin de Tours, le roi Clotaire I fit mettre le feu à la toiture, pour l'obliger à en sortir ! Sur le point d'être asphyxié et brûlé vif, lors de la chûte des poutres embrasées dans l'église, il sortit et fut chargé de chaînes, dès qu'il eut mis les pieds dehors. C'est alors qu'eut lieu le fameux prodige, attribué aux mérites de Saint-Martin et à l'invocation du saint prédécesseur de Grégoire de Tours, à ce céleste patron du lieu : les fers de Quillecaire se rompirent, et Clotaire émerveillé fit refaire la toiture de la basilique en plomb, et non pas en étain, comme on l'avait traduit à tort : *le mot* STANNUM *n'ayant pas encore ce sens là, comme il l'a eu plus tard.*

Enfin, dans d'autres circonstances, on décidait ces victimes du droit d'asile à se livrer, par sacrifice volontaire, en vue de l'expiation de leurs fautes ; et dans ce cas-là, ils avaient encore plus d'une ressource pour échapper au juste châtiment de leurs crimes, dans ces temps de foi naïve. Tantôt des « prudes gens » s'interposaient en leur faveur, auprès du seigneur irrité. D'autres fois, on apostait une jeune fille, sur le chemin du gibet ; et il lui suffisait qu'elle demandât à épouser le malheureux, pour qu'on lui fît grâce de la vie.

Dr Bougon.

N. B. Au VIe siècle, le mot *stannum* avait seulement le sens de plomb en feuilles, *préparé pour être mis en œuvre par les plombiers* ; et ce n'est que plusieurs siècles plus tard, qu'on a fait dériver le mot étain, estaing, de l'italien stagno.

Dr B.

—

Notre Dame de Lorette (LIII, ; LIV, 238, 419, 619, 910, 961 ; LV, 21, 68). — Je viens de publier dans la *Rivista Araldica* de Rome, le témoignage de vieilles chroniques établissant qu'en 1410, soit 60 ans à peu près avant la première bulle papale qui, selon le chanoine Chevalier, parle de la translation de la *Santa casa*, le sanctuaire de Lorette était déjà si célèbre que Nicolas III, marquis d'Este, seigneur de Ferrare, voulant visiter les plus fameux sanctuaires, choisit le *Saint-Sépulcre*, *N. Dame de Lorette* et *Saint-Jacques de Galice.*

Selon la version du *Teramano*, la translation aurait eu lieu en 1294, 116 ans étaient donc passés, lorsque Nicolas III entreprit son voyage, et qu'on ne vienne pas me dire que dans ces chroniques, on ne parle pas de la *Santa casa*. On ne fait pas, à propos d'une mention de pèlerinage d'un personnage dont on est l'annaliste, toute l'histoire de ce pèlerinage. Pour être

alors aussi célèbre, ce sanctuaire devait bien renfermer quelque chose de plus qu'une simple image, comme le laisse entendre le chanoine Chevalier. Mais passons outre :

M. l'abbé G. della Casa a publié dernièrement (*Vera Roma*, janvier 1907), un article qui a échappé aux critiques du chanoine Chevalier,et pour cela je tiens à le leur faire connaître :

Un journal de Lyon a déclaré *extraordinaire* l'érudition du chanoine, puisque dans son ouvrage il a cité plus de mille auteurs, et un autre journal a affirmé qu'il a dû consulter 1.500 manuscrits.

L'abbé della Casa observe que dans l'ouvragede l'abbé Chevalier il y a 41 documents seulement, dont 40 tirés de la Bibliothèque du Vatican. De ces derniers, quelques pages de Belard d'Ascoli ont été transcrites par M. Laborde ; sur 39 textes pontificaux, 4 ont été transcrits par Mgr Baumgarten ; les autres 35 par M. Barlière !

Le document 41 a été tiré de la Bibliothèque de Saint-Pierre de Lyon, par l'abbé Chevalier lui-même.

Voilà tout ce qui se rapporte aux manuscrits ; sur 1.500 il en manqne 1.459 !

L'abbé della Casa après un examen sommaire du livre de l'abbé Chevalier et une confrontation très serrée des principaux chapitres, arrive à la *question formidable*, comme l'appelle l'abbé Chevalier lui-même : *le silence parfait et absolu des chroniqueurs au* XIVe *siècle.*

En lisant ces mots terribles, on croira peut-être que le chanoine Chevalier donne la liste de grand nombre des écrivains de cette époque. Rien de tout cela. Il ne cite qu'UN SEUL auteur, Villani, mais il ne souffle pas un mot de la tradition constante dans la Marche d'Ancone. Il oublie les études du cardinal Marini, celles de Ratti et d'autres encore.

L'abbé della Casa, dans un article de la *Vera Roma*, du 27 janvier dernier, montre ensuite le manque d'attention avec lequel le chanoine Chevalier a cité ses textes. Ainsi, pour l'itinéraire de Terre Sainte, de Jean de Wurbourg, il a omis tout ce passage qui signale encore au XIIIe siècle l'existence de la Sainte Maison à Nazareth. « Cette chambre se montre encore en un lieu distinct, comme je l'ai vu en personne, et noté ». Parlant de la lettre d'Urbain IV à Saint Louis, en 1263, dans laquelle il est question de la destruction de la Santa Casa, M. Chevalier interpolle avant *destruens*, le mot *totaliter* qui ne figure pas dans le texte et dont on peut juger de suite l'importance pour soutenir sa prétention que la Sainte Maison avait complètement été détruite avant la prétendue translation. On demande aussi l'explication des mots : GUBERNATOR ALMÆ DOMUS PREFATÆ ECCLESIÆ VIRGINIS DE LAURETO, insérés dans un texte de l'évêque de Recanati, du 27 août 1466 et par conséquent antérieurs au dernier quart du XVe siècle, avant lequel M. Chevalier prétend qu'il n'y a pas de mention expresse de la translation.

L'abbé della Casa,enfin, regrette que le savant chanoine français ait perdu un temps si considérable pour détourner, sans aucune raison, la piété du peuple simple et fidèle.

Comte PASINI FRASSONI.

—

Académie de Dijon (LV, 107). — L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon doit sa fondation à Hector Bernard Pouffier, doyen du Parlement de Bourgogne, mort le 17 mars 1736. C'est par son testament du 1er octobre 1725 qu'il régla l'organisation de la future compagnie richement dotée par lui. Il léguait notamment son hôtel au doyen du Parlement, à charge de l'ouvrir aux séances de l'Académie. Cet hôtel existe encore, rue d'Assas, en perspective de la rue Verrerie ; il sert aujourd'hui à la réunion des officiers.

La nouvelle Académie fut approuvée par lettres-patentes de juin 1720, registrées le 30 au Parlement. Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, en fut déclaré protecteur; c'était alors un enfant de quatre ans, Louis-Joseph.

En 1742, l'Académie fit frapper une médaille destinée aux prix importants qu'elle décernait chaque année. Cette médaille, fort belle et qui est encore employée, fut gravée par Marteau sur un dessin de Bouchardon. La face montre Minerve appuyée sur un écu ovale aux armes de la ville, et tenant les trois couronnes des Sciences, des Lettres et des Arts. Au revers, un beau motif héraldique donne les armes des Pouffier : *De gueules en un vase d'or chargé d'une cotice d'azur*

en pointe, surmonté de trois quintefeuilles d'argent posés deux et un; Supports : deux griffons ; Timbre : une couronne de marquis.

Mais ce sont là des armes nouvelles ; les Pouffier étaient, à l'origine, de riches marchands de fer et avaient fait construire, à la fin du XVIe siècle, ce logis orné qui existerait encore intact rue Chaudronnerie, 28, si le rez-de-chaussée n'en avait été éventré pour établir une devanture de magasin. C'est la maison dite des Cariatides, un des édifices privés les plus remarquables dans son exiguïté, d'une ville où ils sont si nombreux et variés.

Remarquez au premier étage une grosse marmite en relief d'où jaillit une gerbe fleurie ; c'était tout bonnement l'enseigne de la maison, et plus tard quand les Pouffier se poussèrent dans le monde où l'on a des armoiries, ils la prirent pour meuble de leur blason de fraiche date. Mais leur noblesse s'étant solidifiée avec le temps, Hector-Bernard trouva trop modeste la marmite ancestrale et se composa des armes de caractère plus héraldique.

L'Académie dijonnaise, enrichie encore par des dons successifs, ressemblait peu à nos sociétés savantes contemporaines. Le rôle accepté par celles-ci, et je le tiens pour considérable autant qu'utile, est surtout d'étudier dans ses profondeurs l'histoire provinciale. De patients chercheurs fouillent les archives publiques et privées, mettent au jour des documents et des faits nouveaux, établissent les textes et préparent ainsi les éléments des amples généralisations historiques. C'est là un labeur immense et qui mérite d'être loué sans réserve.

Les choses n'allaient pas ainsi il y a déux siècles ; la province vivait d'une vie intense et personnelle. Ville de 20.000 habitants, environ, mais siège d'un Parlement, d'une Chambre des Comptes, de la Chambre des Elus qui administraient la province entre les sessions triennales des Etats-généraux, Dijon était une des capitales les plus vivantes de l'ancienne France. Déjà considérable au XVIIe siècle, son rôle de cité lettrée, savante et artiste, avait encore grandi au XVIIIe. Ainsi le président Bouhier n'est plus qu'un nom dans l'histoire de l'érudition, mais cet homme qui « remuait tout », comme on a dit, eut en son temps une réputation européenne qui rejaillit sur la ville où il résidait. Que si l'on veut comprendre ce que fut Dijon au XVIIIe siècle, on n'a qu'à lire de Charles de Brosses ses Lettres familières écrites d'Italie, et aussi le volume qu'a consacré un « charmant président », comme disait Stendhal, Théophile Foisset, en 1842, un livre excellent, sans nul provincialisme et qui figurerait honorablement dans le bagage de n'importe quel membre de l'Académie française ; je note que c'est une publication de celle de Dijon.

Cette brillante société parlementaire était amie de tous les luxes, surtout de ceux de l'esprit ; sciences, lettres, érudition, beaux-arts, rien ne lui était étranger, et en cela Dijon passé de 20 à 73.000 habitants, est assurément fort au dessous de ce qu'était la petite capitale provinciale de 1750.

Comme il n'y avait d'autre université qu'une école de Droit, l'Académie y suppléait par des cours publics. Elle avait une précieuse bibliothèque,un médaillier, des cabinets d'histoire naturelle, de physique et d'anatomie, un jardin botanique, un observatoire, un laboratoire de chi i ie ; tout cela bien doté et tenu au niveau de la science contemporaine. Du point de vue littéraire, je reconnais sans peine que le lieu commun oratoire florissait dans les programmes des concours, mais où n'en était-il pas ainsi, même à Paris ?

Le choix du sujet pour le concours de « morale » dont le tour revenait en 1750, avait été choisi dans la séance du 1er août 1749 ; treize mémoires présentés le 10 avril 1750, furent lus les 17 et 24 avril, 29 mai, 5, 12 et 19 juin. Enfin, sur le rapport lu le vendredi 9 juillet, le manuscrit coté septième, avec la devise : *Decipimur specie recti*, est jugé digne du prix, et la lettre close ayant été ouverte, est proclamé lauréat « le sieur Rousseau, citoyen de la ville de Genève, demeurant à Paris ». Le 23 août, la médaille d'or sera remise à son mandataire, M. Jacques-Antoine Tardy, receveur des décimes à Dijon.

La publication du mémoire couronné souleva des tempêtes et la pauvre Académie dijonnaise eut une mauvaise presse. Parmi les lettrés,parlementaires, hommes d'église et autres ayant inconsciemment allumé un tel brûlot incendiaire, il

ne se rencontrait ni révolutionnaires, ni esprits machiavéliques. Mais c'étaient des hommes de leur éducation et de leur temps, très pénétrés de grande éloquence classique; de plus, le raffinement extrême, excessif de la vie de société avait fait d'eux des intellectuels, comme on dirait aujourd'hui. Puis, par une réaction assez naturelle, on commençait à chanter la nature, la douceur de la vie innocente et pure des champs, le XVIIIe siècle se faisait déjà sensible et philosophait à la mode anglaise sur l'égalité et les droits des hommes. Tout cela, bien entendu, ne passait pas le discours et on aurait été fort marri d'être pris au mot.

Ainsi s'élaborait dans les esprits la révolution morale qui devait conduire à la grande liquidation politique et sociale de la fin du siècle. Si grand qu'il soit, un homme ne crée pas de tels courants, et si Rousseau en proclamant la faillite de la civilisation au point de vue de la morale, fut dès ce jour-là le terrible démolisseur que l'on sait, c'est qu'il existait déjà de puissants facteurs dont il eut seulement à éveiller, à discipliner, à conduire les forces sommeillantes.

Quant à accuser la compagnie dijonnaise d'avoir déchaîné le redoutable révolutionnaire, elle en est bien innocente. A défaut de cette occasion-là, une autre se serait présentée, et, un peu plus tôt, un peu plus tard, le génie de Rousseau aurait fait irruption dans le monde par une issue inconnue.

Toutefois ce fut un avertissement pour l'Académie, le discours sur la question posée en 1749, *Si la Renaissance des lettres et des arts a contribué à épurer les mœurs ?* n'était qu'un morceau oratoire. Mais le sujet mis au concours en 1753 pour 1754, *Les causes de l'inégalité parmi les hommes*, était de bien autre importance. Aussi le mémoire âpre et nettement républicain de Rousseau effraya-t-il les académiciens, et le prix fut décerné à l'œuvre sage et orthodoxe au sens religieux et politique, de l'abbé Talbert, chanoine de Besançon.

L'Académie poursuivit sa carrière utile, et en 1773, acheta l'hôtel de Grammont où existe encore un grand salon d'une hauteur de deux étages qui servit aux séances publiques dont il y avait deux chaque année, en août et en décembre. L'inauguration eut lieu le 5 août 1773, sous la présidence de Buffon. C'est dans cette salle que, le 2 août 1784, le capitaine du génie Lazare Carnot, natif de Nolay, en garnison à Arras, reçut de la main du prince-gouverneur la médaille d'or, pour son éloge de Vauban.

Supprimée avec toutes les autres sur la proposition de Grégoire, le 8 août 1793, l'Académie fut reconstituée le 14 prairial, an VI, en vertu d'un arrêt ministériel du 3 floréal, sous le titre de *Société libre des Sciences, Arts et Agriculture de Dijon*, et on lui rendit ses biens, y compris son hôtel.

Mais le 11 décembre 1808, un décret impérial attribuait à l'Université tous les biens non aliénés des anciennes universités et académies. L'Université impériale prit donc possession de l'hôtel ; du reste ce ne fut pas sans une résistance énergique brisée enfin par un arrêt du Conseil d'Etat du 29 juillet 1817.

Plus tard, l'Université réclama par surcroît le mobilier et les collections ; nouveau procès terminé par une transaction du 6 février 1846, homologuée par le ministre le 3 avril. Ce fut, du reste, un dépouillement presque complet de l'Académie. Et on notera que le recteur, Nicolas Berthot, qui au nom de l'Université poursuivit si âprement l'Académie, en était alors le président !

Depuis, bien que dépouillé de son pouvoir temporel, l'Académie n'en a pas moins poursuivi une carrière qui n'est pas sans honneur. Elle décerne chaque année des médailles et publie des mémoires estimés. En dehors de ceux-ci, elle a édité des ouvrages importants ; j'ai parlé du livre de Th. Foisset sur le président de Brosses, je citerai encore *Bibliographie bourguignonne*, par Ph. Milsand, et *Chartes d'affranchissement en Bourgogne*, par Joseph Garnier, mort en 1903, archiviste de la Côte-d'Or ; c'est une œuvre capitale en 3 vol. in-4°. L'introduction qui donne un tableau magistral de la vie des hommes, des institutions et des choses en Bourgogne, depuis l'origine du duché jusqu'en 1789, laissée inachevée par l'auteur, va être prochainement complétée à l'aide des matériaux laissés par lui, et publiée.

H. C. M.

Noms originaux des villes étrangères (LIV, 947 ; LV, 26, 125). — De nos jours, avec l'Union Postale Universelle, l'institution des postes est devenue cosmopolite ; et ce serait, il semble, un devoir réciproque de courtoisie internationale, lorsqu'on adresse une lettre à l'étranger, de donner à la ville destinataire la dénomination officielle qu'elle comporte au pays dont elle fait partie.

Je ne sache pas que les étrangers altèrent les noms des villes françaises sur les lettres qu'ils y adressent.

La Belgique est bilingue ; si elle inscrit, en même temps que les noms français, les noms flamands sur ses gares et ses trains de chemins de fer, c'est uniquement pour les besoins de sa population mixte.

Et puisque nous avons aussi, dans le Nord, des populations de langue flamande, il n'y a pas lieu de se formaliser de cet usage spécialement belge.

Autre chose est de persister à donner des noms français ou francisés à des cités étrangères, telles que Londres, Vienne, Mayence, Munich, Milan...

Il est vrai que ces noms sont, chez nous, consacrés par un long usage, et entre Français, on ne s'en déshabituera pas.

Mais il est désirable que, pour nos correspondances et nos relations commerciales avec l'étranger, nous adoptions, pour les noms de villes, l'orthographe en usage dans chaque pays.

L'objet essentiel d'une missive postale est d'arriver à destination.

A cet effet, il est utile qu'elle n'embarrasse pas, par sa suscription exotique, l'agent postal étranger ou le facteur, plus ou moins illettré, chargé de la remettre à son adresse. LÉON SYLVESTRE.

*
* *

Lire *S'Gravenhage* au lieu de Saint-Gravenhage.

LECNAM.

—

Taxandria. — Toxandria. — Thessandria (LV, 51, 179). — *Toxandrie*, de τοξον, arc, et ἀνης, ἀνδρος, *homme*, et non Taxandrie, ou, par corruption, *Tessandrie*.

Il est assez étrange que J. César qui connaissait les Gaules, n'ait jamais mentionné les *Toxandres*, soit par une sorte de dépit ou orgueil jaloux, soit qu'il les eût confondus avec les Ménapiens ou les Nerviens dont ils faisaient partie, ou avec les Bataves qui étaient plus au Nord, il ne les cite nulle part, (*de Bello Gallico*).

Ce ne fut que quelque cent ans plus tard, que Pline l'Ancien, (*Hist. des guerres de Germanie*) qui n'avait parcouru que l'Espagne et peut-être la Grèce, parla le premier des *Toxandres*, qui habitaient la région de la Gaule Belgique située entre la Meuse, l'Escaut et le Demer, comprenant une partie du pays des Ménapiens, des Morins et des Nerviens.

Jusque vers le milieu du moyen âge, on donna le nom de *Toxandrie* à la partie Nord-Est du Brabant. Vrédius nous apprend que tandis que la Gaule fut, durant plusieurs siècles soumise aux Romains, ceux ci ne parvinrent jamais à réduire les Toxandres. L'empereur Julien, au dire d'Ammien Marcellin, n'osa pas les attaquer.

Défendus par les épaisses forêts qui couvraient leur sol parsemé de ravins marécageux et de fondrières glaiseuses, ils ne purent jamais être assujettis au servage des conquérants du monde ancien, lesquels durent se borner à s'en faire des alliés.

Mais ils devaient ce rare privilège bien moins à l'état presque sauvage de leur territoire, qu'à leur habileté redoutable à se servir de l'*arc*, comme d'une arme portant silencieusement la mort à distance. Ils maniaient en outre, avec une dextérité terrible, la hache (*framée* ou *francisque*) qui leur servait à la fois, à abattre les broussailles et comme arme sans merci dans les combats corps à corps. L'on sait aussi en quel extraordinaire honneur est resté dans nos campagnes flamandes *le tir à l'arc*, dont les concours figurent encore dans toutes les festivités villageoises. Les sociétés ou compagnies d'archers remontent à une origine très lointaine et plusieurs d'entre elles conservent avec religion les antiques bannières armoriées des corporations ou « gildes » d'autrefois.

Les « Rois » ou vainqueurs des concours, lorsqu'ils revêtent le lourd collier séculaire à larges plaques d'argent sur lesquelles sont gravés leurs noms ou leurs blasons avec la date de leur triomphe, jouissent toujours dans la foule populaire d'un profond respect traditionnel

et mal adviendrait à celui qui, ignorant la coutume conservée en souvenir de la vaillance des Toxandres, tournerait en ridicule une pratique que, de nos jours, on pourrait considérer comme simplement puérile.

Le tir à l'arc d'aujourd'hui n'est plus, en effet, qu'un divertissement gymnastique de plein air, et la terrible framée d'autrefois est actuellement remplacée par le couteau-espagnol (*navaja*) que tout paysan flamand porte sur lui et qui trop souvent joue un rôle dramatique dans les rivalités d'amour ou les rixes de cabarets.

De l'ancienne Toxandrie, il ne reste actuellement que *Tessenderloo* (*Toxandriæ locus*) qui fut autrefois le centre de l'irréductible contrée innommée par César. C'est un gros bourg de la province de Limbourg (Belgique) qui compte environ 4.000 habitants, presque tous cultivateurs-propriétaires.

Quoique modeste et à peu près ignorée au milieu des sites riants de ses campagnes devenues riches et fécondes, grâce à un travail robuste et opiniâtre, Tessenderloo eut un passé glorieux, non seulement par la valeur guerrière des anciens habitants de la contrée, mais parce que les premiers rois Francs-saliens y eurent leur palais, où fut, paraît-il, proclamée vers l'an 428, la fameuse loi salique.

Tessenderloo fut aussi plus tard une puissante seigneurie relevant des comtes de Looz et appartenant à l'évêché de Liège.

L'église de cette commune renferme l'un des plus beaux jubés du style ogival fleuri que possède la Belgique. C'est une véritable dentelle de pierre, d'une valeur inestimable au point de vue de la délicatesse artistique.

Nous complétons les renseignements réclamés, en ajoutant que — sauf avis contraires, — Empla est probablement Jmpe, petite commune de la Flandre orientale, non loin d'Alost ; que la rivière *Verbucna* pourrait bien être la Velpe, l'un des affluents du Demer, et qu'enfin *Tyclensis* se rapporte sans aucun doute à Thielt-Notre-Dame, commune d'environ 3.000 âmes, voisine d'Aerschot, dans le Brabant, qu'il ne faut pas confondre avec la ville de Thielt, d'une population de 10.000 habitants, dans la Flandre occidentale, tout à fait en dehors de la contrée dont nous nous occupons.

Cette dernière ville fut le lieu de naissance d'Olivier-le-Daim, le trop célèbre barbier-ministre et proxénète du roi Louis XI, qui fut aussi le collaborateur de son hypocrite maître dans la rédaction, d'ailleurs assez fruste en son français de l'époque, des « Cent nouvelles nouvelles » — ces contes licencieux, dans le genre de Boccace, dont il existe un grand nombre d'éditions, toutes également rares et « recherchées » ! O faiblesses humaines !

Dr v. d. Corput.

—

Festieux (commune de l'Aisne) (LIV, 949 ; LV, 74). — La question indiquait *Festuacum* comme désignant *Festieux* et à côté *Festulieum*. J'ai répondu que le suffixe *acus* s'ajoutait aux noms des familles pour indiquer les propriétés leur appartenant, mais j'ai donné des exemples d'autres terminaisons analogues à la seconde dénomination citée. Par exemple, *Drouilly* (Marne) qui a connu les formes *Drulliacus* et *Drulleius*, *Cocciacus* et *Coccilus* provenant du gentilice *Coccius*, qui ont donné *Cuisia*, commune du Jura, etc.

Je rappelle que l'auteur de la question voulait faire dériver *Festuacum* de l'allemand *Festung* « forteresse » qui d'abord était en moyen haut allemand (mérovingien) *Vestin* et d'autre part, comme le fait remarquer D'Arbois de Jubainville, le suffixe celtique *aco*, qui serait *achus* dans les noms mérovingiens, y fait défaut.

Paul Argelès.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle Desvieux de Mauléon (T. G., 131 ; LV, 8, 182). — Le chanoine Davin n'a pas donné de détails précis sur le mariage de Bossuet qu'il n'a jamais pu parvenir à prouver et pour cause. Son livre n'est qu'un pamphlet contre Bossuet contenant beaucoup d'insinuations, mais pas de preuves.

L'abbé Urbain a remis les choses au point dans une série d'articles de la *Revue du clergé français* réunis dans un tirage à part paru en 1906.

G. O. B.

—

Le cardinal Donnet a-t-il été enseveli vivant (LV, 60, 130). — Pardon d'insister ; mais les réponses à ma ques-

tion montrent que personne parmi nos confrères n'est exactement renseigné sur le fait que j'ai proposé aux investigations de l'*Intermédiaire*.

Le cardinal Donnet (pardon du *lapsus*) né en 1795, à Bourg-Argental (Loire), a-t-il été enseveli vivant, puis sauvé providentiellement ? Où et quand ce fait se serait-il passé ? Existe-t-il encore des vieillards qui aient des souvenirs relatifs à cet accident ? Y a-t-il quelque fureteur qui ait trouvé des documents, conservé des notes sur l'aventure ?

J'ai entendu infirmer le fait avec tant d'insistance que je serais curieux de connaître la vérité à ce sujet. P. E.

—

Mlle Ida Ferrier (LIV, 893, 978 ; LV, 28, 133). — C'est J. M. Quérard qui, dans le premier volume des *Supercheries littéraires dévoilées*, avait attribué le drame de *Bathilde* à la collaboration de Maquet, Dumas et Cordellier-Delanoue.

Seul, ce dernier doit être écarté pour les motifs suivants :

D'abord, si nous consultons le catalogue général des Œuvres dramatiques faisant partie du Répertoire de la société des auteurs et compositeurs, Paris, 1863, nous constatons que l'Agence Léonce Péragallo percevait sur les représentations de *Bathilde* des droits d'auteur pour Dumas et Maquet seuls.

De plus, une lettre rectificative d'Auguste Maquet, lettre dont nous possédons l'original et qui a été insérée avec quelques variantes dans le journal *Le Quérard*, complément périodique de la « France littéraire », année 1855, p. 539, contient le paragraphe suivant :

« Ma collaboration avec Dumas a com-
« mencé par *Bathilde*, ma première pièce,
« que Gérard de Nerval lui porta, qu'il
« arrangea, fit jouer et que Cordellier-
« Delanoue, à qui, je ne sais pourquoi,
« M. Quérard l'attribue, n'a jamais *peut-*
« *être* (1) ni vue ni lue ».

Ainsi donc, si Cordellier-Delanoue est étranger au drame en question, il n'est pas douteux que Dumas père y a collaboré. C. H. G.

(1) *Peut-être* n'a pas été reproduit dans *le Quérard*.

Griscelli (LIV, 836, 978 ; LV, 31, 75). — J'espère que notre confrère M. Colocci, qui a été assez aimable pour me répondre, me permettra une réplique :

Il me semble que s'il y avait besoin d'une preuve pour démontrer combien l'existence de Griscelli est problématique, il nous la fournit amplement.

Il nous dit que X. de Ricard, dans « *Son histoire mondaine du 2e empire* » ; 2° Claude dans ses « *Mémoires* » ; 3° Labourieux dans « *La vérité sur Orsini* » ; 4° Persano dans son « *Diario* » ; 5° Victor Hugo dans son « *Histoire d'un crime* » parlent de Griscelli.

Or, M. de Ricard n'a pas écrit d'*Histoire du 2e empire* ; il a fait plusieurs romans ayant en sous-titre « *Histoire mondaine du 2e empire* ». Les *Mémoires* de M. Claude, comme *La vérité sur Orsini* de Labourieux sont deux romans-feuilletons ; et quant à l'*Histoire d'un crime*, œuvre de génie comme toutes les production de Victor Hugo, c'est un roman où presque tout est d'imagination.

Reste Persano. Si dans son *Diario* il était question de Griscelli, ce serait important ; mais M. Colocci a dû se tromper ; au 11 juin 1860, 4e édit. pages 35, 36, il ne parle pas de lui ; il raconte avoir été avisé par M. de Cavour que deux individus avaient fait le projet d'assassiner Garibaldi et qu'il alla prévenir ce dernier, il nomme ces deux assassins ; le premier s'appelait Valentini et était caporal de l'armée napolitaine ; le deuxième était un bandit napolitain depuis longtemps connu comme tel dans le pays et s'appelait Giosafatti Tellerico.

M. Colocci ajoute que Persano, dans son *Diario* du 11 juin 1860, vint prévenir Garibaldi que Griscelli voulait l'assassiner, qu'il le fit arrêter et puis relâcher quand Cavour l'eut prévenu qu'il était envoyé par lui.

Je le prie de relire le journal de Persano, il verra qu'il n'y a *rien, rien* de tout cela ; à la date indiquée il n'y a que ce que je viens de raconter.

Que pensent maintenant nos collègues des raisons alléguées pour démontrer l'existence de Griscelli ?

Je ne dis pas pour cela que Griscelli est un mythe, mais jusqu'à présent, son existence ne me paraît pas démontrée. Puis, si elle était démontrée, il resterait à prouver qu'il est l'auteur du pamphlet qui porte son nom. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

Esther Guimont (LV, 166). — Joseph d'Arcay (*Indiscrétions contemporaines*, *Souvenirs intimes*. Calmann-Lévy, 1885), p. 383, lui consacre quelques feuillets.

Au résumé, il dit qu'Esther Guimont « cette Aspasie au petit pied » débuta sous la Restauration. Elle rechercha la société des hommes de lettres : Véron, Malitourne, Roqueplan, Romieu, Emile de Girardin.

A la mort de Roqueplan, elle se retira rue de Chateaubriand ; elle fit une table excellente, ce qui était le moyen d'avoir un brillant salon.

Elle mourut en 1879. D'Arçay visita alors la retraite de l'hétaïre de 1830, devenue un instant l'Egérie de 1843 :

Tout y était bien en rapport avec ce que je savais et ce que je supposais de la maîtresse de ces lieux, qui fut toujours une femme positive et rangée. Vieux mobilier, confortable, mais bien usé : chambre à coucher en satin noir, habile précaution chez une septuagénaire ; salle à manger commode et surtout largement pourvue d'une belle argenterie d'Odiot et d'Aucoc, ce qui prouve que l'amphytrion songeait au solide.

Mais ce qui est pauvre, ce sont les objets d'art et la bibliotheque : car Esther avait une bibliothèque, mais bien maigre, sans aucun luxe d'éditions ni de reliures, et dans laquelle on est assez étonné de trouver les *Classiques latins* de Panckoucke —est-ce une occasion ou une prétention ? — à côté des *Questions de mon temps*, d'Emile de Girardin, et des *Nouvelles à la main* de Roqueplan, dont la présence s'y explique mieux.

Les amateurs se disputèrent ces épaves à l'Hôtel Drouot, où s'acheva le roman d'Esther Guimont, dit le *Lion*. M.

*
* *

Mais si. Presque tous les *Mémoires, Souvenirs* et Correspondances sur le second Empire ont parlé du *Lion* ; et je ne sais même pas si l'*Intermédiaire* d'antan n'a pas déjà posé la question. ALPHA.

*
* *

Ce n'était pas une femme vulgaire. Très connue par sa liaison avec Nestor Roqueplan, l'auteur de *Parisine*, et par la tendre amitié qu'avaient pour elle, Emile de Girardin, Véron, Romieu, etc., elle le devint encore plus par la publication de (Taschereau, *Revue rétrospective*, page 159,) de sa lettre à l'austère Guizot.

Il paraît qu'elle avait ordonné d'être enterrée avec les lettres de tous ceux qui l'avaient connue, réunis en paquet cacheté sous sa tête.

L'on consultera, avec fruit, un article du *Figaro*, 17 novembre 1879, écrit à l'occasion de la vente de son mobilier. L'on devra aussi rechercher le catalogue dressé lors de la vente de sa bibliothèque; on y trouvera des livres avec des ex-dono qui méritent de ne pas tomber dans l'oubli. Je citerai le n° 6859.

GIRARDIN (E. DE), *Etudes politiques*. Paris, 1842, in-8 chagrin vert, t. d'occas.

Euvoi d'un tome à Mme Esther Guimont : « à la femme de sens et d'esprit digne de devenir la maîtresse d'un grand ministre. L'auteur. » L.

*
* *

Je me souviens avoir lu jadis un roman du marquis de Foudras, dont Esther Guimont était une héroïne. Il était intitulé : *Un caprice de grande dame*. J'ai cherché si je l'avais encore, et je ne l'ai plus trouvé. L'auteur prétendait qu'il n'avait fait qu'arranger un épisode de la vie parisienne qui était réellement arrivé. Il avait changé les noms des autres personnages. Le sujet était celui-ci, si mes souvenirs ne me trompent pas : Une grande dame avait désiré faire connaisnaissance d'Esther Guimont, qu'elle savait être la maîtresse de son mari, et ces deux dames avaient fait connaissance dans des cabarets à la mode de l'époque. Elles s'étaient revues souvent dans la suite. Le mari, très vexé de voir sa femme fréquenter une des lionnes les plus en vue de Paris, avait fini par lui revenir, et ils étaient allés se retirer dans leurs terres pour refaire leur fortune. Il serait même assez curieux qu'aujourd'hui un intermédiairiste voulût bien nous dire qu'elles étaient les personnalités dont le romancier a déguisé les noms. Ce livre doit encore exister aujourd'hui, car je le vois figurer parmi l'énoncé des œuvres du marquis de Foudras, au frontispice des *Gentilshommes chasseurs* édité à la librairie Breton, 5, rue de Verneuil.

ALBERT DESC.

—

Victor Hugo. Portraits et charges (LV, 10, 76).— Pour des détails bibliographiques sur les œuvres de Aglaüs Bouvenne (sans s) il y a à ajouter le charmant petit volume de 188 pages, édité à 512 exemplaires numérotés, par l'Acadé-

mie des Bibliophiles (Paris, MDCCCLXX): *Les monogrammes historiques d'après les monuments originaux*, par Aglaüs Bouvenne, membre de la Société française d'Archéologie. Ce livre est dédié *A mon père 1798-1864.* A. G. C.

—

Un portrait de Lamartine par Fragonard (LV, 216). — Lamartine peint par *Honoré* Fragonard ! Cela nous paraît invraisemblable. Le futur grand poète, en 1804, c'est-à-dire à l'âge de 14 ans, était pensionnaire chez les Pères de la Foi à Belley, et il y est resté jusqu'en 1807. On ne connaît de lui, pour toute son enfance, qu'un portrait au crayon, grand comme la main, fait par un ami ou un parent. Bibl. Mac.

—

Jeanne et Marguerite de Louvigny (LV, 109). — François de L. † avant 1572, épousa Françoise de Hardenthun, dame d'Estréelles et de Reclinghem, qui testa le 5 février 1572, dont :

A. — Guillaume de L., seigneur d'Estréelles en Boulonnais, qui survécut peu à son père, et laissa, d'une femme qui m'est inconnue :

(1) Claude de L., chevalier, seigneur d'Estréelles et de Wierre-au-Bois, capitaine huguenot, capitaine d'Etaples en 1591, présent en 1598 au mariage de Centurion du Tertre, son neveu (Saint-Allais : *Nobil. Univ. du Tertre*).

(2) Jeanne de L., femme de Jacques du Tertre, seigneur d'Escœuffant.

B. — Marguerite de L. qui épousa : 1° en 1551, Jean, baron de Clère † 1564; 2° François de Béthune, baron de Rosny † 1575 *(Dict. de la Nobl. Clère* — P. Anselme : *Béthune*)

Armes : *d'or à 3 loups de sable, passant l'un derrière l'autre* (Scotté de Vélinghem : mss. sur le Boulonnais, f° 43 v°). L'Armorial des Dixmude-Montbrun (f° 37 mss. Bibl. A. de Rosny) porte les mêmes armes, mais les loups superposés et sur champ d'argent, avec pennon généalogique de 8 quartiers. Un sceau appartenant à M. de Gournay de Clarcques (*S. Jehan de Louviny* : XVIe s.) donne un blason tout différent : *une tour, accostée de deux molettes.* Consulter sur cette famille : Rodière : *Anciennes familles protestantes du Boulonnais et de la ville de Montreuil* (Extrait du *Bullet. de la Société de l'Hist. du Protestantisme français*, novembre décembre 1904), pp. 8-11.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Paul de Musset et Lamartine (LIV, 949). — Les souvenirs « vagues » de A. Jy ne le trompent pas, et c'est M. Léon Séché qui a fait erreur. Une fois n'est pas coutume. A mon humble avis, en louant Paul de Musset de n'avoir pas publié sa lettre à Lamartine, il s'est trompé doublement. Car qu'y aurait-il eu d'admirable de la part de Paul de Musset à laisser passer, sans protester publiquement, d'injustes attaques, et venant d'une telle source, contre son frère qui venait de mourir ? Aussi a-t-il protesté, et a-t-il publié sa protestation. Sa lettre à l'auteur du *Lac*, défendant contre lui l'auteur du *Souvenir*, a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* le 15 juillet 1857. H. M.

—

Duchesse de Tallard (LV, 109). — Louis-Charles d'Hostun, duc de Tallard, et ensuite duc d'Hostun, né le 14 février 1716, décédé le 19 septembre 1739, sans postérité, avait épousé, le 21 décembre 1732, Marie-Victoire de Prie, fille de Louis, marquis de Prie et d'Agnès Berthelot, et morte le 4 août 1738.

Il était issu du mariage contracté le 14 mars 1713, entre Marie-Joseph d'Hostun, duc d'Hostun, comte de Tallard, sire de Lesdiguières, etc., Pair de France, chevalier des ordres du Roi et né le 17 septembre 1684, † le 6 (ou 9) septembre 1755, dernier de la famille, et Marie-Isabelle-Angélique de Rohan (fille de Hercule Mériadec, duc de Rohan et d'Anne de Lévis-Ventadour) † le 4 janvier 1754.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

La noblesse sous la troisième République (LIV, 9, 895, 981; LV, 81, 196). — Si le langage tenu par le commissaire du gouverment, lors de la discussion de l'article 15 de la loi de finances, était tel que le rapporte M. P. de L. on serait fondé à le trouver quelque peu incohérent, on s'étonnerait à bon droit de voir la République investir des particuliers de titres de noblesse « qu'elle ne reconnaît pas et qu'elle n'a jamais reconnus », mais si l'on veut bien prendre la peine de remonter aux sources, il sera facile de constater les différences nombreuses qui exis-

tent entre le texte original, publié par l'*Officiel* du 14 décembre 1906, pages 3242 et suivantes, et la version donnée par M. P. de L.

Il est toujours de bonne discussion de se mettre d'accord sur la signification des mots employés : en la circonstance, c'est absolument indispensable.

Quand le commissaire du gouvernement a dit que la République « s'interdit la reconnaissance des titres », il n'a pas voulu dire qu'elle entend *ignorer* les titres, ou ne pas les *connaître*.

Dire que le gouvernement *ignore* les titres de noblesse serait une hérésie juridique, et la négation même de l'article 259 du Code pénal.

D'autre part, il n'y a pas d'année où les tribunaux n'aient à statuer sur la propriété de quelque titre.

Donc, le gouvernement de la République *reconnaît* les titres de noblesse, mais quand on parle de *reconnaissance* des titres, cette expression prend un sens spécial et tout autre.

C'est ce que le commissaire du gouvernement a fort clairement expliqué, lorsqu'il a dit : « Il ne faut pas confondre la collation des titres, la reconnaissance des titres, l'investiture, qui sont trois opérations absolument différentes. Pour la collation des titres, le mot exprime lui-même suffisamment en quoi consiste cette opération...

La reconnaissance des titres est chose tout à fait différente. Elle consiste en ceci: un particulier se prétend possesseur d'un titre de noblesse, par exemple de l'ancienne royauté ; il ne représente pas de lettres patentes, d'arrêt du Parlement ; il invoque simplement une possession d'état, ou tous autres documents qui, suivant lui, ont un caractère probatoire, concluant, déterminant. Le conseil du sceau, jadis lorsqu'on le mettait dans l'obligation de statuer sur une requête de cette nature, examinait les titres qui lui étaient produits, et si ces titres lui paraissaient suffisamment concluants, il faisait ce qu'on appelle une reconnaissance de titres.

La République s'est interdit une opération de cette nature. Elle entend absolument ne procéder qu'à des actes d'investiture : l'acte d'investiture sera la reconnaissance d'un titre sur lequel ne peut s'élever aucune discussion... Reconnaissance en fait qui sera tout simplement basée sur des documents strictement et limitativement déterminés, c'est-à-dire sur des lettres patentes, des arrêts de Parlements ou de Cour des Comptes. Ce ne sera pas autre chose. »

Par conséquent, si le gouvernement ne confère pas de titres, s'il ne procède pas à la reconnaissance d'un titre contesté, il n'entend pas s'interdire le droit de surveiller la transmission des titres incontestés, soit parce qu'ils ont été déjà reconnus, soit parce qu'ils reposent sur les documents qui viennent d'être énumérés.

Il n'y a donc aucune contradiction entre le fait de ne pas *reconnaître* les titres, au sens que nous venons d'indiquer, et le fait de déclarer que tel ou tel particulier est le légitime propriétaire d'un titre dont l'existence est d'ailleurs régulièrement établie.

En pratique, comment a lieu l'investiture ? Pierre représente les lettres patentes conférant le titre de baron à Paul son aïeul, il établit en outre qu'il est l'aîné des descendants mâles de celui-ci, et le Garde des Sceaux, après avoir constaté l'exactitude de ses dires, prend un arrêté qui déclare que Pierre sera inscrit sur les registres du sceau comme ayant succédé au titre de baron qui avait été conféré à son aïeul Paul.

Mais si, à défaut de lettres patentes ou d'arrêts de Parlements ou de Cour des Comptes, Pierre prétendait prouver l'origine de son titre à l'aide d'autres documents, le cas ne serait plus le même. Le gouvernement aurait à examiner la valeur de ces documents : ce ne serait plus une investiture, mais une reconnaissance, opération que la République s'est interdite.

La distinction entre l'investiture et la reconnaissance est donc bien facile à saisir.

Quant aux preuves exigées pour obtenir l'investiture, si M. P. de L. prend la peine de les examiner en détail, il verra tout d'abord qu'il ne saurait être question d'obtenir l'investiture d'un titre *collatéral*, et que pour les titres en ligne directe, les pièces à produire, d'ailleurs très nombreuses, sont vérifiées avec le plus grand soin, et qu'on ne saurait les qualifier de « vagues références ».

Le vicomte DE BONALD.

Les armes de Bigeot (LV, 111). — Lurion (*Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 92) cite cette famille ; mais la description des armoiries est identique à celle que M. Villefont a trouvée dans le *Nobiliaire* de Dunod.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Armoiries de Papon de Maucune (LV, 111). — Je suis très confus et très flatté de l'opinion que M. le comte de Saint-Saud, dont il est inutile de rappeler l'autorité en la matière, vient d'exprimer dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, en citant mon nom.

Je voudrais bien répondre à toutes les questions nobiliaires que posent les collaborateurs ; mais mes sources sont, et pour cause, très limitées. Par hasard, dans ce cas, je crois pouvoir le satisfaire, à l'aide de l'*Armorial du 1er Empire*, par le vicomte Révérend (t. IV, p. 69).

Louis *Popon* (*sic*) de Maucune, écuyer (mari de Jeanne-Marie-Angélique de *Pincepéré* (?)) fut le père de deux barons de l'Empire en 1809 et 1810 (le second né à Montbazillac en 1775), et appartenait à une famille du Dauphiné qui a donné des avocats et des secrétaires du Roi.

Les armes accordées avec les titres impériaux portent toutes les deux : *d'azur, au cerf passant d'or* : faut-il y voir les armoiries originales de la famille ?

D'ailleurs, je trouve dans mes notes : Nicolas Pincepré, « escuier conseiller du « Roy et son procureur en la maréchaus- « sée de Péronne » qui fit enregistrer dans l'*Armorial général* de 1696 : *d'or au pin de sinople, fruité de 2 de ses pommes, de sable : au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles d'or*. Il y a aussi « Charle Pincepré, conseiller du roy, « receveur des deniers patrimoniaux de la « ville de Saint-Quentin » et « Etienne « Pinsepred, échevin en charge d'Amiens », mais ils figurent dans la 2e partie de l'*Armorial général* (armes d'*office* ?)

Quelqu'un de ces personnages peut avoir été l'aïeul de Mlle Popon de Maucune.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Sub umbra alarum tuarum (LV, 112). — *Sub umbra alarum tuarum protege nos*, est un repons au verset ; *Custodi nos, Domine, ut pupillam oculi*, qui se chante aux complies du dimanche immédiatement avant le Nunc dimittis.

Paul Cheronnet.

* * *

C'est un répons qui fait partie des vêpres du dimanche et vient après l'hymne chantée à la suite des psaumes des complies. Le prêtre dit le verset : *Custodi nos, Domine ut pupillam oculi*. Et le chœur répond : *Sub umbrâ, etc.* Ce répons tiré de l'Écriture sainte a servi de devise en tout ou partie, à la famille de Kahle ; au comte de Pilati ; à Marguerite d'Autriche, femme de Philibert de Savoie, ou du moins se trouve sur un jeton frappé en son honneur, en 1519 ; à Laverne, maire de Dijon, sur un jeton de 1590 ; à Louise de Savoie, mère de François Ier ; à Watteville. A l'église, le chœur dit expressément : *Sub umbrâ alarum tuarum protege nos* ; dans les devises on trouve : *protege me* et *protege me, Domine* !

E. Grave.

* * *

Sans répondre précisément à la question, je ne crois pas sans intérêt de faire connaître l'existence d'un jeton de cuivre portant, du côté de la face, un écusson couronné parti de France-Orléans et de Savoie, entouré de la légende LOYSE MERE DU ROY et du côté du revers, deux ailes éployées, séparées dans le haut par une fleur et liées dans le bas par une cordelière, avec la légende SVB VMBRA ALARVM TVARVM PROTEGE NOS.

Ce jeton frappé en l'honneur de Louise de Savoie, mère de François Ier, doit remonter au moins à l'année 1532, qui est celle de la mort de cette princesse.

Jean.

* * *

Candide a bien raison de supposer une origine biblique à cette devise vénitienne. Cette locution est courante dans les psaumes de David, et j'imagine — sans avoir le moyen de le vérifier — que dans le texte hébreu elle est toujours identique à elle-même. Dans la plupart des traductions françaises elle garde cette forme : « à l'ombre de tes ailes ». Dans la Vulgate, elle est traduite de plusieurs manières. La devise de Venise a été prise du verset 10 du psaume XVI (selon la Vulgate, XVII dans les autres traductions) : *Sub umbra alarum tuarum protege me*. Voici quelques-unes des autres formes

latines de la Vulgate : *In segmine alarum tuarum sperabunt* (Ps. XXXV, 8) ; — *In umbra alarum tuarum sperabo* (Ps. LVI, 2) ; — *Protegar in velamento alarum tuarum* (Ps. LX, 5) ; — *In velamento alarum tuarum exultabo* (Ps. LXII, 8), — *Sub pennis ejus sperabis* (Ps. XC. 4).

Cette comparaison était familière aux Israëlites, et nous la retrouvons dans le Nouveau Testament. L'Evangile selon saint Mathieu (XXIII, 37) prête à Jésus ces paroles, auxquelles Bossuet, dans l'Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, a fait une allusion célèbre : *Jerusalem, Jerusalem, quoties volui congregare filios tuos quemadmodum gallina congregat pullos suos* sub alas ». H. M.

*
* *

David compare Dieu à un aigle puissant qui étend ses larges ailes pour le couvrir et le protéger. Cette comparaison se trouve déjà au *Deuterorome*, chap. 32.

Au psaume 16, verset 8, nous lisons :

A resistentibus dextrœ tuœ cutodi me ut pupillam oculi. *Sub umbra alarum tuarum*.

La même pensée est reproduite en quatre autres endroits, exprimant soit la confiance en la protection de Dieu, comme au psaume 35, verset 8 :

In legmine alarum tuarum sperabunt filii hominum.

Les enfants des hommes, couverts sous l'ombre de vos ailes espèrent de vous les biens qu'ils désirent.

soit la joie de celui qui se sent protégé de Dieu, comme au psaume 62, verset 8 :

Quia fuisti adjutor meus, in velamento alarum tuarum exultabo.

Parce que vous avez pris ma défense, je me réjouirai à l'ombre de vos ailes.

C'est aussi ce qu'exprime le verset 5, psaume 60 :

In habitabo in tabernacula tuo in sœcula protegar in velamento *alarum tuarum*,

Je demeurerai pour toujours dans votre saint tabernacle, je serai en sûreté étant couvert sous vos ailes.

Le psaume 56, verset 2, renouvelle la prière du psaume 16 :

Miserere mei Deus quoniam in te confidi anima mea *in umbra alarum sperabo* donec transuit iniquitas ;

Ayez pitié de moi, mon Dieu, parce que mon âme a mis en vous toute sa confiance et *j'espèrerai* étant à l'ombre de vos ailes, jusqu'à ce que l'iniquité soit passée.

Venise fut fondée en 452, par les habitants d'Aquilée fuyant devant Attila. Aquilée, colonie romaine fondée en 182 avant J.-C. doit son nom à un vol d'aigles observé par les augures. Les fugitifs auraient-ils emporté cette légende qui aurait donné lieu à la devise : Sub umbra alarum tuarum, ou fuyant devant le vainqueur, auraient-ils emprunté la prière du psalmiste demandant la protection de Dieu contre les ennemis : Sub umbra alarum tuarum protege me ?

Il y a peut-être dans cette réponse plus d'imagination que d'érudition. La devise : *Alarum tuarum protege me* fut aussi adoptée par Louise-Marguerite de Lorraine, femme de François de Bourbon. Elle figure sur les monnaies de cette princesse frappées à Château-Renaud 1614-1631. SEDANIANA.

—

Deux tableaux de Paul Véronèse (LIII). — Une partie du « Cabinet du Régent, Philippe d'Orléans, mort en 1723 », a bien été vendue en effet par son fils *en juin 1727*, mais il s'agissait *exclusivement des peintures de l'école* FLAMANDE tombées alors en défaveur. C'est là le point de départ erroné qui a faussé d'un bout à l'autre la thèse présentée ici par M. Alb. Descoqs au sujet des tableaux de M. O'Neill de Tyrone : *Paul Véronèse entre le Vice et la Vertu* et la *Sagesse compagne d'Hercule*, parce qu'il s'est figuré que l'*ensemble* de la galerie avait été mis en vente à ce moment. Au contraire, toutes les peintures des autres écoles, et particulièrement de l'*Ecole Italienne* qui nous occupe, furent conservées au Palais-Royal où on les suit, étape par étape, dans les nombreuses descriptions qui en ont été faites au cours du XVIIIe siècle.

Même, certaines peintures flamandes avaient-elles été réservées, ou n'avaient-elles pas trouvé d'acquéreurs, ou bien s'était-on remis plus tard à reconstituer par des acquisitions la collection de cette école ? — Toujours est-il que Philippe-Egalité vendit en 1792, pour 350.000 livres, ses « tableaux des écoles *flamande*, hollandaise et allemande » à des Anglais, MM. Slade, Thomas Moore, Morland et Hammersley, qui les emportèrent avec beaucoup de difficultés en Angleterre, les

exposèrent publiquement à Londres en avril 1793 et les vendirent aux prix les plus élevés.

Quant à la vente des tableaux de l'école ITALIENNE, elle aurait été déterminée, d'après M. Thibaudeau, « par la perte faite par le duc d'Orléans d'une somme considérable au billard avec M. de Laborde ». Quoi qu'il en soit, Philippe-Egalité vendit ces tableaux en 1791, à Edouard Walkiers (ou Walkuers), banquier de Bruxelles, pour la somme de 750.000 livres. Celui-ci les fit emballer en vue de les diriger sur l'Angleterre. Quelques caisses étaient déjà arrivées au Hâvre, lorsque M. de Laborde-Merville (fils du célèbre banquier de la cour, député aux Etats-généraux pour le bailliage d'Etampes en 1789, chargé en 1790 de recevoir l'argenterie des églises de France, et cousin de Walkiers, dit-on), désireux de conserver cette belle collection à la France, obtint la cession du marché — moins 32 tableaux que Walkiers voulut absolument se réserver — au prix de 900.000 livres. Il fit immédiatement commencer la construction d'une galerie destinée à la recevoir, dans les jardins de son hôtel situé rue Cerutti, dit M. Eug. Piot ; rue d'Artois, écrit Courajod, ce qui équivaut à la même chose, la rue Cerutti étant devenue la rue du comte d'Artois en 1814, puis l'actuelle rue Laffitte après 1830. Ce trésor, complété des 32 tableaux qu'il avait fini par racheter à Walkiers pendant l'hiver, y était à peine déposé que les troubles de 1792 lui firent concevoir les craintes les plus sérieuses au sujet de sa conservation. Aussi emballa-t-il de nouveau ses peintures pour les expédier à Londres où elles arrivèrent au mois de juillet de cette année. Les frais de transport et les droits d'entrée s'élevèrent seuls à plus de 50.000 francs. En l'an VI il prenait des dispositions pour ramener en France ces chefs d'œuvre, lorsque survint le 18 fructidor qui lui enleva le reste de sa fortune et le mit dans la nécessité de fuir et de vendre ses tableaux, le seul bien qui lui restait. Ils étaient encore consignés à une maison de commerce de Londres quand M. Bryan, agissant au nom du duc de Bridgewater, du comte Carlisle et du comte Gower (devenu plus tard marquis de Stratford), les acheta pour 43.000 livres sterling, soit 1 million 075 000 francs. Courajod dit 41.000 livres sterling ; mais cette contradiction n'est qu'apparente : comme les frais de transport et de douane s'élevaient d'avance à 2.000 liv. sterl. ils ne produisirent net, en effet, que 41.000 liv. st.

La collection du Palais-Royal comprenait *dix-neuf* toiles de Paul Véronèse ; mais l'une, la *Fille de Paul Véronèse*, n'a pas figuré sur les catalogues imprimés, et deux autres : *les Israélites sortant d'Egypte* et l'*Embrasement de Sodome* ne furent pas amenées en Angleterre.

Les acquéreurs commencèrent par faire estimer chacune des peintures auxquelles on fixa un prix spécial ; puis ils réservèrent pour leurs galeries particulières les plus belles évaluées à 39.000 guinées (1.023,750 fr.). Enfin ils décidèrent de faire une exposition publique de la totalité de la collection. Mais comme ils ne purent trouver dans Londres un local assez vaste pour la contenir, force leur fut de la diviser en deux lots. Le premier, comprenant 138 numéros parmi lesquels deux tableaux de Véronèse : *Europe* et *Les disciples d'Emmaüs*, fut installé dans la salle de M. Bryan (88, *Pall Mall*) ; le second au Lyceum (*in the Strand*). Là figuraient les numéros 139 à 295, dont les quatorze autres tableaux de Véronèse. Cette exposition dura six mois, du 26 décembre 1798 au mois de juillet 1799. La recette des entrées, d'un schelling par personne, produisit 6.000 liv. st. (150.000 francs). Pour se rendre acquéreur des tableaux à vendre il suffisait de verser comptant le cinquième du prix fixé à chacune invariablement, sans surenchère ni rabais, et de s'engager à payer le reste lors de la livraison, après la fermeture de l'exposition. Les tableaux vendus alors s'élevèrent à la somme de 31.000 guinées (813.750 francs). *La Sagesse compagne d'Hercule*, portant le n° 223, fut payée par M. T. Hope 500 guinées (13.125 francs).

Soixante-six tableaux n'avaient pas trouvé preneur ; ils furent remis en vente le 14 février 1800, et produisirent plus de 10.000 guinées (environ 262.500 francs). L'*homme* (Paul Véronèse) *entre le vice et la vertu* qui, sous le n° 236, estimé 350 guinées (9.187 francs 50), était resté pour compte lors de la première vente, fut adjugé cette fois-ci pour 60 guinées seulement, soit 1.575 francs. Je n'ai pu trouver nulle part le catalogue annoté de

cette dernière vente pour savoir quel fut l'acquéreur du tableau ; en tout cas W. Buchanan le signale comme se trouvant *actuellement* (c'est-à-dire en 1824) en la possession du même T. Hope.

En résumé, tous frais généraux défalqués, le bénéfice des spéculateurs fut d'à peu près un million ; ou, si l'on aime mieux, les plus belles œuvres qu'ils s'étaient réservées leur coûtèrent la somme dérisoire de 11.000 francs environ «Je crois, s'écrie Charles Blanc en soulignant le fait, que jamais aucun marchand de tableaux, et à plus forte raison aucun curieux, n'a fait une pareille trouvaille ! »

Bibliographie : *Catalogue des tableaux flamands à vendre du cabinet de feu S.A.R. Mgr le duc d'Orléans, Paris, 1727, in-8.* — *A Catalogue of the Orléans Italian pictures Wich will be exhibited for sale by Private Contract on Wednesday, the 26 th. of december 1798 and following Days, at Mr Bryans' Galleyr n° 88 Pall Mall.* — *A catologue of the Orléans' Italian pictures which will be exhibited for sale by Private Contract, on Wednesday the 26 th of décember 1798, and following Days, at the Lyceum in the Strand.* — *Memoirs of Painting, with a chronological History of the importation of pictures by the great masters into England since the French Revolution, by W. Buchanan esq. London, 1824.* — *Cabinet de l'amateur*, t. IV, 1845-46, p. 495 : *La Galerie d'Orléans vendue à Londres en 1798*, par M. Eug. Piot. — *Le Trésor de la Curiosité* par Charles Blanc, Paris, 1858, t. II. — *Livre-journal de Lazare Duvaux* publié par Louis Courajod, Paris, 1873, p. XX et XXI, notes,etc.,etc.

Pierre.

(*à suivre*)

—

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI ; XLIV ; L ; LI). — Je signale la brochure intitulée : *Esnandes et Beaumont du Périgord. Analyse comparative de deux églises fortifiées du* XIVe *siècle. Par M. Ch. des moulins. Novembre 1856 ; Paris, Derache, 1857*, in-8, 40 pages, avec deux planches hors texte.

Cette notice est extraite du *Bulletin monumental* publié à Caen par M. de Caumont.

S.....y.

Bath, marque de papier (XLIX ; LI). — Il a été abondamment répondu à cette question,sauf sur un point : à quelle date remonte cette marque ? Pour le contrôle d'un autographe, cette question a son importance.

Lucin.

—

Le burlesque dans la littérature (LV,162). — On trouve sur le burlesque et sa vogue une note en un endroit où on ne l'y chercherait point : dans les *Mémoires de Perrault* [Librairie des Bibliophiles, 1878, p. 5].

Dans ce temps-là vint la mode du burlesque. M. Beaurain, qui sçavoit que je faisois des vers, mais qui jamais n'avoit pu en faire, voulut que nous traduisions le sixième livre de l'*Enéide* en vers burlesques. Un jour que nous y travaillions, et que nous en étions encore au commencement, nous nous mîmes à rire si haut des folies que nous mettions dans notre ouvrage que mon frère, celui qui fut depuis docteur en Sorbonne, et qui avoit son cabinet proche du mien, vint sçavoir de quoi nous riions. Nous le lui dîmes, et comme il n'étoit encore que bachelier, il se mit à travailler avec nous et nous aida beaucoup. Mon frère le médecin, qui sçut à quoi nous nous divertissions, en voulut être : il en fit même plus lui seul, à ses heures de loisir, que nous tous ensemble. Ainsi la traduction du sixième livre de l'*Enéide* s'acheva, et l'ayant mise au net le mieux que je pus, il y fit deux estampes à l'encre de Chine,très belles. Ce manuscrit est parmi les livres de la tablette où il n'y a que ceux de la famille.

... Il ne manque à cette imagination que d'être ancienne pour être estimée des savants. Il y a deux vers dans le sixieme livre de l'*Enéide* qui ont été fort estimés : c'est dans l'endroit où Virgile dit que les héros conservent dans les Champs-Elysées les mêmes inclinations qu'ils ont eues pendant leur vie. On voyoit là, dit la traduction, le cocher Tydacus

Qui, tenant l'ombre d'une brosse,
Nettoyoit l'ombre d'un carrosse.

Cyrano fut si aise de voir que les chariots n'étoient que des ombres, de même que ceux qui en avoient soin, qu'il voulut absolument nous connoître. Cette pensée étoit du docteur en Sorbonne.

Donc, les vers si souvent cités — comme étant de Scarron — sont de Charles Perrault et de Beaurain, et l'on voit, par ce passage des *Mémoires* du frère de l'architecte du Louvre, comment ils furent conçus.

V.

(Voir pour les vers attribués faussement à Scarron, *Intermédiaire*, t. V et VI).

Le Philosophe sans le savoir (LV. 106, 201). — Je possède une vieille affiche de théâtre dont voici la teneur :

Par permission du Roi et de Monseignr le Lieutenant général de Police.

La Troupe des Grands Danseurs du Roi donnera aujourd'hui Mercredi 28 octobre 1778

La première représentation
du Départ de Gilblas de Sentillane
devenu négromancien
petite pantom. à mach. précédée
de Madame des Allures
de la Corne de vérité
du Basque
et du Prétendu sans le savoir

—

Demain, le Fameux siège.

—

On prendra trente sols, dix-huit sols et douze sols. La livrée n'entrera en payant qu'aux places à douze sols. On changera tous les jours les billets et contremarques. Le public est averti qu'une fois entré, et le rideau levé, on ne rendra pas l'argent.

Permis d'imprimer et d'afficher le 3 8bre 1778.

Le Noir,

De l'imprimerie de P. de Lormel, rue du Foin.

O. D.

—

Philon de Biblis (LIV, 949). — Le livre de Grotius auquel fait allusion La Mothe le Vayer dans le passage cité de l'*Hexameron rustique* est : *La* | *Vérité* | *de la Religion* | *Chrestienne* | *Ouvrage traduit du Latin* | *de Monsieur Grottius* | *Ambassadeur de la Reine et Couronne de Suède,* | *vers le Roy Tres Chrestien* | . *A Paris.* | *De l'Imprimerie des nouveaux cara-* | *ctères inventez par Pierre Moreau* | *Me Escrivain à Paris.* | *Et se vend au Palais à la Salle Dau-* | *phine, par T. Rounelin, à la Vérité.* | S d. (livre très rare). L'auteur de la traduction est Mezerai. C'est à la page 82, l. 1 que se trouve l'amusante bévue relevée par La Mothe le Vayer : Philon *le libraire* pour Philon *de Biblis.* L'erreur est d'autant plus étrange que le même nom s'était déjà présenté, et que Mezerai l'avait traduit plus correctement. A la page 68, l. 7, on trouvera les mots : *Philon Biblius* H. M.

—

Phrase à attribuer : Au fond des vains plaisirs, etc. (LIV, 951). — R. demande de qui sont ces vers :

Au fond des vains plaisirs que j'appelle à [mon aide
Je trouve un tel dégoût que je me sens mourir.

Sa question paraîtra stupéfiante aux hommes de ma génération. De notre temps, tout le monde savait par cœur un des plus admirables poèmes d'Alfred de Musset : *L'espoir en Dieu.* H. M.

—

« Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle ? » (LIV, 899 ; LV, 40). — Les vers cités sont bien connus. Ils appartiennent au bref, mais célèbre dialogue poétique, attribué à Bonaventure de Fourcroy.

LE PASSANT

Que fais-tu, dans *ces* bois, plaintive Tourte- [relle ?

LA TOURTERELLE

Je gémis, j'ai perdu ma compagne fidelle.

LE PASSANT

Ne crains-tu pas que l'oiseleur
Ne te fasse périr comme elle ?

LA TOURTERELLE

Si ce n'est lui, ce sera ma douleur !

B.-F.

—

Chansons lorraines antérieures au XIXe siècle (LIV, 728, 874). — M. Loherain trouvera toutes les indications nécessaires sur les chansons populaires lorraines, dans la *Bibliographie des Chants Populaires Français*, par Beaurepaire-Froment, qui vient de paraître. (Paris, édition de la *Revue du Traditionnisme*). R. D.T.

—

Biroche, voiture du XVIIIe siècle (LIV ; LV, 90). — Il y a en wallon verviétois, le mot Birouche ou Birouge, voiture légère pour la chasse (Lobet)

Ce terme est appliqué à toute voiture à deux roues, légère, attelée d'un cheval. C'est un vieux mot, employé surtout ironiquement, par les gens de la campagne.

H. ANGENOT.

* * *

Le *Dictionnaire rouchi-français* par Hécart donne :

Birouche, sorte de calèche sur quatre roues, ouverte sur le devant, et suspendue. Je pense que ce mot n'a cours que dans le Pays-Bas. Boiste dit que c'est une voiture légère pour la chasse ; à Mons on s'en sert pour les voyages de peu d'étendue.

J'ai souvent moi-même entendu dans la conversation familière (à Valenciennes)

le diminutif *birouchetle* appliqué à une sorte de carriole démodée et inélégante.

J. Lt.

—

« Les biens dont vous êtes la dame », rondeau du XVe siècle (LV, 49, 201), — Le rondel en question est de ceux que j'ai eu la chance de retenir, et sur lesquels s'improvisent de vagues musiques, lorsque j'ai cette autre chance de me trouver, la pipe au bec, sur une grand'route, par clair soleil et belle gelée.

Je jurerais qu'il n'est pas de Villon, mais de qui est-il ? Je crois que « je brûle », comme on dit aux jeux innocents, en l'attribuant à Jehan Froissart plutôt qu'à Charles d'Orléans.

Pendant que nous y sommes (aux jeux innocents), dites-moi donc de qui sont ces autres vers :

Adieu vous dy la lerme à l'œil
Adieu, ma trez-gente mignonne !
Adieu, sur toutes la plus bonne,
Adieu vous dy, qui m'est grand deuil.

C'est aussi le commencement d'un rondel, si je ne me trompe. Mais de qui ? du chroniqueur poète ou de Charles d'Orléans ?

A bons dénicheurs, salut !

Georges Auriol.

—

« La nouvelle mariée ». « Le mariage espagnol » (LV, 169). — J'ai sous les yeux : *Mariage d'une espagnole*, par Mme U... R. (M. de S.) Londres, 1866, in-12, imprimerie internationale anglo-française.

Ouvrage de Vésinier, ex-membre de la Commune de Paris. Les initiales avaient été choisies pour le faire attribuer à Mme U. Ratazzi (Marie de Solm). L'auteur réfugié en Belgique, dénoncé par son éditeur, fut condamné par le jury brabançon à 18 mois de prison et 1.000 francs d'amende.

Je donne ce document sans certitude, je l'extrais d'un catalogue de livres d'occasion.

Bookworm.

[Il s'agit, dans la question, d'une complainte sur l'air de *Fualdès* « Mariage espagnol »].

—

Je vous donne mon billet que... (LV, 169). — D'après le *Dictionnaire* de Trévoux: Se dit de certain petits bulletins ou papiers roulés qui servent pour donner des suffrages dans une élection. Donner son billet en faveur d'un tel aspirant à à cette charge.

Bookworm.

—

Venir à son devant (LIV, 840). — Au-devant est une locution prépositive qu'il faut employer telle qu'elle est, et ce serait une faute de la modifier pour en faire « aller ou venir à son devant. »

Il ne faut pas la confondre avec « aller à la rencontre » dont on a pu faire « aller à sa rencontre », encore que Vaugelas le trouvât mauvais.

Le vicomte de Bonald.

—

Charabia (LV, 60). — Cette question a été posée et résolue tout récemment dans l'*Intermédiaire* (LI).

Charabia est un mot du XIXe siècle, importé d'Egypte ou d'Algérie par nos soldats. Les Arabes appellent leur langue *harabiya*. L'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien ont un grand nombre de mots communs avec le français ; mais l'arabe est complètement incompréhensible pour des soldats illettrés. C'est le charabia par excellence, pour la classe populaire qui crée les mots d'argot.

Candide.

***

Pourquoi ne pas accepter l'étymologie plus simple indiquée par les dictionnaires ?

Charabia (de l'espagnol *algarabia*, proprement *la langue arabe*) ; par suite, langage incompréhensible.

C'est, semble-t-il, l'origine la plus plausible du mot que l'on applique ironiquement au langage incorrect, aggravé d'un fâcheux accent, que parlent les paysans de l'Auvergne. En tous cas, l'explication est moins « tirée par les cheveux » que celle qui fait dériver le mot « charabia » des armoiries de Saint-Flour.

M. Pauliex.

—

Vie de patachon (LIV, 952 ; LV, 94). — Le collaborateur Lecnam a raison. *Mener une vie de patachon*, c'est mener la vie que menaient les conducteurs de patache, les *patachiers* ou *patachons*, comme on disait autrefois ; (V. Jaubert : *Gloss. du Centre de la France*), vie pénible parfois sans doute, mais qui n'allait pas sans de joyeuses stations, le verre en main, à tous les relais. Le parler auvergnat a *patachon*, voiturier.

Gustave Fustier.

L'escargot de la cathédrale de Troyes (LIV, 671. 813; LV, 41) — A de l'hôtel Cluny, au-dessus d'un des arceaux de la remise ouverte, à gauche de la cour, rue du Sommerard, grimpe un gros escargot chevauché par un enfant (16 janvier 1907) SGLPN.

***

A ajouter à la liste des monuments avec sculptures où se trouvent des escargots, le beau portail d'entrée du Musée de Cluny, qui est encadré par une gracieuse guirlande de feuilles de vignes entremêlées de ces bestioles

Comme on le sait, l'hôtel de Cluny était la propriété des abbés de Cluny qui possédaient aussi la célèbre abbaye de ce nom en Bourgogne, à 23 kil. de Mâcon.

Les feuilles de vigne et les escargots de ce portail sont sans doute un rappel figuré par le sculpteur des riches vignobles que possédaient les moines de Cluny en pays Bourguignon et des escargots qui les fréquentaient. J. H. D. R.

***

On sait, en effet, depuis longtemps, que l'*escargot* était un symbole des premiers chrétiens, au moins en Gaule, le symbole ou l'emblème de la *Résurrection de Jésus Christ*. Quand on en trouve dans un tombeau, du début du Moyen Age ou de la fin de la période gallo-romaine, on peut affirmer qu'il s'agit de la sépulture d'un chrétien (*Sépultures de l'Anjou*, décrites par L. Bonnemère. *Rev. Sc. Nat. de l'Ouest*).

En Vendée, dans les nécropoles gallo-romaines, *à puits*, et en particulier dans celle si importante du Bernard, on n'en trouve pas beaucoup — ou presque pas — parce que les sépultures de ces nécropoles ne dépassent pas la fin du IIIe siècle après J.-C. (Preuve fournie par les *Monnaies*) et parce que, à cette époque, le premier apôtre chrétien n'avait pas encore pénétré en Bas-Poitou maritime : ils n'y vinrent qu'à la fin du IVe siècle après un *cataclysme géologique* connu désormais (Règne de Posthume).

Par contre, nous trouvons dans ces tombes : des *Patella Vulgata*, etc., surtout des *Ostea edulis* (coquilles de mer) en très grande quantité. Chose remarquable, les *huîtres sont entières*, ce qui veut dire qu'elles ont été mises en *chair* et *vivantes*, dans la tombe ! Pourquoi ? Parce qu'elles y étaient placées comme ALIMENTS, pour le *voyage aux enfers*, ainsi que d'autres victuailles !

Quant à l'escargot, son introduction dans les autres sépultures avait évidemment un but tout différent, puisque les chrétiens ne voyageaient pas en corps, mais en *âme* — après leur mort !

Mais, le problème qui reste à résoudre est celui-ci : Les premiers chrétiens ou les *païens* plaçaient-ils les escargots en *chair* et *vivants* dans leur tombe, ou n'y plaçaient-ils que des *coquilles vides* ? La question ne peut pas ici être solutionnée comme pour les huîtres (qui ont deux coquilles), car nous sommes dans les mêmes conditions qu'avec les Patelles ou Berniques, etc. — Pourtant, elle ne me paraît pas insoluble, précisément à cause de la possibilité de trouvaille d'une coquille *encore pourvue de son épiphragme calcaire*. Mais cette découverte reste à faire par un archéologue zoologique, si vraiment les escargots étaient enterrés vivants (1). Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Extinction des incendies au moyen du vinaigre (LII). — Il paraît que le vinaigre fut aussi employé comme auxiliaire du feu. Au siège de Damas par Tamerlan :

Comme les pierres dont les murs de la forteresse étaient bâtis résistoient par leur excessive dureté, aux instruments des sapeurs, ils s'avisèrent de mettre le feu dessous, et après les avoir extrêmement échauffées, ils jettoient du vinaigre qui les amolissoit ; après quoi ils les brisoient plus aisément à coups de marteau.

Le père Margat : *Histoire de Tamerlan* .. Paris 1739, t. II, p. 318. SGLPN.

---

(1) La présence dans les tombes gallo-romaines non chrétiennes de cette coquille qui a été en réalité rencontrée assez souvent, et qui est *la seule coquille terrestre* trouvée dans ces conditions, en Vendée (il y a avec elle 7 espèces marines : ce qu'explique le voisinage de la mer), peut tenir à ce que les *Gallo romains*, comme les Romains (Pline l'Ancien : H. N., IX, 82 ; — Pline le Jeune : Ep. I. c. XV), utilisaient les escargots (*Heli pomatia*) pour l'alimentation. Mais cela n'est nullement prouvé. En tous cas, personnellement, nous n'avons pas encore trouvé, dans une sépulture de Vendée, une coquille avec *épiphragme*, qui seule peut prouver que l'animal était bien placé vivant dans la tombe.

Le Chat-Noir et les partants pour la gloire (LV, 114). — L'un de ces partants, Albert Samain, a aujourd'hui atteint le port... Durant les années 1884 et 1885, Samain fréquenta assidûment le cabaret du Chat-Noir, alors boulevard Rochechouart, et fit ses débuts littéraires au journal hebdomadaire que Rodolphe Salis publiait sous la même enseigne : *le Chat-Noir* ; il y donna une dizaine de poésies, d'allure romantique ; car il en était encore à la période de formation.

1884, 26 juillet : *Le Sacre* ; 16 août : *Péché véniel* ; 13 septembre : *Vieil émail* ; 11 octobre : *Le lys* ; 29 novembre : *Les Monts* ; 27 décembre : *Tsilla.* 1885, 31 janvier : *Le fouet* ; 2 mai : *Le sabre* ; 20 juin : *Océan.*

Il convient de remarquer qu'aucun de ces poèmes ne figure dans la première édition d'*Au Jardin de l'Infante* (1893). Dans la réédition qu'il en donna en 1897, Samain admit *Le sacre*, *Tsilla*, et *Le fouet... Les Monts* et *Le sabre* (devenu *Vocation*), qui avaient reparu à la *Revue hebdomadaire* en 1896, furent recueillis dans le volume posthume *Le Chariot d'or* (1901). — Les trois sonnets : *Péché véniel*, *Vieil émail* et *Le lys* (dédié à Villette!) n'ont jamais été republiées ; non plus que le long poème *Océan*, qui ne dépareraît point la *Symphonie héroïque* du *Chariot d'or.*

JULES MOUQUET.

*
* *

Le bras de la fortune conduisit Maurice Donnay au *Chat Noir*, par l'entremise d'un camarade de régiment rencontré au cours d'une période de vingt-huit jours, le poète Gabriel Bonnet. Salis, alors dans tout l'éclat de sa gloire, reçut le débutant avec sympathie. Le jeune poète donna des vers au *Chat Noir*, journal. Mais sa timidité native l'empêchait de les réciter en public, au *Chat Noir*, cabaret. Là encore, le hasard intervint pour pousser le futur académicien dans la carrière... Un soir que Donnay flânochait, sans but, aux alentours de la rue Victor Massé, il eut l'idée d'entrer au *Chat Noir* pour tuer le temps. A son grand étonnement, il ne trouva personne dans la salle du bas. Il rêvassait devant son bock lorsque Salis surgit :

— Comment ! tu es là quand tout Paris est en haut !

Il y avait une première au *Chat Noir*, celle de la *Marche à l'Etoile*, et les princes de la critique s'étaient dérangés. Avec son insouciance habituelle, Maurice Donnay l'ignorait. Salis n'en revenait pas :

« — Allons, ouste ! monte avec moi ! Sarcey et Blavet sont là.. Tu vas dire des vers devant eux.

— Mais c'est que...

— Pas un mot. C'est une occasion inespérée pour toi ! »

Et, poussé par les épaules, Donnay apparut au public.

— La parole est à notre camarade, le bon poète Maurice Donnay !

Il n'y avait plus à reculer. Il fallait s'exécuter. Il s'exécuta.

Le succès fut triomphal. Le lendemain, le *Figaro* consacrait un grand article au débutant. Il était lancé...

(*Liberté*, 13 février 1907.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

L'invention de la guillotine (T., G. XXXVI) — On peut voir la représentation d'une guillotine dans une gravure du XVIe siècle, datée de 1553, par Aldegrever. La gravure de petite dimension représente Titus Manlius faisant couper la tête de son fils à l'aide d'une guillotine peu différente de l'instrument moderne.

MARTELLIÈRE.

—

Le tabac au XVIIe siècle (LV, 107). — Un fait qui n'a pas été jusqu'ici suffisamment remarqué, c'est, au temps de l'ancien régime, l'usage du tabac dans les troupes françaises. Divers règlements en réglèrent la fourniture. L'un deux, du 30 juillet 1720, chargeait le sieur de Montigny et ses associés, entrepreneurs de différentes manufactures de tabac, d'établir un nombre suffisant de cantines pour fournir aux troupes le tabac nécessaire pour leur consommation. Il serait trop long de donner ici l'analyse de ce règlement. Nous nous contenterons de renvoyer au *Code militaire* de M. de Briquet, édit. de 1761, tome III, pages 279 et sq.

L.

—

Les saints guérisseurs et producteurs de maladies (XLV à XLIX ; LII ; LIII ; LIV, 600, 656). — Outre l'ouvrage indiqué par M. Jacques Boulenger, la maison Victor Palmé en a publié un autre en 1884, intitulé : *De l'invocation miraculeuse des saints dans les maladies et les besoins particuliers*, par madame la baronne d'Avout, née de la Tour du Breuil.

Dans cet ouvrage divisé par mois, il y a quelques lignes sur la vie du saint

pour justifier son action dans tel ou tel besoin, une prière et une invocation. Mais nulle part, il n'est question, — ce qui d'ailleurs est une hérésie — que ces saints produisent les mêmes maladies qu'ils guérissent, et ce par esprit de vengeance, comme si ce sentiment coupable pouvait avoir accès dans le séjour des bienheureux. H. F.

—

Grandes dames et gentilshommes sur les planches (LV, 13, 155). — Pendant la Révolution, un M. de Montleau, originaire d'Angoulême, page de la chambre de 1785 à 1787, puis enseigne aux *Gardes françaises*, aurait été comédien à Hambourg jusqu'à sa rentrée en France. Quelque érudit intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements complémentaires sur ce gentilhomme et sur sa famille ? S. CHURCHILL.

—

Le général Tom Pouce (LV, 170). — Je me rappelle très bien avoir vu à Bordeaux, un portrait du général Tom Pouce, qui était en représentation dans cette ville, à une date que je ne puis préciser, mais qui doit être *environ* 1847. Sur ce portrait, il était désigné comme s'appelant, de son vrai nom, Charles Stratton. V. A. T.

* * *

Le premier général Tom Pouce, le vrai, celui qui eut une si grande vogue dans toute l'Europe, s'appelait Charles Stratton. Il serait mort en 1874, en Hollande, âgé de soixante ans.

Barnum qui le produisit et le baptisa, en parle dans ses *Mémoires* (publiés par Barba); il le désigne bien sous ce nom de Stratton, le dit né en Amérique, mais sa narration fourmille d'inexatitudes certainement voulues.

—

La glande lacrymale au XVIIIe siècle (LV, 162). — Dans son intéressant ouvrage. *Paris sous Napoléon. La cour et la ville. La vie et la mort.* Plon, 1906, p. 225, M. de Lanzac de Laborie souligne cette « manie lachrymatoire. »

La plus petite occasion suffisait à provoquer chez ces hommes si fortement trempés des accès de sensibilité lacrymatoire, telle que les grandes catastrophes publiques ou privées peuvent seules en déterminer aujourd'hui. Bien mieux, ils en tirent vanité : là où nous rougirions de trahir une faiblesse maladive, ils auraient cru manquer à leur devoir d'hommes « sensibles » en n'éclatant point en sanglots.

Comme exemple de sensibilité larmoyante confinant à la niaiserie, il cite cet extrait du journal inédit de Guinguené.

« J'ai fait pour le jour de la naissance de mon cher petit James une pièce de vers qui a touché ceux qui l'ont entendue ou lue, parce que j'étais moi-même très touché en la faisant ; le cher enfant quand je la lui ai récitée à table, s'est levé de sa place, il est est venu se jeter dans mes bras, en fondant en larmes. Ma femme, ses amies, tout le monde pleurait, et moi aussi. »

Les larmes étaient vraies ; elles étaient l'effet d'une impression que nous ne ressentons plus. Ce n'est pas naturellement parce que la fonction de notre glande lacrymale s'est modifiée, comme le dit avec ironie notre spirituel confrère le Dr L...., mais parce que nous cultivons autrement notre sensibilité. Les larmes sont ici la marque d'une duperie volontaire, car s'il est au monde un vers, exprimant une idée délicieusement fausse, c'est

Une larme coule et ne se trompe pas

du poète qui a écrit :

Vive le mélodrame où Margot a pleuré.

Je sais bien qu'on dira que Margot pleure parce qu'elle est émue, et que s'il est naïf à elle d'être émue (ce qui est à voir) il est logique qu'étant émue elle pleure.

B. M. V.

* * *

Il n'est pas probable que la glande lacrymale des hommes et des femmes du XVIIIe siècle ait été différente de celle de nos contemporains et contemporaines, même au point de vue des *filets nerveux* qui la font travailler : ceci dit pour répondre *sérieusement* au confrère Dr L. !

Ce qui serait, à mon sens, plus intéressant à rechercher, ce serait de savoir pourquoi et comment l'*Homo sapiens* pleure : ce qui n'a jamais été bien élucidé, physiologiquement parlant, quoi qu'on en ait dit ! Ce serait aussi d'être fixé sur les *animaux*, domestiques ou non, *qui pleurent réellement* (je parle des *pleurs* dues à une influence *psychique* seule, bien entendu) s'il y en a : ce qui a été affirmé.

Il ne faut pas oublier, en effet — chose

peu connue même des médecins — que l'une des deux glandes la crymales. la *glande dite palpébrale, n'existe que chez l'Homme.* — Serait-ce avec elle qu'on pleure ?

Des recherches d'anatomie comparée que j'avais faites jadis sur ce sujet, je n'ai rien pu conclure. Mais il est évident que c'est de ce côté qu'il faut chercher. Avis aux amateurs.

Dr Marcel Baudouin.

—

La première femme inscrite sur les listes électorales (LIV, 3, 71, 159. — La question a été posée, à mon humble avis, sous une forme un peu étroite. A notre époque où le féminisme est à l'ordre du jour, l'intérêt de la question, en effet, ne porte pas sur les formalités de cette inscription des femmes sur les listes élecrorales, mais sur l'histoire même de l'exercice du droit de vote pour les femmes.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les documents qu'on possède sur la question nous font remonter dans la nuit des nuits.

Plutarque (*traduction d'Amyot*, 1819, t. IV, p. 148) raconte qu'Annibal « ne put traverser les Pyrénées, l'an 219 avant J. C.,qu'après avoir traité avec les Euskes (les Basques ou Vascons actuels). Il fut stipulé que les dommages causés par les Carthaginois pendant la traversée de la région seraient réparés à leurs frais, et les contestations furent réglées par un tribunal composé de femmes de la localité ».

La femme basque, d'ailleurs, a toujours été très considérée et l'est encore Le Play, dans son ouvrage sur l'*Organisation de la Famille,* cite à ce sujet, à la page 43, un passage intéressant de Strabon ; et page 267, le savant économiste nous raconte que la femme, d'après le *for* de Bigorre, avait le droit d'asile (réservé aux sanctuaires et choses sacrées), « omni tempore pax teneatur dominabus..., ita si quis ad dominam confugerit, restituto damno quoi fecerit, persona salvetur ».

Les femmes avaient,comme les hommes, le droit de voisinage (jus civitatis) ; elles étaient convoquées aux assemblées de la communauté ou *vesiau*, et *participaient au vote* au même titre que les chefs de maison, voisins (besi : vicinus, homme de vie, en patois *vesi* et plus tard *besi* par l'altération du *v* en *b*, particulière aux basques : ce qui faisait dire à Scaliger :

Beati populi, quibus *vivere* est bibere.

En 1316, dans un bail à fief consenti par l'abbé de Saint-Savin, les voisins et voisines de Cauterets (besi et besies de Cautarès) furent assemblés sous le porche de l'église, pour déclarer s'ils voulaient accepter de l'abbé un autre emplacement pour la ville et le bourg moyennant certaines redevances féodales. « Les susdits voisins et *voisines*, relate l'acte du 8 août 1316, ensemble et individuellement présents et consentants, n'étant ni trompés, ni séduits, ni entraînés par d'artificieuses promesses, ni violentés par la force, mais de leur plein gré et volonté, en toute connaissance de cause, ont déclaré donner leur approbation unanime, excepté Gailhardière de Fréchou ». (*Histoire du droit dans les Pyrénées* par M. de Lagrèze. Impr. nat. 1867). Et ici on me permettra de faire remarquer que les susdits voisins et voisines étaient des serfs (cupaux et questaux) qui délibéraient ainsi publiquement et librement avec leur seigneur ! (Voir, à ce sujet, *Les conditions de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, par Léopold Delisle, Evreux, 1851).

Dans la *Réforme sociale*, n° du 1er janvier 1907, on lit sous la signature de M. Roque Ferrier :

En 1344, à Cournonterral (Hérault), le pays, se trouvant sous l'autorité de quatre seigneurs, ce qui était beaucoup trop, demande à Philippe VI l institution d'un consulat électif (notre municipalité actuelle).Cela lui est accordé par lettres patentes données à Gisors. Mais une protestation s'élève de la part des seigneurs qui sentent se perdre leur autorité. On décide qu'un vote solennel et définitif aura lieu le 8 août 1344 devant les représentants du roi. A cette époque les femmes votaient de même que les hommes dès l'âge de quatorze ans. Les habitants, partisans du consulat, se placèrent à droite du représentant du roi, et les opposants au projet à gauche. Il y eut 175 voix pour la confirmation de l'édit de Gisors,dont 37 femmes,

Pour revenir au pays basque :

Le 17 germinal an II, dans l'église d'Aucun, tous les individus de la commune ont été assemblés, à la requisition de l'agent national,pour délibérer sur le partage des biens communaux. L'assemblée fut tumultueuse et orageuse. Les hommes ne voulaient pas du partage, Voyant que les femelles (*sic*) n'avaient point délibéré, ledit agent national

les fit voter. Cinquante-six passèrent du côté indiqué pour vouloir le partage, et 46 restèrent en place.

(*Le droit de famille aux Pyrénées* par L. Cordier, Durand, Paris, 1857, p. 73.)

Je n'ai pas creusé plus avant l'intéressante question de l'exercice du droit de vote des femmes dans le vieux temps. J'ai cueilli et collectionné simplement quelques extraits d'ouvrages très peu lus et trop oubliés, pensant que le procès-verbal de mes petites trouvailles sur la question du vote des femmes intéresserait quelques lecteurs intermédiairistes, atteints, comme moi, de monomanie rétrospective.

Dr Billard.

—

Femmes du harem mariées en France (LIV, 894). — Il a paru, en 1763, un roman assez mystérieux pour qu'on en parle ici avec quelques détails.

Les Deux Cousines ou le Mariage du Chevalier de *** nous content l'histoire de deux femmes de harem qui devinrent toutes deux ensemble amoureuses d'un jeune français et qui le suivirent l'une après l'autre, à Paris.

Le récit est d'un intérêt extraordinaire pour quiconque a vécu sur les bords du Nil, car sans aucune espèce de doute *il a été écrit ou conçu au Caire*, par un homme qui connaissait l'Egypte comme un Egyptien, qui savait l'arabe comme M. Mardrus et qui comprenait l'âme musulmane comme M. Loti lui-même. Le cas est unique au XVIIIe siècle. Dans toute la littérature pseudo-orientale qui sévissait alors en France, on est surpris de rencontrer un conte dont la documentation est parfaite ; on est plus étonné encore que son intérêt n'ait été signalé par personne.

Quel est l'auteur des *Deux Cousines?* Ne nous laissons pas égarer par la date de 1763 qui est celle de la publication. L'action s'engage en 1699 et tout indique qu'elle est contemporaine du roman. Le héros, un très jeune homme, accompagnait à Constantinople le comte de Ferriol, cet étonnant ambassadeur qui ne fut jamais reçu par le sultan parce qu'il ne voulait pas laisser son épée au vestiaire, et qui revint en France après onze ans d'une ambassade inutile, en rapportant du Bosphore, pour tout souvenir, une petite esclave : Mlle Aïssé.

Tout le début du roman se passe autour du consul de France au Caire. Ce personnage n'est pas nommé, mais comme il est, d'autre part, célèbre, nous n'avons pas besoin de consulter les archives du ministère pour l'identifier : en 1699 notre consul était Benoît de Maillet, l'auteur de la *Description de l'Egypte*, Benoit de Maillet qui fut en fonctions pendant plus de seize ans et qui, à peine installé, s'adonna entièrement à l'étude de la langue, de la littérature et des mœurs arabes. Si ce n'est pas lui qui est également l'auteur des *Deux Cousines*, je ne vois guère à qui l'on pourrait attribuer ce livre. Lui seul paraît capable de l'avoir écrit, et l'hypothèse est d'autant plus séduisante qu'au milieu de ses travaux d'érudition, il a composé une autre nouvelle, *l'Histoire de Hassan et de Fatime* qui offre avec celle-ci les plus frappantes analogies de style et de détails. On la lira dans sa *Description de l'Egypte*, tome II, p. 117-132.

Maillet mourut en laissant beaucoup de manuscrits qui furent lentement publiés dans le courant du siècle. Que sont-ils devenus ? Les originaux, si l'on peut les retrouver dans une bibliothèque ou un dépôt d'archives, nous donneraient peut-être la clef du mystère.

En attendant, lisez les *Deux Cousines*. Ses héroïnes, Fatime et Mocharéfé sont de véritables musulmanes, et personne n'a mieux compris dans quelle proportion délicate la hardiesse et la dignité, la sensualité et la réserve s'équilibrent au cœur de la femme arabe. C'est un chef-d'œuvre d'observation.

Son mauvais sort fut d'être publié cinquante ans trop tard. En 1763, le décor levantin était démodé. Le roman tomba dans le silence ; les *Mémoires secrets* n'en parlèrent même pas et quand l'Orient revint à la mode, Gérard de Nerval et ses amis se chargèrent si bien de travestir les Egyptiennes, que nos *Deux Cousines*, étant vraies, ne pouvaient que paraître fausses.

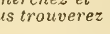
P. L — s.

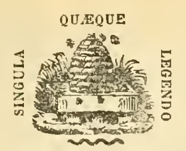
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 28 Février 1907

43e Année
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures





Il se faut
entr'aider

N° 1140
—
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous renouvelons la prière à nos collaborateurs de vouloir bien accompagner leur pseudonyme ou leurs initiales de leur nom. Cette précaution est indispensable pour nous permettre de faire suivre les lettres dont nous sommes chargés.

Si chaque pseudonyme nouveau doit être suivi du nom, tout pseudonyme appuyé du nom, une première fois, nous étant connu, n'implique plus ce rappel.

Questions

—

La mise en scène des décrets de la Convention. — On sait le fameux décret de la Convention, voté, le 25 août 1793, sur le rapport du Comité de Salut Public, et commençant ainsi :

« Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République. »

Nos pères adoraient le styte pompeux qui trahit la rhétorique accoutumée de Barère, mais se prêtaient-ils volontiers à la mise en scène qu'elle prescrit ? Sans doute, les fêtes symboliques furent en grand honneur pendant la Révolution ; mais vit-on beaucoup de « vieillards se faire porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, etc., etc. » ?

D'E.

—

Changements d'état-civil. — Un bon gendarme de Rouen, Loiselet, avait donné à son fils le nom de Robespierre. Mais, après le 9 thermidor, ce guerrier circonspect demanda à la Société populaire, qui le renvoya à la municipalité, l'autorisation de changer un vocable devenu compromettant. Je ne vois pas dans le livre si bien documenté de M. Clerembray, la *Terreur à Rouen*, que Loiselet ait obtenu gain de cause. — Et d'une façon générale, l'administration accorda-t-elle des rectifications d'état-civil du même genre à tous les gens (et ils étaient légion) qui étaient allés chercher dans l'Armorial révolutionnaire le patron de leur enfant ?

PAUL EDMOND.

—

La mort de Louvois. — A quelle maladie a succombé Louvois ? Officiellement, c'est à la rupture d'un anévrisme. Pour les intimes, il aurait été empoisonné par son médecin. Le Dr Cabanès n'a-t-il jamais été tenté par ce problème ?

D^r L.

—

Lulli accusé de plagiat par Dangeau.

7 octobre 1697. On chanta un petit opéra dont un mousquetaire a fait la musique. Le

roi et les courtisans conviennent qu'elle est aussi bonne que celle de Lully,et qu'elle n'est point volée.

Si l'on comprend bien, cela veut dire que Lully volait sa musique. A qui ? Y.

—

Lady Arden, née Douglas. — L'un de ces deux noms de famille est suivi du nom de Deane. Est-ce un prénom ou un nom patronymique ? Je désirerais connaître l'état civil de cette dame qui habitait l'Ecosse au XVIII[e] siècle, ainsi que sa descendance. Elle avait comme armoiries : *Ecartelé au I d'or ; au II d'argent à trois croissants de gueules ; au III de gueules à 3 épées d'or, 2 et 1 ; au IV de gueules au lion d'or.* Devise *Patientia et perseverantia.* Sont-ce les armes des Arden ou des Douglas ? Un écartelé des uns et des autres ? PIERRE MELLER.

—

Le Père Huc. — *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine.* On dit que cet ouvrage fut mis à l'index à cause de certaines opinions hasardées sur l'occultisme. Peut-on me dire la page et l'édition de l'ouvrage où se trouvent ces théories ? J'ai eu beau chercher, je n'y ai rien vu d'extraordinaire ? LESLIE.

—

Portrait du général Hulin. — J'ai recherché vainement au Cabinet des Estampes un portrait du général Hulin, gouverneur de Paris en 1812. Je serais reconnaissant à un aimable confrère de m'indiquer un ouvrage, une revue (*la Sabretache*, par exemple) me donnant le portrait en question. D[r] BILLARD.

—

Le portrait de Molé et de sa femme, par Rigaud. — Un article du vicomte d'Avenel ayant paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1[er] février 1907, nous parle des peintres passés, et, entr'autres, de Rigaud. Sait-on ce que sont devenus, parmi les œuvres de cet artiste, les portraits dont parle M. d'Avenel : ceux du Président Molé et de son épouse ? E. L. I.

—

Marie-Anne-Françoise Mouchard. — Pourrait-on fournir des renseignements sur Marie-Anne-Françoise Mouchard, veuve de Claude Beauharnais, chef d'escadre, demeurant rue de Sèvres n° 1254, en frimaire an X ? L. G.

Claude-Hébert-Louis de Saint-Simon. — Ce frère du philosophe réformateur a été capitaine de vaisseau. On a prétendu qu'il était devenu contre-amiral. Nous n'en avons pas retrouvé la preuve. Le fait est-il exact ? FIRMIN.

—

Mlles de Sainte-Aldegonde. — Dubufe exposait au Salon de 1838 deux portraits ainsi désignés au catalogue :

557 — Portrait de Mlle C. de Sainte A...

558. — Portrait de Mlle V. de Sainte A. .

Si je ne me trompe, ces initiales désignent Mlles de Sainte-Aldegonde. Une seule des deux, Valentine, qui devint duchesse de Dino en 1839,est nommée dans la petite généalogie publiée par l'Annuaire Révérend en 1893

Quelle est l'autre ? Prénoms ? Dates de naissance et de mort ? UN ABONNÉ.

—

Famille Worms. — Un membre de cette famille Henri, Michel, né à Puttelange, dép. Moselle, le 2 février 1786, servit avec grande distinction dans la cavalerie française sous Napoléon I[er] ; quittant l'armée en avril 1815, il servit quelques mois dans l'armée des Pays-Bas. Il tâchait plus tard vainement d'obtenir une lieutenance dans l'armée française, et en 1824, il retirait les pièces à l'appui de ses requêtes au ministère de la guerre.

Le colonel Wilbrenninck s'occupant de compléter un ouvrage sur d'anciens officiers, serait charmé si un bienveillant lecteur l'informait de la date de son décès.

—

Un buste en marbre de Sophie Arnould, par Houdon. — L'*Amateur d'autographes*, (février 1907) publie un contrat passé entre Sophie Arnould et Houdon, en 1775, pour l'exécution d'un buste de cette artiste, en Iphigénie. Ce buste a figuré en marbre au Salon de 1775. Saurait-on s'il fut rencontré quelquefois ? Et où il peut se trouver ? Les biographes de Houdon l'ignorent.

—

Signature du chef de nom. — Dans certaines familles, il est d'usage que le chef de nom signe le nom seul, sans le faire précéder d'aucun titre et d'aucune

particule. Ainsi, M. le comte d'Haussonville signe : Haussonville. Qu'arrive-t-il lorsque cette particule est *du* ou *des*, ce qui n'en permet pas la disjonction ? En connaît-on des exemples ? XXXX.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au serpent d'or. — Un blason qui m'intéresse, porte entr'autres meubles : *d'azur au serpent d'or.*

Les armoiries de Colbert portaient : *d'or à une couleuvre d'azur posée en pal.* Et de ce fait, la couleuvre *serpente* verticalement sur son blason. J'en déduis que posée *en fasce* elle serpenterait horizontalement, et ainsi de suite.

Mais comment doit-on placer dans le dessin, un serpent dont la posture ni la position ne sont indiquées ? P. M.

—

Les armoiries de Necker. — Necker a-t-il eu des armoiries ? Et quelles étaient-elles ? S. S.

—

Armoiries de Philippe d'Aunay (dit le Gallois III). — Ce chevalier épousa Catherine de Montmorency, deuxième fille de Charles de Montmorency et de Jeanne Rataut.

J'ai recours à l'érudit et obligeant intermédiairiste, qui pourrait me renseigner et lui en serai très reconnaissant, et aussi, s'il pouvait m'indiquer à quel chevalier du XIIIe siècle appartenait la devise : *Il ne peut rompre.* E. G. YVERNAT.

—

Une collectionneuse de cachets armoriés. — Je trouve dans une anthologie ce quatrain du chevalier de Boufflers à l'adresse d'une collectionneuse de cachets armoriés :

Chacun est épris de vos charmes,
De vos talents, de votre esprit.
Moi-même je vous rends les armes...
De tous les gens qui m'ont écrit.

Sait-on quelle est cette collectionneuse ? Et, pour élargir cette question, connaît-on beaucoup de collectionneuses de cachets armoriés ? RIP-RAP.

—

Le retable de l'Hôtel Dieu de Beaune. — Ce chef-d'œuvre qui a figuré durant plusieurs mois à la section des Beaux-Arts à l'Exposition Universelle de 1878, a certainement fait l'objet d'un article dans le compte-rendu officiel qui a dû paraître à l'issue de la ladite Exposition. Où pourrait-on se procurer la copie dudit article ?

En outre, nous aurions la plus vive reconnaissance à ceux de nos savants collègues qui voudraient bien nous signaler les ouvrages, publications périodiques ou autres (français et étrangers) concernant ce magnifique retable avec toutes indications bibliographiques habituelles : titre exact, nom d'auteur, format, lieu et date d'impression, etc.

F. L. A. H. M.

—

Le truage. — Dans l'*Histoire générale de Normandie*, par Dumoulin, édition de 1631, on lit, page 227 : La reine demanda à son époux « le truage des Bastards ».

Qu'était le « Truage » ?

LÉON DESRUES.

—

Le droit de pasnage. — Dans *Histoire générale de Normandie*, livre II, p. 87, édition de 1631, par Gabriel Dumoulin, on lit : « . . Saint Maiole vint à Fescan « et demanda que le Duc donnast à Dieu « le *droict de Pasnage* ».

Qu'était-ce que le « droict de Pasnage ? »

LÉON DESRUES.

—

Roquentin. — Quelle est l'étymologie et le sens ancien ou moderne de ce mot ? FIRMIN.

—

Le gama — Je lis dans la correspondance de la Palatine, à la date du 2 décembre 1707 :

« Il ne sert à rien de cacheter des lettres avec de la cire : on a une espèce de composition faite avec du vif-argent, et d'autres substances qui enlèvent la cire ; et lorsque les lettres ont été ouvertes, lues et recopiées, on les recachète si adroitement que personne ne peut découvrir si elles ont été ouvertes. Mon fils (le Régent) sait fabriquer cette composition ; on l'appelle *gama* ».

La bonne dame n'a t-elle pas voulu écrire *amalgama*, *amalgame*, nom donné aux alliages de mercure ? Mais comment le Cabinet noir pouvait-il ainsi décacheter les lettres ? Sir GRAPH.

« La hare sent toujours le fagot ». — Quel est le sens de ce mot « hare ». D'où vient-il ? Ce dicton se trouve dans les *Caquets de l'accouchée*. Y a-t-il lieu d'écrire la «hart »,expression qui s'applique aux liens ou bois qui servent à attacher les fagots ? FIRMIN.

—

Il fera son chemin si les cochons ne le mangent pas en route. — Le Dr Alphonse Leroy, professeur à la Faculté de médecine de Paris, publia, en 1806, un ouvrage sous ce titre : *De la contagion sur les vaches, sur les bœufs et sur l'homme.*

Dans cet ouvrage, il raconte qu'un de ses amis qui assistait, en 1793, à une séance du terrible Comité de salut public, lui fit ce récit :

On y discutait sur les moyens les plus propres à empêcher les maladies contagieuses occasionnées par la putréfaction des corps laissés sans sépulture sur les champs de bataille, Robespierre, tout à coup, interrompant le rapporteur, posa au médecin présent à la délibération la question suivante : « Ne pourrait-on pas, citoyen, pour simplifier les choses, former des troupeaux de cochons qui suivraient les armées et mangeraient les cadavres ? »

Bien que cette étrange proposition ne fut pas accueillie, elle parvint cependant jusqu'aux armées, et, à la moindre occasion, chacun la rappelait, en répétant : « Tu iras loin, toi, si les cochons de Robespierre ne te mangent pas en route. »

— Ce récit est-il bien authentique, car, sans vouloir diminuer l'horreur que ce tyran inspire, n'est-il pas permis de penser qu'à l'instar du bouc d'Israël, on l'a chargé non seulement de ses nombreux forfaits, mais aussi des crimes de beaucoup d'autres ? On ne prête d'ailleurs qu'aux riches. F. H.

—

Le Rocher de Cancale. — Il y eut le fameux restaurant, dont le patron était Baleine, qui s'appelait ainsi. Le Caveau siégeait chez lui, rue Montorgueil. D'autres restaurants, au même lieu, ont porté ce nom ; on s'y perd. Où était le vrai *Rocher de Cancale* ? Dr L.

—

Les Yzidies. — Le journal l'*Illustration*, dans son numéro du 16 février, a publié un intéressant article, accompagné de photographies, sur les adorateurs du diable, au pays des *Yzidies*. L'auteur donne des détails sur une scène dont il a été le témoin, en traversant la chaîne de montagne de la haute Mésopotamie Sindjar (*Djabal*) Singali des Kurdes. Rarement visité, ce pays qui a souvent servi d'asile aux Yzidies pourchassés, qui y habitent plusieurs villages, a pour capitale Sindjar donnant son nom à la chaîne Singara des Romains ; elle est, de nos jours, en partie en ruines. Dans sa Géographie, t. IX, Elisée Reclus se borne à mentionner les Yzidies, sans donner de renseignements sur cette peuplade. Je serais curieux d'avoir des indications sur eux et surtout sur leur adoration du diable dont j'entends parler pour la première fois.

LECNAM.

—

Mlle Elise Faure. — Il y avait, au Concert des Ambassadeurs des Champs-Elysées, voici de cela quelque quinze ans, une artiste de talent et très populaire, qui se nommait Mlle Elise Faure. C'était une grande et forte femme, — un Cent-Garde, en jupon — point laide et encore moins disgracieuse, malgré son aspect de « femme-colosse », tellement, sous sa haute stature, elle était douée d'un entrain endiablé.

Elle avait ses chansonniers privilégiés, et c'était elle qui lançait toutes les « scies », à la mode d'alors :

« Albert !... Albert !
Qui ressemble à son père !... »

ou encore :

« Joséphine, elle est malade !
Elle a bu trop d'limonade,
C'est c'qui lui fait mal !
(*bis*). »

ou (quand il fut, un moment, question de a suppression de l'honorable corps des Sous-Préfets) :

C'était un sous, sous, sous,
C'était un Sous-Préfet ! ».

Elise Faure avait une voix de Stentor, qu'entendaient, bien timbrée, de la chaussée, les promeneurs qui longeaient l'avenue, le soir, en voiture. Ce qui n'empêchait pas ses habitués, en humeur de rire, de lui crier, parfois : « Plus haut ! Plus haut ! On n'entend pas ! ».

Pourrait-on me donner sur cette excellente femme, qui n'a laissé après elle que des regrets, quelques mots de biographie ?

ULRIC R.-D.

Réponses

Le droit d'asile au Moyen Age (LV, 49, 115,171). — En 1837, une société d'archéologie anglaise, la Surtees Society, publia, dans le premier volume de ses Mémoires, trois manuscrits conservés, le premier aux archives de la cathédrale de Durrham, les deux autres au British Museum. Tous trois sont relatifs au droit d'asile qui appartenait aux deux églises de Durrham et de Saint Jean de Beverley.

Le droit d'asile se nommait en Angleterre « Privilège et liberté du Sanctuaire » — *Immunitas et libertas Sanctuarii* — et il était connu dans l'église saxonne longtemps avant la conquête normande. On le faisait remonter au roi Lucius qui, d'après la légende, vivait au IIe siècle. Ce qui est certain c'est que ce privilège existait au VIIe siècle et qu'Alfred le Grand, le réglementa à la fin du IXe. En 1070, Guillaume le Conquérant modifie et confirme le droit d'asile dont jouissaient les églises et l'étend même aux maisons et cours occupées par les évêques et les prêtres, pourvu que ces lieux fussent une dépendance du domaine ecclésiastique. Le réfugié devait ou restituer ce qu'il avait volé et réparer le tort qu'il avait causé ou parjurer le pays, c'est-à-dire s'exiler. A Durrham ce droit s'appelait : Privilège et liberté de Saint Cuthbert. *Immunitas et libertas Sancti Cuthberti.*

Dans l'église de Saint Jean de Beverley près de l'autel se trouvait un siège en pierre nommé Fridestol ou Frithstool, le siège de la paix. Il garantissait au fugitif qui parvenait à s'y asseoir la plus absolue sécurité. On conserve encore un Frithstool dans l'église de Hexhaw (Northumberland). Les ornements de ce siège sont d'architecture normande.

Le droit d'asile variait suivant les lieux de 3 à 40 jours pendant lesquels le coupable pouvait donner une compensation pour son délit. Autrement il était expulsé au bout de ce temps et retombait sous la loi.

D'après Britton et André Horms qui vivaient sous Henri II, le sanctuaire n'était pas ouvert indistinctement à tous les fugitifs. Les larrons en récidive, les vagabonds de nuit, désignés comme tels, n'y étaient point admis. De même ceux qui revenaient après avoir prêté serment de quitter le pays ou qui péchaient mortellement en sanctuaire. Ceux-là, on pouvait les prendre et les sortir du sanctuaire.

De même qu'en Angleterre le droit d'asile existait en Normandie. Il fut complété par les jurisconsultes anglo-normands au XIIIe siècle, et consacré en un texte précis par les auteurs anonymes du Grand Coutumier (chap. LXXXII). « De damnez et fuitifs ».

Cf. *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française.* Bibl. de l'école des Chartes. 3e série, t. IV, p. 351 et 372 et t. V, p. 151 et 340.

H. Wallon. *Du droit d'asile.* Thèse 1837, in-8°, de 122 p.

G. Dupont. *Du privilège du sanctuaire.* Bulletin de la société des Antiquaires de Normandie, t. VII, p. 471.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

« Le sang de Danton t'étouffe » (LV, 162, 229). — Le *Moniteur Universel* du 11 thermidor, rendant compte de la séance du 9, ne fait pas mention de l'interruption en question adressée à Robespierre : elle ne semble même pas convenir à l'état d'esprit des adversaires de ce dernier, car Billaud-Varennes, dans un discours très violent, porte contre lui, entre autres accusations, celle d'avoir soutenu Danton au Comité de Salut public.

H. V.

—

La situation des prêtres mariés après la Révolution (LIV, 834, 907, 954). — Voir Archives de l'Evêché de Meaux (Seine et Marne) Registre A. 1. N° 101 bis et 102 bis.

Voir aussi : *Chronique des Evêques de Meaux,* par Mgr Allou. Page 156, on y lira ceci :

... Mgr Pierre-Paul de Faudoal, évêque de Meaux 1805-1819... Ses bulles avaient été données à Paris par le pape, dans un consistoire secret le 22 mars 1804. Fut consacré à N. D. le 21 avril 1805. Le 22 mars 1805, *un décret* avait été remis par le cardinal Caprara, à Mgr de Faudoas, *en vertu duquel décret* le pape le nommait administrateur du diocèse de Meaux.

Il (Mgr de Faudoas) reçut en même temps du Légat, des pouvoirs extraordinaires... *pour valider, pendant 6 mois, les mariages*

des prêtres et des religieuses contractés avant le 15 août 1801.

LÉON DESRUES.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LIV) — On a déjà surabondamment prouvé ici que oui, mais je demanderai la permission de citer encore un document *typique*, puisqu'on y voit un roi parler des services rendus à lui-même et aussi à la patrie.

Dans des lettres données à Saint-Quentin, le 11 mai 1635, en faveur de Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, Louis XIII dit :

Que si nous sommes contrainct de venir aux armes contre les Espagnols tant pour le subiect susdict qu'à cause de plusieurs offenses que nous et nos alliez en ont receu, nous aurons esgard de recongnoistre les services que vous nous aurez rendus et à vostre patrie... (Bibl. Nat., Coll. Dupuy, Vol. 738, f° 102).

Enfin, dans un article intitulé : *Un épisode de la vie de Ronsard*, (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1900), M. F. Brunetière, faisant précisément ressortir le patriotisme de ce poète, s'inscrivait énergiquement en faux, avec preuves à l'appui, contre l'assertion que le patriotisme ne daterait en France que de la Révolution, assertion qu'il appelait *un audacieux mensonge.* DE MORTAGNE.

*
* *

Dans la *Revue de la Philosophie Positive* de MM. Littré et Wirouboff (mai-juin 1873), M. Hippolyte Stupuy consacrait à la *Notion de Patrie* un très long et très curieux article. Le caractère historique et documentaire de cette dissertation, où l'idée de patrie, prise à sa source, est menée à travers les âges, ne peut manquer d'intéresser vivement les psycho-sociologues. M. M

—

Cambronne à Waterloo (T. G. ; L ; LIII ; LIV, 845). — Le sujet est épuisé. Voir la 2e édition du *Waterloo illustré* de M. Léon Van Neck (Bruxelles, 1906). et surtout l'étude définitive de M. Henry Houssaye, dont j'avais eu la bonne fortune de pouvoir signaler d'avance, dans l'*Intermédiaire*, les conclusions, et que le savant académicien français a fait paraître sous le titre : « *La Garde meurt et ne se rend pas* » : *histoire d'un mot historique*, dans la *Revue bleue* (livraisons des 17 et 24 novembre 1906). Ce mot historique doit, décidément, s'écrire en cinq lettres...

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Le testament de Napoléon Ier (LV, 218). — Le testament de Napoléon Ier est renfermé aux Archives nationales dans l'armoire de fer, et sa consultation est facile.

En tout cas mon confrère N. en trouvera la publication in extenso dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Bourdin, Paris, 1843, t. II, p. 858.

Dr BILLARD.

—

Le testament de l'Empereur, Napoléon daté de Longwood, 15 avril 1821, a été intégralement reproduit, avec ses codicilles des 16 et 24 avril 1821, d'après l'original conservé aux Archives Nationales, dans le tome 32 (pages 476 et suiv.) de la correspondance de Napoléon Ier publiée chez Plon. JEAN LHOMER.

—

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553, 686, 732, 846, 960; LV, 63). — Le 28 novembre 1873, l'officier de l'état-civil de la mairie du VIIe arrondissement de la Ville de Paris recevait la déclaration du décès de *Pauline de Schonfeld*, célibataire, âgée de soixante ans, née en Allemagne, sans aucune désignation de localité, ni de père ; elle était morte rue de Sèvres, au couvent dit des Oiseaux ; elle faisait partie de la communauté des religieuses Augustines, sous le nom de *Mère Marie de la Croix.* C'était une fille naturelle que Jérôme Bonaparte, ex roi de Westphalie, avait eue de sa liaison avec la *Princesse de Lowenstein-Wertheim, née comtesse de Pückler et Limburg.*

On peut consulter la correspondance de Reinhart, celle de sa femme, celle de la reine de Westphalie, celle du roi de Wurtemberg, celle du roi Jérôme : *Les rois, frères de l'Empereur Napoléon* ; *Un roi qui s'amuse*, par le baron Ducasse ; *Les Bonapartes et leurs alliances* par le regretté Léonce de Brotonne ; enfin des documents privés français et allemands.

La question soulevée depuis longtemps a donné lieu à une foule de communications fort intéressantes, que nous nous sommes bien gardé d'interrompre, car il

y a toujours à glaner dans ces documents ou ces anecdotes, dans ces assertions plus ou moins exactes, mais produites de bonne foi. Ainsi, il est inexact que la princesse Mathilde se soit éloignée de la Mère Marie de la Croix parce que celle-ci l'aurait appelée « Ma sœur ». La princesse, au contraire, a continué de voir la religieuse jusqu'à ses derniers moments et n'a, par conséquent, pas eu pour elle ce mépris hautain dont il a été parlé.

M. Frédéric Masson, dans le huitième volume de *Napoléon et sa famille*, a été naturellement amené à parler des relations du roi Jérôme avec la princesse de Towenstein, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter aux bonnes feuilles de cet ouvrage, ce qui se rapporte à cette aventure : nulle voix, en effet, n'est plus autorisée en cette circonstance que celle du maître historien de Napoléon, toujours si documenté et au jugement si juste, qui affirme plus que jamais, en ce volume, l'indépendance et l'impartialité de son caractère, autant que l'étendue de son érudition.

LÉONCE GRASILIER.

* * *

Jérôme a décidé la reine Catherine de Westphalie à venir à Paris contre le gré de Napoléon, M. Frédéric Masson dit :

Averti ainsi, le 11 seulement, l'Empereur est en face d'un fait accompli. Est-il donc vrai que l'empereur Alexandre ou Koutouzoff soient entrés à Berlin ? Cassel est-il menacé ! Le royaume est-il en perdition ? Rien de cela, mais Jérôme a maintenant une maîtresse, dont la déclaration n'est qu'affaire de temps et qui porte ses ambitions bien plus haut et bien plus loin que ces passantes dont on contentait les appétits avec quelques poignées d'or ou de diamants.

La comtesse de Löwenstein-Wertheim, née comtesse de Pückler et Limburg, est une femme d'une trentaine d'années, de race de dynastes par elle même et par son mari, mais fort pauvre, était de branche cadette, qui, déjà mère de trois enfants, est venue en 1808 de Wurtemberg lorsqu'on a formé la cour Westphalienne. Distinguée par Jérôme, puis délaissée, revenue en faveur par un travail souterrain où elle a déployé des qualités manœuvrières de premier ordre, elle sort de l'ombre avec une soif de pouvoir et une ardeur d'ambition, qui pour des raisons peut-être lointaines, car elle fut de la cour de Stuttgard, l'ont jetée dans une lutte directe contre la reine.

Elle s'est rendue toute puissante dans sa maison et n'y a toléré que des gens à elle. Elle a fait chasser le comte Gilsa, chevalier d'honneur qu'elle a remplacé par le baron de Busch-Münch, lieutenant aux Gardes du Corps; elle a fait donner la chage de premier écuyer à une autre de ses créatures, le baron d'Oberg, chambellan ordinaire. Elle a soumis la reine à un espionnage continuel qui s'exerce sur ses actes, ses paroles, ses correspondances Catherine a bien été obligée de s'en apercevoir car on ne ménageait même pas les apparences : « Ce que vous me mandez de la lettre que vous avez reçue ouverte ne m'étonne pas, écrivait-elle à son père ; apparemment qu'on suppose ma correspondance digne d'être connue du public ou renfermant quelques aventures faites pour piquer la curiosité : le fait est qu'il m'arrive très souvent de recevoir des lettres, même de l'Impératrice de France, tout ouvertes et sans qu'on ait pris la moindre précaution pour le dissimuler. »

Le pouvoir de Mme de Löwenstein sur Jérôme est devenu tel qu'elle l'a engagé dans des démarches auxquelles il était difficile qu'on se méprît. Elle a voulu être princesse, et Jérôme a sollicité du roi de Bavière, et il a obtenu, le 19 novembre 1812, que le titre comtal porté par le beau-père de Mme de Löwenstein, senior de sa maison, fût érigé en titre princier ; il s'est employé pour faire reconnaître ce titre par le grand duc de Hesse (17 décembre 1812) et il est parvenu à le faire reériger par son propre beau-père, le roi de Wurtemberg, le 27 février 1813 : mais la dame ne se contentait point si facilement.

A présent, enceinte de trois mois d'un enfant dont tout Cassel nommait le père, elle a voulu éloigner la reine pour rendre la place libre, s'établir en maîtresse, en attendant qu'elle amenât Jérôme au scandale d'un double divorce et d'un nouveau mariage. Et Jérôme lui a obéi en ordonnant que Catherine partît.

L'Empereur ne sait rien encore de ces histoires, dont Rinhard jusqu'ici a parlé à peine. Il ne peut imaginer, que dans une circonstance aussi grave, l'influence d'une maîtresse ait pu déterminer un voyage qui jettera le trouble partout, accréditera toutes les mauvaises nouvelles.

Et plus loin :

Napoléon sauve son frère de la plus lourde faute qu'il puisse commettre en lui interdisant, sous peine d'une rupture entière, de répudier la reine et d'épouser la princesse de Löwenstein. Libre à lui d'imposer tel nom qu'il lui plaira, même le nom de ce château de Schönfeld où l'année précédente, il célébrait par une fête prestigieuse l'anniversaire de son mariage, à l'enfant que va lui donner la favorite, à cette Pauline qui, soixante années plus tard, mourra en odeur de sainteté, au couvent des Oiseaux, sous le

nom de mère Marie de la Croix, mais au divorce, l'Empereur met son veto, et, tout enflammé qu'il est, Jérôme se soumet.

(De *Napoléon et sa famille*, par Frédéric Masson, tome VIII, pages 33, 34, 35, 36 et 75).

—

Régiment de Louvigny (LV, 109). — Le régiment d'infanterie, qui devint beaucoup plus tard *Vexin*, porta de 1705 à 1711 le nom de *Louvigny*. Son colonel était Louis-Antoine-Armand de Gramont, duc de Louvigny, qui passa au commandement de *Piémont* en 1711. Voir Susane, *Histoire de l'infanterie Française*, vol. III, qui nous apprend aussi que *Vexin* avait longtemps porté le collet noir, la veste rouge et les boutons jaunes. Mais cet uniforme remontait-il à aussi haut que 1705 ? S. CHURCHILL.

* * *

Un des fils du maréchal de Gramont servait aux armées de Louis XIV, sous le nom de comte de Louvigny. H. V.

—

Le chiffre des morts des guerres impériales (LV, 51). — Les pertes totales de l'armée allemande pendant la guerre de 1870-71, s'élèvent à 6.247 officiers, médecins ou fonctionnaires ; 123.453 hommes.

(*La guerre franco-allemande de 1870-71*) rédigée par la section historique du grand état-major prussien (traduction du capitaine Kussler, 1871).

—

Académie de Dijon (LV, 107, 176, 234). — Il faut mentionner encore à l'actif de l'Académie de Dijon, la part considérable qu'elle prit, aussitôt après les premières ascensions de ballons en 1783, aux études auxquelles donna lieu, de toutes parts, l'invention des frères Montgolfier. Je noterai spécialement, pour montrer l'importance de ces études, que dès le début de 1784, les professeurs de Louvain, d'une part (lettre de Dey, secrétaire du duc d'Arenberg, 15 février 1784), les académiciens de Dijon, d'autre part (*Description de l'aérostat de l'Académie de Dijon*, compte rendu du 29 avril 1784), avaient imaginé pour la préparation du gaz extrait soit de la houille, soit de la pomme de terre, des dispositifs excellents, et que la fabrication INDUSTRIELLE du gaz d'éclairage eût pu être réalisée dès cette époque, c'est-à-dire longtemps avant les installations de William Murdoch en Angleterre, de Philippe Lebon en France.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

* * *

Qu'il me soit permis d'apporter une légère rectification à la communication de Dont Care. Tous les illustres personnages dont il donne une liste succinte, firent bien partie — à des titres divers — de l'Académie de Dijon. Cependant, en 1750, date où le *Discours* de Jean-Jacques Rousseau fut couronné, Buffon, Maret, Hoin, *seuls parmi* ces littérateurs et ces savants, faisaient partie de la dite académie. Il n'y avait pas à cette époque précise de membres associés non-résidents.

Quant à « l'homme particulièrement pervers que nous ne connaîtrons jamais », gageons que M. de Buffon le connaissait très bien. M. M.

—

Académies de province (LV, 163). — L'Académie de Troyes, fondée en 1740, ne se composait que de sept membres qui s'assemblaient deux fois par semaine « pour lire les journaux, et autres papiers publics ». Ces sept personnes étaient Billebault, docteur en médecine, Comparot, président en l'élection, Comparot de Bercenay, conseiller au bailliage, Tillet, directeur de la Monnaie, Le Febvre, avocat, Hauffroy, directeur des Aides, et Le Roy, bourgeois. Deux de ces messieurs seulement se sont fait un nom dans les lettres et dans les sciences, Tillet et Lefebvre, mais ce fut en dehors de l'Académie de Troyes, qui, personnellement, si l'on peut dire, ne donna lieu à aucune publication.

Ce fut précisément ce mutisme de l'Académie de Troyes, qui incita un Troyen spirituel, Grosley, à publier, de concert avec deux de ses amis qui s'intitulaient les trois anti-académiciens, de prétendus Mémoires de cette Académie qui n'étaient en réalité que des dissertations facétieuses présentées sous couleur d'érudition.

Qu'on se figure de nos jours un groupe de farceurs publiant, sous le titre de *Mémoires de l'Institut de France*, un recueil de travaux scientifico-burlesques. Ce serait exactement la reproduction de ce qui se passa à Troyes alors, avec cette différence que l'Institut travaille, tandis que les sept académiciens troyens se contentaient de former ce qu'on appellerait aujour-

d'hui un cercle d' « honnêtes gens » réunis sous un nom pompeux.

La plaisanterie de Grosley et de ses amis ne réussit pas ; ils ne purent vendre que quatre exemplaires de leur recueil et en furent pour leurs frais d'impression, ce qui les dissuada de récidiver.

Quant à l'Académie de Troyes, que leur tentative n'avait pas atteinte, elle ne s'éteignit que plusieurs années plus tard, on ne sait au juste à quelle date, par la mort ou la dispersion de ses membres.

Consulter pour plus de détails l'ouvrage de M. Albert Babeau : *l'Académie de Troyes et les Mémoires publiés sous son nom* (Troyes, Dufour-Bouquot, 1887) et celui du Dr Jean François Payen : *Histoire sérieuse d'une Académie qui ne l'était pas.* (Paris, Guiraudet et Jouaust, 1848).

LUCIEN MOREL.

—

Abbaye cistercienne de Herckenrode (LIV, 891, 959 ; LV, 25). — On a un peu négligé, me semble-t-il, de répondre à la partie essentielle de la question, celle qui concerne les vitraux de l'abbaye de Herckenrode, émigrés aujourd'hui en Angleterre. M. C. B. O. trouvera une description détaillée de ces vitraux dans le livre de Charles Winston, *Memoir illustrative of the art of glass painting* (Londres, 1865), pages 312 et suivantes.

C'est Mme Jameson qui, la première, dans son iconographie des légendes monastiques, *Legend of the monastic orders as represented in the fine arts*, les a attribués à Lambert Lombard (voir la 5e édition, Londres, 1872, page 146) ; et l'hypothèse semblait plausible au regretté Jules Helbig, auteur d'une notice intéressante, *les Vitraux de l'ancienne église abbatiale des Dames nobles de Herckenrode*, publiée dans le *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie*, tome XVI, 1877, pages 366-382. Il est possible qu'un document d'archives ou une étude comparative de ces vitraux et des nombreux dessins qui nous restent de Lombard, transforme un jour l'hypothèse en certitude. Mais en attendant, il convient de se rappeler qu'on est prodigue de ces attributions à Lambert Lombard : la remarque en a été très judicieusement faite par M. Henri Hymans, l'éminent historien d'art, dans un rapport académique sur le concours ouvert pour la rédaction d'une biographie du célèbre peintre. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, tome XXIII, 1892.)

A BOGHAERT-VACHÉ.

—

Hérivaux (LIV, 53, 405 ; LV, 69). — Abbaye commandataire d'hommes, de l'ordre de Saint-Augustin, dans l'Isle de France propre, près des confins du Valois, à une lieue vers le levant de Luzarches, et à trois au même point de Beaumont ; diocèse, parlement, intendance et élection de Paris. Cette abbaye a été fondée en 1131, sous l'invocation de la Sainte Vierge. Elle rapporte environ 7.000 livres à son prélat : cependant la taxe en cour de Rome, n'est que de 71 florins 2/3 (*Dictionnaire de la France*, par M. Robert de Hesseln, t. III, p. 346).

D'après le *Tableau des Abbayes, à l'époque de l'Edit de 1768*, par M. Peigné Delacourt, cette abbaye n'occupait plus que trois religieux et donnait un revenu de 3.395 livres. Sa suppression avait même été décidée par les Chapitres généraux.

H. F.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle de Mauléon (T. G., 131 ; LV, 8, 182). — La note parue dans l'*Intermédiaire* du 10 février, sous la signature de M. le vicomte de Bonald, porterait, si je ne me trompe, à faire admettre la réalité du mariage de Bossuet ; et cela, ce qui paraît très grave, uniquement sur l'affirmation et l'autorité de M. Davin. Le lecteur me pardonnera donc ces quelques lignes, que je restreins à dessein, au point spécial en question.

Avant tout, je remarque que dans la page à laquelle M. de Bonald fait allusion, M. Davin (*Etude critique sur Bossuet*, p. 11) n'allègue, pour se couvrir, qu'un seul témoignage, celui du chanoine Legendre. Je ne veux pas signaler, en ce moment, le peu de crédit que méritent les *Mémoires* de cet abbé crédule et cancanier ; je prends ses affirmations telles qu'il les donne, je les tiens pour exactes. Or, que nous dit-il ? — Il nous dit que Bossuet et Mlle de Mauléon, jeunes tous deux, vivant en contact nécessaire et quotidien, durent apprendre à s'estimer et « s'aimèrent sous promesse de mariage, à la charge de le tenir secret ».

Ainsi, d'après notre anecdotier, il y

aurait eu engagement réciproque conditionnel.

Ce premier pas fait, les jeunes gens continuèrent-ils de suivre la voie où ils étaient entrés et la promesse échangée fut-elle réalisée ? — Non, répond nettement Legendre. Il est bien vrai qu'à la mort du prélat, Mlle de Mauléon se *dit sa veuve* ; mais ce n'était là qu'une « *prétendue veuve* », qui cherchait à profiter des égards que le défunt lui avait témoignés, et à laquelle, par amour de la paix, on jeta quelques cadeaux : ce qui suffit à la faire rentrer dans l'ombre et le silence.

M. Davin cite tout au long ce passage de Legendre et même, je le répète, il n'en cite pas d'autre. Aussi ce n'est point sans un véritable étonnement qu'on l'entend conclure, contrairement à l'affirmation de son seul témoin, qu'il y eut mariage véritable entre les deux jeunes gens. Il allait même plus loin et assurait, en conversation, d'après M. de Bonald, que l'union se fit en Angleterre. Sur quoi appuyait-il cette dernière assertion ? Il ne le dit pas et nul ne le sait. Je vois bien qu'en note il raconte, mais toujours sans apporter de preuves, que, suivant deux de ses amis, M. Bonnetty eut « longtemps en mains le contrat de fiançailles ou de mariage », mais je l'entends avouer aussi que malheureusement cette pièce n'a point été publiée, que probablement même elle est perdue.

C'est regrettable, on en conviendra, et même d'autant plus regrettable pour la solution parfaite de ce problème, qu'on se prendrait presque à douter de l'existence de ce fameux document ; qu'en tous cas, il serait imprudent d'y croire sur la seule affirmation de M. Davin, homme passionné s'il en fût ; toujours prêt, j'en ai des preuves, à collectionner, sans contrôle ni critique, les cancans les plus invraisemblables, pour peu qu'ils soient défavorables à l'évêque de Meaux.

Que veut-on dire enfin quand on nous parle d'un « mariage de conscience », et pour quels motifs Bossuet l'eût-il contracté ? Comment, en outre, aurait-il pu espérer que Mlle de Mauléon l'eût tenu secret ?

Ce qu'il faut conclure de tout cela, après étude impartiale des documents, c'est d'une part, que Bossuet ne vit jamais de motifs de rompre une amitié de tous points honnête et légitime qui datait de sa première jeunesse ; de l'autre, que Mlle de Mauléon, par suite surtout de la débonnaireté du prélat, devint petit à petit encombrante, exigeante même, indiscrète si l'on veut. Et c'est tout.

P. Darbly.

—

Mémoires de lord Byron (LIV, 273). — L'histoire de la destruction des *Mémoires* de Byron est complètement éclaircie depuis la publication, par Samuel Smiles, de la correspondance de l'éditeur du poète, John Murray : *A Publisher and his Friends : Memoir and Correspondence of the late John Murray*. Mais cette histoire est si intéressante, si peu connue (la question de notre érudit confrère M. Albin Body est restée six mois sans réponse !), qu'il convient de la résumer ici, d'après l'analyse qu'Arvède Barine a donnée du livre de Smiles, en 1891, dans ses « Esquisses de mœurs anglaises » :

La destruction des *Mémoires* de Byron avait été attribuée au poète Thomas Moore, à qui le monde en avait été peu reconnaissant, en dehors d'un groupe de pharisiens anglais. C'était une légende tellement accréditée, qu'on la retrouve dans les ouvrages anglais les plus sérieux. M. Smiles revendique la responsabilité de cet acte de vandalisme pour le vieux John Murray, dont le fils, qui vit encore, assistait à la scène de l'exécution. Voici, exactement, comment les choses se sont passées :

En 1819, Moore se trouvait chez Byron, près de Venise. « Un instant avant le dîner, raconte Moore, il quitta la chambre et revint au bout d'une minute ou deux, tenant à la main un sac de cuir blanc. — Tenez, dit-il en me le montrant, voilà quelque chose qui aurait de la valeur pour Murray, bien que *vous*, je suis sûr que vous n'en donneriez pas six sous. — Qu'est-ce que c'est ? demandai je. — *Ma vie et mes aventures*, répliqua-t-il. Je levai les mains avec un geste de surprise. — Ce n'est pas, poursuivit-il, une chose qui puisse être publiée de mon vivant, mais je vous les donne si cela vous fait plaisir : tenez, faites-en ce que vous voudrez. »

Quelques mois plus tard, Byron offrit à sa femme, avec qui on sait qu'il était brouillé, de lui soumettre ses *Mémoires*, afin qu'elle pût y relever ce qui ne lui semblerait pas exact. Elle refusa par un billet très sec. Ce fut alors que Moore, sur le conseil de son illustre ami, vendit le manuscrit à Murray, moyennant 2.000 guinées, à la condition de ne le publier que trois mois après la mort de l'auteur. Dans l'intervalle, les *Mémoires*

avaient été lus par plusieurs personnes, qui s'accordaient à dire qu'il était impossible d'imprimer certains passages. Une ou deux allaient plus loin et déclaraient que l'ouvrage tout entier était « impubliable ».

Byron mourut le 19 avril 1824. « Un jour ou deux après que la triste nouvelle fut parvenue à Londres, dit une note officielle rédigée par John Murray, M. Murray proposa à la famille de détruire le manuscrit. En conséquence, cinq personnes diversement intéressées à la question, se réunirent pour la discuter. *Comme ces Mémoires n'étaient pas de nature à ajouter à la gloire de l'auteur, et que certains passages étaient écrits dans un esprit tel, que l'auteur, revenu depuis à de meilleurs sentiments, les avait virtuellement rétractés, M. Murray proposa de les détruire,* considérant comme un devoir de sacrifier toute idée de gain au noble écrivain qui l'avait honoré si longtemps de sa confiance et de son amitié. Le résultat fut qu'en dépit d'une certaine opposition, il obtint la décision souhaitée, et le manuscrit fut livré séance tenante aux flammes. M. Murray fut immédiatement remboursé du prix d'achat par M. Moore, bien que Murray eût déclaré qu'il renonçait à tout droit au remboursement. »

Les lignes que nous avons soulignées laissent au lecteur la conviction que Murray avait agi en pleine connaissance de cause. Elles ne permettent pas de douter qu'avant de proposer la destruction d'une œuvre telle que les *Mémoires* de Byron, il l'avait examinée lui-même, et avec le plus grand soin. C'est pourtant une erreur. Murray n'avait même pas ouvert le manuscrit ; c'est lui qui le dit, sans se douter de l'énormité de l'aveu, dans une lettre écrite deux jours après l'événement : « Comme je m'étais scrupuleusement abstenu de jeter les yeux sur les *Mémoires*, je ne peux pas dire en connaissance de cause si l'opinion (de la famille) sur leur contenu était juste ou non ; il suffisait pour moi que les amis de lord et de lady Byron fussent d'accord pour en souhaiter la destruction. Je n'ai pas à rechercher et ne veux pas rechercher pourquoi M. Moore désirait les conserver. »

Le pauvre Moore, sur lequel tout le monde est tombé et tombe encore, avait effectivement lutté de toutes ses forces pour sauver le manuscrit. La réunion dont il est question dans la note citée plus haut, avait eu lieu chez Murray le 17 mai 1824. Elle se composait de trois amis de Byron, que M. Smiles ne nomme point parmi les gens ayant lu le manuscrit ; de Moore et de son ami Luttrell, qui savaient tous les deux ce qu'il y avait dedans ; et des Murray père et fils, qui n'en connaissaient pas un seul mot. La discussion fut longue et orageuse. Moore admettait qu'on brûlât certaines pages, mais il défendait le reste avec tant de véhémence qu'il faillit avoir un duel avec un des amis de la famille. Malheureusement, Murray était contre lui, d'avance et par parti-pris, et le dénouement dépendait de Murray, puisque le manuscrit lui appartenait. Les *Mémoires* de Byron allèrent donc dans la cheminée, et l'Angleterre n'eut pas à se voiler la face une fois de plus.

Maintenant que la vérité est bien établie, pièces en main, on n'en continue pas moins à répéter que Moore a détruit les *Mémoires* de son ami Byron pour des motifs plus ou moins mesquins Il n'est rien de plus difficile que de venir à bout d'une légende !

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Calvin et le hameau d'Enfer (LIV, 889, 974 ; LV, 15). — Dans *Par-ci, par-là, dans le canton de Marines,* que vient de publier un savant Vexinois, M. Léon Plancouard, on lit ce qui suit : « Mentionnons pour les futurs historiens, que ce serait à la fin de l'année 1533 que Calvin se serait réfugié à Hazeville, près Arthies ».

Nous ignorons sur quel document il se base pour faire cette affirmation.

PAUL PINSON.

—

Victor Considerant et sa doctrine (LIV, 836, 940). — Sur Considerant (je rétablis l'orthographe exacte du nom : l'*e* n'est pas accentué), sa doctrine et sa propagande, il importe de consulter encore une étude publiée en 1895 par M. Ernest Discailles, dans le *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique : *Le Socialiste français Victor Considerant en Belgique*, et surtout la belle et si curieuse *Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830*, de M. Louis Bertrand, député de Bruxelles (en cours de publication).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

L'amiral Decrès (LV, 164). — Decrès ou De Crès (Denis), né à Chaumont (Haute-Marne), en 1761, amiral, et en 1801 ministre de la marine, est célèbre, en effet, par sa mort extraordinaire. En 1820, il vivait dans la retraite et avait alors 59 ans. Le 7 décembre de cette même année, en pleine nuit, tandis qu'il reposait paisiblement, plusieurs paquets de poudre, cachés sous son lit, firent so-

dainement explosion, en réduisant son corps en miettes. On ne connut pas le véritable auteur de cet attendat. Le valet de chambre du duc, dont la fidélité et l'attachement à son maître ne s'étaient jamais démentis, en fut accusé à tort. On trouva, après l'explosion, le corps du malheureux domestique, gisant sur la chaussée, les membres brisés : il avait été jeté par les fenêtres de l'hôtel. Il mourut au bout de quelques heures, mais sans avoir pu proférer une parole. Dr Billard.

***

Le vice-amiral de Crès (Denis), issu d'une famille noble de la Champagne, était né le 18 juin 1762, à Chateauvillain (Haute-Marne). Excellent marin, homme de guerre énergique, il avait soutenu contre les Anglais, en 1798, après la fatale affaire d'Aboukir, un long et glorieux combat, sur le vaisseau le *Guillaume Tell*.

De 1779 à 1800, toujours à la mer, il se distingua dans de nombreuses rencontres avec nos ennemis. En 1801, Napoléon le nomma ministre de la marine, poste qu'il occupa pendant toute la durée de l'Empire. Rentré dans la vie privée, à la Restauration,il périt en 1820, assassiné par son valet de chambre, dans des circonstances singulières. Celui-ci, espérant dérober par la mort de son maître la connaissance d'un vol considérable qu'il lui avait fait, plaça entre les matelas de son lit des paquets de poudre, dont il détermina l'explosion pendant son sommeil. Ceci se passait le 20 novembre. Appelé par sa victime, l'assassin se jeta par une fenêtre et se tua. De Crès mourut quinze jours plus tard (7 décembre), à la suite de ses blessures. E. M.

***

Tout d'abord, la question, telle qu'elle est posée, contient plusieurs erreurs : l'amiral Decrès ne naquit pas à Chaumont, mais dans une localité distante de cette ville d'une vingtaine de kilomètres, à Châteauvillain. En réalité, il ne mourut pas assassiné : il fut emporté par la maladie consécutive à la tentative d'assassinat dont il avait été victime. Le coupable ne fut pas guillotiné : il périt des suites d'un accident provoqué par l'attentat criminel qu'il avait perpétré.

Les circonstances qui accompagnèrent cet événement dramatique sont assez singulières pour mériter d'être rapportées avec quelques détails.

Serviteur dévoué de l'Empire, l'amiral, ayant été mis à la retraite à la seconde Restauration, avait pris à son service un valet de chambre dans l'honnêteté duquel il avait toute confiance. Or, cet homme le volait avec une telle impudence qu'il était arrivé, en quelques mois, à lui dérober des sommes importantes Craignit-il, à la fin, de voir ses détournements découverts ? ou, poussé par le désir de se retirer dans son pays, avec le magot ainsi rapidement amassé, voulut-il auparavant causer la mort de son maître,dans lacrainte que celui-ci, s'apercevant de ses vols après son départ,ne le fit arrêter? Les deux suppositions sont également plausibles.

Dans le dessein de supprimer l'amiral Decrès, il combina la plus étrange machination : il disposa, sous les matelas du lit sur lequel couchait Decrès, des paquets de poudre, reliés à une mèche qui pendait sur le plancher. Decrès négligeait de fermer sa porte à clef ; dans la nuit du 22 novembre 1820, le domestique, ayant acquis, en écoutant son souffle paisible, la certitude que son maître était endormi, se glissa dans la chambre où il reposait, alluma la mèche qui communiqua le feu aux paquets de poudre.

L'explosion fut épouvantable, mais les matelas en ayant, dans une certaine mesure, atténué les effets, Decrès, au lieu d'être tué sur le coup, ne fut que grièvement blessé ; il avait été jeté à bas de son lit ; son premier soin fut d'appeler à son aide le domestique dont il ne pouvait soupçonner l'infamie. Affolé à la pensée que, son projet ayant échoué, il ne tarderait pas à être arrêté, le misérable se précipita dehors, tomba sur le pavé d'une cour, se fit de telles lésions que la mort s'en suivit quelques heures après.

Quant à l'amiral, ses blessures, bien que nombreuses, n'étaient pas mortelles ; nul doute qu'elles eussent été rapidement cicatrisées, si les médecins, à cette époque, avaient connu les antiseptiques puissants dont on dispose aujourd'hui. Mais une maladie, causée par l'empoisonnement du sang, se déclara bientôt ; l'amiral succomba le 7 décembre 1820, c'est-à-dire deux semaines après la tentative criminelle à laquelle il avait miraculeusement échappé.

Il avait épousé, huit ans plus tôt, la veuve du général de Saligny, duc de San Germano. En mourant, elle laissa, par testament, au lycée de Chaumont, où son mari avait fait ses études classiques, la somme nécessaire pour que les rentes produites permissent l'achat d'un grand prix qui devait être décerné, chaque année, au meilleur élève de l'établissement, en mémoire de l'amiral Decrès.

Cette libéralité posthume de sa veuve a fait plus, pour rendre populaire le nom du vaillant marin et perpétuer son souvenir dans l'esprit des Chaumontais, que tous les exploits qu'il accomplit sur mer et les travaux, destinés à fortifier certains ports de guerre, qu'il dirigea. A la distribution solennelle des récompenses qui termine l'année scolaire, le lauréat du prix Decrès est regardé avec admiration par toutes les mères qui le montrent en exemple à leurs fils. Pour cette raison, j'en étais arrivé à prendre en grippe l'amiral, sa veuve, son prix et ceux qui obtenaient celui ci. Plusieurs de ces derniers ont, d'ailleurs, tenu les promesses qu'ils donnaient dès les bancs du lycée ; j'en sais qui sont arrivés à de hautes situations ; il serait fastidieux, au surplus, d'en reproduire la liste. MICHEL PAULIEX.

—

L-F du Bouchet, marquis de Sourches (LV,53,183).— L'appréciation de M. Th. Courtaux : « Il aurait eu certainement plus d'amis, y compris Saint-Simon, s'il avait eu plus de rentes », est très juste, car je trouve dans ses Mémoires une petite phrase qui marque bien combien le jeune Saint Simon fut un moment éberlué d'avoir figuré à la cour et « mené Mlle de Sourches (1) »

17 février 1692. Le dimanche gras il y eut grand bal réglé chez le roi, c'est à dire ouvert par un branle suivant lequel chacun dansa après. J'allai ce matin-là chez Madame, qui ne put se tenir de me dire, d'un ton aigre et chagrin, que j'étois apparemment bien aise des bals qu'on alloit avoir, et que celà étoit de mon âge, mais qu'elle qui étoit vieille, voudroit déjà les voir bien loin. Mgr le duc de Bourgogne y dansa pour la première fois, et mena le branle avec Mademoiselle. Ce fut aussi la première fois que je dansai chez le roi, et je menai Mlle de Sourches, fille du Grand Prevôt, qui dansait très bien. Tout le monde y fut fort magnifique (*tome I, pages* 75-76).

(1) *Marie-Louise Du Bouchet*, fille du marquis de Sourches, grand prévot de l'Hôtel du Roi ; née en 1665, mariée le 4 mars 1694, à Louis Colbert comte de Linières, et morte le 5 avril 1749. (*A. De Boislile*).

Il est à remarquer que l'anecdote qu'il relate sur les Montsoreau, dans ses Mémoires, l'est aux dates de 1706 et 1709, alors que cette chanson était vieille de 18 et de 21 ans (*1688*). Déjà, en 1692, lors de son premier bal à la cour, il y avait 8 ans que les couplets étaient oubliés. Les relations qu'il fit de ces événements ne furent, somme toute, que des exhumations.

Pour ce qui est de l'omission du Grand Prévot dans la promotion de 1688, dont parle Candide, voici ce qu'en pensaient des contemporains :

3 déc. 1688. Mme de Sévigné à Mme de Grignan.

... mais s'il y a bien des gens contents, il y en a bien qui ne le sont pas : M. de Rohan, M. de Brissac, M. de Canoples, MM. d'Ambres, de Tallard, de Cauwisme, du Roure, de Peyre, M. de Mailly vieux seigneur allié des puissances ; MM. de Livry de Cavoie, le grand prévôt ; et d'autres que j'oublie : c'est le monde. (*tome VIII p. 301*).

18 Déc. 1688, Comte de Bussy-Rabutin à Mme de Sévigné et à Corbinelli.

..., quand on est étonné avec raison que Livry, Sourches et Cavoie qui ont trois grandes charges dans la maison du Roi (1). que Chamilly qui est dans le plus grand poste du royaume, après avoir bien servi ; que Genlis, ancien lieutenant général d'armée; que Tourville après des actions éclatantes sur la mer ; que Renti, seul lieutenant pour le Roi dans une province nouvellemenr conquise : quand, dis-je, on est étonné que tous ces gens là ne soient pas fais chevaliers de l'ordre, préférablement à Fromentan, dit La Vauguyon, à Villars, à Montberon, à Maulevrier Colbert, à Chazeron et à Jessé.., etc...(*Tome VIII, p. 338*).

Il est vrai qu'un autre mémorialiste avait une aussi triste opinion sur cette famille, car le marquis d'Argenson écrivait dans ses Mémoires, au sujet du fils, cette fois :

5 avril 1739

Le Roi a déclaré hautement qu'il ne ferait pas ses Pâques le Samedi Saint. Notre sot de Grand Prevôt lui demanda ses ordres pour qu'il toucha les malades des écrouelles ; nos

(1) Celles de premier maître d'hôtel, de grand prévôt et de grand maréchal des logis (Monmerqué).

rois ne vaquent à ce miracle qu'après qu'ils ont fait leurs dévotions ; le roi répondit à M. de Sourches sèchement : *non*.

On gémit de ce scandale... etc. (1).

Candide, qui, en ne nous donnant que le premier couplet de la chanson des Montsoreaux :

Messieurs, voicy des couteaux...

nous laisse le regret de rester dans l'ignorance des autres, parle avec verve de ce septuor le plus déplaisant qui se pût imaginer.

Connaîtrait-il quelques pièces gravées ou lithographiées reproduisant les traits de quelques-uns de ces Montsoreaux ?

Le portrait de la marquise de Sourches, duchesse de Tourzel, gouvernante des enfants de France, après l'émigration de la duchesse de Polignac, en 1793, existe-t-il ?

D'autre part ne fut-ce pas

Jean-Louis, 19 ans, docteur en Sorbonne

qui devint par la suite évêque de Dôle ?

Et enfin, comment s'est éteinte cette Maison dont le grand éclat lui vint surtout de la fidélité de la marquise de Sourches envers la famille royale aux jours terribles.

Et je l'en remercie d'avance.

Je vois aussi qu'à la la date du 2 octobre 1689 la marquise de Sévigné écrivait à Mme de Grignan :

... Vous avez fait un joli voyage au Saint-Esprit ; vous avez vu M. de Bâville la terreur du Languedocq ; vous avez vu encore M. de Broglio. Je crois notre Revel le *Cesar*, et Broglio le *Laridon négligé*. Ils n'ont pas toujours été bien ensemble. M. le chevalier ne les a-t-il pas vus tous deux dans les chaînes de Mlle Du Bouchet ? Broglio était un si furieux amant qu'il fut une des raisons qui la jetèrent aux Carmélites. (t. IX p. 239.)

Quelle est cette demoiselle Du Bouchet, était-elle aussi de la famille de Sourches ?

CRAYWICK.

Gherardini de Toscane, et Géraldines d'Irlande (LIV, 949 ; LV, 186). — Il y a eu en Bretagne des Géraldin d'Irlande, établis à Saint-Malo en 1684, maintenus en 1704, et portant pour armes : *d'hermines au sautoir de gueules, chargé en cœur d'une étoile d'or, surchargé d'un croissant de sable*.

LESLIE.

(1) Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. E. F. B. Rathery 9 vol. in-8° *Société de l'Histoire de France*. Paris, 1680.

Griscelli (LIV, 836, 978, LV, 31, 75, 244) — Qu'en 1907, on doute de l'existence d'Homère, de Romulus, ou même de Guillaume Tell, je le comprends, et en tout cas, comme je n'ai pas eu l'honneur de connaître ces illustres personnellement, je ne puis rien dire sur leur compte ; mais qu'on révoque en doute l'existence du sieur Griscelli de Vezzani, dit le Baron de Rimini, voilà qui me dépasse.

Bien entendu, je n'affirme pas que le personnage que j'ai connu, ait reçu à l'état-civil le nom de Griscelli. Il affirme être né à Vezzani (Corse), petit village situé entre les montagnes de Tanno et Tali. Si l'*Intermédiaire* a des correspondants là-bas, et s'ils jugent que la chose en vaille la peine, ils pourront contrôler cette affirmation. Quant au titre de baron de Rimini dont le personnage s'affuble, je le juge faux et archifaux. Le sieur Griscelli prétend que ce titre lui a été donné à Rome en 1860, et il ne laisse pas comprendre si c'est le pape Pie IX ou l'ex-roi de Naples qui lui ont fait ce cadeau.

Mais la chose est impossible dans les deux cas. Jamais François II, roi exilé, n'aurait commis l'imprudence et l'inconvenance, de donner à n'importe qui, et surtout à un sieur Griscelli, le titre d'une ville qui ne lui avait jamais appartenu, et qui appartenait, au moins de droit, au pape qui lui accordait une si large et si généreuse hospitalité. Quant au pape, jamais la Cour de Rome n'a donné à qui que ce soit le titre nobiliaire d'une ville lui appartenant et Rimini, en tout cas, aurait été un duché ou tout au moins un marquisat.

Donc pas de baron de Rimini, mais Griscelli tout court, si toutefois l'individu qui portait ce nom, ne l'avait pas volé comme tout le reste ; mais quant à exister, il a bien et dûment existé, parce que je l'ai connu ; j'ai soupé avec lui, et je connais un de ses crimes dont il ne s'est pas vanté dans ses *Mémoires*.

Mais, avant d'entrer en matière, je dois, en bon intermédiairiste, rappeler que notre petit journal a déjà eu à s'occuper de ce triste personnage (Voyez *Mémoires du baron de Rimini* XXIII, 19, 141, 177).

Et maintenant, à mes souvenirs personnels.

En 1860, j'ai eu occasion d'aller à

Modène ; le duc avait été chassé et le pays était sous le gouvernement de M. C. L. Favini, un des amis les plus intimes de M. de Cavour.

J'étais descendu, si je ne me trompe, à l'hôtel Royal de Saint-Marc et je m'étais fait servir à souper, quand un monsieur, petit, trapu, et ayant toute l'apparence de ce qu'on appelle maintenant un *rastaquouère* du dernier rang, me demanda, en fort mauvais italien, la permission de partager ma table.

Comme j'avais deviné le français, la conversation ne tarda pas à s'engager, mais son français ne valait guère mieux que son italien.

Ce souper est un des souvenirs les plus écœurants de ma vie, et Dieu sait cependant si j'en ai vu de dures — le sieur Griscelli me débitait, en souriant, tous les crimes dont il s'est vanté dans ses *Mémoires*, et moi j'avais alors dix-neuf ans, c'est mon excuse — je croyais tout ce qu il me disait et je frissonnais, d'une répugnance quasi peureuse, comme en lisant un roman de Anne Radcliffe.

Je crois que la nuit j'ai eu le cauchemar, et le lendemain j'ai évité soigneusement toute occasion de me trouver en contact avec celui qui me paraissait alors un tigre assoiffé de sang et que je tiens maintenant pour un vulgaire fanfaron de crimes.

Une trentaine d'années passèrent sans que j'entendisse parler du sieur Griscelli, quand, un soir, son nom ayant été prononcé dans une réunion d'amis par quelqu'un qui avait acheté chez un bouquiniste ses fameux *Mémoires*, un de mes amis, M. G. L. ancien sous-préfet et frère d'un sénateur M L. L. qui a occupé une très haute situation au Ministère de l'Intérieur, me raconta un épisode de la vie de Griscelli que je vais écrire ici pour éclaircir un mystère judiciaire qui est encore tel pour la plus grande partie de mes compatriotes.

Un peu d'histoire est indispensable.

En 1869, le gouvernement italien pressé par des nécessités financières des plus impérieuses, confia le monopole des tabacs à une Régie co-intéressée.

Il arriva ce qui arrive chaque fois que le gouvernement d'un pays latin fait une affaire de quelque importance, les petits journaux de l'opposition accusèrent un certain nombre de députés de la majorité d'avoir touché des pots de vins, plus ou moins considérables.

La gauche demanda une enquête parlementaire, M. Crispi qui en était le chef, se démena comme un beau diable pour l'obtenir, mais la majorité considérant que tous ces bruits ne reposaient sur aucun fondement sérieux, repoussa la proposition d'enquête.

Le lendemain, un ancien officier garibaldien, qui était entré dans l'armée royale avec le grade de chef d'escadron d'état-major, et qui appartenait en même temps à la gauche la plus accentuée de la Chambre, M. Christian Lobbia, déclara à la Chambre, en montrant un grand pli cacheté, que ce pli renfermait les preuves de la corruption de plusieurs députés, mais que lui, Lobbia, s'était engagé sur son honneur, avec ceux qui lui avaient donné ces documents, de ne permettre que le pli fût ouvert par qui que ce fût, sinon par une Commission d'enquête, nommée par la Chambre.

En présence d'une déclaration pareille, faite par un député, qui avait l'honneur d'appartenir à l'armée, la Chambre ne pouvait plus hésiter : l'enquête fut votée.

Le 16 juin 1869, la Commission d'enquête devait se réunir pour prendre vision du fameux pli, qui était toujours en possession de M. Lobbia.

Mais la nuit du 15 au 16, M. Lobbia traversant une rue des plus mal famées de la ville de Florence, y fut blessé par un assassin inconnu qui prit la fuite sans que personne pût l'arrêter.

Ce fut un coup de foudre dans la péninsule entière.

« *Is fecit cui prodest*, criaient les hommes de la gauche. Ce sont les corrompus qui ont voulu étouffer dans le sang la voix du courageux député... » ; vous supposez le reste.

Le gouvernement était atterré. M. Ferraris, ministre de l'Intérieur, versa de vraies larmes en annonçant à la Chambre le grrrrand crime.

Mais les blessures de M. Lobbia n'étaient que des égratignures sans conséquence. Le pli fut ouvert en séance solennelle et le pays apprit avec stupéfaction qu'il ne renfermait pas la plus petite preuve. Des individus sans aveu, déclaraient avoir entendu dire chez un mastro-

quet que des députés avaient été corrompus. Et c'était tout.

On comprit alors que pas un des députés soupçonnés ne pouvait avoir le moindre intérêt à attenter à la vie de M. Lobbia pour s'emparer de pareilles inepties.

Le gouvernement se ressaisit; on voulut voir clair dans l'affaire, et M. Lobbia passa en cour d'assises pour simulation de crime.

Condamné une première fois, il finit par être acquitté ; mais il fut expulsé de l'armée, ses électeurs se privèrent de l'honneur de l'avoir comme député, et le pauvre diable finit par mourir à la lettre, de faim.

On a été injuste pour ce pauvre Lobbia ; il n était pas de taille à imiter Pisistrate l'Athénien qui se blessa lui-même pour faire croire au peuple que ses ennemis avaient attenté à sa vie, et pour obtenir des gardes dont il se servit ensuite pour subjuguer sa patrie, et — poursuivait mon ami — si on lui avait proposé quelque chose qui ressemblât au fameux complot de Chabot et Grangeneuve,il aurait poussé des cris de paon.

Mais si M. Lobbia n'était de taille ni à imaginer ni à tremper dans une affaire de ce genre, M Crispi veillait pour lui ; il comprit qu'une blessure, même légère, sur la précieuse peau de M. Lobbia aurait été comme une traînée de poudre mettant le feu à toute la péninsule, il avait sous la main l'homme *ad boc*, un véritable chevalier du poignard, le nommé Griscelli, et il s'en servit.

Griscelli, après avoir joué sa farce — parce qu'on a bien compris que personne et M. Crispi moins que tout autre ne voulait la mort de M.Lobbia, — Griscelli donc,bien lesté d'argent par Crispi, se sauva à Brindisi.

Le sous-préfet de cette ville, était un nommé Carmine Agnetta, qui avait pris part avec Crispi à l'insurrection de Sicile en 1860, et qui s'était faufilé ensuite dans l'Administration où il avait atteint le grade de sous-préfet, qui paraissait devoir être son bâton de maréchal.

M. Crispi lui recommanda le sieur Griscelli et ce sous préfet aida cet assassin pour rire à passer à l'étranger.

Cela fait, M. Carmine Agnetta se découvrit un petit talent qu'il avait probablement ignoré jusqu'alors, celui de collectionneur de petits papiers ; il garda la recommandation de M. Crispi et il en joua si bien qu'il fut nommé préfet. Mais quelques mois plus tard, ayant soulevé un scandale dans le théâtre du chef-lieu de son département, il fut destitué.

Maintenant il est mort, ainsi que tous les personnages qui ont joué un rôle dans cette histoire qui, déposée dans les pages de l'*Intermédiaire*, servira à éclaircir,pour les historiens de l'avenir,ce qu'on appelle encore en Italie : l'affaire Lobbia.

J. TREVES.

*
* *

Depuis plus de deux mois, il a été question,à diverses reprises, du policier Griscelli. A-t-il ou n'a-t-il pas existé? M. Colocci est pour l'affirmative et le démontre. J'avoue que j'attribuais au personnage une trop médiocre importance pour me décider à fixer les idées sur son identité. Mais M. Lenôtre et, avant lui, tant d'écrivains de haute envergure : Victor Hugo, l'amiral Persano, d'autres encore l'ont mentionné que je dois confesser mon ignorance des faits et gestes de cet acteur qui, du reste, restait dans la coulisse et dire, toutefois, ce que je sais de sa personne.

Oui, Griscelli a existé : je l'ai connu. Il a habité non seulement dans la même maison que moi, mais dans le même appartement et sous la même clef,à Rome, 81, via della Vite, au 2e étage, chez Madame Ghinassi. C'était au printemps de 1869. Dans ce petit logis, j'occupais deux pièces sur la rue, ma padrona di casa, Française, veuve d'un Romain, s'en était réservée, derrière, trois autres, dont une ordinairement inoccupée. Un jour, je rentrais chez moi, lorsqu'elle vint me demander de ne pas trouver mauvais qu'elle ait donné asile à un vieil ami malade. Elle fit appel à ma discrétion, non que son hôte redoutât la police romaine ; il en était connu et quelquefois filé. C'était un Corse qui avait des attaches dans la police internationale et il voulait ne pas attirer l'attention sur lui pendant les quelques jours nécessaires à son repos et à son rétablissement. J'aquiesçai sans peine, mais croyant bien plutôt qu'il s'agissait de quelque épave de l'agitation révolutionnaire de 1867 ; d'un homme pas bien dangereux, car madame Ghinassi, bonne personne fort estimée, n'eût

pas reçu chez elle un hôte compromettant. Je lui exprimai seulement le désir de le voir : ce qu'elle admit sans hésitation. Peu après, en effet, elle revint chez moi suivie d'un quidam qu'elle me nomma : Le signor Griscelli di Vezzani, baron de Rimini.

Je vis alors un pauvre être étique, toussotant, une ruine d'homme à l'aspect plutôt besoigneux, en dépit de sa baronie. La connaissance faite, je le revis trois ou quatre fois. Il avait bien l'apparence d'un fin policier, l'œil vif et intelligent, l'énergie empreinte sur sa physionomie et dans ses manières, mais dépourvu de distinction et d'éducation première ou acquise. Il causait volontiers et abondamment, autant que son état d'épuisement le permettait. Bien qu'il me fût peu sympathique, il m'amusait. Il avait tout vu, savait tout, c'était un hâbleur qui se posait en nouveau Casanova. C'était bien, sans doute, un écouteur aux portes, par lui-même ou par l'intermédiaire des valets d'antichambres et une conscience au service de qui voulait le payer. L'impression qui me resta de ce conteur fut telle que plus tard il m'arriva de voir, dans les boîtes de bouquinistes, les mémoires de Griscelli sans avoir eu jamais la tentation de les acheter, à si bas prix fussent-ils, convaincu que je n'y trouverais que des hâbleries sans valeur ni portée. J'ai tort, sans doute, puisque de mieux informés en font état, Cependant, j'avoue qu'actuellement encore, le cas échéant, je ne les lirais pas davantage. La seule chose qui m'y intéresserait serait de savoir si ayant la mémoire du cœur, il mentionne son amie dévouée, madame Ghinassi chez laquelle il gîtait et se faisait soigner chaque fois qu'il venait à Rome. Griscelli m'avait paru phtisique. Sa vie n'a pas dû se prolonger longtemps et j'ai été surpris en lisant, sous la signature Italicus, qu'un libraire de Bruxelles avait acheté en 1871 le manuscrit des mémoires. Ne peut-on pas supposer que, décédé à Bruxelles ou ailleurs en 1870 ou 71, le peu que pouvait posséder Griscelli ait été vendu en salle des ventes, et que le libraire ait acquis là ou chez quelque revendeur, les notes laissées par le policier, et leur ayant fait prendre corps, en ait constitué une œuvre suivie qu'il a intitulée : *Mémoires* ?

Griscelli était évidemment misérable quand je le vis. Son métier l'avait fait vivre autrefois ; mais épuisé par la maladie il n'a pu le continuer et a dû mourir dans une extrême pauvreté.

Autant que je me souviens de sa physionomie, il devait avoir, en 1869 entre 40 et 45 ans. LÉGIO.

—

Dr Guillotin (LIV, 169, 264). — Guillotin a été directeur de l'hôpital militaire d'Arras sous la Révolution.

On pourrait faire des recherches aux archives du P. d. C. A. L. X.

—

Les maisons de Victor Hugo (T. G , 643 ; LI ; LV, 32, 76, 135). — L. (LV, 76) a fait erreur. V. Hugo n'a pas demeuré pendant le siège, à l'hôtel du Pavillon de Rohan, 172, rue de Rivoli ; il y dînait seulement en compagnie de son fils aîné Charles, et de la femme de ce dernier qui y demeurèrent pendant le siège, avec leurs enfants, Georges et Jeanne. On lit, en effet, dans *Choses vues pendant le siège de Paris :*

13 février 1871. J'ai quitté ce matin avec un serrement de cœur l'avenue Frochot et la douce hospitalité que Paul Meurice me donne depuis le 5 septembre, jour de mon arrivée.

On lit aussi dans *L'Année terrible*, juin 1871, VI. A madame Paul Meurice :

Belle âme que le ciel fit sœur d'une âme haute,
Femme du penseur fier et doux dont j'étais l'hôte.

TH. COURTAUX.

—

Lambert Lombard, peintre verrier (LIV ; LV, 78, 135). — Voir encore, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, tome XXIII (1892), les rapports des commissions auxquelles avaient été renvoyés les mémoires adressés à l'Académie en vue d'un concours ayant pour objet la biographie de Lambert Lombard, et spécialement, pages 594 et suivantes, le rapport si documenté et si substantiel de M. Henri Hymans. En sa traduction du *Schilder Boeck*, de Carel Van Mander (Paris, 1884-85), M. Hymans avait déjà enrichi de notes excellentes la page consacrée par son auteur à Lombard.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Pierre Thuin, évêque constitutionnel (LIV, 670, 813). — Pierre Thuin, né à Montereau en 1731. D'abord chanoine de la collégiale paroissiale de

Montereau. En 1769 fut nommé curé de Saint-Maurice-de-Montereau.

D'un caractère doux, généreux, il fut pendant 21 ans adoré de ses paroissiens.

Son revenu était de 3.000 francs, mais ne lui suffisait pas, tant étaient nombreuses ses aumônes.

En 1790, il fut nommé curé de Dontilly, canton de Donnemarie-en-Montois.

En 1791, il prêta serment et se porta candidat à l'évêché de Meaux, en compagnie de Lyon, curé de Montdauphin ; Lepelletier, curé de Saint Saintin ; Marest, curé de Saint Thibault.

M. Thuin fut élu, malgré la protestation de Mgr Antoine-Eléonor-Léon Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, au nom de Mgr de Polignac, évêque légitime et exilé, de Meaux.

M. Thuin fut sacré à N.-D. de Paris, le 27 mars 1791, par Jean-Baptiste Gobel, ancien évêque de Lydda, devenu évêque schismatique de Paris.

M. Thuin fit son entrée à Meaux le 3 avril 1791, au son des cloches, au bruit des salves d'artillerie, accompagné d'une députation du directoire départemental. Il eut pour vicaires généraux Lepelletier et Marest qui avaient comme lui brigué l'épiscopat. Pendant l'élévation de la messe, l'orgue joua le « Çà ira ».

Quand le nouvel évêque voulut visiter les communautés, on lui fit froide mine, et quand il se rendit à Montereau pour sa visite pastorale, les trois curés de la ville refusèrent de le recevoir.

A son retour de Varennes, Louis XVI fut amené à l'évêché de Meaux pour y passer la nuit du 24 au 25 juin. M. Thuin alla au devant du roi et s'excusa de le recevoir dans une maison démeublée. Le roi répondit : « On ne fait pas de dépenses « quand on n'est pas chez soi. »

Le 20 octobre 1793, M. Thuin dut quitter l'évêché. Il se logea à l'Arquebuse et passa la Terreur à Isles-les-Villenoy, (à quelques lieues de Meaux.)

En 1802, M. Thuin revint à l'évêché, mais il ne put occuper que le 2e étage, le 1er avait été converti en musée.

L'évêché étant, peu après, devenu sous préfecture, M. Thuin se retira dans une maison de la rue de Chaage où il mourut.

Après le Concordat, il n'avait repris aucune fonction ecclésiatisque. Le 29 janvier 1808, il se réconciila avec l'Eglise, fit une rétractation expresse entre les mains de Mgr de Faudoas, évêque légitime de Meaux qui, en considération de cette rétractation, permit qu'on plaçât sur son cercueil les insignes épiscopaux.

Chronique des évêques de Meaux, par Mgr Allou, pages 140 et suivantes.

LÉON DESRUES.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; LIII ; LIV, 356). — Parmi les dynasties d'apothicaires de Paris, celle des Geoffroy est une des plus intéressantes. Elle remonte au XVIe siècle, et connut sept générations au moins, la dernière éteinte en 1753.

En 1584, Baptiste-Geoffroy était reçu maitre-apothicaire.

Après lui paraît son fils Estienne, qui, reçu maître à son tour en 1611, fut nommé garde en 1634, 1635 et 1636, consul en 1642. Dès 1618, il était conseiller de l'apothicairie ; il le redevint en 1640. Après avoir été échevin, il fut élu, en 1656, juge du commerce parisien.

En 1638, son fils, du nom d'Estienne également, fut reçu maître. On voit son portrait dans la collection qui garnit la salle des actes de l'Ecole de Pharmacie.

C'est le père de Mathieu-François-Joseph qui, né en 1664, échevin en 1685, premier consul en 1694, fut garde en 1684 et mourut en 1708. Ce Geoffroy a joué un rôle considérable. Son officine de la rue Bourg-Tibourg était la plus importante de Paris. Au dire de Fontenelle, elle fut aussi un « cénacle de savants, où M. Cassin apportait ses planisphères, le P. Sébastien « ses machines, M. Joblet ses pierres d'ai- « mant ; où M. du Verney faisait des dis- « sections, et M. Hombert des opérations « de chymie ; où se rendaient, du moins « par curiosité, plusieurs autres sçavants « fameux et jeunes gens qui portaient de « beaux noms. »

Il a été fait de superbes portraits de Mathieu François Geoffroy, l'un de Largillière, l'autre de Nicolas de Plate Montagne Le premier figure dans la collection de la salle des Actes de l'Ecole de Pharmacie. On y voit Geoffroy avec la grande perruque Louis XIV et le signe distinctif des échevins, la manche rouge sur la robe noire des prévots, qui se retrouve dans le portrait de tous les apothi-

caires de la collection ayant exercé cette magistrature.

De son mariage avec la fille du célèbre chirurgien Devaux, Mathieu-François eut deux fils, tous deux savants distingués et membres de l'Académie des Siences et de la Société Royale de Londres.

L'aîné, Estienne-François, né en 1672, est l'auteur d'un excellent *Traité de matière médicale* et d'une *Table des affinités chimiques*. Ses goûts le portant vers la médecine, il se fit recevoir docteur-régent et professeur de la Faculté ; mais il avait tenu à prendre tous ses degrés en pharmacie.

Son cadet Claude-Joseph, dit Geoffroy le Jeune, était devenu, en 1704, le véritable successeur de son père dans l'officine de la rue Bourg-Tibourg. Ce fut un chimiste et un botaniste fameux qui forma de brillants élèves, tels que le célèbre Louis-Claude Cadet de Gassicourt qui sortit de son officine pour passer dans le laboratoire dirigé par le philanthrope Chamousset et par Grignon, chevalier de l'Ordre du Roi. Lui aussi a son portrait dans la salle des Actes de l'Ecole. Il épousa, en premières noces, Elisabeth Ruelles ; en secondes noces, Marie Denis, fille de François Denis, seigneur de Luisnes Il mourut en 1751.

De son second mariage, Claude-Joseph eut Claude-François qui continua les traditions pharmaceutiques de la famille. On le vit maître (en avril 1748) et associé à l'Académie des sciences. Mais il mourut jeune en 1753, sans laisser de successeur de son nom dans l'officine de la famille.

Les descendants de son frère Etienne-François ont suivi une autre voie ; ils se sont tournés vers les sciences naturelles et médicales. Le fils, Etienne-Louis, docteur en 1748, fut un des praticiens les plus renommés de Paris et produisit des travaux remarquables sur les insectes et les coquilles fluviatiles et terrestres des environs de la capitale, ainsi qu'un poème intitulé *Hygiène*. Lors de la Révolution, il se retira, près de Soissons, dans sa propriété de Chartreuve, où il mourut en 1810.

Le petit-fils, René-Claude Geoffroy, reçu docteur-médecin en 1802, fit aussi des observations d'histoire naturelle au Sénégal et à Saint-Domingue. Il devint membre de l'Académie de médecine à sa création en 1820. Il est mort en 1831, laissant un fils qui fut député de l'Aisne sous l'Empire. Et le député, à sa mort, laissa trois enfants dont un fils, René, qui vit encore au château familial de Chartreuve. G. RABAROUST.

—

La noblesse sous la troisième République (LIV, 895, 981 ; LV, 81, 196, 248). — En faisant allusion, à la Chambre, le 15 décembre dernier, à un titre de duc dont l'investiture aurait été accordée par la République à un comte de la Rochefoucauld, il y a peu d'années, moyennant une taxe de chancellerie de 5000 fr. le rapporteur n'a-t-il pas entendu parler du titre de DUC d'ESTRÉES ? Le titre a été relevé en effet par un membre de la famille de la Rochefoucauld, pour la raison que la grandesse d'Espagne transmise par les femmes à cette maison, provenait des d'Estrées.

Depuis une dizaine d'années, d'autres titres de ducs, appartenant à des familles, éteintes de longue date, ont été relevés par des descendances féminines dans les mêmes conditions et sous le même prétexte : duc de la Mothe-Houdancourt, duc de Caylus, etc,, etc.

Quelque respectables que soient les noms des personnes que nous venons de citer. il n'en est pas moins vrai que sous les régimes passés elles n'eussent pas obtenu si facilement la faveur que leur a accordée la République. Des lettres patentes contenant la sanction du souverain étaient autrefois indispensables, en France du moins. C'était au prince seul qu'il appartenait d'apprécier la valeur des motifs invoqués et de juger si les services rendus par le postulant et sa situation le rendaient digne de relever son nom illustre. Maintenant, c'est l'intéressé lui-même qui tranche la question, se fait juge de ses propres mérites et de peur que la même idée ne germe dans l'esprit d'autres descendants pouvant prétendre aux mêmes prérogatives, il se hâte d'aller *in petto* verser un droit de chancellerie et de se faire mettre en possession.

Tout cela est-il sérieux ? Sous une République, quelle valeur morale peuvent avoir des substitutions faites dans ces conditions ?

Je suis de ceux qui déplorent que des personnes portant des noms indiscutablement illustres éprouvent le besoin de

s'offrir mieux encore. Quand de pareils exemples viennent de si haut, quelles excuses n'ont pas les Durand, les Dupont ou les Dubois qui cherchent à se distinguer de la foule des homonymes par des titres ou des adjonctions de noms ? On se sent désormais pleins d'indulgence pour leur vaniteuse manie.

En résumé, tous ceux qui possèdent des titres authentiques et en même temps du bon sens (ce qui, quoi qu'on en puisse croire, se rencontre encore assez fréquemment dans la même personne) devraient ranger religieusement, comme il convient, dans l'armoire aux souvenirs chers et respectés, les titres de leurs ancêtres, et se rallier sans réserves à la proposition faite par un député socialiste dans les discussions sur la taxe des titres nobiliaires : Dorénavant tout citoyen pourra prendre le titre qui lui convient, moyennant taxe.

Cette généralisation mettra plus rapidement fin à un état de choses abusif.

N'avoir pas de titre comme de n'avoir pas de décoration deviendra pour les délicats une distinction enviable. N.

***

Dans la liste des personnes dont les titres, accordés par le pape, ont été confirmés par la République, ne conviendrait-il pas d'ajouter le nom du comte Lefebvre de Behaine ? On nous assure que c'est à ce personnage que le rapporteur de la loi déposée récemment avait entendu faire allusion en répondant à une question posée dans la séance de la Chambre du 15 décembre au sujet de ce genre de titres.

A. B.

—

L'homme sauvage en héraldique (LIV, 613, 754, 813, 925 ; LV, 146) — Les armoiries de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, comportent trois hommes sauvages. Deux servent de tenants Le troisième, issant de sa couronne de marquis, tient de sa dextre une lance où s'enfile une couronne civique, avec, au dessus, la devise : *Je lay gaignée.*

La Nationale doit posséder un bon nombre d'ouvrages précieux donnés par Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, provenant du cabinet du surintendant Fouquet, et qui avaient appartenu primitivement à Charles de Montchal, dont ils portent la marque sur les plats.

M. M.

Jeton à déterminer : initiales M. D. (LV, 56, 199). — Il a été répondu à cette question d'une façon assez complète dans un numéro d'il y a six semaines, sous la rubrique : *Ouvrages concernant la duchesse de Mazarin.* Je cite de mémoire, n'ayant pas les derniers numéros de l'*Intermédiaire* sous les yeux. St. S.

—

Ex-libris de médecins français (LIV ; LV, 36). — Je possède un exemplaire de l'*Histoire de Tamerlan*... seconde partie. Paris, 1739, portant sur le titre

Ex-libris
Dr Maldan

apposé à l'aide d'un timbre humide (empreinte bleue). Sglpn.

—

Deux tableaux de Paul Véronèse (LIII ; LV, 254). — Pour suivre les deux tableaux : *Paul Véronèse entre le Vice et la Vertu* et *La Sagesse compagne d'Hercule* de la galerie du duc d'Orléans dans les collections particulières, et pour connaître les circonstances et les dates précises, relativement récentes, de leur entrée à la National Gallery, il serait indispensable de faire des recherches en Angleterre même.

Ce que je puis dire aujourd'hui, c'est que ce musée, fondé seulement à la date du 2 avril 1824, à la suite d'un crédit de 60.000 livres ster. voté par le Parlement pour l'acquisition de son premier fonds (tableaux de M. John Julius Angerstein, riche négociant de Londres, qui venait de mourir), semble n'avoir possédé, jusqu'en 1863, où s'arrêtent mes renseignements, que deux Véronèse : *l'Adoration des Mages* faite en 1573 pour l'église de Saint-Silvestre de Venise, acquise en 1855, et la *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*, provenant du Palais Pisani de Venise, rentrée en 1857. En général les œuvres de Véronèse sorties de la galerie du Palais-Royal et réunies aujourd'hui dans ce musée, commencèrent par être éparpillées et par demeurer longtemps chez les amateurs : elles n'y sont arrivées que successivement et tardivement. *L'Amour heureux* y est une des dernières venues. Charles Yriarte le mentionne comme ayant fait partie de la collection du comte de Darnley, entrée à la National Gallery en 1890, je crois, et Gustave Geffroy est le premier à la reproduire (p. 81) dans sa

récente et remarquable description de ce musée.

Je suis conduit naturellement à dire un mot maintenant du célèbre cabinet du duc d'Orléans, et des descriptions qui nous en ont été laissées à diverses époques. En 1692 Louis XIV avait fait donation entière du Palais-Royal à Philippe d'Orléans, duc de Chartres, son neveu, à l'occasion de son mariage avec Marie Françoise de Bourbon, légitimée de France. Il y était déjà logé, mais il avait attendu de le posséder en toute propriété pour l'aménager spécialement en vue d'y exposer dignement ses incomparables collections *dans les salles mêmes* de ce palais; car, afin d'éviter toute confusion possible à cause de la similitude du nom, j'appuie sur ce point que ce n'est pas lui, mais seulement le duc de Chartres, dit plus tard Philippe-Egalité, le dissipateur des richesses artistiques de son bisaïeul, qui avait fait entourer le jardin des trois *galeries* actuelles, dans un but unique de spéculation, pour essayer d'apporter un nouvel aliment au déficit continuel de ses finances.

« La grande connaissance que le duc d'Orléans avoit de la peinture, raconte Piganiol de la Force (*Description de Paris*), lui avoit fait rechercher et acheter de tous côtés les plus excellents tableaux des grands peintres, en sorte que le cabinet qu'il en a laissé *est* (1765) le plus curieux et le plus riche qu'il y ait au monde, sans même excepter celui du Roi ». C'est ainsi que le Régent avait acquis des héritiers de Livio Odescalchi, l'ancienne collection de la reine de Suède composée de 57 *toiles*, parmi lesquelles se trouvaient celles de Paul Véronèse qui nous occupent.

Rien d'étonnant alors que, durant tout le XVIIIe siècle, ce célèbre cabinet ait séduit la plume des écrivains et le burin des graveurs.

On nous a fait connaître déjà comment la plupart des ces chefs-d'œuvre se trouvent représentés dans le *Recueil de Crozat*. En outre, Couché, graveur du cabinet du duc d'Orléans, avait commencé à faire reproduire cette galerie par la gravure et publié un premier volume en 1786. Les deux ventes opérées par le duc d'Orléans ne purent arrêter l'éditeur qui avait fait prendre tous ses dessins à l'avance : l'œuvre se ressent du reste de l'absence des originaux et est moins parfaite que la précédente. Ralenties seulement par la Révolution, les livraisons de la collection gravée se succédèrent irrégulièrement, mais sans interruption, jusqu'en 1806, époque où Couché s'associa deux libraires, Laporte et Bouquet, qui donnèrent une impulsion nouvelle à l'ouvrage terminé en 1808. La *Galerie du Palais-Royal* (tel est son titre), dont les notices ont été écrites par l'abbé de Fontenai, forme 3 volumes in-f° contenant 305 estampes, on y trouve naturellement les deux tableaux en question :

A la fin de 1727, paraissait une *Description des tableaux du Palais-Royal*, anonyme. C'est la première indication que les peintures de Véronèse n'avaient pas été comprises dans la vente faite en juin de la même année, puisque l'auteur, connu aujourd'hui, Dubois de Saint-Gelais, les y mentionne avec une précision minutieuse. Voici ce qu'il dit en particulier de celle que nous étudions :

« *Paul Véronèse entre le Vice et la Vertu* (toile. — Haut. 6 pieds 8 pouces, larg. 5 pieds 2 pouces). — Ce peintre *s'est représenté lui-même* dans ce tableau. Il est vêtu de blanc : voulant éviter le Vice qui s'efforce de le retenir, il se jette entre les bras de la Vertu qui le tire ; elle est représentée par une femme couronnée de laurier, qui a une robe verte avec une espèce de mante violette. Une autre femme bizarrement habillée, et assise sur un sphynx, donne l'idée du Vice ayant des ongles de harpie et tenant par derrière un jeu de cartes de la main gauche. Le fond du tableau est un paysage. Au haut, à gauche, on lit dans le chapiteau d'une colonne formée par une caraïde (*sic*, pour cariatide) ces mots : *Honor et Virtus post mortem flore* [*nt*] ». Page 375.

« *La Sagesse compagne d'Hercule* (mêmes dimensions). — C'est une femme ayant un vêtement rouge, avec une magnifique draperie par dessus, et pour chaussures de simples brodequins qui laissent voir le bout de ses pieds, dont le droit est sur un globe, et le gauche sur une riche poignée d'épée qui fait partie d'un amas de couronnes et de sceptres garnis de pierreries ; elle a un soleil sur la tête et regarde le ciel. Hercule est à côté d'elle couvert de sa peau de lion et appuié sur sa massue ; on voit à côté un petit amour

qui semble vouloir tirer une épée. Le fond est d'architecture avec un rideau jaune et un paysage à gauche. On lit sur le socle d'une colonne : *Omnia Vanitas*, » (Page 376).

Si vous rapprochez ces descriptions de celles fournies par Mariette et reproduites par M. Descoqs (*Intermédiaire*, LIII, 410), vous remarquerez qu'elles ne diffèrent que sur un seul point, il est vrai, mais qui tourne à la confusion de Mariette. Car on doit maintenir la figure de « l'homme » placé entre le Vice et la Vertu comme étant le portrait de Paul Véronèse en personne, le même exactement que celui indiscuté des *Noces de Cana* ; (une simple comparaison suffira du reste pour s'en convaincre), et non « la représentation de la personne pour laquelle cette suite de tableaux a été faite », en dépit de l'opinion, de l'autorité et de « l'exactitude » habituelle du célèbre antiquaire qui cependant, cette particularité le démontre, était faillible comme les autres, fussent-ils réputés les plus grands savants du monde.

(*A suivre*). PIERRE.

—

Un portrait de Lamartine par Fragonard (LV, 216). — L'exposition d'œuvres de Fragonard s'est faite l'autre samedi On a, comme c'était prévu, beaucoup discuté l'authenticité du portrait de Lamartine par Fragonard. Un examen attentif du tableau (c'est une aquarelle très fine et tres joliment peinte) et surtout de la signature, a amené la plupart des critiques d'art et des amateurs à attribuer ce portrait, non pas à *Honoré* Fragonard, mais à son fils *Alexandre*. C'est, assure-t-on, l'opinion de M. le baron Roger Portalis, dont la belle publication sur Fragonard est exposée également à l'*Artistique*.

—

Attribution d'un distique célèbre (LV, 168). — Ernest Legouvé attribue ce distique à Ecouchard Lebrun, car dans le récit qu'il nous a fait de sa candidature académique se trouvent les lignes suivantes :

Alors régnait, trônait, dominait dans le monde de la poésie, un petit homme sec, maigre, hâve, bilieux, à qui on avait donné pour surnom un des noms les plus poétiques de l'antiquité, c'était Ecouchard-Lebrun, qu'on appelait Lebrun Pindare. Ce lyrique boursouflé fut un épigrammatiste de premier ordre ; il a laissé un volume entier d'épigrammes dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre :

Eglé, belle et poète a deux petits travers,
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Du reste, en comparant ce distique avec d'autres épigrammes de Lebrun, on reconnaît bien le même genre et d'esprit et de style. A Baour Lormian qui écrivait :

Lebrun de gloire se nourrit,
Aussi voyez comme il maigrit.

Lebrun répondit :

Sottise entretient la santé,
Aussi Baour s'est toujours bien porté.

R. DE G.

*
* *

L'épigramme citée avec une légère erreur (c'est *Chloë*, et non *Eglé*) est bien de Lebrun. C'est la quatrième du premier livre de ses Epigrammes (édition de Ginguené). Elle courut d'abord sans nom d'auteur. Champcenetz se l'étant attribuée, Lebrun fit celle-ci, qui est généralement imprimée dans ses œuvres à la suite de la première :

Cléon aime les vers, et même un peu les miens,
Car il les prend; jamais je ne prendrai les siens.

Quant à l'affirmation que l'épigramme de *Chloë, belle et poète*, visait Fanny de Beauharnais, elle a été souvent reproduite, mais j'ignore sur quelle autorité elle s'appuie. Madame Fanny de Beauharnais avait pour principal ennemi La Harpe ; c'eût été beaucoup d'être encore attaquée par Lebrun qui était adversaire de La Harpe et ne manquait pas une occasion de lui décocher quelque mordante épigramme. Celle de Chloë est intitulée : *Sur une dame poète*, mais madame de Beauharnais n'était sans doute pas alors la seule « dame » qui fit des vers. H. M.

—

L'Homme gris (LV, 169). — Le 11 août 1838 parut à Bordeaux un journal critique et satirique appelé l'*Homme gris*. Dirigé et rédigé par un homme d'un esprit très fin et très mordant, Emile Grugy, il obtint tout de suite un grand succès. Emile Grugy s'était adjoint comme collaborateur, Howyn de Tranchère, qui fut nommé député de la Gironde en 1848 et devint ensuite administrateur de la grande compagnie des chemins de fer russes.

Ce dernier, mort il y a quelques années, voulait bien m'honorer de son amitié, bien que nos âges soient bien différents. Il était d'une société fort agréable et racontait, avec un esprit fort jeune, des anecdotes, très curieuses de sa vie agitée. Il m'a souvent parlé de l'entrain et de la gaîté qui régnaient à la rédaction de l'*Homme gris*.

Le journal paraissait tous les samedis, en quatre pages in 4° ; il vivait encore le 7 janvier 1843. PIERRE MELLER.

—

Les roues de fortune (LIV, 228, 371, 432, 480, 544, 601, 617, 772, 823). — Après la moisson, il reste toujours à glaner. L'*Intermédiaire* a beaucoup parlé des roues de Fortune et émis les diverses opinions de ses correspondants, mais tout n'a pas été dit, notamment en ce qui concerne la roue de Golleville, canton de Saint-Sauveur le Vicomte (Manche). Cette roue a fait l'objet spécial d'un Mémoire lu vers 1840, par M. Latrouette à la Faculté des lettres de Caen.

Dans le pays, cette roue est connue sous le nom de *Rouet de Saint Martin*. C'est un cercle garni de 12 clochettes suspendu au mur du sanctuaire de l'église. Aux fêtes solennelles. il est mis en mouvement pendant certaines parties de l'office : chant du *Gloria in excelsis*, du *Magnificat* et du *Te Deum*.

M. Latrouette étudie l'origine de la chose et l'origine du nom. Voici en substance ce qu'il répond : Pour donner une idée de l'universalité des choses, du dieu Pan, du Grand Tout, certaines religions figuraient un serpent se mordant la queue. Isis portait quelquefois comme auréole, un cercle sur la tête qui devait représenter la même idée. D'après Plutarque le mot Isis signifiait l'univers. Pourquoi la roue de Golleville n'aurait-elle pas cette signification ?

Quant aux 12 clochettes, elles seraient le symbole de l'harmonie universelle. Comme le nombre 7, le nombre 12 symbolise l'harmonie, témoin les 12 signes du zodiaque, les 12 mois, la confédération de 12 peuplades chez les Grecs, les Etrusques et les Juifs, etc.

Reste à savoir à quel usage païen le christianisme a fait cet emprunt. Outre le cercle dont sa tête est ornée, Isis tient d'une main un sistre qui jouait un grand rôle dans la célébration de ses mystères. Ce sistre, figurant le concert des sphères célestes était souvent muni de clochettes. On sait que l'Egypte a marqué de son sceau le développement religieux de presque tous les peuples Le rouet de Saint Martin serait un reste du culte d'Isis

Pourquoi ce nom de Rouet de Saint Martin ? Pour se faire admettre et se répandre, le christianisme a toujours accepté du polythéisme local ce qui pouvait se concilier avec son esprit et ses dogmes. Ce qu'il ne pouvait détruire il l'a transformé. Quand l'évangélisateur voulut établir à Golleville le culte de Saint Martin, il se servit du temple où l'on honorait la déesse Isis. Il prit du mobilier du sanctuaire ce qui pouvait convenir au nouveau culte et surtout, ce que lui imposait comme une espèce de servitude, la superstition populaire. Ces pièces d'ameublement changèrent seulement de nom et le sistre d'Isis devint le Rouet de Saint Martin.

Les conclusions de M. Latrouette, bien que semblant venir d'un peu loin, ne manquent pas d'intérêt. Libre à chacun de les approfondir et de les discuter. FRÉDÉRIC ALIX.

—

Femmes du harem mariées en France (LIV, 894 ; LV, 271). — Notre collaborateur P. L. — s. nous donne la plus grande envie de lire *Les deux cousines*. Il serait donc bien aimable de nous dire comment on peut se procurer ce livre paru en 1763. A. P. L.

—

Coinquiner (LV, 14). — Coïnquiner (avec un tréma) est un verbe français qu'enregistre le *Grand Larousse* :

« Coïnquiner (lat. *coinquinare*, même sens) : souiller, polluer. »

Le *Larousse*, il est vrai, indique que ce verbe est un néologisme peu usité ; il donne également les mots « coïnquination » et « coïnquiné ».

En réalité, M. Georges d'Esparbès, dans la phrase citée, l'emploie dans un sens différent et parait forger, ainsi, un nouveau néologisme, bien qu'il s'en serve pour désigner les publications obcènes qui salissent nos étalages et influent fâcheusement sur l'imagination des adolescents. M. PAULIEX.

***

C'est un vieux mot français qui signifie *souiller*.

Godefroy en cite plusieurs exemples :

« Tu es *coinquinez* avec ceux qui descendent en enfer (Guiart, *Bible* Barruch, ms Sainte-Gen.).

Coinquinacion, souillure.

« Lesquels estoient chastes par défaut « de membres genitoires et n'avoient au- « cune *coinquinacion* à femelle » (Jehan de Brie, *Bon Berger*, p. 20, Lisieux)

Quelle peut être l'étymologie de ce mot ?

Les altérations de *cuneus* en basse latinité : *cugnus*, *conius*, *quonius* En français *coin* avec tous ses sens réels ou figurés ; ici il y a redoublement, mais il faut tenir compte de ce fait que la seconde partie du mot avait pris un sens obscène. Exemple pris dans Godefroy :

En sa tine
Propre et digne
S'égaye l'enfant divin.
De sa *quine*
Tant bénigue
Y ayde à pisser le vin.
(*Chant de Vendanges*, 1544).

C'était probablement « la petite vendangeuse » *non voilée* de nos ancêtres. Ce qui précède explique surabondamment le mot *coinquiner*. PAUL ARGELÈS.

—

Place du Minage (LV, 164). — Le mot *minage* est français et il se trouve dans nos dictionnaires. Il sert à désigner le droit que l'on prélevait dans beaucoup de localités de l'ancienne France sur les grains qui se vendaient au marché. Les places ou rues dites du Minage étaient donc celles où l'on percevait ce droit. *Minage* vient de *mine*, qui dérive luimême non seulement du latin, mais du grec, et signifie poids ou mesure. La mine était jadis une mesure usuelle, non seulement dans l'ouest, mais à Paris même, où elle correspondait à la moitié du setier, soit environ six boisseaux ou un peu plus d'un hectolitre et demi.

RUSTICUS.

* * *

Minage : « droit perçu au nom du seigneur qui fournit la mine ou la mesure, et qui paie un mesureur pour faire constater légalement la quantité de grains que vendent les marchands. »

« Le marché ou mynaige de laditte ville de Lagny... » (Godefroy. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*).

Place du Minage est donc synonyme de place du Marché.

La forme *éminage*, comme la forme *éminette*, se rencontre en Franche-Comté.

CH. GODARD.

* * *

La *mine* était un vase servant à mesurer le blé.

Le droit de *minage* était un droit féodal que les seigneurs, ou leurs concessionnaires, prélevaient sur la mine de blé pour le mesurage.

On lit dans le *Glossaire du droit Français* de Laurière, un *aveu* rendu, en 1473, par M. de la Trémouille au comte d'Anjou, et aux termes duquel le droit de minage « est de chacun boisseau vendu une « jointée d'iceluy grain, en assemblant « les deux paumes de la main ensemble ». (Voir Jourdan *Ephémérides historiques de la Rochelle*, tome 2).

Ce droit s'appelait, dans plusieurs provinces, *Bichenage*, *Cartelage*, *Couponage*, *Estellage*, *hallage*, *leyde*, *Stellage* et *Terrage*.

Il représentait le loyer des places, halles et marchés appartenant aux Seigneurs, et qui étaient situés *rue du Minage*, *place du Minage*. E. D.

* * *

L'origine et la signification du mot *minage*, nom donné à d'anciennes places et d'anciennes rues, viennent tout simplement du mot *minage*, qui était un droit prélevé autrefois par les seigneurs sur la mine de blé pour le mesurage.

La mine, anciennement, contenait la moitié d'un setier. Dr BILLARD.

* * *

Dans une grande partie de France, le droit de minage est un droit pris sur la *mine* de blé ou d'autres grains. Ce droit était probablement perçu sur la place du marché aux grains. Il semble donc que « place du Minage » doive être considéré comme équivalent à « place du marché au blé ». C. N.

* * *

C'était sur cette place probablement que s'exerçait autrefois le *droit de minage*, droit que les seigneurs prélevaient sur la mine de blé pour le mesurage : Le *minage* devint un droit domanial. *Tenir à minage*, c'était tenir une ferme à charge de livrer par an tant de mines de blé.

L'*Hémine* (*Hemina*, *emina*, ou *mina*) était la moitié du setier : elle égalait deux litres, 17 centilitres dans les temps anciens et depuis 1100, soixante-trois litres pour le blé et un litre et demi pour le vin. (*Dict. Cheruel. Institutions de la France*).

La *mine*, dit *Havard* (*Dict. de l'ameublement*), était une ancienne mesure estimative servant pour les grains, les légumes secs et les graines. Ainsi que le fait observer Savary, la mine n'était pas « un vaisseau réel », c'est-à-dire une mesure concrète, « tangible, visible, capable de contenir la substance qu'on voulait mesurer », mais une « estimation de plusieurs autres mesures ». En outre, la contenance de la mine variait suivant les localités ; ainsi, à Paris, elle se composait de 6 boisseaux ; à Rouen, elle en comportait 4 seulement. Il fallait 18 mines de Dieppe pour faire un muid de Paris, tandis qu'à Paris le muid comptait 24 mines.

P. CORDIER.

—

Tenir le bec dans l'eau (LV, 169). — D'après le *Dictionnaire* de Trévoux, amuser quelqu'un de belles paroles, sans vouloir rien conclure.

Quitard, *Dictionnaire des proverbes*, Paris, Bertrand 1842, dit : tenir quelqu'un le bec dans l'eau, le tenir dans l'incertitude, en différant de prendre une détermination sur une affaire qui l'intéresse, l'amuser par de vaines espérances. C'est comme si l'on disait le tantaliser, car cette expression est évidemment une allusion au supplice de Tantale, que les poètes représentent plongé jusqu'au menton dans un étang dont l'eau, échappant sans cesse à ses lèvres desséchées l'empêche d'apaiser la soif brûlante qui le dévore.

BOOKWORM.

—

Graisse humaine (LIV ; LV, 100, 215). — La préparation de l'onguent des sorcières était plus compliquée que ne le pense M. P. L.-s. En mon livre *la Vauderie dans les États de Philippe le Bon* (Arras, 1885), j'ai rappelé, d'après les pièces du grand procès de sorcellerie qui suscita une si vive émotion dans l'Artois en 1460, cette « recette » vulgarisée par un sermon de l'inquisiteur Pierre Lebloussart :

Quant ils vouloient aller en la vaulderie (*au sabbat*), ils prenoient un onguent, lequel ils faisoient par la manière qui s'ensuit. C'est asscavoir qu'ils prenoient, quand ils alloient recepvoir leur sacrement, l'hostie sacrée ou le précieux corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le mectoient en ung pot avec des crapaux, et là le laissoient tant que lesdits crapaux l'avoient usé ; puis prenoient des os de chrestiens pendus et en faisoient pouldre ; et après ardoient et tuoient les crapaux, et d'iceulx crapeux et de la pouldre desdits os, avecq du sang de josnes enfans vierges, avecq herbes et aultres choses, faisoient ledit onguent... Lors, de cest onguent ils oindoient une vergue de bois bien petite et leurs palmes et leurs mains, puis mectoient celle verguette entre leurs jambes : et tantost ils s'envoloient où ils vouloient estre, par desseure bonnes villes, bois et eauwes, et les portoit le diable au lieu où ils debvoient faire leurs assemblées.

Comparez d'ailleurs les détails donnés par H.-C. Lea dans son *History of the Inquisition of the Middle Ages* (tome III, page 599 notamment de la traduction française de Salomon Reinach, Paris, 1902), A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Le général Tom Pouce (LV, 170, 267). — Non, ce n'est pas le vrai ! Il en est des Tom Pouce comme de tous les « phénomènes ». Dès qu'ils sont morts, des rivaux s'emparent du nom et la vogue leur vient par surcroît. Le véritable général Tom Pouce, ainsi baptisé par Barnum qui l'avait découvert, c'est Charles S. Stratton, dont M. Edouard Garnier a donné une excellente biographie, très curieusement illustrée, dans son volume de la Bibliothèque des Merveilles, *les Nains et les Géants* (pages 206 à 223) et qui venait de mourir lorsqu'en 1884, MM. Hachette et Cie publièrent ce volume à Paris.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Fêtes, danses et spectacles nus (LIII ; LIV, 237, 370, 483, 717 ; LV, 209). — Un document :

Le sénateur Bérenger adresse au Garde des sceaux la lettre suivante :

Paris, le 12 février.

Monsieur le Procureur de la République,

Jusqu'ici les nudités, trop largement admises à notre sens dans les représentations théâtrales devaient du moins être revêtues d'un maillot. Les petites scènes de l'Alhambra et de l'Olympia les offriraient paraît-il à l'heure actuelle, au public, sans même cette insuffisante atténuation.

« Sur la scène du Music-Hall de la rue

« de Malte, une femme *complètement nue*, dit « un journal, donne l'illusion du marbre. . « Une des artistes a consenti à évoquer *sans* « *maillot* cette statue... »

A l'Olympia, dit une autre feuille, « trois « jeunes femmes admirables de formes et « *complètement nues, recouvertes seulement* « *d'une légère couche d'or*, apparaissent, « telles de vivantes statues de métal pré- « cieux. »

Notre Société ne se rend pas garante de ces informations ; elle aime même à espérer qu'elles ne sont peut-être que des réclames menteuses, destinées à attirer le public par l'appât d'un spectacle audacieux et sans précédent.

Mais vous jugerez sans doute qu'il appartient à la justice, seule gardienne aujourd'hui de la décence et des mœurs au théâtre, de se renseigner à cet égard, et je ne doute pas que, si les faits annoncés sont réels, vous ne les considériez comme bien autrement graves que les écarts de parole jusqu'à présent signalés, et ne les poursuiviez comme constituant le délit d'outrage public à la pudeur.

Veuillez agréer, monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le président,
P. Bérenger.

—

Les femmes célèbres qui ont posé nues (L, 117, 318 ; LV, 209). — J'ai vu, vers 1860, à Rennes, chez Mme de X , une statue de Canova en marbre blanc, représentant la comtesse Camerata, née princesse Baciochi, à l'âge de 10 ou 12 ans. Cette statue, complètement nue, embarrassait un peu Mme de X, à qui la princesse en avait fait cadeau. Elle la dissimulait dans son salon, au milieu d'un massif de plantes vertes, et finit par persuader à la princesse qu'une œuvre de Canova devait être dans un musée ! Ce qui fut fait. Elle y est encore, et ne porte pas de nom. Peu de visiteurs du musée, je crois, connaissent ce détail, qui est un souvenir personnel. Leslie.

—

Enterrement à visage découvert (LV, 3, 64, 153, 206). — Jusqu'en 1880, en Bretagne, les prêtres étaient enterrés de cette façon, et on ne fermait le cercueil qu'au cimetière.

Le dernier enterrement de ce genre a été, en 1878, celui du cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes. L'embaumement n'ayant pas très bien réussi, ce fut pénible à voir.

En 1863, en Suisse j'ai vu, dans la chapelle funéraire du cimetière de Lucerne ou Zurich, un cercueil ouvert, le cadavre revêtu d'une longue blouse noire, attendant la sépulture. Leslie.

—

Le Chat Noir et les partants pour la gloire (LV, 114, 207). — Au moment où, par M. Donnay, le Chat Noir entre à l'Académie, revenir quelque vingt ans en arrière ne manquerait pas d'intérêt, et la liste de ceux qui furent de la fondation serait curieuse à établir. Y a-t-il eu seulement, dans le sens strict du mot, des « fondateurs » du Chat Noir, ou bien le gentilhomme Salis ne fut-il pas tout simplement un habile commerçant opérant pour son propre compte, mais qui savait attirer chez lui et *retenir* ensuite, par d'autres liens que ceux de la sympathie ou de l'estime réciproques, les jeunes hommes de talent de cette époque ? Notre cher grand artiste Willette dont la toile magistrale bien connue décorait l'entrée du célèbre cabaret, donnerait, j'en suis convaincu, de très intéressants détails sur ceux qui furent de l'ancien Chat Noir, et fondateurs ou non, cette liste serait fort intéressante à consulter. E. R.-F.

—

La tête de Jean-Jacques est-elle en poussière (LV, 107, 177). — « Que l'entière vérité est donc difficile à obtenir et à fixer ! » Cette exclamation, qui est de Sainte-Beuve, et qui se trouve dans une des lettres du grand critique à son ami M. de Chantelauze, m'est revenue à la mémoire lorsque j'ai lu, dernièrement, l'entrefilet du *Temps* dans lequel il était dit que, le 18 décembre 1897, après que le cercueil de Jean-Jacques Rousseau eût été ouvert au Panthéon, en présence du comité qui avait à sa tête M. Ernest Hamel, sénateur, et d'hommes considérables tels que M. Berthelot et M. Jules Claretie, mais pas M. Sardou, les restes de l'auteur de l'*Emile* et des *Confessions* tombèrent soudain en poussière au contact de l'air.

M. Arthur Pougin et M. G. M., qui étaient présents à l'ouverture des sarcophages de Voltaire et de J.-J. Rousseau, ont eu raison d'affirmer l'inexactitude de ce renseignement. Je m'étonne avec eux, que neuf ans à peine après ces émouvantes recherches, une pareille légende ait pu être accréditée.

M. Grand-Carteret, qui était un des membres de la commission, a raconté, dans le *Figaro* du 19 décembre 1897, comment avaient été découverts les restes de Voltaire et de Rousseau, qui, d'après Quinet et Victor Hugo, devaient avoir été profanés et dispersés sous la Restauration, par l'ordre du ministre de l'intérieur de cette époque. Interrogé quelques jours après, par un rédacteur de l'*Eclair*, M. Grand-Carteret a fourni les éléments de l'article intitulé : « Au Panthéon. — Le Comité Voltaire-Rousseau et ses détracteurs », qui a été publié dans le numéro du 27 décembre de ce journal. Enfin le *Temps*, dans son numéro du 23 décembre, a, sous la signature de M. Jules Claretie, donné un long et attachant récit des recherches qui ont abouti à la découverte des restes de Voltaire et de Rousseau dans les sarcophages du Panthéon.

M. Claretie atteste, comme M. Grand-Carteret, comme tous ceux qui ont pu pénétrer dans l'étroit caveau, — et j'étais un de ceux-là, — que le squelette de J.-J. Rousseau se trouvait et est resté en parfait état de conservation. « J'ai longuement regardé ce squelette, dit M. Claretie, cette belle tête au front régulier, harmonieux, — non pas envahi de mousse comme celui de Voltaire, — mais poli et bruni comme un vieil ivoire... Le crâne de Voltaire est édenté, celui de Rousseau garde une partie de ses dents, assez mal rangées... Des cheveux, adhèrent encore à cette tête sans yeux, des cheveux gris, de ceux qui s'échappaient de dessous le bonnet arménien du philosophe... »

M. Berthelot a consacré à ces recherches un chapitre du plus haut intérêt, intitulé : « La sépulture de Voltaire et de Rousseau », de son livre : *Science et Education* (Société française d'imprimerie et de librairie, Paris, 1901, 1 vol. in-18, pp. 33, 321-339).

Voici en quels termes l'illustre savant raconte l'ouverture du cercueil de J. J. Rousseau : « Après ouverture de ce cercueil et de deux autres emboîtés, l'un de chêne, l'autre de plomb, dont aucun n'avait été rouvert depuis l'époque de la sépulture, on a trouvé les restes de Rousseau, couché dans la position d'un homme endormi.

« Ils gisaient au fond du cercueil, les ossements ayant conservé leurs relations normales, sans trouble sensible et dans un meilleur ordre que ceux de Voltaire. Le crâne, de dimensions plus fortes, aussi bien que la taille elle-même du squelette, avait été également scié, en vue de l'autopsie. Ce crâne ne portait aucune perforation, fracture ou lésion anormale, telles que celles qu'aurait pu produire une balle de pistolet : ce qui réfute l'une des opinions émises sur le prétendu suicide de Rousseau

« ... Toutes ces constatations et quelques autres ayant été faites, on a refermé les deux cercueils ; on les a scellés, recouverts chacun avec le sarcophage correspondant, puis les caveaux ont été clos » (pp. 324-326).

M. Pougin s'est demandé s'il n'y a pas eu un procès-verbal officiel relatant les recherches de la journée du 18 décembre 1897. Oui, il y a eu un procès-verbal. Après la cérémonie, mon ami, M. Ernest Hamel, son fils Edouard et moi, nous sommes rendus au cabinet de l'architecte du Panthéon, M. Le Deschault, où j'ai écrit la minute de ce procès-verbal sous la dictée du président de la commission.

Deux expéditions en ont été ensuite dressées. Elles portent les signatures des membres de la commission : MM Ernest Hamel, Georges Berger, Grand-Carteret, Pascal et Le Deschault. L'une d'elles a été remise par M. Ernest Hamel entre les mains de M. Rambaud, ministre de l'instruction publique ; l'autre (M. Ernest Hamel étant mort trois semaines après la cérémonie du Panthéon) a été, conformément aux intentions de son père, déposée par M. Edouard Hamel, que j'accompagnais, à la Bibliothèque Saint-Fargeau. Voici la mention de ce procès-verbal relative aux restes de J.-J. Rousseau :

... Ce second cercueil en contenait un troisième en plomb où reposait le squelette de J.-J. Rousseau en parfait état de conservation, les bras croisés sur la poitrine, la tête légèrement inclinée à gauche, comme un homme endormi. Il était couché sur le linceul encore reconnaissable. Le crâne était intact sans aucune trace de perforation ni de fracture.

Au surplus, ce procès-verbal a été communiqué à la presse. Je viens d'en retrouver un extrait dans le numéro de la *Lanterne* du 23 décembre 1897, journal qui avait alors pour directeur M. Aristide Briand. LUCIEN DELABROUSSE.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les Anglais à Nice en l'an XI — Les Anglais ont toujours fait grande estime du climat de Nice. Leur empressement à se rendre en cette ville, après la paix d'Amiens, flattait évidemment le préfet des Alpes Maritimes ; il voyait dans leur présence, une source de richesse pour le pays. Mais il n'ignorait point, d'autre part, que la paix manquait de solidité, et qu'il était bon de ne pas paraître avoir oublié que les Anglais pouvaient redevenir les adversaires de la veille. Aussi, cherche-t-il, dans la note curieuse qu'on va lire, à concilier, à la fois les scrupules de l'homme public et de l'administrateur.

Nice, le 20 Brumaire an 11

Le préfet des Alpes Maritimes au citoyen Chaptal, Ministre de l'intérieur.

Citoyen Ministre,

Je crois devoir vous rendre compte que plusieurs familles anglaises sont arrivées à Nice depuis quelques jours et se proposent d'y passer l'hiver, attirées par la douceur du climat ; elles s'y rendaient en assez grand nombre avant la guerre et il paraît que le même goût existe encore dans leur nation... Parmi ces étrangers, il en est de remarquables et entr'autres M. Ellis, membre du Parlement Britannique, le gendre de Mylord Hervey, l'un des ministres actuels ; il m'a été recommandé par le citoyen Otto, Ministre plénipotentiaire encore à Londres et par l'Archevêque d'Aix. . Secondement, le général Morgan qui, dit-on, a commandé en chef dans les Indes et qui paraît un homme digne de considération.

Si la bonne harmonie établie entre les deux gouvernements, m'engage à faire rendre à ces étrangers le séjour de cette ville agréable et de leur procurer tous les avantages qu'on doit trouver dans cette partie du territoire français, comme dans tout autre ; je n'oublierais pas non plus que l'œil d'une surveillance adroite doit planer sur eux. Je m'éclaircirai sur leur manière de considérer notre gouvernement, leurs démarches m'en donneront une idée certaine, et je serai bientôt à même de connaître si *leur influence* dans ce pays pourrait devenir dangereuse, me proposant de les recevoir et de leur donner lieu de juger de la continuation de la loyauté française.

Sous le Roi Sarde, ils en avaient une bien grande, ils étaient pour ainsi dire les maîtres de cette ville, et comme l'esprit y est généralement pour tout ce qui est plutôt étranger que français ; que la préférence leur est donnée sur tout soit par cette raison, soit parce qu'ils sont riches, vous sentez qu'il faut une grande unité d'action, dans toutes les autorités secondaires pour en empêcher les inconvénients ; je ne pense pas que leur juste respect pour le gouvernement français leur donne l'envie de faire usage de cet esprit de domination qu'ils doivent quitter quand ils mettent le pied sur le sol de la République ; au surplus ma conduite digne du caractère et du gouvernement français préviendra le mal, et dans tous les cas, je serais exact à vous instruire de tout ce qui deviendrait susceptible d'intéresser le gouvernement.

Au nombre de ces étrangers se trouve encore un Duc et un Pair d'Irlande, Lord Cloneurry qui pendant presque toute la guerre a été enfermé à la Tour de Londres pour avoir été en Irlande un des chefs de la propagande. Je fus instruit que la plupart des anglais ne paraît pas satisfait de le voir ici, sa conduite ici est cependant très circonspecte et sa santé seule paraît l'y attirer. On m'annonce qu'on désire l'introduire dans la Loge de Franc-Maçonnerie qui existe à Nice, et sur laquelle mon prédécesseur et moi avons déjà écrit plusieurs fois en conséquence... Le peu d'importance que j'y mets m'a empêché de la faire fermer comme mon prédécesseur y était autorisé. J'ai su en détacher tous les Négociants, ceux qui y sont restés sont les fonctionnaires secondaires du système desquels j'ai parlé plusieurs fois, dont le général Garnier, général de division réformé qui a commandé ici dans les temps malheureux de la guerre, et dans un des excès commis sous prétexte de Barbétinne est le chef permanent depuis 2 ans ; vous jugerez citoyen Ministre, à l'égard de cette nouvelle circonstance s'il est à propos pour le Gouvernement d'y mettre plus d'importance... dans tous les cas, il doit être bien sûr de ma prévoyance et de ma fermeté.

J'ai l'honneur de vous assurer de mon dévouement.

Chateauneuf-Randon.

P. S. J'ai profité du 18 Brumaire pour réunir plus de 20 familles anglaises ou étrangères avec les autorités civiles et militaires, afin d'en célébrer l'anniversaire ainsi que vous le verrez par l'imprimé fidèle qui vient de m'en être présenté.

J'ai rendu le même compte aux Ministres des Relations Extérieures et de la Justice Grand Juge.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

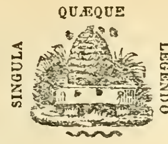
Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Mars 1907

43e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1141 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Doutremont, avocat des pauvres. — Dans la liste des entrées gratuites à la Comédie-française publiée par Le Kain, je lis, dans ce chapitre : «suite d'entrées données par pure considération », ce nom :

« M. Doutremont, avocat des pauvres ».

J'avoue mon ignorance. Il y avait donc alors un « avocat des pauvres » ? Comment était-il leur avocat ? Qui était ce Doutremont ?

—

Académie de jeunes gentilshommes au XVIIIe siècle. — Dans le roman des *Deux-Cousines*, par le chevalier de ***, (1763), il est dit que : « celui-ci, après avoir fait ses études au « collège, on le mit à l'*Académie*, où par « sa politesse et sa douceur, il se fit aimer « de tous les jeunes seigneurs de son « âge. »

Quelle était l'origine, le genre et le rôle de cette *Académie*? Par qui et à quelle intention avait-elle été fondée ?

Cam.

—

Miss Howard. — Dans la belle étude que M. Ernest Daudet a faite sur la Princesse de Lieven (*Une Vie d'Ambassadrice au siècle dernier*), je lis, p. 177, dans une lettre de la Princesse : «J'ai toujours oublié de vous dire que lord Durham est frère de Mrs. Howard, la première passion de l'Empereur à Londres. Elle a épousé depuis un cousin de Devonshire ».

Comment se fait-il, que Mme de Lieven désigne la célèbre amie de Napoléon III, comme « Mrs. Howard », tandis que partout ailleurs (V. *Les Souvenirs du Général Fleury*) elle est nommée « *Miss* Howard »? Si Mme de Lieven dit vrai, il s'en suivrait donc que la belle Anglaise aurait été mariée à un M. Howard. Mais comment cela s'accorde-t-il d'un autre côté avec le fait qu'elle aurait, d'après Mme de Lieven, épousé un cousin du duc de Devonshire, — le nom de famille des ducs de Devonshire étant Cavendish, et non Howard ? Howard est, on le sait, une très ancienne famille anglaise, à laquelle appartiennent, entre autres, les ducs de Norfolk, les comtes de Carlisle, Eppingham, Suffolk, etc. Je trouve dans Debrett's Peerage de l'année 1871, comme une des sœurs du Earl of Durham : « Emily Augusta, b. 1823, m. 1843, (Cavendish) ». Voilà qui est en parfait accord avec la lettre de la Princesse de Lieven. Debrett's Peerage ne donne pas, dans l'article consacré au duc de Devonshire, les noms de ses cousins. Il n'y a, par conséquent, aucune raison pour mettre en doute les allégations de Mme de Lieven, qui était des mieux renseignées sur tout ce qui avait rapport à la Cour et à la haute aristocratie d'Angleterre. Le seul point, qui, pour moi, reste obscur, c'est de savoir de quel droit Mrs Emily Augusta Cavendish, née Lambton (Lambton est le nom de famille des comtes de Durham), se disait Howard, — et pourquoi les familiers de l'Empereur lui ont donné le

titre de « Miss », en parlant d'elle dans leurs Mémoires. Dr A. DE WILKE.

—

Portraits de Mme Roland. — *Joseph Chinard* fit, pendant la Révolution, un médaillon (grand modèle) de *Madame Roland*, dit le chercheur *Jal* dans sa *Biographie* ; c'est un fort joli morceau. Madame Roland y est représentée de profil, tournée à gauche, coiffée d'un bonnet sur lequel elle porte haut la large cocarde nationale. Qu'est devenu ce médaillon ? Quant au prénom de l'artiste, ne faut-il pas plutôt lire *Pierre* Chinard, sculpteur (1756-1813) au lieu de *Joseph* ?

Quels sont les portraits peints les plus ressemblants de la célèbre femme ?

Joseph Bernard, calligraphe, a fait un portrait à la plume, de madame Roland, où il a changé quelque peu sa manière de faire. Ses portraits étaient en général ressemblants. HUSSON.

—

Décret impérial. — Où pourrait-on faire des recherches pour retrouver un décret impérial de Napoléon Ier (vers 1810), accordant la personnification civile, ainsi que la propriété de leur couvent et d'un hôpital y annexé, à une communauté de religieuses hospitalières du département de Jemappes, à condition de soigner gratuitement les soldats qui se présenteraient ?

EDME DE LAURME.

—

Gardes du corps du roi de Pologne. — Un aimable correspondant pourrait-il me faire connaitre l'uniforme des gardes du corps de Stanislas, vers l'année 1762 ? L. B. S.

—

Le palais des Papes, à Avignon. — Les travaux de restauration dont le palais des Papes est actuellement l'objet, font de ce vieil édifice un sujet d'actualité. Profitons-en pour poser quelques points d'interrogation relatifs à son histoire. Autorisé à consulter les archives secrètes du Vatican, Eugène Müntz fit, à partir de 1879, dans le fond d'Avignon, des fouilles précieuses dont il publia les résultats dans diverses revues archéologiques. Il paraît qu'un autre que lui mit en usage ces matériaux, et voici ce qu'à ce propos Müntz écrivait, non sans une pointe d'amertume :

La première notice tant soit peu détaillée, sur le palais des Papes, date de l'année 1884 ; je me flatte que les recherches auxquelles je me livre depuis cinq ans, sur l'histoire des arts à Avignon, n'ont pas été étrangères à sa publication.

(*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLV [1884], p. 82).

Je demande quelques renseignements sur cette notice et le nom de son auteur. A-t-elle paru en volume ou dans un recueil périodique ?

Le P. Franz Ehrle a écrit divers mémoires sur les papes d'Avignon, dont les éléments lui ont été également fournis par les archives du Vatican. Ces mémoires ont paru dans l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, ann. 1885 et suivantes. Comme je n'entends point l'allemand et voudrais, toutefois, avoir connaissance des travaux du P. Ehrle, je désirerais qu'on me fît connaître s'ils ont été traduits en français, par qui et où ; s'il en a été, tout au moins, publié des extraits dans notre langue ; s'ils ont donné lieu à des travaux de critique dans nos journaux et revues ; etc.

Le P. Denifle n'a-t-il pas publié aussi, sur les travaux de décoration du palais des Papes au XIVe siècle, des recherches faites par lui dans les mêmes archives ?

ADRIEN MARCEL.

—

L'Hôtel de Croÿ d'Havré. — D'après les procès-verbaux des séances de la Commission du Vieux Paris (12 janvier, 9 février, 11 mai 1905) l'hôtel démoli, en 1905, au nº 280 du boulevard Saint-Germain, et dont la magnifique terrasse s'étendait, de l'autre côté, le long du quai d'Orsay, eût été l'ancien hôtel d'Humières, qui serait ensuite devenu l'hôtel de Croÿ d'Havré.

Cependant, à la page 139 du tome I de son *Journal* récemment publié, le duc de Croÿ déclare que l'ancien hôtel d'Humières est, en 1750, l'hôtel d'Harcourt. Or, le duc devait en savoir quelque chose, puisqu'il avait épousé une Harcourt !

L'hôtel serait il passé postérieurement au Croÿ d'Havré ? La chose est possible, d'autant plus que le duc d'Havré avait épousé la fille du duc de Croÿ, mais je n'ai pas la preuve de cette transmission.

En résumé, un intermédiairiste pourrait-il me dire exactement, et avec preu-

ves à l'appui, où était situé, en 1780, l'hôtel de Croÿ d'Havré ?

Z. Y. X.

—

N... — D'où vient l'usage d'employer la lettre N. . de préférence à toute autre, pour désigner dans une généalogie, une personne dont le nom est inconnu ?

Baron A. H.

—

Léon Brothier. — En 1863, MM. Charles Lemonnier, Massol et Fauvety firent paraître à la librairie philosophique de Ladrange, à Paris, la première partie d'un ouvrage intitulé: *Ebauche d'un glossaire du langage philosophique par Léon Brothier.* Je serais très reconnaissant au confrère qui pourrait me dire si la seconde partie de cet ouvrage a été publiée, et, peut-être aussi, me donner quelques renseignements biographiques et bibliographiques sur Léon Brothier.

L. Y.

—

De la Barthe.. — François-Jean-Anne, baron de la Barthe (1773-1869) commandant en second de la Martinique (1814-1817), marié à Adelaïde de Choiseul-Meuse, fils de Raymond-Hyacinthe de la Barthe, seigneur de la Courtète et de Guilhem de Nougairol, se rattache-t-il à la famille bien connue du midi de la France et comment ? Cette branche de la Courtète n'est pas mentionnée dans l'« *Histoire généalogique de l'Illustre maison de la Barthe* » publiée en 1904 par l'Institut héraldique.

Baron A. H.

—

Du Buc. — Pierre-Paul Dubuc, né à Saint-Malo, vers 1761, ancien capitaine de vaisseau, ancien commandant en chef des troupes de Tippo-Saïb, ex-ambassadeur de ce prince auprès du gouvernement français, fut accusé d'avoir entretenu une correspondance avec le baron d'Imbert, agent des princes, d'avoir fait en France de l'espionnage pour ceux-ci en tentant de leur faire connaître les amis restés fidèles aux Bourbons. Traduit devant un conseil de guerre avec Rossolin, il fut condamné à mort avec lui, à l'unanimité, le 11 prairial an XIII (*Moniteur* du 13 prairial an XIII). Pourrait-on me donner quelques détails biographiques sur ce du Buc, et particulièrement sur sa famille ?

Baron A.-H.

Jacquart (Antoine). — Ce peintre, d'origine poitevine, mourut à Blesle (Auvergne) et fut enterré le 18 mars 1680. Ce peintre est-il connu ? et sait-on exactement où il était né ?

L.

—

Le libraire Letourmy (XVIIIe siècle). — Où donc se trouvait installée, en 1778, la boutique du libraire, parisien je crois, Letourmy, dont le nom, retourné, se lit, au bas du titre d'une édition peu commune des *Contes et Poésies diverses de M. de Voltaire.* A Londres, chez Ymruotel, libraire, place Saint-Paul, 1778, 1 vol. de 216 pages, grand in-12, — lequel volume m'a tout l'air d'être une contrefaçon clandestine, à nom de lieu fictif, et, de plus, ne se trouve point mentionné, à son ordre, dans la si consciencieuse *Bibliographie Voltairienne* de M. Georges Bengesco (tome Ier, 1882, *Contes en vers*, pp. 180 à 203.)

Ulric R.-D.

—

Descendance en Angleterre de Nicolas de Louvigny. — Nicolas de Louvigny, fils de Henri de Louvigny, fut, sous Louis XIV, associé de Guiraud et Le Duc pour la direction des Manufactures Royales du Nivernais ; étant protestant, il voulut sortir de France à la Révocation et y parvint, avec plusieurs membres de sa famille ; après une tentative infructueuse qui leur valut un emprisonnement au château de Ham, ils allèrent à Londres grossir le Refuge.

En 1689, on trouve, à la bataille de la Boyne, un capitaine et un colonel nommés de Louvigny. Une famille de Louvigny figure, pendant les règnes de Guillaume d'Orange et du roi Georges, dans les *King's Warrant Books* comme bénéficiaire de pensions renouvelables, provenant des fonds des Réfugiés Français ; c'est ainsi qu'on retrouve Jeanne de la Baume de Louvigny et deux de ses filles, Henriette et Marie de Louvigny, en 1703 et 1705.

Un aimable collaborateur pourrait-il me dire si les Louvigny, dont je viens de citer les noms, sont de la famille de Nicolas — et comment — et me donner — ou m'indiquer où je pourrai trouver une généalogie de la descendance complète, en Angleterre, de Nicolas de Louvigny. J'attache une grande importance à cette question, Nicolas de Louvigny étant le neveu d'une de mes aïeules.

XVI B.

Louis Rivery. — Connait-on un portrait de Louis Rivery, député de la Somme à l'Assemblée Législative, à la Convention et au Conseil des Cinq Cents ?
H.

—

Talma, comédien. — Je ne sais où j'avais pris une note d'après laquelle Talma, ayant voulu s'essayer dans la comédie, et ayant joué en 1815 le rôle de Henri IV dans la *Partie de chasse* de Collé, avait piteusement échoué. Or, M. Henri Cordier, dans un article des plus intéressants qu'il vient de publier sur cette pièce (*Bulletin du bibliophile*, 13 février 1907) affirme que Talma fut excellent dans ce rôle, et il invoque à l'appui l'autorité de Regnier. Quelle est la vérité? N'existe-t-il pas des témoignages contemporains ?
H. M.

—

Armoiries à déterminer : à 2 lions de gueules. — Un écusson écartelé timbré d'une couronne de marquis provenant d'un château qui existait avant 93, dans la paroisse de Migré située entre Niort et Saint-Jean-d'Angély, a été en partie expliqué :

Au 1, d'or, à 2 lions de gueules affrontés et 3 trèfles de sinople en fasce ; au chef de sable chargé de 3 croissants d'argent, qui est de Colincourt (noblesse du Poitou).

Au 2, de.., à 3 fasces de... et à la bande de... chargée de 3 étoiles de...

Au 3, de... à 2 chevrons de... chargés de 3 étoiles de... au 4, d'argent à l'aigle éployée d'or qui est de Brémond d'Ars) (noblesse de Saintonge), et sur le tout : *d'azur, au chevron d'or et un lion léopardé d'or en pointe* qui est de Chastenet (noblesse de Saintonge).

Le château détruit devait donc appartenir à un membre de la famille de Chastenet aujourd'hui éteinte et que M. de la Morinerie, dans son ouvrage *La noblesse de Saintonge et d'Aunis en 1789*, rattache aux Chastenet de Puységur.

Un de Brémond d'Ars était marquis de Migré en 1650 (*Biographie saintongeaise* de Rainguet).

Si un intermédiairiste obligeant a la facilité de consulter le *Nobiliaire* de Saint-Allais et l'*Armorial* de Rielstap, je lui serai très reconnaissant de vouloir bien rechercher les familles désignées au 2 et au 3.
JEAN.

Particule nobiliaire : De ou de. — Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 20 février 1907, colonne 221, on lit, comme titres d'articles : *Ferdinand De La Roche*, et *Mlle de La Roche-sur-Yon.*

Je désirerais savoir si c'est avec intention que la particule *de* est écrite, dans le premier cas, avec un *D* majuscule, et avec un *d* minuscule dans le second.

Y a-t-il une règle à ce sujet ? Doit on écrire, par exemple : Du Guesclin ou du Guesclin, Du Puy ou du Puy, De Thou, ou de Thou, etc ?
ALBERT CIM.

—

Armoiries à déterminer : Annelets, Merlettes, Eperon. — *Ecartelé : aux 1 et 4 de... à 3 annelets de... posés 2 et 1 ; aux 2 et 3 de... à la fasce de... accompagnée de 2 merlettes de... en chef et d'un éperon de... en pointe.* Le tout surmonté d'une couronne de marquis.

Cachet du XVIIIe siècle paraissant provenir de Lyon ou du Bugey.
G. A.

—

Les riches jugés par saint Jérôme. — Dans un article publié par le journal *Le Corsaire*, du 27 novembre 1872, l'érudit chroniqueur Gabriel Guillemot écrit :

Saint Jérôme a dit : *Omnis dives aut iniquus est, aut hæres iniqui :* « Tout homme riche est un malhonnête homme ou l'héritier d'un malhonnête homme. »

Je désirerais savoir dans lequel de ses ouvrages et à quel endroit précis saint Jérôme a fait cette subversive déclaration.
A. C.

—

Le Bonhomme misère. — En dehors des travaux de Champfleury, existe-t-il une iconographie ou une bibliographie, ou une histoire littéraire du *Bonhomme misère* ?
GUIGNEBAULT.

—

Brididi, Chicard, Pritchard, Valentin. — Ce sont des noms de danseurs célèbres. L'*Intermédiaire* s'en est occupé, (XXIV) mais d'une façon agréable autant que superficielle. La mort de Valentin-le-Désossé ramène l'attention sur ces héros des bals publics. Ce que je souhaiterais, c'est une biographie de chacun d'eux, aussi exacte que possible.
Y.

« Une semaine de l'Histoire de Paris » par le baron L.L. — « Recueil supplémentaire à *Une Semaine de l'Histoire de Paris*, par le baron de L. L.Paris. Mame et Delaunay-Vallée, 1830, in-8° ».

A la page 389 et dernière de cet ouvrage intéressant du fécond baron de Lamothe-Langon, se trouve la note suivante :

Un recueil supplémentaire renfermant tous les faits particuliers, tous les actes de bravoure et de dévouement qui viendront à notre connaissance, ou qui seront insérés dans les journaux, paraîtra au commencement du mois d'octobre. Il faut ce délai pour ne rien omettre de ce qui intéresse tant de héros, et afin qu'on puisse ne présenter que des faits exacts.

Quelque obligeant intermédiairiste voudrait-il me faire connaître si ce recueil supplémentaire a été en effet publié, et, dans ce cas, sous quel titre et à quelle date ? et enfin s'il serait possible d'en trouver un exemplaire ?

L'abonné H. C^D.

—

Un livre introuvable. — Le *Figaro* du 26 juillet 1884 faisait précéder la publication d'une lettre de la comtesse de Buffon, des lignes suivantes :

Nous devons à l'indiscrétion d'un de nos amis la très intéressante communication d'un livre des plus curieux qu'on vient d'imprimer à Paris.

Peu de Parisiens pourront se le procurer, car toute l'édition, tirée à 105 exemplaires, est partie pour la Russie. L'auteur de cet ouvrage est un savant bibliophile étranger qui connaît notre histoire mieux que personne et qui possède la plus précieuse collection de documents inédits sur la Révolution française.

Quel est donc ce livre introuvable ?

NOBODY.

—

Kasabaika. — Wanda de Sacher Masoch, dans : « Confession de ma vie », *Mercure de France* du 15 février, page 660, parle de kazabaika. Ne s'agit-il pas d'un vêtement de femme ? Et dans ce cas, n'y aurait-il pas parenté d'origine avec le casaquin français et la kazawet wallonne ? Kazawet et casaquin étant synonymes.

H. ANGENOT.

—

Clabbecques. — Dans l'inventaire du mobilier du prince d'Orange à l'hôtel de Nassau, à Bruxelles, dressé en 1618, on lit :

Item une épée dorée garnie de *clabbecques* avec son fourreau de velours noir, le bout aussy garny de semblables clabbecques, Lx Livres.

Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous donner l'explication du mot clabbecques ?

A. M.

—

Civadière. — Qu'a voulu dire Victor Hugo, *Contemplations*, V. III.

Vous portiez votre épée en quart de civadière

Une civadière étant une voile de navire, quel en est le quart ? Est-ce le triangle que forme le manteau relevé par l'épée ? C'est obscur et bizarre ! LÉO CLARETIE.

—

Lettres de Héléodore. — Un de nos aimables confrères pourrait-il me renseigner sur l'ouvrage suivant, dont l'auteur, malgré mes recherches, m'est resté inconnu ?

Lettres de Héléodore adressées à Napoléon Bonaparte, depuis le 13 ventôse an 8 (ou 4 mars 1800), jusqu'au 17 mars 1814... Paris, Bossange, etc... 1833. 2 v. in-8°.

H. D'A.

—

Le coq des clochers. — Dans un charmant article de M.L. Augé de Lassus : *Les Clochers*, publié dans le *Bulletin de la Société pour la Protection des Paysages de France*, le 15 janvier dernier, on lit : « D'où vient cet usage constant, du moins en nos provinces de France, d'appeler le coq au faîte du clocher... ? Je ne saurais dire quelle en est l'origine. Est-ce un emblème de protection et de méfiance vaillante ? « Et l'auteur rappelle aussi que le coq chanta trois fois lors du reniement de saint Pierre. N'est-ce pas plutôt pour rappeler la vigilance du coq qui chante pour annoncer le retour du jour, et, de la voix, salue ainsi le soleil et son Créateur ? A l'imitation du coq, et, dès l'aube, le chrétien à son réveil ne doit il pas élever son cœur vers Dieu ? Qu'en pensent les intermédiairistes mes confrères ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Femmes cochers. — Ce n'est pas d'aujourd'hui que les femmes conduisent : c'est d'aujourd'hui qu'elles font le métier de conduire : au moins à Paris, car en province, il n'est pas rare de voir la femme du voiturier prendre les rênes. Rien n'est jamais vraiment neuf.

La femme cocher est-elle sans exemple dans le passé ?

Réponses

—

Marius, le héros romain (LV, 217).

Gaius Marius, fils d'un pauvre journalier, naquit au pays d'Arpinum dans le village de Cereatae, qui, dans la suite, acquit droit de cité, sous le nom de Cereatae Marianae, et porte encore de nos jours le nom de patrie de Marius, *Casamare.*

Il avait grandi derrière la charrue, dans une condition si humble qu'elle dut même lui fermer l'accès des fonctions municipales. Il apprit de bonne heure à endurer la faim et la soif, les ardeurs du soleil et les rigueurs de l'hiver, et à coucher sur la dure ; endurance dont il fit preuve plus tard encore, comme général en chef.

(Th. Mommsen. *Histoire Romaine*).

LEON SYLVESTRE.

—

Mort de Jeanne d'Albret (LV, 2, 227). — La *Cronique* (sic) *novennaire* recherchée par M. Georges Ascoli (LV, 228) n'est-elle pas la *Chronologie novennaire depuis 1589 jusqu'à la paix de Vervins en 1598*, publiée à Paris, en 1608, par Pierre-Victor-Palma Cayet ? Je ne l'ai pas consultée, mais peut-être y est-il fait mention, accessoirement, de la mort de Jeanne d'Albret. SGLPN.

*
* *

La *Cronique novennaire* dont parle et que cherche M. Georges Ascoli, n'est autre chose que la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, qui fut publiée dès l'année 1608 et que Michaud et Poujoulat ont rééditée en 1838, dans la *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France.* C'est après avoir rapporté la mort de Catherine de Médicis que, réfutant les calomnies publiées contre elle, l'auteur parle du prétendu empoisonnement de la reine de Navarre. Palma-Cayet invoque le témoignage d' « aucuns officiers domestiques de ceste Royne encores en vie, mesmes de la religion prétendue réformée, qui estoient (présents) lors qu'elle fut ouverte par le chirurgien Desneux avec M. Caillart »...

Ces doctes médecin et chirurgien, d'après l'auteur, auraient constaté « que l'apostème engendrée dans ses poulmons, et laquelle s'y estoit crevée, avoit esté la seule cause de sa mort... » (p. 94 de l'édit. Michaud et Poujoulat). DE MORTAGNE.

*
* *

J'ai traité cette question, une première fois, dans les *Morts mystérieuses de l'histoire* (Paris, Maloine, 1901), p. 264 ; puis, je l'ai reprise, avec mon collaborateur le Dr L. NASS, dans *Poisons et Sortilèges* (Paris, Plon, 1903), notamment au t. I (3e édition), p. 283, et au t. II (2e édition), p. 50-54 et 70.

Nous avons conclu, le docteur Nass et moi, que la reine de Navarre avait succombé à une *pleurésie tuberculeuse*, et n'avait nullement été victime, comme on le prétend généralement, d'un empoisonnement par des gants parfumés.

Si l'on est tenté de reprendre le problème, de grâce qu'on s'adresse à des spécialistes en la matière, et non... à Voltaire ou à Mlle Vauvilliers !

Dr CABANÈS.

P.-S. — Je dois ajouter que BARTHÉLEMY a traité le sujet dans ses *Erreurs et mensonges historiques*, t. VIII ; mais ce n'est pas une autorité — bien loin de là !

—

La mort de Louvois. — A-t-il été empoisonné ? (LV, 274). — Louvois fut-il empoisonné ? Oui, ont répondu les contemporains. Mais les contemporains n'ont-ils pas été victimes des apparences et de leur imagination ?

Si l'on consulte les *Nouvelles lettres de Madame la duchesse d'Orléans*, on lira :

3 novembre 1718.

J'éprouve une douleur amère quand je pense à tout ce que M. Louvois a fait brûler dans ce Palatinat : je crois qu'il brûle terriblement dans l'autre monde, car il est mort si brusquement qu'il n'a pas eu le temps de se repentir. Il a été empoisonné par son médecin, que l'on a ensuite empoisonné ; mais avant de mourir il a fait l'aveu de son crime, avec des détails si circonstanciés qu'il n'y avait pas moyen d'en douter. Comme il était l'ami de la veille, on a prétendu qu'il avait un transport de fièvre chaude ; on voit aussi, quand on examine bien les choses, la justice de Dieu au bout, et ordinairement on est en ce monde puni par où l'on a péché.

Elle dit dans une autre lettre :

Je ne sais s'il est bien vrai que la Maintenon ait fait empoisonner Louvois, mais il est certain qu'il est mort de poison, ainsi que son docteur qui a commis le crime et qui a dit en mourant : Je meurs empoisonné ; je l'ai bien mérité, pour avoir empoisonné M. de Louvois, et cela dans l'espérance de devenir

médecin du roi, comme madame de Maintenon me l'avait promis.

Danjeau dit dans son journal :

16 juillet 1691.

On a fait emprisonner un pauvre savoyard qu'on soupçonne d'avoir mis du poison dans une aiguière qui était dans la chambre de M. de Louvois, dans laquelle il buvait souvent : Il y avait même bu après son dîner, le jour qu'il mourut.

Tous les médecins, un seul excepté, déclarèrent qu'il y avait eu indication de poison.

Il est bien surprenant que ce problème n'ait pas encore fait l'objet d'une étude.

V.

* * *

Avant tout, je regarderais ce qu'a écrit sur sa mort l'historien de Louvois, Camille Rousset. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

* * *

Je traite précisement le sujet dans mon prochain volume, *Les Indiscrétions de l'Histoire*, 4e série, qui va incessamment paraître. Je conclus à la mort par *angine de poitrine*. En tout cas, l'empoisonnement est invraisemblable.

Dr CABANÈS.

—

Marie-Antoinette était-elle borgne au moment du supplice ? (LV, 105, 173). — Pourrais-je savoir où M. le Dr Billard a trouvé cité le nom de Mme Caron « femme du Concierge » de la Conciergerie ?

Cette question m'intéresse d'autant plus que je possède un petit pot de porcelaine à fleurs (genre Saxe), dans lequel la reine Marie-Antoinette a bu au moment de partir pour l'échafaud. Il m'a été donné par Mme Caron, née Tisserand. Elle-même le tenait d'une demoiselle Caron qui, malgré la similitude de nom, n'était pas sa parente.

La mère de cette demoiselle, Mme Caron, se trouvait à la Conciergerie en même temps que Marie-Antoinette. Condamnée à mort, mais se trouvant dans un état de grossesse avancée, on dut surseoir à son exécution. La reine lui fit ses adieux, comme aux autres prisonnières et dit au moment de la quitter : « Ah ! que j'ai soif ! » Mme Caron s'empressa de remplir d'eau un petit pot, n'ayant rien d'autre sous la main, et le remit à Marie Antoinette qui se désaltéra.

Ces détails ont été racontés, *devant moi*, par Mme Caron, née Tisserand, à M. le comte de Reiset qui les a consignés dans le second tome de son ouvrage intitulé : *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*. Il ajoute, au sujet de Mme Caron, qu'étant devenue aveugle à la Conciergerie, elle dut à cette infirmité d'échapper à la guillotine. C'est ce que dit aussi le Dr Billard. Mais nulle part je n'ai vu ni entendu dire que Mme Caron était femme du concierge de la prison. C. D'A.

—

« Le sang de Danton t'étouffe » (LV, 162, 229, 282). — Buchez et Roux, dans leur *Histoire parlementaire de la Révolution française* publiée en 1834, tome 34me, page 33, relatent la séance du 9 thermidor et nous trouvons ceci :

Robespierre... Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole.

Le Président « Tu ne l'auras qu'à ton tour... (Robespierre s'épuise en efforts; sa voix s'éteint).

Garnier de l'Aube. Le sang de Danton l'étouffe.

Robespierre : C'est donc Danton que vous voulez venger. *(Bruit)*.

Louchet. Je demande le décret d'arrestation contre Robespierre (Les applaudissements d'abord isolés deviennent unanimes). Ma motion est appuyée, aux voix l'arrestation ! (*Aux voix ! aux voix !*) etc., etc.

H. THIRRIA.

* * *

Contrairement à l'impression que j'ai eue en lisant le compte rendu de la séance du 9 thermidor, je dois citer une brochure presque contemporaine, sans nom d'auteur, intitulée : *Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre*, nouvelle édition, à Paris, chez Maret, libraire, maison Egalité, cour des Fontaines, An IV, 1796.

Voici son récit de l'incident :

Robespierre fit des efforts incroyables pour être entendu. « Tu ne parleras pas, lui cria Garnier de l'Aube, le sang de Danton retombe sur ta tête, il coule dans ta bouche, il t'étouffe ! »

Robespierre écumant de rage, grinçant des dents fit avec peine entendre ce peu de mots : « Ah ! Ah ! brigands, c'est donc Danton ». Vadier l'interrompt, monte à la tribune et parle ainsi : « Robespierre est un tyran qui s'est attaché à tous les conspirateurs, et les a ensuite abandonnés pour éloigner les soupçons. Il a défendu Chabot, Camille Desmoulins, Danton, etc., etc. ».

H. V.

Kléber et Hoche (LV, 105, 175). — Je ne sais pas au juste quelle est la créance que, en dehors du récit de l'existence de Kléber à Belfort, l'on peut accorder à la *Vie du général Kléber*, par Lubert de Héricourt, l'un de ses amis de jeunesse. Cet ouvrage a été publié en 1801, c'est-à-dire moins d'un an après l'assassinat du vainqueur d'Héliopolis. C'est une œuvre hâtivement écrite. Il y est dit que le jeune Strolz, officier de l'état-major de Kléber, a prétendu avoir pris connaissance d'une lettre, dans laquelle, à l'occasion des événements du 18 fructidor, le général Hoche aurait demandé au Directoire une mesure de proscription contre Kléber. Comment l'officier d'état-major Strolz, que Lubert de Héricourt appelle « le citoyen Strolz », aurait-il eu connaissance d'une pareille lettre ? Voici l'explication de Lubert : « Après la mort du général Hoche, il (Strolz) la trouva dans ses papiers, et elle y est encore ». Ainsi Strolz, après la démission de Kléber, serait resté à l'armée de Sambre-et-Meuse, ce qui est possible ; puis, à la mort de Hoche, il aurait eu à sa disposition les papiers du glorieux général, ce qui paraît peu vraisemblable, car l'ami fidèle de Hoche, le général Chérin était là, (1) et le général Chérin, fils d'un généalogiste de France, gendre de Dacier, de l'Institut, et qui a mérité lui-même d'être appelé le « militaire philosophe », n'était pas homme à laisser à la disposition de personnes indifférentes ou hostiles les papiers de son ancien chef, de celui dont, dans un cri suprême, il devait prononcer le nom, lorsqu'en l'an VII, il tomba, devant Zurich, mortellement frappé par une balle ennemie.

Admettons toutefois pour un moment, que Strolz ait vu cette lettre, et qu'elle ait été, en effet, de la main de Hoche. Ou c'était un brouillon de lettre, ou c'était la lettre elle-même. Admettons encore que c'était un brouillon, ce qui pourrait indiquer que la lettre avait été envoyée au Directoire. C'est alors aux Archives nationales qu'on devrait la rechercher, et il faudrait nous en donner, non pas une analyse, mais le texte complet et exact.

Quoi qu'il en soit, la version de Lubert de Héricourt a été acceptée sans discussion par le général Pajol, dont l'ouvrage : *Kléber, sa vie, sa correspondance* (Paris, Didot, 1877, 1 vol. grand in-8°) est apprécié, principalement pour la partie militaire (Voir p. 266) Par contre, un autre historien de Kléber, M. Hippolyte Maze, dont le livre : *Les généraux de la République*, *Kléber*, Paris, 1879, in-12), a paru postérieurement à celui du général Pajol, qui dit d'ailleurs « avoir consulté sur Kléber à peu près tout ce qui mérite de l'être, soit comme documents, soit comme publications », et qui mentionne dans une note l'ouvrage de Lubert de Héricourt, M. Hippolyte Maze écrit, en parlant de Kléber (p. 77) : « Après le 18 fructidor, on songea, paraît-il, un moment à le proscrire ; on n'osa ; nous en félicitons les proscripteurs ; ils n'auraient fait que se déshonorer en frappant un tel homme... ».

Dans une note qui figure au bas de la page, et qui, du reste, n'est pas complètement exacte, M. Maze ajoute : « Trompé par Barras, Hoche se laissa entraîner à prendre part au coup d'Etat de Fructidor, triste présage de celui de Brumaire ; averti à temps de son erreur, il se hâta, du reste, de rentrer dans le devoir ». M. Maze blâme donc le 18 fructidor, et, par voie de conséquence, le général Hoche d'en avoir été le partisan ; mais il ne dit pas, bien qu'ayant lu la biographie de Lubert de Héricourt, que le vainqueur de Quiberon ait réclamé à cette époque des mesures de proscription à l'égard du général Kléber.

L'auteur de l'*Histoire politique de la Révolution française* (Paris, Colin, 1 vol. grand in-8°), M. Aulard, dans son récit du 18 fructidor, ne parle pas davantage de cette prétendue intervention de Hoche auprès du Directoire. (Voir, pp. 658-660, et 678 et suiv.).

Mais ceux qui veulent savoir exactement les périls que courait la République au moment du 18 fructidor feront bien de lire les pages que le savant historien consacre à ces événements. « L'idée d'un coup d'Etat, dit M. Aulard, était approuvée, non seulement par les républicains

(1) Il y avait là encore, à côté de Chérin, chef de l'état major général, l'aide de camp de Hoche, Privat, à qui le général en mourant avait légué sa montre, et qui a publié un petit volume intitulé : *Notes historiques sur la vie morale, politique et militaire du général Hoche*, par le citoyen Privat, un de ses aides de camp (Metz, an IV)

ardents, mais par des modérés comme Bailleul, par des libéraux comme Benjamin Constant, ami de Mme de Staël. Presque tous les patriotes étaient d'avis que, sans un nouveau 31 mai, la République était perdue, la monarchie restaurée. Les royalistes et les modérés des deux Conseils préparaient de leur côté un nouveau 9 thermidor... » (p. 658).

Hoche, on le sait, voulait ardemment le maintien de la République. Il était d'avis de refouler la contre-révolution. Il ne s'en est jamais caché. Il ne s'en est jamais repenti. Sa correspondance, qui forme le tome II de la biographie que lui a consacrée Alexandre Rousselin (*Vie de Lazare Hoche*, général des armées de la République française, par Alexandre Rousselin, seconde édition, Paris, Buisson, an VI, 2 vol. in-8°) en témoigne éloquemment ; son discours à l'armée, le 23 thermidor de l'an V, en commémoration du 10 août, quelques jours avant sa mort, l'atteste, et les harangues, prononcées à Pétersberg, sur sa tombe, par les généraux Lefèvre et Championnet, qui commandaient sous ses ordres à l'armée de Sambre-et-Meuse, le prouvent également. On trouve d'ailleurs au tome I de l'ouvrage d'Alexandre Rousselin des renseignements détaillés sur les préoccupations qui assiégeaient Hoche à l'époque du 18 fructidor (pp. 382-388).

Nous savons aussi qu'au moment où le général Hoche fut appelé au commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, Kléber, qui commandait par intérim cette armée, adressa sa démission au Directoire et se retira dans la vie privée, d'abord à Strasbourg, ensuite à Chaillot, près Paris. Il s'y trouvait à l'époque du 18 fructidor, et, ses biographes eux-mêmes le constatent, se montrait violemment hostile, dans ses propos, à la politique des directeurs.

D'après ce que nous venons de dire de sa démission, il est hors de doute que Kléber n'aimait pas Hoche. Quels étaient les sentiments de Hoche à l'égard de Kléber ? Il se peut bien que l'esprit frondeur de Kléber lui ayant voilé ses très grandes qualités, c'est à lui que Hoche ait fait allusion dans la lettre du 22 floréal an V qui est reproduite au tome II, p. 460, de l'ouvrage de Rousselin, et dont je ne donne que les dernières lignes : « ... Ma manière de servir est franche et loyale, et j'ose croire que, lorsque mes camarades me jugent bien, ils n'ont point à se plaindre de moi. J'ai aussi connu de ces hommes dévorés d'ambition, qui ne voulaient cependant ni commander ni obéir ; ils sont partis, grâces au ciel, ils n'ont point d'imitateurs Au surplus, je ne serais pas disposé à le souffrir ».

Mais Hoche avait un grand cœur ; il était inaccessible à la jalousie. Les lettres dans lesquelles il a pris la défense de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, sont là pour en témoigner. Voici ce qu'il écrivait à un général qui lui montrait depuis quelque temps de la froideur : « Je vous aime ; vous m'avez donné des preuves d'estime et de confiance : expliquons nous loyalement. Si j'ai eu tort envers vous, je ferai les réparations convenables. Si vous vous êtes trompé, je ne vous demande qu'un mot amical de votre main, de ceux, mon cher... que vous m'adressiez avec bonté il y a trois ans ; quoi qu'il en résulte de cette démarche, personne ne vous sera plus attaché que votre camarade » (p. 464).

Voilà Hoche, le vrai Hoche, celui dont les dernières paroles ont été : *O ma patrie! ô mes camarades* ! celui duquel, en lui donnant le suprême adieu, le général Lefèvre a dit : « ... L'humanité a perdu un ami, la victoire un de ses enfants, la patrie un de ses défenseurs, la République un appui ; et nous tous... un ami sincère ».

LUCIEN DELABROUSSE.

—

Les enfants de Napoléon Ier (LIV, 966 ; LV, 121, 173). — Il y avait à Tarbes, il y a quelques années, un mendiant qui avait le type napoléonien, tellement qu'on se prit à ne l'appeler que Napoléon ou Bonaparte, quoique son véritable nom fût Bouzigue. Les gamins lui couraient après et lui criaient : « Eh bien Napoléon, quand vas-tu aller à Paris chercher ton cheval blanc ». Bouzigue a encore des neveux qu'on ne connaît que sous le nom de Bonaparte ou de Napoléon.

Quant à lui, si on lui demandait son histoire, il répondait que Napoléon étant venu à Tarbes — j'ignore si ce fait est exact, mais j'en doute au premier abord — il répondait, dis-je, que Napoléon étant venu à Tarbes, avait passé la nuit dans un hôtel du Marcadieu et que là il avait

rencontré une bonne superbe à qui il avait offert cinq napoléons pour passer la nuit et qu'il en était résulté sa naissance.

Ce qui est intéressant dans cette histoire de brigand est le fait psychologique de ce Bouzigue qui ressemblant à Napoléon est appelé de ce nom et qui arrive à se persuader qu'il en est fils et qui ensuite, invente une histoire qu'il raconte avec d'autant plus d'assurance qu'il est parvenu à se persuader qu'il dit la vérité.

N'y a-t-il pas lieu de faire un rapprochement entre le cas de Bouzigue, dit le *Petit Napoléon*, et celui de certains des prétendus Louis XVII?

Ne pourrait-on pas supposer que Naundorff, ressemblant à Louis XVI, et appelé de ce nom par quelques personnes, n'eût agi sous la même suggestion que le « Petit Napoléon ? »

Un rat de bibliothèque.

—

Madame de Renaudin, la tante de Joséphine (LIV, 550). — L'intéressante lettre de madame de Renaudin que publie l'*Intermédiaire* est accompagnée d'une notice qui contient des inexactitudes.

Mlle Marie-Euphémie-Désirée Tascher de la Pagerie, mariée à M. Renaudin, d'une vieille famille militaire, n'est pas entrée comme demoiselle de compagnie chez le marquis de Beauharnais. Sa noblesse était plus ancienne que celle des Beauharnais. Elle fut l'amie de madame la marquise de Beauharnais, née Pyvart de Chastulé et du gouverneur des îles du Vent.

Elle n'abandonna pas son mari pour venir en France, elle l'y suivit pour se défendre contre ses attaques (Voir l'*Intermédiaire*).

La naissance d'Hortense ne déconcerta pas le vicomte de Beauharnais qui avait reçu avec joie la nouvelle de la deuxième grossesse de sa femme ; mais quoique l'enfant fût née bien près du terme, des personnes intéressées à brouiller le ménage, invitèrent le faible vicomte à déclarer que la petite Hortense n'était pas sa fille, parce qu'elle était née à moins de 270 jours. Cette assertion ne soutient pas l'examen. Beauharnais fut forcé de reconnaître que ses allégations étaient dénuées de tout fondement.

Mme de Renaudin n'était pas une femme d'affaires et d'entreprises qui, de toutes combinaisons, retirait ses épingles. Son rôle a été tout autre. R. Pichevin.

—

Lettre de Napoléon III à sir John Burgoyne (LV). Cette lettre a été reproduite dans de nombreux ouvrages.

Mais vous la trouverez : dans la *Life of sir John Burgoyne*, 2 vol. 8° Londres et dans beaucoup d'autres.

Un rat de bibliothèque.

—

Le chiffre des morts des guerres impériales (LV, 51, 174, 287). — Sur ce sujet, on peut consulter : « Liste de seize « mille militaires français ou au service « de la France, faits prisonniers de guerre « de 1810 à 1814 et qui sont morts en « Russie, en Pologne et en Allemagne, « suivie d'une autre liste de militaires « encore vivants en Russie, publiée par « E. G. C. Mehliss, notaire royal à Hemmendorff ». Paris, Guillemé, 1826, in-8 de 108 p.

On remarquera que la première liste qui contient les noms et prénoms des militaires décédés, contient aussi l'indication de la commune et du département où ils sont nés. Cette liste a été relevée dans les hôpitaux d'Allemagne. Les autres listes... prises dans les hôpitaux de la Pologne et de la Russie ne contiennent que des noms et des prénoms... Les personnes qui ont concouru à la formation des listes, se sont assuré les moyens de pouvoir, au besoin, demander les renseignements et même les extraits mortuaires que l'on pourrait désirer.

(Extrait de la préface).

Frédéric Alix.

—

Le régiment d'Erlach (LV, 219). — En 1689, le régiment se dirigeait sur l'Espagne où il combattit jusqu'en 1701, date à laquelle il fut envoyé à l'armée de Flandre.

Le régiment d'infanterie suisse d'Erlach, levé et recruté dans le canton de Berne jusqu'à ce qu'il quittât le service français en 1792, datait de 1672, 17 février, époque à laquelle il fut organisé et admis à la solde de France.

Il changea de nom toutes les fois qu'il prit un nouveau colonel et s'appela successivement Villars, Chandieu, May, Bettens, Jenner, de nouveau d'Erlach en 1762, Ernst en 1782, Watteville pendant quelques semaines, en 1792.

Antérieurement à 1672, d'autres corps firent temporairement partie de l'infanterie française sous le nom d'Erlach. Voir : Général Susane : *Histoire de l'infanterie française*, Paris, Dumaine, 1876, 5 vol. in-12. COTTREAU.

***

Ce régiment bernois au service de France, fut créé en 1671, à douze compagnies de 200 hommes chacun, sous le commandement de Jean-Jacques d'Erlach (ex-capitaine aux Gardes Suisses). Tous les capitaines devaient être des bourgeois de Berne.

Le régiment servit en Hollande en 1672, au siège de Maestricht en 1673, à la bataille de Seneffe en 1674.

Lorsqu'il passa à Uzès, le 27 février 1680, il allait en Catalogne rejoindre le duc de Noailles qui y faisait le siège de Campredon et emporta cette place le 23 mai 1689.

Le régiment d'Erlach s'est appelé régiment Jenner, sous Louis XV.

(Voir *Histoire militaire des Suisses au service de la France*. Paris. Desaint et Saillant, 1751, tome VII). L. G. M. B.

***

Jean-Louis d'Erlach, maréchal de France, né en Suisse en 1595, mort en 1650, passa au service de la France, après la mort de Bernard de Saxe.

Le régiment qui portait ce nom, fut licencié aux débuts du XVIIIe siècle ou changea de nom, car il ne figure plus sous cette nomination dans l'armée française. vers 1720.

Un descendant du maréchal, Charles, comte d'Erlach, né en Suisse, fut nommé maréchal de camp en 1780. Il émigra en 1789 et commanda l'armée suisse contre les généraux Brune et Schauenbourg.

B. P.

***

I Albert d'Erlach, baron de Spietz, fils de François-Louis, baron de Spietz, et d'Oberhoffen, avoyer de Berne, leva, en 1639, avec l'aveu du canton de Berne une compagnie entière pour le régiment des Gardes. Il la possédait encore à la fin de 1649. Il avait servi en 1641, au siège d'Aire. Il commandait les gardes suisses à la bataille de Lens, en 1648, et à la défaite des Espagnols par le comte d'Harcourt en 1649, au passage de l'Escaut.

Il résigna sa compagnie en faveur de son frère cadet Jean-Jacques et mourut en 1651, âgé de 37 ans.

II. Jean-Jacques d'Erlach de Berne, frère cadet du précédent, était lieutenant dans la compagnie de son frère aux gardes, en 1648. Il en fut nommé capitaine en 1650. En 1671 (14 août) il leva un régiment suisse de son nom. Fut créé brigadier cette même année, maréchal de camp en 1677, et lieutenant général le 3 septembre 1688. Il mourut catholique le 29 août 1694. Couvert de blessures au service du Roi, il s'était distingué le 2 juillet 1657, au siège de Montmédy ; en 1658, à celui de Gravelines, et en 1673, à celui de Maestricht. Après sa conversion, le canton de Berne lui avait refusé des recrues pour ses compagnies. Mais ses enfants ayant été reçus bourgeois de Fribourg, le Roi promit, en 1703, de donner la compagnie des gardes d'Erlach à des officiers de ce canton, pourvu qu'ils s'y procurassent des recrues de ce même canton. C'est ainsi que successivement deux fils de Jean-Jacques furent possesseurs de la compagnie aux gardes portant leur nom.

Le régiment d'Erlach devait plus tard devenir le régiment Bettens, à une date dont j'ai oublié de prendre note.

E. M.

—

Notre-Dame de Lorette (LIII; LIV, 238,419,619,910,961; LV,21,68,232). — Le 30 octobre dernier M. Ulysse Chevalier a posé quelques questions dans l'*Intermédiaire des chercheurs*. Les voici, avec les réflexions dont il les fait précéder :

« 1° *Trouver un chroniqueur oriental ou un pèlerin occidental qui, pendant les deux siècles après la prétendue translation, ait constaté à* NAZARETH *l'absence de la* S. CASA». — Or, il venait d'écrire (col. 620) : « Je fournis, en plus grand nombre que mes devanciers, des textes constatant la destruction de la maison de la sainte Vierge à Nazareth, antérieurement à 1291... » Mais alors, si vous avez des textes constatant la destruction de la maison de la Vierge *à Nazareth* avant 1291, pourquoi croyez-vous nécessaire de trouver un chroniqueur qui ait constaté *à Nazareth* l'absence de la S. Casa ?

2° « *Découvrir en Occident la moindre trace du fait de la translation dans un document authentique antérieur au dernier*

quart du XVe *siècle* ». — Or, les relations citées (col. 619) des 9 et 10 mai 1291, de 1292, du 10 décembre 1294, des 10 août, 9 septembre et 2 décembre 1295, de 1296, ne supposent-elles pas des documents authentiques et ne sont-elles pas antérieures à 1475 ? On ne peut vraiment concevoir que, sans preuves à l'appui, on puisse accuser les historiens d'avoir inventé leur récit Et maintenant, au XXe siècle, est-il permis de dire : « Aucun document contemporain de ces événements ne nous est parvenu, n'a même probablement existé ? » Peut-on supposer que les historiens ont écrit sans aucun document? S'ils ne nous sont point parvenus, est-ce un motif suffisant pour se permettre d'en nier l'existence après 450 ans ? Puisqu'on l'ignore, est-il permis de dire aujourd'hui qu' « aucun document n'a probablement existé ? »

D'ailleurs, ces historiens citent des noms, des dates ; il sont précis et aucun démenti contemporain n'infirme leurs assertions qui, par suite, conservent toute leur valeur.

Si les *Pèlerins occidentaux Sigismond* ORSICH et *Jean* GRIGOROSCHI, — bien que « distingués par leur naissance, leur probité, leur bonne foi », — ont fait des relations fausses, comment leur témoignage écrit a-t-il été confirmé par un serment solennel et authentique, suivant les formes légales ? Comment *Frangipane* aurait-il fait graver cette inscription à la petite chapelle qu'il fit construire. « *Ici est le lieu où fut autrefois la très sainte demeure de la Bienheureuse Vierge de Lorette* ? »

Comment, sur le chemin, aurait-il fait graver ces mots : « LA SAINTE MAISON *de la Bienheureuse Vierge Marie* VINT *à Tarsate le 10 mai 1211* ?

On n'a point de *bonnes raisons* pour nier l'apparition de la T. S Vierge à saint Nicolas de Tolentino et au P. Paul, après le 10 décembre 1294, époque d'une translation. Le pape Jean XXII n'aurait-il pas mis à profit la révolte, en 1322, des habitants de Récanati pour les détourner de Lorette qu'ils eurent soin d'orner et d'embellir? On n'a pas de document semblable et l'on dispose de preuves opposées.

Voici, d'ailleurs, un témoignage qui nous explique le défaut des documents authentiques et originaux. C'est celui de l'Italien DE FEIS, qui, dans la préface de son ouvrage *De Ecclesiis Recanatensi et Lauretana*, fait entendre ce cri de douleur (p. 4): *Recanatensis ecclesia recentior est equidem et* QUOD EST DOLENDUM, *interierunt omnia fere antiquiora ejus documenta*, *tunc maxime cum a copiis pontificiis. anno 1322 cremata fuerunt archiva civitatis quippe quæ ob factionem Ghibellinorum*, *obedientiam Principis insolentius excusserat.* » Cet auteur ajoute ensuite (p. 30) : *Desunt equidem* (*cum anno 1322 combustum fuerit tabularium Recanatense*) *documenta*, *quibus freti epochas assignare possimus*, *qua in Rempublicam unam coaluerunt castra districtus nostri* ». Bien plus, un incendiaire nommé *Angelo*, mit le feu, cent ans après (en 1423), au palais épiscopal, il fut ensuite condamné à la confiscation de sa maison et à une amende de 570 ducats (*Annales de Recanati*).

Ces faits expliquent certes l'absence relative de documents sur les faits de Lorette, antérieurs au milieu du XIVe siècle ; car, l'imprimerie n'existait pas et il n'y avait souvent aucune copie en dehors des textes originaux.

Ainsi, on ne peut affirmer qu'il n'a jamais existé de documents contemporains de la translation de la *santa Casa*, à moins de prouver que le fait ne s'est jamais produit, par des pièces sans réplique. Et *cette preuve positive et* CATÉGORIQUE, M. CHEVALIER ne l'a point donnée. Nous pouvons dès lors lui dire : Quand donnerez-vous une telle preuve ?

3° Enfin, « Prouver l'authenticité des trois narrations de 1295, 1297, et 1330 environ ». Mais quelle preuve pourra jamais vous donner satisfaction, si les témoignages d'hommes ayant, avec la distinction, la probité, la bonne foi, ne sont pas acceptées ? Quelle démonstration pourra l'emporter sur le témoignage de papes qui ont approuvé les narrations dont nous avons parlé, voire même accordé, aux Pèlerins de Lorette, des faveurs spéciales?

Tout ceci ne veut point dire qu'on ne trouvera pas, même aujourd'hui, des documents authentiques ; mais prouve bien que ces documents ne sont pas nécessaires.

SYOLA.

***

Si je ne m'abuse, le dernier article sur ce sujet, dû à un étranger, sort un

peu du ton d'urbanité qui est de mise dans l'*Intermédiaire*. Les lecteurs feraient peut-être justice des affirmations du comte Pasini Frassoni, je serai donc bref à les relever. L'auteur doit être mis au rang de ceux — ils sont légion — qui parlent de mon livre pour le contredire, sans l'avoir lu.

De ce qu'il a passé par la tête d'un journaliste de Paris (non de Lyon) de dire que j'ai compulsé 1500 manuscrits pour faire mon livre sur Lorette, en quoi suis-je responsable de cette exagération manifeste ?

Je n'ai pas publié 40 documents « tirés de la Bibliothèque du Vatican » ; il n'y en a qu'un qui en provienne. Ce ne sont pas « quelques pages de Belard d'Ascoli » qui auraient « été transcrites par M Laborde », mais 6 lignes de sa *Descriptio Terræ Sanctæ* copiés gracieusement à mon intention par le P. Ehrle, bibliothécaire du Vatican (comme cela est imprimé en toutes lettres p. 33). Les 39 textes pontificaux proviennent, non de la Bibliothèque, mais des Archives du Vatican, et 35 ont été copiés par un très intelligent *scriptor* du dépôt, sur les indications du R. P. Berlière (et non par M. Barlière), bénédictin.

Ce n'est pas le silence d'un seul chroniqueur, Jean Villani, que j'ai invoqué contre le fait de la translation, ce sont *tous* les auteurs qui auraient dû en parler, compris saint Antonin de Florence, qui cependant ne se fait guère scrupule d'admettre les légendes, puisqu'il a accepté celle de la papesse Jeanne.

Mon contradicteur me reproche formellement d'avoir interpolé le texte de la lettre d'Urbain IV à saint Louis : « le mot *totaliter* ne figure pas dans le texte » ; dans lequel ? Il fallait le dire et prendre au préalable, avant de formuler une accusation aussi grave, la peine de vérifier si *Les Registres d'Urbain IV*, publiés en 1901 par M. Jean Guiraud et que je cite comme dernière source, ne renferment pas les mots *totaliter destruens*, conformément aux registres originaux.

De l'omission de trois lignes de Jean de Wurtzbourg, j'ai indiqué la cause involontaire dans un numéro précédent.

Quant au pélerinage du marquis d'Este, j'ai déjà expliqué qu'autre chose est le pélerinage, autre la mention de la translation. Même les mots : *Gubernator almæ Domus* ne s'appliquent pas à la chapelle, mais à ses dépendances construites pour le logement des pèlerins et le soin des malades.

Les polémiques auxquelles mon livre a donné lieu forment, je le reconnais, une littérature assez touffue. J'y ai vu toujours des procès de tendance — c'est-à-dire que les auteurs voudraient, par piété mal entendue, que la légende fût de l'histoire vraie —; mais n'y ai pas encore rencontré un texte qui contredise mes conclusions. Par contre, le même livre a été l'objet, dans les deux mondes, d'une quantité de comptes rendus, dont plusieurs émanés de savants de premier ordre ; tous on admis ma thèse comme irrévocablement démontrée.

Quant à M. le chan. della Casa, je lui ai prouvé (p. 519 de mon livre), en parlant de son ouvrage sur N.-D. de Lorette, qu'il ignorait l'existence des instruments élémentaires de l'érudition, comme les *Regesta* de Potthast par exemple; dans ces conditions il est impossible de traiter scientifiquement les questions historiques.

Est-il besoin d'ajouter que je n'ai pas écrit mon *étude historique* « pour détourner la piété du peuple simple et fidèle », mais pour rechercher, conformément au commandement de l'Ecriture, la vérité : *veritas liberabit nos*, comme me l'écrivait à ce propos M. l'abbé Delsor, député au Reichstag. ULYSSE CHEVALIER.

—

L'abbaye d'Hérivaux (LIV, 53, 405 ; LV, 59). — Le ms 608 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève contient (folios 358 et 579) deux aperçus historiques sur cette abbaye, lesquels m'ont paru assez intéressants.

Par contre, cette Bibliothèque *ne posséderait plus* la cote W 390-390[2] signalée par M. Jacques Boulenger (LV, 69). Les volumes qui la formaient auraient, paraît-il, été versés à la Bibliothèque nationale où la section des imprimés déclare ne pas les connaître.

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il donner des renseignements bibliographiques plus complets et permettant de consulter cette : *Topographie des couvents et abbayes de France*, qui me semble avoir beaucoup d'intérêt pour ceux qui, comme moi, désireraient ne rien négliger

dans leurs recherches sur certaines abbayes. G. A.

—

Noms originaux des villes étrangères (LIV, 947 ; LV, 26, 125). — « Je ne sache pas, écrit notre confrère M. Léon Sylvestre, que les étrangers altèrent les noms des villes françaises sur les lettres qu'ils y adressent ». J'ai cependant reçu bien des fois des lettres d'Italie, — j'en ai même reçu tout dernièrement une de Cannes (Alpes-Maritimes) — avec la suscription *Parigi* au lieu de Paris. N'est-il donc pas naturel qu'en écrivant en Italie nous orthographiions : Naples ou Turin, au lieu de Napoli ou Torino ?

J. W.

—

Changement d'état-civil (LV, 274). — J'ai connu pendant l'insurrection de 1871, un tambour du 125e bataillon de la Garde Nationale, qui avait dénommé sa fille *Commune*. Mais, celui-là n'aura pas eu à faire les mêmes démarches que le gendarme Loiselet, puisqu'à la rentrée du gouvernement de Paris, tous les actes de l'état-civil faits pendant la période insurrectionnelle, furent annulés.

César Birotteau.

—

Bourbon-Busset (LV, 220). — Cette question va faire couler bien de l'encre des plumes des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, bien qu'elle ait été traitée déjà dans nos colonnes, sous d'autres rubriques, si j'ai bonne souvenance. Celui qui la pose me permet-il de lui dire amicalement qu'il me parait bien affirmatif en assurant « que le comte de Busset actuel se trouve l'héritier légitime du royaume de France », d'après, je le reconnais, X..., auteur d'une brochure, dont il donne le titre s. l. n. d. Louis de Bourbon, évêque de Liège, était-il donc l'aîné et Henri IV descendait-il donc d'un cadet du premier ?

Qu'on montre l'acte de mariage de Louis, non encore sous-diacre ! Mais on ne le pourra, car on l'eût déjà exibée. Y eut-il fiançailles avec la princesse de Gueldre ? C'est possible, car il est difficile d'admettre qu'une fille de cette grande maison ait consenti à être simplement maîtresse de Louis. Je dis fiançailles, car on sait, ou l'on ne sait pas, qu'au moyen âge (et Louis en est bien près) beaucoup croyaient qu'après les fiançailles, un homme et une femme libres pouvaient cohabiter. Il y a là une question de casuistique religieuse très grave et qu'il est trop long de demander à voir traiter ici. Mais que de faits seraient mieux expliqués si on (j'entends des théologiens sérieux) nous voulait avouer qu'avant le concile de Trente les règles canoniques concernant le mariage étaient bien plus larges que de nos jours. Le texte latin de certaine épître de saint Paul ne donnerait-il pas raison à ceux qui considèrent les fiançailles des temps anciens comme une sorte d'union, illicite seulement, si elle n'est pas suivie du mariage ?

Qui eut intérêt à déclarer illégitime l'union de Louis de Bourbon et de la princesse de Gueldre ?

Oroel.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle de Mauléon (T. G., 13 ; LV, 8, 182, 242, 290) — La page de l'abbé Davise à laquelle j'ai fait allusion, n'est pas celle qu'indique M. Darbly, et elle n'est pas dans l'ouvrage qu'il cite. Elle se trouve, *me semble-t-il*, dans une brochure sur une assemblée tenue à la Sorbonne.

Le vicomte de Bonald.

—

L.-F. du Bouchet, marquis de Sourches — Montsoreaux. — Une chanson d'Heudicourt (LV, 33, 183, 297). — Cette anecdote de la chanson d'Heudicourt sur les Montsoreaux est contée également dans une édition des *Mémoires de Danjeau* (1835). Lémontey qui publie ces mémoires, les accompagne de notes qu'il dit avoir relevées sur les manuscrits de Danjeau, mais émanant d'un autre, un contemporain anonyme. Peut-être cet anonyme n'est-il que Lémontey lui-même.

Quoi qu'il en soit, voici la note, évidemment inspirée de Saint-Simon, car elle lui ressemble furieusement :

27 septembre. Le maréchal de Villars a fait sortir Heudicourt de prison : le roi trouvait bon qu'il l'y laissât tant qu'on le trouverait à propos.

En note :

N. D. A Il était échappé des ordures au maréchal de Villars sur les dames qui montaient à cheval, avec madame la duchesse de Bourgogne, qui furent paraphrasées et mandées, et qui les scandalisèrent au point d'en

faire du bruit. Heudicourt, qui les en avait informées, fut le bouc émissaire sur qui tout tomba. Il était plaisant, méchant, hardi, impudent, de la faveur de sa mère, et qui s'enivrait de rien. Il faisait des chansons qui ne mourront jamais. Il en fit, un jour, sur le grand prévôt de S. D. M***, et si folle, si plaisante, si ravissante par son naturel, que le maréchal de Boufflers qui était l'homme du monde le plus sérieux, éclata de rire, derrière le roi, à la messe, en le voyant. Ce rire en gagna d'autres, tellement que le roi se tourna de surprise, qui fut au comble quand il vit le maréchal rire à l'église. Au sortir de la messe, il lui demanda à quoi il en avait eu, et dans un lieu si peu convenable. Le maréchal, riant de nouveau, lui répondit qu'il ne le lui pouvait dire que dans son cabinet. Il lui dit la chanson en rentrant, et voilà le roi aux larmes. Mais ce ne fut pas tout ; c'est qu'il fut deux jours à ne pouvoir regarder aucun M*** sans tomber au même état, et toute la cour encore plus à son exemple. Cette espèce de huée dura longtemps, et on s'en souvient encore.

—

Portrait de Mgr Carron, évêque du Mans (1829-1833) (LV, 54). — Consulter, p. 329, le volume *Episcopat français au* XIXe *siècle*. Paris, 1906. Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères. Le portrait lithographié par Astoin, est au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. P.

—

Le cardinal Donnet a-t-il été enseveli vivant (LV, 60, 130, 242). — Le cardinal Donnet fut bel et bien enseveli vivant à l'époque où il était au Séminaire. Il a raconté lui-même le fait avec détails, au cours d'une discussion relative aux moyens d'empêcher les inhumations précipitées, dans une séance du Sénat, qui eut lieu à la fin du second Empire.

ALFRED DUTENS.

*
* *

Le fait ne s'est passé que dans l'imagination du cardinal Donnet. Il était devenu quelque peu gascon et, comme tous les gascons, bien que la première fois qu'il le raconta il sût que ce n'était qu'une gasconnade, la seconde fois il fut persuadé que c'était arrivé. C'est là sa seule excuse.

Comme il le racontait, le fait lui serait arrivé à Poitiers en 1825, alors qu'il était simple missionnaire apostolique et qu'il prêchait à la cathédrale un sermon sur le « fanatisme » ; c'est au cours de son sermon que, suivant son expression, il est « tombé mort dans cette chaire de vérité ».

Il existe encore aujourd'hui un témoin invoqué par le cardinal Donnet pour assurer la véracité du fait, le chanoine Klingenhoffen, le malheur est que le vénérable chanoine ne naquit qu'en 1831, c'est-à-dire six ans après l'événement.

G. LA BRÈCHE.

*
* *

Il faudrait rechercher dans le *Moniteur* du second empire, à partir du moment où le cardinal Donnet fut nommé sénateur. On y trouverait une discussion au Sénat sur les inhumations prématurées ; le cardinal y raconte (si mes souvenirs sont exacts) qu'étant encore séminariste, il faillit être enterré vivant ; on disait déjà les dernières prières sur son cercueil dans l'église, quand il se réveilla et... en appela de la boîte où il était renfermé.

Je regrette de n'avoir pas la date exacte de la discussion au Sénat impérial, ce qui éviterait des recherches à l'honorable M. P. E.; j'écris en ce moment de souvenir : cet exemple de mort apparente m'a été souvent raconté, — et c'est de lui que je le tiens, — par le docteur Veyne, ami de Sainte-Beuve, auteur lui-même d'une brochure très intéressante, très curieuse, intitulée : *Mort apparente et mort réelle. Artériotomie*... Paris, Adrien Delahaye, 1874 ; une brochure in 8, de 28 pages, cotée à la Bibliothèque nationale Tc.^{54} 93.

C'est un mémoire soumis à l'Académie de Médecine qui avait à décerner un prix, fondé par le marquis d'Ourches, sur le moyen de préserver de semblable malheur, — mort apparente prise pour mort réelle — ceux qui y seraient exposés. Michelet le redoutait aussi.

Le prix ne fut pas donné ; l'Académie dédaigna. J'allai voir moi-même un de ses membres, le docteur R..., — belle tête bourbonienne, — logé boulevard des Capucines, qui ne fit que rire, quand je lui en parlai. — « Mais le cardinal Donnet ? hasardai-je timidement ». — « Le cardinal Donnet a rêvé, il a cru que cela lui était arrivé... » C'est tout ce que je pus en tirer.

Le docteur Veyne a eu le tort de ne pas citer ce cas dans sa brochure ; ce qui me permettrait aujourd'hui d'abréger les re-

cherches de M. P. E.; mais la part qu'il prenait au concours académique avait surtout pour but de proposer un moyen pratique de vérifier si le sujet était mort ou vivant, et qu'il a appelé : l'*Artériotomie*. Je le lui ai vu pratiquer : le signe de la mort *réelle* était concluant. Heureusement les cas de mort apparente seulement sont plus rares ; mais ils se présentent quelquefois. On les a constatés.

Le docteur Veyne cite un mot d'un de ses amis, qui définit bien ce qu'il avait voulu faire : « la maison est fermée, vous voulez voir ce qui se passe dedans ; vous pratiquez une fenêtre et vous voyez. » — C'est ce qu'il appelait l'*Artériotomie*, un moyen simple et à la portée de tout praticien. — Mais, justement, trop simple pour n'être pas écarté à première vue, comme toutes les solutions simples.

JULES TROUBAT.

* * *

Non ! il n'a pas été *enterré* vivant. Il sera difficile de trouver quelqu'un qui puisse se souvenir du fait en contemporain, car l'événement est des environs de 1820-1822, or une personne âgée de 15 ans à cette époque, aurait dans les 90 ans actuellement.

Le cardinal, ami de ma famillle, a raconté à ma mère, que j'interrogeais hier à ce sujet, ce qui lui était arrivé ; bien entendu postérieusement au discours du Sénat, car jusqu'alors il n'aimait pas qu'on lui en parlât. Jeune prêtre, il était missionnaire diocésain. Pris d'une syncope en chaire, il fut transporté hors de l'église et les médecins le déclarèrent mort. Il entendait tout et espérait se réveiller, mais il eut une émotion interne très pénible quand il sentit qu'on prenait la mesure de son corps pour faire son cercueil. Un de ses amis, jeune prêtre, passant dans la ville de X... (ma mère, si elle en sut le nom, ne s'en souvient pas) apprit le décès de l'abbé Donnet. Ayant demandé à le voir il se précipita sur son lit, l'embrassa en pleurant et fit entendre les plaintes les plus vives, et les plus touchantes ; le mort en ressentit une commotion si violente qu'il y eut un mouvement dans ses paupières. L'abbé crut le voir et avertit ; on ne voulut y croire, mais le jeune prêtre insista tellement, en parlant à qui voulait l'entendre qu'ordre fut donné de surseoir à l'inhumation. Au bout de deux ou trois jours, l'abbé Donnet se réveilla de sa léthargie, mais quelques-uns de ses cheveux blanchirent à ce moment-là et le reste de sa belle chevelure ne tarda guère à s'argenter.

J'ignore si le cardinal Donnet, qui est né à Bourg-Argental (Loire) le 16 novembre 1795, a été ordonné prêtre dans le diocèse de Lyon. Si *oui*, c'est là que devraient porter les recherches précises. Du reste, pourquoi ne pas rechercher si dans le discours (*Moniteur officiel* de 1868) il y a variante entre son récit et le mien ?

SAINT-SAUD.

—

Ferdinand de la Roche (LV, 221). — Sur ce peintre et sur son illustre origine, V. l'*Intermédiaire* (XLVI), et *Les enfants du duc de Berry*, par le vicomte de Reiset, p. 311 et suiv.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

* * *

Il ne m'est pas possible de répondre à la question qui est posée par « Massachusetts », mais je puis fournir quelques renseignements sur la famille de la Roche à laquelle on fait allusion. J'ai dans mes papiers la généalogie suivante :

Pierre de la Roche, né le 13 mai 1671, mort le 19 novembre 1737, a épousé Anne le Vasseur décédée le 3 septembre 1752.

De ce mariage sont issus :

Une fille qui épouse Marc Nattier, peintre du roi.

et Jean Philippe, peintre du Roi, qui épouse Marie-Louise Tessier.

Jean Philippe de la Roche a un fils, Jean-Baptiste, né à Versailles, le 12 juillet 1757, marié à Jeanne Decasse, le 23 novembre 1796. Il habite Wrentham Boston (Massachusetts). Il meurt à Saint-Thomas (Antilles danoises) en 1800.

Jean Baptiste eut deux fils :

1er Nicolas-Rose-Hippolyte, né le 27 août 1797, à Wrenlham, baptisé à Boston, épouse en 1827 Adélaïde Croquet de Beaubois ; meurt en janvier 1875, à la Martinique.

2e fils, Charles-Marie-Luce, né le 15 novembre 1798, à Wrentham, dont on perd la trace.

Nicolas-Rose Hippolyte eut 2 fils et 5 filles. Entre autres :

1° Marie-Gustave né le 6 octobre 1830, à Saintes (Charente-Inférieure) épouse à la

Martinique Léontine Blondel La Rougery, le 17 septembre 1868, meurt le 6 février 1880. C'est mon beau-père.

A mon tour, je pose la question suivante : Ferdinand de la Roche le peintre, élève de Signol et de Ch. Muller, qui a exposé au Salon en 1874, est-il un descendant de Charles-Marie-Luce, né à Wrentham le 15 novembre 1798 ? Je le répète, ce Charles-Marie-Luce de La Roche, oncle de mon beau-père a disparu. On ne sait ce qu'il est devenu.

Je possède les actes authentiques qui établissent la filiation énumérée plus haut. R. PICHEVIN.

—

Mlle de la Roche-sur-Yon (LV, 221). — J'ignore s'il faut rapprocher *Mlle de la Roche-sur-Yon*, morte en 1750, de Monsieur le *Prince de la Roche-sur-Yon*, qui vivait au XVIe siècle

Mais je rappelle que ce dernier subit la saignée de la temporale, exécutée par le célèbre chirurgien Ambroise Paré, qui mourut en 1590. (Voir Troubat. *Souv. du dern. secrét. de Sainte-Beuve*, p. 219). MARCEL BAUDOUIN.

* * *

Voir Saint-Simon, édition Cheruel et Ad. Regnier, in-18, 1881. Hachette.

Vol. IX, p. 236, X, 61, XII, p. 156. XVI, p. 288. Hérité de la Duchesse de Bourdon sa sœur. Vol. XVII, p. 41, 42, 267, XIX, p. 92.

—

Esther Guimont (LV, 166, 245). — J'extrais des papiers de Virginie Déjazet deux lettres qui prouvent qu'Esther Guimont ne fréquentait pas que des auteurs, et qu'en tout cas « cette Aspasie » ne manquait ni de cœur ni d'esprit :

Adorable femme,

Voici la copie textuelle du congé que le ministre accorde à votre fils adoptif. Le prince a mis à vous être agréable un vif empressement. Il habite maintenant son palais romain, avenue Montaigne ; c'est là que vous devrez lui adresser vos remerciements. Si vous êtes contente de votre plénipotencière (*sic*), vous le lui prouverez en ne l'oubliant pas en pareille circonstance.

En toutes occasions, à vous de cœur et d'esprit.

ESTHER GUIMONT.

Jeudi, 17 juin 1858.

Mardi, 31 août 1858.

Chère bonne,

Le grand ami a fixé au samedi prochain 4 septembre le dîner auquel il nous convie. Je dois vous prévenir qu'il désire vous présensenter la jolie Phryné qui remplace dans son cœur et dans son lit Plessy-Maintenon. Si cette compagnie ne vous agrée pas, vite un mot. Je l'attends pour inviter une douzaine de chevaliers qui tous seront heureux de mettre à vos pieds mignons l'expretion (*sic*) de leur admiration ainsi que j'y dépose celle de ma plus ardante amitié.

ESTHER GUIMONT.

Ces lettres sont si mal écrites que, rougissant de sa calligraphie, Esther déclare dans un post-scriptum, ne vouloir point affranchir ses épîtres, afin que la poste ait intérêt à trouver la destinataire. L.-HENRY LECOMTE.

—

Hugues van der Goes miniaturiste ? (L, 333, 584). — Depuis que j'ai signalé aux lecteurs de l'*Intermédiaire* la captivante hypothèse de M. Sander Pierron qui attribue au grand peintre flamand Hugues van der Goes certaines miniatures de manuscrits provenant de l'ancien monastère de Rouge-Cloître, en Brabant, et conservés aujourd'hui à Vienne, M. Pierron a fait un nouvel exposé de la question dans le chapitre VII de sa belle *Histoire de la forêt de Soigne* (Bruxelles, 1905). Et une découverte de M. Edouard Laloire, des Archives générales de Belgique, communiquée par lui aux *Arts anciens de Flandre*, vient de donner à cette hypothèse plus de vraisemblance encore.

M. Laloire, en étudiant le livre d'heures nº 72 de la collection des manuscrits du duc d'Arenberg, à Bruxelles, y a trouvé une indication écrite à l'encre rouge, en caractères majuscules et d'une époque ancienne, d'après laquelle Hugues van der Goes aurait contribué à l'ornementation de ce livre, dont les miniatures sont tout à fait remarquables... Après la démonstration de notre auteur, il est certain que le manuscrit a été commandé par Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein (1456-1528) ; il est infiniment probable qu'il fut composé vers 1480 au couvent de Rouge-Cloître, pépinière d'habiles calligraphes où, à ce moment même, Hugues van der Goes achevait sa vie si tourmentée ; il semble établi que

le peintre collabora à l'œuvre comme miniaturiste.

Dans la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, M. Alphonse Bayot a combattu ces deux dernières conclusions. J'avoue que ses arguments n'ont point ébranlé la conviction que m'avait donnée *le Livre d'heures de Philippe de Clèves* (Bruxelles, 1906), le solide travail de M. Laloire. A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Portrait du général Hulin (LV, 275). — Parmi les *Causes célèbres de tous les peuples*, par Armand Fouquier, aux livraisons 62 à 64 (tome III, paru dans le courant de 1859, chez l'éditeur Lebrun) figure le procès du duc d'Enghien, qui occupe 48 pages. A la page 17 est une gravure représentant l'audience de la commission militaire présidée par le général Hulin. Ce personnage y est représenté asssis et de profil. Il porte les cheveux longs, il a le nez court et retroussé, les lèvres très fortes. V A. T.

* * *

M. le Dr Billard le trouvera reproduit dans l'ouvrage intitulé : *Les médaillons de David d'Angers, collection de 125 planches, accompagnée d'un portrait de David d'Angers, gravé d'après le tableau d'Hébert, et précédée d'une préface, par Emile Soldi*. Paris Lévy, 1883. Gr. in-4°.

Le regretté Paul Dablin avait l'intention de faire poser sur le tombeau du général Hulin un médaillon original de David.

Je ne sais si sa bonne idée a été mise à exécution S... Y.

* * *

Il existe un tableau de Paul Delaroche, intitulé : *Le retour des vainqueurs de la Bastille*, où l'on voit le garde-française Hulin porté en triomphe par le peuple qui se rend à l'Hôtel de Ville. Ce tableau appartient à la ville de Paris. En 1881, il était dans un des salons du Pavillon de Flore. M. Hérold, préfet de la Seine, dont j'étais à cette époque le collaborateur, m'assura que Paul Delaroche avait peint la tête d'Hulin d'après un portrait qu'il possédait de ce personnage. Ce tableau a été depuis transporté à l'Hôtel de Ville, dans une des salles des commissions du conseil municipal, où il doit se trouver encore. S.

* * *

Se trouve dans le 2e volume de l'ouvrage Roullion-Petit : *Campagnes mémorables des Français*. Paris, 1817 (gravé par Bovinet). V. A.

—

Lulli accusé de plagiat par Dangeau (LV, 274). — J'ai entendu dire, ou lu quelque part, que c'était Lulli que Boileau avait en vue lorsqu'il écrivait, dans son épitre IX, p 173 du tome I de l'Edition Hachette, 1864):

Prenez le, tête à tête, *ôtez lui son théâtre*,
Ce n'est plus qu'un cœur bas, *un coquin ténébreux*.

Si tel était en effet le caractère de Lulli, il devait être capable, non seulement d'un plagiat, mais de bien d'autres vilaines actions. V. A. T.

—

Le portrait de Molé et de sa femme, par Rigaud (LV, 275). — E. L. I. a-t-il cherché ces portraits en question au château de Champlatreux ?

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Marie-Anne-Françoise Mouchard (LV, 275) — Née en 1738, d'un père receveur des finances, Marie-Anne-Françoise Mouchard, femme du comte Claude de Beauharnais, chef d'Escadre qui en 1759 soutint un fameux combat à bord de la *Bellone*, frère du marquis de Beauharnais, gouverneur général, n'est autre que la célèbre femme de lettres *Fanny* de Beauharnais. C'était la tante par alliance de Joséphine.

Le fils de Fanny et de Claude de Beauharnais épousa le fils aîné du marquis de Beauharnais, le frère d'Alexandre, premier mari de Joséphine.

Dr R. PICHEVIN.

—

Hégésippe Moreau et la police (LV, 110, 191). — D'après un article de Paul Ginisty, publié par le *Petit Troyen* le 11 novembre 1902, Moreau n'aurait pas été rencontré par les policiers en quête d'un rimeur ; mais, « dans un moment où l'excès de sa misère lui paraissait insupportable,... il écrivit au préfet de police, M. Gisquet, pour lui proposer de mettre sa plume à son service »,et M. Gisquet « ne donna aucune suite à cette proposition ».

C'est une autre version de l'accusation portée contre le poète-typographe. Est-elle basée sur un document ? L.-M.

François Perrier, peintre et graveur bourguignon (LV, 222) — Jal, (*Dictionnaire critique*, p. 958), dit qu'il n'a pu trouver son acte de décès.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Panygrolles. B. des Planches : Noms d'imprimeur et d'auteur à retrouver(LV, 55). — Puisque *La Croix du Maine* qui était bien placée pour le savoir, dit que les noms de l'auteur et de l'imprimeur sont supposés, il n'y a pas lieu d'en douter. D'ailleurs, l'imprimeur Barthélemy des Planches est inconnu à Paris à cette époque : il n'est cité ni par Lottin, ni par M. Philippe Renouard. Il y avait à ce moment un imprimeur du nom de Jérémie des Planches, à Genève ; puis d'autres des Planches, plus tard, à Dijon, mais aucun ne porte le prénom de Barthélemy. J. C. Wigg.

—

Famille de Reclesne de Digoine (LV, 222) — Je ne connais pas de généalogie de cette « ancienne famille, qui doit « son nom à une terre située entre Lucenay et Autun, d'où elle s'est répandue « en Bourbonnais, en Auvergne et en « Dauphiné » (Bouillet). Cependant, M. le marquis de L. C. trouvera quelques renseignements sur elle dans : Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne* t V, p 240 ; *Le Bulletin héraldique*, 1888, p. 563 ; Dom Bétencourt : *Noms féodaux*, t. IV, p. 10 et 11 ; Fleury Vindry : *Dictionnaire de l'Etat major français au* XVIe *siècle*. Je crois aussi qu'il pourra consulter avec profit, pour la branche de Bourgogne, *La noblesse aux Etats de Bourgogne* par Beaune et d'Arbaumont. Celle d'Auvergne s'est perpétuée jusqu'en 1888, qu'elle s'est éteinte dans la famille Villardi de Montlaur, tandis que la branche des marquis de Digoine est tombée en quenouille, dès la fin du XVIIe siècle, chez les Frotier, marquis de la Coste Messelière.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille Rigal, du Pont de Montvert (LV, 167). — La famille protestante originaire du Pont-de-Montvert, actuellement prussienne, que le cher confrère a en vue, est incontestablement celle des barons (Freiherrn) von Rigal-Grunland.

Louis-Maximilien Rigal, né à Stuttgart, 17 janvier 1748, négociant, maire de Crefeld (1975), conseiller général de la Roër et député de la Roër (1802), sénateur (1804), officier de la Légion d'honneur, fut créé comte de l'empire par lettres patentes du 26 avril 1808 ; † à Paris, 21 avril 1830.

Il épousa : 1° 26 janvier 1779, Marie-Sybille Heydweiller, † à Crefeld, 8 septembre 1789, dont deux fils ; 2° 28 août 1791, Catherine Heydweiller, † à Crefeld, 18 septembre 1800 :

I. François Henri, comte de Rigal, né 23 août 1785, † 13 mai 1852, agrégé dans la noblesse de Prusse par diplôme du 6 juin 1828, marié en 1807, à Henriette-Sybille Heydweiller, dont trois fils et une fille:

1° Louis-Maximilien de Rigal, membre de la Chambre des seigneurs en Prusse, baron (Freiherr) von Rigal-Grunland par arrêt royal du 15 octobre 1840 (diplôme du 2 juin 1857), selon droit de primogéniture, né à Crefeld, 25 février 1809, † à Bonn, 27 octobre 1885 ; marié : 1° 1er juin 1845, à Mélanie von Creutzer, dont un fils et une fille ; 2° 22 avril 1865, à Minna von Klengel.

a.) François-Maximilien-Louis, baron (Freiherr) von Rigal Grunland, gentilhomme de la chambre du roi de Prusse, né à Godesberg, 15 janvier 1867 ; marié à Roberte-Louise Nuttall, dont deux filles et un fils ;

b.) Marie-Pauline-Henriette, née à Godesberg, 5 octobre 1868 ; mariée à Charles von Schloezer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Allemagne à la Haye.

2° Henri von Rigal, † 1834.

3° Charles-Hermann von Rigal, † 1852,

4° Frédérique-Charlotte von Rigal ; mariée à Charles Mumm.

II). Henri Rigal, lieutenant d'artillerie de la garde impériale, chevalier de la Légion d'honneur, né 8 septembre 1789, † à Luetzen, 2 mai 1813

Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

—

De qui était fils le général Yusuf (XLVIII ; LV, 190). — Ayant habité plusieurs années Alger, notamment à l'époque où le général Yusuf commandait la division, allié à une famille voisine de sa maison de Mustapha, famille qui a conservé avec la générale les plus affec-

tueuses relations, je n'ai jamais entendu parler d'un enfant.

Madame Yusuf (née Weyer et non Meïer) qui a gardé un véritable culte pour son mari, vit encore ; sa raison malheureusemnt est fort affaiblie, mais son frère, M. Gustave Weyer, pourra probablement dire quel était le jeune cavalier de la suite du général à Montpellier.

Officier de cavalerie démissionnaire figurant comme maréchal des logis de spahis dans le tableau d'Horace Vernet « la bataille d'Isly » au musée de Versailles, M. Gustave Weyer retraité comme trésorier payeur d'Alger, demeure à Paris ; son adresse est dans le *Bottin*. A. P. D.

Les armoiries de Necker (LV, 277). — *De gueules à un cygne d'argent, nageant dans une mer du même ; au chef du second, chargé d'une grappe de raisins de pourpre, pamprée de sinople, posée en fasce, la tige à senestre.* S... Y.

Armoiries de Papon de Mancune (LV, 111, 251). — Popon de Mancune était possesseur d'une bibliothèque vendue en 1799 par les soins du libraire Mauger, et sur laquelle le *Bulletin du Bibliophile* de 1853, p. 205, a donné quelques renseignements, mais il ne devait pas faire relier ses livres à ses armes, car il n'est pas mentionné dans l'*Armorial du bibliophile* de J. Guigard. J.-C. Wigg.

La noblesse sous la troisième République (LIV, 9 895, 985 ; LV, 81, 196 248). — La question a singulièrement dévié et on n'a jamais donné satisfaction à mon indiscrète curiosité.

J'avais d'abord demandé à quel personnage faisait allusion M. Monier, directeur des affaires civiles et du sceau, lorsqu'en répondant dans la séance de la Chambre du 14 décembre dernier, en qualité de commissaire du gouvernement, à une interruption de M. le marquis de Pins, il s'était exprimé dans ces termes ;

« La République, *sauf une seule exception* en 1876, motivée par des questions diplomatiques et des raisons sur lesquelles je n'ai pas à insister, pas plus que je ne dirai le nom du personnage qui a bénéficié de cette exception, la République, *sauf cette exception*, n'a jamais reconnu un titre du pape. »

M. O'Kelly de Gallway a déclaré, dans le n° 1136 de l'*Intermédiaire* que ce n'était pas un seul titre conféré par le pape que la République avait confirmé en 1876, mais bien *cinq* », et il a cité les noms des titulaires. Est-ce M. Monier, directeur des affaires civiles et du sceau, ou M. O'Kelly de Gallway qui se trompe ?

Quelques instants avant qu'il ne fût question des titres du pape, M. Monier avait dit aussi :

« Depuis la suppression des majorats, depuis la loi de 1849, personne ne s'est plus fait investir parce qu'à partir de ce moment l'investiture a été dépouillée de toute préoccupation d'intérêt personnel. »

A cette affirmation le rapporteur général de la loi a répondu :

« Cela n'est pas tout à fait exact. Un certain nombre d'ayants droits à des titres nobiliaires ont, ces années dernières, régulièrement sollicité du garde des sceaux, conformément aux décrets et règlements existants, l'arrêté d'investiture, et payé les droits de chancellerie y afférents. Je pourrai citer le cas de M. de La Rochefoucauld qui, il y a deux ou trois ans, a demandé un arrêté d'investiture et a acquitté un droit de 5.000 francs sur le titre nobiliaire qu'il avait trouvé dans la succession de son père. »

Ces déclarations faites du haut de la tribune française, le 14 décembre 1906, ont donc appris au directeur du sceau lui-même et révélé à un certain nombre de profanes (parmi lesquels je compte) que depuis quelques années, la République, par application de la législation de 1808, accordait l'investiture de titres à ceux qui en faisaient la demande. Le rapporteur a précisé « *que cet acte d'investiture n'était que la reconnaissance d'un titre sur lequel ne pouvait s'instituer aucune discussion.* »

Les titres de cette nature sont, je crois, fort rares, et il serait peut-être intéressant de savoir quelle est l'autorité qui les déclare indiscutables et en soumet l'investiture à la signature du garde des sceaux. Mais là n'est pas la question. Je me suis borné à demander si quelque collègue de l'*Intermédiaire* ne pourrait pas nous apprendre quel est le membre de la très nombreuse et illustre maison de La Rochefoucauld qui a cru devoir réclamer au gouvernement de la République, moyen-

nant cinq mille francs, l'investiture d'un titre.

On n'a pas encore répondu à cette question, A. B.

—

Saint Christophe et l'enfant Jésus (LIV, 10, 139, 200, 304, 419, 735, 753; LV, 42, 148). — Dans les *Fleurs des vies des Saints*, recueillies par le R. P Ribadeneira S. J., édition de M.DC.LXXXXIII, Paris, chez Maurice Villery, saint Christophe est représenté traversant une rivière à l'aide d'un fort bâton, et portant, à califourchon sur le cou, l'enfant Jésus, bénissant de la main droite et tenant sur le bras gauche replié le globe terrestre.

L'auteur explique ainsi cette gravure :

On peint communément saint Christophe avec le petit Jésus sur l'épaule, qui passe une rivière , il veut dire par là que saint Christophe traversa les grandes eaux des tourments et des travaux, avec la force qu'il receut de Dieu. Quant à ce qu'on le met aux hauts lieux, ce doit estre à cause de la grâce que N. S. lui octroya contre la grêle, la tempête et le tonnerre.

D'autre part, on trouve dans la *Bibliothèque Sacrée* de Richard et Giraud, Paris, 1822, t. 7, p. 89 suiv. le passage suivant :

Molanus observe que, dans les siècles d'ignorance, on était persuadé qu'on ne pouvait mourir en réprouvé le jour qu'on aurait vu une image de ce saint ; et que pour cela on la plaçait à l'entrée des églises, ou qu'on la peignait sur le dehors avec les vers suivants :

Christophori sancti speciem quicunque tuetur,
Ista nempé die non morte mala, morietur.

Ou bien :

Christophorum videas : postea tutus eas.

Et quelquefois :

Christophore sancte, virtutes sunt tibi tantœ,
Qui te manè vident, nocturno tempore rident]

Dans des vers qui valent mieux, le célèbre Vida donne les raisons suivantes de la grandeur et de l'action dans lesquelles ce saint est représenté :

Christophore, infixum quod eum usque in corde gerebas,
Pictores Christum dant tibi ferre humeris :
Quem gestans quoniam multa es perpessus amara,
Te pedibus faciunt ire per alta maris.
Id quia non poteras, nisi vasti corporis usu,
Dant membra immanis quanta giganti erant;
Us te non capiant, quamvis ingentia, templa,
Cogeris et rigidas sub Jove ferre hiemes.
Omnia quod victor superasti dura, virentem
Dant manibus palmam qua regis altus iter
Quod potis, ars tibi dat, nequeat cum fingere vera,
Accipe cuncta bono tu bonus ista animo.

F. H.

Les églises fortifiées (T. G., 308 ; XXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; LI). — Il existe une série de cartes postales illustrées, publiée à Vervins, je crois, intitulée : « Les anciennes églises fortifiées de la Thiérache ».

C'est en effet dans les régions frontières ou anciennement frontières qu'il faut chercher ces églises.

Je citerai dans le Nord comme ayant jadis possédé une église et un cimetière fortifiés : Forest-lez-Landrecies, Bermerain, Salesches et Auchy-les-Orchies.

M. l'abbé Poulet, dans son *Histoire de Forest* (Cambrai, 1905, in-8°) donne une vue de l'église où figurent une tour et ce qui reste du mur d'enceinte qui entourait anciennement cette église (dans laquelle se trouvait un puits) et le cimetière.

Sur l'église et le cimetière de Bermerain, on peut voir : A. de Baralle et F. Delcroix, *Lettre sur Bermerain, commune du canton de Solesmes*, dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. I, p. 211. De Mortagne.

—

Le retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune (LV, 277). — Voir l'importante notice de M. F. de Mély dans la *Gazette des Beaux-Arts* de 1906. C'est le seul travail utile aux érudits. André Girodie.

—

Question d'esthétique féminine (LIV, 729, 828, 871, 927). — C'est, je crois, une erreur de conclure d'une observation faite sur une sculpture africaine à un caractère de race.

Je ne connais aucune observation de voyageur ou d'ethnographe confirmant cette induction. Les vrais nègres aborigènes, en petit nombre aujourd'hui, disséminés dans quelques parties de la forêt vierge et dans les vases de la côte, n'ont pas ce caractère. On signale chez la femme une tendance marquée à la stéatopygie et au développement des seins et du tablier. Les autres races s'éloignent du « negrito ». Leur type de beauté est voisin de celui de la race blanche pour laquelle le dénominateur de l'indice de profil thoraco abdominal est plus faible que le numérateur.

Quant à la parenté de l'art égyptien et de l'art guinéen (?) l'influence vient du premier et non du second. Sénégal.

Le burlesque dans la littérature (LV, 162 258). — Le genre burlesque vint d'Italie en France, dans la première moitié du xviie siècle ; et ce fut, en effet, Sarrazin qui le mit à la mode. Mais Scarron en fut, comme il s'intitulait lui-même « l'Empereur ».

Au surplus, Y peut consulter, à ce sujet, les *Curiosités littéraires* de Ludovic Lalanne ; il y trouvera un chapitre des plus intéressants sur le *Genre burlesque*.

D'E.

—

« Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle ? » (LIV, 899 ; L, 40). — Ce dialogue en vers de Fourcroy n'a pas paru, comme le croit M. H. Quinnet, dans le *Recueil* de Sercy. Il a été imprimé pour la première fois, en ce qui a trait aux recueils collectifs de poésies du xviie siècle, dans le *Recueil de vers choisis*, du Père Bouhours. Paris, 1693. Voir ma Bibliogr. des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700, t. III, p. 339. LACH.

—

Prononciation de l'U en latin (LIV, 279, 420, 537, 763 ; LV, 43, 206). — Dans le Bas-Maine, une porcherie se nomme une *soue* dans le langage populaire. De même, on y appelle du *souis*, les poussières, balayures et légères ordures ménagères.

Dans l'un et l'autre cas, l'étymologie *sus* paraît incontestable, ce qui donne *ou* pour la prononciation de l'*u* latin. (en confirmation des réponses précédentes).

T. O' REUT.

—

Rentrer ou entrer (LIV, 729). — « Je rentre dans telle administration » là où jamais on n'était *entré* auparavant.

Je suis horriblement choqué de voir à quel point se répand cette affreuse et incorrecte manière de s'exprimer, et, jusqu'ici, je la croyais uniquement l'*apanage* d'une catégorie de personnes qui, par exemple, nettoient leurs *casteroles* avec de *la carbonade*, qui vont chercher un torchon dans *l'ormoire du colidor* et qui, dans un autre ordre d'idées, si elles sont malades, vous expliqueront, comme je l'ai entendu dernièrement, que c'est à cause de « la fourchette du cœur qui s'est retournée sur l'estomac ».

C. DE LA BENOTTE.

« Les Sonnettes, ou mémoires du marquis D... » Noms à retrouver (LIV, 783) — Cet ouvrage est de J.-B. Guiard de Servigné, avocat au Parlement de Rennes. J'ai lu quelque part que *les Sonnettes* le firent mettre à la Bastille ; mais je ne puis en ce moment retrouver ma note.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

La biographie de Galilée (LIV, 897). — On peut encore consulter la *Bibliografia Galileiana* de Riccardi, qui a paru à Modène en 1873. Mais, depuis, les nombreuses et importantes publications de Favoro ont renouvelé la biographie de Galilée.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

« De malheurs évités le bonheur se compose » (LIII ; LIV, 257 ; LV, 89).

... Il s'explique par un beau distique que je fis autrefois, — et dont je n'ai gardé que le premier vers, parce que le second renfermait des longueurs :

Des malheurs évités le bonheur se compose !

(A. Karr, *Les Guêpes*, janvier 1842. Ed. Lecou et Blanchard, 1853, II, 305).

T. O'REUT.

—

Gênevois pour Genevois (LV, 219). — Littré dit, je crois, quelque part, dans son *Dictionnaire*, — je n'ai pas pu retrouver où il formule cette règle, qui souffre, au surplus, bon nombre d'exceptions — que le français évite deux syllabes accentuées de suite

Genèvois, qui semble le dérivé normal de Genève, aurait deux syllabes sonores se suivant immédiatement.

L'accent a donc été reporté sur la première syllabe du mot, et a fait Génevois (accent aigu, et non circonflexe).

A Genève, on écrit : Genevois, et on prononce en général : G'nevois, le second *e* ayant presque autant de sonorité qu'un *o* ; ce qui donne deux syllabes sonores de suite.

Génevois — jénevois — est l'orthographe et la prononciation données par Littré, dans son *Supplément* (d'après le *Complément du Dictionnaire de l'Académie*. Paris 1842). Dr CORDES.

Achéron (LV, 218). — La question peut se poser de savoir s'il nous est permis de prononcer autrement que Racine :

Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

Tous les mots de ce vers sont choisis pour composer une sonorité farouche. On ne peut supprimer l'allitération entre *Achéron* et *lâche* sans trahir le dessein du poëte.

Mais cette diction chuintante est un archaïsme. Personne ne prononce plus Achéron comme Achères et il me semble qu'il n'y a pas lieu de le regretter.

CANDIDE.

—

Coïnquiner (LV, 14, 318). -- On demande d'où vient *coïnquiner* et si c'est un néologisme ?

Le mot nous est venu de la Vulgate, par l'intermédiaire de ses plus anciens traducteurs. (*Pseudo-Baruch.*III, 11).

Voici le texte :

Coïnquinatus es cum mortuis, deputatus es cum descendentibus in infernum.

Et voici comment traduit Guiart des Moulins, dès la fin du XIIIe siècle :

Tu es *coïnquinez* avec ceux qui descendent en Enfer.

Coïnquiner a donc au moins 600 ans d'existence. On en trouve d'ailleurs de nombreux exemples aux XVe et XVIe siècles. En 1660, il a disparu du riche vocabulaire de Duez, mais on le rencontre encore en 1673, dans la dernière édition de Cotgrave, donnée par James Howell.

CANDIDE.

—

Le truage (LIV, 278).

Péage : « En lieu du tribut qu'ils demandoient, je leur envoie le corps de leur empereur (des romains) ne autre *truage* ne leur rendra le roi Artus Laruel, III, p. 151). — Payer le *truage* (à une barrière), dans Fercel, V. fol. 108.

Lors du bon temps du feu roi le très sage
Point n'y avoit eu tant de lieux *truage*
Vigiles de Charles VII.

Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire de l'ancien langage français*, tome X. Niort-Favre 1882. J. H. D. R.

* * *

Droit qui en Bourgogne appartenait au seigneur de la terre où une bête qu'on chassait avait été abattue, quoiqu'elle eût été levée sur la terre du chasseur qui la poursuivait.

(*Diction. de Bescherelle*).

On peut lire dans l'article TRUAND du même dictionnaire que ce mot a la même étymologie. Mais qu'est-ce que le truage des bâtards ? Le bâtard, dit Michelet, est dans une situation analogue à l'aubain. « Sont, par ladite coutume et usage (de Laon), réputez épaves, ceux qui sont natifs hors du royaume, sujets néanmoins, et demeurans au dit royaume, et sont leurs enfans tenus et réputés Aubains, et pareillement les enfans des bâtards ; en telle manière que si leurs enfans décèdent sans hoirs légitimes de leurs corps, leurs biens appartiennent au roi. » Il est clair que si la bête qui vient mourir sur sa terre est un *aubain* pour le seigneur Bourguignon, la reine citée par Dumoulin demande que l'héritage des bâtards lui soit TRUAGE ou AUBAINE personnelle.

E. GRAVE.

—

Bisannuel et biennal (LIV, 562, 703, 820, 876). — *Bimensuel* équivaut très exactement à *semi mensuel* et lui est préférable. Il ne signifie nullement tous les deux mois : cette idée est exprimée par *bimestriel*, mot que l'on n'a pas à créer, qui existe, qui est employé. B.-F.

* * *

Le *Courrier de Vaugelas*, feuille semi-mensuelle, ... fouille tous les journaux et, deux fois par mois, fait son butin de solécismes qu'il cloue au pilori.

(Paul Stapfer, professeur à la faculté des lettres de Grenoble. De quelques travaux récents sur la langue française, décembre 1872, dans *Etudes sur la littérature française moderne et contemporaine*, Paris 1881, pages 242 et 246).

Pour ce critique, semi-mensuel signifie donc chaque demi-mois, et il eût sans doute écrit semi-annuel pour chaque demi an. Je crois qu'il avait raison ; et je suis résolu à dire : 1° semi..... pour chaque demi... à intervalles égaux, exemple : le 1er et le 15 de chaque mois ; 2° bimensuel, bisannuel pour deux fois par.... à intervalles inégaux, exemples : chaque 1er et chaque 7 du mois. 3° bimestriel, biennal pour tous les deux..., exemple : en janvier, mars, mai, etc.

Mais, inévitablement, je me tromperai quelquefois. SGLPN

* * *

Dans sa brochure sur *La langue fran-*

çaise au XXe siècle, M. le vicomte de Bonald a écrit ces mots :

Bisannuel signifiant tous les deux ans, on pourrait en déduire, par analogie, qu'un journal *bimensuel* paraît tous les deux mois. Erreur profonde, il paraît tous les quinze jours !

Que cette erreur soit faite par certains Français, je l'avoue, sans peine, mais, je crois utile de le bien remarquer : l'abbé PARMENTIER, directeur du *Prêt-Revue ecclésiastique*, ne l'a point faite et a donné la véritable solution de ce problème. Il dit dans son prospectus que le périodique est : *hebdomadaire*, pour La Nature, La Science catholique ; *semi-mensuel*, pour le correspondant, pour la Réforme sociale ; *trimestriel*, pour la Revue biblique. On dirait de même *semestrielle* ou *semi-annuelle* pour une Revue qui paraîtrait deux fois par an, et *bisannuelle* pour celle qui ne paraîtrait que tous les deux ans.

C'est la vraie solution trouvée depuis longtemps et employée pour un usage ordinaire, ce qui répond au désir exprimé dans l'*Intermédiaire* par M. de Bonald : « Pourquoi, dit-il, ne pas lui conserver (au mot *bimensuel*) sa véritable signification ? »

Il reste à résoudre une difficulté. Comment dire en un seul mot qu'une revue (comme l'*Intermédiaire*) paraît trois fois par mois ! Comme on dit *bimensuel* et *semimensuel*, *trimensuel* puisqu'on a *trimestriel* pour le périodique paraissant une fois par trimestre ? SYOLA.

—

Asturies, Cantabrie (étymologie des mots) (LV, 163) — Je m'occupe depuis quelques années d'étymologies, en ce qui concerne le patois vendéen et les dénominations des lieux-dits de cette région ; et, plus je vais, plus je suis frappé de l'importance du vieux celtique, autrement dit du *gaulois* (ne pas confondre avec le *breton moderne*, idiome importée du V-VIIe siècle après J.-C. J. à ce point de vue).

Tous les celtisants savent que *Aber* signifie « port de mer, fermé et sûr, ou embouchure de rivière ». D'où d'ailleurs les mots français *Hâvre* ; *Le Hâvre de Grâce* ; *Hâvre de la Gachère* (Vendée) ; *Le Hâvre* (*Sallertaine*) ; *Soullans, Vendée*) *Le Hâvre de Kéran* (Saint-Urbain, Vendée). etc., etc, Mais voici un fait plus intéressant.

Il y a, en Vendée, sur la rive occidentale du Marais de Mont, à 5-6 lieues dans les terres, à l'heure présente, un lieudit appelé *Pont Habert*. Ce lieudit correspond à l'ancienne embouchure d'une *rivière*, qui était un *port* encore à l'époque romaine, (substructions caractéristiques d'un grand établissement romain en ce point), et était le *Challans* romain (autrefois on ortographiaït : *Pont-Aber*). Il est probable que les Romains durent construire un *pont* sur cet « aber » (d'où son nom : pont sur l'Aber). En tout cas en 1130, le Pont-Aber était un *pont à péage* sur la rivière qui vient de la Garnache, c'est-à-dire de la capitale de la contrée au XIIe siècle.

Il est évident que ce mot *aber* a pour racine le terme signifiant *eau* en sanscrit et en gaulois : *ava* (qui a donné *ève*, eau, en patois vendéen) ; d'où sont dérivés : *apa* ; puis *aba* (d'où *aber*) ; puis *afa* (d'où *hafen*, allemand).

Le terme vendéen, *abrou*, qui signifie « abreuvoir, fontaine », vient probablement sinon de *aber*, du moins du radical *aba*.

Il est donc des plus probables que M. L. Hugonnet a raison et que les *Celtibères* ne sont que des *Celtes*, c'est-à-dire des *Gaulois*. MARCEL BAUDOUIN.

—

Frères et sœurs (LV, 225). — Je ne crois pas que les réponses feront défaut à la question de Hahl Bouq Herhk. Rien qu'à la lire, trois exemples typiques me viennent à la mémoire, que je demande à lui servir tout chauds.

J'emprunte le premier à la mythologie égyptienne. Isis, la Bonne déesse, fut peut-être le prototype du dévouement et de l'affection *sororale*. On pourra m'objecter qu'aux époques primitives où il faut rapporter la légende d'Isis, l'état des mœurs ne permettait pas toujours de distinguer bien nettement entre le sentiment fraternel et d'autres plus intimes, puisque le mariage entre frère et sœur était admis ; en fait, Isis était destinée à son frère Osiris avant qu'elle ne vît le jour ; le mariage aurait été consommé dans le sein même de leur mère.

Quoi qu'il en ait été, la déesse égyptienne donna à son frère et époux des

preuves non équivoques de son dévouement dans la guerre sans trève que ce dernier eut à soutenir contre leur demi-frère, Typhon. Plutarque donne les détails de cette lutte féroce où Osiris succomba et après laquelle il fut dépecé en 14 morceaux que son ennemi dispersa dans les méandres du delta du Nil. Isis eut beaucoup de peine à réunir ces précieux débris ; elle n'en retrouva effectivement que treize : celui qui manquait (bien à contretemps, hélas ! pour l'épouse) avait été la proie des poissons !

Le second exemple, parfaitement historique, celui-là, nous est offert par Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier la Marguerite des Marguerites, comme l'appelle Michelet. Il faut lire, dans notre grand historien, les pages émues qu'il a consacrées à cette victime constante du dévouement fraternel ; celles surtout où il raconte comment l'en récompensa ce « gros garçon » trop aimé. Peut-être le souvenir de l'ignoble outrage qui la fit s'enfuir jusqu'à Lyon la hantait-elle encore lorsque, beaucoup plus tard, elle décrivait en termes si touchants l'attentat du même genre qui termine la Xe Nouvelle de l'Heptaméron.

L'affection qu'elle portait à son frère résista pourtant à ce coup affreux. Après Pavie, lorsque, malade de honte et de désespoir, le prisonnier de Charles-Quint demanda à voir sa mère une dernière fois, la terrible Savoyarde ne voulut pas quitter la France ; c'est Marguerite qui dut entreprendre ce douloureux voyage, doublement pénible pour elle, puisqu'elle allait à Madrid jouer, au profit de son frère, le triste rôle que l'on sait.

Mon dernier exemple, enfin, est celui de l'adorable sœur de Renan, exemple certainement présent à la mémoire de tous ceux qui ont eu entre les mains le volume de lettres qui a été publié il y a une dizaine d'années. Ce volume étant d'un accès facile, je me contente de l'indiquer ; il contient les plus éloquents témoignages de cette affection *sororale* que notre collaborateur veut avoir l'air de ne pas connaître.

Une remarque pour finir. Le caractère distinctif de l'affection de la sœur pour le frère est que cette affection se rapproche beaucoup (sauf dans le cas d'Isis, et encore... qui sait ?) de l'amour maternel, que nous autres hommes nous comprenons si peu ; il y entre toujours, en outre, l'idée, plus ou moins manifeste de la protection, qui présuppose une supériorité quelconque, celle de l'âge, par exemple, comme dans le cas de Marguerite d'Angoulême et d'Henriette Renan.

Ne se pourrait-il pas que ces grandes aimantes eussent commencé à aimer leurs frères plus jeunes qu'elles un peu comme toutes les filles aiment leur première poupée ? Ceci dit sans vouloir le moins du monde rabaisser ces affections sublimes devant lesquelles je m'incline.

NESCIE.

***

Eugénie de Guérin mérite, je crois, de faire partie de la liste à dresser.

SGLPN.

***

Il a été composé au XVIe siècle un colossal dictionnaire où les personnages célèbres sont classés, non d'après l'ordre alphabétique de leurs noms, mais d'après l'ordre logique des actions qui les ont rendus fameux.

Toutes les questions analogues à celle-ci trouvent là une réponse provisoire et qui peut épargner aux érudits bien des recherches préliminaires. Comme l'ouvrage est peu connu et qu'il n'a jamais eu d'imitateurs (pourquoi ?) on nous saura gré d'en donner le titre :

Theatrum Vitae humanae, omnium fere eorum quae in hominem cadere possunt, bonorum atque malorum exempla historica. Basileae. Froben. M.D.LXV. gr in-folio de 1428 pages avec 2 index.

Le *Theatrum Vitae* fut commencé par Conrad Wolffhart, dit Lycosthenes (1518-1561) et terminé par Théodore Zwinger (1533-1588). Tous deux étaient Bâlois, Zwinger de naissance, et l'alsacien Wolffhart, d'élection. Celui-ci mourut d'apoplexie à quarante-deux ans laissant son œuvre inachevée. Zwinger avait vingt-huit ans lorsqu'il entreprit de la terminer ; quatre ans plus tard, l'ouvrage paraissait. Ce pesant répertoire est donc une œuvre de jeunesse.

Il ne faut pas le confondre avec les *Diverses Leçons* ou les *Historiae ludicrae* publiées par la suite et qui n'offrent pas comme lui un tableau complet et véritablement encyclopédique des actions humaines. Le *Theatrum Vitae* est pour

l'anecdote ce que la *Polyanthea* de 1600 est pour la citation : un trésor de références. CANDIDE.

—

Le tabac au XVII siècle (LV, 107, 266). — Voici quelques lignes sur l'usage du tabac dans les troupes françaises avant 1789. Dans une lettre datée du 12 septembre 1759 et adressée au maréchal de Belle-Isle par le général de Flobert, commandant des troupes embarquées sur les frégates du capitaine F. Thurot, en vue d'une diversion en Irlande en 1759, il est dit que celui-ci « vient de décider d'accorder « à chaque soldat une livre de tabac à « fumer pour le tems de la traversée », quantité qui fut délivrée ledit jour, 12 septembre. F. L. A. H. M.

—

Le Rocher de Cancale (LV, 279).— L'ancien et vrai *Rocher de Cancale* se trouvait situé à l'angle de la rue Montorgueil, n° 59, et de la rue Mandar ; je puis d'autant plus affirmer cette indication, que mes parents habitèrent cette maison de 1811 à 1821, et leur ai souvent entendu parler de la vogue de ce restaurant bien connu où, à cette époque, la joyeuse société du *Caveau* s'y était reformée vers 1805 et où se réunissaient les fameux chansonniers, Armand Gouffé, Laujon, Désaugiers, Béranger, etc., dignes successeurs des Panard, Collé, Piron, etc.

E GAILLARD.

—

Le dimanche et le décadi (LIV, 274, 378, 438, 490, 508, 563, 625). — A propos de cette question, notre confrère le Docteur Billard a rappelé le décret de 1852 interdisant les travaux publics le dimanche et les jours fériés. Ce décret a dû rapidement tomber en désuétude, car je me souviens avoir vu, étant enfant (entre 1860 et 1870), travailler à l'*haussmannisation* de Paris le dimanche comme les autres jours.

Les catholiques étaient même assez scandalisés de voir travailler dimanches et jours de fête à la construction du château des Tuileries. Il est très vrai, d'ailleurs, qu'on avait grand'peine à obtenir des ouvriers qu'ils chomâssent le dimanche : ils préféraient « faire le lundi »

Les révolutionnaires de 93 étaient alors sévères dans l'application de la loi du décadi : non seulement les ouvriers ne pouvaient pas travailler, mais il était rigoureusement interdit aux boutiquiers d'étaler, ce jour-là, leurs marchandises.

J. W.

—

Enterrements à visage découvert (LV, 3, 64, 153, 206, 233). — Marat fut porté au Panthéon sur un char triomphal dessiné par David. Le corps du Tribun était si décomposé qu'on fut obligé de le maquiller, et pour que la mise en scène fut complète, le corps fut couvert de linge souillé de sang, le bras nu et pendant, les doigts tenant encore une plume de fer.

ECILA.

—

Les femmes confesseurs (LIII, LIV, 665, 967). — Question déjà posée sous le titre *Les confesseuses*, quelques mois plus tôt (LIII, 164, 323). Il faudrait réunir les deux rubriques.

—

La première femme inscrite sur les listes électorales (LIV, 3, 71, 159). — Au milieu du XIVe siècle, les habitants de Provins et des villages de la banlieue de cette ville, furent appelés à voter sur la question de savoir, s'ils voulaient « demourer souz le gouvernement de « maires et eschevins » ; ou « estre go- « verné de par le roy tant seulement ».

Félix Bourquelot a publié les listes des votants, qui sont au nombre de 156 pour les maires et 2543 pour le roy.

Sur ce chiffre total de 2701, on trouve *350 noms de femmes*, tant veuves que mariées, votant pour leur mari, leur fils... Ces listes sont très intéressantes à étudier.

E. V. T.

—

Pourquoi les Japonaises n'ont-elles pas de bijoux? (LV, 59). On nous dit que *chez tous les peuples la femme s'est parée de bijoux*. Non. Les bijoux sont l'ornement des pays chauds. Si une Laponne voulait se parer comme la *Salomé* de Gustave Moreau, elle serait cruellement atteinte par la « brûlure » du métal glacé sur la peau nue. Les Japonaises seraient moins exposées, mais pourtant le climat de leur pays est beaucoup plus froid que ne le ferait croire sa latitude. L'hiver dure cinq mois à Tokio ; il y gèle à 10°, il y neige souvent ; les maisons sont en bois et les murs en papier. On comprend facilement que les femmes de

la ville portent tous leurs bijoux dans leur chevelure, sans contact avec la peau.

Un Passant.

—

La reine des Gypsies (LV, 170). — On pourrait peut être consulter :

1° *The surprising Adventures of Bamysfylde Moore Careu, King of Beggars, containing his life* etc., London, Crosby's, in-8, 1812.

Cet ouvrage renferme des renseignements sur les gueux anglais du XVIIIe siècle.

2° *Vagabondiana, or anecdotes of mendicant wanderers trough the streets of London*... by Smith, 1817, in-4°.

Contient des indications sur les gueux anglais du XIXe siècle.

3° V. de Rochas : *Les parias de France et d'Espagne* (Hachette, 1876).

Gustave Fustier.

***

Les Gipsies anglais sont peut-être la seule famille bohémienne qui ait eu des *rois*, à commencer par le comte de Grèce (1502) jusqu'à la reine Ester Faa Blythe, morte en 1883.

En Amérique aussi il y a eu une dynastie de souverains Gipsies, les Stanleys dont le dernier, que je sache, a été la reine Mathelda, II (1888). Colocci.

—

Les dernières paroles des exécutés (LIV, 946 ; LV, 100, 212). — J'ajoute un post-scriptum à ma petite contribution *aux dernières paroles des exécutés*.

Favras, condamné à être pendu sur la place de Grève, marcha d'un pas assuré sur le lieu de l'exécution. Il faisait nuit, et on avait mis des lampions jusque sur la potence. Arrivé au pied du gibet, le marquis éleva la voix en disant : *Citoyens, je meurs innocent ; priez Dieu pour moi.* Vers le second échelon, il dit d'un ton aussi élevé : *Citoyens, je vous demande le secours de vos prières, je meurs innocent.* Au dernier échelon, il ajouta : *Citoyens, je suis innocent, priez Dieu pour moi.* (Au bourreau) *Et toi, fais ton devoir !*

Murat, couché en joue, au moment du feu, dit : *Soldats, sauvez le visage ; visez au cœur !*

Les quatre sergents de la Rochelle, Bories, Goubin, Raoulx et Pommier, condamnés à mort en 1822, pour avoir conspiré contre le gouvernement de Louis XVIII, furent exécutés, le 21 septembre, sur la place de Grève. Réunis au pied de l'échafaud, ils s'embrassèrent ; puis Raoulx monta le premier, et pendant qu'on l'attachait sur la planche de la guillotine, il s'écria d'une voix tonnante : *Vive la liberté* ! Pommier et Goubin poussèrent le même cri ; Bories, avant de se livrer au bourreau, s'adressa à la foule : *Rappelez-vous*, dit-il, *que c'est le sang de vos fils qu'on fait couler aujourd'hui.*

Arrivé sur la place de Grève, Georges Cadoudal, sur la recommandation de l'abbé de Keravenant récita la Salutation angélique : « Je vous salue, Marie, pleine de grâces... Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant... » Et Cadoudal, s'arrêta : « Continuez, dit le prêtre, et à l'heure de notre mort » — A quoi bon ? dit Georges, l'heure de la mort, n'est-ce pas maintenant ? » Et il demanda une dernière faveur : « *Pour ôter à mes compagnons l'idée que je pourrais leur survivre, je demande à mourir le premier, je leur dois l'exemple.* »

Quant à Picot et Deville, à l'instant de périr, ils crient : « *Vive la Religion* ! *vive le Roi* ! »

On sait que des nombreux assassins du général Brea de Lure et de son aide de camp, Mangin, deux seulement furent exécutés.

Daix, administré de Bicêtre, arrivé sur la plate-forme de l'échafaud, se redressa, et il s'apprêtait à parler quand l'ecclésiastique voulut lui mettre la main sur la bouche, en le suppliant de garder le silence et de se recueillir. « Laissez-moi ! laissez-moi ! dit Daix, vous n'avez pas le droit de m'empêcher de parler ! » Et il s'écria d'une voix énergique : « Je meurs chrétien et innocent pour la cause du général Brea ! Je meurs chrétien ! » Le prêtre l'embrassa, lui fit baiser le crucifix, puis on l'étendit sur la planche et le couteau tomba.

Lahr était déjà sur la plate-forme et contemplait le triangle rougi. Sa contenance fut aussi ferme. Lahr embrassa le crucifix, il dit comme Jeanne d'Arc : « Jésus, Marie ! Marie, Jésus, priez pour moi ! »

Je termine par les plus touchantes et les plus émouvantes des paroles prononcées par les exécutés.

La petite Nicole, âgée de 16 ans, qui fit

partie de la fameuse journée de la *Messe rouge*, dont Lenôtre a brossé dans son *Baron de Batz* un si saisissant tableau, arrivée sur l'échafaud, s'arrangea, se mit à la planche, et dit d'une voix douce au bourreau : « Monsieur, suis-je bien comme cela ? » Un homme qui était là, en tomba à la renverse : il fallut le remporter chez lui. Dr BILLARD.

—

L'invention de la guillotine (G. G., XXXVI ; LV, 266). — Une guillotine bien plus perfectionnée encore que celle de 1553 est représentée dans une miniature du XVe siècle où on la voit couper à la fois la tête d'un martyr et le pied d'un autre patient. Cette miniature appartient au manuscrit n° 3 de la bibliothèque municipale de Mâcon.

BIBL. MAC.

—

Extinction des incendies au moyen du vinaigre (LII ; LV, 264). — Les anciens auteurs militaires s'accordent à conseiller l'emploi du vinaigre contre les incendies.

Pour que ni les tours de charpente, ni les ponts, ni les tortues ne puissent être incendiés, on doit les recouvrir de lames de fer, d'airain ou de plomb ; on se servira aussi d'algues enfermées dans des filets, d'éponges humides et de peaux imbibées de vinaigre, d'eau ou de glu ; ou bien encore on oindra de sang pétri avec de la cendre les bois du côté où ils sont le plus exposés au feu.

(PHILON. *Attaque des places*, 26).

Si les ennemis s'efforcent de vous incendier au moyen de matières incendiaires, il faut vous y opposer à l'aide du vinaigre, car il empêche de brûler facilement. Il serait cependant plus avantageux qu'on eût mouillé à l'avance avec du vinaigre ce qui est exposé à brûler, car le feu ne prend pas aux matières imbibées de ce liquide.

(ŒNÉAS. *Défense des places*, XXXIV).

L'auteur anonyme des *Cestes* dit (ch. 38) qu'on préserve les murailles de l'action du feu en les humectant de vinaigre.

Dans un article du *Journal des savants*, (avril 1847, p. 214), Chevreul combat cette opinion dans les termes suivants :

Les anciens attribuaient au vinaigre, à l'exclusion de l'eau, l'effet d'éteindre plusieurs mélanges incendiaires et ils croyaient que le vinaigre, doué de la faculté de mouiller et même de dissoudre les matières inflammables résineuses, devait en éteindre la flamme... A cette assertion nous ne ferons qu'une objection, c'est que le vinaigre ne dissout les résines qu'à l'état concentré (acide acétique radical) et qu'alors il est lui-même inflammable.

L'illustre chimiste me semble avoir fait une confusion. Les anciens ne disent pas que le vinaigre éteint les incendies, mais qu'il empêche les matières combustibles de prendre feu. Du reste, les gens que cela intéresse ont un moyen bien simple de résoudre la question, c'est d'essayer. ALBERT DE ROCHAS.

- -

Les bocaux des pharmaciens (LV, 226). — Les nombreuses recherches faites à ce sujet n'ont pu me donner que ce résultat que je crois cependant exact.

Anciennement, la loi imposait aux pharmaciens d'avoir une lanterne rouge comme enseigne, afin d'aider le public dans ses recherches en cas d'accident ou dans tout autre cas. Pour suivre cette tradition et le progrès aidant, les lanternes ont été supprimées et les globes ou boules plus ou moins pimpants ont remplacé dans les vitrines les primitives lanternes.

SGLPN.

(Elie Mounier, *Steno-Revue*, octobre 1906, p. 86).

—

L'inventeur des ascenseurs. — On lit en note dans les *Mémoires de Dangeau* (édit. de 1835, p. 94).

C'est lui (M. de Villayer) (1) qui a inventé ces chaises volantes qui, par des contre-poids, montent et descendent seules entre deux murs à l'étage qu'on veut, en s'asseyant dedans, par le seul poids du corps, et s'arrêtant où l'on veut. M. le prince s'en est fort servi à Paris et à Chantilly. Madame la duchesse, sa belle-fille, et fille du roi, en voulut avoir une de même pour son entresol à Versailles, et voulant y monter un soir, la machine manqua, et s'arrêta à mi-chemin, en sorte qu'avant qu'on pût l'entendre et la secourir en rompant le mur, elle y demeura bien trois bonnes heures engagée. Cette aventure la corrigea de la voiture, et en fit passer la mode.

(1) Mort le 5 mars 1691, à Paris ; il était doyen du conseil et un des quarante de l'Académie française.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

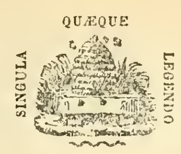
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Mars 1907.

43e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1142 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

L' « Iéna » ou le « Iéna ». — Un de nos plus beaux navires vient de périr. Les journaux qui le nomment écrivent tantôt le *Iéna*, tantôt l'*Iéna*.

Comment faut-il prononcer ? Y.

—

Le poison des Borgia. — De l'*Aurore* :

Nous avons parlé de la manifestation d'art qui va se faire prochainement autour du *Prince* de M. André Avèze, manifestation qui remet d'actualité les Borgia. Une anecdote sur le poison des Borgia est de circonstance. Celle dont Blaze de Bury fut le héros est amusante :

Blaze de Bury avait rencontré, au Théâtre italien, pendant une représentation de *Lucrèce Borgia*, un petit vieillard étrange, comme un personnage d'Hoffmann ou d'Edgard Poë. A l'entr'acte ils causèrent.

— Savez-vous bien, dit le petit vieux, que ce légendaire poison des Borgia, je le connais. Je suis même le seul à en avoir le secret.

Le vieillard raconta à Blaze de Bury, avec un accent italien, qu'il possédait par héritage la recette du terrible poison.

Intrigué, Blaze de Bury obtint un rendez-vous de son interlocuteur, avec promesse d'apprendre la composition du toxique fameux.

Malheureusement le rendez-vous fut manqué et Blaze de Bury apprit bientôt que le petit vieillard était mort.

Avait-il bu son poison, afin de n'en pas divulguer le secret ?

A-t-on jamais analysé ou défini le poison des Borgia ? D^r L.

—

Saints-simoniens : vestiges du culte. — On a demandé, dans l'*Intermédiaire*, s'il existait encore des saints-simoniens : cette demande est restée sans écho. Il est probable qu'il n'y a plus de saints-simoniens de la première heure. Quel âge auraient-ils ? Mais — en dehors des livres, et des manuscrits — quels vestiges matériels nous restent, soit à Paris, soit ailleurs, de leur prédication et de leur apostolat ? A. B. X.

—

Buffon et Bexon. — *La gloire paie toujours sa rançon.* On va élever une statue à Buffon. Voilà l'attention publique ramenée sur lui, et un journal d'écrire malicieusement :

Notre temps est fécond en surprises. Il n'y a pas à en douter : Shakespeare, c'est Bacon ; et Buffon — le Buffon qui va avoir sa statue — c'est Bexon.

D'abord, il n'est pas prouvé que Shakespeare soit Bacon : c'est une thèse séduisante qui a ses défenseurs, voilà tout. Mais il est plus aisé de dire que Buffon c'est Bexon. Buffon avait des collaborateurs, comme un maître sulpteur a des praticiens. Les manuscrits de Buffon

sont au Museum. Flourens en a fait un examen scrupuleux ; il a rendu à Bexon sa part. Insinue-t-on qu'elle est insuffisante, et veut ainsi donner à croire que Buffon ne fut, pour certaines pages de l'*Histoire universelle*, qu'un geai paré ... de la plume de Bexon ? V.

—

Campagne de Hongrie contre les Turcs en 1664. — Louis XIV envoya en 1663, ou 1664, un corps de troupes au secours de l'Empire, en Hongrie. Où trouver la relation des services rendus par ces troupes françaises, l'historique des combats où elles ont paru, et l'indication des régiments qui faisaient partie de cette expédition ? MAC-IVOR.

—

La voix de Berryer. — Pendant un demi-siècle, la voix de Berryer tint sous le charme ceux qui l'entendaient : quelle était cette voix ? Voix de baryton, ou de ténor ? Qu'avait-elle de si extraordinaire ? T. A. B.

—

Les Bisch ou Bish, graveurs de lames (Empire et Restauration). — Le tome III du *Catalogue du musée d'Artillerie*, page 129, n° J. 496, décrit une lame en damas de Klingenthal, signée : *Bisb le jeune, graveur*. Je serais bien reconnaissant aux personnes qui me signaleraient d'autres lames signées par les Bisch ou Bish qui furent aussi d'habiles miniaturistes. ANDRÉ GIRODIE.

—

Famille Bourgeois de Lavergne et Ladignac. — On désirerait connaître l'origine et les armoiries d'une famille Bourgeois de Lavergne et de Ladignac ; on désirerait spécialement savoir si elle a eu quelque rapport avec une famille de Bony de Lavergne, de vieille noblesse du Limousin, dont un rameau a possédé une seigneurie de Ladignac. LASCOMBES.

—

Chezeau ou Rezeau. — Il y eut une famille de Rezeau, dans l'île de Ré. Louis XIV confirma, le 6 février 1672, le mariage de Jacques Chezeau de l'île de Ré et d'Elisabeth Regreny.

Chezeau et Rezeau, ne serait-ce point qu'un même nom ?

Que sait-on de la famille de Rezeau ou Chezeau ? J. A. BROW.

Dedreux Doroy, peintre. — Pourrait-on me donner quelques détails sur cet artiste dont je lis la signature à demi-effacée sur un petit tableau peint à l'huile et représentant un homme encore jeune vêtu à la mode de 1830 ?

PONELLE.

—

Le constituant Davoust. — Le bénédictin Alexis Davoust, né à Etampes en 1727, a été député du clergé de Rouen à l'Assemblée Nationale en 1789. Sait-on ce qu'il devint lorsque la Constituante termina ses travaux en 1791 ? Connaît-on le lieu et la date de sa mort ?

PAUL PINSON.

Le Dictionnaire Robinet donne la date de sa naissance : 30 août 1727.

—

Georgette Ducrest. — Dans « l'Existence d'une impératrice, Joséphine aux Tuileries » (*Revue des Deux-Mondes*, 1re septembre 1898), M. Frédéric Masson, parlant des quatre *femmes de chambre*, ou *dames d'annonce*, de l'impératrice, dit de l'une d'elles.

« Madame Ducrest de Villeneuve, femme « du secrétaire général de l'administra- « tion des Droits réunis, nièce, par son « mari, de Madame de Genlis, avait une « fille, Georgette Ducrest, qu'elle intro- « duisit à sa suite et qui fut parfois, « après le divorce, admise à faire de la « musique chez l'impératrice : cette fille « épousa Bochsa, le compositeur alors « célèbre... »

D'après ce qui précède, Georgette n'aurait été que la petite nièce de Madame de Genlis.

Or, le comte de Neuilly dans ses *Souvenirs* et, plus récemment MM. Maurice Vibrac et Arnould Galopin, dans leur introduction à la nouvelle édition des *Mémoires sur l'impératrice Joséphine* de Georgette Ducrest (librairie Fayard) font de Georgette la fille, par un second mariage, de l'original marquis du Crest, ou Ducrest, frère de Madame de Genlis, et dont on trouve la notice dans tous les ouvrages biographiques. Georgette aurait donc été la propre nièce de Madame de Genlis.

Y a-t-il eu un *lapsus calami* de l'éminent académicien,

Quandoque bonus dormitat Homerus,

ou bien Neuilly et MM. Vibrac et Galopin sont-ils en défaut ?

Le marquis du Crest, frère de Madame de Genlis, ne semble pas avoir porté le nom de Villeneuve. Il semble bien aussi qu'il n'ait eu, de son premier mariage, qu'un fils, (César Ducrest, tué par accident en 1802, lors d'un feu d'artifice tiré à l'occasion de la paix d'Amiens), et, de son second mariage, qu'une fille, Georgette.

Enfin le Ducrest de Villeneuve, qui était bien, vers 1810, secrétaire général de l'administration des Droits réunis, était-il parent du marquis du Crest et de sa sœur, Madame de Genlis, née du Crest de Saint-Aubin ? S. CHURCHILL.

—

Comte d'Evreux. — Quelle est la filiation du personnage qui portait ce titre au mois de juin 1736 ? J'ai, sous cette signature, une lettre autographe fort intéressante, relative aux réparations à faire effectuer à l'hôtel de Bouillon qui menaçait ruine ; je ne puis l'identifier, n'ayant pas sous la main les ouvrages à consulter pour me renseigner. ARM. D.

—

La belle Hélie. — Dans les premiers mois de l'année 1746, un marchand de Rouen nommé Mélie vint s'installer à Paris avec sa fille dont la beauté fit sensation. On lit à ce sujet dans une lettre de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas, à la date du 30 mars 1747 : « Le sieur Hélie, de Rouen est venu ici avec sa fille qui est belle comme le jour, dans la vue de faire fortune par son canal. Il a donné à manger, pour cet effet à M. le duc de Richelieu et adhérents, en vue que sa fille fût présentée au roi. Effectivement, on a trouvé dans cette personne des grâces infinies, mais les qualités du cœur et de l'esprit sont si supérieures à sa beauté, qu'elle rougit et déteste publiquement l'infâme procédé de son père. On dit que Mme de Pompadour a empêché qu'elle n'allât à Versailles ». D'autre part, dans une autre lettre, il rapporte au ministre qu'il fut question un moment de son mariage avec M. François-David Bollioud de Saint-Julien, baron d'Argental, mais ce n'était pas sérieux.

Que sait-on de plus sur cette belle personne ? A-t-elle été mariée et à qui ?

PAUL PINSON.

Martine de Ginestous-la-Tourette. — D'après la *France Protestante*, 2e édition, tome III, col. 1021, elle devint femme de Louis de Chambaud, seigneur de Saint-Quentin, qui testa en 1643. Les noms de ses père et mère ?

Les susnommés eurent Jean de Chambaud, seigneur de Bavas. Ce dernier se maria-t-il ? Avec qui ? Eut-il des descendants ? XVI B.

—

Diane de Ginestous. — Elle épousa Barthélémy de Boyer, seigneur de Camprieu, le Rey, etc.. : vers la fin du XVIIe siècle, probablement : (*France Protestante*, 2e édition, tome III, col. 57). — Les noms de ses père et mère ? Eut-elle des descendants ? XVI B.

—

Jacques Lebarbier, sieur du Criout, médecin du roi. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur M. Jacques Lebarbier, sieur du Criout, conseiller et médecin ordinaire du roi, mort en 1639, à Saint-Germain du Crioult (Calvados) où j'ai retrouvé et reconstitué son épitaphe tumulaire ? Il dut faire ses études de médecine à Paris, avec Sonnet de Courval, poète Virois qui lui dédia sa septiéme satire *La Thimételie ou Censure des femmes.* Courval désigne Jacques Lebarbier sous le nom de « sieur du Crioult le Jeune » pour le distinguer de Thomas Lebarbier, son père, aussi médecin, mort en 1611. FRÉDÉRIC ALIX.

—

Mme Lejai, libraire en 1794, devenue Mme de Pontécoulant. — Au commencement de la Révolution de 1789 vivait, à Paris, un libraire du nom de Lejai.

Lejai avait une femme qui, en son temps, passait pour jolie.

En 1794, étant alors veuve, elle sauva la vie du comte de Pontécoulant, membre de la Convention, en le cachant chez elle, et l'épousa peu de temps après.

On serait heureux d'être renseigné sur l'origine de madame Lejai, sur sa vie, sur les dates exactes de ses deux mariages et de sa mort, sur le lieu où était située sa librairie. L. B.

—

Mademoiselle de Lespinasse au château de Reux. — « Mlle de Lespi-« nasse a-t-elle habité le château de

« Reux, canton de Pont-l'Evêque, Calva-
« dos, pendant le XVIIIe siècle ?
LÉON DESRUES.

—

Le titre de baron de Loewe-Weimar. — Pourrait-on donner la date exacte de la nomination de baron accordée par Louis-Philippe à Loewe-Weimar, mort à Paris le 7 novembre 1854, mais titulaire du poste de consul de France à Lima (Pérou)? L. C.

—

Lomelin. — Que sait-on de ce prélat que Henri IV proposait au cardinalat en 1598, sans aucun succès d'ailleurs? Il lui écrivit, à ce sujet, une belle lettre de condoléances. P. CALENDINI.

—

L'abbé de Montmorency-Boutteville. — Même question pour cet abbé, qui, au mois de février 1773, se défendait d'avoir *subtilisé* une boîte à lui confiée par Mlle de Montaigu. ARM. D.

—

H. de Montpezat. — Un de mes obligeants confrères pourrait-il me donner des renseignements biographiques sur cet artiste qui fut, sous la monarchie de juillet et le commencement du second Empire, peintre et dessinateur de chevaux ? Il collabora, en cette qualité, au *Journal des Haras*, au *Traité d'équitation des Dames, d'Aubert*, etc. Je désirerais connaître ses prénoms, dates de naissance et de mort, l'atelier où il fit ses études artistiques et, si possible, autres renseignements pour une courte notice. E. B.

—

Famille de Turique. — Pourrais-je avoir quelques renseignements sur cette famille (son origine, ses armoiries) à laquelle appartenait Jean-Louis de Turique, né à Nancy le 20 août 1737, retraité maréchal de camp en 1791, mort à Croisy près Pacy-sur-Eure, le 30 janvier 1823.
Baron A. H.

—

Le chimiste J. Welter. — Ce chimiste, né en 1763, est décédé en 1852. On désirerait savoir s'il existe sur lui des renseignements. F. W.

—

Les armoiries du chapitre de Bayeux. — Les armoiries du chapitre de Bayeux portent : *de gueules, à l'aigle éployée et à deux têtes d'or.*

Quelle est l'origine de ces armoiries et que peut bien signifier l'aigle à deux têtes ? L. F.

—

« Dixit quidam », etc.. Référence à trouver. — Un intermédiairiste voudrait-il me donner la référence exacte de ce texte d'un ancien (Imitation, l. 1, ch. XX, § 2) *Dixit quidam : quoties inter homines fui, minus homo redii.*
Dr A. B.

—

Mémoires de la société d'Arcueil. — Où trouve-t-on des détails sur cette société ? F. W.

—

M. M... et Léon. — Les *Amours de Faublas,* ballet pantomime en 3 actes, représenté pour la première fois, au théâtre de la Porte Saint-Martin, le 12 juin 1835, a paru chez Marchant, éditeur, 1835, Paris.

L'initiale M. : un intermédiairiste peut-il découvrir cet anonyme ?
BOOKWORM.

—

Paravedet. — Pièce en 3 actes, Marchant, 1837, in-8, théâtre du Panthéon, 18 février 1837, par Madame trois étoiles.

De qui est cette pièce ? BOOKWORM.

—

Imposer et en imposer. — Est-ce *volontairement* que, dans sa dernière conférence sur J.-J.-Rousseau (*La lettre sur les spectacles*), monsieur Jules Lemaitre dit, à propos du philosophe et du maréchal de Luxembourg : « Mais tout de même, le rang du maréchal lui *en* imposait ». En imposer ne signifie-t-il pas mentir, tromper ? C. DE LA BENOTTE.

—

Lilia pedibus destrue. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner une bonne traduction de cette devise franc-maçonnique — et anti-monarchique — qui avait cours au XVIIIe siècle avant la Révolution. Elle avait été imaginée, je crois, par le fameux Cagliostro.

Doit-on traduire : Coupe les lys par le pied ou foule les lys aux pieds ?
D. R.

—

Le Père Labutte. — Dans le langage du peuple, *nocer en père Peinard* est une expression courante qui signifie :

boire seul, ne pas inviter d'amis, de camarades ; c'est le : *faire suisse* de la caserne. Le père Peinard a un ancêtre, personnage imaginaire comme lui, le *père Labutte. Boire comme le père Labutte*, pour nos grands-pères, c'était *nocer en père Peinard*. Père Labutte valait autant que : ami du plaisir, qui satisfait ses goûts en cachette afin que rien ne vienne troubler ses jouissances.

Le *père Labutte* représentait un religieux mendiant, dont le nom aurait été popularisé par la chanson. Sterne a parlé de ce personnage (j'ai négligé de noter la source exacte) en ces termes : « Le père Labutte « qu'on a tant chanté, qui boit quand « personne ne le voit et qui a bu sans « que personne l'ait vu, le père Labutte « est bien connu, même de qui ne l'a pas « vu, et l'on se représente aisément sa « figure. »

Les Italiens ont une expression semblable : *Fra Gaudentio*.

Quelqu'un à l'*Intermédiaire* connaît-il le *père Labutte*, les chansons faites sur lui, et sait-il le pourquoi de cette appellation ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Grippe et influenza : de quand datent ces mots ? — Du *Temps*, 6 mars 1907 :

A ce propos, une question à messieurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, ou encore à la *Chronique médicale*, c'est-à-dire au très averti docteur Cabanès.

De quand datent les mots « grippe » et « influence » ou « influenza », au sens spécial où nous les prenons en médecine aujourd'hui ?

Littré donne « influenza » comme une importation récente de l'italien, et pour lui « grippe » aurait été employé, au sens qui nous occupe, au XVIIIe siècle seulement. Dans l'admirable *Oxford Dictionary*, qui est le dictionnaire historique de l'anglais, je trouve « influenza » appliqué à la grippe en 1743 (dans un article du *London Magazine* et dans une lettee de Mann à Walpole). D'autre part, d'après le même dictionnaire, une lettre d'un Anglais qui voyageait en France à cette époque donne « grippe » comme ayant chez nous le sens en question, à la date de 1776. Je ne trouve rien dans le beau *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy. La citation de 1474 que j'ai donnée, serait donc la plus ancienne, en ce qui concerne « influence », qui aurait précédé influenza. Quelque philologue pourrait-il ajouter d'autres renseignements et préciser davantage ?

HENRY DE VARIGNY.

—

« Places à pots de vin » dans les églises. — On lit dans la *France du Sud-Ouest* du 28 février 1907 :

M. le maire de Velluire vient de faire publier et afficher l'avis ci-dessous :

« Dans les communes de Velluire et du Poiré-sur-Velluire, le bruit s'accrédite de plus en plus dans le public, que les places de bancs sont *affermées* ou *réservées* dans l'église de Velluire à certaines personnes du Poiré.

« Le maire de cette commune informe le public que d'après la loi du 9 décembre 1905, les places de bancs des églises ne peuvent ni *se louer* ni *se vendre* à qui que ce soit jusqu'à nouvel ordre.

« Et qu'en conséquence à *chaque office*, les places appartiennent à ceux qui les occupent les premiers, c'est-à-dire aux premiers rendus dans l'église, à l'exception toutefois, *des places à pots de vin*, qui restent aux ayants droits. »

Qu'est-ce que ces « places à pots de vin » ? En trouve-t-on hors de la Vendée ?

GUILLOT LE SONGEUR.

—

Champion : l'homme au petit manteau bleu. — Ce doux philanthrope est bien connu. Cependant, il n'a pas eu, que je sache, son historien. Il mériterait une étude. Ses contemporains ne l'ont point faite, hors Chassin et Delvau, mais superficiellement. A-t-il laissé des descendants ? Y.

—

Chiens policiers et sauveteurs. — On vient de dresser des chiens à courir après des mafaiteurs. Sera-t-on plus heureux qu'avec les chiens sauveteurs de la brigade fluviale de la Seine ? Ceux-là n'ont point fait merveille. La réputation du chien, sous ce rapport, n'est-elle pas usurpée ? On lui prête un sentiment généreux, un besoin de dévoûement envers l'homme, qu'il n'a probablement point. A-t-il été prouvé, par exemple, que les chiens dits de Terre-Neuve, ou autres, sont par instinct, des auxiliaires effectifs des pompiers dans les incendies, et des sociétés de sauvetage dans les submersions en rivière ? Le contraire n'est-il pas vrai ?

La question est posée au point des faits vus d'ensemble, et non de l'anecdote sentimentale. G. H.

Réponses

—

La mort de Louvois. A-t-il été empoisonné ? (LV, 274, 340). — Pour Saint-Simon, l'empoisonnement est certain et lui aussi raconte la mort du médecin empoisonneur.

M. Chéruel, dans son édition des *Mémoires* du célèbre duc, a consacré une note spéciale à la mort de Louvois (t. VIII, *Appendice*, note 4). Il y rappelle que M. Leroy, bibliothécaire de la ville de Versailles, a inséré dans l'*Union de Seine-et-Oise* (9 et 12 juillet 1856) des notes extraites d'une dissertation du chirurgien Dionis *sur la mort subite* (Paris, 1710). « Dionis, dit M. Leroy, était chirurgien de Louvois. Il publia plusieurs ouvrages encore recherchés aujourd'hui par les observations curieuses qu'ils renferment. Dans un de ces ouvrages intitulé : *Dissertation sur la mort subite*, voici comment il raconte la mort de Louvois... ». Suit le récit du décès et de l'ouverture du corps avec les constatations faites, et il n'est nullement question là de poison.

M. Camille Rousset, dans sa *Vie de Louvois* (t. IV, p. 498), donne une lettre de Barbezieux racontant la mort de son père, dans laquelle on lit : « L'on l'a ouvert le lendemain, et quoiqu'il n'y ait point d'indice assez positif pour assurer qu'il ait été empoisonné, il n'y a cependant presque pas lieu d'en douter... »

La conviction de M. Rousset n'en est pas moins qu'il n'y eut ni coupable ni crime. « Les médecins hésitaient, dit-il, mais les deux chirurgiens qui avaient fait l'autopsie, Félix et Dionis, célèbres et les plus autorisés parmi leurs confrères, affirmaient qu'il n'y avait pas trace de poison et que Louvois était mort évidemment d'une apoplexie pulmonaire ».

De Mortagne.

*
* *

Si l'on interroge Saint-Simon, dont les *Mémoires* sont l'une des sources les plus importantes qu'on puisse consulter, voici comment le célèbre anecdotier raconte la mort soudaine et terrible de l'ancien ministre de Louis XIV : « La maréchale de Rochefort, qui était demeurée son amie intime, étant allée avec madame de Blanyac, sa fille, dîner avec lui à Meudon, il les mena à la promenade. Ils n'étaient qu'eux trois dans une petite calèche légère qu'il menait ; elles l'entendaient se parler à lui-même, rêvant profondément, et se dire à diverses reprises : « Le ferait il ?... » Le lui ferait-on faire ?... Mais cependant... Non, il n'oserait... » Pendant ce monologue, il allait toujours, et la mère et la fille se taisaient et se poussaient, quand tout à coup la Maréchale vit les chevaux sur les dernirs rebords d'une pièce d'eau, et n'eut que le temps de se jeter en avant sur les mains de Louvois pour arrêter les rênes, croyant qu'il les menait noyer. A ce cri et à ce mouvement, Louvois se réveilla comme d'un profond sommeil, recula quelques pas, et tourna, en disant qu'en effet il rêvait, et ne pensait pas à la voiture. Dans cette perplexité, il se mit à prendre des eaux le matin à Trianon... Sur les quatre heures après-midi du même jour (16 juillet 1691), j'allai chez Mme de Chateauneuf, où j'appris qu'il s'était trouvé un peu mal chez madame de Maintenon ; que le Roi l'avait forcé de s'en aller ; qu'il était retourné à pied chez lui où le mal avait subitement augmenté ; qu'on s'était hâté de lui donner un lavement, qu'il avait rendu aussitôt, et qu'il était mort en le rendant, et en demandant son fils Barbezieux, qu'il n'eut pas le temps de voir, quoiqu'il accourut de sa chambre (1) ».

Bien que je sois assez au courant des travaux de mon savant collègue Cabanès, il ne me semble pas qu'il ait inscrit quelque part Louvois parmi sa clientèle rétrospective.

Sans avoir la prétention de résoudre la question, il est permis d'affirmer que la mort *presque* subite de Louvois ne cadre nullement avec l'ensemble des effets produits par un poison introduit dans l'économie — on n'employait pas alors des poisons de mélodrame, comme l'acide prussique. — En effet, dans le cas de Louvois, il n'est fait allusion ni aux nausées, ni aux vomissements, ni aux douleurs abdominales, ni aux selles abondantes qu'on retrouve comme phénomènes habituels de toutes les variétés d'empoisonnement alors employées.

L'hypothèse, également soutenue d'un anévrysme de l'aorte, doit être rejetée :

(1) *Mémoires* du duc de Saint-Simon, Brisson, Paris, 1878, p. 63.

Le plus habituellement, la poche anévrysmale se rompt à l'intérieur, avec les signes d'hématernèse ou d'une hémoptysie, ou bien encore avec ceux des grandes hémorragies internes ; ou à l'extérieur, et le malade est alors emporté par une hémorragie foudroyante. Or Louvois a pu marcher et *rentrer à pied chez lui.*

L'embolie, qui suppose un ictus apoplectique, et l'apoplexie elle-même ne supportent pas la discussion : je viens de le dire, Louvois est rentré chez lui, la canne à la main.

Dans un cas de mort aussi rapide, sans d'autres données que celles que nous possédons sur la maladie, on est forcé de rester dans un vague plein de prudence. Ce qui est positif, c'est qu'il faut rejeter toutes les hypothèses admises par les historiens : *empoisonnement*, *anévrysme* et *apoplexie cérébrale*.

Comme cause de la mort de Louvois, je ne vois guère qu'une affection cardiaque qui puisse être invoquée avec une certaine vraisemblance. Dr BILLARD.

—

Kléber et Hoche (LV, 105, 175, 343). — Je ne suis qu'un très modeste chercheur et je remercie sincèrement Monsieur Lucien Delabrousse de la note si intéressante et si documentée qu'il a bien voulu publier dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* au sujet d'une question posée par moi ; mais il me semble qu'elle reste posée toute entière :

Après le 18 fructidor, Hoche a-t-il, en termes plus ou moins venimeux, dénoncé par lettre, Kléber au Directoire et demandé son..... éloignement ?

Non, répond Monsieur Lucien Delabrousse, ou alors c'est aux Archives nationales qu'on devrait rechercher cette lettre et il faudrait nous en donner, non pas une analyse, mais le texte complet et exact.

J'avoue que la question ne me passionne pas au point de faire cette recherche.

Si Lubert d'Héricourt, l'ami et l'apologiste de Kléber, peut sembler suspect au sujet d'une accusation qu'il ne formule d'ailleurs qu'avec prudence, Alexandre Rousselin dont on ne saurait mettre en doute les sentiments de complète admiration pour Hoche, semble le confirmer.

Vie de Lazare Hoche.., par Alexandre Rousselin, troisième édition, à Paris, an VIII, page 301...

Il (Hoche) répandit dans l'armée les pièces justificatives de la conspiration et il se livra tout entier à des soins qui pussent assurer le triomphe du 18 fructidor... La lettre qu'il écrivit, le 26 fructidor, à l'un de ses plus intimes amis à Paris, est un monument de sagesse et de civisme...

— En vous écrivant cette lettre, mon cher ami, mon intention n'est pas de vous adresser des reproches... Demandez de suite un travail pour les armées, faites qu'on épure les officiers généraux : beaucoup, comme ***, ***, ***, ***, ***, tenaient à la faction. Rappelez-vous aussi de ***, je vous le donne pour l'âme de la conspiration, faites le *au moins* éloigner de Paris. Qu'est devenu Mathieu Dumas ? Je gage que cet intrigant surnagera...

Carnot nous a envoyé mille espions, ils pullulent sous toutes les formes...

La question serait de savoir quels sont les militaires, je pourrais dire : les généraux, puisqu'il s'agit d'un « travail sur l'armée » que cachent les *** six fois répétées.

J'insiste : c'est le premier apologiste de Hoche qui nous donne ce texte.

THIX.

***

Voir, *Univers*, 15 mars 1907, l'*Intermédiaire* commenté sur cette question.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents nouveaux. *Tort de la Sonde* (T. G., 534 ; XLIX ; L, LI ; LII ; LIII ; LIV, 17, 62, 115, 569, 791). — J'ai toujours pensé qu'une recherche sérieuse sur ce problème ne pouvait aboutir qu'au moyen d'investigations méthodiques au sujet des *personnes* qui seraient indiquées comme ayant pris une part plus ou moins directe à l'enlèvement du fils de Louis XVI, ou à son recel après l'évasion supposée. C'est ainsi, en effet, qu'ont procédé MM. Lenôtre, Barbey et Sardou, à propos de madame Atkins, et qu'ils ont abouti aux résultats que l'on sait.

Parmi les indications de ce genre, il en est une qui revient chez la plupart de ceux qui ont traité la question : c'est le nom de TORT (ou THOR) DE (ou DIT) LA SONDE. Jules Favre, par exemple, qui composa son plaidoyer d'après les renseignements de Gruau de la Barre, — c'est-à-dire de Naundorff, — cite trois fois ce nom bizarre, sans explications. (*Louis XVII*, Paris, 1891. Librairie internationale). L'une de ces citations a un caractère particulier de précision et d'authenticité : c'est la déposition faite, en 1837, devant

le tribunal de Vevey, par M. Brémond, ancien secrétaire de Louis XVI, déposition dont l'illustre avocat dit avoir à son dossier une expédition en forme (*Op. citat.*, page 273). M. Brémond déclare avoir connu personnellement TORT DE LA SONDE, qui aurait été le principal auteur de l'évasion, et il ajoute que ce serait dans un château appartenant à ce personnage que le Dauphin aurait été caché pendant un temps assez long. Il paraît résulter aussi d'un autre passage du plaidoyer, qu'au début de son séjour à Paris, Naundorff y aurait connu une dame qui se disait la veuve d'un certain TORT DE LA SONDE, neveu de celui qui avait été mêlé à l'évasion (*Ibid.*, pages 246 et 64).

D'après M. Otto Friedrichs (*Correspondance de Louis XVII*, tome II, page 361, en note) ce dernier portait le prénom de Barthélémy.

Or, le hasard m'a mis en possession de quelques renseignements sur ce Barthélémy TORT DE LA SONDE, qui avait été secrétaire de l'ambassadeur de France à Londres et qui paraît, en effet, avoir joué un rôle actif et difficile à bien démêler dans plusieurs intrigues de l'époque révolutionnaire, notamment dans celles de Dumouriez.

A l'époque indiquée par M. Brémond comme étant celle du recel du Dauphin évadé (1797), Barthélémy TORT DE LA SONDE avait son domicile à Bruxelles, où il habitait depuis plusieurs années ; mais j'ai pu déterminer d'une façon absolument certaine qu'il possédait aussi une résidence à Peyriac. Par malheur, il y a deux localités de ce nom en France, et je n'ai pu savoir de laquelle des deux il s'agirait. Serait-ce là que se trouvait le mystérieux château ?

A-t-on jamais investigué dans cette direction ? Peut-être les renseignements qui me seraient fournis par l'un ou l'autre intermédiairiste viendraient-ils compléter certaines indications fragmentaires que je possède encore.

JACQUES DE BARTIER.

***

Revue du 15 février 1907. Etude de M. F. Barbey, sur les recherches officielles de Simien Despréaux en 1816.

—

La recherche de l'hôtel de la Providence où Charlotte Corday descendit à Paris (T. G., 238). — On recommence à nous annoncer que la maison de Charlotte Corday va être démolie. Les journaux photographient une maison au 57 de la rue d'Argout, comme étant l'ancien hôtel de la Providence. C'est manifestement erroné. A-t-on résolu, une fois pour toutes, ce petit problème d'histoire qui a eu tant d'écho dans nos colonnes ?

Y.

—

Le chiffre des morts des guerres impériales (LV, 51, 174, 287, 348). — C'est par centaines de mille, que se comptent ces chiffres, tant en Russie qu'en Espagne, sous Napoléon Ier, mais les chiffres donnés par les écrivains militaires sont *toujours au dessous* de la réalité, pour diverses raisons, faciles à prévoir.

Pour être complet, en effet, il faut compter plusieurs catégories de victimes, dont la plupart échappent à toute évaluation précise ; ce sont :

1° Les tués sur le champ de bataille ;

2° Les blessés morts dans les ambulances ;

3° Les malades morts dans les hôpitaux militaires ;

4° Les blessés, malades ou infirmes, *rapatriés* et venant mourir *en France* ;

5° *Nos alliés* faisant campagne avec nous, victimes d'une de ces quatre catégories ;

6° Nos compatriotes *non militaires*, hommes, femmes, vieillards, enfants, victimes des cruautés des Espagnols ou victimes des maladies causées par les souffrances de la retraite de Russie ; en un mot les civils qui sont victimes de la guerre, soit dans les villes assiégées, soit dans les retraites en rase campagne, soit dans les prisons, soit dans les hôpitaux civils, *à l'étranger* ;

7° Les poitrinaires, dyssentériques, fiévreux, qui ont contracté leur maladie pendant la campagne (où ils faisaient partie de l'armée) et qui ne meurent que dans le cours de l'année suivante, en France ou dans d'autres pays, *où ils sont revenus* ;

8° Les morts causées *en France* par les maladies épidémiques, rapportées par les troupes revenant de faire la campagne ;

9° Les décès postérieurs des enfants rachitiques, engendrés par ces malheureux *revenus de la guerre*.

Dr BOUGON.

Le testament de Napoléon (LV, 218, 284). — On ne sera jamais d'accord sur le testament exact de Napoléon, tant qu'on ne tiendra pas compte du fait suivant, qui est capital, en pareil cas :

Il a écrit au § 8 :

Je désavoue le *Manuscrit de Sainte Hélène* et autres ouvrages sous le titre de *Maximes, sentences,* etc., que l'on s'est plu à publier depuis six ans ; ce ne sont pas là les règles qui ont dirigé ma vie. J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français ; lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, 60 assassins à Paris. Dans une semblable circonstance j'agirais encore de même.

Voilà le fait ; mais on se tromperait, si on croyait que ce fût là son véritable testament. En effet les mourants aiment assez à modifier leurs dernières volontés, et il n'est pas rare qu'ils en expriment plusieurs, de sorte qu'il n'y a réellement que le dernier texte qui compte. Or, voici ce que nous dit Bourienne, dans ses *Mémoires* (t. V, chap. XXI, p. 315) :

Napoléon dicta ce qui précède à son secrétaire de Sainte-Hélène ; et celui-ci « le pressa, le supplia, le conjura » de supprimer une si formidable monstruosité, dans les conditions désespérées où il se trouvait, qui eût été un attentat éternel à sa propre gloire. C'était d'ailleurs en contradiction flagrante, avec ce qu'il avait déjà dit maintes fois à diverses personnes qui n'auraient pas manqué de le répéter, avec serment, jusqu'à leur dernier soupir. Cette dernière considération le décida à supprimer le passage incriminé. Le testament fut donc clos et enfermé dans une boîte dont il avait seul la clef. *Après sa mort on retrouva cet article dans un codicille.* Ce qui n'est plus du tout la même chose !

Dr Bougon.

—

La fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553, 686, 732, 846, 960 ; LV, 63, 284). — La communication des bonnes feuilles du volume à venir de M. Frédéric Masson est une bonne fortune pour l'*Intermédiaire*, et nous devons en être reconnaissant à M. Grasilier par qui elles ont été communiquées. On connaît l'érudition modeste, impeccable, de ce travailleur assidu à qui, aucun fond de carton des Archives nationales ou de celles de la Guerre n'échappe : mais qu'il me permette de lui dire qu'il fait erreur dans l'allégation qu'il émet sur les rapports de la princesse Mathilde et de sœur Jeanne de la Croix. J'ai entendu plus de dix fois S. A I. raconter la seule et unique visite qu'elle fit aux Oiseaux à l'instigation de son frère. La dernière fois, c'était à Saint-Gratien, après le déjeuner, dans la véranda dont Goncourt a si souvent parlé dans son journal : la princesse était assise sur le divan du côté du lac d'Enghien, à côté d'elle, était madame Ernest Hébert, et quand elle eut raconté l'anecdocte, le prince Louis qui était présent dit en riant : « Ah ! on dit du mal de ma famille. »

Du reste, que M. Grasilier qui n'a pas connu la princesse Mathilde veuille bien interroger M. Frédéric Masson ; je suis bien sûr que l'historien de Napoléon ne démentira pas mon récit.

Un rat de bibliothèque.

—

Gardes du corps du roi de Pologne (LV, 331). — Les Mousquetaires, qui faisaient partie des gardes du corps du roi de Pologne, portaient, au milieu du XVIIe siècle, l'uniforme suivant :

Turban avec plumes ;

Cafetan, avec pèlerine ;

Bottes ;

Et comme arme, une masse pointue.

Dr Billard.

—

Le régiment d'Erlach (LV, 219, 348). — Le régiment portant ce nom en 1689 était le *Régiment* suisse *d'Erlach*, levé en 1672, et le premier corps permanent d'infanterie suisse entré au service français, en dehors du régiment des *Gardes Suisses*. Exclusivement bernois, il était composé de protestants et débuta, en mai 1672, « par une chicane », Ayant refusé de servir contre la Hollande, pays protestant, on le raisonna et on le décida à marcher. Quelques mois après, il se refusait à franchir le Rhin, mais le prince de Condé lui donna le choix de passer le fleuve ou d'être jeté dedans.

Malgré ces débuts peu favorables, *Erlach* servit avec distinction, et le général Susane nous apprend qu'après avoir fait le siège de Luxembourg en 1684, *il passa en Roussillon en 1688*, d'où il alla servir en Catalogne en 1689. Ce serait donc en se rendant du nord de la France en Roussil-

lon qu'un de ses bataillons aurait passé à Uzès, le 27 février 1689. Régiment d'infanterie, il marchait certainement à pied, et l'*Histoire de l'Infanterie Française*, du général Susane, t. IV, article « Watteville », consacre une dizaine de pages à ce régiment. Il cessa de porter le nom d'*Erlach* en 1694, le reprit de 1762 à 1782, fut désarmé à Aix, par les Marseillais, en février 1792 (il portait alors le nom d'*Ernest*), et rentra en Suisse au mois de mai suivant, avec son nouveau colonel *Watteville*, à la demande du Sénat de Berne. Il ne fut commandé par un d'Erlach que de 1672 à 1694 et de 1762 à 1782. Les régiments suisses étaient désignés par le nom de leur colonel. S. CHURCHILL.

—

L'idée de patrie existait-elle, en France, avant la Révolution (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LIV ; LV, 283. — Dans *La Réforme à Saint-Quentin*, par Alfred Daullé, 1905, on lit, page 33, que vers 1580 :

MM. de la ville condamnent un chanteur qui ose prononcer le mot *huguenot* ; ils n'admettent point dans les corps de métier ceux qui ont libéré leur conscience ; ils fournissent des ressources pour combattre au dehors les échappés de leur église ; ils épousent le parti du roi et reçoivent de S. M. des lettres de félicitations qui entretiennent leur zèle ; ils écrivent sur leurs drapeaux la devise : *Deo, Regi et Patriæ*...

HARLÉ.

***

Si je voulais parler des chastelains et vicomtes héréditaux je n'aurais jamais fait..... n'entendant aucunement préjudicier aux rangs et ordres..... Et priant d'affection ceux qui désirent d'illustrer la mémoire de leurs ancestres, de me faire adressez tous les actes d'antiquité qui tomberont en leurs mains, afin qu'en la seconde impression, je leur puisse donner le contentement qu'on attend d'une personne qui consacre sa plume *à la gloire de sa chère Patrie*.

G. Dumoulin. *Hist. de Normandie*, page 34, Edition de 1631.

—

Notre-Dame de Lorette (LIII; LIV, 278, 419, 619, 910, 961 ; LV, 21, 68, 232, 350. — Monseigneur Faloci-Pulignani, vicaire général de Spolète, vient de faire paraître, par anticipation, une partie du travail qu'il prépare sur la Santa Casa di Loreto. Il ne traite, dans la brochure de 103 pages in-4° que vient d'imprimer Desclées, avec de nombreuses reproductions de photographies et de dessins, de ce fait que dans son rapport avec la fresque redécouverte à Gubbio. Je dis redécouverte, car il y avait longtemps qu'on en connaissait l'existence, et aussi la signification, mais comme la question de Lorette n'était pas encore entrée en discussion, personne n'y avait fait attention, d'autant plus que le mauvais état de la peinture décourageait d'autre part les bonnes volontés.

Mgr Faloci avait appelé l'attention du ministère des beaux-arts italiens sur l'importance historique de cette fresque, et celui-ci s'est livré en 1899 à un travail de consolidation et de nettoyage qui a été des plus heureux, permettant de revoir certaines parties de la fresque cachées par la chaux, et ainsi de mieux délimiter ce qu'elle représentait. On sait que le Dr Lapponi, médecin du Pape, avait pris le premier la plume sur ce sujet, et sans aller à Gubbio, se fiant sur des photographies prises avant le nettoyage de la fresque et des dessins dont on lui certifiait l'exactitude, avait déclaré, dans un article de la *Rassegna Gregoriana*, que cette peinture représentait uniquement le miracle de saint François, dit des roses.

Sans vouloir faire un résumé de la brochure du prélat, il me suffira de donner ses conclusions. Après la découverte des parties de la fresque cachées sous l'enduit, le nettoyage des autres, il est clair qu'on y voit une maison, surmontée d'un clocher avec deux cloches, qu'à gauche deux anges portent dans les airs, et à droite déposent doucement à terre devant des bergers. Entre ces deux scènes se voit la sainte Vierge dans une gloire de forme ovoïde. Autour de la peinture court un encadrement sur lequel il y a des *grafitti*, dont l'un accuse la date de 1427. De plus, par suite de recherches et de comparaisons, Mgr. Faloci trouve que la date de la peinture doit être mise vers 1350, c'est-à-dire 70 ans après la translation, si on adopte pour celle-ci la date de 1292. Remarquons ne passant qu'autre chose est la constatation d'un fait, autre chose sa date chronologique, et comme exemple, je citerai la *Genèse*, car les faits qu'elle énonce sont, pour un catholique, aussi certains que la chronologie en est incertaine et douteuse.

Ceux qui demandent un témoignage sur la Santa Casa antérieur à l'année 1475,

le trouveront certainement dans la fresque de Gubbio.

Je termine sur une remarque que fait Mgr. Faloci, page 94. Nous avons, dit-il, les souvenirs (*memorie*) de beaucoup d'églises et de chapelles érigées en Italie dans le XIVe et le XVe siècle. à Notre Dame de Lorette. Ces chapelles ne vivent plus que dans les souvenirs et les traditions locales, mais le fait même de leur existence prouve la vénération dont était entourée alors la Madone de Lorette, vénération qui ne saurait s'expliquer si la Santa Casa n'était qu'une pauvre petite église rurale (elle n'a pas 35 mètres carrés) jetée en pleine campagne au milieu d'un chemin.

La fresque de Gubbio vient à propos nous démontrer que tous les documents du XIVe siècle sur ce fait ne sont point perdus. A. BATTANDIER.

—

Hérivaux (LIV, 53, 405; LV, 59, 290, 354). —Lancelot de Saint-Maard, maréchal de France sous Saint Louis et Alix de Luzarches son épouse, firent diverses donations aux abbayes de *Notre-Dame du Val et d'Hérivaux*. Faisant des recherches sur ces personnages, je serais reconnaissant au collègue qui voudrait bien me faire part ici des notes qu'il a pu recueillir sur ledit Lancelot de Saint-Maard et les autres membres de sa famille, (ascendants ou descendants), dans : Les docucuments imprimés ou manuscrits, cartulaires relatifs aux abbayes de Notre-Dame du Val et d'Hérivaux, et dans les travaux du chanoine Müller, etc. etc.? SPARVUS.

* * *

La possession d'un almanach royal de l'année MDCCXLV me permet d'ajouter un renseignement à ceux de la colonne 290, LV.

M. de Puismartin nommé en 1713 abbé commandataire de l'abbaye d'Hérivaux du diocèse de Paris et de l'ordre de Saint-Augustin taxée 71 florins en cour de Rome et rapportant 4.000 livres à son abbé.

De 1745 à 1768, le revenu avait donc baissé de 605 livres. JEAN.

—

Académie de Dijon (LV. 107, 176, 234, 287). — Puisque l'on revient sur le prétendu « homme pervers » si inopinément introduit dans le débat par M. Jules Lemaître, et dans lequel le collaborateur M. M. semble reconnaître Buffon lui-même, je donnerai l'état de la séance du 9 juillet 1730. Etaient présents :

MM. Jacques Vitte, conseiller au Parlement ;

Louis Marie-Nicolas Darlay, seigneur de la Vallée et de Crécy, conseiller au Parlement ;

Nicolas Genreau, avocat général au Parlement ;

J. B. Lantin, doyen du Parlement ;

L'abbé Derepas, chanoine de Notre-Dame de Dijon ;

Bernard Léauté, doyen de l'église Saint-Jean, de Dijon.

L'abbé Liebault, vicaire à Saint-Nicolas, de Dijon ;

Pierre Raudot, docteur en médecine ;

Nicolas Fournier, médecin de la Ville ;

Claude Gelot, procureur du Roi au Bureau des Finances ;

J. B. Fromageot, avocat au Parlement ;

Louis Guyot, avocat au Parlement ;

Claude Perret, avocat au Parlement ;

Denis-Bernard Chaussier, médecin-chirurgien ;

Melot, médecin ;

Jean-Philibert Maret, chirurgien, le grand-père du duc de Bassano ;

Denis Barberet, médecin ;

N... de Frazans, ancien commissaire des guerres, capitaine des gardes du prince de Condé.

Tous gens lettrés, savants et assurément incapables d'une noirceur aussi pourpensée. Ils ne virent dans l'œuvre de Rousseau qu'un lieu commun éloquent dans le goût du jour et le couronnèrent sans en penser plus long.

Quant à Buffon, il était absent de Dijon, et ne prit aucune part aux actes de l'Académie qui préparèrent ce concours, et s'intéressa probablement fort peu au résultat. H. C. M.

—

L'hôtel de Croy d'Havré (LV, 332). — J'ai sous les yeux un plan de Paris portant la date de 1793, et d'après lequel l'hôtel d'*Harcourt* est du côté *sud* de la rue de Bourbon (ou de Lille), en face d'autres hôtels, non nommés sur le plan, situés entre cette rue et le quai de la Grenouillère, et dont l'un est sans doute celui dont s'enquiert notre collaborateur Z. Y. X.

D'un autre côté, on lit dans le *Guide*

pratique à travers le vieux Paris, de M. le marquis de Rodegude (Hachette, 1903) à la page 240, à propos de la rue de Lille, jadis rue de Bourbon :

Le boulevard Saint-Germain a détruit l'hôtel de Bentheim (1775) qui fut divisé en trois hôtels habités par la maréchale de Lobau, Masséna, prince d'Essling, et le marquis de Voguë. (Emplacement des 284 et 282 du boulevard). Le n° 280 est l'ancien hôtel d'Humières (1728) ; de Montmorency (1788) ; maréchal Mortier, duc de Trévise (1812) ; duc de Mortemart ; marquise de *Croix* (1879) ; en face se trouvait l'hôtel Forcalquier, où se tenait la coterie dite du Salon-Vert, qui inspira le *Méchant*, de Gresset.

V. A. T.

—

Signature du chef de nom (LV, 276). — Au sujet de l'usage pour le chef de certaines familles de signer de son nom seul, sans adjonction de titre ou de particule, le confrère XXX demande : « Qu'arrive t-il lorsque la particule est *du* ou *des*, ce qui ne permet pas de disjonction ? En connaît-on des exemples ? »

Voici un de ces exemples que je tire de documents privés, mais qu'il ne faudrait pas, je crois, généraliser :

J'ai eu certain ancêtre qui donna d'assez grands coups d'épée et fit quelque figure au XVI[e] siècle, comme gouverneur d'Abbeville, Saint-Quentin (pendant le siège de 1557), Granville, etc.

Quoiqu'il semble, au cours de sa carrière, s'être occupé de toute autre chose que de grammaire, il s'était dit probablement que, *du* étant pour *de le*, la suppression de la particule *de* devait laisser subsister l'article *le*. Partant de là, il signait « le Breil » ou plutôt « le Breul » ; ce qui ne laisse pas de me paraître assez particulier.

Je dois dire du reste que cette signature lui est demeurée personnelle et que je ne la retrouve pas chez ses successeurs ni ses devanciers qui, d'ordinaire, éludaient la difficulté en faisant précéder leur nom de leur prénom.

Vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle Dervieux de Mauléon (T. G., 13 ; LV, 8, 182, 242, 290, 354). — Je compte que M. le vicomte de Bonald sera assez aimable pour rafraîchir ses souvenirs relativement à la brochure dont il croit avoir entendu parler et que personne ne connaît, pas même le libraire ordinaire de M. Davin. Il voudra bien de plus nous en donner le titre exact, pour en dire l'éditeur et la date de publication : le détail historique en question en vaut vraiment la peine. Je lui serais pareillement reconnaissant de m'expliquer comment il se fait que dans son *dernier* ouvrage, dont j'ai cité le passage le plus topique, l'injuste adversaire de Bossuet n'ait pas même fait allusion, de quelque manière que ce soit, à cette fameuse page écrite antérieurement, où il aurait irréfutablement prouvé la forfaiture de l'évêque de Maux, et se soit contenté, pour établir sa thèse, de fausser le témoignage involontairement, je le crois, de Legendre ?

P. DARBLY.

—

Modeste Carlier (LV, 221). — Quelques lignes sont consacrées dans la *Biographie du Hainaut*, par Ernest Mathieu, Enghien, 1902-1905, à ce peintre qui, fils de ses œuvres, arriva à la renommée et retomba dans l'oubli :

Carlier Modeste, peintre, né à Quaregnon en 1820, décédé en 1878.

(Je crois qu'il doit être né à Wasmuël, près Quaregnon — qu'il était fils d'un houilleur — et qu'il est décédé à Ixelles (Bruxelles) le 15 août 1878).

Il fut l'élève de Picot et s'adonna au paysage, à la peinture historique, au portrait. Ses œuvres principales sont : *Locuste essayant un poison sur un esclave*, conservé à Bruxelles, et Le *comte Baudoin V appelant les bourgeois de Mons à la défense de la Patrie*, qui orne le grand salon de l'hôtel de Ville de Mons.

A. LEMONNIER.

—

Le cardinal Donnet a-t-il été enterré vivant ? (LV, 60, 130, 242, 357). — M. Jules Troubat semble croire (p. 359) que le procédé du D[r] Veyne, bien connu des médecins, c'est-à-dire l'*artériotomie*, peut permettre à tout praticien d'affirmer que la mort est réelle.

C'est une illusion, quoique le D[r] Veyne ait fait un travail méritoire pour son époque.

En réalité, quand il y a *syncope*, non seulement le *cœur* s'arrête (il ne bat plus et on ne l'entend plus), mais le *sang ne circule plus*. Aussi peut-on ouvrir une artère ; aussi le sang peut-il ne pas couler

de la blessure artificielle. Et cependant le sujet n'est pas mort...

Le procédé de Veyne est donc insuffisant. Le meilleur connu jusqu'à présent est celui, imaginé récemment, par mon ami, le Dr Isnard (de Marseille). Je n'insiste pas, pour n'avoir pas l'air trop ... publiciste.

Rien ne prouve que le cardinal Donnet n'ait été qu'un Gascon ! On n'a pas prouvé qu'il avait menti.

D'ailleurs, tous les médecins connaissent des cas de mort apparente, surtout les *anesthésistes* modernes !

Dr Marcel Baudouin.

—

Paul de Flotte (LV, 222). — Dans les lettres d'Edmond Bour à sa famille (en vente chez Gilbert Roux, éditeur, Gray, Haute-Saône), j'ai mentionné le séjour de Paul de Flotte près de Gray, où il fut employé de chemin de fer avant d'aller se faire tuer à Solano. Ch. Godard.

* * *

Le collaborateur C. trouvera dans l'ouvrage de Maxime du Camp : *Expédition des Deux-Siciles — Souvenirs personnels*, publié en 1861, à la Librairie nouvelle, A. Bourdilliat et Cie, éditeurs, pages 83 à 90, un récit très émouvant de la mort héroïque de Paul de Flotte, avec une appréciation impartiale de son caractère et la reproduction d'un ordre du jour inspiré à Garibaldi par la perte de ce démocrate sincère pour lequel « la patrie était là où le peuple souffrant se levait pour la liberté ».

C. H. G.

—

Mlle Ida Ferrier (LIV, 893, 978; LV, 28, 133, 243). — Dans un lot de près de cinq cents lettres autogr. sign. d'artistes et de littérateurs contemporains, qui me fut autrefois donné par mon vieil ami Jean Gigoux, le peintre d'Histoire, toutes lettres à lui-même adressées, se trouve cette jolie lettre autographe, non datée, mais portant le timbre-postal imprimé du 23 juin 1834, écrite et signée par Alexandre Dumas, sur une feuille glacée in-16, ornée dans le haut, d'un timbre sec aux initiales « I. F. » (Ida Ferrier) :

Monsieur Gigoux,
55, rue Saint-André-des-Arts.

Mon cher Gigoux,

J'ai un joli portrait lithographié à vous faire ire. — Cette fois, ce n'est pas comme l'autre [celui même de Dumas, précédemment lithographié par Gigoux] pour un Libraire, c'est *pour moi*. Vous me traiterez comme vous traitiez Ricourt, dans ces sortes d'affaires.

Vous sera-t-il possible de venir prendre séance, rue de Lancry, no 12, chez Mlle Ida.

Nous voudrions cela dans le genre de celui que vous avez fait de Tony (1).

A vous,
Alex. Dumas.

Répondez votre jour et votre heure. — Notre jour, à nous, serait le plus tôt possible. Notre heure, 3 heures. »

Il ne m'a été possible, jusque ici, de retrouver trace de ce portrait de la belle Mlle Ida, ni dans la collection personnelle des Lithographies de Gigoux, de son légataire et ancien élève, M. Paul Lapret, ni au Cabinet des Estampes : I. Portraits classés par ordre alphabétique ; II. Œuvre lithog. de Gigoux, — ni même dans ma propre collection, pourtant nombreuse.

Je n'en reste pas moins convaincu que ces deux portraits, — ceux de Dumas et d'Ida Ferrier, réunis, — ont dû, à ce moment, être, ainsi, dessinés et lithographiés. Mais, aussi bien, peut-être, les épreuves n'en furent-elles tirées qu'à quatre exemplaires, seulement, et pour leurs seuls modèles.

Eh ! oui. Car Jean Gigoux, en fait de

(1) Le portrait lithographié de Tony, dont parle ici Dumas, est vraisemblablement celui dans lequel J. Gigoux a représenté les deux frères Alfred et Tony Johannot, réunis sur une même feuille, et que Champfleury, en tête de son grand et beau volume *Les Vignettes romantiques*, 1883, a reproduit, en fac-simile, héliogravé.

Peut-être bien, Dumas, l'incandescent créole Dumas, désirait-il là, et demandait-il ainsi, pour lui et Mlle Ida, quelque groupe analogue.

Le bon Dumas qui avait le rire facile, ne dédaignait pas ce genre de portraits, à deux personnages : qu'on se rappelle son fameux portait en pied, photographié en diverses poses, tenant, pressée sur ses genoux, en toilette des plus sommaires, Miss Menken, la toute belle et savoureuse écuyère Mazeppa des *Pirates de la Savane*. Portrait qui devint la cause d'un procès, que suscita, au si peu discret photographe, la pudeur alarmée de Dumas fils, alors lui-même père de deux toutes jeunes filles, qu'un tel spectacle, donné par « grand-père », n'était point, assurément, pour enthousiasmer.

U. R.-D.

galanterie, n'était point homme à faire les choses à demi. Et, dans le cas présent, vous le direz avec moi, comment eût-il pu résister à cette prière d'une jolie femme, aussi aimablement formulée, surtout, par un sien ami, tel que Dumas ?

Je l'ai longtemps et fort intimement connu. A quatre-vingt-neuf ans, en 1894, quand il mourut, il était encore et toujours l'ami des Dames, — en tout bien tout honneur, s'entend. On ne pouvait passer deux heures dans son atelier, sans y rencontrer ou y voir entrer de jolis et coquets minois, modèles, élèves ou anciennes élèves.

M. Gigoux réussissait très bien le portrait de femme. Il y en a de ravissants, tout justement, parmi ses lithographies. Je conserve de lui deux portraits de jeunes filles, qui ont eu les honneurs du Salon. L'un, entre autres, est le portrait, de profil, de Mlle Marthe, l'un de ses modèles de prédilection. Il fut exposé, sous le n° 767, au Salon de 1892. C'est une bien charmante tête, pleine de sentiment juvénile et d'expression.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Gorjy (LIV, 169). — **Le marquis d'Aligre accusé de plagiat** (LIII, 953 ; LIV, 188, 521). — G , l'auteur inommé des *Tablettes d'un voyageur en Italie* que le marquis d'Aligre aurait démarquées, avait dans ses armes une colombe et des étoiles. M. Sus, en a conclu que G. était sans doute Gorjy, parce qu'il croit se sou venir qu'on trouve à la première page d'un des romans de ce dernier « l'écusson de la colombe et des étoiles qui étaient les armes de M. de la Villecernoy, son protecteur ». Le roman dont il s'agit, *Blançay*, porte bien, sur sa page titre, un écusson. C'est l'empreinte du cachet de Gorjy. Elle reproduit, parmi des emblèmes enfantins, les armes de M de la Villecernoy, mais on n'y voit ni colombe, ni étoiles. Les armes sont *d'azur à trois têtes d'argent.*

Il n'y a donc plus de raison de supposer que le G. inconnu soit Gorjy. Une autre question se pose quand on a parcouru *Blançay*. Est-il certain, comme le croit notre collaborateur, que ce roman, l'un des plus plats de tous les temps, valut à son auteur un « assez vif succès littéraire », — qu'il « eut une vogue extraordinaire en plusieurs langues », — que « peu d'ouvrages eurent autant d'éditions ? ».

Aux renseignements déjà donnés par l'*Intermédiaire*, on peut ajouter que d'après le *Dictionnaire historique* de Lalanne qui le nomme Gorgy au lieu de Gorjy, l'auteur de *Blançay* serait né en Dauphiné.

VIEUX-PAPIERS.

—

Griscelli (LIV, 836, 978 ; LV, 31, 75, 244, 300). — Le hasard m'a fait tenir le *mot de la fin* sur la question de l'existence de Griscelli. A Bruxelles, j'ai pu examiner tout un dossier relatif à Griscelli. Ayant promis d'être discret sur la source de ce dossier, je l'appellerai le « dossier belge », tout court.

Le « dossier belge » donc établit que Griscelli (Jacques) vint au monde à Vezzani (Corse) du sieur Pierre-Antoine et de Julie Baldovi, en 1811.

Le 15 janvier 1841, à Paris, il est condamné à un mois de prison pour escroquerie. Le 26 juin 1844 toujours à Paris, à 15 mois, pour le même délit. — Le 15 mai 1845, la Cour Royale de Lyon lui inflige 6 ans de prison et 8 de surveillance, au même titre. — La Cour d'assises de la Seine, le 13 mai 1845, le condamne à 3 ans pour vol. — Cela résulte d'un document signé par Pietri.

En 1861, il est à Bruxelles, Hôtel de Brabant, et il y reste 3 mois. Il venait de France, où, le 9 novembre de l'année précédente, le préfet des Alpes-Maritimes l'avait arrêté comme porteur de faux passeport. — Ses domiciles en 1860 sont : Paris, rue Boulard, 3 bis, et Bruxelles, rue des Pierres, 43.

Le 22 avril 1861, il est condamné à Marseille, par contumace, à 5 ans de prison et à 5 ans de surveillance pour escroquerie.

Le 17 octobre 1863, il revient à Paris sous un faux nom ; on l'arrête et on le conduit à la frontière belge.

Le 11 mars 1864, il est à Bruxelles, Hôtel de Paris, avec un passeport français, daté du 17 octobre 1863 Il se dit américain. Le 6 avril, à Ostende, Hôtel de Hambourg ; il escompte une traite sur un banquier de Rome, qui déclare n'avoir aucun fonds du sieur Griscelli sur sa Banque.

Le 26 septembre 1866, il est arrêté à Paris et conduit à la frontière belge.

A Bruxelles, il demeure 51, rue de la Fiancée, et vend son manuscrit aux éditeurs Janssen.

Le dossier belge démontre toute l'activité déployée par les polices pour saisir le manuscrit et empêcher la publication. — Griscelli est poursuivi pour port abusif de titre nobiliaire. Il se sauve à Londres. Le 17 juin, il demeure à l'Hôtel du Commerce à Londres : le 28 est signalé à Genève.

Le journal *Le Peuple belge*, du 21 décembre 1870, annonce la publication des *Mémoires de Griscelli* ; le 14 février, paraît le volume en entier.

Le 13 octobre 1871, il est à Luxembourg, Hôtel Maison Rouge ; le 28 il est à Bruxelles.

L'année suivante, 1872, au mois d'octobre, il est à Namur, Hôtel des Familles. Le Prince Pierre Bonaparte, qui demeure dans les environs, et auquel Griscelli écrit trois lettres, s'alarme de la présence d'un tel personnage, « qui (dit le Prince) *a tué « Kelche a Vaugirard, et a pris part à un « attentat* contre Garibaldi, etc. etc. ». Le 25 novembre, le prince se rassure, en apprenant que Griscelli a quitté le canton.

Après une absence de douze ans, Griscelli rentre à Bruxelles le 1er octobre 1884. Arrêté par la police d'Ixelles, il est condamné par la 7e Chambre, et ensuite par la cour d'Appel le 9 février 1885, pour double escroquerie au préjudice du sieur Broeck, cabaretier, et du sieur Crabbe, clerc de l'église de Saint Nicolas. Les journaux bruxellois, qui publièrent les débats, se trouvent aussi dans le dossier belge, notamment l'*Etoile belge* du 14 janvier 85. Griscelli, qui avait alors 74 ans, expia sa peine à Tournai d'où il sortit le 25 septembre 1885 pour être accompagné à la frontière (Mouscron) avec défense de rentrer en Belgique.

J'abrège ici et je n'examine pas les pièces importantes du dossier, qui démontre la persécution de la police impériale contre son ancien agent secret et la vilaine nature de ce personnage.

Il me suffit d'établir d'une façon absolue l'existence de Griscelli et du Griscelli des *Mémoires*, sicaire, criminel et espion politique.

Seulement tout cela ne répond pas encore à la demande primitive que notre collègue *Italicus* a formulé au N° 836, LIV de l'*Intermédiaire* ; c'est-à-dire : quand, où et comment est mort le baron de Rimini ?

COLOCCI.

—

Les maisons de Victor Hugo. — Réponse à M. Th. Courtaux disant (LV, 306) que (LV, 76) j'ai fait erreur.

On ne pouvait contester ce que dit lui-même Victor Hugo de l'hospitalité touchante qu'il reçut chez Paul Meurice pendant le siège de Paris. Il n'est pas moins certain que pendant les mois de novembre et décembre 1870, de celui de janvier 1871, il habitait *tous les jours* à l'entresol du pavillon de Rohan, rue de Rivoli.

C'était l'adresse que l'on donnait à ceux qui souhaitaient lui être présentés et à ceux qu'il désirait voir; c'est celle que me donna Hetzel, quelque temps après la capitulation de Metz, à propos de laquelle Victor Hugo avait manifesté l'intention de connaître mon opinion sur Bazaine. C'était là qu'il tenait journellement conseil avec ses amis dont les plus assidus étaient, comme je l'ai déjà dit, Schœlcher, Louis Blanc et Henri Rochefort. J'y fréquentai moi-même, après la visite à laquelle j'avais été invité, deux ou trois fois par semaine. J'y arrivais tard et je partais souvent passé minuit. Or, je ne me souviens pas d'avoir entendu le maître parler de s'en aller, et à l'âge de plus de 68 ans, l'hiver rigoureux et la difficulté de trouver des voitures durent souvent l'obliger à coucher dans l'hôtel où sûrement il avait une chambre à lui. Il me semble donc légitime de faire figurer celui-ci au nombre des maisons qui ont été habitées à Paris par le grand poète.

A. L.

—

Le père Huc (LV, 275). — Je me souviens qu'en 1861, époque où je venais d'entrer au collège (pension tenue par des prêtres), on nous lisait pendant nos repas, les *Souvenirs de voyage au Thibet*, du père Huc.

Et je me souviens très bien aussi, que cette lecture nous intéressait tous, élèves et surveillants, beaucoup plus que d'autres qui l'avaient précédée.

La maison d'éducation dont je parle ici, était sous la direction très effective et très notoire de Monseigneur Pie, alors

évêque de Poitiers, élevé depuis au cardinalat, et mort en 1880.

Il me paraît invraisemblable que sous ce patronage, des ecclésiastiques chargés de former une jeunesse catholique, eussent laissé pénétrer chez eux un ouvrage à l'index.

Leslie n'a-t-il pas été mal informé ?

M. A. B.

*
* *

Dans le recueil d'analyses de récits de voyages que publia, en 1884, M. Cuvillier-Fleury, sous le titre *Voyages et voyageurs* (in-12. Paris. Michel Lévy), il est question des *Souvenirs* du Père Huc. Dès novembre 1852, M. Cuvillier-Fleury initiant les lecteurs du *Journal des Débats* au récit des aventures d'*Une mission lazariste au Thibet*, insistait sur l'*arbre des dix mille images* que le Père Huc affirme avoir vu. Ayant constaté que les feuilles de cet arbre montrent *des caractères thibétains très bien formés*, le Père Huc, après avoir vainement cherché quelque trace de supercherie des Lamas, finit par admettre ce phénomène occulte. Il en fallait moins pour déterminer la mise à l'index de ses *Souvenirs*.

ANDRÉ GIRODIE.

*
* *

Je ne crois pas que les souvenirs de voyage du Père Huc aient jamais été mis à l'index et je suis même sûr du contraire, car on les lisait dans les séminaires et les institutions religieuses. Mais je sais que ce missionnaire lazariste encourut le blâme, et même la disgrâce de ses supérieurs, pour avoir publié ses ouvrages sans leur assentiment. Ses *Souvenirs* sont, d'ailleurs, fort curieux, mais il est à remarquer que la note religieuse y fait complètement défaut.

J. W.

*
* *

Cet ouvrage, très intéressant du reste et le meilleur peut-être que l'on ait écrit sur la Tartarie et le Thibet, n'a jamais été mis à l'index, et vraiment il n'avait aucun titre à y figurer. L'auteur ne parle pas d'occultisme *ex-professo*, et le seul point qui s'y rattache est au tome IV (?), sa description de l'arbre des dix mille images, dans la lamaserie du même nom au Thibet. N'ayant pas le volume sous la main, je ne puis donner une référence exacte, mais il s'agit d'un arbre planté par Tsong-Kaba dans la cour intérieure de cette lamaserie, et dont chaque feuille porte en vert plus clair que le reste un caractère thibétain. Ce caractère grandit et se développe avec la feuille, et existe déjà en germe dans l'intérieur du bourgeon ainsi qu'a pu le constater le savant missionnaire.

N'ayant pu découvrir aucune supercherie, il croyait à une intervention diabolique, et c'est, avec la formule d'incantation pour remplir, sans apport sensible, un vase d'eau, les deux seuls passages qui puissent être entachés d'occultisme. Mais l'auteur se borne à citer des faits sans émettre une théorie quelconque.

Il y a quelques années, un voyageur anglais revenant, disait-il, de ces pays, affirmait avoir vu l'arbre des dix mille images et s'être convaincu que ce prétendu prodige n'était autre qu'une supercherie des lamas. Le mal est qu'il ne dit point, au moins dans la revue que j'ai eue alors sous les yeux, en quoi consistait cette supercherie, ce qui me semble laisser encore intacte la relation du docte missionnaire lazariste.

Dr ALBERT BATTANDIER.

—

Un portrait de Lamartine par Fragonard (LV, 216, 247, 315). — Lamartine n'eut son portrait fait, je crois, ni par Honoré ni par Alexandre Fragonard, parce qu'il ne parla jamais de ces peintres ; ceci ne constitue, il est vrai, qu'une faible présomption en faveur de mon assertion ; mais voici qui est de nature, ce me semble, à faire douter très fortement de l'authenticité de ce tableau. La mère de Lamartine n'a pas parlé dans son manuscrit d'une toile de ce genre ; or, son silence ne peut s'expliquer qu'en supposant qu'elle n'attachât pas d'importance à ce portrait : cette explication est évidemment inadmissible. Donc...

—

Marie-Anne-Françoise Mouchard de Chaban (LV 275, 364). — Dans la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* (1890, p. 61) M. G. de C. posait une question au sujet de la comtesse Fanny de Beauharnais, née Mouchard, dont l'on ne connaît ni le lieu, ni la date de naissance, ni le nom de sa mère, ou, pour être plus exact, dont l'on a bien des renseignements contradictoires sur ces points, ce qui ne permet pas de se fixer. Jusqu'en 1894 je n'ai trouvé dans

cette Revue aucune réponse à ces questions.

Elle était fille de François-Abraham-Marie Mouchard, écuyer, seigneur de la Garde-aux-Valets, etc., secrétaire du roi, et avait épousé, le 1er mars 1753, Charles de Beauharnais, comte des Roches Baritaud. Restée veuve en 1784, elle mourut le 2 juillet 1813.

Sa sœur, Anne-Louise Mouchard, épousa, le 11 juin 1754, son cousin, François-Philippe-Amédée Mouchard, seigneur de Chaban, dont on parle dans l'*Intermédiaire*, LIII, 977.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Les armoiries de Necker (LV, 277, 367). — L'*Annuaire de la noblesse de France*, 1863, p. 163, donne la notice et les armoiries de la famille de Necker : *de gueules au cygne d'argent, sur une mer du même : au chef d'argent, chargé d'une grappe de raisin de sable, posée en fasce, tigée et feuillée de sinople.* Mêmes armoiries, moins la grappe de raisin qui est de *pourpre*, sont données par l'*Armorial général* de Rietstap, II, 301.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Quarré du Plessis. La franc-maçonnerie pendant la Révolution (LV, 50, 194). — La question est double, et, si le confrère qui signe *Un sceptique* dit qu'il croit peu aux assassinats par condamnation de sociétés secrètes en France, moi je n'y crois pas du tout. Jusqu'à présent on n'en a jamais cité un avec preuves à l'appui.

Reste la première partie de la question : La mort de Quarré du Plessis. Si respectable que soit une tradition de famille, quand on la soumet en question aux intermédiairistes, c'est pour que ceux-ci l'examinent et la passent au crible de la critique.

Or, la petite-fille de Quarré du Plessis nous dit que son grand-père était maçon, mais elle ne nous indique pas la loge dont il faisait partie. Elle nous dit que Lepelletier de Saint-Fargeau faisait partie de la même loge — mais Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau était donc maçon en 1788 ? Madame de Maubou en est-elle sûre ; je le suppose, puisqu'elle l'affirme ; alors elle devrait bien nous donner ses raisons pour émettre cette assertion. Enfin, elle nous apprend que la franc-maçonnerie avait décidé la déposition de Louis XVI en 1788.

Ceci devient très intéressant. Ainsi il aurait été question, dès 1788, de substituer la branche cadette à la branche aînée, 42 ans avant 1830, et ce projet aurait été décidé dans une loge. Mais madame de Maubou devrait bien nous donner quelque éclaircissement sur ce fait nouveau. Quelle loge ? Quels maçons auraient ainsi voulu couronner Philippe-Egalité en 1788 ?

Un dernier point : madame de Maubon nous dit que Le Pelletier de Saint-Fargeau venait de Monjeu à Autun s'informer de la santé de Quarré du Plessis. Il est vrai que Le Pelletier de Saint-Fargeau était, en 1788, propriétaire de la forêt de Monjeu, mais y vint-il jamais ?

De la correspondance de son frère, il paraît résulter qu'au contraire il n'alla pas en Morvan en 1788 ? Alors l'échafaudage de la tradition respectable de la famille du Plessis tomberait à l'eau de cette seule circonstance. Qu'en pensent nos confrères de la société éduenne ? Ils savent mieux que tous autres ce qui s'est passé à la porte de l'antique Bibracte.

Le fourreur de Mortefontaine.

—

Claude-Hébert-Louis de Saint-Simon (LV, 276). — Dans les *Mémoires* de Saint-Simon, publiés dans la collection des grands écrivains de la France (Hachette) il y a, t. I, Appendice I, la généalogie de Saint-Simon, avec un arbre généalogique, où figure le frère du philosophe comme Herbert, comte de Saint-Simon, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau en Danemark, contre-amiral en France.

Potier de Courcy (*Contin. du P. Anselme*, t. IX, 2e partie, p. 215) donne Claude-Louis-Herbert de Rouvroy, comte de Saint-Simon-Sandricourt, né en 1774, chevalier de Malte de minorité, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, mort à Lorient le 6 juin 1851. Il n'y a, je crois, qu'à consulter ses états de services pour trancher la question.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Talma, comédien (LV, 335). — La comédie plaisait à Talma ; il aimait à s'y reposer des efforts du genre tragique et avait l'intention de s'y consacrer en vieil-

lisant. En 1806, Talma avait joué *La Mort de Henri IV, roi de France*, tragédie de Legouvé ; après les Cent Jours, il voulut représenter le même personnage dans *La Partie de chasse de Henri IV*. Des raisons politiques ne furent pas etrangères à cette détermination, et l'on peut croire que Talma espérait ainsi se concilier les bonnes grâces de Louis XVIII.

Talma ne pouvait « piteusement échouer » dans un rôle. A la note de la *Biographie Universelle* de Michaud disant que « dans *La Partie de chasse de Henri IV*, où il a figuré très rarement d'ailleurs, ce grand artiste trouvait le secret d'être médiocre et presque ridicule »,on peut opposer les témoignages de Martainville et de Charles de Rémusat, cités par Regnier (*Souvenirs et Etudes de Théâtre*,Paris,Paul Ollendorff, 1887, in-12, p. 290) :

Talma, dit le premier, a porté l'habit du temps de Henri IV avec la même aisance et la même grâce que s'il eût été un de ces costumes antiques qu'il semble n'avoir jamais quittés. Enfin, s'il consent à parler un peu plus haut, un peu moins vite, il ne laissera plus rien à désirer dans ce rôle, qui sera une nouvelle preuve de la flexibilité de son talent.

Il est excellent, ajoute le second : il est historique, il est roi, il est simple et naïf.

Un autre témoignage rapporté par Adolphe Laugier dans sa *Notice sur Talma* (Paris, Hautecœur, 1827, in-8) donne la critique du jeu de Talma dans ce rôle et fait la même remarque que Martainville :

En général, on désirait plus d'abandon, de naturel, de vérité, une diction moins rapide, une prononciation plus nette. Talma a manqué beaucoup d'effet, faute de s'être fait suffisamment entendre.

Tout cela se rapporte à la prise de possession du rôle, et Regnier a très bien indiqué la « difficulté de se faire une opinion équitable sur le mérite d'un acteur dans un rôle,selon le jugement rendu sous le coup d'une première impression ». Ce jugement consigné dans un article de journal ou de revue « consacre comme définitif un échec d'un soir, souvent réparé le lendemain ».

C'est le 25 août 1815 que Talma joua Henri IV pour la première fois,à la représentation gratuite donnée pour la fête du Roi. Il succédait à Fleury qui le tenait encore le 12 juillet précédent et le rejoua deux fois en 1816 et deux fois en 1817. Talma parut dix neuf fois dans *La Partie de Chasse de Henri IV* et à quatre reprises il eut la coquetterie de donner le même jour un de ses grands rôles tragiques : Tancrède, Egiste (d'*Agamemnon*), Manlius et Nicomède.

Talma n'en finissait jamais avec un rôle, il le remettait sans cesse sur le métier ; on peut donc être certain que « d'étude en étude,de progrès en progrès », il arriva à la perfection dans le personnage d'Henri IV qu'il interpréta jusqu'en 1823. — La pièce ne fut rejouée qu'après sa mort.

J. C[t].

—

Evêques catholiques romains et non romains (LV, 226.). — Je suis très étonné de voir la presse s'occuper si souvent du pseudo-évêque Villatte et de l'église *nationale catholique*. Je pense qu'on ignore absolument la vérité et que les catholiques attachent à ces faits une importance qu'ils n'ont pas du tout.

Le pseudo-évêque Mgr Vilatte appartient à la secte des *Vieux catholiques* ou des *catholiques allemands*, fondée en 1844, par Jean Ronge, prêtre silésien suspendu *à divinis*, d'accord avec le prêtre Czerski et avec plusieurs pasteurs protestants. Cette nouvelle secte prit le nom d'*Eglise chrétienne-catholique nationale allemande*, indépendante du pape

On peut consulter l'ouvrage de Kempe, *Le catholicisme allemand* (Tubinge, 1850).

En 1845, près de trois cents paroisses catholiques et protestantes devinrent *catholiques allemandes*, mais la scission ne tarda pas à se manifester ; une partie des affiliées ne voulant pas reconnaître l'autorité de certains évêques qui pratiquaient ouvertement des principes socialistes.

Comme système philosophique, c'était enfin la conciliation inconcevable de la foi et du rationalisme ; comme pratique, c'était simplement le protestantisme affublé d'une chasubie de prêtre catholique.

Il existe encore en Allemagne et surtout dans l'Amérique du Nord, quelques communautés de la secte, et à Rome elle avait loué une boutique de coiffeur, via Cavour, où la messe était célébrée par des prêtres en soutane et par des évêques *in partibus inf...eri*.

Comte Pasini Frassoni.

La noblesse de France seus la troisième République (LIV, 9, 895, 985 ; LV,81, 196, 248, 367).— Je ne crois pas que le titre de duc d'Estrées soit le titre auquel a fait allusion le rapporteur de la loi de finances ; en effet, celui ci s'est exprimé en ces termes : « M. de La Rochefoucauld, il y a deux ou trois ans, a demandé un arrêté d'investiture et acquitté un droit de 5.000 francs sur le titre nobiliaire qu'il avait *trouvé dans la succession de son père.* »

Or le titre de duc d'Estrées a été relevé par le vicomte de La Rochefoucauld, qui vient de mourir. Celui-ci étant fils du duc de Doudeauville, qui est encore vivant, ne pouvait avoir trouvé le titre de duc d'Estrées dans la succession de son père !

M. N. confond les titres relevés par l'unique volonté de ceux qui les portent, avec les titres dont la chancellerie a constaté la transmission.

Je ne connais pas le titre de duc de La Mothe-Houdancourt ; mais pour le titre de duc de Caylus, comme aussi pour celui de duc de Vicence, je ne crois pas m'avancer trop en disant que ni l'un ni l'autre n'a été l'objet d'un arrêté d'investiture. Il ne pouvait pas en être autrement, étant donné la jusrisprudence actuelle de la chancellerie.

M. N. me semble aussi confondre les personnes qui veulent porter un titre auquel elles ont droit, et celles qui « éprouvent le besoin de s'offrir mieux encore ». Ce n'est pourtant pas la même chose.

Quoi qu'il en soit, je serais d'accord avec lui pour approuver l'idée « de ranger religieusement dans l'armoire aux souvenirs chers et respectés les titres des ancêtres », mais à la condition que ces titres soient protégés en ce sens qu'il ne soit pas loisible au premier venu, même moyennant finance, de les parodier.

Le vicomte DE BONALD.

—

Particule nobiliaire: De ou de (LV, 336). — C'est bien intentionnellement que le nom de Ferdinand (ou Charles-Ferdinand ?) De La Roche a été écrit avec un D majuscule, car nous avons reproduit la forme adoptée par le peintre, classé dans les Livrets du Salon à la lettre D. Il n'y a pas particule, mais simple désarticulation de nom. Eugène Delacroix, Paul Delaroche, Casimir Delavigne, etc., auraient pu de même signer en trois mots.

MASSACHUSETTS.

—

Les armes de Hongrie et les Crouy-Chanel (LI ; LII ; LIV, 56 754, 869). — Claude de Crouy-Chanel avait, selon les traditions de sa famille, suivi la carrière des armes ; lorsque, on ne sait pour quelle raison, renonçant à poursuivre cette carrière, il acquit la charge de greffier au tribunal du Graisivaudan et continua d'exercer cet emploi le reste de sa vie. Ce que voyant, son père irrité, le déshérita en faveur de l'un de ses neveux (2 février 1670) qui fut dès lors substitué à la branche aîné ainsi dans tous ses droits.

Claude de Crouy Chanel, déchu de ses droits, fut le fondateur d'une branche de cette famille qui resta dans la magistrature.

Une descendante de cette branche de la famille, Claudine Chanel, épousa Louis de Voiret. Leur fils, messire Claude de Voiret de Charnay, épousa, le 18 juillet 1772. en l'église d'Ainay de Lyon, Marie Bernard d'Aousten.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Armoiries de Philippe d'Aunay (dit le Gallois III) (LV, 277). — Les armoiries anciennes de la famille d'*Aunoy* (sic) étaient : *d'or, au chef de gueules, chargé d'une molette de sable au canton dextre* (Geliot p. 99). A la suite d'un premier mariage avec la famille de Montmorency (XIVe siècle) elle adopta ensuite : *d'or, au chef de gueules, à l'écusson de Montmorency au canton dextre du chef, brisé d'une molette de sable au 1er canton.* (P. Anselme, VIII, 881).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Ex-libris de médecins français (LIV, 727, 926 ; LV, 36). — Catalogue général de J. Grasset, libraire, 13, quai de la Fontaine, Nîmes.

897. Hyac. Theod. Baron, antique facultatis medicinœ Parisiensis Decani, nec non castrorum regis et exercituum proto medici.

Devise : Mihi res, non me rebus

2. Baux (P.) Doctor Medici Monsp. très belle pièce, fort rare,

Francisci Dominici Bertram pharmacopolœ Nemaujensis
rare et très curieux.

Cette liste pourra peut-être intéresser M. Vallery-Decroix. TABAC.

—

Deux tableaux de Paul Véronèse (LIII; LV, 254, 312). — Après avoir comparé les reproductions, que M. O'Neill de Tyrone a publiées ici, de ses tableaux, avec les descriptions précédemment citées, avec les Gravures du Crozat et de Couché et les photographies récentes des peintures de la National Gallery, je suis obligé de reconnaître l'*analogie frappante* qu'elles présentent entre elles : c'est-à-dire qu'il m'est impossible de me ranger à l'avis — dont M. O'Neill m'a fait part — de son correspondant de la « British Legation » de Lisbonne, qui, renseignements pris à Londres, déclare que les tableaux de M. O'Neill de Tyrone « ne ressemblent que d'une façon *très vague* à ceux de la National Gallery ».

Maintenant, consultez encore le *Voyage pittoresque de Paris*, et Dargenville vous dira qu'en 1770, on admirait toujours, dans le grand salon du Palais-Royal, *Paul Véronèse entre le Vice et la Vertu* et *La Sagesse, compagne d'Hercule*, « tous deux gravés dans le Crozat par Louis Desplaces ». Ouvrez le *Dictionnaire historique de la ville de Paris* par Hurtaut et Magny, t. III, p. 739, et vous y trouverez les mêmes tableaux signalés à la date de 1779.

Je m'arrête, car voilà plus de preuves qu'il n'en faut pour établir que

1° Les Véronèse en question n'ont bien quitté le Palais-Royal qu'en 1791 pour affronter en Angleterre — d'où ils ne sont jamais revenus — les fluctuations des ventes qui les ont définitivement accrochés aux murs de la Galerie Nationale de Londres.

2° « Les deux grands tableaux acquis, *il y a environ 150 ans*, par un des ancêtres de M O'Neill de Tyrone, de la maison déchue et disgraciée des ducs d'Aneiro en Portugal » — qui les possédait depuis combien de temps ? — ne peuvent, être à plus forte raison et malgré l'ingénieuse mais mal fondée supposition de M. Alb. Descoqs, ceux du duc d'Orléans « achetés vers 1723 par le duc d'Aneiro qui les emporta en Portugal ».

3° Par conséquent, les peintures de M. O'Neill de Tyrone sont les répliques de celles dont nous avons suivi l'exacte odyssée.

Du reste, Paul Véronèse n'est-il pas un des artistes (pour ne pas dire l'artiste en première ligne) qui s'est le plus répété ? Est-il besoin d'insister pour démontrer que les mêmes allégories, les mêmes sujets ont été repris avec complaisance et sans mesure par le peintre de Vérone, avec ou sans variation dans la composition et l'ordonnance des tableaux, les attitudes et les costumes des personnages ? Par contre, il est curieux de souligner la fantaisie discordante qui, parmi les possesseurs de ses œuvres ou les écrivains chargés de les mentionner, a présidé à l'« intitulé » de ces allégories, assez énigmatiques et difficiles à traduire en réalité, comme celle de la Salle du Conseil des Dix à Venise, définie alternativement : *Le Temps faisant apparaître la Vérité*, ou bien *le Passé et le Présent*, ou encore *la Jeunesse et la Vieillesse*. Qui a raison ? A ce propos, je confesse sans grande honte mon erreur pour avoir, dans ma première réponse à l'*Intermédiaire*, écrite d'abondance et précipitamment, qualifié *la Sagesse compagne d'Hercule* de « l'Enchaînement de l'Amour » (en réminiscence infidèle de *Mars et Vénus liés par l'Amour*) et *Paul Véronèse entre le Vice et la Vertu*, de « Véronèse abandonne la musique pour la peinture », définition inspirée sans grande réflexion de ma part, je le reconnais, autant par le goût de l'artiste pour la musique affirmé dans son portrait des *Noces de Cana* dont celui-ci est le pastiche, que par une singulière méprise m'ayant fait voir dans la gravure peu nette une sorte de buffet d'orgue là où il se trouve un simple motif d'architecture : *errare humanum est !*

Pour en revenir aux répétitions habituelles à notre grand peintre, je veux en citer quelques exemples : je connais, conservée dans la famille des comtes de Valence de Minardière, une magnifique réduction sans variation du chef-d'œuvre de Véronèse, le *Souper* ou le *Repas chez Lévi*, peint en 1573 pour les Dominicains de Saint-Jean et Saint-Paul et actuellement au musée de Venise. Les *Noces de Cana* se rencontrent à la fois dans les musées du Louvre, de Madrid, de Dresde, de Darms-

tadt, de Milan, de Vienne, etc.,tandis que le *Repas chez le Pharisien* se trouve aussi bien aux musées Balbi et Bréra qu'au Louvre, à Gênes et à Turin. De même la National Gallery de Londres, le Palais Ducal de Venise, les musées de Milan et de Dresde possèdent leur *Adoration des Mages ;* et le *Moïse sauvé* a été mentionné concurremment dans le Cabinet du Roi et dans la galerie du duc d'Orléans, comme à Turin, à Berlin, à Dresde, etc. Que dire de l'*Enlèvement d'Europe* du cabinet du Régent (actuellement à la National Gallery), qui n'est pourtant pas le même que celui du Musée du Capitole à Rome ou que cet autre conservé à l'Anti-collège de Venise ; et comment s'y reconnaître avec *Mars et Vénus* de la galerie Caulet d'Hauteville, du musée de Francfort, de celui de Hampton-Court et des collections du Palais-Royal où ce même sujet figurait en trois « éditions » revues et corrigées ?

Ce sont ces innombrables répliques qui ont jeté la confusion dans le débat actuel ; et il est évident que les deux toiles de M. O'Neill de Tyrone représentent tout simplement un autre exemplaire du *Véronèse entre le Vice et la Vertu* et de *La sagesse compagne d'Hercule* revendiqués à bon droit par la National Gallery comme étant ceux du cabinet du Régent.Faut-il ajouter que les mêmes sujets se retrouvent encore au Musée de Madrid ?

Cette constatation, qui m'a semblé indispensable pour rétablir la vérité que nous cherchons tous, ne saurait du reste diminuer en rien — au contraire — l'authenticité et la valeur des tableaux de M. O'Neill de Tyrone, puisque toute supposition de copie étrangère se trouve éliminée par le rapprochement des dates à partir desquelles on peut suivre le sort réciproque et divers de ces « Sosies » ou plutôt de ces « jumeaux » nés légitimement du pinceau de l'immortel Véronais.

J. PIERRE.

Nota. Il ne me reste plus qu'à parler de mon propre tableau : l'*Amour heureux* — j'y reviendrai bientôt — et à suppléer à une omission que je relève dans la première partie de cette étude : les 295 tableaux de la galerie d'Orléans vendus à Walkiers, puis à M. de Laborde et enfin à M. Bryand ne comportaient pas seulement ceux de l'école italienne, *mais aussi ceux de l'école française* ; il faut donc lire : « Quant à la vente des tableaux des écoles italienne et francaise..»

Famille Acevedo (LIV, 165, 350, 975 ; LV, 26). — Acevedo ou Acebedo, en espagnol, Azevedo, en portugais signifient *houssaie*, lieu planté de houx et viennent de *Acebo*, mot qui signifie *houx* en espagnol et d'*Azevo*, forme portugaise du même mot, dont il ne reste plus dans cette dernière langue que *Azevinho*, qui en est le diminutif. Plusieurs villages du Portugal portent le nom d'Azevedo, et il existe dans ce pays, ainsi qu'au Brésil, ancienne colonie portugaise, un grand nombre de familles de ce nom,soit qu'elles descendent des seigneurs qui possédaient ces fiefs, soit qu'elles en aient pris le nom uniquement parce qu'elles en étaient originaires ou qu'elles dépendaient des possesseurs de ces villages.

Un fleuve du Brésil porte ce nom, sans doute parce que ce fut un Azevedo qui le découvrit. Il y eut plusieurs hommes illustres de ce nom, tant en Portugal qu'au Brésil.

L'origine du mot *acebo* ou *azevo* est probablement arabe, mais la forme *edo* qui termine le nom est dérivée du latin ; c'est la même terminaison d'*olivetum*, qui s'applique toujours à une certaine quantité d'arbres de la même espèce.

Ajoutons, à ce propos, qu'un des membres les plus notables de la colonie portugaise à Paris est actuellement le comte de Azevedo de Silva, ministre plénipotentiaire, qui a représenté son pays successivement à Saint-Pétersbourg et à Bruxelles.

J. W.

—

L'Homme gris (LV, 169, 316). — J'ai eu plusieurs fois entre les mains, en 1844, des numéros du journal satirique de Bordeaux,l'*Homme gris*, qui avait alors pour rédacteur principal M. Sévène. Je ne sais si M. E. Crugy (Grugy est une faute d'impression) collaborait à ce journal. M. E. Crugy était à la tête d'un autre journal, *le Courrier de la Gironde*.

L'*Homme gris* attaquait sans cesse,et avec une verve acharnée, le préfet de la Gironde. Il l'accusait, notamment, de parcimonie ; ainsi, dans un article où il rendait compte d'une soirée à la Préfecture, il prétendait que la pénurie de rafraîchissements était telle, que les messieurs grignotaient leurs chapeaux,et les dames leurs gants. L'exagération est ici manifeste.

En 1844, pendant l'été, le duc de Ne-

mours étant à Bordeaux avec la duchesse, et avec le duc d'Aumale, il y eut, rue Borie, un terrible incendie, dans lequel 8 pompiers, presque tous gradés, trouvèrent la mort. Une grande souscription fut organisée en faveur des familles des victimes de ce sinistre ; et l'*Homme gris*, quelques jours après, publia un article contre le préfet. Cet article était une sorte de litanie, par laquelle le duc de Nemours était supplié d'user de son influence pour délivrer le département de la Gironde de son préfet :

D'un préfet qui etc., etc.
Délivrez-nous, Monseigneur !
D'un préfet qui etc., etc.
Délivrez-nous, Monseigneur !
D'un préfet qui donne cent francs pour les victimes de l'incendie de la rue Borie,
Délivrez-nous, Monseigneur !
etc., etc., etc.

Je crois, sans en être bien sûr, que l'*Homme gris* a vécu jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe. V. A. T.

Nerée (LV, 168). — On n'a aucun détail précis sur R. J. Nerée. D'aucuns prétendent même que cet auteur n'est pas connu sous son vrai nom et que Nerée est un pseudonyme. D'après deux passages d'*Athalie*, Racine ne paraît pas avoir ignoré *Le Triomphe de la Ligue*, tragédie parue à Leyde, en 1607, sous le nom de H.-J. Nerée. On en jugera par les citations des deux poètes :

Je ne crains que mon Dieu, lui tout seul je redoute. (Nerée).
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte (Racine).

Celui n'est délaissé, qui a Dieu pour son père ;
Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux,
Il donne la viande aux petits passereaux,
Aux bestes des forests, des prés et des montagnes :
Tout vit de sa bonté. (Nerée).

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
(Racine).

B.-F.

Le droit de pasnage (LV, 278). — Droit de mettre dans une forêt des porcs qui s'y nourrissent de gland, de faîne, etc. Droit de pasnage et glandée (*Bescherelle* et tous les dictionnaires). *Pannagium* ou *Panagium* : c'était en général un droit de pâturage ou de paisson ; plus spécialement il s'appliquait aux porcs. Il était souvent changé en redevance. Il était presque toujours soumis à certaines formalités. Dans la forêt de Brotonne, le droit commençait à la mi-mai et finissait à la mi-juin. Au contraire, dans les forêts de Roumare et de Conches, les porcs étaient exclus pendant mai, août et septembre. Le panage durait en certains lieux assez longtemps ; il n'était que de neuf jours dans le fief de Cauquainvilliers. « Comme preuve du droit dont ils jouissaient d'envoyer en la forêt d'Ecouves, les porcs de leur terre de Nuisement sise à Sainte-Colombe-sur-Risle, les moines de la Trappe devaient, le jour de Saint-Jean-Baptiste, pendant qu'on célébrait la messe dans la chapelle Saint-Jean, amener avec leur troupeau le verrat, un collier de fleurs au cou, un bouquet de fleurs à la queue ». (Leop. Delisle). E. GRAVE.

* * *

Droit payé au seigneur d'une forêt pour avoir la liberté d'y faire paître les porcs. Qu'ils puissent mettre et tenir cette fois en la peusson de notre forest de Retz deux cens pourceaux ou porcs franchement ; si vous mandons... que vous y laissiez tenir yceulx franchement, sans en avoir ou demander *pasnage* ou autres redevances quelles qu'elles soient (Lettre patente du 28 août 1344).

Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire de l'ancien langage français*, tome X, p. 210. Niort, Favre, 1882.

J. H. D. R.

* * *

Terme de forêt : droit de paisson, c'est-à-dire droit de mener des porcs dans les bois et les forêts pour y paître le gland et autres fruits qui y croissent. Voir mes *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Touchet* (Normandie et Angleterre). Paris, in-4°, 1906. Avant-propos, p. X.

TH. COURTAUX.

* * *

Pasnage, droit féodal dû au seigneur pour la *Paisson* ou glandée des porcs dans les forêts.

De même le droit de *Paisson* (*pastio*), indiquait tout à la fois le droit de mener les porcs dans les forêts pour y paître le gland, la faîne et autres fruits tombés naturellement, et la redevance que l'on payait en vertu de ce droit, et qui consistait, tantôt en muids de glands, de faîne et d'avoine, de seigle, d'orge ou de froment, tantôt dans le dixième des porcs, le plus souvent en un certain nombre de muids de vin ou dans une somme d'argent. Le droit de *paisson* considéré comme droit de mener paître les porcs, s'appelait

glandée ou *pasnage*. La *paisson* commençait en octobre pour finir en décembre. D'après le règlement de Charlemagne, pour ses *villæ* (capit. *de villis*, art. 25), c'était le 1er septembre de chaque année que l'on devait annoncer si la *paisson* serait autorisée ou non.

(*Dict. Cheruel, Des Institutions de la France.*

P. CORDIER.

—

Roquentin (LV, 278). — Nom donné à de vieux militaires en retraite qui jouissaient d'une demi-paye dans les châteaux, citadelles, lieux forts. Ils furent institués par François Ier. Le soir, à la veillée, ils chantaient de vieilles chansons.

Terme familier : Vieillard ridicule qui veut faire le jeune homme. — « Il se promène avec un vieux roquentin qui a la barbe plus longue que mes cheveux. (Destouches) ».

Etym. Roc dans le sens de forteresse sur un lieu élevé. On écrivait la plupart du temps *rocantin*. J. H. D. R.

* * *

Dans Bescherelle : S. m. terme burlesque dont on se sert pour désigner un vieillard. Voyez ce vieux roquentin. Ces gentilshommeaux de province aiment les fêtes, et il me souvient d'avoir ouï dire à ce vieux roquentin qu'il voulait danser aux noces de sa fille (Brueys). Bonjour vieux roquentin. (Destouches). On voit que le mot n'est pas nouveau et qu'il a toujours eu la même signification. Il semble que les expressions *vieux beau* et *vieux marcheur* soient en passe de remplacer roquentin, qui a longtemps été usité.

E. GRAVE.

—

Menette (LV, 225). — Tous connaissent les *manettes*. « La *manette*, dit M. de Montesson, dans son *Vocabulaire du Haut Maine*, p. 312, est un colporteur et, au besoin, un inventeur de scandale, ce condiment étant nécessaire pour les histoires dont elle soustrait le monopole aux portiers et aux antichambres. Les manettes sont des puissants dissolvants, les unes au miel, les autres au vinaigre. Le nom n'est porté que par les mâles de l'espèce, malgré que l'autre sexe en possède de remarquables échantillons ».

Ailleurs, dans certains collèges, le mot manette a la signification de *chauffe-couche* et le sexe masculin en monopolise aussi l'application *chauffe-couche* ? C'est un homme qui se mêle des détails féminins du ménage, des toilettes et des ouvrages de femme.

Dans le Bas-Maine, le mot *menette* a ce dernier sens. LOUIS CALENDINI.

—

Place du Minage (LV, 164, 319). — En Vendée, les mots *minage et mine* sont bien connus avec les sens indiqués, et même sont encore en usage.

Je demande à ajouter toutefois que notre patois possède le mot *minée*. On dit, par exemple, que la foire de Challans qui tombe en septembre, est la *foire de la Minée* ; c'est une foire des plus importantes.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela est en rapport avec ce fait que c'est la foire où l'on vend surtout le *blé* de la récolte de l'année, qui se trouve dans le grenier depuis fin août ; et, d'autre part, que jadis le blé se vendait à la *mine* (et non au *tonneau*, comme maintenant), mesure estimative pour le *blé*, comme on l'a dit.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Quincampoix (LIV, 784, 876, 931). — A Surville, canton de Pont-l'Evêque, se trouve l'ancien moulin de Quincampoix qui relevait de la vicomté d'Auge et de la sergenterie de Saint Julien sur Calonne.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Femmes du harem mariées en France (LIV,894 ; LV, 271, 318). — Le roman des *Deux cousines*, soi-disant édité à Constantinople en 1763, est en réalité un volume très rare. Il est imprimé en asssez jolis caractères sur papier au filigrane du *raisin*, portant les noms de *L. Tandeau* et *Daniel Limousin*. Sur quelques pages on lit aussi le mot : FIN. Ces indications nous conduisent à penser que ce papier sort des anciens moulins de Limoges.

J'ai lu l'intéressant petit volume dont s'agit ; mais son propriétaire, qui le considère comme ayant une réelle valeur, ne consentirait à s'en dessaisir que moyennant prix à débattre. Je regrette donc de ne pouvoir le procurer autrement au confrère A. P. L. CAM.

Les abeilles aiment la justice (LIII ; LIV, 262). — La tradition prête aux abeilles une grande délicatesse de sentiments. Elles se montrent très reconnaissantes des soins qu'on leur donne, et de l'affection qu'on leur témoigne. Elles s'attachent à la famille qui les possède et s'associent à ses joies comme à ses douleurs Toute injure, toute marque d'indifférence à leur égard, les offense et blesse leur susceptibilité.

Aussi, les traite-t-on avec les plus grands égards. Dans certaines localités, lorsque le fils de la maison vient à se marier, on pare chaque ruche d'un morceau de linge blanc, de même qu'à la mort d'un des membres de la famille on endeuille les ruches d'un crêpe noir. Les abeilles volées ne profitent pas au voleur, car alors elles dépérissent et meurent. On ne peut acquérir les ruches que par un échange ou par un don. Achetées à prix d'argent elles ne prospéreraient pas. Si cependant vous en êtes réduit à ce moyen, gardez-vous bien de marchander sur le prix : cela ferait mourir les abeilles dans l'année. Si vous en possédez, gardez-vous aussi de les vendre : vendre ses abeilles, c'est vendre sa chance. Proférer un jurement devant elles, ou les désigner sous le nom de bêtes, excite leur indignation, et elles ne manquent pas de réprimer ces grossièretés à grand coups d'aiguillon. Reconnaissantes pour ceux qui les soignent et les protègent, elles les laissent approcher impunément de leurs demeures ; mais il en est tout autrement des étrangers et surtout des gens bruyants. Tuer les abeilles sans nécessité, c'est compromettre son bonheur. Ceux qui jadis possédaient quelques ruches avaient coutume de faire chaque année une offrande de cire à l'église paroissiale pour brûler sur l'autel, et d'offrir un rayon de miel blanc à leur curé.

Lorsque les abeilles essaiment et qu'on ne peut les arrêter, on leur adresse de douces paroles : « Mes chéries ; mes belles ; mes mignonnes. » On frappe dans ses mains en disant : « Assis belles », assis belles » ou même ; « Apié belles ; apié belles ».(1)

Enfin si l'essaim s'obstine à s'éloigner, on frappe sur un vase de cuivre afin que le bruit effraie les fugitives et les fasse se poser au plus vite. Ainsi faisait-on dans l'antiquité, comme on le voit dans ce passage des *Georgiques* de Virgile, IV. vers 64 :

Tinnitusque cie, et Matris quate cymbala [circum :
. . . . ipsæ.
Intima more suo sese in cunabula condent

passage ainsi traduit par Delille :

De Cybèle à l'entour fais retentir l'airain :
Le bruit qui l'effraie et le bruit qui l'appelle
L'avertissent d'entrer dans sa maison nou- [velle.

J'oubliais de dire que la tradition veut encore que le voisinage des ifs soit funeste aux abeilles. En cela elle est d'accord avec Virgile, qui trois fois affirme cette croyance :

. . . Fugiant examina taxos. Egl. IX. 30
. . . . . taxique nocentes, *Geor.* II. 257
Neu propius tectis taxum sine. *Geor.* IV. 47

En tout cas, l'avis est pratique, car si l'if n'empoisonne pas les abeilles, il communique au miel une amertume désagréable.

Qui ne connaît encore la charmante légende si répandue et mise en vers par Mgr. de la Bouillerie. Des voleurs entrent la nuit dans une église de village et s'emparent du ciboire. Pour se débarrasser des hosties ils les déposent dans une ruche d'abeilles :

Or écoutez que de merveilles,
Lorsque le soleil se leva,
Et que le maître des abeilles
Près de la ruche se trouva !
Il crut entendre une harmonie,
Comme si les anges chantaient.
. . . .
Il ouvre la ruche, il admire

les abeilles formaient

Un charmant ciboire de cire
Pour y placer le Bien Aimé.

FRÉDÉRIC ALIX.

(1) Apié, du latin « apiarum » rucher, dont le singulier masculin est « apiei ». Voir : *Le cœur : Esquisses du Bocage Normand*, p. 274.

—

Le général Tom Pouce (LV, 170, 267, 322). — Il serait né en 1819 et mort, en Hollande, en 1879. Je l'ai vu dans Paris, promené dans un miniscule carrosse, vers 1846-47. Le soir, il jouait au Vaudeville dans une pièce faite pour l'exhiber, ayant pour titre le *Petit Poucet*, de Dumanoir et Clairville ; il avait aussi paru aux concerts du passage Vivienne.

E. G. YVERNAT.

La reine des Gypsies (LV, 170,381). — Voici la généalogie des rois Gypsies: Le comte de Grèce (1502) ; Antoine Gagino, comte du Petit Egypte (1505) ; King Cristall (1530) ; King of Chypre (1523) ; John Faw, lord and el orf litill Egypt (1540). Le fils du précédent mentionné dans le rescrit 26 mai 1540 et dans les décrets de Marie Stuart (1553-54). — Roi John Buccle, enseveli à côté de Athelstan, dans l'abbaye de Malmesbury (1657) ; William Faa (dont parle Walter Scott) mort en 1784. Son fils le roi William Faa (1752 1847). Sa fille épousée à Blythe, de laquelle vint le roi Charles Blythe (mort en 1861). Ce Charles se maria avec Esther Faa, sa cousine, dont naquirent quatre enfants : *a*) le roi David Blythe (1795-1883) qui abdiqua ; *b*) un autre fils qui a fondé une tribu au Canada ; *c*) Hélène née, en 1812 ; *d*) Esther Faa, Blythe, née 1797, reine en 1851, visitée par Borrow en 1866, morte en 1883. Et finalement Kenty Serteuias Smith, morte en 1907.

En 1848, le roi Jiunng Pawse fut le dernier de la dynastie des rois gypsies, dits Claypitis.

La dynastie américaine des Gypsies Stanley, demeurant dans l'Ohio est finie en 1888. Ses derniers souverains ont été : Roi Sugar Stanley (1859) ; reine Hagar Stanley (1874); reine Mathilde I, couronnée avec pompe royale à Dayton (morte en 1878) ; reine Jeannette (1880) ; reine Mathilde II (1888).

Les *gypsies* sont la famille des bohémiens, qui ont le plus perdu les caractères de la race mère, ainsi que leur langage est le plus dégénéré des dialectes tsiganes, exception faite pour les gypsies du Galles, qui parlent un dialecte moins impur.

Colocci.

—

Legrand de Beauvais : ses manuscrits indéchiffrables (LV, 161). — L'*Intermédiaire* a la bonne fortune de voir résoudre le problème qu'il proposait le 10 septembre 1879, à la sagacité de ses collaborateurs.

L'article qui suit, lequel précède la réponse si intéressante de M. Pierre Louÿs, a paru dans l'*Eclair* le 28 février 1907. Il n'est pas inutile de le reproduire in-extenso.

Il y a vingt-huit ans, Charles Monselet écrivait et l'*Intermédiaire des chercheurs* reproduisait ces lignes :

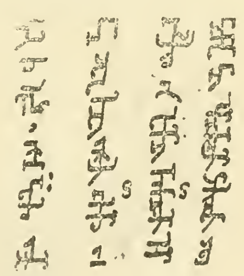
« Je viens de voir chez un libraire du quai Voltaire un des monuments les plus étranges de la manie humaine. C'est un ensemble de 45 volumes manuscrits écrits en caractères absolument inconnus. Les savants convoqués ont déclaré n'y rien comprendre. Cela ressemblait de loin à la calligraphie orientale.

« ... Maintenant qu'est-ce que contiennent ces 45 volumes ? Des mémoires ? Tout le fait supposer ; des mémoires pour la transcription desquels l'auteur, jaloux à l'excès, se sera créé une écriture à son usage exclusif. »

Monselet ajoutait que le plus surprenant ce serait de voir acheter ces quarante-cinq volumes « par quelqu'un désireux d'en pénétrer l'énigme ».

Le difficile n'était pas de rencontrer quelqu'un qui eût le désir de pénétrer l'énigme ; mais quelqu'un qui, ayant ce désir, le pût réaliser. On l'a attendu vingt-huit ans, il s'est rencontré ces jours-ci : c'est Pierre Louÿs.

L'auteur d'*Aphrodite*, de la *Chanson de Bilitis*, de la *Femme et le Pantin*, le conteur ingénieux et délicat, en qui revit, comme aux beaux jours du Décameron, la muse antique de la Pléiade, a ouvert ces livres restés, pour tous, jusqu'ici impénétrables, et c'est fait livrer leur secret. Habitué à traduire l'âme féminine, d'instinct, il court aux énigmes, et ce n'est plus qu'un jeu pour lui de les deviner. Il était en présence d'hiéroglyphes aussi muets que ceux du pays des sphinx, alors que la sagacité de Champollion n'avait pas encore ressuscité leur voix. Et cela sur un espace de 20.000 pages, représentant une occupation jalousement solitaire de plus de trente années. Chez Pierre Louÿs, le cryptographe se double d'un philosophe. Il supposa que cette œuvre bizarre avait sa logique ; que l'homme qui traçait, chaque jour, méthodiquement, et d'une plume si artiste, cette calligraphie merveilleuse, voulait



Spécimen de l'écriture du manuscrit mystérieux.

avoir la certitude de se relire, et l'assurance de n'être jamais lu. Donc, l'alphabet dont il usait ne pouvait qu'être restreint et précis.

Mais d'abord, qui était-il, cet original ? Un

architecte, fils de maçon, né en 1814, Bauvais, qui s'appelait Henry Legrand. On n'en savait pas davantage avant la découverte du secret. A Beauvais, son souvenir est perdu et sa trace.

Mais son manuscrit va révéler ce qu'il a voulu taire, et avec d'autant plus d'exactitude que c'est une confession. Vous vous récriez : N'est-ce que cela ? Eh, quoi, tant d'histoire pour quelques fredaines de chefs-lieux ! Voyez-vous La Bobine, pour épargner la pudeur de Nevers, recourant, dans ses mémoires, au voile du cunéiforme ! Il y a autre chose : Legrand est une manière de Casanova ignoré. Sous sa plume dansent des noms illustres ; son secret est étroitement lié à l'histoire intime de la branche cadette et du Second Empire.

Pierre Loüys, dans les heures de loisir que lui laissaient les romans attendus auxquels il travaille, trouva la clef vainement cherchée depuis vingt-huit ans, soit à l'école des langues orientales, soit à l'Académie des inscriptions. L'astucieux scripteur avait cependant multiplié les pièges et poussé la ruse jusqu'à écrire dans trois langues. De plus, les mots se suivaient de gauche à droite, alors que les lettres de chaque mot allaient en sens inverse. L'énigme s'empêtrait ainsi dans l'imbroglio. Pierre Loüys n'entra pas moins en possession du chiffre rebelle. Et la lumière fut. Il lut alors sur la première page ce titre prometteur : « Histoire des femmes que j'ai connues ». Et il commença à comprendre pourquoi l'auteur s'était entouré de tant de mystère.

A l'époque où il invente ses caractères secrets (1835), l'amoureux a vingt ans et son idylle, la première, a Beauvais pour cadre. Il la rompt, et vient à Paris dans le but d'y poursuivre ses études d'architecture ; il y restera dix ans. Il y apprendra surtout l'art important de dîner en ville et de dépenser le plus clair de sa pension chez ces deux auxiliaires des ambitions à la Balzac : le tailleur et le bottier. Il est artiste et un peu spirite. C'est un grand jeune homme blond, dont les femmes semblent subir le charme fatal. Est-ce sa prétention à connaître les choses de l'occulte qui lui ouvre les portes d'une société choisie ? Il fréquente chez de grandes dames où il fait tourner, à la fois, et les têtes et les tables. Mais il est discret, ses manuscrits le prouvent. La discrétion est une vertu que les plus imprudentes apprécient. Il devient, de la sorte, le confident d'un petit groupe féminin aristocratique et printanier. Et cela jusqu'à son mariage, en Espagne, avec la fille adultérine de lord Clarenden : mariage malheureux qui le ramène en France et l'associe à nouveau à des intrigues auxquelles, cette fois, la politique n'est plus tout à fait étrangère.

Si ce manuscrit extraordinaire ne se composait que de récits, on pourrait croire à une œuvre d'imagination, mais la manie de son auteur était de tout copier : il est fait surtout de documents, de pièces d'identité, d'actes d'état-civil, même de passeports et de *10,400 lettres*.

« Chaque lettre, nous confie M. Pierre Loüys, — qui nous fait l'honneur de sa découverte, dans cet admirable cabinet de travail, qui est la bibliothèque d'un fervent des beaux livres — chaque lettre est suivie d'un commentaire qui donne la description de l'autographe, de son papier, de ses marques postales, de ses cachets ; on ne décrirait pas autrement une charte du IXe siècle. S'il fallait nommer les personnes qui prennent part à cette correspondance, ou celles qu'elle vise, il faudrait recourir au Gotha. »

L'héroïne d'un grand nom, qui s'est éprise du jeune beau, qui le rencontre, à l'insu de sa famille, grâce à la complicité d'une servante, — et l'épouse même mystiquement à l'église des Petits-Pères — a largement contribué à cette moisson. Elle lui écrit sans cesse des lettres délicieuses, sans pudeur, ni réserve, convaincue qu'il les brûle. Elle va jusqu'à lui confier la correspondance de ses propres amies. Que lui importe, si même elle sait qu'il recopie ces lettres : nul ne les lira, le chiffre qui les fixe n'est pas même un secret à deux : elle l'ignore.

Au nombre des jeunes filles dont l'architecte est admis à lire les lettres par l'indiscrétion de sa jolie amie, il en est une bien placée pour savoir les bruits de la cour, et qui les conte avec une verve charmante. Sa correspondance est la chronique intime des Tuileries. Elle laisse courir sa plume, persuadée qu'elle ne parle qu'à sa compagne, et les détails abondent sur elle-même, les siens, les courtisans, et le monde ; détails d'un charme à la fois ingénu et piquant. Cette princesse (1) vient seulement de mourir chargée d'ans, illustre entre toutes, sans s'être jamais doutée que la confession de sa jeunesse est dans ce manuscrit mystérieux, colossal, inouï, dont l'auteur d'*Aphrodite*, — évocateur subtil des cendres parfumées — se devait de percer l'énigme.

***

Le 28 janvier dernier, quand j'ai acquis les manuscrits Legrand, je n'avais lu sur leur auteur qu'une petite chronique de Monselet reproduite par l'*Intermédiaire* (XII, 544) et par Fernand Drujon (*Livres à clef*, 1888, t. I, p. 572) Le souvenir de cet article suffit à me faire acheter la collection quand le hasard la mit entre mes mains ; et mon premier soin fut,

(1) La princesse Clémentine.

en rentrant chez moi de relire Monselet.

Cet auteur est connu, disait-il ; mais il est mort il y a peu de temps. C'était un architecte très expert en son art et très consulté, M. H. Legrand, à qui l'on doit d'importants ouvrages, non manuscrits ceux-là et qui indiquent un homme parfaitement sérieux.

... J'ajoute à cela que cet architecte était de Beauvais.

« Connu », Henry Legrand ne l'était guère à Paris. Son nom ne figurait dans aucune encyclopédie, pas même dans le *Dictionnaire des Architectes français* publié en 1887. Lorenz citait bien un de ses ouvrages, mais sans une note biographique. Voyant que je n'apprenais rien ici, je partis pour Beauvais, où, avec plus de surprise encore, je rencontrai partout la même ignorance. Pas un acte à l'état-civil ; pas un document à la bibliothèque ; pas un souvenir chez les habitants. Le plus ancien architecte beauvaisien n'avait connu aucun Legrand parmi ses confrères. Le président de la Société Académique locale n'avait jamais entendu parler des manuscrits que je lui décrivais.

Tant d'insuccès me laissaient perplexe. Après avoir, en une heure, reconstitué la clef du chiffre, je ne réussissais pas, en une semaine, à identifier le cryptographe. Je commençais à me demander si « Legrand » n'était pas un pseudonyme quand le déchiffrement d'une page au hasard me mit sur la voie. Legrand ne demeurait pas précisément à Beauvais, mais à quelques mètres hors les murs de la ville : n° 4, faubourg Saint-Quentin. Une lettre écrite aussitôt parvint à la mairie d'une petite commune suburbaine, Saint-Just des Marais, et deux jours plus tard je recevais l'acte de naissance que voici :

L'an 1814, le 25 novembre, à 8 h. du matin, est né à Saint-Just des Marais, Legrand Henri-Alexandre-Alphonse, fils de Pierre-Urbain le Grand, 29 ans, maçon, et de Marie-Justine Carton, son épouse.

Cette pièce est la seule qui me soit venue de l'Oise. Voici, d'autre part, quelques détails documentaires extraits des manuscrits. Je m'excuse de l'aridité de ces notes, mais cette fois, je n'ai pour but que de recueillir des renseignements nouveaux auprès de nos lecteurs en leur proposant les pistes utiles.

Le père de Legrand se disait patron maçon en 1814 ; il était « entrepreneur de bâtiments » en 1832. A un dîner offert vers cette époque, il reçoit Achille Desjardins (le père des deux jurisconsultes) et les familles Auxcousteaux, Magnien, de Jaucourt. Il marie sa fille aînée à Victor Magnien qui devint directeur du Conservatoire de Lille. Son fils Henry reçoit une instruction classique et va suivre à Paris l'enseignement du fameux atelier Leclère où se formèrent Viollet-le-Duc, Abadie et les meilleurs architectes du siècle.

Notre auteur habita Paris pendant neuf ans (1835-1844) avec une modeste pension de 1800 fr., demeurant successivement 29, rue Neuve des Bons-Enfants (Radziwill), 71, rue des Saints-Pères et 19, rue N. D de Lorette. C'est pendant cette période de neuf années que, jouant les héros de Balzac, il se fit au faubourg Saint-Germain des relations féminines peu nombreuses, mais extrêmement intéressantes pour lui et pour nous.

Après avoir eu les plus hautes ambitions matrimoniales, il finit par se marier plus simplement à Madrid, le 18 juin 1847 ; mariage malheureux comme en font quelquefois les Don Juan trop sûrs d'eux-mêmes ; et jusqu'en 1865 au moins, il ne paraît plus avoir quitté Beauvais qu'en voyage.

Les textes s'arrêtent à cette date ; mais quelques lettres plus récentes, copiées sur les pages blanches d'un tome antérieur nous apprennent qu'en 1873 il demeurait *à Paris, 91, avenue des Ternes*, avec sa fille unique, Mlle Elena Legrand, née en 1848. Je crois qu'à l'époque il était attaché au service des travaux historiques de la Ville de Paris ; ensuite je perds sa trace. L'acte de décès n'est pas inscrit à la mairie du XVIIe. Il faut le chercher en tous cas de 1873 à 1879.

Examinons maintenant ses manuscrits : Ils se composent de 45 vol. qui correspondraient à 80 vol. d'impression normale et se divisent en deux séries :

La première (8 vol. sans tomaison) est de beaucoup la moins intéressante. Si l'on en excepte un charmant recueil de lettres qui devrait être en tête de la série suivante, elle ne comprend que l'histoire de deux aventures naïves où l'extrême jeunesse de l'auteur apparaît trop clairement.

C'est la seconde série qui mérite d'éveil-

ler tant de curiosités. Celle-ci se compose de 37 vol. en 1/2 veau bleu, sans autre titre qu'une inscription cryptographique. Ils sont tomés de I à XXXVII. L'écriture en est plus fine et plus compacte que celle des précédents. Avec sa calligraphie devenue minuscule, et à la faveur d'un chiffre qui a des signes spéciaux pour toutes les diphtongues, Legrand parvient à condenser la matière de *ving-huit caractères latins par centimètre de ligne*. Et que lit-on dans ces pattes de mouche ?

Les Archives de l'auteur et celles de ses amies.

Une collection gigantesque de lettres et de documents annexes, en plusieurs langues, d'où l'on pourrait extraire la chronique politique et amoureuse de trois règnes : Louis-Philippe, Isabelle II, Napoléon III. Par la valeur des sources et par l'intérêt des confidences, c'est une suite d'autant plus précieuse que, pour Paris tout au moins, bien des secrets du XIXe siècle ont été anéantis en 1871 et que la chronique du Second Empire ne sera pas enrichie comme celle de Louis XV par les gazetins de police.

Combien de pièces comprend cette série ? Je n'en connais pas le chiffre exact. L'auteur n'a commencé à les numéroter qu'à partir du tome V. Il s'arrête au 522e document, à la 9395e lettre, sans compter les quatre premiers tomes.

Ce recueil documentaire est complet de ses trente-sept parties ; mais trois volumes me manquent des huit qui composaient la première série. Je connais leur contenu grâce à des indications fournies par les autres et je n'attends pas grand intérêt de leur déchiffrement. Ce sont de pieux regrets sur la mort d'une « sainte », Mlle Nunez, et des pages écrites par elle. Tout cela date de l'époque où Legrand ne connaissait personne à Paris. On n'y trouvera pas de détails historiques. Néanmoins je serais heureux de les acquérir pour compléter la collection et j'ai des raisons de croire qu'ils ne sont pas perdus.

Voici leur signalement : 3 vol. veau noir ou bleu sombre estampé à la cathédrale. Hauteur de la reliure : 15 cm. 1/2. Titre au dos :

LOS
ANGELES

plus bas, un second titre espagnol qui varie à chaque volume (*Una Santa*, *Una Amiga*, *Una Hermana*, etc.) ; et dans un cartouche les initiales H. L.

Comme les autres, ils sont décorés de dessins et d'encadrements à la plume habilement copiés. Il est vraisemblable que ces trois volumes égarés se retrouveront chez un amateur de vignettes romantiques.

Entre quelles mains a passé la collection depuis la mort de Legrand ? Le « libraire du quai Voltaire » dont il a été question dans l'*Intermédiaire* il y a vingt-huit ans, est M. Th. Belin. C'est chez lui que les manuscrits furent mis en vente pour la première fois, avec une notice de Monselet (Cat. Belin n° 28. Août-septembre 1879, n° 3143). M. Belin les avait acquis d'un bibliophile connu, M. Dècle, raffineur, 38, rue Condorcet, mais je ne saurais dire de qui les tenait M. Dècle, ni ce qu'ils devinrent ensuite pendant une quinzaine d'années. — Vers 1895 ils se trouvaient réduits à 30 vol. chez le libraire Dorbon père (rue de Seine) qui les vendit à Herluison, d'Orléans. Celui-ci fit d'inutiles efforts pour les déchiffrer et les communiqua maintes fois à des orientalistes qui ne réussirent pas davantage. En 1897, M. Léon Dumuys, conservateur du Musée historique de l'Orléanais, fut délégué à Beauvais par la Société archéologique d'Orléans, pour présenter quelques volumes de ces manuscrits à la Société Académique de l'Oise (la même dont le président actuel entendait parler pour la première fois de Legrand et de son œuvre quand je suis allé l'interroger) et la présentation eut lieu le jour où l'on célébrait le Cinquantenaire de la Société. Par la suite, Herluison étant mort, les volumes furent acquis de nouveau par M. Lucien Dorbon qui en retrouva 12 autres à Paris quelque temps après, et me vendit la collection à peu près reconstituée.

Je n'en sais pas davantage actuellement, et je serais reconnaissant de toute communication qui me serait envoyée directement ou par la voie de l'*Intermédiaire*, tant sur la personne de Henry Legrand que sur l'histoire de ses manuscrits.

PIERRE LOÜYS.

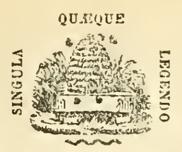
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LVe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Mars 1907.

43e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1143 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Les misères de dame Jacquette Clément et la famille de la duchesse de Montpensier. — Dans une « Lettre à propos de la prose du Clergé de Paris et de la lettre d'un gentilhomme français à Jacquette Clément, princesse boiteuse de la Ligue » je vois que la haine féroce de la duchesse de Montpensier contre Henri III avait eu pour cause la révélation faite par le prince d'une infirmité secrète de la noble dame.

A plus de trois siècles de distance, il ne saurait y avoir d'indiscrétion à demander ou à dire quelle était cette infirmité.

Sir Graph.

Un décret de la Convention. — Un décret de la Convention du 21 septembre 1793 obligeait les femmes à porter en public la cocarde aux trois couleurs. Certaines qui résistèrent à cette injonction subirent de graves condamnations. Je vois qu'en messidor an VII elles étaient encore tenues à s'y conformer. La question fut agitée au Conseil des Cinq Cents ; et il ne me paraît pas qu'elle ait reçu alors une solution. Il est vrai-

semblable toutefois que le décret de la Convention ait été rapporté sous le Consulat ou sous l'Empire. Mais à quelle date ? Autrement il aurait encore force de loi. Et voyez d'ici les conséquences.

Paul Edmond.

Les brigands de 1789. — Duriquet raconte dans ses *Souvenirs*, édités par M. Fr. Masson, que l'*histoire de brigands* inondant la France entière en 1789, était une invention de Mirabeau. Est-ce bien exact ? Il y eut cependant, à cette époque, comme une épidémie de vols, d'incendies et d'assassinats Et ne serait-ce pas, en raison de la terreur panique, qui se répandit alors par toute la France, que l'opinion infligea en 1792, le nom de *brigands* aux paysans révoltés des provinces de l'Ouest ?

Alpha.

Le masque mortuaire du général Desaix, moulé sur nature, par le statuaire Pizzy (Milan, 1800). — L'un des biographes de Desaix, a écrit ceci : « Le statuaire Pizzy fut chargé [par le général en chef Bonaparte] de prendre le moule, de couler le masque de cette noble figure, et de tailler, d'après ce modèle, un buste en marbre. — Le célèbre peintre Appiani reçut l'ordre de reproduire sur la toile les traits du général qu'il avait connu en 1797, qu'il avait vu, pendant plusieurs jours, assidu dans son atelier... etc. »

Sait-on ce qu'est, aujourd'hui, devenu ce masque mortuaire de Desaix, moulé à

Milan, par le susdit Pizzy, le 15 juin 1800, le lendemain même de la bataille de Marengo? — Le buste en marbre, d'après ce moulage, dont il est ci-dessus parlé, a-t-il été exécuté ?

Sait-on à quelle collection particulière, ou à quel musée, il appartient, présentement ? — Pourrait-on nous donner, sur la vie et sur l'œuvre du statuaire Pizzy, auteur et de ce buste et de ce moulage, quelques renseignements précis ?

Quant au grand et beau portrait de Desaix peint par Appiani, il est bien connu : Il existe, de cette belle toile, deux exemplaires, tous les deux de la main de Alex. Appiani. Le premier appartenait à l'Impératrice Joséphine, qui le conserva jusques à sa mort. Il fut vendu en 1814, lors de la dispersion de la galerie de tableaux de la Malmaison, qui suivit le décès de l'Impératrice, et acheté par le général, baron Gourgaud, chez les enfants duquel il se trouve encore, admirablement conservé. Ce tableau, sur mon indication, en 1895, fit partie de la grande *Exposition Napoléonienne* de la galerie des Champs-Elysées.

Le second exemplaire, tout comme le premier, signé en toutes lettres par l'artiste, « APPIANI f^it *Milano*, *Anno IX* », appartient au Musée historique de Versailles. Il doit y être exposé, vraisemblablement, dans la Salle consacrée à la Bataille de Marengo. On peut le retrouver aussi, fort exactement reproduit par l'héliogravure, dans le numéro du 1er août 1899, du journal *La Revue illustrée*.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Hiérarchie navale ancienne. — On nous rendrait un grand service en nous donnant dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, la hiérarchie des grades dans la marine française au XVIIIe siècle, en y comprenant ceux de capitaines de flûte et de brûlot. F. L. A. H. M.

—

Dossiers de Sainte-Pélagie. — Pourrait-on me dire si les anciens dossiers de Sainte-Pélagie ont été conservés, notamment ceux de l'année 1831, et où ?

PERSIGNY.

—

La règle des prénoms. — Existe-t-il, en français, pour les prénoms, une règle parfaitement établie, quant à l'ordre dans lequel on doit les énoncer, lorsqu'il y en a plusieurs et suivant qu'on les fait précéder le nom de famille ou bien qu'on les place après ? ROLIN POETE.

—

Le château de Belœil. — On sait que ce château, le Versailles de la Belgique, appartient au prince de Ligne et a été en grande partie détruit par un incendie il y a quelques années. J'ai eu entre les mains une lettre, datée du 2 janvier 1726, dont le signataire conseille à son correspondant de ne pas confier un travail à l'architecte Jean Tirou, de Belœil, car, déclare-t-il, « l'on m'a dit que le chatteau de Belœuil qu'il avoit entrepris et à peu près achevé est croulé, que cet entrepreneur y sera intéressé bien de quarante mille florins et qu'il en sera ruiné ».

Quid de cette assertion ?

DE MORTAGNE.

—

Hortense Allart de Méritens. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire en quelle année mourut Marcus Allart, fils naturel de madame Hortense Allart de Méritens, l'auteur des *Enchantements de Prudence*, et s'il existe un portrait peint ou gravé de cette amie de Chateaubriand ? L. S.

—

Cazin d'Honnincthun. — Que sait-on sur ce personnage qui vivait à Dunkerque en 1760 et s'occupait d'armements pour le compte de Louis XV ? Quelles étaient ses fonctions ? Connaît-on les dates de sa naissance et de son décès ?

Toutes indications sur lui seront les bien venues. F. L. A. H. M.

—

Demenikos Theotokopuli dit le Greco. — Le n° d'octobre 1906 de la revue *Les Arts* a donné une très belle étude du peintre *D. Theotokopuli* dit le *Greco* et de ses œuvres. C'était un artiste d'une grande originalité, et il méritait d'être mis en évidence. A-t-il signé quelquefois ses tableaux, et comment signait-il; de son nom véritable ou de son surnom ?

HUSSON.

—

Du Mesnil-Bazire. — La suite des *Mémoires de Villeroy* a été publiée en 1623. Quelqu'un pourrait-il dire où l'on pourrait trouver quelques informations sur celui qui a fait cette publication, et

qui, d'après Brunet, s'appellerait : *du Mesnil Bazire* ? H. M.

—

François-Armand de Ginestous. — L'*Armorial du Languedoc*, de L. de La Roque, p. 140, fait connaître qu'il épousa, le 14 février 1762, Françoise de Villardi de Quinson. Les noms des père et mère du dit Ginestous ? Eut-il des descendants ? XVIB.

—

Isabeau de Ginestous. — Elle se maria, en 1666, avec Fulcrand d'Albignac, seigneur de Bedos et de Madières (*France Protestante*, 2e édition, tome II, col. 199). Les noms de ses père et mère ? Eut-elle des descendants ? XVIB.

—

Louis de Ginestous. — Quels étaient ses père et mère ? Il épousa d'abord Marie-Jeanne-Henriette de Julien de Vinezac, et, en secondes noces, Rose de Girard, veuve elle-même de Charles de Boscas.

L'*Armorial du Languedoc*, de L. de La Roque, d'où ces renseignements sont extraits (tome II, page 433), ne donne aucune date sur ce personnage. Pourrait-on connaître celles de ses naissance, mariages et décès ? XVIB.

—

La Rivière (de) — Nieul (de). — Où pourrais-je trouver les généalogies détaillées des familles de La Rivière et de Nieul (Berry) principalement pour le XVIIe siècle ?

De La Rivière : *de sable, à trois tableaux d'or, posés en fasce* ; alias *d'azur à trois poissons d'argent.*

Il y avait une autre famille de La Rivière qui portait : *de sable, à la bande d'argent.*

de Nieul : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de six coquilles d'argent, 4 en chef, 2 en pointe* — alias : *six coquilles d'or.*

G. de La Véronne.

—

Marlet, peintre et lithographe. — Cet artiste épousa à Dijon, en 1794, Victoire de Nompère de Champagny, ancienne chanoinesse du chapitre royal de Lons-le-Saulnier. Le ménage vint se fixer à Paris et Marlet finit par avoir un logement à l'Institut, au dessous de l'appartement occupé par le sculpteur Bosio. Il a publié un grand nombre de lithographies parmi lesquelles je noterai la série publiée dans le *Bon génie, journal des enfants*, lequel journal a été oublié par Hatin dans sa *Bibliographie hist. et crit. de la presse périodique française.*

Je désirerais les détails essentiels sur cet artiste. A sa mort laissait-il des enfants ? que devinrent-ils ? L'on m'obligerait, en outre, en m'indiquant le nombre de nos du journal le *Bon génie*. Il eut au moins deux années d'existence, 1824-1825.

L.

—

Seraphin Olivary ou Olivieri. — Je serais heureux d'avoir quelques détails sur ce cardinal qui rendit de si grands services à Henri IV. Où est-il né ? On l'appelle quelquefois Olivieri : Quel est son véritable nom ? L. C.

—

Rodolphe Parent, peintre du Roi et Louis de la Rivière, seigneur de Petit-Bourg (S.-et-O.) — En 1662, l'évêque de Langres, *Louis de la Rivière*, seigneur d'Evry-sur-Seine et de Petit-Bourg, conclut un marché avec *Rodolphe Parent*, peintre du Roi, demeurant rue Montorgueil à Paris, pour peindre la galerie du château de Petit Bourg. Suivant les dessins de Parent, le seigneur avait choisi les sujets du Tasse, Arnaud et Armide, Tancrède et Clorinde, Sophonisbé, plus les fables d'Esope, Le prix était de 3600 livres. Les biographes sont muets sur Rodolphe Parent. Ce devait être un artiste distingué pour entreprendre une œuvre aussi importante. Il serait intéressant de savoir si ces peintures existent encore au château de Petit-Bourg (S.-et-O.)

H. C.

—

Sobion ou Sabbyon. — Dans une lettre inédite de Henri IV à La Varenne, il est question de « Sobion ». Quel est ce Sobion ? N'est-ce point Sabbyon, un capitaine, nommé archer des gardes du roi ?

L. C.

—

Thurot (Jean-François) 1768-1832 et Thurot (François-Charles-Eugène) 1823-1882. — Nous serions reconnaissant à l'obligeant collègue qui voudrait bien nous faire connaître si la famille de ces deux savants écrivains français existe encore ; quelle est son adresse et si elle est apparentée à celle du fameux corsaire bourguignon *François* Thurot (1727-1760). F. T. A. H. M.

Les saints du calendrier. — Existe-t-il une liste de tous les saints qui peuvent figurer au calendrier ? Chaque saint est honoré à son jour ? Qui décide que la publicité du calendrier appartiendra plutôt à tel saint qu'à tel autre ? Du F.

—

Trois éditions de Desportes datées 1611. — Les critiques paraissent d'accord pour reconnaître comme le meilleur texte de Desportes, l'édition publiée à Rouen par Raphaël du Petit Val en 1611.

Mais laquelle ? En collationnant quelques exemplaires, j'ai pu constater qu'il y avait trois éditions distinctes, toutes trois publiées sous la même date, en 675 pages, par le même éditeur. Brunet n'a pas connu cette particularité qui présente un intérêt plus littéraire encore que bibliographique, car de très nombreuses variantes distinguent ces trois impressions.

P. L — s.

—

La Bouquinade de Ronsard.. — Ce poëme, incontestablement authentique, a été imprimé pour la première fois en 1618, trente-trois ans après la mort de Ronsard, sur une copie assez médiocre qui paraît altérée en plusieurs endroits.

Connaît-on un texte antérieur de la même pièce par les recueils manuscrits du XVIe siècle conservés dans les bibliothèques publiques ou privées ?

Candide.

—

Correspondances sous le second Empire. 1852-1870. — En dehors de la correspondance Havas autographiée sur papier bleu, quelles étaient les correspondances avec lesquelles se faisaient les journaux. M. Szarvady n'en possédait-il pas une. M. Dardenne de la Grangerie de même. Pourrait-on me dire comment étaient ces différentes correspondances : leur titre, leur durée, leur propriétaire, les auteurs qui y travaillaient, etc., etc. ?

Un rat de bibliothèque.

—

« Mémoires de Monsieur Claude » — De qui sont les *Mémoires de M. Claude* ? Je doute fort qu'ils soient du policier lui-même. R.

Aquarelles libres de Constantin Guys. — En dehors de son œuvre connue et classée, Constantin Guys n'a t-il pas laissé une suite d'environ 80 aquarelles libres, dont pas une seule (et pour cause) n'a pu être reproduite dans le bel ouvrage de M. Gustave Geffroy ? — Parmi les collectionneurs de Guys, les uns affirment l'existence de cette suite ; les autres nient : quelle est la vérité ? Un Abonné.

—

L'imparfait du subjonctif. — Le maître impeccable, M. Emile Faguet, dans son feuilleton dramatique des *Débats*, (11 février) rendant compte d'une pièce de théâtre, cite les vers suivants qu'il en détache :

Et son ombre géante avec la petite ombre
Sur le rivage noir eût cheminé moins sombre
Pour que tu n'aies pas peur et que tu n'aies pas froid.

Et il ajoute :

« Peut-être faudrait-il « pour que tu « n'eusses » ; mais l'imparfait du sub-« jonctif disparaît de la langue française. « Une nuance de moins dans l'expression « des idées du temps. Retour à la barba-« rie. »

C'est parfait ; mais, quelques lignes plus loin, l'éminent homme de lettres écrit : « La soirée a été la plus brillante que le bon théâtre des Bouffes *ait* enregistrée depuis longtemps. »

Qu'il me soit permis de dire à mon tour : peut-être faudrait-il *eût* ?

En résumé, je voudrais savoir si définitivement, l'usage prévaut de ne plus appliquer les règles de l'imparfait du subjonctif. Il est devenu exceptionnellement rare que, dans les livres et journaux, les écrivains s'y conforment maintenant. Ont-ils raison ? Ont-ils tort ? J. L

—

Mistenflûte et Mistigris. — Presque seuls de leur espèce, ces deux surnoms pittoresques n'ont jamais été soumis à nos discussions. Quelle est l'histoire de Mistigris ? la biographie de Mistenflûte ? Que sait-on sur leur généalogie linguistique, et d'abord en quel siècle sont-ils nés ?

***

—

Blanc-vilain. — Autrefois, le service de la voirie à Paris, faisait jeter dans les rues, pour détruire les chiens errants, des boulettes empoisonnées, surnommées par le peuple *saucisses municipales*. Elles étaient

distribuées par de pauvres diables qui avaient reçu le surnom de *Blancs-vilains.* Pourquoi cette appellation ? Peut être un nom propre qui avait servi, comme cela arrive parfois, pour désigner le métier.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Constructions antiques. — On répète volontiers que les anciens avaient le secret de remuer des masses énormes qui écraseraient sous leur poids nos machines modernes.

Ne s'illusionne-t-on pas ?

Des constatations vraiment sérieuses ont-elles été faites à ce sujet ?

G. A.

—

Le sang espagnol dans les Flandres. — Quels sont les principaux centres du département du Nord et de la Belgique où la descendance espagnole prédomine ?

Théophile Gautier a écrit un célèbre récit qui n'est pas un conte, sur les nouveaux flamands à peau brune et à cheveux noirs, dont les soldats du duc d'Albe ont semé la race féconde entre Bruxelles et Cambrai. On désirerait connaitre des observations scientifiques sur le même sujet.

***

—

Les chauffeurs de Taillecavat. — On lit dans la *Petite Gironde* (n° du 7 mars 1907) :

Sous la « Restauration », l'industrie des chauffeurs et des brigands de tout nom reprit force et vigueur. On peut consulter sur ce point les archives de la cour d'Agen. On y retrouvera les pièces du procès des Chauffeurs de Taillecavat (canton de Duras, Lot-et-Garonne), qui se termina, si je ne me trompe, par quatorze condamnations capitales.

Les archives de la cour d'Agen n'étant pas à la portée de tout le monde, un de nos confrères pourrait-il nous donner du moins quelques indications sur la date plus précise et les principaux faits de cette importante affaire criminelle ?

V. A. T.

—

La pension Laveur. — C'était la pension de Gambetta. Un grand nombre de personnages connus ont pris là leurs repas pendant plusieurs générations d'étudiants Son fondateur, le père Laveur, était légendaire. Que sait-on de curieux sur l'histoire de cette table d'hôte qui intéresse plus d'une biographie ? +

—

Le Swastika. — On appelle ainsi le signe 卍 qu'on croit représenter le premier appareil destiné à produire du feu par le frottement du bois sur le bois. Jusqu'à présent on le considérait comme usité seulement dans l'Inde ; il existe cependant comme motif central et principal dans le *signum consuetum* apposé en 1350, par Jean de Rochas damoiseau, sur un acte public passé à Digne.

Je serais heureux d'avoir sur l'histoire de ce signe quelques détails me permettant de comprendre comment il a pu venir des bords de l'Inde aux montagnes de la Provence, ou plutôt comment son usage a pu se conserver dans le midi de la France depuis l'arrivée des Aryens jusqu'au milieu du XIVe siècle.

ALBERT DE ROCHAS.

—

L'Œuvre de Pradier. — En existe-t-il un catalogue ?

Où se trouve l'original de sa *Lèda* qui a été éditée en bronze ? UN PASSANT.

—

Henri IV et la Poule au pot (T. G., 723). — Ne m'objectez pas que la question a été posée : je le sais. Je sais qu'il y a quarante deux ans, un de mes prédécesseurs a eu la curiosité de savoir si ce mot historique avait été prononcé. On lui a répondu, après une très longue enquête, que le contraire était fort possible. Du moins lui a-t-on indiqué qu'on trouvait ce mot dans l'*Esprit d'Henri IV*.

Un jour, à la paume, au faubourg Saint-Germain, le roi dit au duc de Savoie : « Si Dieu me fait la grâce de vivre dix-huit mois ou deux ans, je veux qu'il n'y ait paysan qui mette, le dimanche, une poule en son pot ».

Nous avons adopté le mot : il nous plaît ; il nous peint le bon roi Henri. Guizot y croit, mais Voltaire, si je ne m'abuse, l'ignore, et les contemporains ne l'ont pas su

Depuis que la question a été posée dans nos colonnes, depuis bientôt un demi-siècle, a-t-il surgi un texte qui confirme cette anecdote ou l'infirme ? Y.

Réponses

—

L'« Iéna » ou « le Iéna » (LV, 385). — Conformément aux règles de la grammaire, les marins, ainsi que les papiers officiels, disent, en élidant l'article, « L'*Iéna*, *l'amiral-Aube*, *l'amiral Baudin*, L'*Indomptable*, etc., etc. Mais lorsque le nom du bâtiment commence par une consonne, il faut mettre le : ainsi Le *Borda*, le *Bouvet*, le *Bouvines*, le *Brennus*, le *Bretagne* le *Carnot*, le *Dupleix*, le *Jemmapes*, le *Magenta*, etc., etc.

« Iéna » sans article, ne peut être admis que pour les dépêches télégraphiques.

E. M.

***

Dans tous mes articles sur la marine, dans mon livre *La Faillite du Cuirassé*, j'ai toujours écrit : l'*Iéna*. En effet, je n'ai jamais entendu dire : la bataille de Iéna, mais la bataille d'Iéna. Cela se comprend : l'*I* n'est pas plus aspiré, dans Iéna, que l'*é* dans épinards. ALFRED DUQUET.

***

A mon avis, c'est *le* Iéna qu'on devait écrire et prononcer. En voici la raison. La ville allemande qui a donné son nom à la célèbre bataille s'écrit Jena, avec un *j*. Le j allemand, une espèce de demi-consonne ou demi-voyelle, se prononce comme un i légèrement aspiré.

Il en est résulté que, lorsque des noms allemands, dont la lettre initiale est un j, passent dans la langue française, ce j est remplacé par un i, afin de leur conserver leur prononciation originale.

LÉON SYLVESTRE.

—

Le poison des Borgia (LV, 385). — Un de ceux dont se servait Alexandre VI était, à ce qu'il semble, la cantharide qui ne laisse pas de traces, à tout le moins deux cardinaux périrent de ce poison au château Saint-Ange où ils étaient prisonniers par ordre du pape : Rinaldo Orsino, archevêque de Florence, le 22 février 1503 et Giovanni Michiel, neveu du prédécesseur d'Alexandre VI, Paul II, le 11 avril de la même année. C'est ce qui ressort des relations des ambassadeurs vénitiens publiés par Villari Dispacci di Giustiniani, des Chroniques de Burchard, de Giovio, Sanuto.

CURIOSUS.

***

La question est depuis longtemps controversée et je doute qu'elle reçoive jamais une solution définitive. L'opinion qui prévaut à l'heure actuelle, c'est que le *poison des Borgia*, confondu, ou l'on, avec l'*Aqua tofana*, était une liqueur arsenicale très concentrée. D'aucuns ont prétendu qu'elle était additionnée du produit de la distillation de matières organiques en macération avec de l'acide arsénieux. L'intoxication par ses *ptomaïnes* n'en devenait que plus foudroyante et plus sûre. C'était le procédé dont parlait Théveneau de Morande dans sa campagne contre Cagliostro, quand il racontait que cet aventurier possédait un poison subtil obtenu par la distillation d'un liquide où macérait longuement un cochon intoxiqué par l'arsenic. D'E.

—

La mort de Louvois. At-il été empoisonné ? (LV, 274, 340, 395). — Le Dr Cabanès nous communique, en bonnes feuilles, le chapitre qu'il consacre à la mort de Louvois, dans les *Indiscrétions de l'Histoire*, 4me *série*, qui va paraître. Il rappelle la scène violente entre le roi et son premier ministre qui a perdu sa confiance ; les propos que la mort subite qui suivit fit courir ; il donne le récit de Dionis, le médecin qui fut désigné par la famille pour assister à l'ouverture du corps :

Le 16 juillet 1691, M. le marquis de Louvois, après avoir diné chez lui et en bonne compagnie, alla au conseil. En lisant une lettre au roi, il fut obligé d'en cesser la lecture, parce *qu'il se sentait fort oppressé* ; il voulut en reprendre la lecture, mais ne pouvant pas la continuer, il sortit du cabinet du roi, et s'appuyant sur le bras d'un gentilhomme à lui, il prit le chemin de la Surintendance où il était logé.

En passant par la galerie de chez le roi à son appartement, il dit à un de ses gens de venir me chercher au plus tôt. J'arrivai dans sa chambre comme on le déshabillait. Il me dit : « Saignez-moi vite, car j'*étouffe*. » Je lui demandai s'il sentait de la douleur plus dans un des côtés de la poitrine que dans l'autre ; il me montra *la région du cœur*, me disant : *Voilà où est mon mal*. Je lui fis une grande saignée en présence de M. Séron, son médecin.

Un moment après il me dit : « Saignez-moi encore, car je ne suis point soulagé ». M. d'Acquin et M. Fagon arrivèrent, qui examinèrent l'état fâcheux où il était, le

voyant souffrir avec des *angoisses* épouvantables ; il sentit un mouvement dans le ventre comme s'il voulait s'ouvrir ; il demanda la chaise, et peu de temps après s'y être mis, il dit : *Je me sens évanouir.* Il se jeta en arrière, appuyé sur le bras, d'un côté de M. Séron, et de l'autre d'un de ses valets de chambre. Il eut des râlements qui durèrent quelques minutes et il mourut.

On voulut que je lui appliquasse des ventouses avec scarifications ; ce que je fis ; on lui apporta et on lui envoya de l'eau apoplectique, des gouttes d'Angleterre, des eaux divines et générales ; on lui fit avaler tous ces remèdes, qui furent inutiles, puisqu'il était mort, et en peu de temps ; car il ne se passa pas une demi-heure depuis le moment qu'il fut attaqué de son mal jusqu'à sa mort.

Le lendemain, M. Séron vint chez moi me dire que la famille souhaitait que ce fût moi qui en fît l'ouverture. Je la fis en présence de MM. d'Acquin, Fagon, Duchesne et Séron.

En faisant prendre le corps pour le porter dans l'antichambre, je vis son matelas baigné de sang ; il y en avait plus d'une pinte qui avait distillé pendant vingt-quatre heures par les scarifications que je lui avais faites aux épaules ; et ce qui est de particulier, c'est qu'étant sur la table, je voulus lui ôter la bande qui était encore à son bras de la saignée du jour précédent, et que je fus obligé de la remettre, parce que le sang en coulait, et qui gâtait le drap sur lequel il était.

Le cerveau était dans son état naturel et très bien disposé ; l'estomac était plein de tout ce qu'il avait mangé à son dîner ; il y avait *plusieurs petites pierres dans la vésicule du fiel ; les poumons étaient gonflés et pleins de sang ; le cœur était gros, flétri, molasse et semblable à du linge mouillé, n'ayant pas une goutte de sang dans ses ventricules.*

On fit une relation de tout ce qu'on avait trouvé, qui fut portée au roi après avoir été signée par les quatre médecins que je viens de nommer, et par quatre chirurgiens, qui étaient : MM. Félix, Gervais, Dutertre et moi.

Le jugement certain qu'on peut faire de la cause de cette mort est l'interception de la circulation du sang ; les poumons en étaient pleins, parce qu'il y était retenu et il n'y en a point dans le cœur, parce qu'il n'y en pouvait point entrer ; il fallait donc que ses mouvements cessassent, ne recevant point de sang pour les continuer ; c'est ce qui s'est fait aussi, et ce qui a causé une mort si subite.

Le Dr Cabanès conclut :

Il ne fait point doute un instant que la mort de Louvois reconnaisse une cause naturelle.

Apoplexie pulmonaire, tel est le diagnostic exprimé par le Dr Le Roi, qui nous a devancé dans l'étude de ce problème d'ordre médico-historique.

Embolie pulmonaire, avons-nous conclu avec le Dr Nass.

Congestion pulmonaire, prononce le docteur Dorveaux. Mais voici une opinion nouvelle nullement inconciliable avec celles qui viennent d'être exprimées.

« En analysant le compte rendu de Dionis — c'est le Dr Gélineau qui écrit — nous remarquons d'abord que la plupart des causes ordinaires de *l'angine de poitrine* étaient réunis chez Louvois.

« Il était bilioso-sanguin, replet, gros mangeur, emporté ; il travaillait beaucoup, dormait peu, aimait les femmes et la bonne chère, en un mot, tout ce qui accélère la circulation et active les mouvements du cœur, qui devait être vraisemblablement son organe faible.

« Depuis quelque temps, il était subitement oppressé.

« Pendant les dernières années de sa vie, il vit la confiance du roi l'abandonner ; bientôt il en reçut des reproches, lui si hautain et devant qui tout le monde pliait ; son mal dut augmenter. Enfin survint cette scène terrible où le ministre se vit ou se crut menacé par son maître. Son saisissement dut être extrême, car de ce cabinet où il venait d'entrer le front haut et altier, comme un ministre tout-puissant, Louvois sortit abattu, chancelant, terrassé par une douleur vive au côté gauche : *l'angine de poitrine* éclatait pour ne plus l'abandonner.

« Son chirurgien, par deux saignées faites coup sur coup, ne fit qu'enrayer davantage les mouvements du cœur et favoriser le spasme du myocarde ; s'il s'était agi d'une *apoplexie pulmonaire*, ces saignées l'auraient soulagé en donnant de l'air au tonneau (*sic*) ; d'ailleurs on eût trouvé à l'autopsie un foyer sanguin, un épanchement consécutif à la rupture des vaisseaux ; quelques crachats sanglants se seraient fait jour au dehors, il y aurait eu de la cyanose, des étouffements, une asphyxie progressive ; tandis qu'on n'observe chez lui qu'une douleur angoissante, localisée à gauche ; une congestion générale des poumons ; enfin, la mort arrive, subitement Si les poumons étaient partout gorgés de sang, si « le cœur mollasse était aplati comme un linge mouillé », c'est que l'organe s'était complètement vidé dans un dernier mouvement, dans une contraction suprême, et avait été impuissant à s'ouvrir pour recommencer ses mouvements.

« Ajoutons que l'attitude de Louvois resté debout, anxieux, inquiet, demandant avec instance à voir son fils de Barbezieux, et expirant avec des *angoisses* épouvantables

en faisant un mouvement, en s'asseyant sur sa chaise, offre bien l'aspect classique de l'homme atteint d'*angine de poitrine*.

« Aussi nous croyons-nous autorisé à dire, d'après ce que nous venons d'exposer, que c'est bien à un accès de *sternalgie* que doit raisonnablement être attribuée la mort du ministre ».

—

L'homme au Masque de fer (T. G. 571 ; XXXV ; XLI a XLIV ; XLVII ; XLIX). — Feu M. Joseph Garnier, l'érudit archiviste du département de la Côte-d'Or, écrivait, le 13 octobre 1895, à un de ses amis : « Je suis tellement avachi que j'ai décliné net un voyage dans les environs de Sens où pourtant il s'agissait de lever un grand pan du voile qui cache le personnage du Masque de Fer. C'était bien tentant... » Quelqu'un me mettra-t-il sur la piste du document visé dans cette lettre ? BIBL. MAC.

—

Marie Antoinette était-elle borgne au moment du supplice? (LV, 105, 173, 341). — Le dessin de David exécuté d'après nature et représentant Marie-Antoinette conduite au supplice, indique que l'œil est fermé, la position de la tête montre que la reine ne baissait pas les yeux. La vue de ce dessin fait donc clairement comprendre que Marie-Antoinette était borgne de l'œil gauche. JEAN PILA.

—

« Le sang de Danton t'étouffe » (LV, 162, 229, 282, 342). — L'avocat G.-V. Vasselin, qui fut mêlé aux événements de la Révolution, en rendant compte, dans son *Mémorial révolutionnaire de la Convention* (Paris an V (1797. v. s.) tome III, pp. 382 383), de la séance du 9 thermidor relate :

.... Les propositions de Tallien sont adoptées : on décrète ensuite l'arrestation de Dumas, de Boulanger, de Dufraise et des aides de camp d'Hanriot. Robespierre insiste pour la parole « *Non non, à bas le tyran ! plus de tyran !* » est répété mille fois dans toutes les parties de la salle. Il veut parler, le président, à force d'ébranler la sonnette à ses oreilles, l'empêche de se faire entendre. Tous ceux qui l'environnent l'accablent d'invectives : « *Tais-toi*, lui dit Garnier de l'Aube, TA BOUCHE EST PLEINE DU SANG DE DANTON ! » Ainsi, cet homme dont la volonté seule accordait ou refusait la parole, est percé de ses propres armes ; on ne veut plus entendre que ses accusateurs.

L. L.

La tête de J.J Rousseau était elle poussière ? (LV, 107, 177, 324). — Oui, la vérité historique est bien difficile à connaître. Je m'incline devant les affirmations de nos collaborateurs et des personnages qui ont assisté à l'ouverture des cercueils de Voltaire et de Rousseau, mais je n'ai pu m'empêcher de me reporter aux nombreux articles parus sur la même question dans le premier volume de l'*Intermédiaire* (1864) et d'après lesquels d'autres personnes dignes de foi concluaient précisément à la violation de ces tombeaux.

Bien des années après, en 1881, la question ayant été soulevée de nouveau, la direction de notre journal (était-ce encore Charles Read, était-ce déjà Lucien Faucou ?) publia un très complet résumé de ces anciens articles (XIV, 321).

Même pour les personnes convaincues, il serait intéressant de lire attentivement ces témoignages qui, surtout en ce qui concerne les cendres de Voltaire, sont très affirmatifs. PIETRO.

[Aucun doute ne subsiste : j'ai vu le squelette de Voltaire ; J'ai vu le squelette de Rousseau.] G. M.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents nouveaux (T. G., 534 ; XLIX ; L ; LI ; LII ; LIII ; LIV ; LV, 229 398. — **Tort de la Sonde.** — Barthélemy Tort de la Sonde (LV, 398), a bien été le secrétaire de l'ambassadeur de France à Londres, M. le *comte de Guines*, avant 1770, avec lequel il eut un procès retentissant, dont un : « *Mémoire*, l'ori-« gine et les progrès de l'affaire, pour le « *comte de Guines*, ambassadeur du Roi, « contre le nommé *Tort*, ci-devant son « secrétaire » a été publié à Paris chez Knapeu, imprimeur de la Cour des Aides, rue Saint-André des Arcs, 1775, un vol. in-4° de 96 pages et une « *Réplique* pour « le *comte de Guines*, ambassadeur du Roi, « au premier Mémoire du sieur *Tort*, ci-« devant l'un de ses secrétaires », de l'imprimerie Louis Gellot, rue Dauphine, 1775, un vol. in-4° de 186 pages.

Ce qui établit bien que Tort de la Sonde a joué un rôle actif comme secrétaire d'ambassade, à Londres.

Quant à son séjour à Bruxelles, il y était fixé déjà en 1796, ainsi que le prouve la lettre, dont je donne copie ci-dessous, elle est tirée d'une brochurette intitulée :

Suite aux mémoires de Dumouriez, par Barthélemy Tort de la Sonde et N. Cornelissen, chef de bureau du département de la Dyle. Paris, chez Lavau, l'an IV de la République, in-12 de 39 pages.

Cette lettre est à la page 27 :

Bruxelles, le 2 vendémiaire, 4e année républicaine (23 septembre 1796).

Notes sur la vie politique de Barthélemy Tort de la Sonde, habitant de Bruxelles :

J'ai été mis à la Bastille en 1770, à la réquisition du fameux duc de Guines, alors ambassadeur de France, en Angleterre, parce que je m'étais fortement opposé à ce qu'il volât trois cent mille livres à MM. Bourdieu, Chollet et Thellusson, banquiers à Londres. (Prouvé par les pièces trouvées à la Bastille, et publiées par Manuel, en 1789).

Après être sorti de la Bastille, en 1771, j'ai attaqué l'escroc ambassadeur au parlement ; la reine et toute la canaille illustre de la cour, ont pris parti pour lui ; j'ai fait justice des uns et des autres, en publiant contre eux les plus sanglants mémoires, dans des moments où les prétendus patriotes d'aujourd'hui faisaient les plats valets et n'osaient pas trop regarder un grand seigneur en face.

Par une suite nécessaire de mes démêlés avec l'escroc ambassadeur et ses illustres partisans, je me retirai à Bruxelles en 1778 ; je m'y liai d'affaires avec les premières maisons ; je n'ai cessé d'y très-bien servir mon pays, en facilitant les emprunts qu'il y a faits, à un médiocre intérêt. C'est moi encore qui, dans ce moment, soutiens un peu le crédit national, en tâchant de calmer les différents prêteurs auxquels le gouvernement actuel ne paie pas, depuis trois ans, ni les intérêts, ni les capitaux de certaines rentes.

Ami constant des meilleurs patriotes du pays, pendant les deux révolutions, j'ai dû connaître Dumouriez, lorsqu'il y vint, pendant l'année 1789, *par ordre des autorités constituées de la France*, pour essayer de faire concourir la révolution de Brabant au bien de la révolution française.

J'ai demeuré l'ami intime de Dumouriez (et je m'en fais honneur encore) pendant le temps qu'il a sauvé la liberté de son pays, la république et la Convention nationale. *J'ai exécré* les scélérats qui ont aigri son caractère jusques au point de le forcer à faire tout ce qu'il a fait, depuis sa retraite de la Belgique ; mais, du moment qu'il a eu pris ce funeste parti, *je l'ai improuvé hautement*, ce qui m'a valu *onze mois de fers dans la citadelle d'Anvers*, où les ministres autrichiens m'ont retenu jusqu'au retour des armées de la république.

A peine sorti de la citadelle, les continuateurs de Robespierre m'ont fait arrêter, à Bruxelles, où j'ai subi le premier jugement de la commission militaire, qui m'avait déclaré *non émigré* ; j'ai demandé et obtenu que l'on me renvoyât par devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui m'a acquitté honorablement, en déclarant que les motifs de ce renvoi étaient la réception de Dumouriez, dans ma maison, depuis l'époque de sa trahison ; *qu'il est prouvé, par des déclarations authentiques, que j'y avais été contraint par le gouvernement autrichien, alors maître des Pays-Bas, que j'en ai témoigné mon mécontentement, ce qui est constaté par des preuves écrites, que j'ai donné des preuves de mon attachement au gouvernement républicain, et de ma haine pour le despotisme.*

Finalement je suis rentré dans mes foyers vers le commencement de nivôse dernier ; comment m'y suis-je comporté ? J'invoque ici le témoignage des différents représentants du peuple, qui ont été en mission à Bruxelles, *excepté Hausmann et Briez que je n'ai jamais vus*, tous les autres attesteront que je me suis constamment occupé des moyens d'approvisionnement pour Paris et les armées de la république, *sans épuiser le trésor national*, que le Comité du salut public a approuvé toutes mes vues, à cet égard, par un arrêté solennel et qu'en un mot, c'est à mon zèle infatigable, ainsi qu'à celui de tous mes amis, que l'on a dû, l'été dernier, les cent mille quintaux de grains tirés de Hambourg, que des fripons ont laissé pourrir, entre Gand et Lille, tandis qu'on éprouvait, en France, *et surtout à Paris*, une disette qui approchait de la famine. Je conçois bien que ces mêmes fripons, leurs souteneurs et toute la tourbe affamante, se réunissent maintenant pour essayer de me rendre suspect, mais je défie qui que ce soit d'y parvenir, tant qu'on me donnera le temps de me montrer *tel que je suis*, c'est-à-dire, *parfaitement irréprochable, sous tous les rapports possibles* ! — Or, si les comités en doutent, j'invite fort les comités à me nommer les masques qui auraient pu les égarer.

Bruxelles, le 2 vendémiaire, 4e année républicaine. Signé : Tort de la Sonde.

P. c. c. Victor Deséglise.

—

Le régiment d'Erlach (LV, 219, 348, 402). — Notre collaborateur B.-P. m'excusera de relever ce que je crois être une inexactitude dans sa communication du 10 mars dernier. D'après l'*Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, le comte d'Erlach, maréchal de camp de 1780, se nommait Philippe-Louis.

Roussel, dans l'*Etat militaire de 1789*,

le porte comme décédé entre le 1er mai 1788 et le 1er mai 1789.

Charles-Louis, comte d'Erlach-legenstorff, qui commanda l'armée bernoise en mars 1798 et périt massacré par ses soldats et par la populace, était, au moment de la Révolution, colonel de *Schomberg-Dragons* et devint maréchal de camp le 31 janvier 1790. S. CHURCHILL.

—

Gardes du corps du roi de Pologne 1762, (LV, 331, 402). — Grand uniforme : habit jaune, collet et parements noirs, gilet jaune galonné d'argent, culotte noire, cinq brandebourgs plats doublés en galon d'argent losangé de fils noirs de chaque côté de l'habit, trois plus petits sur chaque parement, trois sur chaque poche, quatre sur les basques, toutes les coutures chargées d'un large galon d'argent losangé de fils noirs, bas noirs en tenue à pied, bottes fortes en tenue à cheval, épée et fusil, bandoulières de cuir blanc à piqûres fauves avec chaîne en losange superposée fauve, noir, blanc, noir, cartouchière en cuir jaune, bordée d'un galon d'argent du modèle, pattes d'épaules en galon d'argent croisillonné de fil noir, banderole de giberne en cuir de cerf blanchi, pique fauve, chapeau à galon d'argent croisillonné de fil noir.

Petit uniforme. — Surtout ou frac en drap bleu de roi, parements à la Polonaise, collet écarlate, veste bleue ou jaune, boutons de métal argenté, boutonnières à l'habit et à la veste en argent pour les brigadiers. Equipage du cheval jaune bordé d'un galon d'argent du modèle. Les étendards étaient en soie jaune, brodés d'argent au petit point et volutes qui aux angles entouraient un trophée militaire alternant avec les initiales entrelacées S. L. P. L. R. (Stanislas Leczinski Poloniæ, Lotharingiæ rex) surmontées d'une couronne royale. Le milieu de l'étendard présente un tableau brodé en soie de couleur ; sur le terrain accidenté de montagnes, au premier plan un grand arbre dont la moitié des branches brisée par la tempête ; dans les airs s'élance un grand aigle couronné aux ailes déployées sortant d'un nuage épais et dirigeant son regard et son vol vers le soleil rayonnant au sommet. L'exergue entourant la partie supérieure du tableau porte ces mots : « Turbine discuno par sumnus ferre serenum », brodé et frangé d'argent, cordon et glands de même, tressé au centre en nœud hongrois.

Un de ces étendards existe encore à l'église de Bon-Secours à Nancy.

Les gardes du corps furent licenciés en 1766 après la mort du roi Stanislas.

Voir Henry Ganire, *Costumes des régiments et des milices d'Alsace et du duché de Lorraine*, Epinal, Frœreisen 1882, petit in-f°. COTTREAU.

—

Evêques catholiques non romains (LV, 220, 420) — C'est à Utrecht, et non à Leyde ou à Harlem, que réside l'évêque des *vieux-catholiques*, culte auquel se sont jadis ralliés les jansénistes chassés de France. Près d'Utrecht se trouve le séminaire d'Amersfoort, qui instruit et forme les prêtres ou pasteurs de cette religion, — religion absolument catholique, mais non romaine. L'évêque est nommé à l'élection, par le vote des fidèles, m'a jadis conté un des principaux pasteurs des vieux-catholiques ; et, à chaque élection, le nom du nouvel élu est transmis au pape, comme pour solliciter son approbation. Mais le Saint-Père s'obstine à faire la sourde oreille : il ne veut rien reconnaître ni savoir. ALBERT CIM.

*
* *

Mgr V. a été sacré dans l'île de Ceylan, par un évêque portugais schismatique, en rupture avec Rome pour n'avoir pas voulu accepter l'organisation de la hiérarchie ecclésiastique établie en Indoustan par Léon XIII. Le prélat consécrateur suivait la liturgie romaine, sans être catholique pour cela. Il n'avait rien de commun avec les chrétiens de Saint-Thomas. Il eut, pour l'assister dans la cérémonie de la consécration, deux évêques orientaux, suivant la liturgie syriaque, et soumis au patriarche schismatique d'Antioche.

Il y a à Utrecht, depuis le XVIIe siècle, un archevêque janséniste, qui, à chaque élection, est excommunié par Rome. L'évêque vieux-catholique, qui conféra le sacerdoce à V., avait été lui-même consacré par l'archevêque d'Utrecht.

Je puis ajouter un fait qui intéressera M. La Coussière : Mgr V. a tenté plusieurs fois d'entrer en communion avec le Saint-Siège. Il séjourna en France et à Rome, en 1900 pour cela. Rome ne parut

pas avoir grande confiance dans ses dispositions. L. de Ch.

*
* *

Le titre, tel qu'il est, voudrait dire « quels sont les prélats honorés de la dignité épiscopale, en communion avec le Saint-Siège de Rome (c'est pour cela qu'ils sont catholiques), mais qui ne suivent pas le rite romain »

A cette question, il n'est pas difficile de répondre que tous les évêques de rite oriental en communion avec Rome sont catholiques quoique non romains ou latins. Et si on veut leur énumération complète, la voici. Rite abysssin ou éthiopien, rite arménien, rite copte, rite grec pur, grec-roumain, grec bulgare, grec-ruthène, grec-melchite, syriaque pur, syro-chaldéen, syro-maronite, syro-malabar. Ces divers rites sont partagés en 81 diocèses, ce qui suppose, avec les prélats retirés, auxiliaires ou coadjuteurs, une centaine d'évêques orientaux catholiques non romains ou de rite latin.

Mais il me semble que M. la Coussière a voulu dire autre chose. Il parle de l'abbé V., des évêques jansénistes, vieux-catholiques, ce qui revient à dire : « y a-t-il des personnes, pourvues du caractère épiscopal, et qui ne sont pas en communion avec le Saint-Siège ou l'Eglise romaine ? »

Il faudrait un long, très long article pour répondre à la question posée, et lui donner l'ampleur et les détails qu'elle mérite. C'est impossible dans l'*Intermédiaire*. Je me bornerai donc à quelques indications générales, et, tout d'abord, je diviserai ces évêques en une double catégorie : les prélats orientaux et les prélats occidentaux.

Au premier groupe appartiennent tous les prélats qui, à diverses époques, mais surtout aux ɪvᵉ, vᵉ et vɪᵉ siècles, se sont séparés de l'Eglise, gardant cependant avec la succession dans l'épiscopat, les rites essentiels de l'ordination sacerdotale et de la consécration épiscopale. Sont dans ce cas les prélats nestoriens et jacobites, encore nombreux dans l'Asie Mineure, la Perse, les Indes, en Egypte. Plus rapprochés de nous, nous trouvons tous les prélats de rite grec qui relèvent du patriarcat de Constantinople et les églises autocéphales des Balkans. Enfin les prélats russes, qui se sont séparés d'abord de l'Église romaine pour rester uniquement sous le patriarcat de Constantinople, et plus tard ont rompu tout lien avec cette Église.

Passant aux prélats occidentaux qui ont la succession épiscopale, sans relever de l'Eglise romaine, nous ne trouvons qu'un seul diocèse où cette continuité épiscopale existe. C'est l'archevêché janséniste d'Utrecht en Hollande. Quand mourut, le 25 août 1580, M. Frédéric von Schenk von Tautenburg, le Saint-Siège considéra comme éteint le siège métropolitain d'Utrecht et son chapitre, ainsi que celui de Harlem, dont la persécution avait dispersé tous les membres, et nomma en lieu et place des vicaires apostoliques. Mais les jansénistes reconstituèrent ces deux chapitres de Harlem et d'Utrecht et élurent, en 1723, un évêque, Cornelius Steenhoven, qui fut sacré l'année suivante par Dominique Varlet, évèque de Babylone, qui était interdit et excommunié, et qu'assistèrent deux prêtres, car on ne put trouver deux évêques. Depuis cette époque, les archevêques jansénistes se succèdent régulièrement sur le siège d'Utrecht. A chaque nouvelle élection, l'élu envoie au Souverain Pontife des lettres de communion dans lesquelles il exprime sa soumission au Saint-Siège, et le Pape répond chaque fois en renouvelant l'excommunication majeure et personnelle. Il ne peut y avoir en effet obéissance et soumission dans un homme dont le titre seul est un outrage à l'obéissance due au Pontife romain.

C'est l'archevêque janséniste d'Utrecht qui a sacré les évêques vieux-catholiques. Reinkens, un de ceux-là, est mort en 1896. Il y a eu aussi en 1870 ou vers cette époque des anglicans, qui, doutant de la validité de leur ordination, ont frété un bateau et se sont fait ordonner prêtres et sacrer évêques par l'archevêque d'Utrecht aidé d'autres prélats orientaux. *La Controverse*, revue très sérieuse de Lyon, affirmait, vers 1873, le fait comme certain, mais je n'en ai pas d'autre preuve.

Albert Battandier.

*
* *

Je m'attendais à trouver dans l'*Intermédiaire* une réponse plus étendue, nous donnant sinon la liste complète, au moins l'indication de quelques uns des rites catholiques existant en France.

Mais les docteurs en théologie qui sont

nos collaborateurs, ne considèrent peut-être pas ces rites catholiques comme assez importants pour qu'il en soit fait mention ; aussi, je me permettrai d'en citer un qui existe depuis trente ou trente-cinq ans à Paris, qui a son église et ses fidèles. Je m'empresse de dire que je n'en parle qu'à titre de curieux : ce sont les *Catholiques Apostoliques*, et leur temple est situé dans un des beaux quartiers du 7e arrondissement. Ils sont soutenus matériellement par les catholiques de même croyance qui ont leur centre principal à Londres où ils possèdent, dit-on, une des plus belles églises de la capitale. Leurs cérémonies sont, autant que j'ai pu en juger, exactement semblables à celles du culte catholique Romain, sauf qu'on ne se sert pas de la langue latine et que dans leurs prières, ils n'oublient pas les autres Eglises, ni même l'Eglise Romaine.

Ils prétendent, en somme, faire revivre, telles qu'elles existaient dans les premiers temps du Christianisme, les Eglises indépendantes les unes des autres, et s'efforcent de se conformer aux anciens rituels en laissant de côté toutes les additions postérieures.

Par leurs soins, il a été publié en 1878, un volume de 350 pages intitulé : « *De l'Eglise dans le passé, dans le présent et dans l'avenir* », qui semble très documenté et donne sans doute l'exposé de leur croyance. Je crois l'avoir parcouru à l'époque où il a paru. PIETRO.

—

Académie de jeunes gentils hommes au XVIIIe siècle (LV, 329). — Le mot académie désignait, aux XVIIe et XVIIIe siècles, un lieu où la jeune noblesse se réunissait, et surtout une école d'équitation. Mme de Motteville, parlant de l'entrée des ambassadeurs de Pologne à Paris, en 1645, dit : « Après eux venaient nos académistes », c'est-à-dire les jeunes nobles qui s'exerçaient dans les manèges d'équitation. Non seulement ils étaient formés à voltiger à cheval, à danser, à jouer du luth, mais on les instruisait dans les mathématiques et autres sciences.

LECNAM.

* * *

Tous les jeunes gentilshommes d'autrefois étaient mis à une académie quelconque, car il s'agit là d'un « lieu où les jeunes gens apprennent l'équitation et d'autres exercices du corps ». Littré, entre autres exemples de cette acception, cite cette phrase de Saint-Simon : « En 1691, je commençais à monter à cheval à l'académie des sieurs de Mémon et Rochefort ».

DE MORTAGNE.

—

Décret impérial (LV, 331). — L'ancien département français de Jemappes est aujourd'hui la province belge de Hainaut, formant le diocèse de Tournai. Or, l'*Almanach royal officiel de la Belgique*, édition de 1907, donne, pages 502 503, pour ce diocèse, la liste des commuautés hospitalières de femmes qui, depuis le décret du 18 février 1809, ont obtenu la personnification civile, et, pour beaucoup d'entre elles indique la date du texte légal, qu'il est donc facile de retrouver dans un recueil de lois. Si M. Edme de Laurme ne rencontre point là le renseignement cherché, (je ne puis le lui fournir moi-même puisqu'il ne désigne point la communauté qui l'intéresse), il lui suffira d'écrire à M. Luckx, directeur général au ministère de la justice, 1re direction générale : cultes, dons, legs et fondations, rue de la Loi à Bruxelles.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

L'hôtel de Croÿ d'Havré (LV, 332, 406). — L'hôtel de Croÿ d'Havré, antérieurement du Maine, rue de Lille, était situé entre l'hôtel d'Humières et l'hôtel de Seignelay ; l'hôtel d'Humières a pu, en 1750, être habité par des Darcourt à titre de locataires et portait leur nom comme nombre d'hôtels du faubourg Saint-Germain à cette époque étaient dits du nom de l'occupant, propriétaire ou locataire.

GEO.

* * *

M. Lambeau, dans son intéressant travail sur l'hôtel d'Humières, a commis une légère erreur. L'hôtel d'Humières est devenu l'hôtel de Montmorency, et l'hôtel du Maine est devenu l'hôtel de Croÿ d'Havré. Tous les plans, de 1760 à la Restauration, ne laissent point subsister le moindre doute à ce sujet. Toutefois, les almanachs de Lesclapart ne mentionnent le séjour du duc, de la duchesse et de Mlle de Croix d'Havré au n° 72 de la rue de Bourbon qu'à partir de 1779.

GOMBOUST.

***

Thiéry, dans son *Guide des amateurs*, 1787, indique deux hôtels d'Harcourt dans la rue de Grenelle, dont l'un devait s'étendre jusqu'à la rue de l'Université, dans laquelle il le cite également ; puis deux hôtels de Croÿ : l'un rue du Regard, et l'autre rue de Bourbon, aujourd'hui rue de Lille. CÉSAR BIROTTEAU.

—

La communication des registres de l'état-civil (XLIV, 170, 321, 599, 746 ; XLV). — Tous les travailleurs seront certainement de l'avis de M. P. Meller. Qu'il nous permette seulement de lui dire que pour la réalisation de son souhait, c'est-à-dire la communication gratuite aux chercheurs des registres d'état civil aux mairies, greffes, archives publiques et notariales, c'est aux nombreuses sociétés savantes de France qu'il appartient de réclamer cette faveur. Mais on ne s'occupe pas de pareilles bagatelles dans les congrès annuels de nos sociétés savantes, et c'est bien à tort.

Et puis, réussiraient-elles ? J'en doute un peu. Aussi, à mon avis, il y aurait un moyen d'arranger les choses à la satisfaction de tous. Ce serait que chaque année les membres des associations savantes se livrant à des travaux historiques, pussent sur la présentation d'une attestation qu'ils font partie de telle ou telle société, obtenir du percepteur, moyennant un droit annuel de 1 fr. par exemple, une carte leur permettant d'avoir la communication gratuite des anciens registres de l'état-civil.

Je livre cette idée pour ce qu'elle vaut et souhaite qu'elle soit étudiée en vue de faire aboutir la question. Cette mesure ne pourrait qu'être bien accueillie. Pour une somme infime, on aurait droit à la communication et l'Etat y trouverait son compte Qu'en dit M. P. Meller ?

F. L. A. H. M.

—

N... (LV, 333) — Ne serait-ce pas tout bonnement l'élision de : *Nescio quis*, Je ne sais qui ; comme X est la personnification de l'inconnu ? Dr BOUGON.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle Dervieux de Mauléon (LV, 26, 182, 242, 290, 356, 407). — M. de Bausset, dans son histoire de Bossuet, dit que Mlle Dervieux de Mauléon avait vingt-huit ans de moins que Bossuet. Cela détruirait l'idée d'une liaison de jeunesse entre eux.

Quelqu'un pourrait-il donner la date de la naissance de Mlle Dervieux ?

H. V.

***

Que M. Darbly veuille bien prendre patience. Au mois de juillet, j'irai dans l'Aveyron, où se trouve ma bibliothèque, et alors je lui donnerai le titre exact de la brochure dont j'ai parlé.

Cela ne veut pas dire que je me charge de lui expliquer pourquoi, dans son dernier ouvrage, l'abbé Davin n'a pas fait allusion à cette brochure. Je n'ai aucune opinion arrêtée sur la question qui occupe M. Darbly, j'ai simplement voulu apporeter ma contribution à la discussion, en disant ce que je savais, et je me suis appuyé non pas sur une brochure dont « je crois avoir entendu parler », mais sur une brochure que j'ai reçue de l'auteur lui-même.

Le vicomte de BONALD.

—

Bourbon-Busset (LV, 220, 355). — Que Oroel se reporte à l'étude de M. A. Desplaignes, ancien magistrat : *Une question d'histoire relative à la maison de Bourbon-Busset*. in-8°, 23 pages. Grenoble, 1893.

L'auteur de cette brochure veut prouver la légitimité de l'union de Louis de Bourbon avec Catherine d'Egmont en 1464, et celle de la descendance qui a formé la branche de Bourbon-Busset. L. G. M.

—

Léon Brothier (LV, 333). — La Bibliothèque nationale ne possède que la première partie de l'ouvrage intitulé : *Ebauche d'un glossaire du langage philosophique*, par Léon Brothier. Il est donc probable que la seconde partie n'a pas été publiée. G. O. B.

—

Portrait de Mgr Carron, évêque du Mans (1829, 1833), (LV, 54 357). — Je possède un exemplaire du portrait lithographié par Astoin ; il provient de la « lithographie Renou, rue d'Enghien, 39 » dit la gravure, sans indiquer de lieu ni de date.

LOUIS CALENDINI.

—

Champion : l'homme au petit manteau bleu (LV, 394). — L'homme au petit manteau bleu, s'appelait Edme Champion. Il était né le 13 décembre 1764

à Châtel-Censoir dans le Nivernais. C'était le fils d'un hôtelier qui gagnait peu et avait eu neuf enfants

Edme était le dernier. Le père et la mère moururent laissant trois enfants vivants. L'aîné s'engagea comme garçon de charrue, la sœur devint fille de ferme. Edme, sur un train de bois flotté, arriva à Paris. Une portière de la rue Tiquetonne se chargea de l'abandonné. Elle mit l'enfant en apprentissage chez un bijoutier : plus tard, il entra chez un riche joaillier, M. Martial de Poilly, qui s'intéressa si bien à son jeune ouvrier qu'il lui confia la direction de sa maison. Champion fit une fortune et la consacra à la création de soupes populaires.

Il veillait lui-même à leur confection, vêtu invariablement d'un manteau bleu foncé, très court, avec un collet assez large, retenu par une agrafe d'acier. A côté de lui, deux domestiques, enveloppés de larges tabliers bleus, une cuiller à la main, plongeaient dans la marmite pour en remplir de soupe qui sentait bon les bols avidement espérés.

Jamais la soupe ne fut distribuée sans que « l'homme au petit manteau bleu » l'eût goutée avec un couvert d'argent qu'il apportait, à dessein, dans sa poche.

Cette distribution dura des années.

Le 28 mai 1852, il quittait Paris, arrivait à Châtel-Censoir où il avait à visiter des victimes de la politique tenus à la résidence ; le 31 en rentrant chez lui, il était frappé de congestion et mourait le 2 juin à 5 heures du soir. On l'enterra dans le cimetière du village. Il a été exhumé pour être ramené au Père-Lachaise, à Paris où reposait déjà sa femme, Edmée Jobbé.

J.-L. Chassin consacre quelques pages à ce philanthrope, et Delvau, un chapitre dans ses *Lions du jour* (Dentu, 1867), d'où ces renseignements sont tirés.

*
* *

Consulter les *Rues du Vieux Paris*, de Victor Fournel, pages 625 à 628.

On y trouve une biographie succincte, mais suffisamment complète, de Champion. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Dedreux Dorcy, peintre (LV, 388). — Il s'agit de Dedreux Dorcy et non Doroy, né à Paris en 1789 et sur lequel on trouve une notice dans le *Dictionnaire des artistes de l'École française* de Bellier de la Chavignerie et Auvray.

G. O. B.

—

Le cardinal Donnet a-t-il été enseveli vivant ? (LV, 60, 130, 242, 357, 408). — C'est dans la séance du 27 février 1866, comme le dit le docteur L., que le cardinal Donnet a raconté le fait auquel fait allusion mon confrère et ami, le comte de Saint Saud. Je n'ai pas entendu l'éminent prélat en faire le récit, bien que j'aie eu l'occasion de le rencontrer plusieurs fois dans ma jeunesse, mais les souvenirs de ma famille sont aussi précis à cet égard que ceux de Madame la comtesse de Saint-Saud.

Je ne puis résister au plaisir de citer in-extenso le passage en question du discours de l'éminent prélat :

Je citerai encore, Messieurs, si vous le permettez, un dernier fait. En 1826, par une des journées les plus chaudes et dans une église entièrement pleine, un jeune prêtre fut pris en chaire d'un étourdissement subit. La parole expira sur ses lèvres. Il s'affaissa sur lui-même, on l'emporta, et quelques heures après, on tintait son glas funèbre, il ne voyait pas, mais comme l'enfant dont je vous parlais tout à l'heure, il entendait, et tout ce qui arrivait à ses oreilles n'était pas de nature à le rassurer. Le médecin déclara qu'il était mort, et après s'être enquis de son âge, du lieu de sa naissance, il fit donner le permis d'inhumation pour le lendemain. Le vénérable évêque dans la cathédrale de qui prêchait le jeune prêtre, était venu au pied de son lit réciter un De profundis ; déjà avaient été prises les dimensions du cercueil ; la nuit approchait, et chacun comprend les inexprimables angoisses d'un être vivant dans une pareille situation. Enfin, au milieu de tant de voix qui résonnent autour de lui, il en distingue une dont les accents lui sont connus. C'est la voix d'un ami d'enfance. Elle produit un effet merveilleux et provoque un effort surhumain. Le prédicateur reparaissait le lendemain dans sa chaire. Il est aujourd'hui, Messieurs, au milieu de vous (Sensation) vous priant, après quarante ans écoulés depuis cet événement, de demander aux dépositaires du pouvoir, non seulement de veiller à ce que les prescriptions légales qui regardent les inhumations soient strictement observées, mais à en formuler de nouvelles pour prévenir d'irréparables malheurs.

Je vote donc contre l'ordre du jour et je demande le renvoi de la pétition de M. de Corvol à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

(*Moniteur universel*, année 1866, page 219).

D'après Vapereau, *Dictionnaire des contemporains*, édition de 1858, l'abbé Donnet n'exerçait pas à cette époque de fonctions curiales. « On était alors en pleine « ferveur de missions. Après une retraite « dans la maison des Oblats, M. Donnet, « qui avait la parole pittoresque et facile, « entreprit, dans les diocèses de Tours et « de Lyon, une série de prédications dont « le souvenir ne s'est pas encore entière- « ment effacé. »

Curé d'Isigny (Rhône), en 1824, l'abbé Donnet, après ses deux ans de mission, était nommé curé de Villefranche en 1827.

GOMBOUST.

***

J'avertis tout de suite qu'il s'agit d'un hors-d'œuvre. Je l'emprunte à M. Mauvif de Montergon, président du conseil d'arrondissement de Segré :

Le grand âge avait produit sur la mémoire du cardinal Donnet un effet singulier dont j'ai connu d'autres exemples. Il oubliait ce qui s'était passé et se rappelait distinctement ce qui n'était jamais arrivé : bizarrerie d'esprit qui laissait d'ailleurs intactes ses autres facultés. Un certain mois de janvier, l'abbé Pergeline, de Nantes, fort connu à Bordeaux, venait de s'asseoir à la table du prélat et demeurait en tête à tête avec lui, quand celui-ci lui dit tout à coup : « Hé ! mon cher, je sens que je vieillis ! je n'ai plus ma faculté de travail d'autrefois : je m'effraie un peu de mon prochain mandement de carême. Voyons ! est-ce que, vous qui avez la plume si facile, vous ne pourriez pas me rendre le service de me faire un texte sur lequel je pourrais travailler... Vous comprenez ! » Huit jours après, une lettre pastorale toute préparée arrivait à l'archevêché de Bordeaux sous pli confidentiel et personnel du cardinal. L'abbé Pergeline avait déjà oublié l'aventure, quand, aux jours gras, allant prêcher un carême dans le Midi, il traverse de nouveau Bordeaux et reçoit encore l'hospitalité de l'archevêque. Celui-ci l'entraîne dans son cabinet et, abordant brusquement le sujet : « Croiriez-vous qu'il y a des gens qui me trouvent fatigué, usé, fini ? Vous imaginez-vous qu'on a osé parler de me donner un coadjuteur ? Mais, mon cher ami, jamais je ne me suis senti plus en verve, plus maître de mon intelligence... Tenez, mettez-vous là, je vais vous en faire juge. Ecoutez-moi cette lettre pastorale que je viens d'écrire pour le carême... » Et, devant Pergeline, stupéfait et rendu muet par l'ébahissement autant que par le respect, le vieux cardinal lit avec chaleur, sans en changer une syllabe, en y mettant l'accent et le geste, tout le texte qu'il avait reçu de Nantes. « Eh bien ! dit-il, quand il eut fini, que dites-vous de cela pour un homme cassé, usé, bon pour un coadjuteur ? » Et posant familièrement la main sur le bras de son interlocuteur : « Tenez, mon cher, lui glissa t-il à l'oreille, entre nous, je crois que c'est encore ce que j'ai fait de meilleur ! »

M. de Monterjon termine ainsi : « N'avait-il pas déclaré un jour, à la tribune du Sénat, qu'il avait été enterré vivant et sauvé par miracle d'une mort épouvantable ? Nul autre, à dire vrai, ne s'en souvenait ».

F. UZUREAU.

***

La science n'a jamais dit son dernier mot, — Monsieur le docteur Marcel Baudouin le sait bien, — et je ne conteste pas ce que j'ignore. Il se peut que, depuis 1874, un autre procédé que celui que proposait le docteur Veyne pour distinguer la mort apparente de la mort réelle, dans les cas du cardinal Donnet, ait été imaginé. C'est M. le docteur Baudouin qui le dit, mais il ne l'indique pas ; il lui est facile de le déclarer le meilleur. Je n'ai pas coutume d'être aussi affirmatif ; d'ailleurs, je ne suis pas médecin, mais j'ai *vu*, en 1870, le docteur Veyne pratiquer l'*artériotomie* sur une pauvre fille, qui s'était pendue dans une cellule du Dépôt de la Préfecture de police, dont le docteur Veyne était médecin ; et le moyen me parut concluant. Il était simple et à la portée de quiconque sait manier la lancette, reconnaître une artère et la refermer. Cela devrait même entrer dans l'enseignement pratique de tous ; car il n'est pas douteux que le cas du cardinal Donnet que l'on conteste aujourd'hui sans preuves, ne puisse se présenter quelquefois, puisqu'il a été constaté.

JULES TROUBAT.

L. F. du Bouchet, marquis de Sourches, (LV, 53, 183, 297, 356). — Jean-Louis-François du Bouchet, fils du marquis de Sourches et de la comtesse de Montsoreau, fut évêque de *Dol* en 1716, abbé de Troarn ; né le 21 août 1669 † le 23 (ou 30 ?) juin 1748.

La charge de grand-Prévôt s'est transmise dans cette famille jusqu'à :

Charles-Louis-Yves du Bouchet, marquis de Tourzel, grand-Prévôt de France,

maréchal de camp (fils du marquis de Tourzel et de Mlle de Croy, créée duchesse de Tourzel en 1816); né le 27 août 1768, † le 4 avril 1815, marié en 1796 avec Augustine de Pons † le 19 janvier 1843, dont :

I. Augustine-Frédérique-Joséphine du Bouchet, née le 13 janvier 1798, † le 10 octobre 1870, *dernière de sa famille.* Elle avait épousé, le 25 juin 1817, Amédée-François-Régis de Pérusse, duc des Cars.

II. Emilie-Léonie du Bouchet, née en 1802, † le 22 avril 1844, épousa, le 15 janvier 1823, Emery-Laurent-Paul-Guy de Durfort de Duras, duc de Lorge.

III. Olivier-Henri-Charles-Roger du Bouchet de Sourches, duc de Tourzel, pair de France, né le 17 juillet 1804, † le 13 juillet 1845, marié le 2 mai 1832, avec Victurnienne de Crussol d'Uzès, † le 18 février 1837, dont

(1) Un fils mort-né le 10 juin 1834 ;

(2) Louis-Emmanuel du Bouchet de Sourches, marquis de Tourzel, né le 25 août 1836, † le 7 septembre 1844.

IV. Elisabeth-Anne-Aldegonde du Bouchet, née le 19 août , † en , alliée, le 10 janvier 1830, avec Louis-Paul, comte de Hunolstein.

Du mariage du Bouchet-Montsoreau sont issues trois filles, dont l'une fut comtesse de Lignières, et les deux suivantes religieuses :

(1) Louise-Marie, née le 3 janvier 1675, † 1704.

(2) Marie-Geneviève, née le 6 juillet 1678, † 1696.

Est-ce Louise-Marie, la Dlle du Bouchet citée par Mme de Sévigné ? Si la date de sa naissance est exacte, elle n'aurait été âgée que de 14 ans en 1689.

G. P. Le Lieur d'Avost.

***

On demande (299) s'il existe un portrait de la marquise de Sourches : le *Journal de l'Université des Annales* (6 mars 1907, page 302) en reproduit un avec cette légende : « La duchesse de Tourzel (marquise de Sourches), gouvernante des enfants de France, d'après un dessin appartenant à Mme la duchesse de Wallombroso ». J. Lt.

***

Il est peu probable que le portrait de la duchesse de Tourzel existe quelque part. Son petit fils, le duc des Cars, qui a publié ses *Mémoires*, n'a donné que le portrait de Marie-Antoinette et n'aurait pas manqué d'y joindre celui de sa grand'mère s'il l'eût possédé. (*Mémoires de Mme la duchesse de Tourzel*, 2 vol. in-8°. Paris, Plon, 1884). L. C.

—

Gorjy (LIV ; LV, 411). — M. de la *Villeurnoy* (et non Villecernoy).

Vieux-Papiers.

—

Le père Huc (LV, 275, 414). — J'ai acheté, il y a quelques années, à la vente du pauvre Stanislas de Guaita — le théoricien et le bibliophile de l'Occultisme — un exemplaire de la 3me édition (1857) en 2 volumes, des *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet, par M. Huc, ancien missionnaire apostolique.*

L'ouvrage est, en plusieurs places, annoté par Guaita, et voici ce qui est inscrit sur la page de garde en tête du premier volume. Je copie textuellement :

Ex libris Kabbalisticis | Stanislaj de Guaita | *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, 2 vol. in-12, rel. — *L'Empire Chinois* (suite du Souvenir d'un voyage...) 2 vol. in-12, rel. — Ces 4 volumes se font suite et constituent un tout complet.

On y trouve un grand nombre de constatations curieuses, au point de vue occulte.

Le missionnaire Huc obtint, pour son livre si loyal et si courageux, les honneurs de l'Index. Il refusa de se rétracter, en ce qui a trait aux vérités de fait, à ses témoignages de pure constatation matérielle. Je crois que cet héroïque missionnaire qui, après avoir cent fois bravé les supplices pour la diffusion de la foi, refusa net de dénaturer sa relation par un officieux mensonge, fut rayé, par surcroît, du Livre d'or des missions.

Sans doute Guaita s'est trompé, puisque le Dr Albert Battandier nous affirme que l'ouvrage n'a jamais été mis à l'index. De fait on nous le lisait pendant les repas, aussi bien chez les Jésuites d'Iseure que chez ceux de Poitiers (1875 1880) en supprimant, il est vrai, nombre de passages ennuyeux pour des enfants ou, peut-être, suspects. D'autre part le Dr Battandier a parfaitement raison de nous dire que M. Huc ne parle pas d'occultisme *ex professo.* Mais notre savant collègue se trompe grandement, lui aussi, en ajoutant que le missionnaire n'en parle qu'une fois, à propos de l'*Arbre des Dix-*

mille Images. En réalité, le récit de M. Huc fourmille de *diableries* que je n'ai pas à apprécier ici, mais qui ont bien pu éveiller quelque peu les susceptibilités de telle ou telle congrégation .. La fameuse description de l'*Arbre des Dix-mille Images* se trouve au 3[me] chapitre du tome II (page 116 de mon édition). Elle occupe tout près de deux pages, de sorte que je ne puis la donner ; mais la bonne foi du missionnaire est évidente. « Nous cherchâmes, s'écrie-t-il, nous cherchâmes partout, mais toujours vainement, quelque trace de supercherie ; la sueur nous en montait au front. D'autres, plus habiles que nous, pourront peut-être donner des explications satisfaisantes sur cet arbre singulier ; pour nous, nous devons y renoncer. »

La note de M. le Dr Battandier semble indiquer que ces « autres plus habiles » n'ont encore apporté en guise d'éclaircissements, après un demi-siècle de réflexion et d'enquêtes, que des imputations sans valeur, dans une revue anglaise.

G. DE FONTENAY.

***

C'est en vain que j'ai feuilleté l'*Index librorum prohibitorum* dont je possède un exemplaire publié en 1841, avec supplément jusqu'à 1865. [Rome typ. de la Chambre apostolique], et je n'y ai pas trouvé les *Souvenirs de voyage au Thibet* du père Huc.

J. C. WIGG.

***

On a confondu deux choses essentiellement différentes et qui n'ont absolument rien à voir entre elles :

Le renvoi du père Huc de la Compagnie de Jésus (qui est exact), et la mise à l'index de son ouvrage (qui est faux) ! Il était nécessaire de faire cette distinction, qui est capitale ici.

Au petit séminaire de Noyon, on lisait aussi ses livres au réfectoire : Son voyage en Chine et son voyage au Thibet. Il y avait deux volumes pour chacun d'eux ; ce qui faisait bien quatre volumes en tout, comme on l'a dit. Je me rappelle fort bien que, vers 1860, j'avais été frappé par un aérolithe *de la grosseur d'une meule de moulin*, qu'il avait rencontré dans ses voyages en Mongolie, avec M. Gabet, son compagnon. A l'âge de treize ans, quand on nous faisait cette lecture, cette particularité m'avait plus ému que l'arbre aux dix-mille Images ; attendu que nous avions alors *dans nos jardins* une plante analogue, dont la fleur présente le nom d'Ajax, imprimé avec ses trois premières lettres AIA, le *Delphinium Ajacis*, ou PIED D'ALOUETTE des jardins ! Dans ces conditions, un arbre aux caractères thibétains (imprimés sur les feuilles) était chose toute naturelle et sans aucune espèce d'importance à nos yeux.

En 1863, à Vaugirard, chez les Jésuites, je fus chargé du catalogue de la Bibliothèque de la première division, un peu après Pâques. J'y retrouvai l'ouvrage des pères Huc et Gabet, avec le plus grand plaisir ; ainsi que le nom de Semdab-Chiemba, leur catéchiste mongol. Je demandai alors au surveillant d'étude, qui m'avait chargé de faire le catalogue de sa bibliothèque, le père de Kersabiec, pourquoi le père Huc avait quitté la compagnie de Jésus. Il me répondit que c'était, à son avis, parce qu'ayant fait vœu de pauvreté et d'obéissance, il n'avait pas le droit de publier un ouvrage comme celui-là, sans l'autorisation de ses supérieurs, ni pour en tirer profit. La même chose est arrivée *sous nos yeux* au P. Palegrave, pour son voyage magnifique en Arabie, en 1864.

Dr BOUGON.

—

Un portrait de Lamartine par Fragonard (LV, 216, 247, 315, 416). — Ne connaissant pas l'origine du tableau en question, je ne saurais en discuter l'authenticité, je veux simplement apporter un élément de discussion en disant que ce portrait de Lamartine enfant, signé H. Fragonard, et exposé en ce moment à Nice, semble bien le portrait d'un jeune garçon de 13 à 14 ans, âge qu'avait l'auteur des *Méditations* en 1804. Le modèle est revêtu du costume de l'époque et les traits ont de l'analogie avec ceux de Lamartine jeune homme, tel que ses premiers portraits, certains nous le font connaître. L'attribution qui est donnée au portrait exposé ne serait donc pas aussi invraisemblable que le croit Bibl. Mac.

MIREFLEUR.

—

Legrand de Beauvais. Ses manuscrits indéchiffrables (LV, 161, 433). — La veuve de M. Dècle, vit aujourd'hui à Rocourt, près Saint-Quentin

(Aisne). Elle sait probablement d'où son mari tenait les manuscrits de Legrand.

A. R.

—

Lully accusé de plagiat par Dangeau (LV, 274, 364). — On ne dira jamais assez de mal de Lully, parce qu'il y en aurait trop à dire. Artiste de génie, mais être vil et misérable, il justifiait abondamment l'opinion que Boileau (dont je complète la citation) exprimait sur lui dans son Epître IX, adressée au marquis de Seignelay :

En vain par sa grimace un bouffon odieux
A table nous fait rire et divertit nos yeux :
Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre.
Prenez-le tête à tête, ôtez lui son théâtre,
Ce n'est plus qu'un cœur bas, un coquin ténébreux :
Son visage essuyé n'a plus rien que d'affreux.

Lully était connu, apprécié à sa valeur, par cela même méprisé de tous, et Boileau n'était que le porte-voix de l'opinion publique lorsqu'il en parlait en ces termes. La Fontaine n'a pas moins fait que lui dans sa satire du *Florentin*. Fourbe, envieux, cupide, imposteur et calomniateur, il avait tous les défauts et tous les vices. D'ailleurs de mœurs infâmes, il justifiait aussi les vers que l'on plaça, à sa mort, au bas de l'estampe qui représentait son tombeau :

Pourquoi, par un faste nouveau,
Nous rappeler la scandaleuse histoire
D'un libertin indigne de mémoire,
Peut-être même indigne du tombeau ?
Venez, ô Mort ! faites descendre
Sur ce buste honteux votre fatal rideau,
Et ne montrez que le flambeau
Qui devrait pour jamais l'avoir réduit en cendre.

Et dans le chansonnier de Maurepas on trouvera, de ci de là, un certain nombre de couplets édifiants sur les mœurs de Lully. Au reste, ceux qui voudraient être renseignés sur le caractère du personnage et sur les infamies dont il se rendit coupable peuvent consulter, outre une longue notice que j'ai donnée sur lui dans la *Nouvelle Revue*, le livre que j'ai publié sous ce titre : *Les vrais créateurs de l'opéra français*.

Mais tout ceci n'est pas à dire que Lully « volait » ses idées musicales. Elles étaient assez abondantes chez lui pour qu'il n'eût pas besoin d'en chercher ailleurs. Je vais donc expliquer la phrase de Dangeau, qui peut donner lieu à une équivoque pour qui n'est pas au courant de l'histoire musicale de ce temps. Dangeau dit : « On chante un petit opéra dont un mousquetaire a fait la musique. Le roi et les courtisans conviennent qu'elle est aussi bonne que celle de Lully et qu'elle n'est point volée. » Peut-être s'agit-il ici d'un opéra de Destouches, qui en effet était alors mousquetaire. Quant à la réflexion de Dangeau, elle s'adresse évidemment non point à Lully, mais à son élève et secrétaire Collasse, qui avait donné prise sur lui à propos des opéras qu'il fit représenter après la mort de son maître (1687), *Achille et Polixène*, *Thétis et Pélée*, *Astrée*, etc. Ce que dit Fétis à cet égard suffit à le faire comprendre : « Lully avait gardé près de lui son élève jusqu'à sa mort, et lui avait assuré par son testament un logement et cent pistoles de pension ; mais Collasse ayant quitté les enfants de Lully, auxquels leur père avait voulu l'attacher, ils plaidèrent contre lui, et il perdit sa pension et son logement. Ce qu'il ne perdit pas, c'était une collection assez considérable d'airs de Lully, que lui seul possédait. Il arrivait souvent que ce compositeur célèbre écrivait un air pour un de ses opéras, puis, n'en étant pas satisfait, en composait un autre. Il donnait ensuite celui qu'il rejetait à Collasse, en lui disant de le brûler, ce que celui-ci se gardait bien de faire ; plus tard il utilisa tous ces morceaux dans ses ouvrages. Ces larcins lui furent souvent reprochés par ses contemporains, et quelquefois il les avouait ».

Voilà ce qui, selon moi, explique la phrase de Dangeau Lorsque, en parlant de l'opéra du mousquetaire, dont il signale la représentation, il dit que sa musique n'est point volée, il a sans doute dans l'esprit la pensée de Collasse, qui se servait des reliefs de Lully pour en orner ses propres opéras.

ARTHUR POUGIN.

—

Famille de Reclesne de Digoine (LV, 222). — Mathieu de Reclesne de Lyonne, aumônier de Monsieur, chanoine de N.-D. de Paris, prieur de Saint-Hippolyte, est un des représentants de cette famille en Bourbonnais Le 4 octobre 1786, il assiste, dans la paroisse de Trevol, au

baptême de Catherine-Françoise, née l'avant-veille, de Pierre-François Lenoir de Mirebeau chevalier, capitaine au régiment de Penthièvre-Dragons, et d'Augustine Guilhelmine Pierre de Saincy ; parrain, Pierre-François Lenoir, conseiller de grand'chambre du Parlement de Paris, chef du conseil du Duc de Penthièvre, chanoine de Saint-Sulpice de Bourges, prieur de Gournay, seigneur de Nades, Chauvigny et la Lizolle, oncle paternel représenté par Mathieu de Reclesne.

Archives Communales E. Suppl. 878. (Allier) L. G. M.

—

Portraits de madame Roland (LV, 331). — Outre les portraits de Chinard et de Bernard que signale mon confrère Husson, on possède :

1° Au palais de Versailles, un tableau de Heinsius, datant de 1792, représentant madame Roland, à l'âge de 30 ans environ, en déshabillé du matin ;

2° Un portrait, dessiné à la Conciergerie, dont l'original fait partie de la collection Hennin ;

3° Et un portrait en profil, peu connu, dessiné sur une tabatière, suivant le procédé du physionotrace de Chrétien, et qui passe pour être une image des plus ressemblantes de l'ardente républicaine. (Tabatières historiques, musée Carnavalet, dernière salle de topographie).

Dr Billard.

—

Mlles de Sainte-Aldegonde (LV, 276). — Elles étaient filles du général de ce nom qu'épousa Mlle Bourlon de Chavange, veuve en premières noces du maréchal Augereau. La deuxième qui mourut à 18 ans, a écrit une charmante relation d'un voyage qu'elle fit avec son père et sa mère en Allemagne et en Russie, en 1827 ou 1828.

Un rat de bibliothèque.

—

La noblesse sous la troisième République (LIV, 1, 895, 98 ; LV, 81, 196, 248, 367, 421). — L'art. 15 de la loi de finances, votée à la séance du 14 décembre 1906, ordonnait qu'aucun titre de noblesse ne pourrait être attribué à une personne, dans un acte public, si l'intéressé ne produisait l'arrêté ministériel l'investissant personnellement.

Ce texte, qui d'ailleurs n'a pas été accepté par le Sénat, reconnaissait donc implicitement l'existence de la noblesse et des titres. Le refus de la Haute Assemblée en repoussant la taxe établie par la Chambre, n'a fait que maintenir l'état antérieur, en ce qui concerne la noblesse, qui, bénéficiant ainsi d'une reconnaissance effective, est affranchie de tous droits spéciaux relatifs à la manifestation de son existence.

La législation existante ne comportant aucune espèce de sanction ou de pénalité, il en résulte, qu'à l'heure actuelle il ne sera jamais nécessaire de demander d'arrêtés d'investiture, et que les parties se présentant devant des officiers de l'état-civil ou ministériels, n'auront pas à exciper du bien fondé de leurs prétentions nobiliaires. — Triste ! Hobly.

—

Armoiries à déterminer : à 2 lions de gueules (LV, 335). — N'étant pas héraldiste, je ne puis donner qu'une réponse à côté à la question de M. Jean, et même une réponse qu'on pourrait très bien appeler négative.

La seigneurie de Migré fut portée en dot, en 1654, par Louise de Brémond d'Ars, dans la famille d'Abzac (*Dict. des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau Art. *Bremond d'Ars*) et on la trouve dans sa descendance jusqu'à Antoine-Louis, comte d'Abzac de la Douze, marquis de Mayac et de Migré, mort en 1795, sans postérité. Actuellement le titre de marquis de Migré est porté de nouveau par la famille de Bremond d'Ars.

Je n'ai pas rencontré les Chastenet en possession de Migré. A l'aide de Beauchet-Filleau et des *Rôles Saintongeais* par B. d'A. (Bremond d'Ars) l'on peut dresser la filiation des Chastenet établis en Poitou et en Saintonge, depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe. Dans cette filiation l'on rencontre trois alliances avec la famille de Colincourt, aucune avec les Bremond d'Ars, qui ne se sont pas alliés avec les Colincourt.

D'ailleurs, d'après les auteurs précités, les armes de cette famille de Chastenet n'étaient pas celles des Chastenet de Puységur, mais : *d'argent, à l'aigle éployée d'azur*. G. P. Le Lieur d'Avost.

De Profundis (LIV, 555, 968 : LV, 83). — Ma réponse, quoique n'ayant paru qu'avec celle de notre collaborateur 'Iχθύς, était très ancienne de date, aussi me permettrai-je de faire quelques observations sur celle de ce dernier. M'est donc avis que les questions de Protestants, Libre Interprétation et même Concile de Trente, non explicicitement mentionnées, mais visiblement sous entendues, n'ont que faire ici où nous ne prétendons faire que de l'érudition et non du dogme. Aussi bien du reste pourrais-je signaler à notre confrère, sans insister davantage, que sa doctrine me paraît beaucoup plus rigide que celle de certain Alphonse Salmeron, lequel devait être cependant assez bien informé des considérants émis par les Pères à la IV[e] session du fameux concile. et pour cause, puisque c'est lui même qui les rédigea ; je pourrais aussi citer certains Tirin, Mariana, Dom Calmet, Menochius et autres exégètes passablement orthodoxes, je croirais plutôt ; enfin pour mémoire rappeler que certain pape Léon X engageait un savant, nommé, ce me semble, Sanctes Pagnin, à refaire une traduction des textes sacrés orientaux ; n'y aurait-il pas aussi certaine encyclique assez récente, dite « Providentissimus Deus », où un pape Léon XIII, au milieu de fleurs de rhétorique , reproche en somme à nos modernes exégètes de négliger trop souvent de se référer au texte primitif oriental.

Mais il y a mieux que cela, puisque 'Iχθύς qui rappelle, somme toute, la défense aux catholiques, de discuter « sur « une traduction LATINE autre que la Vul- « gate » (il n'a jamais été question des autres langues), nous offre cependant certain juxtalinéaire, qui n'est sûrement pas ni de l'ancienne italique, ni du saint Jérôme ; mais qui est en latin ! Il est vrai qu'il y avait aussi du grec traduit en latin (pourquoi quand on signe en grec ?), et par contre du latin traduit en français.

Raisonnons donc dans une seule langue, ce sera plus facile alors ; et pour renoncer à citer comme précédemment de l'inorthodoxe Ledrain, qui doit faire frémir 'Iχθύς, qu'il me permette de servir, non du juxtalinéaire, mais bien plus de l'insipide mot à mot, comme du temps où, piteusement, j'anonais l'Epitome sur les bancs d'une classe de 8[e].

Or, voici ce que, sans être grand clerc tant s'en faut, je lis dans le texte hébreu, en remarquant que l'ensemble du passage (incriminé) est à cheval sur trois versets, ou du moins trois phrases séparées par l'habituel « Soph Pasoug ».

(Verset 5) « J'ai attendu Iahveh, il a « espéré mon esprit, car sur sa promesse « j'ai compté, (verset 6) mon esprit, dans « le Seigneur, plus que des guetteurs « dans l'aurore, des guetteurs dans l'au- « rore. (Verset 7) Fie-toi, Israël, en « Iahveh, car en Iahveh la miséricorde, « et il a multiplié chez lui les rédemp- « tions. »

Que l'on mette en bon français cette phrase à tournure baroque, comme tout mot à mot qui se respecte, et l'on aura le sens de la réponse à la question du collaborateur A. E. EL KANTARA.

—

Saint Christophe et l'enfant Jésus (LIV, 10, 139, 200, 304, 419, 753 ; LV, 42, 148, 369). — Il existe dans, l'église de Louviers, une peinture orientale qui répond bien à l'idée de Molanus. Elle se trouve au bout du bas côté, à gauche, et la première chose qu'on aperçoit, c'est un grand saint Christophe portant l'enfant sur l'épaule. Je ne me rappelle plus s'il est accompagné d'une inscription.

E. GRAVE.

—

L'autel de l'église de Guibray à Falaise (LV, 6). — L'autel et le groupe de l'Assomption de la Sainte Vierge qui le surmonte, datent de la grande restauration — lisez dévastation — de l'église commencée en 1771, et entreprise par François de Sainte-Marie, de la famille des vicomtes de Falaise, alors curé de Notre-Dame de Guibray. Le chœur gothique de l'église fut mutilé et travesti en style pseudo-grec. Un autel de marbre sculpté par Duru remplaça l'ancien autel majeur. D'après l'abbé Hommey (*Histoire générale du diocèse de Seez* t. I, p. 237), « Coustou sculpta pour le couronner un groupe admirable représentant l'Assomption de la Sainte Vierge ». Galeron dans son *Histoire et description de Falaise*, Langevin dans ses *Recherches historiques sur Falaise*, de Caumont, le célèbre archéologue, dans sa *Statistique Monumentale* s'accordent tous à louer ce groupe remarquable, mais n'indiquent pas l'auteur.

En tout cas, il est en plâtre et par conséquent moulé et non sculpté. S'il est de Coustou, c'est à Guillaume Coustou le jeune, l'auteur des sculptures de Sainte-Geneviève, qu'il le faut attribuer. C'était le seul qui vécût encore à cette époque. Il mourut le 15 juillet 1777.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Les églises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; L ; LI ; LV, 257,370).—Sans aller bien loin, à huit kilomètres de Paris, se trouve une église fortifiée, la basilique de Saint-Denis, qui eut à soutenir des sièges terribles pendant la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons, et à la fin du XVIIe siècle, contre les huguenots et surtout les ligueurs. Elle était entourée d'immenses fossés, aujourd'hui comblés ; mais elle a conservé la muraille sombre et *crénelée* qui forme la façade de l'édifice et lui donne toujours le caractère d'une forteresse.

Dr BILLARD.

—

Les jaquemarts de France, (LIV 618,711,758,821,870,986 ; LV,43).—« Un jaquemart sonne (ou sonnait ?) les heures en la tour de l'hôtel de ville d'Avignon », a dit notre confrère M. M. (LIV, 758). J'ai le plaisir de lui apprendre que le jaquemart d'Avignon, ainsi qu'il convient dans une ville qu'on a surnommée « la Sonnante », remplit toujours ses fonctions avec la même exactitude que par le passé. Je l'ai encore vu et entendu au mois de septembre dernier. Il fut installé le 23 avril 1472. Jaquemart et sa femme Jacqueline sont deux grands automates en bois polychrome. Ils ne sont point vêtus du « costume du pays », comme le croit M. Albert Desc. (col. 823), mais de celui du XVe siècle : l'homme est coiffé d'un morion et la femme d'un de ces chaperons qu'on appelait « templettes. ».

ADRIEN MARCEL.

*
* *

Le *Bulletin officiel* du Touring Club de Belgique vient de publier un intéressant article illustré sur les jaquemarts de France et de Belgique (1906, n° 12, pages 372 à 374). Il est sigué H. V. M. — initiales de M. Henri Van Meerbecck, un fonctionnaire de l'administration des bâtiments civils.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Le coq des clochers (LV, 338). — Tous les auteurs s'accordent à reconnaître là un symbole de la vigilance qui doit distinguer les ministres de Dieu.

D'après Maigne (*Dict. des origines,*) cet usage existait déjà au IXe siècle. Il se trouve dans la tapisserie de Bayeux (XIe siècle).

CHARLEC.

*
* *

C'est bien le coq gaulois, *gallus* en latin, qui symbolise la patrie gauloise ; la croix ayant pénétré chez nous, à l'époque gallo-romaine, où le coq se trouvait sur les étendards gaulois, comme symbolisant notre nation, au même titre que l'aigle était adopté comme emblème sur les enseignes des légions romaines. Il y a plus encore : Le latin *gallus* (coq) a la même étymologie que *gallus* (gaulois gallois, Walles, Galles), de *wall*, *gall*, vaillant, gaillard ; à cause du chant claironnant de ce bel oiseau, symbole de la valeur guerrière.

Dr BOUGON.

*
* *

M. Ed. Dumerif a publié, dans ses *Latina Carmina* p. 12, cet extrait d'un manuscrit du XVe siècle conservé à la cathédrale d'Œringen :

Multi sunt presbyteri qui ignorant quare
Super domum Domini gallus solet stare ;
Quod propono breviter vobis ex planare,
Si vultis benevolas aures mihi dare.

Gallus est mirabilis Dei creatura
Et rara presbyteri illius est figura
Qui prœest parochiæ animarum cura,
Stans pro suis subditis contra nocitura.

Supra ecclesiam positus gallus contra ventum
Caput diligentius erigit extentum ;
Sic sacerdos, ubi scit demonis adventum,
Illuc se objiciat pro grege bidentum.

Gallus inter cœtera altilia cœlorum
Audit super œthera concertum angelorum ;
Tunc monet nos excutere verba malorum,
Gustare et percipere arcana supernorum.

Pour ceux de nos collègues qui voudraient approfondir davantage cette question, je signale les notes bibliographiques suivantes, bien incomplètes du reste :

Bouet, *De l'ancienneté des coqs sur les tours d'églises*, dans le *Bulletin Monumental*, t. XV, pp. 534 sq. — Barraud. *Recherches sur les coqs des églises*, *ibid t.* XVI, p. 277 sq. *Bulletin du Comité des arts et monuments 1850*, p, 268 sq. — Mgr Crouil, *Dernier mot sur le coq superposé a*

la croix, ibid t. XXV, p. 577. — Decorde, *Le coq des clochers*, Neufchâtel-en-Bray, 1858, in-12.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

L'auteur qui nous explique avec le plus d'autorité le symbolisme du coq qui couronne nos clochers, c'est Durand de Mende qui, dans son *Rational des divins offices*, s'exprime ainsi : « Le coq posé sur l'église désigne les prédicateurs. Le coq, en effet, qui veille à travers la nuit profonde, divise les heures par son chant; il réveille les dormeurs ; il annonce l'arrivée du jour. Mais d'abord il s'excite lui-même par le battement de ses ailes, à chanter. Toutes ces choses ne manquent d'un sens mystérieux ». Je laisse aux intermédiairistes le plaisir de le chercher.

ELEEM DE CANTILIACO.

*
* *

Quelle est la signification et la raison d'être du coq qui surmonte la croix au faîte des clochers ?

Les informations qu'on peut encore recueillir sur ce sujet, pourtant banal, sont rares et clairsemées.

On pense tout d'abord au coq de saint Pierre, voire même au coq gaulois, si toutefois le cas était restreint aux clochers de France, et si le coq gaulois avait un sens tant soit peu liturgique.

Mais, comme notre confrère, C. de la Benotte l'a pressenti, le coq des clochers représente un emblème de la vigilance.

Voici, en effet, ce que nous apprend le *Glossaire* de Ducange à l'article *Campana*, (cloche) :

« In sommitate crucis quae campanario « vulgo imponitur, galli gallinacei effingi « figura solet, quae Ecclesiae rectores « vigilantiæ admoneat, quippe, ut ait « Honorius August. (Honorius d'Autun « qui écrivait vers le XIIe siècle), per gal- « lum admonetur presbyter, Gallus Dei, « ut per campanas dormientes ad Matuti- « tinas excitet ».

Quelques autres auteurs encore témoignent de la présence du coq sur les clochers, au moyen âge.

Entre autres, le chroniqueur de l'illustre abbaye de Saint-Gall, en Suisse, l'abbé Ekkehard IV, qui écrivait, au XIe siècle, les *Casus Sancti Galli*, remontant dans sa relation jusqu'aux événements du commencement du Xe siècle.

Cet annaliste nous raconte que, vers cette époque, des bandes de Hongrois ou Huns firent irruption dans le monastère dont la plupart des habitants étaient en fuite, et que certains de ces barbares, avisant le coq du clocher et s'imaginant qu'il était en or, se mirent à l'œuvre pour l'arracher ; mais mal leur en prit, car ils tombèrent du haut du clocher sur le sol et se tuèrent.

Nous conclurons que l'usage de placer l'effigie d'un coq au faîte des clochers date d'un temps immémorial et était général dans l'Europe chrétienne. Remarquons, pour le surplus, que les coqs de clocher font aussi office de girouettes.

LÉON SYLVESTRE.

—

Un livre introuvable (LV, 337). — Le livre auquel faisait allusion le *Figaro* du 24 juillet 1884, et dont Nobody demande à savoir le titre, est, à n'en pas douter, celui-ci : *Lettres de la marquise de Coigny et de quelques autres personnes appartenant à la Société française de la fin du* XVIIIe *siècle. Publié sur les autogragraphes avec notes et notices explicatives. Paris. Jouaust et Sigaux* M DCC LXXXIV.

Grand in-8° de IV-315 pp., et un portrait de la marquise de Coigny gravé par Lalauze.

L'ouvrage était du prince Lobanof, ambassadeur de Russie à Vienne, et fut publié par les soins de son ami Paul Lacroix qui a signé la préface. Celui-ci fit cadeau de son exemplaire, sur la fin de ses jours, à son vieux camarade Félix Delhasse, le collaborateur le plus actif et le plus fidèle de Quérard. A son tour, ce dernier me fit don du très curieux et rarissime volume que je m'enorgueillis de posséder. Il existe à la Bibibliothèque nationale à la réserve. Mon exemplaire porte le n° 10.

ALBIN BODY.

*
* *

Le livre introuvable auquel fait allusion M. Nobody, est décrit dans mon *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*, tome IV, colonnes 270 et 271 ; en voici le titre :

« Lettres de la marquise de Coigny et de quelques autres personnes appartenant à la société française de la fin du XVIIIe siècle. Publié sur les autographes avec notes et notices explicatives. » *Paris, impri-*

merie Jouaust et Sigaux, rue Saint-Honoré, 338, M DCCCLXXXIV, in-8.

Ce livre, publié par le prince Lobanoff et non mis dans le commerce, est accompagné d'un portrait de la marquise de Coigny, gravé à l'eau-forte par Adolphe Lalauze et de fac similés d'autographes ; il a été, en effet, tiré à 105 exemplaires.

La lettre suivante, adressée par M. Paul Lacroix à M. le baron Jérôme Pichon le 16 juillet 1884, fournit d'intéressants renseignements sur cette publication très rare et qui, lorsqu'elle passe en vente (ce qui n'arrive pas souvent), atteint des prix très élevés :

Cher ami,

A tout seigneur tout honneur.

Vous avez le 2e exemplaire des *Lettres de la marquise de Coigny* et le premier distribué à Paris, de la part du bibliophile étranger principal auteur du livre. Quant au no 1 de ce tirage supplémentaire à 30 exempl. il était parti pour la Russie il y a quinze jours. *Toute* l'édition tirée à 105 exempl. numérotés à la presse (5 pap. Wathman et 100 pap. de Hollande) a été envoyée à l'auteur. Il y aura donc, en France, 27 ou 28 exempl. numérotés par l'imprimeur *ne varietur*, et offerts de la part de l'auteur inconnu et rigoureusement anonyme, d'après une liste approuvée et signée. Ce sera donc un livre vraiment rare. C'est ce qu'on a voulu.

Mon seigneur et maître vous a désigné lui-même : *primus inter primarios*.

Quand vous aurez feuilleté ce livre, vous me ferez personnellement plaisir si vous m'écrivez vingt lignes à son sujet. Ces vingt lignes iront droit au cœur de mon seigneur et maître.

A vous, cher ami,

PAUL LACROIX.

L'exemplaire du baron Pichon a été adjugé, broché, 152 francs (n° 3680, du Catalogue de la vente qui a eu lieu du 14 février au 1er mars 1898).

GEORGES VICAIRE.

—

Femmes du harem mariées en France (LIV, 894 ; LV, 271, 318, 430). — *Les Deux Cousines* m'ont été vendues, l'an dernier, par le libraire le plus cher du monde (est-ce assez le désigner ?) pour la somme de 4 marks (4 fr. 90). Est-il possible que le prix du livre soit devenu inabordable ? Si ma petite notice en avait fait monter le cours, j'en serais navré pour notre correspondant.

Ce curieux roman, qui pourrait bien être une histoire vraie, figure au dernier catalogue La Vallière (Nyon) sous le n° 9320. Il est donc probable que l'exemplaire Paulmy doit se retrouver à la Bibliothèque de l'Arsenal. C'est là qu'on devra s'adresser tout d'abord. P. L — s.

—

Paravedet (LV, 392). — Le véritable titre de ce drame, joué sur le théâtre du Panthéon, le 19 février 1837, d'après l'*Almanach des spectacles*, édité par Barba, est *Paraviédès*. Il a eu pour auteur Paulin Deslandes, qui partageait ses droits avec l'éditeur Alix, C. H G.

—

M. M... et Léon (LV, 392). — Les droits d'auteurs du ballet pantomime : *Les Amours de Faublas*, appartenaient, pour deux tiers à MM. Lockroy et Léon et pour un tiers à M Piccini.

M***, qui avait pris le pseudonyme de Durandeau était Joseph-Philippe Simon, dit Lockroy, acteur renommé et auteur dramatique, père du célèbre publiciste, M. Edouard Lockroy, député de la Seine.

Son collaborateur Léon était maître des ballets au Théâtre de Marseille.

Piccini (Louis-Alexandre), né à Paris en 1779, mort en 1850, a écrit la musique de ce ballet en sa qualité de chef d'orchestre du théâtre de la Porte-Saint-Martin. C. H. G.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. ; 665 : XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX; L; LI; LII; LIII; LV, 89). — Je retrouve dans mes notes un article coupé dans un journal qui doit dater du commencement de 1896. Il est intitulé *La Géographie en vers* et signé Pierre Giffard. L'auteur y signale un opuscule intitulé

Chansonnettes Géographiques,

par Mme Ehretsmann à Forges-les-Eaux. Ces chansonnettes devaient se chanter sur des airs connus des enfants : *C'est la retraite, tan, tan, plan ; Maître corbeau ; Petit chaperon rouge* ; etc.

J'ai vainement cherché dans la très longue liste d'ouvrages de ce genre, signalés dans l'*Intermédiaire* depuis douze ans, pour trouver la mention de cet opuscule. J'espère que dans le nombre de mes chers collaborateurs qui sont intéressés à la recherche de ce genre d'ouvrages, il s'en trouvera qui ont connu les *Chansonnettes Géographiques*.

Au vol. XXX, Nov. 1895, col. 491, je trouve :

Les Règles du jeu de Whist.

par un général. Ce poème paraît avoir été écrit, il y a une quarantaine d'années. Le cher collaborateur G. T. Z. qui signale ce poème en cite quelques vers.

Vol. L, octobre 1901, fol. 533, je relève sous la signature Jacques Saintix :

Le jeu de Whist smor de 40 préceptes sur ce jeu in-8°, Ruffec, 1855 ; et plus bas :

Les 40 préceptes du jeu de Whist en distiques rimés — Français et Anglais — par le Général Pernety et Cie (J. Brunton) Paris, 1856, in-16.

Le cher collaborateur Jacques Saintix voudra bien nous dire si ses citations se rapportent à celle du vol. XXX, novembre 1895, signée G. T. Z. Mais que signifie le mot *Smor ?* N'y a-t-il pas là une faute d'impression échappée à la correction ?

De mon côté je possède un petit in-16 de 72 pages, intitulé :

Le Whist ; poème didactique en quatre chants par Cléon G... D..., Paris, sans date, chez Delloye.

Voici comment ce volume est cité au *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, 1879, t. IV, colon. 1112 : Le Whist, poème didactique en quatre chants, par Cleon G D. (Jean-Hyacinthe-Adrien-Galoppe, dit Galoppe d'Onquaire) Paris, Delloye, 1842, in 18

Voici un extrait de la préface de l'auteur :

J'essayai de chanter en vers alexandrins
Les règles de ce jeu dont j'ornai mes refrains ;
Hélas ! mon pauvre Whist caché sous celle écorce,
S'il plaisait au lecteur, serait un tour de force ;

Mais j'avais vu jadis en vers latins et grecs
Chanter le bilboquet et même les échecs ;
J'ai cru que je pouvais, affrontant la satire,
Prêter au Whist aussi le secours de ma lyre.

Galoppe d'Onquaire (1810-1867) a tenu sa place dans la littérature, par des romans, des recueils de poésies, et des pièces de théâtre.

Voici encore un autre poème :

Mons et ses environs, in-32, sans nom d'auteur, publié à Mons, 1842. Sur la couverture, une liste d'opuscules que je crois fort être du même auteur. A cette époque, j'ai connu à Mons, plusieurs poètes : entre autres Charles Potvin, Antoine Clesse et surtout Benoit Quinet.

Charles Monselet, dans ses *Curiosités littéraires et bibliographiques*, publiées chez Jouaust en 1890, cite une traduction en vers du « Code civil »... connue des lecteurs de l'*Intermédiaire* qui en a donné des extraits vol. XXXII 1895, col. 259.

Une autre traduction a été signalée vol. XXXIII, 1896, col. 460

Encore dans le volume de Charles Monselet, *Le Domino,* par le célèbre Marseillais Bénédit.

Fort amusant ce poème et fort consciencieux ; l'auteur donne les règles les plus précises de la partie à quatre..... Ainsi :

... Abandonnez votre jeu franchement,
Pour soutenir celui de votre homme, au moment
Où vous apercevrez qu'il a le plus de chance
Eussiez-vous, avant lui, même deux dés d'avance.

On dit *mon homme*, au jeu de domino. *Le Domino* de Bénédit est devenu fort rare.

Je trouve, toujours dans Charles Monselet : *Voyage en vers sur le chemin de fer du Nord*, véritable tour de force, guide très exact, avec l'indication de toutes les stations, par le poète N. Martin. Ce volume a paru à Lille en 1869.

A voir dans l'*Intermédiaire* vol. XLVII, Avril 1903, col. 545 : *L'Indicateur des chemins de fer*, guide en vers, dont les amateurs peuvent se donner une idée en achetant le *Supplément littéraire illustré* du journal *Le Petit Parisien* du 10 août 1902. Ils ne regretteront pas leurs 5 centimes.

CHARLES DE PRINS.

*
* *

Histoire de France racontée en vers français, par J. Genty de Bouqueval. auteur du *Traité théorique et pratique de l'électro-homœopathie*, curé de Velennes (Oise). Paris, Emile Chevalier, 1886, in-12, XIII et 265 pages.

A la fin, tableau généalogique des rois de France, non paginé, 12 gravures.

Ce volume se termine par ces vers :

. . . .

Il faut bien qu'à la Prusse on laisse enfin la place,
Le suicide à rien ne pourrait nous mener ;
Mieux vaut, devant la force, un instant s'incliner
Buvons donc bravement ce douloureux calice,
Invitons Jules Favre à signer l'armistice !
Hélas ! nous en boirons un plus amer encor
Lorsqu'enfin la Commune aura pris son essor.
Quant à ce qui suivra, pour en peindre les charmes.
Ce ne sont pas des vers qu'il faudra... mais des larmes

M. DE M.

Imposer et en imposer (LV, 392). — Voici à ce sujet quelques lignes de Laurent Tailhade, extraites d'une critique littéraire parue dans l'*Action* du 17 mai 1904 :

On peut lire dans *Propos d'âmes simples* (Jean Lorrain) page 119 :

« Leur laideur, la distinction de leurs manières, la raideur de leur maitien EN imposaient à cette société de petits rentiers ... »

Et dans *le Cant*, page 65 :

« Ces gens qui évitaient la banalité des compliments lui EN imposaient »,
puis encore, page 91 :

« La maîtresse de la maison ne s'adressait pas directement à ses serviteurs. Ces manières hautaines EN imposaient à Claire ».

Le contexte ne laisse aucun doute et les auteurs ne sont pas victimes de la moindre ambiguïté : ils entendent que les comportements de leurs personnages impliquent la déférence, commandent le respect.

« En ce cas, l'on dit « imposer » hormis chez les personnes qui prononcent « ormoire, collidor » ou bien encore « attendre *après* quelqu'un », ou « j'ai à vous *causer* » pour « j'ai à vous parler ». Du reste les qualificatifs engendrés par les deux verbes donnent un moyen mnémonique d'une extrême simplicité aux écrivains que l'oreille n'avertit pas suffisamment. « Imposer » fait « imposant », « en impôser » fait « imposteur ».

« ... D'ailleurs, cette confusion entre deux formes verbales d'une signification si distincte, ne saurait être un oubli. Elle procède — chose grave — d'un mépris de la syntaxe que l'on est choqué de trouver chez un bel humaniste comme l'auteur de *M. de Bougrelon.* » M. M

—

Rentrer ou entrer (LIV, 729 ; LV, 371). — M. C. de la Benotte croyait que le fait de dire *rentrer* pour *entrer* était uniquement l'apanage d'une catégorie de personnes qui prononcent *colidor*, *casterol*, etc. S'il n'y avait que les personnes en question qui parlassent ainsi, le mal ne serait pas grand.

Mais, quotidiennement, on voit dans les journaux l'expression de *rentrer* pour *entrer*. Il y a quelques jours, j'ai lu que M. X... *rentrerait* dans telle société financière, dès qu'elle serait définitivement fondée, dans un ou deux mois.

Ainsi, on faisait *rentrer* ce Monsieur dans une administration dont il avait fait d'autant moins partie précédemment, qu'elle n'était pas encore née, au moment où on donnait cet avis ! Après celle-là, il faut tirer l'échelle.

Pourrait-on connaître l'origine de cette locution suspecte ? J. L.

—

Attribution d'un distique célèbre (LV, 168, 315). — Ce distique a déjà eu les honneurs de l'*Intermédiaire* et l'on trouvera au nom de Lebrun (T. G., 504) la même question suivie de réponses très documentées Quant au nom de la dame, il a été imprimé tantôt *Chloé*, tantôt *Eglé* et même *Fanny*.

Nos collaborateurs devraient se reporter aux volumes XII et XIV ; ils y trouveraient des détails amusants, ainsi que dans l'*Esprit des autres* d'Ed. Fournier qu'il faudrait toujours consulter.

Pietro.

—

Voitures automobiles (LV, 14, 156). — Se souvient-on qu'un des auteurs qui ont charmé notre prime jeunesse, Louis Desnoyers, avait eu la « vision » des fiacres automobiles et des autobus ? Voici en effet, ce qu'on peut lire dans l'épilogue des Aventures de Robert-Robert et de son fidèle compagnon Toussaint Lavenette :

Un fiacre sans attelage et se mouvant mécaniquement par une impulsion électrique m'avait amené moyennant cinquante centimes dans la plaine... ce fut un omnibus à vapeur pouvant contenir cinquante personnes, qui me ramena d'une vitesse extrême dans la cité.

L'auteur ajoute que moyennant dix centimes, ces omnibus venaient en tous points de la ville et qu'il se trouvait même à l'intérieur une table couverte de journaux. Ce dernier progrès est encore à réaliser.

Et ceci a été écrit en 1832 ! Desnoyers voit aussi dans ce « Songe creux » ainsi qu'il l'intitule, plusieurs embellissements de Paris qui se sont d'ailleurs effectués et d'autres choses qui resteront probablement longtemps encore à l'état de songe creux, telles que : excédant des recettes dans le budget, dégrèvement des impôts et Parlement ne s'occupant que d'affaires !

Mirefleur.

Brididi, Chicard, Pritchard, Valentin (LV, 336). — Sur *Chicard*, on rencontre ce passage dans le charmant livre de M Jacques Boulenger; *Sous Louis-Philippe*: *Les Dandys* (Ollendorff, 1907, p. 180) :

Vers 1832, Paris s'amusait pour de bon au temps du carnaval Non point que les déguisés fussent trop luxueux ou fantaisistes, on se contentait encore des bons travestissements classiques : polichinelles, colombines, pierrots, turcs, forts de la halle ou mascarilles, et on ignorait les mille variétés de têtes et les sauvages hétéroclites. Ce fut seulement vers 1834, quand l'illustre Chicard eut fait son apparition que les costumes devinrent plus ingénieux.

Et en note au mot Chicard :

C'était un tanneur nommé Levêque; il débuta au bal de la Renaissance selon Maxime Ducamp (t. I. p. 503) ; au bal des Variétés selon Beaumont-Vassy, (p. 156).

Maxime Ducamp, *Souvenirs littéraires*; Beaumont-Vassy, *Salons de Paris*.

—

Pourquoi les Japonaises n'ont-elles pas de bijoux ? (LV, 59, 380). — *Un Passant* affirme (p. 380) : « Chez tous les peuples, la femme s'est parée de bijoux Non ! » — Il a raison. Il y a des femmes qui, dans certaines contrées,n'ont jamais porté de bijoux, ni d'amulettes. Je n'en citerai qu'un exemple : Les femmes du Marais de Mont (Vendée), appelées *Maraîchines* Voir sur le *Maraichinage*,mes ouvrages (Maloine, 1906) et le *Cœur vendéen* (1905), etc.

Mais il ajoute : « Les bijoux sont l'ornement des pays chauds. » Ici,il faut distinguer : 1° En ce qui concerne les *femmes*, ce n'est pas exact, car il y a des pays *tempérés* où certaines femmes portent des bijoux [*Cabanières* du Marais de Luçon Vendée] et d'autres non [*Maraichines*, citées plus haut]. 2° En ce qui concerne les *Hommes* [et on sait que c'est l'*homme* (et non la *femme*) *préhistorique*, qui a inventé les bijoux dès l'époque *paléolithique* (âge du Renne),à *climat froid*], cela est tout à fait inexact. En effet, les *Chasseurs de Renne* [le Renne ne vit que dans les pays ayant une température analogue à celle de la Laponie] de la Dordogne, les troglodytes des bords de la Vezère,connaissaient les bijoux et les amulettes et en portaient.

Tout le monde a appris d'ailleurs, que le climat actuel du Japon est à peu près, celui du début de l'Epoque Quaternaire pour la France !

Au demeurant, ces questions sont très complexes et pleines de nuances. On ne peut tout dire en ces colonnes.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Le grelot de Collé, le verre de Panard (LV, 226). — M. Moynot,archiviste du Caveau, nous adresse la lettre suivante, à la suite de la question qui a été posée :

Monsieur,

Je regrette de ne pouvoir vous donner les renseignements que vous me faites l'honneur de me demander.

J'ai toujours considéré les deux objets dont vous parlez, le grelot de Collé, et le verre de Panard, comme parfaitement authentiques ; mais je ne sais rien touchant la transmission qui en a été faite à notre Société.

Quant à des documents les concernant, je ne crois pas qu'il en existe dans les archives du Caveau.

Toutefois, je m'informerai et si mes recherches aboutissent, je me ferai un plaisir de vous en communiquer le résultat.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

L. MOYNOT.

—

Le tabac au XVIIe siècle (LV, 107, 266, 379). — Voici, sur le tabac, l'opinion d'un savant distingué du XVIIe siècle, l'abbé de Vallemont, qui publia, en 1696, sous le titre de PHYSIQUE OCCULTE, un très curieux ouvrage relatif à l'action des *Corpuscules* que nous appelons aujourd'hui *effluves*, *radiations*, *émanations*, *microbes*, etc.

Quoique le tabac soit une des plus puantes herbes du monde, il y a des gens qui ne laissent pas d'en faire un usage continuel. L'abbé Nisseno, espagnol, dit, dans un livre intitulé : *Politici cœlorum*, que c'est le diable qui a apporté cette herbe abominable des Indes en Espagne et dans le reste du monde. Tant il est vrai que ceux qui accusent le diable de faire tourner la Baguette divinatoire ne sont pas les seuls qui le mettent en jeu.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Les débuts de M. Anatole France (LIV, 390, 693). — La lettre suivante, que nous croyons inédite, est curieuse à plus d'un titre :

Paris, le 28 août 1868.

Cher monsieur Bossange,

Permettez-moi de vous dire qu'il n'y a que vous pour écrire des lettres aussi jolies et aussi aimables. Celle que je viens de recevoir est à mettre sous verre pour la mieux conserver.

Je suis bien aise de vous savoir tous en bonne santé, je ne puis rien vous souhaiter de plus heureux qu'une bonne continuation car j'en connais le prix.

Je ne vous parlais pas de mon fils, n'ayant pas suivi mes conseils il n'a point de position. Il écrit... je devrais dire il barbouille du papier. Ce que je redoutais le plus depuis son enfance, par une fatalité, est arrivé. Il a toujours été absorbé par cette idée qui lui a fait perdre sa carrière. Je suis à bout de lutter avec lui. Je le laisse, dans la crainte de l'éloigner du foyer paternel. Aura-t-il du talent assez pour vivre ?... Hélas !... hélas !... En attendant je l'ai aidé à entrer, non sans difficultés, au Dictionnaire d'Antiquités que doit publier Hachette. Il n'y a que des hommes faits attachés à ce travail. Il est chargé d'une partie de la mythologie grecque. Il vous remercie de vous être rappelé de lui. Il a d'ailleurs un aussi agréable souvenir de Citry que moi.

Vous me permettrez de vous offrir à son insu son petit vol. d'études sur Alf. de Vigny, car il n'oserait vous faire lui-même cette offre.

Je vous remercie de votre invitation devant laquelle on a tant de peine à se défendre. M. Bachelin m'avait déjà gracieusement offert mes vacances, mais d'autres considérations m'empêchent d'en prendre cette année.

Ma femme n'a pas d'expressions pour vous remercier, et moi, cher monsieur Bossange, croyez-moi votre bien affectionné serviteur.

France.

En 1868, M. Anatole France avait 24 ans. On sait que la plaquette dont il est question dans cette lettre paternelle est le premier volume de son œuvre.

Un abonné.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

L'impôt sur l'indifférence en l'an II. — Il nous est parvenu, sous la forme d'un placard, qui fut affiché, en l'an II, sur les murs de Bordeaux, quand le terrible Lacombe y imposait, à sa manière, l'amour de la République une et indivisible. C'est un jugement rendu par la commission militaire et visant un riche bordelais. Ce document est vraiment fort original.

Cette décision de justice — si justice se peut dire — tient lieu d'impôt sur le revenu, en un temps où cette mesure fiscale n'existait pas encore, et où dès lors le mode d'emploi restait soumis à un certain arbitraire et comportait une certaine pression.

JUGEMENT rendu par la commission militaire séante à Bordeaux, qui condamne Gabriel Ferrière, négociant, natif et domicilié de Bordeaux, à 150.000 livres d'amende, dont 50.000 pour la République, et 100.000 pour un Hospice favorable à l'humanité, que les Représentants du peuple doivent établir à Bordeaux ; accorde trois mois pour le payement : ordonne qu'il sera sur le champ mis en liberté.

Du 1er Ventose, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Au nom de la République française, une et indivisible,

La Commission militaire, séante à Bordeaux, a rendu le jugement suivant, auquel ont assisté le citoyen Lacombe, président ; Morel, Albert, Lacroix et Barreau, membres de la dite commission.

Il a été amené à l'audience un particulier qui a dit se nommer Gabriel Ferrière, négociant, âgé de quarante-sept ans, natif et domicilié de Bordeaux.

Lecture a été faite de l'arrêté des représentants du peuple, concu en ces termes :

« Il sera établi à Bordeaux une commis-
« sion militaire chargée : 1° De reconnaître
« l'identité des personnes mises hors la loi
« par les divers décrets de la Convention na-
« tionale, avec celles actuellement en état
« d'arrestation, et de les faire exécuter sur
« le champ. »

Lecture formellement faite de la loi du 27 mars 1793, dont la teneur suit :

« La Convention nationale, sur la propo-
« sition d'un membre, déclare sa ferme réso-
« lution de ne faire ni paix ni trève aux aris-
« tocrates et à tous les ennemis de la révo-
« lution ; elle décrète qu'ils sont hors la loi ».

Le dit Gabriel Ferrière arrêté par mesure de sûreté générale,

Suivant l'arrêté des représentants du peuple lui ayant été demandé s'il voulait un défenseur officieux, a répondu que non ;

Lecture faite de sa correspondance, il en est résulté que plus occupé de son intérêt particulier que de l'intérêt public, il se plaint de quelques décrets relatifs au commerce, et il s'explique d'une manière peu énergique sur la mémorable journée du 10 août.

L'accusé n'a pu détruire des faits constatés par sa correspondance, il a cependant remis sur le bureau quelques certificats de civisme.

La commission militaire, après avoir entendu les réponses de l'accusé;

Après avoir lu le rapport du comité de surveillance de cette commune, les certificats qu'a produits l'accusé, et sa correspondance;

Convaincue qu'il a montré de l'indifférence sur un des principaux événements de la révolution ;

Convaincue par le style de sa correspondance, qu'il doit du moins être rangé dans la classe des modérés et des égoïstes ;

Ayant cependant égard à quelques certificats de civisme qu'il a produits et aux témoignages qui ont été rendus en faveur de ses vertus privées;

Ayant encore égard à son état de maladie, et ne voulant que lui donner une leçon paternelle :

Le condamne à une amende de 150.000 livres, dont 50.000 pour la République et 100.000 applicables à l'hospice favorable à l'humanité, que les représentants du peuple veulent établir à Bordeaux ;

Ordonne, en outre, qu'il soit sur le champ mis en liberté, et que le présent jugement sera imprimé et affiché partout où besoin en sera.

Fait et jugé en audience publique de la Commission, les dits jour, mois et an que dessus.

Signé au registre : LACOMBE, président ;

MOREL
ALBERT
LACROIX } membres de la Commission
BARREAU

Collationné GIFFEY, secrétaire.

Ce jugement est positivement admirable. Voilà un homme estimé, les témoignages en font foi, il n'a rien fait contre la République, mais il a parlé du 10 août non d'une manière hostile, mais d'une manière « peu énergique » ; il a « montré de l'indifférence sur un des principaux événements de la révolution, » et son style le range « dans la classe des modérés et des égoïstes.. » On veut bien, pour cette fois, ne pas envoyer à l'échafaud ce particulier qui a commis le crime, non d'avoir fait ou dit quelque chose, mais de n'avoir rien fait, ni rien dit, d'être resté « indifférent » ; on se bornera à lui donner « une leçon paternelle », laquelle consistera à lui faire verser 150.000 fr.

C'est une manière d'impôt, frappant sur les modérés qui manquent d'enthousiasme pour le régime. Cette catégorie de gens se rencontrent à toutes les époques, et c'est peut-être rendre un service à des gouvernements embarrassés, qui se tournent quelquefois vers leurs ancêtres, que de leur indiquer cette ressource : l'impôt sur l'indifférence. L L.

Nécrologie

Nous avons la très vive douleur d'annoncer la mort d'un des plus éminents collaborateurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* ; M. le colonel Laussedat, ancien directeur du Conservatoire des arts et métiers, membre de l'Institut, grand croix de la Légion d'honneur. Il est décédé à Paris, le 18 mars dernier, dans sa 88e année. Ses obsèques ont eu lieu à Moulins.

Nous n'avons pas à rappeler, dans ces lignes trop brèves la longue vie de ce soldat, qui fut un savant considérable ; elle fut tout entière donnée à la patrie. Les sciences civiles et militaires lui doivent des inventions géniales, surtout dans le domaine de la photographie appliquée à la topographie, à la levée des plans, et à l'astronomie. Les étrangers le savent mieux encore que nous-mêmes où ses inventions sont particulièrement en usage.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique, attaché au génie. à ce titre, le colonel Laussedat a accompli de nombreuses et difficiles missions. La plus pénible, après le siège de Paris, dont il avait contribué à organiser la défense, fut la délimitation de la frontière, que les revers nous imposaient. Il disputa pied à pied ce qu'il put de notre territoire à un vainqueur hautain ; il parvint ainsi à lui arracher un important bassin houiller et 50.000 de nos compatriotes qui allaient, sans lui, passer sous la domination allemande.

C'est un grand honneur pour l'*Intermédiaire* d'avoir compté le colonel Laussedat au nombre de ses collaborateurs ; ce fut dans nos colonnes que, la veille de sa mort, il écrivit pour la dernière fois.

Nous avons inséré dans le n° du 20 mars, col. 414, une note historique dont la rédaction a précédé de près le sommeil éternel de cet illustre français.

Nous adressons à Mme Laussedat, sa veuve, au Dr Laussedat, son fils, l'expression très émue de nos respectueuses condoléances.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

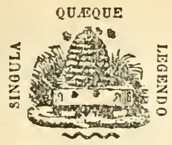
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LVe Volume | *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* | 10 Avril 1907.

43e Année
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1144
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Les paroles de Bayard au connétable de Bourbon. — Continuons à faire la chasse aux mots historiques, pour les éplucher. Quel mot est plus célèbre que celui de Bayard, blessé et mourant ! Il voit s'approcher le connétable de Bourbon, feignant la pitié ; il lui dit :

« Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien ; mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre vostre prince et vostre patrie et vostre serment. »

M. André Lebey, dans son remarquable ouvrage *Le connétable de Bourbon* (Perrin, 1904), conteste ces paroles que Du Bellay a rapportées. Symphorien Champier rapporte des paroles différentes ; le Loyal Serviteur, qui était là, n'a même pas vu le connétable, dont il ne parle point. M. André Lebey croit cette phrase sublime inventée après coup.

Que faut-il penser ? Y.

—

L'irresponsabilité des criminels. La Mettrie écrivait, en 1748, dans l'*Homme-Machine* :

Je sens tout ce que demande l'intérêt de la société. Mais il seroit sans doute à souhaiter qu'il n'y eût pour juges que d'excellens médecins. Eux seuls pourroient distinguer le criminel innocent du coupable.

Cette phrase vient à la suite d'un développement où il excuse les Kleptomanes, les voleurs affamés, les sadiques anthropophages et en général tous les criminels dont les actes peuvent s'expliquer par un état de démence.

Est-il l'inventeur de cette théorie ? +

—

La nourrice du duc de Berry. — Mme G. Delmas. — Je serais très reconnaissant à nos érudits intermédiairistes de me donner des renseignements biographiques sur une dame G. Delmas, nourrice du duc de Berry (née en 1778) et morte entre les années 1835 et 1838 Les différentes biographies du prince conservées à la Bibliothèque nationale sont muettes à ce sujet, de même que le *Tableau général et alphabétique des pensions à la charge de l'Etat, inscrites au Trésor Royal à l'époque du 1er septembre 1817.*

On y voit bien figurer un Jean-Donat Delmas, né le 2 mars 1739, demeurant alors à Paris, comme ancien pensionnaire de la Liste civile de Louis XVI. Serait-il le mari de la nourrice du fils du comte d'Artois ? Les papiers de l'ancienne Maison de ce dernier prince, conservés aux Archives nationales ne m'ont rien appris. Ils sont d'ailleurs incomplets.

Il m'importerait beaucoup de connaître les motifs de l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine, antérieur à l'année 1832, prononçant l'acquittement de Madame G. Delmas, accusée d'assassinat. Malheureusement, l'incendie du Palais de Justice, en 1871, a anéanti les minutes des arrêts de la Cour d'assises de la Seine. Je sais seulement qu'un individu, mû peut-être par un motif politique, a tenté de tuer Mme G. Delmas, mais que celle-ci, en état de légitime dé-

fense, a blessé mortellement son agresseur. De Lorval.

—

Les terroristes réhabilités. — Plusieurs révolutionnaires des plus marquants, parmi lesquels quelques-uns se firent remarquer par leurs instincts sanguinaires, trouvèrent cependant des apologistes.

Robespierre eut Hamel.

Danton, le Dr Robinet et Bougeart.

Marat eut également Bougeart, mais aussi et surtout Chevremont.

Le Bon trouva dans son fils un ardent défenseur.

Et ceci pour ne citer que les ouvrages posthumes ,car les sœurs de Robespierre et de Marat essayèrent également de réhabiliter la mémoire de leurs frères.

Nous désirerions savoir si, à part les pamphlets et écrits de l'époque,il a paru, après la tourmente révolutionnaire, de semblables ouvrages sur d'autres personnages célèbres de cette époque ou en particulier sur :

Fouquier-Tinville ,
Billaud-Varennes ;
Collot d'Herbois ;
Carrier ;
Couthon ;
Romme le Montagnard ;
Saint-Just ;
Manuel. P. de M.

—

Diplomates dupés par des femmes. — Quels sont les diplomates qui, *avant le second empire*, — pour garder à cette question un caractère historique — ont été victimes d'aventurières ayant pu les duper, grâce à la passion qu'elles avaient su leur inspirer ? M. L.

—

Du Buc, en Normandie. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur les ascendants et descendants de Jean-François-Robert du Buc-Richard,chevalier, seigneur de Lommoye, Flexanville, Grimard, Grenelle et autres lieux, demeurant, au 1er juillet 1780, en son château de Lommoye, bailliage et élection de Mantes ? Il est alors le seul représentant de la famille des du Buc de Normandie. D'une façon générale, je serai reconnaissant de tout ce que l'on voudra bien m'apprendre sur les du Buc de Normandie, en dehors des renseignements contenus dans les volumes du Cabinet des titres, les Archives des Colonies, le Dictionnaire historique des communes de l'Eure, et les Mémoires de M. le Prévost.

Baron A-H.

—

R. de Chateaubriand, officier de marine au XVIIIe siècle. — D'après quelques notes en notre possession, ce personnage qui serait le père du célèbre écrivain, aurait pris part, en qualité de volontaire, à l'âge de 15 ans, à l'Expédition de Dantzig et reçu deux blessures au combat où mourut le comte de Plélo. On trouve que pendant la guerre de Sept ans, il aurait armé en course, cinq navires de Saint-Malo. Cet officier a même servi sous les ordres de Thurot, dans la croisière que fit celui-ci en 1757-58.

Sait-on autre chose sur René de Chateaubriand qui était un excellent marin ? Tous renseignements sur lui seront reçus avec une vive gratitude ? F. L. A. H. M.

—

Le géomètre Farnaval (XVIIIe siècle). — Peut-on nous donner quelque renseignement sur la vie et les œuvres du géomètre Farnaval, qui dressa au XVIIIe siècle un Plan général de Moulins en Bourbonnais, et de ses maisons. L. G. M.

—

Famille Gervais Rapault. — Me serait-il possible d'obtenir quelques renseignements sur les origines et les armoiries de la famille de Gervais Rapault qui, en 1689, était seigneur de Courcelle-sur-Seine, district de Cléré (Arch. Dép. de l'Aube G. 601. Dossier n° 3).

Des huit enfants que Gervais Rapault de Courcelle eut de son mariage avec Catherine Sorin :

La fille aînée, Catherine, épouse de Louis Berthelin, fut la bisaïeule de Angélique Perrein, femme d'Edme-Bonaventure Courtois, député à la Convention ; le 2e fils, Christophe, seigneur de Courcelle, des Deux Etangs et autres lieux, s'allia à la famille Ferrand et eut comme gendre Elon Piot de Courcelle, écuyer, conseiller du roi ; le 3e fils, Nicolas, fut le père de Charles Rapault, conseiller du roi, procureur de S. M. pour la recherche des usurpateurs de la noblesse en Champagne, directeur de la Monnaie de Troyes, etc. ; le 4e fils, Jean-Baptiste, alla s'établir avec sa femme,

Elisabeth Rabiat, à la Martinique, où il épousa en secondes noces Jeanne Dorothée Jaham de Verpré ; le 5e fils, Joseph, seigneur de Saint-Aventin en Champagne, fut conseiller du Point d'honneur et gendarme de la garde du roi. Y.-V.

—

Legenvre, miniaturiste. — Cet artiste qui vivait à Paris sous la Restauration, avait-il du mérite ? ses œuvres sont-elles recherchées ? de qui était-il l'élève ? où est-il né et où est il mort ? L.

—

Les derniers d'Osmond. — La comtesse de Boigne était née d'Osmond. Où trouver une généalogie complète de sa maison au XIXe siècle ? On a consulté la petite notice de Borel d'Hauterive qui ne cite guère, en 1869, que le chef de la famille.

Les d'Osmond étaient peu nombreux. Leur descendance est aujourd'hui éteinte. Peut-être pourrait-on publier leur fin d'arbre dans l'*Intermédiaire* sans dépasser les limites d'un article. S.

—

Famille de Roure. — Il existe en Portugal, depuis plus d'un siècle, une famille de ce nom qui, paraît-il, s'est ruinée après la chute de Napoléon Ier et a dû à la suite s'établir en Portugal. Elle possédait naguère de belles propriétés et occupait une assez bonne position sociale.

Peut-on me donner quelques renseignements sur l'origine de cette famille, et des de Roure ? Comte DE TYRONE.

—

Un portrait de J.-J. Rousseau. — Je possède une lettre de J.-J. Rousseau, écrite à Mottiers le 14 octobre 1764, dans laquelle il remercie un peintre d'avoir exécuté, pour la seconde fois, son portrait :

« .... Vous savez que j'ai fait du premier un usage aussi honorable à vous qu'à moi et bien précieux à mon cœur, Monsieur le mareschal de Luxembourg daigna l'accepter... Il ne me quittera point (le second) Monsieur, cet admirable portrait qui me rend en quelque façon l'original respectable... »

Quel est ce peintre ? Qu'est devenu ce portrait ? M. V.

—

M. de Veigny, maire de Montmartre. — Sur une lettre manuscrite datée du 3 septembre 1848, adressée par M. de Veigny, demeurant alors à Montmartre, 15, passage des Beaux-Arts, à MM. les membres de la Commission des secours à accorder aux hommes de lettres à l'effet d'obtenir une allocation sur les fonds votés par l'assemblée générale, ont été ajoutées à la main, sans autres détails, les indications suivantes :

— Maire de Montmartre.

— épouse Mlle de ....

— en fuite après avoir simulé un suicide.

— on le retrouve à San Francisco où il épouse Mlle .....

— en fuite.

Où pourrait-on trouver des renseignements sur la vie plutôt accidentée de cet ancien maire de Montmartre ? Quelque aimable intermédiairiste serait-il en mesure d'en fournir ? E. DECÉ.

—

Les armoiries du cardinal de Sourdis. — Les 1er et 4e quartiers des armes du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, sont d'Escoubleau de Sourdis, les 2e et 3e renferment *un parti de gueules, au pal d'argent* qui est de... (ce que je cherche), et *de sinople, au pal d'argent* qu'on voit comme 2e et 3e quartiers des armoiries des Babou, comtes de Sagonne dont la mère du cardinal était issue.

Peut-on m'indiquer l'origine du parti que je n'ai pu déterminer ?

VALSAINTE.

—

Un prix académique doublé. — Boulay-Paty, bien ignoré aujourd'hui, avait obtenu le prix de poésie à l'Académie française pour son poème sur l'*Arc de Triomphe de l'Etoile*. A l'issue de la séance qui fut pour lui un non moindre triomphe, le ministre Salvandy lui annonça qu'il doublait le prix.

Cette faveur exceptionnelle avait-elle eu des précédents ou fut elle renouvelée depuis ? PAUL EDMOND.

—

Vidimus. — Au XVIIIe siècle, on rencontre souvent l'expression « copie vidimée » qui est à peu près synonyme de « copie collationnée », mais je trouve aussi très fréquemment à la suite d'actes, une mention commençant ainsi :

« Collation et vidimus a été faite par nous nottaires (*sic*) soussignés... »

Vidimé n'aurait donc pas tout à fait le même sens que collationné. Connaît-on des exemples de l'emploi du mot « Vidimus » ? GEOFFROY DE LA VÉRONNE.

—

Abréviation M. Ls, dans P.-L. Courier. — Je désirerais savoir ce que signifient ces trois lettres, M. Ls, qui se trouvent à la fin d'un paragraphe d'un des opuscules de Paul-Louis Courier, *Livret de Paul-Louis, vigneron* : « On va marcher ; on avancera en Espagne... Jamais ils ne feront la conquête d'Espagne. M. Ls. ». (*Œuvres de P.-L. Courier*, édit. Didot, 1865, in-18, page 228 ; — édit. Paulin, 1834, tome I, page 398).

ALBERT CIM.

—

Ethnographie de la Champagne. — Il n'existe à ma connaissance aucun traité d'ensemble sur la question. La Champagne est cependant le berceau des folkloristes ; c'est là qu'au XVIIIe siècle les études d'ethnographie provinciale sont nées en France, dans l'entourage de Grosley ; mais de nos jours, depuis les travaux purement littéraires de Tarbé, qu'a-t-on publié ?

Pourrai-je consulter dans les revues du folk-lore et de la tradition, une étude sur les mœurs, coutumes diverses, contes, formulettes et chansons populaires champenoises ? +

—

Dictionnaire de définitions. — Pourrait-on indiquer un dictionnaire donnant les définitions remarquables des mots par les grands auteurs. Cet ouvrage, peut-être inédit, rendrait, je crois, quelques services aux travailleurs qui trouveraient réunies par ordre alphabétique les définitions célèbres de l'*Amitié*, la *Justice*, la *Vertu*, la *Vie*, etc.

Qu'en pensent nos confrères ?

CINCINNATUS.

—

Interprétation et costume de Mirame et d'Europe. — Quelqu'un de nos confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il me fournir les indications suivantes :

Sait-on le nom des artistes qui, à différentes reprises, interprétèrent *Mirame* et *Europe* du cardinal de Richelieu ?

Connaît-on des documents relatifs aux costumes ou à la machinerie des décors ?

G. V.

—

Par tendre amour qui te jaloze. — Connait-on l'auteur du couplet suivant, datant vraisemblablement du XIIIe siècle :

> Par tendre amour qui te jaloze,
> Par li Grâces qui t'on parfaict,
> Et par Vénus qui te prespoze
> A cil que norrist de son laict,
> Craon, beau Craon que j'adore,
> Diex de mon cuer, deffends ma foy !

MATHEOLUS.

—

Le Livre d'amour, ou les Folastreries du vieux Temps. — Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur un petit volume paru chez Didot, au commencement du XIXe siècle et intitulé : *Livre d'amour ou Folastreries du vieux Temps*. Quel en est l'auteur, — la date, — le format, — le contenu ?

MATHÉOLUS.

—

Images du silence. — Quelles sont, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, en peinture, sculpture, gravure, les images par lesquelles a été représenté le silence ? J'en connais deux. La fresque de Fra-Angelico : saint Pierre, martyr, au couvent de Saint-Marc à Florence, et une tête sculptée par Préault placée sur une tombe au Père-Lachaise. Il doit en exister d'autres. M. L.

—

Le faiseur d'antiquités. — Le *Voyage littéraire* (de Jordan) écrit en 1733, raconte cette anecdote :

> ... fameux voyageur, a été cuisinier du conseil au Caire. Il commença sa fortune par l'achat d'une momie qu'il montrait pour de l'argent en Europe aux curieux. Ayant gagné à ce manège deux mille écus, il les employa aux frais d'un second voyage. Il passe à Paris pour brocanteur : on l'appelle communément le *faiseur d'antiquités*.

Je ne puis croire que Jordan ait voulu désigner Paul Lucas : mais alors quel est ce *faiseur d'antiquités* ? SIR GRAPH.

—

Chaussettes pour dames. — Cette mode ne paraît pas remonter à plus d'un quart de siècle en France. Vers quelle date la signale-t-on pour la première fois ? De quel pays nous venait-elle ? +

Réponses

Henri IV et la poule au pot (T.G., 419, 723 ; LV,450).— Henri IV a-t-il prononcé le mot fameux ?. Pourquoi pas ? Il en a prononcé bien d'autres. Le fin gascon avait l'art de conquérir les cœurs par des promesses savoureuses exprimées dans une langue pittoresque.

A-t-on cité ce mot de son vivant ? Ou plus exactement l'a-t-on imprimé ? Je ne le crois pas. Mais il fut imprimé pour la première fois par un de ses contemporains et c'est bien quelque chose. On le rencontre dans l'*Histoi-du roi Henri le Grand*, composée par messire Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez et précepteur du roi.

Cette histoire parut en 1661. Elle a été réimprimée souvent, pas toujours, avec le « recueil de quelques belles actions et paroles mémorables du roi Henri le Grand » qui est également de Péréfixe.

C'est dans ce recueil qu'on rencontre cette anecdote devenue si célèbre :

Lorsque le duc de Savoie vint en France, le Roi le mena un jour voir jouer à la paume sur les fossés du faubourg Saint-Germain où après le jeu, comme ils étaient tous deux à une fenêtre qui regardait sur la rue, le duc voyant un grand peuple, lui dit qu'il ne pouvait assez admirer la beauté et l'opulence de la France, et demanda à sa Majesté ce qu'elle lui valait de revenu. Ce prince généreux et pesant ses réparties, lui répondit : *Elle me vaut ce que je veux*. Le duc trouvant cette réponse vague, le voulut presser de lui dire précisément ce que la France lui valait. Le Roi répliqua : « Oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai ; et si Dieu me donne encore de la vie, *je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume, qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot* ; ajoutant : et «je ne laisserai pas d'avoir de quoi entretenir des gens de guerre pour mettre à la raison tous ceux qui choqueront mon autorité ». Le duc ne répartit plus rien et se le tint pour dit.

Hardouin de Beaumont de Péréfixe avait quelque autorité pour prêter des propos à Henri IV. Il n'avait que cinq ans à la mort d'Henri, mais il avait vécu au milieu de la cour. Il avait été le familier de Richelieu, le précepteur du dauphin qui fut Louis XIV, dont il devint le confesseur.

Il est, semble-t-il, le premier qui a publié le mot, il ne l'a pu entendre, mais on a pu le lui rapporter. Enfin, ce mot n'a rien d'invraisemblable, il est dans le style d'Henri IV et dans son caractère.

Cependant, l'authenticité démontrée d'une façon absolue, irréfutable, lui manque J'en conviens, c'est un inconvénient qu'il partage avec les autres mots historiques.

—

Louis XVI et la franc-maçonnerie (LIV, 445, 507, 634, 711, 789). — La *France chrétienne*, 21 mars, répond par un article fort bien documenté, à l'article de notre collaborateur Pietro.

Cet article établit la part prépondérante que Louis XVIII prit à l'extension de la franc-maçonnerie dont il était membre, ainsi que le comte Decazes.

M. A. C. de la Revue de *La France chrétienne* reproduit un article du F.·. T.-B. Clavel, sur la mort de Louis XVIII et la pompe maçonnique qui l'accompagna et il ajoute :

Le F.·. T.-B. Clavel, dans l'extrait reproduit ci-dessus dit expressément que : Louis XVIII *avait été reçu maçon*, à Versailles, *avec son frère, le comte d'Artois*, mais il ne parle pas de Louis XVI ; de même le F.·. Borie, en son discours prononcé pendant la Pompe Funèbre célébrée au Grand-Orient à la mémoire de Louis XVIII, se borne à dire : Une loge fut créée, en 1775, parmi les Gardes du Corps, à Versailles, sous le titre distinctif des *Trois Frères à l'Orient de la Cour et l'on a déjà pénétré l'allégorie légère que couvre ce glorieux patronage*.

De tout cela rien n'établit que le Roi-Martyr ait été franc-maçon. Il en résulte au contraire que la curiosité de l'*Acacia* et de l'*Intermédiaire des Chercheurs* ne sera pas facilement satisfaite.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents nouveaux (T. G., 534 ; XLIX ; L ; LI ; LII ; LIII ; LIV, 17, 62, 115, 569, 791 ; LV, 229, 398, 456).— *Tort de la Sonde. — Famille Pochotte ou Pocholle.* — Il y a de longues années que j'ai cherché et trouvé l'état civil de Barthélemy Tort de la Sonde, que quelques-uns des plus notables adversaires de la survivance de Louis XVII accusaient le prétendu Naundorff d'avoir... inventé ! Je me demande toujours, en ma passion de justice, de quel droit on lance une telle accusation avant toute information un peu sérieuse !

Quoi qu'il en soit, Tort de la Sonde a existé. Il a même joué un rôle assez con-

sidérable comme agent diplomatique de Louis XVI qui a quelquefois tracé de sa propre main ce « nom bizarre ». Il fut particulièrement connu de Sémonville, Dumourier, Danton et autres personnages remarquables de l'époque. Il fut garde national et, si je n'étais pas loin de Paris, il me serait facile de donner ici le texte de son brevet. Il fut décrété d'arrestation, emprisonné et acquitté par le tribunal révolutionnaire, toutes sortes de faits incompatibles avec cette opinion de MM. de Poli et Anatole France : « Tort de la Sonde, *mythe imaginé par Naundorff* ! » Si l'*Intermédiaire* désire publier un fac simile d'autographe de ce mythe, je tiens plusieurs originaux à sa disposition...

Ses démêlés avec le comte de Guines, l'ambassadeur de France à Londres, dont Tort avait été le secrétaire, sont connus ; son emprisonnement à la Bastille l'est aussi et je sais bien d'autres faits encore que je ne veux point énumérer ici.

Je connais l'existence d'un dossier qu'on n'a pas encore voulu me communiquer jusqu'ici parce qu'on craint quelque impossible, imaginaire et folle revendication d'héritage ! On rencontre encore parfois de ces stupidités pour entraver les recherches de ceux qui sont purement et simplement préoccupés de la vérité historique, sans autre intérêt qu'elle-même !

OTTO FRIEDRICHS.

*
* *

Peut-être la pièce suivante intéressera-t-elle M. Jacques de Bartier :

Le 6 février 1819 nous, procureur du roi près le tribunal de Louviers nous étant transporté à la maison centrale de Gaillon, avons mandé près de nous le sieur Hervieu, concierge en chef de la dite maison.

Quoiqu'assurés par la connaissance personnelle que nous avons de la stricte et parfaite surveillance de la maison, nous avons interrogé le dit concierge en chef conformément à la lettre de M. le Procureur général du roi en date du 3 de ce mois.

L'objet de notre interrogatoire était de savoir si quelque personne ne cherchait pas à s'introduire pour voir le nommé Mathurin Bruneau, ne cherchait pas à gagner quelques-uns des guichetiers, et le concierge lui-même, pour les engager à faciliter l'évasion du dit Bruneau.

Le sieur Hervieu nous a répondu que différentes personnes étaient venues, l'année dernière, pour demander à voir le dit Bruneau, mais qu'elles ne l'ont pas vu ; que les défenses les plus rigoureuses étaient données de ne laisser aucune personne parler à ce détenu ; qu'un sieur Tort de la Sonde, *neveu*, au mois de juillet dernier, *demanda*, d'une manière pressante, à voir le dit Bruneau ; qu'ayant été éconduit il se permit d'adresser à ce dernier une lettre qui fut envoyée sur le champ à M. le Préfet, qui l'a adressée à son excellence le ministre de l'intérieur ; qu'au mois d'octobre dernier les sieurs Blanchemin et Libois, et deux femmes, la femme Geffroi et la Vve le Brunel ont été soupçonnés d'avoir des intentions de s'introduire dans la maison relativement au dit Bruneau, que lui, sieur Hervieu, fut le premier à les dénoncer à M. le Directeur et au maire de Gaillon ; (lesquels individus ont été envoyés devant nous et de là reconduits jusqu'à Rouen) ; que depuis ce temps aucune personne n'a demandé à voir le dit Bruneau, ni à lui parler ; que la femme Geffroy, lingère, rue des Trois Cornets, à Rouen, est revenue lui apporter de l'argent et des effets, mais elle n'a parlé qu'à lui, concierge, et à M. le Directeur.

Signé : N. DELAFOI
HERVIEU.

Nous ajouterons que nous savons que... même des personnes respectables, qui par un seul motif de curiosité désiraient voir Mathurin Bruneau, ont été refusées, et qu'en un mot ce prisonnier est gardé avec tous les soins et la fidélité que le gouvernement peut désirer.

Arch. nat. d^r BB 18 979 pièce 14.

Cette pièce, ainsi qu'en témoigne le mot « signé » est une copie ; on peut donc croire que cette phrase a été mal copiée et doit être lue : ... « Tort de la Sonde *vint*, au mois de juillet dernier, *demander*. ». etc.

Je profite de l'occasion pour demander aux intermédiairistes s'ils savent ce qu'est devenue la famille Pochotte ou Pocholle de Neufchâtel, dont il est question dans la pièce ci-dessous :

6 septembre 1817.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer à votre excellence la copie exacte du 8e bulletin que M. M... (1) vient de m'envoyer de Rouen.

J'ai appris, hier, par une voie sûre, que Mme *Pochotte*, femme d'un régicide, ancien sous-préfet de Neufchâtel (Seine-Infér. (2)

(1) Mijean, avocat de Bruneau, vendu au ministre, et qui déclara quelques semaines avant le jugement, qu'il abandonnait cette défense.

(2) Sur 18, la Seine-Inférieure ne compte que deux conventionnels régicides, tous les autres votèrent la détention, la déportation à la paix.

où elle réside pendant que son mari est à Bruxelles, a poussé sa sollicitude pour le prisonnier (1), jusqu'à châtier le style de son *mémoire historique* dans une nouvelle édition qu'elle fait circuler. Je ne serais pas étonné d'après cela (quoiqu'on ne m'en ait rien dit) que Mme Pochotte eût le projet de faire imprimer ce mémoire dans le royaume des Pays-Bas, d'autant qu'elle a déjà engagé son mari à écrire à *Fouché* pour obtenir de lui qu'il fortifiât par son témoignage l'assertion énoncée par Charles, que cet ancien ministre connût le secret de sa naissance et le fit évader des prisons de la capitale, à l'époque des procès de *Georges* et de *Pichegru*.

Il conviendrait donc, ce me semble, de faire surveiller avec le plus grand soin la conduite de cette dame ; mais par le sous-préfet plutôt que par le Procureur du Roi, parce que, si je suis toutefois bien instruit, ce dernier magistrat figure parmi les hommes que le roman de Charles a séduits.

On ne ferait pas mal non plus d'observer les démarches d'un avoué de Neufchâtel, qui était hier ici, et dont je ne puis pas vous indiquer le nom (2), mais que je crois vous signaler suffisamment en vous disant qu'il est l'homme d'affaires de S. A. Madame la duchesse douairière d'Orléans pour l'administration des biens qu'elle possède dans le département de la Seine-Inférieure. Cet avoué s'intéresse très-vivement au prétendu Dauphin et a promis de se rendre incessamment auprès de M. Pochotte, afin d'exciter son zèle. Il paraît, au reste, que M. le Procureur du roi de Neufchâtel, déférant sans doute à des ordres supérieurs, l'a déjà fait appeler chez lui pour lui faire des représentations ; mais s'il est vrai que ce magistrat soit lui-même au nombre des croyants vous devez bien penser qu'elles n'ont pas été très vives.

Rome, le 4 septembre 1817.

Pour copie conforme

[*Arch. nat.* F 76979, dossier 15192, pièce 103].

Cette famille Pochotte possède peut-être encore le manuscrit ci-dessus mentionné dont Paris et Rouen ne possèdent que la première partie.

J. DE ST.-LÉGER.

—

La cocarde et les femmes. Décret de la Convention (LV, 441). — Titre rectifié.

(1) Bruneau.

(2) Troche sans doute.

L'agent de la police secrète servant d'intermédiaire entre MM. Decazes et Mijean était, je crois, Vincent, connu des partisans de Charles sous le nom de chevalier Duval.

Les enfants de Napoléon Ier (LIV, 946 ; LV, 121, 173, 346). — Dans son livre posthume : *Choses vues*, Paris, 1887, Victor Hugo écrit ceci : *La mort du duc d'Orléans* p. 63 ; « Le chapelain de la reine, qui assistait le curé de Neuilly au moment de l'extrême onction, est un fils naturel de Napoléon, l'abbé..... qui ressemble beaucoup à l'empereur, moins l'air du génie ».

Le renseignement est curieux, mais avec les poètes il faut toujours faire des réserves ; on ne sait jamais s'ils savent ou s'ils ont rêvé. H. C. M.

—

Le masque mortuaire du général Desaix, moulé sur nature par le statuaire Pizzi (Milan, 1800), (LV, 442). — Je ne sais ce que sont devenus masque et buste de Pizzi. Mais le sculpteur Masson a fait, en 1801, les bustes de Kleber et de Desaix. La terre cuite originale de celui de Desaix a été donnée, il y a quelque 5 ou 6 ans, au Musée de l'armée : elle a été exposée au centre de la salle Turenne ; depuis on l'a retirée et, m'affirme-t-on, mis dans un grenier. Pourquoi ? C'est un fort beau buste ; M. Ulric Richard-Desaix pourrait peut-être s'adresser au général Niox, directeur des Musées, pour remettre le buste de son aïeul dans les salles, d'autant plus que, je le répète, ce buste est fort beau et qu'il est au musée par le fait de la générosité d'un donateur.

UN PIOUPIOU.

—

Kleber et Hoche (LV, 105, 175, 343, 397). — Je ne sais si, comme il le dit, la question de M. Thix reste entière. Je me permets d'en douter. De toute manière, il me paraît que le débat a été beaucoup circonscrit. Au début, on pouvait supposer qu'il s'agissait d'un sentiment d'animosité personnelle, éprouvé par un homme de guerre à l'égard d'un autre homme de guerre, et auquel un événement politique aurait permis de se manifester dans toute sa violence. A présent, surtout après la citation écrite par le général Hoche à un de ses plus intimes amis à Paris, et que Monsieur Thix a empruntée à la *Vie de Lazare Hoche* d'Alexandre Rousselin, il est manifeste qu'il s'agit exclusivement de la participation de l'immortel défenseur de l'Alsace à l'événement du 18 fructidor.

Je laisse de côté l'appréciation de l'*Univers*, que l'on a pris la peine de me rappeler, par la simple raison que, pour l'*Univers*, le général Hoche est et sera toujours le vainqueur de Quiberon, comme, à l'occasion le général Kléber, serait aux yeux de l'*Univers* le vainqueur de Savenay.

Je n'étais pas sans connaître la lettre du général Hoche dont Monsieur Thix a donné un extrait. Je crois d'ailleurs que l'un des derniers biographes de Hoche, le capitaine Cunéo d'Ornano, a reproduit cette lettre selon la version d'Alexandre Rousselin, c'est-à-dire en omettant de mentionner les noms qui, dans la *Vie de Lazare Hoche* (2° édition, p. 425) sont représentés par des étoiles. Peut-on, sans courir le risque de commettre de graves méprises, essayer de deviner quels étaient ces noms ? Je ne le pense pas.

Au surplus, Alexandre Rousselin a laissé subsister un nom, celui de Mathieu Dumas. Mathieu Dumas était général aussi ; il a été un écrivain militaire de grande valeur, mais il figure ici en sa qualité de législateur, et l'on n'ignore point que, dans sa carrière politique, tant à l'Assemblée législative qu'au Conseil des Anciens, Mathieu Dumas fut du parti de la contre-révolution. C'est à ce titre que Hoche le désignait à son ami de Paris. Il le lui désignait parce que, ainsi que je l'ai rappelé après M. le professeur Aulard, la contre-révolution, représentée par le général Pichegru, ancien président et alors inspecteur des Cinq-Cents, par les généraux Willot et Mathieu Dumas, était prête à un coup de force contre le Directoire, et que le général Hoche était d'avis de refouler la contre-révolution. Ses compagnons d'armes de l'armée de Sambre-et-Meuse, dans les rangs de laquelle combattait mon grand-père, et les armées du Rhin et d'Italie partageaient les mêmes sentiments.

Et maintenant, veut-on savoir quelle était la pensée de Hoche en écrivant cette lettre du 26 fructidor ? En voici un autre passage, que n'a pas voulu voir Monsieur Thix : « ... Ne songez pas à quitter Paris de quelque temps, écrivait-il à son ami : la guerre seule devrait vous ramener aux rives du Rhin ; en attendant, songez à employer votre crédit pour le bien public. Songez qu'il faut par dessus tout éviter la guerre civile, que des échappés pourraient susciter à notre déjà trop malheureuse patrie. Prêchez l'économie, tonnez contre les fournisseurs, faites payer les troupes, et surtout évitez que le peuple murmure : ce qui arriverait si on créait de nouveaux impôts ; ceux qui sont perçus suffisent au-delà : mettez-vous bien cela dans la tête ; mais bien des gens n'ont pas lu et ne veulent pas lire le troisième volume des *Mémoires de Sully* » (p p 424-425).

Quelle hauteur de vues ! Ce héros déjà atteint du mal qui devait l'emporter, était non seulement un incomparable homme de guerre, mais encore un sage et habile politique.

Que monsieur Thix me permette de regretter son refus de faire aux Archives nationales les recherches dont j'avais parlé. Il y aurait pu trouver d'intéressants renseignements, quelques-uns peut-être inédits, sur le rôle militaire et politique du général Hoche. Je ne suis pas éloigné de croire aussi que le capitaine Cunéo d'Ornano, à qui la famille de Hoche, naguère représentée par M. le marquis des Roys, ancien député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, a communiqué certaines pièces de ses archives, n'a pas utilisé tous les renseignements qu'il a eus sous la main.

Ces archives ont été, pendant de longues années, sous la garde de la veuve du glorieux général, laquelle vivait encore en 1844, lorsque M. Henri Dourille disait d'elle, dans sa très intéressante *Histoire de Lazare Hoche* : « Belle et entourée de prétendants, elle sut conserver sa liberté et garder un nom glorieux. » (p. 69). Douze ans auparavant, en 1832, cette noble femme avait demandé à M. Villemain, d'écrire pour la statue de Hoche, une inscription qu'il terminait ainsi :

Wissembourg, Quiberon, le passage du Rhin,
Neuwied, Altenkirchen
La route de Vienne et la côte d'Irlande
Diront à la postérité la plus reculée
Ses vertus guerrières et ses grands desseins.
Mort trop tôt pour la France,
S'il eût vécu, sa gloire toujours croissante
N'eût jamais rien coûté à la liberté de sa patrie.

L'éloquent professeur, autour de la chaire duquel se pressait naguère la généreuse et enthousiaste jeunesse de la Restauration, a été admirablement inspiré ce jour-là. C'est l'histoire elle-même qui,

par sa bouche, a porté un jugement définitif sur le grand Hoche.

LUCIEN DELABROUSSE.

—

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553, 686, 732, 846, 960 ; LV, 63, 284, 401). — M. Léonce Grasilier écrit la lettre suivante au collaborateur qui signe « Un rat de bibliothèque » ; c'est une réponse qui n'est point dans la forme usitée ; aussi ne l'avons-nous publiée qu'avec le consentement de celui auquel elle s'adresse :

A Monsieur le Rat de bibliothèque

Ratopolis, 25 mars 1907.

Monsieur et honoré confrère,

Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* vous m'avez traité mieux que jamais rat de ville ne traita rat des champs. Je ne m'attendais pas à pareille fête ; moi plutôt rat d'église que de grenier d'abondance et qui trouve plus de jouissance en nos archives qu'un saint homme de rat retiré en un fromage de Hollande !

Vos éloges, Monsieur, m'ont touché et j'en aurais été surpris, si je ne vous avais su rat de qualité habitué au langage de cour.

Mais, les rats d'archives ont leur point d'honneur aussi, souffrez, que je maintienne ce que j'ai dit : à savoir que la princesse Maltilde a constamment considéré et traité comme une sœur la Mère Marie-de-la-Croix.

Je n'ai pas, en effet, comme vous le dites, eu l'honneur d'être connue de la fille du roi Jérôme ; mais, mes travaux m'ont mis en relation avec des personnages qui ont été de ses familiers. L'un d'eux, particulièrement celui qui m'a renseigné et qui a bien voulu, depuis votre observation, me confirmer l'exactitude du fait avancé par moi, a entendu la princesse témoigner ses sentiments à l'égard de la religieuse et cela non pas une, mais dix, vingt fois.

Or, j'ai Monsieur, mille raisons de croire ce qu'il m'a dit, sans en avoir toute fois, une seule pour douter de votre bonne foi.

Vous cachez votre personnalité sous un pseudonyme, vous ne trouverez donc pas mauvais Monsieur, que je ne nomme point mon auteur. Vous le devinerez aisément, car il fut un des derniers familiers fidèles et dévoués de la rue de Courcelles, de cette demeure de la nièce de l'empereur qu'il a lui-même décrite en des pages merveilleuses, toutes pleines de son talent d'historien, de sa compétence artistique et de l'émotion de son cœur d'ami.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations respectueuses.

LÉONCE GRASILIER,
Rat d'archives.

Le palais des papes, à Avignon (LV, 331). — La question de M. Adrien Marcel est intéressante. Je tiens à porter ma pierre à l'édifice et je dis que la restauration du palais des papes, à Avignon, est de réel intérêt archéologique et historique. Mais il ne s'agira pas, sans doute, de réparer, avec érudition, le vieux monument. Il me semble qu'on devra le meubler, tant que faire se pourra, d'objets qui s'y trouvaient jadis ; en suivant l'exemple du musée de la Malmaison que feu M. Osiris a si généreusement reconstitué. Eh bien, je viens faire savoir que je possède une chaise précieuse qui se trouvait jadis avec d'autres dans le palais des papes, d'Avignon. Elle est en bois sculpté et porte le monogramme d'Hippolyte de Médicis, cardinal, archevêque d'Avignon, c'est-à-dire des H à droite et à gauche, et une lettre M. au centre. Le style indique l'art italien, et je crois que cette chaise a été sculptée à Florence, berceau du cardinal ci-dessus. Le célèbre M. Faure, de l'Opéra, cet intelligent baryton aimant les arts et les curiosités, possède plusieurs chaises identiques de même provenance, et M. le baron Alphonse de Rothschild en avait, à lui seul, 24, je crois, également de la même provenance. Enfin, M. l'abbé Teytard, chanoine de la cathédrale, à Clermont-Ferrand, en possède deux autres, que je lui ai cédées.

AMBROISE TARDIEU.

—

Notre Dame de Lorette (LIII ; LIV, 238, 419, 619, 910, 961 ; LV, 21, 68, 232, 359, 403). — M. le chanoine Ulysse Chevalier m'offre comme argument, en réponse aux miens, le compliment de me dire que je suis un *étranger impoli* ! Je me permettrai de lui dire qu'il n'y a pas d'étrangers dans l'Eglise, pour une question qui intéresse l'histoire de l'Eglise, cette épithète convient aux auteurs protestants dont il cite les œuvres avec tant de complaisance. Si sortant du domaine historique, religieux, nous entrons dans celui *national*, alors, ce n'est pas moi qui suis l'étranger : la *Santa Casa* est une des traditions les plus vénérables de l'Italie et nous avons le devoir et le droit de la défendre !

Pour témoigner, cependant, ma bonne foi et ma loyauté à M. le chanoine Chevalier, je lui avoue que je viens de consul

ter le texte original de la lettre d'Urbain IV au roi saint Louis et je vois que la transcription de M. Guiraud est parfaitement exacte et que ce mot *totaliter* précède en effet le mot *destruens*. Du reste, je trouve que l'abbé Della Casa a donné trop d'importance à cet adverbe, car tout le monde peut se convaincre, en lisant le texte de la lettre, qu'il s'applique à l'église qu'on avait bâtie autour de la chambre de la Sainte Vierge et non pas à celle-ci. D'ailleurs, s'il n'en était pas ainsi, M. le chanoine Chevalier n'aurait pas pu citer, pour la défense de sa cause, le témoignage des pèlerins du XIVe siècle qui affirmeraient que la Santa Casa était encore debout à cette époque

Il y a évidemment contradiction entre ces deux affirmations, et M. le chanoine doit savoir que « tout royaume divisé s'écroulera »

Il suffirait d'ailleurs, pour provoquer cet écroulement, des coups que porte à l'édifice de M. Chevalier le livre récent de Mgr Faloci Pulignani (*La Santa Casa a Loretto, secondo un affresco de Gubbio* Roma, 1907, Desclée-Lefebvre in 8).

M. Chevalier défie de trouver un document authentique qui parle de la *Santa Casa*, avant 1475, et Mgr Faloci en fait connaître un qui est au moins de 1350. Il demande la démonstration de l'authenticité des trois relations de 1295 à 1330 et Mgr Faloci lui signale une relation concordante dans les parties essentielles et la démontre digne de foi.

Comme travail d'ensemble destiné à résumer toute l'argumentation, il est impossible de ne pas citer la remarquable étude de M. l'abbé Faurax : « *Omissions et erreurs contenues dans l'étude historique de M. le chanoine Ulysse Chevalier.* » (Paris, 1907, Vitte, in-8°).

Je peux en outre communiquer la découverte faite par les Révérends Pères Carmes chaussés de Rome et qu'on me signale à l'instant, d'un document de l'an 1310, qui va être l'objet d'une étude spéciale de la part de Mgr. Faloci Pulignani.

Comte PASINI FRASSONI.

***

Je me dis que le chanoine U. Chevalier est bon pour se défendre.

Cependant j'ai publié, il y a deux ans, chez Lecoffre, un volume intitulé : *Nazareth*, où je n'ai pu éviter de m'occuper de la légende de Lorette, et de l'existence d'une maison de la Sainte Famille en Galilée jusqu'au XIIIe siècle.

J'ai donc connu le texte de la lettre du pape Urbain IV à saint Louis. Je l'ai prise dans la suite des *Annales de Baronius*, par Ord. Raynaldi, et vraiment je n'y ai pas lu le mot *totaliter*. Totaliter est un mot de basse latinité qui figure justement dans Du Cange. A la cour pontificale, on écrivait *Omnino*. On l'écrivait même beaucoup, puisque ce mot qui signifie bien : *totalement*, figure trois fois dans la dite lettre d'Urbain IV. Voilà ce qu'il nous dit de la destruction du sanctuaire de Nazareth par le farouche Bibars : *redegit ad solum ejusdem structura nobili* OMNINO *destructa*, et plus loin : *ad exterminandum* OMNINO *in supradictis partibus Christianitatis reliquias civitatem prædictam (Accon), in partibus ipsis robur tam potenter, tam ardenter invasit, ad abolendum pro posse nomen Domini* OMNINO *de terra Annunciationis...*

Si le savant chanoine a traduit *omnino* par *totalement*, il est peut-être excusable. Quicherat donne *Tout-à-fait* — *Entièrement*, — *Pleinement*, — *Complètement*. C'est vrai qu'il ne donne pas : *Totalement*, pas plus qu'il n'y a : *totaliter*.

Pour ce qui est du texte de Jean de Wurtzbourg qu'on trouve dans la *Patrologie* de Migne, tome CLV, colonne 1056, le voilà : « In ipsa civitate Nazareth nata esse dicitur, et quidem in eodem cubiculo ubi et postmodum ex obumbratione Sti. Spiritus ad angelicam salutationem concepit. Hoc adhuc ibidem ostenditur in loco distincto ut præsens vidi et notavi. »

Je pense que M. le comte Pasini a tort de traduire *loco* par *chambre*, et de croire que le pèlerin du XIIe siècle témoigne de l'existence de la sainte maison. De l'emplacement, je ne dis pas. G. LE HARDY.

***

Dans son article du 10 janvier le Dr Ulysse Chevalier prétendait que les papes antérieurs à 1507 ont été silencieux au sujet de la translation à Lorette de la *Santa Casa* de Nazareth, tandis que leurs successeurs « n'ont jamais omis de l'affirmer, sauf S. S. Pie X... ».

Le savant critique s'est trompé certainement, ou bien il a été mal renseigné. En voici des preuves multiples :

1° A peine 48 ans après le prodige dont il s'agit, en 1341, *Benoît XII* concé-

dait aux infirmes et aux vieillards de Recanati, qui se lamentaient de ne pouvoir aller jusqu'à Lorette, les mêmes privilèges qu'aux pèlerins, « à condition de visiter dans leur ville *l'église de l'Ange* construite en souvenir de l'Annonciation faite dans la *Sainte Maison...* » — dans celle transférée à Lorette, naturellement. — Pourrait-on, d'ailleurs expliquer d'une façon plausible l'affluence des pèlerins à Lorette, ainsi que ces *lamentations* des vieillards et infirmes, si le miracle en question n'eût été qu'une supercherie, assez récente encore ? — Non, ce n'est guère possible.

2° *Urbain VI*, en 1389, et son successeur Boniface IX se montrèrent aussi favorables à la pieuse croyance, et s'ils ne prirent pas la peine de l'affirmer, c'est que personne encore n'avait songé à la révoquer en doute, et pour cause.

3° *Paul II*, en plein XVe siècle — en 1464 — fut on ne peut plus explicite, comme on va le voir. — Pietro Barbo — c'était le nom patronymique de ce neveu d'Eugène IV, n'étant encore que cardinal, fut atteint sérieusement de la peste à Ancône. Vite il se fit transporter dans la *Sainte Maison* de Lorette, dans l'espoir d'y obtenir sa guérison. Or, son attente ne fut pas trompée ; car, après s'y être endormi d'un sommeil mystérieux, il fut favorisé d'une vision et se trouva, à son réveil, complètement guéri.

Elu pape peu après, il publia, dès le 1er novembre de cette même année 1464, une *Bulle*, dans laquelle il prit soin de faire connaître aux fidèles ce qu'il avait éprouvé dans l'église de Sainte-Marie de Lorette, *où se trouvent la Maison et l'image de la Bienheureuse Vierge Marie*, disait-il. Donc, il y avait d'abord *l'église*, ensuite dans l'église, la *Sainte Maison*. Mais ce même pape va préciser davantage.

Dans une autre *Bulle* du 26 février 1470, il écrivait : « *Dans l'église* de la « B. Vierge Marie de Lorette, sont con- « servées, selon les *témoignages les plus* « *dignes de foi*, *la Maison et l'Image de la* « *glorieuse Vierge*, *toutes deux apportées*, « par un effet de la clémence divine, *sur* « *les mains des Anges* et au milieu d'une « escorte céleste... »

Il est plus que probable que l'oncle de Paul II, qui fut le pape Eugène IV depuis 1431 jusqu'en 1447, avait déjà les mêmes convictions, sans doute aussi d'après les mêmes *témoignages les plus dignes de foi*, lesquels, à leur tour, ne devaient pas non plus simplement dater de la veille.

4° *Sixte IV*, en 1471, conféra à la *Santa Casa* — ou plutôt confirma — à la Santa Casa le titre d'*Alma Domus*, c'est-à-dire *Maison digne de tout honneur*, comme étant celle où Marie avait nourri son divin Fils. — Nous disons *confirma*, car ce titre d'*Alma Domus* se trouvait déjà employé, dès 1466, dans un diplôme de l'évêque de Recanati, et il pourrait même être antérieur à cette date.

Il est bon de consigner ici ces détails pour montrer que la légende de la translation comptait déjà plusieurs papes au nombre de ses partisans, bien avant le début du XVIe siècle.

Quant au pape, *Pie X*, s'il n'a pas jugé à propos d'en parler dans son dernier bref, il est bon pourtant de signaler son acte du 10 décembre 1905.

En effet, dans le décret de Béatification des 16 carmélites de Compiègne, il a dit : « En ce jour, où l'Eglise célèbre la translation de la Sainte Maison de la B. Vierge Immaculée à Lorette ». Or, si Pie X ne croyait guère au miracle, y eût-il fait allusion, dans une circonstance qui n'a point de rapport avec la *Santa Casa* ?

A. R., ancien professeur.

*
* *

En 1516, le doyen de l'église cathédrale d'Angers, François de Chateaubriand, vint en pèlerinage à N.-D. de Lorette. « Il fit tant, dit son contemporain Bourdigné, qu'il obtint une tuile de terre dont icelle vénérable chapelle de Lorette est composée, laquelle révéremment il apporta en Anjou, et fit construire une chapelle à Saint-Jean-des-Mauvrets-sur-Loire, à la semblance, forme et façon de celle qui est de là les monts. » Dans cette chapelle était conservée la relique apportée d'Italie ; elle était entourée de la plus grande vénération et dans les nécessités pressantes portée en procession. La pierre détachée de la maison de Lorette a disparu à la Révolution, mais la chapelle de Lorette subsiste toujours à Saint-Jean-des-Mauvrets (Maine-et-Loire).

F. UZUREAU.

*
* *

La France possède aussi un monument transporté par les anges d'un lieu en un autre. C'est dans le département de Tarn-

et-Garonne, arrondissement de Montauban que se trouve cette autre *Santa Casa*. Voici ce que raconte feu M. François Moulenq en ses *Documents historiques* (L k 4, 1617) :

Un chevalier du nom de Lagardelle, avant de combattre un effroyable dragon qui désolait la contrée, fit vœu d'élever une chapelle à la Sainte Vierge s'il sortait victorieux de sa dangereuse entreprise. Le succès ayant couronné son courage, le chevalier fit commencer la construction de la chapelle sur le sommet de la colline qui dominait le lieu où le dragon avait été abattu ; mais les anges transporterent, pendant la nuit, dans le vallon, les murs élevés par les maçons sur la colline. Après plusieurs essais inutiles, il se décida à continuer les constructions que les anges avaient faites, et, en ce moment, la volonté du ciel se manifesta à lui avec une nouvelle évidence, car sous la pioche des ouvriers jaillit une source abondante à laquelle on attribua les vertus les plus précieuses. Elle coule encore et prend naissance sous le chœur.

Telle est, selon les vieilles légendes du pays, l'origine merveilleuse de la fondation de N.-D. de Livron ou de la Délivrance. (XII[e], peut-être même, X[e] siècle).

—

Hiérarchie navale ancienne (LV, 443). — Le corps des officiers supérieurs de la marine se composait, en 1735 :

D'un amiral ;

De deux vice-amiraux ;

De cinq lieutenants généraux ;

De douze chefs d'escadre ;

De quatre-vingt dix-neuf capitaines de vaisseaux ;

De dix intendants de la marine ;

Et de neuf commissaires généraux.

Il n'y avait point encore de maréchaux de France dans le corps de la marine ; Jean d'Estrées fut le premier maréchal, en 1681. D[r] BILLARD.

*
* *

D'innombrables querelles de préséance ont rendu passablement compliquée la question de la hiérarchie navale sous l'ancien régime. Voici un document qui pourra aider à la préciser. C'est la fixation d'une concordance de grades entre les officiers de terre et les officiers de marine. Elle date du règne de Louis XIV, mais les choses, au XVIII[e] siècle, n'avaient pas dû, sur ce point particulier, beaucoup changer :

Lieutenants généraux des armées navales (*lieutenants généraux des armées de terre*) ; chefs d'escadre (*maréchaux de camp*) ; capitaines de vaisseaux, ou de galères, ou de ports ; ou des gardes de la marine ; commissaires généraux de l'artillerie de la marine ; majors de marine et des galères (*colonels d'infanterie*) ; capitaines de galiotes, ou d'artillerie de marine ; capitaines, lieutenants de galères (*lieutenants-colonels d'infanterie*) ; lieutenants de vaisseaux, de galères, de ports, des gardes de la marine, de galiotes, d'artillerie de la marine ; capitaine de brulôts (*capitaines d'infanterie*) ; enseignes de vaisseaux ; sous-lieutenants de galiotes ; lieutenants de frégates légères ; capitaines de flottes (*lieutenants d'infanterie*).

Au sommet de cette hiérarchie, au dessous de l'amiralat, qui était une dignité et non un grade, il y avait plusieurs vice-amiraux. C'était le grade le plus élevé de la marine. Quand Louis XIV voulut donner une marque de sa faveur aux vice-amiraux d'Estrées, Fourville, Château-Renaud, il les nomma maréchaux de France, mais ces deux grades ne s'excluaient pas : ou les portait ensemble.

Contre-amiral, dans l'ancienne marine, n'était pas un grade fixe, mais une qualité donnée pendant une campagne, et le plus souvent au plus ancien des chefs d'escadre. Le contre-amiral commandait provisoirement l'arrière-garde d'une armée navale.

H. D'A.

—

Dossiers de Sainte-Pélagie (LV, 443). — Les archives de la prison de Sainte-Pélagie sont actuellement conservées à la maison pénitentiaire de Fresnes, mais il ne serait possible d'en avoir communication que sur autorisation du ministre de l'Intérieur.

Il existe aussi, aux archives de la préfecture de police, une série de livres d'écrou de Sainte Pélagie, de 1743 à l'an 7, qui ont échappé à l'incendie de 1871.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Baptême (XLVII ; XLVIII ; L ; LII ; LIII ; LIV). — *Noms de villes, etc., donnés a des enfants*. Au commencement du XIX[e] siècle *Alsacie* de Mostuéjouls épousa Edouard de Layrolle. OROEL.

—

De la propriété des papiers de famille (LV, 6, 181). — La transmission héréditaire des papiers de famille (parche-

mins, correspondances, etc...) soulève en effet une question juridique des plus délicates qui est celle de savoir à qui les papiers en question doivent être remis.

Dans notre ancien droit, cela allait sans difficulté ; on considérait que les papiers de famille, à raison de leur nature, ne devaient pas être compris dans les biens partageables, et on les attribuait à l'aîné, alors même qu'il renonçait à la succession. Mais aujourd'hui, il n'en va plus de même, et le silence que le code civil a gardé à cet égard n'est pas fait pour aider à solutionner la question.

Bien entendu, si les héritiers s'entendent sur l'attribution des papiers de famille, il n'y a aucune difficulté. Mais que décider s'ils sont en désaccord ? Les principes de notre droit moderne se refusant à reconnaître à l'aîné un droit d'attribution privilégié, il a fallu trouver autre chose. Les auteurs (Lebrun, Demolombe, Rousseau, etc...), ont donc proposé un moyen très pratique qui a été adopté par la jurisprudence. Ils ont dit : il n'y a qu'à appliquer aux papiers de famille l'article 842, § 3 du code civil ainsi conçu : « Les titres « communs à toute l'hérédité seront remis « à celui que tous les héritiers ont choisi « pour en être le dépositaire, à la charge « d'en aider les copartageants à toute ré- « quisition. S'il y a difficulté sur ce choix, « il est réglé par le juge ».

Cet article du code civil visant de la manière la plus générale tous les titres concernant l'hérédité, peut donc s'appliquer aux papiers de famille, et c'est au tribunal qu'il appartiendra de choisir le dépositaire qu'il jugera le plus digne, à charge de les communiquer aux autres héritiers en cas de besoin ; si parmi ces papiers, il y en a qui n'intéressent qu'un seul héritier, le tribunal ordonnera qu'ils soient remis à cet héritier. La Cour d'appel de Paris s'est prononcée en ce sens par deux arrêts des 15 décembre 1875 et 1er décembre 1876 (*Gazette des tribunaux* des 16 décembre 1875 et 9 décembre 1877). Par conséquent, à l'ouverture d'une succession, c'est à celui des héritiers qui prétend entrer en possession de tout ou partie des papiers de famille, à porter en cas de désaccord le litige devant les tribunaux.

Dans l'espèce que signale le correspondant de l'*Intermédiaire*, il s'agirait pour un membre d'une famille de revendiquer les papiers non plus à l'ouverture de la succession, mais 60 ou 80 ans après, à l'occasion de la vente d'un château dans lequel se trouvent les papiers de famille. La question est donc encore plus délicate, et je crois qu'il faut faire une distinction pour y répondre :

1° Au point de vue de la propriété matérielle desdits papiers, une action en revendication intentée par celui qui craint de voir ces papiers passer entre des mains étrangères, n'aurait pas grande chance de succès, car la transmission de la propriété a été régulière et le possesseur actuel est au surplus protégé par la règle du code civil ; (art. 2279). « En fait de meubles, la possession vaut titre ».

2° Au point de vue, au contraire, de la propriété intellectuelle de ces papiers, c'est-à-dire de leur publication, il est certain que si ces documents présentent un caractère privé ou confidentiel, tout membre de la famille intéressée peut s'opposer à ce qu'ils soient publiés, car comme le disait l'arrêt de la cour de Paris de 1850, interdisant la publication des lettres adressées par Benjamin Constant à madame Récamier (Dalloz, *Rec. périodique*, 1850, 2, 1) « l'intérêt des familles a le « droit de veiller sur ce domaine inacces- « sible du for intérieur et de le défendre « contre les empiètements d'une indiscrète « publicité... de s'opposer à des publica- « tions dont le résultat serait de troubler « la mémoire des morts dans ce qu'ils « ont voulu emporter avec eux, d'exciter « les malignités de la polémique, de « blesser des tiers et d'altérer le culte des « souvenirs et des affections domesti- « ques ».

S'il s'agit au contraire de documents ayant un pur intérêt historique, leur publication ne saurait être empêchée par les membres de la famille intéressée.

C'est d'ailleurs toujours aux tribunaux qu'il appartient, en cas de contestation, de dire si les documents ont ou non un caractère confidentiel et d'empêcher ou de restreindre en conséquence leur publication. Dans un différend de ce genre relatif à la publication des papiers de Lacordaire par un de ses légataires, publication à laquelle s'opposait le frère du défunt, un jugement du tribunal civil de la Seine du 8 décembre 1864 a autorisé la publica-

tion, parce que ces papiers n'avaient pas un caractère nettement confidentiel.

JEAN LHOMER.

—

La règle des prénoms (LV,443). — Le *Magasin pittoresque*, de 1837, page 59, donne la solution cherchée qui est de classer les prénoms par ordre alphabétique sur les actes de naissance. G. H.

—

N... (LV, 333, 465). — La solution est très simple : à l'endroit où, dans un acte, doit être placé le nom de la personne visée par l'acte, on a mis la lettre N., initiale du mot *Nomen*. Et lorsqu'il y avait lieu de mettre plusieurs noms, on redoublait la lettre initiale NN... suivant l'usage comme pour indiquer le pluriel. A.

—

Notaires du Bourbonnais (LV, 164). — Aux archives départementales de l'Allier, dans le registre B. 846 (ordre chronologique) se trouvent les lettres de provisions de notaire royal à Pierrefitte pour Me Gaspard Barrois, en remplacement de Me Antoine Guerry (13 avril 1670).

TH. COURTAUX.

—

La voix de Berryer (LV, 387). — J'ai entendu plusieurs fois Berryer, soit à la Chambre, soit au Palais. Il me serait difficile de dire s'il avait une voix de ténor ou de baryton ; mais il est certain qu'il tenait son auditoire sous le charme, on ne perdait pas une syllabe de ce qu'il disait. Peut-être comme plusieurs grands orateurs du barreau ou de la chaire, avait-il pris des leçons de déclamation.

Ce qui séduisait surtout chez lui, bien plus que sa voix, c'était son éloquence.

Qu'on me permette une anecdote à côté. Un jour à la chambre des députés, Berryer était devenu assez violent et agressif, des murmures et des cris à l'ordre partaient des bancs de la gauche.

Dupin qui présidait se crut obligé d'adresser une sévère admonestation à l'orateur. Puis, se penchant au dessus de la tribune, il lui dit à demi voix : Continue, mon vieux, tu es en verve !

MARTELLIÈRE.

—

Bourbon-Busset (LV, 220, 355, 466). — Je regrette que notre collaborateur Oroel n'ait pas exactement saisi le sens de la question que je me suis permis de poser, après m'être assuré qu'il n'y avait pas été complétement répondu dans l'*Intermédiaire*, au moins à ma connaissance.

J'ai résumé les assertions de M. Desplagnes (sa brochure est extraite de la *Revue catholique des institutions et du droit*; je regrette de n'avoir pas gardé note, lorsqu'elle m'est passée entre les mains, de la date et du lieu de publication qui est Lyon ou Grenoble) sans prétendre me les approprier.

Je puis cependant affirmer que Louis de Bourbon appartenait à la branche des ducs de Bourbon qui était incontestablement l'aîné des comtes de la Marche et des ducs de Vendôme dont descendait Henri IV.

Je n'ignore pas qu'avant le Concile de Trente, et encore maintenant dans les pays où le décret « Tametsi » n'a pas été promulgué, les règles relatives à la validité des mariages étaient moins strictes qu'aujourd'hui et d'ailleurs, même après le XVIe siècle, il y a un grand nombre de mariages, pour ne pas dire la grande majorité, dont on ne retrouve pas d'actes authentiques. Aussi, je ne demandais pas la production de l'acte de mariage de Louis de Bourbon, mais s'il y avait des preuves, lesquelles et de quelle valeur, de la réalité du mariage. Les archives du duché de Gueldre fourniraient peut être quelque renseignement à ce sujet.

Je demandais en outre à partir de quelle époque les mariages des princes du sang ont été soumis, en France, à l'obligation de recevoir l'autorisation du souverain pour que leur descendance masculine soit reconnue apte à régner éventuellement. Il me semble que la question n'avait pas été *soulevée* avant le mariage de Gaston d'Orléans avec une princesse de Lorraine.

Notre collaborateur demande qui avait intérêt à déclarer illégitime l'union de Louis de Bourbon. M. Desplagnes déclare nettement que c'était Louise de Savoie, mère de François Ier, qui, d'après l'histoire, poursuivait de sa haine le Connétable de Bourbon afin de se faire attribuer l'héritage de la branche aînée des Bourbons auquel elle prétendait. A. E.

—

Famille Bourgeois de Lavergne et Ladignac (LV, 387). — Lavergne, en Languedoc :

D'azur : une croix recroisettée d'or ; au

chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Lavergne, en Languedoc :

D'argent, au chef de gueules, chargé de trois coquilles aussi d'argent.

Bony de Lavergne (Limousin) :

De gueules : trois besants d'argent, posés 2. et 1. SEDANIANA.

—

Cazin d'Honincthun (LV, 444). — Monsieur le baron Alphonse Cazin d'Honincthum, au château de Kéroriou, par Ploujean (Finistère) pourrait peut-être donner à notre confrère les renseignements qu'il cherche. THIX.

—

Le constituant Davoust (LV, 388). — Dom Davoust, bénédictin et prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, député du clergé du bailiage de Rouen aux Etats généraux, prêta, le 3 janvier 1791, à la tribune de l'Assemblée Nationale, le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics.

TH. COURTAUX.

—

Le cardinal Donnet a-t-il été enseveli vivant ? (LV, 60, 130, 242, 357, 408, 468). — Si le permis d'inhumer a été délivré, l'acte de décès a été dressé, car je ne pense pas que l'on puisse autoriser l'inhumation de quelqu'un qui n'est pas légalement mort. Cet acte a dû être annulé ensuite, mais il n'a pu être supprimé des deux registres sur lesquels on l'avait écrit On doit donc le retrouver sans difficulté si l'on sait dans quelle ville s'est passé l'événement. Cette ville a une cathédrale. La biographie du cardinal Donnet montre que c'est Tours, ou peut-être Lyon. HARLÉ.

—

Famille Douinet (LV, 165). — A la Bibliothèque nationale (*Pièces originales* 1021, cote 23375 ; *Dossiers bleus* 241, cote 6232) se trouve un résumé des preuves de noblesse faites, devant Caumartin, intendant de Champagne, par une famille Douynet ou Douinet, maintenue dans sa noblesse par cet intendant, le 31 décembre 1668, avec ces armes : *de gueules, au lion d'argent passant.* Voici la substance de ce résumé :

I. Jacques Douynet ou Douinet, médecin ordinaire du roi, épousa, par contrat du 5 décembre 1554, passé devant Edmond Millot et Christophe Gontier, notaires à Bar-sur-Aube, Anne de Lausserois, dont : 1° François, qui suit ; 2° Rose. II. François, conseiller médecin du roi, par deux lettres de provisions des 20 septembre 1592 et 24 février 1599, épousa, par contrat du 6 mai 1600, Jeanne de la Chapelle fille de Guillaume, aussi médecin du roi, et de Philippe Porette ; il en eut : 1° Louis, qui suit ; 2° Anne. III. Louis, écuyer, sieur de la Jesse, demeurant à la Feuillée, élection de Bar-sur-Aube, épousa, par contrat du 11 janvier 1640, Jacquette Doué, fille de noble homme Pierre Doué ; dont 1° François, qui suit ; 2° Claude ; 3° Jeanne. IV. François, écuyer, seigneur de Lagesse, marié le 28 février 1677, avec Marie-Antoinette de la Fosse, fille de Lazare, écuyer, et de Catherine de Challemaison ; dont 1° César, qui suit ; 2° Philiberte ; 3° Denise. V. César Douinet, écuyer, seigneur de Lagesse, Crosny et la Rocque, qui épousa 1° par contrat du 27 février 1702, Charlotte d'Aubeterre ; 2° à Troyes, par contrat du 6 juin 1712, Marie-Madeleine Le Grand ; sans enfants. Etant veuve, ladite Marie-Antoinette de la Fosse fit enregistrer de la façon suivante, les armes de son mari dans l'*Armorial général de France* de 1696 : *de gueules, à un lion passant d'argent.* (Bourgogne, registre I, p. 156 ; bureau d'enregistrement de Semur-en-Auxois).

TH. COURTAUX.

—

Doutremont, avocat des pauvres (LV, 329). — Il s'agit évidemment de l'avocat qui était chargé de défendre les intérêts du Bureau de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu, dans les nombreuses contestations que ce bureau avait avec les entreprises théâtrales au sujet de la perception du droit des indigents, et c'est probablement à ce titre que M. Doutremont jouissait de ses entrées à la Comédie-Française.

Les avocats des pauvres d'aujourd'hui ne sont autres que les avocats de l'Assistance publique. EUGÈNE GRÉCOURT.

***

Il était le treizième enfant d'une famille noble établie de longue date à Chaumont-en-Bassigny. Son père qui le destinait au barreau, l'envoya de bonne heure à Paris où il le recommanda à M. Aubri, avocat d'une haute réputation qui le logea chez lui. M. Aubri ne tarda pas à reconnaître

chez son jeune hôte un mérite à la fois solide et brillant. Il le prit pour secrétaire et n'hésita pas à lui donner sa fille ; notons en passant que M. Doutremont était remarquablement beau, ce qui ne gâte rien.

Reçu avocat au Parlement de Paris, le 3 août 1733, à vingt et un ans, il plaida avec un grand succès, mais c'est surtout comme avocat consultant qu'il acquit une notoriété hors ligne. Dans son cabinet, se discutèrent pendant plus de quarante ans les affaires de tous les personnages les plus considérables par leur situation ou leur fortune Il fut le conseil de Stanislas, roi de Pologne, qui l'admit dans son intimité, de la princesse Adélaïde, de la princesse de Talmont, etc.

Son talent, qui n'avait d'égal que sa simplicité et sa modestie, ne l'empêcha pas d'acquérir une autre réputation, celle de bienfaiteur des pauvres.

Sa clientèle ne se recrutait pas seulement parmi les grands ; il est resté de tradition dans sa famille qu'il était aussi le conseil et l'avocat des pauvres. Il sera bien permis à l'un de ses descendants de dire qu'il exerça *l'assistance judiciaire* bien avant l'institution qui porte ce nom.

J'ignorais la particularité signalée par le correspondant de l'*Intermédiaire*, que M. Doutremont figurât sur la liste des entrées gratuites à la Comédie-Française données par pure considération avec le titre d'*avocat des pauvres*. Je pense que ce titre n'avait rien d'officiel et ne servait qu'à faire ressortir la raison motivant la faveur de l'entrée gratuite, comme on dit en parlant d'un homme bienfaisant : il fut l'ami, le père ou le médecin des pauvres.

Ce beau titre, il le méritait encore en occupant une fonction dont je n'ai pas parlé A cette époque, l'administration des hôpitaux de Paris était confiée, sous la présidence de l'archevêque et du premier Président, à un conseil composé de jurisconsultes et de notables. M. Doutremont qui en faisait partie était spécialement chargé de la maison des Enfants-Trouvés que Saint Vincent de Paul avait fondée en 1638 par un magnifique appel à la charité et que l'Etat avait prise en mains en 1670.

M. Doutremont eut le bonheur de voir, avant de mourir, que son héritage de charité était pieusement recueilli par sa fille, Mme de Fougeret. Celle-ci, dans les visites qu'elle faisait avec son père aux Enfants-Trouvés, n'avait pas tardé à reconnaître que des mères, poussées par la misère, amenaient dans cette maison leurs enfants légitimes. De là, l'inspiration qui devait aboutir à la fondation de la Société de Charité Maternelle, dont la reine Marie-Antoinette se déclara spontanément la protectrice. Cette admirable Société subsiste encore. (Voir pour le détail le compte-rendu de l'année 1904).

M. Doutremont mourut en 1790, à 78 ans. Il existe encore un assez grand nombre de ses descendants, mais son nom devait s'éteindre dans la personne de :

Mgr Doutremont, évêque du Mans, mort en 1884 et le colonel Doutremont, son frère, mort en 1891.

UN DESCENDANT DE M. D'OUTREMONT.

—

L.F. du Bouchet, marquis de Sourches (LV, 53, 183, 297, 356 470). — Il a paru depuis trois mois, dans l'*Intermédiaire* plusieurs articles concernant la famille du Bouchet de Sourches, chansonnée par le marquis d'Heudicourt, et assez maltraitée par Saint-Simon et d'Argenson, au cours de leurs Mémoires. Dans le fascicule du 28 février dernier, M. Craywick pose plusieurs questions au sujet de cette famille, et semble conclure en s'appuyant sur les opinions des auteurs susnommés, que les du Bouchet inspiraient à leurs contemporains une « triste opinion ».

J'espère établir facilement que la famille de Sourches — « les Montsoreaux » — jouissait d'une toute autre réputation, justement méritée par ses longs et dévoués services et aussi par la valeur personnelle de la plupart de ses membres, en même temps que je tâcherai de montrer la cause des appréciations malveillantes qui ont été signalées.

Je suis bien documenté sur les du Bouchet que je compte parmi mes aïeux maternels.

Pour plus de clarté, je dirai quelques mots de tous ceux d'entre eux qui vécurent à la cour, XVIIe et XVIIIe siècles.

Jean du Bouchet, premier marquis de Sourches, fut Grand-Prévôt de France de 1643 à 1664.

Il était chevalier du Saint-Esprit, et passait pour l'un des courtisans les plus accomplis de son temps. Il avait épousé Marie Nevelet, et en eut :

Louis-François I du Bouchet, deuxième Grand-Prévôt de cette famille, où cette charge passa de père en fils jusqu'à la Révolution. C'est lui l'auteur des *Mémoires du marquis de Sourches*. Il naquit en 1639. Il se distingua dans plusieurs campagnes et devint Grand-Prévôt le 23 août 1644. Il épousa, le 21 septembre 1644, Marie-Geneviève de Chambes, *fille du comte de Montsoreau*. Ses fonctions étaient de diriger la police de la cour. Cela lui attira de nombreux ennuis de la part des courtisans qu'il devait surveiller, ce qui n'était pas toujours facile ; en 1685, le marquis de Sourches supplia le roi de le dispenser de tenir la main à l'observation rigoureuse du Carême, objectant la difficulté d'une pareille mission auprès de certains hôtes de Versailles. Louis XIV fut intraitable.

De plus, le marquis de Sourches avait « peu de rentes », ainsi que le remarque judicieusement M. Th. Courtaux.

Sur la fin de sa vie, en 1714, le Grand-Prévôt, voyant qu'il n'avait aucun crédit auprès du Père Le Tellier, se démit de sa charge et se retira dans sa maison de Vaugirard. Le roi qui avait pour lui la plus grande estime, envoyait *tous les jours* prendre de ses nouvelles. Lorsque Louis-François du Bouchet, mourut le 4 mars 1716, ses voisins du Maine le regrettèrent vivement. (1).

Sa femme mourut le 26 novembre 1715.

Ils eurent :

Louis du Bouchet, comte de Montsoreau, 3me Grand-Prévôt, marié à Jeanne de Pocholles. Il mourut à Versailles en 1746 à 80 ans. Il laissa plusieurs enfants dont nous ne citerons que Louis II du Bouchet.

Jean-Louis du Bouchet, évêque de *Dol-de-Bretagne*, et non de *Dôle*, second fils du marquis de Sourches, eut le mérite, assez rare à cette époque, de résider constamment dans son lointain diocèse. « Il faut, disait-il, quelque peine que je puisse avoir à Dol, que je travaille comme je dois jusqu'à la mort. »

Louis-François II, comte de Sourches, et *Louis-Vincent* furent tous deux brigadiers généraux et se distinguèrent à l'armée.

Marie-Louise, épousa Louis-Colbert, comte de Lignières ; le roi signa lui-même le contrat le 3 mars 1694.

Marie-Louise-Geneviève, mariée au comte de Rougemont, un des plus honnêtes hommes, des plus pieux et des mieux faits.

Louise-Marie et *Marie-Geneviève*, religieuses à la Croix, non au Carmel ; c'est à l'une d'elles que s'applique, si elle est vraie, l'anecdote du prince de Broglie.

Louis II, marquis de Sourches, 4me Grand-Prévôt (1711-1765) épousa Mlle de Gontaut-Biron, et en secondes noces, la fille du maréchal de Maillebois.

Il existe au château de Sourches (Sarthe) une toile de Drouais, représentant : Louis du Bouchet, sa femme et leurs enfants. Je possède une reproduction de ce tableau.

L'un de ses enfants eut le titre de marquis de Tourzel, légué par sa grande-tante, la marquise de Rupelmonde.

Louis-François, marquis de Tourzel, à la mort de son aîné, fut Grand-Prévôt le 27 décembre 1769. Il mourut d'un accident de chasse en 1786. Le roi Louis XVI en fit un bel éloge : « Bon père de famille, sage, religieux, fidèle, il laisse jeune une réputation intacte et des affaires en bon ordre. »

Sa veuve, Louise de Croy d'Havré, gouvernante des enfants de France, fut faite duchesse de Tourzel sous la Restauration, pour récompenser sa belle conduite au Temple.

Une de ses filles ayant épousé le duc des Cars, le château de Sourches appartient à cette dernière famille, car le duc de Tourzel, fils de la duchesse, mourut sans postérité en 1841.

A. DE VALLOMBROSA.

Gherardini de Toscane et Géraldines d'Irlande et d'Angleterre (LIV, 949 ; LV, 186, 299). — N'y a-t-il pas lieu de rattacher aux Gherardini de Toscane le peintre italien Gio. Ghirardini, auteur de l'ouvrage ci-après que j'extrais du catalogue n° 263 de M. A. Durel, libraire, 21, rue de l'Ancienne Comédie, à Paris ?

1211. Ghirardini (Giov.). Relation du voyage fait à la Chine sur le vaisseau

(1) Lettres et documents particuliers.

l'Amphitrite, en l'année 1698, par le sieur Gio. Ghirardini, peintre italien. *Paris, Nic, Pepie*, 1700, in-12, veau granit. (*Rel. anc.*) 6 fr. F. L. A. H. M.

—

Martine de Ginestous-la-Tourette (LV, 390). — Je crois que Marie-Anne de Chambaud de Bavay qui épousa, le 13 juillet 1698, dans l'église de Saint-Jean de-Valence, André de Mérez, maître ordinaire dans la chambre des comptes de Grenoble, descendait de l'alliance Chambaud-Ginestous. De ce mariage naquit une fille unique, Marie de Mérez, dame de Chépy, qui se maria, le 2 février 1728, à Vourey, près de Tullins, avec Joseph-Gabriel de Cordoue. L'on peut suivre la postérité issue de ce mariage jusqu'à nos jours, qu'elle est représentée par les familles de Florans, de Monier de la Sizeranne, de Mandat de Grancey, etc. Comme la famille de Chambaud, originaire du Vivarais, était passée en Dauphiné, probablement, en consultant le *Nobiliaire du Dauphiné*, par Rivoire de la Batie, trouvera-t-on des renseignements sur elle, aussi bien que sur l'alliance avec les Ginestous.

G.-P. Le Lieur d'Avost.

—

Diane de Ginestous (LV, 390). — Barthélemy de Boyer, seigneur de Camprieu, du Reyez, mari de Diane de Ginestous, fit enregistrer son blason dans l'*Armorial général* de 1696 à Alais (*Revue des questions héraldiques*, *VI*, 651).

Barthélemy-Laurent de Boyer de Camprieu, né le 5 août 1770 à Ganges (diocèse de Montpellier), fut admis à l'école militaire en 1781, sur preuves de noblesse qui existent encore au Cabinet des Titres. Il descendait probablement de Diane de Ginestous : à l'aide de ces preuves l'on pourra établir l'ascendance de ce personnage, et peut-être aussi la filiation de Diane de Ginestous.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le père Huc (LV, 275, 414, 472). — Notre érudit collègue, le Dr Bougon a, je pense, été trahi — accident bien naturel — par ses souvenirs de 1860. Le P. Huc, que je sache, ne fut jamais jésuite, mais lazariste. En outre, ce n'est pas un aérolithe *de la grosseur d'une meule de moulin* que ce missionnaire a observé en Tartarie ; il n'y aurait là rien de très extraordinaire. C'était un grêlon. La différence est sérieuse :

La grêle, dit M. Huc (tome Ier, chap. Ier, page 6) tombe fréquemment dans ce malheureux pays, et souvent elle est d'une grosseur extraordinaire. Nous y avons vu des grêlons de la pesanteur de douze livres. Il suffit quelquefois d'un instant pour exterminer des troupeaux entiers. En 1843, pendant le temps d'un grand orage, on entendit dans les airs comme le bruit d'un vent terrible ; et bientôt il tomba dans un champ, non loin de notre maison, un morceau de glace plus gros qu'une meule de moulin. On le cassa avec des haches, et quoiqu'on fût au temps des plus fortes chaleurs, il fut trois jours à fondre entièrement.

M. Huc, je crois, était de Toulouse.

G. de Fontenay.

***

Je remercie les aimables confrères de leurs réponses. Ce sont les catalogues de libraires, qui se copient tous sans en excepter un seul, et qui pour aider à la vente, signalent l'intéressant ouvrage du P. Huc, comme ayant été mis à l'index. Mais je vois avec plaisir que c'est une erreur. Leslie.

—

Jacquart (Antoine) (LV, 334). — Le peintre d'origine poitevine qui mourut à Blesles le 18 mars 1680, était très probablement un fils d'Antoine Jacquard (et non Jacquart) qui grava à Poitiers, de 1613 à 1640, une centaine de planches d'ornements et de frontispices de livres. On trouvera des détails sur cet artiste de talent dans le *Bulletin du Bibliophile*, mai et juin 1906, où a paru l'étude suivante : Henri Clouzot, *Antoine Jacquard et les graveurs poitevins au* XVIIe *siècle*, suivi du catalogue de l'œuvre de Jacquard, portrait. Jef.

—

La Rivière (de). — Nieul (de) LV, 445). — Col. 445, ligne 31, lire *barbeaux* au lieu de *tableaux*.

—

Mme Lejai, libraire en 1794, devenue Mme de Pontécoulant (LV, 390). — Anne-Elisabeth Marais, veuve Lejay, épousa, au mois d'août 1794, Gustave Le Doulcet, marquis de Pontécoulant, et mourut à Paris le 17 janvier 1884.

G. P. Le Lieur d'Avost.

***

Le libraire Lejai, qui écrivait aussi son nom Le Jay, demeurait en 1770 « rue Saint-Jacques, au-dessus de celle des Mathurins, à l'enseigne du Grand Corneille ».

Ses éditions sont reconnaissables, en ce qu'elles portent sur le titre le portrait de P. Corneille, dans un médaillon entouré des mots : *Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée*, gravé tantôt sur cuivre, tantôt sur bois.

J.-C. Wigg.

—

L'infirmité de la duchesse de Montpensier (LV, 441). — Titre rectifié.

—

Marie-Anne Françoise Mouchard (LV, 275, 364, 416). — Marie-Anne-Françoise Mouchard, fille de Messire François-Abraham-Marie Mouchard, Ecuyer, Seigneur de la Garde aux Valets, Conseiller-secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, Receveur général des finances de Champagne, et de Dame Anne-Louise Lazur, naquit à Paris en 1738, et par contrat du 1er mars 1753, à l'âge de 15 ans, épousa Claude de Beauharnais, chevalier, comte des Roches-Baritaud, seigneur de la Chaussée, de la Boufferie, de la Cour, né à Rochefort le 16 janvier 1717.

Le 15 mars 1756, il était capitaine des vaisseaux du Roy.

C'est après avoir soutenu, le 21 février 1759, un vaillant combat sur la *Bellone* qu'il commandait, en revenant de la Martinique, qu'il fut fait comte des Roches-Baritaud. Il termina sa carrière comme chef d'escadre.

R. Pichevin.

—

Paul de Musset et Lamartine (LIV, 949 ; LV, 193, 248). — Monsieur Léon Séché, dans la *Revue de Paris* de décembre dernier, a rappelé le passage de la Biographie d'Alfred de Musset par P. de Musset où la sincérité de Lamartine semble être mise en doute. Voici brièvement les faits :

A. de Musset publia, en 1836, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une épître adressée à Lamartine, laquelle ne reçut pas de réponse.

Dans le XIXe fascicule de son cours de littérature, Lamartine, parlant de cette épître, dit en substance : « Quand j'eus lu le *Rhin Allemand* de Musset, j'eus une très mauvaise opinion des facultés lyriques de ce jeune homme ; je ne revins sur cette prévention que quelques années après, quand un pâtre m'ayant remis dans le parc de Saint-Point un numéro de *Revue littéraire* j'y lus l'épître à moi adressée. »

Rapportant ce passage, P. de Musset écrit : Le *Rhin Allemand* est de 1841 et l'épître parue dans la *Revue des Deux-Mondes* le 1er mars 1836, « il faut donc nécessairement que la mémoire de M. de Lamartine l'ait bien mal servi, lorsqu'il a voulu se rappeler les véritables raisons de son silence, ou que le pâtre chargé de lui porter la livraison de la *Revue des Deux-Mondes* ait mis plus de cinq ans à le chercher dans le parc de Saint-Point »

Lamartine n'a pas dit que ce fut dans la *Revue des Deux-Mondes* qu'il lut cette épître ; il écrit en effet : « un petit berger... me remit dans la main un numéro de revue littéraire. » Rien ne nous autorise à supposer que cette revue littéraire soit la *Revue des Deux-Mondes*. Je crois, pour ma part, que c'est dans une revue autre que la *Revue des Deux-Mondes* que l'auteur de *Jocelyn* lut cette épître ; que signifient alors ces lignes de P. de Musset : « Le 1er mars 1836, elle (l'épître) parut dans la *Revue des Deux-Mondes*. Quelque temps après, Alfred reçut un billet de M. de Lamartine, qui l'engageait à venir » ; il y courut et *des relations suivies furent la conséquence de cette visite?*

Comment supposer que le poète du Lac ne se soit pas souvenu de ces relations qui auraient duré quatre mois environ ? Seul P. de Musset en a parlé en 1877, huit ans après la mort de Lamartine, dans la biographie de son frère. Le poète du Lac vit pour la première fois Alfred de Musset chez Nodier ; plus tard, il se trouva « une ou deux fois assis à côté de lui aux séances d'élection de l'Académie française » où ils échangèrent « quelques-unes de ces questions et de ces réponses insignifiantes que s'adressent DEUX INCONNUS » (18e ent. 441-442) « *Deux inconnus*, est-ce là le qualificatif qui convient à des personnes qui, durant quatre mois, ont eu des relations suivies ? Si ces rapports avaient existé, que signifieraient les regrets exprimés par Lamartine : « O Musset, pardonne-moi... si je t'avais lu... je t'aurais demandé ton amitié » ?

Comment, me direz-vous, ces relations n'ont pas existé, mais P. de Musset n'a-t-il pas écrit : je fus fort étonné de voir dans le 19° entretien « que M. de Lamartine avait perdu totalement le souvenir de ses bons rapports avec Alfred de Musset et qu'en le *retrouvant* à l'Institut en 1852, *il avait cru lui parler pour la première fois* ». Ces lignes indiquent clairement, en effet, que des relations antérieures ont existé entre ces deux poètes ; malheureusement, elles ne se trouvent nulle part chez Lamartine ! Je crois donc pouvoir conclure que de « bons rapports » entre A. de Musset et Lamartine n'ont existé que dans l'imagination de P. de Musset ; et que l'auteur de *Raphaël* fut, dans cette occasion — comme toujours, du reste — fidèle à la vérité !

Excusez-moi si je relève maintenant quelques erreurs ! M. Léon Séché écrit dans la *Revue de Paris* : après la lettre de P. de Musset à Lamartine, ce dernier résolut « de consacrer au poète des *Nuits* un nouvel entretien » qui fut l'entretien 19. C'est là une erreur. Lamartine, en juin 1857, avait l'intention de destiner l'entretien 19 à l'étude des œuvres de Musset ; je lis en effet ce post-scriptum adressé à la jeunesse . « Lis avec moi maintenant ces pages de ton poète favori,» etc.. Que signifient ces lignes, sinon que dans un entretien postérieur, il étudiera les œuvres de Musset ?

MM. Séché et Pauliex ont affirmé que la réponse en vers de Lamartine à Musset ne parut jamais ; ils se trompent. Lamartine dit en effet (entretien 19°, p. 69-70) : « Je me hâtai de coudre à ce commencement (de réponse publié pages 67-68) un mauvais lambeau de fin, sans qu'il y eût ni milieu, ni corps, ni âme à ces vers ! Aussi restèrent-ils ce qu'ils sont dans mes œuvres, aussi médiocres et aussi indignes de lui que de moi-même. Je rougis en les lisant de *les avoir laissé publier.* »

A. Chesnier du Chesne.

—

Mme Renaudin. La tante de Joséphine (LIV, 550 ; LV, 119, 347).

Alexandre Beauharnais était marié à Mlle Tascher de la Pagerie, parente de ma mère, et qui a été depuis, par un des jeux le plus singuliers de la fortune, l'impératrice Joséphine. Cette union, formée sous de fâcheux auspices, n'était point heureuse. Forcé par son père, qui avait pour maîtresse une Mme Renaudin, tante de Mlle de la Pagerie, il l'avait épousée à contre-cœur et n'avait pas tardé à s'en détacher, tant par ressentiment de la contrainte qu'il avait éprouvée à cause d'elle que par ses doutes sur sa fidélité : la naissance d'une fille, que sa femme mit au monde quelques mois après son départ pour la Martinique, en 1782, et qui a été Hortense Beauharnais, reine de Hollande, détermina leur rupture complète.

Souvenirs et fragments pour servir aux mémoires de ma vie et de mon temps, par le marquis de Bouillé... publiés par P.-L. de Kermaigant. Paris, Picard et fils, 1906 in-8° tome I, page 52. L.

—

Le Swastika (LV, 450). — La croix gammée ou *swastika* des Indiens est commune sur les vieux vases grecs (*Collignon*, hist. cér. grecque, p. 18-19).

D'autre part, les anciens normands la nommaient le *marteau de Thor* et elle représente schématiquement assez bien le tournoiement d un marteau. Ce signe se trouve assez fréquemment sur les pierres à inscriptions runiques de 850 à 950, et M. de Rochas en trouvera des exemples dans l'*Icelandic prose reader* de Vigfusson (p. 447, cf. p. 453). Il est assez curieux que plus tard, chez les derniers défenseurs des Dieux anciens, les aliments furent consacrés par le *marteau de Thor* comme les chrétiens les bénissaient alors par le symbole de leur religion (*loc. cit.*, p. 403).

Cette croix gammée a donc pu se conserver comme signe mystérieux de ralliement, et, si la famille de Rochas est d'origine normande, le fait indiqué pourrait dévoiler un certain attachement secret aux doctrines du passé. R. Dumon.

* * *

Je ne répondrai pas directement à la question de M. de Rochas, mais je lui fournirai, du moins, un renseignement capable de l'intéresser. Le swastika existe au Japon, où il a un autre nom, dont je me souviens avec une exactitude insuffisante qui m'empêche de l'écrire ; il y joue même, mis en breloque émaillée noir et rouge sur or, le rôle de porte bonheur. Le signe n'est pas exactement semblable à celui que publie le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, mais il le rappelle beaucoup, et M. de Rochas sait que sur les

pierres druidiques il diffère déjà souvent. A l'avers de la petite médaille est indiqué un soleil, — le soleil qui décore l'étendard du Nippon. — Je tiens l'objet à la disposition de notre collaborateur, s'il l'intéresse. Il n'est d'ailleurs pas rare et on en vend à Paris. Je ne dis pas un peu que ceci ne semble point une réclame.

A. L.

—

La particule de (LV, 276). — Au temps déjà lointain où je débutais dans la presse, j'étais tombé dans le sot travers de signer d'un pseudonyme avec la particule. Un de mes collaborateurs, esprit très cultivé, connaissant à merveille sa langue.me donna une petite leçon. C'était Clair Tisseur, l'architecte auquel Lyon doit entre autres édifices remarquables, les églises Sainte-Blandine et du Bon Pasteur, et, dans un autre ordre d'idées, LE LITTRÉ DE LA GRAND' CÔTE. à l'*usage de ceux qui veulent parler et écrire correctement*, par NIZIER DU PUITSPELU.

Il me disait que la particule *de*, *du*, ou *des* ne se met jamais en signature, si elle n'est précédée d'un titre, d'un prénom ou d'une initiale. Règle conforme à la règle anglaise qui veut un prénom avant le mot *sir*. Ainsi sir Charles Dilke et non sir Dilke.

Nizier du Puitspelu était bon juge, il appartenait à une famille de lettrés et lui-même maniait admirablement la plume soit en français soit en *lyonnais*, en sa qualité de président et d'unique membre de l'Académie du Gourguillon.

Quelque chose comme l'académie de la rue Mouffetard.

Polémiste — et il le fut dans notre campagne ardente, mais courtoise contre le 16 mai — il n'eut jamais dit en parlant du maréchal-Président : de Mac-Mahon ; il disait Mac-Mahon tout court, lorsqu'il n'employait pas le titre militaire ou le simple monsieur.

Je crois bien qu'il avait raison, car au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, aucun écrivain n'emploie la particule quand on ne donne ni du monsieur, ni du sieur, ni le titre.

Cette règle semble oubliée aujourd'hui où l'on donne du de, sans employer monsieur, à tout personnage ayant ou s'étant octroyé le droit de se dire noble.

ARDOUIN-DUMAZET.

La noblesse sous la troisième République (LIV, 895, 981 ; LV, 81, 196, 248, 310, 367, 411, 477). — L'article 259 du Code Pénal n'étant pas abrogé, non plus que celui de la Charte relatif à la noblesse, il n'est pas exact de dire, avec M. Hobby, que « la législation existante ne comporte aucune espèce de sanction ou de pénalité » ; et, à l'heure actuelle, si quelqu'un veut exiger l'insertion d'un titre de noblesse dans un acte de l'Etat civil, il doit produire à l'appui de sa prétention un arrêté d'investiture. Le vicomte DE BONALD.

* * *

Un noble étranger de passage en France, ou un français ayant obtenu un titre étranger (comte romain par exemple) peut-il sur un acte d'état civil faire *suivre* son nom de son titre ? T. DE V.

* * *

Les renseignements que j'ai donnés sur les *cinq comtes romains*, confirmés par décrets du président de la République, m'ont été fournis par les titulaires eux-mêmes, pour être publiés dans l'*Armorial des princes, ducs, marquis, barons et comtes romains*, par M. L. de Magny, en 1890. Ils sont *absolument certains*, malgré l'affirmation contraire de M. Monier.

Depuis, je lis, dans le livre : *Titres, pairies et anoblissement de la Restauration*, par M. Révérend, que le vicomte Marie-Joseph-Hubert Vaïsse de Rainneville, sénateur de la Somme (1876-1882), créé marquis romain par bref pontifical du 6 août 1861, fut autorisé, par arrêté ministériel du 24 septembre 1874, à porter le titre de marquis en France. Ce titulaire est mort sans postérité à Paris. le 29 janvier 1894.

Je ne suis pas encore parvenu à élucider la question relative à un comte de La Rochefoucauld qui aurait obtenu l'investiture d'un titre ducal. Le cas n'est pas nouveau pour les descendants des titulaires du premier Empire, de la Restauration et du gouvernement de Louis-Philippe. En effet, il est notoire que le prince-duc, Pierre-Laurent-Léopold-Eugène de Bauffremont a obtenu, par arrêté ministériel du 1er avril 1898, l'investiture du titre de comte accordé à son aïeul par lettres patentes de Napoléon Ier, du 3 mai 1810. Il y en a encore d'autres à ma connaissance.

O'KELLY DE GALWAY.

Décoration du lis (XLII à XLVI ; XLVIII ; LII ; LIII. — Voici une ordonnance qui se réfère à cette question :

Ordonnance portant autorisation à la Garde Nationale de Paris, d'ajouter un *liseré bleu* de Roi *au ruban blanc* de la Décoration du lys.

Décision du roi rendue en Conseil des Ministres, séance du 5 *août 1814*.

L. G.

—

Deux tableaux de Paul Véronèse (LIII ; LV, 254, 312, 423). — Je viens de lire, avec le plus grand intérêt, les trois articles signés Pierre, et particulièrement le dernier, dans lequel il donne une liste assez longue des « répétitions » de Paul Véronèse. Qu'il me permette d'y joindre un nouvel exemple. Mon père a acheté, en 1833 ou 1834 — je vérifierai la date à Luxeuil — une grande collection de tableaux, objets d'art, antiquités, médailles, collections d'histoire naturelle, manuscrits et livres ayant appartenu à un amateur alors très connu, inspecteur des eaux de Luxeuil, ami de Dom Grappin et des principaux érudits de son temps, le Dr Leclerc. Dans cette collection se trouvait le tableau de la Procession de la Ligue, avec notice en vers, que j'ai fait connaître dans l'*Intermédiaire* il y a deux ans environ. Il se trouvait aussi plusieurs autres toiles curieuses (1) et parmi elles un tableau original de Paul Véronèse, représentant les disciples d'Emmaüs. Selon la tradition transmise par la famille du vendeur, ce tableau aurait été acquis, pendant la Révolution, par un député de la Haute-Saône (dont on m'a dit autrefois le nom). Ce député assistait au pillage d'un hôtel ou d'un château appartenant, si je ne me trompe, à la famillle de Conti. On arracha la toile d'un cadre magnifique et il revendit cette toile pour un prix modique. Il voulut la faire entrer dans un cadre qu'il possédait et pour cela en *coupa* les bords. La figure d'un des fils du roi peint par Paul Véronèse, subit aussi dans la bagarre une détérioration grave (elle fit place à un trou de la toile). Mon père fit réparer celle-ci par un célèbre peintre (Paul Delaroche, je crois (1)) qui lui avait offert (vainement) un prix supérieur à celui qu'avait coûté la collection entière.

Maintenant, pourrai-je demander ce qu'est devenu l'exemplaire des *Disciples d'Emmaüs* dont parle M. Pierre (LV, col. 256), et qui a figuré dans la salle de Bryan en l'an VI ? Je ne pense pas qu'il ait rien de commun avec l'exemplaire du Louvre. Connaît-on, historiquement, d'autres répétitions des disciples d'Emmaüs, par exemple, dans les catalogues du XVIIIe siècle ?

Pour en revenir à mon tableau, mon avis est un peu suspect, je l'avoue, mais il me semble que la figure du Christ y est plus belle et plus idéale que dans l'exemplaire du Louvre.

E. Revillout.

(1) Je signalerai particulièrement aussi une réplique sur parchemin de la descente au tombeau de Fra Bartolemeo Quidone dont on possède le tableau sur toile au Louvre. Le même sujet à peu près, (la Descente de croix, par Annibal Carrache) se trouve aussi dans une collection ainsi que des Chardin, de beaux flamands parmi lesquels on remarque une vierge allaitant, une fort belle tête de l'*Ecce homo* traité à l'italienne, les 4 âges de Valentin, plusieurs belles miniatures, de jolis paysages français, sur bois et sur porcelaine, des sculptures, telles que le buste de Voltaire, le portrait de Galeas Visconti, premier duc de Milan, une Vénus sur bois en ronde bosse et de précieux antiques, etc. Nous possédions aussi un magnifique Evangéliaire décrit avec enthousiasme par les bénédictins du XVIIIe siècle, évangéliaire dont mon frère s'est défait malheureusement et qui a été vendu vingt cinq mille francs à la vente Firmin-Didot. Il est, parait-il, à la Bibliothèque nationale.

(1) Ou peut-être Delacroix. Mes souvenirs d'enfance flottent entre ces deux noms et je n'avais pu apprécier alors la différence de leurs talents.

—

Titre d'un ouvrage de 1609 à retrouver (LIV, 838). — On nous demande le titre d'un in-8° « imprimé vers 1605 » (?) — pourquoi la rubrique dit-elle 1609 ? — et traitant d'*Histoires anciennes et modernes appariées*.

Je ne connais qu'un livre qui réponde à peu près à cette description, puisque le titre manque et que la date est donnée approximativement :

P. de Saint-Julien. *Gemelles, ou pareilles, recueillies de divers autheurs, tant grecs, latins, que françois.* — Lyon. Ch. Pesnot. 1584, 8°.

Pierre de Saint-Julien (1520-1593), non picard, mais bourguignon, était protonotaire apostolique et chanoine de Mâcon. A-t-il été fait une réimpression de son livre « vers 1605 » ? ou est-ce simplement l'édition de 1584 à laquelle l'auteur de la question avait attribué une date trop tardive ? S.

—

Les Yzidies (LV, 279). — Les Yzidies ou Yézidies sont appelés par leurs voisins Mahométans, Chrétiens ou Juifs Chaïtani, ou serviteurs de l'Adversaire, de Satan. Cette secte a une doctrine cachée, et on accuse ses membres de tous les crimes. Sont-ils une continuation de la fameuse société des Assassins du Vieux de la Montagne ? — Ils paraissent se rapprocher des payens Anzarich, mais on ne sait rien de certain sur ces étranges sectaires, et d'ailleurs guère plus sur les Druses. — Voir : *Dictionn. de Vivien de St-Martin, V° Yézidi, et Ansarich.* — Aussi : *La Syrie sous le gouvernement de Méhémet-Ali, par Ferdinand Périer, aide de camp de Soliman Pacha.* (Paris A. Bertrand 1842) pages 275 et suiv.

G. Le H.

***

On trouve en vente à la Bibliothèque du musée Guimet un petit ouvrage sur les *Yézidies.* P. G.

—

Nerée (LV, 168, 427). — Je ne crois pas que *R. J. Nerée* ait été un pseudonyme, car un certain *Richard-Jean de Nerée*, née à Caen en 1579, se rend en Hollande, et est inscrit à Leyde comme étudiant en théologie le 17 novembre 1601. Il a été pasteur wallon et a traduit en français les actes synodaux de Dordrecht. Il s'est marié à Leyde le 24 août 1404, à *Anne von Wynhoff*, j f. d'Utrecht [fille de Johan (conseil du comte de Bentheim, plus tard maire de Zutphen) et de Catharina von Heiwel], dont six enfants. La famille existe encore en Hollande. Si monsieur *A. Doïm* le désire, je lui enverrai tous les renseignements nécessaires et l'état présent complet.

M.-G. Wildeman.

***

Un souvenir à côté. Le nom « Nerée » peut avoir été commun ou avoir subsisté. Vers 1884 existait à la chambre des sous-officiers de la 6e batterie du 27e d'artillerie, à Douai, une brosse dans laquelle des crins blancs avaient été disposés de façon à tracer le mot « Nerée ». Personne, je crois, ne se souvenait avoir connu le fabricant ni le propriétaire primitif de l'objet. Je ne sais non plus, malheureusement, rien de R. T. Nerée Sglpn.

—

Imposer et en imposer (LV, 392, 489). — En imposer signifie donner à autrui une certaine idée de son importance à soi. Oroel.

—

Civadière (LV, 338). — La civadière était une vergue *toujours horizontale*, située sous le beaupré des anciens navires. « Vous portiez votre épée en quart de civadière » c'est-à-dire sous un angle de 45 degrés ; la position fière d'un homme qui appuie sa main gauche sur le pommeau de son arme. Le manteau n'a rien à faire ici.

Thix.

***

La civadière était une voile carrée que l'on établissait autrefois sur la vergue de même nom. S'il faut en croire la tradition, elle servait à un vaisseau désemparé de tous ses mâts, si ce n'est du beaupré, à battre en retraite lorsqu'il allait être pris. Quoi qu'il en soit, la civadière faisait face au cap, à la tête, au bec, au museau du navire. Gonflée comme un sac tant par le vent que par la mer qui la remplissait parfois, elle semblait offrir l'orge et l'avoine au coursier naval. Cette analogie est incontestablement l'étymologie du mot, qui nous vient de l'espagnol *cebadera*, terme de mer (on sait, par un passage du *Premier voyage de Christophe Colomb*, que la civadière était une des voiles de la caravelle à la fin du xve siècle) qui signifiait d'abord pitance d'une bête de somme, de *cebada*, orge, *cebar*, manger. Dans les patois du midi, civada, encivada, encibada, signifient orge, avoine, nourriture du cheval. La civadière est le sac à l'avoine.

Avec son esprit inventif et observateur, Victor Hugo, parlant d'un personnage qui vivait avant quatre vingt-neuf, et cherchant une rime à galant incendiaire, a été fort heureusement inspiré, en avançant qu'il portait son épée en quart de civadière.

C'est une parlante image, car tous, nous avons vu, dans de nombreux portraits,

des gentilshommes, appuyant la main sur leurs épées et les rendant ainsi rigides, comme un mât de civadière, et, relevant par suite leurs manteaux plus ou moins. Ce qui formait une espèce de sac de dimension variée, assimilable à la voile de la civadière. EREUVAO.

—

Les jaquemarts de France (LIV, 918, 711, 758, 821, 870, 986 ; LV, 43, 481). — Le beffroi municipal de Moulins (Allier) est connu, lui aussi, sous le nom de Jacquemard qui lui vient de la famille d'automates sonneurs de son horloge (xvᵉ siècle) 1455.

En 1404, le receveur de la ville de Moulins donne au receveur du duc, André Prota, et par le commandement des gens des comptes de monseigneur le duc de Bourbon : 19 liv. 10 sous sur le produit de la maille pour construire la (tour du reloge) du costé de Nostre-Dame-de-Molins.

En 1406, dans le compte suivant, le receveur du fait commun verse à celui du duc 77 liv. 18 sous 6 deniers, dans ce même but.

Le duc construisait à ses frais, en grande partie et lui-même la tour de l'horloge au centre de la ville.

On peut consulter avec fruit sur l'histoire de ce Jacquemard de Moulins:

R. de Quirielle. *Guide archéologique dans Moulins*, in-16 illustré, 1892-1900.

Revue Bourbonnaise 1884, page 24.

Histoire de Moulins, H. Faure, tome II.

Jolimont, *Allier pittoresque*, texte pages 12 et 13 et lithographie.

Achille Allier *L'Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*, tome II. Moulins, Desrosiers 1833.

C. Grégoire, *Moulins au XVᵉ, XVIᵉ siècle*, 1901.

« (1) Notre beffroi est une tour carrée, simple mais pleine d'élan et d'une belle hauteur.

Un incendie en 1655 détruisit le campanile primitif, l'horloge, la cloche et les Jacquemards gothiques.

La maçonnerie primitive du beffroi resta intacte jusqu'à sa corniche terminale munie de gargouilles aux angles. Depuis les réparations de 1656, le dernier étage présente une balustrade en encorbellement divisée par des piliers qui supportent la toiture. Sur cette toiture aux pentes bombées s'élève un lanternon octogonal coiffé en dôme et abritant la cloche sur laquelle frappaient les 4 Jacquemards.

(1) De Querille *Guide archéologique*.

Ceux-ci, immobilisés depuis un siècle, se tiennent sur un petit balcon qui règne autour du lanternon.

La cloche refondue fut bénie le 18 septembre 1656 et baptisée, « Marie-Anne » du nom de la reine Anne d'Autriche.

Le campanile subit quelques retouches; en 1667 on l'orna d'une couronne royale en tôle repoussée et dorée qui disparut à la Révolution (1794) de cette décoration il ne subsiste que la girouette dont le pavillon est fait d'un soleil doré, de cette réparation aussi, les vêtements des Jacquemard dont le père porte le costume militaire du xviiiᵉ siècle ainsi que la femme et les enfants.

Le père sonnait les heures, la femme les demies, les enfants les quarts. Le campanile actuel fut terminé en 1811.

La dernière réparation importante effectuée en 1873 permit au Bibliothécaire de la ville de relever les inscriptions des trois cloches qui sont dans l'intérieur de la tour : elles sont publiées en fac-simile dans le Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais tome XII, pages 420 et 421.

(1) Les gages de l'horloger chargé de régler la marche assez peu régulière du mécanisme furent longtemps de 100 livres par an payables par trimestre.

A partir de 1775 il toucha 18 livres par mois pour sonner le timbre et pour suppléer en partie la famille Jacquemard.

A notre époque, on donne en adjudication ce service.

Ce n'est qu'en 1899 que par une anomalie bien singulière, la ville put racheter au prix de 1.650 francs le rez-de-chaussée de la tour, qui appartenait encore à un particulier.

Cette chambre, indépendante de l'escalier du Jacquemard, fut occupée très longtemps par des notaires ou écrivains publics; elle est en ce moment, le magasin d'une revendeuse de légumes, qui tient ce local en bail de la ville.

L. G. MOULINS.

(1) N° 247, inventaire municipal xviiiᵉ siècle.

Académie de jeunes gentilshommes au XVIIIe siècle (LV, 329,463). — Dans cette acception, ce mot servait à désigner un lieu où la jeune noblesse apprenait à monter à cheval, à faire des armes et se perfectionnait dans les exercices en honneur alors parmi les gens de qualité (Tous les dictionnaires).

QUARTEBL.

—

La première femme avocate (LIV, 3). — La fonction d'avocat était, chez les Romains comme chez les Grecs, un office masculin.

Il y eut, cependant, à Rome, deux femmes, Amasie et Hortensie, qui plaidèrent avec distinction, mais une troisième nommée Afranie, qui plaidait pour elle-même, scandalisa tellement les juges par sa loquacité, son effronterie et ses emportements, qu'il lui fut fait défense de parler en public. On étendit cette défense à toutes les femmes en général, mais une loi du code Théodosien permit aux femmes de parler en justice, seulement pour elles et non pour autrui.

Voir *Magasin Pittoresque*, tomes 2 et 7, pour ce qui concerne aussi les femmes pairs de France. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

« Places à pots de vin » dans les églises (LV, 394). — A l'Ile-d'Yeu (Vendée), autrefois, d'après Eugène Louis (*L'Investigateur*, 1881, p. 231) « les *nouveaux mariés* étaient tenus d'un droit de *metz*, consistant en un pain de 3 livres, un gigot de *mouton* (on sait que les *Prés-Salés* de l'Ile-d'Yeu sont très appréciés), et un *pot de vin...* ». Peut-être les places à pots de vin de l'église de Velluire (Vendée) ont-elles quelques rapports avec cette ancienne coutume, citée en 1710. — D'ailleurs à l'Ile-d'Yeu, dès 1658, on « *afféageait* et *fiéfait* des places dans l'église à ceux qui donnaient quelque chose d'honnête, pour l'entretien. »

MARCEL BAUDOUIN.

***

« Il s'agit, dit la *Croix*, des places réservées aux personnes qui dans d'autres paroisses, par coutume analogue, fournissent, chacune à leur tour, le pain bénit. »

—

Arbres de Sully (T. G. 869 ; XL ; XLI ; XLIV ; XLVI ; XLVII). — Il existe dans le village de Planay (canton de Laignes, Côte-d'Or) un tilleul, encore très vivace, d'une taille gigantesque : son tronc n'a pas moins de sept mètres de pourtour, ses branches s'étendent à plus de trente mètres, et abritent une charmante place publique. Cet arbre est bien certainement un de ceux plantés dans chaque paroisse du temps de Sully.

Pour perpétuer cette tradition, le conseil municipal de cette petite commune de 143 habitants, vient de prendre une délibération pour solliciter le classement du tilleul de Planay parmi les monuments historiques ! Assimiler un arbre à un monument, semble impossible ; mais le désir justement exprimé de conserver intact un bel arbre, probablement unique, montre combien il serait nécessaire de faire aboutir le projet de loi présenté à la Chambre des députés en 1901, pour la conservation de nos sites pittoresques ou historiques de France. A propos des arbres de Sully, notre collaborateur M. Ambroise Tardieu a, avec raison, (XLVII, 625) appelé l'attention sur la société pour la protection des paysages de France.

E. M.

—

Les maisons historiques (LIII ; LIV, 18). — La maison historiquela Rocca, à Castelnovo, où l'Arioste vécut lorsqu'il était gouverneur de la Garfagnana, sera transformée prochainement en un bureau de receveur. Les amis des monuments historiques ont fait des démarches auprès du gouvernement pour que cet édifice fût mis à l'abri de toute profanation. (Avril 1907).

—

Les mots les plus longs (T. G., 616). — Cette question nous a été posée autrefois par notre regretté collaborateur Paul Masson, qui n'était pas le plus sérieux de nos amis. Elle n'est pas grave, mais encore faut-il qu'elle soit résolue, puisqu'on l'a posée. Jusqu'ici elle n'a obtenu qu'une réponse : « anticonstitutionnellement» (25 lettres). Le record est battu depuis longtemps.

En juillet 1884, le mot « déconstitutionnalisation » a été créé à la Chambre par Jules Ferry et répété au Sénat par M. Buffet (séance du 26 juillet). Ce substantif suppose et autorise un adverbe « déconstitutionalisationnellement » (33 lettres).

Mais il y a mieux. Certains sels cristallisent, si j'en crois un récent article, « pseudoparallélipipédicationnellement » (36 lettres). Remarquez que cet imposant néologisme est formé selon les meilleures règles, alors que celui de Jules Ferry pèche au contraire par un redoublement de désinence, qui est loin d'être correct. Remarquez aussi qu'il n'est pas obtenu par agglutination comme les termes de la chimie organique que nous nous gardons bien de citer. Il bat le record et il le bat loyalement, sans fraude ni subterfuge, en trente-six lettres et quinze syllabes.

Toutefois, sur ce terrain-là, nous ne lutterons jamais avec l'équipe allemande : elle est imbattable. On me communique ce chef-d'œuvre, qui signifie, si je ne me trompe : tripoli-pour-les-boutons-de-l'uniforme-du-garçon-de-bureau-du-conseil-supérieur-d'administration-de-la-société-de-navigation-à-vapeur-sur le-lac-des-Quatre-Cantons (encore n'ai-je pas tout traduit) :

Vierwaldætterseedampfschifffahrtsactiengesellschaftoberverwaltungsrathsbureaudienersuniformsknopfpolitur.

Je laisse à de plus patients le soin de compter les lettres... Elles doivent dépasser la centaine. ***.

L'Ode inédite à Napoléon de l'Allemand Platen (LV, 51, 230). — M. Achille Plista nous adresse le texte et la traduction de cette ode magnifique. Les strophes 15, 16 et 17 concernent la Prusse : c'est à cause d'elles que l'ode n'avait pas été publiée.

I

Ihr kennt das alte, grosse Naturgesetz,
Das stets den Dichter neben den Helden stellt ?
O wohl dem Dichter, wenn die zeit ihm
Einen unsterblichen helden vorführt !

II

Doch ehrt die Welt das Ewige ? Liebt sie es ?
Erkennt sie es demüthigen Sinns ? O nein !
Wenn anders du das Grosse singest,
O so besingst du das Unterdrücke !

III

Dich preis'ich, ruhmgegürteter Volkerhirt,
Der nie für sich, der stets für die Welt gedacht :
Wenn du geruht auf tragem Polster,
Würde der Pobel vielleicht dich preisen.

IV

Regier' in Frieden, riethen die Menschen dir,
Ein Rach, wie wenn am Morgen des ersten Tags
Das nichts dem Schopfer rathen wollte :
Schlaf'und erschaffe die Welt doch ja nicht !

V

Es hassten dich die Vœlker, es hazste dich
Wer herrscht im Volk, die Konige hasstendich .
O nicht der Volker, doch mit Recht wohl
Hast du der Konige Hass verschuldet.

VI

O sprich, von wenm verhlendet, von wem betaubt,
Verstand se schlecht dein glühendes Herz die Welt?
Du wolltest, ja du wolltest Freiheit
Deiner eroberten Erde schenken !

VII

Dich, den die Zeit so schnode Tyrann gehohnt,
Dich, rühmt der Dichter einen Tyrannenfeind,
Du bist ihm seines Lieds Harmodius,
Seines gesanges Aristogiton !

I

Il est, vous le savez, une grande loi de nature qui place toujours à côté du héros le poète : Oh ! bien heureux le poète, quand le temps lui amène un héros immortel !

II

Mais le monde honore-t-il l'éternel ? L'aime-t-il ? Le confesse-t il humilié devant lui ? Oh que non ! Toi donc qui, le monde autrement fait, chanterais la grandeur dans son triomphe, chante son écrasement !

III

Je te glorifie, pasteur des peuples ceint de gloire, qui n'eut jamais de pensées que pour l'univers et non pour toi-même : si tu t'étais endormi sur l'oreiller des rois fainéants, c'est la plèbe qui te glorifierait.

IV

Règne en paix, te murmuraient les hommes, conseil qu'au premier des jours le Néant murmura peut-être au Créateur : dors, et ne crée pas les mondes !

V

Ils te haïssaient les peuples ; ils te haïssaient ceux qui dominent les peuples ; mais si tu ne méritais pas la haine des peuples, celle de leurs rois, comme tu l'as bien méritée !

VI

Oh ! dis-le moi, qui est-ce donc qui avait aveuglé le monde et engourdi sa raison, pour qu'il comprît si mal ton cœur embrasé ? A la terre conquise, à la terre qui eût été à toi, tu voulais offrir le présent de la liberté.

VII

Et l'époque t'a appelé vil tyran. Mais le poète te sacre ennemi des tyrans ; tu es l'Harmodius de ses vers, l'Aristogiton de ses chants !

VIII

Du ein Tyrann ? Du waltetest selbest so frei
Und freid geworden ware die welt durch dich :
Frei sind Despoten nie, sie frohnen
Listigen Rathen und Buhlerinnen.

IX

Du ein Tyrann ? Du welcher vernichtete,
Was in Europa drohte mit altem zwang !
Du stürmtest Englands Inselhochmuth
Und das sarmatische Teufelsbollwerk.

X

Bluthund und Wüthrich schalten sie dich,doch warst
Du es gewesen, hatten sie 's nie gesagt !
Nie fiel durch dich ein Held, wie Ney war,
Auf dem Schaffot, noch ein Held wie Riego.

XI

Warst du Tyrann gewesen, du warst es noch ·
Die Kleinen Feinde, die in die Ferse dich
Gestochen, hattest du langst zermalmt du,
Ihre Gebeine gerstreut als Asche.

XII

Du warst Tyrann, du schienst es der zeit fürwahr
Sie musste folgen jedem Gedankenblitz,
Der aus der kühnen Jovisstirn dir
Gottlich und waffengeziert hervorsprang.

XIII

Es herrscht der Geist,auch wider den eignen Wunsch:
Da gilt es kein Gewinsel und Menschenblut,
Wenn eine freie Heldenseele
Riesengedanken ans Licht der Welt bringt.

XIV

Nun seufzt nach dir der Grieche; der Pole seufzt,
(Bald tragt die Welt dasselbige Joch wie er)
Ganz Spanien winselt laut, die Deutschen
Flehen zurücke den Tag von Tilsit.

XV

Weissagen lass dir baldigen Untergang
Der Staaten Absaum ! Als der Gewalt'ge dich
Zerstorte, hat er aus der Bosheit
Giftigen Rachen den zahn gebrochen,

XVI

Du Pest Europas ! Iener gekronte Witz
Ging dir den weg zur Holle so schon voran !
Herzlos und kalt war er, die Staatskunst
Die er dir lehrte, kalt und herzlos !

XVII

Ihr sagt, er theilte Polen ? Er theilte mehr. !
Er theille Deutschland. Herrliches Austrien.
Du fester Eichstamm, um dich her schlingt
Zehrende Ranken ein boser Efeu !

XVIII

Vergassest du Maria Theresien ?
Theresien ? O Himmel, noch mehr als sie
Vergassest du, da tief in Schmach du
Deine Maria Luise stürzest !

VIII

Un tyran, toi ? Comme il était libre ton commandement de maître! Comme le monde serait devenu libre par toi ! Libres, les despotes épris de conseillers fourbes et de maîtresses, ne le sont jamais !

IX

Un tyran, toi ? Toi qui anéantis ce qui menaçait l'Europe du vieil esclavage ; toi qui portais tes coups contre l'orgueil de l'Anglais dans son île, contre la citadelle d'enfer du Sarmate !

X

Ils t'appelaient tigre altéré de sang : ils ne l'eussent jamais dit, si tu l'avais été. Mais ce n'est pas sous ta main qu'est tombé un héros comme Ney, un héros comme Riego.

XI

Si tu l'avais été, tu le serais encore ; car, ces ennemis petits, qui ont piqué ton talon, tu les eusses eu broyés depuis longtemps, et depuis longtemps jeté au vent la poussière de leurs os.

XII

Tyran ! Tu as bien dû paraître tel au monde, car il devait obéir à l'éclair de la pensée s'élançant tout en armes et divine du front hardi du nouveau Jupiter.

XIII

Car l'esprit commande, même malgré lui : ni gémissements, ni sang humain ne comptent quand se fait jour sur le monde la pensée libre et géante du héros.

XIV

Et maintenant, voici que le Grec, que le Polonais soupirent après toi ; — le monde entier subira bientôt lui-même le joug qui pèse sur eux — l'Espagne pleure tout haut ; les Allemands appellent le retour des jours de Tilsitt.

XV

Mais laisse-moi te faire entendre l'annonce de ta chute prochaine, écume des Etats ! Quand le Puissant t'a fracassé, il a brisé la dent empoisonnée de ta gueule malfaisante.

XVI

Oh peste de l'Europe ! Comme il te conduisait bien sur la route de l'enfer, ton fantoche couronné ! Sec et sans cœur lui-même ; sèches et sans cœur ses maximes.

XVII

Vous me dites qu'il a partagé la Pologne : il a partagé bien plus ; il a partagé l'Allemagne. Prends garde, radieuse Autriche, vieux chêne inébranlé ; prends garde au lierre néfaste qui s'enroule autour de toi !

XVIII

Oublies-tu Marie-Thérèse ? Marie-Thérèse ! Hélas, tu as oublié plus encore, lorsque tu as projeté si profondément dans l'infamie ta Marie-Louise !

XIX

O Nacht des Ruhms (Jahrhunderte freuten sich
Dir langst entgegen !) als das erlauchte Bett
Bestieg die blonde Tochter Habsburgs
Mit dem unsterblichen Sohn der Freiheit !

XX

O Konig Roms, der einst der erlosten Welt
Vorleuchten sollte, funkelnder Morgenstern !,
Die Waffen deines Altervaters
Lullten dir schreckliche Wiegenlieder !

XXI

Da brannte Moskau, widernatürlich warf
Inseig'ne Haus die Fackel das schnode Volk !
Eisfelder starrten dir entgegen,
Ja, da besiegte den Geist die Schwerkraft.

XXII

Zum letzten Mal noch ehrte die falsche Zeit
Des Triumphators heiliges Lorbeerhaupt,
Da er an milder Küste landend,
Als ein Umjubelter flog durch Frankreich !

XXIII

O schnoder Wechsel ! Erde, wo ist dein Held ?
Wo peitscht ihn hin das Ruder ? Der weisse Schaum
Einsamer Brandung netzt die Ferse
Mitten im brausenden Ozean ihm !

XXIV

Und nachtlich horl man, über dem Uferfels
Hohlstimmig schrei'n die grassliche Nemesis :
Dein letzter Athemzug, o Heros,
Werde der Sterbemoment der Freiheit !

XXV

Doch mild're Stimmen tonen ein mild'res Lied,
Sei's dass das Meer verborgene Nymphen hegt,
Wie alte Volker fabeln, oder
Ist es die leise Musik des Wassers ?

XXVI

Sie locken oft den Schiffer der wilden Bucht
Mit süsser Wehmuth Klageton heran :
O Kommt mit uns und wandelt schweigend
Uber dem grabe der wüsten Insel !

XXVII

Europa stand nicht neben dem Katafalk
Der deine Leiche trug, die gestirne nur
Entloderten als Kandelaber,
Wahrend wie Waffen erklang das Weltmeer.

XXVIII

Wenn du die Rathsel deines Berufs erkannt,
Du warst des Lobs nie sterbender Dichter werth :
Du warest ihres Liedes Carmodius,
Ihres gesanges Aristogiton.

XIX

O nuit de gloire, nuit attendue des siècles réjouis à l'avance, nuit qui avait vu monter au lit nuptial la blonde fille des Habsbourg et le fils immortel de la Liberté !

XX

O roi de Rome, astre qui devait briller sur le monde libéré, étoile du matin : quelles chansons terribles le fracas des armes a chantées pour bercer ton sommeil !

XXI

Le vil peuple dénaturé avait jeté la torché incendiaire dans sa propre maison ; Moscou brûlait ; des champs de glace s'étendaient rigides et sans fin ; l'esprit enfin était vaincu par le poids.

XXII

Une fois encore, l'époque menteuse honora la tête sacrée du triomphateur quand, abordant à la côte aimée du soleil, il apporta l'allégresse à toute la France.

XXIII

Oh, exécrable renversement des choses ! Terre, où est-il ton héros ? Où l'emportent les coups de fouet de la rame sur les eaux ? Et le voilà solitaire au milieu de l'Océan immense qui gronde et jette son écume blanche sur ses pieds !

XXIV

Et la nuit, passe sur les rochers du rivage, la voix rauque et odieuse de la Némésis qui lui crie : tes derniers soupirs, mon héros, seront les derniers sacrements de la liberté.

XXV

Pourtant, des voix plus douces font entendre de moins âpres mélodies, chant des vierges de la mer célébrées par les fables des peuples d'autrefois, ou harmonie des ondes elles-mêmes.

XXVI

Elles invitent le navigateur ; elles l'appellent vers la baie sauvage par la suave mélancolie de leur plainte : « Viens avec nous, viens errer en silence auprès du tombeau que garde l'île désolée ! »

XXVII

L'Europe n'était pas rangée autour de ton catafalque, ô héros ; les astres furent les seuls flambeaux qui s'allumèrent pour ta mort, et pour décharge de canons, tu eus la voix de la mer.

XXVIII

C'est que tu n'as pas deviné ce que ce monde voulait de toi ; sinon, tu aurais la louange des poètes qui ne meurent pas ; tu serais l'Harmodius de leurs vers, l'Aristogiton de leurs chants.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

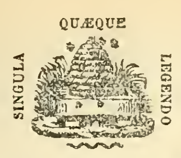
Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LV° Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Avril 1907.

43e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1145 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

L'épée du grand Frédéric. — L'épée prise à Potsdam et apportée à Paris, aux Invalides, n'est pas aux Invalides, et n'est pas à Potsdam. On s'est demandé (tome XX, 262), et cette question n'a pas eu d'écho, si cette épée n'avait pas été scellée, brisée dans la muraille des Invalides. Ce qui est certain, c'est quelle a disparu au moment de l'entrée des alliés en 1814, et qu'on ne sait encore, je crois, comment. Ce petit problème d'histoire mériterait bien d'être élucidé. Dans la famille du maréchal Serurier, qui commandait les Invalides à l'époque, n'a-t-on recueilli aucun récit sur cette étrange disparition ? Y.

—

La mort de Don Carlos, fils de Philippe II. — La fin mystérieuse de Don Carlos, le fils du roi d'Espagne, Philippe II, a préoccupé combien d'historiens, de poètes, d'auteurs dramatiques, et n'a jamais été bien éclaircie. Je ne sais si l'*Intermédiaire* a jamais soumis la question à ses lecteurs. En tout cas, elle s'est toujours posée ainsi : Carlos est-il mort na-

turellement dans sa prison ? Ou a-t-il été frappé sur l'ordre de son père ?

Miot de Mélito, dans une note de ses *Mémoires* (Edition M. Lévy, 1873, t. III, p. 262), raconte que, pendant son séjour en Espagne, vers 1809, descendu au « Panthéon des Infants », voisin du Panthon où sont enterrés les rois et les reines d'Espagne, il put voir le cercueil, ouvert, de Don Carlos :

« La tête que je tins entre mes mains, écrit-il, est séparée du tronc et paraît évidemment avoir été coupée. La partie supérieure du crâne est sciée. Ces diverses circonstances, que je n'ai vues rapportées nulle part, pourraient peut-être jeter quelque lumière sur le genre de mort que ce prince a subi. »

L'histoire rapporte qu'avant son incarcération, le fils de Philippe II avait reçu à la tête un coup des plus violents. Mais si Don Carlos ne fut pas décapité, pourquoi sa tête fut-elle séparée de son corps ? En un mot, à moins que le Dr Cabanès ait résolu la question, (je n'ai pas la dernière édition de son *Cabinet* sous la main), est-il intervenu une solution définitive sur ce problème historique ?

Sir Graph.

—

Les boues de Paris. — En 1621, le célèbre ingénieur et architecte Salomon de Caux, demanda au Roi d'être chargé, pendant quarante ans, du nettoiement des boues de la ville de Paris, moyennant la somme de 60.000 livres tournois par an, avec une gratification annuelle de 20.000

livres. Il s'engageait à prendre de l'eau dans la Seine et à la faire couler dans les ruisseaux de la ville, dans quatre de ses principaux quartiers Il devait, en outre, établir des fontaines publiques sur dix-neuf points déterminés. Le prévôt des marchands et les échevins acceptèrent avec empressement les propositions de Caux. Ce projet a-t-il été mis à exécution ?

ERENVAO.

—

Les filets de Saint-Cloud. — Je lis dans un article intitulé *Au Jour le Jour* du Journal des *Débats* du 13 avril 1907 :

« En juin 1795, les filets de Saint-Cloud « ne suffisaient plus à repêcher les corps de tous les noyés ». (ceci à propos des nombreux suicides de personnes souffrant de la famine qui se produisit à cette époque).

Il existait donc à Saint-Cloud en 1795, des filets destinés à arrêter les objets flottants sur la Seine ou ceux qui descendaient le fleuve entre deux eaux.

Cela suppose une installation assez importante pour relever et visiter ces filets. Il en fallait même une double rangée formant sas pour ne rien laisser échapper.

Ces filets existent-ils encore ? Je ne le pense pas, car ils gêneraient beaucoup la navigation et le batelage. S'ils existent encore, où sont-ils ? Est-ce le long du pont ? S'ils n'existent plus, quand ont-ils été supprimés ? Quel intermédiairiste pourrait fournir des éclaircissements à ce sujet ?

V. A. T.

Question déjà posée t. III, sans solution.

—

L'héritage de Bouilly. — Dans une lettre de Nicolas Bouilly, on lit les phrases suivantes :

..... Mon ancêtre le fameux Pierre de Toullieu, médecin ordinaire de Louis XIV qui l'aimait beaucoup et lui fit don de son portrait par Rigaud, principal ornement de mon cabinet. C'est ce même Pierre de Toullieu qui a laissé dans sa famille environ 1600 pages in-f° écrites en entier de sa main ayant pour titre : « Ce que moi, Pierre de Toullieu, j'ai vu, entendu et recueilli pendant 32 ans à la Cour de Louis XIV ». C'est sur cette collection si précieuse de mots remarquables et d'anecdotes attachantes que j'avais composé ma comédie historique intitulée : « *Une matinée de Louis XIV* » Je voulais faire pour ce monarque ce que Collé avait fait pour Henri IV... etc., etc.

Bouilly est mort à Paris, en avril 1842. Saurait-on où est passé son héritage et qui posséderait aujourd'hui 1° le portrait de Louis XIV auquel il est fait allusion ; 2° le manuscrit de Pierre de Toullieu ; 3° le manuscrit de la comédie *Une matinée de Louis XIV* ; car on croit qu'elle ne fut pas imprimée.

Cette comédie reçue à l'unanimité à la Comédie Française, le 23 novembre 1821, ne fut jamais jouée par suite du refus de la censure.

DE B.

—

Rozanne Bourgoing. — Pourrait-on me donner des renseignements sur cette amie de George Sand et sur la date de sa mort ?

DON JOSÉ.

—

François Casanova. — Je désire être documenté sur le séjour que fit le peintre François Casanova (1730-1805) à l'île de France, aujourd'hui île Maurice, où cet artiste fit quelque bruit et laissa des œuvres remarquables. Ses biographes et les dictionnaires le font mourir en 1805, et cependant il peint de 1813 à 1817 plusieurs portraits dans notre ancienne colonie où il vivait encore en 1818. Est-ce le vrai Casanova, frère du fameux aventurier, ou bien un imposteur affublé d'un nom qu'il savait célèbre et comme tel s'imposant aux habitants de l'île qui lui donna l'hospitalité ou bien simple homonyme ?

Connaît-on quelque portrait authentique de cet artiste ? Charles Blanc, dans son ouvrage *Histoire des Peintres*, dit qu'il n'en existe pas.

TOUBIB.

—

Chuyes (de) ou de Chvye. — J'ai vu citer ce nom parmi ceux d'auteurs d'ouvrages sur la topographie de Paris. Quel est le titre de son ouvrage ? Quand a-t-il paru ? A-t-on des renseignements biographiques sur l'auteur ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les Estienne. — La généalogie de ces célèbres imprimeurs est connue et a été publiée, mais on nomme au XVI[e] siècle, à Paris, deux imprimeurs du même nom qui n'y figurent pas, et probablement pour cause.

Le premier, Wolfgang Estienne, est cité par Panzer dans ses *Annales* en 1502, mais cette date et ce prénom allemand feraient croire que Panzer, qui est sujet à caution, l'a confondu avec Wolfgang Hopyl ; le

second est Gomare Estienne qui demeurait en 1555, dans la rue de Beauvais, et dont on ne trouve le nom que sur un petit *Psalterium* in-16 imprimé pour le connétable de Montmorency, et relié à ses armes, et qui a figuré dans les ventes Parison (1856), Pichon (1869) et d'un amateur anglais (Toovey, 1882). Brunet (*Manuel du Lib.*) pensait qu'il pouvait être le gendre de l'un des Estienne, supposition toute gratuite, qui ne s'est point trouvée confirmée par les travaux du baron Pichon, de MM. G. Vicaire et Phil. Renouard. Ce dernier pense que Gomare était le nom de famille, ce qui trancherait la question. En tout cas, ne trouve-t-on pas d'autres traces de cet imprimeur ou libraire ?

J. C. WIGG.

—

Le Boucher — de Rivery. — François Le Boucher, capitaine de cavalerie, marié à Marie de Rivery, mort avant 1718, établi à la Martinique, en eut au moins : 1) Antoine, marié à Jeanne Le Vassor, et 2) Marthe, qui épousa d'abord Marc des Vaux de la Martinière, puis Jean du Buc. Je serais heureux d'avoir des renseignements sur ces familles Le Boucher et de Rivery, qui sont probablement d'origine picarde. Quelles étaient leurs armoiries ? Baron A-H.

—

Famille de Luynes. — L'origine de la famille de Luynes est-elle fixée d'une manière authentique ? Dans un mémoire au sujet des Pairs, présenté en 1716, il est dit « Luines, Brantes et Cadenet étaient trois frères qui n'avaient qu'un manteau qu'ils portaient tour à tour lorsqu'ils allaient au Louvre. Honoré d'Albert, leur père, était avocat à Mornas, petite ville du Comtat, où les avocats sont qualifiés nobles. Jamais fortune ne fut ni si prompte ni si grande. Charles d'Albert fut duc de Luines et connétable ; Brantes, qui avait lui-même plaidé en qualité d'avocat, fut duc de Luxembourg par son mariage, et Cadenet créé duc de Chaulnes ».

J'avais toujours cru que la famille d'Albert de Luynes était originaire de la Toscane et remontait à Thomas Alberti, frère du pape Innocent VI, et qu'elle vint s'établir en France au commencement du XVe siècle dans la ville de Pont-Saint-Esprit.

Léon d'Albert, un de ses descendants, qui le premier donna à son nom une forme française, possédait la seigneurie de Luynes à titre de comté en 1540. Cette seigneurie fut érigée en duché-pairie en faveur de Charles d'Albert, le favori de Louis XIII. LECNAM.

—

Maignard de la Vaupalière. — Existe-t-il des parents des Maignard de la Vaupalière qui pourraient donner des renseignements généalogiques sur le dernier du nom, fils du marquis de la Vaupalière, lieutenant général en 1784, et de Mlle de Clermont d'Amboise ? H. G.

—

De Montmirel. — De même sur M. de Montmirel, lieutenant aux chasseurs nobles de l'armée de Condé, mort assassiné en Suisse en 1795. H. G.

—

Louis Maumenet, chanoine de Beaune (1655-17 .). — Suivant l'abbé Gandelot (*Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités*, 1772), ce chanoine serait l'auteur d'un dialogue en vers français de 40 pages, sur les *Vins de Beaune*, adressé à M. Larcher, lieutenant particulier au bailliage. Ce dialogue a-t-il été imprimé ?

F. L. A. H. M.

—

Rencoux de la Rivière. — Famille de Montélimar qui a donné surtout des médecins au XVIIe et au XVIIIe siècle. Pourrait-on me donner quelques détails généalogiques sur cette famille ; connaît-on ses armoiries ? M. de Coston ne cite qu'incidemment les Rencoux. Ils contractèrent des alliances en Vivarais, notamment Magdeleine Rencoux, *alias* Magdeleine de la Rivière, mariée dans la seconde moitié du XVIIe siècle avec Honoré Bouvier, bourgeois de Rochemaure. De qui était elle fille ? Une branche des Rencoux de la Rivière s'établit à Largentière.

A. L. S.

—

Thauvenay, Pons, Florac, agents des Princes à Londres. — Qui étaient M. de Thauvenay et M. Pons, agents des Princes à Londres en 1794-99, et M. de Florac, venu également en Angleterre vers cette époque ? VERDON.

—

L'ordre de Notre Dame de l'Etoile. — L'ordre des chevaliers de Notre-Dame de l'Etoile, qui fut institué, dans la Sainte

Chapelle à Paris en 1022, par Robert II, roi de France, fils de Hugues Capet, semble avoir été le plus ancien des ordres royaux. Ses statuts sont-ils connus ? A quelle époque a-t-il disparu ? Il ne faut pas le confondre avec l'ordre du même nom fondé en 1351, par le roi Jean, sous le nom de l'ordre de Notre Dame de la Noble maison (Saint-Ouen). E. M.

—

La Rose du Roman. — On sait de quelle « rose » il est question dans le plus célèbre et le plus charmant de nos vieux poèmes nationaux. Jean de Meung l'explique avec insistance. La métaphore qu'il n'avait pas inventée eut un regain de vogue au XVIe et au XVIIIe siècle. Nous lui devons la *Rose mal défendue*, le roman de *Julie ou j'ai sauvé ma rose* (1807) et l'institution des *rosières* qui est de plus en plus florissante.

Cette comparaison nous paraît aujourd'hui si classique et si vénérable que nous la croirions aussi vieille que le monde. Mais elle n'est pas latine ; elle n'est pas grecque ; elle n'est pas juive.....

D'où nous vient-elle ? Est-ce une rose d'Asie ou une rose de France ?

Un Passant.

—

Le procès des poètes satiriques. — Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que M. Alleaume a donné son excellente édition de Th. de Viau dans la Bibliothèque Elzévirienne. Il écrivait dans la préface (p. 99) :

Les pièces du procès de Théophile (information du 4 octobre 1623, interrogatoires du 22 mars 1624 des 3 et 7 juin, confrontation du 20 octobre de la même année) se trouvent aux Archives de l'Empire. La publication de ces pièces serait intéressante pour l'histoire littéraire.

Voici trente cinq ans que nous nous lamentons sur l'incendie de la bibliothèque du Louvre qui a détruit les *Vies des Poètes français* ; mais les Archives nationales sont encore intactes.

Attend-on que la prochaine révolution les ait brûlées pour déplorer que personne n'ait eu l'idée de publier le précieux dossier de 1623 ? +

La Balance de Critolaus. — Je trouve au livre III, chapitre XIII, des *Essais* de Montaigne, ceci :

« Les plaisirs purs de l'imagination, ainsi que les desplaisirs, disent aulcuns, sont les plus grands, comme l'exprimoit la balance de Critolaus », sur quoi l'annotateur qui, dans mon édition de 1825, signe ses notes de l'initiale C... (et, soit dit entre parenthèses, quel nom faut-il lire derrière cette initiale ?) remarque qu'à son avis, Montaigne applique ici la balance de Critolaus à un usage fort différent de celui qu'en faisait ce philosophe grec, et il nous renvoie aux *Tusculanes* de Cicéron (I, 5. c. 17) N'ayant pas à ma disposition les *Tusculanes*, je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait m'apprendre ce qu'il faut entendre au juste par la balance de Critolaus.

Rusticus.

—

Un arrêt du Parlement de Metz sur le vin de Champagne en 169 ?. — D'une biographie de Jean-Baptiste de Salins, médecin beaunois (1639-1710), nous extrayons cette phrase :

En cet état de choses, ils (les Champenois) ont fait appel à l'auteur de la thèse ; mais les marchands laissent les vins de Champagne la plupart falsifiés et adoucis par la litharge — capables de les empoisonner ainsi qu'il est énoncé dans le vu de l'arrêt foudroyant rendu ces années dernières au Parlement de Metz, au rapport de M. le conseiller Blancheton.

Quelle est la date de cet arrêt et peut-on nous indiquer ou s'en procurer le texte exact ? F. L. A. H. M.

—

« Quand nous partîmes de Melun... » célèbre quatrain de Raoul Ponchon.

En partant du golfe d'Otrante
Nous étions trente ;
Mais en arrivant à Cadix
Nous étions dix.

Sur ce refrain qui commence *la Chanson des Aventuriers de la Mer*, Raoul Ponchon a écrit jadis une petite parodie qui est de la plus amusante bouffonnerie et qui restera une citation classique, parce qu'elle trouve des applications constantes dans l'histoire des sociétés, des grandes entreprises, des longs espoirs et des vastes pensées :

Quand nous partîmes de Melun
Nous étions un.
En arrivant à Carcassonne
N'y avait plus personne.

De quelle pièce de vers est extrait ce quatrain ? A quelle époque a-t-il paru ? M. Ponchon est aujourd'hui le seul poète qui n'ait jamais pris la peine de réunir ses œuvres, mais il a des amis inconnus qui les collectionnent sans doute pour lui.

UN PASSANT.

—

Petit grillon. — On lit dans Chamfort, *Caractères et anecdotes*, ch. IV (*Collection des plus belles pages*) : « M. de Voltaire se trouvant avec madame la duchesse de Chaulnes, celle-ci, parmi les éloges qu'elle lui donna, insista principalement sur l'harmonie de sa prose. Tout d'un coup, voilà M. de Voltaire qui se jette à ses pieds : « Ah ! Madame, je vis avec un *cochon* qui n'a pas d'organes, qui ne sait ce que c'est qu'harmonie, mesure, » etc. Le cochon dont il parlait, c'était madame du Châtelet, son Emilie. » Citant cette anecdote, M. Emile Faguet (*Gaulois* du 27 mars) transpose ainsi la parole de Voltaire :

Ah ! vous aimez les vers, madame, le mortel est heureux qui près de vous respire. J'ai chez moi un *petit grillon* qui ne veut entendre qu'aux mathématiques transcendantes, hélas !

L'érudion universelle de l'*Intermédiaire* nous dira si l'anecdote a une autre source que Chamfort et si M. Faguet a ses raisons pour métamorphoser le *cochon* en *petit grillon* ?

R. DE GOURMONT.

—

« Le dernier jour d'une muse. » — Comédie drame en 1 acte en vers par Madame Marie de Solms, née Bonaparte Wyse... sans date.

La brochure n'a pas de nom d'imprimeur. Où cette pièce a-t-elle été jouée, à quelle date ? au théâtre ou dans un salon ? Peut-être à Compiègne ou aux Tuileries ?

BOOKWOM.

—

« Le suborneur ». — Connaît-on dans la seconde moitié du XVIII° siècle une pièce de théâtre, en 5 actes et en vers, intitulée le *Suborneur* ? Quel en est l'auteur ? J. A.

—

La tête près du bonnet. — De la *Libre Parole*, 15 avril 1907 :

Pourquoi dit-on d'un homme irascible qu'il a *la tête près du bonnet* ? Personne n'a la tête plus près du bonnet qu'un homme coiffé d'un bonnet de nuit, et un homme coiffé d'un bonnet de nuit est en général assez pacifique. Quel est donc le pourquoi de la locution ? On l'a demandé à M. Emile Faguet qui n'a su que répondre. Gageons que l'*Intermédiaire des chercheurs*, apportera, certain jour, à l'éminent académicien l'explication qu'il cherche vainement.

Notre aimable confrère a sans doute raison de placer en le savoir si obligeant des collaborateurs de l'*Intermédiaire* cette espérance.

—

Mufe ou mufle ? — On a, je crois, toujours écrit mufle ; il est vrai qu'on prononce quelquefois mufe. M. Henry Maret, (*Petit Marseillais*, du 14 avril 1907) adopte l'orthographe de cette prononciation :

Est-il le gouvernement pour ou contre les syndicats de fonctionnaires ? Il fait des fouilles pour le savoir, ne le trouve pas et est perplexe.

De temps en temps, il fait appeler des délégués de ces syndicats, et leur dit :

— Pourquoi m'avez vous appelé mufe ?

— Mais, répondent les délégués, parce que vous êtes mufe. N'avez-vous jamais pensé vous-même que vous soyez mufe ?

— Ces gens ont-ils tort ou raison ? songe le gouvernement. Il est possible après tout que je sois mufe. Cependant il est pénible de se laisser traiter de mufe par ceux à qui je donne des appointements.

Qu'un lettré comme M. Henry Maret adopte cette orthographe, c'est pour profondément bouleverser nos habitudes. Quelles raisons a-t-il de l'inaugurer ? Doit-on, peut-on l'adopter ? A. B. X.

—

Lapin. — Pourquoi dit-on d'un homme brave, courageux : *c'est un lapin*, un *chaud, un vrai, un rude lapin* ? Le lapin ne brille pas, que je sache, par la bravoure. Est-ce par antiphrase ? On disait plaisamment autrefois ; *brave comme un lapin écorché*. G. F.

—

Les créateurs de systèmes politiques, sociaux ou religieux depuis 1800 jusqu'à nos jours. — A-t-on songé à dresser la liste des créateurs de systèmes ou de religion depuis 1800. Père Enfantin, M'pa, Cabet, Allan Kardec, Dr Gagne : les sages et les autres ?

CH. DE P.

Réponses

Les paroles de Bayard au connétable de Bourbon (LV, 497). — « Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien ; mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre vostre prince et vostre patrie et vostre serment. »

Quand on songe que nos procès-verbaux sténographiés sont à peine exacts, il faut admettre que l'admonestation que prête du Bellay à Bayard n'est pas textuellement exacte, cela va sans dire. Mais si la phrase n'est pas vraie à la lettre, l'idée n'en est pas pour cela moins vraie. Champier non seulement ne contredit pas du Bellay, mais il implique la même leçon dans les derniers mots qu'il prête à Bayard mourant... « Je prie à Dieu le souverain qu'après mon trépas, il (le roi) aie tels serviteurs que je voudrais être ». Ceci dit à un homme qui trahissait son roi et la France, n'était-ce pas la même leçon enveloppée sous une autre forme ?

Dr BILLARD.

—

L'Homme au Masque de fer (T. G..571 ; XXXV, XLI à XLIV ; LVII ; XLIX ; LV, 455). — Il s'agit évidemment des archives du château de Palteau (Palteau, 15 kil. de Sens) et du manuscrit de Guillaume de Formanoir.

Guillaume de Formanoir, neveu de Saint-Mars, était lieutenant à la Bastille pendant que son oncle en était gouverneur.

Quand Saint-Mars mourut, en 1708, Formanoir hérita du château de Palteau où il se retira, c'est là que, vers 1730, il écrivit le manuscrit en question, dans lequel il se plaint de tout le monde (cela se comprend, il n'avait pas été nommé gouverneur de la Bastille en remplacement de son oncle).

Guillaume de Formanoir ne parle pas de l'Homme au Masque de fer, mais comme son manuscrit est incomplet, on peut supposer qu'il en a parlé dans la partie manquante et que c'est précisément pour cela qu'elle manque.

Incontestablement, Formanoir a connu l'Homme au masque, du moins il l'a vu souvent à la Bastille, de plus il en a certainement parlé à son fils Formanoir de Palteau, sans quoi celui-ci n'aurait pas pu dire ce qu'il a dit. On peut donc, sans trop s'avancer, dire que c'est là qu'il faut chercher l'origine de la légende du Masque de fer. En effet, Guillaume de Formanoir est mort en 1740, laissant à son fils le manuscrit en question, et c'est seulement cinq ans après qu'ont paru les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse*, point de départ de la légende. Donc en disant que c'est Formanoir de Palteau qui a raconté l'histoire du prisonnier à l'auteur des *Mémoires secrets*, on a de grandes chances de ne pas se tromper.

D'ailleurs, M. de Palteau raconta aussi l'histoire à Voltaire. — *M. de V... savait à fond l'histoire du prisonnier, il connaissait quelqu'un qui avait lu un manuscrit, « Le prisonnier masqué », ouvrage interdit par ordre supérieur.*

Il semble bien qu'il soit question du manuscrit de Guillaume de Formanoir, puisque nous savons qu'en 1766 M. de Palteau avait remis à Voltaire une note à ce sujet (était-ce la partie manquante du manuscrit de son père ? et cette note serait-elle actuellement dans la fameuse malle ?)

Jusqu'ici tout va à peu près, mais la question se complique si l'on parle du maréchal de Richelieu. Le maréchal possédait, lui aussi, un manuscrit, mais il le brûla, ce qui n'empêcha pas Soulavie, son secrétaire, de le publier après sa mort. Ce manuscrit (c'est l'histoire du frère jumeau) était, d'après Soulavie, écrit par le gouverneur de l'Homme au masque qui habitait la Bourgogne, ce qui semble désigner Saint-Mars ou même Formanoir.

D'autre part, Jules Favre a raconté au tribunal (il est vrai que ce qu'on raconte au tribunal n'est pas forcément la vérité) qu'il avait vu aux archives un manuscrit rédigé par Saint-Mars concernant également le prisonnier masqué, lequel n'était autre qu'un frère jumeau de Louis XIV. Ce serait dans ce cas le manuscrit Soulavie, il n'aurait donc pas été brûlé ; mais alors quel était celui emporté par Puisaye en Angleterre ?

On voit que la question n'est pas près d'être résolue. On peut cependant s'en consoler en pensant que quel que soit le sort du manuscrit de Guillaume de Formanoir, ce n'est pas là qu'il faut chercher

le secret du fameux prisonnier. En admettant même que Guillaume de Formanoir ait connu son identité, ce qui est plus que douteux, il ne l'a certainement pas révélée, car dans ce cas son fils l'aurait connue, alors que son témoignage montre qu'il l'ignorait complètement.

JEAN PILA.

—

Le véritable Charles Ier (LIV, 554, 683, 789). — Le journal *Notes and Queries*, dans son n° du 2 mars, mentionne un article du *Gentleman's magazine*, d'octobre dernier, à propos de la stature et de l'apparence physique générale de Charles Ier d'Angleterre, ainsi que la question de notre confrère H. C. M. posée le même mois dans l'*Intermédiaire*, sur le même sujet. D'après l'auteur anglais cité, le portrait bien connu par Van Dick serait énormément flatté, tandis qu'en réalité Charles Ier tenait plutôt du grossier Jacques Ier, son père. Tout d'abord on rappelle qu'un portrait de ce dernier, qui existe au château d'Azay-le-Rideau, en fait un personnage très présentable.

Quant à Charles Ier, de nombreuses réponses (16 mars) semblent infirmer la prétention de ses détracteurs, mais je ne puis que les résumer, car elles sont trop étendues pour être entièrement reproduites ici. Un auteur contemporain, Henry Wotton (1633) cite sa vigueur et son habileté dans les joutes, etc., admire sa stature et ses belles proportions. L'ouvrage de Roger Coke (4e édition, 1719), décrit sa taille comme un peu au dessus de la moyenne, cite ses qualités de cavalier hors ligne et ne fait de réserve que pour son élocution, il bégayait quelquefois, surtout quand il était en colère. Le poète Andrew Marvell, en vers pathétiques, décrit son exécution et nous dit qu'il posa sa « belle tête » sur le billot comme sur un oreiller. Enfin, il existerait d'autres portraits de lui, et plusieurs miniatures qui indiquent une ressemblance bien plus grande avec sa mère, Anne de Danemark, qu'avec son père. De même plusieurs médailles.

PIETRO.

—

Campagne de Hongrie contre les Turcs en 1664 (LV, 387). — La réponse se trouve dans un volume petit in-12 assez rare, intitulé : *Recueil historique contenant diverses pièces curieuses de ce temps*. Cologne, chez Christophe Van Dyck 1666. Le récit de la campagne de Hongrie et des combats de Kirmain et de Saint-Gotard entre les troupes allemandes et françaises et les Turcs occupe les pages 59 à 100. Cette narration semble due à un témoin oculaire.

Le roi de France envoya au secours des impériaux six régiments d'infanterie : Piemont, Auvergne, Turenne, la Ferté-d'Espernon et Grancé, plus dix escadrons de cavalerie sous MM. de Gassion, Desfourneaux et de Beauvèze. Le commandant du corps expéditionnaire fut le comte de Coligny ayant sous lui MM. de la Feuillade et de Bodwis maréchaux de camp.

La bataille de Saint-Gotard coûta aux Français douze à quinze cents tués ou blessés, chiffre énorme comme pertes, car leur petit corps ne dépassait pas comme effectif huit mille hommes au plus.

COTTREAU.

—

Les brigands de 1789 (LV, 442). — Le 30 juin 1789, le corps de ville de Saint-Valery-sur-Somme convoque d'urgence les notables pour réorganiser la milice bourgeoise « parce qu'il était annoncé de toutes parts que douze cents *bandits* venus de la Normandie entraient dans le Vimeu ; que, le 27 du courant, vu l'alarme répandue et l'approche supposée de ces bandits, la milice bourgeoise ayant été formée très précipitamment en raison des craintes du moment, elle laisse encore beaucoup à désirer. » (*Archives municipales*).

On relève dans les comptes de la ville, à la même époque, une « fourniture de poudre à tirer, lors de l'alerte de 1789, à l'occasion des *brigands*... »

ADRIEN HUGUET.

—

Les terroristes réhabilités (LV, 499). - Déjà, en 1864, Tridon, le futur communard, avait entrepris l'apologie d'*Hébert* et de sa faction — *Hébert* le plus infâme des Terroristes. Depuis, l'auteur du *Père Duchesne* a trouvé un nouveau et fervent panégyriste dans l'allemand Regnart, auteur de *Chaumet. Contribution à l'histoire de l'Hébertisme.* D'E.

* * *

M. Souviron, président de la Société amicale des Hauts-Pyrénéens à Paris, a fait récemment à cette Société une confé-

rence sur Bertrand Barère, dans laquelle, à grand renfort de textes et de témoignages peu connus, il a essayé de disculper l'ancien président de la Convention de plusieurs accusations couramment propagées contre lui par les historiens de la Révolution. Cette conférence, sténographiée, est depuis quelque temps publiée en feuilletons par le journal *Le Devoir*, de Tarbes; mais nous en avons vu un tirage à part qui n'a pas été, croyons-nous, mis dans le commerce. Peut-être, en s'adressant à l'auteur, M. P. de M. en obtiendrait-il communication. G. B.

*
* *

Il en est un que P. de M. oublie, et qui me semble détenir le record parmi les terroristes réhabilités. Fouché ne s'est pas contenté de voter la mort du roi, mais, aussi bien que Carrier et Lebon, il a organisé la Terreur à Lyon et le 4 décembre 1793, il assistait au massacre de 64 jeunes gens « garrottés deux par deux, canonnés et hachés par les boulets » (1) et le soir, rentré chez lui, il écrivait à la Convention : « Les larmes de joie coulent de mes yeux, elles inondent mon âme... Nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles (2) sous le feu de la poudre ».

Voilà l'homme dont Louis XVIII fit un ministre de la police et ensuite un ambassadeur, cet homme qui avait tant d'assassinats à se reprocher.

Ce régicide, cet organisateur de massacres épousait en secondes noces, en 1815, la descendante d'une des familles les plus illustres et les plus anciennes de France, Alphonsine-Ernestine de Castellane-Majastris, qui comptait au nombre de ses ancêtres les plus fidèles défenseurs des rois de France.

L'unique sœur de la duchesse d'Otrante épousa le marquis d'Estourmel, dont les descendants se trouvent être les neveux de Fouché. Les petits enfants mâles de l'ancien ministre de police et de Bonne-Jeanne Coignard, sa première femme fixés en Suède, occupent à la cour les premiers emplois.

Leur fille, Joséphine Ludmilhe Fouché, morte en 1893, épousa Adolphe de la Barthe, comte de Thermes, colonel, commandeur de la Légion d'honneur, issu d'une ancienne famille, descendant des rois d'Aquitaine. Leur fille unique décédée en 1894, épousa Charles-Gaston, comte de Castelbajac, d'une famille que les historiens remontent aux premiers rois de Navarre.

Echappé à la guillotine, comblé de faveurs sous tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Convention, jusqu'en 1816, allié aux plus anciennes maisons françaises, est-il un de ces terroristes qui puissent se flatter d'avoir une semblable réhabilitation ?

PIERRE MELLER.

(1) G. Lenôtre. *Paris Révolutionnaire 3° série*, p. 43.
(2) D° d°.

—

Le dimanche et le décadi (LIV, 274, 378, 438, 490, 508, 563, 625 ; LV, 379). — Lire col. 379, « les révolutionnaires étaient *plus* sévères » — et non « *alors* sévères ».

—

Académie de jeunes gentilshommes au XVIIIe siècle (LV, 329, 463, 345). — Le mot académie désignait au XVIIe et au XVIIIe siècle une école d'équitation, écrit le collaborateur Lecnam. Mais il en est encore ainsi aujourd'hui à Caen, où l'école d'équitation et de dressage porte le nom d'académie, et la rue qui conduit à cet établissement porte encore aujourd'hui le nom de rue de l'Académie.

BEAUJOUR.

*
* *

Dans sa description en vers de la ville de Paris, Michel de Marolles a consacré un chapitre aux « Académies pour monter à cheval et pour les autres exercices honnestes qui se font pratiquer à la jeune noblesse » (éd. Valentin Dufour, p. 61), Les académies en vogue vers le milieu du XVIIe siècle y sont énumérées ; elles étaient toutes confinées dans le faubourg Saint-Germain. Plusieurs se retrouvent sur le plan de Paris de Gomboust (1652).

On trouvera des détails intéressants sur ces académies dans *Journal d'un voyage à Paris en 1697-1698*, publié par P. Faugère (Paris, 1862, in-8°).

GUILLOT LE SOUCHEVEUR.

*
* *

Voir sur ces académies une notice de A. Franklin dans son *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions* (Paris, Welter, 1906) p. 3-4 ; l'on y trouvera, outre un historique, des références et une

liste des académistes en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle. A. VR.

Le sang espagnol dans les Flandres (LV, 449). — C'est une erreur que d'attribuer aux Espagnols, bien que leurs armées aient séjourné longtemps dans les provinces belgiques, la paternité des « nouveaux Flamands à peau brune et à cheveux noirs ». Une race ne se transforme pas ainsi, et les croisements, à moins d'être très nombreux et très persistants, passent presque inaperçus.

On possède, au surplus, des documents qui prouvent à l'évidence l'existence de noirs en Flandre dès le moyen âge. J'ai signalé ailleurs à ce propos, il y a longtemps déjà, la *Vie de sainte Godelièves* (XIe siècle), écrite par un de ses contemporains, Drogon, moine de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges. Le biographe nous montre un seigneur flamand, Bertulf de Ghistelles, allant épouser Godelière dans le Boulonnais et la ramenant en son manoir. Lorsque la mère du châtelain voit arriver cette femme aux cheveux et aux yeux noirs, son âme toute germanique se révolte et elle aphostrophe durement son fils : « Ne pouvais-tu trouver des corneilles *dans tes terres* si tu voulais t'en amuser, au lieu d'aller prendre celle ci pour femme à l'étranger ! »

En réalité, les prétendus « Nouveaux Flamands » dont parle l'auteur de la question adressé à l'*Intermédiaire*, sont les descendants de la race mélanochroïque qui précéda dans le pays les envahisseurs Celtes et Germains.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Saints-Simoniens : vestiges du culte (LV, 386). — La maison des saint-simoniens existe encore rue de Ménilmontant 145. Une délégation de la Commission du Vieux-Paris l'a visitée en 1901 et le compte-rendu de cette visite a été publié dans les *Procès-verbaux* de la Commission, 1901, p. 166. On y a joint le texte d'une affiche rendant compte de l'état de l'immeuble en 1825 et une vue de son état actuel. A. VR.

Abbaye d'Hérivaux (LIV, 53, 405 ; LV, 69, 290, 354, 405). — Dans la *France Ecclésiastique* pour 1783, l'abbaye d'Hérivaux figure pour un revenu de 7.000 livres et est taxée à 71 florins. De 1768 à 1783 il y aurait donc eu accroissement de 3.000 livres ?

L'abbé était alors M. d'Albignac, vicaire général de Bayeux.

ARDOUIN-DUMAZET.

Hôtel de Croÿ d'Havré (LV, 332, 406, 464). — Le plan de Jaillot de 1775 montre sept hôtels à l'extrémité de la rue de Bourbon avec jardin, sur la Seine. Les deux premiers ne sont pas dénommés. Viennent ensuite l'hôtel du Maine et l'hôtel de Humières, puis trois hôtels semblables dont le dernier seulement, contigu à la rue de Bourgogne, est désigné comme hôtel de Bentheim

D'autre part, le Livre d'adresses de 1789 indique aux nos 71 et 73 de la rue de Bourbon : petits hôtels de Croy d'Havré, au no 72 Mgr le duc de Croy d'Havré, cordon bleu, et quelques numéros plus loin, au 78, le comte de Bentheim et son épouse.

Rue du Regard au no 3, c'était l'hôtel du prince de Croy. Il existe probablement encore. PIETRO.

Les maisons historiques (LIII ; LIV, 18 ; LV, 546). — *La maison de Corneille à Rouen*. — Pouvons-nous oublier la maison de Corneille ? Précisément, un comité, formé pour le rachat de ce glorieux logis, nous adresse cet appel que nous insérons avec empressement. Il doit trouver place dans nos colonnes : d'abord parce qu'en le publiant nous apportons notre concours à une œuvre nationale ; ensuite, parce qu'il constitue un document pour les chercheurs de l'avenir :

A la suite des fêtes grandioses par lesquelles fut célébré à Rouen, en juin 1906, le 300e anniversaire de la naissance de Pierre Corneille, un Comité Rouennais a été constitué pour couronner cette glorieuse commémoration par le *Rachat de la maison natale de l'auteur du Cid.*

Ce logis vénérable a été, au début du XIXe siècle, identifié de façon indiscutable par les travaux de l'archiviste Legendre ; les documents conservés aux archives du département de la Seine-Inférieure en font foi.

S'il a subi, au cours du dernier siècle, des modifications qui en ont malheureusement dénaturé l'aspect, du moins une enquête faite en février 1906, par une Commission technique d'ingénieurs et d'architectes, a démontré que la maison qui porte actuellement le

n° 17 de la rue de la Pie, à Rouen, doit être considérée dans son ensemble comme ayant abrité la naissance et la vie de Pierre Corneille.

Le Poète en devint propriétaire en 1630, à la mort de son père, et ne la vendit qu'en 1683 ; ce logis acquis par son grand-père en 1584 a donc appartenu pendant près d'un siècle à la famille Corneille.

C'est ce « lieu sacré » que le Comité Rouennais se propose de racheter et de léguer à la postérité ; c'est à cette œuvre pieuse qu'il convie tous les Français, dont Corneille a enrichi le patrimoine littéraire, — tous les admirateurs, même étrangers, de ce génie, qui par la hauteur incomparable de ses pensées appartient à l'humanité entière.

Les souscriptions peuvent être versées en France et à l'Etranger, dans tous les bureaux et agences du *Comptoir National d'Escompte*, du *Crédit Lyonnais*, de la *Société Générale*, au crédit du compte ouvert à Rouen à M. le Dr Giraud, trésorier du Comité pour le rachat de la maison natale de Pierre Corneille. (Hôtel des Sociétés Savantes, rue Saint-Lô, Rouen).

—

La communication des registres de l'état civil (XLIV ; XLV ; LV, 465). — Evidemment, la solution qu'indique le confrère F. L. A. H. M. mériterait l'attention, si l'on ne pouvait en obtenir une autre, mais je crains que pour se faire délivrer cette carte annuelle par le percepteur, on ne soit obligé de passer par des formalités sans nombre, comme c'est l'usage en France. Il me semble que le ministre de l'instruction publique pourrait donner des instructions à tous les chefs de dépôts publics pour laisser consulter les registres qui leur sont confiés, par les membres des sociétés savantes, munis de leur carte de titulaire. PIERRE MELLER.

* * *

Pour mon compte, j'ai consulté, pour mes longues recherches historiques, des centaines, que dis-je, des milliers de vieux registres de l'état civil ; eh bien, partout j'ai rencontré un accueil gracieux des maires, qui m'ont communiqué les registres *gratuitement*. Je crois que les registres devraient être communiqués gratuitement aux érudits qui prouveraient qu'ils s'occupent d'une publication historique. C'est bien le moins qu'on aide quelque peu l'érudition. AMBROISE TARDIEU.

Adoption : la question du nom (LIV, 164, 239, 350, 406, 464, 577, 797). Puisque la question s'adresse aussi à connaître les dispositions de la loi étrangère, je dirai qu'en Italie le Code civil autorise l'adopté à prendre le nom de l'adoptant. Mais pour tout passage de titre nobiliaire de l'adoptant à l'adopté (que celui-ci soit ou non déjà noble, c'est indifférent) il faut que le passage soit approuvé par la *Consulte Héraldique* (bureau héraldique du Ministère de l'Intérieur).

Les frères Ventura, adoptés régulièrement par le Prince de Carovigno, n'ont jamais pu se faire reconnaître le titre princier et on les a même poursuivis pour port abusif de titre nobiliaire, car l'approbation de la Consulte Héraldique leur faisait défaut.

Tel est l'état de la jurisprudence nobiliaire en Italie. COLOCCI.

—

Allard de Méritens (Hortense) (LV, 444). — Voici l'épitaphe qu'on lit au cimetière du Bourg-la-Reine :

Ici reposent

HENRI DEODATO ALLART ET SA MÈRE :

né le 1er jour du printemps, le 21 mars 1839, mort dans son printemps à Montlhéry, à 23 ans, le 19 juillet 1862.	Madame Hortense Allart de Méritens, femme de lettres, née le 7 7bre 1801, morte à Montlhéry, à 78 ans, le 28 février 1879.
Après une vie trop courte, mais très indépendante et très heureuse.	Elle a voulu reposer auprès de son jeune fils ; mais, morte dans la foi réformée, elle disait bien que les corps seuls seraient ici et l'esprit ailleurs.

—

MARCUS-NAPOLÉON ALLART

1826-1901

Concession à perpétuité, 497.

VAL CONTENT.

—

La voix de Berryer (LV, 387, 523). — Je me figurais que parmi mes contemporains, beaucoup se rappelleraient le timbre de la voix de Berryer. Puisqu'un doute paraît pourtant exister à ce sujet, je puis assurer, qu'en plaidant tout au moins, la voix de Berryer était fort loin de celle d'un ténor, et se rapprochait plutôt de celle d'un baryton bas, sinon d'une basse chantante. C'était vibrant et

bien timbré, sans atteindre aux notes profondes de Gambetta.

Je n'ai entendu le grand Berryer qu'à la fin de sa vie, et seulement à la barre, et je dois avouer qu'on n'était pas toujours « sous le charme ». Dans une grande affaire qu'il plaidait à côté de Dufaure, celui-ci, avec son mauvais organe nasillard, lui fut très supérieur. La plaidoirie de Berryer, longue, diffuse, sans relief, ne fut éloquente qu'incidemment pendant cinq minutes environ. Mais, encore une fois, je n'ai jamais entendu ce grand orateur à la tribune, et au temps de ses succès. P. F.

—

Buffon et Bexon (LV, 386). — Les manuscrits de Buffon sont au Muséum d'histoire naturelle ; ceux sur les oiseaux sont de la main de Bexon. Bexon, dit Flourens, faisait une première rédaction, l'envoyait à Buffon ; Buffon corrigeait et renvoyait à Bexon. Bexon recopiait et Buffon corrigeait, et cela jusqu'à trois, quatre et cinq fois de suite.

En réalité, Bexon est un collaborateur, et un collaborateur précieux, mais il a beaucoup d'imagination et peu de goût. Il lui arrivait néanmoins d'écrire des passages que Buffon trouvait dignes de l'impression sans y retoucher ; d'autres, au contraire, ont été considérablement modifiés, et de ternes et neutres qu'ils étaient, sont devenus, sous la plume de Buffon, admirables et brillants.

Mais enfin, pour beaucoup d'articles, c'est toujours le fond, c'est toujours l'idée première de Bexon. Et c'est même, comme pour l'Oiseau-mouche, quelquefois la forme, Flourens l'a démontré. C'est encore Bexon qui a fait le portrait du Cygne. Le tableau du Réveil du printemps si souvent cité, c'est Bexon encore, mais amendé.

Va-t-on conclure que Buffon n'est pas l'auteur de ses œuvres ?

Ce serait profondément injuste. Il trouvait un aide dans Bexon, il en usait. Il y avait là une étroite collaboration, dont la belle part reste à Buffon, la part capitale ; mais enfin, il faut bien l'avouer : une part de ce magistral travail due à autrui, est absorbée dans le rayonnement de la gloire du maître auquel elle contribue.

Il n'y a pas que Bexon. M. Flourens a pu dire : « Tout ce qu'il y a d'anatomie dans les 15 premiers volumes de Buffon est de Daubenton. »

Guéneau de Montbeliard a collaboré aux volumes sur les oiseaux ; Buffon l'a si bien avoué en toutes lettres, qu'il l'a chargé publiquement de la fin de son travail : il n'a qu'omis de dire tout ce qu'il avait fait dans le commencement.

Ceci est archi-su ; je ne vois pas qu'on puisse y ajouter grand'chose. Dr L.

***

La question des rapports entre Buffon et l'abbé Bexon a été traitée en détail, avec preuves à l'appui, dans le travail suivant extrait du *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, 1888-1889 : *Un collaborateur de Buffon. L'abbé Bexon ; sa vie et ses œuvres*, par l'abbé E. Buisson. In-8°, de 45 pages. P. Cheronnet.

—

Comte d'Evreux (LV, 389). — Henri-Louis, comte d'Evreux 1679-1753 5e enfant de Godefroy-Maurice de la Tour, souverain duc de Bouillon, duc d'Albret et de Château-Thierry, vicomte de Turenne et de Lauraguais, vidame de Tulle, baron de Limeuil et de Montgaçon, et de Marie-Anne Mancini (1646-1714) fille de Laurent Mancini et de Hiéronyme Mazarini, sœur du cardinal Mazarini. Le comte d'Evreux fut gouverneur du Poitou en 1716 et de l'Ile de France en 1719. Il épousa, en 1707, Marie-Anne Crozat, fille d'Antoine Crozat et de Marguerite Legendre. Son mariage avec « le petit lingot d'or » ne fut pas heureux. Il n'eut pas d'enfants.

Sedaniana.

***

Le titre de comte d'Evreux a été porté au XVIIe et au XVIIIe siècle par la famille de la Tour d'Auvergne, branche des ducs de Bouillon. Le personnage que cite M. Arm. D. est sans doute Henri-Louis de la Tour, comte d'Evreux, lieutenant-général des armées du roi, colonel général de la cavalerie légère, gouverneur de l'Ile-de-France, né le 2 août 1679, mort à Paris le 20 janvier 1753 (*Mercure de France*, avril 1753, p. 211). Il était issu du mariage de Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, comte d'Auvergne d'Evreux, d'Armagnac, etc., pair et grand-chambellan de France, et de Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Il avait épousé, le 3 août 1707, Marie-Anne

Crozat, fille d'Antoine Crozat, seigneur du Châtel et de Marguerite le Gendre, morte le 11 juillet 1729.

A-t-il laissé postérité ? Voilà une question que je pose moi,à mon tour.

Le 2 avril 1781, mourut à Paris,à l'âge de 30 ans, Thomassine-Marie, épouse de Robert, comte d'Evreux Est-ce que celui-ci était issu du précédent ?

Quoi qu'il en soit, le duc de Bouillon prit part aux assemblées électorales de la noblesse en 1789,comme comte d'Evreux.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

R. de Chateaubriand, officier de marine au XVIIIe siècle (LV, 500). — Mon collaborateur F. L A. H. M. trouvera dans l'*Appendice* au premier volume, p. 454 et suivantes, des *Mémoires d'Outre-Tombe*, Garnier, Paris, une étude fort bien faite sur *le comte René de Chateaubriand, armateur*, par Edmond Biré, qui lui fournira des renseignements aussi précis que détaillés, et en particulier les noms des huit navires armés par ce vrai Malouin.

Dr Billard.

—

Isabeau de Ginestous (LV, 445). — Barrau (*Documents sur les familles du Rouergue*, t. III, p. 248), dans sa notice de la famille d'Albignac, cite le mariage d'Isabeau de Ginestous avec Fulcrand d'Albignac, seigneur de Madières (à cause de sa femme ?) et de Recoulettes, mais il ne donne ni la filiation d'Isabeau de Ginestous, ni aucune postérité.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Louis de Ginestous (LV,445). — Anne-Eugène-François-Louis, comte de Ginestous, baron de la Liquisse, page des princesses de France, brigadier des mousquetaires, chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1814, fils de François-Armand, comte de Ginestous et de Françoise de Villardi, avait épousé : 1° le 23 février 1789, Mlle de Julien de Vinezan ; 2° Mlle de Girard. Il est auteur de l'une des deux branches encore existantes citées dans la réponse à la question sur François-Armand de Ginestous.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

On trouvera de nombreux actes sur cette famille dans les *Archives du château de Barbegal*, publiées par le baron du Roure, n°s 952 à 997. (Paris, Champion. 4°, 1904 ?) Voir aussi *La Noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve de Berg en 1789*, par Raymond de Gigord (Lyon, Brun, 1891. 4°).

A. L. S.

—

François-Armand de Ginestous (LV, 445). — François-Armand, dit le comte de Ginestous, baron de la Liquisse, seigneur de Marou (fils de Jean-Joseph de Ginestous, seigneur de Marou et de Saint-Jean-de-Fos,et de Marie-Anna de Sougla de Lauzière) vivait encore en 1789. Il avait épousé ; 1° le 8 septembre 1749, Marie-Henriette de Benoist de la Prunarède ; 2° en 1762, Mlle de Villardi de Quinson. De ce second mariage il eut au moins trois enfants, dont deux sont les auteurs de deux branches encore existantes.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Martine de Ginestous la-Tourette (LV, 390,531). — Fille de Guillaume et de Marie de Presles de Vaulsèches, elle épousa, le 18 avril 1640, Louis de Chambaud, seigneur de Bavas, capitaine dans divers régiments, lieutenant-colonel le 9 mars 1641, lieutenant du Roi à Thionville le 16 janvier 1646, tué devant cette place avant 1652. Louis de Chambaud était fils de Paul de Chambaud, seigneur de Saint-Quentin, syndic des Eglises réformées du Vivarais en 1622, et de Jeanne de Coursas. Louis de Chambaud et Martine de Ginestous eurent un fils nommé Jean, ou Louis, mousquetaire, qui ne paraît pas avoir eu d'alliance, et deux filles : Marie et Anne, Marie, morte à Arlebosc le 10 mai 1713, avait épousé, le 8 octobre 1669 noble Jean de Monteils, fils de Balthazar et de Françoise de Romanet, elle fut héritière de sa maison. Anne, morte le 22 avril 1711, ne laissa pas de postérité du mariage qu'elle avait contracté, le 2 janvier 1681, avec noble Balthazar du Pont de Munas.

A. L. S.

—

Hécart de Valenciennes (LIII ; LIV ; LV, 138). — Le manuscrit par nous cédé à M. A. G. C. provient d'un achat à une vente faite par M. Jorel, libraire, qui pourrait indiquer la source désirée.

A. Geoffroy, frères.

Cazin d'Honnincthun (LV, 444, 525). — A l'époque indiquée dans la question posée à ce sujet, vivait Pierre-Joseph Cazin, sieur d'Honnincthun, fils d'Alexis Cazin, avocat en parlement et de Jeanne-Austreberte Guéval. Il épousa à Boulogne-sur-Mer, le 17 juillet 1762, Augustine Cléry ou Clercq, dont sont issus les barons Cazin d'Honnincthun, encore existants. Ce sont les seuls renseignements que je possède sur ce personnage.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le père Huc (LV, 275, 414, 472, 531). — Le père Huc, né à Toulouse en 1813, mort en 1860, n'a point fait partie de la Compagnie de Jésus. Il était missionnaire *lazariste*. Il a publié ses ouvrages sans la permission de ses supérieurs, mais n'a jamais été condamné par l'Index.

J. W.

* * *

Oui, le père Huc était un lazariste ; car c'est à cet ordre que sont confiées les missions du nord de la Chine et de la Mongolie ou de la Mandchourie. C'est même là ce qui explique l'incertitude de la réponse que nous fit le père de Kersabiec, de la Compagnie de Jésus, au mois de mai 1863, en rhétorique à Vaugirard. Mais le père Palegrave était bien un jésuite. Nous l'avons vu habillé en Arabe à la Grande-Salle, pendant l'hiver de 1862 à 1863 ; où il nous fit le récit de son voyage en Arabie.

Dr B.

—

La Rivière (de). — Nieul (de) (LV, 445, 532). — La famille de la Rivière qui portait : *de sable, à la bande d'argent*, est assez connue. — Elle a donné des seigneurs de Champlemy, des vicomtes de Tonnerre et de Quincy, des comtes de Dammartin, etc. — Sa généalogie se trouve dans le P. Anselme, Moreri, La Chesnaye des Bois, Potier de Courcy (Contin. du P. Anselme) etc., il y a aussi bien des renseignements sur elle dans l'Inventaire des titres de Nevers par l'abbé de Marolles. Dans la Continuation du P. Anselme il y a la filiation de la branche de la Garde, celle qui intéresse peut-être l'auteur de la question ; mais il faut aussi consulter sur l'origine de cette branche, l'Inventaire des titres de Nevers.

Gabriel de la Rivière, sieur dudit lieu, et Antoine de la Rivière, seigneur de Chambord et de la Ferrandière, qui furent maintenus dans leur noblesse, par l'intendant du Berry, lors de la recherche de 1666, appartenaient à la famille qui portait pour armes : *de sable, à 3 barbeaux d'or, en fasce.*

La famille de Nieul, aussi maintenue à la même époque par l'intendant du Berry, et représentée aux assemblées de la noblesse de 1789, a sa notice depuis 1488 jusqu'au XVIIe siècle dans l'*Histoire du Berry*, par la Thaumassière, p. 1101.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Madame Lejai, libraire en 1794 devenue madame de Pontécoulant (LV, 390, 532). — Colonne 532, lire 1844 au lieu de 1884.

—

Marlet, peintre et lithographe (LV, 445). — Certainement M L. aurait satisfaction en s'adressant à M. Louis Morand.

A. G. fr.

—

Paul de Musset et Lamartine (LIV, 949 ; LV, 193, 248, 533). — Cette réponse de Paul de Musset est bien dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Imprimée en petit texte, elle y occupe les deux dernières pages, 479, 480, de la livraison du 15 juillet 1857.

Cette lettre est très digne dans sa sévérité. On sent seulement, sous les réticences voulues, que l'auteur n'y formula pas toute sa pensée, de crainte, sans doute, de froisser les susceptibilités des derniers admirateurs du grand poète auquel il s'adressait, — grand poète, alors tombé dans la gêne, écrivain devenu besogneux, et dont la lyre glorieuse d'autrefois tournait maigrement au flageolet implorateur d'un aveugle du pont des Arts.

J'étais abonné au *Cours familier de Littérature*. Je me souviens que M. de Lamartine, dans ses improvisations mensuelles, n'eut pas toujours la main heureuse dans le choix de ses critiques, et que ses erreurs de jugement, son manque de doigté dans ses appréciations, lui attirèrent parfois, quelques forts coups d'étrivières, des journalistes de ce temps.

Un jour que, dans l'un de ses *Entretiens*, le nouveau Bélisaire avait, plus que de raison, malmené le bon La Fontaine, le traitant de « faux bon homme », de poète

ordurier, de réceptacle et de source d'immoralité, ou de quelque autre terme approchant, Jules Claretie prit la chose à cœur. Riche de ses seuls vingt ans, Jules Claretie qui ne s'était point encore révélé, au soleil de l'Art, l'éminent Administrateur général que l'on sait, bravement, dignement, prit sur lui de défendre La Fontaine contre les inqualifiables attaques du poète.

Il le fit, en bonne et due forme, avec autant de cœur que de talent et, surtout, avec un tact parfait, dans une de ces Conférences de la rue de la Paix qui étaient des événements dans la vie parisienne de ces temps-là, et dont le texte demeure un régal, encore, pour nos lettrés d'aujourd'hui.

Cette conférence fut accueillie par un succès d'enthousiasme.

Je la retrouve, imprimée sous la forme d'une brochurette, à couverture verte, fort modeste d'aspect. Comme elle n'a jamais, que je sache, été réimprimée parmi les œuvres de son auteur, je la signale aux amateurs de plaquettes rares : « *Entretiens de la rue de la Paix. — La Fontaine et M. de Lamartine. Conférence faite le 3 mai 1864, par M. Jules Claretie.* Paris, Cournol, libr., 20, rue de Seine, 1864. Dédicace à M. Lissagaray. Imprim. de E. Martinet, 51 pages in-8°. Couvert. imprim. ».

Cette publication a un nom, bien dans le goût français : C'est une bonne action.

Ulric Richard-Desaix.

—

Famille de Reclesne de Digoine (LV,222, 365, 476). —Mathieu de Reclesne de Lyonne, né en 1735, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1772,ne rentra au Chapitre de Notre Dame qu'en 1808.

Il mourut le 2 août 1821, et l'*Ami de la Religion et du Roi* a publié une petite notice sur lui au tome XXVIII, page 409.

P.

—

La tante de Joséphine. (LIV, 550; LV, 119, 347, 535). *Mme Renaudin* — J'ai indiqué, dans mon travail sur l'*Abbaye-au-Bois*, que la future impératrice Joséphine assistait à la prise de voile de sa cousine, la jeune créole Marie-Sophie-Mathurine de Pradines, le 23 mai 1785. Elle habitait alors à l'Abbaye de Penthemont, avec Madame de Renaudin, sa tante, en attendant l'issue du procès en séparation que lui avait intenté son mari, Alexandre de Beauharnais. Le procès-verbal de prise de voile, que j'ai reproduit porte la signature : *Lapagerie C. tesse de Beauharnoy.* Lucien Lambeau.

—

L'abbé Sicard et le général Moreau (LII). — Ayant eu l'occasion de consulter tout récemment le très intéressant ouvrage de Claude Fauriel, *Les derniers jours du Consulat* (Paris, Calmann-Lévy, 1886, 1 vol in-8°) j'y ai trouvé la réponse à cette question,posée, il y a plus d'un an dans l'*Intermédiaire*. On sait que Fauriel y a donné un récit circonstancié et extrêmement exact du procès de la conspiration Pichegru,Cadoudal et autres, dans lequel, par la plus criminelle des machinations, le premier consul Bonaparte avait fait englober celui qu'il redoutait comme pouvant seul lui barrer, au nom de l'idée républicaine, le chemin de l'Empire, le vainqueur de Hohenlinden, le général Moreau Il se trouvait parmi les accusés un nommé David, ancien prêtre, oncle, paraît-il, du général Souham, et qui, aux armées où il avait eu un emploi, avait connu plusieurs généraux, entre autres, Pichegru et Moreau. Lanfrey dit qu'à cette époque David était devenu agent royaliste. Il est certain, d'autre part, que toutes ses démarches étaient connues de la police, et d'ailleurs il a été au nombre de ceux que la sentence de la cour de justice a acquittés. Au cours du procès, l'abbé Sicard fut appelé en témoignage par David. Fauriel rend compte en ces termes de cette déposition qui fut faite à l'audience du 14 prairial :

« Le seul témoignage à décharge qui mérite d'être cité, ce fut celui de l'abbé Sicard, en faveur de David, son ami intime. Il déposa devant les juges qu'il avait été dans la confidence de toutes les démarches que David avait faites pour réconcilier Moreau avec Pichegru, et de toute la correspondance qui avait été la suite de ce projet; et que, dans tout ce qu'il avait su et lu, il n'avait jamais remarqué d'autre intention que celle de rapprocher deux hommes longtemps amis, sans fonder aucune espérance, ni aucune combinaison politique sur ce rapprochement. » (*Les derniers jours du Consulat*, p. p. 409-410.)

Une note du savant éditeur de l'ouvrage de Fauriel, M. Ludovic Lalanne,

indique que la déposition de l'abbé Sicard a été reproduite au tome VI, p. 261. du *Procès.* F. R.

—

Un portrait de J.-J. Rousseau (LV, 501). — La lettre dont notre collaborateur possède l'original, est publiée dans la correspondance de Rousseau comme adressée au célèbre M.-Q. de La Tour. L'attribution résulte des *Confessions* part. II, liv. X. R. Dumon.

* * *

L'auteur de ce portrait n'est autre que le célèbre pastelliste Maurice-Quentin de La Tour. La Tour avait fait un premier portrait du philosophe, qui fut exposé au Salon de 1753, avec cette mention : *Rousseau, citoyen de Genève.* C'est celui-ci, pourtant fort joli, que Diderot ridiculisait quelque peu dans ces lignes :

M. de La Tour, si vrai, si sublime d'ailleurs, n'a fait du portrait de M. Rousseau qu'une belle chose, au lieu du chef-d'œuvre qu'il en pouvait faire. J'y cherche le censeur des lettres, le Caton et le Brutus de notre âge; je m'attendais à voir Epictète en habit négligé, en perruque ébouriffée, effrayant par son air les littérateurs, les grands et les gens du monde ; et je n'y vois que l'auteur du *Devin du village*, bien habillé, bien peigné, bien poudré et ridiculement mis sur une chaise de paille ; et il faut convenir que le vers de M. Marmontel dit très bien ce qu'est M. Rousseau, et ce qu'on devrait trouver et ce qu'on cherche en vain dans le tableau de M. de La Tour.

Il va sans dire que Rousseau, dans ses *Confessions*, parle de ce premier portrait. C'est lors de son second séjour à Mont-Louis (livre X) :

Quelque temps après mon retour à Mont-Louis, La Tour, le peintre, vint m'y voir, et m'apporta mon portrait en pastel, qu'il avait exposé au Salon il y avait quelques années. Il avait voulu me donner ce portrait, que je n'avais pas accepté. Mais madame d'Epinay, qui m'avait donné le sien et qui voulait avoir celui-là, m'avait engagé à le lui redemander. Il avait pris du temps pour le retoucher. Dans cet intervalle vint ma rupture avec madame d'Epinay ; je lui rendis son portrait, et n'étant plus question de lui donner le mien, je le mis dans ma chambre au petit château. M. de Luxembourg l'y vit et le trouva bien ; je le lui offris, il l'accepta ; je le lui envoyai.

Le second portrait, bien connu par les innombrables reproductions qu'on en a faites par la gravure, était une sorte de répétition du premier. Il date de 1764, et fut encore offert par La Tour à Rousseau, alors à Motiers. Et c'est de Motiers que Rousseau adressait son remerciement au peintre, par cette lettre datée du 14 octobre 1764 :

Oui, monsieur, j'accepte encore mon second portrait. Vous savez que j'ai fait du premier un usage aussi honorable à vous qu'à moi, et bien précieux à mon cœur. M. le maréchal de Luxembourg daigna l'accepter, madame la maréchale a daigné le recueillir. Le monument de votre amitié, de votre générosité, de vos rares talents, occupe une place digne de la main dont il est sorti. J'en destine au second une plus humble, mais dont le même sentiment a fait choix. Il ne me quittera point, monsieur, cet admirable portrait qui me rend en quelque façon l'original respectable ; il sera sous mes yeux chaque jour de ma vie ; il parlera sans cesse à mon cœur ; il sera transmis après moi dans ma famille : et ce qui me flatte le plus dans cette idée, c'est qu'on s'y souviendra toujours de notre amitié.

Je vous prie instamment de vouloir bien donner à M. Le Nieps vos directions pour l'emballage. Je tremble que cet ouvrage, que je me réjouis de faire admirer en Suisse, ne souffre quelque atteinte dans le transport.

S'il faut s'en rapporter à M. Maurice Tourneux, dans son étude publiée récemment sur La Tour (*Les grands artistes*, Laurens, éditeur), voici quelle serait, aujourd'hui, la destinée de ces deux portraits : — « Le premier de ces portraits, proposé, parait-il, à la ville avant le 4 septembre 1870, pour le musée projeté à l'hôtel Carnavalet, aurait été, faute de paiement, repris par le vendeur, et M. Elie Fleury dit l'avoir vu, il y a quelques années, dans le cabinet du directeur de l'Ecole Gutenberg à Paris ; le second, provenant de Coindet, appartient aujourd'hui au musée Rath, de Genève. »

Arthur Pougin.

—

Les derniers moments d'Alfred de Vigny (LIV, 212, 246, 299, 471 ; LV, 78, 140). — Des occupations urgentes ne m'ont pas permis de faire, aussitôt que je l'aurais voulu, une réponse à mon contradicteur Stello. A présent que j'ai un peu de liberté, je m'acquitte de ce soin. Le Stello d'Alfred de Vigny se préoccupe avant tout de ce qu'il convient « d'espérer et de croire » ; il a le « côté divin ». Mon contradicteur Stello me parait être dans les

mêmes idées, plus homme de « sentiment » que de « raisonnement ».

Quoi qu'il en soit, sa thèse peut être ainsi résumée : Alfred de Vigny, qui a eu une poussée de mysticisme en 1837 (c'était au moment de la mort de sa mère) a, en 1863, dans ses derniers jours, acquiescé à ce qu'on introduisit auprès de lui un prêtre. Le prêtre a laissé au poète un ouvrage qu'il avait publié sur saint Paul, et qui a été retrouvé plus tard complètement abîmé, preuve évidente qu'il avait été lu et relu. Ces lectures édifiantes et prolongées ont été pour Alfred de Vigny comme un chemin de Damas, et il s'est converti sur la fin ; il a fait chercher un autre prêtre, lequel lui a administré les sacrements. Son esprit de prosélytisme était tel qu'il a même, avant d'expirer, voulu convertir au catholicisme sa servante protestante. Et, comme la susdite servante avait joué un rôle dans cette affaire de conversion *in extremis*, et que M. Louis Ratisbonne lui en adressait des reproches, elle lui aurait répondu vertement : « J'ai agi ainsi par devoir, et cependant je suis protestante ! » Enfin, un récit de tout cela a paru dans les *Etudes religieuses, historiques et littéraires*, en 1864, c'est-à-dire trente-six ans avant la mort de M. Louis Ratisbonne, en réponse à l'article que Sainte-Beuve avait publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 avril de cette année, et dans lequel il avait dit que le poète, en mourant, était resté fidèle à ses convictions philosophiques.

Un mot sur ce dernier point. La question n'est pas de savoir si une lettre, plus ou moins rectificative de la *Revue des Deux-Mondes*, a paru ou non dans un recueil déterminé. Elle est de savoir si ce recueil avait, à l'époque qu'on indique, une publicité suffisante ; si la grande presse s'est emparée d'une révélation qui était en contradiction avec tout ce qu'on savait des opinions philosophiques d'Alfred de Vigny, et si le monde de la littérature s'en est occupé et ému.

N'oublions pas, en effet, qu'à ce moment l'Empire était debout, que la politique n'avait pas tout absorbé encore, et qu'un événement, comme celui qu'on faisait connaître, devait alimenter la polémique des journaux d'alors : du côté religieux, l'*Univers*, où écrivait Louis Veuillot, et la *Gazette de France* ; du côté libéral, le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, le *Journal des Débats* dont M. Louis Ratisbonne était l'un des rédacteurs, enfin le *Temps*, qui avait à son service la plume de Nefftzer et aussi celle d'Edmond Scherer.

Il semble que rien de tout cela n'a eu lieu. Sainte Beuve, après comme avant 1864, a considéré que Vigny, son ami d'autrefois, était mort, comme il avait vécu, en philosophe, et M. Louis Ratisbonne, qui avait écrit, en 1863, au lendemain du décès d'Alfred de Vigny, une étude sur son maître et ami, que le *Journal des Débats* a publiée, a reproduit cette étude, en la complétant et en l'accentuant, pour en faire la préface du *Journal d'un poète*, la dernière des œuvres posthumes de Vigny, parue en 1867 ; il l'a réimprimée ensuite dans son volume : *Auteurs et livres*, publié à la librairie Amyot, en 1868, et enfin, en 1869, dans la conférence dont l'*Intermédiaire* a donné les principaux extraits, il a parlé, en termes d'une netteté saisissante, des derniers moments d'Alfred de Vigny, et de la fidélité qu'il avait montrée, jusque dans la mort, à ses convictions philosophiques.

Et qu'on ne vienne pas m'objecter, comme l'a fait mon contradicteur Stello, que M. Louis Ratisbonne n'est pas resté tout le temps de la dernière maladie au chevet d'Alfred de Vigny. Qu'importe ! puisque, d'après la thèse que j'ai analysée, ce n'est pas à l'aide d'un coup de surprise qu'on aurait introduit le prêtre (ou plutôt les deux prêtres) auprès du poète qui allait mourir, mais du consentement libre et réfléchi de celui-ci entièrement revenu de ses aberrations philosophiques.

D'où cette double conclusion : Ou Alfred de Vigny aurait pris cette grave résolution à l'insu de son exécuteur testamentaire, de celui auquel, peu auparavant, il avait légué le soin de sa mémoire ; ou M. Louis Ratisbonne, bien qu'averti de la vérité par un propos de l'office, aurait persisté à donner à trois reprises, des derniers moments de son maître et ami, une version mensongère, dans la pensée d'égarer les contemporains et de tromper l'histoire.

Il y a là, je ne crains pas de le dire, deux impossibilités morales.

Au sujet de Vigny, d'abord. Le poète était d'une fierté peu commune. Il ne se serait par abaissé à ces sortes de sub-

terfuges, celui qui a écrit ces lignes dans le *Journal d'un poète* : « L'HYPOCRISIE. — Je n'ai jamais vu un masque sur un visage sans être tenté de l'arracher. Je sais un homme qui est devenu hypocrite, je ne puis plus le voir, de peur d'être trop tenté de le démentir. »

En maints passages du *Journal d'un poète*, il marque un indicible éloignement à l'égard du christianisme. Nous nous bornons à donner les pensées qu'il a écrites après 1837. En voici une, datée de 1838, c'est-à-dire de très peu de temps après la mort de sa mère :

ARCHITECTURE. — Le temple antique est élégant et joyeux comme un lit nuptial ; l'église chrétienne est sombre comme un tombeau. L'un est dédié à la vie, l'autre à la mort.

En voici une autre, de 1840 :

LA QUESTION RELIGIEUSE. — Plus l'esprit est vigoureux, plus il se perd dans les catacombes de l'incertitude humaine. Pascal s'y est perdu pour avoir marché plus avant que les autres.

Toute religion n'a jamais été crue qu'à moitié et a eu ses athées et ses sceptiques. Mais les sages ont gardé leurs doutes dans leur cœur et ont respecté la fable sociale reçue généralement et adoptée du plus grand nombre.

En voici une autre encore, de 1843 :

DE LA FOI. — On parle de la Foi. Qu'est-ce, après tout, que cette chose si rare ? — Une espérance fervente. — Je l'ai sondée dans tous les prêtres qui disaient la posséder et n'ai trouvé que cela. — Jamais la certitude.

Et il avait écrit précédemment :

L'espérance est la plus grande de nos folies.

(*Journal d'un poète*, 1re édition. p. 29).

On voit que M. Louis Ratisbonne avait raison lorsqu'il disait dans la préface du *Journal d'un poète* :

Alfred de Vigny a toujours été le poète le plus penseur de ce siècle, et la direction de sa pensée, dont le stoïcisme avec l'incrédulité aux dogmes religieux fait le fond, quoique plus accusé à la fin, n'a jamais varié (p. 17).

Ainsi, loin de s'attiédir, l'incrédulité de Vigny s'est accentuée à mesure qu'il vieillissait. Et c'est cet incrédule qu'on ose nous représenter catéchisant une servante protestante pour l'amener au catholicisme ! Et c'est ce stoïcien qui aurait caché à son disciple et ami, à celui qu'il avait chargé de veiller sur sa mémoire, qu'il était revenu au catholicisme, qu'il passait ses jours à lire un livre sur saint Paul, qu'il avait été absous par un premier prêtre, et qu'il avait reçu les sacrements de la main d'un second prêtre !

Ce n'est pas tout. S'il y a impossibilité morale en ce qui concerne Alfred de Vigny, il y a également impossibilité morale en ce qui touche M. Louis Ratisbonne. Voici ce que nous lisons dans la préface du *Journal d'un poète*, p. 2 :

Que ce lien personnel de piété reconnaissante qui m'attache à lui (à Alfred de Vigny) ne diminue pas sous ma plume l'autorité de son éloge et ne mette pas en garde contre moi. *Une atteinte à la vérité*, même pour le louer, *offenserait la mémoire du gentilhomme qui ne mentit jamais.*

Aucun de ceux qui ont connu M. Louis Ratisbonne, au *Journal des Débats*, à la bibliothèque du Luxembourg, dans les réunions littéraires, et ils sont nombreux encore, ne croira qu'en écrivant ces lignes et celles que nous avons citées de lui précédemment, ce probe écrivain, ce délicat poète disait tout simplement le contraire de la vérité.

Voilà pourquoi malgré la réponse de mon contradicteur Stello, peut-être même devrais-je dire à cause de cette réponse (car en vérité, trois ou quatre passages de la lettre de 1864 me paraissent éminemment suspects), je persiste dans l'opinion que j'ai exprimée naguère au sujet des derniers moments d'Alfred de Vigny. Il a vécu en philosophe ; il est mort en philosophe !

FÉLIX RAESLER.

Le défaut de place nous oblige à ajourner une note en contradiction avec celle-ci, que son auteur eût souhaité lire dans ce numéro.

—

Particule nobiliaire : De ou de (LV, 336, 421, 537). — Je pense qu'il convient de mettre le D majuscule à la particule nobiliaire lorsque l'usage a fait d'un nom de terre ou de seigneurie le nom patronymique d'une famille : *De* la Trémollière, *De* la Roque ; lorsque cette particule n'est précédée d'aucun titre : *De* Lauzun, *De* Champéron ; et lorsque le patronymique est particulé : *De* Roo, *Des* Hayes, *Du* Fay.

Mais j'estime que le *d* doit être minuscule si la particule sépare le patronymique soit d'un titre : Duc *de* Lauzun, soit d'un nom de terre ou de seigneurie : Coste *de* Champeron.

Consulter : Michel Breuil : *De la particule dite nobiliaire*. Paris 1903 in-8°.
WORMHOUT.

—

Tresses de Navarre (L). — Le récit des chaînes enserrant le camp du roi more à la bataille de Las Navas — que forcèrent les troupes navarraises — en mémoire de laquelle prouesse les rois de Navarre placèrent des chaînes dans leurs armes, est un de ces contes dont étaient coutumiers les hérauts. Autre est la vérité.

Navarre portait de gueules plein. Un souverain y plaça un chrisme d'or. Par la suite, ce chrisme devint rais d'escarboucle. Plus tard les branches du ci-devant chi (X) ayant été allongées et les extrémités des branches réunies l'une à l'autre par des lignes, ces lignes en firent une véritable marelle (nom sous lequel, du reste, cette figure est parfois désignée) et, dans un but d'ornementation, ces simples lignes devinrent des chaînes posées en croix, en sautoir, en orle, puis en double orle ; pour expliquer cette figure, la bataille de Las Navas, ou tout au moins la prouesse des Navarrais, fut inventée.

Ces chaînes paraissent avoir existé particulièrement dans l'écu de la Navarre espagnole.

Henri de Bourbon porta le rais d'escarboucle jusqu'à son élévation au trône de France, époque à laquelle il se laissa attribuer, sans en avoir cure, les chaînes que ses ancêtres n'avaient pas connues.

Lorsqu'il s'agit de sculpter les armes de France et de Navarre sur la façade du Louvre nouvellement construite, le docte Sainte-Marthe réclama le retour aux véritables armoiries et publia un « Traité historique des armes de France et de Navarre », dans lequel cet historiographe de France, s'appuyant sur la dissertation d'Oyenart, au chapitre XVI de la *Notitia Utriusque Vasconiæ*, conclut en faveur du rais d'escarboucle à l'exclusion des chaînes. Il y perdit son argumentation ; les architectes eurent le dessus ; les chaînes l'emportèrent qui, depuis lors, n'ont cessé de figurer sur les monuments, les monnaies, le sceau de l'Etat jusqu'au dernier jour de la monarchie légitime.
F.

Devise : « Moro sove m'attaco » (LIV, 336, 757). — Cette devise italienne est ici mal rapportée. Elle doit être : « More dove m'attacco (*Je meurs là, où je m'attache*). — J'ai trouvé cette devise dans des armoiries de fantaisie, appartenant à une belle mondaine de la première moitié du siècle passé. — L'écusson portait gravée une tige de lierre.
COLOCCI.

—

Aquarelles libres de Constantin Guys (LV, 448). — Notre ami, M. Floury, qui a édité le premier ouvrage qu'ait tenté l'œuvre de Constantin Guys, nous écrit :

Mon cher ami,

Il existe en dehors des dessins montrables de Constantin Guys, toute une série d'études ou d'aquarelles de nature toute particulière. Cette série se compose-t-elle de 80 pièces ? Je la crois beaucoup plus importante, car je connais des dessins à droite et à gauche chez un grand nombre d'amateurs, et cette partie de l'œuvre de Guys me paraît être considérable. La plupart de ces dessins sont consacrés à des scènes « d'Intérieurs », de ce que Lautrec appelait des « Bureaux de tabac ».

Votre bien dévoué,
H. FLOURY.

—

Deux tableaux de Paul Veronèse (LIII ; LV, 254, 312, 423, 539). — Je ne fais aucune difficulté pour reconnaître que les originaux des deux toiles de M. O'Neill de Tyrone. *la Sagesse compagne d'Hercule* et *Paul Véronèse entre le Vice et la Vertu* possédés autrefois par le Régent, sont actuellement en Angleterre. Depuis un an, — quinze jours après mon second article de l'*Intermédiaire* (20 mars 1906) — je suis fixé à cet égard. J'ai correspondu directement avec M. O'Neill de Tyrone et, en ce point, j'ai eu tort pour mes confrères de l'*Intermédiaire*.

Le duc d'Aneiro ayant eu les dits tableaux dès 1750, ne pouvait posséder les originaux qui se trouvaient encore à cette époque, à la galerie d'Orléans.

Cela n'infirme en rien du reste, mon historique des originaux jusqu'à leur entrée chez le Régent. Ensuite, il est certain, que le 28 juin 1727, furent vendus seulement 88 tableaux de l'école flamande. D'Argenson est l'auteur du catalogue. La transmission des tableaux des écoles italienne et française à Walkyers et à Laborde de Meréville, leur transport en Angleterre, leur vente aux trois grands

seigneurs anglais, l'exposition, la vente aux enchères, l'acquisition de M. Hope, tout cela est parfaitement exact. M. Pierre a raison, je le reconnais.

Dans les *Treasures of art in Great Britain* de Wager et dans le *Picturial Handbook of London*, *1854*, on retrouve *la Sagesse compagne d'Hercule* et *Paul Véronèse entre le Vice et la Vertu* comme appartenant à M. Hope. De même, Charles Yriarte dans *Paul Véronèse* (Collect. des Artistes célèbres, 1888) les mentionne chez M. Henry-Thomas Hope. Ils doivent donc encore appartenir soit à lui, soit à ses héritiers.

Mais a ce propos, M. Pierre fait une confusion. Il dit que ces deux tableaux sont à la National Gallery. Ils n'y étaient pas en septembre 1905, époque où je l'ai visitée et dont je possède le catalogue. Y sont-ils entrés depuis cette date ? La collection de M. Hope a-t-elle été vendue ? Après tout, cela serait possible.

Fait plus grave encore : il passe sous silence un autre point. D'après son article du 30 janvier 1906, quatre autres toiles de Véronèse le *Respect*, l'*Amour heureux*, l'*Infidélité*, le *Dégoût*, ont « disparu dans un incendie du Palais-Royal ». Or, précisément, ces toiles sont à la National Gallery et y sont cataloguées sous les numéros 1325, 1326, 1318, 1324. Si elles ont disparu, comment alors ces tableaux furent-ils vendus en 1800 pour les sommes respectives de 60, 46, 39, et 45 guinées ? Ces tableaux sont mentionnés parmi les Véronèse de la collection Darnley (*Guide de l'Amateur de tableaux*, *Lejeune* et *Trésors d'Art en Angleterre*, *Burger*). Comment en 1855, figurèrent-ils à l'exposition de Manchester ? Comment la National Gallery les acheta-t-elle, en 1890, au comte de Darnley actuel, ainsi que l'a écrit son directeur à M. O'Neill de Tyrone ? Comment enfin M. Pierre peut-il avoir un fragment de l'*Amour heureux* que nous savons être à la National Gallery ? Je suis loin de contester l'authenticité de sa peinture, mais quels documents prouvent la destruction des quatre toiles de la National Gallery dans les incendies du Palais-Royal en 1763 et en 1781 ? Ou sinon, comment concilier les deux faits ?

Enfin, rien encore ne prouve, que les toiles de M. O'Neill de Tyrone soient de Véronèse lui-même. Une autre réplique ou copie de ces deux toiles (j'inclinerais pour une copie) existe en effet au Musée de Madrid. Dans mon premier article, je disais avoir vu déjà les sujets des toiles photogravées. C'est là que je les avais sans doute aperçues en 1901. D'un autre côté, tout le monde sait que Véronèse est le peintre le plus pastiché qui soit au monde et, dans ces conditions, il est permis de douter de l'authenticité par Véronèse lui-même de toutes les toiles dont parle M. Pierre à la fin de son dernier article. ALB. DESCOQS.

—

Les saints du calendrier (LV, 447). — Consulter : *Annuaire historique 1860*, publié par la Société de l'Histoire de France.

Liste générale des saints d'après le martyrologe universel de Chastelain.

Dr LEJEUNE.

***

Parmi les livres liturgiques, employés officiellement dans les offices, il s'en trouve un, le *Matyrologe*, qui contient pour chaque jour de l'année le nom des saints, martyrs ou non-martyrs, dont la fête tombe au jour indiqué par ce livre. Ces martyrologes sont d'origine fort ancienne, et forment une des ressources les plus utiles de l'histoire ecclésiastique.

Mais les martyrologes ne contiennent pas les noms de « tous les saints qui peuvent figurer au calendrier ». A côté des personnages vénérables dont le culte est général dans l'église catholique, il s'en trouve d'autres dont le culte est particulier soit à un pays, soit à une province, soit à une ville, soit à un ordre religieux. La liste en est très longue, et l'ouvrage qui en contient l'énumération la plus complète est celui des *Bollandistes*, qui, commencé par des Jésuites belges au milieu du XVIIe siècle, n'est pas encore achevé, bien qu'on n'ait cessé d'y travailler ; il va jusqu'au 4 novembre et comprend déjà une soixantaine d'énormes in-folio.

Chaque saint ne peut donc pas être honoré à son jour ; chaque diocèse a un calendrier particulier, dressé d'après des règles qui n'ont rien d'arbitraire, et dans lequel on tient chaque année compte des modifications nécessitées par le déplacement des fêtes mobiles ; certains saints dont le jour se trouve en concurrence avec une fête de rit supérieur ont leur

fête supprimée ; par exemple, cette année à Paris, saint Yves, du 19 mai, qui sera éliminé par la fête de la Pentecôte, ou simplement retardé, comme saint Jean Damascène, qui tombait le mercredi saint et qui a été renvoyé au premier jour libre, le 10 avril.

C'est l'évêque de chaque diocèse qui fait rédiger le calendrier ou *Ordo* diocésain, et celui qui a à exécuter ce travail au nom de l'évêque doit se régler sur un certain nombre de principes et de décisions de la Congrégation des Rites, qui supposent chez lui autant d'attention que d'érudition. P.

—

De profundis (LIV, LV, 83, 479). — La question posée a aussi son importance : à quelle Bible *française* appartient le verset cité dans l'*Intermédiaire* ? — A la Bible de Sacy probablement, ou à défaut aux Bibles protestantes de préférence, pour des raisons que je croyais historiques. M. Henri Lasserre en a su quelque chose

On dit *helléniste*, *latiniste* ; on dit également avec plus de modestie, *hébraïsant*, pour marquer sans doute l'interminable labeur, l'effort indéfini, que les peintres de la Renaissance exprimaient à leur manière : *faciebat* ! C'est de cet état d'âme que je croyais avoir retrouvé l'aveu dans les variantes et les nuances de la Bible polyglotte, — avec le latin naturellement comme terme de comparaison — et comme excuse !

Le savant auteur du *Dictionnaire de la Bible* va être bien surpris de l'usage qui a été fait ici de ses renseignements précieux: Après avoir pris connaissance de la question avant la lettre, il voulut se donner la peine de nous montrer lui-même le passage auquel elle se référait ! T III, p 294 — Casier B. N., 680 (3).*Recolletorum Parisiensium*. (CONCORDAT).

De la Bible de Walton (Londres, 1657) l'*Intermédiaire* reproduisit ainsi la « juxtalinéaire hébraïque » puis, au lieu de la version annoncée, la « juxtalinéaire chaldaïque » dont la paraphase se rapprochait le plus du texte proposé. Il fit suivre cette double copie de la Vulgate et de sa traduction.

Comme on le voit, de grec il n'y a pas trace dans l'affaire : je n'ai donc pas à craindre qu'on m'embrasse ! d'ailleurs sur l'œuvre prétendue des Lagides, la critique est justement en éveil, et enfin, pourquoi ne pas le dire ? par ces temps d'érudition, comme *le concile des trente* au Parlement, *la version des septante*, n'allait-elle pas donner lieu à quelque fâcheux malentendu ? j'épargnai ce surcroît de fatigue au compositeur !

Ce qui est plus intéressant pour les profanes dont je suis, c'est le mouvement, la couleur entrevus à travers le texte sacré. La répétition *præ custodibus*, *præ custodibus*, pour marquer l'impatience dans l'attente de l'heure liturgique, manque, dans la notation de la Vulgate. Le soir du Yom Kippour, l'aïeule ne guette pas autrement dans la nuit, le lever de l'étoile qui doit mettre fin au jeûne du Grand Pardon ! Heureux qui peut lire les poèmes dans leur texte !

Au souvenir de Racine, de La Fontaine, de Victor Hugo, qui ne connurent des Livres saints que la traduction, la juxtalinéaire du cantique des Degrés me retint plus longuement : c'est sa paraphrase que j'essayai de faire passer dans une prose métrique où le parfait avait fait place au présent relatif et où le verbe se changeait en substantifs, mieux, semble-t-il, dans le génie de la langue française :

Le confort de mon âme était dans sa parole,
Toute mon espérance était dans le Seigneur.
Dès la garde montante attendue au matin,
Avec la sentinelle, à l'aube
Espère au Seigneur, Israël.

C'est tout : puissent MM. Rémy de Gourmont ou Candide nous être moins sévères ! Heureux toutefois que le Chrisme figuré, double symbole aux catacombes, n'ait pas été autrement méconnu — compromis, veux-je dire : Ιησοῦς Χριστός, Θεοῦ Υἱός, Σωτήρ.

POËNSIN-DUGREST.

P.-S. Je m'assure que le texte cité est bien de Port-Royal — mais en notes. C'est d'ailleurs la traduction presque littérale de la paraphrase ou TARGUM (foin de l'érudition !) chaldaïque :

V 6. Mon âme soupire après le Seigneur avec plus d'empressement que la garde du matin n'attend l'heure qu'on la relève (*Le Maistre de Sacy*, I, p. 1025. — Paris, 1715, approb. du cardinal de Noailles, 1701).

P.-D.

Traduction du mot latin « fundatus » (LIV, 227, 364; LV, 43.) — Sans recourir aux termes de la basse latinité, nous savons que dans la latinité classique le mot *fundatus* signifiait « riche ». — Cicéron appelle une famille patricienne de Rome : *fundatissima familia* (famille très riche). Donc un calice *fundatus*, une étoffe *fundata* peuvent très correctement se traduire par un calice *riche*, une étoffe *riche* (à cause de la matière précieuse, qui les compose).

C'est une opinion que je risque, en m'appuyant sur Cicéron et autres auteurs latins du siècle d'or. COLOCCI.

—

Prononciation de l'U en latin (LIV, 229, 420, 537, 763 ; LV, 43, 206, 371). — Encore une confirmation de la prononciation « ou ». Dans la Basse Normandie le paysan désigne sous le nom de « souette » l'habitation de son porc. Ici « souette » n'est qu'un diminutif du mot « soué » signalé par T. O' Reut. De plus, lorsque le maître veut réprimer le trop grand empressement de l'hôte de la « souette » il lui crie : « Sou, Sou » qui équivaut certainement à « sus, sus » puisque l'interpellé comprend ce commandement. FRÉDÉRIC ALIX.

—

Deux citations latines : Patere legem... Quos vult perdere... (LIV, 899). — Ou plus exactement *Quos vult perdere Deus* (ou *Jupiter*) *dementat prius*. Voir Fumagalli *Chi l'ha detto*, 1904, 4e édition p. 424. Origine inconnue. Sophocle dans *Antigone* v. 320 et Valleius Paterculus (liv. 2, cap. 57 et 118) ont exprimé une idée semblable Publilius Syrus (*Mima* ed. Ribbeck, n. 490) a dit : *Stultum facit fortunam, quem vult perdere*.

THÉOSTÈNE.

*
* *

1° *Patere quam ipse fecisti legem* (Subis la loi que toi-même as faite), formule latine que l'on doit classer dans les termes de droit.

2° *Quos vult Jupiter perdere dementat prius* (Ceux que Jupiter veut perdre, il commence par leur ôter la raison). Pensée d'Euripide, à laquelle Boissonade a donné cette forme latine. Racine en a reproduit le sens dans son *Athalie* :

Daigne, daigne, mon Dieu sur Mathan et [sur elle (Athalie)
Répandre cet esprit de vertige et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur !

E. M.

—

Imposer et en imposer (LV, 392, 489, 542). — Littré, qui ne fait que reproduire l'opinion des grands écrivains du dix-septième siècle et du dix-huitième, déclare *qu'il n'y a aucune différence à établir entre* imposer *et* en imposer : « Des grammairiens ont essayé de distinguer *imposer* et *en imposer*. Mais l'usage des auteurs et aussi l'usage du public ne permettent aucune distinction. *Imposer* et *en imposer* veulent dire commander le respect ; *imposer* et *en imposer* veulent dire faire illusion, tromper. » Etc. ALBERT CIM.

*
* *

Je ne suis guère l'ami des grammairiens et je me gêne pas pour marcher sur certaines de leurs règles, notamment sur leur *ne* explétif ; mais ce n'est pas une raison qui permette de mépriser la grammaire quand ses prescriptions sont justifiées. Et c'est le cas dans *imposer* et *en imposer*. Il y a intérêt pour la clarté, pour l'élégance de la langue ; à ce que deux expressions différentes expriment deux sens différents : *imposer* signifie produire de l'effet, inspirer le respect ; *en imposer* signifie tromper.

Je sais bien que nombre d'auteurs et non des moindres : Corneille, Descartes, Molière, Bossuet, Massillon, par exemple, ne font aucune distinction entre les deux termes. Mais, ils ont tort car, tout génies qu'ils soient, je ne les suivrai pas dans ce mauvais chemin :

Quand, sur une personne, on prétend se régler
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut res- [sembler.

Je me conforme, en cela, à l'excellent conseil donné par l'un d'eux, le nommé Molière, si ma mémoire ne me fait pas défaut. ALFRED DUQUET.

—

Lapsus au théâtre. Contre-petteries célèbres (LIV, 817, 829, 935). — On trouvera aux pages 76-78 du *Polissonniana* une longue liste de contre-petteries. Le *Polissonniana* est de l'abbé Claude Cherrier : ses éditions se succèdent depuis celle d'Amsterdam 1722), puis Paris, puis Amsterdam (1725) jusqu'à la réimpression de Bruxelles (A. Mertens et fils, 1864).

A. G. C.

Nerée (LV, 168, 427, 541). — R.-J. Nerée s'est marié en 1604 non en 1404) à *Anna Van Wynhoff* et eut en seconde noces Catharina van Heüvel (non Heiwel).

M.-G. WILDEMAN.

—

Clabbecques (LV, 337). — Dans le *Bulletin des Musées royaux des arts décoratifs et industriels*, de Bruxelles (mars 1907) M. Edgar de Prelle de la Nieppe, s'occupant précisément de la panoplie de l'hôtel de Nassau où figurait cette épée garnie de clabbecques, rappelle le passage dans lequel Guicciardini, en sa *Description de tout le Païs-Bas*, et d'accord avec d'autres auteurs qui ont signalé l'existence du cristal de roche à Clabecq, près de Nivelles, parle d' « une sorte de pierre qu'on y trouve sous terre *et qui prend le nom du lieu*, et dont la couleur et l'apparence ressemblent si bien à celles du diamant qu'il n'est pas permis de l'enchâsser en or ; mais elle est fort tendre et on ne peut s'en servir que pour la parade et pour tromper la vue ». Le sens de la mention inscrite dans l'inventaire de 1618 est donc très exactement déterminé.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Place du minage (LV, 164, 319, 430). — Nombre de pièces de terre s'appellent, en Vendée, la *Minée*, les *Minois*. Cependant, (section c, n° 816, par exemple), la *Minée* est un champ d'une contenance de 8 boisselées ; elle s'appelle ainsi sans doute parce que, semée de blé, elle produit d'ordinaire une *mine* de froment.

M. B.

—

Titre d'un ouvrage de 1609 à retrouver (LIV, 838 ; LV, 540). — Merci au confrère S. pour sa réponse, qui ne peut me satisfaire néanmoins. Il y a, en effet, une erreur typographique dans la rubrique ; mon livre a été imprimé, je crois, entre 1600 et 1605. L'auteur était bien un cordelier, comme il le dit, p.729, tirant son origine du Ponthieu, p. 1053. Ce recueil est divisé en trois livres subdivisés en un très grand nombre de chapitres ; c'est une compilation de sentences morales, toutes accompagnées de faits, de légendes, tant anciens que modernes, et de plusieurs exemples tirés depuis l'antiquité jusqu'à l'époque où vivait l'auteur. Les hommes illustres de Picardie et beaucoup d'anecdotes relatives à cette province sont mentionnés par l'auteur. Je supplie nos confrères de m'aider à reconstituer le titre de cet ouvrage avec le nom de son auteur.

A. L.

—

« Mémoires de Monsieur Claude » (LV, 447). — J'ai entendu dire — je ne certifie rien — que les *Mémoires de Monsieur Claude*, étaient de Théodore Labourieux.

M.

***

La Revue *Le Livre* a publié dans sa livraison d'avril 1885 (partie rétrospective) un article intitulé : *La Police par les Policiers*.

On y trouve le passage suivant relatif aux *Mémoires de M. Claude* :

« Dans la préface de son livre, Vidocq avoue avoir eu un collaborateur, un *teinturier* pour employer son expression. A quel *teinturier* s'est adressé l'éditeur des *Mémoires de M. Claude* ? Nous l'ignorons. Ce que nous pouvons hardiment affirmer, c'est que le vieux chef du service de sûreté est mort sans avoir laissé, nous ne dirons pas de manuscrit, mais la moindre note qui ait pu servir à fabriquer cette indigeste compilation, dont la *Gazette des Tribunaux* seule a dû faire les frais. Ce n'est là qu'une spéculation de librairie Il est regrettable qu'une telle publication ait pu être prise au sérieux par ceux-là mêmes qui devaient être les premiers à la tenir pour mensongère. N'avons-nous pas vu, par exemple, l'abbé Moreau la citer comme une autorité dans ses *Souvenirs de la Roquette* ?

« Le Pere Claude, comme on l'appelait, fut, il est vrai, souvent sollicité d'écrire ou plutôt de dicter ses *Mémoires*. Un jour qu'il était pressé plus vivement que de coutume par un journaliste qui lui offrait 30.000 francs pour avoir le droit de publier ses souvenirs : « Cela me serait impossible, répondit Claude ; je suis un soldat qui a descendu la garde et oublié le mot de passe. »

GUSTAVE FUSTIER.

—

Roquentin (LV, 278, 429). — Tous les dictionnaires, y compris celui de l'Académie, donnent ce mot. D'après Littré, « c'est le nom donné à de vieux militaires en retraite qui jouissaient d'une demi-paye dans les châteaux, les citadelles, les

lieux forts. Ils furent institués par François Ier. *Etym.* Roc, dans le sens de forteresse dans un lieu élevé. On écrivait la plupart du temps *rocantin.* » J. Lt.

***

Le général Bardin, dans son *Dictionnaire de l'armée de terre*, en donne ainsi l'origine: « *Morte-payes* ou *Rocantin*, terme exprimant l'idée d'une récompense, ou d'une espèce de pension de retraite, autrefois accordée dans l'armée française à de vieux soldats. Il désignait également les militaires eux-mêmes qui jouissaient d'une demi-paye dans des châteaux, des citadelles, des garnisons, dont le service leur était confié. Les Espagnols connaissaient les morte-payes, sous le nom de *paya muerta* et nos pères les appelaient *Rocantins* parce qu'ils étaient gardiens de rocs, c'est-à-dire de lieux forts, etc., etc... »

Désiré Lacroix.

***

Signifie une chanson composée de fragments d'autres chansons, par exemple « Malbrough s'en va-t-en guerre ; Au « clair de la lune, Il pleut bergère, J'ai « du bon tabac, C'est le roi Dagobert, etc. » Autrement dit un *centon.*

Rocantin signifie aussi « un vétéran chargé de la défense d'un *roc* ou citadelle » dit Larousse. En vieux français on disait *Roquart.* Le radical reste toujours le même et Godefroy donne comme sens « vieux militaire en demi-solde logé « dans les châteaux et les places fortes. »

Il fait les citations suivantes qui peuvent également s'appliquer au Roquentin :

Vieux Rocard vecchio ranticoso (Duez 1559)
Vieux rocard viejo rixoso (Oudin 1660).

Et ceci à propos d'un vieux cheval :

Et pour tout joyeux passe-temps
Il fauldra qu'il hongue ou qu'il dorme
Comme un vieil *rocart* de cent ans.

(*Résolutions d'amour* xve et xvie siècle).

Paul Argelès.

—

Le droit de pasnage (LV, 278, 427). — C'était le droit de faire paître les porcs dans une forêt. Lorsque ce droit de *pasnage* ou *passage* s'exerçait dans une forêt de hêtres, il prenait le nom de *fainée*, dans une forêt de chênes il s'appelait *glandée.* Cependant la glandée comportait quelquefois une faculté plus considérable, celle de recueillir à la main et d'emporter les glands pour les faire manger à l'étable. Ysem.

***

C'est un droit particulier de pâturage dans les bois et forêts, qui est réglé aujourd'hui par les articles 70 et suivants du Code forestier, sous le nom de *Panage.*

Le *Dictionnaire de Trevoux* le définit ainsi :

Panage. Droit de paisson C'est un droit qui appartient au seigneur ou au propriétaire d'une forêt, pour souffrir que les porcs y viennent paître le gland, la faîne, etc. La plupart des aveux et dénombrement font mention du droit de *panage.*

On appelle *Arrière-panage* le temps qu'on laisse les bestiaux dans les forêts après le temps de panage expiré.

Ce mot vient *à pascendo.* On écrivait autrefois *pasnage.* Dans la basse latinité on a dit *pastionaticum*, *pastinacium*, *pasnagium* et *pannagium* Du Cange.

Larousse, de son côté, donne sous le mot *Panage* une très longue définition de ce droit, qu'il semble cependant, contrairement à l'opinion ci-dessus exprimé, restreindre à certains seigneurs, car sous le mot *Pasnage*, il dit : Féod. — Droit de faire paître dans les bois, qui appartenait au seigneur haut justicier ayant droit de gruerie et de garenne. F. H.

***

Un extrait du registre de Marie d'Espagne, veuve de Charle II, comte d'Alençon, rédigé au milieu du xive siècle, dit que « les Francs des forêts de Passais y ont pasnage pour leur porcs, en payant quatre deniers par chaque porc. »

Les vavasseurs et tenanciers de la baronnie de Canseulles (Calvados) devaient « deux deniers par acre de parquage ou pasnage quand il eschet de trois ans en trois ans » et « trois deniers de chacune beste à laine qui va paître au marais. » Frédéric Alix.

***

Le *pasnage* était le droit de faire paître les porcs. On trouve ce mot en vieux français sous les formes *pasnage*, *panage*, *paisnage*, *pernage* ou *aije.* En basse latinité *pasnagium* de *pastio*, *pastionis* qui après avoir signifié toute espèce de pâturage, a pris lui-même ce sous-privatif. La syllabe médiane est tombée et des suffixes diffé-

rents se sont ajoutés à ce qui est resté. On trouve les formes *pastinaticum, pasnachium* et même *pascalium* avec le même sens. Ce dernier mot est plus qu'une déformation. Il y a dans Godefroy trois colonnes de citations sur l'emploi de ce mot.

Voici deux exemples tirés de Du Cange :

« Charta Guillemi goet domini de Gien 1360.

« *Concessi etiam eodem domo pasturagium pecoribus absque panagio.* »

Pasnagiarius signifiait celui qui jouissait de ce droit. On dit dans une lettre de rémission de 1450 : « En icelui bois avaient « été mis plusieurs pourceaux pour *pas*« *naiger.* » PAUL ARGELÈS.

Mêmes réponses : LA BRÈCHE, LGLPN, J. LT., CALENDINI.

—

Grandes dames et gentilshommes sur les planches (LV, 13, 155, 212, 267). — N. Terrasson de Montleau prit part aux assemblées électorales de la noblesse d'Angoumois, en 1789. Cette famille était naguère représentée aux Andreaux et à la Grange (Charente), mais je ne sais pas si c'est à elle qu'appartient le personnage qui intéresse M. S. Churchill.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le général Tom Pouce (LV, 170, 267, 322, 432) — Je ne puis que confirmer les renseignements donnés par M. Yvernat, sur le général Tom Pouce, en ce sens que je l'ai vu, à l'époque indiquée, jouer, sur un théâtre de province, — il faisait son tour de France, — la pièce du « Petit Poucet », composée, en effet, pour lui, et à la fin de laquelle il paraissait en scène, dans un carrosse à sa taille.

Quant aux concerts Vivienne, je me souviens, au moins, du premier couplet d'une chanson faite sur le même sujet, ainsi conçu :

Ah ! dis donc, Pichonnet,
T'as vu, l'autre semaine,
Le frèr' du P'tit Poucet,
A la salle Vivienne ?
Il est vraiment charmant,
Drôlement il vous pousse,
D'un air de p'tit cancan,
Le général Tom Pouce.

Je n'ose pas garantir le texte, après soixante ans. Mais j'ai bien l'air dans la mémoire. Ce fut une des « scies » du temps ; car, en France, on a toujours eu beaucoup d'esprit. L. DE LEIRIS.

—

Chiens policiers et sauveteurs (LV, 394). — Au sujet des chiens sauveteurs, M. Georges H... pourrait consulter une notice publiée, il y a quelques années, dans le *Journal d'Hygiène*, dont il a été fait un tirage à part, par M. Félix Damico, qui y relatait une organisation officielle de secours aux noyés, à Paris, au commencement du siècle dernier, 1812 ou 1815. P. GUILLEMINOT2

—

Restitutions anonyme (LIV ; LV, 99). — L'Instruction générale de 1859 aux articles 1129 et 1490, règle la manière de procéder pour la constatation en recette, des restitutions anonymes envers l'Etat.

La circulaire de la comptabilité publique du 11 mars 1880 complète les dispositions de l'Instruction générale.

Sans entrer dans tous les détails de l'opération, les recettes de l'espèce effectuées dans les départements sont encaissées par les Trésoriers généraux pour le compte du caissier payeur central, c'est ce dernier qui les verse aux produits divers du budget et mention en est faite au *Journal officiel*.

Les personnes qui pour se mettre en paix avec leur conscience, font verser par un tiers d'une discrétion absolue ou par la poste, une somme dérobée, indûment perçue, provenant de la fraude etc., ne se doutent pas que la plupart du temps l'Etat n'a pas été frustré.

Le comptable qui a payé en trop, ou a été volé, a couvert de ses deniers personnels, et c'est lui, en fin de compte, la seule victime.

Il est vrai qu'en désintéressant le comptable, celui-ci, dans bien des cas, reconnaîtrait le coupable repentant.

A. P. V.

—

La pension Laveur (LV, 449). — La pension Laveur installée, sous l'Empire, dans l'ancien hôtel de l'imprimerie Panckouke, rue des Poitevins, a nourri un grand nombre de personnages connus, dont quelques-uns, comme le peintre Courbet, ont versé dans la Commune.

De 1876 à 1878, quelques jeunes députés y prenaient souvent leurs repas, al-

ternant avec Foyot, parmi lesquels François Viette, du Doubs, mort après avoir été ministre des Travaux Publics, Eugène Mir, de l'Aude, aujourd'hui sénateur, Marcellin Pellet, du Gard, aujourd'hui ministre à La Haye, etc. Il y avait aussi parfois à ses passages à Paris, Jules Develle, alors préfet, depuis député, ministre des Affaires Etrangères, aujourd'hui conseiller à la cour de Paris, le sculpteur Just Becquet, mort récemment, etc O. S.

*
* *

Savoie et Bourgogne réunies — Transférée de la rue La Harpe, 7 rue des Poitevins, dans l'ancien Hôtel de Thou, ses hauts salons étaient traversés, du matin au soir, par la silhouette falotte du titulaire, le vieux M. Laveur, que l'on revoit toujours, avec sa canne mal assurée et ses lunettes à feux convergents : « Le Docteur » :

On assassine à domicile
Et dans les rues adjacentes !

Pour les initiés, en effet, la cage de l'escalier d'honneur et sa magnifique rampe de fer forgé faisaient place à ces souvenirs du coup d'Etat et de l'imprimerie du *Moniteur*...

L'état major, ou les majors de la Table d'hôte, furent successivement Gustave Courbet, Jules Vallès, Paschal Grousset et tant d'autres, illustres ou obscurs — estomacs ou cerveaux — ensemble le père Larive (✠) MM. Quentin, Dignier Nachet et le groupe des originaires (oh ! combien) du Lyonnais. Littérature, Politique, Beaux-Arts, Bourgeoisie capacitaire : l'évocation est pleine de promesses ; la Finance et l'Armée seules manqueront peut-être au défilé — avec le Clergé — et encore !

Au premier rang de cette revue rétrospective, il convient de faire une part aux suffrages littéraires, je citerai :

1° Dans le *Figaro* d'avril 1881, un premier-Paris.

2° Un article tout récent où M. Maurice Barrès, à propos de la vie de la Jeunesse des Ecoles, célèbre l'omelette aux confitures.

A suivre : *Bibliographie et « Choses vues »*. P.-D.

*
* *

Il y a un article dans la *Revue hebdomadaire* de 1896 ou 1895.

Et au *XIX*e *Siècle* 11 janvier 1897.

A. CALLET.

*
* *

Dans le plus intéressant et très rare petit volume intitulé : *Calendriers d'un bourgeois du quartier latin*, par M. Henri Dabot, Péronne, 1905, in-8, je relève, page 240, les détails suivants à propos du percement de la rue Danton :

Une notable partie de l'ancien hôtel de Thou, plus tard hôtel Panckouke) est également expropriée. Cette partie s'étendait sur les nos 6 et 8 de la rue des Poitevins. C'est là que se trouvait la fameuse table d'hôte Laveur, où se sont assis de futurs grands personnages : Gambetta, Courbet, le peintre, J. Ferry, Vallès, Carjat, Paul Dupont, Clovis Hugues et bien d'autres qui combattaient le grand et ardent combat contre l'Empire. Lorsque Gambetta devint président de la Chambre il aimait à recevoir à sa table les anciens convives de la pension Laveur.

Outre la table d'hôte proprement dite, il y avait à la pension Laveur, dans un salon particulier, une table toute spéciale autour de laquelle se réunissaient tous les mois ou toutes les semaines des artistes ou des littérateurs avec leurs amis. La plus connue de ces sociétés qui venaient, rue des Poitevins, festiner à 6 francs par tête, se réunissait le vendredi. Elle comprenait des convives tels que Lansyer le peintre, José de Hérédia, G. Lafenestre, Pillon, de la Bibliothèque nationale, Albert Glatigny qui charmait les camarades en leur récitant ses *Vignes d'or* et ses *Vierges folles* ; encore un autre poète, André Lemoyne, ouvrier typographe de la maison Didot, auquel on ne cessait de redemander son œuvre poétique les *Roses d'antan* et son œuvre en prose humoristique les *Sauterelles*, et bien d'autres.

Il n'y a pas un ministère, me disait un vieil habitant du quartier, qui ne compte un ou deux habitués de l'ancienne maison Laveur. Combien d'étudiants, grâce à M. Laveur, purent faire leur droit ou leur médecine sans trop souffrir Il ne les pressait jamais pour payer. La plupart même ne soldaient leur note qu'après leur établissement. Seulement il fallait des recommandations pour s'y faire admettre. Un magistral escalier muni d'une superbe rampe en fer forgé conduisait aux salons du premier : salon proprement dit de la table d'hôte ; salon pour aller prendre le café, et petits salons particuliers destinés aux conversations.

La table d'hôte s'est réinstallée dans le même quartier, au n° 20 de la rue Serpente. Elle est tenue par le petit neveu de Laveur, M. J.-B. Castellan, qui conserve les errements et les usages adoptés par son grand-oncle.

PAUL CHERONNET.

Les dernières paroles des exécutés (LIV, 936 ; LV, 100, 212, 381). — On peut, sur ce sujet, remplir de nombreuses colonnes de l'*Intermédiaire*.

Je me borne à ajouter sommairement, et sans phrases, les indications suivantes à celles précédemment fournies :

1. Viou, l'assassin de M. Poirier-Desfontaines, marchand de bronzes, rue Saint-Honoré, refuse l'aide du bourreau qui veut le soutenir pour monter à l'échafaud, et lui dit : « Merci, j'irai bien tout seul ; seulement, obligez-moi d'ôter ma casquette ». Puis ajoute au dernier moment : « Je meurs avec franchise, j'ai mérité mon « sort ».

2. Jardin, assassin d'Hermance Decreus, s'adressant au chef de la Sûreté, lui demande : « Monsieur Canler, voulez vous « m'embrasser ? ».

3. Lemoine, assassin de la veuve Idate, rue Joubert : « Puisse le sang innocent « qui va couler cimenter à jamais le bon- « heur de la patrie ! ».

4. Poncet, assassin d'un vieillard, à Argenteuil (1865) : « Adieu mes amis, Je « meurs innocent. Je pardonne à... ».

5. Avril : « Adieu, mon vieux Lace- « naire, du courage ».

6. Lacenaire : « Je n'ai pas peur. Je n'ai « pas peur ».

7. Verger, l'assassin de Mgr Sibour, se débat, en effet, fou de terreur, comme le dit M. Pauliex, mais l'incident se produit dans la cellule et non devant la guillotine.

Maîtrisé par le bourreau Heidenrech qui était un véritable colosse, il se laisse garrotter, puis s'écrie : « Oh mon Dieu, est-ce triste de mourir, sans parents, sans amis, abandonné de tous ! »

« Verger, lui dit l'abbé Hugon, tous « vos amis ne vous abandonnent pas — « et lui montrant le crucifix — en voilà « un qui pense à vous, qui vous attend, « le reconnaissez-vous ? »

Verger prend le crucifix et l'embrasse.

8. Albert, qui, comme Verger, s'est vivement débattu, finit par se calmer et s'approche de la guillotine, en disant : « Il faut que je souffre beaucoup pour « expier le mal que j'ai fait aux autres ».

Il avait laissé dans sa cellule un billet ainsi concu : « Faites arrêter l'exécuteur « Roch, c'est l'homme qui me déplaît le « plus au monde ».

9. Rivière : « Allez, vous pouvez dire « au père Grévy que c'est un assassin ! »

10. Frey, le complice de Rivière : « Adieu les garçons. Aujourd'hui on tue « les jeunes !

11. Campi, après avoir dit aux gardiens : « Je voudrais que l'échafaud fût « bien haut pour que la foule me voie et m'entende », ajoute, en apercevant la guillotine : « Ce n'est que ça ! » Il n'en tremblait pas moins comme une feuille et sa figure convulsée témoignait d'une émotion qu'il cherchait vainement a maîtriser.

12. Billoir : « Adieu mon père ».

13. Kœnig : « Où me menez-vous. Non, non, je n'irai pas ». Courbé sous le couteau, il s'écrie « Ma mère, ma mère ! ».

14. Sellier : « Je peux pas aller vite, « j ai les *arpions* ligottés comme des bou- « dins ».

15 Géomay : « Messieurs, je vous re- « mercie de vos bontés ».

16. Heurtevent, exécuté à Caen en 1885 : « Je meurs innocent. Vengeance sur « le jury ».

17. Leblanc, l'aubergiste de Peirebeilhe coupable de 26 assassinats : « *Aqui nos* « *tro mort* ».

18. Marie Breysse, la complice du précédent : « Oh mon Dieu . Oh ! mon Dieu !.. ».

19. Gervais : « C'est impossible. C'est « un crime que va commettre la so- « ciété ».

20. Foulard : « Pères et mères ! Voyez « où conduit l'abandon de la famille ! « Oui, je suis coupable, mais la faute en « est à mes parents qui m'ont livré à moi- « même, sans appui et sans éducation ».

Puis, au bourreau : « Venez que je vous « embrasse pour montrer que je suis « sans rancune et que je pardonne à tout « le monde ».

Montcharmont, exécuté à Châlons, s'accroche à l'escalier de la guillotine en appelant « Au secours ! à l'assassin ! ». On doit renoncer à vaincre sa résistance et on le reconduit à la maison d'arrêt pour le ramener, le même jour, à 4 heures du soir sur le lieu de l'exécution. Arrivé sur la plate-forme, il s'écrie « Amis, priez Dieu de me faire grâce. »

Etc. etc.

En ce qui concerne le fait raconté par M le docteur Billard, et dont la petite Nicole aurait été l'héroïne, Charles Sanson cite un incident absolument analogue : Mme Tiquet, accusée, en 1699, d'avoir voulu faire mourir son mari, conseiller au Parlement, fut condamnée à avoir la tête tranchée en place de Grève.

Sur l'échafaud, elle accommoda sa coiffe et ses cheveux, puis après avoir baisé le billot, dit au bourreau : « Mon« sieur, voulez-vous bien avoir la bonté « de me dire dans quelle position je dois « me mettre ?»

Sur l'indication du bourreau, elle s'y plaça d'elle-même et dit : « Suis-je bien comme ceci ? ».

Sanson, ému, ne put abattre la tête qu'au troisième coup de hache.

En parcourant les diverses citations faites dans l'*Intermédiaire*, on peut constater qu'au moment de payer leur dette à la société, beaucoup de criminels appellent les juges ou le bourreau « assassin ». Ils trouvent tout naturel de disposer de la vie des autres, mais ils ne comprennent pas que la société s'arroge le droit de disposer de la leur.

D'un autre côté, la plupart, malgré les preuves irréfutables de leur culpabilité, ne craignent pas de s'ériger en victimes et s'écrient d'un air théâtral : « Je meurs innocent ».

Cela s'explique par ce fait que le système de dénégation est prêché dans toutes les écoles du crime. Le condamné, même après l'arrêt qui le frappe, dissimule jusqu'au dernier moment et nie l'évidence, parce qu'il conserve, malgré tout, une lueur d'espérance ; et aussi parce qu'il est imbu d'une idée fixe entretenue depuis le jour de son arrestation, idée qui est tellement ancrée dans son cerveau qu'il finit par douter lui-même de sa culpabilité.

C'est ce système de dénégation qui, joint à la sensiblerie niaise dont nos con temporains sont atteints vis-à-vis des pires criminels, a permis de voir se multiplier les tentatives de réhabilitation des plus immondes scélérats. Dans quelques années, si le phénomène s'accentue, nos fils élèveront des statues aux assassins et flétriront les victimes.

Je reviens à l'impression produite, non sur les condamnés politiques, mais sur les criminels, par la vue de la guillotine. Il est indiscutable que cette impression n'est autre que la terreur, mais elle est généralement dissimulée chez des malfaiteurs tenant à sauvegarder tout au moins leur réputation au point de vue du courage, et faisant des efforts inouis pour ne pas faiblir devant l'instrument du supplice.

Il est beaucoup plus intéressant d'étudier leur état d'esprit, dans la période comprise entre l'arrêt et l'exécution. Or, il résulte de tous les témoignages des fonctionnaires, gardiens ou agents ayant approché les condamnés à mort que, dès leur condamnation, la pensée de la guillotine les obsède.

Ils ont, toutes les nuits, des cauchemars suivis de brusques réveils, et il est rare que chaque matin, vers quatre heures, ils n'aient pas une crise de désespoir pour ne reprendre un peu d'assurance que vers 6 heures.

« Les plus violents, disait l'abbé Crozes, « sont matés dès qu'ils entrent à la Gran« de-Roquette ».

Enfin, on a généralement remarqué qu'au moment du réveil avant l'exécution, ils font plusieurs fois le geste de l'agonisant qui ramasse ses draps, et ils essuient leur front trempé de sueur fiévreuse.

Aujourd'hui, ils sont plus calmes, sachant que leur condamnation est à peu près illusoire.

Enfin, si je n'abuse pas trop de la patience des lecteurs de l'*Intermédiaire*, je terminerai par une anecdote assez peu connue et qui n'est pas tout à fait étrangère à la question.

En 1866, M. Couvreux, résidant depuis plusieurs années à Castellamare, eut l'idée de se suicider ; après avoir longuement étudié les ouvrages traitant de la guillotine, il finit par choisir ce genre de mort qui lui paraissait le plus doux.

Il dressa une guillotine dans sa chambre à coucher, remplaça le couteau par une hache mobile sur le manche de laquelle il plaça 60 kilogrammes de plomb, et quand ses préparatifs furent terminés, il se coucha sur le dos de façon à voir tomber le couperet, puis détachant la corde qui maintenait la hache, se trancha la tête d'un seul coup.

Je doute fort que M. Couvreux ait beaucoup d'imitateurs dans l'avenir.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Une exhibition de Latude à Londres. — Latude, dont M. Victorien Sardou a démoli la légende, tira de l'effroyable disgrâce qu'il devait à un caractère insupportable, tous les bénéfices qu'il put. Nous ne le lui reprochons pas : il les avait payés assez cher. On ne le voit d'ordinaire que, publiant des mémoires qui auront un grand succès de librairie. Il lui vient, plus tard, une autre idée : s'il exploitait les instruments de son évasion ? S'il montrait son échelle de corde ? On dit les Anglais curieux des accessoires de l'horrible : s'il allait en Angleterre avec son bagage ?

Ce qu'il y pourrait porter ? Nous le savons, puisque le tout en fut rapporté, il y a une quinzaine d'années : l'échelle de corde de 180 pieds, la scie, le marteau, le moufle qui avaient accompagné, facilité ses projets d'évasion, et qu'on peut voir aujourd'hui au musée Carnavalet

Ce fut avec milord Grosvenor qu'il combina cette exhibition. De quelle manière ? La lettre qu'on va lire, et dont M. Noël Charavay nous a obligeamment communiqué l'original, resté en sa possession, va nous l'apprendre.

Nous ne croyons pas qu'elle ait été publiée encore :

Pour milord Grosvenor

Milord

Les personnes qui ont des cœurs reconnaissants n'oublient jamais les honnètetés que les hommes vertueux leur ont fait.

Vous, Milord, il y a dix à douze années, qu'étant à Paris, à l'exemple de toutes les personnes de haute science de l'Europe qui viennent dans cette capitale, vous vintes chez moy pour voir mon échelle de corde, et tous les autres instrumens fabriqués par moimême, avec lesquels je vins à bout de mévader d'une des plus terribles prisons de l'univers, d'où jamais aucun prisonnier n'avait pu s'échapper, de la Bastille.

Ainsi que tous les gens d'esprit, vous dites que cet ouvrage était digne de curiosité ; que si je voulais aller à Londres, pour le faire voir, que ce voyage pourroit me valoir plus six mille guinées ; je vous répondis que cette somme pourrait faire mon bonheur, mais, en même tems, vous ayant témoigné de la répugnance à me donner en spectacle pour de l'argent, alors vous me dites, avec cette généreuse bonté qui vous est naturelle : monsieur, nous épargnerons votre délicatesse, et moi-même, je vous donnerai un appartement dans mon hôtel.

Milord, je suis aussi reconnaissant que discret.

Si moy avec mon ouvrage, étoient chez vous, en moins de six jours, tous les sçavans, et les curieux de Londres en seroient instruits, et pour ne pas vous être importun, et éviter de la confusion dans votre hôtel, de ce moment, je louerais une maison dans la ville, et plusieurs personnes de confiance pour faire la démonstration de mon chef-d'œuvre.

Milord, comme il n'y a véritablement que l'impossible qui puisse empêcher un homme de votre auguste naissance d'effectuer ses promesses, je me croirais bientôt heureux si votre grandeur pouvait se ressouvenir de son offre...

Seigneur, dans Paris, j'ai fait connaissance avec plusieurs milords, et autres personnes de la plus haute distinction, et j'ose croire que tous se feraient un plaisir de me donner un couvert à leurs tables et nommément Charles Medows, neveu du père de la duchesse de Kingston, avec qui nous avons diné ensemble à Paris. Si le projet de fortune, que votre sagesse, Milord, a eu la bonté de me calquer, étant à Paris, ne réussit point, mon séjour en Angleterre, ne sera pas d'un mois, que s'il réussit, dès l'instant je cesserai de vous importuner.

Milord, je vous prie de croire que ce n'est point pour épargner le loyer d'une chambre de cinq à six guinées par mois, qui m'excite à vous faire ressouvenir de votre offre, mais c'est pour avoir la gloire de faire dire à tout le monde qu'un des plus puissans seigneurs d'Angleterre m'a fait l'honneur de me donner un appartement dans son hôtel et par conséquent d'en faire tirer cette conséquence, que l'objet de mon voyage à Londres est digne de curiosité.

Milord, ce n'est qu'en faisant des heureux qu'on mérite de l'être, je supplie Vos Grâces, de m'honorer d'un mot de réponse, que si elle m'est favorable, dès l'instant, je m'occuperai pour venir vous exprimer ma reconnaissance qui sera sans fin.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur

Le très humble et très obéissant serviteur,

de Latude, *ingénieur*.

demeurant à l'hôtel de Salm, rue de Bellechasse nº 567, à Paris, France.

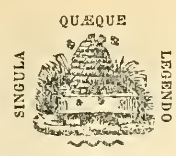
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Avril 1907.

43e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1146 — 31bis, r Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Exemplaire sur vélin de la vie de Bayard par le Loyal serviteur. — D'après le bibliographe Brunet, il y avait, en 1820, dans la bibliothèque d'un amateur allemand, un magnifique exemplaire sur vélin de la première édition de *la très joyeuse, plaisante et récréative histoire composée par le Loyal serviteur des faits, gestes, triumphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayard*, etc. *Nouvellement imprimés à Paris par Nicolas Couteau pour Galliot du Pré, marchand libraire, juré de l'Université dudit lieu. Et fut achevé d'imprimer le XVIIIe jour de septembre l'an mil cinq cent vingt-sept.*

Cet exemplaire était décoré de peintures, dues certainement à l'auteur du texte : car Jacques de Mailles qu'on sait aujourd'hui être le Loyal serviteur, était un peintre de talent à qui l'on doit le seul portrait authentique de Bayard.

Les nombreux dauphinois qui s'intéressent aux gloires de leur province seraient heureux s'ils pouvaient, grâce à l'*Intermédiaire*, retrouver la trace de cet exemplaire et même l'acheter pour en faire don à la bibliothèque de Grenoble.

Albert de Rochas.

—

Kelch. — Kelch, à en croire une lettre de Griscelli (voir colonne 624) était un ami de Mazzini, qui, envoyé pour assassiner Napoléon III en 1853, fut lui-même assassiné par Griscelli, rue de Troncy à Vaugirard.

Qui était ce Kelch ; quels étaient ses antécédents, et connait-on sur sa mort d'autres détails que ceux donnés par Griscelli dans ses *Mémoires* et reproduits par le comte de Beaumont-Vassy ?

Germain Bapst.

—

Une statue de Louis XVI aux Etats-Unis. — Je lis, dans le *Spectateur Américain* (1785), de Mandrillon, « membre de l'Académie de Bourg-en Bresse », que les citoyens des Etats Unis avaient formé le projet d'élever une statue à Louis XVI qu'ils appelaient « le libérateur de l'Amérique ». L'inscription était déjà faite que la statue n'était pas encore fondue. Le fut-elle jamais ? H. Quinnet.

—

La voix de Napoléon Ier. — Un des derniers numéros de l'*Intermédiaire* rappelait le timbre de voix de certains personnages aujourd'hui disparus. La question ne paraît pas avoir été posée pour Napoléon Ier. Quels étaient, d'après les témoignages du temps, le timbre et la force de la voix de l'Empereur ? M. S. L.

Guerville et Chastelier. — Brochure signée Charette. — J'ai trouvé récemment, dans une collection de papiers, une brochure très curieuse dont voici le titre : *Réponse des armées catholiques et royales de la Vendée et des Chouans au rapport fait à la soi-disant Convention Nationale*, etc. Elle est signée de Charette et des principaux chefs royalistes. On y raconte que, aux termes des articles secrets de la Jaunaye, Louis XVII devait être remis entre les mains de M. de Guerville, agent de l'armée royale, à la suite des négociations de M. de Chastelier. C'est le 10 juin 1795 que l'enfant royal devait être confié à M. de Guerville. « Ce jour-là, Louis XVII fut empoisonné. » A la suite de cette *Réponse*, se trouve un *Manifeste* de Louis XVIII. La brochure a 45 p., est signée de Chambart fils, imprimeur. Le Manifeste de Louis XVIII est signé : « Louis, par le Roi, baron de Flaxellanden ». Un intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur la valeur de cet opuscule rarissime ? M. de la Sicotière, dans un article qui a paru dans la *Revue des questions historiques* (janvier 1881), parle de cette brochure, mais il cite une édition qui n'a que 15 pages. Pourrait-on me renseigner sur Guerville et Chastelier ?

O. H.

—

Le cartulaire de Saint-Michel de Cuxa en Roussillon. — J'ai recours à l'obligeance de l'*Intermédiaire* pour résoudre les questions suivantes :

1° Le monasterium Cuxanense (Saint-Michel de Cuxa en Roussillon) possédait au XVIIe siècle un cartulaire dont Marca a extrait les chartes 39, 40, 41, 60, etc., de sa « Marca hispanica ». Ce cartulaire existe-il toujours ? en a-t-on des copies ? A-t on publié par ailleurs ce cartulaire ou tout au moins les chartes en question ?

2° En particulier, on lit au n° 60 de la Marca Hispanica, page 835, colonne 1, ligne 60 de l'édition de 1688 cette phrase : « Et resonabat in ipso relato datarum XIII Calendas Maii anno XXX regnante Karlo rege. »

Il y a des raisons de croire que cette date « anno XXX » est fautive.

En effet, cette charte est une reconnaissance de l'authenticité d'un acte qui fut dressé après la destruction d'un certain « monasterium Exalatense » que la rivière la Têt avait ruiné par une inondation. Ce 1er acte, dressé à la date plus haut indiquée, avait pour but de reconstituer dans la mesure du possible les chartes détruites par l'inondation.

Or, la 30e année du règne de Charles le Chauve correspond, selon la supputation de Pierre de Marca, à l'an 870. Et d'autre part il fixe la destruction du « Monasterium Exalatense » vers l'an 878, conformément aux chartes 34, 35, 39, 40, 41.

Il est donc à croire qu'il y a une faute dans la Marca Hispanica et qu'il faudrait lire « anno XXXVI ou XXXVII. » Mais peut-on vérifier aujourd'hui si cette faute est due à l'éditeur, ou à quelque copiste du moyen âge, ou même au rédacteur de l'acte ?

Cette question a son intérêt, car M. Glasson, au tome III de son *Histoire du droit*, base toute une théorie sur ce fait que le tribunal du comte se compose des mêmes personnes dans les chartes n° 34 et 60. (C'est d'ailleurs une erreur ; c'est dans les nos 41 et 60 que les juges sont les mêmes). Ce fait est en effet assez singulier si ces actes ont été dressés à des années différentes, mais s'ils l'ont été coup sur coup, comme cela est presque certain, le fait est tout naturel.

Je compte sur quelque érudit Roussillonnais ou Catalan, lecteur de l'*Intermédiaire*, pour m'éclairer. B. DES CH.

—

Duchesse de Bellegarde. — Si la vie de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, favori des rois Henri III et Henri IV, protecteur de Malherbe, né en 1552 et mort en 1646, est bien connue, les historiens, par contre, sont restés muets sur sa femme.

On sait cependant qu'il avait épousé une des cousines de Honorat de Bueil, marquis de Racan et qu'il en eut un fils unique mort en 1621.

Serait-il possible d'obtenir des renseignements biographiques sur la duchesse de Bellegarde, décédée, je crois, vers 1628, et sur son fils ? TAILLEVENT.

—

Geneviève Bossuet. — On lit dans Lefeuve, *Histoire des rues de Paris*, III, 164 : « Cette propriété insulaire donnait à Mme Lenôtre une voisine dont le nom avait aussi quelque chose de bien mémo

rable: Mademoiselle Geneviève Bossuet ». C'est en 1705 que ce fait est constaté dans le faubourg Saint-Honoré. Le grand orateur chrétien ayant eu une assez nombreuse famille, quelque chercheur ou curieux pourrait-il fournir une ou des indications sur cette demoiselle Geneviève Bossuet ? Appartient elle ou non à la famille du grand Bossuet ?

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Geoffroy. — Comédien du Gymnase et du Palais-Royal, mort vers 1883. Quelle est la date exacte de sa naissance ? Les uns le font naître en 1813, les autres en 1820. Où repose-t-il ? Le Rapport de la Société des artistes s'occupa de son monument (1885). H. L.

—

Famille Harzillemont ou Voisellemont — Je trouve dans des pièces de diverses provenances (années 1597 et 1598) un même personnage désigné tour à tour sous les noms de : César de Harzillemont (ou Hargillemont) sieur de Lompaigne, et César de Voisellemont, sieur de Montpeigne (dans certaines pièces de Lompin) de Blangy, et de Savigny, gouverneur de Saint-Valery en 1598. Pourrait-on être fixé sur le nom véritable et sur la province d'origine ? M. de Belleval, dans son *Nobiliaire* de Ponthieu et de Vimeu, cite une dame de Harzillemont alliée aux d'Aumale (col. 63). S'agit-il de la même famille ? A.

—

Les frères Huaud. — Connaît-on dans des Musées ou des collections privées, des émaux (boîtiers de montres, boîtes, portraits) signés des frères Huaud? Pourrait-on les signaler et donner en même temps des détails sur ces peintres d'origine française quoique nés à Genève, auxquels Molinier ne consacre que quelques lignes ? JEF.

—

Le constituant L'Eleu de la Ville aux Bois. — Claude-Antoine L'Eleu ou Leleu de la Ville aux Bois, qui fut député du bailliage de Vermandois à l'Assemblée Constituante, puis Président du Tribunal Criminel de l'Aisne, avait composé des mémoires et divers autres travaux, notamment sur le fédéralisme dans l'Aisne en 1793, qui paraissent être demeurés, jusqu'en ces dernières années, aux mains de ses petits-enfants, M. et Mlle de Fouan, à Fontainebleau, puis à Romainville.

Sait-on ce que ces documents sont devenus ? Connaît-on, d'une façon générale, en dehors de l'ancien *Moniteur*, des dictionnaires Robinet, Robert et Cougny, Arnaud et Jay, de la série des portraits des Constituants, des archives de Laon et des ouvrages composés dans cette ville, des pièces, documents ou indications se rapportant à ce personnage ? LAUD.

—

Lorini, de Florence, gouverneur de la Normandie. — Paolo Mini, dans son livre: *Discorso sulla nobiltà di Firenze*, Firenze, écrit : « La famille des Lorini eut, sous Louis XII, le gouvernement de la Normandie, qui se donnait aux princesses. »

Louis Passerini, dans une note au roman de A. Ademollo, *Marietta de' Ricci*, Florence, 1845, seconde édition, dit à la p. 1050 du troisième volume que Philippe d'Antoine Lorini fut ambassadeur de la République de Florence en 1495 auprès de Charles VIII et en 1497 auprès de César Borgia. Il alla plus tard en France, où il obtint la protection du roi Louis XII, qui le nomma lieutenant général des finances de la Normandie et lui donna la croix de l'ordre de Saint-Michel. Je n'ai pas l'ouvrage de Desjardins et Canestrini, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Italie* (Paris, 1859-75, 8 vol. in-4), mais on m'assure que Lorini n'est pas nommé dans le 2e volume qui concerne Louis XII.

Est-il fait mention de Philippe Lorini par les historiens de la Normandie ?

—

Phil. Louis Parizeau. — Dessinateur, graveur et marchand d'estampes, mort en 1801. Ses compositions, presque toujours des scènes antiques, sont gravées au trait ; les ombres lui paraissent inconnues. Je trouve une note qui serait tirée d'un almanach de 1776, dans laquelle on donne son adresse : rue de Condé, passage du Riche Laboureur. N'est-ce pas une erreur ? où était ce passage ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

La marche de Rakoczi. — Dans sa très intéressante étude sur l'Hôtel de Transylvanie, que des Grieux fréquenta,

M. Léo Mouton a remis en vedette la curieuse personnalité de Rakoczi, surtout connue en France par la Marche Hongroise qui porte son nom.

Cette marche, qui n'est certes pas l'œuvre du patriote hongrois, a fait le tour du monde, grâce à la « Damnation de Faust » et à la rapsodie de Listz.

De quand date le thème de ce morceau? Mon avis, absolument conforme à celui de M. Charles Malherbe, le savant et aimable archiviste de l'Opéra, est que cette marche, composée probablement dans la première partie du XIXe siècle, a été dédiée à la mémoire de Rakoczi. En effet, si elle a bien l'allure tzigane, d'autre part elle paraît relativement récente, tout au moins à ceux qui n'ont pas étudié d'une façon spéciale la musique hongroise.

Avant Berlioz, avait-elle une forme précise ? Avait-elle été éditée? Où et quand ?

La délicate entrée des clarinettes, suivie des entrées successives de tous les instruments pour aboutir, par un formidable crescendo, à une apothéose éclatante, est bien l'œuvre du maître français, puisque, lors de la première audition on fut d'abord surpris avant d'être charmé et enthousiasmé.

Comment la jouait-on en Hongrie ? Que pensent les musicologues de Vienne et ceux de Buda-Pesth sur cette question ?

J. G. BORD.

—

Lys vermeil. — Victor Hugo, dans son poème le *Sacre de la femme*, dit :

Autour d'Ève, au dessus de sa tête, l'œillet
Semblait songer; le bleu lotus se recueillait ;
Le frais myosotis se souvenait ; les roses
Cherchaient ses pieds avec leurs lèvres demi-[closes ;
Un souffle fraternel sortait du *lys vermeil* !

Comment faut-il entendre ce mot *vermeil* ?

Les lys de l'Eden étaient-ils rouges, comme celui du blason de Florence ?

PONT-EUXIN.

—

Etudes sur les apôtres. — Pourrait-on indiquer des études ou biographies, plus récentes, — du XIXe siècle tout au moins, — sur saint André apôtre, sur saint Jacques-le-Majeur et sur saint Jean apôtre.

On connaît déjà, sur les apôtres, tous les travaux des « Acta sanctorum », des Répertoires de M. Ulysse Chevalier et de MM Elie Blanc et Vaganay, de M. Harnack, de Mgr Duchesne, et — pour saint Jean — de MM. Fouard, Baunard, Etienne Lagris, Dom Pecker. BEAUMARCHEZ.

—

Un ouvrage de Claude Bernard. — On a annoncé, après la mort de Claude Bernard, un ouvrage de lui sous ce titre : *Phénomènes physiques et métaphysiques de la vie*. Y avait-il une erreur dans ce titres, que l'ouvrage ainsi annoncé n'a jamais, croyons-nous, paru ? N.

—

Livres hâtivement publiés. — Je crois me rappeler que le célèbre pamphlet de Chateaubriand : *De Buonaparte et des Bourbons*, qui a tant contribué au rétablissement de la royauté, bien qu'il en eût médité les termes depuis longtemps, a été néanmoins écrit par l'auteur du *Génie du christianisme*, puis composé, imprimé et publié en peu de jours. Peut-on citer d'autres ouvrages, livres ou brochures d'une certaine importance qui ont paru avec autant de hâte, ou plus de hâte encore ? X.

—

Sceau révolutionnaire à déterminer. — Je connais un cachet fort curieux, dont voici la description. Il est en cuivre (cinq centimètres de largeur sur quatre de hauteur), et à pans coupés. Au centre, on voit un livre fermé et des papiers, sur lesquels est posée une lampe de forme antique, allumée, et, à côté, un encrier contenant une plume d'oie. Un faisceau de piques, avec hache, dépasse du côté droit. A gauche, dans le fond, se dresse une guillotine, derrière laquelle se lève le soleil sur un lit de nuages. A droite et au-dessus, se trouve l'inscription suivante :

RÉP. FRAN.
JUSTICE
EXÉC. CAPI.

Enfin, au bas, sous le livre, l'année :

1793

Le tout est très bien gravé.

On demande si ce sceau est authentique, quelle est sa signification et à qui il a pu servir. Connaît-on des documents originaux qui portent son empreinte en cire ? JACQUES DE BARTIER.

—

Un buste de Desaix, au Musée de l'armée. — Un des arrière petits-ne-

veux du général Desaix nous écrit pour nous demander qu'est devenu le buste original en terre cuite de Masson de son grand oncle, qui était exposé au centre d'une des grandes salles du bas du Musée de l'armée aux Invalides avec un soldat de l'armée d'Egypte en sentinelle à ses côtés ?

Ce buste n'est plus là. On l'a vainement cherché dans le musée, paraît-il

Ce buste est fort remarquable, et d'autant plus précieux que le marbre qui était dans la salle des maréchaux a été détruit dans l'incendie des Tuileries.

—

Inscriptions des touristes pour rappeler leur visite. — J'ai vu, dernièrement, sur les parois des immenses grottes de Lombrive et de Niaux (Ariège), des noms de visiteurs des siècles passés avec les dates de leurs visites. Les plus anciennes de ces inscriptions sont des premières années du XVIIe siècle (sauf une de 1551) et dès cette époque, elles sont très nombreuses. Je crois me souvenir qu'il en est de même pour les noms de visiteurs gravés dans le clocher de Strasbourg. Enfin, j'ai remarqué à Saint-Gilles (Gard), que les noms de visiteurs gravés sur le célèbre escalier débutent aussi dans la première moitié du XVIIe siècle,et il en est de même, s'il me souvient, des noms gravés sur les tours d'Aiguesmortes.

Si ce fait est général, quelle en est la raison ? HARLÉ.

—

Ami et amie, pour amant et maîtresse. — L'*Intermédiaire* a pris l'habitude de discuter — souvent avec profit — les innovations de langage qui tendent à s'introduire. Or, il en est une, parmi celles-ci, qui se répand de plus en plus et dont les conséquences me semblent assez fâcheuses.

Je me demande ce que penseraient Cicéron, Montaigne ou Sacy en voyant les mots *ami* et *amie* employés couramment pour désigner les liens les moins avouables et prendre un sens déshonnête au point qu'on n'oserait bientôt plus dire que Mme de Chantal fut l'amie de saint François de Sales, Mme Récamier, l'amie de Chateaubriand,ou Mme Schwetchine, celle de Lacordaire et de Falloux.

Ne trouve-t-on rien de regrettable dans l'adoption du nouvel euphémisme ?

P. DU GUÉ.

—

Les kermesses hollandaises. — Les jours de fêtes populaires, les Hollandais si calmes d'habitude, rééditent des scènes à la Téniers. Dans ces foires, les seules baraques, à côté des chevaux de bois sont des boutiques où l'on fait des gaufres, ayant de chaque côté des petits box ou cabinets particuliers où s'installent les consommateurs des deux sexes.

Ces petits box ne sont-ils pas une tradition ancienne ? Je me souviens d'avoir lu dans un ouvrage sur la Hollande du XVIIe siècle ou du commencement du XIXe que dans les fêtes populaires on voyait des baraques de toile occupées par des marchandes de crèpes, jolies filles ornées du casque d'or des paysannes de la Gueldre ; elles attiraient leurs clients dans une étroite arrière-boutique fermée par un pan de toile. C'était le véritable « entre et-sort » de la fête de Neuilly.

Un collaborateur connaîtrait-il l'ouvrage auquel je fais allusion, et que je suis sûr d'avoir lu ? Un Hollandais que j'interroge au sujet de ces fêtes,me dit avoir vu dans une île du Zuyderzée des scènes rappelant tout à fait celles de « maraichinage »,dont l'*Intermédiaire* a déjà parlé. C'était public, ostensiblement affiché, mais n'allait jamais plus loin. P. Q. H.

—

La semaine des quatre jeudis. — Il y a de cela près de 50 ans, notre professeur de mathématiques, désirant rendre son cours plus intéressant, l'agrémentait, de temps à autre, de problèmes scientifiques de son invention ou qu'il puisait dans de vieux traités.

Or, il nous démontra, un jour, par A plus B, l'existence normale de la semaine des quatre jeudis. Mais j'ai oublié, depuis ce temps-là, les explications qu'il donna. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il s'agissait de deux voyageurs, partant le même jour l'un du pôle nord, l'autre du pôle sud, se retrouvant ayant eu, chacun, deux jeudis dans la même semaine, ce qui faisait quatre jeudis.

Qui pourrait me donner la solution, que j'ai oubliée, de ce joli problème ?

FÉLIX DAM...

Réponses

—

L'épée du grand Frédéric (LV, 553). — L'épée du grand Frédéric n'a pas été brûlée en 1814. Comment a-t-elle été sauvée ? Par qui ? Autant de mystères. Elle est aujourd'hui entre les mains de l'Impératrice Eugénie. L'Empereur d'Allemagne la lui a fait redemander dernièrement, croyons-nous. L'Impératrice n'a pas répondu ou a répondu négativement. A qui l'épée sera-t-elle léguée ?

X.

* * *

L'épée du grand Frédéric n'a pas été brûlée puisqu'elle existe encore. On ne sait pas exactement ce qui s'est passé, dans la nuit du 29 au 30 mars 1814, aux Invalides ; aucun procès-verbal de la destruction des trophées n'a été dressé, et il est certain que certains drapeaux furent alors cachés et rapportés aux *Invalides* quelque 7 ou 8 ans après. C'est ce qui résulte des archives de l'hôtel des Invalides et de celles de l'artillerie à Saint-Thomas d'Aquin. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

* * *

Le maréchal Serurier, à la famille duquel le collaborateur Y. s'adresse au sujet de l'épée du grand Frédéric, est mort sans enfants, et ses frères sont restés célibataires. A sa mort, son titre est allé à son cousin au neuvième degré, Louis Charles Barbe Serurier, dont descendent les Serurier actuels. M. Tuetey, biographe du Maréchal, paraît s'être documenté auprès de ceux-ci voir sa préface) et il reproduit pourtant sans observations la tradition bien connue suivant laquelle l'épée de Frédéric aurait été comprise dans la destruction des drapeaux et trophées des Invalides le 30 mars 1814.

Ma trisaïeule était doublement, et par son père et par sa mère, la cousine germaine du maréchal. Ils avaient été élevés ensemble, et avaient conservé d'étroites relations. Ma famille a gardé le souvenir des visites que mon grand-père, alors étudiant à Paris, faisait à Serurier de 1817 à 1819, date où le maréchal mourut. Mais je n'ai jamais entendu contredire en rien à la tradition sus-énoncée.

Est-elle litigieuse, d'ailleurs ? Le maréchal Suchet, dans son éloge de Serurier, prononcé le 9 mars 1820, à la tribune de la Chambre des Pairs, ne dit-il pas nettement qu' « il (Serurier), ordonna que les 1417 drapeaux . ainsi que *l'épée* et les *décorations du grand Frédéric*, fûssent *brisés* et brûlés dans la principale cour de l'Hôtel, ce qui fut exécuté le 30 mars à neuf heures du soir » ? Telle était la vérité historique au lendemain de la mort de Serurier. Sur quoi se baser pour y contredire ? Sans doute l'enquête édifiée en 1830 par Jourdan ne parle expressément que des drapeaux, mais l'épée ne rentre-t-elle pas naturellement dans les « autres trophées de gloire étrangère » que mentionne le procès-verbal ? Sans doute aussi l'épée n'a pu brûler ; mais Suchet ne dit-il pas : *briser* et brûler, et l'arme historique n'a-t-elle pas, par suite, été réduite en morceaux, qui, avec la cendre des drapeaux, ont été, la nuit même, jetés à la Seine du haut du pont d'Iéna ? A supposer même l'inverse, comment expliquer le silence consécutif de Serurier ? N'eût-il pas dû le rompre au moins en décembre 1815, et transmettre son secret au duc de Coigny qui lui succéda alors au gouvernement de l'Hôtel ?

Il importe, en terminant, de remarquer qu'il convient de reporter sur Clarke, ministre de la guerre, la majeure responsabilité de cette destruction déplorable ; dès février, Serurier l'avait invité à donner ses instructions sur la conduite à tenir, relativement aux trophées et drapeaux. Clarke lui répondit d'attendre ; et ce n'est que le 30 mars, au moment où la capitulation de Paris venait d'être décidée et où lui-même se retirait sur la Loire, qu'il consentit à se souvenir de la question posée. LAUD.

—

La mort de don Carlos, fils de Philippe II (LV, 553). — Le savant archiviste belge Gachard, qui avait longuement exploré les archives espagnoles et qui a publié un livre intitulé *Don Carlos et Philippe II*, ne croit pas à la mort violente. Le prince, qui avait du reste attenté plusieurs fois à ses jours, serait mort pour avoir bu coup sur coup, pendant toute une journée, après avoir mangé un pâté de perdrix fortement épicé, de l'eau refroidie avec de la neige. De là une violente indigestion accompagnée de relâchement de l'estomac et des entrailles,

de vomissements, de flux de ventre incessants.

Avant de descendre le cercueil dans le caveau, on l'ouvrit afin que le défunt pût être reconnu des personnes présentes. « Je luy ay vu le visage, écrivit l'ambassadeur de France à sa cour, lequel n'estoit aucunement deffait de la maladie, sinon qu'il estoit un peu jaune ; mais j'entends qu'il n'avait que les ossements par le surplus du corps ». Cette formalité de l'ouverture du cercueil et de la reconnaissance du corps qu'il renfermait se répéta deux fois en 1573. En 1795 encore on aurait trouvé le cadavre entier, avec les seules altérations qu'avait dû naturellement produire le long espace de temps écoulé depuis la mort du prince. Gachard renvoie à ce sujet aux *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. I, p. 407, et il recommande à ceux qui désireraient savoir comment prirent naissance les fables débitées sur la mort de don Carlos, et comment elles se sont propagées jusqu'à nos jours, la lecture d'une *Etude* de M. Arendt insérée dans le même recueil, 2e série, t. II, pp. 187 et suiv.

Mais pour Gachard, Philippe II est moralement responsable de la mort de son fils. « Il n'y a pas, conclut-il, que le fer, le poison ou le *garrote* qui tue : les tortures morales sont aussi un supplice, et Philippe II pourra être difficilement justifié, auprès de la postérité, de celles qu'il fit endurer à l'infortuné don Carlos ».

De Mortagne.

—

Henri IV et la poule au pot (T.G., 419, 723 ; LV, 450, 505). — Je partage absolument l'avis de l'auteur de la dernière réponse. Henri IV était bien capable du mot un tantinet socialiste que lui a prêté Péréfixe. On pourrait composer un gros livre rien qu'avec la collection des phrases spirituelles, des idées ingénieuses et des traits plaisants que le Béarnais a semés dans sa correspondance officielle, — très authentique celle-là.

ɔ E.

—

Kleber et Hoche (LV, 105, 175, 343, 397, 510). — Je regrette profondément ne m'être pas fait comprendre lorsque, dans le numéro du 30 janvier dernier, je posais une question dans notre revue.

Je n'attaquais pas Hoche que M. Lucien Delabrousse prend à tâche de défendre. Je me permets de lui dire que j'ai trop souci, pour cela, de nos gloires nationales. Mais c'est parce que j'en ai souci que j'en étudie l'histoire.

Or, Hoche écrivait au Directoire, au lendemain du 18 fructidor :

« Vous n'avez rien fait, citoyens Directeurs, dès que vous avez laissé en « France l'homme le plus dangereux à la « République ; cette langue de vipère qui « a perverti la moitié des officiers de l'armée. Vous comprenez que je parle de « Kleber... »

J'emprunte cette citation, je l'ai déjà dit, à la *Vie du Général Kleber* par Lubert d'Héricourt, Paris 1801, et je pose à nouveau la question : Quelle valeur faut-il attribuer à cette accusation ?

M. Lucien Delabrousse répond par une apologie de Hoche « du grand Hoche ! » Je n'y contredis point il s'en faut de tout : au point de vue militaire l'histoire est là. Mais au même point de vue, elle existe pour Kleber et nous sommes un peu les « chercheurs » des à côté de l'histoire.

« Il me paraît que le débat a été beaucoup circonscrit », dit M. Lucien Delabrousse. Non. Il a dévié, ce qui n'est pas la même chose.

Hoche a-t-il dénoncé Kleber dans les termes rapportés par Lubert d'Héricourt ? La chose semble admissible puisque son premier biographe, Rousselin, cite comme dénoncés, toujours à propos du 18 fructidor, non seulement Mathieu Dumas, mais Carnot lui-même, et dissimule sous trois étoiles cinq autres noms qu'il n'ose pas articuler.

D'autre part, comment faut-il prendre l'accusation formulée contre Kleber : « ... *langue de vipère qui a perverti la moitié des officiers de l'armée...* »

Perverti dans quel sens ?.. comment ?

Thix.

—

Les Brigands de 1789 (LV, 442, 566). — L'*année de la peur*, le *mois de la peur* sont choses très connues. Il n'est pas une société historique provinciale qui ne s'en soit occupée. Je me demande si l'*Intermédiaire* n'en a jamais parlé. La question est intéressante et si des inter-

médiairistes le désirent, je leur donnerai des détails concernant ma région, car j'hésite à les communiquer dans nos colonnes. Il n'est pas, en effet, un seul chercheur départemental qui n'ait quelque chose à dire sur ce sujet, et nous devons éviter l'encombrement. SAINT-SAUD.

—

L'idée de Patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LIV ; LV, 19, 283, 403). — Voici encore une preuve à ajouter à celles déjà données, qui sont nombreuses. Dans une lettre toute confidentielle, adressée, le 29 septembre 1759, au maréchal de Belle-Isle par le fameux corsaire Thurot, on lit cette phrase : « ... Il en sera s rement de même de « Bristol ; vous av.z des gens en Angle- « terre et il vous sera aisé de juger par « vous-même si la France est trahie ; « *aucun autre motif que le bien de la* « *Patrie ne me force à vous faire part de* « *ces observations*. La suite vous le prou- « vera... » F. L. A. H. M.

—

Griscelli (LIV, 836, 978 ; LV, 31, 75, 244, 300, 412). — L'existence de Griscelli n'est plus à nier : mais sa vie paraît être un roman dont il est difficile de démêler le vrai du faux. Et, il me semble qu'il ne serait pas inutile, au point de vue historique, d'établir sa biographie.

Notre confrère Colocci a publié un dossier de police sur lui, très curieux, mais dont les dires, comme ceux de tous les dossiers de police, demandent confirmation, d'autant que certains faits énoncés me paraissent sujets à caution. Ainsi : notre personnage est condamné, d'après ce dossier de police, par la cour royale de Lyon à 6 ans de prison et 8 de surveillance pour escroquerie. Or, je le demande à nos confrères versés dans la procédure, une cour d'appel peut-elle condamner à 6 ans pour escroquerie ?

Toujours, d'après ce même dossier, il est encore condamné le 22 avril 1861 à 5 ans de prison et 5 ans de surveillance par contumace ; on l'arrête le 7 octobre 1863 et on le conduit à la frontière. Comment se fait-il qu'on ne lui fasse pas alors purger sa contumace ?

Venons à des faits nouveaux. Voici deux pièces, qui, j'espère, ne prêtent pas à discussion.

Ce sont des extraits du matricule du 60e régiment d'infanterie et de celui de la compagnie d'infirmiers militaires du Va de Grâce.

Griscelli, Jacques-Fra çois, fils de Pierre-Antoine et de Baldovini Giulola, né le 15 février 1811 à Vezzani, Corse.
Taille de 1 m. 650
Visage : plein. — Front : ordinaire. — Yeux : châtains clair. — Nez : gros.
Bouche : moyenne — Menton : rond
Cheveux et sourcils : châtains.
Arrivé au corps le 28 septembre 1832 comme jeune soldat de la classe 1831 sous le n° 155 du contingent de la Corse ; devançant l'appel.
Incorporé au 1er bataillon, 4e compagnie.
Passé à la compagnie de voltigeurs du 2e bataillon.
Caporal, 1er mai 1835.
Caporal d'une compagnie d'élite, 16 janvier 1836.
Sergent 7 août 1836.
Passé avec son grade à la compagnie d'infirmiers du Val de Grâce par décision ministérielle du 18 juillet 1837.
Infirmier major, même date.
Libéré le 31 décembre 1838.

D'après ces pièces il n'a pas été cassé, n'a pas subi de condamnations, et a obtenu un certificat de bonne conduite.

Maintenant voici une lettre qui m'a paru fort curieuse et dont je me permets d'offrir la primeur à mes collègues de l'*Intermédiaire* :

Griscelli au Dr Conneau, député,

Monsieur,

Je m'empresse de vous annoncer que j'ai reçu une lettre signée « Le Dr des dons imp. V. Conneau » contre laquelle je proteste de toute mon énergie. Cette lettre contient ces mots : « Les fonds de la direction sont destinés au soulagement de nos malheureux nationaux, j'ai donc le regret de vous annoncer qu'il n'est pas possible de donner suite à votre demande. »

Qu'on me dise qu'on ne veut pas m'en donner ou qu'on ne peut pas m'en donner. — je subirai ma misère en silence. Mais que Griscelli, Jacques-François, né à Vezzani, Corse, ex-sous-officier au 60e de ligne, ex-attaché au cabinet de feu Pietri — à jamais regretté — ex-attaché à la surveillance de Napoléon III, celui qui se trouva avec M. le Dr Conneau. chez feu Abattucci, rue Caumartin, n° 31, le 2 décembre 1851, *celui enfin qui a assassiné Kelch*, rue de Troncy à Vaugirard, 1853, séide de Mazzini, venu de Londres pour assassiner l'Empereur des français,

ne soit pas français, on ne peut pas me le dire.

J'ai l'honneur,

GRISCELLI J.-F.

10 avril 1867, rue des Bouchers, 74, à Berne, Suisse.

D'après une autre pièce, sur l'initiative de Calombani, une épée d'honneur a été offerte au Dr Conneau ; c'est Griscelli qui l'a commandée à l'armurier du Palais-Royal, et « votre beau-père, dit Griscelli dans une note jointe à la lettre ci-dessus, se souvient que j'ai prêté 4.000 francs à Calombani pour l'achat de ce cadeau. »

« Leurs M. I. savent, ajoute t-il, qu'un certain Glimes espagnol, se disant oncle de l'Impératrice, m'a escroqué, en 1858, 71.000 francs et s'est sauvé en Espagne ; la plainte est encore au parquet »

En leur soumettant cette lettre, j'espère que mes confrères continueront leur enquête de leur côté et éclairciront bien des points de la vie de notre héros, encore enveloppée de brume. GERMAIN BAPST.

—

L'auteur d'une publication sur Guillaume II et la Cour d'Allemagne Eppinghoven (L, 778 ; LI, 66, 180). — Du *Matin* « d'Anvers sous la signature de M. Camille Liaume :

La maison royale de Belgique ne figure au « Livre d'or des Souverains » que par la mention suivante :

« EPPINGHOVEN. — Fils de Léopold » Ier, roi des Belges, (né le 16 déc. 1790, » décédé le 10 déc. 1865) et d'Arcadie Claret, » mariée Meyer : 1—2, créés barons le 19 » sept. 1862.

» 1. — Georges-Frédéric-Ferdinand, écuyer » honoraire du duc de Saxe-Cobourg-et-» Gotha.

» 2. — Chrétien-Frédéric-Arthur, maréchal » d'hôtel du duc de Saxe-Cobourg-et-Gotha ».

Nous ne relèverions pas cette mention si elle ne nous fournissait l'occasion d'élucider un petit mystère contemporain.

Il y a trois ans, un livre paraissait à Londres, en langue anglaise, que le journal l'« Eclair » de Paris fit traduire pour le reproduire en feuilletons. Nous voulons parler de « Guillaume II intime » qui fit grand bruit à l'époque. A Londres, aucun nom d'auteur. L'ouvrage était présenté par une sorte de secrétaire nommé Fisher qui affirmait l'avoir tiré des agendas d'une grande dame attachée à la cour de Berlin. A Paris, dans l'« Eclair » d'abord, puis en tête du volume publié par la maison Juven, l'auteur se nomma. C'était Mme la comtesse Ursula d'Eppinghoven.

Aussitôt la presse européenne de se jeter sur les annuaires héraldiques. Pas plus d'Eppinghoven que sur la main. On ne les découvrit nulle part, pas plus dans les atlas géographiques que dans les listes nobiliaires, car nul ne s'avisa qu'Eppinghoven est un village de la province du Rhin (Prusse occidentale), situé dans le cercle de Duisburg, près de Mulheim-sur-la-Ruhr. Vainement les reporters assiégèrent l'éditeur anglais et l'éditeur parisien. Vainement l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* mobilisa la sagacité de ses correspondants. La comtesse Ursula d'Eppinghoven demeura introuvable. On en conclut après plusieurs mois d'investigations et de suppositions, qu'elle n'existait point, que ce nom « Eppinghoven » était un pseudonyme forgé pour la circonstance, qu'il n'avait jamais été, qu'il n'était porté par personne.

Il figurait pourtant dans l'Almanach de Gotha et il y figure encore !

Comment expliquer qu'on ne l'y ait pas aperçu ? Comment expliquer que, chez nous au moins, ce nom n'ait éveillé aucun souvenir ? Certes, Mme Meyer, première baronne d'Eppinghoven, a quitté la Belgique depuis quarante-deux ans , certes, ses deux frères, Charles et Edmond Claret, ont été écartés de l'armée belge, le premier en 1866, le cadet en 1867 ; certes, personne ne se souciait de rappeler une aventure qui, vers 1853, s'exalta jusqu'au scandale ; mais ce nom d'Eppinghoven nous avait été répété depuis avec insistance.

Pendant deux années au moins, de 1884 à 1886, l'*Indépendance belge* a reproduit périodiquement l'annonce ci-dessous :

UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE

située à Laeken et attenante au nouveau parc, avec vastes jardins, grandes écuries, serres et remises, jardin potager et habitation de jardinier, est à louer ou à vendre présentement.

S'adresser pour la visite au concierge et pour les conditions à la propriétaire, baronne d'Eppinghoven, à Dusseldorf.

Brusquement l'annonce disparut, la belle maison de campagne ayant trouvé acquéreur.

En faut-il conclure que les Eppinghoven de Gotha aient été mêlés à la publication du livre tant soit peu scandaleux qui, un moment, affola la presse et la société allemandes ? On peut au moins s'étonner qu'en pleine émotion publique ils n'aient pas cru devoir protester contre l'abus qu'une médisante pamphlétaire faisait de leur nom si un tel abus avait été commis. On s'explique mal aussi qu'aucune voix ne se soit élevée dans le grand-duché pour signaler l'existence de ces Eppinghoven au moment où le reportage les

cherchait partout. Mais ici nous sommes à tâtons et nous n'avons point souci d'intervenir.

CAMILLE LIAUME.

—

Notre-Dame-de-Lorette (LIII; LIV; LV, 21, 68, 232, 350, 403, 514). — Y aurait-il de la prétention à constater qu'à l'inverse des auteurs qui se plaignent de l'indifférence du public à l'égard des travaux les plus consciencieux, j'estime que mon *Etude historique* sur Lorette fait beaucoup trop de bruit? Voici la portée de mon observation. Au lieu de laisser les savants se prononcer, après étude approfondie, sur cette question de fait purement historique, chacun prétend, sans vocation ni préparation, affirmer la réalité de la légende à laquelle il était resté jusqu'ici étranger et réfuter mon livre qu'il n'a pas lu. Neuf fois sur dix il en est ainsi, et j'ai dû, pour ce motif, négliger de répondre à divers collaborateurs de l'*Intermédiaire*. J'aurais pu me borner à les renvoyer aux pages de mon *Etude*. Ce sera encore le cas aujourd'hui.

Je prends acte tout d'abord du témoignage que M. le comte Pasini Frassoni rend à l'exactitude de ma transcription de la lettre d'Urbain IV à saint Louis. Cette accusation de falsification a fait et fait encore le tour de la presse et des brochures destinées à me réfuter; je souhaite, sans trop oser l'espérer, que tous se rétractent avec la même loyauté. Point donc besoin des explications de M. G. Le Hardy, qui a oublié de vérifier les sources indiquées dans mon livre (p. 46-7). Son ouvrage sur *Nazareth* m'a été fort utile et il n'y dissimule pas son peu de croyance au miracle de la translation. Pour en finir avec cette imputation de faux, l'éditeur même des *Registres d'Urbain IV*, M. Jean Guiraud a reproduit la phrase extraite de son volume dans le compte rendu très approbateur qu'il a consacré à mon *Etude* dans la *Revue pratique d'apologétique* : « ecclesiam venerandam Nazarenam per sacrilegos nefandos iniquitatis suæ ministros, TOTALITER DESTRUENS, redegit ad solum, ejus structura nobili omnino destructa » (t. III, p. 759).

M. « A. R., ancien professeur », ne doit pas être différent de M. l'abbé Radiguet, curé d'Esquay-Notre Dame (Calvados) », qui avait fait paraître, dans le même ordre et souvent dans les mêmes termes, les arguments offerts à l'*Intermédiaire*, dans la *Croix du Calvados* du 3 février ; ils ont été reproduits par la *Croix* de Paris du 4 avril. Je me borne donc à transcrire ici la réponse que j'ai adressée à ces deux journaux le 6 et qui tarde à paraître : « M. le curé d'Esquay a eu sans doute l'intention charitable de venir en aide à mon ignorance en portant à ma connaissance l'existence de documents primordiaux sur l'histoire de la maison de Lorette. Il est facile de reconnaître en cela qu'il fait partie de la catégorie de mes contradicteurs qui combattent mon livre sans avoir éprouvé le besoin de le lire. S'il en était autrement, il aurait trouvé sans peine les cinq bulles qu'il signale à vos lecteurs, publiées et appréciées dans mon ouvrage (pp. 165, 170, 201, 206 et 215). Pour celle de Benoît XII, je le mets au défi d'en produire le texte. Je donne une lettre de M. l'abbé Vidal, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, qui a fait des registres de ce pape une étude particulière : elle conclut que la prétendue bulle de 1341 n'existe pas. On en a parlé comme écrite en lettres d'or : cette particularité, inouïe dans la diplomatique pontificale, suffit pour montrer que l'analyse ne peut provenir que d'un faux. Quant aux autres bulles, on n'a qu'à se reporter aux textes que j'en publie, d'après les meilleures sources, pour constater qu'elles ne font pas mention de la translation. M. le curé d'Esquay verra d'un coup d'œil que les termes sur lesquels il insiste d'après des ouvrages de seconde main, ou n'existent pas, ou sont des interpolations inventées par les historiens postérieurs ».

Comme morale de ces observations, je me demande comment on peut reprocher à un auteur d'avoir omis dans un livre de plus de 500 pages cinq documents de premier ordre, sans avoir vérifié au préalable s'ils sont bien absents de son ouvrage.

Il me reste à dire un mot des diverses brochures dont vos collaborateurs d'aujourd'hui et d'hier ont fait grand éloge. J'ai sous les yeux celle de Mgr Faloci Pulignani, jadis vicaire-général de Foligno, actuellement de Spolète. Sa monographie a un double objet : démontrer que la fresque de Gubbio représente bien le vol de la S.

Casa et qu'elle date d'avant 1399. Ces deux questions sont indépendantes et l'argumentation en faveur de la translation perd toute sa force si l'une d'elles demeure problématique. Mon incompétence en matière archéologique m'interdit de formuler un jugement sur ce livre. Je noterai cependant que les conclusions de l'auteur sont en contradiction avec celles du docteur Lapponi, (qui voyait dans cette fresque l'église de la Portioncule et la croyait du xve siècle avancé), et qu'elles subissent en ce moment contradiction en Italie. D'autre part, je ne saurais m'ôter l'idée qu'il est moralement impossible qu'on ait pris soin de fixer par la peinture un événement aussi extraordinaire, alors que personne n'a songé à écrire une ligne pour en perpétuer le souvenir.

La brochure de M. Faurax constitue-t-elle une « remarquable étude » ? Un religieux de Paris, collaborateur de beaucoup de revues, auxquelles il donne de très sérieux travaux historiques, m'écrivait hier « n'y avoir rien appris », Il n'y a que des accusations calomnieuses (comme celle du faux concernant la lettre d'Urbain IV) et des chicanes sur des vétilles, qui, corrigées, ne changent pas la conclusion finale.

Mgr Battandier a bien voulu m'apprendre, ici-même, que la question de Lorette avait été « portée à la congrégation des Indulgences ». La chose est-elle aussi sûre ? Si elle est vraie le mieux ne serait-il pas pour les catholiques d'attendre la décision de ce tribunal au lieu de se répandre en polémiques, où la charité a souvent à perdre ?

En admettant qu'on ait des raisons de garder secrets les documents sur la S. Casa que possède la congrégation, on ne voit pas pourquoi on tarderait à mettre au jour ceux que fourniraient les archives du Vatican, si libéralement ouvertes par Léon XIII. Mais en a-t-on réellement découverts ? Cette nouvelle sensationnelle et tendancieuse a fait sourire des savants romains en mesure de savoir à quoi s'en tenir à cet égard. Et cependant, oui, il y a encore, sinon à découvrir, du moins à mettre au jour un dossier important sur la maison de Lorette, celui dont le R. P. Denifle, sous-archiviste du Saint-Siège, avait entretenu nombre de ses amis. Dans mon livre j'y ai fait une allusion discrète, n'ayant aucune indication précise sur son contenu, si non qu'il était formellement contraire à la translation. Dans son compte rendu de la *Revue historique*, M. Ch. Lauer m'a reproché de ne l'avoir pas publié : « Je tiens, ajoutait il, pour ma part, du R. P. Denifle, que ces pièces sont à Rome. » Voilà de quel côté les chercheurs à proximité du Vatican doivent porter fructueusement leurs recherches.

J'en viens, pour finir, au document de 1310, mystérieusement annoncé comme découvert par les Carmes et remis à Mgr Faloci Pulignani. Je le possède depuis plusieurs mois et me proposais d'en publier le texte avec commentaire dans une deuxième édition de mon livre. J'attendrai l' « étude spéciale » qu'en fait le vicaire général de Spolète pour en dire mon sentiment, mais je préviens d'avance que la cause de la S. Casa en sera plus compromise que jamais. *E pur si muove*, aurait dit Galilée ; *e pur è falsa*, dirai-je de la légende qui a valu à l'*Intermédiaire* ce trop long article. ULYSSE CHEVALIER.

—

Académie de jeunes gentilshommes au XVIIIe siècle (LV, 329). — Il ne s'agit pas, dans le passage cité du vieux roman des *Deux Cousines*, d'une Académie au sens où nous entendons ce mot aujourd'hui. On appelait Académie, au XVIIe et au XVIIIe siècle, des externats établis dans les grande villes, et dans lesquels les jeunes gentilshommes de la province voisine étaient envoyés après les études du Collège, pour apprendre les manières et surtout ce qui faisait le complément de l'éducation des gens de leur monde, c'est-à-dire l'équitation, les armes et la danse.

Envoyer son fils à l'Académie ne voulait pas dire faire entrer le jeune gentilhomme dans une école fermée, mais seulement lui faire suivre des cours à titre d'externe. C'est ce qui ressort, au moins pour la Normandie, des lignes suivantes que j'extrais d'un Livre de raison inédit de la famille de Brossard des Ils-Bardel :

Le cinquiesme jour de décembre 1652, La Pierre (un des fils de Julien de Brossard) est party pour s'en aller à l'Académie à Caen chés Monsieur du Ruel, escuier, ou il aprendra à monter à cheval, faire des armes et danser. Pour lesquels exercices je luy ay donné trente-trois livres par mois et luy ay

aussy baillé trente-sept livres dix sols pour le quartier de sa pension où il est chés Monsieur de Chamery (son cousin). Je luy ay aussy baillé de quoy paier le pallefrenier et ses baguettes.

En dehors du palefrenier, nous voyons ailleurs que les valets de l'écurie recevaient chaque année, au mois de janvier, dix livres de « vin », c'est-à dire d'étrennes.

Ajoutons encore que ce qu'on apprenait à l'Académie précédait immédiatement l'entrée au service. Le jeune de Brossard de Lapierre, dont nous parlons ici, quitta l'Académie du sieur du Ruel au printemps de l'année 1654. Le 12 juin suivant, il partit comme volontaire rejoindre à l'armée du roi ses cousins Brossard de Crosmesnil et Brossard de Monthue, l'un maréchal de camp l'autre capitaine d'une compagnie de chevau légers, et deux mois après, 25 août 1654, il était tué glorieusement devant Arras, à l'âge de 21 ans.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Les chauffeurs de Taillecavat (LV, 449). — Consulter les *Causes célèbres de tous les peuples* de A Fouquier, livraisons 1, 2 et 3. Paris. Lebrun, 1857, imprimé par Firmin-Didot. Le procès des chauffeurs est la première des causes célèbres publiées dans cette collection. T. O'REUT.

—

La règle des prénoms (LV, 443, 523). — La question n'est pas aussi simple que le suppose le *Magasin pittoresque* de 1837.

En se plaçant au point de vue pratique, il paraît, en effet, préférable que les prénoms soient inscrits dans l'ordre alphabétique. Les intéressés retiendraient plus facilement leurs prénoms et on éviterait ainsi de recourir à des procédures coûteuses (actes de notoriété ou jugements de tribunaux) pour faire rectifier des documents dans lesquels les prénoms ne sont pas dans le même ordre que dans les actes de naissance.

Au point de vue légal, je crois que les prénoms doivent être inscrits dans l'ordre de la déclaration. Toutefois, dans certaines villes, à Cambrai notamment, l'officier de l'état civil demande quel est le prénom que l'enfant doit porter et il exige que ce prénom soit inscrit le premier. Je ne pense pas que cette prescription soit fondée sur un texte de loi.

G. Q. B.

*
* *

En lisant l'énoncé de la question posée, j'ai eu tout aussitôt l'idée de recourir non seulement à mes souvenirs personnels, mais encore à des dictionnaires biographiques, notamment à Jal et à Vapereau, enfin à un répertoire assez important de notes d'état civil contemporain que je me suis amusé à établir. Eh bien, le résultat de cet examen est qu'on ne peut formuler aucune règle ; il n'en pourrait exister que si les officiers de l'état civil imposaient l'ordre alphabétique, or cela n'est pas. Je les vois, au contraire, inscrire docilement ce qu'on leur dicte et en voilà pour le toujours d'une vie humaine.

Les exemples du renversement de l'ordre alphabétique sont si nombreux dans les dictionnaires et dans mes notes, que la nomenclature régulière peut être considérée comme l'exception.

Si je me risquais à poser un principe d'usage, je dirais que dans le cas de plusieurs noms donnés, on commence par ceux des ascendants les plus éloignés pour en venir à celui que doit porter l'enfant. Je note encore ceci . je connais plusieurs familles dans lesquelles un nom sacramentel et héréditaire est attribué à tous les enfants ; ce nom-là vient le premier, sans aucun souci de l'alphabet.

J'ai dit que d'ordinaire on termine par le nom que doit porter l'enfant, mais cette règle n'est pas absolue et j'y connais de nombreuses exceptions.

Je conclus donc que, aucune règle légale ni d'usage ne gène ou guide la liberté des déclarants ; ce à quoi, d'ailleurs, je ne vois aucun inconvénient.

H. C. M.

—

La voix de Berryer (LV, 387, 523, 572). — J'ai entendu trois fois Berryer au Palais, entre autres dans le grand procès intenté par le Domaine au comte de Chambord et à la duchesse de Parme, en leur qualité d'héritiers du duc de Berry. Ce procès fut jugé par la Cour de Dijon contre le Domaine en 1858, il n'y eut pas de pourvoi en cassation. Le Domaine avait pour avocat Chaix-d'Est-Ange, les

princes, Berryer. L'opinion générale à Dijon, fut que la cause avait été faiblement plaidée de part et d'autre au point de vue juridique ; ce qui détermina l'arrêt, ce fut une fin de non recevoir découvert non par Berryer, mais par un professeur de droit de Dijon.

Etudiant en droit alors, j'eus la bonne fortune d'être placé assez près de Berryer, un peu en avant, sur le côté, de manière à aussi bien voir qu'entendre. La voix de l'avocat, un baryton sonore et d'un beau timbre, était magnifique, l'articulation parfaite, le geste imposant ; la grandeur des clients en cause donnait à cet organe admirable un accent d'émotion qui tempérait ce qu'il y eut toujours de hauteur dans l'élocution du grand orateur. Sa péroraison fut vibrante et belle, mais d'une mesure parfaite qui ne la rendit que plus émouvante. Un demi-siècle passé sur ces souvenirs ne les a pas affaiblis.

« M. Berryer est après Mirabeau, écrivait Cormenin, le plus grand orateur français ». J'avoue que la lecture des plaidoyers et discours politiques du maître, a été pour moi une demi-désillusion. Certes la puissance demeure grande, mais la part principale de l'effet, celle qui tenait à l'*action*, a disparu.

Berryer lu n'est manifestement plus tout Berryer, il s'en faut de plus que d'un peu ; et je ne vois aucune raison, pour ne parler que des orateurs de son temps, de mettre ses plus célèbres discours politiques au-dessus de celui de Royer-Collard sur la loi de la Presse, en 1827, de Lamartine sur le retour des restes de Napoléon, en 1840, ou.... Mais je ne dois pas oublier qu'il s'agit seulement de la voix de Berryer et je conclus en disant que c'est la plus belle voix d'homme public que j'aie jamais entendue avec celle de Mgr Rivet, mort évêque de Dijon en 1884.

H. C. M.

*
* *

J'ai souvent entendu parler de l'admonestation de Dupin à Berryer, indiquée p. 523, par le sympathique M. Martellière ; mais elle était, me disait-on, accompagnée de ces mots prononcés à haute voix : « Monsieur Berryer, je vous rappelle à l'ordre ».

Il serait intéressant de savoir si ce rappel à l'ordre a été mentionné dans le compte-rendu ou procès-verbal de la séance.

A quelle époque a eu lieu l'incident, relatif à une question du gouvernement impérial ?

SEMPER.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle Dervieux de Mauléon (T. G., 131 ; LV, 8, 182, 242, 290, 356, 407, 465). — Je ne prétends donner aucune opinion personnelle sur cette matière si délicate ; je me bornerai à signaler aux controversistes une brochure éditée récemment (1907) chez Blond et Cie sur *Le prétendu mariage de Bossuet*, par J. Gaignet, qui fixe la date de la naissance de Mlle de Mauléon vers 1640. Il en donne d'ailleurs une biographie intéressante (page 48 et suiv.)

L'auteur se montre dans cet opuscule un âpre défenseur du prélat, et dénonce le procédé d'interprétation qu'on applique à sa conduite.

VALERY-DECROIX.

*
* *

Qui était ce personnage du nom de « Thémiseul de Saint-Hyacinthe » qui souhaitait fort qu'on le crût issu d'un mariage secret de Bossuet avec Mlle Desvieux ou Dervieux de Mauléon ?

JEAN.

—

R. de Chateaubriand, officier de marine au XVIIIe siècle (LV, 500, 575). — En attendant les noms des navires armés par le brave Malouin qui fut le père du grand écrivain, mes honorés collègues intermédiairistes apprendront peut-être avec plaisir que ce dernier a servi aussi dans la marine ou tout au moins a eu l'intention d'y entrer.

M. Lacour Gayet, professeur à l'Ecole supérieure de la marine, parle, à la fin du chapitre de son *Histoire de la Marine militaire* sous le règne de Louis XVI, chapitre qui a trait à la campagne du vice-amiral de Grasse en Amérique, d'un jeune cadet de Bretagne venu à Brest pour subir l'examen de garde-marine. Ce cadet a écrit plus tard dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, ses impressions en voyant arriver sur la rade de Brest l'escadre du marquis de Verneuil qui rentrait après la signature de la paix. « Les officiers, le visage brûlé par le soleil, avaient cet air étranger qu'on apporte d'un autre hémis-

phère, et je ne sais quoi de gai, de fier, de hardi, comme des hommes qui venaient de rétablir l'honneur du pavillon national ». — « Les sentiments du jeune René de Chateaubriand, ajoute M. Lacour-Gayet, étaient ceux de toute la France patriote, passionnée pour la marine, pour la liberté et pour la gloire » ; et c'est la phrase qui traduit les impressions de l'immortel auteur du *Génie du Christianisme* que le savant professeur et historien de la Marine militaire au XVIIIe siècle, a placée comme épigraphe à la tête de sa remarquable étude. JEAN.

* * *

Il s'agit sans nul doute du père de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Voir les *Mémoires d'outre-tombe*, t. I, p. 18, édition Legrand, Troussel et Pomey.

P. G.

—

Le comte d'Evreux (LV, 574, 389). — *Eut-il une postérité*. « Le comte d'Evreux... ne daigna pas toucher à Mlle Crozat. Pourtant, Mlle Crozat était jeune, belle, bien faite, le comte d'Evreux la trouvait telle. Volontiers, il en eût fait sa maîtresse ; mais elle était roturière, et en sa qualité d'époux, il lui était venu, disait-il, un sentiment de répugnance .. La femme du comte d'Evreux se vengea en donnant deux enfants à son mari. » (Goncourt, *La Femme au* XVIIIe *siècle*, p. 240, d'après les *Mémoires* de Richelieu et la *Revue rétrospective*).

La question est donc assez délicate. Les deux enfants, objets du litige, paraissent cependant lui avoir donné la solution la plus honnête en disparaissant en bas âge, car le *Mémorial de Chronologie Généalogique pour l'année 1755*, que j'ai entre les mains, énonce que Henri-Louis de la Tour, comte d'Evreux, est mort sans postérité le 20 janvier 1753.

Le titre d'Evreux a dû passer après lui aux enfants de son neveu, Charles Godefroi, duc de Bouillon. LAUD.

—

Maignard de la Vaupallière (LIV, 558). — Le marquis de La Vaupallière eut deux filles : la marquise de Balleroy et la comtesse de Langeron : dont aujourd'hui existe un représentant: le marquis de Balleroy. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

Claude-Hôbert-Louis de Saint-Simon (LV, 276, 418). — Dans un Etat général de la Marine de 1820, on trouve Rouvroy de Saint-Simon (Herbert) capitaine de frégate du 10 juillet 1816, commandant en second de la Compagnie des Elèves de la marine. C'est très probablement celui dont parle M. Firmin. On peut admettre qu'il aura été promu au grade de capitaine de vaisseau vers 1826. Du reste, c'est dans ce grade que M. Firmin nous le fait connaître. S'il n'a pas, comme beaucoup d'officiers nobles, donné sa démission en 1830, les annuaires de la marine postérieurs à cette date pourront confirmer sa promotion au grade de contre-amiral. La collection des annuaires de la marine doit se trouver à la Bibliothèque nationale, comme elle se trouve dans chacune des Bibliothèques des cinq ports de guerre, mais je n'ai pas la faculté de les y consulter. S'il y a un intermédiairiste dans l'une de ces cinq villes, je me joins à M. Firmin pour faire appel à son obligeance. JEAN.

—

Famille de Luynes (LV, 557). — La question devrait être : famille d'Albert. — J'y réponds en résumant l'article du *Dictionnaire des Familles Françaises*, qui fait foi en matière d'origine des familles. Des généalogistes ont rattaché les d'Albert de Luynes à une famille italienne, d'origine roturière, devenue une puissante maison noble de Florence, éteinte il y a 70 ans. Un de ses membres, Thomas, fut exilé en 1397 et se fixa à Avignon. On en fit, mais sans preuves, le même personnage qu'un Thomas Alberti, viguier royal du Pont-Saint-Esprit près d'Avignon (1420-1455), lors des preuves du connétable de Luynes, quand Louis XIII le créa chevalier du Saint-Esprit.

Léon d'Albert, petit-fils de Thomas, épousa en 1535 Jeanne de Ségur, d'une famille provençale, qui lui aurait apporté la terre de Luynes. Mais cette terre est un mythe. Luynes n'était qu'un ruisselet d'Aix longeant les maisons des Ségur et dont le nom fut donné plus tard à leurs héritages. Honoré, fils de Léon, prit le nom de Luynes, puis celui de seigneur de Brantes et de Cadenet. Il obtint d'Henri IV que ses trois fils seraient élevés parmi ses pages ; ceux-ci, selon l'usage du temps, furent connus sous les noms

terriens que je viens de citer ; on connaît leur fortune.

Quant au mémoire de 1716, rien ne prouve que le capitaine Luynes (Honoré, fils de Léon) fut le même qu'un Honoré Albert, avocat à Mornas, vivant à la même époque. Léon n'a jamais fait ériger le ruisseau de Luynes en comté en 1540, et la terre de Luynes, des bords de la Loire, érigée en duché en 1619, n'est autre qu'une terre du nom de Maillé, débaptisée et rebaptisée en souvenir des possessions provençales. Ce n'est pas le seul exemple d'une terre ducale transformant dans son titre le nom ancien du fief (Villebois, en Angoumois, devenu la Valette — Mauléon, en Poitou, devenu Châtillon — Villemaur en Champagne devenu Estissac, alors que l'Estissac primitif des La Rochefoucauld était et restait en Périgord).

Il y avait au XVIIIe siècle, en Provence, deux ou trois familles d'Albert sans lien connu entre elles et avec la précédente.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Le « *Mémoire au sujet des pairs*, présenté en 1716 à Mgr le Duc d'Orléans (alors) régent du Royaume », fut écrit pour soutenir les *droits* du parlement par le président de Novion. Ce pamphlet, dont il a été plusieurs fois question dans l'*Intermédiaire*, a servi de base à tous ceux qui, depuis lors, ont écrit contre la noblesse. Le venimeux Dulaure l'a reproduit en entier dans sa *Liste des noms des ci-devant nobles*, Paris, an II et dans les *Etrennes à la noblesse*, Paris, an III de la Liberté. On le trouve en manuscrit dans plusieurs bibliothèques publiques, notamment à l'Arsenal. Le libraire Corréard « naufragé de la Méduse » le fit imprimer en 1820 ; Taschereau lui donna place en sa *Revue Rétrospective*, tome VI (seconde série), page 98.

La noblesse diffamée fit paraître une *Réponse au Libelle injurieux qui attaque les maisons des Ducs et Pairs*. Voici comment y sont relevées les imputations contenues dans la phrase citée par Lecnam :

Il faut apprendre à l'Auteur, puisqu'il ne le sait pas, qu'Honoré d'Albert, seigneur de Luynes dont il fait un Avocat, était Chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Beauvais, descendu de Thomas d'Albert, Damoiseau, Bailli du Vivarets en 1454 et d'une maison connue dès le temps de Saint Louis, établie dans le Comtat sous le roi Jean. La première origine de cette Maison vient des comtes d'Albert de Florence, dont était le pape Innocent VI.

Cf. *Dissertations sur quelques points curieux de l'Histoire de France*, par le bibliophile Jacob.

S... E.

—

Marlet, peintre et lithographe (LV, 446, 578). — Charles-Henry-Marc-Guillaume Marlet, né aux Trois-Ilets (Martinique) fils de Louis-Guillaume Marlet (né à Dijon, mort avant 1806) et d'Elisabeth Fourniol (veuve en premières noces de M. Diant, trésorier du roi à Sainte-Lucie) épouse au Robert, paroisse Sainte-Rose, le 15 janvier 1806, Marie-Alexandrine-Louise-Victoire du Buc de Rivery (1780-), fille d'Henry-Jacob (1748-1808) et de Marie-Anne Arbousset-Beaufond (1739-1811), dont un fils et trois filles (Cab. des titres. Collect. Margny, 9324). D'après une lettre de lui du 24 janvier 1821, il aurait été le beau-frère d'Aimée du Buc de Rivery devenue sultane Validé (*L'Illustration*, 11 février 1854)

Il doit se rattacher à la famille de l'artiste, mais comment ?

Baron A. H.

—

Charles Rezzonico (1737-1769) (LV, 110). — Le hasard des recherches me permet de répondre en partie à la question posée le 30 janvier dernier, notamment au § IV.

Voici :

Giambattista Rezzonico, noble vénitien, laissa : 1° Charles, né à Venise, le 7 mars 1693, créé cardinal le 20 décembre 1767, évêque de Padoue, 11 mars 1753, élu pape le 6 juillet 1758, sous le nom de Clément XIII mort le 2 février 1769.

2° Aurèle qui suit

Le prince Don Aurèle Rezzonico, grand gonfalonier de l'Eglise, né en 1991, mort le 15 novembre 1759, épousa Anne Gustiniani dont :

1° Quintilla, mariée en 1741 à Louis Vidman, comte d'Empire, noble vénitien ;

2° Louis, né en 1726, marié en juillet 1758, à Faustine Savorgnano, sœur de la princesse Lambertini ;

3° Charles, né le 25 avril 1724, cardi-

nal de S. Chiesa, évêque le 11 août 1758, déclaré le 2 septembre suivant. (1)

Voici en outre d'après un auteur italien les notices généalogiques sur les deux branches de cette famille :

REZZONICO DI ROMA E DI VENEZIA.

« *Quintilliano Rezzonico* era un mercante civile et richissimo famoso per il « grosso trafico per li molti capitali esis- « tenti cosi in Venezia dove abitava fin « dal 1640, come in Genova, acquistati « dal di lui padre *Carlo* oriundo di Cômo. « — Detto *Quintilliano Rezzonico* per aver « dato al publico centomila ducati nelle « prime necessità della guerra di Morea, « obtiene la nobiltà veneta conferitagli « dal Senato et dal Magior Consiglio il « 17 Ap. 1687.

« *Carlo Rezzonico*, figlio di *Giambattista*, « *conte della Torre*, nel 1758 fu eletto papa « sotto il nome di *Clemente XIII*. suo ni- » pote, *Aurelio* fu Procuratore di S. « Marco, et i suoi figli *Carlo* e *Giovanni* « furono Cardinali di S. Chiesa et *Abbondio* principe assistente al soglio pon- « tificio e senatore di Roma. Con quest' « ultimo si estinse la famiglia Rezzonico.

« Arma : in quarto ; nel 1° di rosso « alla croce d'argento ; — nel 2° et 3° di « nero, ad una torre cimata da una « torricella d'argento ; nel 4° di rosso a « tre sbarre d'argento ; sul tutto uno « scudetto d'oro, timbrato da una corona « all'antico, caricato di un'aquila bicipite, « ciascuna testa coronata d'oro. (2)

REZZONICO DI COMO

« Quest' antica et nobile famiglia ori- « ginaria di Como, in cui sostenne per « lunga serie di anni il decurionato, « ebbe il titolo di baroni — liberi del « S. R. I dall'Imperat. « *Leopoldo* Ier nel « 1665.

« Da Como diramano circa la metà del « XVI secolo in Milano, Parma e Genova. « Tra i Rezzonico di Como si distinsero *un* « *Attilio Cristoforo* erudito del secolo XVII « il quale pubblicò :

« *Sylva sententiarum et templorum mo-* « *ralium a sanctorum stellis decorata.*

« Un *Francesco* arciprete e teologo insi- « gne, che fiori nel detto secolo, autore « del :

« *Plectum Psalterii.*

« Un *Carlo Gastone*, conte della Torre « di Rezzonico autore delle erudite :

« *Disquisitiones Plinianæ*

« Arma : di nero, ad una Torre d'ar- « gento, cimata da una torricella dello « stesso. » (1) VERHYLLE

(1) La Chesnaye, t, 17, p. 6.

(2) *Dizionario delle Famiglie Italiane* (*Di Crollalanza tome I, page 413 Bibl. Nat. 4 K 333.*

(1) *Di Crollalanza : Dizionario delle Famiglie Italiane t. I, p. 413, Bibl. nat. 4 K 333.*

—

M. de Veigny, maire de Montmartre (LV, 501). — La promulgation de la constitution de 1848 fut l'objet d'une fête civique qui eut lieu dans toutes les communes de France, le 12 novembre 1848.

L'affiche qui appelle la Garde Nationale et la population, à prendre part à la cérémonie est signée du maire Paul de Veigny (*Bulletin du Vieux-Montmartre 1897, page 91*) et *Bibliothèque nationale Lb* 4 1570. Les affiches relatives à l'élection présidentielle du 10 décembre, sont également signées par lui. J. C. WIGG.

—

Grandes dames et gentilhommes sur les planches (LV, 13, 155, 267, 599). — Potier (Charles-Gabriel) — 1774-1838 — une des gloires du théâtre des Variétés, était, dit-on, de l'estoc des Potier marquis de Novion, ducs de Tresmes et de Gesvres.

L'excellent Lassouche n'est-il pas de noble extraction ? Son état-civil le dénomme Bouquin de la Souche.

—

Armoiries des familles Despretz de Leschelle et de Wallers (LV, 56, 198). — La famille des Pretz, à Arras, portait : *de sable à trois fasces d'argent. Sur le tout de sable à trois lions d'argent, lampassés et couronnés d'or.* P. LE J.

—

Ex-libris signé : Bouchy (LV, 112). — Cet ex-libris est de la famille d'Udressier, en Franche-Comté, et les armes doivent se lire : *Ecartelé : aux 1 et 4 tranché d'or sur gueules, à deux lions de l'un à l'autre* (Guillaume de Pontamougeard) ; *aux 2 et 3 de sable à cinq besants d'argent, posés en sautoir* (Villeneuve de la Sarraz). Sur le tout, *d'argent à deux ronces de si-*

nople, fruitées de pourpre, passées en sautoir (Udrenier).

Il est décrit sous le n° 1105 des *Ex-libris héraldiques anonymes*, ouvrage qui paraîtra prochainement. D. DES E.

—

Ex-libris à la devise : Suam legem, etc. (LV, 111). — J'espérais une réponse qui n'est pas venue. Quoique ne portant pas de signature, cet ex-libris a été gravé par Louis-Gabriel Monnier, graveur des Etats de Bourgogne et de la ville de Dijon, il y a donc présomption que son propriétaire était bourguignon. Plusieurs catalogues ont attribué cet ex-libris à Duval, ou du Val, de Saint-Georges, mais mes recherches pour découvrir cette famille ont été vaines. D'autres seront-ils plus heureux ? D. DES E.

—

Bague avec devises (LIV, 56, 254, 353,473,532, 881,992). — Je possède une grosse bague en cuivre. Le chaton de forme circulaire porte une grenade autour de laquelle on lit cette inscription : *Undique Terror* : *Undique Lethum*. Sur le corps de l'anneau de la bague, à droite et à gauche du chaton, se trouvent deux écussons portant respectivement les mots : *Honneur*, *Fidélité*.

Sur la surface *intérieure* de l'anneau, à l'opposé du chaton, il y a en relief deux mains unies, puis les noms suivants gravés (à l'instar de ceux qu'on lit dans les *alliances)* : Marquis de la Rochejaquelein, et chevalier de Sesmaisons. Enfin sous les *deux mains unies*, on lit la date de 1815, et aussi, au dessous de l'endroit où ces deux noms se joignent, il y a une lettre G.

Ainsi qu'on le voit, cette bague a beaucoup d'analogie avec celle dont parle de M. Saint-Saud dans l'*Intermédiaire* du 10 septembre 1906, col. 354.

Comte DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

—

Les riches jugés par saint Jérôme (LV, 336). — Je ne puis faire moi-même cette recherche, n'ayant pas à ma disposition les œuvres de saint Jérôme, mais il sera facile de retrouver le texte en recourant à ses *Comment. in Evang. Matth.*, sur le ch. XIX, 23 et s. Notons en passant que Bourdaloue, au début de son discours sur les richesses (*Carême*), a par deux fois, cité le passage *Omnis dives*. . . etc.

QUÆSITOR.

« Dixit quidam », etc. Référence à trouver (LV, 392). — Sans être une citation textuelle, cette pensée paraît être celle de Sénèque (*Epist ad Lucilium*, VII). Le philosophe recommandait à son disciple et ami de fuir la foule, d'éviter les spectacles et surtout les jeux sanglants de l'amphithéâtre : « Inimica est multorum conversatio. Nemo non aliquod nobis vitium aut commendat, aut imprimit, aut nescientibus allinit. Utique quo major est populus cui commiscemur, hoc periculi plus est. Nihil vero tam damnosum est bonis moribus quam in aliquo spectaculo desidere. Tunc enim per voluptatem facilius vitia surrebunt. Quid me existimas dicere ? Avarior *redeo*, ambitiosior, luxuriosior, imo vero crudelior et *inhumanior, quia inter homines fui...* »

Ce passage d'un ouvrage païen n'est pas le seul qu'ait mis à profit l'auteur anonyme de l'*Imitation*. En ce même livre Ier, ch. XIII, 5, se lit ce distique emprunté à un poète des plus profanes :

Principiis obsta... etc.

(Ovid., *De remedio amoris*, I, 91-92.)

QUÆSITOR.

***

Senec Ep. 7. — Cité au chapitre XX de l'*Imitation*, livre I. SEDANIANA.

—

Interprétation et costume de Mirame et d'Europe (LV, 503). — H. Bordier et E. Charton, dans leur *Histoire de France, Paris, 1860*, II, p. 315, ont reproduit une estampe de *La Belle* représentant une scène de cette tragi-comédie due à la collaboration du cardinal et de Desmarets (1639). Mirame et Arimant sont en présence, une figuration de gardes est à droite du décor, une suivante se tient derrière Mirame. Au fond de la scène le Pont-Euxin qui devra s'embraser lorsque les beaux yeux de l'héroïne se seront retirés ! Hyperboles et changement à vue. La machinerie de l'embrasement du Pont-Euxin doit être décrite dans les ouvrages contemporains, et l'auteur de cette question trouvera sans doute de nombreux documents au cabinet des Estampes en dehors du dessin de *La Belle*.

HENRI VIAL.

—

Par tendre amour qui te jaloze (LV, 504). — Ce couplet est-il bien du XIIIe siècle ? Il rappelle singulièrement la

coupe et la façon de ces fameuses poésies de Clotilde de Surville qui furent, avec celles d'Ossian, une si jolie mystification littéraire des premières années du XIX[e] siècle. ALPHA.

—

Paravedet (LV, 392 486). — La pièce en question a été publiée par *le Magasin théâtral* sous ce titre : « Paraviédès, « drame en trois actes, tiré du roman de « La Carte jaune » de M. Eugène Chapuis, « par Mme ***, représenté pour la pre« mière fois à Paris, sur le théâtre du « Panthéon, le 18 février 1837. »

A la fin de la pièce on lit : « Imprimerie de V[e] Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais. » V. A. T.

—

« **Le Suborneur** » (LV, 561). — *Le Suborneur*, pièce en 5 actes, en vers, est de C. Billard.

On en connaît deux éditions, l'une d'Amsterdam, 1780, in-8 de 110 pages ; l'autre, *avouée de l'auteur*, Amsterdam et Paris, l'auteur, Prault, 1782, in-8 de 2 ff. et 143 p.

C. Billard a écrit, en outre, le *Joyeux moribond*, comédie (Genève, 1779), et une brochure intitulée : *Du théâtre et des causes de sa décadence* (Paris, 1771).

L. H. L.

*
* *

Il me souvient d'avoir lu dans le vieux, très vieux *Musée des Familles*, une anecdote dont je ne garantis nullement l'historicité complète, mais qui peut servir de point de départ à une recherche documentaire ; voici :

On jouait ce soir-là au Théâtre Français Le *Comte d'Essex*, tragédie en cinq actes de Thomas Corneille, célèbre par un vers proverbe :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Est-ce vraiment un bon vers ? Je ne sais trop, mais enfin il est de ceux qui courent le monde et que l'on guette à la représentation pour faire le brouhaha. La toile allait se lever, nous sommes, je pense, à la fin du règne de Louis XV, lorsque se dresse un homme qui, au public ébahi, tient à peu près ce langage :

« Mesdames et messieurs, vous êtes réunis pour entendre une mauvaise tragédie dans laquelle il ne se trouve qu'un beau vers. Eh bien, moi François Billard, je viens vous offrir un régal plus rare, et vais avoir l'honneur de vous lire une comédie en cinq actes et en vers, dont je suis l'auteur, et qui, quoique excellente, a été refusée par MM. les comédiens de S. M. Je commence :

« *Le Suborneur*, comédie. »

A ce moment, paraît la garde qui cueille l'homme et le manuscrit, et le spectacle commence. Mais le public animé n'écoute pas Le *Comte d'Essex* et réclame à grand tapage *Le Suborneur* ; le vers proverbe passe inaperçu, le premier rôle femme, s'évanouit et le tapage redouble jusqu'après l'évacuation de la salle.

M. le lieutenant de police fait venir Billiard et l'admoneste un peu moins que paternellement. Mais il avait affaire à un auteur et à un auteur éconduit, qui plus est, aussi la police n'a-t-elle pas le dernier mot.

Cependant l'opinion publique se passionne, les salons et les cafés accusent hautement MM. les comédiens ordinaires d'avoir méchamment, jalousement refusé un chef-d'œuvre, si bien que le théâtre se décide à jouer *Le Suborneur*. Billard triomphe et le jour de la première, la salle est archicomble ; hélas, il n'y eut pas de seconde, à peine de première, ce fut un crescendo de sifflets et de huées, un vacarme à faire tomber les lustres, et une belle revanche pour les comédiens. Je ne sais ce qu'il ce qu'il advint de François Billard retombé pour jamais dans son obscurité légitime.

Voilà le fait divers que j'ai lu dans mon enfance et que je crois rendre assez exactement dans son essence. L'anecdote est certainement historique, mais dans quelle mesure arrangée ?

Peut-être trouverait-on quelque chose là-dessus dans la *Correspondance* de Grimm.

H. C. M.

—

Mémoires de M. Claude (LV, 447, 596) — Je ne connais pas l'auteur des *Mémoires de Monsieur Claude*, mais je crois pouvoir affirmer que le « père Claude », que j'ai personnellement connu, il y a trente ans, ne les a ni écrits ni inspirés.

Ces mémoires fourmillent, en effet, d'erreurs grossières sur la carrière de l'ancien chef de la Sûreté et ne donnent même pas la date exacte de sa naissance.

D'autre part, ils ont été évidemment

rédigés par une personne peu au courant du fonctionnement de la police parisienne, car ils contiennent de nombreux détails sur des faits absolument étrangers aux attributions de M. Claude, et que celui-ci ne pouvait, par conséquent, connaître.

M. Claude est décédé le 3 avril 1880 ; sa veuve est décédée quelques mois, après le 20 novembre 1880, ne laissant que des neveux et des nièces.

Les mémoires n'ont paru qu'en 1881, et n'ont pu être publiés qu'avec l'autorisation de la famille de M. Claude. Il est donc présumable que l'auteur a utilisé quelques notes et renseignements plus ou moins exacts fournis par les membres de cette famille, pour broder une série de romans dont l'invraisemblance saute aux yeux du lecteur. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Livres imprimés blanc sur noir (LIII ; LIV, 37, 150, 259, 360, 487, 533, 644, 818, 874). — J'ai eu récemment sous les yeux un curieux exemplaire du livre de Jean Dayros, intitulé « *Les solitaires* (vers) ». Cet ouvrage est imprimé sur papier d'emballage.

Il n'en a été tiré aucun exemplaire ni sur Hollande, ni sur Japon, ni sur Chine, mais il en existe vingt-cinq numérotés à la presse et imprimés en blanc sur papier d'emballage noir extra-fort.

Ces derniers ont été mis en vente au prix de dix francs l'un.

Edité chez Vanier.

VALERY DECROIX.

—

L'imparfait du subjonctif (LV, 448). — D'après plusieurs grammairiens, des plus autorisés, et qui ne font que se conformer à l'opinion de nos plus grands écrivains, *il n'existe aucune règle de concordance pour l'emploi des temps du subjonctif.* « Tous les temps du subjonctif peuvent s'employer, quel que soit le temps ou le mode du premier verbe », déclare formellement Guérard, dans sa *Grammaire et Compléments*, p. 234 (Paris, Dezobry, s. d.). « Si le lecteur, continue-t-il, avait quelque doute à cet égard, nous pensons qu'il ne lui en restera plus, après qu'il aura lu les phrases suivantes (Suivent trois pages d'exemples empruntés à nos meilleurs auteurs). « Je ne *crois* pas que vous me *jugeassiez* sans m'entendre » (J.-J. Rousseau). « Qui *pourrait* douter qu'il *soit* homme de bien. » (La Bruyère). « Ce *n'est* pas que *j'eusse* mieux fait que vous. » (Mme de Sévigné).

« ... *Qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait,*
Qui ne *promette* à Rome un empereur parfait?
(Racine, *Britannicus*). Etc., etc.

Voir aussi la *Grammaire* de Larive et Fleury, 3e année, p. 140 ; et la *Nouvelle Grammaire française*, par A. Chassang, p. 350. « On trouve, dit ce dernier, chez les meilleurs auteurs du dix-septième siècle, des constructions [relatives aux temps du subjonctif] qui *nous paraissent* irrégulières aujourd'hui. » Suit également une longue liste d'exemples de l'emploi des temps du subjonctif. ALBERT CIM.

—

Imposer et en imposer. LV, 392, 489, 542, 594). — Voici comment le *Dictionnaire des difficultés* de Laveaux (Hachette, 1847), à la page 377, distingue ces deux expressions, avec de nombreux exemples à l'appui :

Imposer. Ce verbe signifie prendre sur quelqu'un un certain ascendant qui, en lui faisant illusion, l'empêche de juger comme il voudrait ou comme il devrait juger ; d'agir comme il voudrait, ou devrait agir. Il nous semble que les deux expressions *imposer* et en *imposer* renferment également un sens d'illusion, de fausse apparence, mais que la première s'emploie lorsque les moyens d'illusion opèrent sans intention de la part de celui qui les possède ; et qu'on se sert de la seconde lorsque ces moyens sont mis en usage à dessein de faire illusion ou de tromper.

V. A. T.

—

Le coq des clochers (LV, 338, 482). — Voir, pour cette question, certains articles de revues spéciales telles que le *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 358 ; t. XV, p. 534 (*De l'ancienneté des coqs sur les tours d'église*, par M. G. Bouet), t. XVI, p. 277 (*Recherches sur les coqs des églises*, par M. Barraud), *Le coq des clochers*, br. in-12, par J. E. Decorde, Neufchâtel-en-Bray, 1857, et divers traités d'archéologie religieuse. L'un de ces ouvrages, le *Traité de la reparation des églises*, de Raymond Bordeaux, signale sur ce sujet un poème singulier publié, d'après un ms. des premières années du XVe siècle conservé au trésor de la cathédrale d'Œhringen, d'abord dans le *Serapeum*, puis par M. Edelestand Duméril, dans ses *Poésies*

latines du moyen âge. Voici le commencement de cette pièce qui renferme une centaine de vers :

Multi sunt presbyteri qui ignorant quare
Super domum Domini gallus solet stare ;
Quod propono breviter vobis explanare
Si voltis benevolas aures mihi dare.

Gallus est mirabilis Dei creatura
Et rara presbyteri illius est figura
Qui preest parochie animarum cura
Stans pro suis subditis contra nocitura.

Supra ecclesiam positus gallus contra ventum
Caput diligentius erigit extentum ;
Sic sacerdos, ubi scit demonis adventum,
Illuc se objiciat pro grege bidentum.

Gallus, inter cetera altilia celorum,
Audit super ethera concentum angelorum ;
Tunc monet nos excutere verba malorum,
Gustare et percipere arcana supernorum.

. . . .

(*Latina carmina quæ,medium per ævum, in triviis necnon monasteriis vulgabantur... Poésies latines du moyen âge,* par M. E. Duméril, Evreux, Tavernier, 1847, in-8° p. 12.) QUÆSITOR.

—

Le dimanche et le décadi (LIV ; LV, 379, 568). — La loi du repos hebdomadaire qui, depuis qu'elle est votée, ne nous a guère laissé de repos, a provoqué des discussions qui ne sont pas près de finir : on a invoqué pour ou contre la thèse officielle, des opinions historiques. Proudhon a été mis à contribution, on l'a le plus souvent présenté comme un partisan du repos hebdomadaire dominical collectif. Son opinion n'est si simple ni si nette. Il ne pouvait oublier ses griefs contre la religion, et par là, le dimanche lui était suspect encore qu'il en appréciât la douceur ; et en fin de compte combattait toute réglementation en cette matière.

Que cela ressortît de son travail présenté à l'Institut en 1839, sous ce titre : *Discours sur la célébration du dimanche*, certes, non. L'abbé Doney qui le rapporta, ne vit pas très bien où le jeune sociologue l'emmenait. Sainte-Beuve convenait que le système de l'auteur dans ce discours était encore « obscur et à demi-couvert ». Il ne faut donc point s'étonner que M. de Montalembert, s'y soit mépris, et se soit appuyé sur un aussi redoutable adversaire pour défendre l'établissement obligatoire de la célébration du dimanche.

A ce moment, Proudhon est en pleine lutte, et paie de sa personne, et il a besoin de se dégager aux yeux de ses disciples qui pourraient le soupçonner de céder à des sentiments religieux. Il écrit au rédacteur du *National*, une lettre que M. Noël Charavay, qui la met à son catalogue de mai, nous permet de lire en original. Elle est fort intéressante en ce qu'elle précise la pensée de Proudhon et fixe exactement son attitude dans cette question. Au fond il est séduit par le dimanche, mais son anticléricalisme ne veut pas l'imposer ; et, tout en maintenant la nécessité du repos hebdomadaire, il entend que chacun en jouisse à sa façon. Il serait donc aujourd'hui un adversaire de la réglementation, exposé, à la fois aux reproches des partisans du repos dominical et à ceux des défenseurs virulents du repos hebdomaire fixe et collectif.

A M. le Rédacteur du *National*.

Conciergerie, 11 décembre 1850.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai été surpris, si jamais je le fus, en lisant, ce matin, dans votre estimable journal le rapport de M. Montalembert sur la célébration du dimanche. Certes, s'il est un point sur lequel je devais me croire à l'abri des citations de l'illustre réactionnaire, c'était particulièrement celui-là. Est-il donc vrai que le mensonge soit permis quand il y va de la Religion ?

J'aime le dimanche, comme j'aime toutes les solennités populaires, je ne m'en cache pas. Tout prisonnier que je suis, j'ai conservé l'habitude de célébrer, ce jour-là, à ma façon. J'ai même publié, il y a dix ou douze ans, une étude philosophique, sur une vieille institution, dont rien encore, dans les sociétés modernes, ne m'offre l'équivalent. S'ensuit-il que j'en veuille le rétablissement canonique, tel que le propose M. de Montalembert ? Vous allez juger, M. le Rédacteur, des causes de mon admiration, comme démocrate et de mes conclusions pour l'avenir, comme économiste.

L'institution sabbatique qu'on voudrait reconsacrer au XIXe siècle, avait eu pour point de départ, chez les vieux Hébreux, une loi agraire, comme qui dirait le partage des immeubles entre les citoyens, sous la condition d'une redevance proportionnelle à l'Etat. Est-ce par là que M. de Montalembert entend commencer sa réforme religieuse ou qu'il veut la finir ?

Le sabbat avait ensuite pour corollaire : 1° l'inamovibilité des héritages ; 2° le jubilé, c'est-à-dire, la purge des hypothèques, et l'abolition des dettes, sans remboursement ni

indemnité, tous les cinquante ans. Est-ce aussi la solution de M. de Montalembert ?

J'ai l'honneur de le prévenir, sur le premier point, que la propriété, d'après nos lois, est essentiellement transmissible et que ce serait la détruire, que d'y porter une telle atteinte ; sur le second point, que le jubilé, qui subsiste encore, mais seulement pour la forme, dans l'église catholique, s'appelle en français, la banqueroute, que toutes nos traditions publiques même les plus révolutionnaires, le repoussent, et qu'il existe contre lui des peines sévères. M. de Montalembert d'accord avec le pape, aurait-il envie de rétablir en cette matière, le *fonds* avec la *forme* ?

Ce n'est pas tout.

Le sabbat, quelque gênantes qu'en fussent les rigueurs, pouvait après tout, se concilier avec l'état d'une nation sans commerce, sans industrie, sans circulation, sans postes, sans routes, sans canaux, sans chemins de fer, sans marine, sans police, sans force publique et sans budget, sous un ciel sans pluie, où le seul genre de travail connu, l'élève du bétail et le labourage, n'avait à redouter à peu près aucune interruption de force majeure. Est-ce à ce degré de développement éconoinique que voudrait nous ramener M. de Montalembert ?

Dans le pays que le célèbre Burgrave nous offre aujourd'hui pour modèle, l'esclavage était de droit public, de même que le servage le fut au moyen âge. Or, comme l'esclave n'était point payé, comme le serf devait acquitter, la corvée sans rétribution, les philanthropes juifs et catholiquesconsacrèrent le 7ᵉ jour comme une rémission aux peines de l'esclave, de l'homme taillable à merci et miséricorde. Le style ecclésiastique porte l'empreinte de cette intention du fondateur : le 7ᵉ jour, il était défendu de vaquer à toute œuvre *servile*.

Depuis les choses ont changé. Il n'y a plus ni esclaves ni serfs. Ils ont été remplacés par des salariés, que le propriétaire, souvent obéré, ne nourrit plus, et qui doivent pourvoir eux-mêmes, par le travail, à leur subsistance. M. de Montalembert, pour être d'accord avec son principe devrait proposer à l'assemblée d'allouer une gratification de deux francs, à tous les citoyens sans revenu, pour célébrer le dimanche.

Dans une peuplade, comme les *Beni Iakoub*, l'institution sabbatique se comprend donc à merveille ; il n'en est plus de même dans nos sociétés où le mouvement est perpétuel. Sans doute il est regrettable que l'Eglise ne puisse se faire à cette allure dévorante, mais il faut qu'elle en prenne son parti. L'Eglise a été faite pour le peuple, non le peuple pour l'Eglise. Nos prêtres aimeraient-ils donc mieux régner sur deux millions d'esclaves, que de vivre, simples citoyens, parmi 36 millions de travailleurs libres. Toutes ces questions méritent bien de la part de M. de Montalembert un mot d'explication.

M. de Montalembert, en me citant, fait valoir les avantages de la périodicité septénaire. Sur cette question encore, je n'aurais bas besoin, pour lui répondre de changer un mot à mes paroles.

Oui, la périodicité du repos dans le travail semble bonne ; oui, je crois que la périodicité septenaire est préférable ici à toute autre ? Sensuit-il que cette périodicité implique coïncidence et que le repos doive avoir lieu *simultanément* pour tout le monde. Il n'en estrien. Or, si la simultanéité du chômage n'est pas inhérente à la périodicité, le législateur, n'a plus qu'une chose à faire : c'est, après avoir assuré à tous les ouvriers, un salaire qui leur permette de se reposer un jour sur sept, de leur laisser le choix de ce jour, ce qui met à néant le projet de M. de Montalembert et de toute sa casuistique.

Sous couleur d'humanité et de religion, le projet de M. de Montalembert est l'œuvre du plus profond malthusianisme. Non seulement on ne veut pas qu'il y ait du travail pour tout le monde, on ne veut pas qu'il y en ait tous les jours. Supprimez un jour de travail, vous aurez supprimé, au bout de 30 ans, le 7ᵉ de la population.

En bien ! que les auteurs de la proposition commencent donc par se reposer eux-mêmes, et avec eux, les gendarmes, les sergents de ville, la police et l'armée ; s'ils se mettent pour tout de bon, à faire, tous ensemble, le dimanche, nous leur répondrons ce jour-là.

Agréez, monsieur le directeur en chef, mes salutations fraternelles.

P.-J. PROUDHON.

—

Le crapaud de Blois (LIV, 172, 267, 315, 374, 431, 544, 602, 714, 881). — Georges Braün, qui publia en 1572, un plan de Paris, rapporte dans sa notice sur la capitale qu' « en faisant les fondemens du Palays (Palais-Royal où se tenait le Parlement) on y trouva un crocodile vif, la dispouille duquel se voit encores auiourd'huy en la grande sale du Palais. »

Braün connaissait probablement par tradition cette étrange tradition du crocodile : mais comment admettre qu'un amphibie de grande taille puisse vivre sans respirer. Comment se serait-il trouvé en cet endroit ou qui l'y aurait mis ? Au XVIIIᵉ siècle, suivant une autre tradition parisienne, on aurait trouvé, en creusant les fondations d'une maison rue Dauphine,

des ossements de baleine ! Un auteur, dont le nom est inconnu, vit dans cette découverte un présage de la conquête par un prince français du pays arrosé par le Nil, et prédit ainsi d'avance la conquête de l'Egypte par Bonaparte, en 1799.

De nos jours, le crapaud semble avoir pris la place du crocodile de l'ancienne légende. L'animal est moins noble, mais sa petite taille donne plus de vraisemblance à la vieille tradition É. M.

—

Saint Christophe et l'enfant Jésus (LIV, 10, 139, 200, 304, 419, 753). — La Tour Ferrande de Pernes (Vaucluse), classée depuis quelques années monument historique, renferme (côté ouest) une peinture murale du xve siècle fort bien conservée, représentant l'enfant Jésus *à califourchon* sur le cou de saint Christophe.

La *Revue de l'Art ancien et moderne* (2e semestre 1904) a consacré, sous la signature de l abbé H. Requin, une étude à l'Ecole Avignonnaise de peinture, qui est ornée de reproductions en similigravures très réussies. M. M.

—

Les ifs près des églises (LIV ; LV, 98). — Je pense que ce n'est pas seulement pour une raison, mais pour bien des motifs différents, qu'on a planté des ifs dans les cimetières qui entouraient les églises :

1° Parce que leur sombre feuillage a la teinte lugubre du deuil, qui convient à l'asile des morts ;

2° En raison de leur parfum résineux, qui assainit l'air des cimetières (formation d'ozone), et dont l'odeur rappelle celle de l'encens qu'on brûle près des cercueils, dans les enterrements ;

3° Surtout, parceque l'if étant un arbre qui vit des siècles et dont le bois passait pour être imputrescible, en raison de la lenteur de sa croissance, pouvait être considéré comme le symbole de l'éternité des âmes après la mort.

Il peut y avoir d'autres raisons encore ; mais celles qui précèdent nous paraissent être suffisantes. Il y a, dans cette plantation des ifs, une idée symbolique qui est bien plus religieuse et consolante, que celle qui consiste à planter des noyers ou des pommiers à cidre, dans les cimetières ; dont les fruits sont affermés ou mis tous les ans en adjudication publique, dans les paroisses pauvres, en vue de payer ainsi le luminaire de l'église (huile de la lampe du sanctuaire, cierges, charbon de bois pour la braise des encensoirs, etc.), et de la sacristie (chandelles de suif, bougies de cire, queues de rat pour l'allumage des cierges, etc.).

Dr BOUGON.

—

La tête près du bonnet (LV, 561). — L.-M.-E. Grandjean, *Dictionnaire de locutions proverbiales*. Toulon, 1899, 4°, 2 vol. *Verbo* Bonnet :

Avoir la tête près du bonnet, être porté à la colère. C'est l'équivalent de « avoir la tête chaude » parce que la chaleur du bonnet fait monter le sang à la tête.

*
* *

L'opinion générale rattache cette locution à l'habitude de porter des bonnets. Ceux qui ont la tête couverte ont la *tête chaude*. Or, le sang à la tête dispose à l'emportement, à la folie. Le peuple dit en parlant d'un individu déséquilibré qu'*il a la tête chaude*.

Rappelons, à ce propos, que « fous officiels » avaient, à la cour, un bonnet particulier, marque de leur emploi. Il y a sans doute une corrélation.

Voir : ROZAN. *Les Petites ignorances*... p. 415 — MARTEL *Petit recueil de proverbes*.

Notons l'explication de M. TOUBIN (*Diction-étymol*. Paris. Leroux, 1886) qui dit qu' « avoir la tête près du bonnet », c'est être prompt à lancer son bonnet à la tête des gens. CHARLEC.

*
* *

Je n'ai pas la prétention de résoudre une difficulté qui a embarrassé un homme aussi éminent que M Emile Faguet, mais voici ce que me suggère mon petit bon sens :

« Avoir les nerfs à fleur de peau » signifie qu'ils se trouvent si peu protégés que toutes les moindres impressions les atteignent. Dans l'expression qui nous occupe, la tête ne jouerait elle pas le rôle des nerfs, et le bonnet celui de la peau ?

Ce serait une espèce d'antithèse de la tête sans cervelle d'Esope. Ici il n'y a pas besoin de gratter bien loin, il suffit de

toucher non pas la tête elle-même mais le bonnet qui la protège... Prenez garde ! Elle en est si près, qu'il lui transmet le moindre contact. Elle est si chatouilleuse que ce contact avec un objet qui l'approche suffit à l'atteindre.

A-t-on abusé du *bonnet* dans les dictons ! « *Bonnet* blanc, blanc *bonnet* ». « Jeter son bonnet pardessus les moulins » « Opiner *du bonnet* » « Avoir la tête près *du bonnet* »... Mais je m'arrête, c'est vraiment odieux !

Serais-je le Jourdain de la réclame ? sans le savoir comme lui et surtout sans le vouloir... Pardon, chers collaborateurs !. . PAUL ARGELÈS.

—

Origine du mot Louvre (T. G., 538). — N'ayant pas à ma disposition le t XIV (1881) de l'*Intermédiaire*, je viens demanner à nos collaborateurs, si la vraie étymologie du nom donné à l'admirable édifice qui renferme notre célèbre musée est bien déterminée aujourd'hui ?

Lorsqu'en 1214, Philippe-Auguste fit commencer ce monument, il eût été prématuré de le considérer comme un ouvrage par excellence ou chef-d'œuvre. (Louvre par abréviation comme l'avance Isaac de Bourges, dans sa description des monuments de Paris). Le mot louvre a-t-il été emprunté au vocabulaire saxon : leovar, lovar, lover ou lower, expression qui, d'après un ancien glossaire, cité par Sauval, signifie château ou camp fortifié ?

Dans les *Glorieuses antiquitez de Paris*, Antoine du Mont-Royal, cherchant à expliquer l'origine du mot Louvre, dit, en donnant l'historique du château, que Charles V, dit le Sage, le répara et l'ouvrit (pour embellit).

Dans son *Dictionnaire*, Moreri se borne à rappeler, sans conclure, les différentes étymologies qui avaient été mises en avant : Il va même jusqu'à noter que certains « croient que ce nom vient de loup, parce que c'était une ménagerie, où l'on nourrissait des loups ; ou parce que les louvetiers y demeuraient : c'est ce que semble autoriser le nom de Lupara, qu'on lui donne en latin. » LECNAM.

—

Camisards (LIV, 951 ; LV, 20, 65). — M. V V. dit, col : 21 : « Dans un livre, qui porte l'ex-libris de l'évêque de Meaux, les *Mémoires du maréchal de Berwik*, à la Haye, chez Paupice, 1732, 1737... »

Quel est cet évêque ? Il ne peut être question de Bossuet qui mourut en 1704 et qui, je crois, n'eut jamais d'ex-libris gravé. D. DES E.

—

Mufe ou mufle ? (LV, 562). — C'est bien évidemment *mufle* qui est français, mais le populaire dans ses... explications prononce *mufe*. M. Henry Maret a phonographié le mot dans sa forme argotique, voilà tout. En normand, on écrit *moufle* mais on prononce *moufe*

On n'est pas fixé sur l'étymologie qui paraît néerlandaise et s'appliquerait aussi bien à un gros gant fourré qu'à un visage rebondi. Or, si dans le flamand le mot est *moffel*, dans le patois de cette langue il est *mofe*, toujours la tendance populaire à la suppression de l'*L*. Comparer avec *mouflard*, *mouflé*, *mouflu*, avec le hollandais *moffeln*, *muffeln*, « remuer la bouche ». Est-ce le latin *movere* ou une simple onomatopée ? Comparer alors avec *bouffer*, *bouffir*, etc. PAUL ARGELÈS.

—

Mistenflûte et Mistigri ; (LV, 448). — MISTENFLUTE. Littré (*Dict.* sous *Mistigri*) pense qu'il faut voir dans la première syllabe de ce mot l'ancien français *miste* adroit, capable. *Mistenflûte* voudrait donc dire, à proprement parler, adroit, habile à jouer de la flûte. Mistenflûte devrait donc alors se prendre en bonne part ; or, il n'en va pas ainsi et c'est toujours avec une intention quelque peu blessante, méprisante ou railleuse qu'on se sert, de moins en moins d'ailleurs, de ce mot. Mistenflûte, anciennement mistanflute, est, dit Toubin, un mot d'ignoble origine, emprunté à un jeu d'enfants, nommé le *musicien aveugle*, et pratiqué il n'y a pas longtemps encore par les polissons des plus basses classes. Ce jeu consistait à bander les yeux de l'un d'eux et à lui mettre à la bouche, en guise de flûte ou de clarinette un bâton pollué. Le même lexicographe voit là le gothique *maihstus*, fumier ; l'allemand *miste*, fumier, fiente ; le hollandais *mest*, fumier. Au même mot et au même jeu, ajoute Toubin, se rattachent l'ancien dicton : *il y a de l'ordure à ses flûtes*, et le mot d'argot *mistoufle*, méchanceté.

Mistigris. D'après Littré, de *miste*, habile, adroit, et de *gris* couleur habituelle de la robe des chats. Toubin hasarde le latin *mus*, rat, et le français *tigre*. Mistigri, c'est-à-dire dévoreur de rats. Je pencherais plutôt pour le latin *mitis* et le français *gris*. Gustave Fustier.

—

Randouiller. Emmarvoyer. Touiller (LIV, LV, 92). — En Beauce, après avoir assaisonné la salade, on la touille ; en surveillant un ragoût sur le feu, on le touille ; si l'on marche dans l'eau on patouille ; si l'on enfonce dans un tas de boue ou dans la vase d'une mare, on a du mal à se dépatouiller ; en se disputant, petits ou grands se menacent d'une tatouille.

J'ai toujours pensé que ces différents mots provenaient du vieux mot : Toue, bateau, parce que pour faire avancer un bateau, en ramant il faut touiller l'eau.

H. de G.

***

La maison forestière, qui correspond à la Forêt d'Olonne (Vendée), s'appelle *La Tantouille*, du nom du lieudit, situé sur le bord même (occidental) du Marais de la Gachère, c'est-à dire sur l'ancienne *rive* de l'*Ile Vertime*, qui existait encore à l'époque gallo romaine et qui est aujourd'hui soudée au continent par les alluvions et couverte de dunes et de sapins.

Ce mot me paraît être, sinon un dérivé du verbe *tantouiller*, du moins son radical même. — Il provient évidemment de *touiller*, comme le mot patois vendéen *patrouiller* (pour *patouiller*).

Il s'explique parce qu'autrefois, au lieudit en question, il y avait une certaine quantité de vase liquide, aujourd'hui transformée en marais.

Dr Marcel Baudouin.

***

A Paris, je n'ai jamais entendu « touiller » dans le sens de salir, mais toujours, de remuer, agiter : on touille son café pour faire fondre le sucre.

César Birotteau.

—

Menette (LV, 225, 429). — 1° Les « menettes » autrefois les moinettes, — féminin de moines — ont vu le jour, disent les uns, dans l'enceinte féodale du vieux Salers, perdu dans la montagne d'Auvergne ; sur les rives où la Jordanne roule ses ondes pailletées d'or, assurent les autres. L'abbé d'Aurillac fut leur père, avance un auteur ; ce sont les Jésuites assure un autre. Enfin un savant commentateur affirme qu'elles viennent de Flandre et sont sœurs des Béguines.

Amand Delmas *Les menettes de Roumégoux*, pages 6 et 7. Stock éditeur, 1 vol. 12, 3 fr. 50. Un amoureux de l'Auvergne.

—

Lapin (LV, 562). — Ce nom aurait été donné, comme sobriquet, aux soldats du génie, tous hommes choisis et surtout employés à creuser les fortifications (*Toubin, Dict. étym.* Paris. Leroux, 1886.)

Cincinnatus.

—

Reprendre du poil de la bête (LIV, 504, 654, 766, 830, 955). — Dans la traduction burlesque de l'*Eneïde*, en patois bourguignon, on trouve :

Po te défendre de cé treite
Tu prairé du poi de lai bête
Recor é Graic qui t'on modu
Car san lo tu seroo tondu
(*Virgille virai an Borgeïnon Livre Sizeime*).

M. C. N. Amanton, qui publia l'édition de 1831, éclaircit ce passage par la note suivante :

« Prendre du poil de la bête, c'est se « guérir par la chose même qui a causé « le mal. Ce proverbe vient, dit La Mésangère (*Diction. des proverbes français*) « de l'usage populaire d'appliquer du « poil de certains animaux sur la morsure qu'ils ont faite. C'est ce remède « que la Sybille indique à Enée lorsqu'elle « lui donne le conseil de recourir *é Graic* « *qui t'on modu*, aux Grecs qui l'ont « mordu ». M. M.

—

L'odeur rance des prostituées (LIV, 337, 482). — L'odeur d'huile rance, provenant des lampes en usage chez les prostituées des lupanars de Rome ancienne, est mentionnée aussi dans le vers de Martial :

Quod spurcae moriens lucerna Ledae.
(Epigr. L. IV. 4.)

Colocci.

—

Le swastika (LV, 450, 536). — Les caravanes bohémiennes emploient certains signes mystérieux pour indiquer à ceux de leurs camarades, qui passeront

après par le même chemin, soit la direction à tenir, soit les gîtes, où ils pourront se reposer à l'abri des profanes et gendarmes. Ces signes, tracés aux carrefours, ou sur des vieilles murailles ou même gravés sur l'écorce des arbres, s'appellent en langue bohémienne *simadias* ou *patterans*. [de l'indien *panth* (route) ou du grec mod: *πάτομα* (*pavé*) ou *πατοῦγα* (*empreinte*).

Le *swastika* à girouette est précisément celui parmi les *simadiàs*, par lequel ils indiquent les haltes ou lieux d'arrêt pour se camper : (en bohém. *lodi-ben*, litt. : *station propice*).

Je ne m'étonne pas si en Provence on trouve des *swastikas* bohémiennes ; car cette région a été de tout temps battue par les migrations des Bohémiens, à partir de la *grande bande*, qui partit de Sisteron le 4 octobre 1419 pour se rabattre sur Marseille, et de l'autre bande, qui suivit, en 1447, le littoral provençal pour arriver, le 11 juin 1447, à Barcelone. COLOCCI.

***

M. Albert de Rochas trouvera la réponse très complète à sa question en une étude symbolique comparée, publiée par le comte Eugène Goblet d'Alviella dans les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique (3e série, tome XVIII, 1889, pages 291 à 346) : *La Croix gammée ou Svastika*, étude reproduite dans un livre du même auteur édité en 1891 par Ernest Leroux à Paris : *La Migration des Symboles* (pages 41 à 108).

L'érudit belge montre que la croix gammée est une représentation du soleil dans sa course apparente ; elle est devenue aisément un symbole de prospérité, de fécondité, de bénédiction, et — la superstition aidant — elle a pris partout l'acception d'un « porte-bonheur », comme l'implique, dans l'Inde, le nom même du svastika. Il n'est guère, d'ailleurs, de signes symboliques qui aient été aussi répandus, et M. Goblet d'Alviella a admirablement résumé ses origines et son histoire dans les divers pays, essayant même de préciser par quelles voies, venue d'après lui de la Troade, elle a été transportée aux quatre coins du vieux monde. A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

En 1884, M. Gaidoz écrivait que le svastika avait pris la forme d'un bijou et servi de fibule.

« On a fait des imitations en argent de la fibule à svastika simple, que les baigneuses anglaises et américaines de Hambourg emportent souvent en souvenir ». Voir : *Etude de mythologie gauloise*. Revue météorologique, 1884, 1885. ROSEY.

—

Enterrements à visage découvert (LV, 3, 64, 153, 206, 233, 380). — Le poète italien Carducci, mort récemment, a été transporté à travers la ville de Bologne, le visage visible au travers d'une vitre. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

***

En 1895, mourut à Precigné (Sarthe) le chanoine Thomas-Auguste Bouttier, ancien sous-supérieur du Petit Séminaire et fondateur du monastère du Saint-Nom-de-Jésus. J'assistais à sa sépulture. Son corps fut porté découvert à travers les rues du bourg, du monastère au Petit Séminaire et à l'église paroissiale. Il reçut des marques de vénération non seulement de ceux qu'il avait aimés, mais aussi de tous ceux qui l'avaient connu. LOUIS CALENDINI.

***

Je citerai, à titre de curiosité, une motion faite par le citoyen Bellechasse, vice-président de la société populaire montagnarde de Lille, en sa séance du 27 pluviose, 2e année de la République une et indivisible, pour demander la suppression des bières ou cercueils accordés par le ministre de la guerre à chacun des défenseurs de la patrie venant à mourir. A. Dinaux qui a publié, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 3e série, t. II, page 182, cette motion longuement motivée et rédigée, point n'est besoin de le dire, dans le style de l'époque, déclare que la pièce originale repose au dépôt général des archives du département du Nord. D'après le citoyen Bellechasse, l'abus qu'il dénonce coûte 10.000 francs par jour à la République. DE MORTAGNE.

—

Alphabet. (Un curieux emploi des lettres de l') (XLV). — A 25 lettres correspondent 25 quatrains, quelquefois très fantaisistes et souvent amusants. Tous viennent d'être publiés dans le *Gaulois du dimanche* — des 10 et 11 mars derniers, sous le titre : *Des origines des lettres de l'alphabet, dédiés aux quarante immortels du quai Conti*, et la signature : F. A. STEENACKERS. E. DECÉ.

Constructions antiques (LV, 449). — C'est à juste titre que l'on prête aux anciens le secret de soulever des masses énormes, qui sait ? peut-être plus facilement qu'on ne le fait de nos jours !

Durant un séjour en Syrie, il m'a été donné de voir à Baalbeck, parmi les pierres qui forment le mur d'enceinte de l'ancienne Héliopolis, trois blocs gigantesques dont chacun mesure 20 mètres de longueur sur 4 mètres de hauteur et autant de profondeur. Ils sont juchés sur une série d'assises de pierres de dimension tout à fait moyenne, à 6 mètres environ du sol. De là, la légende chrétienne locale affirmant que c'est le Diable qui les y a placées !

Il me paraît difficile de croire à cette intervention plutôt spéciale, et pourtant, je dois l'avouer, je n'ai jamais pu voir ces pierres, sans ressentir une mystérieuse et inexplicable émotion. Y.-V.

—

Le Jaune, couleur des traîtres (T. G., 460 ; XLII ; XLIII ; XLIV ; LIV). — Tandis qu'en Chine la couleur jaune est la nuance réservée, sous peine sévère, à l'Empereur, et aux membres de sa famille, il en a été tout autrement en France où le jaune a été longtemps une couleur ignominieuse. Le connétable de Bourbon avait été condamné pour félonie ; après sa révolte et sa condamnation, la porte et le seuil de sa maison furent peints en jaune. Saint-Palaye, qui rapporte le fait, ajoute que c'était l'ancien usage des Français. Au XVII[e] siècle, on peignait encore en jaune la porte de ceux qui avaient trahi leur patrie. Un arrêt du Parlement de Paris condamna à mort le prince de Condé, qui, en 1653, avait abandonné la France pour passer au service de l'Espagne, et la porte de son hôtel à Paris fut peinte en jaune. La rouelle que les Juifs portaient sur leurs vêtements, d'après les prescriptions du concile de Latran (1215) était de couleur jaune. Cette même couleur, dans un autre ordre d'idées, était affectée aux maris malheureux. De nos jours, en 1853 et 1854, j'ai vu à Brest et Toulon nos anciens forçats portant des casaques mi-parti de jaune et de vert. Cette dernière couleur avait été également un signe d'infamie réservé aux banqueroutiers et aux débiteurs insolvables.

Au bagne, les forçats portaient, suivant des catégories déterminées, des bonnets rouges, jaunes ou verts. Ces derniers spéciaux aux condamnés à perpétuité.

E. M.

—

Les boues de Paris (LV, 554). — Je ne sais si le projet présenté au roi Louis XIII par *Salomon de Caus*, pour le nettoiement des *boues de Paris* et accepté avec tant d'empressement par le Prévôt des marchands et les Echevins, fut mis à exécution vers 1621. Mais Félibien (1), dans un long procès-verbal de l'inspection qui fut faite des rues de Paris en 1636, y relève, que les rues se trouvaient alors si mal entretenues que la salubrité publique en était compromise ; que l'on dut nommer un commissaire muni, par le roi, d'un pouvoir général et spécial *pour contrôler et avoir regard l'œil et le poing*, *sur tous les contractants et entrepreneurs* ; *tant du nettoiement des boues et immondices que paivage de la ville, faubourgs et banlieue de Paris présents et advenir*.

Ce fut le sieur Anne de Beaulieu qui fut chargé de cette inspection, qui dura depuis le 21 avril jusqu'au 30 juin. D'après ce rapport, le nombre des rues, que renfermaient alors la ville et les faubourgs était de 515 ; pour les *trois quarts* de ces rues, les termes descriptifs du procès-verbal s'énoncent ainsi : *Rue orde*, *boueuse*, *pleine d'immondices*, auxquels s'ajoutent souvent des détails, qui donnent une affreuse idée de la malpropreté des rues à cette époque (1637).

La proposition de *Salomon de Caus*, n'aurait donc pas été mise à exécution, puisque Anne de Beaulieu, nous dit *Félibien*, rédigea un projet d'ordonnance rempli de sages dispositions, qui promettaient un prompt remède à ce dangereux désordre ; il fut même probable que son plan ne fut qu'exécuté en partie ; car longtemps encore l'état physique de Paris fut loin d'être satisfaisant. Et même de nos jours au XX[e] siècle, ne constatons-nous pas ce qu'il se passe d'années avant d'obtenir l'application de mesures absolument urgentes, pour l'hygiène, la

(1) Félibien (preuves t. IV page 119 et suite.)

santé, et la salubrité publiques, proposées souvent depuis bien longtemps ?... Mais, à cela il y a une consolation, c'est *que tout arrive !*... Il ne s'agit que de savoir attendre !... E. G. YVERNAT.

—

Pourquoi les Japonaises n'ont-elles pas de bijoux ? (LV, 59, 350, 491). — Le Japon n'est pas un pays froid. Il est borné au Sud par le parallèle de Port-Saïd, et sa flore contredit cette assertion.

D'ailleurs le froid n'empêche pas les bijoux ; car, pour nous borner à des exemples modernes, j'ai vu dans l'Himalaya des femmes thibétaines ; lepchas... etc... qui ne se faisaient pas faute d'en porter.

La cause de l'abstention japonaise paraît fort complexe et, pour la résumer d'abord d'un mot, il semblerait que l'idée du bijou destiné à orner la personne et à la mettre en relief soit de tous points en opposition avec la mentalité nippone. Une civilisation raffinée a fait pénétrer jusqu'aux couches profondes du peuple une éducation basée sur l'effacement absolu de la personnalité, non dans les questions d'intérêt, mais dans les rapports de politesse. Par exemple une mère vous annoncera en souriant la mort de son enfant pour ne pas « importuner votre Seigneurie du chagrin d'un ver de terre » (elle-même). Et voici un usage plus significatif encore.

En se mariant, la femme japonaise, afin de bien marquer qu'elle ne veut dorénavant plaire à personne, se fait laquer les dents en noir, opération quelque peu douloureuse et d'effet répugnant. Il semblerait que le mari ainsi sacrifié avec les autres doive se plaindre d'autant plus vivement que la jalousie n'est pas son fort : mais sa mentalité n'est pas la nôtre et tel est l'usage. En tous cas ne serait-il pas extraordinaire et au moins contradictoire que la même femme voulût ensuite se parer avec des bijoux ? Seule la Geisha, dont le métier est de plaire, conserve ses dents blanches et pique dans son chignon des fleurs ou des épingles voyantes, mais sans grande valeur.

D'autre part, on peut se demander quel motif porterait le Nippon à orner richement sa femme. Elle n'est ni sa « dame », ni son « aimée », ni sa compagne. Elle est tout nettement sa servante, au point de ne pas manger avec lui.

Les anciens daïmios et samouraïs décoraient leurs sabres et non leurs personnes ni celles de leurs servantes.

On pourrait invoquer bien d'autres motifs, dont quelques-uns d'ordre matériel, mais il faut savoir se borner et je risquerai seulement ces quelques lignes avec toute la réserve qui s'impose quand on aborde cette insondable mentalité japonaise. P. G.

—

Les filets de Saint-Cloud (LV, 555). — Je me souviens parfaitement d'avoir vu les filets de Saint-Cloud vers 1849 ou 1850, alors qu'étudiant de 18 à 20 ans j'allais, avec des amis, me livrer au sport peu coûteux du canotage. Ces filets barraient quelques arches du pont, mais je ne les ai jamais vus tendus. Il est probable que le dimanche, les pêcheurs observaient déjà le repos hebdomadaire. Ils étaient suspendus au dessus de l'eau devant les arches, mais ils ne barraient pas toute la rivière, les lois sur la pêche s'opposant à ce que le cours du fleuve fût totalement obstrué. Les pêcheurs de temps en temps trouvaient le corps d'un suicidé ou d'un assassiné, mais ces engins n'étaient certes pas destinés à ce genre de pêche.

J'ignore quand ces filets ont disparu ; probablement à l'expiration d'une concession. Peut-être aussi furent-ils supprimés comme nuisant à la navigation, avec indemnité aux concessionnaires de la pêche.

En feuilletant le *Bulletin des lois* et le *Recueil des actes administratifs* entre 1850 et 1860, on trouverait peut-être la date de la suppression.

Il serait curieux de rechercher à quelle époque ce privilège de barrer une partie de la rivière avait été concédé, et par quelle autorité. MARTELLIÈRE.

***

Les filets de Saint-Cloud sont une invention de romancier et de dramaturge. Jamais il n'en est question dans les notes et comptes de police. C'est une légende comme les 15 marches de Notre-Dame.

A. CALLET.

***

Il s'agit d'une simple légende.

Nos pères étaient convaincus que des filets tendus en travers de la rivière à

Saint-Cloud, recevaient et retenaient les cadavres entraînés par le courant.

Aujourd'hui encore beaucoup de personnes croient à l'existence de ces filets, comme tant d'autres croient que lorsqu'un cadavre est repêché, il est indispensable de le laisser les pieds dans l'eau jusqu'à l'arrivée du commissaire de police, ou qu'il est interdit de couper la corde d'un pendu avant les constatations judiciaires.

Mercier, lui-même, dans *son Tableau de Paris*, fait une description des filets de Saint-Cloud, et prétend qu'à la suite d'une catastrophe ayant entraîné la submersion d'un grand nombre de personnes, on leva ces filets « afin que rien n'attestât la mul- « titude des victimes » !

Dulaure y fait allusion dans son *Histoire des environs de Paris*.

Enfin, on lit dans *les Curiosités de Saint-Cloud* par P. J. C. 1815 : « Lors de la réparation du pont de Saint-Cloud, en 1810, le moulin qui était situé sur l'extrémité voisine de la rive droite fut démoli ; les filets furent enlevés... »

Or, il n'y a jamais eu, en réalité, à Saint-Cloud, de filets destinés au repêchage des cadavres; et il ne pouvait y en avoir pour l'excellente raison qu'ils auraient constitué un obstacle absolu à la navigation ou que, insuffisamment plongés dans la rivière, ils auraient laissé passer les cadavres flottants, et seraient devenus, par suite, inutiles.

Au surplus, l'installation de filets dans ce but ne pouvait être ordonnée que par mesure de police. Cependant, jamais les lieutenants ni les préfets de police n'ont pris une décision à ce sujet, et je ne sache pas que les archives de la Préfecture de Police ou de la mairie de Saint-Cloud contiennent une pièce quelconque pouvant authentifier l'existence des célèbres filets.

Ce qui, selon moi, a pu donner naissance à la croyance populaire, c'est qu'il existait autrefois des « *guideaux* ou *di-* « *deaux*, filets s'accrochant à un mouli- « net sur les ponts, et que l'on descendait « dans l'eau pour en boucher quelques- « unes des arches » (*Traité de la Police* de Delamare).

Or, le meunier, dont le moulin était situé à l'extrémité du pont de Saint-Cloud, avait installé des guideaux ou filets qui enveloppaient une ou deux arches du pont ; il réussissait ainsi à capturer un nombre incalculable de carpes, brochets, goujons, etc., mais, souvent, il ramenait, en même temps, des cadavres qui étaient transportés à la Morgue de Paris.

Le moulin ayant été démoli en 1810, les filets disparurent avec le meunier, mais la légende s'est perpétuée, et, pendant longtemps encore, beaucoup de Parisiens croiront que les « *macchabées* » ne peuvent pas prolonger leur sinistre promenade au-delà du Pont de Saint-Cloud.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une lettre de Paul Baudry. —

Mon cher ami,

J'ai écrit à M. Jouaust dans le sens que tu désirais, je pense qu'il doit être rassuré.

Puisqu'il me reste un peu d'encre au bec de la plume je veux te dire, si tu le permets, que ton article de ce matin sur les volontaires et l'ordre du jour qui défend les correspondances, n'est pas digne de ton jugement si honnête et si droit.

J'avais pressenti ces choses, lorsque ton ami Tavernier me prévint que j'aurais peut-être de ses nouvelles par votre journal, je l'engageai à ne rien écrire.

Vous autres journalistes, vous vous trompez absolument sur certains points. Les questions de respect, de discipline et d'honneur n'ont rien à voir avec vos polémiques pour le salut et le bonheur de notre pays.

L'armée l'a toujours compris ainsi. Elle est encore, grâce à Dieu, l'école de l'abnégation et du devoir, et si la France se relève, elle ne le sera que par elle.

Tous les avocats et tes confrères patriotes journalistes n'enfileront que de la copie.

En somme, dans les choses obscures, où la presse a la prétention d'apporter la lumière, il n'y aura jamais que ce point d'acquis, c'est que l'armée manque de lavabos et de serviettes.

Crois-moi, mon vieux Sarcey, ne discutons pas et n'habituons pas les soldats à ces sottises sentimentales et finis tes articles.

Ton esprit peut s'exercer agréablement sur d'autres sujets.

A toi :

PAUL BAUDRY.

Catalogue Noël Charavay.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Mai 1907.

43e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1147 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

L'épée de Napoléon à Austerlitz. — Puisque nous parlons de l'épée de Frédéric, nous pouvons bien parler de celle de Napoléon. Il dit dans son testament la léguer à son fils :

« Mes armes : savoir, mon épée, celle que je portais à Austerlitz, le sabre de Sobieski, mon poignard, mon glaive, etc. » «Je désire, ajoute-t-il, que ce souvenir lui soit cher, comme lui retraçant le souvenir d'un père dont l'univers l'entretiendra. »

Le maréchal Bertrand devait faire le dépôt de ces armes entre les mains du duc de Reichstadt à sa majorité. Celui-ci mourut, alors Bertrand s'enquit auprès du roi Joseph de ce qu'il devait faire.

« Je ne crois pas pouvoir me dispenser, dit-il, de restituer le dépôt dont je suis nanti, à l'impératrice Marie-Louise, qui m'a déjà écrit de le remettre à l'ambassadeur d'Autriche, près la cour de Bade. »

Le roi Joseph lui répondit : « Gardez votre dépôt ».

Sur quoi, la foule s'émut ; on procéda à une consultation juridique. « Les armes de l'empereur appartiennent-elles à Marie-Louise, c'est-à-dire à l'Autriche ? appar-

tiennent-elles à la famille paternelle du roi de Rome ? appartiennent-elles à la nation ?

Odilon-Barrot, Dupin, Chaix-d'Est-Ange, Crémieux,Delangle,Colmet-d'Aage, Baroche,etc., répondirent : L'épée d'Austerlitz appartient à la France.

Où est cette épée aujourd'hui ? Chez le prince Victor ? Où sont les autres armes dénombrées dans le testament ?

J.

—

Le tableau de David, sur la mort de Lepelletier de Saint-Fargeau. — David a représenté, mort et dans un esprit antiroyaliste,Lepelletier de Saint-Fargeau ; un sabre ensanglanté est suspendu au-dessus de lui, retenu par un cheveu.

Ce tableau qui devait être placé dans la salle des séances de la Convention, finalement est revenu dans l'atelier de David. A sa mort, Mme de Mortefontaine, fille de Lepelletier de Saint-Fargeau, l'acquit,ainsi que la gravure qu'en avait faite Tardieu. Elle fit détruire la planche de Tardieu, et enfouit le tableau dansune ombre impénétrable.

On prétend que Mme de Mortefontaine, dont les sentiments étaient loin d'être ceux de son père, a fait subir à ce tableau des mutilations, qu'elle a notamment supprimé les attributs et la dédicace révolutionnaire.

Cette respectable dame est morte il y a quelques années. Le tableau de David a-t-il quitté sa retraite ? Est-il visible aujourd'hui dans la collection discrète où la

piété d'une fille, inquiète pour la mémoire de son père, l'ensevelit ? Cette œuvre, comme on l'on a prétendu, a-t-elle perdu le symbolisme révolutionnaire, dont la passion de David la surchargea ?
Dr L.

—

Procureurs syndics. — J'avais toujours cru que les procureurs syndics dataient de la Révolution, aussi suis-je surpris de voir, dans une étude du chanoine Saurel, consacrée, dans les *Mémoires de l'Académie de Montpellier* (1896, I, 165 et sq), aux *Brigands royaux*, que le curé Solier, chef de chauffeurs et fusillé à ce titre au Vigan en 1801, avait été, nommé par ses ouailles, en 1786, procureur-syndic de la commune de Colognac (Gard). Ce n'est pas une coquille, car l'auteur ajoute qu'il fut confirmé dans ces fonctions en 1789. Qu'elle était la fonction des procureurs syndics? A. B. Z.

—

Les incendies à Paris. — Le corps des sapeurs-pompiers de Paris, chargé de porter des secours en cas d'incendie, n'ayant été organisé que par un décret du 18 septembre 1811, je désirerais connaître les mesures prises antérieurement pour combattre les accidents du feu. Je n'ai trouvé, à cet égard, sous l'ancien régime, qu'un marché passé par le prévôt des marchands et les échevins de Paris, en 1619, avec un sieur Pierre Lebrun. D'après son traité, cet individu devait fournir six grandes échelles, avec crochets spéciaux, à placer près de chaque église. Tous les propriétaires des maisons devaient acheter à Lebrun autant de seaux de cuir qu'ils avaient de cheminées dans leurs maisons. J'ignore si ce marché qui contenait beaucoup de prescriptions, a été mis en vigueur. Existe-t-il un ouvrage à consulter utilement sur la question que je pose? Ereuvao.

—

Un précurseur de Sauvage. — En 1823, un capitaine du génie militaire Delisle, attaché à la place de Dunkerque, devançant Sauvage, avait adressé au ministre de la marine un mémoire relatif à l'emploi de l'hélice pour la propulsion des bateaux à vapeur.

L'appareil qu'il proposait avait des roues à ailes héliçoïdes, dont l'axe de rotation était en parallèle à la quille, et devait être placé le plus bas possible sous les façons de l'avant et de l'arrière des bâtiments. Dans la crainte de voir les surfaces héliçoïdes, commençant à l'axe, présenter des inconvénients, la projection des ailes, sur un plan perpendiculaire à l'axe, était réduite à une couronne circulaire, dont la largeur était à peu près égale au neuvième du diamètre.

Les roues portaient chacune quatre ou cinq ailes disposées en hélice, comme seraient les filets d'une vis avec autant de filets qu'il y a d'ailes. Delisle avait tracé quatre roues de 3m50 à 3m75 de diamètre, et de 2 mètres à 2m20, dans le sens de l'axe, et trouvait qu'une machine à vapeur de la force de 400 chevaux appliquée à ces quatre roues suffisait pour donner à un bâtiment une vitesse de douze mille marins, soit environ 16 kilomètres.

Le mémoire de Delisle a-t-il fait l'objet d'un examen ? A-t-il été publié ? Est-il resté enfoui dans les cartons des archives de la marine ? Il en a été, je crois, question, dans un numéro du journal le *Constitutionnel* en juillet 1845. Lecnam.

—

Boucheries de Carême. — Je possède un curieux petit carnet, portant la date de 1756, qui était destinée à l'inscription de la viande prise à l'Hôtel-Dieu pendant le Carême.

Ce carnet, au nom du Duc de Sully, paraphé par Jolly de Fleury le 3 mars 1766, porte, au plat intérieur, un avertissement imprimé et sur son premier feuillet les mentions successives des quantités de viandes prises les 13, 20, 26 mars, 1er et 8 avril, soit un total de 380 livres à 8 sols la livre, en tout 152 livres, dont le reçu est au verso.

Cet intéressant petit document éveille en moi toute une série de questions que je me permets de soumettre à l'érudition d'un intermédiairiste obligeant :

Quelle est l'origine des boucheries de Carême ? Y en avait-il ailleurs qu'à l'Hôtel-Dieu ? Quelle était leur réglementation ?

A quelles époques ont-elles disparu ?

Quelles autorisations étaient nécessaires pour avoir un livret de Carême?

Henry Vivarez.

Voir *Intermédiaire*, XLIII, 516.

M. Guyonnet de Merville, patron de Balzac. — A l'époque de la Restauration, un avoué parisien eut l'heureuse fortune de voir éclore à l'abri des cartons verts, la vocation de Scribe et le génie impatient de Balzac.

L'auteur de la *Comédie humaine* garda à l'ancien patron, d'ailleurs l'un des plus considérés de la corporation, la gratitude du clerc amateur.

Comme la Servante de Molière, Me Guyonnet de Merville avait collaboré inconsciemment à l'œuvre du maître. Balzac l'attesta en tête de la nouvelle *Un Episode sous la Terreur*.

Ne faut-il pas, cher et et ancien patron, dédia-t-il, expliquer aux gens curieux de tout connaître où j'ai pu savoir assez de procédure pour conduire les affaires de mon petit monde, et consacrer ici la mémoire de l'homme aimable et spirituel qui disait à Scribe, autre clerc amateur, « *Passez donc à l'Etude, je vous assure qu'il y a de l'ouvrage* » en le rencontrant au bal.

J'ai eu l'occasion, récemment, d'acquérir une estampe dont je dirai de suite le rapport avec ce qui précède.

En effet, elle sert à illustrer les propositions de la thèse, *utriusqueJuris*, que soutint devant la Sorbonne, l'an 1784, le bachelier Guillonnet de Merville, santonensis (né à Saintes) ; ces propositions, imprimées sur deux colonnes, l'une pour la thèse de droit civil, la seconde pour la thèse canonique, *De decimis*, de la dime.

Le sujet est une gravure au burin de 38 × 28, figurant l'atelier de menuiserie de saint Joseph. Il façonne une planche de bois brut et l'enfant divin balaye les rubans tombés de l'établi. Assise, à droite, au premier plan, Marie contemple la scène en tirant l'aiguille.

Je lirai avec plaisir les réflexions que pourra suggérer cette note sans prétention. Si je précisais, je demanderais si l'usage d'estampes de ce genre était commun à l'époque de celle-ci. Le Guillonnet de Merville en question était-il l'avoué de Balzac ? Dans l'édition Houssiaux, le nom est orthographié avec un y grec et sans particule (Guyonnet-Merville). Pourquoi? D'ailleurs, la famille de l'avoué parisien, qui compte encore plusieurs représentants, dont un au moins habite Paris, n'a pas gardé la prétention nobiliaire.

A-t-elle conservé quelques traces des relations de Balzac avec son ascendant ?

Ces questions seraient peut-être trop ambitieuses, si elles étaient posées ailleurs qu'ici ! ALBERT.

—

Famille d'Amblimont. — Claude Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, (1642-1700) chef d'escadre, fut l'un des marins les plus braves et les plus expérimentés du siècle de Louis XIV. Son fils Thomas Claude (1690-1772) fut aussi chef d'escadre. Un de ses petits-fils, Claude-Marguerite-François (1736-1797), devint également chef d'escadre. Ayant émigré et pris du service dans la marine espagnole, il fut emporté par un boulet sur un vaisseau de 112 canons qu'il commandait à la bataille du cap Saint-Vincent. Quelles sont les armoiries de cette famille? Les marins dont je viens de parler ont-ils laissé des descendants ? E. M.

—

N. Villiaumé et les hommes de la Révolution. — Ainsi que MM. Mignet, Thiers, Michelet et Quinet, M N. Villiaumé, auteur d'une *Histoire de la Révolution Française*, qui parut en 1850 (Paris, Michel Lévy, 4 vol. in-8°) et qui a été plusieurs fois réimprimée depuis, a recueilli la tradition orale de quelques-uns des acteurs et des témoins de la grande époque, particulièrement de ceux qui avaient appartenu au parti montagnard. Les notes qui figurent au bas des pages de son histoire indiquent notamment qu'il a reçu des communications de Sergent, le beau-frère du général Marceau, de la sœur de Marat, de la veuve de Danton, de Mme Duplessis, la belle-mère de Camille Desmoulins. N'a-t-il pas eu également des rencontres avec quelques-uns de ces contre-révolutionnaires de marque sur lesquels il a porté de sévères jugements dans son ouvrage ? F. R.

—

Armoiries à déterminer : à la gerbe de... — « *De... à la gerbe de... Au chef d'azur* (?) *chargé de trois étoiles*(*d or*?) Timbré d'une couronne de marquis. »
T. E.

—

Phil. Nicol. Pia : médaille. — Une médaille en argent de 41 millimètres de diamètre porte sur une de ses faces,

dans une couronne de fleurs, l'inscription ci-après en relief :

HONORATE INVICEM

. . . .

. . . .

DOMINI ET ELECTORES

PATRII INSTITUTI

DE CANON LES BONNES GENS

IN NEUSTRIA

UNAN. VOTO. OFFEREB.

7BRE 17 (77)

Le vide ponctué de cette inscription en relief est occupé par une inscription en creux de quatre lignes :

Phil. Nicol.
Pia Adilé Paris.
Ob cives, curatione
Certâ, undis ereptos.

Sur l'autre face de la médaille, la figuration d'une des scènes des médailles des *Bonnes gens de Canon*.

Qu'a pu vouloir commémorer cette médaille ? Y a-t-il eu un édile parisien du nom de Phil. Nicol. Pia. ? si oui, quand et quelle était sa profession ?

Quelle a été la calamité visée par le mot *Undis ereptos*? S'agit-il d'une inondation ? à Paris ou ailleurs ?

Quelle a été l'assistance efficace réalisée par le destinataire de la médaille ? Assistance administrative ou assistance médicale ?

La date en relief de la médaille 17... est complétée à la pointe sèche par 77, pour faire la date totale 1777. D. H.

—

Cachet du XVIII° siècle. — Un cachet de 22 millim. de diamètre présente dans le champ un pieu supportant une tête au visage rasé, aux cheveux enroulés sur les tempes et finissant par derrière en queue serrée avec un ruban, comme c'était la mode à la fin du XVIII° siècle. De chaque côté du pieu une petite plante à 3 feuilles. Deux palmes encadrent les deux tiers de la circonférence et dans l'intervalle on lit « Bruner »,en caractères cursifs.

Ce nom est-il celui d'un terroriste ?

JEAN.

—

Protocole princier. — On lit dans les journaux :

— Le prince Napoléon, accompagné du colonel Nitot, vient d'arriver au château de Moncalieri, chez sa mère, la princesse Clotilde, où il fera un séjour de trois semaines.

— Mgr le duc de Montpensier, accompagné du comte de Bernis, a quitté hier Paris par le Sud-Express pour se rendre à Villamanrique, chez son auguste mère, Madame la comtesse de Paris,

— Monsieur le duc d'Orléans reviendra prochainement à Bruxelles.

Je désirerais savoir l'origine et le motif de ces formules protocolaires, différentes suivant le personnage, toujours scrupuleusement respectées par les grandes feuilles politiques et mondaines.

Du temps du comte du Paris, père du duc d'Orléans actuel, on disait déjà : « *Monsieur* le comte de Paris », et non monseigneur. C'est donc de tradition que le chef de la maison royale soit seul de la famille à voir son nom précédé de « Monsieur ». Pourquoi ? J. L.

—

Un tableau de Celesti (Caval-Andrea). — De Caval Andrea Celesti, né à Venise en 1637, mort en 1706, et qui fut réputé en son temps, on voit citer sa « Piscine probatique ».

Serait-il possible de savoir ce qu'est devenu ce tableau ? N'a-t-il pas figuré à l'église de l'Ascension à Venise ? F.

—

Les Trente-six figures contenant tous les jeux. — Je retrouve de différents côtés la trace de l'existence d'un très curieux recueil de jeux du XVI° siècle, mais aucune bibliothèque ne le possède au complet.

Ce recueil est intitulé :

Les Trente-six figures contenant tous les jeux qui se jouent, inventés pour les enfants tant garçons que filles, depuis l'âge tendre jusqu'à l'âge viril. Lyon, Nicolas Prévot, 1587.

Sur quelques planches ayant appartenu à un tirage de ce livre, on rencontre aussi l'indication des graveurs éditeurs :

Guillaume le Bé, rue Saint-Jean-de-Beauvais, à Paris.

Vve Leclerc, rue Saint-Jean-de-Latran, à la Salamandre royale.

En sait-on un exemplaire à l'état complet ? Et où ? HENRY D'ALLEMAGNE.

—

Un ouvrage, attribué au Fermier-général Claude Dupin. — Dans une collection ancienne,et dont j'ai hérité, de brochures, toutes relatives à la publication première de l'*Esprit des Lois*, de Mon-

tesquieu, se trouvent ces trois volumes in-8, publiés anonymement, sans date, ni nom d'imprimeur ou de libraire : *Observations sur un livre intitulé de «l'Esprit des Lois,» divisées en trois parties*, (Paris, Guérin, 1750 1751).

Barbier, *Dictionnaire des Anon.*, édit.de 1874, tome III, col. 640, attribue cet ouvrage au Fermier-Général Claude Dupin.

Çe livre qui est devenu fort rare, presque tous les exemplaires en ayant été détruits par leur auteur, est-il bien réellement du célèbre grand-père de George Sand, l'ancien possesseur du château historique de Chenonceaux ?

Mon vieil ami Maurice Sand, auquel je soumis autrefois cette question, me répondit qu'il ignorait ce point-là,mais que, pour sûr, cet ouvrage, qu'il n'avait, au reste, quant à lui, jamais vu, ne se trouvait pas davantage dans la bibliothèque de sa mère, à Nohant.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

« Monsieur, vous avez une fille »: chanson à retrouver.

Monsieur, vous avez une fille ?
Parbleu, Monsieur, je le sais bien.
On dit qu'elle est jeune et gentille.
Monsieur, vous ne m'apprenez rien...

Ne serait il pas possible à un intermédiairiste de dire dans quel ancien opéra-comique se trouvent ces vers, et quel en est aussi le compositeur ?

FÉLIX MEU.

—

Le chant du cygne mourant (T.G., 256). — On sait combien est désagréable le cri de ce palmipède. Je doute fort que le sentiment de sa mort prochaine lui prête d'harmonieux accents. Mais quelqu'un a-t-il jamais eu l'occasion d'entendre ce fameux *chant du cygne* .... expirant ? En tout cas, je lis, dans un opuscule anonyme *Du chant et de la romance* (1813) que son auteur « se rappelle avoir vu dans le parc de Chantilly des cygnes d'Islande dont les cris ressemblaient tout à fait aux sons de l'harmonica ».

Est-ce bien exact ?

PAUL EDMOND.

—

Magistrature. L'œil dans son costume. — *La Petite Presse* (n° du 27 nov. 1881) a donné un article sur le costume de la magistrature sous la Révolution. Il y est dit notamment que les juges portaient un chapeau rond, relevé par devant et surmonté d'un panache de plumes noires agrémenté d'un ŒIL. Cet *œil* différait suivant le rang occupé dans la hiérarchie judiciaire. Le juge au tribunal avait un *œil* en argent suspendu au cou par un ruban tricolore. Le juge de paix avait un simple *œil* peint sur une pomme d'ivoire fichée au bout d'un grand bâton blanc. Est-ce bien exact ? Je serais très reconnaissant aux *collabos* qui voudraient bien me fixer sur cet *œil* et m'aideraient aussi à élucider l'étymologie d'un mot du bas langage, le « quart-d'œil », mot sur lequel j'ai des explications différentes.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Apollon — Vêtement. — Je lis dans le procès-verbal (manuscrit) de la séance de la Société populaire de Rouen, du 24 prairial an II (12 juin 1794) : « La « citoyenne Davin, habituée des tribunes, « a remis au Président, pour un malheu- « reux, infirme,sans ressources ; un *apol-* « *lon*, un chemise, un mouchoir, un paire « de bas ».

Je désirerais savoir ce qu'il faut entendre par : *un apollon*. E. C.

—

Le canton de Valréas. — Pour quelle raison le canton de Valréas qui, par sa situation, devrait faire partie du département de la Drôme qui l'entoure et l'enclave, ressortit-il au département de Vaucluse ? M. G.

—

Pyrénées. — Pourquoi les communes de Villeneuve-près-Béarn, Escounets, Séron, Gardères et Luguet forment-elles dans les départements des Basses-Pyrénées des enclaves des Hautes-Pyrénées ?

M. G.

—

Jeanne d'Arc. Ses bannières. — Combien y a-t-il de bannières historiques relatives à Jeanne d'Arc ?

Les articles de journaux, publiés à l'occasion des fêtes d'Orléaus, et qui tous se contredisent, justifient cette question.

—

Boiëldieu, marchand de musique. — Vers 1820, il demeurait rue de Richelieu, au coin de la rue Feydeau. Etait-il le frère du compositeur ?

CÉSAR BIROTTEAU.

Réponses

—

Guerville et Chastellier. Brochure signée Charette (LV, 611). — Chastelier ou Chatelier (dit *La Fleur*) de Niord, Mayenne, était, d'après la Sicotière, chef de bataillon de la division d'Ambrières. — de Guerville fut colonel de la division du Perche.

Dans le dossier F7 6390 des Archives nationales,se trouve un document en fort mauvais état et dont les déchirures rendent plusieurs mots illisibles. Le voyage de Chastellier à Paris y est conté de la sorte :

...,. Le 27 mai (9 prairial), sur de nouvelles craintes fondées sur des indi... (*déchirure*) généraux vendéens envoyèrent M. Chastellier à Paris, demander provisoirement l'élargissement de Louis XVII et de sa sœur, seul moyen de les rassurer : le 4 juin (16 prairial) il... (*déchirure*) fut promis, que, le lendemain, 17 prairial, Louis XVII et sa sœur seraient conduits à Saint-Cloud... La promesse est signée Doulcet, Tallien, Cambacérès,Treillard, Rabaud, Rewbell, etc...

M. Chatellier repartit sur le champ, les vendéens, de bonne foi, ce concertèrent avec Gresnot, Guerneur, Guezno, représentants du peuple dans le pays, pour envoyer, à Saint-Cloud une garde d'honneur et d'élite à Louis XVII qui, dans le moment, expirait au Temple... etc.

Quelle est la valeur de ce document ? il me semble bien avoir lu quelque part qu'il était purement fantaisiste : néanmoins, ce bruit que le Dauphin allait sortir du Temple s'était répandu dans Paris. Le *Messager du soir* du 16 prairial (cité par Aulard, *Réaction Thermidorienne*, II, 12) rapporte : « il est très vrai que, depuis quelque temps, on travaille avec beaucoup d'activité à faire au château de Versailles toutes les restaurations convenables; on disait, avant la nouvelle de la maladie et de la mort du fils de Louis XVI, que l'on s'empressait de mettre tous les appartements en ordre pour l'y placer le 25... » Il est certain, cela a été dit bien des fois, que l'on prétendait avoir vu le dauphin « sur le boulevard et *à Saint Cloud.* » C'était faux, soit ; mais la coïncidence de ces rumeurs avec la mission de Chastelier, vraie ou controversée, vaut d'être signalée.

On peut rapprocher de la curieuse brochure dont parle O. H. le factum sortant *de l'imprimerie royale de Maulevrier*, Chambart *fils, imprimeur*, qu'a reproduit Causen de Courchamps dans les prétendus *Souvenirs de la marquise de Créquy*, VII, p. 13; et suiv.

La question de la mission de Chatellier et de Guerville à Paris, en juin 1795, est une des plus curieuses et des plus *fécondes* que l'on puisse poser.

G. Lenotre.

—

La mort de Don Carlos, fils de Philippe II, (LV, 553, 620). — Au sujet de la fin mystérieuse de Don Carlos, le fils du roi d'Espagne, Philippe II, voici ce que raconte un chroniqueur du temps, Brantôme, qui parcourut l'Europe et connut les hommes les plus célèbres de son époque. Sa relation, on va le voir, s'accorde bien avec les conclusions de mon confrère M. de Mortagne, du moins pour exclure une fin par décapitation. « Il (Philippe II) conclud que le meilleur était de le faire mourir ; dont un matin on le trouva en prison *estouffé d'un linge*, nous, dict-on, sans avoir avant desbagoulé contre son père mille injures et exécrations, malédictions et vilainies, lorsqu'on lui annonça sa mort, et l'avoir adjourné devant Dieu à y comparoistre un jour pour sa cruauté » t. II. p. 126.

Dr Billard.

—

Les terroristes réhabilités (LV, 499, 566). — Sans vouloir entamer une controverse qui exigerait de grands développements, je me permets de dire à Monsieur P. de M. que plusieurs de ceux qu'il appelle assez dédaigneusement les « apologistes des terroristes » sont des historiens dans la plus haute acception du mot ; tels M. Alfred Bougeart, le conciencieux biographe de Danton et de Marat ; M. Ernest Hamel, l'auteur de l'*Histoire de Robespierre* ; M. le docteur Robinet, à qui nous devons ces remarquables ouvrages qui s'appellent : le *Mémoire sur la vie privée de Danton*, *le Procès des Dantonistes*, *Danton émigré*, *Danton homme d'Etat*.

Aux noms de ces trois historiens, je pourrais ajouter celui de M. Antonin Dubost, actuellement président du Sénat, et qui a consacré à Danton un livre justement estimé (*Danton et la politique con-*

temporaine, Paris, Charpentier, 1 vol. in-18). Je pourrais y ajouter aussi celui d'un Anglais, M. G. Lennox, qui vint, ne 1870, comme le futur général Kitchener, combattre pour la France, emportant dans son mince bagage le manuscrit d'un ouvrage encore à l'état d'ébauche sur Danton, lequel, confisqué par les vainqueurs au lendemain de la capitulation de Metz, lui fut restitué après la paix « nettement dessiné » par un Allemand qui aimait, lui aussi, et connaissait à fond la Révolution française. Voici les dernières lignes de ce livre, intéressant à beaucoup de titres et dans lequel plus d'un Français de notre temps pourrait apprendre l'histoire de son pays : « Il est tombé avant la fin de la bataille, il est mort ce républicain héroïque, comme le soldat succombe à son poste, sans espoir que la victoire reste aux siens ; mais il n'a pas trouvé le repos dans le sépulcre et, quatre-vingts ans durant, son nom a été le synonyme d'exterminateur. Moi, chétif, j'ai essayé de relever cette grande statue, presque enfouie sous les décombres de cinq révolutions. Un autre, plus robuste, viendra et la redressera tout à fait. » (G. Lennox, *Danton*. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1878, 1 vol. in-12, p. 371.)

M. Lennox peut être content. Grâce à Villiaumé, à Bougeart, à Despois, à Michelet, à lui Lennox, surtout au docteur Robinet, puis à M. Dubost, enfin à M. le professeur Aulard, la grande statue de Danton, aujourd'hui redressée, défie pour toujours les tempêtes.

En ce qui concerne Saint-Just, avant de faire paraître l'*Histoire de Robespierre* (en 3 volumes in-8°), qui restera comme son œuvre capitale, M. Ernest Hamel avait écrit l'*Histoire de Saint-Just* (Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859, 1 vol. in 8°). Saisi et confisqué par le gouvernement de l'Empire, ce livre fut mis au pilon. Il en parut, l'année d'après, une seconde édition en deux volumes format in-18, et qui est depuis longtemps épuisée, chez les libraires Méline, Cans et Cie, de Bruxelles. Je sais que M. Ernest Hamel avait achevé de préparer une troisième édition, considérablement augmentée de cet ouvrage, dont deux chapitres ont même paru, en 1897, dans la revue *la Révolution*. La mort de M. Ernest Hamel, survenue au mois de janvier 1898, a empêché cette nouvelle édition de l'*Histoire de Saint-Just* de voir le jour.

Le conventionnel Romme était, on ne l'ignore point, un mathématicien du plus haut mérite. Avec Fabre d'Eglantine, il fut l'un des auteurs du Calendrier républicain. Impliqué dans l'insurrection de prairial an III et condamné à la peine de mort par une commission militaire avec ses amis Goujon, Duquesnoy, Soubrany, Bourbotte, Duroy, il se tua d'un coup de couteau après le prononcé du jugement. Sur lui Monsieur P. de M. pourra consulter avec fruit l'un des premiers ouvrages historiques de M. Jules Claretie, *les Derniers Montagnards*, dont les deux éditions, l'une in-8°, l'autre in-18, sont épuisées (Paris, Librairie Internationale, A. Lacroix, Verbœckoven et Cie, 1868). LUCIEN DELABROUSSE.

***

Le sens de cette question est confus. Les uns disent : « Ont-ils besoin d'être réhabilités ? » Et les autres : « Peuvent-ils l'être ? » Ce que Robinet a dit de Danton, ce que Bougeart a dit de Marat, ce que Hamel a dit de Robespierre : autant d'opinions plus ou moins solides et plus ou moins séduisantes, mais rien de plus. Ce ne sont pas des procès en réhabilitation. Il n'en saurait y avoir. Il s'agit-là d'appréciations et non de démonstrations. On est pour ou contre tels actes et tels hommes, et les apologies ou les réquisitoires n'entraînent la conviction de personne.

Robespierre, même parmi les dévôts de la Révolution — car elle a ses dévôts et, qui mieux est, ses fanatiques — est tantôt admiré, tantôt honni. Danton est plus généralement accepté, mais ceux — il y en a — qui n'ont aucune admiration pour ce que l'on a appelé le bloc, ont beau lire et relire l'excellent M. Robinet, ils gardent contre Danton leurs préventions. Je ne dis pas qu'ils ont tort ou raison : je constate un fait. C'est pourquoi il me semble que la question posée aurait pu porter plus judicieusement ce titre : « Apologie des terroristes. » Dr A. B. X.

***

Léonard Gallois, continuateur d'Anquetil, parle de Marat, en termes plutôt favorables.

—

Les enfants naturels de Napoléon Ier (LIV, 946 ; LV, 127, 173, 346, 510. — Dans le *Journal d'un diplomate* de

Henry d'Ideville, Paris, Hachette 1875, je trouve ceci à la page 56 :

Dresde 15 mars 1868.

..... Le prince (Jérôme-Napoléon) m'a beaucoup rappelé un autre homme que j'avais rencontré jadis dans ma jeunesse et qui était le fils authentique de l'empereur Napoléon Ier, le comte X***. Ce triste personnage, sans aucune valeur, sans moralité, menait une étrange vie dans le quartier latin, en 1850, au moment où je faisais mon droit. Plus petit que le prince Napoléon, il était le portrait frappant de son père, mais lui aussi, différait de l'empereur par le regard ; le sien était hideux et reflétait tous les mauvais instincts du personnage. Si par hasard il avait été un homme de valeur,quel eût été son rôle ? Le comte X*** est le fils de cette mystérieuse grande dame polonaise qui se présenta à Fontainebleau le 19 mars 1814, et que l'Empereur ne voulut pas recevoir. Pourquoi ?

H. C. M.

—

L'épée de Frédéric (LV, 553, 619). — Cette question intéressante fait verser beaucoup d'encre : aux réponses si importantes qui ont été déjà publiées, il nous faut ajouter les échos de cette polémique, au dehors.

De l'*Eclair*, 21 avril 1907 :

A mesure que se précipitaient les événements de 1814 ; que dans sa lutte titanesque contre un ennemi dix fois supérieur en nombre, le stratège de Montmirail et de Champaubert, à la fois victorieux et vaincu, reculait, la crainte de voir les alliés à Paris, grandissait partout. Leur première visite ne serait-elle point pour les Invalides et pour ses trophées ?

Le 30 mars, les barrières déjà à demi-forcées, le duc de Feltre écrivait au maréchal Sérurier :

« Je ne doute pas que Votre Excellence n'ait déjà pris des mesures conservatrices des objets précieux qui sont à l'hôtel,et surtout de l'épée de Frédéric ».

Le maréchal Sérurier, passant outre aux judicieux conseils du duc de Feltre, oubliant que les routes étaient libres vers la Loire et que les concours ne lui eussent point manqué s'il eût voulu dérober ces étendards aux ennemis, prit l'inexplicable résolution de les détruire. Il fit rassembler ces nobles loques, noires de poudre et déchiquetées ; il ordonna de dresser un bûcher et il les y jeta. Dans la flamme qui les consumait il jeta aussi, dit-on, l'épée du grand Frédéric.

Ces trois siècles de gloire, tous ces combats, toutes ces victoires firent un petit tas de cendre qu'on poussa à la Seine, à l'endroit où vomit l'égout.

Plus tard, sur cet autodafé on émit des doutes ; on voulut supposer que, dissimulés en quelque cachette, les drapeaux reparaîtraient un jour. Il fallut renoncer à cet espoir. Le maréchal Jourdan fit une enquête en 1830 qui aboutit à ce procès-verbal :

« Le colonel-major de l'hôtel (baron Cazaux), les adjudants-majors et l'architecte (Bartholomé) attestent que les drapeaux et autres trophées de gloire étrangère, qui existaient audit hôtel antérieurement au mois d'avril 1814, au nombre de quinze à seize cents, et qui ornaient l'église, ont été détruits en leur présence, entièrement sans en excepter un seul, le 30 mars 1814, dans l'hôtel même où ils ont été brûlés au milieu de la cour royale, vers les neuf heures du soir, la veille de l'entrée des troupes alliées à Paris ».

Dans cette pièce il n'est pas question expressément de l'épée de Frédéric. Or, si l'on peut admettre que le gouverneur, en dépit des ordres formels qu'il avait reçus, eût brûlé des drapeaux qu'il n'avait pas le temps, vu leur nombre, de mettre tous en lieu sûr, la dissimulation d'une épée était un simple jeu. Ne l'avait-il point dissimulée ?

Nous avons encore l'avantage de posséder au milieu de nous un historien qui a vécu dans l'intimité de personnalités de cette époque, qui a été chargé de la publication de la correspondance de Napoléon Ier, qui a été le familier de l'aide de camp du roi Jérôme gouverneur des Invalidds. M.Désiré Lacroix.

Je lui ai demandé ce qu'il savait du sort de cette épée. Il m'a répondu avec son obligeance coutumière :

« Mon cher Confrère,

« Dans le petit livre du baron Ducasse, chef d'escadron d'état-major, ancien aide de camp du roi Jérôme et du général d'Ornano, alors qu'ils étaient gouverneurs des Invalides, on lit que l'épée du grand Frédéric a été comprise dans le stupide autodafé du 30 mars.

« Ducasse,avec qui j'ai eu l'honneur d'être en relations pendantplus d'un quart de siècle, m'a toujours dit que des témoins de l'incinération (entre autres un nommé Guiard) avaient toujoursformellement affirmé que l'épée a bien été jetée au feu.

J'ai vu Guiard en 1857, chez le commandant Ducasse ; il nous a fait une répétition de la scène à laquelle il assista :

« J'étais placé comme ceci, tenez,disait-il; je remuais un tas de drapeaux pour que ça brûlât plus vite. J'ai vu jeter l'épée dans un tas... Ah ! oui, ça brulait bien... Et c'était pitié ».

J'ai tellement toujours entendu soutenir

la même chose, dans ce milieu renseigné où j'ai vécu, que ma foi s'est fortement assise en cette version et que lorsque j'ai dû parler dans mes ouvrages de l'épée du grand Frédéric, j'ai toujours soutenu que ce fut dans l'autodafé du 30 mars 1814 qu'elle disparut.

Recevez, etc...

Désiré Lacroix.

Le seul témoignage circonstancié et vivant qui existe, à cette heure, de la disparition de l'épée du grand Frédéric, est donc celui que nous apporte le distingué M. Désiré Lacroix, qui a connu un témoin du fait, et qui parle par lui. Et ceci est tout à fait précieux pour l'histoire. Son récit est corroboré par celui de l'aide de camp du roi Jérôme. Mais pouvons-nous oublier que le procès-verbal de 1830, qui fait allusion à d'autres trophées, ne mentionne pas l'épée? Singulière discrétion.

Le foyer, qui consumait l'étoffe légère des étendards, était impuissant à anéantir et même à dénaturer une épée d'acier. Tout ce qui était de métal, résista au feu, et garda sa forme primitive. Cette particularité n'échappa point à un ingénieur hydraulique, M. Gaillard, qui, ayant su à quel endroit précis les scories avaient été immergées dans la Seine, eut la pensée d'en opérer le sauvetage. Redoutant de se compromettre, il n'opéra ses sondages qu'en juin 1815 et, aidé d'un M. Baudoin, qui devint le directeur du *Moniteur de l'Armée*, il put retirer de l'eau quinze ornements de bronze et soixante-huit insignes en cuivre. Ces objets ont fait retour aux Invalides.

Certes, ces épaves sont peu de chose relativement à ce que le fleuve reçut de l'immense autodafé, et l'on pourrait s'expliquer ainsi qu'on n'y ait point vu figurer l'épée. Cependant, parmi les objets indestructibles précipités dans la Seine avec les cendres, elle fut le plus lourd et le mieux capable de s'envaser et de résister au courant. En faut-il conclure que l'épée n'était pas mêlée aux scories? Ce serait laisser la porte ouverte aux hypothèses. Mais puisqu'aucun acte authentique ne l'a fermée!

Anecdote qui a l'imprécision du rêve: il flotte autour de cette épée on ne sait quoi de mystérieux. Victorieuse, et à la fois prisonnière de la victoire, elle fut l'éclair qui brilla dans la fumée des batailles, quand des chefs, pareils à des dieux, lançaient la foudre. Elle a disparu, mais en ce sens qu'après la tourmente elle n'a point reparu; qu'elle est devenue invisible et qu'elle reste introuvable. Et ce secret, qui ajoute à son aventure, n'est-ce point pour l'apparenter aux plus fabuleuses dont l'histoire ne forgea le pur acier qu'avec le marteau des légendes?

***

Sous les initiales H. W., qui désignent l'éminent historien: M. Henri Welschinger, on lit dans les *Débats*, (24 avril):

Dans un article de l'*Eclair*, très curieux et plein d'intérêt, M. Georges Montorgueil se demandait hier ce qu'était devenue l'épée du grand Frédéric et il inclinait à croire, comme l'avait dit M. Désiré Lacroix, que cette épée avait disparu avec les quinze cents drapeaux, pris aux armées étrangères, dans l'incendie du 30 mars 1814, ordonné par le maréchal Sérurier, qui voulait ainsi soustraire ces trophées aux alliés. Il n'y avait pas que l'épée du roi de Prusse qui aurait été comprise dans cet auto-da-fé, mais aussi le cordon de l'Aigle Noir et l'écharpe de général que portait le roi. Napoléon s'en était emparé le 26 octobre 1806 à Postdam en disant: « J'aime mieux cela que vingt millions et je les enverrai à mes vieux soldats de la guerre de Hanovre; j'en ferai présent au gouverneur des Invalides et cela restera à l'hôtel. » Mais, malgré la destruction faite le 30 mars 1814 dans la cour royale des Invalides, la Prusse n'y pouvait croire encore. En effet, en 1871, elle essaya de les rechercher et de les reprendre, car le maréchal de Moltke revendiquait le 13 février, le droit de réclamer « sans autre forme de procès » les trophées enlevés aux troupes allemandes dans les guerres précédentes. La convention relative à l'occupation momentanée des emplacements du Point du Jour au faubourg Saint-Honoré assignait, au 1er mars, comme cantonnement des troupes prussiennes les palais de l'Industrie, l'Ecole Militaire et les Invalides. M. de Moltke qui avait spécialement réclamé l'épée, le cordon et l'écharpe du grand Frédéric, put se convaincre que l'Hôtel des Invalides ne possédait pas ces trophées. Il est d'ailleurs permis de croire que si, par extraordinaire, ils y avaient été, le général Trochu les aurait certainement soustraits aux exigences de l'ennemi, comme on l'avait fait pour les diamants de la couronne et autres objets précieux. Mais les assertions du baron Ducasse et de l'un des témoins, Guiard, relatées par M. Désiré Lacroix, semblent ne pas laisser de doutes sur la disparition des trophées de Postdam.

H. W.

***

Beaucoup de journaux allemands s'occupent de la question posée dans l'*Intermédiaire*; ils inclinent à croire à la destruction: cependant ils constatent qu'on n'en a aucune certitude.

Mais que penser de la version qui veut que cette épée soit en la possession de l'impératrice? D'où la tiendrait-elles? De qui?

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553,686, 732, 846,960; LV, 63, 284, 401, 513). — Je remercie M. Grasilier de sa lettre et j'en retiens ceci, c'est qu'il n'a jamais connu S. A. S. la princesse Mathilde et que ne l'ayant pas connue il se trompe quand il en parle : il en sera convaincu et tous les intermédiairistes avec lui, quand il saura que quoiqu'il (M. Grasilier) en dise, son ami qui le documente, n'a pas pu être « un familier de la *rue de Courcelles* » ni décrire la demeure que la Princesse avait dans cette rue, puisqu'il ne l'a connue que lorsqu'elle n'y habitait plus.

Un rat de bibliothèque.

* * *

M. Grasilier est peu documenté sur la Princesse Mathilde ; il dit qu'elle a passé les derniers temps de sa vie rue de Courcelles : or quand elle est morte, il y avait 35 ans qu'elle n'y habitait plus. V.

—

Noms originaux des villes étrangères (LIV,947 ; LV,26,125,239,355). — Le problème posé par M. César Birotteau (LIV, 947) est fort important, très étudié, mais jamais résolu... par la simple raison qu'il est insoluble d'une façon absolue. L'homme tend naturellement à poser des règles absolues, mais la marche du monde est malgré nous très capricieuse.

Tempora mutantur et nos mutamur in illis.

Bon gré, mal gré, il faut accepter la règle du grand Horace.

.... Usus
Quem penes arbitrium est, et jus et norma [*loquendi*

Les réponses de Iskatel (LV, 26) et de Lecman (LV, 125), sont fort savantes... trop savantes même, et donneront lieu à une foule de justes observations pratiques, telles que celles de E. R. F. (LV, 126) et J. W. (LV, 355).

Ceci posé, voici les règles qu'il faut suivre pour résoudre approximativement cette question. J'ai exposé ces règles dans un ouvrage imprimé en 1875 et réimprimé à Rome en 1881 avec le titre *Istruzoni Scientifiche per i viaggiatori raccolte da Arturo Issel* (Voir p. 202-204 de la 2ᵉ édition). Je les résume ci-après :

Il faut d'abord diviser les langues, au point de vue de la transcription, pour les peuples qui ont l'alphabet latin, dans ces trois classes.

1° Langues qui ont l'alphabet latin,

2° Langues qui ont un alphabet différent de l'alphabet latin ;

3° Langues qui n'ont point d'alphabet.

1° Pour les langues qui ont l'alphabet latin, il faut, en général, transcrire le nom original, tel quel, sauf les noms que l'usage a transformés.

Tout le monde sait que dans les siècles passés on écrivait beaucoup de noms de lieux comme on les écrit actuellement, mais plusieurs d'une façon fort différente.

Ainsi Rabelais, un des pères de la langue française, écrit au xv-xvi siècle : Souisse, Apoule (Pouille), Argier (Alger), Cap de Bona Speranza (Cap de Bonne Espérance), Bains de la Porrette (Porretta) dans le comté de Boulogne (Bologna) ; et Montaigne, un autre père de cette langue, écrit au xviᵉ siècle : Esprénel (Epernay), Espiné (Espinal), Tiers (Thiers), Melhouse (Mulhouse), Basle (Bâle), Almaigne (Allemagne) Insprug (Insprüch) Brixe (Brixen), Trante (Trento), Bataille (Battaglia), Florance (Florence), Bein de la Ville (Bagni della Villa), Sarrezzana (Sarzana, jadis Serrazzana), etc.

N'oublions pas que Rabelais et Montaigne connaissaient parfaitement, entre autres langues, l'italien.

Un français dira aujourd'hui : Je vais à Florence, à Modène, etc. Je vais à Orvieto, à Reggio, à Scaricalasino. Jamais il ne dira : Je vais à Firenze, à Modena, etc. Il pourra dire : Je vais à Orviète, mais il ne dira jamais : Je vais à Rhège ou à Rhégium, à Scaricalasine ou à Dechargelane.

En résumé il y a des traductions consacrées par l'usage qu'il faut adopter à une époque donnée.

2. — Pour les langues qui ont un alphabet différent de l'alphabet latin, ou qui n'ont pas d'alphabet, il est nécessaire que chaque pays, qui parle une langue donnée, établisse des règles de transcription pour chaque alphabet non latin.

Si un voyageur n'a pas avec lui une table déterminant les modes de transcription, il doit la construire lui-même, pour ne pas induire en erreur le lecteur.

En effet, le son qu'un français écrit *chi*, un anglais l'écrit *she*, un allemand *schi*, un italien *sci*.

Ainsi le mot arabe qui signifie *mont*, est écrit *djebel* en français et en allemand, *jebel* en anglais, et *gebel* en italien.

Vu que les langues d'un grand nombre de pays qui n'ont pas d'alphabet, se terminent par des voyelles, vu que le système graphique de la langue italienne, étant donné son caractère phonétique, est le plus parfait qui existe en Europe, la Société des Sciences de Calcutta a adopté depuis longtemps la proposition de Sir William Jones, de traduire les noms géographiques des lieux, suivant la phonétique italienne.

Si l'on ne veut pas adopter le système de Sir William Jones, il faut toutefois suivre les règles indiquées plus haut.

G. UZIELLI.

—

La communication des registres de l'état-civil (LIV, 170, 321, 599, 746; LV, 465, 571). — Sans avoir la prétention d'apporter un élément personnel dans la question, je puis cependant faire connaître ce qui m'est arrivé récemment. Depuis longtemps j'avais pris l'habitude, pour la plus complète exactitude de mes travaux historiques sur nos grands artistes, d'avoir recours aux municipalités pour obtenir copie légalisée des actes de naissance de tel ou tel d'entre eux. C'est ainsi que je fis à Rouen pour Boieldieu, à Givet pour Méhul, à Joinville pour Devienne, à Bordeaux pour le violoniste Rode, à Mont-Dauphin (Hautes-Alpes) pour la tragédienne Desgareins, etc., et toujours j'avais obtenu cette copie sans frais, en la demandant sur papier libre. Or, il y a quelques mois à peine, faisant cette demande à Fauquembergues (Pas-de-Calais), pour avoir l'acte de naissance de Monsigny, le maire, M. Senlecq me répondit, d'ailleurs fort obligeamment, qu'il ne pouvait me délivrer cet acte que sur papier timbré, ajoutant que j'en trouverais la teneur dans un petit livre qu'il avait publié lui-même sur Fauquembergues et qu'il avait la complaisance de m'envoyer. Or, voit-on cette manie d'établir des impôts indirects sur toutes choses, et d'entraver les travaux historiques pour une redevance qui peut rapporter à l'Etat ou aux communes quoi ? peut-être quelques centaines de francs par an ? On ne fait pas d'économie politique dans ces colonnes, mais n'y a-t-il pas lieu de réclamer, dans l'intérêt même des lettres et de l'histoire, contre une coutume nouvelle qui ne tend à rien de moins qu'à décourager les travailleurs peu fortunés ? Qui sait si une simple dépense de 60 centimes ou du double n'est pas onéreuse pour un écrivain pauvre, surtout si cette dépense peut se produire plusieurs fois pour un même travail ? Il serait bon, en tout cas, de savoir au juste à quoi s'en tenir, et si l'administration a réellement le droit de fouiller nos poches pour nous délivrer ce que tout le monde devrait pouvoir obtenir sans bourse délier.

ARTHUR POUGIN.

—

La voix de Berryer (LV, 387, 523, 572, 632). — Arrêt de la cour de Dijon dans l'affaire du Domaine contre le comte de Chambord, lire 1857 au lieu de 1858.

—

L'héritage de Bouilly (LV, 555). — Je ne sais rien sur le manuscrit de Pierre de Toullieu.

Pour ce qui est de la comédie *Une matinée de Louis XIV*, il me semble bien certain qu'elle n'a jamais été imprimée. Monsieur de B. a certainement lu, dans *Mes Récapitulations* (Janet, t. III, p. 303) les quelques lignes que Bouilly a écrites sur cette comédie. J'ignore ce qu'est devenu le manuscrit.

Le portrait de Louis XIV par Rigaud est aujourd'hui au Musée de Tours. C'est une répétition du tableau bien connu, gravé par Drevet. Bouilly fit don de cette toile à la ville de Tours.

La fille unique de Bouilly, Madame Rochelle mourut en 1828 sans laisser de postérité. Bouilly mourut en 1842 ; sa femme lui survécut plusieurs années. La principale héritière de M. et Mme Bouilly fut, je crois, Mademoiselle Sauvan, une vieille amie de la famille. Bouilly a parlé de Mlle Sauvan dans ses *Récapitulations*, t. III, p. 419.

Quelques objets d'art : tableaux, portraits, bustes furent légués à madame Loiseau nièce à la mode de Bretagne de madame Bouilly. Ces objets sont maintenant dans la famille Auvray (Touraine).

Monsieur de B. aurait-il l'obligeance de me dire ou il a trouvé le texte de la lettre de Bouilly par lui cité dans l'*Intermédiaire* ?

R. A.

François Casanova (LV, 556). — Dans son Dictionnaire, Jal a consacré une assez longue notice au peintre François-Joseph Casanova, frère du célèbre aventurier. Né à Londres, le 1er juin 1727, il mourut à Brühl, près de Vienne, le 8 juillet 1802. Il avait eu deux fils dont l'un « élève de son père et de M. David » (livret du Salon de 1808) fut un artiste assez médiocre. A la fin de sa vie, ce Casanova fils prenait le titre de « peintre du roi d'Oude » et montrait des dessins représentant des scènes de la vie indienne et des paysages de l'Inde, où il avait dû passer plusieurs années Il est probable que c'est celui-là même qui fit un séjour à l'ile Maurice. PATCHOUNA.

—

Le cardinal Donnet a-t-il été enterré vivant? (LV, 60, 130, 242, 357, 408,468,527).—Je me permets de prendre part à la discussion courtoise entre mon distingué collègue, M. Baudouin et mon ami, M. Jules Troubat, sur les meilleurs procédés pour distinguer la mort apparente de la mort réelle. Comme mon confrère, je reconnais qu'il ne faut attacher qu'une faible importance à *l'artériotomie* pour les raisons qu'il a données avec beaucoup de justesse ; mais, avec M. Jules Troubat, je ne m'explique pas le silence prudent que M. le Dr Baudouin croit devoir garder sur l'excellent procédé d'un de nos confrères, procédé qu'il déclare le meilleur pour distinguer la mort réelle de la mort apparente.

Puisque la question a été soulevée, il me semble qu'elle mérite d'être mise au point, ne serait-ce que pour engager mon estimé confrère à sortir de sa réserve.

Les signes immédiats de la mort, que tout le monde connaît, cessation des battements du cœur, refroidissement, rigidité et putréfaction, sont quelquefois fort difficiles à apprécier. On a vu, il y a quelques années, relate le Dr Vibert (1), un médecin autrichien affirmer à deux reprises la mort d'un pendu par justice, lequel vécut encore plusieurs heures et donna des signes manifestes de connaissance. Un fait plus grave, écrit le même auteur, s'est passé à Boston en 1858 : un supplicié fut pendu pendant 25 minutes ; les mouvements du cœur avaient cessé ; bien qu'on les eût constatés ensuite de nouveau, on ouvrit le thorax ; l'oreillette droite battait encore 40 fois par minute, et ne s'arrêta qu'au bout de deux heures et demie.

On peut dire qu'aujourd'hui, il est impossible qu'un médecin suffisamment instruit et attentif commette une erreur sur la réalité de la mort.

Il y a lieu tout d'abord de tenir compte de certaines circonstances, de certains états particuliers qui peuvent enlever aux signes, pour ainsi dire classiques, une partie de leur valeur. La putréfaction, par exemple, est notablement retardée chez les sujets qui ont succombé à une intoxication par l'arsenic, le sublimé, l'alcool, et en général par les substances douées d'une action antiseptique. D'autre part, dans le cas de mort violente, sans affaiblissement préalable, la rigidité cadavérique se montre tardivement et dure longtemps ; c'est le contraire après les maladies qui épuisent les forces.

Aussi, ne veux-je parler que des cas délicats et difficiles et fournir des phénomènes qui, en pareille circonstance, établissent la réalité de la mort.

Voici d'abord un moyen bien simple, à la portée de tout le monde, qui permet de savoir, en face d'un corps, si la vie a définitivement cessé : il suffit d'avoir un thermomètre médical. Quand le thermomètre est à 20° dans le rectum, à 21° dans l'aisselle, la mort est certaine. Ce refroidissement commencé six à vingt-quatre heures après le décès, plus ou moins vite, suivant la température ambiante et la façon dont le corps est couvert. Le Dr Vibert fait remarquer aussi avec justesse que les jeunes enfants, les vieillards, les gens maigres ou affaiblis par une longue maladie, se refroidissent rapidement. Au contraire, après la mort causée par le tétanos, la variole, le choléra, l'insolation, la chaleur du corps augmente d'abord, diminue plus tard.

Un autre moyen, au moins aussi simple, consiste à faire une ligature assez serrée de la dernière phalange d'un doigt : si la mort est réelle, la phalange reste blanche ; dans le cas contraire, elle devient d'un rouge intense.

Enfin un troisième moyen, un peu plus dramatique, celui-ci, consiste à introduire une longue et fine aiguille d'acier

(1) *Médecine légale*, Baillière, Paris, 1893.

dans le cœur, à travers la paroi thoracique. On voit alors cette aiguille traduire fidèlement par les oscillations de la portion restée en dehors, les mouvements de l'organe.

Etant donnée la certitude des deux premiers procédés, ce dernier devient un procédé pour ainsi dire de luxe, qui pourrait être employé tout au plus dans le cas où il y aurait intérêt à s'assurer immédiatement de la réalité de la mort. En cas de survie, cette manœuvre n'entraîne pas, paraît-il, de conséquences graves.

Dr Billard.

—

Du Buc (LV, 333). — Je ne crois pas que *du Buc* ou *Dubuc*, objet de la question de M. le baron A. H. fût breton, non plus que sa famille. Il n'est fait de lui aucune mention dans la *Bibliographie bretonne* de Levot, ni dans la *Bio-bibliographie* si complète de Kerviler. Il me paraît encore plus certain qu'il n'est pas né à Saint-Malo, car les registres paroissiaux de cette ville, soigneusement dépouillés, comme on sait, par l'abbé Paris-Jallobert, ne portent aucune trace de cette naissance. On n'y trouve de ce nom qu'un Pierre Dubuc, chirurgien, originaire du diocèse de Tarbes, décédé le 23 mars 1748.

Du reste, dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* (10 avril), notre confrère pose une autre question relativement à une famille du Buc, originaire de Normandie, ne serait-ce pas à celle-ci qu'appartiendrait le personnage qui paraît inconnu en Bretagne ?

P. G.

* * *

Jean-François-Robert du Buc-Richard, chevalier, seigneur haut justicier de Lommoye, seigneur patron de Flexanville et Huest (?) ; Hécourt ; Quesvremont ; Guyencourt, Primart et non Grimart et Grenelle, fut parrain d'une cloche à Lommoye, en 1760. Il avait épousé : 1° Marguerite de Beaumetz, et 2° par contrat passé à Bréval en 1737, Marie-Françoise-Catherine Martel de Chambine, morte à Evreux le 28 septembre 1769, âgée de 72 ans. Jean-François-Robert mourut à Lommoye en 1788, âgé de 89 ans, 9 mois et 15 jours. Il fut inhumé dans l'église, au pied de l'autel de la Vierge, en présence des Charités de Garennes et Cravent et de son neveu Charles-Jean des Mazis qui fut son héritier. Il n'avait pas laissé d'enfant, et, en 1828, la succession de sa femme fut revendiquée par une dame Moisson, née de Brécourt. Pour cette dame Moisson, voir la préface écrite par M. Victorien Sardou pour *Tournebut* de M. Lenôtre.

Le père du précédent était Robert qui figure au *Cabinet des Titres* en 1697. En 1714, celui-ci était héritier d'Anne-Renault de Beaulieu, sa tante, protestante, morte relapse, en son manoir de Beaulieu, paroisse de Neauphlette, près Bréval. Il transigea en 1716 avec l'abbaye de Coulombs pour le bornage du fief de Gériel, peut-être le même que Grenelle.

On peut voir dans mon *Suppl. au Nob. de Montfort* : Gédéon (1644), Jean, chev. (1652), Pierre, fils de Jean (1702), François-Louis (1724).

E. Grave.

* * *

En dehors des sources citées sur la famille du *Buc-Richard*, on peut consulter avec profit pour les XVIIe et XVIIIe siècles, le : *Nobiliaire du comté de Montfort-l'Amaury*, par MM. Maquet et de Dion et le : *Supplément au Nobiliaire du comté de Montfort*.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Georgette Ducrest (LV, 388). — L'auteur des *Mémoires sur l'impératrice Joséphine*, Georgette Ducrest, n'était pas, comme on l'a écrit, la fille de Mme Ducrest de Villeneuve, « dame d'annonce », mais bien la fille du marquis du Crest et parconséquent la nièce de Mme de Genlis. C'est en 1810, après le divorce, que l'impératrice, étant à Genève, rencontra, pour la première fois, Georgette et sa mère. Comme la jeune fille était fort bonne musicienne, Joséphine l'invita à venir charmer la solitude de Navarre où l'on s'ennuyait ferme. C'est de ces quelque mois de villégiature que Georgette Du Crest s'est autorisée pour écrire des *Mémoires*, sans valeur du reste, et qu'elle publia plutôt par nécessité. Elle avait épousé à la fin de l'Empire un musicien fort à la mode, Bochsa, israëlite — tout au moins d'origine — qui s'illustra en Angleterre par ses compositions musicales et ses aventures féminines, après avoir abandonné sa femme et s'être sauvé hors de France, où il avait été condamné. Fétis en parle longuement, et le Larousse lui consacre un plus long ar-

ticle plein de bienveillantes erreurs ou omissions. LÉONCE GRASILIER.

—

Gherardini de Toscane et Geraldines d'Irlande et d'Angleterre (LIV, 949 ; LV, 186, 299, 530). — Les exils nombreux que la famille Gherardini de Florence, eut à subir aux XIIe et XIVe siècles, alors qu'elle était une des plus puissantes de la Toscane, donna origine à une foule de familles homonymes dans toute l'Italie. Mais il en existe un grand nombre qui ont d'autres ancêtres. Il est donc difficile de résoudre le problème quant à la famille du peintre Jean Gherardini de Bologne.

La *Grande Encyclopédie* mentionne trois Gherardini, dont deux peintres, et Larousse cinq, tous peintres et tous italiens, qui vécurent dans les siècles XVII et XVIII. Parmi ceux-ci la *Grande Encyclopédie* omet Jean Gherardini de Bologne. Larousse en parle, mais il le fait naître à Modène et ne dit rien de sa demeure et de ses ouvrages en France. Je crois, par conséquent, que les indications qui suivent sur cet artiste peu connu intéresseront les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Jean Gherardini, né à Bologne en 1658, fut élève du peintre Jean Michel Colonna, et il travailla avec lui à la tribune de la Chapelle majeure de l'église, actuellement détruite, des frères de S.Biagio. Plusieurs peintures de l'église de la *Madonna del Soccorso* et la voute de l'escalier du Palais Fantuzzi, sont les œuvres de lui et de son condisciple Giovacchino Pizzoli.

Le duc Philippe Julien de Nevers, en passant par Bologne, s'enthousiasma des ouvrages de ces deux peintres et il les appela à Paris, où ils arrivèrent dans l'année 1680.

Gherardini travailla principalement dans l'église de Jésuites à Nevers et dans la Bibliothèque qu'ils avaient à Paris.

Le père Bouvet, revenant de la Chine, où il avait eu de l'Empereur de ce pays, la mission d'y conduire de nouveaux missionnaires et d'excellents artistes, proposa à Gherardini, qui avait acquis alors une grande réputation, de le suivre en Chine. Le peintre accepta et il partit avec le vaisseau de guerre l'*Amphitrite*. Arrivé à Canton, il écrivit le 20 février 1699, à son protecteur le Duc de Nevers une relation fort intéressante de son voyage, qui fut publiée en 1700. C'est le livre cité par M. F. L. A. H. M. (LV, 350), dont Walckenaer, dans le Catalogue de sa Bibliothèque dit : « Ouvrage charmant et d'une extrême rareté ».

Le missionnaire Ignazio Giampé, dans une lettre du 8 mai 1704, écrite de Chine et dont l'autographe, encore inédit, se trouve dans la Bibliothèque de Modène, nous apprend que Jean Gherardini avait construit à Pékin une église catholique et qu'il y avait fait dans l'intérieur de nombreuses peintures.

Le père Giampé dit que Gherardini avait alors environ 46 ans, ce qui fait remonter sa naissance à l'année 1658. Tout fait croire qu'il ne quitta pas la Chine et qu'il y mourut en 1723. Cette date est donné par l'abbé Zani dans son *Encyclopédie méthodique*, mais sans en donner la source

Outre l'édition de la relation citée par l'*Intermédiaire* (LV, 530), il y a aussi les éditions suivantes :*Remarques savantes et curieuses sur divers sujets*. Paris, Guillain, 1702, in-12.

La relation se trouve, mais avec des abréviations, dans l'ouvrage *La Chine mieux connue, ou les Chinois tels qu'il faut les voir... précédée d'un voyage fait à la Chine en 1698*. Paris, an V, 1796-97, 2 vol. in-18.

Gualandi a publié la traduction italienne suivante, de la *Relation*, en la faisant précéder d'une bonne préface biographique : *Relazione di un viaggio fatto alla China, nel 1698 da Giovanni Gherardini pittore bolognese*. Bologna, Società tipografica bolognese. 1853, in-8.

THEOSTÈNE.

—

Le Père Huc (LV, 275, 414, 472, 571, 577). — Pour J. W. — L'abbé Evariste Régis Huc, qui était lazariste, est né à Caylus (Tarn-et-Garonne), et non à Toulouse, le 1er juin 1813.

Pour le Dr B. — Le vicariat apostolique de Mandchourie est depuis sa création en 1838 donfié, non aux Lazaristes, mais aux prêtres du Séminaire des Missions étrangères de Paris. MALABAR.

—

Mahy (LV, 166). — Dans la courte notice qui lui a été consacrée dans l'*Annuaire de la Noblesse de France* (année 1874,

page 402), Borel d'Hauterive fut très embarrassé pour retrouver les ascendants et les armes de M. de Mahy. Il se tira d'embarras en citant :

Louis Mahy du Boismartin, conseiller au présidial de Blois, fit enregistrer, en 1696 : *d'argent, à un pin de sinople, accompagné en pointe de deux tourteaux de gueules.* A la même époque Jean Mahy, receveur des gabelles de la ville de Moulins, portait : *d'azur, à l'aigle éployée d'or ; au chef de sable, chargé de trois étoiles d'argent.* François Mahy, trésorier des troupes à Fribourg (Alsace), son parent, portait les mêmes armes avec quelques différences d'émaux.

D'autre part, l'*Armorial Général* de Rietstap, donne aux Mahy, de l'île Bourbon : *d'argent, à une aigle de profil, essorante de sable ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles* (*6*) *d'or.* P. LE J.

—

Marie-Anne-Françoise Mouchard (LV, 275, 364, 416, 533). — Comment associer la note suivante extraite des Rôles Saintongeais, publiés par M. Th. de B. A. (Brémond d'Ars) avec la communication de M. R Pichevin ?

Election de La Rochelle.

Capitation de l'année 1750.

La veuve du sieur Mouchard de Chaban : 3 livres, et pour ses domestiques 1 livre.

Il s'agit sans doute de Suzanne Cottormeau de Millefleurs, mariée en secondes noces à Isaac-François-Marie Mouchard de Chaban, écuyer, seigneur de Croix-Chapeau, la Garde, etc., conseiller secrétaire du roi dont deux filles : 1° Marie-Anne-Louise Mouchard de Chaban, mariée à Claude Mouchard de Chaban son cousin germain, major des gardes-françaises ; 2° Marie-Anne Françoise Mouchard de Chaban née à Croix-Chapeau (1738), mariée (1753) à Claude de Beauharnais, comte des Roches-Barêtaud, chef d'escadre.

JEAN.

—

Les derniers d'Osmond (LV, 501). — La filiation la plus détaillée de cette famille à partir de la fin du XVIIe siècle, est sans doute celle que donne le vicomte Réverend (*Titres et anoblissements de la Restauration* V, 273). Voilà le résumé des derniers degrés :

René-Eustache, marquis d'Osmond, lieutenant général, ambassadeur, pair de France né 1751 † 1838, épousa en 1778 Eléonore Dillon † 1831 dont :

1) Charlotte-Eléonore-Marie-Adélaïde, née en 1781 † 1866 femme de Benoît le Borgne, comte de Boigne.

2) Charles-Eustache-Gabriel, dit Rainulphe, marquis d'Osmond, menin du dauphin, lieutenant-colonel de cavalerie, etc., etc. né 1787 † 1862, marié 1817 avec Marie-Louise Angélique-Aimée Caroilhon des Tillières † 1853 dont :

A) Charlotte-Eustachine-Jeanne, née 1827 † 1899 épousa 1845 Jacquelin-Armand-Charles, duc de Mailly.

B) Rainulphe-Marie-Eustache, comte d'Osmond, marié 1° 1854 à Marie-Joséphine Tardieu de Maleyssie ; 2° Marie-Thérèse-Edwige-Geronima Roero di Cortanze, de la première un fils unique :

Eustache-Conrad, marquis d'Osmond, né 1855 † 1904, sans alliance, dernier du nom. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Philippe-Louis Parizeau (LV, 614). — Parizeau, graveur du XVIIIe siècle, est né à Paris en 1740, mort en 1801, était un des bons élèves de J. G. Wille, graveur du Roi, lequel a laissé des *Mémoires* très intéressants par ses détails intimes sur les artistes de son temps, publiés en 2 vol. in-8°, chez Renouard, à Paris, en 1857.

M. César Birotteau, en donnant l'adresse de Parizeau, en 1776 : rue de Condé, *passage* du Riche-Laboureur, croit à une erreur, ce n'est pas passage qu'il faut lire, mais *maison*. En effet, une estampe de ce graveur intitulée : *L'Espérance nourrit l'Amour et la Persévérance la couronne* (1779), porte, au bas, l'adresse suivante : « A Paris, chez Ph. L. Parizeau, rue des Fossés de M. Le Prince, *maison* du Riche Laboureur ».

Je relève encore deux demeures, à Paris : 1° Son : « Recueil de figures et de groupes, gravés à l'eau forte, » 14 pièces in-8° de 1766 à 1768, porte l'adresse : A Paris, chez Niquet, place Maubert ;

2° Sur une jolie vignette, in 8°, gravée au Lavis : *Jupiter et Anthiope*, d'après Fr. Boucher, on lit l'adresse suivante : « chez *Parizeau*, rue de Savoie, 4me porte-cochère, en entrant par la rue des Grands-Augustins. » VICTOR DESÉGLISE.

Evêques catholiques non romains (LV, 226, 420, 460). — Je remercie mon docte ami, Mgr Battandier, de sa réponse.

Il est exact que ma question concernait les évêques de rite romain, mais séparés du Saint-Siège, et non pas les évêques de rite oriental (tels que Grecs-Unis) en communion avec Rome. Les réponses à ma question sont très précises. L'évêque d'Utrech a la succession apostolique et a sacré les évêques dits Vieux Catholiques de Suisse.

L'un de ceux-ci a ordonné prêtre M. V., originaire de l'Anjou, mais ce dernier s'est brouillé avec les Vieux Catholiques, puisque le pasteur épiscopal de cette église a écrit, cet hiver, une lettre le rejetant de leur sein.

Serait ce là le motif qui a incité l'abbé V., devenu Américain, à se faire sacrer à Ceylan par un évêque portugais schismatique ? Quel est ce dernier ? Serait-ce un prélat qui aurait dénié aux Jésuites de s'occuper de la Mission du Maduré ? Dans le livre *Monseigneur Alexis Canoz*, on voit combien ce vicaire apostolique du Maduré (1847), devenu évêque résidentiel de Trichinopoly en 1886 (où il mourut en 1888) a eu de difficultés avec le clergé portugais de l'Inde. Serait-ce à la suite de cela que l'un des évêques portugais se serait séparé de Rome ? Comment se nomme sa secte ? Mgr Lavigne, autre Jésuite, a été nommé, en 1887, vicaire apostolique de Kottayam, au Malabar, pour réformer les Syriaques ou chrétiens de Saint-Thomas, ces derniers n'ont vraisemblablement aucun rapport avec les Portugais schismatiques.

Bref, l'abbé V. a été ordonné prêtre dans une secte (Vieux Cath.) dont l'évêque tient ses pouvoirs de celui d'une autre secte (Jansénistes), puis sacré par un évêque d'une 3e secte (Portugais) et à son tour il veut former une quatrième secte. C'est tout au moins compliqué.

Du reste cet abbé V. s'est proposé (et de cinq) aux *Catholiques Dissidents* (schismatiques du Poitou dits de *La Petite-Eglise*), qui ont refusé son ministère et n'ont plus de prêtres depuis 60 ans environ.

La réponse de M. Pietro est des plus curieuses. Pourrait-on avoir des détails plus précis sur les *Catholiques apostoliques* dont il nous parle ? Où est leur temple ? Ont-ils formé une *association cultuelle* ? Ont-ils du rapport avec les *Ritualistes* Anglais, dont les prêtres disent la messe, croient à la *présence réelle* et suivent avec dévotion (je l'ai vu) les cérémonies catholiques quand ils ne peuvent accomplir les leurs.

Baron de LA COUSSIÈRE.

—

Les armoiries du chapitre de Bayeux (LV, 391). — Au XVIIIe siècle, on ne connaissait déjà plus, en Normandie, l'origine de ce blason ecclésiastique. Michel Béziers, un auteur du cru, se borne à en dire ceci : « Le chapitre de Bayeux est très noble. Ses membres prennent dans leurs titres la qualité de noble et discrète personne. Anciennement, les églises ne distinguaient leurs sceaux que par la figure de leurs patrons, qui est ce que l'église de Paris pratique encore à présent. L'église de Bayeux, à l'instar de celle de Rouen, a pris des armes particulières..... *de gueules, à l'aigle à deux têtes d'or, l'écu accompagné de 2 branches de sinople croisées en sautoir par le bas.*

Le sceau du chapitre portait, à l'ordinaire, une Vierge assise, couronnée, tenant l'enfant Jésus (Léchaudé d'Anisy, atlas du *Catalogue des archives départementales du Calvados;* G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, n. 2356 à 2358). Cependant, comme le fait remarquer M. A. Canel (*Armorial des villes et corporations de la Normandie*, p. 267), « le contre-sceau gravé au XVe siècle est marqué d'une aigle: c'est l'aigle du blason du chapitre de Bayeux. Sur la carte du diocèse de Bayeux par Petite (1675), ce blason se présente ainsi : *d'argent, à l'aigle à deux têtes de sable ;* mais d'Hozier le décrit : *de gueules, à une aigle à deux têtes d'or*. MM. Lambert et Olive nous ont donné la même indication, et il est peint ainsi dans l'*Armorial des évêchés de France* de Naquet. »

Si l'explication la plus vraisemblable est celle qui ferait dériver ces armoiries de l'aigle éployée dont était chargé, depuis une époque lointaine, le contre-sceau capitulaire et même un sceau du XVIIe siècle (G. Demay, *Op. cit.*, n. 2359), tout autre renseignement nous fait défaut et seul quelque fervent amateur d'histoire locale, tel que le vénérable abbé Deslandes, bibliothécaire du chapitre de Bayeux, pourra peut-être découvrir ce qui avait

motivé l'adoption d'un pareil emblème héraldique. QUÆSITOR.

—

La noblesse sous la troisième République (LIV, 9, 895, 981 ; LV, 81, 196, 248, 310, 367, 421, 477, 538). — Dans des actes administratifs : correspondance, état-civil, ventes, adjudications, etc., un maire, M. X..., prend le *titre spontané* ou *motu proprio* de marquis et signe :

Le Maire de la Commune de...
Le marquis Des.....

Cette qualification indue entraîne-t-elle la *nullité* de tous les actes signés par ce maire ? Dans l'affirmation, toute l'administration municipale serait à réviser. On sait bien que pour une citation judiciaire, une erreur dans la qualité ou dans la personne entraîne la nullité de cet acte, mais ce cas de nullité s'applique-t-il aussi aux actes administratifs ?

Dans les cas de *noblesse spontanée*, la carte électorale délivrée d'après la liste électorale ou la feuille d'impôts, *faussées*, préviennent-elles le *faux* et ses conséquences ?

Telles sont les questions qui peuvent se présenter dans des municipalités françaises et dont la solution juridique intéresse l'Etat et la société.

Subsidiairement, une partie adverse pourrait-elle contester et faire annuler par jugements des contrats, testaments, partages, etc., dans lesquels le notaire a attribué à des intéressés, ses clients, des titres nobiliaires dont il n'a pas exigé la justification ? Il est évident que la responsabilité du notaire est engagée dans ces cas qui peuvent se présenter souvent dans la vie courante.

A côté de ces questions, il se pose une autre relative aux *noms patronymiques* des fonctionnaires. Un secrétaire général de préfecture : M. Du Val a signé Duval, démocratiquement et pour cause, les actes de son administration, depuis 1877, jusqu'en 1884. Ces actes seront-ils entachés de nullité ? En sera-t-il de même pour les actes signés par des particuliers : déclarations de naissances ou de décès, actes et contrats de mariage, etc. ?

Quant aux *surnoms*, peuvent-ils être adoptés sans jugement ou décret présidentiel ? Nous savons pourtant que c'est une réserve que se fait le gouvernement en insérant dans l'*Officiel* des nominations et des promotions de légionnaires, officiers d'Académie, médaillés, etc.

Citons comme exemples : MM. Julien Viaud, *dit* Pierre Loti ; Georges Moineaux, *dit* Georges Courteline ; Mmes Anne Biget, *en religion*, sœur Marthe ; Jeanne-Marie Rendu, *en religion*, sœur Rosalie. SCOHIER.

* * *

Saints du calendrier (LV, 447, 590. — Il existe une liste de tous les saints qui figurent au calendrier de l'Eglise romaine, et ce livre est intitulé : *Martyrologe romain*. Il a été souvent réimprimé depuis Baronius qui en a donné la première édition authentique (14 janv. 1584). Une des plus estimées est celle de François-Marie de Aste imprimée en 1716 et dédiée à Clément XI. Il y a comme supplément le martyrologe, ou calendrier des divers grands ordres. Ils ont eu beaucoup de saints honorés parmi eux, mais qui ne le sont pas dans toute l'Eglise. A ces martyrologes, où chaque jour du mois à la liste des martyrs et des autres saints, est jointe une table qui donne leur liste alphabétique, et une autre, dite topologique, qui les range par la localité où ils sont morts.

Mais, remarquons-le ; il n'existe pas encore une publication contenant la liste de *tous* les saints et bienheureux dont le culte a été approuvé par l'Eglise romaine, ou qui étaient déjà depuis des siècles en possession de ce culte. Il faudrait, pour dresser ce catalogue, ajouter au catalogue de l'Eglise romaine celui de tous les ordres religieux et le martyrologe spécial de tous les diocèses du monde entier. Le travail ne serait pas difficile à faire, car il ne s'agirait que de fondre dans une unique liste, celle des ordres religieux et ce que l'on appelle les propres des diocèses, ou le calendrier propre à chaque diocèse, mais il serait long.

Si maintenant on se contente des à peu près, je signalerai : Listes des Saints données par Giry, *Manuel de Diplomatique* p. 276 et suiv. Ensuite, les tables générales mises à la publication « Les petits bollandistes », par Mgr Paul Guérin, 15 volumes. On trouve au 15e volume, p. 71, une *Table alphabétique générale de tous les saints inscrits dans les différents martyrologes, les ménologes, les Acta sanctorum*,

etc., *avec l'indication des objets pour lesquels on les invoque.* Cette table a 444 pages. En troisième lieu, le *Trésor chronologique d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge de Mas-Latrie*, a, col. 666-862, une liste de tous les saints donnant, quand il est difficile à connaître, le nom latin du personnage et une courte indication, soit historique, soit bibliographique. Le *Répertoire* d'Ulysse Chevalier, partie bio-bibliographique, pourrait être aussi très utile. L'abbé Migne a fait aussi en deux volumes un *Dictionnaire* des saints classés par ordre alphabétique, mais c'est plus une histoire abrégée qu'un catalogue, ce qui fait qu'il ne peut pas être complet.

Répondant ensuite à la dernière question « Qui décide que la publicité du calendrier appartiendra plutôt à tel saint qu'à tel autre ? », sans vouloir reprendre une question que j'ai longuement traitée dans l'*Annuaire pontifical catholique* (année 1903, page 378 et suiv.), je me bornerai à dire que depuis Alexandre III (1181) les Papes se sont réservé les canonisations ; que petit à petit ils se sont aussi exclusivement attribué les béatifications qui étaient anciennement dans les pouvoirs des évêques, et que les décrets d'Urbain VIII de 1636 ont complètement enlevé ce qui pouvait rester aux évêques de ce pouvoir. Par conséquent, c'est l'Eglise romaine seule qui actuellement peut mettre un saint sur les autels, inscrire son nom au calendrier liturgique, approuver et confirmer le culte qu'on lui a anciennement rendu et en permettre officiellement la continuation. Les évêques, actuellement, n'ont plus à occuper directement dans cette matière. Ils font, cependant soit de leur autorité ordinaire, pour le commencement de la cause, soit par l'autorité du Saint-Siège quand elle a été introduite en cour de Rome, les procès et enquêtes nécessaires, et aux consistoires qui précèdent les canonisations, donnent leur *placet*.

On demande encore si chaque saint est honoré à son jour ? En règle générale, oui ; mais pas toujours. Si par exemple un saint est mort le jour de Noël, cette fête primera la sienne, et il sera renvoyé à un autre jour. C'est la volonté du pape, qui ayant examiné ces circonstances, décide le jour auquel sera honoré tel ou tel saint. ALBERT BATTANDIER.

—

Deux tableaux de Paul Véronèse (LIII ; LV, 254, 312, 423, 539, 588). — En remerciant M. Revillout de ses aimables appréciations et de ses informations très intéressantes, je vais lui donner les quelques renseignements que je possède — par hasard — sur le tableau de Véronèse : les *Disciples d'Emmaüs*, sorti de la Galerie du duc d'Orléans ; car mes recherches avaient porté exclusivement sur les trois toiles mentionnées dans mon étude.

Ces *Disciples d'Emmaüs*, qui n'ont rien de commun avec ceux du Louvre provenus de la collection de Louis XIV, furent exposés à Londres en 1798-99 dans la salle de M. Bryan (n° 88, Pall Mall), sous le numéro 67, et retenus, au prix de 5.250 francs, par le comte Gower, plus tard marquis de Stafford, l'un des trois co-acquéreurs et revendeurs des collections italienne et française. Un catalogue de cette exposition suivie de la vente des œuvres, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, porte, en effet, à la suite de la désignation du tableau : *Paolo Veronese, Christ with the Disciples at Emaus*, l'annotation manuscrite (*Earl Gower 200 gs*). L'exactitude de cette mention est confirmée du reste dans l'ouvrage de Buchanan (1824) cité dans ma *bibliographie*.

C'est tout ce que je puis dire aujourd'hui à M. Revillout qui devra rechercher les éclaircissements complémentaires en Angleterre. PIERRE.

***

La note ci-dessus était déjà envoyée à l'*Intermédiaire* lorsque j'ai pris connaissance du dernier article de M. Alb. Descoqs qui me vise trop directement pour que je diffère de lui répondre. J'ai donc demandé qu'on ne la publie pas avant d'y ajouter les explications suivantes :

M. Descoqs débute en reconnaissant l'exactitude de tout ce que j'ai avancé touchant les tableaux de la collection du Régent, leur passage, leur exposition et leur vente en Angleterre. « Depuis un an, déclare-t-il je suis fixé à cet égard. J'ai correspondu directement avec M. O'Neill de Tyrone, et, en ce point, j'ai eu tort pour mes confrères de l'*Intermédiaire* ». J'avais

envoyé, dans le même temps, à M. O'Neil de Tyrone l'article que, de mon côté, j'ai peut-être eu tort de publier si tardivement. J'ai su alors que M. Descoqs en avait eu communication et « qu'il se rangeait à mon avis ». Mais je lui suis reconnaissant de cette déclaration publique qui fait honneur à sa loyauté tout en tranchant définitivement ces questions.

Cependant, M. Descoqs m'accuse ensuite de « faire une confusion » au sujet des deux tableaux : *La Sagesse compagne d'Hercule* et *Paul Véronèse entre le Vice et la Vertu*, en disant qu'ils sont à la National Gallery, tandis qu' « ils *doivent* encore appartenir, soit à M. Henry-Thomas Hope, soit à ses héritiers ». Il ajoute : Y sont-ils entrés *depuis 1905* ? La collection de M. Hope a-t-elle été vendue ? Après tout, cela serait possible ». — Qu'il me permette de lui faire observer que, s'il y a confusion, il en est en tout cas le premier responsable : n'a-t-il pas écrit en effet (LIII, 153)... « Ces deux tableaux, il m'a semblé les avoir déjà vus quelque part. Est-ce à la National Gallery, où je suis allé *il y a trois mois ?* — Non, puisqu'ils appartiennent à M. O'Neill de Tyrone ». Or, comme j'ai fait la preuve qu'il s'était trompé en prétendant reconnaître dans les tableaux de M. O'Neill de Tyrone ceux de la galerie du Palais-Royal passés en Angleterre, il ne me restait plus qu'à retourner son raisonnement et à dire : Puisque ces tableaux n'appartiennent pas à M. O'Neill, c'est bien à la National Gallery que M. Descoqs les a vus. J'étais d'autant plus autorisé à faire cette inversion que j'avais en main une lettre de Londres transmise à M. O'Neill de Tyrone par la Légation anglaise de Lisbonne et dans laquelle il est dit formellement :

« Les deux peintures dont vous m'envoyez les gravures me semblent, autant que je peux en juger par leur imparfaite reproduction, être certainement par Véronèse ; mais elles ressemblent d'une façon très vague à CELLES DE LA NATIONAL GALLERY » (*The resemble those in the National Gallery very Cloudy*). J'ai reproduit ce passage (LV, 433) pour le réfuter sur un autre point, et il me couvre une seconde fois. Je me trouvais donc en si bonne compagnie que je n'ai pas hésité à propager sans vérification l'erreur des autres. Car c'était bien une erreur : ces jours-ci j'ai pu faire interroger l'éminent Directeur de la National Gallery, dont je connaissais la présence à Paris, et il m'a fait répondre : « Les deux tableaux en question sont toujours dans les mains des descendants de M. Hope : malheureusement, a-t-il soupiré, car nous voudrions bien les posséder à la National Gallery » ! — Je suis heureux de pouvoir fixer encore M Descoqs sur ce point.

Celui-ci dit plus loin : « Tout le monde sait que Véronèse est le peintre le plus pastiché qui soit au monde (?) et, dans ces conditions, *il est permis de douter de l'authenticité* par Véronèse lui-même de *toutes les toiles* dont parle M. Pierre à la fin de son dernier article ». — J'avoue n'avoir pas en l'idée — qui eût été outrecuidante de ma part — de supposer que les tableaux célèbres de Véronèse conservés dans les musées du Louvre, de Madrid, de Dresde, de Milan, de Vienne, de Berlin, du Capitole, de Francfort, de Venise, de Hampton-Court, dans le cabinet des Rois de France, la galerie d'Orléans, le Palais-Ducal et l'Anti-Collège de Venise, la National Gallery de Londres, etc. pouvaient être de vulgaires copies au lieu des originaux que ces grandes collections avaient la prétention de posséder. La thèse présentée à ce propos par M. Descoqs est évidemment curieuse et je ne puis que l'engager à la développer en l'appuyant de preuves concluantes : elle ne manquera pas d'intéresser vivement ses confrères de l'*Intermédiaire*.

Enfin il me reproche injustement d'avoir l'intention de « passer sous silence un autre point — fait plus grave » —, de vouloir me dérober aux explications nécessaires après l'annonce que j'avais, parmi mes tableaux, un fragment de l'*Amour heureux* (de la Galerie d'Orléans), alors qu'en réalité celui-ci est conservé intact à la National Gallery, comme j'en ai acquis moi-même la décevante certitude en étudiant plus tard et à fond la question. Rien n'est plus faux, et décidément mon accusateur semble aveuglé par son désir de revanche, car il lit bien mal mes communications. N'ai-je pas publié en effet (LV, 312) « L'*Amour heureux* y est une des dernières venues (Œuvres de Véronèse à la National Gallery). Charles Yriarte le mentionne comme ayant fait partie de la

collection du comte de Darnley, entrée à la National Gallery en 1890, je crois ». Cette phrase est-elle autre chose que la reconnaissance implicite de mon erreur, erreur commise originairement par mon vendeur qui m'avait trompé en se trompant tout le premier ? C'est ce que je me proposais d'exposer tout au long en annonçant d'autre part (LV, 425) : « Il ne me reste plus qu'à parler de mon propre tableau : « l'Amour heureux ». *J'y reviendrai bientôt* ».

Et voici maintenant l'unique raison de cette remise à plus tard : j'estimais qu'il eût été tout à fait indiscret de ma part d'accaparer à plume que veux-tu ! les colonnes de l'*Intermédiaire*, et qu'il était convenable, après mes trois articles que j'avais hésité longtemps à donner à cause de leur longueur, de céder pour quelques mois la place à des questions plus variées et d'un intérêt plus général. Je regrette que M. Descoqs m'ait forcé à me départir si tôt de cette réserve ; aussi je lui demande quelque répit avant de satisfaire sur ce dernier point sa curiosité trop impatiente. Je puis toutefois l'assurer d'avance qu'il ne perdra rien pour attendre : loin d'avoir la prétention au savoir infaillible d'un Pic de la Mirandole, je n'éprouve quant à moi aucun dépit orgueilleux, ni aucune honte humiliante à avouer une erreur commise de bonne foi.

La morale à tirer de ce débat, c'est que, lui comme moi, nous avons eu le plus grand tort de finir par où nous aurions dû commencer, c'est-à-dire qu'au lieu de répondre hâtivement, d'abondance, en nous fiant à notre mémoire infidèle et à des renseignements erronés sans prendre la précaution de les soumettre à un contrôle sévère, nous aurions sagement agi en ne maniant la plume qu'après les recherches minutieuses dont nos contradictions nous ont montré trop tard l'impérieuse nécessité.

Cependant y a-t-il lieu de le déplorer ? Non, puisque, question d'amour propre à part (et j'en fais, je le répète, abstraction complète), de cette discussion a jailli la lumière, notre unique objectif !

PIERRE.

—

Le Swastika (LV, 450, 536). — Voici, d'après mes notes, le résumé d'une conversation que j'eus, il y a quelques années, pendant une période d'instruction militaire, avec un membre de la société française d'archéologie. « Swastika » doit être un mot arabe qui signifie mouvement. Le signe 卍 est, d'après une certaine école, une dérivation du « poulpe divin » représentant la genèse marine. Il remonte donc à la plus haute antiquité : c'est le symbole et le signe du mouvement. Placé sous le ventre de chevaux au repos, il indique que ces chevaux sont en mouvement. Le Swastika se retrouve sur les plus anciens monuments de la Syrie, de la Chaldée, de l'Egypte et du Mexique. On le représente sous différentes formes. Sur une chaire de pierre conservée à Westminster il a la forme d'un cercle. On le trouve sous sa forme primitive, mais plus ou moins ornée, au-dessus du portail de Notre-Dame-de-Paris, sur la balustrade du transept de Saint-Germain-l'Auxerrois, au portail des Libraires à la cathédrale de Bourges. Au moyen âge on avait oublié la signification, mais conservé le souvenir de la figure. La croix gammée serait encore un souvenir du Swastika.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Le Livre d'amour, ou les Folastreries du vieux temps (LV, 504). — Ce charmant petit livre, imprimé en effet, par Firmin Didot, rue Jacob, n° 24, a été édité par Louis Janet, sans date, mais probablement vers 1820. Il contient 188 pages de format in-12 sur papier fort, dans un cartonnage d'éditeur, de couleur rose et illustré. L'auteur anonyme serait Charles Malo. C'est une compilation de pièces légères de toutes les époques, la plus grande partie en vers ; elles sont signées : Agnès de Plancy, Alain Chartier, Barbe de Verrue, Jean-Antoine de Bayf, Bois-Robert, Charles de Bordigné, etc. L'illustration est splendide et se compose d'un frontispice et de six gravures hors texte, du style cathédrale, peintes à la gouache par Auguste Garnerey. J'entends dire que ce livre, assez rare, a une certaine valeur.

D. DES E.

—

« Le Suborneur » (LV, 561, 643). — Au XVIIIe siècle, il y a eu deux comédies intitulées : *Le Suborneur*. L'une est d'Etienne Billard, auteur dramatique et illustre inconnu ; l'autre, du trop fameux marquis de Sade.

Aucune des deux n'a été représentée.

Billard, dont le théâtre français avait refusé de jouer la pièce, en appela au parterre, et le 30 novembre 1772, se mit à déclamer sa comédie avant le lever du rideau. On l'arrêta et on le conduisit passer quelques jours à Charenton, où devait mourir le *divin marquis* le 2 décembre 1814. PATCHOUNA.

*
* *

Voici ce qu'on trouve, au sujet de cette pièce et de son auteur, au tome III des *Anecdotes dramatiques* de l'abbé de Laporte :

BILLARD (M.), né à Nanci, avoit composé une comédie du *Suborneur*, dont nous avons parlé dans le *Supplément*, tome II, à l'article du *Comte d'Essex*.

Et voici, en effet, ce qu'on lit au tome II, avec précision :

Le 30 novembre de l'année 1772, au moment que la toile fut levée pour jouer la tragédie du *Comte d'Essex*, un homme (M. Billard) placé à l'orchestre, se tourna du côté du parterre, et dit : « Messieurs, je suis l'auteur d'une pièce intitulée *le Suborneur*, qui a été jugée très bonne, mais dont les comédiens ont refusé d'entendre la lecture, pour ne pas la jouer. Vous êtes leurs maîtres, vous me ferez justice, etc. » Tout le parterre, échauffé par cette harangue, demanda : *Le Suborneur !! le Suborneur !* et cette scène mit dans l'assemblée un certain désordre, qui dura jusqu'au moment où l'orateur fut pris par la Garde et mené à Charenton, d'où sa famille le sortit peu de jours après.

L'auteur était sans doute très exactement informé, puisque le fait était tout récent, datant de 1772, et que son livre était publié en 1775.

Il ne faut pas confondre ce M. Billard avec un autre écrivain dramatique à peu près de même calibre et aussi ridicule, Claude Billard, sieur de Courgenay, qui avait été page de la duchesse de Retz et qui commença à travailler pour le théâtre en 1607. « Il avoit une grande opinion de son mérite, dit un annaliste, et devoit donner un poème épique de treize mille vers sous le titre de *l'Eglise Triomphante*, mais il n'a pas été imprimé. Ses pièces sont, dans l'ordre chronologique, *Gaston de Foix*, *Mérovée*, *Polixène*, *Panthée*, *Saül*, *Alboin*, *Genèvre* et *la Mort de Henri IV*. Elles furent imprimées in-8 à Paris, chez Langlois, en 1610 ». Toutes ces pièces furent représentées entre 1607 et 1610. *Mérovée*, *Panthée*, *Polixène*, *Saül* et *la Mort de Henri IV* étaient des tragédies avec chœurs. On assure que la dernière fut jouée devant Marie de Médicis. Un critique du temps dit que le plaisir que procurent ces ouvrages est celui que donne une farce. ARTHUR POUGIN.

—

Les débuts de M. Anatole France (LIV ; LV, 492). — M. Anatole France se rappelle volontiers, avec tendresse, les vers de ses débuts, témoin ce billet inédit qu'il adressait à Willy (Gauthier Villars) :

Vous avez pitié des pauvres vieux vers oubliés et perdus. Vous les recueillez, mon ami, comme cet ami de Schwob qui donnait la pâture, non pas aux petits des oiseaux, mais aux parents âgés des oiseaux. Vous êtes bon pour Homaï.

La pauvre enfant ! Quand elle était jeune, elle avait l'air assez oriental avec ses méchantes étoffes de bazar ; aujourd'hui, j'ai une peur horrible d'apprendre qu'elle chante dans les cours. Il est dur de vieillir et d'entraîner dans la vieillesse les filles de son rêve. C'est que je voulais vous dire, mon Willy, et aussi, et surtout...

La fin est une allusion à celle qui les disait si joliment, ces vers, Colette, et dont le nom aujourd'hui célèbre par la magie d'un talent d'écrivain, appartient à cette chronique de Paris, dont les couronnes de roses ont aussi leurs épines.

—

Livres hâtivement publiés (LV, 616). — Parmi les livres écrits, composés, imprimés et publiés à la hâte, je citerai celui de Francisque Sarcey, intitulé : *Le Siège de Paris*, impressions et souvenirs (Paris, Lachaud, 1871, 1 vol. in-12). Sur la feuille de garde de l'exemplaire de la première édition que je possède, se trouve cette note à l'encre du premier propriétaire de l'ouvrage : « J'ai acheté le présent volume à Paris, le 17 février 1871, c'est-à-dire au moment où il a paru. Ni l'auteur ni l'éditeur n'ont perdu leur temps, attendu que l'épilogue a été écrit le 12 février ». En effet, à la page 347 et dernière, on trouve cette mention : « Dimanche, 12 février 1871 ». Et plus bas : Imprimerie Paul Dupont. F. R.

*
* *

Stace, dans la dédicace de son premier livre de poésies diverses ou *Sylvæ*, s'étend avec complaisance sur la

rapidité avec laquelle il avait composé ces poésies. « Aucune ne m'a coûté plus de deux jours, dit-il. Quelques-unes même ont été faites.. dans l'espace d'une journée.... Les vers sur la statue colossale de Domitien, pour laquelle l'empereur a eu l'indulgence de solliciter ma muse, j'ai dû les livrer le lendemain de l'inauguration ».

Gaspard Barthius, savant allemand, écrit Baillet, dans la *Vie des enfants célèbres*, p. 296, fit un traité sur la manière de lire utilement les auteurs de la langue latine, depuis Ennius jusqu'à la fin de l'Empire romain, que l'auteur assure ne lui avoir coûté qu'une journée de 24 heures.

Suivant l'auteur des *Curiosités biographiques*, Paris, Paulin, 1846, p. 56, l'italien Ferreri, composa, en trois jours, son poëme latin : *Lugdunense somnium*, de mille vers hexamètres sur Léon X.

Suivant le même auteur, l'*Eloge de la folie* d'Erasme ne demanda que sept jours de travail.

Guillard Danville, auteur de la *Chasteté*, poëme héroï-comique (1624 - in - 12), se vante d'avoir composé jusqu'à 900 vers en 12 jours.

Voltaire, à l'âge de 69 ans, en 1763, fit la tragédie d'*Olympie*. « C'est l'ouvrage de six jours », écrit-il à un ami, qui s'empressa de lui répondre qu'il n'aurait pas dû se reposer le septième. Dr BILLARD.

—

Ouvrages sérieux mis en vers T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LX ; LII ; LIII ; LIV ; LV, 89, 486). — J'ai vu récemment un ouvrage dont la mention que je fais ici pourra intéresser ceux de nos collaborateurs qui recherchent ce genre d'ouvrages :

C'est un traité sur l'art des accouchements, par le docteur Sacambe, intitulé la *Lucinade*. Cet ouvrage, édité en 1815, en était à sa 4e édition, il comporte en dix chants plus de dix mille vers.

BEAUJOUR.

* * *

Du *Petit Journal*, 30 avril 1907 :

Il y a pourtant encore, en ces temps troublés où nous vivons, des gens qui poursuivent d'autres chimères que la chimère sociale.

Le tribunal d'Etampes vient de juger pour délit de mendicité un vieux bonhomme de chemineau sur lequel on trouva, en le fouillant, d'abord un copieux manuscrit poétique, ensuite une somme de 1.100.

Comme le président lui demandait pourquoi, possesseur d'une telle somme, il s'abaissait à mendier pour vivre, le vieux lui répondit qu'il réservait cet argent pour payer l'édition du grand ouvrage en vers qu'il avait composé sous ce titre : *la Réforme de la Grammaire*, et dans lequel il avait mis toute la syntaxe en chanson.

Pauvre vieux mendigot-poète !... N'est-il pas admirable d'ingénuité ?... Il me rappelle ce sympathique brigand italien dont parle quelque part Stendhal, si je ne me trompe, et qui rançonnait les passants pour payer les frais d'impression des vers qu'il faisait dans sa retraite, afin de se délasser de ses journées de rapines.

En voilà un au moins qui ne rêvait pas.

—

Imposer et en imposer (LV, 392, 489, 542, 594, 646). — Imposer et en imposer sont deux manières de dire ayant un sens analogue, mais non identique.

Imposer se prend en bonne part, *en* imposer plutôt en mauvaise part.

Imposer, c'est inspirer du respect, une certaine admiration. En imposer, c'est intimider.

Exemples : Le Mont-Blanc impose par sa grandeur et sa majesté. Il est imposant.

Le brigand *en* impose par son attitude menaçante. Le brigand n'est pas imposant : il intimide.

Celui qui en impose est souvent un imposteur. LÉON SYLVESTRE.

—

Diable de fille (LII 225, 485, 880, 991 ; LIII, 204). — Le changement de nombre suffit pour mettre en évidence le rôle du diable dans cette locution exclamative ou non :

Ces diables de gens (*Suite du Ment. I, 1*)
Et tu m'oses jouer de ces diables de tours !
MOL. *Sgan. 6*

Quels diables de propos nous tenez-vous donc là ? GRESSET.

De vos diables de vers détestant la manie.
(PIRON, *Métrom. I, 8)*

Ces diantres de chemins (*Sévigné 335*).

Diable y est adjectif, il s'agit en effet de tours *diaboliques*, de *méchantes* gens, de propos *insensés*, de *mauvais* vers, de *vilains* chemins. De même au féminin.

Quelle diable de conversation (*Pourc. I, 8)*.
Quelle diable de fantaisie (*Mal. im. I Intés.*)
Quelle diable de femme (HAMILTON, *Gram.*)
Quelle diantre de cérémonie est-ce là ? (*L'Avare, III*, 5).

signifient : quelle conversation *singulière*, quelle fantaisie *étrange*, quelle cérémonie *bizarre* ! cette femme *déconcertante*, *endiablée*, et *diable* y est encore adjectif. C'est la doctrine de Littré, précise, formel cette fois : « On remarquera que, en cet emploi, *diable*, si le substantif est féminin (?) devient adjectif (II, 1145 — 12°) De sorte que l'on n'hésitera pas à écrire au pluriel : *Diables de filles* ; mais alors que devient l'accord en genre ? L'exception, plutôt curieuse, n'est pas réelle, car il faut le dire, avec toute la modestie que cette constatation impose, *ange* n'a pas de féminin... Victor Hugo a bien écrit :

Par votre ange *envolée* ainsi qu'une colombe,

mais comme la syllabe y est transparente, c'est la princesse Marie d'Orléans qui est là entre deux immortalités. *Diable* n'en a pas davantage, il est masculin au sens propre, et au figuré, il garde la même signification, sinon le même rôle :

Cette diablesse de Mme R... (SÉVIGNÉ 17, I, 89).

Votre diablesse d'imagination (VOLT. *Fréd.* 129).

Littré, en effet, semble établir une distinction quand il s'agit du masculin, du pluriel ou bien du *féminin*, et il renvoie à « la construction de DE, entre un substantif... et un autre substantif, dans laquelle le nom construit avec *de* ne fait que déterminer le nom précédent » puis dominé sans doute par l'analogie grecque ou latine (Ῥόδος ἡ νῆσος *l'île de Rhodes ; Flumen Arar* QUOD) il analyse : complément déterminatif ou apposition :

Un fripon d'enfant (LA FONT. IX, 2) c'est un fripon qui est un enfant ;

Mon bourreau de maître, c'est mon bourreau qui est mon maître, et ainsi de suite, ajoute-t-il (II, 957 — 3°).

De sorte que :

Un diable de ménage (Suite du Ment. I. 1) serait non plus un ménage *infernal*, mais un diable qui serait un ménage ; après quoi,

Sa chienne de face (ECOLE DES F. IV. 2) deviendrait une chienne qui serait sa face, à moins que ce ne soit sa figure qui est *cynique?*

.... Un diable de neveu
Me fait par ses écarts mourir à petit feu !
(*Métrom. II, 4*).

C'est ce qui l'a obligée à signer ce diantre de formulaire ! (SÉVIGNÉ 20 XI, 64).

Pour en finir avec ces gallicismes distincts et ces généralisations outrées, voici deux exemples décisifs : *Ce démon de femme*, *Cette diable de femme* (SGANARELLE ?) où le déterminatif avertit qu'ils ne sauraient se résoudre en éléments semblables. *Un saint homme de chat* (LA FONT. VII, 16) n'est donc pas un saint homme qui serait un chat, mais un chat qui pose pour la sainteté ; dans *Ce nigaud de Louis*, c'est Louis qui est suspecté de niaiserie ; enfin *c'est une drôle d'idée* (VOLT.) *c'est insensé de raisonner ainsi*, donne à l'analyse : *De* raisonner ainsi cela est insensé, cela *en* est une *d'*idée drôle ! Les Grecs qui disaient patriotiquement Ἡμεῖς οἱ Ἕλληνες, ne disaient-ils pas par exception : Ὁ Εὐφράτης ποταμός ? Mais mon avis est trop peu autorisé : c'est une antienne que je porte.

POËNSIN-DUCREST.

—

Chariot Malbrough (T. G., 703 ; XLIII ; XLIX ; LIV, 986). — A propos de la question que j'avais citée d'après le journal anglais *Notes and Queries*, et concernant les privilèges accordés par les anciens rouliers aux chevaux qui avaient les quatre pieds blancs, je m'aperçois que, sous des rubriques différentes, cette question, comme beaucoup d'autres, avait déjà figuré à l'*Intermédiaire*. Voir (Vol. XLIV, 106, 241). Les chevaux francs de péage ; et plus anciennement : (vol. XXVI, 601 ; XXVII, 173) Avoir les quatre pieds blancs. Mais il y a encore place pour des réponses.

OLD POT.

—

Table du pouvoir actuel de l'argent (LV, 57). — Cette question a été posée sous une autre forme dans l'*Intermédiaire*, numéro du 20 octobre 1906 (LIV, 555) ; je crois que notre collègue pourrait utilement être renseigné par l'ouvrage de M. le vicomte G. d'Avenel (Colin éditeur) que j'indique déjà (LIV, 832).

ALEXANDRE REY.

—

Les premières femmes conquérantes des diplômes masculins (LIV, 2, 3, 68, 71, 157, 158, 159, 210, 711). — La première femme logiste en sculpture :

La seule élève femme de l'Ecole des beaux-arts qui s'était présentée au concours pour le grand prix de Rome de sculpture,

Mlle Heuvelmans, a été admise (avril 1907) à monter en loge.

C'est un beau succès pour le féminisme. Il était d'ailleurs escompté : cette jeune artiste, depuis deux ans qu'elle suit les cours de l'Ecole, n'avait pas remporté moins de quatorze prix ou autres récompenses.

Admise dans l'atelier de M. Marqueste, elle avait obtenu, dès 1905, le prix Hugnier, et on lui décernait, le 19 mars dernier, une « première médaille ».

—

Voitures automobiles (LV, 14, 156). — Dans un petit article portant le titre ci-dessus, M. Mirefleur raconte que Louis Desnoyers avait eu la « vision » des fiacres automobiles et des autobus.

« Et ceci, ajoute-t-il, a été écrit en 1832 ! »

M. Desnoyers n'est pas le premier à avoir eu pareille « vision ».

J'ai sous les yeux un vieux manuscrit de 1817 qui a appartenu à M. Galbaud-Dufort, de Nantes. C'est son gendre, M. de Frémont, qui a bien voulu me le prêter.

« M. l'abbé Souffrant, y est-il rapporté, a dit à MM. de Charette (le père du général actuel), Terrien de la Haye, et Pavret de la Rochefordière, qui étaient allés le voir en 1817 :

. . . .

Je ne sais comment cela se fera, mais je vois que les voitures marchent avec la vitesse de l'oiseau. »

Ainsi qu'on le voit un pauvre curé de campagne (M. l'abbé Souffrant était curé de Maumusson, près d'Ancenis, et bien connu dans la Loire-Inférieure) a bel et bien prédit en 1817 l'invasion des automobiles à laquelle nous assistons.

Comte de Cornulier-Lucinière.

—

Les filets de Saint-Cloud (LV, 555, 662). — Dans ses curieuses *Recherches historiques et critiques sur la Morgue*, parues en 1860, chez Ad. Delahays, M. Firmin Maillard a traité la question des filets de Saint-Cloud, au dernier chapitre de son petit volume. Voici quelles sont ses conclusions :

Les filets de Saint-Cloud n'ont jamais existé administrativement : il n'y a aux archives de la Préfecture de police aucun arrêté, aucune ordonnance les concernant, à ce que m'a assuré du moins M. Labat, le savant archiviste de l'Hôtel. Le fait s'est naturellement confirmé à la mairie de Saint-Cloud.

Maintenant, il y a, en effet, des filets attachés au pont de Saint-Cloud ; ces filets appartiennent à des pêcheurs qui ont obtenu l'autorisation de garnir le pont, à l'exception de l'arche marinière par laquelle passent les bateaux, les trains de bois, etc.; il est donc tout naturel que ce que la rivière charrie vienne s'y arrêter, et on a pu quelquefois y trouver des cadavres, je dis quelquefois, parce que j'ai toujours entendu exagérer ce fait... et qu'en réalité les filets n'envoient pas à la Morgue un cadavre par année.

Patchouna.

—

Grippe et influenza : de quand datent ces mots ? (LV, 393). — On lit dans le *Moniteur Universel* du 5 février 1837 :

La première chambre de la cour Royale était composée seulement du président et de cinq conseillers, les autres étant retenus par l'*influenza*. Eugène Grécourt.

* * *

Il y a quelques années je lisais les Mémoires de Mme d'Epinay ; dans une lettre adressée au conseiller Tronchin, vers 1760, car je ne puis préciser, elle parlait de l'influenza ; le mot était donc employé à l'époque. E. A.

—

La semaine des quatre jeudis (LV, 618). — On lit dans le *Dictionnaire* de Trévoux, Paris 1752, tome IV, page 1213 :

On dit proverbialemant, en parlant d'une chose impossible, qu'elle se fera la semaine des trois jeudis, trois jours après jamais ; quoique en parlant en Astronome, elle put arriver à l'égard de deux hommes, dont l'un aurait fait le tour de la terre en allant par l'Orient, et l'autre par l'Occident, et qui en rencontrerait un troisième qui n'aurait bougé du lieu, car alors chacun pourrait compter un jeudi en trois jours différents.

Boockworm.

* * *

« Supposons qu'un voyageur s'embarque à la Rochelle, pour aller vers les Indes Orientales. Quand il sera arrivé à la distance de 180 degrés de longitude, qui est la moitié du tour de la terre, il aura déjà minuit lorsqu'on n'aura encore que midi à la Rochelle, parce qu'il sera au méridien opposé : il s'ensuit qu'en achevant le tour de la terre, il aura 24 heures de plus que ceux de la Rochelle ; ce qui fait un jour entier.

Donc, s'il est mercredi à la Rochelle, quand il y est revenu, il sera déjà *jeudi* pour lui. Le lendemain est le jeudi de la

Rochelle. Voilà donc déjà *deux jeudis* ; pour en trouver un troisième dans cette même semaine, nous ferons partir du même lieu un autre voyageur, qui ira de la Rochelle vers l'Occident. Quand il aura atteint le 180me degré, il se trouvera au méridien opposé à celui de la Rochelle, et ne sera encore qu'à mardi à minuit, quand on aura déjà midi du mercredi à la Rochelle. Et comme la chose est très possible, si celui qui est allé du côté d'Orient, et celui qui a pris la route vers l'Occident se rencontroient, ils se trouveroient en différence de 24 heures ; parce que l'un en auroit perdu 12 en s'éloignant insensiblement du soleil de 180 degrés sur l'équateur, et que l'autre en auroit au contraire gagé 12 en prévenant de 180 degrés le lever du soleil. Ainsi celui qui seroit allé du côté d'Occident, auroit, par exemple, minuit du samedi au dimanche, dans le même moment que l'autre auroit minuit du dimanche au lundi.

I. Le mercredi de la Rochelle est le jeudi de celui qui est allé par l'Orient, parce qu'il a un jour de plus.

II. Le jeudi de la Rochelle.

III. Le vendredi de la Rochelle est *le jeudi* de celui qui est allé par l'Occident, parce qu'il a un jour de moins.

Tout ce mystère géographique consiste à bien remarquer que celui qui va vers l'Orient va toujours vers le jour, et que plus il va en avant, et plûtôt (*sic*) le soleil se lève pour lui : ainsi il rencontre bien plûtôt (*sic*) le lever du soleil, que ne fait celui qui va vers l'Occident, puisque ce dernier va toujours perdant le jour ; et que plus il va en avant, et plus tard le soleil se lève pour lui. » F. NISIAR.

* * *

Je relève dans les *Antiquitez chroniques*... de Paris, de Corrozet, le passage suivant :

> On dit qu'un pape voulant faire entrée dans Paris au Jeudy, pour ce qu'il plut, elle fut différée jusques au vendredy, auquel jour, pour la revérence de l'entrée, on mangea chair, et fut nommé Jeudy, et la semaine des deux Jeudis.

Pour justifier l'expression populaire de la semaine des quatre jeudis, employée pour exprimer l'idée d'une chose impossible, connaît-on une anecdote servant de pendant à celle rapportée par Corrozet ?

E. M.

Brididi, Chioard, Pritchard, Valentin (LV, 336,491). — Chicard se nommait Levêque.

Comment il fut baptisé Chicard ? Ce fut le duc d'Orléans qui lui donna ce nom à un banquet des marchands de cuir, en 1837, aux Vendanges de Bourgogne. L'un des plats contenait un pâté dans lequel, pour chair vivante, on avait introduit une charmante jeune fille. C'était une des farces de Levêque, organisateur de ce banquet. A cette vue, le duc d'Orléans de s'écrier : « Oh ! c'est chic ! » et les convives du duc, en désignant Levêque : « Voilà le chicart ».

C'est à cette époque que j'ai connu Levêque, étant venu à ce banquet chercher mon père qui s'y trouvait.

Plus tard, j'eus dans ma compagnie. Levêque ou Chicart pour porte-drapeau. Il avait l'habitude de nous donner des sobriquets. On m'appelait le voyageur. Nous avions Salis, le Haricot, un gros négociant en légumes ; un négociant en toiles, au nez bourbonnien, qu'on appelait Louis XIV ; un autre, né à Dijon, qu'on avait baptisé Moutarde. Duval, le créateur de bouillons de ce nom, était l'assidu de nos réunions bruyantes : on l'appelait le Sapeur.

Nos rendez-vous étaient au café du Cloître, 9, rue Mauconseil, où venaient, avec Chicart, marchand de cuir dans le quartier, ses amies Mogodor et Clara.

EUGÈNE LOMBARD.

—

Arbres de Sully (T. G., 689 ; XL ; XLI ; XLIV ; XLVI ; XLVII ; LV,545). — A Cutz, près de Noyon (Oise), il existe un énorme tilleul, sur la place publique de ce chef-lieu de canton, au moins aussi gros que celui de Planay. Bien loin d'être un arbre de Sully, il passait déjà pour un arbre d'une remarquable dimension, au temps de Henri IV : c'est tout dire !

Nous pourrions d'ailleurs citer des rangées de tilleuls datant respectivement de un siècle, de deux siècles, etc. Or, ces rangées d'arbres ne croissent, en moyenne, que de un pied de diamètre *tout au plus*, par siècle. Cela nous donne, en moyenne, des tilleuls de 3 pieds de diamètre, au bout de trois siècles ; c'est-à-dire de 3 mètres de tour, et non de 7 ou 8 mètres. Il résulte de là que nos tilleuls de Planay et de

Cutz, loin d'être des arbres de Sully, sont âgés de sept ou huit siècles, et avaient déjà quatre ou cinq siècles, du temps de Henri IV : si ce n'est plus encore !

Dr Bougon.

—

Vidimus (LV, 502). — Pour peu qu'on soit, ou qu'on ait été chercheur de vieux documents, on a trouvé ce mot : tantôt sous sa forme latine, tantôt sous la forme fançaise quoique peu usitée, du verbe vidimer. Je crois que ce que le mot *vidimus* a exprimé aux époques où on s'en est le plus servi, s'est modifié suivant les siècles.

Aujourd'hui où on ne s'en sert plus, le mot collation, n'exprime pas, il me semble, absolument la même chose. On collationne une copie ou expédition qu'on vient de faire, sur un acte dont l'original est toujours conservé et gardé précieusement. Le vidimus des temps anciens était gardé non moins précieusement ; mais l'acte auquel il donnait lieu, était plutôt descriptif que copie littérale.

Un personnage revêtu d'une autorité généralement reconnue ; le plus souvent un dignitaire ecclésiastique, ou à son défaut, un simple prêtre, consacrait par son *vidimus*, ce qui était destiné à devenir une autre minute, tirée de sa demeure pour être déposée, et appartenir à un fonds nouveau.

Rien ne peut d'ailleurs donner une plus juste idée de cette sorte d'acte, que ce qu'on trouve dans plusieurs passages du vaste manuscrit de Dom Fonteneau que possède la bibliothèque municipale de Poitiers.

En voici un exemple tiré du tome V, page 413 de cet ouvrage :

Universis prœsentes litteras inspecturis, Jocosus archypresbiter Montis Morillii, salutem in domino Noveritis nos vidisse, etc.....

Et plus loin :

Hoc est testamentum Audeberti de Tremolia, anno domini Millesimo Ducentesimo quadragesimo septimo. Die Mercurii post Inventionem Sancti Stephani.

Il me paraît inutile de donner ici le texte entier de ce testament ; mais pour que l'auteur de la question, M. de la Veronne, puisse bien se rendre compte de la forme de l'acte, je termine ma citation de dom Fonteneau, comme il termine lui-même sa description.

L'original est dans les archives de la Colombe. L'écriture est semblable à celle de la fin du XIIIe siècle, beaucoup d'abréviations ; des virgules sur les *i* au lieu de points ; et en quelques endroits des points pour séparer le sens des phrases.

Au bas pend une petite bande de parchemin avec un sceau de cire verte à demi rompu, qui représente dans un goût gothique, deux hommes en l'attitude de prédicateurs ou de personnages qui conversent. Le contre-scel représente un mouton passant, la tête tournée de côté. On ne peut lire dans la légende que le mot secretum.

Concernant cette abbaye de la Colombe dont il est ci-dessus question, et se rapportant à son temporel, j'ai aussi copie d'un vidimus de 1750 par Messire Vrignaud, sieur de Richefort, chanoine du Dorat, pour authentiquer et faire « dépo-« ser au trésor de l'Eglise de Brigueil, un « acte dont l'original signé Dom Doucet « prieur de la Colombe, Thibaudeau, prieur « de Saint-Pierre-de-la-Trimouille, et « et Cusson, curé de Brigueuil est du « 10 août 1688.

La Colombe n'existe plus aujourd'hui en tant qu'abbaye.

M. A. B.

—

Les roues de fortune (LIV, 228, 371, 432, 480, 545, 601, 653, 772, 823). — Du choc des opinions jaillit la lumière. Voici un passage d'un auteur, maintenant un peu oublié, qui peut jeter un certain jour sur la question des « roues de fortune. »

Les cloches ne furent dans leur origine que des sonnettes qui se plaçaient autour d'un cercle de bois, à la porte de l'église. La tradition de cette sonnerie primitive s'est maintenue dans la province ecclésiastique de Lyon, dans l'église rurale de Monthelon, au diocèse d'Autun.

(Chevalier J Bard. *Nouveau guide général d'archéologie sacrée.* Lyon 1847, 2 éd. p. 54).

Ces sonnettes formaient une sorte de carillon, et les *quinze* cloches qu'Angilbert gendre de Charlemagne, fit placer dans chacune des deux tours qu'il avait fait construire, vers 798 sur l'église du monastère de S. Riquier, ne pouvaient être que des clochettes destinées au même usage. L'idée de les suspendre autour d'un cercle pouvait venir du « crepitaculum » des Romains qui eux-mêmes la tenaient du « sistrum » des Egyptiens.

Frédéric Alix.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Santerre au 18 brumaire. — Quand Bonaparte prépara le coup de Brumaire, il avertit Santerre, le fameux brasseur, qu'il n'oubliait point son rôle au faubourg Antoine : « Faites lui savoir, dit-il, que je le fusillerai si le faubourg s'agite. »

Santerre se le tint pour dit. Il alla se terrer, en quelque trou, mais n'y fut point autrement rassuré, car on lui prêtait un rôle hostile et actif. Il se rappela qu'il avait un ami dans Berthier, et fit en sorte de l'intéresser à son cas.

Il crut prudent, au surplus, de bien marquer qu'il n'avait nullement l'intention de tirer son grand sabre contre Bonaparte, pour ce qu'il prévoyait tout ce que ce geste héroïque pourrait lui causer de désagrément.

Le pauvre Santerre, à ce moment, un peu bien piteux, méritait, par trop, de s'entendre dire : « qu'il n'avait de Mars que la bière. »

Les lignes suivantes, tirées des Archives nationales, nous initient à cette particularité des derniers jours de la vie du fameux brasseur du faubourg Antoine.

ce 23 Brumaire an 8

Santerre au Citoyen Sieyes Consul

Citoyen,

J'apprends par les journaux que l'on me fait jouer un rôle à Paris et que je dois être arrêté.

Je suis à la campagne depuis le 19. Depuis 4 ans, j'y suis presque toute l'année. Je ne me mêle point de ce qui regarde le Gouvernement. Depuis 4 ans, je n'ai pas mis les pieds au faubourg Antoine.

J'espère que vous n'ajouterez pas foy aux calomnies lâchées contre moi, par suite d'éloge, et que vous ne souffrirez point que ma liberté soit interrompue.

Salut et fraternité,
SANTERRE.
enclos du Temple à Paris.

En marge :

Renvoyé au ministre de la police générale, Sieyès.

F 7. 6224. DM. 4548.

25 brumaire an 8

Le Ministre de la Guerre
au Ministre de la Police

Je vous envoie, mon cher Collègue, une lettre que je reçois de Santerre, citoyen dont on ne peut oublier les services rendus à la liberté.

Je suis certain que Santerre sera toujours rallié aux amis de la République.

Salut et Fraternité,
ALEX. BERTHIER.

Mandez-moi ce que je peux répondre au Cen Santerre qui est mon ami.
(*de la main du Mtre*)

(La lettre de Santerre à Berthier n'est pas au dossier).

27 Brumaire 8

Le Ministre de la Police Générale
au Ministre de la Guerre.

J'ai reçu, mon cher Collègue, avec votre lettre du 25 Brumaire celle du Cen Santerre.

Les services que ce Cen a rendu à la cause de la liberté sont trop présents à l'esprit des républicains pour que je puisse les oublier.

Vous pouvez en conséquence, dissiper les inquiétudes qu'il aurait pu concevoir et l'assurer que l'intention du Gouvernement n'est pas de persécuter ceux qui, comme lui, ont donné des gages à la Révolution.

Cette minute est évidemment de Fouché.

—

Une petite-cousine de Cyrano de Bergerac, marchande de pâte de guimauve. — En feuilletant les archives commissaire Chénon, je trouve cette curieuse plainte d'une arrière-petite-cousine de Pierre de Cyrano, oncle du héros de Rostand :

14 février 1754. — L'an mil sept cent cinquante quatre, le jeudy quatorze février quatre heures de relevée en l'hôtel et par devant nous, Pierre Chenon, conseiller du Roi, commissaire au Châtelet, est comparue Marie-Anne de Ciranno Bergerat (*sic*), dite Guy, épouse du sieur Jean Verneau, bourgeois de Paris. Elle seule privilégiée en France pour la composition et distribution de la pâte de guimauve et suc de réglisse sans sucre, demeurante à Paris, rue Saint-Honoré, vis à vis la croix du Trahoir : laquelle nous a rendu plainte contre la veuve Turban colporteuse sans qualité de pâtes de guimauve et sucs de réglisse, demeurante présentement rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré ; et dit que quoique la plaignante ait l'avantage de distribuer ses pâtes avec succès et que son privilège soit sans exception à l'inclusion de tout autre, ladite veuve Turban s'est immiscée de contrefaire et de débiter de pareilles marchandises ; la plaignante qui pourroit d'abord en souffrir jusqu'à ce que le public fut désabusé de cette mauvaise composition, auroit cependant toléré cette entreprise si la Vve Turban ne venoit journellement à la porte de la plaignante

pour arrêter ceux qui viennent chez elle acheter quelques-unes de ces pâtes, en leur disant que la plaignante ne débitoit que de mauvaises pâtes sans permission, que même elle les manquoit, et que c'était elle, Turban, qui possédoit le secret de la bonne composition ; que non contente de ce, elle apposte des gens pour tenir de pareils discours et faire de pareilles manœuvres ; et comme ces menées attaquent l'état de la plaignante, qu'elles lui portent un préjudice considérable, sa réputation est compromise et qu'elle entend faire valoir les droits de ses privilèges et par conséquent en faire imposer à tous égards à la dite Vve Turban, elle est venue du tout nous rendre plainte, de laquelle elle nous requiert acte a elle octroyé pour lui servir et valoir ce que de raison.

et a signé :

Marie-Anne de Cyrano de Bergerac. (1)

La parenté de cette vendeuse de pâtes de guimauve et de sucs de réglisse avec l'auteur de l'*Histoire comique des Etats et empire de la lune et du soleil* n'est pas douteuse, et si le commissaire écrit : « Ciranno Bergerat » la plaignante signe la minute : « Cyrano de Bergerac » ; de plus nous pouvons donner ses ascendants.

Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, père du poète avait deux sœurs et deux frères savoir :

1. — Anne de Cyrano, épouse de Jacques Stoppar, trésorier des offrandes et aumônes du Roi.

2. — Catherine de Cyrano qui devint prieure des Filles de la Croix.

3. — Samuel de Cyrano qui fut trésorier des aumônes de l'Hôtel-Dieu.

4. — Pierre de Cyrano qualifié en 1619 de bourgeois de Paris et en 1623 de « trésorier des offrandes, aumosnes et dévotions du Roy. »

Ce dernier, veuf en premières noces de Charlotte Genne, épousa Marie Lecamus dont les parents étaient bourgeois de Paris, et eut de ce second mariage une fille, Marie de Cyrano, mariée en 1642 à Honoré Morel, contrôleur général ; et un fils qu'il nomma également Pierre. Il mourut le 20 septembre 1645.

Son héritier, Pierre de Cyrano, lui succéda dans sa trésorerie, et c'est chez lui que le poète Cyrano de Bergerac, son cousin, rendit le dernier soupir.

Le 20 janvier 1658, Pierre de Cyrano épousa Marie Doussin qui lui donna une fille. Marie-Elisabeth, baptisée le 7 avril 1661 à Saint Eustache ; et un fils, Jérôme-Dominique de Cyrano, qualifié en 1694 d' « escuier » et sieur de Saint-Laurent.

Jérôme eut pour femmes ; 1° Simonne Landois morte en 1719 ; 2° Marie Cherbois couturière qu'il épousa le 24 février 1721.

C'est de cette seconde alliance que naquit en 1728 et fut baptisée le 1er novembre à Saint-Roch, Marie-Anne de Cyrano, mariée à Jean Vergnaud et plus tard, devenue veuve, notre fabricante privilégée de pâtes convola avec Jean Olivier Boutray, écuyer, conseiller du Roi, quartinier, échevin de la ville de Paris, ancien garde et grand-garde du corps de la mercerie. Ici s'arrêtent les renseignements que nous possédons sur cette branche de de la famille de Cyrano.

(Revue des Questions Heraldiques, 1899 : *Les Cyrano de Mauvières et de Bergerac* par le vicomte de Poli, et la notice dont Yve-Plessis et moi avons fait précéder les *Lettres d'amour de Cyrano de Bergerac*, Paris, 1905). Gaston Capon.

(1) Arch. Nat. Y. 11 321.

—

Un descendant de Confucius. — Les collectionneurs de cartes de visite sortant de l'ordinaire attacheraient du prix à la suivante :

Kong-Hien-Ho

72e descendant de Confucius, attaché commercial à la légation impérial de Chine à la Haye

Dans la noblesse internationale personne ne peut, à beaucoup près, montrer un arbre généalogique comparable. Les Bourbon, les Habsbourg, les Hohenzollern et les princes de la Maison de Savoie sont de bien petits garçons à côté du modeste attaché commercial chinois de la légation de La Haye. Confucius vivait cinq siècles avant Jésus-Christ. Kong-Hien-Ho étant son soixante et douzième descendant, cela fait des générations de trente-trois ans environ, ce qui est normal.

O. S.

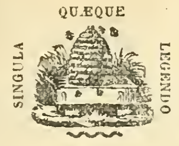
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LV° Volume | Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois | 20 Mai 1907.

43e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1148 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

Saint Vincent de Paul. — Ses restes. — La châsse de saint Vincent de Paul, contenant ses restes, vient d'être transférée à l'étranger par les religieuses expulsées qui en étaient les gardiennes. Elles ont voulu ainsi les soustraire à toute profanation. Sait-on comment s'est faite cette translation ?

N'y avait-il de restes de saint Vincent de Paul en France que ceux que contenait cette châsse ? Dr L.

(Voir *Intermédiaire*, T. G., 812).

—

Biribi. — On insiste de différents côtés pour connaître l'étymologie de Biribi. La question que nous avons posée (LV) reste sans réponse. L'origine de ce mot si célèbre serait-elle donc absolument inconnue ?

—

Traité historique ; manuscrit à identifier. — Un de mes amis possède l'original d'un traité passé entre Charles IX et les députés du prince de Condé : cardinal de Châtillon, comte de la Rochefoucault et de Bouchavannes, seigneurs, gentilhommes et autres de la religion prétendue réformée.

Ce traité est daté du iije jour de mars 1568. Sans indication de localité.

Serait ce peut-être l'original de la paix de Longjumeau qui fut signée le 23 mars 1568 ?

Le traité dont il s'agit existe-t-il aux Archives nationales ? HENRY PRIOR.

—

Amédée de Savoie. — J'ai sous les yeux une quittance de 9166 livres 30 sols 4 deniers, consentie le 1er mai 1740, par Amédée de Savoie et Marie-Anne de Savoie pour le terme du mois de mai de la pension de cent dix mille livres, qui leur a été allouée sur le trésor royal.

Pour quelles causes et à quelle date cette pension fut-elle été allouée ? ARM. D.

—

Enfants du duc de Reichstadt. — Une légende sans consistance, veut que l'archiduc Maximilien, empereur du Mexique, ait été fils du duc de Reichstadt. Nous n'insistons pas sur ce dire ; mais le duc de Reichstadt n'a-t-il pas eu d'enfants, ou plutôt n'y eut-il pas des personnes qui se prétendirent ses fils et revendiquèrent ses droits ? U. N.

—

La tombe du diacre Pâris. — Je voudrais savoir ce qu'est devenue la tombe du diacre Pâris ?

La question a déjà été posée ici-même, mais les réponses ont été contradictoires et le sujet est bien loin d'être épuisé.

G. D'A.

Frères et amis. — Pendant la Révolution, les républicains s'appelaient volontiers entre eux, soit dans leurs écrits, soit à la tribune : « Frères et amis... »

Cette dénomination date-t-elle seulement de l'époque ? Et sait-on quand furent employés pour la première fois ces trois mots dont se gaussaient si volontiers les contre-révolutionnaires ?

Sir Graph.

—

Le mouvement insurrectionnel de 1807 en Vendée. — Dans quel ouvrage historique pourrais-je trouver des détails sur le mouvement insurrectionnel qui se manifesta en Vendée pendant les mois de février et mars de l'année 1807 ?

Comte M. A.

—

Une comédie de Billaud-Varenne. — Avant d'entrer à l'Oratoire en qualité de professeur, Billaud-Varenne avait écrit, à La Rochelle, sous le titre : *La Femme comme il n'y en a plus*, une comédie satirique contre les dames de la ville. Les épigrammes en étaient tellement outrageantes que l'auteur dut fuir devant la réprobation générale.

Sait-on si cette comédie fut imprimée, et, dans le cas contraire, ce qu'elle est devenue ?

H. Quinnet.

—

Une histoire inédite de Waterloo, par Stoffel. — Le colonel Stoffel, décédé le mois dernier, fut un officier de haute valeur et de vaste intelligence. Je l'ai vu travailler pendant des années aux cartes et au texte de son histoire de Waterloo, qu'il a eu le temps d'achever avant sa mort et qui doit être une œuvre extraordinairement intéressante. Il prétendait que le récit de la fameuse bataille ne pouvait être écrit que par un soldat. Il avait fréquenté bon nombre de survivants de l'épopée et il parlait de l'armée impériale comme s'il en avait lui-même fait partie. Sait-on à qui le colonel Stoffel a laissé son manuscrit ?

La Résie.

—

Smyrne. — Institut scientifique européen de Smyrne. — Qu'était l'institut scientifique européen fondé à Smyrne en 1849, par le Dr Weylandt et qu'était lui-même le fondateur de cet institut (nationalité, fonctions, etc) ?

Dr Fournié.

—

Caraman : dépêche de Londres sur la mort de Bonaparte. — Pourrait-on identifier le G. de Caraman qui a annoncé par dépêche au maire de Calais la mort de Bonaparte à Sainte-Hélène ? Cette dépêche, dont j'ai la minute, est datée de Londres du 4 juillet 1821.

A. L.

—

Crussol d'Acier. — Au mot Crussol, le grand dictionnaire *Larousse* mentionne qu'en 1567, Jacques Crussol-d'Acier, seigneur de Baudiné, capitaine calviniste : « ayant pris La Côte-Saint-André et la « tour de Saint-Quentin, repassa le Rhône « et marcha sur Roquemaure ».

A ce sujet on me dit avoir lu, quelque part, que Crussol, dans sa marche de la Côte Saint-André sur Saint-Quentin, s'empara du château de Châtonnay, situé entre ces deux villes.

Je serais heureux de savoir dans quel ouvrage je pourrais trouver quelques renseignements sur cette prise du château de Châtonnay et reconnaissant des détails qu'on me donnerait à ce sujet.

E. B. C.

—

Un buste de Gerbier, par Houdon, à retrouver. — Le célèbre avocat Gerbier (1725-1788) avait son buste sculpté par le grand artiste : ledit buste figurait, je crois, dans la vente qui a eu lieu après la mort de Houdon.

Un aimable et savant intermédiairiste serait-il en mesure de me dire ce qu'il est devenu ?

Albinoni.

—

Jeanne de Ginestous. — De qui était-elle fille ? (*France Protestante*, 2e édition, tome V, col. 663). Elle épousa noble André du Cros, seigneur dudit, habitant Saint-Germain-de-Calberte, diocèse de Mende.

Ils eurent un fils, Jean-Jacques, étudiant en théologie à Genève, en 1653, qui, en décembre 1656, épousait Anne de Gallatin, ceux-ci eurent à leur tour Pierre-André du Cros, pasteur à Saint-Hilaire de Lavit. Ce dernier se maria-t-il et eut-il des descendants ?

XVI B.

Anne Pas de Vassal. — Connaît-on, à la fin du XVIIIe siècle, une demoiselle, Anne Pas de Vassal ? A quelle branche des Vassal appartenait-elle ? — Quelques notes biographiques à son sujet seraient lues avec reconnaissance ?

J. M. ALLIOT.

—

Pasqualini. — Je lis dans une brochure intitulée « *Souvenirs biographiques C. T. Pasqualini* » Toulon, Aurel 1867 :

Il (Pasqualini) s'embarqua en qualité de chirurgien de marine. Il fit une campagne au Sénégal ; pendant la traversée... *il écrivit ses impressions de voyage.*

Pasqualini fit, de 1860 à 1863, un voyage non seulement au Sénégal, mais sur les côtes orientales et occidentales d'Afrique. *Ses impressions de voyage* ont-elles été publiées ? G. DE JOTHAN.

—

« M. de Prangins », bibliophile (XVIII siècle). — Sur le premier plat de la reliure, en veau plein, marbré, d'un exempl. de l'Edition originale de la comédie en cinq actes et en prose, *Le Fils naturel, ou les Epreuves de la Vertu* [de Diderot], in-8o, à Amsterdam, 1757, je lis ce nom, frappé en lettres d'or : « M. DE PRANGINS ».

Je ne découvre rien sur la personnalité de ce bibliophile, ni dans l'*Armorial* de J. Guigard, ni dans aucun des *Dictionn. Biogr.*, pourtant nombreux, que j'ai, sous la main. — Etait-ce, là, simplement, un nom de terre que s'était donné l'ancien possesseur du château seigneurial de Prangins, du canton de Vaud, en Suisse, avant que cette belle demeure ne devînt, sous le premier Empire, la propriété du roi Joseph Napoléon, d'abord, puis, de nos jours, celle de feu le prince Jérôme Napoléon, son neveu ?

ULRIC R.-D.

—

Madame de Rémusat. — Je désirerais connaître la descendance complète de madame de Rémusat, née Gravin de Vergennes, auteur des mémoires.

P. DU C.

—

Madame de Nansouty. — Même question pour madame de Nansouty, sœur de madame de Rémusat. P. DU C.

Madame de Sartrouville (XLV, 610).— On lit dans l'ouvrage du baron Larrey : *Madame Mère (Napoléonis Mater)*, tome II, page 373 :

Une dame de Sartrouville, parente du comte de Lacépède et alliée à deux généraux, avait hasardé au mois de juillet 1830 d'adresser une lettre à Madame Mère pour obtenir la faveur d'être nommée sa lectrice. En février 1831, madame de Sartrouville fut informée par le duc de Rovigo qu'elle était admise et attendue chez son Altesse le plus promptement possible et, déjà munie de deux lettres du général Savary, l'une pour Madame, l'autre pour le prince de Montfort (le roi Jérôme), la nouvelle lectrice parvint à destination.

Peut-on donner quelques renseignements sur cette dame de Sartrouville, auteur de souvenirs publiés en décembre 1839, dans « Le Capitole », journal quotidien ayant paru à Paris, du 15 juin 1839 au 3 décembre 1840 ? A. F.

—

Femmes soldats. — Antoinette Vittaux. — Dans la *Revue des autographes*, numéro d'avril 1907, Mme Charavay indique un curieux certificat délivré en 1793, par le général de division commandant en chef à Douai, à Antoinette Vittaux, native de Charolles en Bourgogne. Elle avait porté les armes pendant deux années dans le bataillon de Saône-et-Loire et avait obtenu des attestations avantageuses signées par le général Houchard. A quel titre cette demoiselle avait-elle été incorporée dans l'armée ? Ses états de services sont-ils connus ? Avait-elle des actions d'éclat à son actif ?

E. M.

—

Les crocodiles dans les monnaies romaines de Nîmes. — Certaines pièces romaines frappées à Nîmes, portent un crocodile sur l'une de leurs faces. Les Monétaires de l'époque d'Auguste mettant souvent pour la frappe des pièces, des attributs rappelant des faits saillants ou des objets le plus rencontrés dans leur région, cela ferait supposer qu'il y avait, il y a deux mille ans, des crocodiles à l'embouchure du Rhône. Y avaient-ils été amenés d'Egypte, ou bien habitaient-ils la région ? A quand remonterait leur disparition ? E. MOULLÉ.

Le trésor de Triel (en Seine-et-Oise). — Il existe à Triel une sorte d'usage qui veut qu'aucune propriété ne soit vendue sans que sur les actes des réserves très expresses ne soient stipulées au cas de la découverte du trésor de Jacques II.

Ce trésor aurait été caché près de l'église de Triel, dans une abbaye, lorsque Jacques II, fuyant la révolution d'Angleterre, venait se réfugier à Saint-Germain.

Nombre d'Anglais sont venus à plusieurs reprises, munis de parchemins, de plans, etc., et après avoir loué certaines maisons, se sont mis à faire des fouilles très importantes, mais infructueuses jusqu'à ce jour.

Quel crédit accorder à cette légendre ? Que valent (en tant qu'authencité) ces parchemins ? MOULLÉ.

—

Roland et ses compagnons d'armes. — J'ai lu quelque part qu'après Roncevaux, le corps de Roland, sur l'ordre de Charlemagne, fut transporté à Saint-Romain de Blaye (Gironde) et que son épée fut envoyée au sanctuaire de Rocamadour (Lot). Quant à ses compagnons d'armes morts à ses côtés, on prétendait qu'ils avaient été ensevelis à Belin (Gironde).

Qu'y a-t-il de vrai ? Est-ce histoire ou légende ? Et sur quels textes appuie-t-on ces assertions ? J. G.

—

« La musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits ». — Cette boutade qu'on attribue à Théophile Gautier ne doit pas lui être imputée, suivant sa fille Mme Judith Gautier (V. *Le second rang du collier*, par Judith Gautier, *Revue de Paris*, 1903 p. 180) mais à « un géomètre qui n'était pas mélomane assurément. »

Théophile Gautier n'a fait que citer le mot dans *Caprices et zigzags*, sans dire quel était-ce géomètre.

Il serait curieux de le rechercher.

J. H. D. R.

—

Actions de grâces en musique. — En existe-t-il en France, par des musiciens français ? H.

« Jamais l'homme immoral ne fut républicain. »

Jamais l'homme immoral ne fut républicain.

Cette épigraphe orne la *Vie privée et politique de J.-R. Hébert auteur du « Père Duchesne » (Paris imprimerie Francklin l'an 2 de la République)* ? De qui est ce vers ?

ALPHA.

—

« Partir avant le jour, à tâtons, sans voir goutte » : auteur à retrouver. — Un de nos aimables collaborateurs pourrait-il nous dire de qui sont les vers suivants, s'ils ont été imprimés et où ? Et si ce morceau est complet en lui-même ou est un fragment d'une œuvre plus longue?

Partir avant le jour, à tâtons, sans voir goutte,
Sans songer seulement à demander sa route ;
Aller de chute en chute et, se traînant ainsi,
Faire un tiers du chemin jusqu'à près de midi.
Voir sur sa tête alors s'amasser les nuages,
Dans un sable mouvant précipiter ses pas,
Courir en essuyant orages sur orages ;
Vers un but incertain où l'on n'arrive pas.
Fatigué, vers le soir, chercher, une retraite
Arriver haletant, se coucher, s'endormir...
On appelle cela naître, vivre et mourir.
La volonté de Dieu soit faite !

ARMAND DE VISME.

—

« Il y a que mon doux Jésus... ». Cantique. — Mon père mort à 6 ans en 1869, après avoir toujours habité les Deux-Sèvres, chantait ainsi ces vers burlesques, fragment d'un cantique peut-être impossible à reconstituer aujourd'hui :

Tout le monde pue
Comme de la charogne ;
N'y a que mon doux Jésus
Qui a l'odeur bonne.

Une dame les tient d'une amie qui en égayait ses compagnes dans un pensionnat de Fontenay-le-Comte (Vendée), vers 1862.

M. de Cadoudal, lieutenant-colonel en retraite, les a entendus en Bretagne, dans le canton d'Auray, et c'est aussi tout ce qu'il sait de cette singulière cantilène.

Victor Hugo ne reproduit encore qu'un unique couplet chanté solennellement en chœur un dimanche, dans la cour d'une ferme de l'île de Serk par des voix religieuses *ayant le grave accent calviniste* :

Tout le monde pue, pue, pue,
Comme une charogne.

Gniaq', gniaq', gniaq' mon dous Jésus
Quiait l'odeur bonne.

Le poète exilé n'hésitait pas à l'attribuer à un ancien cantique huguenot français ; cependant tout rapport entre le *grave accent calviniste* et la facétie, nous échappe.

« Ce couplet d'un haut comique *involontaire* (?) dit-il, est tragique (!).

« Du reste pour le fanatisme... l'hymne extérieur n'est rien...

« Il a son grand et sombre hymne intérieur qui chante mystérieusement en son âme entre les paroles. Il pénètre de sublime *même le grotesque* et quelles que soient la poésie et la prose *de ses prêtres*, il transfigure cette prose et cette poésie par l'immense harmonie de sa foi... »

(Victor Hugo. *Œuvres complètes*, édition ne varietur, Paris J. Hetzel et A. Quantin 1883).

Romans X. *L'archipel de la Manche*, servant d'introduction aux *Travailleurs de la mer*, I 74.75. Daté d'Hauteville house 1866.

Il y aurait peut-être quelques réserves à faire, nous nous contenterons de demander :

1° Si l'étonnant cantique est bien d'origine huguenote, le fait paraissant très contestable ;

2° S'il serait possible de le reconstituer intégralement et tout au moins si d'autres couplets en sont connus? LÉDA.

—

« Le Juif Errant » d'Eugène Sue. J'ai ententu soutenir à divers reprises que le rôle si connu joué par un jésuite dans le *Juif Errant*, avait été primitivement attribué à un franç-maçon ; que la substitution du fils d'Ignace de Loyola au fils de la Veuve s'était uniquement opérée pour des motifs pécuniaires et dans l'espérance de plus gros profits. Je serais reconnaissant au collaborateur de l'*Intermédiaire* qui voudrait bien me dire si cette assertion a quelques fondements et quels ils sont, ou simplement m'aider à m'orienter pour l'étude de ce point.

P. DARBLY.

—

Stradivarius. — Comment le célèbre luthier de Crémone signait-il ses violons ?

A. L.

L'antiphonaire de l'église de Brunoy. — En 1785, l'archevêque de Paris ordonna la vente des ornements précieux, vases sacrés, dentelles, etc., qui avaient été donnés à l'église de Brunoy par le marquis de ce nom, connu par ses extravagances religieuses. Parmi ces objets se trouvait un grand et superbe antiphonaire avec miniatures, qui a été vendu 4.602 livres.

Sait-on où se trouve aujourd'hui ce manuscrit? PAUL PINSON.

—

Le Midi bouge. — Ce mot, qui, aujourd'hui, redevient d'actualité, n'est-il pas d'Alphonse Daudet... ou de Paul Arène ? PAUL EDMOND.

—

Société des museaux de tanches. — Cette société dont les membres se réunissaient en un grand banquet chez Véry le 4 juillet 1850, n'était-elle pas surtout composée d'auteurs et d'artistes dramatiques ?

L'invitation au banquet adressée à M. Hostein par le président *Delannoy* et le secrétaire *Léon Paillet*, est ornée d'un dessin à la plume des plus *scatologiques*.

ARM. D.

—

Scaphandre et ceinture de sauvetage. — Beaucoup de nos inventions modernes ne sont que la résurrection d'inventions anciennes. Il serait curieux d'avoir des renseignements précis sur les bateaux cuirassés, les armes rayées, les canons se chargeant par la culasse, etc., des siècles passés. Dans un manuscrit du fonds Saint-Germain de la Bibliothèque nationale, on trouve le dessin d'un fantassin du XIVe siècle, armé de pied en cap, qui se soutient sur l'eau au moyen d'un sac de cuir plein d'air attaché autour de son corps ; il passe à gué une rivière ayant de l'eau jusqu'à mi-corps ; chaussé de lourds patins il lui est possible de s'enfoncer sous l'eau. N'est-ce pas un primitif scaphandre.

S'il faut en croire le *Dictionnaire de Michelet*, (édit. de 1680) Richard Languer, gentilhomme d'Amiens, avait inventé en 1675, une ceinture permettant de passer les rivières et de se soutenir sur la mer sans aucun péril pour la vie.

Etait-ce une invention véritablement nouvelle ? EREUVAO.

Réponses

—

La mort de don Carlos, fils de Philippe II (LV, 553, 620, 676). — Plusieurs auteurs font mourir Don Carlos de « fièvre maligne », presqu'aussitôt après son incarcération, ce qui n'a rien d'étonnant chez un prince effréné, que son arrestation à 23 ans, dans des conjonctures dramatiques, dut bouleverser au point de déterminer un transport au-cerveau. Inutile d'aller supposer « le poison », manière de faire disparaître de hautes personnalités fort commode..... dans le roman, mais dont l'*Intermédiaire*, avec ses renseignements et son bon sens collectif, a fait maintes fois justice. Quant à une trucidation, l'hypothèse ne vaut pas mieux. Miot de Mélito, affirme avoir vu, en 1809, c'est à dire après trois siècles, ouvert le cercueil de don Carlos ? C'est déjà assez étonnant ; l'a-t-on ouvert pour lui ? C'est peu probable, un sarcophage ne s'ouvre pas comme un simple meuble. A-t-il été convié à assister à une exhumation, c'est plus vraisemblable ; mais comment lui aurait-on permis d'en extraire la tête pour l'examiner ; le corps était-il à l'état de momie avec sa tête à la place normale, ou seulement en squelette ? Une chose l'a frappé, c'est le « trait-de-scie » circulaire. Mais c'est là une opération d'autopsie, soit pour vérifier scientifiquement le genre de mort cérébral, et c'était peut-être bien le cas du Prince (méningite-présumée), ou encore en vue d'embaumement, ce qui est plus probable. La décollation, quelle soit effectuée par la hache, le cimeterre ou le couperet a lieu quand l'agent vulnérant passe comme la foudre à travers le cou, souvent entre la 4ᵉ et 5ᵉ cervicale, en broyant et coupant les apophyses épineuses et transverses. Ce sont donc ces osselets que Mélito aurait dû examiner, ce que n'eût pas manqué de faire un médecin-légiste ; cet examen pouvait jeter quelque jour sur la question, selon l'état de conservation où se seraient trouvées les vertèbres lors de l'exhumation, et encore pour des ossements d'adolescent et après tant d'années, il n'y avait pas du tout à s'y fier.

Quant au traumatisme crânien accidentel « ante mortem » s'il eût été grave, il eût donné lieu à des épiphénomènes immédiats qui auraient ému le monde médical, et il en serait resté quelque document. Je persiste donc à m'en tenir à l'hypothèse de « fièvre-cérébrale ».

OLIM.

***

J'apporte aujourd'hui dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, au sujet de la fin du fils de Philippe II, une documentation nouvelle, qui, à mon sens, va mettre au point la question et réduire à néant toutes les hypothèses admises jusqu'ici par les historiens.

Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, par D. Jean Antoine Llorente, ancien secrétaire de l'Inquisition de la Cour, etc., traduite par Alexis Peltier, Paris, Freuttel et Würtz, 1818, t. III, p. 136 :

> Le 9 mai 1562, don Carlos, âgé de 19 ans, fit une chute dans l'escalier de son palais ; il roula plusieurs marches, et se fit des blessures dans quelques parties du corps, principalement à l'épine du dos et à la tête... Le Dʳ André Basilio, médecin du roi, très fameux, s'étant aperçu que les blessures et contusions, que don Carlos avait reçues à la tête, y avaient accumulé une quantité considérable d'humeur, il crut que si l'on ne faisait pas une opération pour en débarrasser le cerveau, la mort était inévitable : il lui ouvrit donc le crâne, en fit sortir toutes ces eaux, et sauva le malade ; le prince ne se rétablit pas entièrement : il resta sujet à des douleurs et à des faiblesses dans la tête, qui non seulement l'empêchaient de se livrer à l'étude avec quelque application, mais lui causaient un certain désordre dans les idées, qui rendaient son caractère plus insupportable...

C'est donc à une encéphalite d'origine traumatique que furent dus les égarements de la raison de don Carlos.

J'arrive à l'année de sa mort :

> Le 20 juillet, poursuit le même auteur (p. 173), le docteur Olivarès ordonna une médecine que don Carlos prit.

L. Cabrera relate le fait dans son *Histoire de Philippe II*, mais il ajoute « que

> cette médecine ne fut suivie d'aucun bon résultat ; et que la maladie paraissant mortelle, le médecin ordonna au malade qu'il était bon qu'il se disposât à mourir en chrétien et à recevoir les sacrements.

Voici d'ailleurs ce que raconte à ce sujet D. Laurent Wander-Hamen (Vida del rey D. Phelippe el Prudente) :

La médecine le purgea sans qu'il en résultât rien de bon, mais non sans ordre ni sans délibération, et la maladie se présenta bientôt avec des symptômes mortels.

Quoi qu'il en soit, suivant A. Llorente :

la mort de don Carlos s'est présentée avec tous les caractères extérieurs d'une mort naturelle, et le malade lui-même l'a regardée comme telle. Le récit de quelques historiens étrangers, connus par leur sagesse sur les suites de la médecine, est déjà refuté par des documents authentiques ; celui des écrivains qui se plaisent à écrire des romans sous le titre d'histoire, l'est également.

Don Carlos, instruit par Olivarès que sa maladie était sans remède et sa mort prochaine, engagé en même temps par ce médecin à s'y préparer, voulut qu'on appelât F. Diègue de Chaves, son confesseur ordinaire : ses ordres furent exécutés le 21 juillet. Le prince chargea ce religieux de demander en son nom pardon au roi, son père : celui-ci fit répondre qu'il le lui accordait de tout son cœur, ainsi que sa bénédiction, et qu'il espérait que son repentir le lui ferait obtenir de Dieu. Le même jour, il reçut avec la plus grande dévotion les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction : il fit aussi, avec l'agrément du roi, un testament qui fut écrit par Martin de Goztelu, son secrétaire. Il fut en agonie le 22 et le 23... Ayant appris dans la nuit du 23 au 24 que son fils était à la dernière extrémité, Philippe II se rendit dans son appartement, et étendant le bras entre les épaules du prince d'Evoli et du Grand Prieur, il lui donna une seconde fois sa bénédiction, sans en être aperçu. Cela étant fait, il se retira tout en pleurs : son départ fut bientôt suivi de la mort de don Carlos, qui expira à quatre heures du matin, le 14 juillet, veille de la fête de saint Jacques, patron de l'Espagne. On l'enterra avec toute la pompe due à son rang, dans l'église du couvent des religieuses de Saint-Dominique el Real de Madrid.

Il n'y eut pas d'oraison funèbre. Sans chercher la cause de cette mesure dans le ressentiment de Philippe II contre son fils, on conçoit facilement que l'état mental du défunt ne prêtait guère à un discours public. Dr Billard.

—

Les terroristes réhabilités (LV, 499, 566, 676). — Je m'étonne qu'on n'ait pas encore cité Chevremont, qui s'intitulait lui-même « le bibliographe de Marat », parmi ceux qui ont tenté de réhabiliter les terroristes.

Ce Chevremont était un « type », dans toute l'acception du mot ; il vient de mourir le 24 avril dernier, dans sa 84e année.

On lui doit des travaux considérables sur Marat, trois gros volumes, sans préjudice de brochures, que connaissent bien ceux qui se sont occupés de la victime de Charlotte Corday, *inter quos* le signataire de ces lignes, heureux de rendre hommage à un précurseur trop méconnu.

Dr Cabanès.

P. S. La collection de Chevremont sur Marat avait été proposée jadis à la ville de Paris, pour Carnavalet ; mais celle-ci n'ayant pu se procurer les fonds nécessaires — ô honte ! — les Anglais s'en sont rendus acquéreurs, pour le *British Museum*. Le regretté Faucon ne pouvait se consoler de cette défaite. A. C.

—

Le tableau de David sur la mort de Lepelletier de Saint-Fargeau (LV, 666). — Ce tableau, à ce que m'a affirmé M. le comte Lanjuinais, dont la femme était arrière-petite-fille de Lepelletier de Saint-Fargeau, est détruit.

Une légende veut que la famille ayant pris l'engagement de ne pas le brûler ou le lacérer, l'aurait fait murer au château de Saint-Fargeau.

Un rat de bibliothèque.

—

Le dimanche et le décadi (LIV ; LV, 379, 568, 647). — (Au Congrès des Sociétés savantes, le 16 avril 1903). L'abbé A. Degert, de la Société historique de Gascogne, donne lecture de son *Mémoire sur la célébration du décadi dans une commune rurale des Landes*, à Gamarde, canton de Montfort. Cette célébration présente ici cet intérêt particulier qu'elle fut en quelque sorte toute spontanée ; du moins elle précéda l'organisation officielle du culte décadaire. Un registre municicipal où ont été consignés, décades par décades, les procès-verbaux des fêtes décadaires, permet d'en suivre l'histoire un peu éphémère jusqu'au lendemain de la Terreur, où une délibératon publique des habitants y met fin un peu brusquement en décidant que désormais on enseignera aux enfants de l'école le catéchisme catholique le ci-devant dimanche et deux fois par semaine.

Extrait du *Journal officiel* du... 1903 — Voir : Les Fêtes républicaines depuis 1789 jusqu'à nos jours, d'après des

documents authentiques, par C. Bessonnet-Favre, Paris, Gedalge (1904) in-8 ill. 285 p. — Le chapitre XVII. — Fêtes décadaires et fêtes familiales, p. 193 à 204 contient quelques détails qui m'ont intéressé. En général, dit l'auteur, les administrations municipales faisaient ce qui dépendait d'elles pour célébrer dignement les fêtes décadaires. Puis il donne le texte d'un arrêté de l'administration centrale de la Seine, du 18 nivôse an VII, fixant le cérémonial. Les danses étaient presque partout l'attrait le plus réel des fêtes... ; on se plaisait parfois aux hymnes militaires et patriotiques, mais les allusions mythologiques et les leçons philosophiques étaient généralement peu comprises. Le commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration centrale rend compte qu'en vendémiaire an VI :

Les fêtes décadaires ont été célébrées avec un succès sinon très complet, du moins fort encourageant. Quelques agents municipaux avaient négligé, sous différents prétextes de s'y rendre ; l'administration centrale les a mandés et leur a fait une réprimande dont ils ont profité dans les fêtes suivantes. L'expérience prouve combien l'on a eu raison d'insister pour que les mariages ne se fissent qu'à la réunion décadaire. Le décadi où il n'y a pas de mariage, le temple est désert. Il faut avouer que jusqu'à présent nos fêtes décadaires ne présentent que cet attrait ; pour que le peuple y vienne, il faut qu'il y trouve un amusement et la lecture des Lois et du Bulletin dont la rédaction est très froide ne suffit pas pour lui en offrir. Les articles d'économie rurale intéressent le villageois et fort peu le citadin... Au demeurant les fêtes se sont passées sans trouble, car on ne doit pas appeler de ce nom quelques murmures ironiques occasionnés par la célébration d'un mariage entre une vieille fille parée du chapeau virginal et un jeune homme contrefait.

Suit un arrêté affectant des églises de Paris à ces cérémonies ; l'ingéniosité des motifs de préférence pour chaque nouveau vocable ne manque parfois pas de saveur. Mais en somme, la célébration du décadi me parait le plus souvent un peu bien service commandé ! SGLPN.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents nouveaux (T. G., 534 ; XLIX à LIV, 17, 62, 115, 569, 791 ; LV, 229, 398, 456, 506). — **Tort de la Sonde**, — C'est bien le neveu de Tort de la Sonde qui s'efforça de voir Bruneau ; en voici la preuve :

Bulletin de police du 14 juillet 1818

Evreux 11 juillet
le préfet de l'Eure.

Le séjour de Mathurin Bruneau dans la maison centrale de Gaillon n'avait donné lieu à aucune remarque particulière, lorsqu'un sieur Tort, se qualifiant d'émigré, garde royal à Horten et au Saint-Esprit, et neveu de M. Tort de la Sonde, s'est présenté à Gaillon le 5 de ce mois, comme voyageur et curieux de voir la maison, dans l'intention de parler à Bruneau. L'entrée lui ayant été refusée d'après les mesures de précaution prises par le Directeur, il s'est borné à voir celui-ci sans lui rien dire du prisonnier et s'est retiré. Deux jours après il a écrit de Paris une lettre à Bruneau dans laquelle il l'informe de son voyage, en déplore le but manqué, lui offre de l'argent en reconnaissance des bontés qu'il en a éprouvées dans le temps de son opulence, parle de son dévouement dont il indique l'époque utile à un terme de six mois, et finit par exprimer sa vénération pour Bruneau en lui baisant les mains. Cette lettre est un gage d'aliénation mentale ou d'un extrême égarement.

Quant à Bruneau il est toujours paresseux, indocile et insolent. Il borne aujourd'hui sa manie à se prétendre un ancien officier supérieur.

P. c. c. J. DE SAINT-LÉGER.

***

Col. 508 : (note 1) Mijean, lisez Méjean.

Col. 509 : (ligne 42) Rome lisez Rouen.

» » : Arch. nat. F 16979 dossier 15192, lisez F^7 6979 dossier 13192.

—

Santerre au 18 brumaire (LV, 717, — D'après A. Carro (1), Santerre soumis à une surveillance passablement inquiétante, crut prudent de laisser passer les premiers moments qui suivirent le 18 brumaire ; « il se cacha, et sa retraite, quoique sûre, était assez singulièrement choisie, dans un hôtel garni, et à deux pas des Tuileries, rue de Rohan ».

Santerre avait vendu sa brasserie, près de trois années auparavant, en janvier 1796, à un de ses confrères, M. Cousin, dont il prit le logement que celui-ci laissait (n° 4 rue de Harlay, au Marais). A peu près ruiné au lendemain de cette vente, l'*ancien* brasseur s'ingénia à refaire

(1) *Santerre* par A. Carro. 1 vol. Meaux 1847-1869.

sa fortune, et à l'époque où nous sommes (2 novembre 1799) il possédait dans l'enclos du Temple, d'où est datée la lettre du 22 brumaire an 8, la propriéte dite « La Rotonde » qui lui rapporta jusqu'à 26 000 francs de location annuelle, et il avait acquis le « Château d'Eve » où, la prospérité étant revenue, il recevait force visites ; cette prospérité dura jusqu'en mars 1805 ; la ruine complète survint une année plus tard.

L'affirmation de Santerre : « Je suis à la campagne depuis le 19 (brumaire an 8). Depuis 4 ans j'y suis presque toute l'année », correspond bien avec les faits. Car à la suite de l'arrestation, suivie d'une rapide mise en liberté, dont il avait été l'objet, en juin 1795, Santerre qui, déjà, au cours de sa campagne en Vendée, puis pendant sa détention à la prison des Carmes, n'avait pu s'occuper de son industrie, en avait définitivement confié le soin à Augustin, (1) son fils aîné, et était allé se fixer à La Digüe, faubourg de Senlis.

F. W.

—

L'épée de Napoléon à Austerlitz (LV, 665). — 1° L'épée d'Austerlitz est dans un reliquaire à l'intérieur de la cella du tombeau.

2° Le sabre de Sobieski (?), c'est je suppose ce sabre suédois à poignée à tête de cheval ; il est au Musée de l'armée.

3° Mon poignard : je suppose que c'est celui du grand maître de Malte ; il est à la galerie d'Apollon.

4° Mon glaive : au musée des arts décoratifs.

5° Mon couteau de chasse (?) : à la princesse de La Moskova.

6° Mes pistolets : au Musée de l'armée. Ils appartiennent au domaine de la Couronne depuis le 4 juin 1840, ils ne peuvent donc pas être rendus à l'Impératrice.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

***

Récemment le tribunal civil de la Seine vient d'admettre l'impératrice Eugénie à réclamer à l'administration des domaines la restitution de sabres et d'épées ayant appartenu à l'empereur Napoléon Ier.

(1) Augustin Santerre qui, plus tard s'établit brasseur à Meaux, 1808-1846, où il connut A. Carro auquel il fournit les matériaux pour écrire l'histoire de son père.

Dernièrement aussi l'un de nos collaborateurs se demandait où se trouvaient aujourd'hui l'épée d'Austerlitz, le sabre de Sobieski, le poignard, etc., etc., armes que Napoléon avait léguées à son fils. A cette occasion, je demanderai de mon côté, aux historiens des guerres de l'Empire qui écrivent dans nos colonnes, si l'on connait exactement toutes les circonstances dans lesquelles, comme officier ou général, le grand capitaine s'est servi de ses armes pour défendre sa vie, et repousser lui-même une attaque contre sa personne ?

E. M.

—

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553, 686, 732, 846, 900 ; LV, 63, 284, 401, 513, 683). — L'erreur dont on m'accuse, je l'avais remarquée en lisant mon article dans l'*Intermédiaire* et je n'ai pas cru devoir rectifier moi-même cette faute d'inattention, simple lapsus.

J'ai écrit *rue de Courcelles* pour *rue de Berry*, la description dont je parlais était celle de cette dernière demeure et son auteur, en effet, n'était pas un des rats de la maison de la rue de Courcelles. Il ne pouvait pas y avoir ambiguïté, au fond.

Quoi qu'il en soit, mon erreur de mot, *ignorance* ou lapsus, n'infirme en rien mon affirmation et peu importe que j'aie connu ou non la princesse Mathilde, si je donne la source incontestable du fait que j'expose.

On a oublié de relever une autre erreur plus grave. Ratopolis au lieu de *Ratapolis*. Je pourrais mettre la faute sur le dos du compositeur, je préfère en rendre responsable ma mauvaise écriture ou bien cette distraction qui m'a fait écrire un nom pour un autre. *Much ado about nothing !*

L. GRASILIER.

—

Eppinghoven. — L'auteur d'une publication sur Guillaume II inconnue à la cour d'Allemagne (L ; LI ; LV, 625) — Le *Matin*, d'Anvers, sous la signature de M. Camille Liaume, ajoute quelques éclaircissements à la question concernant la comtesse d'Eppinghoven.

Les barons d'Eppinghoven étaient nés Meyer.

Fille d'un français, major d'infanterie, Arcadie Claret, avait été distinguée par le roi des Belges, Léopold Ier, pour sa beauté. Il lui fit épouser, pour la forme, un de ses

écuyers nommé Meyer. Le mari avait son domicile aux bâtiments des écuries royales ; sa femme, ses appartements en ville. Ils ne se rencontrèrent jamais.

Deux enfants naquirent de la liaison royale qui, en 1862, le 19 septembre, obtinrent du grand duché de Saxe-Cobourg-Gotha, les noms et titres de barons d'Eppinghoven, qui signera, plus tard, les fameux mémoires sur Guillaume II, dont l'apparition faisait quelque scandale il y a deux ans.

Cependant, on ne sait encore qui est exactement cette comtesse Ursula d'Eppinghoven qui passe pour l'auteur de ces mémoires ; ni quels sont ses liens de parenté avec la favorite de Léopold. M. Casimir Liaume ne le dit pas.

—

La règle des prénoms (LV, 443, 523, 631). — J'ai lu quelque part que dans le cas où les prénoms sont multiples, on doit toujours inscrire immédiatement *auprès* du nom de famille, le prénom principal, qu'il vienne à la suite, entre parenthèses, ou bien qu'il précède ce nom.

En posant la question (LV, 443) j'espérais voir confirmer cette règle, ou au moins apprendre qu'il en existe une autre aussi précise. Les ennuis qui résultent d'un prénom mal placé sont trop sérieux pour qu'on puisse laisser à la fantaisie des clercs de notaire ou des employés de banque le soin d'en déterminer la place.

Rolin Poète.

* * *

Placer les prénoms par ordre alphabétique est une mesure utile et que j'ai suivie pour mes enfants. Mais cette mesure concerne la famille seule. L'officier de l'état civil doit recevoir et consigner la déclaration telle qu'elle lui est faite et inscrire les prénoms dans l'ordre et avec l'orthographe que lui indique le déclarant (art. 55 à 57 du code civil).

Quant à l'opinion de placer le prénom appellatif soit le premier, soit le dernier, elle n'a pas de raison d'être, car on peut changer de prénom appellatif à la condition de choisir parmi les prénoms indiqués dans l'acte de naissance, et encore cette condition n'est guère observée dans les familles où on donne à l'enfant un prénom qui n'est pas inscrit dans son acte de naissance.

De même, la question relative au prénom appellatif n'est guère intéressante relativement aux actes publics, puisqu'on est obligé d'y consigner les nom, prénoms, qualités et demeure. (Loi du 25 ventose an XI et 16 juin 1824), sans distinguer entre le prénom appellatif et les autres prénoms.

Beaujour.

—

Famille Harzillemont ou Voisellemont (LV, 613). — « Voyez ce que j'ai « dit, touchant cette famille, dans la gé- « néalogie de la maison de Chastillon, « t. XI de l'*Histoire des pairs de France*. « pp. 29 et suiv. en opposition à l'opi- « nion commune qui la faisait descendre « de la maison de Chastillon, sur cette « simple analogie d'armoiries ». (Lainé : « *Archiv. de la nobl.* t. VI, *Nobil. de Champagne*, p. 52).

La notice de cette famille, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, se trouve dans le *Dict. de la nobl.* de la Chesnaye des Bois t. X p. 354. Je crois qu'elle est aussi dans la *Recherche de la noblesse de Champagne* par Caumartin, puisqu'elle fut maintenue par cet intendant, en 1668, sur titres remontant à 1450. L'Intendant Dorieu la maintint à son tour dans la généralité de Soissons.

Michelle-Elisabeth d'Harzillemont qui épousa, le 16 novembre 1673, Louis d'Aumale, vicomte du Mont-Notre-Dame, était fille de François d'H, seigneur de Branges, etc., et d'Angélique Renart.

Cette famille existait encore au siècle suivant, puisque l'on trouve, en 1724, Louis-Armand de Harzillemont, chev., vicomte de L'Huys, de Branges, etc., capitaine de cavalerie au régiment de Monchy, chambellan du duc de Lorraine (*Ann. de la nobl.* 1879, art. : *Wolbock*).

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Duchesse de Bellegarde (LV, 612). — Le P. Anselme dit que Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, fut marié à Anne de Bueil, dame de Fontaines, et n'en eut pas d'enfants. Anne était fille de Honorat de Bueil et de Anne, fille de Louis de Bueil.

E. Grave.

* * *

Le duc de Bellegarde épousa, en 1596, Anne de Fontaines, fille de Honoré de Bueil, seigneur de Fontaines et d'Anne de

Bueil de Sancerre, et cousine germaine du P. de Racan, membre de l'Académie française. Je ne connais pas d'enfants issus de ce ménage. Cependant, le duc de Bellegarde eut un fils naturel, Pierre de Saint-Lary, marquis de Montbrun, seigneur de Souscarrière, légitimé par lettres patentes du mois d'avril 1628, mari d'Anne des Rogers, morte en 1658, et père de Gabrielle-Thérèse de Saint-Lary, baptisée le 18 octobre 1638 et d'un bâtard, Charles-Henry de Saint-Lary, décédé en 1668.

G. P. Le Lieur d'Avost.

***

On trouvera sur elle des renseignements complets et détaillés dans l'ouvrage très important et remarquablement documenté de M. Louis Arnould sur *Racan*. On y verra qu'Anne de Bueil née en 1572, fille d'Honorat de Bueil Fontaines, massacré par les malouins en 1590, épousa Roger de Bellegarde, grand écuyer de France en 1594. Elle fut la protectrice de son jeune cousin le poète Racan qui, arrivant à Paris à l'âge de quatorze ans, fut logé à l'hôtel de Bellegarde et y connut ainsi Malherbe dont il devint l'élève. La duchesse de Bellegarde aimait la poésie et composa elle-même quelques pièces de vers. Elle mourut le 1er octobre 1631, sans laisser d'enfants. On peut, accessoirement, consulter en outre les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, et l'histoire de *la Rue de Berci* publiée par la Société historique du VIe arrondissement pour la maison portant actuellement les nos 40 et 42.

P. F.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle Dervieux de Mauléon (T. G., 131 ; LV, 26, 182. 242, 290, 356, 407, 465, 634). — La question Thémiseul de Saint-Hyacinthe revient assez souvent sous les plumes modernes. Les vieux bouquineurs connaissent, au moins de titre, le livre qui le mit en lumière, à la fin de la querelle des anciens et des modernes ; c'est *Le Chef-d'œuvre d'un Inconnu*, dont il est l'auteur. Son vrai nom était Hyacinthe Cordonnier, et la première édition de son livre est de 1714. Il est né le 24 septembre 1684, à Orléans, de J. J. Cordonnier, porte-manteau de Monsieur ; on ne dit pas le nom de sa mère. Si c'eût été Mlle de Mauléon, elle aurait succombé à des amours d'automne, car elle avait alors 44 ans. Sa mère, après la mort de son mari, vint habiter Troyes, et c'est là qu'il fut élevé. On sait que le neveu de Bossuet, Jacques-Bénigne, comme son oncle, y fut évêque en 1716.

On a dit Saint-Hyacinthe fils de Bossuet, et on l'a peut-être cru à cause de la protection que lui accorda l'évêque de Troyes. Palissot l'a laissé croire, et Grosley dit qu'il s'en prévalait à l'étranger. Leschevin, son panégyriste, assure qu'il ne l'apprit qu'à la fin de sa vie et en fut consterné. Il épousa à Londres, en 1722, une demoiselle de Marconay qu'il avait enlevée. Elle était fille, dit-on, d'un gentilhomme poitevin, pourtant un sieur de Marconnay, seigneur de la Loge, figurait, en 1693, à l'arrière-ban de Montfort-l'Amaury. Saint-Hyacinthe mourut à Genecken, près Bréda, en 1746, laissant une fille qui vint aussi demeurer à Troyes, sous le nom de Mlle de Marconay. Elle était convertie.

Je fais ici appel à l'érudition des bibliographes. Il me semble avoir vu passer dans un catalogue de libraire, un pamphlet ancien touchant le prétendu mariage de Bossuet. Je ne sais si on y a fait allusion dans l'*Intermédiaire*.

Bossuet est une grande figure difficile à attaquer. Voltaire a nié son mariage, mais n'a pas manqué l'occasion de raconter l'anecdote. Le grand Arnauld a dit de Bossuet dans une de ses lettres : « Il y a néanmoins un *verumtamen* dont j'appréhende qu'il n'ait à rendre compte à Dieu ; c'est qu'il n'a pas le courage de rien représenter au roi. C'est le génie du temps, même à l'égard de ceux qui ont de grandes lumières ».

Il y a là une allusion discrète aux complaisances des prélats de cour pour les amours du grand roi. Mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires* (t. VII, p. 5. Edit. d'Amsterdam, 1735) a écrit là-dessus certaines lignes qui m'ont autrefois causé quelque stupeur. La cousine de Louis XIV raconte une des brouilles artificielles qu'on imposait tous les ans au roi, au temps de sa liaison avec Madame de Montespan. Le pénitent n'admettait pas que la séparation fût de longue durée ; « Comme tout le monde était fort alerte sur son retour (celui de la belle Athénaïs) quoique personne ne parût s'en mêler, on sut que M. Bossuet, lors précepteur de

Monseigneur et à présent évêque de Meaux, *y venait tous les jours avec un manteau gris sur le nez*. Madame de Richelieu y vint aussi. Enfin, elle revint ». Si c'est là une calomnie, il faut avouer qu'elle est ancienne et désintéressée. Je n'ai jamais pu me faire à ce rôle d'entremetteur joué par Bossuet. Mais, comme dit Antoine Arnauld : C'est le génie du temps. E. GRAVE.

P. S. — Mon article fini, j'ouvre un bouquin, le t. III des *Trois siècles de la Littérature Françoise* de Sabatier de Castres, où je lis, p. 23. « Il faut être bien dominé par le penchant à adopter les anecdotes extravagantes pour avoir osé dire qu'il étoit fils du grand Bossuet. Ce trait qui ne méritoit pas la plus légère créance, est formellement démenti par des preuves incontestables, par l'extrait baptistaire de Saint-Hyacinthe lui-même, né à Orléans, paroisse Saint-Victor, le 27 septembre 1684, d'Hyacinthe de Saint-Gelais, *Maître Cordonnier*, et d'Anne Mathé, son épouse ». Ainsi plus de J. J. Cordonnier, plus de Saint-Hyacinthe, mais un *de Saint Gelais* cordonnier ! Pour le coup, j'en appelle à un collègue d'Orléans et lui demande instamment de nous donner une copie fidèle de l'acte de naissance du 27 septembre 1684. Nous saurons peut-être enfin le vrai nom de Thémiseul de Saint-Hyacinthe.

E. G.

—

Le Boucher — de Rivery (LV, 557). — Dans les *Recherches généal. sur les comtés de Ponthieu*, par de Rosny, il y a quelques notes (pp. 1251-1252) sur une famille noble du nom de Rivery qui portait pour armes : *de gueules, à 3 pals d'argent, vairés de sinople, au chef d'or*, alias : *de gueules, à 3 pals de vair, au franc canton d'or* ; mais elle paraît s'être éteinte — au moins dans la ligne principale — avec Antoinette de Rivery qui épousa, le 4 mai 1587, François le Roy, seigneur de Moyenneville et de Valanglast, puisque l'on trouve dans leur postérité les seigneuries de Rivery et de Potonville ou Pontonville appartenant jadis aux Rivery.

Cependant, depuis cette époque, Rosny cite encore un Vincent de Rivery, marchand à Amiens en 1625, et une autre famille de Rivery qui portait : *de gueules, à l'aigle d'or*.

Le même auteur cite aussi deux familles du nom de Le Boucher, à Abbeville (pp. 221-222) celle des seigneurs du Castelet, portant : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 2 roses d'argent, en chef et d'une épine du même en pointe ;* l'autre des seigneurs d'Ailly, dont les armes étaient : *d'or, au sautoir engrêlé de sable, cantonné de 4 alérions du même, becqués et membrés de gueules*. Il ne résulte pas de l'ouvrage consulté que quelque rejeton de ces familles soit passé aux Colonies.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Chuyes (de) ou de Chvye (LV, 556). — Voici le titre de l'ouvrage :

La Guide de Paris, contenant le nom et l'adresse de tovtes les ruës de ladite ville et Faux-bourgs, auec leurs tenans et aboutissans : Ensemble les Places, Ponts, Portes, Eglises, Colleges, Hostels, Postes, Messageries, Coches et autres choses remarquables et necessaires à seavoir. Le tout redigé par ordre Alphabetique, pour la commodité des Estrangers et de ceux qui ont des procez et des affaires. Par le Sieur de Chvyes, Loynnois.— A Paris, chez Jean Brvnet, rüe Neufve S. Louys, prés le Palais, au Canon Royal. Et se vend chez l'Autheur. au Faux-bourg sainct Germain, ruë des Boucheries, à l'Eschëquer. Avec privilege dv Roy.

Il est daté du 5 juillet 1647.

L'ouvrage est dédié à Monseigneur Messire Denis le Govx, monseigneur de la Berchere, chevalier, marqvis de Santhenay, Conseiller du Roy dans tous ses Conseils, Maistre des Requestes ordinaires de son Hostel, etc., et est précédé d'un avertissement au lecteur. Après avoir expliqué pourquoi il a placé les rues par ordre alphabétique, l'auteur ajoute « qu'il a encore meslé les culs de sacs auec les rues, comme au genre féminin les filles sont comprises auec les femmes, dautant que ces culs de sacs estant percés deuiennent rues, et qu'il y en a beaucoup qui sont plus grands que des rues ».

A la suite de « la Guide » se trouvent « Les Postes » et « les Messageries », c'est-à-dire le jour de départ des courriers. On y voit que le Messager de Bar sur Seine loge à la rue de la Mortellerie au Dauphin, et part quand il peut. »

La deuxième édition, datée de 1654, a le titre semblable à celui de la première, mais porte un autre nom d'éditeur : « A Paris, chez Cardin Besongne, au Palais,

en la Gallerie des Prisonniers, aux Roses Vermeilles » La dédicace et la préface sont conformes à celles de la première édition. Les Postes forment l'objet d'un opuscule spécial, qui est généralement relié à la suite : Liste générale des Covrriers, Postes, Messagers, Coches, Carrosses, Voituriers et Roulliers de France, avec leurs Logemens, les iours qu'ils partent de cette Ville et arrivent. Dressé par ordre Alphabétique, pour la commodité du Public. A Paris, chez Cardin Besongne... 1656.

Tout ce que l'on peut savoir sur l'auteur est qu'il était lyonnais, et était venu fonder à Paris, rue des Boucheries, une librairie. GOMBOUST.

—

Domenico Theotocopouli, dit le Greco (LV, 444). — Le Greco a signé bon nombre de ses tableaux ; il le faisait en caractères grecs en y mettant son nom et son prénom. Voici le relevé de sa signature sur une de ses œuvres qui se trouve au musée de Lille :

δομινιχος Ιεοτοιοπουλι,

Du reste les tableaux de ce peintre sont faciles à reconnaître : le Greco, qui devait être astigmate, donnait toujours une forme allongée à ses figures.

A. DESC.

—

L.-F. du Bouchet, marquis de Sourches (LV, 53, 183, 297, 356, 470, 528). — Monsieur de Vallombroso, si bien documenté sur la maison du Bouchet, aurait-il l'amabilité de me renseigner sur deux membres de cette famille qui furent abbés commendataires de Troarn (Calvados):

Jacques du Bouchet, fils d'Honoré, baron de Sourches, abbé de 1618 à 1677 ;

Jean-Louis du Bouchet, neveu du précédent, abbé de 1677 à 1690, le même qui fut évêque de Dol ?

FRÉDÉRIC ALIX.

***

Il existe au château de Saint-Cirgues, près d'Issoire (Puy-de-Dôme), château qui appartient à M. le comte d'Hunolstein, allié aux du Bouchet de Sourches, une série de curieux et beaux portraits des seigneurs de Saint-Cirgues, dont quelques-uns des du Bouchet de Sourches. AMBROISE TARDIEU.

***

On peut trouver les Portraits et armes de Jean Du Bouchet, marquis de Sourches, à la Bibliothèque nationale :

Collection Clérambault, ordre du Saint-Esprit ;

Ire collection, tome 41, f° 15.
2e » » 6, » 104.

On lira aussi avec intérêt :

1° *Note sur le Marquisat de Sourches*, (*Tablettes généalogiques*, Chasot de Nantigny, p. 116). Bibl. nat.-Lm 1 23 a.

2° *Tableau de la Noblesse Militaire*, p 374. *Comte Waroquier de Combles* MDCCLXXXIV Lm 1 36.

Le *Moniteur* peut aussi fournir quelques renseignements :

1792 Mesdames Du Bouchet de Sourches de Tourzel sont arrêtées, p. 233
la fille sauvée des massacres des prisons en septembre, p. 248
An III Billaud-Varennes dénonce aux Jacobins sa mise en liberté, p. 47
An V Tallien se proclame l'auteur de son salut au 2 septembre, p. 349

A ce propos, M. G. Lenôtre qui, dans son dernier livre *Les Massacres de Septembre* donne les récits de Pauline et de la marquise de Tourzel, sa mère, ne fait pas mention du rôle que s'attribue Tallien au 2 septembre, non plus que de la relation fort intéressante de Mlle de Pons, très apparentée aux Sourches-Tourzel, j'ignore à quel degré : *Un épisode sous la Terreur*, Bibl. nat. Ln 27, 16.486.

La note qui suit est tirée du *Nobiliaire d'Auvergne* de J. B. Bouillet, tome 1, p. 279.

DU BOUCHET OU DU BOUSCHET. — Marquis de Sourches, de Montsoreau et de Tourzel. C'est l'une des plus illustres maisons de la province du Maine par son ancienneté, ses services militaires et ses alliances ; elle tire son nom de la terre du Bouchet aux limites de l'Anjou et du Poitou. Il en est sorti deux chevaliers de l'ordre du Roi, un capitaine de 50 lances des ordonnances en 1583, un chevalier du Saint-Esprit en 1661, plusieurs grands prévôts de France, des gouverneurs de provinces, deux lieutenants-généraux des armées en 1710 et 1734, un évêque de Dôle en 1715, des chevaliers de Malte, etc.

Louis-Emmanuel du Bouchet, marquis de Sourches et de Montsoreau, fils de Marguerite-Henriette des Marets de Maillebois et petit-fils de Marie-Emmanuelle d'Alègre, marquise de Maillebois, devint marquis de Tour-

zel en Auvergne par donation testamentaire de Marie-Marguerite d'Alègre, marquise de Rupelmonde et de Tourzel, décédée sans postérité. Louis-François du Bouchet, frère et successeur du précédent, mourut des suites d'une chute de cheval à la chasse du roi, dans la forêt de Fontainebleau, en novembre 1786 (1).

Olivier-Henri-Charles-Roger du Bouchet de Sourches, duc de Tourzel, est décédé à la fleur de l'âge le dernier de sa race, au mois de juillet 1845, après avoir perdu sa jeune femme, née de Crussol d'Uzès, et un fils mort en bas-âge (2).

Armoiries. — *D'argent à deux fasces de sable.*

X. Y. Z.

—

Georgette Ducrest (LV, 388, 690). — Rappelons que notre confrère et collaborateur Arthur Pougin vient de publier dans le Ménestrel une notice très intéressante et très documentée sur le musicien faussaire, Bochsa, mari de Georgette Du Crest. d'E.

***

Mlle Georgette Ducrest avait épousé, grâce à sa tante, Mme de Genlis, qui s'était coiffée de lui, un artiste fort distingué, Charles Bochsa (qui, par parenthèse, n'était pas du tout israéliste), harpiste de premier ordre, et compositeur qui fit jouer une dizaine d'ouvrages à l'Opéra-Comique. Ce mariage eut lieu en 1817, et l'infortunée jeune fille n'eut pas lieu de s'en réjouir. L'an dernier, j'ai publié dans *le Ménestrel*, sous ce titre : *Un musicien voleur*, *faussaire et bigame*, l'histoire très compliquée de ce misérable qu'était Bochsa, qui, après des aventures sans nombre, mourut à Sidney le 6 janvier 1856. A la suite d'un scandale éclatant, il s'était réfugié en Angleterre pour échapper aux recherches de la police. C'est alors que la lumière commença à se faire sur sa conduite, et qu'on découvrit qu'il s'était rendu coupable d'une immense série de faux pour une somme de 700.000 francs ! Les lettres de change fabriquées par lui portaient les noms non seulement de quelques-uns de ses confrères les plus célèbres, tels que Méhul, Boieldieu, Berton, Nicolo, non seulement de grands financiers tels que Perregaux et Laffitte, mais de grands personnages et d'hommes politiques comme le comte Decazes, le comte Chabrol, le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, et... lord Wellington en personne.

On instruisit son procès. L'instruction fut longue, tellement l'affaire était compliquée, et c'est seulement le 17 février 1818, onze mois après sa fuite, que la cour d'assises de Paris le jugea par contumace. Il fut condamné à douze ans de travaux forcés, à la marque (T. F.), à 4.000 francs d'amende, etc.

Cependant, chose singulière, il parvint à se refaire, à Londres, une situation artistique importante, ce qui ne donne pas une idée brillante de la moralité de la haute société anglaise à cette époque. Ses concerts attirèrent la foule, les élèves affluèrent chez lui, il devint professeur et secrétaire général de l'*Academy of music* nouvellement fondée par lord Burghersch, chef d'orchestre de l'Opéra italien, etc. ; puis sans se soucier de l'aimable jeune femme qu'il avait laissée en France, il épousa une catin de haut parage, Anny Wilson, la digne sœur de cette fameuse Henriette Wilson qui fut la maîtresse du prince de Galles (Georges IV), du duc de Wellington et de bien d'autres. Ce n'est pas tout. Bochsa se trouvait, à l'*Academy of music*, le collègue d'un confrère fort distingué, le compositeur Henry Rowley-Bishop, mari d'une jeune femme charmante qui était douée d'une voix merveilleuse. Bishop eut l'imprudence de charger Bochsa de donner des leçons à sa femme, et un beau jour tous deux s'enfuirent et quittèrent subrepticement, Bochsa abandonnant sa seconde femme comme il avait fait de la première, et Mme Bishop abandonnant non seulement son mari, mais ses trois petits enfants...

Tel était ce Bochsa, dont la malheureuse nièce de Mme de Genlis s'était empressée d'oublier le nom pour reprendre celui de Georgette Ducrest.

Arthur Pougin.

---

(1) Ce fut lui qui épousa Louise-Elisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Anne-Marie-Jeanne-Joséphine de Croy-Havré gouvernante des Enfants de France, duchesse de Tourzel (1816) (*G. Lenôtre : Massacres de Septembre*).

(2) *Journal des Débats*, du 26 juillet 1845.

Le comte d'Evreux (LV, 389, 574, 635). — Si Henri-Louis de la Tour, comte d'Evreux, n'a pas laissé postérité, à quelle famille appartenait Robert, comte d'Evreux, dont la femme mourut à Paris en 1781 ?

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Geoffroy (LV, 613). — Dans ses notices sur les comédiens et comédiennes, Théâtres divers, F. Sarcey, toujours bien renseigné, indique que Geoffroy (Jean-Marie-Michel) était né en 1820. Son père était un ouvrier joaillier dont on ne sait rien. LECNAM.

* * *

Ce comédien repose au Père-Lachaise, dans la 56e division Son monument, en marbre blanc, est orné d'un buste et d'une guirlande où sont rappelées ses principales créations : *Célimare*, *le Bourgeois de Paris*, *Perrichon*, *Mercadet*, *la Cagnotte*, *le Panache* et *la Boule*. Il porte, en outre, cette inscription, qui renseignera le demandeur ;

JEAN-MARIE-JOSEPH GEOFFROY,
Artiste dramatique né en 1813,
décédé le 6 septembre 1883.

Le monument n'est pas signé, et rien n'indique qu'il ait été élevé par souscription. L. HENRY LECOMTE.

—

Griscelli (LIV ; LV, 31, 75, 244, 300, 412, 623). — On a déjà beaucoup parlé ici de Griscelli ; permettez-moi, cependant, d'apporter également ma faible contribution pour faire connaître, sous un autre jour, celui auquel on applique le titre d'*aventurier*.

C'est un document écrit par lui-même, et imprimé à Paris en 1857 par Boucquin, qui jusqu'à sa mort (1880) a toujours été l'imprimeur de la Préfecture de Police.

J'ai trouvé l'opuscule de Griscelli en bouquinant sur les quais ; il comporte 14 pages, in-8°, et est intitulé : *Lettre d'un Berger Corse à S. M. l'Empereur des Français*. Il commence ainsi :

Sire, lorsque autrefois, les populations gémissaient en France sous le poids d'exactions qui n'existent pas heureusement sous le règne glorieux de Votre Majesté, elles avaient l'habitude de tromper leur douleur en prononçant ces simples paroles : *Si le Roi le savait !*

Aujourd'hui, les habitants de la Corse disent aussi : *si l'Empereur savait ! mais par malheur il ne sait pas !*

C'est une chose grave, Sire, que d'oser élever la voix contre les rigueurs d'une loi établie. Votre Majesté daignera pardonner sans doute à l'un de ses sujets, si, s'inspirant de son devoir et pénétré de l'intérêt du trône et de celui de ses compatriotes corses, il ne craint pas de se faire l'humble mais sincère interprète de leurs souffrances, sans pour cela s'écarter, fût-ce même en pensée, du respect que chacun doit aux lois... »

Et l'auteur attaque la loi du 22 juillet 1854, *sur le parcours et la vaine pâture*, dont l'application a porté le plus grand préjudice à son malheureux pays, la Corse, qui, par sa position géographique, est placée dans des conditions entièrement opposées à celles de la France :

La voix du peuple Corse, Sire, et ce peuple sait que sa voix a accès dans votre noble cour, implore de Votre Majesté, la modification de cette loi désorganisatrice de l'affection que nos concitoyens ont vouée à toute époque à Votre Majesté et à son auguste dynastie. Les murmures contre cette loi sont publics ; ils menacent de s'élever jusqu'à la plus regrettable fermentation. Sire, les sujets loyaux de la Corse vous supplient de détourner de leur patrie le fléau des dissensions civiles et d'étendre sur l'orage qui grossit votre sceptre pacificateur... Les paysans de la Corse ne comprennent point que la vaine pâture qui, de temps immémorial était un *droit* dans le pays, se soit transformée en un *délit* du jour au lendemain ; et quand ils voient, dans l'espace de cinq mois, le juge de paix de *Vezzani* prononcer 262 condamnations à l'amende, et le chiffre payé, s'élever de 8 à 900 francs environ, ils ont raison d'être vivement émus et de se plaindre.

Ah ! Sire, le cœur de Votre Majesté ignore ce que représente de larmes, d'angoisses et de misère une pareille somme exigée d'un canton montagneux...

Sire, celui qui ne craint pas d'élever la voix jusqu'à vous, est un ancien berger de ce pauvre canton frappé d'une façon si rude par les rigueurs de la loi : l'esprit de solidarité a toujours distingué les Corses ; nos compatriotes sont fiers de compter à Paris un des leurs qui n'a jamais failli à ce noble sentiment (M. Pietri, préfet de police) ; mais notre vraie Providence à nous, celui en qui toute notre confiance et tout notre espoir reposent, c'est Votre Majesté, et l'on sait ici que, si élevé que soit son trône, la plainte du malheureux parvient toujours jusqu'à Elle...

Sire, la Corse souffre. Elle se disait bien : *Si l'Empereur savait* ! Aujourd'hui la Corse a confiance, parce que l'*Empereur sait*. Ce peuple est digne à tous les titres de la haute sollicitude de Votre Majesté. C'est en Corse que la famille de Napoléon a de tout temps trouvé ses plus fidèles serviteurs. C'est parmi les pères de ces montagnards et de ces bergers que la grande épopée de l'Empire a recruté les plus braves de ses défenseurs, et leur sang a coulé sur tous les champs de bataille de l'Europe...

Ces souffrances auront leur terme, car Votre Majesté est instruite et la Corse entière, confiante, n'attend plus pour la bénir que la décision que sa bonté daignera prendre.

Je suis, Sire, avec le plus profond respect de Votre Majesté, le très humble, très soumis et très obéissant serviteur et fidèle sujet.

J.-F. GRISCELLI.

D'après ce qui précède, on voit que le berger Corse, fils de berger, dont il aime à prendre le titre, sait exprimer, en très bons termes, les sentiments qu'il éprouve pour ses malheureux compatriotes ; et l'appel chaleureux qu'il adresse au chef de l'Etat, est en sa faveur.

On nous saura peut-être gré d'avoir complété, par des éléments nouveaux, la biographie de l'aventurier Griscelli qui semble tant intéresser les nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire*. FÉLIX DAM...

—

Dr Guillotin (LIV, 169, 264 ; LV, 306). — En l'an II, le Dr Guillotin était directeur des hôpitaux militaires installés à l'abbaye de Saint-Vaast dès l'expulsion des bénédictins. Il fut attaqué violemment par la presse. Un rédacteur de la *Gazette du Nord*, dans un article insinuant que le corps des officiers de santé et spécialement Guillotin et ses aides, à Arras, étaient au-dessous de leur mission les malades de divers corps, par une pétition adressée aux représentants en mission, protestent du « zèle de l'activité, de l'humanité, de la douceur et du patriotisme, du Dr Guillotin et de ses aides les chirurgiens Dautreville, Baudelocque et Roche »

Ce document est signé : « Les Républicains malades blessés, à hôpital militaire de Saint Vaast-d'Arras », et signé de nombreux militaires.

ARCH. DU P.-DE-C. *Série IL. Fonds des représentants. Hôpital militaire de Saint-Vaast.*

A. LAVOINE.

Les frères Huaud (LV, 613). — Le collaborateur Jef. trouvera tous les détails qu'il désire sur les frères Huaud, ainsi que la reproduction de leurs plus belles montres, dans un article fort intéressant fait par M. Henri Clouzot sur ces artistes peintres en émail et paru dans le *Bulletin du Protestantisme Français*, numéro de novembre-décembre 1906.

On trouve des boîtiers de montres signés Huaud dans la collection de M. Garnier à Paris, au British Muséum de Londres, au musée archéologique de Genève, etc. En tout une cinquantaine de spécimens connus. B. DE C.

—

Montmirel (LV, 558). — Il y a quelques notes sur une famille de ce nom dans l'*Armorial du comté de Montfort-l'Amaury*, par MM. Maquet et de Dion (p. 328), mais elles s'arrêtent au XVIIe siècle.

Parmi les familles dont les notices se trouvent dans la collection d'André Duchesne, à la Bibl. nat. (mais toujours antérieures au XVIIe siècle) il y a *Montmirel* (t. 37) et *Montmirail* (t. 23).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Montaigne serait-il l'auteur de la « Servitude volontaire » de La Boëtie ? (LV, 12). — C'est en janvier que la question a été posée. Il fallait attendre pour y répondre que la polémique soulevée par la thèse si hardie, si inattendue du Dr Armaingaud fût un peu plus avancée qu'elle n'était alors.

Cette thèse, qui n'est pas que *la Servitude volontaire* est l'œuvre de Montaigne, mais d'après laquelle Montaigne, communiquant aux protestants l'œuvre de son ami, y ajouta les parties les plus importantes, celles qui ont fait la célébrité de l'ouvrage, qui lui ont donné le caractère d'un libelle politique dirigé contre Henri III, cette thèse a été, comme le constate notre confrère, très généralement « bien accueillie ».

Elle a rencontré aussi des contradicteurs : M. Beaunier, dans le *Figaro* du 25 août dernier ; M. Paul Bonnefon, l'auteur d'un gros volume sur la Boëtie, dans un article publié par la *Revue politique et parlementaire* en janvier dernier ; M. Pierre Villey, dans la *Revue d'histoire littéraire* (1er trimestre 1907) ; M. Strowski, auteur

d'un livre récent sur Montaigne, dans la *Revue philomatique de Bordeaux* du 1er février dernier.

D'autre part, de nombreux articles acceptent, soit dans son entier, soit dans ses conclusions essentielles, la thèse du Dr Armaingaud, et parmi eux il faut particulièrement signaler l'article publié le 23 mars dernier dans la *Revue bleue*, par M. Edme Champion, auteur d'un des meilleurs ouvrages qui aient jamais été écrits sur les *Essais*.

Il ne me semble pas nécessaire de retarder cette réponse dans l'*Intermédiaire* jusqu'au temps où M. Armaingaud aura répliqué à tous ces adversaires. M. Armaingaud a riposté à M. Bonnefon dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 avril, et cette riposte me semble suffisante.

L'auteur y établit, avec plus de force encore que dans son premier article :

1° que le portrait du « Tyran » dans *La servitude volontaire* est celui d'Henri III, et que par conséquent il ne saurait être l'œuvre de La Boëtie, mort en 1563 ;

2° que les circonstances connues de nous ne nous permettent de désigner, comme ayant remis l'ouvrage de La Boëtie aux protestants qui le publièrent, aucune autre personne que celle qui avait hérité de tous les ouvrages et papiers de la Boëtie, laquelle personne est Michel de Montaigne ;

3° qu'étant l'auteur de la communication, il est infiniment probable qu'il est l'auteur des interpolations, lesquelles s'accordent avec les sentiments d'indignation prévoyante qui lui avaient fait, contre ses intérêts et ses tendances d'ambition, quitter la cour en 1570.

Il resterait à étudier la question du style. Mais elle ne saurait, à notre sens, modifier le résultat qui nous paraît acquis. Montaigne était un habile homme ; il avait un intérêt vital à ne pas se laisser connaître comme l'auteur des passages interpolés, et lorsque, dans ces passages, M. Villey signale des façons de parler qui sont de la Boëtie plutôt que de Montaigne, il ne prouve pas contre le fond de la thèse, puisque sa constatation à l'admettre comme fondée, pourrait ne démontrer que l'adresse de l'auteur des *Essais*.

H. M.

***

Dans la *Rev. Philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest* (1er mai 1907), le Dr Armaingaud réfute les arguments de son contradicteur M. Strowski.

—

Phil. Louis Parizeau (LV,614,694). — M Barroux, archiviste-adjoint de la Seine, a fait, le 13 juin 1905, une communication, à la Société de l'histoire de Paris sur la place du Riche-Laboureur, premier nom du carrefour de l'Odéon. M. Bournon a résumé cette communication dans le n° du *Journal des Débats* du 15 octobre 1905. Il y avait sous Louis XIV une maison du Riche Laboureur, communiquant de la rue de Condé à celle des Fossés Monsieur-le-Prince, par un passage que l'on dut démolir, en 1779, pour le percement de la rue de la Comédie, devenue plus tard rue de l'Odéon.

GOMBOUST.

—

La mort de Quarré du Plessis. La maçonnerie sous la Révolution (LV, 50,194,417). — C'est une légende ancienne que celle qui prétend nous apprendre que, dès l'année 1788, la franc-maçonnerie avait décidé la déposition de Louis XVI. Déjà parue dans l'*Intermédiaire* (XXXVIII, 419), c'était même mieux encore : une loge allemande avait voté la mort de Louis XVI ; un célèbre jésuite l'affirmait avec détails touchants qu'il faut lire.

Quant à savoir si Lepelletier de Saint-Fargeau était franc-maçon et à quelle loge il appartenait, je crois que notre collaborateur, à en juger par son pseudonyme (col. 418) est aussi bien placé que personne pour le dire, ou au moins pour le savoir.

PIETRO.

—

Un portrait de J.-J. Rousseau (LV, 501, 581). — La destinée du portrait de Jean-Jacques Rousseau provenant de François Coindet est bien celle qu'indique M. Maurice Tourneux dans l'ouvrage cité par M. Arthur Pougin. Ce pastel de M.-Q. de Latour appartient au musée Rath, à Genève, par suite du legs qu'en a fait à cette ville le docteur-médecin Jean-Charles Coindet, en son vivant professeur honoraire de l'Université de Genève, décédé le 28 juillet 1876, lequel était petit neveu de François Coindet, l'ami de Rousseau.

L. Y.

N. Villiaumé et les hommes de la Révolution. (LV, 670). — J'ai diné une ou deux fois avec l'historien Villiaumé chez mon ami le docteur Robinet, dans son appartement de la rue Saint-Placide. C'était trois ou quatre ans après la guerre, en 1874 ou en 1875, si je me souviens bien. L'auteur de l'*Histoire de la Révolution française, de Jeanne Darc* et de *l'Esprit de la guerre* devait mourir à peu de temps de là.

Il fut beaucoup question d'une *Histoire du Directoire exécutif de la République française*, qui était complètement achevée, et pour laquelle M. Villiaumé avait mis à contribution les *Mémoires*, alors inédits, de Barras, dont il avait eu communication soit par M. Alexandre Rousselin lui-même, soit par son fils M. Hortensius de Saint-Albin. Disons-le en passant, cette *Histoire du Directoire*, que le docteur Robinet a vue en manuscrit, et que M. Villiaumé avait eu soin d'enfermer dans un coffret de grande dimension, n'a jamais été publiée.

M. Villiaumé nous raconta qu'après son arrivée à Paris, il s'était occupé avec passion de recherches sur l'histoire de la Révolution. Dès qu'il avait un moment de libre, il allait visiter les libraires, notamment ceux du quai Voltaire, et parmi eux M. France, le père de M. Anatole France, qui, avant d'établir son magasin de librairie au quai Voltaire, avait demeuré place de l'Oratoire n° 6.

Après avoir donné son habituel coup d'œil aux rayons, le jeune Villiaumé examinait avec soin les achats les plus récents en livres et brochures.

Il se rencontrait assez fréquemment chez l'un des libraires du quai Voltaire avec un vieillard qui, lui aussi, y faisait des recherches. Ils sortirent ensemble un soir. Arrivés sur le quai, le vieillard lui dit : « Je vois, jeune homme, que vous vous intéressez à l'histoire de la Révolution.

« — Oui, Monsieur, passionnément.

« — Eh bien ! j'ai été moi aussi, un des hommes de la Révolution.

« — Vous, Monsieur.

« — Oui. Je m'appelle Henri Larivière.

« A ce nom, nous dit M. Villiaumé, j'eus comme une commotion. Henri Larivière, c'était pour moi la contre-révolution incarnée en un homme, c'était la Terreur blanche ! L'ancien conventionnel, s'apercevant de la fâcheuse impression que j'avais ressentie, s'éloigna sans ajouter une parole. Depuis je ne l'ai plus revu chez le libraire du quai Voltaire »

Je complète d'un seul mot l'anecdote de M. Villiaumé. Le royaliste Henri Larivière, nommé avocat général à la cour de cassation en 1815, puis conseiller à la même cour, et qui, après la Révolution de juillet, fut considéré comme démissionnaire pour refus de serment, en vertu des dispositions de la loi du 30 août 1830, mourut le 3 novembre 1838.

LUCIEN DELABROUSSE.

—

Le cartulaire de Saint-Michel de Cuixa en Roussillon (LV, 611). — Cuixa et non Cuxa. Je viens de lire avec attention la *Notice sur l'Abbaye Royale de Saint-Michel de Cuixa* que M. Ernest Delamont a publiée à la suite de son *Histoire de la ville de Prades en Conflent* (*Province de Roussillon*) Perpignan, 1878, in-8 (Lk7, 20, 106) et n'y ai trouvé nulle trace du cartulaire visé par B. des Ch. Je m'empresse d'adresser le numéro de l'*Intermédiaire* à M. Delamont. Il voudra bien, sans doute, honorer notre recueil d'une réponse qui ne saurait qu'être intéressante.

Les ruines de l'abbaye Saint-André d'Exalata sont dans la commune d'Olette ; celles de Saint-Michel de Cuixa, commune de Codalet. L'une et l'autre de l'arrondissement d'Arles (ancien diocèse d'Elne). S... E.

—

Armoiries à déterminer : à la gerbe de (LV, 670). — Nicolas Gerbé de Thoré, procureur du roi à Montfort porte : *de gueules, à la gerbe d'argent, posée en fasce* Pierre Gerbé de Thoré, procureur ducal à Houdon a pour armes : *d'azur à la gerbe d'or, au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent*. Les armes des Gerbé de Thoré originaires du comté de Montfort, ont varié pour les couleurs et les émaux, mais les meubles sont presque toujours les mêmes. La couronne de marquis est une fantaisie, comme pour beaucoup d'autres armoiries du XVIIIe siècle. E. GRAVE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur, au serpent d'or (LV, 277). — La position d'un serpent, lorsqu'elle n'est pas

spécifiée, est d'être en pal. Les armes de Colbert sont : *d'azur, à la couleuvre d'argent*, d'après Pierre Palliot ; *en pal*, serait une superfétation, car tous les exemples donnés par le grand héraldiste portent la couleuvre dans cette position. On trouve d'ailleurs une explication très claire au mot : GIVRE, GUIVRE, VIVRE OU BISSE :

« C'est une grosse Couleuvre ou Serpent à la queue ondée ou tortillée et en pal, et quand elle est en fasce on dit rampante ; il s'en trouve peu en cette assiette quoy que ce soit son naturel de ramper la terre ».

Ce mot de *rampant* pour désigner les reptiles en fasce, n'a pas prévalu. Seguin de Broin, en Bourgogne, porte : *de gueules, à une couleuvre* ondoyante en fasce *d'argent* ; *au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or*. P. LE J.

—

Camisards (LIV ; LV, 20, 65,653). — *Ex-libris d'un évêque de Meaux* — Il s'agit sans doute d'une simple étiquette typographique ainsi libellée : *Du cabinet de Monseigneur l'évêque de Meaux*. On la trouv- fréquemment sur des volumes portant les armes d'Antoine-René de la Roche Fontenilles, évêque de Meaux de 1737 à 1759, ou celles de son successeur Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, évêque de 1759 à 1779. G. O. B.

—

Particule nobiliaire : De ou de (LV, 336, 421, 537, 586). — C'est à tort que la particule est généralement considérée comme un signe de noblesse. On peut s'appeler, par exemple, De Koninck, en Belgique, ou Le Roy en France (ces deux noms sont synonymes) sans être noble. Mais, si l'on appartient à la noblesse, il convient d'écrire la particule avec une petite lettre : de Koninck ou le Roy.

J. W.

* * *

Sans aucun doute, il est absolument en dehors des usages de mettre le *de* avant le nom de famille, lorsque ce nom n'est pas précédé de monsieur ou du nom de baptême de la personne, de dire par exemple, de Castiglione, de Boufflers, de Béville, pour Castiglione, Boufflers, Béville. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas l'usage, voilà tout; à cela il n'y a pas d'autre raison, je crois. C. DE LA BENOTTE.

Magistrats qui ont siégé dans les procès littéraires (LV, 113, 204). — Charles Baudelaire apporte une réponse à la question posée. Il s'agit du procès des *Fleurs du mal* :

L'audience est pour après demain matin, jeudi [2 août 1867]. Les membres se nomment :

Président. — Dupaty.
Procureur impérial. — Pinard (redoutable).
Juges. Delesvaux.
— Ponton d'Amécourt.
— Nacquart.
Sixième chambre correctionnelle.

[*Charles Baudelaire. Lettres de 1841-1866*, P. 135. Société du *Mercure de France*, 1907].

—

Deux citations latines : Patere legem... Quos vult perdere... (LIV; LV, 144,593). — Je n'ai point eu sous les yeux la question ; je présume qu'il s'agit de l'origine de la citation.

Cette phrase aurait été dite au moment de sa disgrâce, au chancelier Duprat, victime de dispositions de lois qu'il avait lui-même fait porter. LAUD.

—

Traduction latine du mot « fundatus » (LIV, 227, 354 ; LV, 43, 593). — Je ne voudrais pas aller contre l'interprétation de M. Colocci qui nous apporte l'autorité de Cicéron appelant une famille patricienne *fundatissima familia*. Je ferai remarquer qu'ici le *fundatissima* désigne une famille ayant beaucoup de biens fonds par conséquent riche, mais il n'y a, ce me semble, aucun rapport avec un calice *fundatus*. « Idemque præfat us pontifex (Hadrien II, 772-795) sanctissimus præsul fecit in eadem basilica (Saint-Pierre) calicem fundatum argenteum pens. lib, v. (1 kilog, 700 grammes). » Le grand dictionnaire de Freund (édition Didot) ne donne rien qui puisse faire dériver, dans l'antiquité, le mot *fundatus* de la notion de richesse, si ce n'est dans le sens indiqué plus haut. En lisant cependant le *Liber Pontificalis* on s'aperçoit facilement, par la comparaison des textes, qu'une étoffe de *fundato* était une étoffe avec un fond d'or, ce que nous disons aujourd'hui drap d'or. C'est au fond l'étymologie à laquelle arrive Ducange. Un texte de la vie du saint pape Hadrien nous donne ce sens *Nam per universos arcos eiusdem principis apostolorum basilicæ de*

pilleis tyreis atque fundatis vecit vela. La pourpre de Tyr y était mêlée à des fils d'or.

Je serais heureux que d'autres chercheurs fussent plus heureux que moi.

ALBERT BATTANDIER.

—

Distique à attribuer (LII; LIV ; 642, 769). — *Inveni portum.* — Parmi les nombreux intermédiairistes qui se sont occupés de cette question, personne n'a observé que M. Richard Horton Smith a fait un travail exhaustif sur ce dicton, dans le *Notes and Queries*, IXth Ser. N. 29 July 16, 1898, P. 48. et N. 38 sept. 15 pag. 229. La supposition de deux intermédiairistes (LII, 260 et LIV, 769) que Marco Polo, a demeuré à Mortola, entre Menton et Ventimille est due à une équivoque. Marco Polo a été prisonnier à Gênes et de là il est retourné à Venise, M. Hambury, propriétaire actuel de la villa où se trouve l'inscription. *Marcus Polus Venatus nat. MCCLIV ob. MCCCXXIV. Sinae peregrinator primus* et le fameux distique :

Inveni portum | Spes et fortuna valete
Sat me lusistis | Ludete num alios,

a écrit plusieurs livres sur la Chine, où il a eu occasion de mentionner Marco Polo dont il a voulu consacrer la mémoire dans sa villa de Mortola avec la première description.

La seconde concerne monsieur Hombury lui-même.

THÉOSTÈNE.

—

Lis vermeil (LV, 615). — Je ne sais pas si les lis de l'Eden étaient rouges, bien que celui que l'on appelle *pelargonium* ait sur ses blanches pétales une multitude de points cramoisis, mais en tout cas le mot vermeil est mis ici pour éclatant. Sans chercher des exemples dans l'antiquité, bien qu'étymologiquement vermeil dérive de vermillon, couleur rouge vif, ne dit-on pas d'une pièce d'orfèvrerie qu'elle est en vermeil pour dire qu'elle est en argent doré, et couramment le mot vermeil désigne un objet d'argent dont le blanc est dissimulé sous l'éclat de l'or.

Vermeil ici voudrait dire éclatant de splendeur. Nous trouvons dans la latinité du moyen âge un exemple similaire. L'écarlate était une couleur d'un rouge éblouissant, qui tirait l'œil, or le *Liber Pontificalis* nous parle de *scarlato albo*, c'est-à-dire d'un tissu d'un blanc tellement éblouissant qu'on lui donnait le nom d'écarlate.

Et quand bien même toutes ces explications ne rendraient compte de rien, ne faut-il pas, suivant l'adage latin

Pictoribus atque poetis
Omnia licent

concéder quelque chose à la licence poétique. Si un genre de littérature ne doit pas être pris à la lettre, c'est bien la poésie, et c'est un des principaux côtés qui la différencie de la prose.

Dr A. B.

—

Le pluriel des mots en ant et en ent (LII; LIV, 145, 309, 476). — On a invoqué une prétendue règle pour ou plutôt contre l'accumulation de trois consonnes muettes à la fin d'un mot, comme si l'orthographe courante ne donnait pas des formes à trois et même quatre consonnes finales !

a) Un fonds, le printemps, le corps, un remords — et autres nominatifs ;

b) Tu réponds, elle interrompt — pour les verbes ;

c) Et au pluriel : Instincts, truands, mécréants, différends, arpents, rumbs, emprunts — prompts, succincts, exempts, friands, et nombre d'autres mots à lettres mortes, faciles à aligner.

Ne s'agirait-il pas plutôt d'une loi de phonétique grecque étendue « précieusement » et en partie, à la langue française au temps de Port-Royal et de ses maîtrises ? c'est-à-dire de la chute de la dentale (δ, τ) devant le sigma (σ) à défaut de la suppression de la liquide ν, ou de la disparition du τ final : on fait ce que l'on peut !

1° Cette règle subsiste en français pour deux mots seulement : *gens* et *tous*, un substantif et un adjectif.

La gent trotte-menu, les gen.s portan.s bâton (La Font.) — Tous ? La gendarmerie.

2° *La R. des 2 M.* continue à l'appliquer aux terminaisons en ANT, par A ou par E, mais les noms et les adjectifs en AN par un D, y échappent, c'est ainsi que dans le n° du 15 septembre (t. XXXV, 2e livraison) elle fait composer :

les march*ands* ambul*an.s* (p. 410) des groupem*en.s* import*an.s* (p. 416).

les gr*ands* magasins, les restaur*an.s* dont les cli*en.s* se renouvellent (p. 390).

sauf à accepter tels quels, les mots de nomenclature civile :

rue des Part*ants* (p. 419) aux Quinze-V*ingts* (p. 390) cinq c*ents* francs, p. 390.

Pourquoi cette différence, alors que le Journal de Bachaumont (1783), orthographie : *les vagabons oisifs et malvivans* (XXIII, 16) le *printems*, p. 26, *le fonds* (p. 197) *les champs* (p. 202) ? la logique, semble-t-il, réclamerait les mutilations suivantes, ou du moins s'y résignerait !

Des gan.s élégan.s, des marchan.s flaman.s ;
Les agen.s indifféren.s, les différen.s des Révéren.s ;
Leurs paren.s défun.s, ces pourpoin.s dé tein.s, des vagabon.s contrain.s ;
Les glan.s sanglan.s, les secon.s affron.s !

Mais duquel des deux mondes la logique sera-t-elle jamais ! le moyen d'ailleurs d'exprimer dans cette orthographe les pluriels de certains homonymes : *sain* et *saint*, *différent* et *différend*, ou encore, *flan* et *flanc*, *flamand* et *flamant*, *sein* et *seing* : « Sous le seing de notre chancelier et le contre-seing de notre secrétaire ! »

3° La règle toutefois reste strictement obligatoire pour les verbes de la 4e conjugaison, du moins jusqu'à la réforme projetée :

a) Il ROMPT et ses composés seuls font exception, *corrompre*, *interrompre*, *dérompre*, *réinterrompre*.
b) Elle convainc.*t*, il perd.*t*, elle coud.*t*, il mord. *t*, il tond.*t*, elle répand.*t*, il défend.*t*, elle sourd.*t* ;
c) Elle plaind.t, il attein*d*.t, elle join*d*.t, il dissou*d*.t ;
c) Elle me*tt*.t, il aba*tt*.t — « La France, ton café fou*tt*.t le camp ! » (XVIIIe siècle).

Les Latins tenaient compte à leur manière de ces rencontres de muettes au génitif pluriel : *jugland.ium*, *gent.ium*, LYNC.UM, GIGANT.UM.

Qu'on ne voie pas dans cette accumulation et ces rapprochements, de réquisitoire : rien, dans ma pensée, n'y vise l'orthographe symbolique et traditionnelle, la seule qui vaille. POËNSIN-DUCREST.

—

Grippe et influenza : de quand datent ces mots.(LV,393.712).— *Grippe* signifie originairement « une fantaisie soudaine, un caprice ». C'est le substantif verbal de *gripper*, qui vient du bas-allemand *gripan* « saisir ». Le roi Louis XV

fut le premier qui désigna de la sorte cette maladie, par allusion au caractère capricieux de sa marche et à la soudaineté de ses attaques, lors de l'épidémie de 1743. Voir à ce sujet la *Revue Scientifique* du 16 janvier 1892, p. 94.

ALFRED DUTENS.

—

Le Swastika (LV. 450,536,656,703). — Ce terme, qui désigne dans l'Inde le diagramme mystique de « bon augure », n'est nullement arabe, mais sanscrit. C'est un dérivé du mot indéclinable, *swasti*, formule de salut, de souhait et d'approbation, qui, composée de l'adverbe *su* « bien » et de *asti* « il est », signifie littéralement « c'est bien ».

ALFRED DUTENS.

—

Le coq des clochers (LV, 338, 482, 646). — Méditant de rechef sur cette question du coq des clochers, j'observai, en feuilletant de vieilles estampes, et en évoquant mes propres souvenirs, que le coq ne surmontait pas seulement les édifices religieux, mais qu'on le plaçait aussi sur des clochetons, campaniles, tourelles de bâtiments civils ; et je fus frappé de cette association constante du coq et de la cloche, laquelle, dans l'esprit de nos pères, devait impliquer une corrélation intime entre l'un et l'autre.

En effet, de même que le coq, par son cri matinal, ainsi la cloche, par sa sonnerie, nous rappelle à la vigilance et à l'observation du devoir et de la règle.

N'est-ce pas là une interprétation plausible ? LÉON SYLVESTRE.

—

L'escargot de la cathédrale de Troyes (LI ; VLV,41,148,263). — L'église de Biéville-sur-Orne, canton de Douvres (Calvados), possède un autel majeur dont le fronton ou couronnement est soutenu par quatre colonnes torses en pierre de Caen. Une vigne avec ses feuilles et ses fruits s'enroule gracieusement autour de ces colonnes. Des oiseaux nombreux et variés se tiennent sur les grappes dont ils dévorent les grains. En deux endroits à demi caché sous le feuillage et près d'une grappe est figuré un escargot. Presque assurément l'artiste a simplement voulu imiter la nature. La seule chose digne d'intérêt est que l'âge de cette sculpture

est connue : car les archives de cette commune nous apprennent que le 11 octobre 1695, M. Nicolas Tabourier, curé de céans, copia devant témoins, les deux épitaphes apposées dans le mur qui devait être caché par le nouvel autel.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Inscriptions des touristes pour rappeler leur visite (LV, 617). — Le florentin, Gabriel Simeoni, un ingénieur, savant auteur de divers imprimés qui sont très recherchés des bibliophiles, a été chargé, par l'évêque de Clermont, Guillaume du Prat, de conduire les eaux, potables de Royat à Clermont. Quand il eut achevé sa belle entreprise, il plaça au-dessus des rochers de la grotte de Royat, où il avait capté une source de haute importance, une incription en latin, datée du 27 octobre 1558, qu'on y voit encore. Cette curieuse inscription était dans un état de vétusté qui la faisait négliger des achéologues, curieux ou touristes divers, pendant la saison thermale de Royat. Je l'ai fait restaurer, à mes frais, il y a quelques années en faisant peindre habilement les lettres par une couleur jaune prononcé ; ce qui permet de la lire, actuellement, avec facilité. Je crus inutile de m'adresser à la municipalité d'alors ; car j'ai constaté avec tristesse combien nos municipalités françaises s'intéressent peu, en général, aux souvenirs les plus notoires de leur histoire locale, et, en effet, n'a-t-on pas vu, il y a peu d'années, la municipalité de Clermont-Ferrand permettre la démolition de la maison natale du grand Blaise Pascal, malgré quelques vives protestations, dont celle de votre serviteur...

AMBROISE TARDIEU.

—

Constructions antiques (LV, 449, 659). — Il n'est pas exact de dire que les anciens avaient le secret de remuer des masses, qui écraseraient sous leur poids nos machines modernes. Au reste, ils nous ont laissé les dessins de ces machines, si ce n'est leur description. Ils se servaient principalement du treuil ou du cabestan ; mais il est probable qu'un de leurs architectes avait découvert le principe de la presse hydraulique, au temps des empereurs romains, dont il emporta le secret dans sa tombe : un de ces empereurs redoutant tout d'un savant, qui avait accompli une œuvre surhumaine, selon ses détracteurs jaloux, en redressant tout entier un monument qui penchait. Ce n'était cependant pas la mer à boire. Tout cela est basé sur la physique géométrique.

Nous avons la description sommaire du transport et de l'érection à Rome d'un des plus grands obélisques égyptiens ; et cela nous rappelle tout à fait ce qui s'est passé chez nous, au milieu du siècle dernier, lors de l'érection de l'obélisque de Louxor sur la place de la Concorde : même navire spécial, mêmes échafaudages, mêmes cordes ! C'est au point qu'il serait difficile de dire auquel des deux architectes revient la palme.

Les rouleaux et le levier sous toutes ses formes (appareils à poulies multiples et treuils composés) étaient connus des anciens ; et ils s'en servaient comme on pouvait le faire encore chez nous, avant l'application de la vapeur, à la construction des édifices pour monter les matériaux. Plus que nous peut-être, ils se servaient du plan incliné, comme on s'en est encore servi à Paris, sous Louis XIV, lors de la construction du Louvre.

Non seulement nos ingénieurs ont des connaissances supérieures aux anciens, au point de vue de la physique et de la géométrie analytique, mais ils ont de plus su adopter l'usage du fer, pour les constructions ; ce que les anciens ont ignoré. En fait de gros travaux, remarquables par l'intelligence avec laquelle ils ont été conçus, les anciens n'ont rien fait de comparable à ce que l'on exécute actuellement au métropolitain, notamment pour la traversée de la Seine ; travaux qui feraient l'admiration des architectes et des ingénieurs de l'antiquité, s'ils revenaient sur la terre ! Sans compter qu'ils n'ont jamais eu de grues de la puissance des nôtres, pour élever leurs matériaux. Leurs cordes et leurs chaînes surtout n'avaient pas la force de résistance des nôtres : d'autant plus qu'ils ne disposaient que des forces animées et non de la vapeur, pour les mouvoir. Leurs plus gros blocs de pierre ne sont même pas comparables aux masses métalliques de nos marteaux pilons, dans nos grandes usines, qui se meuvent avec une précision et une facilité incomparables, comme nos plus gros canons, grâce à la presse

hydraulique, qu'un faible enfant peut mettre en jeu.

Les travaux de soubassement, qu'on exécute dans nos cathédrales, ont été exécutés par les anciens ; mais sous ce rapport, nous sommes aujourd'hui bien plus puissamment outillés qu'eux : ce qui était pour eux une difficulté réelle n'est plus qu'un jeu pour nous ; et les accidents de toute nature, tels que chûte des voûtes, écartement des piles ou des colonnes de support, sont devenus beaucoup plus rares. Ils deviendraient même actuellement impossibles, si l'on pouvait disposer toujours de crédits suffisants.

Dr B.

—

La valeur de l'écu et de la livre aux différentes époques (LIV, 555, 831). – Au château de Cernusco (Lombardie) M. le comte Visconti de Saliceto conserve de précieuses archives riches d'environ 80.000 pièces intéressantes. Parmi ces documents se trouve un curieux arrêt signé par Odet de Foix, gouverneur du Milanais au nom de S. M. Louis XII, roi de France. Cet arrêt, daté de Novare le 26 décembre 1419, fixe la valeur et le cours des monnaies, et est surmonté par l'écusson royal aux lis de France.

Dans le tableau comparatif, la proportion entre les écus de l'époque et la livre est déterminée de la sorte :

l'Ecu du Soleil, on peut le dépenser pour 4 livres et 17 sols ;

l'Ecu de la Couronne on peut le dépenser pour 4 livres et 14 sols.

l'Ecu nouveau on peut le dépenser pour 4 livres et 2 sols. Colocci.

—

Cornet d'ivoire de Rolland (LIII). — Le paladin neveu de Charlemagne — dont l'existence ne m'est pas prouvée!... — n'a rien à voir avec l'objet mentionné par G. V. Au moyen âge, *Cornu Rollandi*, était le nom générique des olifants, souvent très richement ornés de sculptures, dont on rencontre encore dans les grandes collections des spécimens dérobés aux trésors des abbayes spoliées en 1793. Celui du musée de Toulouse, provenant de Saint-Sernin, est particulièrement remarquable. Le savant Ernest Roschach en son *Catalogue des antiquités et objets d'art du Musée de Toulouse* (1865) p. 335, décrit avec sa maîtrise accoutumée les cinq zones de sculptures dont cet olifant est orné.

On peut voir à Londres de nombreux *Cors ou Cornets de Rolland*, provenant de la désastreuse défaite d'Azincourt.

—

La marche de Rakoczi (LV, 614). — Quand j'ai publié mon ouvrage sur les Bohémiens (Turin, 1889), je me suis occupé forcément des musiciens bohémiens de la Hongrie et j'ai consulté de nombreux livres et brochures sur la musique tzigane, depuis les livres classiques de Liszt et de Bartalus jusqu'aux fragments de Caronni, Kogalniceano, etc.

A 18 ans de distance, je ne pourrais pas dire dans quel auteur j'ai puisé l'indication, répétée dans mon livre, que la marche de Rakoczi, devenue l'hymne national de la liberté hongroise, a été écrite par un musicien tzigane.

Il est certain que, en octobre 1809, quand cette fameuse marche fut jouée pour la première fois par les musiques militaires, elle fut enseignée aux régiments hongrois en garnison à Buda-Pesth par le musicien tzigane Bihary. Cela est confirmé par plusieurs écrivains et aussi par M. Marcotti, dans son article : *Au pays des hussards* (*Illustr. ital.* avril 1881).

Ce Bihary était né en 1769, à Nagy-Abar. En 1802, il se rendit à Buda-Pesth, chef d'un orchestre, qui bientôt devint célèbre. Il joua en 1814, en présence de toutes les têtes couronnées d'Europe, à l'occasion du Congrès de Vienne ; et il s'éprit d'une archiduchesse impériale. En 1824, à la suite d'une chute, il se disloqua le bras gauche et céda son orchestre au musicien tzigane Sarkozcy. Bihary est mort le 26 avril 1827.

Bihary est donc le probable auteur de la marche fameuse ; du moins il a été le premier à l'apprendre aux musiques militaires.

On pourrait mieux éclairer ce point, en consultant la biographie de Bihary, écrite par Gabriel Matray, que je n'ai jamais pu me procurer. Colocci.

—

Les trente-six figures contenant tous les jeux (LV, 672). — Il doit exister un exemplaire complet de ce recueil, composé de 18 feuillets ou 36 planches sur bois avec encadrements de sixain

explicatif au bas de chaque planche un n° oblong.

Il figurait sous le n° 396 de la vente faite en 1869 par le baron Pichon et il ne l'a pas racheté, car on ne le retrouve plus dans ses ventes après décès. Un exemplaire annoté des prix de vente et noms d'acquéreurs pourra mettre M. H. D'Allemagne sur ses traces.

Maintenant, sans faire dévier la question, je voudrais bien savoir si notre confrère est sûr de l'indication de Lyon ? L'exemplaire en question portait « Paris, Nic. Prévost, 1589 ».

En effet, Nicolas Prévost, que Bonnardot et Firmin Didot croient avoir été lui-même graveur sur bois, était marchand d'estampes dans la rue Montorgueil, où il était associé, en 1562, à l'enseigne du *Bon Pasteur* avec Roland Guérard et plus tard, il paraît avoir succédé, dans la même rue, à Olivier Truschet et Martin Hoyau, à l'enseigne du *Chef St Denys*.

J.-C. Wigg.

—

Dictionnaire de définitions (LV 503). — La même question, à peu près, a été posée à l'*Echo du Public* en 1897, sous le n° 1386 M. Charles Bonheur répondit qu'il possédait en manuscrit, prêt pour la publication, un *Dictionnaire des Dictionnaires humoristiques et des définitions plaisantes, recueillies depuis plus de trente ans*. M. A. de Ricaudy indiqua le *Dictionnaire de Maximes, Pensées, Sentences, Réflexions et Définitions extraits des moralistes et des écrivains tant anciens que modernes*, par J.-L. Mabire, Paris, 1839, in-8°. En 1898, sous le n° 3961, l'*Echo du Public* questionna sur les recueils de définitions fantaisistes et cita : *Voyage autour du dictionnaire*, par Charles Narrey, Paris 1892. M. Charles Bonheur fournit une longue liste, page 317 (et non 307, comme le dit à tort la table) ; page 327, il est dit qu'une étude sur les dictionnaires humoristiques a été publiée par la *Revue moderne* en 1887. Ces rubriques *Dictionnaire* et *Définitions* ont peut-être été enrichies dans la suite ; malheureusement les tables du reste de la collection de l'*Echo du Public* n'ont pas été faites, que je sache, et la recherche prendrait longtemps. J'ai, moi aussi, noté au cours de mes lectures un assez grand nombre de définitions qui me plaisaient ; je les retrouverais au besoin si on m'indiquait le sujet cherché, mais je ne puis les dire remarquables ni dues aux grands auteurs.

Sglpn.

—

Alphabet (Un curieux emploi des lettres de l') (T. G., 35 ; XLV ; XLVI ; LV, 658). — Je ne connais pas l'article du *Gaulois* auquel il est fait allusion, mais depuis longtemps l'*Intermédiaire* nous a donné quelques-unes de ces fantaisies :

1° La série des 25 lettres, dans leur ordre, en le même nombre de vers fort bien tournés, chaque vers se terminant par la syllabe correspondant à cette lettre de l'alphabet (XI, 576.)

2° 25 quatrains, dans chacun desquels la consonnance d'une lettre correspond à une syllabe (XLVI, 721). Ces quatrains sont cités par un de nos plus assidus collaborateurs et d'après un journal belge. Ceux dont on nous parle aujourd'hui, étant signés, doivent être différents et probablement postérieurs à l'année 1902.

Pietro.

*
* *

Dès 1902, j'ai donné intégralement dans l'*Intermédiaire* (XLVI, 721 à 723) les quatrains sur l'origine des lettres de l'alphabet publiés par le *Gaulois* en mars 1907, sous la signature F.-A. Steenackers, et j'ai fait connaître la source de cette amusante fantaisie...

A. Boghaert-Vaché.

—

Ami et amie, pour amant et maîtresse (LV, 617). — Il est, en effet, « très regrettable », ainsi que le remarque M. P. du Gué, de changer la signification des mots, de donner à *ami* le sens d'amant, à *amie* celui de maîtresse. De même, par pruderie ou snobisme, nombre de journaux n'osent plus imprimer le mot *violer* (pour signifier attenter à la pudeur), ils se servent de *violenter*, qui n'a jamais eu cette acception. La liste des termes ainsi détournés de leur signification réelle serait d'ailleurs interminable. Nous verrions, par exemple, *fortuné* employé dans le sens de riche, qui possède de la fortune (comme si *infortuné* voulait dire pauvre, qui n'a pas de fortune) ; *bi-hebdomadaire*, pour semi-hebdomadaire ; *soi-disant*, pour prétendu (appliqué aux choses) ; sans compter *ingambe*, que certain publiciste employait dernièrement

dans un sens radicalement opposé à celui qu'il exprime, dans le sens d'invalide, privé de ses jambes (*in* privatif et *gamba*).

ALBERT CIM.

—

Mufe ou mufle ? (LV, 562, 654). — M. Henry Maret pourrait renvoyer notre confrère A. B. X. au *Larousse* et au *Nouveau Larousse illustré* qui enregistrent *muffe* ou *muff*, comme forme populaire du mot *mufle* dans le sens d'individu sot, désagréable, grossier. Mais il convient, me semble-t-il, de s'en tenir à *mufle*, puisque nous écrivons *muflerie* et *muflisme*.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

* * *

En anglais, nous avons également le mot *muff* qui veut dire « manchon ». Mais, en argot, et par analogie, ce même mot sert à désigner certains imbéciles. En effet, on appelle *muff* l'individu assez simple pour tenir les mains d'une jolie femme sans les serrer un peu.

OLD POT.

* * *

Dictionnaire d'argot fin de siècle, par Charles Virmaitre, *muffle*, il n'est pas questionde mufe :

Delvau *Dictionnaire de la langue verte* écrit *muffle*, dans l'argot du peuple qui se sert de cette expression depuis trois cents ans et trouve plus euphonique de prononcer muffe. BOOKWORM.

—

Les boues de Paris (LV, 554, 660). Où ai-je lu ce dicton du XVI[e] siècle ? je ne puis me le rappeler. Mais il indique bien la ténacité des boues parisiennes:

« Boues de Paris et vérole de Rouen ne s'en vont qu'avec le morceau. » M. G.

—

Kermesses hollandaises (LV, 618). — Les Hollandais sont gens pleins de réserve, mais ils en savent un peu plus qu'ils ne veulent l'avouer sur la licence qui régnait autrefois dans leurs fêtes populaires. J'ai assisté à une kermesse à Rotterdam il y a vingt ou vingt-cinq ans, et les scènes dont on parle étaient publiques, ostensiblement affichées et allaient aussi loin qu'on peut l'imaginer... et même plus. CERAMEUS.

—

Les mots les plus longs (T. G., 616 ; LV, 546). — Sans posséder un mot composé d'autant de lettres que le mot allemand, dont la traduction commencepar trépali... la langue grecque arrive en bon rang avec le mot Σπερμαγοραιολεκιθολαχανοπωλις qui signifie mauvaise marchande de pois et de légumes selon, le dictionnaire grec-français d'Alexandre.

Si ce savant helléniste, que j'ai connu inspecteur général de l'Université, alors que j'étais élève de troisième littéraire, si ce savant helléniste vivait encore, on pourrait lui demander si les pois sont des légumes. BEAUJOUR.

—

Sabotage (L III). — M. Poujet, secrétaire général de la *Voix du peuple*, organe de la Confédération générale du travail, a fait, dans le *Matin*, un exposé de ce procédé :

Le sabotage ouvrier découle de la formule : *à mauvaise paye, mauvais travail*.

Le commerçant n'a pas la naïveté de faire cadeau de sa marchandise à sa clientèle ; il lui en donne pour son argent — et pas plus ! Un chapelier ne lâche pas pour quatre francs un chapeau de six francs ; non plus qu'un boulanger ne donne pour trois livres les pains de deux kilos.

C'est toujours même système : acheter bon marché, vendre cher !

Le patron en quête d'ouvriers s'en inspire : il les veut au meilleur compte, et, s'il a chance d'en trouver, sur le marché du travail, au prix les plus doux, il n'a pas scrupule de les soumettre à des besognes dures et peu rémunérées. Peu lui chaud de spéculer sur la faim du malheureux !

Pourquoi donc un ouvrier, dans ce conflit d'intérêts, procéderait-il autrement que son exploiteur ? Pourquoi serait-il plus généreux ?

Son embaucheur a espéré la bonne affaire : excellent travail et mauvaise paye !

Or, l'ouvrier est, en la circonstance, une « marchandise », à l'égard du patron, et il est naturel qu'il ne fournisse, en travail, à celui qui l'embauche — qui fait marché avec lui — que l'équivalent de ce qu'il reçoit en argent. Un maigre salaire l'oblige à faire maigre chère, à restreindre sa vie ; par conséquent il ne peut donner beaucoup, ne recevant pas suffisamment pour récupérer les forces qu'il aurait eu l'imprudence de gaspiller au profit du patron mauvais payeur.

Qu'il le veuille ou non, il lui faut modeler son activité sur le salaire qu'il touche.

Cette pratique est instinctive, et les travailleurs n'ont pas attendu que leurs syndicats aient grandi en force et en puissance pour y recourir. Toujours, ils ont renâclé aux besognes mal payées, et si, désormais,

leur volonté de résistance est plus coordonnée, plus consciente, elle n'est cependant que le développement de la méthode de défense instinctive.

Ainsi, fatalement, prend corps la théorie du sabotage : à mauvaise paye, mauvais travail.

Et « mauvais travail » s'entend, non seulement d'un travail lent, mais encore d'un travail « mauvais », dans toute l'expression du terme.

—

La tête près du bonnet (LV, 561, 652). — A Rome, « on se rangeait » à l'avis de l'orateur ». d'où la locution : *ire in sententiam alicujus*, passer de son côté ;

En Sorbonne, on « opinait du bonnet », d'un geste aussi expressif et plus noble que celui de nos modernes « mains levées » :

« Avoir la tête près du bonnet », c'était dès lors être acquis d'avance à une opposition invincible, refuser quand même un suffrage escompté, ne démordre jamais de son opinion : garder ses idées — et son bonnet, ou sous son bonnet ! *Etiamsi omnes, ego, non* !

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

C'était d'un bel entêtement, un entêtement légendaire. Les *idées de derrière la tête* doivent être contemporaines : explication platonique, si l'on ose dire, et qui ne réparait rien ! Thomas Diafoirus avait alors trouvé son maître (II, 6). P. D.

*
* *

Francisque Michel (*Études de philologie comparée sur l'argot*) voit un jeu de mots dans cette locution où il ne serait pas réellement question de *bonnet*, mais de *bonté* ; *avoir la tête près du bonnét* devrait, selon Michel, se traduire par : *avoir la tête près d'être bonne*. Cette étymologie est invraisemblable. La meilleure est celle que donnent dans leurs *Dictionnaires des Proverbes* Quitard et Méry, ainsi que Rozan dans ses *Petites ignorances de la conversation* ; leurs explications se peuvent ainsi résumer : les mouvements de la colère supposent une tête chaude ; or, la chaleur est d'autant plus grande que la tête est plus près du bonnet destiné à la couvrir. Littré (*Suppl. au Dict.*) dit qu'on ne peut faire que des conjectures. En voici une dit-il : le bonnet dont il s'agit est un bonnet fâcheux, par exemple le bonnet vert des banqueroutiers ou le bonnet des maris trompés. Pareille situation met un homme de mauvaise humeur et il est prudent de ne pas l'agacer. Littré ajoute qu'il est peut-être plus simple d'expliquer la locution de cette façon : son bonnet est enfoncé et lui rend la tête chaude ; de là, colère, emportement ; c'est l'explication de Quitard et de de Rozan.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

On dit aussi en wallon : *aveur lu tiesse près des tch'vets*, littéralement : « avoir la tête près des cheveux. »

Cette locution ne proviendrait-elle pas de ce que les personnes colères, brutales, ont souvent le front bas, signe de bestialité, et paraissent avoir la tête plus près des cheveux que les autres ?

H. ANGENOT.

*
* *

Le bonnet est une coiffure molle, qui n'offre pas la résistance d'un casque ou d'un chapeau. Plus il est serré sur la tête, moins il la protège, et il en résulte que le plus léger attouchement du bonnet est sensible à la tête. De là l'expression : elle désigne une personne très facile à émouvoir, à froisser, et prompte à s'irriter au premier heurt, au premier choc.

Est-il besoin d'aller chercher ailleurs d'autres explications ? GROS MALO.

—

Apollon-vêtement (LV, 674). — On appelait ainsi, autrefois, une petite robe de chambre fort courte (*Dictionnaire*). E. GRAVE.

*
* *

Au XVIIIe siècle on appelait *Apollon* une sorte de robe de chambre ample et très courte, qui ne couvrait même pas les genoux.

ECILA.

*
* *

C'était une sorte de douillette. Voir : *Intermédiaire* (XXIII, 407-408).

P. CORDIER.

—

Chiens policiers et sauveteurs (LV, 394). — L'idée, aussi originale qu'heureuse, d'employer le chien au ser-

vice de la police, est due à M. Van Wesemael, commissaire de police en chef de la ville de Gand, qui en 1903, adjoignit un personnel canin au corps de police dont il a le commandement. D'autres villes, en Belgique et à l'étranger, ont suivi l'exemple de Gand. Et le sujet a déjà sa littérature : je me bornerai à signaler le tout récent opuscule de M. Gaston de Wael, *Le chien auxiliaire de la police : manuel de dressage* (Bruxelles, F. Vanbuggenhoudt, 1907.)

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Fêtes, danses et spectacles nus (LIII ; LIV, 237,370, 485, 707, 991 ; LV, 209, 322). — Du *Temps*, 21 mars, dans un article de M. René Puaux : « de Paris à Kartoum ».

Samedi. — Nous n'avons reçu qu'aujourd'hui, au départ de Naples, la liste complète des passagers. Mais les Parisiens qui sont à bord ont reconnu dès Marseille une célébrité : Mata Hari, la fameuse danseuse hindoue qui nous révéla les danses sacrées qui exigent la nudité. Elle a renoncé à Siwa et à son culte. Elle est devenue Berlinoise, parle l'allemand avec un accent aussi peu oriental que possible et compte bien finir ses jours sur les bords de la Sprée. Son plus vif désir est qu'on oublie sa brillante carrière et ses succès des musées Guimet et du Trocadéro. *Damit ist es fertig.* Et l'Egypte ne l'attire point pour y rechercher des danses inconnues.

—

Boucheries de carême (LV, 668). — Jusqu'au XVIe siècle, les Français avaient toujours observé rigoureusement les prescriptions religieuses concernant l'abstinence et le jeûne pendant le carême.

Le protestantisme amena la violation de ces prescription, et c'est à partir de 1549 que des ordonnances furent rendues pour en assurer l'exécution.

Par un édit du 5 janvier 1549, Henri II fit « défenses aux Bouchers, aux Rotis-« seurs, aux Poulailleurs, aux Revendeurs « de vendre aucune viande de boucherie, « de volaille ou de gibier...

... permet néanmoins aux malades et « aux personnes affaiblies par la vieil-« lesse, d'en user en ce temps, en faisant « apparoir de leur indisposition, par cer-« tificat du médecin ou autrement.

Un autre ordonnance du 3 Février 1565 « défend à toutes personnes, de quelque « qualité qu'elles soient, de vendre au-« cune viande durant le carême, sinon « au hôtels dieu, et pour les malades.

Les dispenses apportées par l'Eglise amenèrent les magistrats à permettre le débit de la viande, pendant le carême, aux personnes autorisées à en faire usage. On choisit, à cet effet, dans chaque ville, un ou plusieurs bouchers à qui l'on permit d'exercer ce commerce de nécessité.

Mais à Paris, la difficulté d'établir une surveillance sur les bouchers pour les empêcher d'abuser de la permission accordée, fit prendre le parti de fixer le débit de la viande dans un seul lieu pour toute la ville.

L'arrêt du Parlement du 2 Mars 1575 décida alors que :

« Toutes personnes se trouvant malades « pendant le carême, pourront, après « qu'elles en auront obtenu permission « envoyer quérir de la viande à la bou-« cherie de l'Hôtel-Dieu, laquelle se tien-« dras au Parvis Notre-Dame et non ail-« leurs. Enjoint au boucher de l'Hôtel-« Dieu de la tenir garnie de bonnes vian-« des de toutes sortes pour le secours des « malades, la vendre à des prix raison-« nables à ceux qui auront permission « d'en manger, faire registre de la quan-« tité et du prix de la chair qu'il vendra « aux malades, ensemble de leurs noms « et demeures....

Le 2 Janvier 1704, la vente de la viande fut autorisée dans les boucheries ci-après :

Hôtel Dieu
Faubourg St-Germain, près l'Abbaye,
Vieille Porte St-Honoré,
Marais du Temple,
Boucherie de Beauvais.

La vente était effectuée au profit des pauvres par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ou par leurs préposés, suivant un prix fixé par le lieutenant de police, aux malades et aux infirmes, sur la production d'un certificat de médecin et de la permission du Pénitencier de l'Eglise de Paris ou du curé de la paroisse dans laquelle demeuraient les intéressés.

Les propriétaires des boucheries dont il s'agit devaient remettre les clefs aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, le premier jour du carême, et ne pouvaient en reprendre possession que la veille de Pâques.

Les boucheries de carême disparurent en 1774, date à laquelle une déclaration du roi accorda la liberté du commerce de la viande pendant le carême, laissant les aubergistes, traiteurs, cabaretiers, etc, seuls soumis aux anciens règlements.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Chant du cygne (T. G., 256). — Nulle fiction en histoire naturelle dit Buffon (*Le Cygne*), nulle fable chez les anciens n'a été plus célébrée, plus repétée, plus accréditée. Il faut bien pardonner ces fables à l'imagination vive et sensible des Grecs, elles étaient aimables et touchantes ; elles valaient bien de tristes, d'arides vérités : c'étaient de doux emblèmes pour les âmes sensibles. Les cygnes sans doute ne chantent pas leur mort ; mais toujours en parlant du dernier essor et des derniers élans d'un beau génie prêt à s'éteindre on rappellera avec sentiment cette expression touchante : C'est le chant du cygne !

Il ajoute ceci : « Il paraît que le cygne sauvage avec le sentiment de la pleine liberté en a aussi les accents. L'on distingue en effet dans ses cris ou plutôt dans les éclats de sa voix une sorte de chant mesuré, modulé, de sons bruyants de clairon, mais dont les tons aigus et peu diversifiés sont néanmoins très éloignés de la tendre mélodie et de la variété douce et brillante du ramage de nos oiseaux chanteurs. »

Je ne crois pas qu'aucune observation postérieure des ornithologistes venus à la suite de Buffon ait modifié cette opinion bien établie et très motivée.

J. H. D. R.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Voltaire au Panthéon. — Le transport des grands hommes au Panthéon est toujours précédé d'âpres polémiques. Voltaire n'y a pas échappé. Nous avons, dans la lettre qui suit un écho de la querelle de ses héritiers autour de ses cendres. [Collection Noël Charavay].

18 frimaire, an IX.

Citoyen ministre,

Je lis dans la *Gazette de France* du 14, que le préfet de l'Oise, en réclamant les cendres de Rousseau pour Ermenonville, sollicite, pour Madame de Villette, la restitution des dépouilles de Voltaire. Le citoyen Cambry ignore sûrement que M. de Voltaire a laissé une famille qu'il aimait, et qui vénère et chérit sa mémoire.

Ni moi, citoyen Ministre, qui suis son petit-neveu, ni six enfants que j'ai, ne laisseront remplir par des étrangers des devoirs sacrés pour nous. M. de Voltaire n'avait rien ordonné sur sa sépulture. Nous avons voulu le transporter à Ferney, dans le tombeau qu'il avait bâti : des circonstances impérieuses nous ont forcé de nous arrêter à Scellières, dans l'abbaye de son neveu et de mon oncle. La vente que Madame Denis sa niece et sa légataire universelle a faite de Ferney, quelques mois après sa mort, nous a empêchés de remplir notre intention. Quand l'Assemblée constituante a voulu transporter ses restes au Panthéon, il ne nous convenait pas de nous y opposer.

M. de Voltaire n'a jamais disposé de son cœur en faveur de Madame de Villette ; pendant l'embaumement, son mari l'a pris. M. de Voltaire était mort chez lui ; il aimait tendrement Madame de Villette. Nous avons toléré plus qu'autorisé l'apparence d'un don que nous n'avions réellement pas le droit de faire, nous nous y sommes prêtés pour ne pas affliger une femme que nous chérissions et respections.

Madame de Villette ne peut pas, citoyen Ministre, avoir oublié que j'existe ; elle ne peut pas ignorer que si le gouvernement permet de disposer des restes de mon grand-oncle, c'est moi seul qui peux et qui dois en faire la disposition. Elle est sûrement disposée à honorer sa mémoire ; ce serait mal remplir ses vues que de priver la famille de son bienfaiteur des roits qui lui appartiennent et que nulle autorité ne peut lui ravir.

Je regarderai toujours comme honorable pour la mémoire de M. de Voltaire toute disposition que le gouvernement fera de ses cendres, quand l'objet en sera public, mais une disposition particulière en faveur de tout autre que de ses proches, serait une violation des droits de la nature et du sang, que je n'ai point à redouter, citoyen ministre, de votre part, ni de celle du gouvernement.

Salut et respect.

DE DOMPIERRE D'HORNOY.

à Hornoy par Amiens, département de la Somme.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LVᵉ Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Mai 1907.

43ᵉ Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

Nº 1149 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

—

Racine a-t-il été complice de l'empoisonneuse Voisin ? — Je lis dans une note que Racine avait été compromis dans le procès de l'empoisonneuse Voisin, mais qu'aucun de ses biographes n'avait voulu s'arrêter sur cet épisode scabreux de sa vie. Que cependant Louis XIV avait cru à la culpabilité du poète et que Louvois avait écrit à M. de Bezons : « L'ordre pour l'arrêt du sieur Racine vous sera envoyé dès que vous le demanderez. »

La culpabilité de Racine a-t-elle été prouvée ? Beaujour.

[Nous posons volontiers cette question, qui est aussi intéressante qu'insoluble, mais sans oublier que les biographes de Racine, tout au moins ses critiques, Laroumet, Brunetière ont connu l'invraisemblable accusation et l'ont appréciée. Le Dr Legué l'a discutée. Enfin M. Funck-Brentano l'a abordée dans l'un des chapitres de son remarquable et séduisant ouvrage : *Le drame des poisons*. Il constate que la Voisin n'a que répété un propos, et non donné un témoignage direct ; que l'empoisonnement vise la Du Parc, maîtresse de Racine, qui a pu mourir à la suite de pratiques abortives, peut-être conseillées par l'amant imprudent.

D'où cette fâcheuse rumeur que l'examen des papiers de la Bastille ne confirme pas].

—

Mémoires de Louis-Philippe. — On lit dans la *Démocratie pacifique* du 1er mars 1848 :

Un citoyen a remis aujourd'hui au gouvernement provisoire deux volumes manuscrits, reliés en maroquin rouge et trouvés aux Tuileries. Ce sont les *Mémoires de Louis-Philippe d'Orléans*, l'ex-roi. Ces volumes ont été déposés à la bibliothèque de la Ville...

Où se trouvent-ils aujourd'hui ?

Persigny.

—

La couronne du sacre de Napoléon Ier. — Puisque la question est à l'ordre du jour, sait-on ce qu'est devenue et où se trouve, à l'heure actuelle, la couronne authentique, qui servit au sacre de Napoléon ? Alpha.

—

Lannes, duc de Montebello, et la chanson de rue. — « Peu de héros des guerres impériales furent plus chantés dans la rue, que Lannes. Sa mort héroïque fut un événement qui inspira les Tyrtée du pavé. »

Je trouve cette note — sans plus — dans une histoire de la chanson inédite. Que connaît-on des chansons qui furent faites alors sur Lannes ? Y.

Echarpes de distinction. — Dans la splendide exposition de la soierie ancienne et moderne, organisée au musée Galliera et due à l'initiative aussi infatigable qu'heureusement documentée de M. Quentin-Bauchart, j'ai vainement cherché, parmi les reliques napoléoniennes, *les écharpes de distinction* que décernait aux maires de Lyon, le 7 pluviose an X, le premier consul, si chaudement acclamé alors par la ville.

Le bas de ces écharpes était frangé et brodé d'argent, « dans le genre étrusque», avec une inscription visant le destinataire.

Le don était accompagné d'une lettre de Bonaparte, lettre qui se retrouve dans la correspondance officielle de l'Empereur.

L'époque était prodigue en fusils, en sabres, en baguettes, en pistolets d'honneur. Bonaparte suivit le courant.

Existe-t-il encore, dans un musée quelconque, un exemplaire de ces écharpes de distinction, qui constituaient, en somme, un ordre du mérite civil ? D'E.

—

Bancs du roi de Rome. — Des bancs dits du *roi de Rome* furent établis, paraît-il, par M. de Lezay-Marnésia, préfet, sur toutes les routes impériales et départementales du Bas-Rhin.

Il en restait encore beaucoup, dit-on, en 1864. En reste-t-il encore ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Sépultures du grand duc de Berg à Saint-Denis. — Le gouvernement du Second Empire n'a-t-il pas fait réintégrer dans les caveaux de Saint-Denis, le corps du grand duc de Berg, fils de Louis, roi de Hollande, mort âgé de six ans, qui y avait été primitivement enterré, mais avait été relégué, sous la Restauration, dans le cimetière de la ville ? A quelle époque cette restitution a-t-elle été opérée ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les sonnettes proscrites pendant la Révolution. — Mme de Boigne, à la page 213 du premier volume de ses *Mémoires,* raconte que les sonnettes des appartements avaient été proscrites comme « aristocrates», pendant la Révolution.

Quels documents officiels peut-on citer pour corroborer cette assertion ? J...

L'inscription de Narbonne. — A l'Exposition de 1889 a figuré un document, découvert peu auparavant, à Narbonne. C'était, gravée sur bronze, une inscription latine, d'une haute importance, relative aux assemblées provinciales sous l'Empire romain. Cette inscription incomplète fut l'objet de nombreuses communications savantes. Elle appartenait à un particulier. Qu'est-elle devenue ? Y.

—

Louis XVII. Bustes en marbre. — Dans les papiers de la Maison du roi Louis XVIII, conservés aux Archives nationales, on lit ces deux articles :

23 septembre 1817. Etat de paiement d'une somme de 3.000 fr. à M. Clérémentault, pour solde d'un buste en marbre du feu roi Louis XVII.

20 janvier 1818. — Etat de paiement d'une somme de 2.400 fr., au profit de M. de la Rue du Parc, pour solde du prix d'acquisition d'un buste en marbre du feu roi Louis XVII.

Quel a été le sort de ces objets de sculpture et où sont-ils actuellement ?

C. DE LORVAL.

—

« La Révolution du mépris. » — Dans quel discours ou dans quel ouvrage, Lamartine a-t-il dit cette phrase ?

P. B.

—

La marquise de Bannes. — Que sait-on sur la marquise de Bannes qui a publié ses *Poésies*, chez Béthune et Plon en 1843 (in-8°, 256 pages) ?

Son nom ne figure pas dans le *Dictionnaire des Poètes du XIXe siècle* de M. Catulle Mendès. ***.

—

Le capitaine Urbain Foucherot (16..-1736). — Où pourrais-je espérer avoir quelques détails sur ce marin qui, né à Thomirey (Côte-d'Or) devint capitaine de vaisseaux marchands et mourut bourgeois de Paris en 1736, laissant 10.000 livres à l'Hôtel-Dieu et le tiers de ses biens à ses parents ?

F. L. A. H. M.

—

Le professeur Jacques Laureau (1745-18 .). — Que sait-on sur ce bourguignon, né à Crugey, en 1745, qui remporta 4 prix à Rouen et occupa avec beaucoup de distinction la chaire de mathématiques dans la nouvelle école de

marine établie à Brest en 1773 ? Où s'adresser pour obtenir quelques renseignements ? F. L. A. H. M.

—

Mérard de Saint Just. Sa date de naissance ? — Selon M. Philippe Berthelot (*Grande Encyclopédie*, XXIII, 691), Mérard de Saint Just serait né en 1769. Tous les autres biographes le font naître en 1749.

Il est difficile d'admettre l'une ou l'autre de ces dates. Les premiers vers galants de Mérard sont de 1758. *L'Esprit des mœurs ou la Petite Maison*, a été joué en 1759. Si précoce que l'on puisse supposer l'auteur, on ne peut croire qu'à l'âge de neuf ans il contât déjà ses orgies avec les filles de l'Opéra-Comique.

Dans le catalogue de sa bibliothèque (1783), je trouve une indication qui n'est pas encore suffisante, mais qui aidera peut-être à la recherche : en 1756-1757, Mérard était élève de seconde. Il est donc né entre 1740 et 1742 environ.

Quelque document inédit permettrait-il de préciser davantage ? CANDIDE.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, à la fasce vivrée d'or. — Coupé : 1° *d'azur, à trois étoiles d'argent. 2° de gueules à la fasce vivrée d'or. A la fasce de sable brochant sur le coupé.* Devise : *Offendere nescit.* HENRY PRIOR.

—

Armoiries à identifier : au perroquet.— *D'argent, au perroquet de sinople, becqué et membré de gueules.*

M. B.

—

Armoiries à identifier : chêne de sinople. — *D'or* : al. *D'argent, au chêne de sinople.* M. B.

—

Armoiries à identifier : d'argent à la feuille de pavot. — *D'argent, à la feuille de pavot de gueules, en abîme, accompagnée de 6 barbeaux (bluets) d'azur, tigés feuillés de sinople, posés en orle.* M. B.

—

Ex-libris à identifier : ovale, de gueules, semé de fleurs de lis d'or, avec la crosse et la mitre. — Les Chateaubriand portent ces armoiries, mais ils n'ont pas produit de prélats.

LESLIE.

Ex-libris à identifier : écusson en losange avec crosse d'abbesse. — *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 coquilles de même.* Assez vilaine gravure sur bois. LESLIE.

—

Identification de méreaux ou médailles de pélerinage. — Je me permets de faire appel à la science numismatique et surtout à la complaisance de mes très érudits collègues de l'*Intermédiaire* pour identifier deux méreaux d'église ou jetons de pélerinage. Ces jetons ont été trouvés non loin de la station de Toury, ligne d'Orléans.

1re pièce. Avers : tête de profil imitée des monnaies romaines. Lég : SGRAC ✠ AVLMA en caractères du XIIIe et XVe siècle. ℞ Croix fleurdelisée, cantonnée de 4 étoiles, une fleur de lis au centre. Lég. ✠. MA✠RI✠A. VE

2e pièce, à bélière. Avers : Croix ancrée cantonnée des lettres C.S.P.B. Sur la croix horizontalement... NO... M... Verticalement C.S. M L. ℞ Monogramme du Christ ; au-dessous les clous de la passion. Légende assez fruste. S.MCL... + V R S M V...

Je serais très reconnaissant à qui voudrait bien me dire à quelles églises appartenaient ces jetons. MARTELLIÈRE.

—

« Le Soupé, ouvrage moral ». — Ce petit roman est un des plus connus du XVIIIe siècle et l'un des plus souvent réimprimés. Depuis Barbier, on l'attribue à Cailhava, sans discussion.

J'aurais des raisons de croire que l'hypothèse (ou plutôt l'assertion, car Barbier affirme toujours) est contestable. Quelqu'un sait-il sur quoi elle est fondée ?

P. L — s.

—

« L'Opale » de la duchesse d'Abrantès. — *L'Opale*, anthologie de prose et de vers, composée par 34 femmes et jeunes filles en 1834 et publiée sous la direction de la duchesse d'Abrantès, avait eu pour prétexte une œuvre de bienfaisance. Le recueil se vendait au profit d'une dame dont le fils venait d'être tué en duel.

De quel duel et de quelle victime est-il question ? ***.

« Le Courrier Boiteux » et l'« Ami des Campagnes ». — Je serais reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui me donneraient quelques renseignements sur le *Courrier Boiteux* et l'*Ami des Campagnes, ou Voyages en Flandre, Artois, Hainault, Cambrésis* ..., journaux qui paraissaient dans les premières années de la *Révolution*. P. Darbly.

—

Une femme à barbe crucifiée. — Sur une croix, une figure humaine est non clouée, mais attachée. Le corps est à la fois d'un homme et d'une femme. La femme a une barbe comme le Christ ; elle est couronnée d'une couronne royale. Une robe la revêt : l'un de ses pieds a une chaussure d'homme, l'autre une chaussure de femme.

La facture est du XIIIe ou du XIVe siècle, semble-t-il ; elle est en bois peint.

Qu'est-ce que cette crucifiée à face de christ ? Est-ce l'emblème d'un schisme ?

N.

—

Mureleu ou Merlu. — Dans les aveux des nombreuses vavassories de l'ancienne baronnie de Courseulles (Calvados) on trouve invariablement le droit suivant mentionné :

Est sujette à fournir et monter un cheval sellé et bridé avec deux esperons chaussés, pour chevaucher et chercher le mureleu (alias merlu) par les sentes et buttières, et venir faire rapport au château devant le sénéchal, du nombre de plantes trouvées pour en payer l'amende.

L'amende était de 5 sols et d'une oie grasse. Quelle est cette plante nommée Mureleu ou Merlu ? Serait-ce une herbe nuisible aux moutons qui alors paissaient nombreux dans le marais de Courseulles ? Trouve-t-on ce droit mentionné ailleurs ?

Frédéric Alix.

—

Un conte en vers du XVIIIe siècle : auteur à retrouver. — Quel en est l'auteur ? Une note manuscrite l'attribue à Culant.

Nous désirons identifier un conte en vers dont voici le titre in-extenso : « Les | trois chiens | conte en vers | distribué en trois chants | enrichi de figures en taille douce | à Paris | chez Jean Pepingué, quai des Augustins | Au Saint-Esprit | M.DCC.XXII | avec approbation | et privilége du Roy ».

Un des possesseurs de cette plaquette a écrit, au milieu du titre, en dessous de la mention des illustrations qui sont au nombre de trois, plus un frontispice : « par M. Culant ».

Nous désirons savoir si cette attribution est bien exacte et si nous pouvons la tenir comme certaine. Quel est ce M. Culant ? Est-il de la famille de bourgeoisie originaire de la ville de Montluçon ? Est-il de la famille chevaleresque des de Culant ou Cullan possédant la terre et le château de ce nom sur les frontières du Berry et du Bourbonnais ?

De ces Culant, de Montluçon, dont une branche issue de Pierre, marié en 1575 à Françoise de Comminges existait encore au XVIIe et XVIIIe siècle, — il y aurait François de Culant, écuyer, seigneur de Laugère et de Saint-Marc, président trésorier de France au Bureau de la Généralité de Moulins, auquel nous pourrions attribuer la paternité de ce petit poème. Ou son parent, aussi bourbonnais, Robert François de Culant, seigneur de Terassier, conseiller au Présidial de Moulins, anobli en 1666, dans ses fonctions de gentilhomme de la maison de S. A. R. Mademoiselle de Montpensier. Ne retrouvant pas à cette époque de représentant de la famille chevaleresque des de Culant qui eurent des charges de Cour auprès des ducs de Bourbon et des rois de France, nous ne nous arrêtons pas à l'hypothèse d'attribuer à quelqu'un d'entre leurs descendants le poème des « Trois chiens ». Voici le signalement de cette plaquette de 57 pages : Hauteur 18 cm. Largeur 12 cent

L'approbation du censeur royal est du 30 avril 1722 ; la demande d'impression est au nom du libraire Jean Lesclapart. Ses associés pour exploiter le privilège de vente pendant trois ans sont Jacques Pollin, Jean Bauche et Jean Pepingué ; ils signèrent leur convention le 21 may 1722 et la firent enregistrer par le syndic de la Communauté des libraires et imprimeurs, Delaulne, à la même date.

Voici quelques vers de la préface :

Digne ornement d'une famille
Dont le partage est la beauté

. . . .
. . . .

Quand vous portiez le nom de Fille
L'hymen ne vous l'a point ôté

. . . .

C'est le moins beau de vos portraits

Mais c'est de Bocley le visage
Et de Clarice les attraits :
. . . .
. . . .

L. G.

—

Aimer à... — Je lis souvent : il aime à modifier ; il aime à marcher ; il aime à penser, etc. N'est-ce point commettre une faute grammaticale ? Aimer est un verbe actif. On aime une chose et non *à* une chose.

Je soumets humblement cette question à mes confrères de l'*Intermédiaire*.

ALBERT GATE.

—

Cleftière ? — Quoique ce terme qui veut désigner la ménagère, femme de charge, ne se rencontre pas dans *Larousse*, je voudrais savoir s'il ne serait pas usité dans quelque province ou localité.

MARKO.

—

La place Boieldieu. — Sur la couverture d'une brochure de M. Maurice du Seigneur sur les « Arènes de Lutèce », je lis ceci :

Paris
Aux bureaux de la *Construction Moderne*
8, place Boieldieu
1886

Or, à ma connaissance, la place Boieldieu n'a jamais eu de n° 1.

Limitée par les rues Favart et Marivaux, cette place ne possède qu'une seule maison, portant le n° 1, au droit de l'Opéra-Comique.

Quid de ce petit point de topographie parisienne ?

A. D'E.

* * *

Réponse directe :

Les maisons de la rue Favart et de la rue de Marivaux ayant vue sur la place Boieldieu, le n° 8 se trouve en fait sur la dite place, ce qui a fait que la *Construction moderne* a libellé son adresse d'une façon qui peut paraître étrange. Il faut donc lire rue Favart n° 8.

GOMBOUST.

—

Initiales : Fiat.— Pendant trois ans, j'ai vu de charmants cruisers italiens, de plus de huit tonneaux, prendre une part active aux courses de canots automobiles organisées par l'international sporting-club à Monaco. Sur leur avant était inscrit le nom de *Fiat*. Les lettres de cette expression formant un bloc, sans séparation, on pouvait se demander si ce n'était pas une réminiscence de notre vieux mot *Fiat*, fiez-vous-y, employé par Rabelais, et que l'on trouve dans *Les cris de Paris*, au XVIe siècle :

Deux manequins pour un liard !
Ils servent bien à la maison :
Je les vends en toutes saisons,
Je vous les pluvis (1) à fiat.

Mais en examinant la nomenclature des bateaux admis à courir, on trouvait le fiat du cruiser transformé, en F. I. A. T. c'est-à-dire fabrica Italiana di automobili, Torino. Comme nous, nos voisins du Midi suivent la mode des abréviations qui se généralisent, suivant moi, d'une manière fâcheuse. Après le P. A. O. de la compagnie anglaise des paquebots desservant l'Inde et la Chine, nous avons eu le P.L.M. Aujourd'hui on ne peut ouvrir un journal sans rencontrer l'A. G. des P. T. S. T., la C. G. T., etc., etc. Dans l'intérêt des intermédiairistes de l'avenir, ne semblerait-il pas utile d'ouvrir une rubrique pour donner une liste complète de toutes ces abréviations ?

LECNAM.

—

Robes de jour décolletées. — Les femmes ont depuis trois quarts de siècle l'habitude extravagante de sortir, le soir, en robe décolletée, à l'heure où il gèle, et le jour, en robe montante, à l'heure où il fait chaud.

En quelle année exactement et sous quelles influences les journaux des couturières ont-ils interdit aux dames de montrer leurs épaules nues le long du boulevard de Gand ?

Nous revenons peu à peu à la mode ancienne. Le corsage d'été est devenu d'abord une chemisette de toile forte, puis une blouse transparente ; c'est aujourd'hui une sorte de filet à larges mailles qui ne voile ni ne protège plus rien. Bientôt les robes de plage seront aussi décolletées que les costumes de bain.

A l'époque où la mode traditionnelle de 1520, de 1660, de 1738 et de 1810 va renaître, on demande la date précise de sa dernière éclipse.

UN PASSANT.

(1) Garantis, cautionnés.

Réponses

Papineau et les troubles du Canada (LIV, 386, 511, 568 ; LV, 78). — Nous recevons la lettre suivante que nous publions avec empressement :

Jeudi 23 mai 1907.

Monsieur,

Je reçois, d'un habitant de l'Ile Maurice, le journal le *Radical* que je vous envoie et qui reproduit la notice écrite par votre collaborateur M. Th. Courtaux au sujet de la comparaison qu'il fait entre Joseph Papineau et Adrien d'Epinay, lors des troubles survenus au Canada et à l'Ile de France, après la Révolution de 1830 (livraison du 10 oct. 1906).

Le colon qui m'envoie cette feuille fait remarquer avec raison que M. Th. Courtaux aurait dû faire ressortir la différence qui existait entre l'opposition du patriote canadien et celle du patriote mauricien.

L'opposition de Papineau avait effectivement un *caractère révolutionnaire*.

Le tribun canadien, républicain d'opinion était (au su du gouvernement anglais) en correspondance avec plusieurs des chefs républicains qui avaient le plus contribué, en 1830, à renverser la monarchie. Son opposition devait donc se ressentir des opinions de ses amis républicains de France qui rêvaient déjà un Canada affranchi, indépendant, avec un gouvernement pareil à celui des Etats-Unis.

L'opposition d'Adrien d'Epinay et de son frère se basait strictement sur les conditions de la capitulation de 1810, c'est-à-dire sur la foi des traités, sur le droit et la justice ; ce fut en vain que le ministère anglais de 1832 *chercha à donner* à l'opposition des colons français de l'Ile Maurice, *l'apparence de rebellion révolutionnaire*, comme l'opposition canadienne ; et, *affectant* de le croire sérieusement, il expédia en toute hâte, à l'Ile Maurice, des renforts de troupes, des proclamations, et un proconsul francophobe, M. John Jérémie, chargé de faire quelques *terribles exemples*. Le gouvernement essayait devant l'opinion publique, de faire croire à une insurrection à main armée, de rebelles français insurgés contre le gouvernement Britannique.

Le plan fut dévoilé et déjoué par Adrien et par Prosper d'Epinay, aussi bien à Londres qu'à l'Ile Maurice ; le gouvernement vaincu dut reconnaître qu'il s'était trompé. Le ministre Lord Goderich (lord Ripon) *avoua* très franchement à son successeur, M. Stanley (depuis Lord Derby) qu'en 1832 *il avait été trompé* ; cet aveu fut appelé en plein parlement, le 15 février 18.6 par le sous-secrétaire d'Etat d'alors, sir George Grey. Il continua à le reconnaître après la mort des deux frères d'Epinay en contribuant aux honneurs qui lui furent rendus par leurs compatriotes reconnaissants.

Ce seul fait suffit à prouver la différence qui existait entre l'opposition de Joseph Papineau et celle d'Adrien d'Epinay.

E.

La mort de don Carlos, fils de Philippe II (LV, 553, 620, 676, 731). — Philippe II n'a point ordonné la mort de son fils. Il faut lire surtout là-dessus, outre l'ouvrage capital de Gachard, *Don Carlos et Philippe II* (Bruxelles, 1863, et Paris, 1867), le beau livre de Max Büdinger, *Don Carlos' Hast und Tod* (Vienne, 1891), et les pages consacrées à l'infant par Mgr Douais dans son édition des *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne*, publiée pour la Société d'histoire diplomatique (Paris, 1896-1904).

Les lettres de Fourquevaux sont l'élément de conviction le plus décisif. La situation de l'ambassadeur à la cour de Madrid était privilégiée : il avait ses libres entrées chez la reine, française comme lui ; Elisabeth de Valois et don Carlos, dont on sait l'affection réciproque, trop souvent calomniée, avaient tenu un de ses enfants sur les fonts baptismaux ; et il pouvait apprendre bien des choses qui restaient ignorées des autres diplomates. Or, voici la dépêche que Fourquevaux adressait le 26 juillet 1568 à Catherine de Médicis, mère de Charles IX et de la reine d'Espagne (Douais, I, 372) :

... L'extrémité de vie où le feu Prince d'Espagne se trouvoit, m'a faict retenir mad. depesche, attendant sa fin, qui a esté hier entre douze et une heure après mynuict. La cause de sad. mort procede de ce qu'il estoit souvent trois et quatre jours sans menger, et puis il mengeoit tant à une fois qu'il n'en pouvoit plus, et tousjours beuvoit de l'eau avecq la neige en grand abondance, se couchoit nud sur les carreaulx, et faisoit encore d'autres desordres pour morir jeune comme il est mort ; et pour le dernier, il a demeuré sept ou huict jours sans voulloir menger, sinon des prunes crues, et toujours beuvoit l'eau avecq neige, qui l'a rendu si foible que quand il a voullu menger, il n'a peu...

Sur les derniers jours de don Carlos, les renseignements sont d'ailleurs assez abondants et assez concordants pour qu'on puisse se faire une certitude — surtout lorsqu'on connait toute la vie de ce

triste prince, mort à vingt-trois ans.

Les témoignages contemporains, de différentes années et de différentes sources, recueillis déjà par Gachard, mis en valeur mieux encore par H. Forneron dans son *Histoire de Philippe II* (tome II, Paris, 1881, pages 103 à 130), sur l'aspect physique et la personnalité psychique de l'infant, sur ses infirmités et ses maladies, sur l'opération du trépan qu'il dut subir en 1562, sur ses aberrations morbides, ses éclats de fureur et ses accès de désespoir, sur les excès auxquels il s'abandonna pendant sa captivité, établissent à l'évidence que don Carlos — l'arrière-petit-fils de Jeanne la Folle ! — était fou, ainsi que le constataient en termes formels les ambassadeurs de la République de Venise, ainsi que ses portraits et ses autographes nous en ont conservé l'indice. Et il ne serait certainement pas difficile aux psychiâtres de préciser le diagnostic, d'indiquer la gravité du pronostic...

De même que les légendes les plus diverses ont couru sur la mort de don Carlos, décapité d'après les uns, saigné aux quatre membres d'après les autres, empoisonné brusquement selon de Thou et lentement selon Pérez, étranglé par des esclaves suivant Pierre Matthieu, « estouffé d'un linge » suivant Brantôme, les relations les plus contradictoires ont été données de l'état dans lequel est le cadavre du prince. Saint-Simon, en un passage de ses *Mémoires* dont la critique a d'ailleurs déjà fait justice (voir Arendt, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série tome II, pages 213 à 219, raconte que Philippe V, petit-fils de Louis XIV, appelé à régner sur l'Espagne, se fit ouvrir le tombeau de don Carlos et « qu'on y trouva sa tête entre ses jambes, que Philippe II, son père, lui avoit fait couper dans sa prison devant lui ». Le baron de Reiffenberg, dans les notes de son édition de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas* de Van der Vynckt, attribue à Bory de Saint-Vincent un invraisemblable récit de l'ouverture du cercueil, « rempli de chaux compacte qu'on gratta pour rencontrer le corps, mais sans avoir le temps de vérifier si la tête avait été tranchée ». Et l'on vient de jeter dans le débat le témoignage, d'une valeur considérable, celui-ci, du comte Miot de Mélito, intendant en Espagne de la maison du roi Joseph, dont il avait été le ministre à Naples. Ce témoignage resté ignoré de tous les historiens de don Carlos et que l'*Intermédiaire* a le premier signalé le 20 avril 1907, il convient de le rappeler ici d'après la première édition des si intéressants et si véridiques *Mémoires* de Miot de Mélito (Paris, 1858, tome III, page 228). L'auteur, racontant la visite qu'il fit au mois de juillet 1812 à l'Escurial, ajoute :

Je suis descendu au Panthéon — c'est le nom qu'on donne à la chapelle souterraine où sont enterrés les rois et les reines d'Espagne. Je vis leurs tombeaux depuis Charles-Quint jusqu'à Charles III. A peu de distance de cette chapelle, est un lieu particulier qu'on nomme le Panthéon des Infants. Le cercueil qui renferme l'infortuné don Carlos, fils de Philippe II, avait été ouvert. La tête, que je tins entre mes mains, est séparée du tronc et paraît évidemment avoir été coupée. La partie supérieure du crâne est sciée. Ces diverses circonstances que je n'ai vues rapportées nulle part, pourraient peut-être jeter quelque lumière sur le genre de mort que ce prince a subi.

Le détail du crâne scié, que Miot de Mélito relate sans pouvoir l'expliquer, donne à ce témoignage un caractère d'authenticité incontestable : nous savons, en effet, aujourd'hui, que don Carlos, quelques années avant sa mort, fut trépané. Mais l'auteur se borne à dire que la tête *paraît* avoir été coupée ; et l'on ne voit pas trop sur quoi il fonde cette opinion, tandis qu'on s'explique parfaitement, s'il a soulevé le crâne entre ses mains, que celui-ci ait cédé.

Nous possédons d'ailleurs deux documents qui ne laissent aucun doute sur l'intégrité du cadavre. Le premier est encore une dépêche de Fourquevaux, lequel écrivait le 26 juillet 1568 à Charles IX (Douais, I, 371).

... J'ay attendu quel succès auroit la malladye du Prince devant que cacheter ceste lettre ; ... il trespassa hier de matin à une heure après mynuict, ayant faict une fin de fort bon chrestien catholique, que ces Espaignolz la louent infiniment. Je lui ay veu le vizage quand on deppositoit son corpz aux religieuses de St-Domingo le Réal, lequel n'estoit aucunement deffaict de la malladye, sinon qu'il estoit un peu jaulne. Mais j'entendz qu'il n'avait sinon les ossementz par le surplus du corps...

Le second document fut envoyé, avec d'autres pièces intéressantes, par don Pas-

cual de Gayangos, professeur à l'Université de Madrid, au grand historien américain Prescott ; il était trop tard pour que celui-ci pût encore en faire usage dans son *History of the Reign of Philip the Second* (Boston, 1855-1858), et il le transmit à l'Académie royale de Belgique : la classe des lettres en reçut communication le 2 mars 1857. C'est une missive écrite en 1795, par un personnage dont nulle indication, malheureusement, ne fait connaître ni le nom ni la qualité, mais qui, selon toute vraisemblance, occupait une charge à la Cour, car la lettre est datée de l'Escurial. En voici la traduction (texte dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tome Ier, pages 407-408) :

Saint-Laurent le Royal, 2 août 1795.

J'ai vu, enfin, le cadavre de don Carlos, fils de Philippe II, dont la mort a été le sujet de discours si divers et a donné occasion à ce qu'on dénigre la mémoire de ce roi, qui aurait ordonné, selon les uns, qu'on décapitât son fils, qu'on l'étouffât ou qu'on le saignât aux quatre veines, selon d'autres ; et l'on ajoute que la tête est séparée du corps (*que esta la cabeza separada del cuerpo*). C'est une imposture ; car j'ai pu voir tout à mon aise le cadavre entier (*el cadaver entero*), qui est conservé avec les altérations qu'a dû naturellement produire le long espace de temps écoulé depuis la mort de don Carlos. Ce prince n'a donc pas été décapité ; et s'il fut mis à mort par ordre du roi son père, ce fut de telle sorte que son corps demeurât entier (*y si fué muerto de orden del rey su padre, seria de un modo que su cuerpo queaase intacto*), puisque, je le répète, il porte seulement les empreintes des ravages du temps. Son Altesse est de taille ordinaire ; il ne semble pas, à en juger par ses os, qu'elle fût très robuste, et cette opinion est d'accord avec ce que les historiens contemporains rapportent, qu'elle souffrait de fièvres et qu'elle faisait des extravagances tres propres à abréger sa vie. Ceci est un point dont les étrangers ont beaucoup parlé. Je me réjouirais qu'ils vissent le cadavre comme je l'ai vu, pour se désabuser de la croyance que don Carlos, fut décapité (*para que se desenganasen de que no hubo tal degollacion*).

On peut certainement, je le répète, dans l'état actuel de la science, être plus affirmatif encore, proclamer que don Carlos ne fut pas « mis à mort par ordre du roi son père ». A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Louis XVI et la franc-maçonnerie (LIV, 445, 507, 624, 711, 789 ; LV, 506). — Je vois Louis XVI indiqué comme franc-maçon dans l'ouvrage suivant : L. V. Lainé, *La morale de la Franc-maçonnerie et celle de l'Eglise*, Cahors, rue des Ecoles, 1890. Ce qui serait curieux, c'est de savoir où l'auteur a pris son renseignement. Son ouvrage étant en somme récent, il serait sans doute possible de lui écrire.

ROSEY.

—

Les brigands de 1789 (LV, 442, 566, 622). — Non, ce n'est pas de l'an 1792, des paysans révoltés des provinces de l'Ouest, que date le nom de *brigands* (attribué par les Républicains de 1789, à leurs adversaires politiques). Quand on veut tuer son chien, on commence par dire qu'il est enragé ! dit le proverbe ; et on ne commence pas par attendre qu'il le soit, de peur qu'il ne le devienne jamais.

Nous en avons pour garants les contemporains eux-mêmes, tels que Marbot par exemple, ou encore Canrobert. Ceux-ci nous disent, au contraire, que c'est bien avant le soulèvement des Vendéens ! Ils ajoutent même malicieusement, pour qu'on ne s'y trompe pas et qu'on le retienne mieux, que chaque village *croyant que les Brigands étaient déjà dans le village voisin*, on finit par se rendre compte que ce n'était là qu'une de ces mystifications, comme la politique en a fait tant éclore depuis, et même avant, dans tous les pays du monde, sous une forme ou sous une autre, et auxquelles le peuple se laisse toujours prendre. Le tout est de trouver le mot propre à tromper les masses : *Vulgus vult decipi*, a-t-on déjà dit depuis des siècles ; et il est à croire qu'on l'avait déjà exprimé, depuis bien longtemps auparavant dans une quantité d'autres langues de l'univers.

Dr BOUGON.

—

Le tableau de David sur la mort de Le Peletier de Saint-Fargeau (LV, 666, 734). — Je crois qu'une épreuve, unique peut-être, de la gravure de Tardieu, se trouve à la Bibliothèque nationale. Comme le graveur a dû reproduire intégralement le tableau de David, on pourra s'assurer si les éléments symboliques dont il est parlé s'y rencontrent réellement.

La question de la destinée du *Lepelletier assassiné*, a déjà été posée à l'*Intermé-*

diaire, mais sans recevoir de solution satisfaisante. H. C. M.

—

Les terroristes réhabilités (LV, 499, 566, 676, 733). — Tous les terroristes de 93, y compris le hideux Hébert, ont trouvé des apologistes chaleureux. Or, les apologistes ont rarement les qualités d'impartialité qu'on réclame d'un historien. Ainsi, les trois gros volumes que M. Ernest Hamel a consacrés à Robespierre, ne sont qu'une longue apologie de « cet homme admirable, vers lequel montaient toutes les bénédictions du peuple, *de ce suprême espoir des prisonniers dans leurs cachots* ! » etc, etc. Suivant l'auteur, Robespierre était doué de toutes les vertus, à commencer par la justice et la douceur ; sa mort fut un malheur public, etc.

Au reste, pour juger de l'œuvre il suffira de citer la conclusion de cet ouvrage consacré à glorifier l'inventeur de l'abominable loi du 22 prairial qui, en cinq semaines, envoya 1376 victimes à la guillotine : « Robespierre, dit M. Hamel, restera, non-seulement comme un des fondateurs de la démocratie... mais, ce qui vaut mieux encore, *comme un des plus grands hommes de bien qui aient paru sur la terre* ».

Si l'on ne savait, par ailleurs, que l'auteur était réellement un convaincu, on pourrait croire, en lisant ces lignes, qu'il a voulu se moquer de ses lecteurs.

Danton a trouvé — et trouve aujourd'hui surtout — de plus nombreux apologistes que Robespierre, mais sa mémoire n'en restera pas moins éternellement chargée de la responsabilité des massacres de septembre et de la création du tribunal révolutionnaire. Il est d'ailleurs, impossible de nier que Danton se montra le complice de la politique sanguinaire de Robespierre jusqu'au jour où celui-ci, qui aspirait à la dictature, se brouilla avec son ancien ami pour l'envoyer, bientôt après, à l'échafaud.

J. DE WITTE.

—

Les enfants de Napoléon Ier (LIV, 946 ; LV, 121, 173, 346, 510, 678). — Je lis à la page 87 du n° 33 du catalogue d'estampes (délivré gratuitement sur demande) de la maison A. Geoffroy frères, 5, rue Blanche, Paris, — parmi beaucoup d'autres mentions très curieuses et intéressantes, — l'article suivant :

2103. Saint-Denis, près Paris, 1846. Malheureux assassinat qui vient d'être commis par le nommé Casirola sur sa maîtresse, au moment où elle venait de conduire au cimetière son enfant qui était mort la veille. In-fol. texte sur 5 col. et 2 sujets gr. sur bois. . . . . 4 fr.

D'autres faits complètent la feuille. Il y est parlé d'un sieur Pierre Pignol, qui se prétendait fils naturel de l'Empereur Napoléon.

Ce Pierre Pignol n'a, que je sache, été mentionné dans aucun des écrits qui ont relaté les amours extra conjugales du premier empereur. Un de nos confrères aurait-il quelques renseignements à son sujet ? V. A. T.

—

Le cartulaire de Saint-Michel de Cuixa en Roussillon (LV, 611, 756). — Les archives du monastère de Saint-Michel de Cuixa (et non Cuxa), en Roussillon, ont été brûlées ou dispersées à la grande Révolution. On y trouvait, à la fin du XVIIIe siècle deux cartulaires connus : le premier, sous le nom de cartulaire majeur ou livre vert ; le second, sous le nom de cartulaire mineur. Ce dernier dénommé ainsi par Baluze et les auteurs de Gallia Christiana, contenait, avec les bulles accordées au couvent par les papes, (fol. 177 jusqu'au fol. 202), les copies d'un certain nombre de chartes et de titres de juridiction, pièces qui avaient été collationnées au XVIIe siècle par les notaires secrétaires du monastère. Malgré tous les soins apportés à cette transcription, des erreurs s'y étaient glissées.

D'ailleurs les titres originaux anciens, contenus dans le cartulaire majeur, n'étaient pas exempts de fautes. Il y en avait de douteux et même d'apocryphes. On peut ranger dans la première catégorie la charte n° 2 de Charles-le-Chauve, qui fixait la date de la destruction du monastère « Exalatensi » ; car elle contenait l'autorisation de réédifier les bâtiments, détruits par l'inondation de la Tet, dans la vallée de Cuixa. L'autorisation étant du 25 décembre 875, le désastre d'Exalata aurait été antérieur à cette date, ce qui est contredit par d'autres documents.

On lisait en effet, sur un feuillet ajouté au cartulaire majeur, que le VI des Kalendes de janvier DCCXCIIII, indiction II,

« l'archidiacre Protaire voulant rendre service aux cinq religieux, échappés à l'inondation, se présenta à la cour de l'empereur Charles, *fils de Pépin*, et le supplia de permettre la reconstitution du monastère dans la vallée de Cuixa ; que ce prince donna l'autorisation à la condition que l'abbaye serait placée sous l'invocation de saint Germain, évêque d'Autun, et ordonna à l'évêque d'alors de cette ville de remettre à Protaire une main de saint Germain, et une dent de saint Amateux ». L'empereur emmena même Protaire à Rome, et lui fit conférer par le pape *Hadrien* l'ordre de prêtrise. Protaire, béni comme abbé du nouveau monastère, construisit à son retour les premiers bâtiments de l'abbaye de Cuixa.

On voit, par cet exemple, que les textes anciens étaient fort sujets à caution. La faute relevée dans Marca semble dans ces conditions, devoir être imputée aux scribes du moyen âge et non à l'imprimeur du XVIIe siècle. Je ne puis d'ailleurs faire qu'une supposition à ce sujet. La charte 37 reproduite par P. de Marca dans la *Marca Hispanica* p. 835, col. 1, ligne 60 de l'édition de 1688, avait été copiée sur un titre original, qui était la suite d'un jugement rendu sous le comte Salomon en 879 (Charte 29 du cartulaire majeur — Conditiones reparationis moriasterii sancti Andreæ Exalatensis, ou informations sur les chartes de ce monastère, du 4 des ides de février, année 2 du règne de Louis. (879). Reproduite dans *Marca Hispanica*, c. XII, col. 810 et suiv.) En dehors des textes conservés par cet auteur, il n'existe qu'une analyse de ces documents faite à la fin du XVIIIe siècle par le jurisconsulte François de Fossa.

Je ne possède pas et ne connais pas l'histoire du droit de M. Glasson. Je ne pourrais renseigner utilement M. B. des Ch. que si j'étais d'accord avec lui sur les chartes 34, 41 et 60, dont il parle. Voici l'analyse sommaire des documents qui figuraient sous ces numéros au cartulaire majeur, en 1789.

Le n° 34 était un jugement rendu par le comte Salomon en 864.

Le n° 41 portait donation des aleux avec les dîmes de Solite? (je ne garantis pas ce nom, difficile à lire). Le titre sans date, devait être de 1022.

Le n° 60, de 953, portait donation, par Aldebrandus, à l'abbé Confredus et autres religieux de Cuixa, d'aleux sis dans le comte de Roussillon, in villa Retoria (Thuir).

Les numéros correspondants dans le cartulaire mineur, sont d'une époque différente de celle qui occupe M. B. des Ch. Je ne trouve rien d'ailleurs au n° 60.

Il faut consulter pour cette question le portefeuille Fossa — François de Fossa, célèbre jurisconsulte, avocat du roi au conseil souverain du Roussillon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, doyen de l'université de Perpignan et de l'académie royale des belles-lettres de Barcelone, (1725 à 1789), avait entrepris une grande histoire du Roussillon qu'il comptait faire suivre d'une importante étude sur le régime des eaux, et le droit public de ces deux provinces, quand la mort le surprit. Il n'a donc laissé que des notes manuscrites, mais celles-ci ont une valeur historique considérable, car elles comprennent les copies d'un grand nombre de documents collationnés sur les originaux actuellement disparus. Ces documents, qui avaient été classés avec grand soin, sont contenus dans 7 volumes in-folio. Le tome I renferme 235 pièces extraites des archives d'Arles, du monastère de Saint-Michel de Cuixa et de N.-D. d'Espira avec une analyse des cartulaires de ces églises.

Tome II, — 271 pièces extraites des chapitres d'Elne, de l'abbaye de la Grasse de Saint-Martin du Canigou, de Saint-Genis, de Saint-Pierre de Rodes, du Temple à Perpignan, de l'hôpital Saint-Jean et l'église Saint-Jean ; plus deux cahiers de notes tirées des archives du chapitre d'Elne et de Saint-Martin du Canigou, et un mémoire concernant la réunion de ce monastère à l'abbaye d'Arles.

Tome III — 166 pièces extraites de diverses archives de Catalogne.

Tome IV — 136 pièces extraites de diverses archives du Roussillon et Catalogne, et un cahier de notes tirées des archives de la ville de Collioure.

Tome V — 115 pièces extraites d'archives du Roussillon et de la Catalogne, dont la majeure partie présente des preuves du franc-aleu de ces deux provinces.

Des 923 pièces, qui composent cette première série, beaucoup, ou pour mieux dire la plupart, ont été détruites, ce qui

donne force et autorité d'originaux aux copies inventoriées.

Un répertoire chronologique formant un 6e tome, est joint à cette collection, qui comprend encore un 7e volume cartonné, qui a pour titre : *Recueil de titres du domaine du roi*, et qui renferme un très grand nombre de pièces extraites des archives du domaine.

Tous ces ouvrages font partie de la bibliothèque d'un descendant du jurisconsulte. La question de M. B. des Ch. m'a montré qu'il pouvait être utile d'en donner un sommaire. IVAN D'ASSOF.

—

Procureurs syndics (LV, 667). — Je n'ai pas la prétention d'éclairer du premier coup le confrère A. B. Z. Je renouvellerais plutôt sa question, car moi aussi je me suis préoccupé de ce que j'ai trouvé à ce sujet dans quelques minutiers de ma connaissance.

La fonction de procureurs syndics, ou simplement de syndics paroissiaux, me paraît avoir été différente de celle des fabriqueurs, fabriqueux ou fabriciens, surtout par la façon dont elle était conférée

Tandis que les uns, (les fabriciens) se recrutaient et se renouvelaient par cooptation ; les autres (les syndics paroissiaux) étaient nommés à l'élection « devant la « grande porte et principale entrée de « l'église paroissiale à la plus grande « affluence du peuple à la sortie de grand- « messe. »

Le notaire qui dressait l'acte, commençait par la formule indiquant qu'il était requis. Il énonçait la cause pour laquelle il y avait lieu de réunir les habitants de la paroisse, et de recueillir leurs suffrages. Il nommait ceux qui devaient signer avec lui, en ajoutant... « et plusieurs autres qui ne savent signer. »

Ces derniers n'étaient donc pas exclus du droit d'élire un de leurs concitoyens. Comme on le voit, c'était déjà dans les temps antérieurs à la Révolution, la pratique du suffrage universel.

En lisant dernièrement le remarquable ouvrage de M. Henri Lecestre, curé de Saint-Etienne-du-Mont (la paroisse), j'espérais y trouver quelque chose sur ces syndics paroissiaux.

Mon attente a été déçue : et j'en ai conclu... peut-être un peu hâtivement... que cette fonction n'était pas exclusivement du domaine religieux.

Avait-elle certains rapports avec les fonctions de collecteurs ?

J'espère que quelque autre confrère de l'*Intermédiaire* pourra nous édifier complètement sur cette question. M. A. B.

***

Les syndics ou procureurs syndics paraissent, dès le XIIIe siècle, dans les paroisses rurales pour représenter les habitants, qui les élisent, en face du seigneur et de ses fonctionnaires. On les voit à ce titre d'un bout à l'autre de l'Ancien Régime, avec des pouvoirs sans cesse accrus.

En 1781, les Assemblées Provinciales et les Assemblées d'Election qui viennent d'être créées sont pourvues par l'édit, de procureurs syndics. C'est la dernière évolution de la fonction avant sa forme révolutionnaire. LAUD.

***

« On donnait, avant la Révolution, le nom de syndic à celui des membres d'une compagnie ou d'une communauté qui la représentait dans les relations extérieures, et la gouvernait au dedans. Il était à la fois l'agent et le censeur de ses collègues. Il répondait de leur conduite et de leur moralité, épousait leurs intérêts, et à l'occasion leur adressait des réprimandes. Les universités, les corps d'arts et de métiers avaient toujours à leur tête un syndic.

« Contrairement aux principes du droit féodal, les canons ecclésiastiques permettaient de plaider par procureur. La raison de cette différence, c'est que, dans nombre de circonstances, la partie n'aurait pu être appelée en cause personnellement. Toutes les congrégations religieuses, couvents, églises, abbayes, étaient dans ce cas. L'individu à qui était confié le rôle de représentant devant la justice, était appelé syndic (*syndicus*). Il jouait à l'égard de ces personnes morales le même rôle que joue à notre époque le ministère public à l'égard du chef de l'Etat qui est seul admis à plaider par procureur ». (Lud. Lalanne. *Dictionnaire historique de la France*).

Après 1789, l'administration de chaque département comprenait deux sections : le conseil de département chargé de régler les diverses parties de l'administration et de fixer les dépenses, et le

directoire du département, spécialement chargé de l'exécution La présidence de ces deux sections appartenait à un procureur général syndic.

La loi sur l'organisation départementale, discutée en 1790, portait (art. 14 et 15) :

Dans chaque administration de département il y aura un procureur général syndic et dans chaque administration de district un procureur-syndic de district ; ils seront élus au scrutin individuel, à la pluralité absolue des suffrages, en même temps que les membres des municipalités et par les mêmes électeurs.

Le procureur général syndic du département et le procureur-syndic du district seront quatre ans en place, et pourront être réélus et continués par une nouvelle élection.

PATCHOUNA,

—

La communication des registres de l'état civil (XLIV ; XLV ; LV, 465, 571, 685). — Je ne manque jamais l'occasion, par rancune, de mettre au jour le fait suivant : Il y a une vingtaine d'années, à Nantes, ville commerciale qui sait le prix des choses, on m'a fait, à la mairie, payer autant de fois dix sous, que j'ai ouvert de registres de l'état civil. Or, comme je n'étais sûr ni de l'année ni de la paroisse des actes que j'avais à vérifier, j'ai touché beaucoup de registres, et payé beaucoup de dix sous.

LESLIE.

*
* *

C'est le droit strict du maire de ne délivrer de copie d'un acte d'état civil que sur papier timbré, sous l'acquit d'un droit de 1.80 pour le timbre (lois des 2 juillet 1862 et 23 août 1871, articles 17 et 2), d'un droit de 0,25 pour la légalisation, (loi du 2 mai 1861, article 3), et d'une taxe variant de 0,50 à 1,50 pour l'expédition (décret du 12 juillet 1807, articles 1, 2, 3). C'est par pure complaisance qu'il délivre des copies sur papier libre ; encore ne serais-je pas étonné qu'il commît, en ce faisant, une contravention fiscale.

C'est encore par pure tolérance que certains maires accordent aux chercheurs l'accès des registres. Ils ne le doivent qu'aux fonctionnaires autorisés, et sont quittes de tous leurs devoirs envers le public quand ils lui ont communiqué les tables décennales (Arrêt de Bordeaux du 30 août 1880). Il est vrai que les particuliers peuvent encore réclamer des recherches, du greffier du tribunal où les registres sont déposés, sur le point qui les intéresse (Même arrêt). Le bon billet !

A toutes ces entraves résultant de lois déjà anciennes, il est intéressant d'ajouter celle qu'une disposition toute récente vient d'instituer : depuis le 30 novembre dernier, il est interdit aux officiers d'état civil de délivrer de copie conforme d'acte de naissance à tout autre que l'intéressé, ses ascendants et descendants, et le Procureur de la République. Les autres tiers n'ont plus droit qu'à la délivrance d'un simple extrait, indiquant, sans autre renseignement, les année, jour, heure et lieu de naissance, sexe et prénoms de l'enfant, les noms, prénoms, profession et domiciles de ses père et mère. Si cela ne leur suffit pas, il leur faudra se pourvoir auprès du juge de paix, ou, sur son refus, du président en référé. Motif de la loi : dissimuler les filiations illégitimes. Comme le texte ne distingue pas, nous verrons des fonctionnaires zélés l'appliquer à des actes vieux de trois siècles. Quel scandale si on révélait que Vendôme était bâtard !

A moins que la nouvelle disposition ne soit pas appliquée du tout, comme les précédentes, Et c'est ce qui rend tolérables les prescriptions malfaisantes des trois quarts de nos lois, qu'en fait, elles sont abrogées par le non usage.

LAUD.

—

Famille d'Amblimont (LV, 670). — Claude-Marguerite-François Renard de Fuchsamberg, comte d'Amblimont, tué à la bataille du cap Saint-Vincent, avait épousé, le 17 juillet 1754, Marie-Anne de Chaumont de Quitry, décédée à Saintes, le 4 mai 1812, dont :

1) Louis-Jean-Casimir baptisé le 26 septembre 1763 † 1765 ;

2) Béatrice-Etiennette, dame d'honneur de la princese de Lamballe, née le 17 avril 1764, morte à Bade, le 7 décembre 1842, mariée, le 13 janvier 1782, avec Joseph-Paul-Jean, marquis de l'Age de Volude.

Armes : *d'argent, au chêne de sinople, englanté d'or : au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

Je m'intéresse en ce moment-ci aux descendants de cette famille, moins cepen-

dant qu'un éminent rédacteur du *Gaulois,* qui prépare une étude sur Etiennette Renard Fuschamberg d'Amblimont, marquise de Lâge de Volude, amie de Mme de Polastron.

J'ai fait placer dernièrement une plaque commémorative dans l'église de Boismé, où est inhumée cette bienfaitrice de cette église. Les armoiries de la famille des de Lâge y figurent accolées à celles de Renart d'Amblimont qui sont : *d'argent, au chêne arraché de sinople, englandé d'or, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent* (alias d'*or*).

Dans le livre intitulé *Souvenirs d'émigration de Mme la Marquise de Lâge* (Evreux, Herissey, 1869) *lettres à la comtesse de Montijo*) publié par M. de La Morinerie, on trouvera quelques détails sur la famille de la marquise, qui en effet a donné des marins distingués. Des Renard de Fuschambert originaires de Saxe, s'établirent au XVe siècle dans les Ardennes. Jean R. de F. fut tué au siège de Perpignan en 1542, son fils Guillaume, à la bataille de Saint-Denis en 1567 ; le petit-fils de ce dernier au siège de Mouzon en 1653. Claude, marquis d'Amblimont, bisaïeul de Mme de Lâge, lieutenant général des Iles d'Amérique, organisateur des Antilles, défit Ruyter à la Martinique ; il eut un fils, Thomas-Claude, chef d'escadre des armées navales. Claude-François, fils de ce dernier, chevalier de Saint-Lazare, eut une mort éclatante au cap Saint-Vincent en 1797 ; il était vice-amiral de la flotte du roi d'Espagne. Il ne laissait, je le crois du moins, qu'une fille, la marquise de Lâge de Volude, que Mme Tallien sauva de la guillotine à Bordeaux.

Quant à elle-même, elle a laissé une nombreuse postérité féminine, représentée par les familles de Champeaux, de Fontenay, Brownfield et Sumter (ces dernières américaines). Elle est morte en 1842, en Allemagne. Si M. E. M. désire plus de détails, je lui indiquerai la seule personne capable de les lui donner.

St-Saud.

—

Boieldieu, marchand de musique (LV, 674). — Aux environs de 1800, un petit groupe de compositeurs, comprenant les noms de Berton, Boieldieu, Cherubini, Jadin, Kreutzer, Méhul et Nicolo, formèrent une association pour créer une maison d'édition musicale dans laquelle ils exploiteraient personnellement leurs œuvres. Leur magasin était situé rue de la Loi (Richelieu), n° 208. Cette association dura un certain nombre d'années, au bout desquelles lesdits compositeurs cédèrent leur fond au frère cadet de Boieldieu, qui le conserva, je crois, jusqu'à sa mort.

Je profite de la circonstance pour relever une erreur que l'on commet toujours en ce qui concerne le nom de Boieldieu. Ce nom ne doit porter de tréma ni sur l'i ni sur l'e, et doit s'écrire : *Boieldieu.*

A. P.

—

Bourbon-Busset (LV, 220, 355, 466, 523). — Mon collaborateur Oroël a soulevé timidement une question, sur les règles canoniques concernant le mariage, qui est parfaitement résolue. Il n'y a pas, en somme, *dans les pays où le concile de Trente n'est pas promulgué*, de différence notable entre *fiançailles* et *mariage*. Le mariage est un sacrement ressortissant de l'accord des époux et du mutuel engagement de la foi jurée. Si donc deux jeunes gens se promettent fidélité pour toujours, ils sont mariés et peuvent cohabiter. *Dans les pays où le concile de Trente est promulgué*, il faut, en outre, qu'un prêtre et des témoins contrôlent cette assurance de foi mutuelle des deux conjoints.

Dr Billard.

—

Champion : l'homme au petit manteau bleu (LV, 394, 466). — L'excellent Champion, qui présidait lui-même, bien qu'anonymement, à ses distributions de soupes aux indigents des Halles, a laissé une fille non moins bonne que lui, madame Dufays, qui resta fidèle au quartier Saint-Denis, écrivit quelques douces poésies et eut un fils tout à fait digne de ses ascendants, Auguste Dufays.

N.

—

Du Buc (LV, 333, 689). — Je remercie vivement M. P. G. de sa réponse. D'après les renseignements que j'ai reçus depuis que j'ai posé la question, Pierre-Paul-André du Buc n'était breton que par sa mère, Françoise-Perrine Diaz, fille de Renée Diaz et de Jeanne Bois ; elle était née à Saint-Servan et habitait Saint-Malo lorsqu'elle y épousa, le 4 novembre 1760, Pierre-Paul du Buc, chirurgien, fils de feu

Joseph du Buc et de Barbe Beguerie, originaire et habitant de la paroisse de Buanes au diocèse d'Aire. De ce mariage sont issus au moins : Pierre-Paul-André du Buc, né à Saint-Malo, le 12 novembre 1764, et Marie-Auguste-Elisabeth, née aussi à Saint-Malo le 7 juillet 1761. Les actes de mariage et de naissance ont été retrouvés à l'état civil de cette ville. Quant à Pierre du Buc, chirurgien, son décès, le 23 mars 1478, ne m'avait pas été signalé ; j'ignore qui il est : peut-être arrière grand-père de Pierre-Paul-André. Jusqu'à présent, rien ne me permet de rattacher ces du Buc à ceux de Normandie ou de la Martinique, sauf une pièce aux Archives de la guerre où un du Buc de ce dernier rameau se dit cousin germain du général du Buc, fusillé en 1805, mais sans en donner la preuve.

Baron A.-H.

—

Un ouvrage attribué au fermier général Claude Dupin (LIV, 672). — *L'Intermédiaire* du 10 mai 1907, n° 1147, col. 672, demande, par la plume de M. Ulric Richard-Desaix, si un ouvrage en trois volumes in-8, publiés anonymement, sans date, ni nom d'imprimeur, portant ce titre :

Observations sur un livre intitulé « de l'Esprit des Lois », divisé en trois parties, doit être attribué au fermier général Claude Dupin, ainsi que l'affirme Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, Edit. de 1874.

Oui, Barbier a raison, et cet ouvrage, précédé d'un avertissement également anonyme, et qui avait pour but, aux yeux de l'écrivain, de rectifier les erreurs dont il était offusqué dans l'*Esprit des Lois*, de Montesquieu, a, en effet, pour auteur, le fermier général Claude Dupin, possesseur du château historique de Chenonceaux, où sa femme, la célèbre madame Dupin et lui, exercèrent pendant de longues années, une fastueuse hospitalité.

Entre parenthèses, Claude Dupin était, non le grand-père, mais l'arrière grand-père de Aurore Dupin, baronne Dudevant (George Sand).

Cet ouvrage en 3 volumes est fort rare, à peu près introuvable. Presque tous les exemplaires, sauf deux ou trois, peut-être, ont été détruits par leur auteur, d'après une lettre dans laquelle il déclare qu'il ne garda sur huit exemplaires, que deux qu'il ne put parvenir à retirer.

A la connaissance du signataire du présent article, il n'en existait que deux : l'un en 3 vol. in-8 relié ; l'autre, également en 3 vol. broché.

Ce dernier, ainsi qu'un autre, objet de réelle curiosité, à savoir le manuscrit même de cet ouvrage, formant 3 gros volumes écrits à la main, existent dans les archives du chef actuel d'une famille descendante, du côté maternel, de Claude Dupin.

Plusieurs lettres émanées de Claude Dupin et de quelques autres personnages, et relatives à cette publication, sont également jointes au manuscrit.

D'après une tradition de famille, la suppression de cet ouvrage aurait été obtenue par l'influence de madame de Pompadour qui était fort bien disposée en faveur de Montesquieu et de son livre l'*Esprit des Lois*. LA GRAFFINIÈRE.

—

Me Guyonnet de Merville, patron de Balzac (LV, 669). — Dans l'Almanach de 25.000 adresses de Paris, pour l'année 1816, figure, orthographié comme ci-après et sans particule :

Guillonet-Merville, av. pr. le trib. de 1e inst., rue Coquillière, 42.

W. B. SULPHOCA.

—

Famille Harzillemont ou Voisellemont (LV, 613, 740). — La famille d'Harzillemont, mentionnée comme étant de Picardie et de Champagne, par Rietstap (t. I, p. 896), dans la 2e édition de 1884, figure également dans la *Recherche de la noblesse en Champagne*, par Mgr de Caumartin.

Elle porte : *de gueules, à 3 pals de vair ; au chef d'or, chargé de 3 merlettes du champ.*

Je crois me rappeler, sans pouvoir cependant l'affirmer, que dans Caumartin il y a 2 feuilles distinctes consacrées à cette famille ; ce qui serait de nature à faire supposer qu'au moment où furent faites les preuves requises, il y avait deux branches distinctes qui les fournirent.

N'ayant pas ici mon exemplaire de Caumartin sous la main, je ne puis dire à quelle époque précise furent faites ces preuves, d'où la famille de Harzillemont était indiquée comme originaire, et où étaient situées ses seigneuries, ni si une

des deux branches (?) avait introduit à titre de brisure une modification quelconque dans les armoiries décrites plus haut.

M. A. pourra faire aisément cette vérification à la Bibliothèque nationale.

Arzillémont ou Harzillémont est une commune des Ardennes du bureau de poste de Saulces-Monclin, arr. de Rethel, je crois. Il y existe toujours un château.

Vicomte DE LA FURETIÈRE.

—

Montaigne serait-il l'auteur de la « Servitude volontaire » de La Boëtie ? (LV, 12, 732). — Je me rappelle avoir entendu Anatole France dire que pendant bien des années après qu'il eut lu *le Contr'un*, n'ayant pas rapproché les dates de la publication de ce pamphlet et de la mort de La Boëtie, il n'avait pas mis en doute que le fameux portrait du tyran fût celui d'Henri III. L'hypothèse de M. Armaingaud donne raison à l'impression d'un des hommes qui connaissent le mieux le XVIe siècle. Le portrait de ce prince efféminé ne saurait être celui de Charles IX, qui avait hérité de son père le goût des exercices violents, mais il s'adapte parfaitement au personnage d'Henri III, sous le règne duquel « la « corruption estoit telle que les farceurs. « bouffons, p..., et mignons avoyent « tout le crédit auprès du Roy » ; qui, bien loin de risquer sa vie dans les joutes, comme faisait Henri II, courait Paris et les faubourgs pour trouver des guenons, des perroquets et des petits chiens ; qui « habillé en femme, ouvroit son pour- « point, se descouvroit la gorge, y por- « tant un collier de perles, et trois collets « de toile, deux à fraise et un renversé, « ainsi que lors les portoyent les Dames « de la Cour » ; au nom duquel les écrivains satiriques de 1576, entre autres titres burlesques, accolaient ceux de « *Gauderonneur des collets de sa femme et Friseur de ses cheveux.* »

O. ***.

—

Marie Anne-Françoise Mouchard (LV, 275, 364, 416, 533, 693). — Un biographe saintongeais, M. Rainguet, donne des renseignements qui intéresseront notre confrère M. L. G.

« Mademoiselle Mouchard de Chaban, née à Croix-Chapeau près la Rochelle en 1738, épousa, le 1er mars 1753, Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud. Madame de Beauharnais se sépara d'avec son mari et se retira au couvent des Visitandines à Paris. En 1788, elle fit un voyage artistique en Italie. Connue dans le monde savant sous le nom de comtesse Fanny de Beauharnais, elle ouvrit dans sa maison un cercle où étaient reçues les illustrations de l'époque. Buffon nommait la comtesse Fanny sa « fille chérie ». Cette dame fut en correspondance avec Frédéric, roi de Prusse, Voltaire, J.-J. Rousseau, etc... Elle mourut à Paris, en 1813 — sans doute au n° 254 de la rue de Sèvres. — On a d'elle *Poésies fugitives et prose sans conséquence*, 1772 — *L'Ile de la Félicité ou Anaxis et Théone*, poème philanthropique en 3 chants. — *Epître aux femmes.*

M. Rainguet la fait naître de Anne-Louise Lazul, et M. Th. de B. A., de Suzanne Cothonneau de Millefleurs. Un registre paroissial de Croix-Chapeau dirait la vérité sans conteste. Le nom de Lazul, dérivant de l'arabe « azul » qui signifie « azur », n'est pas moins poétique que celui de Millefleurs.

Anne-Louise Lazul devait être la première femme de messire Mouchard de Chaban, conseiller, secrétaire du roi, et Anne Cothonneau de Millefleurs, la seconde, ce qui me mettra d'accord avec mes honorés confrères, MM. R. Pichevin et Jean.

BÉNÉDICT.

—

Phil.-Louis Parizeau (LV, 614, 694, 754). — Je possède douze de ces gravures de Parizeau. Sur ce nombre, dix sont datées et ont été gravées de 1770 à 1777. Bien que les ombres ne soient pas très poussées, elles sont pourtant remarquables dans une scène d'Enfants jouant avec un bouc, dans un Intérieur d'atelier où les artistes sont encore des enfants, et surtout dans une Adoration des Bergers. Deux sont originales ; les autres sont gravées d'après L. F. La Rue. César Biroteau a raison : le passage du Riche Laboureur est une erreur. Il n'existe pas sur les plans de Paris, et Ph. L. Parizeau ne demeurait pas rue de Condé. Une de mes gravures qui semble avoir servi de frontispice à une série, porte en bas en deux lignes, l'inscription suivante : *Diferentes Compositions des dessins de L. F. La Rue gravé* (*sic*) *par Ph. L. Parizeau et se vend à paris*

Chez Parizeau rue DesJossez Mr Le prince maison Du riche Laboureur.

La rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, est aujourd'hui la rue Monsieur-le-Prince, mais je laisse aux parisiens, le soin de nous dire ce qu'était la maison du Riche Laboureur, en 1770. (V. 457) E. GRAVE.

—

Stradivarius (LV, 729). — On a souvent reproduit une étiquette imprimée d'un violon de Stradivarius, qui est ainsi conçue :

Antonius Stradiuarius Cremonensis
Faciebat Anno 1719

J'en connais une autre exactement pareille, sauf la date, qui est 1713.

Le fils aîné de l'illustre luthier, Francesco, avait aussi une étiquette imprimée, ainsi :

Franciscus Stradivarius Cremonensis
Filius Antonii faciebat Anno 1742

Quand à son second fils, Omobono, je ne connais de lui que cette étiquette à la main :

Omobonus Stradiuarius filij Antonij
Cremone Fecit Anno 1740.

Quoique les deux fils de Stradivarius, ses élèves, ne fussent pas sans talent, Francesco surtout, on ne saurait les comparer à leur père, qui d'ailleurs fut un créateur. ARTHUR POUGIN.

—

Lilia Pedibus Destrue (LV, 392). — La devise maçonnique du XVIIIe siècle, pour Dumas, qui en fait le chapitre de *Balsamo*, c'est L. P. D. qui l'interpréta comme elle l'a été dans l'*Intermédiaire*.

Cependant, M. l'abbé Tourmentin, qui accepte cette interprétation, l'a trouvée sur un document du XVIIIe siècle qui figure dans son musée maçonnique, et les lettres sont disposées ainsi : L. D.P.

Faut-il lire L. D. P. ou L. P. D. ?

—

La noblesse sous la troisième République (LIV, 895, 981 ; LV, 81, 196, 248, 310, 367, 421, 477, 538, 697). — L'absence de signature du maire au bas de l'acte d'état civil qu'il a dressé ne rend pas cet acte nul, mais livre simplement à l'appréciation des tribunaux l'examen des circonstances de fait dans lesquelles cette irrégularité s'est produite ; *a fortiori* de la signature de *noblesse spontanée*, et d'un simple acte administratif.

L'attribution par le notaire à son client dans un acte de titres indus, ne vicie pas non plus l'acte, du moment où l'identité de la personne en cause reste certaine.

Le tout, sauf l'application des articles 145, 147 et 259 du Code Pénal.

Quant au surnom ou pseudonyme, c'est un simple nom commercial à l'adoption ou à l'abandon duquel la loi n'a rien à voir, sauf la plainte du voisin si on lui prend le sien. LAUD.

* * *

Un secrétaire français de la première conférence de La Haye (1899) ayant signé les procès-verbaux d'un nom qui n'était pas le sien, un nom de terre sans doute ajouté à son nom patronymique, le gouvernement français dut s'empresser de lui faire donner ce nom par acte de chancellerie, peut-être antidaté. A. B.

* * *

J'ai vu, l'été dernier, sur une pierre tumulaire, un certain défunt, qualifié *baron*. J'ai été vérifier, à la mairie, son acte de naissance (de 1818). Il n'y a aucun titre à son père qui était petit marchand ; et aucun titre pour cause : c'est qu'il n'en avait pas, descendant d'une famille de paysans. N'y aurait-il pas à sévir contre ces qualifications et à exiger des preuves *pour les registres de l'état civil* ?

AMBROISE TARDIEU.

—

Armoiries à déterminer : à la gerbe de... (LV, 670, 756). — La ville de Cintegabelle, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, portait comme armes : *d'azur, à une gerbe de blé d'or, au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles d'or.* H. V.

* * *

Les armes dont il s'agit sont celles de la famille Grenier, de Montpellier. Elles doivent se lire :

D'azur, à la gerbe de blé liée d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

Ces armes ne sont pas citées par Riestap. HENRY PRIOR.

* * *

D'argent, à la gerbe de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles du premier :

Armoiries de Jean-Claude Fauconnet de Vildé, écuyer, conseiller de la ville de Paris en 1733, mort vers 1765.

PATCHOUNA.

Phil. Nicol. Pia ; médaille (LV, 670). — Philippe-Nicolas Piat, bourgeois de Paris, quartinier en 1770 (Jérôme Bignon étant prévôt des marchands).

G. B.

—

La Diane de Houdon (T. G., 431 ; XLVIII ; XLIX).

Du *Journal des Débats*, mai 1907 :

Une contestation dont les tribunaux auront à connaître, et qui a fait il y a deux jours l'objet d'un référé, s'est élevée au sujet d'un buste en marbre d'une « Diane » signé Houdon. Ce buste a une histoire, et qui vaut, sans entrer dans le litige, d'être contée. M. Giacometti, dont on connaît les intéressants travaux sur l'œuvre de Houdon, et qui, en sa qualité d'expert près le tribunal civil a été appelé à se prononcer sur l'authenticité du buste en question, nous a fourni,à ce propos,les indications suivantes. Et d'abord ce buste correspond bien, selon lui, à la donnée de celui que Houdon exposait au Salon de 1777, sous la rubrique énoncée au catalogue de l'époque et portant le numéro 248 : « Buste en marbre d'une Diane dont le modèle grandeur naturelle a été fait à la Bibliothèque du Roi (cette Diane doit être placée dans les jardins de S. A. la duc de Saxe-Gotha) ».De fait, le buste fut exécuté antérieurement à la statue de la Diane qui est à l'Ermitage, et qui fut vendue à l'impératrice Catherine II, par l'intermédiaire de Grimm, le duc de Saxe-Gotha n'en ayant pas pris livraison.

C'était le portrait d'une demoiselle Audéoud, portrait exact jusqu'en ses imperfections, et dans lequel M. Giacometti reconnaît, sans méprise possible, la facture de Houdon. Quoi qu'il en soit, le buste commença par être la propriété de la reine Marie-Antoinette, qui en fit présent au baron de Goguelat, pour le remercier de son dévouement lors des événements de Varennes, et pour son intervention entre elle et le comte de Fersen, qui gardait l'espoir de sauver la famille royale. Puis des mains du baron, le chef-d'œuvre passa dans celles d'un de ses descendants, qui simple chef de musique dans l'armée — et qui n'aurait certes pas fait la dépense d'en faire exécuter une copie — le vendit au marquis C***, lequel à son tour le céda à M. de L***. Et finalement M. de L***, après l'avoir soumis à divers experts et pressé d'argent,le vendit à réméré à M. L. M. de M***. Ainsi, M. Giacometti suit le chef-d'œuvre dans ses pérégrinations, et d'autre part il conclut à son authenticité par les constatations purement physiques et scientifiques qui attestent l'ancienneté du marbre. S'il faut en effet compter soixante ans au moins pour que puissent se produire les phénomènes caractéristiques qu'il y constate, on peut convenir que la nécessité de faire un faux eût été fort peu opportune, en raison du discrédit de l'école du dix-huitième siècle, il y a soixante ans. De plus, la pratique de ce buste aurait coûté au minimum 800 fr., et le bloc de marbre en Caravezza, dans lequel le buste a été sculpté, 400 fr. au moins, soit au total une dépense minimum de 1.200 fr. Or, voici les prix auxquels les amateurs ont pu acquérir à la vente de Houdon après décès en 1828, des œuvres du maître : un Napoléon en terre cuite, 41 fr. ; trois bustes en plâtre, dont Mirabeau, 14 fr. ; Voltaire buste marbre, 7 fr. 50 ; Lenoir, buste marbre, 100 fr., et Nicolaï, buste marbre, 129 fr. Dans ces conditions, conclut M. Giacometti, personne n'aurait donc eu la folie de dépenser, il y a soixante ans, un billet de 1.000 fr. pour faire un faux.

—

Magistrature. L'œil dans son costume (LV, 673). — N'y a-t-il pas confusion ? Et comment entendre, d'abord, la question posée ? S'agit-il d'un œil au chapeau ou sur la poitrine ? D'une sorte comme de l'autre, je n'en trouve d'ailleurs mention dans aucun texte parmi ceux qui ont réglementé le costume de la magistrature sous la Révolution. (2 septembre 1790, 11 février 1791). Les magistrats portaient, au bout d'un ruban tricolore, une médaille d'inscriptions variables, telles qu'on en voit dans les estampes de l'époque, et aujourd'hui encore à Carnavalet. Quant à l'œil, s'il a décoré des magistrats, n'est-ce pas seulement les membres des fameux Comités de surveillance, véritables juges, il est vrai, mais d'une compétence bien spéciale ?

LAUD.

* * *

J'ai possédé (je ne l'ai plus, et ne puis en parler que de mémoire) une Instruction (in-8° mince) à l'usage des juges de paix, dédiée à ces magistrats, alors de création récente (sous le Directoire) par un de leurs collègues, du nom de Pertuis qui exerçait dans une ville du Midi. J'ai oublié le nom de la ville. Cette Instruction contenait une description très détaillée du costume des juges de paix, et était illustrée,en frontispice, par une image du dit costume. Une des pièces de cet uniforme civil était *un bâton blanc*, *de la hauteur de l'homme*, sur le fût (et non sur la pomme) duquel était gravé, et colorié en

noir, un œil, symbole de la vigilance dont le magistrat devait faire preuve.

L'ouvrage, d'un style ampoulé d'ailleurs, comme beaucoup de productions de cette époque, se terminait par une très longue pièce liturgique à l'usage des théophilanthropes. Je regrette de ne l'avoir plus. J'aurais pu demander son insertion aux « Notes, trouvailles et curiosités » de l'*Intermédiaire*. V. A. T.

* * *

Le décret de la Convention expirante du 3 brumaire an V (25 octobre 1795), — rendu sur le rapport de l'abbé Grégoire, et après un discours de Marie-Joseph Chénier, demandant que l'on choisisse pour le costume des fonctionnaires « un habit joignant à des formes commodes à la fois et respectables, des formes qui en imposent à la multitude », porte, notamment :

Tribunaux : maintien du costume en usage, mais avec les « marques distinctives qui leur seront données relativement à leurs fonctions respectives », savoir :

Pour le *tribunal civil : un œil en argent, suspendu en sautoir par un ruban blanc, liseré de rouge et de bleu.*

Juges de paix : point de vêtement particulier, mais, pour marque distinctive, ils porteront *une branche d'olivier en métal*, suspendue sur la poitrine par un ruban blanc avec un très petit liseré bleu et rouge ; *ils auront à la main un bâton blanc de la hauteur de l'homme et surmonté d'une pomme d'ivoire sur laquelle sera gravé un œil en noir.*

(*Moniteur universel* du 12 brumaire (3 novembre). Réimpression, tome XXVI, p. 329). ALFRED LEFORT.

—

Combien de mots faut-il pour parler ? (LV, 114). — Il paraît que Voltaire, qui, d'ailleurs, recherchait le style dit *noble !*, et trouvait Corneille trop vulgaire, n'employait que 4.000 mots. Ce serait un de nos plus maigres littérateurs comme vocabulaire. Dr BILLARD.

—

Lis vermeil (LV, 615, 759). — Il existe des lis rouges. Les lis Martagon (*Lilium rubrum*) « plante bulbeuse de 65 centimètres à 1 mètre. En juillet et août, fleurs pendantes rouge pourpre, ponctuées de noir, en grappes terminales. »

Le *pelargonium* n'appartient pas à la famille des liliacées, mais à celle des geraniums. La fleur visée par le Dr A. B. est le *Lilium lancifolium*, *L. speciosum* : lis à feuilles en fer de lance, dont les fleurs blanches sont ponctuées de pourpre.

D'ailleurs, j'ai entendu soutenir que la flore de la Judée ne comprenait pas de lis.

* * *

En dehors de l'Eden, il y a des lis rouge brique foncé (L. fulgens) et des lis carmin foncé (L. speciosum) ; mais il n'existe point de lis vermeil, dans la stricte acception du mot.

Seulement, il est à remarquer que les poètes ne donnent pas, en général, au mot *vermeil* une signification bien déterminée. Il est si précieux pour fournir une rime à soleil, réveil, etc. !

Maintenant, il existe un Amaryllis dont la nuance se rapproche du vermeil ; ses bulbes, apportés par un navire venant du Japon, qui fit naufrage sur les côtes de *Guernesey*, s'y sont naturalisés : on le nomme lis de Guernesey. C'est peut-être à cette jolie fleur qu'a voulu faire allusion l'illustre exilé. Il l'aura vue pendant son séjour à Guernesey. TRISTAM SHANDY.

—

La balance de Critolaus (LV, 557). — J'en appelle à la fameuse balance de Critolaüs, où il prétendait que si d'un côté on mettait les bonnes qualités de l'âme, et de l'autre, non seulement celles du corps, mais encore les autres biens étrangers, le premier côté emporterait le second, quand même on ajouterait à ce dernier la terre et les mers (*Les Tusculanes*).

L'initiale C. répond à Coste (Pierre), écrivain français 1668-1747. Il passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, connut Locke dont il traduisit les principales œuvres. On lui doit encore une traduction de l'*Optique*, de Newton, (1720) de bonnes éditions des *Essais* de Montaigne et des *Fables* de La Fontaine ; une *Vie du grand Condé* (1693) et une *Défense de La Bruyère contre les accusations et objections de Vigneul, Marville* (1702). M. M. M.

* * *

L'édition de 1825 des *Essais* de Montaigne ne m'est jamais passée par les mains. Il s'agit sans doute d'une des

nombreuses éditions « avec les notes de tous les commentateurs », et dans ce cas les notes signées de l'initiale C... sont probablement celles de P. Coste, qui prépara les meilleures éditions du XVIIIe siècle.

Quant au fond de la question, tous les *Dictionnaires encyclopédiques* consacrent un article au philosophe grec Critolaüs, qui, au IIe siècle avant notre ère, fut un des chefs de l'école péripatéticienne, et plusieurs, la *Biographie universelle* de Hoefer notamment, parlent de sa balance, une balance purement imaginaire d'ailleurs comme maintes autres auxquelles font allusion nos conversations d'aujourd'hui. Voici, au surplus, la traduction du passage des *Tusculanes* de Cicéron qui s'y rapporte (livre V, 17-18) :

Puisqu'on avoue que le vice seul peut nous rendre malheureux, peut-on nier que la vertu ait la même force pour nous rendre heureux ? C'est ici la règle des contraires. J'en appelle à la fameuse balance de Critolaüs, où il prétendait que si d'un côté on mettait les bonnes qualités de l'âme et de l'autre non seulement celles du corps, mais encore les autres biens étrangers, le premier côté emporterait le second, quand on ajouterait à celui-ci la terre et les mers.

Quelle raison a donc pu empêcher le même Critolaüs, et cet autre grand philosophe Xénocrate, qui exalte si fort la vertu et qui déprise tant pour le reste, d'avouer qu'elle nous rend non seulement heureux, mais même parfaitement heureux ? Toutes les vertus, si cela est faux, sont anéanties.

On voit que l'explication que fait Montaigne de l'enseignement de Critolaüs est en effet un peu forcée.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

« Il n'y a que mon doux Jésus... » cantique (LV, 728). — J'ai entendu chanter à Paris, par un étudiant parisien et bon catholique (ancien élève du collège Stanislas), la strophe suivante :

Tous nos amis puent
Comme d'la charogne,
N'y a qu'mon doux Jésus
Qui sent' l'eau d'Cologne,
N'y a qu'mon doux sauveur
Qu'ait d'la bonne odeur.

Fragment d'un cantique plus long ? D'un haut comique involontaire ? Tragique ? Irrévérencieux, parce que d'origine huguenote ? Rien de tout cela. Cette strophe me semble être une simple charge de rapin, comme la longue complainte :

Sur les rivages humides...

dont il a été déjà question. ISKATEL.

*
* *

Colonne 728, ligne 30. Un chiffre tombé : rétablir 60 au lieu de 6.

—

Le chant du cygne mourant (T. G., 256 ; LV, 673). — La tradition qui attribue au cygne un chant mélodieux, remonte à la plus haute antiquité ; d'après cette tradition conservée par Platon, Orphée aurait été changé en cygne, en vertu des lois de la métempsycose.

Quelques naturalistes prétendent que le cygne ne chante que dans la plus profonde solitude ou à l'heure de sa mort, mais, en réalité, personne n'a constaté l'exactitude de cette assertion.

Il est possible qu'à une époque reculée où l'on considérait comme admirables les sons de quelques cordes tendues, le timbre du cygne ait produit un effet mélodieux, mais depuis longtemps il n'en est plus ainsi, et comme dit Buffon :

Il faut bien pardonner aux Grecs leurs fables. Elles étaient aimables et touchantes ; elles valaient bien de tristes, d'arides vérités ; c'étaient de doux emblèmes pour les âmes sensibles. Sans doute les cygnes ne chantent point leur mort, mais toujours, en parlant des derniers efforts et des derniers élans d'un beau génie prêt à s'éteindre, on rappellera avec sentiment cette expression touchante : C'est le chant du cygne.

En ce qui concerne les dires de l'auteur du *Chant et de la Romance* qui, en 1813, « se rappelle avoir vu dans le parc « de Chantilly des cygnes d'Irlande dont « les cris ressemblaient tout à fait aux « sons de l'harmonica », ils confirment, s'ils sont exacts, un fait consigné dans *les Mémoires secrets de Bachaumont* : Vers 1783, des cygnes sauvages s'abattirent dans les eaux de Chantilly. On remarqua que leur voix différait notablement de celle des cygnes domestiques, et comme la tradition revint à l'esprit de tout le monde, un savant, Mongez, se rendit au château, écouta les cygnes et composa à ce sujet un mémoire qu'il lut à l'Académie des sciences.

Le prince de Condé, vivement frappé par la lecture de ce mémoire, convoqua plusieurs académiciens et leur proposa de sacrifier un de ses propres cygnes, pour

faire chanter, en leur présence, les cygnes étrangers qui ne chantaient, paraît-il, qu'après un combat victorieux avec un autre oiseau.

Le cygne domestique lâché, les nouveaux arrivants le tuèrent et se mirent à préluder puis à produire les sons désirés. Le mâle donnait les notes *mi* et *fa*, tandis que la femelle donnait le do et le re et avec ces quatre tons, « ils formèrent, dit « le narrateur, un concert mélodieux » ?

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Je ne trouve pas, comme le collaborateur Paul-Edmond, que le cri du cygne soit désagréable ; il ressemble, selon moi, au reniflement du cheval qui appelle la personne qu'il connaît et lui apporte sa nourriture.

Quant aux cygnes en général, les auteurs en distinguent trois espèces :

I Les cygnes blancs qui se subdivisent en
1 cygnes muets, *cygnus olor.*
2 cygnes chanteurs, *cygnus musicus*
3 et cygnes nains, *cygnus becwikii*

II les cygnes blancs à col noir, *cygnus nigricollis*

III et les cygnes noirs, *cygnus chenopsis atratus.*

Le cygne muet est le cygne que nous voyons chez nous à l'état domestique, il est bien connu, il a le corps allongé, le cou long, le bec *rouge* surmonté d'une caroncule noire.

Le cygne chanteur diffère du cygne muet par ses formes plus ramassées, son cou plus court et plus gros, son bec *jaune* à la base, noir à la pointe, élevé à la racine, mais dépourvu de caroncule.

Le cygne nain se distingue du cygne chanteur par sa taille plus faible, son bec très élevé à la racine, *jaune* sur une moins grande étendue.

Ne nous occupant que du cygne chanteur, nous savons que le cygne chanteur est le cygne des pays froids et qu'on ne le voit que très rarement dans nos zones tempérées, sauf en Russie, où on le préfère au cygne muet et où il vit en grand nombre sur les étangs à l'état domestique où on estime fort son chant, alors que le cygne muet n'y est pas recherché.

Le cygne chanteur se distingue du cygne muet par sa voix forte et assez harmonieuse, à condition de l'entendre de loin.

En résumant l'opinion des auteurs qui ont écrit sur le cygne chanteur, Naumann, Faber, Pallas, Olaffen, Arman, Œsel, Harmeyer, Schilling, on peut dire que quand les cris de ces oiseaux sont poussés à la fois par une bande nombreuse et qu'on se trouve à une certaine distance, les sons sont perçants et harmonieux ; qu'on ne peut y reconnaître de mélodie, que ce ne sont que quelques notes agréables, traînantes, mais que comme les unes sont plus élevées, les autres plus basses, les intervalles des tons se font sentir et que le tout constitue un ensemble qui est loin d'être désagréable et que malgré la distance les notes arrivent distinctes à l'oreille.

Quant au chant du cygne mourant (je reviens au cygne muet) j'en ai vu mourir un certain nombre, soit de mort tragique (pour les manger et à six mois un cygne a le goût du bon bœuf bouilli) soit de mort naturelle et je n'ai jamais entendu le fameux chant du cygne.

BEAUJOUR.

—

Le Swastika (LV, 450, 536, 656, 703, 762). — Le swastika fut le premier motif décoratif de l'âge du fer antérieur hallstatien (voir, au musée de Saint-Germain, le meuble à volets contenant des reproductions des ceintures estampées de la collection Plessel, de Haguenau). Il est venu en Provence, avec le grand courant italo-danubien, dont la vallée du Rhône a été l'une des trois routes de pénétration. Dans l'état actuel de nos connaissances sur les éléments de la décoration gothique, les influences étrangères qu'elle subit et les survivances locales qu'elle conserve, on peut affirmer que le sceau du damoiseau Jean de Rochas (1350) fut tiré de quelque œuvre d'art provençal primitif à laquelle le swastika apportait sa contribution. Le P. Louis Gaillard, dans son étude : *Croix et swastika en Chine* (*Variétés sinologiques n° 3*) observe qu'il a vu une double ceinture de swastika brodée sur des chasubles catholiques et reproduisant le motif de la panse d'une urne déterrée à Bologne (Italie). J'ajoute que rien n'est plus fréquent, dans l'art populaire de toutes les époques, que l'emploi du swastika pur ou combiné avec d'autres motifs sub-

sidiaires. La marque de propriété de Jean de Rochas, en 1350, n'en reste pas moins très originale. Elle devait avoir une signification que préciseraient les archives du damoiseau. ANDRÉ GIRODIE.

—

Deux citations latines : Patere legem... Quos vult perdere .. (LIV, LV, 144, 593, 758). — Pensée de Pittacus de Mytilène, traduite par Denis Caton : *Sententiæ Breves*, 53. (PANCKOUCKE, 197, p. 141)

Patere legem quam ipse tuleris :
Soumettez-vous à la loi que vous aurez faite vous-même.

Cette maxime a été reprise par Claudien, dans son *Panégyrique du IVe consulat d'Honorius* (ID., 122, p. 143).

In commune si quid jubes, censesve tenendum,
Primus jussa subit ? une observantior æqui
Fit populus, nec ferre negat, quum viderit ipsum
Auctorem parere sibi :

Si tu rends une loi et si tu veux qu'elle soit observée, commence par t'y soumettre toi-même : le peuple devient plus obéissant, a moins de peine à porter le joug, lorsqu'il voit le législateur donner lui-même l'exemple de l'obéissance.

Sous cette forme, elle rentrerait, avec une haute signification morale, dans les principes et les axiomes du droit, en contradiction voulue avec les maximes du bon plaisir :

La loi n'est pas le fait du prince,
Il est au-dessus par état,
Permet-il parfois qu'on l'y pince ?
Que ce soit sans bruit, sans éclat.
(J. Saintix)

Tel n'est pas cependant son sens le plus courant ; il s'y attache en général une arrière-pensée qui serait féroce, si elle n'était morale, de vérité humaine : Tu es pris à ton propre piège, la loi dont tu te plains, c'est toi-même qui l'as faite !

Juste retour, Monsieur, des choses d'ici-bas !
(*Tartufe*, V. 3)

Sua quisque exempla debet æquo animo pati
(*Phèdre*, I, 26).

Ab lio exspectes, alteri quod feceris
(*Publius Syrus*, 2).

Nulla miseratio contingit his qui patiuntur injurias, quas posse fieri faciendo docuerunt — Quod quisque in alterum statuerit, ipse eodem jure utatur (*Senec.* EPIST 81 : DECL. II. 2).

Dans la *Biographie de Pittacus* (I, 4) cette maxime entre plusieurs autres, n'est pas citée. Diogène de Laërte rappelle seulement que le philosophe composa environ six cents vers élégiaques, et qu'il laissa à ses concitoyens des écrits sur les lois ; par contre, on y trouve une autre maxime, qui a fait du chemin depuis (690-569).

Καιρὸν γνῶθι, TEMPUS OPPORTUNUM NOSCE, Πίττακος !

POËNSIN-DUCREST.

—

« Monsieur, vous avez une fille » : chanson à retrouver (LV, 673). — Cet « air dialogué » se trouve dans la scène IX de *Le Bouffe et le Tailleur*, où Benini se demande comment il va parler à Barbeau de son amour pour la fille de celui-ci et où il imagine cet imminent entretien, ce duo qu'il chante tout seul :

Monsieur, vous avez une fille.
« Parbleu ! monsieur, je le sais bien. »
Elle est jeune, aimable et gentille.
« Monsieur, cela ne vous fait rien. »
Monsieur, sa beauté vous honore.
« Monsieur, laissons là ses appas. »
Mais, monsieur, c'est que je l'adore !
« Mais, monsieur, vous ne l'aurez pas ! »
Je ne dors plus loin de ma belle.
« Eh bien ! monsieur ne dormez pas ! »
Je ne respire que pour elle.
« Eh ! monsieur, ne respirez pas ! »
En tous lieux je voudrais la suivre.
« Monsieur, vous ne la suivrez pas. »
Sans elle je ne saurais vivre.
« Eh bien ! monsieur, ne vivez pas ! »

Je reproduis le texte d'après l'édition de 1818 du livret ; « *Le Bouffe et le Tailleur*, opéra-bouffon en 1 acte, par MM. P. Villiers et Armand Gouffé, auteurs du *Médecin turc*, musique de M. Gaveaux, représenté pour la première fois à Paris, sur le Théâtre Montansier, le 2 messidor an 12 (21 juin 1804). Troisième édition, avec les changements arrivés pendant les représentations. Paris, 1810. » Et ce titre me dispense de toutes autres explications sur la pièce et sur ses auteurs.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

* * *

C'est un des morceaux les plus amusants d'un gentil petit opéra-comique en un acte, *Le Bouffe et le Tailleur*, paroles d'Armand Gouffé et Villiers, musique de Gaveaux, qui fut représenté au Théâtre Montansier (Variétés) le 21 juin 1804. L'acteur en scène figurait la demande en

mariage qu'il voulait adresser au père de la jeune fille qu'il aimait, et il se faisait à lui-même les demandes et les réponses. Aux environs de 1840, la grande cantatrice Mme Cinti-Damoreau eut l'idée assez bizarre de faire remonter cet ouvrage à l'Opéra-Comique pour en jouer le rôle principal. A. P.

Même réponse : G. B. Dr Cordes, H. C. M.

—

« Sur les rivages humides. » : texte à retrouver (LIII). — On continue à nous réclamer de toutes parts le texte *in-extenso* de cette complainte :

Sur les rivages humides
Tout peuplés de crocodil's

Nous n'en avons publié que cinq couplets. Les autres sont impubliables, mais nous pourrions les communiquer si un de nos obligeants confrères voulait bien nous les faire connaître à nouveau.

On cherche toujours le nom de l'auteur.

—

Les chauffeurs de Taillecovat (LV, 449, 631). — Je possède *les Causes célèbres de tous les peuples* d'Armand Fouquier ; les trois premières livraisons auxquelles M. T. O'Rent se réfère, contiennent le procès des chauffeurs de la Beauce, condamnés sous le Directoire, tandis que ma question visait le procès des chauffeurs du Lot-et-Garonne, condamnés sous la Restauration. La question reste donc entière. V. A. T.

—

Nerée (LV, 168, 427, 541, 595). — L'*Intermédiaire* (LV 541) nomme un Nerée né à Caen, un normand, par conséquent.

En Cotentin, dans un vallon affluent de la Divette, à l'ouest de Teurtheville (Manche), on trouve, abritant deux beaux menhirs, un bois du nom de Nerest (V. Carte au 1/100.000 du Ministère de l'Intérieur, tirage de 1886, feuille VIII-10). Etant donné la prononciation du pays, et malgré la différence d'orthographe, ces deux noms me semblent fort n'en être qu'un en réalité, à la fois nom de lieu et nom de famille. SGLPN.

—

Origine des trottoirs (XXXIII ; XXXIV). — Depuis quand emploie-t on le mot trottoir pour désigner les voies latérales des rues... voies où on ne trotte pas ?

Appelait-on bien jadis trottoir les bas côtés des routes carrossables ?

SGLPN.

—

Les filets de Saint-Cloud (LV, 555, 662, 711). — Une historiette à propos des *filets de Saint-Cloud* :

Le 14 novembre 1799, le théâtre des Troubadours, rue de Louvois, donnait la première de *La Journée de Saint-Cloud ou le 18 brumaire*, dont voici le chœur final :

Du héros, cette journée
Vaut les plus brillants exploits.
Il fixe la destinée
De la France et de ses lois.
Ce favori de la gloire
La poursuit, l'atteint partout ;
Même il a pris la victoire
Dans les filets de Saint-Cloud.

D'E.

—

Fêtes, danses, spectacles nus (LIII ; LIV ; LV, 209, 322, 773). — Aux Variétés dans la *Revue du Centenaire*, Miss Allan, dans le rôle de Salomé.

Du *Petit Journal* :

Miss Allan a été acclamée et elle le méritait. J'hésite à redire aux lecteurs du *Petit Journal* qu'elle est plus qu'à demi nue et que sans maillot, presque sans voile, elle est parée surtout de pierreries et de bijoux. Pourtant cela est parfaitement chaste. Les attitudes de la danseuse ne sont jamais indécentes ; il y a de la noblesse dans ses gestes, même quand ils expriment la volupté. Je préfère ce nu qui évoque l'antique, au retroussé et au déshabillé qui règne actuellement sur tant de théâtres.

Le rôle de *Salomé*, dans l'opéra de Strauss, a été interprété par différentes artistes à peu près nues.

***

Extraits de l'*Histoire de Louis XI*, etc. aultrement dite la Chronique scandaleuse, par Jean de Troyes. 1620.

Souper donné par le cardinal de Bourbon au duc et à la duchesse d'Orléans :

Et si y avaient encore trois belles filles aisant personnaiges de seraines (sirènes) *toutes* nues, et leurs veoit-on le beau tétin droit séparé, rond et dur, qui estoit chose bien plaisante, et disoient de petits motets et bergerettes. Et près d'eulx jouoient plusieurs bos instrumens qui rendoient de grandes mélodies.

Nous trouvons cet intéressant passage dans le *Nouveau Musiciana* de J.-B. Weckerlin, Paris, Garnier frères, 1890, 1 vol. in-12 de 423 p. F. L. A. H. M.

Apollon, vêtement féminin (LV, 674, 772). — « Plus 13 chemises à l'usage de ladite dame avec un *petit compère* (1) de bazin.

« Plus une robe de satin avec la jupe de la même manière, un *Apollon* en damas, un corset (2).

« Plus deux jupons de droguet bien piqués, deux *Apollons*, l'un de droguet, l'autre de Calmande.

« Plus *un bagnolet* (3) de toile grise, un autre de gaze.

(Inventaire des meubles et effets de Gabrielle Gaborin, épouse en secondes noces de Gabriel Richelot, écuyer seigneur de la Cressonnière, fait à Bazoges en Pareds (Vendée) le *1er mars 1743*. Extr. pub. par feu Beauchet-Filleau. *Bull. de la soc. de statistique des* 2-5 10-12, 1888, p. 186).

L'apollon est donc un accessoire du costume féminin qui eut une longue vogue puisqu'on le trouve au moins de 1743 à 1794. LÉDA.

* * *

L'*apollon* est une petite robe de chambre courte à l'usage des hommes.

Le mot manque à *Littré*, et à plus forte raison au médiocre succédané du Littré publié sous le nom de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Il manque aussi au *Nouveau Larousse*. On peut s'étonner que nous ne possédions pas un seul vocabulaire complet de notre langue ; mais le fait est que nous n'en avons aucun. Expliquer un mot qui a cent ans de date, c'est devenu un problème pour nous. La langue du XVIIe n'est bien connue que pour les termes nobles employés par quatre ou cinq auteurs. Celle du XVIe est à peu près inexplorée. Quant aux richesses dialectales de notre pays, personne n'a jamais essayé d'en dresser le répertoire général.

D'où venait ce nom d'*apollon* donné à un vêtement ? Sans doute d'un roman à la mode. J'ai sous les yeux une vignette de C. Monnet, gravée par l'Épine, extraite du tome III (p. 71) d'un livre dont je n'ai pas recherché le titre. Elle représente un jeune homme habillé d'un « apollon », avec cette légende :

(1) Voy. pour le *Compère*, *Magasin pitt.* t. XXXII, 252. C'est un devant de gorge au défaut de la robe.

(2) *Id. est* corsage.

(3) Voy. pour *la Bagnolette*, *Mag. pitt.* t. XXXII 21 fig.

Imaginez-vous Apollon en robe de chambre d'indienne.

C'est de là, sans doute, que les tailleurs ont tiré le nom du vêtement nouveau.

CANDIDE.

—

Autobus (LIV, 337, 416, 484, 657, 699, 820, 876 ; LV, 711). — Du *Gaulois* :

Sait-on que le mot autobus, qui est aujourd'hui officiellement adopté pour désigner les omnibus automobiles, a été inventé par un de nos confrères, M. Mortimer d'Occagne ?

—

Chiens policiers et sauveteurs (LV, 394, 600, 772). — Col. 773, 3e ligne, lire 1899, au lieu de 1903.

—

Alphabet (Un curieux emploi des lettres de l'). — (T. G. 35 ; XLV ; XLVI ; LV, 658, 768).

IJIKA,

tragédie alphabétique

Personnages :

PECU, bey d'Alger,
HEHAIFF, son confident.
ENO, prince.
IJIKA, princesse.
HU, VEY, HIX, IGREG, ZEDE, gardes.

La scène... partout et nulle part.

ACTE UNIQUE

Le prince Eno surprend le bey Pecu, aux pieds de la princesse. Transporté de fureur, il s'écrie furieusement :

— Ah ! Bey, cédez !

Le Bey court appeler à l'aide, son confident :

— Hehaiff !

Mais le prince montrant qu'il est armé :

— J'ai hache...

Alors le Bey s'enfuit. Les deux jeunes gens restent seuls.

Le prince dit tendrement à la princesse :

— Ijika !

Et la princesse lui répond langoureusement :

— Elle aime Eno !

Mais le bey n'est pas allé loin ; caché derrière une tenture, il assiste, frémissant de rage, à l'entretien des deux amoureux.

Le prince l'aperçoit :

— Pécu est resté !

Et furieux, il appelle ses gardes :

— Hu, Vey, Hix, Igrec, Zede : mettez-moi ce drôle dehors !

Rideau.

Je trouve dans mes notes cette petite pièce glanée je ne sais où. BOOCKWORM.

Pourquoi les Japonaises n'ont-elles pas de bijoux ? (LV, 59, 350, 491, 661). — On répond que le Japon n'est pas un pays froid puisqu'*il est borné au sud par le parallèle de Port-Saïd.* Ne confondons pas les parallèles avec les isothermes. Le 50e parallèle qui passe entre Dieppe et le Tréport traverse toute la Sibérie depuis l'Oural jusqu'à Sakhalin et il rencontre là des climats qui ne ressemblent pas du tout à celui de la Seine-Inférieure.

C'est l'isotherme 0° qui, en janvier, coupe le Japon par le milieu après avoir passé bien au nord de la France, par la Norwège et par l'Islande. Le Japon est un pays très froid pendant cinq mois de l'année, et où le contact du métal sur la peau est souvent une souffrance. Non seulement les femmes l'évitent en ne portant pas de bijoux, mais les *les hommes eux-mêmes*, les hommes de guerre de l'ancien Japon, couvraient de galuchat le pommeau de leur sabre, et de bois laqué le fourreau. La victime seule touchait le fer.

M. P. G. insiste sur l'humilité des femmes japonaises qui leur interdirait le port des bijoux, mais aucun ornement n'est interdit aux courtisanes de haut rang ; elles sont extrêmement élégantes et parées. Si elles ne se couvrent pas d'anneaux comme les courtisanes égyptiennes, c'est que pendant la moitié de l'année, à l'intérieur de leurs frêles maisons si mal défendues contre le froid, l'or et l'argent seraient pour elles des contacts insupportables.

Un Passant.

—

Les Incendies à Paris (LV, 667). — Consulter : L'*Armée française* par Ed. Detaille, texte par J. Richard, tome II, page 78.

Cahiers d'enseignement illustrés n° 56, Ludovic Baschet, éditeur.

Le régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris, texte de F. Bournand, Librairie Militaire artistique, 1887. B. P.

***

Sous l'ancien régime, le guet des métiers et le guet du roi apportaient les premiers secours en cas d'incendies et les signalaient au prévot des marchands et au procureur général du Parlement qui faisaient avertir les gardiens prieurs, et autres dignitaires des ordres mendiants. On sonnait le glas, et les capucins, carmes, cordeliers, jacobins, augustins, accouraient pour combattre le feu. En 1699, un sieur Dumourier-Duperrier qui avait vu fonctionner les pompes en Hollande et en Angleterre, obtint du roi Louis XIV, par lettres patentes du 12 octobre le privilège d'en fabriquer et d'en vendre exclusivement pendant trois ans. Le roi en acheta douze de ses deniers et en fit don à la ville de Paris.

L'organisation « de la garde des pompes du roy » date du 23 février 1716. Sartines porta le nombre des pompiers à 160 Aujourd'hui le corps des sapeurs-pompiers formé en régiment, sous le commandement d'un colonel, compte 1855 hommes, — officiers et troupe — et assure le service d'incendie de Paris, d'après les instructions du Préfet de police.

Patchouna.

***

Le corps des sapeurs pompiers de Paris a été organisé bien avant 1811. A cette date, on a achevé de militariser les pompiers en leur donnant des fusils tandis qu'auparavant, ils n'avaient que des sabres briquets, mais dès 1699, la ville de Paris avait 12 pompes sur roues servies par les ouvriers du constructeur, Dumourrier-Duperrier, nommé directeur des pompes en 1716, et en 1722 il entretenait 60 hommes pour ce service. Dès 1750, ce corps fut en partie militarisé, eut un uniforme, son chef était assimilé aux colonels.

En 1770, il existait 146 pompiers soldés. En 1792, les gardes-pompe furent armés de sabres ; officiers compris ils comptaient alors 263 hommes. Sous l'ancienne monarchie, certaines communautés d'hommes concouraient à l'extinction des incendies et sous Louis XVI les Gardes Françaises et Suisses casernées à Paris s'y portaient aussi à la première alerte. Les pompiers furent casernés en 1795 et en 1811, ils formèrent un bataillon de treize officiers et cinq cent soixante-trois hommes armés de fusils.

Voir l'excellent précis inséré dans le *Manuel du Sapeur pompier*, collection Roret, 5me édition, 1868, ce qui dispensera d'avoir recours à différents annuaires et aux notices insérées dans divers *Guides du voyageur à Paris sous Louis XVI*, ainsi qu'aux recueils de lois et décrets. Cottreau.

***

Notre confrère trouvera des renseignements très intéressants sur la question dont il s'agit, dans le livre de M. G. Monval, *Le Laquais de Molière*. C'est en effet Du Périer, aïeul du général Dumouriez, qui, ayant vu le fonctionnement des pompes à incendie en Hollande, où il était comédien, en introduisit l'usage à Paris, et devint directeur de l'Hôtel des Pompes. Tout ce volume que je cite de mémoire, est rempli de détails relatifs aux incendies à Paris au XVIIe siècle. H. LYONNET.

***

Le R. P. Edouard d'Alençon, archiviste général des Capucins, a publié, il y a une dizaine d'années, une intéressante plaquette, avec reproduction de gravures du temps sur l'emploi, non pas seulement officieux, mais officiel des Capucins pour éteindre les incendies à Paris. Appelés d'office quand le feu se déclarait quelque part, ils recevaient des rétributions pour leur dévouement. La Comédie-Française, autant que je m'en souviens, donnait une somme fixe annuelle pour s'assurer leur concours. C'est ce que le même archiviste a mis en évidence dans une autre plaquette intitulée : *Masque et besace*.

Ceux qui désireraient des renseignements sur ce point peuvent s'adresser directement au docte auteur, Rome, viâ Boncompagni, 71.

***

Pendant plusieurs siècles, les seules mesures préventives contre l'incendie à Paris furent la surveillance du guet et le couvre-feu.

La surveillance était exercée à la fois par les bourgeois et par une compagnie du guet; les communautés de marchands et d'artisans étaient obligées de fournir aussi, toutes les nuits, un certain nombre d'hommes.

Une ordonnance de saint Louis, rendue en 1254, porte que « les habitants, pour « la sûreté de leur corps, de leurs biens « et de leurs marchandises et pour remé- « dier aux périls, maux et accidents qui « survenaient toutes les nuits dans la « ville, tant *par le feu*... avaient supplié « le roi de leur permettre de faire le « guet ».

Une autre ordonnance du roi Jean (6 mars 1364) qui donne sur le service du guet royal et des métiers, les renseignements les plus précis porte également qu'il doit « pourveoir et remédier « aux périlz, inconvéniens et maulz qui « toutes les nuiz, pourraient survenir en « ladite ville, tant par la *fortune du* « *feu*... »

La loi du couvre-feu, qui existait déjà en Angleterre, fut établie en France vers le XIe siècle. Elle obligeait les bourgeois à couvrir leurs feux, à éteindre leurs lumières dès que le couvre-feu avait sonné, et à pourvoir à l'éclairage des rues afin de guider le guet, les crieurs de nuit, les clocheteurs des trépassés qui, eux aussi, devaient signaler les incendies et réveiller ceux chez lesquels ils apercevaient une lueur suspecte.

Au premier cri d'alarme, les corporations de charpentiers, de maçons et de couvreurs étaient tenues, sous peine d'amende et de perte de la maîtrise, d'accourir avec leurs outils pour combattre le fléau et l'arrêter en démolissant les maisons voisines non atteintes.

Dès le XVe siècle, les règlements prescrivirent de placer des seaux d'eau devant les maisons pendant la nuit et d'entretenir des puits munis de leurs agrès en bon état, avec 22 pouces d'eau.

On avait encore conservé en France un système préventif à peu près analogue à celui qu'employaient les Romains chez lesquels il existait des gardes de nuit faisant des rondes avec des crocs et des pioches, et qui exigeaient qu'il y eût, dans les maisons, du vinaigre pour éteindre le feu, ainsi que des morceaux de laine, des perches, échelles, nattes, éponges, crocs, etc.

On s'attacha, surtout, jusqu'au XVIIIe siècle, à faire la part du feu, et les outils ne servaient guère qu'à abattre les maisons enflammées. On ne connaissait pas d'autre remède que celui d'étouffer le feu en démolissant les toits des maisons ou en les renversant avec des crocs et des harpons. Pour lancer de l'eau, on n'utilisait que des instruments d'assez fort calibre ayant la forme d'une seringue.

M. Germain Bapst, dans son intéressant essai sur l'*Histoire du théâtre*, dit q'une de ces grandes seringues en bronze est encore conservée à la cathédrale de Troyes.

C'est la ville de Douai qui, la pre-

mière, en 1693, substitua à la seringue une pompe venant de Hollande.

Quelques années plus tard, en 1699, Louis XIV accorda à Dumouriez des Perriers, aïeul du général Dumouriez, l'autorisation de vendre à Paris des pompes à incendie semblables à celles dont on faisait usage en Hollande et en Angleterre ; puis, le 12 janvier 1705, il autorisa exceptionnellement l'organisation d'une loterie pour l'achat, au profit de la ville de Paris, de 12 pompes qui furent déposées dans divers couvents.

Car, en effet, à cette époque, en outre du guet des métiers et du guet du roi qui portaient les premiers secours, lorsqu'un incendie était signalé, le prévôt des marchands faisait avertir les gardiens prieurs et autres dignitaires des ordres mendiants ; on voyait aussitôt descendre des hauteurs du faubourg Saint-Jacques, les carmes, cordeliers, jacobins, augustins, capucins, portant : les uns une hache à la ceinture et deux seaux d'osier doublés de cuir, les autres, des échelles. Arrivés sur le lieu du sinistre,ils s'élançaient dans les flammes pour sauver d'abord les vieillards, les femmes, les enfants et les malades, et pour tenter ensuite d'arrêter la propagation du feu.

Louis XIV qualifiait, dit on, les capucins de « premiers pompiers de la ville de Paris ».

Loret, dans sa *Muse historique*, Mme de Sévigné, le *Mercure de France*, M. A. de Bast dans les *Grands incendies depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours*, signalent les nombreux actes de courage accomplis par ces religieux ; il était rare, en effet, qu'au cours d'un grand incendie, on n'eût pas à déplorer la mort de plusieurs moines qui se dévouaient pour sauver les habitants des maisons atteintes par le feu.

On ne paraissait cependant pas professer alors pour ces malheureuses victimes du devoir, l'admiration et la reconnaissance dont nos braves sapeurs-pompiers d'aujourd'hui sont l'objet, car Favart, parlant de l'incendie de l'Opéra en 1763, se borne, pour toute oraison funèbre, à dire : « On en est quitte pour un capucin et un récollet ! »

Ajoutons que, d'après M. Germain Bapst, ces mêmes capucins assuraient la surveillance et les secours contre l'incendie dans les théâtres où, à l'instar du « pompier de service » ils se tenaient en permanence sur la scène, armés d'éponges à perche, ayant à portée de la main des seaux d'eau.

En 1722, le nombre des pompes fut augmenté et l'on forma une compagnie régulière de 60 hommes revêtus d'un uniforme bleu de roi.

En 1760, l'entreprise du service fut confiée au sieur Moral, successeur du fils Dumouriez, mais l'incendie de la foire Saint-Germain et celui de l'Opéra, démontrèrent l'insuffisance des secours et, à partir de cette époque, un poste permanent de jour et de nuit fut installé dans chaque quartier.

En 1770, 30 pompes à incendie étaient distribuées dans Paris et réparties dans des dépôts formant en même temps des corps de garde pour les pompiers. D'autres dépôts contenaient des tonneaux toujours pleins d'eau, montés sur des voitures à limon et placés dans des maisons où demeuraient des voituriers ayant beaucoup de chevaux afin que les voitures pussent être attelées au premier signal ; au besoin, on arrêtait les chevaux des voituriers passant dans la rue.

Quand les tonneaux se vidaient, dans le service des feux, on les remplissait à des regards disposés à cet effet dans différentes rues du quartier et correspondant aux fontaines publiques ; on arrêtait l'écoulement des réservoirs qui fournissaient l'eau à ces fontaines pour donner plus de débit aux regards ; la manœuvre des pompes était assurée par les travailleurs des régiments des gardes françaises et suisses.

On trouve des détails très complets sur cette organisation dans *La police à Paris en 1770. — Mémoires de la société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, tome V.

Des lettres patentes du 11 octobre 1785 créèrent le corps des gardes-pompes du roi dont l'effectif fut porté à 480 hommes et qui reçut une organisation moitié militaire, moitié municipale. Ces gardes-pompes furent armés du sabre en 1792.

Le 6 juillet 1801, ils furent remplacés par les gardes-pompiers de la ville de Paris et placés, pour le service, sous les ordres du préfet de police, pour l'administration, sous la juridiction du préfet de la Seine.

L'incendie qui éclata le 1er juillet 1810 dans les salons de l'ambassade d'Autriche fut suivi d'une enquête qui démontra que le chef des gardes-pompiers n'avait pas une autorité suffisante pour faire exécuter ses ordres lorsqu'il se trouvait en rapport, sur le lieu d'un incendie, avec les troupes de la garnison.

C'est pour remédier à cet inconvénient que, le 18 septembre 1811, Napoléon constitua militairement le bataillon de sapeurs-pompiers composé de 13 officiers et de 563 hommes qui cessèrent de loger en ville, furent casernés et armés de fusils.

C'est depuis cette époque que le corps des pompiers de Paris est entré dans la voie du progrès sous le double rapport de l'organisation et de l'instruction technique, pour devenir le régiment d'élite que nous connaissons aujourd'hui.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

La semaine des quatre jeudis (LV, 618, 712). — Je ne réponds pas à la question posée ; mais je tiens à rappeler que la *semaine des trois jeudis* (et non pas *quatre*) est connue depuis assez longtemps ! On lit, en effet, dans Rabelais, (Edition Moland, p. 114) :

Au mois d'octobre, ce me semble, ou bien de septembre... fut la sepmaine tant renommée par les Annales, qu'on nomme la *semaine des trois jeudis* : car il y en eut *trois*, à cause des irréguliers bissextes, que le soleil brancha...

Moland a fait remarquer en note (p. 709) :

De l'Aulnay s'est chargé de trouver cette semaine ! C'est la première du mois de *Janvier* de l'année qui suit une séculaire, et qui commence par un lundi, car alors il y aura dans cette semaine le premier jeudi du *mois*, le premier jeudi de l'*année*, et le premier jeudi du *siècle*.

Cette explication de l'Aulnay vaut certainement celle des professeurs de mathématiques, ou réciproquement, quoiqu'il s'en soit tenu à *trois jeudis*, au lieu de quatre !

Franchement, on pourrait facilement en trouver tant qu'on voudra.... !

MARCEL BAUDOUIN.

—

« La musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits » (LV, 727). — Je crois que le texte exact de la boutade en question est celui-ci : « La musique est un bruit, et de tous les bruits le plus coûteux et le plus désagréable. » Je sais qu'on a depuis longtemps réclamé contre son attribution à Théophile Gautier ; quelques-uns ont prétendu même que l'axiome était non seulement apocryphe, mais mensonger, et que Gautier était loin de détester la musique. Voici pourtant ce que je trouve dans un de ses livres de critique, *Les Grotesques* (notice sur Saint-Amant) : — « ... La poésie et la musique, que l'on croirait sœurs, sont plus antipathiques qu'on ne le pense communément.... Victor Hugo hait principalement l'opéra et même les orgues de Barbarie ; Lamartine s'enfuit à toutes jambes quand il voit ouvrir un piano ; Alexandre Dumas chante à peu près aussi bien que mademoiselle Mars, ou feu Louis XV, d'harmonieuse mémoire ; et moi-même, s'il est permis de parler de l'hysope après avoir parlé du cèdre, je dois avouer que le grincement d'une scie ou celui de la quatrième corde du plus habile violoniste me font exactement le même effet ».

On m'accordera bien que l'écrivain qui exprimait de tels sentiments n'était pas absolument un dilettante. Et Gautier ajoute encore : — « C'est une remarque que personne n'a faite avant moi et que j'ai vérifiée autant que le cercle de mes relations a pu me le permettre ; je la livre au public, et je serais bien aise qu'un homme de science s'en emparât et en fit l'expérience plus en grand. Cela servirait à remettre à son véritable rang la musique, que l'on affecte de regarder comme la poésie même, quoique l'une s'adresse plus particulièrement aux sens, et l'autre à l'idée, ce qui est fort différent. La musique fait de l'effet sur les animaux ; il y a des chiens de chasse dilettanti qui ont des spasmes en entendant toucher de l'orgue expressif, et des caniches qui suivent les chanteurs ambulants en hurlant de la manière la plus harmonieuse et la plus intelligente. Lisez-leur les plus magnifiques vers du monde, ils y seront peu sensibles ».

Décidément, et sans vouloir faire tort à sa gloire littéraire, je crois que Gautier était de ceux dont on peut dire :

Cet homme assurément n'aime pas la musique,

ARTHUR POUGIN.

***

Lorsque j'habitais à Bruxelles, il y a vingt-cinq ans, j'ai maintes fois entendu attribuer cette boutade à Léopold II, notoirement connu comme un ennemi de la musique. OTTO FRIEDRICHS.

—

Ami et amie pour amant et maîtresse (LV, 617, 768). — C'est vieux comme la langue française ; c'est un archaïsme que de dire ami pour amant et amie pour maîtresse.

Dans le bel *Amadis de Gaule*, publié par Vincent Sertenas en 1555, — p. 90 du tome Ier — une figure sur bois représente le double tombeau du chevalier Dardan et de sa maîtresse, avec cette inscription :

CY. G IST. L AMAN T	CY. GI ST. LA MIE.

Une chanson du xve siècle, publiée par Gaston Pâris, commence ainsi :

Si j'ayme mon *amy*
Trop plus que mon mary
Ce n'est pas de merveille
Il n'est ouvrier que luy
De ce mestier joly
Que l'on fait sans chandelle.

Dans sa 128e Nouvelle, Bonaventure des Periers écrit :

La damoyselle Isabeau leva la couverture du lict, qui fit apparoir à Alessio s'*amye* couchée auprès de luy...

Dans les fabliaux on trouve tant d'exemples de la même acception, que nous remplirions des colonnes de l'*Intermédiaire* à les vouloir tous citer. Au xe, au xiie, au xive siècle, l'ami et l'amie sont compagnons de couche ; et ainsi de suite au xvie, au xviiie, au xxe. Le sens du mot n'a pas changé depuis mille ans, disons même depuis deux mille ans, car *amica* signifiait déjà maîtresse au temps de César.

L'auteur de la question demande ce que penserait Cicéron de ce néologisme. Il n'en penserait probablement que du bien, puisqu'il n'a jamais employé *amica* que dans le sens de concubine. (Voir le nouveau *Thesaurus* des académies allemandes, t. Ier, col. 1912-1913).

CANDIDE.

L'épée du grand Frédéric (LV, 553, 619, 679). — C'est en vain que j'ai fait rechercher en Allemagne une gravure ou un dessin représentant cette épée. Il m'a été répondu qu'on ne pouvait pas même m'en procurer *une photographie*, attendu que cet objet avait été brûlé à Paris en 1814, pour le soustraire aux Prussiens. Tout porte, en effet, à croire que l'épée conservée aux Invalides a subi le sort des drapeaux et trophées. La façon dont l'intendant de l'armée prussienne sous Paris réclama les œuvres d'art déposés aux musées, permet de supposer qu'il réclama, aussi, avec autant d'empressement et d'exigence, l'épée, relique glorieuse du souverain, et que si cette épée ne lui fut pas rendue, c'est qu'elle n'existait plus.

Quant à l'épée qui serait en Angleterre, sans en nier l'authenticité, on peut croire que ce n'est pas celle qui aurait été déposée aux Invalides. Frédéric ne possédait probablement pas qu'une épée.

UN RAT D'ARCHIVES.

***

La lettre suivante copiée sur l'original, à notre intention, est un document fort intéressant à verser dans ce débat. Malheureusement, elle ne résout rien :

Monsieur le Duc,

J'ai reçu la lettre de Votre Excellence, datée de ce jour, à onze heures du matin. J'ai cherché tous les moyens qui pourraient mettre les drapeaux et l'épée de Frédéric à l'abri d'être enlevés. Je crois que je ne peux mieux faire que de les envoyer sur Versailles, dût-on les faire filer jusqu'à Caen ; ils partiront sitôt qu'ils seront emballés à moins d'ordre de Votre Excellence contraire. *Si j'étais trop pressé par le temps je brûlerais le tout* (1).

Je n'ai pu me décider à partir sur la lettre de Votre Excellence. Il était onze heures moins un quart quand je l'ai reçue. A moins d'ordre positif je ne partirai pas.

J'ai l'honneur de saluer Votre Excellence avec respect.

Le Mal, gouverneur des Invalides.
Paris, le 30 mars 1814.

SERURIER.

(1) En interligne dans l'original.

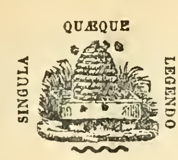
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Juin 1907

43ᵉ ANNÉE
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXᵉ)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 1150
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXᵉ)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

—

Le Plan de tapisserie. Paris au XVIᵉ siècle. — L'exposition de *La Vie populaire à Paris par le Livre et l'illustration*, qui vient d'être inaugurée à la Bibliothèque de la Ville de Paris, a obtenu un vif et légitime succès. A cette occasion, une courte mais intéressante notice explicative a été distribuée aux invités dont beaucoup firent immédiatement leur profit.

Qu'il nous soit permis de faire une remarque au sujet des plans anciens de Paris, ceux de Fruschet et de Ducerceau qui ne seraient, d'après Jules Cousin, que des copies collatérales d'un plan officiel levé en 1550. L'auteur de la notice dit, et en cela il fait erreur, qu'une autre copie ou imitation en aurait été faite en tapisserie pour les Guises, c'est le fameux plan de la tapisserie acquis par Turgot pour la Ville de Paris, en 1737, aux héritiers du conseiller Morel.

La tapisserie était certainement antérieure à 1550 : pour s'en convaincre, il suffit d'observer que l'écusson de France y est représenté sommé de la couronne royale *ouverte*, et la preuve que ce travail ne fut pas exécuté pour les Guises, mais pour le compte d'un proche parent de ceux-ci, le cardinal de Bourbon, c'est la double figuration en place d'honneur sur la tapisserie, des armoiries de ce dernier. On sait, du reste, que la fameuse tenture ne vint dans la maison de Lorraine que par l'héritage qu'elle en fit à la mort du cardinal, arrivée en 1557. (Cf. *Atlas des anciens de plans de Paris*, édition 1900). Louis de Bourbon, abbé de Saint-Denis, cardinal archevêque de Sens (métropolitain de Paris). Ce fut un prince éclairé, ami des arts et fastueux, qui institua la duchesse douairière de Guise, sa légataire universelle. C'est donc par cette voie que la tapisserie vint à l'hôtel de Soubise où Gaignières en fit prendre le dessin que nous voyons à la Bibliothèque nationale.

Une communication fut faite sur cet intéressant sujet à la Commission du Vieux Paris, par l'un de ses membres, M. Le Vayer (si je ne me trompe), à l'occasion de la tentative de restitution de la tapisserie par deux artistes parisiennes (Exp. de 1900). L'Inspecteur des Travaux historiques de la ville y émettait l'hypothèse que l'auteur des cartons de la tapisserie serait le maître tourangeau, Jean Bourdichon, peintre des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Iᵉʳ dont on ne connaît qu'une partie de l'œuvre considérable. On sait seulement qu'en dehors des nombreux travaux exécutés pour le compte de ces souverains, l'artiste travailla pour les ducs de Bourbon, notamment pour la décoration de la cha-

pelle de Bourbon-l'Archambault : d'autre part, il donnait, en 1480, le « pourtraict « de la ville de Caudebec en Normandie »; en 1490, celui de « la ville et chastel de « Nantes », mais on perd sa trace, à partir de 1518.

Le testament de Louis de Bourbon pourrait fixer ce curieux point d'histoire, mais il gît dans la poussière des Archives notariales, et nos tabellions parisiens ne paraissent pas disposés à consentir le versement de leurs anciens minutiers (dont ils n'ont nul souci d'ailleurs) dans un dépôt public où ils pourraient être consultés par nos annalistes.

URBAIN DESCHARTES.

—

Arquebuse offerte à Henry IV en 1595, par la ville de Laon. — Au mois de mai 1860, fut vendue à l'hôtel Drouot une merveilleuse collection d'armes, de meubles anciens, de faïences italiennes et françaises, enfin d'objets d'art de toutes sortes qui avait appartenu au vicomte de Courval. Parmi les richesses qui furent dispersées à cette époque aux quatre coins du monde, se trouvait la fameuse arquebuse offerte à Henry IV en 1595, par la ville de Laon, qu'il venait d'enlever au parti de la Ligue. On trouve sous le n° 83 du catalogue une description de cette arme magnifique, dont la monture, en ébène incrustée d'ivoire, était ornée de 7 à 800 figures d'hommes ou d'animaux finement ciselés. Sur la platine était gravée la principale scène de l'attaque de Laon par l'armée royale lorsqu'elle mit en fuite les Espagnols. Sur la crosse se lisait l'inscription : *Laudunum Victoris virtuti 1595*, ne laissant aucun doute sur l'identification de cette pièce historique qui aurait dû revenir à Laon.

Nous voudrions savoir à qui elle fut adjugée ; si possible le prix qu'elle atteignit ; dans quel musée ou collection particulière, elle se trouve aujourd'hui ; enfin, si elle a été photographiée ou reproduite, en tout ou en partie, dans un ouvrage quelconque ?

JEHAN.

—

Famille Amidieu du Clos. — Je serais reconnaissant de tous les renseignements que l'on voudra bien me donner sur cette famille, qui est fixée, je crois, dans les Ardennes. Quelles sont ses armes, son origine, ses alliances, et son état actuel ? Je ne trouve rien dans les principaux nobiliaires et armoriaux anciens.

JEHAN.

—

Sobriquet adopté par Balzac : dom Mar. — George Sand écrivait, en 1853, dans une étude sur Balzac :

Dans l'intimité, il avait pris un sobriquet dont il signait ses lettres, et qui, pour moi, était passé en habitude, il s'appelait *dom Mar*.

Pourquoi *dom Mar* ? il serait intéressant de connaître le motif, la source ou l'origine de ce sobriquet. On sait que, pendant ses veillées laborieuses, Balzac consommait beaucoup de café. Est-ce par allusion au marc de café qu'il s'était attribué cette qualification de *dom Mar* ?...

Qu'on me pardonne cette facétieuse hypothèse.

GROS MALO.

—

Jacques Cambry, antiquaire : lieux de sa naissance et de sa mort. — M. Lorin, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, nous adresse la lettre suivante que nous recommandons d'une façon particulière à la bienveillante érudition des collaborateurs :

Le 3 juin 1907.

Monsieur le Directeur,

Nous avons célébré, hier, à Montfort-l'Amaury, le centenaire de Jacques Cambry. Chargé de résumer la vie de Cambry, j'ai rencontré deux difficultés, relatives à sa naissance et à sa mort.

Le *Clocher breton* a publié deux actes, actes de naissance et de baptême, desquels il résulte qu'il naquit à Lorient le 2 octobre 1749. Or Cambry, dans son *Voyage dans le Finistère*, dit qu'il n'est pas originaire de la Bretagne. Etait-ce qu'alors (il écrivait en 1794) on estimait que Lorient ne faisait pas partie de la Btetagne ancienne, son origine étant récente ou plutôt j'inclinerais à penser qu'il voulait dire que ses parents n'étaient pas bretons, ce que je n'ai pas fait rechercher.

Levot le fait mourir à Cachan, près de Paris, le 30 décembre 1807 ; toutes les recherches faites à la mairie d'Arcueil-Cachan n'ont pas permis de retrouver son décès ; les recherches ont porté entre 1793 et 1820.

Y a-t-il un autre Cachan? Je n'en ai pas trouvé dans le *Dictionnaire des communes*.

Je serais très heureux, si grâce à l'*Inter-*

médiaire des chercheurs et curieux, je pouvais solutionner la dernière question.

Votre bien dévoué,

LORIN,
secrét. de la soc. archéol de Rambouillet.

—

Hippolyte Castille. — Pourrait on me fournir des renseignements exacts, sur la date et l'endroit concernant cet historien souvent remarquable,ainsi que sur sa succession ? Laissa-t-il des papiers ?

Avait-il de proches parents et ceux-ci existent-ils encore ? X.

—

Le peintre Chavet. — Possède-t-on des données sur le peintre Chavet qui traitait surtout des sujets de genre et généralement de l'époque Louis XV. Il vivait vers 1840. ALBIN BODY.

—

Dorfeuille, de la Commune de Paris. — Un intermédiairiste pourrait-il indiquer des documents, donner des renseignements sur Dorfeuille, membre de la Commune, massacré à Lyon en 1795?

A. C.

—

Famille Duesberg.— Le colonel Wilbrenninck, 23 Laan Copes van Cahlenburch, voulant tirer de l'oubli un ancien camarade, demande quelques détails sur le personnage suivant :

Duesberg, Bernardus, né 27 novembre 1787, qui servit avec une grande distinction dans l'armée Française de 1807-1815, puis ensuite pendant quelques mois dans l'armée des Pays-Bas. Il démissionna en 1817.

Son père Girardus, Bernardus, a été maître des postes en Belgique, sa mère Maria, Elisa, Duesberg, veuve en 1814, demeurait à Bruxelles à la Putterie n° 1448.

Dans quelle commune ce brave camarade a-t-il fini ses jours ?

—

Famille La Tour du Pin. — Quelles sont les généalogies les plus complètes manuscrites ou imprimées, qui existent sur la famille de la Tour du Pin, notamment pour le XVIe siècle ? L. J.

(Voir *Intermédiaire*, volume III.)

—

Molière et le « Malade imaginaire ». — Après la mort de Molière, des comédiens de campagne, ayant pu se procurer une copie de son *Malade imaginaire,* se préparaient à le représenter. Ayant appris cette nouvelle, Louis XIV, à Saint-Germain-en-Laye, le 7 janvier 1674, rendit une ordonnance motivée, faisant défense aux dits comédiens de représenter la dite pièce, à peine de 3.000 livres d'amende. Cette ordonnance a-t-elle été publiée ? Dans le cas contraire, j'en donnerai le texte dans l'*Intermédiaire*. Prière aux Moliéristes de vouloir bien me répondre.

TH. COURTAUX,

—

Roussel et de Montandre. — Auteurs de l'*Etat militaire de la France à la fin du XVIIIe siècle*,(annuaire souvent cité qui a duré 25 à 30 ans). On demande quel était ce Montandre, et quel rapport il pouvait avoir avec Montendre (Charente-Inférieure) qui appartenait alors aux La Rochefoucauld,puis à Durand de Villegaignon, puis à J. B. Pelletier, ancien fermier général ? Dr VIGEN.

—

Comte Achille de Montendre. — Même question à l'égard de cet auteur, qui a publié : *Des institutions hippiques et de l'élève du cheval en Europe*, 3 vol.in-8, Paris 1838-44. Je neconnais, à notre époque,aucun titre de comté pour Montendre en Saintonge. Dr VIGEN.

—

Chevalier de Saint-Louis. — Quelsont les ouvrages imprimés ou manusscrits qui donnent les noms des chevaliers de Saint-Louis aux XVIIe et XVIIIe siècles?

L. J.

Question posée tome XII (1879). On renvoie à Merle, et à d'Hozier. Merle, l'*Histoire de l'ordre* publiée en 1815 ; d'*Hozier*, recueil de tous les membres composant l'ordre 1817-1818.

—

Ordinate et Provide. — Je serais très heureux si quelque aimable confrère pouvait m'indiquer à quelle famille appartient cette devise que j'ai vue sur une couverture de livre portant les armes suivantes: *d'or à trois,posés... 2 (affrontés) et un chapeau d'évêque.* C. B.

[Pour ces devises, il suffit de consulter l'excellent *Dictionnaire des devises ecclésiastiques*, de M. Henri Tausin, (Emile Lechevalier, Paris 1907). On y lit en ce qui concerne cette question : *Ordinate et Provide*, Gerard van Eersel, évêque de Gand 1771 :

Armoiries à déterminer: d'argent à la fasce d'azur. — *D'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une fleur de lys d'or et accompagnée en chef de deux roses de gueules et en pointe d'un casque d'or.*

Ces armoiries sont peintes à l'angle supérieur droit d'un portrait de gentilhomme daté de 1726 et le représentent en costume militaire avec la croix de Saint-Louis.

La famille portant ces armes doit être lorraine.

Est il possible d'identifier ce personnage ? E. TAUSSERAT.

P.-S. — La toile est signée : « Charles Pierret pinxit 1726. »

—

Ex-libris à identifier : d'azur, au pélican d'argent. — Médaillon ovale légèrement creusé sur les côtés, reposant sur une banquette et entouré des attributs suivants : Sabre et casque de cuirassier, toque d'avocat ou de juge, chapeau de conventionnel à plumes, épées, balance, croix. Avec cette inscription :

Quam Foro ego castris unam 'coluique Senatu.

Solat colant patriam nunc mea vota domi — 1815.

Armes : *d'azur, au pélican d'argent, avec sa piété, sur un tertre de sinople.*

F. NISIAR.

—

Ex-libris à identifier : d'hermines à 3 bandes de sinople. — Les hachures faites, je crois, à contre-sens, pourraient indiquer des bandes de pourpre.

LESLIE.

—

Sceau du moyen age : Iosce. — Je prie mes confrères intermédiairistes de vouloir bien m'aider à expliquer un sceau présentant la légende + S : IOSCE : IVDEI.

Dans le champ un bœuf.

Ce sceau en bronze n'a rien d'héraldique et devait être celui d'un bourgeois ou d'un artisan. La base est orbiculaire et a un diamètre de 24 millim.; il est muni d'un appendice conique dont la base a 20 millim, de diamètre et dont le sommet est terminé par une petite boule sphérique percée.

La forme, les deux points superposés séparant les mots et la présence d'un E oncial le font remonter au XIVe siècle. La légende rétablie + SIGILLVM : IOSCE (LINI) : IVDEI peut être traduite + SCEAV DE JOSCELIN JVIF, ou LE JVIF, ou DE JVIF.

JEAN.

—

La dette.

La dette, affreux serpent qui ronge l'avenir.

De qui est ce vers, cité dans les notes de la traduction de J. Baillard, des *Bienfaits,* de Sénèque, livre VII, t. Ier, p. 559, des Œuvres Complètes de Sénèque, le *Philosophe*, Hachette, 1860 ? P. B.

—

Maîtres de forge de la Vallée de la Sarre. — N'a-t-il pas été publié, en France ou en Allemagne, d'ouvrage sur les familles de maîtres de forge de la Vallée de la Sarre (Prusse Rhénane) ?

JEHAN.

—

Combre. — Que signifie au juste ce mot ? Je le rencontre souvent dans des actes du XVIIe siècle, à propos de limites de propriétés. Il doit vouloir dire bouquet (d'arbres), bosquet. Ex. :

> Et tirant en droite ligne jusqu'à un combre de chesnes qui sont dans les brandes et bocages dépendant... et de la ditte fosse suivant la haye et fossé combre de chesnes et hormeaux qui renferme (*sic*) les prés du...

Il semble dans le second exemple qu'il manque un mot entre fossé et combre.

GEOFFROY DE LA VÉRONNE.

—

Bavardises. — « C'est effleurer de bien grosses questions à propos de *bavardises* de boudoir... » écrit M. Henry Houssaye dans une lettre-préface publiée dans le *Journal des Débats* le 25 mai dernier, à propos du livre : *Le journal de Madame de Marigny en 1814*, de monsieur Ladreit de la Charrière. Ce mot « bavardises » est-il français ? ou bien faut-il ne voir là qu'une faute d'impression et lire simplement bavardages ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Arnitoile, arentelle, synonymes de toile d'araignée. — Ces deux termes ne sont pas d'un usage courant, mais à mon avis, méritent de l'être, car ils sont à la fois précis, expressifs, harmonieux et poétiques.

Le premier doit être en usage à Lyon, car il me semble l'avoir trouvé dans un roman de Alph. Daudet dont je ne me

rappelle plus le titre, mais dont l'action se déroule en cette ville, pour partie du moins (peut-être l'*Evangéliste*).

Quant au second, il a « frappé mes oreilles » pour la première fois en Vendée, il y a de longues années, et mes parents et les domestiques originaires de ce département l'employaient fréquemment.

Ils ont de plus l'avantage d'exprimer en un mot ce qui en demande trois dans le langage usuel.

Je crois que des prosateurs comme Flaubert si justement épris de l'harmonie des mots, les auraient admis s'ils les avaient connus, et que les poètes n'en feraient pas fi.

Ces deux expressions locales françaises qui ne sont guère sorties, je pense, de leurs départements, méritent cependant de faire leur chemin, tout autant que bien des termes, anglo-saxons ou tudesques ayant droit de cité chez nous, vu leur utilité sans doute, mais dont les consonnances barbares déchirent à tout moment nos oreilles latines. UN VIEUX VENDÉEN.

—

Sainte-Beuve : ses inconnues. Que sont-elles devenues ? — Celle qui se faisait appeler Mme de Vaquez, est morte de son vivant. Mais la Jenny Delval qu'il promenait dans le monde comme sa nièce ? Qu'est devenue Célina Deb. la Manchotte, petite Cendrillon des derniers jours que son testament avantagea ?

Je n'ose poser la question à Jules Troubat, son fidèle ami, jusque par delà la tombe. Et pourtant... Dr L.

—

Le 26e chasseurs en 1806. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner ou m'indiquer à quelle source je pourrais puiser des renseignements sur la part que le 26e Régiment de Chasseurs à cheval a pris aux Campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807) et à celles d'Espagne et de Portugal (1808 et suivantes.

Quand est-il parti pour la Grande Armée ?

De quels Corps a-t-il fait partie ?

A quels faits d'armes s'est-il signalé ?

Comte M. A.

—

Arsenaux maritimes (Organisation des). — Il y a peu d'années, M. Lockroy fit un voyage d'études en Allemagne et publia dans le journal le *Temps*, des lettres fort intéressantes sur l'organisation des arsenaux maritimes de nos voisins d'Outre-Rhin. Elles ont été depuis réunies en un petit volume *du Weser* à la *Vistule*. En admirant la réglementation allemande, en admettant sa supériorité, et en vantant particulièrement la création des « Schiffskammern » ou magasins individuels des navires, l'ancien ministre semble avoir ignoré qu'il applaudissait à l'application presque littérale de l'ancienne organisation de Colbert. (Règlement du 6 octobre 1674 et Ordonnance du 15 avril 1689).

A la suite d'une mission confiée au capitaine de vaisseau Foullioy, l'amiral Pothuau, alors ministre de la marine, fit examiner, à la fin de 1872, la réglementation des arsenaux de la marine anglaise, en la comparant avec la nôtre. Il fut démontré que les Anglais suivaient encore les principes administratifs contenus notamment dans le réglement de 1674, et dans l'Ordonnance de 1689. Bien qu'ils aient approprié aux usages du temps actuel les prescriptions bi-séculaires promulguées par Louis XIV, sous l'inspiration de Colbert, on retrouve à chaque instant dans les « Queen's regulations and admiralty instructions » du 6 août 1861, ainsi que dans les autres réglements anglais, sur la comptabilité, des articles qui sont la copie de nos anciennes ordonnances.

L'empereur Guillaume voulant doter l'Allemagne d'une marine puissante, devait judicieusement profiter de l'expérience acquise. Adoptant les règlements anglais, il copiait donc, probablement en connaissance de cause, nos anciennes institutions maritimes. Pour en avoir la pleine certitude, je désirerais connaître le texte des règlements allemands aujourd'hui en vigueur et savoir la date de leur promulgation.

Dernièrement, dans un article paru dans le *Bulletin de la Ligue maritime*, de mars 1907, M. Georges Fayolle, en s'aidant de documents extraits des Archives de la marine, a prouvé, de son côté, que la réglementation de la marine de Guillaume II présente, comme un air de famille avec celle de Louis XV.

E. M.

Réponses

Roland et ses compagnons d'armes (LV, 727) — Après Roncevaux, Charlemagne passa par Saragosse et rentra en France.

Après avoir traversé Narbonne, il gagna Burdele (Bordeaux) « la citet de valur » et il déposa sur l'autel de Seint-Severin li barun (basilique de Saint Seurin) l'olifant de son neveu, puis sur de grandes nefs il passa la Gironde et porta à Blaive (Blaye) les corps de Roland, d'Olivier et de l'archevêque Turpin.

En blancs sarcous fait metre les seignurs
A Seint Romain : là Gisent li baruns.

Saint Romain est l'église de Blaye,

Cf. *Chanson de Roland*, vers 3685.95. Quant aux autres compagnons du comte, ils furent ensevelis sur le champ de bataille.

A grand honur puis les unt enterrez
Si's unt laisez ! Qu'en fereient il el ?
Chanson, vers 2960. 61.

Dans sa *Vie de Frédéric II* (livre I) Hubert, Thomas Leodius, raconte que ce prince eut la curiosité d'ouvrir le tombeau de Roland à Blaye et qu'il n'y trouva, au lieu d'ossements gigantesques, « qu'un tas d'osselets à peu près gros comme deux fois le poing. » Cf. *Introduction à la Chanson de Roland*, par L. Gautier.

B. P.

* * *

Légende, le corps de Roland transporté à Saint-Romain de Blaye. François Ier fit ouvrir le cercueil qui contenait les prétendus restes de Roland : il n'y avait rien.

Légende encore, Durandal à Roc-Amadour. A ce propos, je ne saurais mieux faire que de citer ce passage d'un article de mon plus intime ami, sur *Roc-Amadour*, dans le n° d'avril 1907 de *La Renaissance Provinciale* :

La tradition rapporte encore que Roland vint à Roc-Amadour. Le paladin offrit Durandal à la Vierge, ainsi comme il avait besoin de sa bonne épée, il la rédima aussitôt son pesant de marcs d'argent. Savourons le charme des légendes, mais ne les cuidons pas de l'histoire. La vie d'Amadour au premier siècle de l'ère chrétienne, ni son identité ne sont nullement prouvées, et il paraît acertené que Roland ne chevaucha point devers Roc-Amadour. En face de la chapelle de la Vierge, on voit, fiché dans le roc, à pair un grossier *coutelas* de fer, aherdé par une chaîne ; cela s'appelle le sabre de Roland. Il est certain que ce n'est pas Durandal ; cet objet moderne a remplacé une épée, sinon plus authentique, du moins moult ancienne, qu'à la fin du XVIIIe siècle, le prince de Condé finit par obtenir des chanoines de Roc-Amadour. Une supersition est attachée au sabre de Roland : il a le pouvoir de rendre fécondes les femmes, et cette tradition est devenue proverbiale en Caorsin, où l'on remembre la coutume par cette expression : *Leba lou sabre de Roulan*.

B.-F.

* * *

D'après les *Chroniques de Saint-Denis* (t.II, p. 157), Roland était comte de Blaye ; même, certains auteurs, entre autres Sébastien Schrœtter, dans son *Historia totius terrarum orbis*, avancent qu'il était né dans cette ville. Roland y avait créé quelque suzeraineté, fondé la basilique de Saint-Romain et institué des chanoines séculiers, il est donc assez naturel que Charlemagne l'y ait fait ensevelir ; « le corps de Rolland fist Carlemaines porter en la cité de Blaye, dont il estoit sire et duc, sur deux mules, en bière dorée couverte de riches pailes de soie, en l'églyse qu'il avait fondée, fut posé et mis de dens chanoines ruillés... (1) »

« Beatum Rulandum super duas mulas tapeto aureo subvectum... usque Blaviam de ferri fecit Carolus... (2) »

La chanson de Roland s'exprime ainsi :

« Passet (Charles) Girunde a mult grantz [nefs qui sunt.
Entresque a Blaive ad cunduit sun nevold le Olliver sum nobile cumpaignum ; le l'arcevesque, ki fut sages e proz, en bianc sarcous fait mettre les seigneurs. A Sainct-Romain la gisent li baron... »

Dans son cercueil on mit en tête son épée et son cor à ses pieds « L'épée Durandal, fist prendre au chief et aux piés sont olifant. (3) »

Dom Devienne, dans son *Histoire de Bordeaux*, prétend que le corps de Roland fut transporté de Blaye à Bordeaux, et s'appuie sur les assertions de quelques auteurs comme Scipion Dupleix, dans l'*Histoire générale de France*, comme les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, comme la *Chronique bordelaise* de Delurbe.

Je serais porté à croire que dans le texte de ce dernier, il y a une faute d'impression ; voici ce que je lis dans l'édition de

(1) *Chronique de Saint-Denis*.
(2) *Chronique de Turpin*.
(3) *Chronique de Saint-Denis*.

1672 de la *Chronique Bourdeloise*, page 6 (Delurbe est mort en 1613) :

Charlemagne fait faire les honneurs et obsèques magnifiques aux Princes et seigneurs François, lesquels par l'embuche des Gascons et Biscains avoient été deffaits et tuez à Roncevaux sur le passage des monts Pirénées et ensevelir leurs corps à Bourdeaux. Et quant au *corps* de Rolland, son neveu et admiral de Bretaigne, il le fait porter à Blaye, et ensevelir en l'église saint Romain, avec son épée qu'on appelle Durandal, mise sur son chef et *son cor aux pieds du sépulture : lequel corps toute fois fut depuis porté en l'église Saint-Seurin les Bourdeaux*...

En 1341, l'abbaye de Saint-Romain de Blaye fut détruite et les cendres de Rolland furent dispersées.

On croit que l'épée de Rolland fut envoyée au sanctuaire de Rocamadour où, en allant rejoindre Charlemagne il s'était arrêté, pour rendre hommage à la Vierge.

Cette épée dut être enlevée en 1183, par Henry au Court Mantel, qui pilla Rocamadour,et remplacée par l'épée que l'on voit maintenant fichée dans le mur de la chapelle Saint-Michel.

D'après une autre version, cette fameuse Durandal aurait été conservée pendant plusieurs siècles dans la salle d'armes de la citadelle de la Blaye et de là envoyée au musée d'artillerie de Paris.

Quelques-uns des compagnons d'armes de Rolland furent ensevelis à Belin, Olivier, Gondebold, roi de Frise, Ogier, roi de Danemark, Arestans, roi de Bretagne et Garin, duc de Bretagne (*Chroniques de Saint-Denis.*) PIERRE MELLER.

—

La mort de don Carlos, fils de Philippe II (LV, 553, 620, 676, 731, 788). — Je tiens pour absolument démontré, autant du moins qu'un fait le peut être en histoire, que ce pauvre dégénéré de don Carlos est mort de mort naturelle et dans les circonstances citées dans l'excellente communication signée Dr Billard. Il me souvient très bien d'avoir lu dans les mémoires du comte Miot de Melito, l'anecdote du sarcophage ouvert pour le roi Joseph,mais sans en nier l'authenticité, sans l'admettre trop facilement non plus, j'ai toujours cru la preuve insuffisante. Je ne sais si on a cité le récit de Saint-Simon, qui, au cours de son ambassade en Espagne, en 1721, visita l'Escurial, et mit fort en colère les moines du couvent royal en leur racontant que peu de temps après son arrivée, Philippe V ayant eu la curiosité de faire ouvrir le sarcophage de don Carlos, on trouva le prince avec la tête entre les jambes, ce dont Louville présent fit part plus tard à Saint-Simon. Mais je sais combien il faut se méfier des anecdotes de Saint-Simon, et même de toutes les anecdotes, surtout quand elles sont trop intéressantes.

Néanmoins la référence me paraît bonne à indiquer. H. C. M.

***

Saint-Real qui dit que son *Don Carlos* est tiré de de Thou, d'Aubigné,Brantôme, Cabrera, Campana, Adriani, Natalis Comes, Duplex, M. Mayerne, Le Laboureur, etc., conclut à la mort par l'ouverture des veines des bras et des jambes dans un bain. C'est indubitablement l'opinion de la majorité des historiens à laquelle Saint-Real a dû s'arrêter, mais notre époque s'amuse à refaire l'histoire et on ne pourra bientôt plus que regretter de l'avoir apprise.

CÉSAR BIROTTEAU.

***

Lire *Don Carlos et Philippe II*, par M. de Mouy, ouvrage couronné par l'Académie Française. Paris, Perrin, in-12.

—

La tombe du diacre Pâris (LIII ; LV, 722). — L'auteur des *Mémoires* apocryphes de Mme de Créquy, parle assez longuement des convulsionnaires et jansénistes pour lesquels il paraît éprouver peu de sympathie !

A la page 38, tome III (après avoir raconté diverses scènes) il dit :

On escalada à plusieurs reprises les murs du même cimetière (celui de Saint-Médard), afin d'y cueillir les herbes sur la tombe du bienheureux Pâris. Quand ces végétaux solitaires eurent été moissonnés jusqu'à la racine on y recueillit de la terre, et tellement que la bière en fut à découvert, ce qui décida le lieutenant de police à la faire enlever nuitamment, inopinément et sans que les quenellistes aient eu la consolation de savoir ce qu'était devenu ce précieux cercueil (M. de Maurepas m'a confié qu'il avait été déposé dans le beau milieu de la rivière entre l'île Saint-Louis et l'île Louviers. C'est une révélation que je n'aurais pas faite il y a quarante ans).

ANDRÉ A. MICHELOT.

Le tableau de David sur la mort de Lepeletier de Saint-Fargeau (1) (LV, 666, 734, 792). — L'auteur de la question qui nous occupe s'est, je crois, légèrement mépris lorsqu'il a dit que la fille de Lepeletier Saint-Fargeau, qu'il appelle « cette respectable dame », était « morte il y a quelques années ». Née le 1er mars 1782, et déclarée pupille de la Nation par décret de la Convention Nationale du 25 janvier 1793, Suzanne-Louise, après avoir épousé, le 9 germinal an VI, Jean-François de Witt, puis en secondes noces son cousin Léon-François-Louis Lepeletier, comte de Mortefontaine, est décédée à Saint-Fargeau le 19 août 1829. (Charles Nauroy, *Révolutionnaires*, Paris, Savine, 1891, 1 vol. in-12, p. 239).

Dans le Commentaire qui accompagne la pièce fameuse des *Nouvelles Méditations* intitulée *Bonaparte*, Lamartine raconte qu'il se trouvait à la table de la fille de Michel Lepeletier, à Aix-les-Bains, en compagnie du maréchal Marmont et de M. de Lally-Tollendal, lorsqu'un autre des convives, M. le duc Dalberg, ambassadeur à Turin, arrivé en retard au dîner, s'excusa en disant qu'il venait d'apprendre par ses dépêches la mort de Napoléon à Sainte-Hélène.

Le maréchal Marmont manifesta aussitôt une émotion extrême ; ses yeux se mouillèrent de larmes ; il se leva de table et se promena longtemps pensif dans la salle. Le poète, qui put l'observer à son aise, en conclut qu'en 1814, à Essonnes, le maréchal subit la fatalité de sa situation, mais ne trahit pas un chef dont il n'avait cessé d'être l'ami. Il ajoute que tous ceux qui étaient là, le duc Dalberg, M. de Lally-Tollendal, lui-même, comme poète, et « Mme de Saint-Fargeau, comme fille de son père, ayant eu la République pour marraine », détestaient Bonaparte. Il semble donc, d'après ce récit, qu'en 1821 encore, la fille de Michel Lepeletier avait conservé des sentiments républicains.

J'ignore ce qu'est devenue la toile peinte par Louis David, qui a pour titre : *Portrait de Mademoiselle Lepeletier, fille adoptive de la Nation française.* Quant à celle qui fait l'objet de la question de l'*Intermédiaire* : *Derniers moments de Michel Lepeletier de Saint-Fargeau* [Haut. 4 pieds, 9 pouces. Larg. 4 pieds, 2 pouces (1m50 sur 1m34)], qui fut exposée dans la salle le 20 pluviôse an III (8 février 1795) des séances de la Convention, puis rendue à Louis David ; enfin, après la mort du peintre exilé à Bruxelles, (29 décembre 1829) acquise par Mme de Mortefontaine, M. Charles Blanc en a fait la description suivante :

> David vota la mort du roi. La veille de l'exécution, Lepeletier Saint-Fargeau ayant été assassiné au Palais-Royal, David saisit ses pinceaux, et deux mois après, il offrit à la Convention le tableau des *Derniers moments de Lepeletier*. La victime de Paris était représentée étendue par terre ; le torse, en laissant voir dans le côté la blessure saignante, se détachait sur des linges blancs ; une épée suspendue par un fil, perpendiculairement à la blessure, traverse, en le déchirant, un papier sur lequel sont écrits ces mots : *Je vote la mort du tyran*. Cette fois, David attaqua et rendit la nature dans toute son énergique vérité...

(Charles Blanc, *Histoire des peintres français au XIXe siècle*, Paris, 1845, 1 vol. in-8, pp. 180-181).

J'ai la bonne fortune de posséder un exemplaire des « *Œuvres de Michel Lepeletier Saint-Fargeau*, député aux assemblées constituante et conventionnelle, assassiné le 20 janvier 1793, par Pâris, garde du roi ; précédées de sa vie, par Félix Lepeletier, son frère ; suivies de documents historiques relatifs à sa personne, à sa mort et à l'époque ». Ce volume in-8°, qui est rare, a été publié en 1826, à Bruxelles. Félix Lepeletier y affirme, en s'appuyant sur les renseignements de Saint-Just et de Hérault-Séchelles, puis sur ceux de M. de Barante, préfet de Genève en 1804, que contrairement aux récits de Tallien et de Legendre, l'assassin de son frère ne s'était pas suicidé à Forges-les-Bains, mais avait vécu jusqu'en 1813. Il raconte aussi, et c'est là le point qui nous intéresse plus particulièrement, par suite de quelles circonstances sa nièce, Mme de Mortefontaine, acheta le tableau de Louis David.

Après avoir reproduit le « discours prononcé à la Convention nationale, le 29 mars 1793, par le citoyen David, député,

(1) Il faut écrire Lepeletier avec un seul l. (Voir *Œuvres de Michel Lepeletier*. Pièces justificatives, acte de naissance de Michel Lepeletier, p. 374).

en offrant un tableau de sa composition, représentant Michel Lepeletier au lit de mort », Félix Lepeletier ajoute :

Nota. — Ce tableau de M. David, par suite des événements de notre révolution, lui fut remis. Tant qu'il vécut, ce fut en vain que je voulus en traiter avec lui. Après sa mort, sa famille l'annonça en vente dans un encan public. Je ne regardais pas ce tableau comme une propriété libre dans les mains des héritiers de M. David. Car si leur père avait consacré son beau talent à en faire un monument national, moi, de mon côté, je n'avais consenti à laisser peindre mon frère sur son lit de mort, que parce que ce tableau devenait un monument national en son honneur.

Le but commun à M.David et à moi,ayant cessé d'avoir son effet par force majeure, chacun de nous deux se trouvait en position de réclamer ce qui était à lui,de rentrer dans ses droits.

Le tableau devait revenir religieusement à notre famille : mais le prix, *à dire d'experts*, appartenait de droit aux héritiers de M. David.

Par égard pour l'exil de M. David, qui a duré dix ans, je ne voulus point intenter d'action contre lui de son vivant. Mais après avoir essayé en vain de tous les procédés envers ses héritiers, et leur avoir offert jusqu'à vingt mille francs, je m'opposai à la vente et les appelai en justice. Le tribunal admit ma requête en opposition : j'allais plaider.

Dans cette position des choses, madame de Mortefontaine, fille de Michel Lepeletier, de crainte de voir exposer dans un encan public, un monument touchant de si près à la destinée de son père, s'est décidée, par piété filiale, à l'acheter cent mille francs aux héritiers de M. David, qui l'avaient taxé à cette somme exorbitante ; puisque, dans les premiers jours de son exil, M. David, le père, n'avait vendu que quinze mille francs son beau tableau de Napoléon travaillant dans son cabinet, et six mille francs, en 1824, le tableau représentant le pape Pie VII avec le cardinal Caprara... Je m'interdis toute réflexion à ce sujet, en l'honneur de la mémoire du célèbre citoyen,fondateur de l'Ecole française.

(*Œuvres de Michel Lepeletier*, pp. 447-448).

On sait à présent dans quelles conditions Mme de Mortefontaine fit l'acquisition du tableau représentant les *Derniers moments de Michel Lepeletier*. Qu'est devenue cette toile ? A-t-elle été détruite ? Existe-t-elle toujours, mais renfermée dans un mur, comme l'a dit « au rat de bibliothèque » M. de Lanjuinais,qui avait épousé une petite-fille de Mme de Mortefontaine ?

Voici une note que je trouve au bas de la page 181 du livre de M. Charles Blanc:

On a dit que cette toile avait été brûlée sous les Bourbons. Mais nous avons appris tout récemment qu'elle existe encore et qu'elle est en la possession de M. de Boisgelin, à Saint-Fargeau (Yonne).

Ces lignes ont été écrites en 1845. Voici un renseignement de date beaucoup plus récente. Un de mes amis, qui aime les arts, se trouvant, il y a une quinzaine d'années, en villégiature chez un peintre de renom,dans une localité très voisine de Saint-Fargeau, a entendu raconter à son hôte qu'il avait vainement demandé à voir au château le tableau de David représentant les *Derniers moments de Michel Lepeletier*,mais qu'il savait que ce tableau existait toujours.

Je reviens au propos de M. de Lanjuinais qui a dit que, sans doute, le tableau existait, mais muré ! ce qui signifie peut-être, non point qu'il est réellement enfoui dans un mur, mais qu'il est simplement conservé sous une couche de blanc, comme David lui-même. Ainsi que l'a raconté M. L.-J. David, son petit-fils, conserva dans son atelier, puis après son départ pour l'exil dans l'atelier de Gros, le tableau original et les deux répétitions du *Marat assassiné* (Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, tome IV, p. 251.

Quant à M. de Boisgelin, dont parle M. Charles Blanc, c'était sans doute l'époux de la fille aînée de Mme de Mortefontaine, Marie-Louise-Omer-Adélaïde, laquelle, née le 28 octobre 1809, est morte au commencement du mois d'août 1890, après avoir épousé, le 15 mars 1827, à Paris, Edouard-Raymond-Marie vicomte, plus tard marquis de Boisgelin, pair de France, né lui-même le 25 vendémiaire an X (17 novembre 1801 (Charles Nauroy *loc. cit.* pp. 39-40).

LUCIEN DELABROUSSE.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits (T. G. 534 ; XLIX à LIV ; LV, 229, 398, 456, 506, 735). — Après les longues polémiques provoquées par la question Louis XVII, l'éminent directeur de l'*Intermédiaire* avait

décidé avec beaucoup de sagesse que les colonnes du journal ne s'ouvriraient plus dorénavant que pour enregistrer des documents nouveaux et sensationnels.

Je crois qu'il est difficile de produire désormais une pièce plus décisive que celle que nous apporte le vicomte de Reiset dans son article du *Gaulois* du 13 mai dernier : *le Vatican et Naundorff*. C'est un *désaveu officiel du Saint-Siège* dont nul ne peut songer à nier l'authenticité ni à discuter les termes et devant lequel tout homme de bonne foi est forcé de s'incliner.

Personne assurément n'avait contesté l'autorité que pouvait avoir en cette matière le vicomte de Reiset qui s'est consacré à l'histoire des derniers Bourbons, mais il était permis à tous de ne pas partager sa manière de voir ou de juger défectueuse son argumentation !

Cette fois la discussion n'est plus possible : Après avoir mis sous les yeux des autorités compétentes au Vatican, les publications naundorffistes qui relataient les soi-disant déclarations verbales ou écrites des pontifes et des cardinaux, il a obtenu un *démenti formel*. Dans l'*Osservatore Romano*, organe officiel de la papauté, le Saint-Siège a déclaré *qu'il condamnait* en masse ces relations fantaisistes, produits fâcheux d'imaginations trop fécondes, et *désavoue* d'une façon complète ces soi-disant encouragements des Pontifes à la cause de la survivance ! Les termes employés sont d'une netteté qui ne prête à aucune ambiguïté, et la déclaration qui termine cette note désormais fameuse, vient détruire une légende malheureusement trop accréditée qui voulait que le Vatican renfermât dans ses archives le secret douloureux de la Tour du Temple !

A la demande expresse de M. de Reiset, les archives les plus secrètes ont été fouillées à nouveau de la façon la plus complète, sous la direction de Mgr Wenzel, archiviste en chef, et le résultat de ces recherches minutieuses a été qu'il ne s'y trouvait rien, pouvant en aucune manière, laisser croire à l'identité de Louis XVII avec Naundorff ! La seule pièce authentique et officielle que renferment les Archives touchant cette fameuse question est le bref de Grégoire XVI dont M. de Reiset avait rappelé l'existence et que les Naundorffistes avaient voulu contester. C'est le Vatican lui-même qui, aujourd'hui, nous certifie son existence et son authenticité, et ce document est celui où le pape Grégoire XVI a pris soin de nous déclarer que Naundorff n'est *qu'un homme perdu qui se dit faussement le fils de Louis XVI* et où il le qualifie d'imposteur.

ECHARPE.

*
* *

Dans la déclaration très catégorique émanant du Vatican, qu'a publiée le vicomte de Reiset dans le *Gaulois* du 13 mai dernier, l'auteur fait allusion, à deux reprises, « à un bref authentique où Grégoire XVI déclare que Naundorff n'est pas le duc de Normandie ». Il serait intéressant de savoir si le texte de ce bref a jamais été publié, quels sont les termes employés par Grégoire XVI pour condamner Naundorff. Cette condamnation porte-t-elle seulement sur la doctrine mystique de Naundorff et ses idées religieuses, ou sur ses prétentions royales ?

NÉRAC.

—

Louis XVII. Bustes en marbre (LV, 780. — Le buste de Louis XVII, soldé le 20 janvier 1818, à M de la Rue du Parc, est celui exécuté en 1790, par le sculpteur L. P. Deserne, il est actuellement au musée de Versailles. D'après les archives du musée du Louvre, il a été acquis en 1817, de M. Delarue-Duparc, un buste en marbre de Louis XVII, dû au sculpteur Deseine ; transporté à Fontainebleau, en 1828, il revint au musée du Louvre en 1832, et est au musée de Versailles dès 1834 ; relégué hors du Musée, il orna les salles du Congrès jusqu'à ses dernières années où il reprit place au musée. Ce buste provenait du château des Tuileries, exécuté d'après nature et offert à la Reine par l'artiste, il fut fortement mutilé dans la journée du 10 août comme en font foi et l'inscription qu'il porte au dos, et les nombreuses restaurations qu'il eut à subir.

GÉO.

*
* *

Ce doit être le buste qui est à Versailles. Il a eu beaucoup de malheur. Il a été mutilé. Le nez a été brisé. On a retrouvé ce buste chez un cordonnier qui s'en servait pour battre le cuir de ses semelles.

Ce pauvre Louis XVII, même en marbre, devait avoir son Simon !

Les terroristes réhabilités (LV, 499,566,676,733,793).— Je ne vois pas où notre honorable collaborateur, M. L. Delabrousse, peut trouver un sentiment de « Dédain » dans la question posée sous le titre ci-dessus dans l'*Intermédiaire* du 10 mai.

Puisque nous savons aujourd'hui que le Dr Robinet était un de ses amis, je ne puis qu'admirer l'énergie avec laquelle il le défend d'attaques qui n'ont jamais été portées ni contre lui ni contre ses écrits.

Après avoir lu les œuvres de MM. Bougean, Hamel et Robinet, je pourrais, de même que l'on conteste bénévolement l'épithète d'historien à Taine, contester que ces MM. soient des historiens « dans la plus haute acception du mot » et, sans vouloir diminuer leurs mérites, trouver que leurs œuvres ne sont pas exemptes d'un certain sentiment de partialité.

Mais je ne veux en aucune façon soulever de polémiques dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, qui sont plutôt destinées à donner des renseignements et à être l'exposé de recherches pouvant intéresser tous les lecteurs, qu'à servir de terrain de luttes pour des idées pouvant être plus ou moins partagées.

Merci au Dr Cabanès à qui je me permettrai de faire observer que Chèvremont, avec lequel je me suis quelquefois rencontré, figurait dans ma demande. Tout apologiste de Marat qu'il était, il m'avait toujours fait l'effet d'être un homme doux et timide. En tout cas, cet ex-chapelier a eu le mérite bien rare d'avoir fait montre d'un esprit de suite dont il ne s'est jamais démenti pendant toute sa vie. On doit, en effet, déplorer que la précieuse et unique collection, réunie par lui avec tant de soin sur l'*Ami du Peuple*, soit passée à l'étranger.

P. de M.

—

La voix de Napoléon Ier (LV, 610). — La question a été posée, et j'y ai répondu moi-même en 1889, d'après le témoignage auriculaire d'une vieille amie de 95 ans. Voir les tomes XXII, 484, 601; XXIII, 25, 107, de la collection de l'*Intermédiaire*.

Cz.

—

L'épée de Napoléon à Austerlitz (LV, 665, 737). — L'homme qui peut parler avec le plus d'autorité en toutes ces questions est l'éminent historien de Napoléon Ier, M. Frédéric Masson. Nous consignons à cette place le passage si documenté et si précis dans lequel il raconte ce que devinrent, après la mort de Napoléon Ier, les armes dont l'empereur parle dans son testament :

Par l'article II de l'état A joint au testament et rédigé le 15 avril 1821, l'empereur avait chargé le comte Bertrand, son grand maréchal, « de soigner et de conserver quelques objets et de les remettre à son fils lorsqu'il aurait seize ans. »

Vingt jours plus tard, la mort fit son œuvre. Les compagnons de l'empereur regagnèrent l'Europe et plus tard la France. En 1827, certains des exécuteurs testamentaires essayèrent vainement de pénétrer jusqu'au fils de Napoléon et de lui remettre les objets dont ils avaient reçu le dépôt. Le fidèle Marchand, persévérant jusqu'à la fin dans ses démarches pour remplir « les dernières volontés de l'empereur, son maître », tentait encore, le 18 mars 1832, d'approcher du prince, dont l'Autriche avait fait un bâtard. Le 22 juillet, Napoléon II expira.

Marie-Louise qui, depuis 1821, réclamait au nom de son fils l'argent dont l'empereur avait disposé en faveur de ses compagnons et de ses soldats, allait-elle, comme héritière de son fils, et en vertu de la loi autrichienne revendiquer les objets mobiliers que l'empereur avait confiés à l'abbé Vignali, aux généraux Bertrand et Montholon, à Marchand, à Noverraz et à Saint-Denis ? On put le croire, et Marchand, dont la délicatesse scrupuleuse s'alarmait facilement, écrivit au roi Joseph qu'il se tenait obligé de restituer à l'impératrice Marie-Louise le dépôt dont il était nanti et qu'elle lui avait déjà réclamé. Toutefois, il demandait d'abord les ordres du chef de la famille Bonaparte.

Une telle restitution eût entraîné la remise aux mains de la duchesse de Parme et du général Neipperg, son chevalier d'honneur, son ministre et son amant, des souvenirs des plus précieux qu'eût laissés l'empereur, ses décorations et surtout ses armes. Le roi Joseph enjoignit à Marchand de garder le dépôt qu'il avait reçu et chargea l'avocat Patorni de consulter sur la question de droit le barreau de Paris. Les avocats les plus illustres s'empressèrent à fournir leur avis : Odilon Barrot, Paillet, Philippe Dupin, Chaix d'Est-Ange, Crémieux, Delangle, Moulin, Hennequin, Colmet d'Aage, Jollivet, Parquin et quantité d'autres tinrent à honneur de protester, et, dans un mouvement irrésistible et unanime, ils déclarèrent, avec Philippe Dupin, que « les dépositaires des armes de Napoléon devaient placer ces armes dans un monument français, par exemple

aux Invalides, où les grands souvenirs militaires trouvent une si noble place, ou dans le palais de la Légion d'honneur, création du Grand Capitaine ».

Joseph, en réponse, écrivit, le 28 août 1833 :

« Que les armes soient, sans nul intermédiaire, appendues à la Colonne nationale par le général Bertrand et confiées à la garde du peuple de Paris ».

A ce moment, la France entière était convaincue que si, quelque jour, les cendres de l'empereur revenaient de la prison anglaise, ce serait sous la Colonne qu'elles seraient déposées.

Faut-il rappeler que ce vœu, exprimé en 1840, dans des milliers de petitions, fut rejeté par les trois cents avocats, que Victor Hugo a flétris dans la *Deuxième Ode à la Colonne* ?

Sous la Colonne, sur ce tombeau, l'épée de Napoléon eût été bien à sa place ; elle devait y être aussi bien aux Invalides. Ce ne fut qu'après des incidents qui ne firent point d'honneur au général Bertrand. Le chef de la famille Bonaparte, le roi Joseph, avait chargé Bertrand de remettre, *de sa part*, l'épée de l'empereur au maréchal Moncey, gouverneur dee Invalides. Bertrand prétexta, pour en disposer en son propre nom et selon sa fantaisie, ainsi que des autres objets dont il était dépositaire, une phrase qu'il prétendit lui avoir été dite par Napoléon à Sainte-Hélène, et qui ne pouvait en aucun cas, annuler les dispositions du testament. Mais les Bonaparte étaient proscrits ; Louis-Philippe régnait, et le général Bertrand, député de l'Indre, s'était déclaré à la tribune « un ami sincère de la monarchie de juillet ». Le 4 juin 1840, il vint aux Tuileries déposer *en son propre nom* l'épée de l'empereur entre les mains de Louis-Philippe. Le roi Joseph et le prince Louis-Napoléon protestèrent avec énergie ; mais les exilés ont tort.

Du moins, lorsque, le 15 décembre suivant, les Cendres furent reçues aux Invalides, immédiatement après la remise du cercueil par le prince de Joinville, le maréchal Soult, duc de Dalmatie, présenta au roi l'épée impériale que le général Athalin, ancien officier d'ordonnance de l'empereur, portait sur un coussin, et le roi, la remettant au général Bertrand, dit :

— Général, voici l'épée d'Austerlitz ; déposez-la sur le tombeau de l'empereur Napoléon I[er].

Après la cérémonie, l'épée fut confiée au maréchal Moncey qui, par un ordre du jour, l'annonça à ses vieux compagnons.

« Au moment, disait-il, où votre gouverneur a recueilli le glaive que tant de victoires ont immortalisé, il a pris, en votre nom comme au sien, l'engagement de veiller à sa garde. Cet engagement, officiers, sous-officiers et soldats, nous mettrons tous notre honneur à le remplir avec fidélité. »

L'épée resta sur le cercueil jusqu'au 18 février 1843, jour où, pour préparer la construction du monument sous le dôme, le cercueil fut transféré dans la chapelle Saint-Jérôme. Elle fut alors portée solennellement dans le cabinet du gouverneur et placée dans un reliquaire, où elle fut conservée jusqu'au 21 mai 1853. Le prince Jérôme fit alors disposer, dans la chapelle Saint-Jérôme, au milieu des drapeaux conquis dans la campagne de l'an XIV, un nouveau reliquaire où elle fut exposée avec le chapeau et les insignes de la légion. Enfin, le 2 avril 1861, le monument étant terminé, elle fut déposée dans la cella pratiquée dans la crypte en face de la tombe.

Cette cella, fermée par une grille d'acier, est revêtue de parois de marbre noir sur qui sont gravés les noms des victoires ; elle est pavée de mosaïques représentant les insignes impériaux. Au fond, se dresse la statue colossale de Napoléon en costume impérial, l'œuvre la plus noble de Simart. Au devant, un autel de bronze doré a été préparé pour l'épée et le chapeau d'Austerlitz. Des deux côtés de l'autel, des trépieds en bronze doré, que gardent des aigles essorantes, portent les soixante drapeaux que l'empereur fit remettre au Sénat après la campagne de l'an XIV. Une lampe en bronze, toujours allumée, éclaire seule la cella.

Cela fut ainsi, durant quarante-cinq années. Cela était pour toujours. Celui-là est sacrilège qui porte la main sur les tombeaux. Quelque chose de mystérieux et de surhumain émanait de cette chapelle funéraire. Prés du tombeau, dans l'ombre où on les entrevoyait seulement, cette épée et ce chapeau, cette statue de marbre, ce drapeau élevaient les âmes, leur professaient la noblesse, la valeur, et, comme on l'a si bien dit, l'énergie. C'étaient les reliques de la gloire, les reliques de notre France militaire, et il nous semblait, à nous rêveurs, que, quelque jour, à cet autel, les chefs de notre armée viendraient, avant les suprêmes combats, aiguiser leurs épées vengeresses.

A présent, on a pris cette épée que des rois et des méréchaux d'empire ne touchaient qu'avec un pieux respect et on l'a portée dans une salle de musée...

FRÉDÉRIC MASSON.

—

La reine Hortense et l'amiral Verhuell (LIV ; LV, 62). — Voici d'une part quelques sources où puiser des renseignements sur la personnalité de l'amiral comte Verhuell :

Le Biographe Universel, galerie militaire VIII : Le vice-amiral comte Verhuell, Paris 1842. — Bibl. nat. Ln27 20.222. *Notice sur le vice-amiral comte Verhuell, pair de France* par Th. Grand'Pierre, Paris 1845. — Bibl. nat. Ln27 20.223. *Eloge de M. le comte Verhuell, pair de France*, par le comte Pelet de la Lozère, Paris 1846. — Bibl. nat. Ln27 20.224. *Biographie de l'amiral Verhuell*, Historische Schetsen La Haye, 1860.

Verhuell, notice et blason.

Riestap, *Wapenboek van den Nederlandschen adel* tome 2, planche 239. Bibl. nat. Fol. M 290.

Het Leven en Karakter van C.-H. Verhuell par O. M.-R. Verhuell Amsterdam 1847, 2 vol. portrait.

Et d'autre part qui pourrait se rapporter à ce qui est l'objet de la question ; la paternité de l'amiral Verhuell :

Mlle Cochelet, lectrice de la reine Hortense. Madame Parquin, Mémoires sur la Reine Hortense et la famille impériale, Paris 1842, 4 vol. in-8°. C. d'Arjuzon, *Madame Louis Bonaparte*, Levy s. d. *L. Garnier, chef du garde meuble de Louis Napoléon, Mémoires sur la cour de Louis Napoléon et sur la Hollande*, 1828, in-8°.

Marco Saint-Hilaire, *Souvenirs Intimes du temps de l'Empire*, 1838, 2 vol. in-8°.

F. Rocquain, *Napoléon* 1er et *le roi Louis, d'après les documents conservés aux Archives nationales*, 1875, in-8°.

Biographie de Verhuell-Bonaparte, Ex-Empereur. Londres, 1870, in-18°.

CRAYWICK.

—

Enfants du duc de Reichstadt (LV, 722). — Voir 1° Un article publié dans le *Temps* en mars 1900, intitulé : *Fils du duc de Reichstadt*, et signé Frédéric Masson ;

2° et surtout un article du *Figaro* du 31 décembre 1900 : le *Fils de l'Aiglon*, signé de Charles Joly. P. DE M.

—

Le cartulaire de Saint-Michel de Cuixa en Roussillon (LV, 611, 756, 794). — Je signale une légère inexactitude dans la communication signée S...e ; Olette, chef-lieu de canton, et Codalet, petite commune voisine de Prades, appartiennent à l'arrondissement de Prades (Pyrénées-Orientales). L'Arles roussillonnais, Arles-sur-Tech, est un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Céret même département. Elne, l'ancienne Illiberis, fut pendant de long siècles le siège épiscopal du Roussillon, transféré à Perpignan XVIIe siècle. H. C. M.

* * *

Le sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes m'a retourné, ornée de la mention « décédé », ma lettre à M. Delamont. Nous n'avons donc pas à espérer de réponse de l'auteur de la notice sur l'abbaye de Saint-Michel de Cuixa.

—

Baptême (XLVII ; XLVIII ; L ; LII ; LIII ; LIV, 292, 855, 971 ; LV, 520). — Le fils de madame de Grignan, fille de madame de Sévigné, fut tenu sur les fonts par les Procureurs du pays de Provence, le dimanche 29 novembre 1671, aux Rochers, et nommé *Louis-Provence*. Dr BILLARD.

—

Une comédie de Billaud-Varennes (LV, 723). — La pièce composée par Billaud-Varennes sous le titre : *La Femme comme il n'y en a plus* (ou *point*), n'a été, à notre connaissance, retrouvée nulle part, ni imprimée, ni manuscrite. Elle fut jouée, en 1780, à La Rochelle, mais sous le couvert de l'anonymat, alors que Billaud était avocat dans cette ville. Voici ce que nous lisons dans une note provenant du confrère de son père et le sien, l'avocat Morin, de La Rochelle, qui devait être bien documenté à cet égard :

Tant que Billaud demeura à La Rochelle, il ne montra aucun talent ni aptitude ; c'étoit le plus mince des avocats, taciturne, mélancolique, vain, etc. En 1780, il fit une mauvaise comédie intitulée : *La femme comme il n'y en a point*, qu'il voulut faire jouer. Cet ouvrage était pitoyable et fut sifflé à outrance. Billaud garda sagement l'anonyme ; mais le public étoit dans le secret. Le lendemain de la représentation qui n'alla pas à la fin, il partit pour Paris.

(V. Jourdan, *Ephémérides historiques de La Rochelle*, 1871, p. 123). Les *Annonces, Affiches et Avis divers de la Généralité de La Rochelle* ne fournissent d'ailleurs aucun renseignement ni sur la représentation de cette pièce, ni sur sa publication que Billaud s'est sans doute bien gardé de faire.

LA MOUCHE.

Boufflers ; prononciation du nom (LI). — Le marquis de Boufflers, « l'incendiaire ordinaire de S. M. le Roi très chrétien Louis XIV », bombarda en 1691 la ville de Liège et détruisit notamment *la Violette*, son curieux hôtel de ville, dont on a vu la reproduction dans le Palais de l'Art ancien à l'Exposition de Liège.

Le peuple liégeois a conservé le souvenir de Boufflers dans un dicton qui eut sans doute autrefois un sens ironique et méprisant. D'un enfant boulot, on dit que c'est un *Bouflair*, et nous écrivons le mot ainsi pour bien indiquer la prononciation locale.

Cette prononciation paraît importée, et de France, cela va sans dire. Rien ne s'oppose, dans le dialecte wallon, à la prononciation *e-r-s*. On en trouve la preuve dans le nom d'un village voisin de Liège, qui s'appelle Liers : dans ce nom, toutes les lettres se prononcent.

O. Colson.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle Dervieux de Mauléon (T. G., 131 ; LV,26,182, 242, 290, 356, 407, 465, 634, 741). — Au sujet de Thémiseul de Saint-Hyacinthe, dont il est question dans cette rubrique, il est à remarquer que le pseudonyme sous lequel il publia *Le chef-d'œuvre d'un inconnu* est Chrysostome Mathanasius. Or, le mot Mathanasius contient approximativement, dans ses trois premières syllabes, l'anagramme d'Anne Mathé, nom qui serait celui de la mère de l'auteur, d'après Sabatier de Castres que cite M. E. Grave. Serait-ce une coïncidence fortuite ? ou voulue ?

W. B. Sulphoca.

—

Modeste Carlier (LV, 221, 408). — Vient de paraître : *Modeste Carlier, peintre d'histoire, sa Vie et son Œuvre*, par Hector Voituron. Mons (Hainaut), Vve Janssens, in-8 (22.4 × 14.5), 40 p., 2 portraits et 2 grav. d'après des œuvres de Carlier. Prix : 0 fr. 75.

L'auteur de cet intéressant opuscule est né dans le Borinage, patrie du peintre, et y habite encore. C'est là qu'il a recueilli sa documentation, en grande partie nouvelle. O. Colson.

Les légendes de Collin de Plancy (LIII ; LIV, 36, 143). — Sur Collin dit de Plancy et ses ouvrages, première et deuxième manières, voyez la *Grande Encyclopedie* de Lamirault, t. XI,p. 974, article de M. G. Vinot. Il n'y a pas de détails sur la conversion subite de Collin, qui n'est qu'indiquée, et sur laquelle il semble qu'on sera bien difficilement renseigné.

O. Colson.

—

Crussol d'Acier (LV, 724). — La *France protestante* (2e édit. t. IV, col. 940-949) donne bien des renseignements sur ce capitaine huguenot ; ainsi y trouve-t-on qu'à la fin de 1567 il s'empara de la Côte-Saint-André et du château de Saint-Quentin, mais le château de Châtonnay n'est pas cité.

G. P. Le Lieur d'Avost.

* * *

Le Dr Francus (Mazon), dans son *Voyage autour de Crussol* (Privas, impr. centrale, 1888, in-12 p. 180), renvoie à d'Albiousse : *Histoire des ducs d'Uzès*, et à De Thou, sur les de Crussol, mais dit que parfois Jean et Jacques ont été confondus par les historiens. Il ne parle pas de Châtonnay. Ecrire à M. Mazon, 18, rue du Vieux-Colombier, Paris. C. G.

—

Le cardinal Donnet a-t-il été enterré vivant (LV, 60, 130, 242, 357, 408, 468, 525, 687) — Puisque la question a dévié et qu'il est maintenant question des procédés employés pour reconnaître la mort réelle de la mort apparente, je me permets de signaler celui qui était employé dans les cas de doute par un de mes amis, le docteur Prudhomme. Pour lui, il suffisait de faire une brûlure au prétendu décédé, avec une bougie ou une simple allumette, et souvent sans que les parents s'en aperçussent, il dirigeait les flammes sur la peau. Si la mort n'était qu'apparente, la brûlure, comme pendant la vie, produisait une vessiole pleine de sérosités. Dans le cas de mort, il se produisait bien une petite ampoule, mais absolument vide.

Je donne le procédé, à titre de simple curiosité ; aux médecins à discuter son efficacité. Martellière.

L.-F. du Bouchet, marquis de Sourches (LV, 53, 183, 297, 356, 470, 528, 745). — Je possède un portrait de femme âgée, coiffe de veuve.

Derrière la toile, l'inscription suivante :

Madame del Bene veuve de Jean Jâques du Bouchet, seigneur de Villeflix, âgée de 89 ans.

C. B.

—

Georgette Ducrest (LV, 388, 690, 747). — Col. 747 ; lire 1811, au lieu de 1781.

—

Les débuts de M. Anatole France (LIV ; LV, 492, 706). — On sait que M. Anatole France débuta dans les lettres par une étude sur Alfred de Vigny. Les collectionneurs des éditions originales du maître ne se plaignent pas encore de la rareté de cette plaquette qu'édita Bachelin Deflorenne, en 1868.

Depuis un an, en 1867, le poète s'était déjà révélé. Afin de rester dans le cadre de cette note, je prie qu'on se reporte au chapitre intitulé : « Les Etapes d'un chef-d'œuvre », dans le livre d Ernest La Jeunesse : *Les nuits, les ennuis et les âmes de nos plus notoires contemporains.*

Dans une vente de livres en 1901, je me fis adjuger un numéro que le catalogue mentionnait ainsi :

BRACQUEMOND — *Eau forte, Epreuve d'artiste d'un frontispice pour un livre d'Anatole France qui n'a jamais paru.*

C'était plus qu'il n'en fallait pour éveiller la curiosité d'un bibliophile. L'illustre maître auquel j'avais demandé de la satisfaire voulut bien me faire la réponse suivante :

Ce frontispice de l'excellent aquafortiste Bracquemond était destiné à un livre intitulé *Statues et Bas reliefs* et vous pouvez vous assurer que la composition répondait au titre. J'ai brûlé les poëmes qui composaient ce livre. En quoi j'ai eu de l'esprit : ils étaient aussi mauvais que le titre. Je n'en ai gardé qu'un sonnet sur la mort de César, qui a pris place dans les « Poëmes dorés ». Quand on le voit, on ne regrette pas le reste. Vous ne le trouverez pas dans l'édition récente de mes poësies. Je serais bien embarrassé de vous dire aujourd'hui un peu précisément ce qu'il y avait dans le manuscrit des *Statues et Bas reliefs*. Je me souviens du moins qu'il s'y trouvait un poëme sur les girondins. Il était écrit, dans la langue révolutionnaire, en vers classiques. C'était un dialogue, le dernier banquet des girondins. Vergniaud y disait, la veille du supplice :

Nous voterons demain à tête reposée

. . . .

Telles sont les deux anecdotes qu'il m'a été donné d'écrire en marge de l'œuvre du Prince des Lettres de notre temps.

ALBERT.

—

Un buste de Gerbier, par Houdon, à retrouver (LV, 724). — En voyage, cette année, je vis, dans une famille amie, le buste d'un inconnu, par Houdon.

Depuis, je cherchai vainement à l'identifier. J'en possède une photographie... peu artistique.

Notre confrère Albinoni peut-il donner une description, si vague soit-elle, du buste en question ? C. B.

—

Jeanne de Ginestous (LV, 724). — Il est question d'un Ducros, de Saint-Germain de Colberte, calviniste ardent, oncle d'une Françoise de Teyssonière, mariée à Etienne Massot de Lafont, commandant audit lieu de Saint-Germain, dans un article de la *Revue du Vivarais*, tome XIII, 1905, p. 524. (Privas in-8°.

A. L. S.

—

Me Guyonnet de Merville, patron de Balzac (LV, 669, 804). — Le nom est Guillonnet avec l'orthographe ci-contre, et si dans l'usage on dit Guillonnet-Merville, je n'en puis donner la raison — sans doute le nom d'une terre.

La famille était nombreuse et est d'origine saintongeaise et possède encore à Saint-Jean-d'Angély de nombreuses alliances. Il existe à Paris M. Armand Guillonnet, chef du nom, qui a deux frères non mariés.

Le Guillonnet-Merville, patron de Balzac, étant un des nombreux frères de cet autre Guillonnet-Merville qui fut, me dit-on, parmi les défenseurs de Louis XVI et devint président de la cour de cassation. Son portrait qui le représente avec sa femme fut fait par le célèbre Gros, et figure (en copie) sur celui de son frère, Me Guillonnet-Merville, avoué de Balzac, qui ne pouvant se consoler de ne pas posséder cette toile, se fit peindre en pied, montrant au public le tableau de Gros.

Ce portrait de l'avoué Parisien existe à

Saint-Jean-d'Angely chez un de ses descendants.

Pour l'estampe dont il est parlé, il en existe ici au moins un exemplaire, ce qui montrerait que les gravures de ce genre étaient en usage à cette époque.

Quant aux relations de Balzac avec Me Guillonnet-Merville, il paraît que celui-ci avait conservé de l'auteur de la *Comédie Humaine* le meilleur souvenir, puisqu'en mourant il lui légua par testament la plus grande partie de sa bibliothèque— mais il avait de Balzac en tant que *collaborateur* une idée moins flatteuse, à tel point, paraît-il, qu'il avait soin de le faire prévenir de « ne pas venir à son étude quand il y avait des questions sérieuses à traiter ».

Balzac, en effet, préférait, même chez Me Guillonnet, élaborer des romans, à tout travail de procédure ; il savait également au besoin distraire les autres clercs, ce qui expliquerait le soin que mettait son patron à éviter sa présence à l'étude quand il y avait « un travail sérieux à faire ».

Ajoutons que parmi les frères de Me Guillonnet-Merville, il y en eut un qui fut médecin et écrivit de nombreux et charmants ouvrages, mais dont la plupart n'ont pas été publiés et qui relatent les mœurs de la petite ville à son époque (1826). Il écrivit aussi et fit éditer une histoire de Saint-Jean-d'Angély fort appréciée et très recherchée aujourd'hui. E. R-F.

—

Montmirel (de) (LV, 558. 752). — Je possède, dans une petite collection de gravures dues à des amateurs, une pièce attribuée à un marquis de Montmirail ou Montmireil. C'est le titre d'un petit album intitulé : *Sei paysagi Dedicati alla Signora Marches. Di Mancini per il marchèse de M** et qui paraît signée : Albert.

J.-C. Wigg.

—

Madame de Nansouty (LV, 725). — Marie-Françoise-Mathilde Gravier de Vergennes, morte en 1849, épousa Etienne-Antoine-Marie Champion, comte de Nansouty (1768-1815) dont :

Etienne-Jean-Charles Champion, comte de Nansouty (1803-1865), marié en 1851, à Françoise-Caroline-Cuillier Perron dont trois enfants décédés.

Voir : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, par le vicomte Révérend. Pierre Meller.

***

La postérité de Mme de Nansouty, sœur de Mme de Rémusat, est rapportée dans : *Titres de la Restauration*, par le vicomte Révérend. t. II, p. 82.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Les comtes d'Osmond (LV, 603, 693). — Le comte d'Osmond était un parfait gentilhomme dont la personnalité aimable mérite un souvenir.

Aimant les arts et les sports comme sa sœur Madame la duchesse de Maillé (et non de Mailly), il était passionné de chasse. Un accident causé par un fusil lui enleva la main, ce qui ne l'empêchait pas de conduire quatre chevaux à son mail coach pour aller et revenir de Hongrie à petites journées et de jouer du piano, accompagnant sa mélodie de basses vagues qu'il faisait avec le bout de son bras.

Il vivait l'hiver à Nice où son salon hospitalier attirait tous les artistes et les musiciens.

Il s'était, jeune, séparé de sa première femme, et c'est à la fin de sa vie qu'il a épousé madame del Borgo, très connue dans la société Niçoise. B. de C,

—

« M. de Prangins » bibliophile (XVIIIe siècle) (LV, 725). — Il doit s'agir ici de mon arrière grand-père, Jean-Georges Guiguer, devenu, depuis le 4 décembre 1748, baron de Prangins, son père lui ayant cédé son titre. Il était né à Londres et servit comme officier aux gardes suisses de France ; il mourut en 1770.

Il avait épousé Elisabeth d'Arcy qui mourut en 1754, et en secondes noces Marie-Louise Bazin de Limmerville.

Une de ses filles épousa, en 1754, le banquier Thurton de Paris.

Son fils, Louis-François, épousa Mathilde Cleveland et fut père du général Guiguer de Prangins.

Le troisième fils de Jean-Georges Guiguer, Charles, mourut en 1825, colonel des gardes suisses.

Prangins était à ce moment-là un véritable centre intellectuel dans le pays, et Voltaire en parle à plusieurs reprises dans ses lettres. B. R.

Madame de Rémusat (LV, 725). — Claire-Elizabeth-Jeanne Gravier (et non Gravin) de Varennes, morte à Paris en 1821, épousa en 1796 Augustin-Laurent, comte de Rémusat (veuf de Mlle de Saqui de Sannes) dont : 1° Charles Marie de Rémusat qui suit 2° Albert-Charles (1801-1890).

Charles-François-Marie de Rémusat, (1797-1875) ministre de l'intérieur (1840) membre de l'Institut épousa : 1° en 1823, Camille-Fanny Périer; 2° en 1828, Marie-Pauline de Lasteyrie du Saillant dont : 1° Pierre-Gilbert (1829-1862), marié à Marie-Cibiel sans enfants ; 2° Paul-Etienne-Louis qui suit.

Paul-Etienne-Louis, comte de Rémusat (1831-1897), sénateur, membre de l'Institut, épousa en 1862 Berthe-Joséphine-Esnée dont 1° Pierre-Joseph qui suit ; 2° Pauline-Nicole (1867-1871) Pierre-Charles-Joseph, comte de Rémusat né en 1864, député de la Haute-Garonne (1892-1898) a épousé en 1901, Germaine Stieldoriff.

P. du G. peut consulter le tome VI des *Titres anoblissements et pairies de la Restauration*, par le vicomte Révérend, qui lui donnera plus de détails.

PIERRE MELLER.

*
* *

Pour la descendance complète de Mme de Rémusat, née Gravier de Vergennes, voir : vicomte Révérend : *Titres de la Restauration*, t. VI, p. 57.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Stradivarius (LV, 729, 807). — L'étiquette qu'apposait Antoine Stradivari sur ses violons est bien connue... surtout des contrefacteurs !

Le prince Youssoupow l'a reproduite à la page 43 de son opuscule *Luthomonographie historique et raisonnée : Essai sur l'histoire du violon et sur les ouvrages des anciens luthiers célèbres du temps de la Renaissance*, par un amateur », imprimé à Munich en 1856.

La reproduction porte : *Antonius Stradiuarius Cremona | faciebat Anno 16..*, et ces deux lignes sont souscrites, à droite, d'un monogramme où figurent dans un cercle les initiales A et S.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Saint Vincent de Paul. Ses restes. (LV, 721). — La châsse du bienheureux est restée à Paris. Seul, ses restes ont été transférés en premier lieu à Liège, au couvent des Lazaristes, Place Saint-Pierre. Actuellement, ils sont à Ans, — petite localité voisine de cette même ville, chez les filles de saint Vincent de Paul. Les restes des Pères Boyre et Clet, martyrs, ont subi, simultanément, le même exode.

ALBIN BODY.

—

Evêques catholiques non romains (LV, 226, 420, 460, 695). — La question, sous la signature compétente du Père Malet, résidant actuellement en Hollande, vient d'être traitée d'une façon fort intéressante dans un article de la revue *Les Etudes* du 20 janvier 1907.

Dr BILLARD.

—

Armoiries à identifier : chêne de sinople (LV, 781). — *D'or*, al. *d'argent, au chêne de sinople.*

Dans le traité du blason de M. Pautet du Parois, collection Roret, on trouve, à la page 204 : Daru, comte de l'Empire : écartelé, au premier, de comte conseiller d Etat..... au troisième, *d'argent au chêne de sinople*, terrassé du même... etc. (fig. 276 planche 6) où l'écusson ci-dessus décrit se trouve représenté.

En outre, à la planche 10 du même ouvrage, figure 465, est représenté un écusson : *d'or, au chêne de sinople, terrassé du même*, que l'auteur, à la page 299 du texte, attribue, d'après M. Emile Deschamps, à M. Jules de Rességuier. Ce dernier écusson présente, en outre, *un chef de gueules chargé de trois fleurs à 5 pétales (quintefeuille) d'argent*, représentées de face. Les armes de la *famille d'Amblimont* décrites (LV, 800) ressemblent beaucoup à ces dernières, mais ne sont pas identiques.

V. A. T.

—

Bague avec devises (LIV ; LV, 641). — La bague décrite par M. le comte de Cornulier-Lucinière est une de celles données en 1816 aux membres de la *Compagnie des grenadiers à cheval de la Maison du Roi*, licenciée en novembre 1815. Le regretté lieutenant-colonel de Juzancourt a publié une notice intéressante sur

ces anneaux-souvenirs dans le *Carnet de la Sabretache* de février 1896.

S. CHURCHILL.

—

Sub umbra alarum tuarum (LV, 112). — Le lion de Saint-Marc, étant, paraît-il, un lion ailé, la devise *Sub umbra alarum tuarum* n'est-elle pas simplement une invocation adressée à cet être fabuleux, emblème, et pour ainsi dire égide, de la République de Venise ?

S. CHURCHILL.

—

Les crocodiles dans les monnaies romaines de Nîmes (LV, 726). — Ce n'est pas seulement sur les monnaies que l'on trouve figurés des crocodiles. Les armes même de la ville reproduisent ce symbole. Voici l'explication qu'en donne Ménard dans son histoire de la ville (abrégée et continuée par M. Baragnon, 4 vol. in-8° chez Gaude, libraire, Nîmes 1831, tome 1, page 39) :

... Cette fondation (de la Colonie) ne peut pas remonter plus haut que l'an 727 de Rome, car la colonie prit le nom de Colonia Nemausensis *Augusta*, et César Octave n'avait reçu des mains du Sénat le titre d'*Auguste* que le 17 janvier 727.

Les habitants de la nouvelle colonie voulurent donner à leur fondateur un témoignage public de leur reconnaissance et firent frapper une médaille en bronze qui s'est conservée jusqu'à nos jours.

Ils choisirent pour sujet de cette médaille l'événement qui présentait alors pour Auguste les souvenirs les plus glorieux et les plus flatteurs, la célèbre victoire d'Actium dans laquelle ce prince avait triomphé de l'Egypte et de son rival à l'empire... C'est ce qu'ils exprimèrent par un crocodile attaché par une chaîne à un palmier, d'où pendent d'un côté une couronne civique et de l'autre des bandelettes ou rubans. Ils placèrent sur le même côté de la médaille ces lettres : COL. NEM. (colonia *Nemau ? sensis*)...

N. A. M. GILES.

***

Le crocodile en question symbolise l'Egypte : une colonie de soldats venus d'Egypte avait été établie à Nîmes par Auguste. De là cette inscription sur les monnaies : COL. NEM. (colonie *Nemausus*), ou, selon certains commentateurs trop hardis : COLLIGAVIT NEMO : personne ne l'a enchaîné. Or, sur les monnaies d'Auguste, le crocodile est enchaîné à un palmier. C. G.

***

Sous Auguste, le type monétaire de Nîmes fut le suivant : Face : Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa avec la légende IMP. DIV. F. : (Augustus Imperator Divi Julii Filius) ou IMP. DIV. F.P.P. (Augustus Imperator Divi Julii Filius, Pater Patriæ). Le revers porte un crocodile enchaîné à un palmier, en haut et à gauche une couronne avec la légende COL. NEM. Colonia Nemausensis. La couronne doit rappeler la victoire navale d'Actium, et le crocodile enchaîné, la conquête et l'asservissement de l'Egypte, le pays des palmiers et comme la patrie des crocodiles.

FRÉDÉRIC ALIX.

***

Il y avait des castors dans le Rhône, mais pas de crocodiles ; puisque ce sont des animaux qui s'excluent l'un l'autre, en exigeant des climats différents : le premier étant un animal des pays froids, et le second exigeant un pays chaud.

Quant à savoir pourquoi il y avait des crocodiles sur les médailles romaines, à Nice plutôt qu'à Marseille, il serait bon de consulter Duruy, *Histoire des Romains*, en 7 volumes de 800 pages, qui donne le dessin de ces monnaies à crocodiles et en fait la description, dans le texte ou en note. Ce doit être au bas d'une page, à gauche ; si toutefois nous ne confondons pas avec la figuration d'un autre crocodile, sur un vase quelconque (amphore, lampe, etc.), qui s'y trouve également décrit.

Dr B.

***

Le crocodile de Nîmes ! C'est un de mes joyeux souvenirs de jeunesse, et il évoque une des plus jolies bévues de savant que j'aie cataloguées en ma mémoire.

On était en 1879. Dans la *Revue belge de numismatique*, Alphonse De Schodt, secrétaire-bibliothécaire de la société qui groupe depuis si longtemps les numismates de Flandre et de Wallonie, venait de publier un article intitulé *Médailles romaines inédites*. Sous le numéro 120 de sa liste, il décrivait (page 172), d'après un exemplaire de sa collection, exemplaire qu'il avait fait soigneusement graver (planche VIII, n° 4), une « tessière » en plomb, « un peu fruste », portant les lettres C. H. ITI auxquelles l'auteur ajoutait entre parenthèses un point d'interrogation, et, au revers, « un animal à droite

ayant quelque ressemblance avec un crocodile, devant un arbre ».

J'étais à cette époque intimement lié, à Bruxelles, avec Raymond Serrure, l'éminent numismate mort il y a quelques années près de Paris. Très jeunes tous les deux, très lancés dans le mouvement démocratique qui commençait à s'affirmer en Belgique, nous soupions hâtivement d'une sardine, un soir, entre deux réunions publiques, dans un débit de la rue des Bouchers, lorsque Serrure me parla de l'article de De Schodt... Heureux temps, où, au rez-de-chaussée du journal blanquiste *les Droits du Peuple* que dirigeait le réfugié Emmanuel Chauvière, plus tard député de la Seine, Arsène Crié, un autre révolutionnaire français, disparu celui-ci, conspuait mon modérantisme au long de son roman *Bruxelles en 1893*, tout en me gratifiant du portefeuille de l'intérieur dans la république collectiviste dont il imaginait l'avènement, et où il racontait de quelle façon, en une nuit de vadrouille, Raymond Serrure avait pris la lune pour une médaille de Charles le Chauve !

— Le crocodile devant un arbre, ça nous renvoie évidemment à Nîmes, me dit Serrure. Mais du diable si je crois à l'antiquité de cette pièce-là ! Et puis, qu'est-ce que c'est que le C. H. ITI ?

Les boîtes de sardines s'amoncelaient devant nous, sur le comptoir, dans les rayons. Je poussai une exclamation :

— Ce que c'est ?.., Regarde !

Et nous partîmes d'un formidable éclat de rire. La tessière de De Schodt, c'était... un des plombs employés chaque jour par M. Ch. Itier, marchand de sardines à Nîmes ! ! !

Serrure, le lendemain, envoya une très amusante note aux journaux bruxellois. Deux ou trois d'entre eux l'utilisèrent. Et quelques semaines plus tard, la *Revue belge de numismatique* insérait un nouveau travail d'Alphonse De Schodt, dans lequel on lisait (page 308) au sujet de la fameuse tessière :

Notre précédent article était à peine imprimé qu'un examen plus attentif et une opération prudente de nettoyage nous ont fait reconnaître que cette pièce est un plomb de marchandise de la ville de Nîmes et appartient à l'époque moderne. L'erreur provient de la forme des lettres, assez frustes d'ailleurs, du style du revers, et surtout de la crasse ainsi que de la patine qui couvraient le plomb et lui donnaient tout l'aspect d'une petite médaille romaine. La pièce reproduit, quoique peu correctement, le type du crocodile et du palmier, qui rappellent les monnaies de bronze si connues de la colonie romaine de Nîmes, aux têtes d'Auguste et d'Agrippa...

Ce qui rend l'histoire particulièrement piquante, c'est que De Schodt était un spécialiste de très réelle valeur !

... Mais j'avais pris la plume pour répondre à la question de M. E. Moullé ; il est sans doute temps que je lui donne cette indication : Le crocodile figure encore dans les armoiries municipales de Nîmes, et notre confrère consultera utilement la grande *Histoire de la ville de Nîmes*, de Ménard, publiée en sept volumes in-quarto au XVIIIe siècle, rééditée au XIXe, ainsi que l'opuscule de Wilhelm Frœhner, *le Crocodile de Nîmes*, imprimé à Paris en 1872. Faut-il ajouter que la distribution géographique des crocodiliens n'a guère varié depuis les âges historiques ? A. Boghaert-Vaché.

—

Le coq des clochers (LV, 338, 482) 646, 762). — Les explications fournies ne proviennent que d'*interprétations* chrétiennes, substituées à des coutumes païennes, ainsi que cela a été déjà constaté maintes fois. Le coq des clochers rappelle les sacrifices de coqs, de poules. que l'on faisait sur le seuil des maisons, des édifices qu'on bâtissait ; c'était un rite de construction. B.-F.

—

Les roues de Fortune (LIV ; LV, 317, 716). — Tous mes remerciements à M. Frédéric Alix pour son intéressante communication. Ne serait-ce pas abuser de son obligeance, que de lui demander quelqu'éclaircissement et quelques détails sur le « crepitaculum » des Romains dont il parle. Du H.

—

Constructions antiques (LV, 447, 659, 763). — Malgré la science des ingénieurs modernes, voici un épisode qui donne quelque peu à réfléchir :

Quand je visitai à Rangoon (Birmanie) la célèbre pagode du Shway-Dagoon, je fus surpris d'y trouver la cloche géante dont l'envoi comme trophée en Angleterre avait été annoncé depuis longtemps. Voici ce qui me fut raconté : Descendue péniblement du tertre pour être embar-

quée, elle tomba pendant l'opération dans l'Iraouaddy aux dangereux tourbillons. Tout fut tenté pour la ravoir et l'on fit même venir des ingénieurs de Londres ; mais après maints efforts, comme l'énorme masse s'envasait de plus en plus, on y renonça. C'est alors que les bonzes offrirent de la repêcher si les vainqueurs s'engageaient à la rendre. Marché conclu, la cloche fut amarrée à plusieurs centaines des grandes jarres en terre du pays qu'on mit à flotter sur l'eau. On tendit les câbles entre chaque marée, bref, la cloche, très lentement, mais sûrement, regagna la rive. Ensuite des centaines d'hommes la traînèrent sur des rouleaux jusqu'au sommet du tertre.

Dans tous les pays, même au Japon, les anciens semblent avoir été plus versés que les modernes dans l'art de manier les masses d'un très grand poids.

P. G.

—

Lis vermeil (LV, 615, 759, 811). — L'assertion à laquelle fait allusion notre confrère, que « la flore de la Judée ne comprend pas le lis », doit être erronée, car le lis est mentionné en divers endroits de la Bible, sous la désignation *shôshân*. A moins que la traduction *lilium*, donnée par la Vulgate, ne soit fautive et que le mot *shôshân* ait en réalité trait à une autre espèce botanique ?

ALFRED DUTENS.

—

« Partir avant le jour, à tâtons, sans voir goutte » : auteur à retrouver (LV, 728). — Cette pièce de vers intitulée : Le *Voyage*, est de Florian.

C. DE LA BENOTTE.

—

Le Midi bouge (LV, 730). — Paul Arène, en 1870, a fait une chanson pour les moblots :

... Une, deux, le midi bouge,
L'aube est rouge
... Une, deux,
Nous nous fichons bien d'eux...

C. G.

* * *

On a dû employer l'expression avant Paul Arène. Mais elle paraît être devenue d'un usage plus courant, depuis la chanson d'Arène, composée en 1870 :

Le Midi bouge,
Tout est rouge...

B.-F.

Le « Courrier boiteux » et L' « Ami des campagnes » (LV, 783). — Je ne rencontre ces titres que dans la *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, d'Eugène Hatin :

Page 108, 2e col. — *Le Courrier boiteux*, ou le *Dernier arrivé*, in-8° (1790).

Page 310, 1re col. — *L'Ami des campagnes*, par une société de gens de lettres. Ans 8 et 9 (1799-1801), in-4°. — Il y eut à la même époque un autre *Ami des campagnes*, ou recueil périodique des observations, des découvertes, des inventions, des nouveautés littéraires tendantes à perfectionner l'éducation des enfants, par Pinglin. Ans 8 et 9, in-8°.

Page 334, 1re col. — *L'Ami des campagnes*, in-folio (1816).

Hatin n'avait point trouvé le premier de ces journaux — *le Courrier boiteux* — à la Bibliothèque nationale. Il le vit chez M. Ménétrier, le critique qui signait Listener dans la *Gazette des Théâtres*.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

« Le Juif Errant » d'Eugène Sue. (LV, 729). — De prime abord, l'assertion serait plutôt vraisemblable ; car on sait qu'avant de passer à la démagogie, dont il était devenu le courtisan encore beaucoup plus intéressé qu'intéressant, l'archidémocrate Eugène Sue avait longtemps joué le rôle de familier dans les « bonnes maisons » du faubourg Saint-Germain : écrivain aux convictions surtout chiffrables, ce pileur de jésuites se fût certainement transformé en distributeur d'eau bénite et en courtier de sacristie, pour peu qu'on y eût mis le prix.

En fait, il faut reconnaître que la volte-face de l'ex-aristocrate était chose accomplie : la publication des *Mystères de Paris* avait précédé celle du *Juif Errant*, et Eugène Sue avait déjà à la patte le fil d'or qui devait le retenir désormais dans la bande littéraire (?) des mangeurs de curés. Le fil en question aboutissait à la sacoche du fameux docteur Véron qui, alors directeur du *Constitutionnel* et à l'affût de tout scandale susceptible de rapport, n'hésita pas à payer cent mille francs — d'avance et sur commande — le plaisir de pouvoir servir quotidiennement une tranche de jésuite à ses abonnés prêtrophobes.

Telle est, d'après le témoignage même du docteur Véron, la genèse de l'odieux

pamphlet d'Eugène Sue : on doit en conclure, ce me semble, qu'il n'y a pas à retenir au passif — d'ailleurs si chargé — du calomniateur des jésuites, l'assertion de « la substitution du fils d'Ignace de Loyola au fils de la Veuve », brusquement opérée « dans l'espérance de plus gros profits ».

Ce qui, par contre, est parfaitement exact, c'est que ce *coup de la substitution* fut cyniquement proposé à Paul Féval par un confrère du docteur Véron. Le fait est raconté tout au long par l'auteur des *Mystères de Londres* lui-même, en tête de son beau livre : *Jésuites !* J'y renvoie les intermédiairistes désireux de s'édifier sur la moralité de la *grande presse* alors en vogue. HENRI BOURGEOIS.

—

Ethnographie de la Champagne (LV, 503). — En ce qui concerne les chansons populaires de la Champagne, je renvoie à la bibliographie signalée (LV, 260).

Relativement aux autres sections du traditionnisme champenois, je me borne à quelques indications : je pourrais donner une liste de deux pages.

J.-B.-L. Brayer : *Statistique du département de l'Aisne.* Laon. Melleville, 1824 ; 2 vol. in-4°.

Emile Jolibois : *La Diablerie de Chaumont.* Paris, Techener 1838 ; in-8, 155 p.

(Louis Paris) : *Remesiana. Historiettes, légendes et traditions du pays de Reims.* Reims, 1845 ; in-24.

J.-B. C. de D. : *Mœurs des habitants de Charleville.* Charleville, J. Huart, 1846 ; in-32, 105 p.

Alexandre Assier : *Les archives curieuses de la Champagne et de la Brie.* Paris, Téchener, 1853.

— *Légendes, curiosités et traditions de la Champagne et de la Brie.* Paris, Aubry, 1860 ; in-8, 316 pages.

— *Bibliothèque de l'Amateur Champenois.* Paris, 1873-75 ; 12 vol. in-12.

— *La Champagne encore inconnue.* Paris, Champion, 1876 ; 2 vol. in-8.

— *Bibliothèque nouvelle de l'Amateur Champenois.* Paris, 1897 98 ; 14 vol. in-12.

Auguste Matton : *La Royauté des Braies.* Laon, Ed. Fleury, 1859 ; in-8, 4 p.

E. de Barthélemy : *Histoire des Archers, Arbalétriers et Arquebusiers de la ville de Reims.* Paris, Giret, 1879 ; in-12.

— *Variétés historiques et archéologiques sur Châlons et le Châlonnais.* Paris, 1876-1885 ; une dizaine de brochures.

Louis Godefroy : *Récits Champenois et Briards.* Paris, Jolly, 1880 ; in-12, 199 p.

L.-B. Riomet : *Epigraphie Champanaire* (*Aisne et Ardennes*). L'Auteur, Passy-sur-Marne, 1889-1907 ; une douzaine de brochures ou volumes.

Cerf : *Vie des saints du diocèse de Reims.* Reims, 1898 ; 2 vol. in-8.

Jules Mazé : *Douze Légendes merveilleuses du pays d'Ardennes.* Charleville, F. Jolly, 1900 ; in-8.

E. de Confevron : *Langres. Vieilleville, vieilles gens, vieux usages.* Langres, Lepitre-Rigollot, 1903 ; petit in-12, 99 p.

A. Babeau : *L'Evolution des Institutions et des Mœurs en Champagne.* 1904. B.F.

—

Alphabet (Un curieux emploi des lettres de l'). (T. G., 35 ; XLV ; XLVI ; LV, 658, 768, 822). — J'étais jeune, quand j'ai lu... dans un almanach, l'histoire lamentable d'un nommé Hue qui, s'en étant allé voir des amis au Pecq, manqua le dernier train et dut découcher. Il eut du moins la consolation d'envoyer à son épouse éplorée le télégramme suivant : O P Q R S T. Les ophélètes ont l'esprit trop subtil pour qu'il soit nécessaire de leur traduire cela en langage courant.

On pourrait citer encore, dans cet ordre d'idées, un certain tableau des événements survenus au cours de la Révolution française, pendant laquelle

la noblesse fut... ABC,

l'Europe... DPC, etc.

C'était très long ; j'ai eu ce document en ma possession. Qu'est-il devenu ? Mais où sont les papiers d'antan ? ISKATEL.

—

Bath, marque de papier (XLIX ; LI ; LV, 258). — D'après *Sténo-Revue*, avril 1907, p. 35 :

Le 2 avril 1869, M. John Bath fait breveter à Londres une machine à imprimer et à copier, destinée à rendre les deux opérations plus rapides et moins couteuses que par les moyens ordinaires.

Ephémérides, par Paul Drancourt.

N'est-il aucun lien entre cet inventeur et la marque de papier ? SGLPN.

Quincampoix (LIV, 784, 876, 931 ; LV,91,430). — L'étymologie de ce mot a déjà occupé les lecteurs de l'*Intermédiaire* sans donner une solution définitive. Voici un petit détail qui pourrait peut-être éclairer un peu la question. Ce mot s'écrivait jadis « Quiquempois » comme on le voit par des lettres de remission accordées par Jean le Bon à Jehan de Quiquempois en 1362, lettres existant aux Archives nationales : JJ. 91 n° 392, dont Siméon Luce donne un extrait dans son *Histoire de Bertrand du Guesclin*, p. 565, preuve XXXVIII. On y lit :

« Venit Johannes de Quiquempois in « Normanniam cum... nostro Bertrando du « Claquin »

Frédéric Alix.

—

Usuriers de Cahors (LIV, 562, 704, 766, 963). — M. Collocci, dans son intéressante communication, cite, à l'occasion des mots « Chavorcis » et « Chaoursier » l'œuvre de « *Nannuci* », et plus tard, concernant Jean XXII, l'avis du P. Hardouin, prononcé en 1727. Ignorant le titre de l'ouvrage de Nannucci, et n'en trouvant pas, parmi les travaux du P. Hardouin, qui ait paru à cette date, je serais très reconnaissant à M. Collocci, de me donner les citations détaillées.

Dr Franz Arens.

—

A propos de bottes. (T. G. 132).— C'est ainsi qu'on écrit habituellement cette locution, qui veut dire : sans que rien amène, ou fasse prévoir telle parole ou tel acte. Or, j'ai lu aujourd'hui, dans le *Distrait* de Regnard, acte II, scène V, ce fragment de dialogue, qui pourrait être l'origine de la locution dont il s'agit ;

Léandre (le distrait), riant
Mais connais-tu comment la chose est advenue,
Et par quel accident ma botte s'est perdue ?
Je l'avais ce matin en montant à cheval.
Carlin (son valet)
Riez, c'est fort bien fait, le trait est sans égal.
Mais, *à propos de bottes*, un sort doux et propice,
Tout à souhait, ici, vous amène Clarice.

V. A. T.

—

Lapin (LV, 562, 656). — L'origine de cette expression est : *Un chaud de la pince*, la pince étant formée par les deux genoux et les cuisses, qui servent au cavalier à serrer les flancs de son cheval. Je pense que vous comprenez dès lors le genre d'ardeur que l'on exprime par la chaleur de la susdite pince.

Il en est de la phrase : « C'est un chaud lapin », comme de celle : « Méchant comme un âne rouge, » que l'on devrait orthographier : « une âme rouge », autrement dit : une âme de l'enfer.

M. S.

—

L'imparfait du subjonctif (LV,448, 645). — « D'après plusieurs grammairiens des plus autorisés, et qui ne font que se conformer à l'opinion de nos plus grands écrivains (?), il n'existe aucune règle de concordance dans l'emploi de l'imparfait du subjonctif ».

Telle est la thèse paradoxale qu'on peut lire dans l'*Intermédiaire* du 30 avril, colonne 645. Jusqu'à cette heure, elle n'a pas trouvé de contradicteur. Je souhaite qu'une voix plus autorisée que la mienne se charge de la repousser ; en attendant, je me hasarde à prendre la plume pour la combattre de mon mieux.

La règle de l'imparfait du subjonctif, que nous ont léguée les Latins, est reconnue et observée par tous nos grands auteurs et écrivains de marque. Comment peut-on le contester ? Je viens de parcourir des volumes de Voltaire Montesquieu, Saint-Simon, etc., sans rencontrer d'infraction à cette règle. Celle-ci, il est vrai, n'a rien d'absolu. Elle comporte des accommodements, selon les circonstances. Dans certains cas, l'écrivain sera porté à préférer le présent à l'imparfait ; car un imparfait s'adapte souvent moins bien à une situation présente, future, ou indépendante de tout temps. C'est ainsi que dans la citation tirée de La Bruyère : « qui pourrait douter qu'il soit honnête homme », l'auteur avait évidemment en vue un homme vivant, présent à son esprit. Il en est de même pour la citation du Britannicus de Racine, où il s'agit d'une prévision d'avenir. Si madame de Sévigné a écrit : « ce n'est pas que j'*eusse* fait mieux que vous », elle a tout simplement usé du conditionnel passé ; la règle de concordance n'était pas applicable. D'autre part, on trouve quelquefois l'imparfait du subjonctif régi pas un présent de l'indicatif ; tel ce passage de Renan : « que la crédulité générale *laissât* un champ facile aux

affirmations et aux récits miraculeux, nous *l'accordons* ». Ici l'auteur se reporte à des faits appartenant à un passé lointain.

Nonobstant ces exemples, on est mal venu à contester la règle générale confirmée dans les écrits de tant d'auteurs illustres, en s'étayant de textes plutôt rares, parfois spécieux, ou même fautifs !

Je m'abstiens de faire, à l'appui de mon opinion, des citations classiques ; car je n'aurais, comme on dit vulgairement, qu'à puiser dans le tas. Mais supposons la phrase suivante : « Napoléon, quelle que *fût* la situation, la jugeait avec pénétration ». — Impossible ici d'esquiver l'imparfait du subjonctif, et de dire quelle que soit, pour quelle que fût. Il existe donc une règle catégorique de concordance que, dans la grande pluralité des cas, on ne peut pas ne pas observer, sans commettre un solécisme. Les grammairiens devraient être les derniers à la méconnaître, et si quelques publicistes modernes ont trouvé commode de s'en affranchir, espérons qu'ils ne feront pas la loi, et n'ébranleront pas une des règles respectables et logiques qui régissent notre syntaxe.

LÉON SYLVESTRE.

—

Les églises fortifiées (T. G. 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; XLIX ; L ; LI ; LV, 339, 370, 481). — On pourrait multiplier les indications bibliographiques relatives à ce sujet. Je cite simplement : *Bulletin monumental* de 1857.

Esnande et Beaumont en Périgord par Ch. des Moulins.

Eglises fortifiées de la Thiérache, Vervins 1864, par Demarsy.

Eglises fortifiées de l'Ariège par M. Roger. Foix 1901.

Bastides et églises fortifiées du Gers par M. R. Metivier. Caen, 1903.

Tour de France, février 1905, article de Charles Merki.

Congrès scientifiques de France, 28e session, t. II, p. 351 et s.

L'art religieux en Roussillon, par M. Brutails, un chapitre sur la fortification des églises.

L'habitude de fortifier les églises était fort ancienne. Un Concile tenu à Avignon en 1209 défend de généraliser les fortifications des églises. Les édifices romans surtout se prêtaient à merveille à cette adaptation. « L'église romane, nous dit M. Brutails, déjà forte par l'épaisseur de ses murailles, était tout indiquée pour servir de réduit ; il suffit de quelques adjonctions pour transformer en forteresse cette construction d'une résistance purement passive. »

Beaucoup d'églises gothiques reçurent aussi un système de défense, et cette coutume de fortifier les édifices religieux subsista jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

Il faut remarquer que les travaux de fortifications sont presque toujours postérieurs à l'édifice. Les églises spécialement organisées pour la défense sont plus rares. Dans le Lot-et-Garonne, nous pourrions énumérer de nombreuses églises fortifiées à diverses époques ; Monsempron, Cours, Bazens, Saint-Front très curieux, Sainte-Radegonde d'Agen, Vianne, Houeilles, Pompogne, Boussès, etc.

Au moment du péril, ces églises étaient le refuge des populations et on avait soin de les approvisionner de munitions de guerre. Notons en passant les deux mentions suivantes :

Le 28e décembre 1588, messieurs les consulz ont bailhé au vicaire de l'église de Sainte-Radegonde une livre de pouldre de celle de la maison de ville pour résister aux entreprises des ennemys.

Le 22e may 1590, a esté envoyé par messieurs les consulz de la présente ville au vicaire de Sainte-Radegonde, quy commende en lesglise, par vertu de la lettre qu'il a envoyé, mandant par icelle que les ennemys doivent aller ce jourd'hui en la dicte paroisse, deulx livres de pouldre. Arch. de la mairie d'Agen E E. 8 f° 64 et 125. V. *Tholin Etude sur l'architecture religieuse de l'Agenais*.

Les consuls d'une petite ville voisine La Sauvetat-de-Saverès, à leur tour en 1619 décident de fortifié l'église « d'autant que dans lesglise on a coutume de ce guarder. » « Ils doivent fermer la porte. »

Pendant les guerres de la Fronde, l'église de La Sauvetat est armée de nouveau. V. *Notice historique sur la Sauvetat-de-Savères* par J. R. Marboutin. Agen. Imprimerie Moderne. 1901.

J. R. MARBOUTIN.

—

Documents phalliques (L ; LI ; LII ; LIV, 541, 642, 985). — A la dernière séance de la *Société préhistorique de France*, M. Adrien de Mortillet, le savant professeur de préhistorique bien connu, a pré-

senté deux belles gravures, sur os, qui proviennent de la Grotte du Placard, à Vilhonneur (Charente), et qui représentent : l'une un mont de Vénus féminin très net ; l'autre un phallus. — Ce sont *les plus anciens* documents phalliques connus, puisqu'ils sont de l'époque Magdalénienne, c'est-à-dire du Quarternaire ancien (période de la pierre taillée) ; et ils sont comparables aux phallus déjà trouvés dans le Périgord, en 1887, à Gorge d'Enfer, près les Eyzies-de-Jayac, par E. Massénat, qui ont été publiés en 1900 par le Dr P. Girod, et qui datent de la même période préhistorique.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Les incendies à Paris (LV, 667, 821). — Au nº 30 de la rue Mazarine, l'inscription suivante se lit sur la façade :

ANCIEN HOTEL DES POMPES
DANS CETTE MAISON
EST MORT
LE 21 JUIN 1723
DU MOURIEZ DU PERIER
D'AIX EN PROVENCE
SOCIÉTAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE
DE 1686 A 1705
INTRODUCTEUR EN FRANCE
DE LA POMPE A INCENDIE
CRÉATEUR DU CORPS DES POMPIERS
DE LA VILLE DE PARIS

Les études du R. P. Edouard d'Alençon, sur ce sujet brûlant, ne sont pas une exception dans l'Ordre de saint François ; on peut le constater facilement à la Bibliothèque nationale : la gloire du corps des Pompiers n'est-elle pas un patrimoine commun à tous ses membres ? Je ne vois pas bien le Récollet ou le Franciscain « de service » au foyer... et dans les coulisses ; par contre, l'inscription au Livre d'or des deux héros de l'incendie de 1763 me paraît tout à fait légitime : « On en est quitte pour un capucin et un recollet » sur une pirouette de Favart, est à la fois trop et trop peu.

P.-D.

***

Il y a lieu de consulter en outre des ouvrages signalés : *La lutte contre l'incendie avant 1789* par M. E. Cerise directeur de l'Union Incendie et l'*Histoire générale de l'assurance en France et à l'Etranger* par G. Hamon. On y donne de curieux détails sur les Pompiers.

Le tabac au XVIIe siècle (LV, 107, 266, 379, 492). — Le règlement général pour la police de Paris du 30 mars 1635 porte que :

Sont faites défenses à toutes personnes, tous quelque prétexte que ce soit, vendant vin, bière ou autre breuvage, de vendre du tabac, ni retirer aucuns pour en user en leurs maisons à peine de prison suivant l'arrêt de la cour ci-dessus daté... (12 mars 1630).

. . . .

Défendons à toutes personnes de *vendre du tabac, sinon aux apothiquaires, et par ordonnance du médecin*, à peine de 80 livres parsis d'amende...

L'édit royal du 11 décembre 1666 confirmait ainsi cette défense :

Voulons également que les ordonnances de police pour chasser ceux chez lesquels se prend et consomme le tabac... soient exécutées...

Le tabac était donc considéré, au XVIIe siècle, comme un remède dangereux qui ne devait être délivré que sur ordonnance médicale.

EUGÈNE GRÉCOURT

—

L'irresponsabilité des criminels LV, 497). — En s'enquérant si La Metrie, prédécesseur de Lombroso voire de Beccaria, ne fut pas lui-même devancé en sa théorie de l'« Irresponsabilité des Criminels », l'*Intermédiaire* nous rappelle utilement — et voilà bonne besogne de journal — que ce grave problème social, physiologique comme d'ordre moral, attend toujours solution.

Bien que l'heure présente apparaisse guère propice à l'impartiale enquête devant le flot toujours montant d'une criminalité arrivée même à créer un nouveau point d'honneur pour les bretteurs de l'assassinat et quand nombre de jurys éperdus revendiquent l'action effective de la peine de mort, la Question cependant reste, entière, de celles qui ne s'esquivent pas, demeurent point d'anxieuse interrogation pour chaque conscience humaine, persistent en leur appel à toute contribution.

Nul donc ne saurait nier, en nombre de cas, le bienfait de redressement, d'amélioration de certaines perversions natives, par l'éducation, l'exemple, l'influence du milieu. Mais si nous en rencontrons qui furent créés plus qu'imperfectiblement sans bras, sans jambes, etc., comme non terminés, il nous faut corollairement bien reconnaître que, par les états gradués de dia-

thèses cérébrales, sans parler d'autres coefficients originels ou consécutifs, il y a place dévolue à tous autres infirmes-nés, réels bien qu'inapparents : tels les cacocéphales. Là, qui pourrait oublier que l'autopsie nous révéla en bouillie, dès longtemps préexistante, moitié de la cervelle du guillotiné Menesclou ? La Faculté de Droit n'avait-elle pas, trop évidemment cette fois, supplanté l'Académie de médecine ?

Dès lors, quelle infaillibilité pour se reconnaître et dégager indubitablement par le secret de ces méninges ? Quel sphygmomètre absolu pour relever et stipuler les degrés du discernement ou de l'inconscience ? — Et combien formidable la responsabilité qui par tel abstrait juge — et condamne !... L'adage de mon vieil ami « Karr » — « que messieurs les assassins commencent ! » — n'a-t-il pas fait plus que son temps ?

Pour conclure, si tels faits acquis sont documentairement, dogmatiquement établis en leur déduction péremptoire : — « Tout scélérat qui n'est pas greffé sur un fou est enté sur un idiot », — n'entrevoyons-nous pas l'heure où notre Code se décide, conséquemment, humainement, à remplacer sa formule d'hier : — « L'accusé est-il coupable ? » « par celle de demain : » — « L'accusé est-il dangereux ? »

Au lieu du Devoir par trop abstrus de *punir*, le Droit tout simple de *se préserver*....

?..... N — r.

—

Ami et amie, pour amant et maîtresse (LV, 617, 768, 831). — Il faut commencer par reconnaître que, surtout dans la partie de la langue consacrée aux relations entre les deux sexes, le sens attaché à chaque mot est, sous des influences peu appréciables souvent, soumis à des perturbations fréquentes, difficilement évaluables et infiniment sensibles à l'action des milieux et des moments.

Chacun des mots répugne ou agrée avec une intensité différente :

en langage écrit et en langage parlé ;

à l'un et à l'autre sexe ;

dans l'aisance ou dans le dénuement ;

si celui ou celle qui parle est, ou non, en règle avec les formalités légales ;

si, dans le discours ou l'écrit, il est question de soi-même ou d'autrui ;

selon le degré d'honorabilité, de sérieux, reconnu par celui qui parle à la liaison visée ; etc., etc., etc.

Négligeons de considérer l'usage plus ou moins artificiel et voulu, des minorités trop raffinées et littéraires ; ou trop grossières et cyniques ; et voyons au cœur du peuple. L'acception en cause des mots *ami* et *amie* n'est peut-être pas tout à fait nouvelle. Il y a bien une trentaine d'ans que, dans le village d'Ile de-France où j'habitais, tout le monde employait l'expression *bonne amie*. La signification qu'on lui attribuait ne semble pas totalement identique à celle qu'on donne actuellement au mot *maîtresse* ; il y avait gradation nuancée, dans le sens : *amie, bonne amie, connaissance, maîtresse, concubine*.

Les deux derniers termes, et leurs équivalents masculins, étaient extrêmement peu employés, sauf par réminiscence de chansons ou de lectures ; de deux personnes vivant en concubinage, on disait brutalement qu'elles étaient *collées* ; pour faire allusion à l'une d'elles, on disait son *homme*, sa *femme*, ou même on employait des termes applicables plutôt aux espèces animales.

Aujourd'hui, je suis fréquemment en rapport avec des ouvriers et ouvrières vivant maritalement sans sanction légale. Je remarque que l'homme ne dit pas mon *amie*, ma *maîtresse*, mais ma *femme*, sa *femme* ; il le dit même un peu prématurément parfois.

La femme dit rarement *mon homme*, très souvent *mon mari, son mari*, et quelquefois *mon ami*, *son ami* ; j'ai même lu récemment une lettre, demandant une dispense de travail, où était allégué *mon ami m'a fichu des coups* !. . je n'entends jamais *mon amant*, *son amant*.

Je crois pouvoir conclure que : dans le monde du travail manuel urbain et rural, la majorité de la nation, les mots *amant* et *maîtresse*, et surtout le premier, sont à peu près inusités ; les mots *ami* et *amie* n'ont guère cours non plus ;

Les plus usuels sont *mari*, *femme*, comme si magistrat et prêtre étaient intervenus.

Cela affirme, ce me semble, de la part des intéressés, la conviction du droit à l'union libre des sexes ; de la part des témoins et spectateurs, la reconnaissance de ce droit. Et de plus, une tendance à

considérer l'établissement du contrat, la célébration légale et religieuse, comme actes absolument personnels, à l'abstention ou à la pratique desquels le public n'a rien à voir. Ce sont peut-être symptômes précurseurs ; et n'est ce pas la marque d'un progrès dans le respect de la vie privée !

Les mœurs évoluent : est-il moyen, est-il besoin d'enrayer dans une langue vivante les fluctuations de sens des mots ? Je trouve fâcheux, personnellement, que les euphémismes naissent le plus souvent aux dépens de la précision, de la clarté. Mais si le peuple ne croit plus nécessaire, ne veut plus, certaines distinctions, il faut bien que certains termes se confondent ou disparaissent. Et nous n'avons d'autre ressource que la résignation : il nous faut contenter de ce que veulent ou tolèrent nos fils .... et leurs amies. SGLPN.

—

Inscriptions des touristes pour rappeler leur visite (LV, 607, 763). — Les inscriptions des touristes sont certainement *bien antérieures* au début du XVIIe siècle ! Témoin le passage suivant de Rabelais (Edition, Moland, p. 123) :

... Afin que les dicts écoliers (de Poitiers)... passassent temps à monter sur la dicte pierre (il s'agit du fameux dolmen de Poitiers), et là banqueter à force flaccons jambons et pastés, et *escrire leurs noms dessus* avec un cousteau, et, de présent l'appelle on la Pierre levée.

Ce passage est d'ailleurs bien connu de tous les préhistoriens, à d'autres points de vue, plus intéressants encore.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Le trésor de Triel en Seine-et-Oise (LV, 727). — C'est un fameux lièvre que vient de lever M. Moullé. Si Triel possède des intermédiairistes et qu'ils veuillent nous raconter tout ce qu'on croit chez eux du Trésor de Jacques II, les colonnes de plusieurs numéros n'y suffiront pas.

La légende est bien établie et on vous dira que le trésor ayant été caché dans le sol de la sacristie de Triel, des nuées d'Anglais en mal d'aventure sont venus, à différentes époques, se loger aux environs de l'église. Par des travaux souterrains savamment conduits, ils ont miné tout le sol du bourg comme auraient pu faire de gigantesques termites. C'est par des kilomètres de galeries qu'on a essayé de parvenir jusqu'au gîte du trésor dont l'existence ne faisait pas de doute il y a une dizaine d'années. La solidité du sol, des routes, des maisons, en aurait même été compromise et les plaintes de ceux qui ne fouillaient pas, mais craignaient pour leur sûreté se firent entendre jusqu'à la préfecture de Versailles et l'on demanda que l'on mît un frein à ces travaux dangereux. Il ne venait pas un étranger en villégiature à Triel, sans qu'on ne le soupçonnât d'être un chercheur de trésor, pour peu qu'il vécût à l'écart des habitants. Du reste, on n'a jamais su ce que ces infatigables chercheurs de trésor, avaient fait des milliers de tombereaux de terre provenant de leurs déblais.

Si la légende somnole de temps en temps, c'est que les derniers chercheurs ont enfin trouvé le trésor et l'ont emporté en Angleterre. Elle renaîtra.

On trouvera certainement des renseignements sur ce sujet à la préfecture de Versailles où un dossier spécial existe peut-être. L'administration dut autrefois s'en occuper, et le secrétaire général d'alors était exaspéré du bruit fait autour de cette légende aux proportions fabuleuses. E. GRAVE.

—

Les mots les plus longs (T. G., 616 ; LV, 545, 769). — L'auteur du dictionnaire Grec, ne répondra sans doute pas à M. Beaujour ; je dirai à sa place que les pois et les haricots produits par des *légumineuses* sont de véritables légumes et que les choux et les carottes ne le sont devenus qu'à force de voisiner ensemble. *Legumen* pour Columelle, c'est le fruit qui vient dans une gousse ; pour Virgile c'est une fève. Pour les botanistes, le légume, c'est la gousse elle-même. Du reste, je n'attache aucune importance à cette réponse qui n'en a pas d'autre que la sèche exactitude. E. GRAVE.

***

Au sujet du mot grec que cite M. Beaujour et que je connaissais ainsi que bien d'autres élèves de 3e littéraire du lycée de Nantes de 1860 pour l'avoir trouvé dans le dictionnaire d'Alexandre (remplacé maintenant par le dictionnaire de Bailly) je lis dans le *Thesausus Græcæ Linguæ* d'Henri Estienne :

Σπερμαγοραιολεχιθολαχανόπωλις

qui a la même longueur que celui cité par M. Beaujour, mais en diffère un peu pour la composition (est-ce une coquille d'impression? j'incline à le croire) et que le Docte Estienne traduit ainsi en latin :

« Seminum in foro et leguminum olerumque venditrix ». Aristophane (Lysistrata) 458. DEHERMANN.

*
* *

Le mot grec en question ne veut pas dire « mauvaise marchande de pois et de légumes », comme l'enseigne le dictionnaire d'Alexandre! Au contraire, il se traduit littéralement par : *Vendeur de légumes à grains bien pleins, s'écossant avec facilité* ; mot à mot : Vendeur de légumes à grains brillants dont la cosse est aisée à éplucher ! Dr BOUGON.

*
* *

Que ceux qui affectionnent les mots à rallonges — cestoïdes ou myriapodes — accueillent le vocable suivant, composé de 37 lettres, gothiques naturellement.

Staatsschuldenzahlungscassebuchhalter, soit *comptable du bureau où se payent les dettes de l'Etat.*

Il lui faut deux cases pour s'aligner : c'est synthétique et concret l'allemand ! On trouve à ce ténia des répliques nombreuses en chimie organique :

Acide pentaméthylènetétraminebidiabenzènesulfonique :

48 lettres, en 20 syllabes (WURTZ ET FRIEDEL, IV, 286).

Aminophénylométhoxyaminophénylméthane :

37 lettrés ;

Anhydroformaldéhydeorthotoluidine :

33 lettres ;

Tribenzoyldiaminodiméthylamine ;

n'a plus que 30 lettres et 14 syllabes ; mais la nomenclature, si elle n'a pas de prétentions, a ses avantages : honneur aux maîtres ! P.-D.

—

Initiales : Fiat (LV, 785). — Ce n'est pas seulement sur l'avant de bateaux italiens que ces quatre initiales ont figuré. Pendant longtemps, place Vendôme, on a vu étinceler en lettres de feu, comme une réplique à l'antique : *Fiat lux*, cette macabre devise de l'automobilisme moderne : MORS FIAT. H. M.

*
* *

Notre collaborateur, M. Lecnam, pourra relire les sigles F. I. A. T. signifiant en effet la *Fabrique Italienne d'Automobiles de Turin* sur un des beaux magasins de l'avenue des Champs-Elysées (côté des numéros impairs) et qui ne laissent aucun doute sur la marque de fabrique de ces voitures. J'appuie volontiers la requête de notre collègue pour l'édition d'un petit dictionnaire des abréviations si usitées de nos jours dans les périodiques quotidiens et même dans les Revues. J'ai essayé pour mon usage personnel de dresser une liste de ces abréviations encore plus usitées en anglais, par exemple, qu'en français. Je me suis alors convaincu que ce recueil ne serait point aisé à faire et qu'il risquerait fort d'être bientôt incomplet.

La tentative cependant mérite d'être encouragée, et un pareil recueil d'abréviations françaises et étrangères serait d'une incontestable utilité.

AUG. PARADAN.

*
* *

C. G. T. : Confédération générale du travail.

P. T. T. : Postes, téléphones, télégraphes.

A. I. A. Association internationale anti militariste.

A. J. M. F. Association des journalistes médicaux.

A. P. M. F. : Association de la Presse médicale française.

A. F. A. S. : Association française pour l'avancement des sciences.

L. D. P. : Ligue des Patriotes.

—

Biribi (LIV, 833 ; LV, 721). — Je connais une explication de ce mot et je ne l'ai point donnée parce qu'elle est très loin de me satisfaire. Puisqu'on insiste, la voici :

On emploie le soldat des compagnies de discipline aux travaux publics. Il pousse la brouette qui tourne, *vire, vire.*

Timmermans : *Dict. étym. de mille et une expressions propres à l'idiome français*, 1903). GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Ne serait-ce pas un nom de lieu arabe? Les mauvais soldats étaient jadis envoyés en Algérie, dans les compagnies de discipline, à Biribi. A. L.

Lannes, duc de Montebello, et la chanson de rue (LV, 778). — La note ne dit rien de trop. Les Tyrtées du pavé — ne faut-il pas mettre un s? — ont été tous inspirés par la mort de Lannes. Ce fut un deuil national. Je citerai, pour l'avoir vu, à l'état de cahiers populaires, une *Complainte sur la mort héroïque de son excellence, le maréchal Lasnes, duc de Montebello.* Air du *maréchal de Saxe*, qui est aussi celui de Fualdès. [A Rouen, de l'imp. de Blocquel, rue de la Municipalité, 29]. La complainte est de Leveau, dit Beauchant. Elle a 25 couplets :

Bons Français, versons des larmes,
il n'est plus Montebello
ce grand guerrier, ce héros!
faisant redouter ces armes.
Sa cuisse, par un boulet
fut emportée, en effet.

Le chansonnier fait le récit de sa mort ; insiste sur la visite de l'empereur et prête à Lannes un fort long discours. Il fait ses adieux à tous, et le chansonnier reprend le récit de ses exploits :

on l'a vu partout combattre
il fut blessé treize fois ;
mais il fut mis aux abois
dans un combat opiniâtre :
au mois de mai, le vingt-deux,
il reçut ce coup affreux.

Dans le même recueil, Aubert, un autre chansonnier populaire, rime aussi des *Couplets à la gloire du grand duc de Montebello.* Il y en a sept, voici le refrain :

Aux ennemis il portait la terreur,
redoutant ce foudre de guerre ;
ils auraient moins craint le tonnerre
que le bras fameux du vainqueur.

Dans un autre cahier qui n'a pas été imprimé, je crois, il y a une chanson de Cadot (dix couplets) : *Mort glorieuse du maréchal duc de Montebello* :

Français, français, versons des larmes
sur le marbre de ce tombeau,
vous, soldats, sans quitter les armes,
pleurez le grand Montebello.
Il vécut toujours pour la gloire,
il est mort au champ de l'honneur ;
mais on vit toujours dans l'histoire
quand on meurt pour son empereur...

Le même a écrit *Les derniers adieux du duc de Montebello à l'Empereur et à la duchesse, son épouse* :

Je vais mourir à l'ombre des lauriers,
console toi ma chère et douce amie,
j'ai défendu l'honneur des vrais guerriers,
j'ai défendu l'empereur, ma patrie.
Ah souviens-toi que je t'aime toujours ;
mais un soldat qui commande l'armée,
doit oublier un moment les amours,
sans oublier sa chère bien aimée.

Ce même Cadot, que décidément le sujet inspirait, ou qui s'apercevait que le public était avide d'entendre exalter les vertus du héros, inventait *Le sommeil ou le songe de la duchesse de Montebello* :

« Sommeil, sur ma paupière
viens verser à l'instant,
ton pavot solitaire,
utile et consolant »
Ainsi dans la tristesse,
invoquant le repos,
s'écriait la duchesse,
épouse du héros.

La duchesse endormie voit paraître un tombeau sur lequel est écrit : *Ci-gît Montebello.* Elle comprend l'affreuse vérité, d'autant que le dieu d'hymen s'avance vers elle en brisant son flambeau, tandis que la Mort se présente et parle :

L'objet de ta tendresse,
femme, repose ici.
Sous ma faux tout succombe
bergers et potentats.

Vois le guerrier paraître
à tes yeux étonnés ;
il fit trembler la terre,
et les rois consternés.
Le burin de l'histoire
déjà grave son nom
au temples de mémoire
près de Napoléon.

Sur quoi tout disparaît :

Aussitôt la duchesse
en versant mille pleurs,
sur le tombeau s'empresse
de répandre des fleurs.

On voit par cette poésie populaire combien la mort de Lannes fut un événement douloureux pour la foule. J'ignore si Lannes eut des biographes particuliers, mais je doute fort qu'ils aient songé à consulter la littérature chantante qui a si peu laissé de traces. Les cahiers que j'ai lus n'ont été sauvés de l'oubli que par hasard, parce qu'une de mes aïeules les acheta dans la rue et s'amusa à les coudre en un cahier qui, pendant près d'un siècle, cala un meuble.

D^r L.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LV° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Juin 1907

43e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1151 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

—

La correspondance de Pierre le Grand avec Catherine Ire.—Les lettres échangées entre Pierre le Grand et sa femme n'ont jamais été publiées intégralement. Pour quelles raisons ?

Où se trouvent les manuscrits originaux ? En existe-t-il des copies ? Aurait-on les éléments d'une édition complète ?

S.

—

Patrimoine du cardinal Dubois. — Quelle fortune laissa en réalité le cardinal Dubois à sa mort ? Veuillot et le P. Bliard ont signalé les exagérations des ennemis du ministre sur ce point, mais ils paraissent tombés dans un excès contraire. Firmin.

—

Mariage de Scarron. — A quelle date ? en quel lieu a-t-il épousé Françoise d'Aubigné ? Les recherches faites par divers historiens paraissent jusqu'ici infructueuses. Firmin.

—

Boileau et non Despréaux : pourquoi ? — Comment expliquer que la célébrité se soit attachée à ce nom plutôt qu'à celui de Des Préaux, sous lequel le grand satirique a publié toutes ses œuvres (avec l'initiale D***), sauf la dernière édition ? On n'a pas pris l'habitude de citer les œuvres de Poquelin et d'Arouet. César Birotteau.

—

V* (personnage cité par madame du Hausset).** — Dans ces Mémoires de la femme de chambre de madame de Pompadour, on lit à la page 63, la conversation suivante entre Louis XV et madame de Pompadour, au sujet de l'opposition que faisait le Parlement :

Robert de Saint-Vincent est un boute feu que je voudrais pouvoir exiler, mais ce sera un train terrible. D'un autre côté, l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle. Heureusement qu'il y en a quelques-uns, dans le Parlement, sur qui je puis compter et qui font semblant d'être bien méchants mais qui savent se radoucir à propos. Il m'en coûte pour cela quelques abbayes, quelques pensions secrètes. Il y a un certain V*** qui me sert assez bien, tout en paraissant un enragé. J'en sais des nouvelles, Sire, dit madame de Pompadour. Il m'a écrit hier prétendant avoir avec moi une parenté, et il m'a demandé un rendez-vous.

Je désirerais savoir quel est ce V***.

P. du C.

—

Les compagnons de Philippe-Egalité. — Quand le fils de *Philippe-Egalité*, qui devint Louis-Philippe, fut expulsé de France en 1796, il était accompagné de deux jeunes gens qui quittaient l'Angleterre. L'histoire du prince et des deux jeunes gens pendant leur séjour en

Amérique,est connue du signataire, mais on désirerait connaître les noms, etc.,des parents de ces jeunes gens.

E. W. W.

—

Tamaris. — Qui a découvert cette charmante station de la Méditerranée ? En est-il question quelque part avant 1861, date du séjour qu'y fit George Sand ?

***

—

Mlle George en Russie et à Dresde. — Il est une période de la vie de Mlle George qui n'a jamais été bien éclaircie, à ma connaissance. C'est l'espace de temps compris entre sa fuite avec Duport — mai 1808 — et sa réintégration à la Comédie, septembre 1813. Je précise. Le 11 mai 1808, Mlle George s'esquive sans crier gare avec le danseur Louis Duport. Où cela ? A Saint-Pétersbourg disent ses biographes. Or, auparavant elle avait passé par Vienne (Autriche) où elle faisait des lectures classiques. Elle arrive peu de temps après à Saint-Pétersbourg. Qu'y fait-elle ? Le peu que nous en savons nous est révélé par une lettre à sa mère, en date du 5 août suivant (Collection autographe A. Bovet. n° 1371). Pourquoi signe-t-elle cette lettre George Benckendorff ? Du nom de son amant du jour, probablement. Quel était ce bon Benckendorff « qu'elle aime de plus en plus » ? *L'Intermédiaire* du 10 septembre 1901 demandait quel était le chiffre de ses appointements : 30.000 roubles, plus deux bénéfices estimés 20.000 roubles. En or ou en papier ? Va-t-elle à Moscou ? Quelles sont ses relations princières ? Comment est-elle jugée comme artiste ? Elle quitte la Russie. A quelle époque ?

En juin 1813, elle se trouve à Dresde « de passage » et elle rencontre dans cette ville des anciens camarades de la Comédie-Française en représentation officielle. Le 1er juillet, au théâtre de la Cour royale, elle est autorisée à jouer *Phèdre* en leur compagnie, et six semaines après, elle revient avec eux à Paris. C'est la réintégration prochaine rue Richelieu. Bien mieux : on lui comptera ces cinq années d'absence comme cinq années de services, par ordre supérieur. Que s'était-il passé à Dresde où la paix avait été signée entre la transfuge de 1808 et la Société ? Mlle George avait-elle été reçue en audience ? Par qui ? Les biographes de Mlle George sont assez rares, fort incomplets, et muets sur ce sujet.

Henry Lyonnet..

—

Famille Amussat. — Serait-il possible de savoir quels étaient, au XVIIe siècle, les ascendants du docteur Amussat (Jean Zuléma), membre de l'Académie de médecine, né à Saint-Maixent (Vienne) le 21 novembre 1796, mort le 15 mai 1856.

D'après une tradition, cette famille serait d'origine arabe. *Amussat* est, en effet, la forme francisée du nom de Moïse, *Moussa*.

E. D.

—

Nicolas-François du Pré de Saint-Maur de l'Académie Française. Ses descendants. — Nicolas-François du Pré de Saint-Maur, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître ordinaire en sa chambre des comptes, l'un des quarante de l'Académie Française, fils de Nicolas du Pré de Saint-Maur, conseiller du roi, correcteur en la chambre des comptes de Paris, épousa Marie-Marthe Alleon, acheta la châtellenie de Brinon en Sologne le 15 juillet 1743, et fut l'auteur de plusieurs ouvrages importants *dont les manuscrits et les notes considérables recueillies pour leur composition* se trouvent dans les Archives de la Beuvrière ; on peut citer :

1746 Essai sur les monnaies, 1762 Recherches sur la valeur des monnaies et sur le prix des grains avant et après le concile de Francfort. (*Vierzon et ses environs*, page 447)

II. Son fils *Nicolas du Pré de Saint-Maur,* chevalier, seigneur de Brinon, Argent, Clémont, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, fut intendant du Berry, puis de la Guyenne ; il épousa, suivant contrat du 17 janvier 1765, Louise Lenoir, fille de Louis Samuel Lenoir, seigneur de Mézières et laissa quatre enfants :

1° Georges Bourges qui eut pour marraine la ville de Bourges,
2° N..., femme de Bar 1792,
3° N... femme du vicomte de North,
4° Nicolas qui suit :

III. Nicolas aîné, épousa en premières noces Agnès-Marie de Rivière et en secondes noces Marie-Anne de Rochefort.

Il fut détenu au Temple pour son dévouement aux Bourbons et, pendant les Cent jours, il s'engagea dans les volontaires royaux à cheval pour accompagner le roi à Gand.

Son père était mort en 1792, après l'avoir institué légataire universel, réduisant ses filles à leur légitime et son fils puîné à un apanage de 500.000 livres.

La fortune laissée par le défunt était énorme ; les immeubles seuls présentaient une superficie de plus de 2.000 hectares et cependant quelque temps après avoir fait ce brillant héritage, M du Pré de Saint-Maur était ruiné de fond en comble, l'avantage qui lui avait été fait s'étant retourné contre lui ; madame de Bar, l'une de ses sœurs, avait été, il est vrai, remplie presque intégralement de ses droits avant la révolution ; mais il fallait désintéresser madame de North et M. Georges Bourges du Pré de Saint-Maur que la réduction de leur part héréditaire rendaient exigeants ; au moment de la Terreur, la valeur des immeubles tomba, on le sait, d'une façon sans précédents et l'argent se fit rare ; le frère aîné, pour faire face à ses engagements, dut emprunter à un taux énorme (4 1/4 0/0 par mois) et poussé à bout, il finit par abandonner ses droits à ses cohéritiers (30 fructidor an X).

Il laissa six enfants :

N

Joseph ;

Victor en pension à Pontlevoy en 1815 ;

Zéna 1815 ;

N

N

C'est le sort de ces six enfants et de leurs descendants que je serais très heureux de connaitre, m'engageant de mon côté à fournir au besoin de curieux documents sur cette grande famille ruinée en partie par la Révolution.

E. TAUSSERAT.

—

Le Roy, peintre du XVIIIe siècle. — Pourrait-on avoir des renseignements sur Le Roy qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ? Je connais deux miniatures et un pastel signés de lui et datés de 1776. J'ai vu son nom cité dans l'ouvrage les *Adam et Clodion* de H. Thirion ; il fut le camarade de Clodion à l'école française de Rome. C'est tout ce que j'ai jamais trouvé sur lui. Il a dû travailler en Bretagne, ou au moins à Rennes Je désirerais avoir quelques détails biographiques, et, si possible, quelques renseignements sur ses œuvres.

A. DESC.

—

Le Vassor de la Touche de Beauregard. — Un obligeant confrère, documenté sur la noblesse des colonies, voudrait-il me faire savoir quelle fut la descendance de Charles-François Le Vassor de la Touche de Beauregard, écuyer, gardecôtes de la marine, lieutenant d'une compagnie de marine, capitaine de cavalerie à la Martinique, fils de Samuel-François Le Vassor de la Touche et de Marie-Madeleine d'Orange, et marié à N... de Vaucomtois, morte en 1767 ?

Baron A. H.

—

Le salon de Mme Mohl. — Il y eut sous le second Empire, un salon très fréquenté, celui de Mme Mohl, femme de l'orientaliste. M. Thiers était un de ses familiers. Que sait-on de ce salon ? Où pourrait-on trouver des renseignements sur cette réunion si brillante dans la seconde partie du dernier siècle ?

J. DE B.

—

Moreau de Séchelles. — Je demande si l'on connaît l'alliance d'un « Moreau de Séchelles » avec une « du Vache » et si l'on pourrait me donner leurs prénoms ainsi que ceux de leurs pères et mères.

Moreau de Séchelles porte : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, et en pointe d'une tête de More bandée d'argent.*

Du Vache porte : *d'argent, à une vache passante de gueules* ; *au chef d'azur.*

A DE R.

—

Le conventionnel Oudot (1755-1841). — Existe-t-il un portrait de cet homme politique bourguignon ? Dans quel ouvrage pourrions-nous rencontrer des renseignements sur la mission qu'il

remplit dans l'Eure et le Calvados, avec Lindet ? F. L. A. H. M.

[Cf. *Robert Lindet* par Armand Montier. aris Félix Alcan 1899.]

—

Les frères Peeters, peintres de marine. — *Bonaventure* et *Jean Peeters*, peintres d'Anvers, se spécialisèrent au XVIIe siècle dans la reproduction des tempêtes et des agitations de la mer. Les œuvres de *Bonaventure*, le frère aîné, sont assez répandues, celles de son frère *Jean* (1625-1677) sont plus rares. Le musée d'Anvers renferme une toile de Jean, *la Vue de l'Escaut*. On signale encore une de ses œuvres au musée de Munich ; quel en est le sujet et est-ce une composition de grande dimension ?

Jean Peeters avait une bonne exécution dans le dessin, mais sa couleur était souvent trop sombre par suite de l'emploi de tons bruns. Il savait rendre la transparence et le mouvement des vagues. Je crois que le Louvre ne possède rien de ces deux artistes. H. H.

—

Robert Trouard et Trouard de Riolle. — 1° Où se trouvent les lettres patentes du mois de décembre 1779 ou 1780 pour Jean-François Trouard de Riolle, maire de Pont-à-Mousson, lettres qui lui rendaient la jouissance de l'état de noblesse de ses ancêtres ? Elles ne sont ni aux Archives Nationales ni à celles de Meurthe-et-Moselle.

2° Quels renseignements connaît-on sur Robert Trouard, louvetier du roi Philippe de Valois, admis à cet emploi par lettres patentes du 15 mars 1333 ? Où sont ces lettres ? L. G.

—

Armoiries à identifier: au chevron de... et croissant. — Au-dessus d'une porte de ma connaissance, un écu qui ne semble point être à la place qu'il dut occuper primitivement, se présente ainsi, sans indication d'émaux : *de... au chevron de... accompagné d'un croissant aux pointes abaissées de...*

En même temps que je désirerais savoir àquelle famille appartiennent ces armoiries, je serais infiniment reconnaissant aux confrères de l'*Intermédiaire* qui pourraient me donner le renseignement suivant : Existe-t-il quelque part, un dictionnaire ou une nomenclature, des communautés : soit villes, abbayes, bourgades, corporations, ayant des armoiries ? A défaut d'ouvrage de ce genre, aussi complet que je le demande, trouverait-on une liste des anciennes abbayes de France, avec les armoiries de chacune ? M. A. B.

—

Un arrêt sur le vin de Beaune. — Courtépée, je crois, dans sa *Description du duché de Bourgogne*, cite un arrêt de la Faculté de Médecine de Paris du 3 mai 1696, en faveur de l'excellence du vin de Beaune.

Où aurais-je chance de retrouver le texte de cet arrêt que j'ai fait chercher infructueusement dans les *Archives* de la Faculté de Médecine de Paris ?

F. L. A. H. M.

—

Les architectes français au moyen âge à l'étranger. — Dernièrement, dans une séance de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, M. Chabeuf appelait l'attention sur différentes églises élevées à l'étranger par des architectes français des XIIIe et XIVe siècles.

L'église métropolitaine de Sanct Veit au centre du Hradschin, à Prague, en Bohême, fondée dans le Xe siècle, fut achevée en partie vers 1344, par l'architecte français Mathias, d'Arras, qui la construisit dans le style ogival, de création française. Avant l'incendie de 1541, c'était le monument le plus élevé du monde (160 mètres), mais, comme Saint-Pierre de Beauvais, elle n'avait qu'un chœur et un transept. Récemment l'édifice a été achevé.

Dans la province de Hesse-Nassau (Prusse occidentale), à Marbourg, s'élève la célèbre Elisabethenkerche, chef-d'œuvre d'architecture gothique, érigée de 1235 à 1285, pour recevoir la tombe de sainte Elisabeth de Hongrie. On attribue les plans de cette remarquable église à Villard de Honnecourt (*Revue archéologique* du 15 mai 1849), mais aucune preuve certaine n'a été donnée à ce sujet. Toutefois, comme il est l'auteur de la cathédrale de Cambrai, dont les transepts arrondis rappellent ceux de Marbourg et que l'on a la certitude qu'il a séjourné en Allemagne, il est très admissible de croire que l'église de Marbourg est son œuvre.

Dans la Suède centrale, on admire à Upsal la cathédrale bâtie dans le style gothique entre 1289 et 1435. Depuis 1886,

on a commencé la complète restauration de cet édifice, dont le premier architecte était un Français, Etienne de Bonneuil.

Nos collaborateurs connaissent-ils d'autres églises construites à l'étranger, aux XIIIe et XIVe siècles, par des architectes français ?

E. M.

—

La vie est vaine. — Qui est l'auteur de ce double quatrain ?

La vie est saine
Un peu d'amour
Un peu de haine
Et puis... bonjour.

La vie est brève
Un peu d'espoir
Un peu de rêve
Et puis... bonsoir.

A paru comme frontispice d'un chapitre du roman anglais *Trilby* par Du Mourier, mais sans indication d'auteur.

J. Rt.

—

Ce qu'il en résultera ou ce qui en résultera. — J'ai lu, dans le *Figaro* (7 mai 1907, p. 1, 8e éd.) sous la signature d'André Baunier : « Je ne sais pas ce *qu'il* en résultera ». A mon avis, il faudrait : « *ce qui* en résultera ». *Ce*, régime de sait, *qui*, sujet de résultera. Le cas est autre pour : « ce qu'il faudra faire », *que* étant régime de *faire*. Qu'en pensent les grammairiens *ophélètes* ? et que pensent-ils de : ce *qui* en est, ou ce *qu'il* en est ?

Lequel est correct ? J'opine pour ce *qui*, pour la même raison.

D^r C.

—

Whig et Tory. Etymologie de ces mots. — Selon Walter Scott, *whig* est une corruption de *whig a more*, mot dont se servent les paysans du nord de l'Ecosse, pour faire avancer les chevaux, dans un sens qui signifie allez plus vite. On appelle aussi en écossais *whig* une espèce de petit lait ou crème aigre.

D'après le même écrivain, les voleurs en Irlande, ont les mots : *torie me* donnez-moi, (c'est-à-dire donnez moi la bourse) d'où l'on fit *tory*, voleur.

Que faut-il penser de ces étymologies données par l'auteur de Waverley ?

Firmin.

Guerchau — Guerchot. — On appelle ainsi à Saint-Malo les vieux chiffons au rebut (appelé ailleurs : *pillots-peillots*).

Ce mot est-il connu dans d'autres contrées ? — D'où vient-il ?

Charlec.

—

« L'espèce à Fiacre ». — Dans une lettre expédiée de Saint-Calais et datée du 26 octobre 1797, Mme Anjubault, sœur de M. Jacques-Michel Mony, notaire à Paris, rue Saint-Martin, et propriétaire à Rahay (Sarthe) du domaine de Coulonges, écrit à celui-ci pour le dissuader de donner sa terre à un fermier général. Entre autres raisons, elle donne celle-ci : « A « moins qu'il ne soit de l'espèce à Fiacre, « je te défie de le loger sans te mettre « dans la dépense d'une maison entière ».

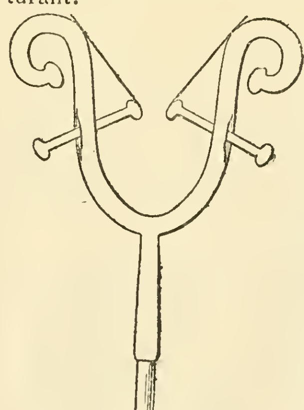
Que signifie, au juste, cette expression ?

Em.-Louis Chambois.

—

Le Fangeisen. — Voilà deux ou trois ans, il a été question ici même, du *Fangeisen*. On se rappelle que ce nom était donné, dans les Universités allemandes du XVIIIe siècle, à un instrument dont les appariteurs étaient armés et à l'aide duquel ils capturaient, dans la rue, les étudiants tapageurs.

Fangeisen, en effet, veut dire : fer capturant.



J'ai émis l'opinion que ce singulier instrument était constitué par une sorte de longue cisaille pluri articulée, comme certaine tapisserie du château de Pau nous en offre un exemple.

Or, cette assimilation est inexacte. L'été dernier, j'ai visité le musée municipal (*stadtisches Museum*) d'Iéna. L'une des salles représente le cachot (*Carcer*) de l'Université ; on y trouve, entre autres objets, un instrument sans étiquette, mais dans lequel on reconnaît aussitôt un *Fangeisen*. C'est une sorte de fourche en fer, largement évasée en lyre et portant à

l'extrémité de chacune de ses branches une lame élastique tournée en arrière et en dedans, maintenue dans cette direction par une tige qui traverse la branche correspondante. Cette fourche en fer est portée par un manche en bois. L'instrument a une longueur totale de 1 m. 70 à 1 mètre 80.

La figure ci-contre montre la constitution du *Fangeisen*. On comprend facilement de quelle manière il fonctionne. L'individu dont on a saisi le cou, le bras ou la jambe avec cet instrument se trouve évidemment capturé.

On sait que la rage n'existe plus guère en Allemagne. Elle a été abolie, grâce à la capture systématique de tous les chiens errants. A Berlin, et sans doute aussi dans d'autres localités, on les saisissait dans les rues au moyen d'un instrument porté par des agents de police détachés à ce service. La description de cet instrument ne m'est pas connue. Etait-ce un *Fangeisen* ? O décadence !

ISKATEL.

—

L'argot des jeux. — Je lis dans les *Lettres d'Esterhazy* publiées par M. E. Daudet :

Saint-Pétersbourg, 12 décembre 1792.

. . . .

Je joue tous les jours au *pamphile*... Ce jeu est devenu à la mode ; je le trouve un peu cher pour moi, mais j'ai commencé à gagner, je quitterai, si j'y perds, il ressemble au *loup* : il est plus piquant parce qu'on n'est jamais sauvé de la *remise*, même avec un *floche*. Le *casino* se joue aussi ici, mais on l'appelle le *tintoret*...

Le *pamphile* devait être ce qu'on appelle le *gilles* en Basse-Normandie. Le *pamphile* est le valet de trèfle, atout supérieur. Mais qu'est-ce que le *loup*, le *casino*, le *tintoret* ? Autant de termes appartenant comme la *remise* et le *floche*, à l'argot des jeux — une science dont il faut connaître au moins les principes par le temps qui court !

PAUL EDMOND.

—

Diabolo. — C'est en ce moment la vogue dans les squares parisiens de jouer au diabolo. Je viens, en flânant sur les quais, de trouver une petite vignette représentant une notable société en admiration devant un joueur de diabolo. Elle est intitulée : *l'Ascension du Diable*, et porte en haut la mention : *Page 41*. Au bas est une date manuscrite : 1813. Jouait on au diabolo auparavant ?

SAX...

[Voir *Les Sports et jeux d'adresse* de M. Henry d'Allemagne (Hachette, éditeur). La vogue du *Diabolo* date de 1812].

—

Le masque moulé de Gambetta. — On lit dans le *Journal des Débats*, du 7 juin :

On vient de vendre à Lyon une collection d'œuvres d'art ayant appartenu à M. Granotier... On n'a donné que 230 fr. d'un masque de Gambetta, moulage en plâtre, qui, d'après le catalogue, serait « une pièce unique, d'après nature, faite après décès du grand orateur »

Est-ce réellement une pièce unique ? authentique ? quel en est l'auteur ? l'acquéreur ? GROS MALO.

—

La vigne et le pisse-vin. — Il existe un plant, le *pisse-vin*, comme on dit vulgairement. Par là, il faut entendre qu'il donne trop d'un vin médiocre. Jadis, en différentes circonstances, il fut procédé d'autorité à son arrachement Existe-t il un travail d'ensemble sur ce chapitre de l'histoire de la vigne ? Connaît-on des ordonnances relatives à ces mesures sévères ? Dr L.

—

Selle à aller au sermon. — Dans son important travail : *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au* XVI[e] *siecle*. M. Ernest Coyecque cite, d'après l'inventaire de Jaquette Taillemacque, femme de Jean Collard, marchand, bourgeois de Paris, morte rue Saint-Jacques :

« Une *selle à aller au sermon*, de boys de noyer, couverte de cuir rouge ».

Cette selle est un siège. Quel était donc cet usage d'aller au sermon en emportant son siège ? Y.

—

La Folle au manchon. — Les étudiants de la fin du second Empire ont tous connu la *folle au manchon*, habituée du Luxembourg. Qu'était-ce que cette excentrique ? V.

Réponses

Le tableau de David sur la mort de Lepeletier de Saint-Fargeau (LV, 666, 734, 792, 847). — Voici les termes du décret du 29 mars 1793 que la Convention nationale a rendu relativement au don fait par David d'un tableau représentant Michel Lepeletier sur son lit de mort :

La Convention nationale, agréant l'hommage fait par le citoyen David, l'un de ses membres, d'un grand tableau dans le genre de l'histoire, représentant Michel Lepeletier sur son lit de mort, en ordonne la mention honorable, et décrète que ce tableau, dont le citoyen David est l'auteur, sera gravé sous son inspection aux frais de la République, et qu'un exemplaire sera envoyé à chaque administration de département, et présenté à tous les députés des pays libres qui viendront solliciter leur incorporation à la France. (*Œuvres de Michel Lepeletier*. Pièces justificatives, p. 442).

Dans la « Vie de Lepeletier » placée en tête de ce volume, Félix Lepeletier dit, p. 73 : « L'Appelles de nos jours, le célèbre David, dans un tableau sublime, a retracé à la postérité ses traits (de Michel Lepeletier). Il fut placé dans la salle des séances de l'Assemblée. Elle décréta qu'il serait gravé aux frais de la République et copié par la Manufacture nationale des Gobelins. »

La mention de la copie par la Manufacture des Gobelins ne figure pas dans le décret du 29 mars 1793 qu'on vient de lire. Elle a fait peut-être l'objet d'une décision subséquente de l'Assemblée ou du pouvoir exécutif. Mais le décret porte bien que le tableau de David serait gravé, envoyé à chaque administration de département et présenté à tous les députés des pays libres qui viendraient solliciter leur incorporation à la France.

Il est surprenant que, dans ces conditions, la Bibliothèque nationale soit seule à posséder la gravure de Tardieu, et j'ajoute de suite, la gravure mutilée de Tardieu ! Cette gravure a été évidemment tirée à un certain nombre d'exemplaires. Il est hors de doute pour moi qu'elle a été réclamée par de nombreuses administrations départementales et envoyée dans beaucoup de départements. La fille de Michel Lepeletier, Mme de Mortefontaine, a bien pu acheter, en même temps que le tableau de David, la plaque de Tardieu, mais il lui aurait été malaisé, je pense, de rechercher et de faire disparaître tous les exemplaires de la gravure adressée aux départements. Il est d'ailleurs probable, qu'après le 18 brumaire, à l'époque où au Consulat allait succéder l'Empire, beaucoup de préfets, agissant en vertu d'ordres supérieurs, ou allant au-devant des secrets désirs de Bonaparte, auront relégué dans les oubliettes de leurs hôtels, ou même détruit, une gravure qui rappelait l'un des plus considérables événements de la Révolution. Il est superflu d'ajouter que les préfets de la Restauration se seraient chargés d'anéantir ceux des exemplaires encore existants qui leur seraient tombés sous les yeux. Nous savons d'autre part par l'exemple de Jean Bon-Saint-André, préfet de Mayence, que, sous l'uniforme de fonctionnaire impérial battait encore quelquefois à cette époque un cœur républicain, et rien ne dit que, parmi ces administrateurs, il ne s'est pas rencontré des collectionneurs pris de scrupule au moment d'anéantir une gravure qui reproduisait une des plus belles pages de la peinture moderne. J'admets au surplus que, dans les circonstances où l'on se trouvait, de 1793 à 1800, la Manufacture des Gobelins ait négligé de copier le tableau de David.

Quant à la gravure de la Bibliothèque nationale, je l'ai vue, grâce à l'obligeance de M. Raffet, le fils du grand artiste, conservateur aux Estampes. Elle est renfermée dans un album ; comme je l'ai dit, elle est mutilée. La figure et le corps de Lepeletier sont, il est vrai, intacts ; la blessure est apparente, mais tout le haut de l'estampe manque. Le bout seul de l'épée existe ; on ne voit ni le fil auquel elle est attachée, ni le papier qu'elle transperce et sur lequel sont écrits ces mots : *Je vote la mort du tyran*. La main qui l'a lacérée a, sans doute, voulu faire disparaître cette inscription qui rappelle le vote fameux pour lequel Michel Lepeletier fut frappé à mort.

Dans la salle des Estampes qui précède celle où se trouve la gravure de Tardieu, on voit, suspendu au mur, un magnifique portrait aux deux crayons de Louis David représentant Michel Lepeletier, non plus mort, mais vivant. LUCIEN DELABROUSSE.

*
* *

Je possède une lettre écrite le 15 mars 1830, par une grande dame très en vue sous la Restauration. Elle renferme d'assez curieux détails inédits sur le sort du portrait de Lepeletier de Saint-Fargeau, par David.

Je ne les transcris pas ici, devant les donner dans un livre en préparation, mais suis très disposée à les communiquer confidentiellement à M. H. C. M.

Comtesse H. DE R. F.

—

Les brigands de 1789 (LV,442, 566, 622,792). — Il est bien certain que longtemps avant le soulèvement des Vendéens, il fut question dans les provinces, jusque dans les plus petits villages, *des brigands*, qui à un jour donné (vers le milieu d'août 1789), devaient attenter à la vie et aux biens des habitants des localités voisines. J'ai entendu souvent parler dans mon enfance des contemporains (alors âgés) de cette époque néfaste. Le jour où l'on supposait que les brigands allaient envahir le village pour piller, brûler et massacrer les habitants était profondément demeuré présent dans la mémoire des gens, des campagnards surtout. Ils me disaient *que c'était le jour de la peur*. Impossible de leur faire préciser autrement leurs souvenirs ; car à cette époque les journaux, assez rares d'ailleurs, ne pénétraient pas dans les campagnes. Ce n'est qu'après deux ou trois jours que les habitants du village où je suis né, convaincus qu'ils avaient été mystifiés, rentrèrent chez eux ; ils avaient fui dans les bois, dans les champs éloignés. J'ai supposé que les récits très exagérés et amplifiés des événements qui s'étaient produits à Paris les 13 et 14 juillet 1789, avaient provoqué cette panique. A. PARADAN.

—

Quelles sont les femmes connues qui ont été fustigées sous la Révolution (XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV ; LII). — Le dimanche, 25 septembre (1791), des individus de la basse classe, s'étant installés dans un cabaret voisin du collège des Irlandais, rue des Lombards (à Paris) attendaient la fin de l'office pour châtier les personnes qui y avaient assisté. En effet, quand ils les virent sortir, ils les attaquèrent, les poursuivirent de huées et les maltraitèrent indignement. Une femme saisie par eux subit la flagellation qu'on avait précédemment infligée dans les couvents et jusque dans les rues de Paris. Cette scène scandaleuse digne d'un peuple abruti et barbare, fut applaudie ; on entendait des voix qui criaient : *C'est ainsi qu'il faut châtier ces dévotes, ces aristocrates.*

. . . .

L'autorité n'ayant tiré aucun châtiment de ces sortes de méfaits, le peuple recommença le dimanche 2 octobre. Ce fut le tour du séminaire des Irlandais où se passèrent des scènes analogues. Une femme fut arrachée du confessional et maltraitée.

Le dimanche suivant, ce fut le tour d'une autre maison, celle des Anglais dans le quartier du Jardin des Plantes. *Le Moniteur*, sans donner aucun détail, parle de *femmes insultées et traitées avec une indécence cruelle* : cela s'entend.

[HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Cours professé à la Sorbonne par l'abbé Jayer, 1851. Première leçon].

F.

—

Le 26e chasseurs en 1808 (LV,841). — Campagnes du 26e régiment : an XIV et 1806 au 4e corps de la Grande Armée ; 1807, au corps d'observation de la Gironde ; 1808, armées de Portugal et d'Espagne ; 1809 et 10, armée d'Espagne ; 1811, armées d'Espagne et de Portugal ; 1812, de même et réserve de Bayonne ; 1813, par fractions à l'armée de Portugal, au 3e corps de cavalerie de la Grande Armée et au corps d'observation de la Bavière. En 1814, au 1er corps de cavalerie. A la première restauration, les 2e, et 4e escadrons passent au 2e chasseurs, le 1er escadron au 4e, les 3e et 5e escadrons au 12e chasseurs.

On ne pourrait reconstituer l'histoire du 26e chasseurs qu'en lisant des récits détaillés des campagnes auxquelles il a pris part et en consultant un grand nombre d'ouvrages. COTTREAU.

—

Sépulture du grand-duc de Berg à Saint-Denis (LV, 779). — Il n'est pas exact que le corps du prince Napoléon-Charles de Hollande, décédé à la Haye, le 5 mai 1807, ait été primitivement enterré dans les caveaux de Saint-Denis. Il en avait été question et le 9 juillet 1807, le

corps, amené à Paris fut solennellement déposé à Notre-Dame. Le Prince-Archi-Chancelier (Talleyrand), accompagné du Ministre des Cultes (Portalis), fit remise au cardinal de Belloy du cercueil et de deux boîtes en plomb, contenant le cœur et les entrailles du prince et lui dit : « Je vous remets le corps du Prince... pour être gardé dans votre église jusqu'à sa translation dans celle de Saint-Denis ». Le corps fut transporté dans la chapelle Saint-Géraud, et le cardinal répondit que lui et son chapitre veilleraient au précieux dépôt dont Sa Majesté voulait bien les honorer.

Le dépôt resta à Notre-Dame sept ans. On lit en effet dans l'*Ami de la Religion* du 28 juin 1814 :

« Le corps du jeune Louis (*sic*) Napoléon, déposé depuis plusieurs années dans une des chapelles de Notre-Dame, en attendant les honneurs de la sépulture, a été transféré ces jours derniers au château de Saint-Leu, dans la vallée de Montmorency ». P.

* * *

Louis Bonaparte, roi de Hollande, troisième frère de Napoléon Ier, est mort à Livourne en 1846, à 67 ans.

Ses deux fils aînés étaient décédés antérieurement, savoir :

1° Napoléon-Charles-Bonaparte, né à Paris le 10 octobre 1802, mort à la Haye, le 5 mai 1807, du croup, maladie alors peu étudiée ;

2° Et Napoléon-Louis, né à Paris, le 11 octobre 1804, mort à Forli, le 17 mars 1831, des suites d'une épidémie de rougeole.

Leurs restes, ainsi que ceux de Charles Bonaparte (1746-1785), leur aïeul paternel, et du roi Louis, leur père, reposent dans un caveau pratiqué sous l'église de Saint-Leu-Taverny, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

La translation de Louis Bonaparte et de son second fils dans ladite église eut lieu le 29 septembre 1847, et donna lieu à une imposante cérémonie. Charles Bonaparte et l'aîné des fils de Louis y reposaient depuis 1814.

Nous ne voyons pas bien ce que les caveaux de Saint-Denis viennent faire dans cette question. C. H. G.

Mémoires de Louis-Philippe (LV, 778). — Il me semble avoir lu, il y a quelques années, dans une Revue — la *Revue* ou la *Gazette anecdotique*, je crois — des extraits de ces *Mémoires* En tout cas, ils existent certainement, mais où ? ALPHA.

—

« La Révolution du mépris » (LV, 780). — C'est dans son discours au banquet offert à l'auteur des *Girondins* à Mâcon le 18 juillet 1847, que Lamartine prononça le mot de révolution du mépris :

Si, disait-il, la royauté trompe les espérances que la prudence du pays a placées en 1830, moins dans sa nature que dans son no..n... si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics, elle tomberait cette royauté, soyez-en sûrs ! elle tomberait non dans son sang comme celle de 89, mais elle tomberait dans son piège. Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez, la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris.

(*La politique de Lamartine*, publiée par L. de Ronchaud, t. II, p. 264). A. DÉ.

M. A. Libert indique la même origine.

—

Roland et ses compagnons d'armes (LV, 727, 843). — Aude est-elle un personnage fictif, inventé par le poète pour embellir son épopée, ou une personne qui a réellement existé, fiancée à Roland ?

Car dans la chanson ce personnage n'apparaît qu'au chant V, très vague et éclipsé par les autres qui l'éclipsent.

Elle meurt au cinquième chant tout simplement en apprenant la mort du preux Roland, et cette action de rejoindre son fiancé lui paraît tellement naturelle qu'à Charles qui lui dit : « Ma sœur, mon amie bien chère, tu t'informes d'un homme mort. Je te veux, par un échange qui est un grand avantage, donner Louis, je ne saurais mieux dire : il est mon fils et l'héritier de mes Etats », elle répond : « Le discours me paraît étrange, à Dieu ne plaise, ni à ses saints, ni à ses anges, que je reste ici-bas après Roland ! »

Et ce disant elle meurt.

Qui est donc cette Aude à la naïve et douce fidélité ? H. N.

L'inscription de Narbonne (LV, 780) — La plaque en bronze où est gravée cette inscription latine, fut découverte en 1888, dans la vigne d'un propriétaire de la localité. M. Delprat. La Commission Archéologique de la vieille cité n'ayant pu s'entendre avec son possesseur, ce dernier accepta les propositions de la direction, du musée du Louvre, qui en fit l'acquisition pour notre grand musée national où elle est exposée depuis cette époque-là.

Plusieurs de nos compatriotes de passage à Paris m'ont déclaré l'avoir vue tout récemment. ARTHUR LESŒUR.

***

La plaque de bronze de Narbonne, qui contenait un fragment de la loi sur l'assemblée provinciale de la Gaule Narbonnaise, et qui a figuré à l'Exposition de 1889, appartenait à M. Adolphe Démy, consul, et a été donnée par lui au musée du Louvre où on peut la voir dans une des salles des antiquités romaines. A.

—

Une femme à barbe crucifiée (LV, 783). — Mes souvenirs ne sont pas très précis, mais il me semble qu'il existe dans une église de Beauvais une sculpture représentant une sainte dont on m'a dit le nom et que j'ai oublié. Cette sainte crucifiée a de la barbe. Quant à la chaussure, mon attention n'a pas été appelée sur ce point. Je crois encore qu'il existe une carte postale de ce tableau. E. GRAVE.

***

Je possède un livre latin : « *Triumphus Iesu Christi Crucifixi*, per R. P. Bartholomœum, Riccium Societatis Iesu, » publié à Anvers en 1608, et illustré de belles gravures représentant les principaux martyrs morts sur la croix. Une de ces gravures montre une femme à barbe crucifiée, telle que la décrit notre confrère N. Cette femme, dit le texte, est sainte Wilgeforte, fille d'un roi de Portugal (ce qui explique la couronne dont elle est coiffée). Elle mourut pour la défense de sa foi et de son honneur : « pro Christianæ religionis et pudicitiœ defensione decertans, cum a Christo sponso suo deformari rogasset, ne ab amasio ad nuptias expeteretur, subito illi satis promissa excrevit barba. » Ainsi cette vierge, avant son martyre, aurait obtenu du ciel un miracle qui, en la gratifiant subitement d'une barbe, l'aurait soustraite aux poursuites d'un amoureux (Cf. *Martirolog. rom.*) J. W.

***

Il s'agit de sainte Wilgeforte, honorée à la cathédrale de Beauvais sous ce nom, et sous celui de sainte Affligée à l'église de Loretto, à Prague. Elle vivait en l'an 200 ap. J.-C. et était fille du roi de Lusitanie (Portugal) Son père voulut la marier au roi de Sicile, elle supplia Dieu de lui donner un visage repoussant, afin d'échapper au sort qui l'attendait. La nuit suivante, la barbe poussa à la figure de celle qu'on appelait déjà la vierge forte (Wilgeforte). Son père furieux de ce prodige, la fit crucifier Quant à son pied chaussé et l'autre nu, on raconte que la sainte, chaussée de souliers d'or par la piété des fidèles qu'elle avait secourus et consolés, lança un jour un de ses souliers à un pauvre ménétrier qui était venu jouer un air religieux devant sa statue. Le miséreux voulut vendre ce soulier pour se procurer du pain, mais accusé de vol sacrilège, il fut condamné à mort. Il obtint, avant le supplice, d'être conduit devant la statue de la sainte qui aussitôt lui lança son second soulier devant la foule assemblée. L'innocence du ménétrier fut ainsi reconnue. Voir dans *la Chronique médicale*, qui *touche à tout* d'une façon toujours scientifique et si intéressante, la légende de sainte Wilgeforte et son portrait, n° du 1er janvier 1905. C. DE LA BENOTTE.

***

La curieuse légende de sainte Liberata est bien connue en hagiographie. Sa fête se célèbre le 20 juillet en Allemagne ; on représente cette sainte mise en croix, mais non clouée, barbue comme le Christ, la tête couronnée royalement, les seins découverts, un pied chaussé et l'autre nu ; sous la croix, un jeune pâtre jouant du violon pour adoucir le martyre de la Vierge.

Voir page 359, *Acta Sanctorum*, Boll. juin VI :

Et Beatæ Wilgefortis virginis et martyris quam nonnulli latine Liberatam, teutonice autem Ontcommeram agnominant, in Portugalia natalis sanctæ Wilgefortis quæ amore castitatis et christianæ fidei in cruce moriens feliciter transivit in Dominum.

Voir aussi : Euchiridion præclaræ Ecclesiœ Sarisburensis 1533, Litanies curieuses :

Ave Sancta famula Wilgefortis, Christi
Quæ ex tota anima Christum dilexisti.
Dum Regis Siciliæ nuptias sprevisti
Crucifixo Domino fidem prœbuisti,
Jussu patris carceris tormenta subisti.
Crevit *barba* facie, quod obtinuisti
A Christo pro munere, quod sibi voluisti.
Te volentes nubere sibi confudisti.
Videns pater impius te sic deformatam
Elevavit acrius in cruce paratam.
Ubi cum virtutibus reddidisti gratam
Animam quantocius, Christo commendatam
Quia devotis laudibus tuam memoriam, Virgo [recolimus
O Beata Wilgefortis, ora pro nobis quœsu-[mus.

On peut voir dans une des plus vieilles églises de Beauvais une statue de sainte Livrade en croix, de grandeur naturelle ; en s'approchant de cette sculpture, on remarque assez vite que ce n'est pas un Christ. Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Le canton de Valréas (LV, 674). — La commune de Valéras, appartenant au département de la Drôme, appartient à celui de Vaucluse. On a déjà demandé l'explication historique de cette enclave ? Est-elle la seule en France ?

ACH. P.

—

La communication des registres de l'état-civil (XLIV; XLV; LV, 465, 571, 685, 799). — Nos législateurs auraient-ils exprimé *le motif* de leur réglementation récente interdisant aux officiers d'état-civil de délivrer de copie conforme d'acte de naissance à tout autre que l'intéressé, ses ascendants et descendants et le procureur de la République ? Et ce motif est-il vraiment de *dissimuler les filiations illégitimes?* Les autres tiers n'auraient plus droit qu'à la délivrance d'un simple extrait indiquant, sans autre renseignement, les année, jour, heure et lieu de naissance, sexe et prénoms de l'enfant, les noms, profession et domicile de ses père et mère ! Or, ce *simple extrait*, quand il omettra le nom du père, ne révèlera-t-il pas cette naissance illégitime ? Le mieux est que la disposition ne soit jamais appliquée. Comment les chercheurs de succession ou plutôt de successibles s'y prendraient-ils, eux qui ont besoin de consulter librement et sans exception *tous les* actes de l'état-civil ?

La répression désirable est celle qui empêcherait de graves abus, tels que ceux qui permettent à certaines gens d'obtenir des copies d'actes publics qui sont refusés à d'autres. J'en pourrais citer quelques-uns datant notamment de 1906.

E. K.

—

La marquise de Bannes (LV, 780). — Le portrait lithographié, non signé, de Mme la marquise de Bânes (*sic*) née de Gastines, a paru dans les *Belles femmes de Paris*, accompagné d'une curieuse notice anonyme (Paris, rue Christine, 1839, in-8, 1re série, p. 309 à 312). J. BRIVOIS.

—

Une comédie de Billaud-Varennes (LV, 723, 858). — Toute porte à croire que cette comédie n'a pas été imprimée.

M. Jourdan, dans ses *Ephémérides de la Rochelle* (I, 123) rapporte une note écrite sur Billaud-Varennes par l'avocat Morin, son contemporain :

Tant qu'il demeura à la Rochelle, il ne montra aucun talent, ni aptitude. En *1780*, il fit une mauvaise comédie intitulée : *La femme comme il n'y en a point*, qu'il voulut faire jouer. Cet ouvrage était pitoyable et fut sifflé à outrance. Billaud garda sagement l'anonyme ; mais le public était dans le secret. Le lendemain de la représentation, qui n'alla pas à la fin, il partit pour Paris. Il y resta longtemps inconnu, même parmi les avocats.

D'autre part, Rainguet dit de lui dans la *Biographie Saintongeaise* :

Il fut élevé à la Rochelle et entra dans la congrégation de l'Oratoire où se trouvait alors le père Arcère, historien remarquable. Emporté par son goût pour le théâtre, Billaud écrivit une comédie qui parut aux dames de la Rochelle une insulte grave à leur honneur. Renvoyé de la Congrégation, il vint à Paris en *1785*.

E. D.

—

Madame Gordon (XL; LI). — Sait-on dans quelles circonstances et où est morte Mme Gordon, l'amie du prince Louis Napoléon Bonaparte ? Pourrait-on me renseigner sur ses rapports avec le Président de la République française à partir du 20 décembre 1848 ?

—

Mr Guyonnet de Merville, patron de Balzac (LV, 669, 804, 862). — J'ai sous les yeux un petit volume (format de la collection Roret) paru en 1824, chez

Mme Vve Dabo, rue du Pot de Fer, 14, intitulé *Fin du Répertoire du Théâtre Français*. F. comédies en vers. 7. Ce volume contient quatre comédies, dont la seconde a pour titre : « *La famille Glinet* « ou les premiers temps de la Ligue, co- « médie en cinq actes, par M. Merville, « représentée pour la première fois, sur « le théâtre Favart, par les comédiens de « l'Odéon, le 18 juillet 1818 ». La pièce est précédée d'une « Notice sur M. Mer- « ville, extraite de la biographie nouvelle « des contemporains ». En voici les premières lignes, d'après lesquelles il semble que ce personnage soit le même que le médecin littérateur dont parle le dernier alinéa de la communication de notre collaborateur E. R.-F.

« Merville (Pierre-François Camus, dit), «homme de lettres, naquit à Pontoise le « 20 avril 1783. Il fit ses humanités au « collège de cette ville, et vint à Paris au « commencement de 1790 pour étudier « la médecine. »

Les deux dates qui précèdent sont évidemment contradictoires, ainsi que la suivante.

Il se distingua par des progrès si rapides, « qu'en 1802 il obtint au concours « une place de chirurgien dans une des « salles de médecine de l'Hôtel-Dieu... « Peu à peu le goût des lettres et de la « poésie devint très vif en lui ; celui du « théâtre ne tarda pas à s'y joindre et « Hippocrate fut souvent négligé pour « Molière ».

Vient ensuite le récit de la carrière accidentée de Camus dit Merville, qui, après avoir quitté l'Hôtel-Dieu, fut acteur au théâtre Louvois, puis en Provence, puis au théâtre français de Cassel, créé par le roi Jérôme, et auteur de diverses pièces, savoir : *La lettre équivoque*, comédie ; *La mort de Servius Tullius*, tragédie ; *Amélie*, drame traduit de Kotzebue ; *le Railleur* : *Henri IV à Meulan*, comédie ; *Les Rivaux*, opéra comique ; *Le Protecteur*, comédie ; enfin : *les deux Anglais* ; *La famille Glinet* ; *l'Homme poli* ; *les Quatre âges* ; et, en septembre 1823, *le Frère et la sœur*, drame en quatre actes en prose, joué à l'Odéon. V. A. T.

—

Mandrin (LIII ; LIV). — Sept cotes aux Archives départementales à Chambéry ;

C. 1. — 1749-59 : Signalement de Louis, de Claude Mandrin et autres, accusés d'avoir rançonné à main armée, et d'avoir fait la contrebande ;

C. 2. — 1750-59 : Rapport de M. de La Morlière commandant un détachement de troupes françaises au Pont-de-Beauvoisin, qui avertit que Mandrin doit se rendre avec plusieurs de ses hommes au château de Domessin ;

C. 2. — 1750-59 : Lettre du chevalier de Cerisier commandant, annonçant l'arrestation au Pont-de-Beauvoisin, de Pascal, un des lieutenants de Mandrin.

C. — 661, 1750-56 : Lettre du comte de Saint-Laurent, premier secrétaire et ministre des Affaires internes (4 juin 1755) relatives aux indemnités dues par le gouvernement français pour les dommages causés à Saint-Genix, à Avressieux et Rochefort par les soldats qui procédèrent à l'arrestation de Mandrin : *« S. M le roi de Sardaigne veut que jusqu'à ce que cette réparation lui soit donnée, on n'innove rien à l'égard du nommé Bélizard* (de la bande de Louis Mandrin) *et d'autres contrebandiers réclamés par la France, et qu'on ne les arrête pas, à moins qu'ils n'y donnent lieu, en commettant en Savoie des excès ou désordres qui les y rendent punissables.* »

C.—622, 1756-65 : Rapport par le receveur des gabelles du Pont-de-Beauvoisin (11 janvier 1757) sur une attaque à main armée, de Claude Mandrin opérant à la tête d'une bande de contrebandiers, au Pont-de-Beauvoisin ;

C. — 880, 1757 : Lettre de l'intendant de Tarentaise pour avertir le gouverneur général du passage à Moûtiers d'une bande de dix-huit contrebandiers parmi lesquels on avait reconnu le frère de Mandrin et qui avaient passé en Maurienne par le col de la Madeleine (mai 1797) ;

C. 1747. Du 12 octobre 1758, procès-verbal contre le nommé Joseph Dutruel, réputé contrebandier de la bande de Mandrin, et déserteur du régiment de Savoie Cavalerie, arrêté avec du tabac à raper, et conduit aux prisons de Thonon.

Ensemble les instructions pour la surveillance de la frontière, la recherche des criminels et la répression de la contrebande : comte de Sinsan, gouverneur général à Chambéry ; chevalier de Quint, commandant aux Echelles ; M. de Cerisier, etc. (C. 1, C. 2).

Histoire de Louis Mandrin depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec un détail de ses cruautés, de ses brigandages, de son supplice, (attribué à l'abbé Régley) à Cham-

béry, chez Gorrin, libraire, 1755, in-12, 159 p. — Paris, Delormel, avec portrait, éditions successives 1756.

Abrégé de la vie de Louis Mandrin, chef des contrebandiers de France (par Joseph Terrier de Cléron, président de la Chambre des comptes de Dôle, né à Besançon) 1755, s. l. in-12°, 128 p.

Oraison funèbre de Messire Louis Mandrin colonel général, des faussauniers et contrebandiers de France (par Joseph Terrier de Cléron) s. l. n. d. 1755 in-4°, 6 p.

La Mandrinade ou l'Histoire curieuse, véritable et remarquable de la vie de Louis Mandrin. A Saint-Geoir. 1755, in-12° 48 p.

La Mandrinade, poème en quatre chants et en vers burlesques (de 8 pieds) *in* « Abrégé de la vie de Louis Mandrin » dont le Président Terrier de Cléron est l'auteur. POËNSIN-DUCREST.

—

Molière et Le « Malade imaginaire » (LV, 837). — L'ordre du Roi, en date du 7 janvier 1674, portant défense « à tous Comédiens autres que ceux de la Troupe establie à Paris, rue Mazarin au Fauxbourg Saint-Germain », de jouer *Le Malade imaginaire*, a été publié, en 1844, par M. Taschereau dans la préface de la troisième édition de son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière* (Paris, Hetzel, in-12, p. 11) ; et, en 1873, d'après une autre source, par M. Despois, dans le t. I de son édition de Molière (Paris, Hachette, in-8°, p. 542). Depuis, en 1883, M. Georges Monval a donné dans *Le Moliériste*, (t. V, p 177), avec un excellent commentaire, le fac-simile du placard imprimé reproduisant cette ordonnance pour sa signification aux comédiens de campagne.

J. Cᵀ.

—

Marie-Anne-Françoise Mouchard (LV, 275, 364, 416, 533, 693, 805) — J'ai suivi avec un vif intérêt la série de réponses à la question concernant cette dame. Un point au moins reste à éclaircir : La famille à laquelle elle appartenait a les mêmes armes que la famille Mouchard fixée à Neufchâtel-en-Bray (Normandie) dès avant le milieu du xviᵉ siècle, — et ayant des représentants en vue à Rouen au xviiiᵉ siècle. Pourrait-on m'indiquer, en précisant, les liens qui paraissent avoir existé entre les Mouchard de Saintonge et les Mouchard de Haute-Normandie ? C. L.

—

Roussel et de Montandre (LV, 838). — Voir dans les *Archives des collectionneurs d'Ex-libris*, décembre 1905, la notice sur De Brosse-Montendre.

Deux Montandre ont collaboré avec Roussel aux premières années de l'*Etat militaire de France*. La première année, 1758, a été rédigée par de Montandre Longchamps, ci devant lieutenant au régiment de Poitou, et par le chevalier de Montandre, ci-devant capitaine de grenadiers au même régiment, chevalier de Saint-Louis. Roussel n'y prend part qu'en 1763. COTTREAU.

—

Montendre (Comte Achille de) (LV, 838). — On voit dans le petit cimetière contigu à l'église Saint-Pierre de Montmartre, l'inscription suivante : *Marie Joséphine Flore de Longchamp Montendre, comtesse de Bougainville, née à Brest ; morte à Paris le 7 août 1806, à l'âge de 47 ans.*

J. C. WIGG.

* * *

Je ne crois pas que Montendre, canton de la Charente-Inférieure, ait été érigé en comté. Il s'agit probablement d'un de ces nombreux titres de courtoisie qui ont été pris par les familles au xviiiᵉ siècle.

La généalogie de Montendre a été publiée par le marquis de Magny dans son *Livre d'or de la Noblesse*, t. III, p. 326-328. Cette famille, qui a été possessionnée en Saintonge, Bretagne et Champagne, et qui paraît éteinte, portait : *d'or, à l'aigle de sable au vol éployé.*

Jean-Baptiste-Guillaume, dit *Achille*, comte de Montendre, vivant de 1825 à 1845, fut d'abord officier de cavalerie, ensuite chef du dépôt d'étalons de Montier-en-Der, directeur et propriétaire du *Journal des Haras*; il était fils de Guillaume de Montendre, seigneur de Thol-les-Millières ; il a publié, de 1833 à 1845, un certain nombre d'ouvrages sur l'élève du cheval, dont on trouvera la nomenclature dans *La France Littéraire* de Quérard, t. VI, 230, et XI, 331, et dans *La Littérature française contemporaine* de Bourquelot, t. V, p. 445.

A cette famille appartenaient aussi de Montendre-Longchamps, ancien lieute-

nant au régiment de Poitou, et le chevalier de Montendre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au même régiment, tous deux auteurs de l'*Etat militaire de la France* pour les années 1758 à 1774, Paris 1758-1774, 17 vol. in-12. Ouvrage des plus précieux et des plus utiles pour l'histoire militaire.

On peut aussi consulter, sur la famille de Montendre, mon *Histoire généalogique de la maison de Lantivy*, Paris, in-4°, 1899, p. 103, 108 et 130. TH. COURTAUX.

—

Sainte-Beuve : ses inconnues. Que sont-elles devenues ? (LV, 841). — C'est l'honneur de Sainte-Beuve d'avoir inspiré à ses anciens secrétaires la fidélité dans l'amitié jusques après sa mort. Je n'ai pas à le défendre des indiscrétions de mon prédécesseur Pons, au livre duquel sont empruntés les noms cités dans la question qui s'adresse particulièrement à moi. Je pourrais ne pas y répondre du tout, mais j'aurais l'air d'avoir quelque chose à dissimuler. Or, nul homme ne fut jamais moins hypocrite que Sainte-Beuve, nul homme ne cacha moins sa vie privée que lui. Nul homme non plus n'honora plus les Lettres que lui, et j'ose dire qu'il fut le plus grand homme du XIXe siècle. Nul ne les aima plus que lui, et nul ne les sacrifia moins à toute autre passion. Il leur subordonnait tout.

Nous étions tous les jours au travail — même le dimanche — dès neuf heures du matin, et cela durait jusqu'au dîner, partagé toujours par quelque ami de gai savoir. Cela faisait huit heures de travail par jour, sans repos hebdomadaire. On s'y mettait gaiement, et l'on était heureux de s'y retrouver tous les matins.

Tous ceux qui se sont assis à cette table de travail, sous l'œil et la dictée du maître, ont porté le même témoignage que moi, Auguste Lacaussade, Octave Lacroix, Jules Levallois, même Pons, l'auteur de *Sainte-Beuve et ses inconnues*, à qui je succédai immédiatement. Il nous a consacré à tous un article, intitulé : *Mes secrétaires*, dans le tome IV des *Nouveaux Lundis*.

Il lui fallait huit jours pour faire un article ; toute la semaine était consacrée à me le dicter et à le mener à point, sans compter la correction des épreuves, qui prenait deux matinées.

J'ai eu ainsi la préséance de tout ce qu'il a écrit, dès sa rentrée au *Constitutionnel*, en 1861, jusqu'à sa mort, en 1869.

J'ai été son dernier secrétaire ; je suis resté huit ans avec lui ; je suis le seul survivant de ses trois exécuteurs testamentaires (Auguste Lacaussade ; son notaire, Me Marc Fabre, et moi), et il m'a légué un titre de noblesse, qui a fait mon honneur, en me nommant son légataire universel. J'y tiens plus qu'à tout autre, qui m'a été accordé ou refusé depuis... par des personnages maussades.

Je ne vais pas livrer la mémoire de mon maître à des curiosités passagères. Il était libre, célibataire. Des trois personnes désignées dans la question qui m'est insidieusement posée, une au moins, à ma connaissance, est morte, et je dois le respect à son souvenir, puisqu'elle fut aimée de Sainte-Beuve.

... *Manibus data lilia plenis* !...

C'est la religion de l'abbaye de Thélème. — C'est la mienne ; c'est celle aussi, je crois, — de bien d'autres qui ne l'avouent pas ; c'était celle que l'on pratiquait rue du Montparnasse. JULES TROUBAT.

—

Saint Vincent de Paul. Ses restes (LV, 721, 866). — Ayant lu dans l'*Intermédiaire* du 20 mai, la demande du Dr L..., j'ai obtenu les renseignements suivants qui me sont parvenus directement de la maison mère de Belgique, sise à Liège, de l'ordre des sœurs de saint Vincent de Paul. La châsse de saint Vincent se compose d'une simple caisse de bois doublée de zinc et n'a jamais été transférée en Belgique. Des reliques partielles du saint se trouvent dissséminées en France et à l'Etranger. Or, plusieurs journaux ont effectivement annoncé le transfert en Belgique d'une châsse de saint Vincent de Paul, ornées de pierreries. Cette chasse était peut-être un coffre orfévré, — j'ignore s'il existait, — renfermant le cercueil de saint Vincent ... Il est néanmoins certain que les restes de saint Vincent de Paul n'ont pas quitté la France (1). EDOUARD GANCHE.

***

Ne reste-t-il pas en France d'autres

(1) Les renseignements reçus d'autre part sont en opposition avec ceux-ci.

restes de saint Vincent de Paul que ceux récemment transportés à l'étranger ?

La vieille église de Clichy, celle-là même que saint Vincent de Paul fit bâtir de 1612 à 1630 et qu'il desservit pendant un long ministère, conserve dans la petite chapelle qui lui est dédiée, son crucifix et *un os du bras*. L'église nouvelle qui est à demi construite, n'a rien changé et ne changera rien à cette chapelle : elle a été adjointe à la vieille église dont les murs et le porche sont intacts. On assure que le presbytère conserve aussi, malgré des réparations, son aspect d'autrefois. Mais un souvenir plus vivant subsiste du passé : l'arbre de Judée que Vincent de Paul planta lui-même et qui achève de mourir dans le petit jardin à la cure.

PHILIPPE.

* * *

« Monsieur Vincent », curé de Clichy, de 1612 à 1625, fit construire, en 1612, la gracieuse église qui sert d'annexe à une construction nouvelle. Une inscription placée au-dessous de la chaire rappelle le fait et en même temps le renseignement demandé :

DANS CETTE ÉGLISE
BATI POUR SAINT VINCENT DE PAUL
ON VÉNÈRE
LES OSSEMENTS DE SON BRAS DROIT
SON CRUCIFIX
LA CHAIRE OU IL A PRÊCHÉ
LES FONTS OU IL A BAPTISÉ
DANS LE JARDIN DU PRESBYTÈRE
ON VOIT UN ARBRE QU'IL A PLANTÉ

Mais le pélerinage le plus fréquent est à la rue de Sèvres ou à Dax ; Cf. *Vie de saint Vincent de Paul*, par Arthur Loth.

P.-D.

* * *

D'un article de Georges Montorgueil dans l'*Eclair*, 25 mai 1907 :

Il venait de mourir, il était à peine exposé dans l'église Saint-Lazare, que ce peuple, qui avait en admiration sa bonté agissante, s'approchant de sa bière ouverte, enleva ses vêtements, arrachant, pour les pieusement emporter, jusqu'à des poils de sa barbe.

Sa renommée de sainteté fit instruire à Rome, peu après sa mort, son procès en béatification, ce qui rendit indispensable l'ouverture de son cercueil. Combien de fois ne l'ouvrirait-on par la suite !

Le 19 février 1712, le cardinal de Noailles se transporta à Saint-Lazare, avec l'évêque de Tulle, accompagné de chirurgiens, du supérieur général de la Congrégation et de plusieurs autres personnes.

Le cercueil ouvert, on trouva « monsieur Vincent » tout entier avec sa soutane et ses bas. Il n'y avait de consumés que le nez et les yeux. On ne le voulut point tirer de la bière, dans la crainte de disjoindre son squelette ; on tâta seulement le corps par-dessus la soutane ; il sembla de chair. Les vers ne l'habitaient point et son odeur était agréable, ce qu'on interpréta comme la marque d'une grâce particulière.

On convint, après cette exploration, d'arranger le corps. Les chirurgiens le mirent à l'eau bouillante, pour en détacher les chairs. De ces chairs, les religieuses firent des espèces de médailles à l'effigie du saint, dont il reste encore quelques rares exemplaires. Les divers ossements furent rattachés par des fils de laiton. Le corps fut revêtu d'habits sacerdotaux, étendu sur un coussin de drap d'or, et placé dans une châsse.

La châsse fut ouverte plusieurs fois par la suite ; tantôt pour changer en une aube de tissu d'argent l'aube de toile de lin ; tantôt pour dorer le bois du cercueil ; une autre fois parce qu'il parut plus décent que la représentation de son visage fût en vermeil qu'en carton.

Ses tribulations véritables n'allaient cependant commencer, comme pour tant d'autres reliques, qu'avec la Révolution. On pourrait dire que ce véritable ami du peuple en eut l'étrenne. Le 13 juillet 1789, Saint-Lazare était envahi par une bande d'agités qui croyaient y trouver des farines. Ils dépouillèrent le réfectoire de ses peintures, pillèrent la bibliothèque, brisèrent le cabinet de physique. La chambre de saint Vincent de Paul n'arrêta point les furieux. Ils prirent la natte de chaume sur laquelle il était mort ; un chandelier portant le reste du suif qui avait éclairé son dernier soupir ; une chaise de paille, un vieux chapeau, de pauvres hardes, son bâton, ses bas de serge ; sa statue, modèle de celle qu'on voit aux Enfants-Trouvés, fut fracassée et décapitée, la tête promenée à travers les rues et jetée dans le bassin du Palais-Royal.

En 1792, le commissaire des biens nationaux se présentait à Saint-Lazare pour enlever les vases sacrés et toute l'argenterie de l'église, y compris la châsse du saint. Les missionnaires la réclamèrent. « Nous avons tiré, dit le procès-verbal, une châsse d'argent dorée, dans laquelle nous avons trouvé un squelette entier, revêtu d'une aube blanche, étole, manipule, gants de soie blancs, masque d'argent doré, pantoufles aux pieds ; lequel squelette messieurs les ci-devant lazaristes nous ont demandé à extraire pour mettre dans une boîte de bois : ce que nous leur avons octroyé. »

La caisse que les religieux avaient apportée n'était pas assez longue : ils furent obligés, pour y faire entrer le corps, de le plier en deux, les pieds étant ramenés sur la figure.

Cette caisse fut transportée rue des Mathurins-Sorbonne, dans la maison du neveu de François Daudé, procureur général de Saint-Lazare ; de là, rue des Bourdonnais, chez Clairet, notaire de la congrégation. Elle y resta pendant toute la Terreur. Elle en fut retirée pour être menée rue Neuve-Saint-Etienne, en 1796, où elle fut dissimulée dans un mur.

L'orage était passé. La congrégation s'était reformée. Son nouveau vicaire général, le 18 juillet 1806, sortait la caisse où l'admirable saint Vincent reposait, dans une position bien désavantageuse, et la confiait aux Filles de la Charité, alors rue du Vieux-Colombier.

On avait fait du saint plusieurs parts, et le cœur avait eu, par les soins de Mme d'Aiguillon, un reliquaire spécial. Comme aujourd'hui, le corps, il fut sous la Révolution, envoyé subrepticement à l'étranger, à Turin. On évida à cet effet un énorme in-folio ; on y plaça dans le creux le cœur, on enveloppa le tout avec de vieux vêtements du saint, on confondit ce colis avec les bagages des sœurs ; on le mit au roulage. La relique voyagea insoupçonnée ; elle arriva à destination ; mais malgré les précautions prises, le reliquaire s'était ouvert en route et avait laissé échapper quelques parcelles de son précieux contenu.

A la demande de Napoléon Ier, le cœur fut rapporté en France par le général Menou.

Revenons au corps. De la rue du Vieux-Colombier, la boîte contenant la relique du saint avait été transportée, le 23 juin 1815, rue du Bac, 140, à la maison des Filles de la Charité, où Mgr Dubourg, qui partait à la Nouvelle-Orléans, obtint de faire, sur le squelette, un prélèvement.

L'année 1830 est celle de la translation du saint à l'ancien hôtel de Lorges, devenu, depuis 1816, le couvent des Lazaristes, au 95 actuel, rue de Sèvres.

Le 30 mai, cette année-là, le corps fut porté dans la grande chambre synodale de l'archevêché ; et, le cercueil ouvert une fois de plus, on trouva le saint dans un état de conservation relatif. Les médecins constatèrent que la main gauche manquait, ainsi que onze côtes qu'on avait dû remplacer par des arcs de cuivre. La rotule du genou droit était absente. Ils durent distraire quelques autres parties pour des églises qui avaient invoqué leur droit à posséder des reliques du saint. Mgr de Quelen avait reçu la main droite et l'avait emportée, mais aussitôt il rendit cette main, estimant qu'elle devait rester au milieu de ceux qu'elle avait tant de fois bénis.

Le corps fut revêtu d'un tissu de soie et habillé comme de son vivant, mais avec, sans doute, plus de soin, car il ne fut homme plus négligé que saint Vincent de Paul, pour ce qu'il ne se donnait qu'à autrui. Sur ces vêtements intimes, on étala de somptueux vêtements sacerdotaux ; entre ses doigts, l'on plaça le crucifix avec lequel, disait-on, il avait assisté Louis XIII agonisant.

La châsse très ouvragée, qui le reçut, était un chef-d'œuvre d'Odiot. La translation eut lieu au milieu d'un concours de peuple inouï.

Les Lazaristes, chassés hors de France, ont emporté dans leur exil ce qu'ils avaient de plus précieux. Usant d'adroits subterfuges, ils ont fait franchir la frontière à une simple caisse de bois doublée de zinc, qui contenait les restes vénérés du plus illustre des amis des pauvres. L'évêque de Liège a fait procéder à la reconnaissance des reliques, et des témoins ont signé le nouveau procès-verbal de ce voyage secret.

Ce n'est pas le dernier. La place de saint Vincent de Paul est à Paris : il y reviendra.

—

Famille de Viry (XLVII ; XLVIII). — Au mois de mars 1903, une discussion s'était engagée dans les colonnes de l'*Intermédiaire* au sujet de la famille de Viry et notamment de Marien de Viry, qui, dans le courant du XVIIIe siècle, mettait la croix de Malte sous ses armes ; Marien de Viry était-il ou non chevalier de Malte, telle était la question. M. C. P. D. V. prétendait qu'il avait été reçu en 1769, M. Steyert affirmait qu'il n'en était rien, n'ayant trouvé son nom dans aucune des listes qu'il avait compulsées, mais que peut-être pouvait-on expliquer cette croix de Malte sous l'écusson de Marien de Viry par le fait qu'un Viry avait été antérieurement commandeur de l'Ordre, et que c'était là peut-être une réminiscence de cette dignité. M. le vicomte de Bonald se rangeait à cette opinion et ajoutait que le fait était d'usage courant.

J'entrai à ce propos dans la discussion en protestant contre un usage aussi abusif et qui, s'il était aussi constant, portait un grave préjudice aux membres de l'Ordre. J'ajoutais que vraisemblablement Marien de Viry était chevalier de Malte, car d'une part, Waroquier, dans son *Tableau de la noblesse*, disait que Marien de Viry « avait

obtenu commission pour faire ses preuves au Grand-Prieuré d'Auvergne », que d'autre part M. de la Roque avait inscrit le nom de Marien de Viry dans son *Catalogue des chevaliers de Malte*, et qu'enfin l'Ordre de Malte n'eût pas toléré, en plein XVIIIe siècle, qu'on portât sans droit les insignes de l'Ordre.

La question restait donc pendante, et dans un second article, M. le vicomte de Bonald exprimait le désir qu'on pût un jour ou l'autre en trouver la solution.

Or, au cours de recherches, dans un tout autre ordre d'idées, aux archives du Rhône, j'ai trouvé le mot de l'énigme, je veux dire la solution de la question.

M. Steyert avait raison, Waroquier et moi n'avions pas tort. Je m'explique :

Comme le dit Waroquier, Marien de Viry avait bien obtenu commission pour faire ses preuves par devant les commissaires désignés par le chapitre du Grand-Prieuré d'Auvergne ; il avait même obtenu deux fois commission, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Marien de Viry, de 1770 à 1776, portait réellement les insignes de Malte, non seulement dans son écusson, mais sur sa personne. Donc, pour le public, Marien de Viry était bien chevalier de Malte. Mais c'était un faux chevalier, il ne fut jamais reçu malgré des tentatives répétées, et en 1776 des poursuites furent dirigées contre lui pour usurpation des insignes de l'Ordre.

Et maintenant j'extrais du registre capitulaire du Grand-Prieuré d'Auvergne, coté H. 132 aux Archives du Rhône, les passages relatifs à cette question :

Séance du 2 juin 1770

Le commandeur Pierre Josset a demandé à messieurs du Chapitre, commission de commissaires pour procéder aux preuves de noblesse de noble Jean-Marien de Viry, fils de Messire Paul de Viry et de dame Marie-Françoise Hautié de Villemontée, pour être reçu chevalier de justice de majorité en ce Grand-Prieuré. Ce qu'ouy par Messieurs du Vénérable Chapitre, ils ont accordé la dite commission et nommé commissaires Messieurs les chevaliers de Châteauvert, de Villevoisin, de Chalus et de la Renaudie.

Dans la séance de novembre 1772, autre demande de commission pareillement accordée, « la dernière prise étant surannée ».

Séance du 3 juin 1776

Le Vénérable chapitre instruit que M. de Viry, demeurant en Bourbonnais, proche La Palice, porte la croix de notre Ordre sans être reçu dans l'Ordre et sans aucune permission, a délibéré d'écrire à Monsieur l'ambassadeur de vouloir bien s'employer auprès de Monsieur le gouverneur de la province pour l'obliger à quitter cette croix.

Je crois que Jean-Marien de Viry a péri sur l'échafaud révolutionnaire, il a donc cruellement expié sa malencontreuse vanité.

HÉRALD.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, à la fasce vivrée d'or (LV, 781). — Sont-elles dessinées en traits nets, et ne peut-on pas prendre ces étoiles pour des roses ? Seraient-elles alors les armes de Vergy : *de gueules, à trois roses d'or quintefeuilles*.

N.-B. — Quelques modifications sont intervenues : les queues de roses ont été tantôt figurées, tantôt supprimées.

BOURGUIGNON.

—

Chevalier de Saint-Louis (LV, 838). — Lire l'*Histoire de l'ordre de Saint-Louis* par d'Aspat, 2 v. in-8° et celle de Mazas, très complète, 3 vol. in-8°, Paris. Didot, 1860.

COTTREAU.

* * *

Voir : Mazas et Anne, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*.

Dans les nobiliaires on rencontre bien des chevaliers que cet ouvrage ne cite pas.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Ex-libris à identifier : d'azur, au pélican d'argent (LV, 839). — Les *Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-libris*, février 1901 et janvier 1902, se sont occupés de cette pièce. Donc les armoiries seraient celles d'un sieur Nourrisson, magistrat du premier empire né à Lyon : elles seraient aussi celles d'une famille lyonnaise, Sabot de Pigeys, ou plutôt d'une branche établie à Paris, Sabot de Luzan. Cependant la croix de l'ordre de la Réunion qui figure dans cet ex-libris laisserait supposer qu'il appartenait à un originaire des pays momentanément annexés à l'Empire. En résumé, la question reste ouverte.

J.-C. WIGG.

Identification de méreaux ou médailles de pélerinage (LV, 782). — La seconde médaille dont il est ici question est très connue : c'est une médaille, dite de Saint-Benoît. Les initiales C. S. P. B. signifient Crux Sancti Patris Benedicti. Les autres lettres de l'avers ont été mal lues : en voici la disposition :

N.
C. D. S.
C S. S. M. L.
M.
P. D. B.

horizontalement :

Crux sola sit mihi lux

verticalement :

Non draco sit mihi dux.

Les lettres du revers doivent être :

S. V. Q. L. - I. V. B , c'est-à-dire : Sunt vana quæ libas. — Ipse venena bibas. P.

* * *

Les deux pièces décrites par M. Martellière ne sont ni des méreaux d'église, ni des médailles de pèlerinage. Les légendes sont certainement inexactement reproduites par suite de la mauvaise conservation des pièces.

1° La première est un simple jeton de compte, comme il en a été fabriqué d'innombrables variétés au moyen âge. Voici la description exacte d'un jeton que je possède et qui paraît être sinon identique, du moins très analogue :

AVE MARIA ⁑ GRACIA ⁑ PLÏ. — Tête de profil à droite.

A VE MA RI. — Croix fleurdelysée (les lys coupent la légende) cantonnée de 4 roses. — Fleur de lys au centre. — Cuivre 20 mill.

Le catalogue de vente de la collection Mailliet (1886) attribue à la ville de Tournai la fabrication de ces jetons et d'une immense quantité d'autres ; il décrit dix variétés de jetons au buste de profil dont la légende, toujours la même, varie par son orthographe et sa ponctuation.

2° Quant à la seconde pièce, ce n'est autre chose qu'une médaille dite de saint Benoit, dont les légendes sont formées d'initiales. M. Martellière en trouvera l'explication très complète en se reportant à l'*Intermédiaire*, tome XLIII, col. 487. H. Ds.

* * *

Je ne saurais avec assez de précision identifier la première médaille ; mais la légende du revers paraît bien indiquer qu'il s'agit d'une allusion à la sainte Vierge. Le lis au centre ; les 4 étoiles cantonnées au 4 angles de la croix, rappellent quelques-unes des invocations qui lui sont adressées dans les prières liturgiques : *Stella maris : Lilium* (*inter Spinis)*, ainsi que les premiers mots de la salutation angélique : AVE MARIA.

La 2e médaille, munie d'une bélière, est, sans doute possible, un exemplaire, peut-être un peu modifié, de la célèbre médaille dite de Saint Benoît.

Il y a quatre ans environ que l'*Intermédiaire* a donné l'explication détaillée de ces mêmes *Sigles* gravés sur une *Croix* ancienne. Il sera facile se reporter, à l'aide de la Table Générale, à la date de cette explication. C. S. P. B. sont l'abrégé des mots : *Crux Sancti Patris Benedicti*. Les quatre lettres placées verticalement C. S. M. L. signifient : *Crux Sis Mihi Lux* — V. R. S. Vade Retro Satanas — etc... Il est fort probable que ces médailles provenaient d'une des abbayes Bénédictines de l'Orléanais et principalement de celle de Saint-Benoît-sur-Loire, entre Gien et Orléans, dont la fondation remonte à l'établissement en France de l'ordre Bénédictin (VIe et VIIe siècles). De nos jours encore, les religieux et religieuses de cet ordre donnent aux visiteurs de leurs couvents de pareilles médailles.

A. PARADAN.

—

Les crocodiles dans les monnaies de Nîmes (LV, 726, 867). — La représentation des crocodiles sur les monnaies de bronze frappées à Nîmes dans la première moitié du premier siècle de l'ère chrétienne, ne présuppose aucunement la présence de ces reptiles dans les eaux du Rhône, ni à cette époque, ni à une époque antérieure Mais en réalité, c'est une allusion à la victoire remportée par Auguste sur l'Egypte après la bataille d'*Actium* (31 ans av. J.-C.). Le crocodile symbolise l'Egypte arrosée par le Nil où ces reptiles fourmillent ; la couronne suspendue au palmier rappelle la victoire navale. Tous les numismates qui se sont occupés de l'*As* colonial de Nîmes sont d'accord sur ce point d'archéologie. Les crocodiles avaient disparu depuis de longs siècles

des eaux du Rhône ; si tant est qu'il y en ait eu dans les temps historiques.

M. Moullé pourra consulter avec profit et grand intérêt une fort intéressante brochure publiée en 1893, à Toulouse, chez M. Ed. Privat, lib. éditeur. Elle a pour auteur M. A. C. Goudard, conservateur du Musée numismatique de Nîmes, auquel il a légué sa très belle collection de monnaies Romaines. Cette brochure a pour titre : *Monographie de monnaies frappées à Nîmes depuis le Ve siècle avant notre ère jusqu'à Louis XIV.* (105 p. et 9 planches très curieuses). A. PARADAN.

—

Arsenaux maritimes. (LV. 842). — Dernière ligne : Lire Louis XIV, au lieu de Louis XV.

—

Ami et amie pour amant et maîtresse (LV, 617, 768, 831, 881). — Il me semble qu'il ne s'agit pas de savoir si, dans l'ancienne langue, *ami* signifiait *amant*, et *amie*, *maîtresse*, et encore moins si, du temps de Cicéron, *amica* voulait dire *concubine*. L'important et le fâcheux, c'est la confusion produite par l'emploi de ces mots *ami* et *amie* dans l'acception sus-indiquée. De ce qu'une femme est votre amie, il n'en résulte pas forcément, et *il ne doit pas* lexicologiquement en résulter qu'elle est votre maîtresse. D'autant plus qu'une maîtresse peut être tout le contraire d'une amie, être, selon une phrase de Balzac, « votre plus mortelle ennemie ». G. G.

—

Aimer à... (LV, 785). — A l'infinitif le verbe aimer régit parfaitement un autre verbe à l'aide de la préposition à, lorsqu'il est employé dans le sens de prendre plaisir à :

L'homme n'aime point à s'occuper de son néant et de sa bassesse.

(Massillon).

Le plus doux des mortels aime à voir du rivage
Ceux qui, prêts à périr, luttent contre un orage.

(L. Racine, *Epitre II*, sur l'homme).

LECNAM.

—

L'imparfait du subjonctif (LV, 448, 645, 876). — M. Leroy-Beaulieu dans son *Traité d'économie politique*, écrit (t. IV, p. 629) : « Il ne faudrait pas oublier que la densité de la population ... *empêche* » ; ne faudrait-il pas dire empêchât ? Cela me paraîtrait cependant incorrect ; pourtant on dit bien : « il ne faudrait pas penser qu'elle empêchât ». La construction étant la même, pourquoi ne pas employer *empêchât* dans les deux cas ? Pour que M. Leroy-Beaulieu, qui écrit et parle toujours si correctement, ne l'ait pas fait, il doit y avoir une raison que je serais curieux de connaître ? * * *

—

La règle des prénoms (LV, 443, 523, 631, 739). — M. H. C. M., étudiant la question curieuse intéressante et importante de la « Règle des prénoms » (tout est important dans les questions historiques), conclut en déclarant : « Aucune règle légale ni d'usage ne gêne ou guide la liberté des déclarants : ce à quoi, d'ailleurs, *je ne vois aucun inconvénient* ». Je me permets d'en voir un, pour engager les parents à donner, en premier rang aux enfants, le prénom d'usage, comme *Jean* François. La plupart des commis, des scribes, sur les feuilles de contributions, sur les cartes d'électeurs, qui peuvent au besoin, servir de cartes d'identité, etc., etc., par paresse, pour aller plus vite, s'il y a plusieurs prénoms, surtout plus que deux, ce qui est fréquent, se contentent d'inscrire le premier, ce qui amène souvent des confusions dans les familles où il y a un prénom héréditaire. J'en connais au moins deux ou trois exemples autour de moi : confusion qui rend difficiles les distinctions entre les fils, les neveux, les cousins, et difficiles aussi les généalogies. Dans les pièces officielles, le prénom habituel ne précède jamais le nom de famille, les prénoms se mettant, dans une parenthèse, après le nom de famille. Donc, pères de famille, facilitez, simplifiez, tout le monde s'en trouvera bien.

UN LORRAIN.

—

Le swastika (LV, 450, 536, 656, 703, 762, 816.) — Je tiens à la disposition de l'intermédiairiste qui avait posé une question à ce sujet, une boîte japonaise à ustensiles de tchanoyou du XVIe siècle ou semis de *mots* variés parmi lesquels quelques-uns portent en burgau le swastika.

UN COLLECTIONNEUR.

—

Nerée (LV, 168, 427, 541, 595, 819). — La terre du Néret, commune de Theurteville - Hagne arrondissement de

Cherbourg, appartient à M. Lair, originaire du Calvados.

C'est dans cette magnifique propriété, traversée par un cours d'eau, que se trouve une roche dite des fées, pesant plusieurs tonnes, que l'on peut ébranler facilement, à cause de son genre de suspension et qui, dit-on, tourne sur elle-même, à minuit précis, à certains jours de l'année.

BEAUJOUR.

—

Arnitoile, Arentelle, synonymes de toile d'araignée (LV, 840). — En effet, encore à l'heure présente, le mot *Arentele*, signifiant « toile d'araignée [*araneæ tela*], est très employé non seulement en Vendée, mais dans les régions voisines. Ma bonne, qui habite Paris depuis dix ans, s'en sert constamment : ce qui tient à ce qu'elle est vendéenne, comme son maître.

Mais il faut l'écrire *Arantele* (ou *Arantele*) et non *Arentelle* (*sic*), c'est-à-dire conformément à l'étymologie latine, et à l'orthographe adoptée d'ailleurs par L. Favre, dans son *Glossaire du Poitou* (p.23). — On trouvera là aussi : *Aranteler* ou *Arenteler*, verbe actif, signifiant « enlever les toiles d'araignées ». C'est, en somme, un mot du vieux français qui a persisté, depuis la Loire-Inférieure jusqu'en Saintonge. On le retrouverait peut-être au Canada ! Il était évidemment à conserver, car il est très joli et très clair, très bien construit.

En patois vendéen, *araignée* se prononce *areugne*, par corruption de *araigne* (1). Or, il ne faut pas confondre ce substantif avec l'adjectif *areugne*, qui signifie hargneux, obstiné, et vient de *hargneux*, par transposition de syllabes ; d'ailleurs, cet adjectif vient du celtique *Araouz*, querelleur (L. Favre, *Glos.*, p. 26).

MARCEL BAUDOUIN.

—

Ulmensis (XLVI ; XLV ; XLVIII). — J'apporte je crois, la solution d'une question qui a fait couler jusqu'à présent, pas mal d'encre, sans résultat :

L'*Archidiacon Ulmensis* était un archidiaconné de l'ancien évêché de Toulouse, au

(1) Les *Araignées* de mer (sorte de Crustacés Brachyoures, voisins des Crabes, et du genre *Maia*) sont connus, en Vendée, depuis le XVe siècle [P. Garcie dit Ferrande. *Le grand Routier*, sous le nom de « Hyraynnes ».

XIVe siècle, c'est-à-dire avant la création du diocèse de Pamiers.

En 1394, lit-on dans l'*Hist. de Lang*, édition Privat, XII, 158 ; en 1394, on trouve cette appellation sous la forme *Archidiaconus Ulmesii*. Le pays d'Olmès, dont le souvenir s'est conservé dans le nom de deux communes de l'Ariège (La Roque d'Olmes et Villeneuve d'Olmes) était situé à l'est de Foix dans les cantons actuels de Lavelanet et de Mirepoix ; c'était un territoire analogue au pays de Chercorb qui l'avoisinait, à celui de Cueille, et il s'étendait jusque vers le célèbre château de Montségur...

F.

—

« Il n'y a que mon doux Jésus .. », cantique (LV, 728, 813). — J'ai entendu chanter, il y a plus de 60 ans, dans le département de la Haute-Loire, ce fragment de cantique comportant, je crois, plusieurs couplets. Je suis à leur recherche.

A. L.

*
* *

Que ce soit une charge, possible ; dans tous les cas, c'est une charge bien faite, voyez plutôt la symbolique des odeurs au XIVe chap. de *La Cathédrale*, de Huysmans. Victor Hugo dit avoir entendu chanter cette singulière élucubration par des huguenots, d'où l'origine par lui donnée, elle pourrait tout aussi bien être l'œuvre d'un catholique ; n'a-t-on pas le *Sermon du R. P. Esprit de Tinchebray aux dames religieuses des Hautes Bruyères* dont Fléchier semble bien être l'auteur ? etc.

L'évêque de Nîmes a voulu tourner en dérision les prédicateurs divaguant sur des textes oiseux, un autre ecclésiastique a fort bien pu s'attaquer aux auteurs d'abracadabrantes cantilènes, sans se douter que ses fidèles prendraient sa raillerie pour de l'argent comptant.

On ne sait jamais où le plomb va, dit un vieux proverbe. La charge se chante et se répand, et de même que les *airs de cour* passent aux Noëls, le pastiche irrévérencieux a fort bien pu se hausser jusqu'au cantique.

Si la musique eût été donnée, peut-être son âge nous serait-il connu. Dans tous les cas, il est autrement vieux que les *rivages humides*, Fualdès, Fieschi, Jean Hiroux et autres *ejusdem farinæ*. Chaque siècle a sa gloire, ne la lui ravissons pas.

LÉDA.

*
* *

Un intermédiairiste demande s'il serait possible de reconstituer un cantique qu'il intitule : Il n'y a que vous, mon doux Jésus !

Assez récemment encore, j'ai entendu un habitant des montagnes de l'Ardèche chantonner un fragment de ce cantique et donner des deux premiers vers la glose suivante :

> Que le monde est peu ! (de chose)
> Partout la chair règne...

C'est peu, assurément, mais peut-être, quelque rat de bibliothèque, nouveau Cuvier, pourra-t-il, comme le célèbre naturaliste, reconstituer, à l'aide de ce faible indice, la cantilène en question. C'est mon vif désir. L. DE B.

*
* *

Je croyais notre excellent collaborateur Léda un des anciens abonnés de l'*Intermédiaire*. Comment ne se souvient-il pas d'avoir vu (XVI, 734) la même critique de la méprise de Victor Hugo.

Quant à l'unique couplet, on le trouverait également dans des volumes plus anciens (T. G., 166. *Cantique de Couvent)* avec quelques variantes, et aussi d'autres cantiques non moins curieux.

ROLIN POÈTE.

*
* *

[La très utile observation de notre attentif collaborateur prouve une chose : combien il est indispensable de donner aux questions un mot clef qui puisse permettre de les retrouver. Le mot clef ici est Jésus, évidemment avec le sous-titre « cantique ou chanson sur Jésus ». Nous nous efforçons de modifier les titres dans ce sens, mais c'est toujours en redoutant de déplaire aux auteurs des questions.]

—

La tête près du bonnet (LV, 561, 652, 771). — Les Italiens ont aussi ce proverbe, mais avec une tournure beaucoup plus expressive que la nôtre, pour figurer la susceptibilité extrême d'une personne irritable. Ils disent : *Avere il cervello sopra la baretta*.

La cervelle étant au-dessus du bonnet, ne la garantit plus et elle accuse une réaction immédiate au plus léger frôlement.

GROS MALO.

Ça te pend au nez comme un sifflet de deux sous (LII). — Il y a là une allusion évidente à l'épée de Damoclès. Mais on peut être pendu à un arbre, et on peut aussi être pendu... au nez et à la barbe de ses partisans. C'est ce second sens qu'il faut choisir. « Cela te pend » veut donc dire : cela te menace (à la façon de l'épée de Damoclès) ; « Au nez » signifie « à ta vue même ». Reste le sifflet de deux sous. Or, on avait jadis, à la foire Saint-Laurent, l'habitude de se munir de sifflets ; on s'en offrait les uns aux autres, et il n'était pas possible à quelqu'un de se présenter à la foire, dépourvu de cet instrument sans qu'il lui en fût immédiatement offert. Ce sifflet était inéluctable. Ainsi le dicton signifierait : « Cela te menace, à ta vue même, avec autant de certitude qu'un sifflet de deux sous (à la foire Saint-Laurent). » Mais il n'est guère possible de déterminer l'époque exacte où cette expression a pris naissance. G. P.

—

Lapin (LV, 562, 656, 875). — Mais c'est un témoignage d'admiration pour la puissance génésique ! Les félibres qui ont fait la tournée de 1890, ont chanté à Avignon certains couplets, dans lesquels *Clément V* rime avec *fameux lapin*. Je cherche, inutilement, à les reconstituer, ils expliqueraient bien l'origine de l'allusion. Mais, des pèlerins de cette caravane, il reste Albert Tournier et Charles Maurras. On pourrait les prier de communiquer à l'*Intermédiaire* le texte authentique de la ballade du *pape Clément V* et on satisferait notre collaborateur.

G. F. EUMÉE.

—

A propos de bottes (T. G., 132 ; LV, 875). — Dans le second vers de la réponse de Carlin, le mot *botte* doit être mis au singulier. V. A. T.

—

Initiales (LV, 785, 885). — La question voisine dans l'*Intermédiaire* avec *les Mots les plus longs* : relation de cause à effet, ou, si l'on veut, l'esprit français aux prises avec les longueries d'une langue analytique : cinq mots pour une idée.

Il en résulte des observations commodes et consacrées :

S. G. D. G., *sans garantie du gouvernement*.

P. O. ; F. F., *par ordre* ; *faisant fonction*.

S. V. P., *s'il vous plaît*.

P. P. C., *pour prendre congé*.

C. G. S., Unités : *centimètre*, *gramme-masse*, *seconde*.

Et il en résulte aussi des néologismes qui, avec la terminalogie scientifico-grecque : *diorama*, *photorama*, *géorama*, *panorama*, « chapeaurama » (Balzac) achèveront de gâter la prosodie et de perdre la langue :

P. L. M., Le Péellem.

P. T. T., Un pétété.

C G. T., Les cégétés, etc., etc.

Autant vaut *auto bus*, la trouvaille d'hier, mieux vaudrait le mot d'infiltration étrangère, avec dérivation et composition possibles. P.-D.

*
* *

Quelques autres noms rencontrés en Italie.

Flag [Fabbrica ligure (di) automobili-Genova]

Scat [Società Ceirano automobili Torino]

Siam [Società italiana automobili-Marittimi]

Stib [Società tecnica industriale bolognese]

Firi [Fabbrica italiana (di) recipienti inesplodibili]

Otav [Officine Türkheimer (per) automobili (e) velocipedi]

Sofia [Società officine ferroviarie italiana anonima]

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Combien faut-il de mots pour parler ? (LV, 114, 811). — Posée dans cette généralité, la question ne peut être résolue même approximativement. On peut être fort instruit et toutefois ne connaître, et à plus forte raison n'employer dans la conversation et même dans des écrits, remarquables sous bien des rapports, qu'un nombre relativement restreint de mots. Chaque science, chaque art, chaque métier possède, personne ne l'ignore, son vocabulaire technique, spécial et familier seulement à un nombre limité d'initiés.

S'il s'agit de la connaissance des mots d'une langue, que je suppose toutefois cultivée et pourvue d'un vocabulaire et d'une grammaire raisonnée ; la question change un peu d'aspect et pourrait être ainsi formulée : « Combien de mots de la « langue maternelle connaît ou emploie « un homme d'instruction moyenne et de « culture ordinaire intellectuelle ? » On peut affirmer que ce nombre est assez limité et ne dépasse pas quelques milliers (3 à 4000).

Voici quelques renseignements que je trouve consignés dans le célèbre ouvrage de Max Muller *Sur la science du langage*, t. I. 7me leçon.

Un Anglais de bonne société, qui lit sa bible, son Shakespeare et le *Times*, et qui a fréquenté le collège et l'université et se tient au courant de la littérature actuelle, n'emploie guère dans sa conversation que 3 à 4000 (trois à quatre mille) mots différents. En revanche, un ecclésiastique habitant la campagne parmi ses paroissiens ignorants et n'ayant pas fréquenté l'école primaire, a constaté qu'il s'en trouvait qui n'auraient pu employer plus de 400 mots différents.

Le dictionnaire français de l'Académie compte environ 32.000 mots, dont 20.000 sont d'origine savante ou étrangère. Les mots *simples usuels*, qui forment le vrai fonds de la langue se réduisent à 4.200 à peu près, dont 3.800 d'origine latine, et 400 d'origine barbare, etc.

J'ai sous les yeux un vocabulaire hébreu-français, imprimé à Varsovie en 1825, et rédigé avec soin. Il renferme exactement 6.654 mots, primitifs ou dérivés, contenus dans les livres hébreux et chaldéens de l'Ancien Testament qui nous sont parvenus. Les missionnaires qui ont évangélisé certaines tribus sauvages de l'Amérique du Nord aujourd'hui, à peu près disparues, ont dressé des vocabulaires aussi complets qu'il leur a été possible, des mots employés par ces pauvres et ignorantes peuplades.

Or, parfois ils ont à peine pu réunir (*1000*) mille mots différents, formant tout leur bagage linguistique : quelques centaines de substantifs : noms d'animaux, de plantes, d'objets de la nature ; 200 adjectifs ; 150 à 200 verbes et quelques mots invariables. Le *Dictionnaire anglais* de Webster contient 43.566 mots. Les mots relevés dans les inscriptions cunéiformes de la Perse ne dépassent guère 400, et ceux que les inscriptions hiéroglyphiques autorisent à lire ou à former, tirés de la vieille langue Egyptienne atteignent 700, — dont près du tiers sont des noms d'hommes.

Ce rapide aperçu de la pauvreté et de la richesse des divers idiomes employés

par le genre humain dans les temps anciens ou de nos jours, pourra peut-être utilement aider notre confrère à résoudre la question trop vague ?... *Combien de mots faut-il pour parler ?* A. PARADAN.

—

Origine des trottoirs (T. G. 894 ; LV, 819). — On demande depuis quand on emploie le mot trottoir pour désigner les voies latérales des rues... où on ne trotte pas.

On peut répondre qu'on trotte sur les trottoirs, car trotter signifie aller au trot (allure des quadrupèdes entre le pas et le galop) et signifie aussi : marcher beaucoup à pied.

Le mot trottoir (chemin élevé le long des rues et destiné aux piétons) vient du mot trotte qui est un chemin pour piétons : une sente de voisine, comme on dit à la campagne, coupant à travers champs, permettant au piéton d'aller d'un lieu à un autre avec plus de célérité que s'il était obligé de suivre dans leurs crochets les chemins à charrettes.

Le trottoir est d'origine ancienne, toutes les rues de Pompéi en sont pourvues, malgré leur peu de largeur, et les trottoirs y traversent même les rues aux carrefours en laissant des coupures permettant à l'eau des ruisseaux de couler et aux roues des chars de suivre les rues sans faire l'ascension de ces trottoirs transversaux.

Ces trottoirs des carrefours ont servi de modèle à nos refuges modernes, avec cette différence qu'à Pompéi les chevaux marchaient sur les refuges des carrefours. à cause de l'étroitesse des chaussées.

BEAUJOUR.

—

Pourquoi les Japonaises n'ont-elles pas de bijoux ? (LV, 59, 380, 491, 661, 823). — Je n'insisterai pas sur le climat qui est assez connu. Le Japon, tout le monde le sait, est le pays des bambous, des rizières, des vers à soie et des camélias en pleine terre. Mais j'indiquerai encore une des nombreuses raisons qui empêchent l'existence des bijoux dans ce pays.

Le Japonais, qui attache peu de prix à la matière brute, est par dessus tout bibelotier. Veut-il faire un bijou, il produit un bibelot. D'un séjour dans l'île du Soleil Levant, j'ai rapporté une grande épingle de chignon qui, d'après les renseignements qu'on m'a donnés sur les armoiries, aurait appartenu à la femme d'un daïmio de Saga. Elle est ancienne. Elle porte à chaque extrémité un phénix à longue queue, les ailes encore à demi étendues, qui s'abat dans une touffe de fleurs aux fines corolles. Le tout est en argent. Le haut rang de la propriétaire explique la tentative d'ornementation, d'ailleurs modeste. Mais ce n'est pas un bijou, c'est un bibelot.

J'ai vu, au contraire, des Mandchoues (originaires certes d'un pays froid) qui, femmes de hauts mandarins, portaient des diamants sur leur front. P. G.

—

Inscriptions de cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI à XLVIII; L ; LI ; LII ; LIV, 363, 641, 989). — Dans l'épigraphie gnomonique si attentivement relevée par l'*Intermédiaire*, trouvera peut-être place (« corps et âme ») la devise d'un libraire du XVI[e] siècle. Curieuse et suggestive en même temps, cette inscription figure en tête d'un livre réputé « rare » (Brunet). Le titre porte :

Moralité de paix et de guerre... rédigée en forme de comédie. . utile et bien à propos pour le temps qui court. A Gand, chez Henry Van *de* Keere, 1558, pet. in-8°, VIII-55 p., lettres rondes.

La vignette représente la roue de la Fortune.

Sur les jantes, les XII *heures du cadran ; 12 rais y alternent, six en balustres toscans pour les nombres pairs, et six en lames flamboyantes pour les nombres impairs. Du moyeu évidé apparaît, essieu macabre, la Camarde le mors aux dents !* Paix ou guerre, fastes et dangers, mais chronométrie quand même, et, en exergue, l'inscription :

REGARDE LA FIN
DU TOUR

Sous cette apostrophe apparente, se glissent un conseil et un jeu de mots, presque une réclame « *Regarde la fin* : DU TOUR » Cette marque, symbole et mot doré, avec la double homonymie flamande (*Van den Keere*) et française (*Du Tour*) fait connaître trois fois le nom de l'auteur, Henry Du Tour, qui, maître d'école, lexicographe, poète et dramaturge, s'appela successivement — tour à tour ? — *Chaerius Du Tour*, *Van den Keere* (Cf. *Bibliogr. gantoise* par Vanderhagen). POËNSIN-DUCREST.

*
* *

M. de Longuemare, dans son *Etude sur le canton de Tilly-sur-Seulles* (Calvados) (Caen 1907) nous donne trois inscriptions de cadrans solaires ; château de Bretteville l'Orgueilleuse.

CHE HORA E '
SIGNOR EGLI E

Sur une maison de Loucelles, près de la route de Bayeux :

Craignez la dernière (heure).

Horloge de l'église du Mesnil Patry.

Hora regit homines, Deus autem horam regit

FRÉDÉRIC ALIX.

*
* *

On n'a pas relevé encore, que je sache, celle de l'*Ancien monastère des R. P. de la Merci, reconstruit de 1727 à 1731.* 45, rue des Archives à Paris. Goubeau architecte : *Utere dum lucet.*

Je sers, consultez-moi, tant qu'il luit — Vis, jouis pendant le jour.

Cette inscription à l'adresse des gens qui cherchent midi à XIV heures, viserait également les noctambules, sans allusion aux fins dernières, ce qui n'ôte rien à son mérite : l'épigraphie gnomonique, d'inspiration chrétienne, étant le plus souvent élégiaque, morale, rarement technique, gracieuse ou gaie : *Sans ses rayons, je suis muet — C'est le moment de boire.* —

P.-D.

*
* *

Un aimable et érudit « ophélète » pourrait-il me dire où se trouvent ces deux vers :

L'heure sonne ; on la compte ; elle n'est déjà [plus;
L'airain n'annonce, hélas ! que des moments [perdus.

Quel en est l'auteur ? Dr CORDES.

*
* *

Sur un cadran relativement moderne situé dans le jardin du petit séminaire de Villiers-le-Sec, près Bayeux, on lit l'inscription suivante :

« Horas astra regunt, sed regit astra Deus ».

FRÉDÉRIC ALIX.

*
* *

A-t on déjà mentionné le cadran solaire en plomb, que renferme le petit musée de Varzy (Nièvre). De forme circulaire, il mesure 0 m. 54 de diamètre ; entre les 2 lignes horaires partant du centre et marquant 4 *heures* du matin et 8 *heures* du soir, sont représentés en relief (comme tout le reste) les instruments de la passion. Au dessus de la croix se voit, dans un écusson, le monogramme : *Ave Maria.* Le limbe du cadran, divisé en 2 parties, porte les inscriptions suivantes en lettres gothiques :

Guillermus Legrant presbyter cum Christo vivat feliciter. Amen.

Cymai... et sans nulle pose fu fait 1514.

Un empâtement illisible laisse le mot *Cymai* incompréhensible. M. M.

*
* *

Au-dessus d'un cadran solaire, ou peut-être d'une horloge, mes souvenirs ne sont pas bien précis sur ce point, on peut lire la formule suivante sur le clocher du village d'Urrugue (Basses-Pyrénées) : *Vulnerant omnes, ultima necat.* G. J.

—

Hiérarchie navale ancienne (LV, 443, 519). — Pour renseigner mon honoré confrère intermédiairiste sur ce sujet, je ne puis mieux faire que de copier dans l'*Extrait de l'ordonnance du Roi concernant la marine du 25 mars 1765*, quelques paragraphes du Titre XIII du livre second, traitant du « Rang et Commandement entre les officiers de la marine et de leur Rang avec ceux de terre ».

— D'abord, je rappellerai que la dignité d'Amiral n'était conférée qu'à un prince du sang, et, en 1765, elle appartenait depuis 1734 à S. A. Mgr le duc de Penthièvre.

— § CXIV. Les officiers généraux, capitaines et autres officiers de marine, d'égale dignité, tiendront entr'eux suivant leur ancienneté.

§ CXV. Le vice-amiral commandera au lieutenant général des armées navales.

Le lieutenant général au chef d'escadre.

Le chef d'escadre au capitaine de vaisseaux.

Le capitaine de vaisseau au capitaine de frégate.

Le capitaine de frégate au lieutenant de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau au capitaine de brûlot et à l'enseigne de vaisseau.

Le capitaine de brûlot commandera à l'enseigne de vaisseau et au lieutenant de frégate.

L'enseigne de vaisseau commandera au lieutenant de frégate.

Et le lieutenant de frégate au capitaine de flûte.

— On appelait flûte un bâtiment de guerre du rang de frégate et au dessous, ne portant plus de canons et servant au transport des troupes, des vivres et du matériel, à la suite d'une escadre où à destination d'une colonie.

§ CXXVIII. Lorsque les officiers de la marine se trouveront dans les circonstances d'un service commun à terre, avec les officiers des troupes de Sa Majesté, elle veut qu'ils marchent entre eux dans le rang réglé ci-après :

§ CXXIX. Les vice-amiraux après les maréchaux de France.

§ CXXX. Les lieutenans généraux des armées navales avec les lieutenans géneraux des armées, suivant la date de leurs provisions et pouvoirs.

§ CXXXI. Les chefs d'escadre avec les maréchaux de camp, suivant la date de leurs provisions et brevets.

§ CXXXII. Les cinquante plus anciens capitaines de vaisseaux auxquels il sera expédié, par le secrétaire d'Etat ayant le département de la marine, les lettres nécessaires à cet effet, avec les brigadiers, suivant la date de leurs lettres et brevets.

§ CXXXIII. Les autres capitaines de vaisseaux avec les colonels suivant la date de leurs commissions.

§ CXXXIV. Les capitaines de frégates avec les lieutenans-colonels, suivant la date de leurs brevets et commissions.

§ CXXXV. Les lieutenans de vaisseaux avec les majors d'infanterie, suivant la date de leurs brevets.

§ CXXXVI. Les capitaines de brûlots avec les capitaines d'infanterie suivant la date de leurs brevets et commissions.

§ CXXXVII. Les enseignes de vaisseaux avec les lieutenans d'infanterie suivant la date de leurs brevets et lettres.

§ CXXXVIII. Les lieutenans de frégates avec les sous-lieutenans d'infanterie, suivant la date de leurs brevets et lettres.

§ CXXXIX. Les capitaines de flûtes auront le même rang, mais après les sous-lieutenans d'infanterie.

§ CXL. Les gardes du pavillon et de la marine auront rang après les capitaines de flûtes.

— Je copie également dans les deux remarquables ouvrages de M. Lacour-Gayet, docteur ès-lettres, professeur à l'Ecole supérieure de la marine, sur la marine militaire de la France pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

1° Etat abrégé de la marine du Roi, année 1773.

1 Amiral (Mgr le duc de Penthièvre), 2 vice-amiraux, 9 lieutenants-généraux, 22 chefs d'escadre, 175 capitaines de vaisseau, 316 lieutenants de vaisseau, 27 capitaines de brûlot, 302 enseignes de vaisseau, 19 lieutenants de frégate, 12 aides de port, 6 capitaines de flûte, 319 gardes du pavillon et de la marine.

Total des officiers d'épée, 1210.

2° Liste des officiers de la marine royale au 1er janvier 1787 :

1 amiral (S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre) ;

4 vice-amiraux. Ils prennent rang après les maréchaux de France.

19 lieutenants généraux. Ils prennent rang avec ceux du service de terre à la date de leurs provisions ;

41 chefs d'escadre. Ils prennent rang avec les maréchaux des camps et armées à la date de leurs provisions ;

40 chefs de division. Grade créé par l'ordonnance du 1er janvier 1786. Ils prennent rang avec les brigadiers du service de terre à la date de leurs commissions ;

93 capitaines de vaisseau. Ils prennent rang avec les colonels ou mestres de camp des troupes de terre à la date de leurs commissions ;

100 majors de vaisseau. Grade créé par l'ordonnance du 1er janvier 1786. Ils prennent rang avec les lieutenants-colonels du service de terre et obtiennent la croix de Saint-Louis à vingt ans de service ;

487 lieutenants de vaisseau. L'ordonnance du 1er janvier 1786 en avait fixé le nombre à 680, partagés en 2 classes. Ils prennent rang avec les majors des troupes de terre à la date de leurs brevets et obtiennent la croix de Saint-Louis à vingt-deux ans de service.

239 sous-lieutenants de vaisseau créés par l'ordonnance du 1er janvier 1786 et substitués aux lieutenants de frégate et capitaines de flûte. Nombre fixé à 840. Deux classes. Les cent premiers obtiennent la croix à vingt-huit ans de service et prennent rang avec les capitaines des troupes de terre, et les autres sous-lieute-

nants avec les lieutenants des dites troupes à la date de leurs brevets ;

— Dans l'*Histoire de la marine française sous la première République*, par le capitaine de vaisseau Chevalier, on lit :

Le 1er mars 1791, le corps des officiers de marine fut supprimé et réorganisé le 15. Il y eut des amiraux, des vice-amiraux, des contre-amiraux, des capitaines de vaisseau, des lieutenants et des enseignes de vaisseau. Les grades correspondants dans l'armée de terre furent ceux de maréchal de France, de lieutenant général, de maréchal de camp, de colonel, de capitaine et de lieutenant. Toutefois les deux cents premiers lieutenants de vaisseau avaient le rang de lieutenant colonel.

Dès le 29 avril 1791, un projet de loi avait fait disparaître les élèves de la marine créés par l'ordonnance de 1786. Un concours était ouvert chaque année dans les principales villes maritimes ; ceux qui étaient reçus à ce concours étaient immédiatement embarqués sur les bâtiments de l'Etat en qualité d'aspirants. JEAN.

—

Le coq des clochers (LV, 338, 482, 646). — A mon avis aussi, le *coq* des clochers doit être d'origine *anté-chrétienne*. En effet, je pense, qu'il est en rapport, non seulement avec la *conssruction des Maisons* (je l'ai rappelé récemment à la *Société Préhistorique de France* (1907, séance de mai), et j'ai cité des exemples anciens et modernes de sacrifices de poules, etc.), mais avec l'*érection de certains Monuments mégaithiques eux-mêmes*.

Je ne sais certes pas si l'on sacrifiait un *coq* à chaque érection de *Menhirs* ; mais je crois savoir qu'on sacrifiait réellement quelque *animal* (des recherches *chimiques* en cours le prouveront bientôt) à cette occasion.

D'ailleurs, quand on érigeait des *Termes*, — ces dérivés, à mon avis, des Menhirs — on faisait des *sacrifices*, au dire de Siculus Flaccus (Edit. Goëz, p. 5), qui a insisté sur ces *bornes sacrées*.

J'ajoute que, dans la Vendée maritime, le *Coq* joue un grand rôle dans toutes les *légendes*, relatives à l'érection des Menhirs en particulier ; et je signale que c'est parce que le coq chanta trop tôt que certains dolmens furent construits !

Ces rapprochements ne sont certes pas forcés. Le *Coq* est certainement en rapport avec un *rite très ancien de construction* ; il se rattache à l'idée de la *Défense de la Propriété* (Le coq est, en effet, l'emblème de la *Vigilance* ; ce devrait être l'oiseau des ... concierges), d'abord par les *Termes* sans doute ; puis par les *Haches polies* (Protection de la maison contre le Tonnerre), enfouies avec des *coqs* (cas de L. Bonnemère) ; puis par les sacrifices, lors de la construction des Maisons, en remontant même jusqu'aux Menhirs, qui furent, à l'origine, les *limites des propriétés* dans les Nécropoles mégalithiques. Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Constructions antiques (LV, 449, 659, 763, 870). — Il me semble qu'en fait de constructions antiques, on oublie tout ce qui a trait aux *Mégalithes* : négligence qui n'est pas mince, quoiqu'il s'agisse de choses antérieures aux Romains, aux Grecs, aux Egyptiens, voire aux anciens de l'île de Crête !

Il est bien évident que ceux, qui ont érigé les dolmens et les menhirs, connaissaient le *plan incliné*, les *rouleaux* et les *leviers de bois* : si bien que le procédé dont M. Legrain, le chef actuel des fouilles de Karnak (Egypte), vantait récemment l'ingéniosité à un rédacteur du *Temps*, est aussi vieux presque que le monde !

Dès le début de la civilisation (c.-à-d. l'ère néolithique), on s'est donc livré à des *transports de matériaux très lourds*.

Je connais un bloc de granit, de 90.000 kilogr., qui, en Vendée, a été amené de 1500 mètres, *à travers champs*, pour faire la table d'un *dolmen*. Après cela, on peut tirer... l'échelle ..., si tant est que l'échelle soit aussi vieille ... que cela ! MARCEL BAUDOUIN.

—

Arsin et abattis de maison. Propriétaire : ses droits (T. G., 62). — En 1896, j'avais appelé l'attention de nos collaborateurs sur cette pénalité que je croyais complètement disparue de notre pays et que l'on ne pourrait, peut-être, encore trouver qu'en Ecosse, s'il faut en croire Walter Scott qui avait dit : « On commence à enlever le toit des chaumières et à jeter par terre les portes et fenêtres, mode d'expulsion très sommaire, très efficace, et qui est encore en usage dans quelques parties de l'Ecosse, quand un fermier se montre réfractaire. »

Ce n'est donc pas sans étonnement que

je viens de lire le jugement que rendait, le 20 décembre 1906, le tribunal civil de Ruffec. A l'expiration du bail d'une maison qu'il occupait, le locataire se refusa à quitter cet immeuble. Le propriétaire fit sans formalités judiciaires enlever les portes et les fenêtres. L'individu ruiné s'adressa alors à la justice pour obtenir des dommages intérêts, mais cette réclamation ne fut pas admise par le tribunal qui déclara, dans son jugement, que le propriétaire « n'avait fait qu'exercer son droit de propriétaire en enlevant les portes et fenêtres de son immeuble. »

Sur quel article de nos codes le tribunal resté muet à cet égard, pouvait-il baser la décision prise ? Je sais qu'en droit un propriétaire a le droit d'user et d'abuser de sa chose, mais je ne saurais admettre cet enlèvement brutal des portes et fenêtres, à l'imitation des Normands du XIIIe siècle (Charte de la commune de Rouen) qui enlevaient de leurs gonds les portes des maisons habitées par les insolvables et aussi pour marque de saisie. En mars 1293, il fallait un arrêt du Parlement de Paris pour permettre d'enlever portes et fenêtres des maisons pour tailles non payées. LECNAM.

—

Le trésor de Triel en Seine-et-Oise (LV, 727, 883). — J'ai connu, il y a quelque dix ans, un *Parisien*, d'un certain milieu cultivé, qui a cru, pour quelques jours, au trésor de Triel ! Il résolut alors de le chercher... Pour ne pas donner l'éveil, il fit venir, *de la Vendée*, à Triels des paysans originaires du Marais de Mont, qui travaillèrent plusieurs semaines à des fouilles dans une partie de cette commune. Je possède encore la photographie de mes quatre compatriotes, *Maraichins*, qui firent le voyage, puis retournèrent chez eux, sans avoir rien découvert.... Notre Parisien n'insista plus !

On voit qu'il n'y a pas que des *Anglais* qui aient « coupé » dans le « pont » ; — pardon, qui se soient imaginés avoir trouvé la cachette tant convoitée ! Mais il serait réellement intéressant de publier ce qu'on sait de précis à ce sujet ; j'offre ma photographie pour la faire *graver*....

MARCEL BAUDOUIN.

***

Le collaborateur, M. Mouillé, trouvera dans le tome XII, année 1892 du *Bulletin de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, pages 37-47 des détails très curieux sur les fouilles de Triel. Antérieurement, le journal la *Lanterne*, dans son numéro du 20 janvier 1892, avait consacré un long article au soi-disant trésor provenant de Jacques II.

PAUL PINSON.

—

Papineau et les troubles du Canada (LIV, 386, 511, 568 ; LV, 78, 787). — *Le refus de payer l'impôt.* — Plusieurs journaux ont demandé s'il s'était passé antérieurement, dans l'histoire, un fait semblable à celui qui a lieu en ce moment dans le midi de la France, tragique et émouvant spectacle d'une population entière se solidarisant pour refuser l'impôt et obtenir la justice. Je suis heureux, en ma qualité de Mauricien, de pouvoir répondre affirmativement. Un fait pareil s'est, en effet, produit à l'île Maurice en juin et juillet 1832, et je vais en dire quelques mots comme suite au parallèle que j'ai établi entre Papineau et d'Epinay, entre le Canada et l'île Maurice.

En 1810, l'île de France, alors gouvernée par le général Decaen, dut capituler et se rendre aux Anglais, supérieurs en nombre, après une défense héroïque, dont le rapport, fait par ce général, fut inséré au *Moniteur*. Par les conditions de cette capitulation, les lois, les usages et la religion des habitants devaient être maintenus et respectés, et la colonie vaincue traitée comme les colonies les plus favorisées de la Grande-Bretagne. Ces promesses ne furent pas tenues et l'île Maurice ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle était gouvernée en pays conquis et selon le bon plaisir du ministère anglais. En 1832, une sorte de proconsul, John Jérémie, fut même envoyé, par le gouvernement anglais, avec plein pouvoir, à l'île Maurice pour s'y installer comme procureur général, en remplacement de Prosper d'Epinay, et y appliquer une nouvelle loi, plus dure encore que toutes les précédentes. Le 3 juin 1832, Jérémie arrive en rade du Port-Louis, capitale de Maurice, et descend à l'hôtel du gouvernement. Aussitôt, à l'instigation d'Adrien d'Epinay, avocat mauricien célèbre, frère de Prosper d'Epinay précité et père du grand statuaire actuel Prosper d'Epinay, et à la suite d'articles éloquents pu-

bliés, par le même Adrien d'Epinay, dans le *Cernéen*, principal journal de la colonie, articles parmi lesquels on remarque un curieux *Catéchisme du Mauricien*, tous les membres du barreau s'éloignent du Palais de justice ; les marchands ferment leurs boutiques ; les entrepreneurs licencient leurs ouvriers ; tous les services publics sont suspendus ; les habitants arrêtent leurs travaux agricoles ; les récoltes, parvenues à maturité, demeurent sur pied ; les pères n'envoient plus leurs enfants aux écoles ; toutes les communications cessent ; les pharmacies elles-mêmes ferment leurs portes, si bien que le gouverneur de la colonie, ayant eu besoin d'un médicament pour son enfant malade, ne peut se le procurer. Chacun s'isole, toute vie sociale est subitement arrêtée et cet état de choses durera tant que Jérémie foulera le sol Mauricien. Ce système d'inertie complète fut tellement général qu'au bout d'un mois Jérémie dut capituler et, sur l'ordre du gouverneur s'embarquer pour l'Angleterre, sans s'être installé à Maurice comme procureur général et sans y avoir appliqué la nouvelle loi dont il était porteur.

L'île Maurice reconnaissante a élevé, au Port Louis, une statue à Adrien d'Epinay, œuvre de son fils Prosper. Sous la luxuriante végétation des tropiques, le grand tribun est représenté debout, la main gauche appuyée sur le cœur, symbole de son amour pour son pays et de son loyalisme à l'Angleterre, tandis que la main droite dessine un geste de protestation et réclame énergiquement l'exécution des traités, en souvenir de la longue lutte qu'Adrien d'Epinay eut à soutenir contre le ministère anglais et à la suite de laquelle il obtint pour Maurice la majeure partie des libertés stipulées dans la capitulation de 1810.

En terminant, rendons justice à l'Angleterre : elle a, depuis 1832, rendu à l'île Maurice toutes libertés, et le gouverneur de l'île, entouré des autorités anglaises, a été présent à l'inauguration de la statue du grand patriote.

J'emprunte ces détails aux *Souvenirs d'Adrien (1794-1839). Extrait relatifs à sa seconde mission à Londres, en 1833, publiés par son fils Prosper d'Epinay*, Fontainebleau, imprimerie Maurice Bourges, in-8°, 1901. THÉODORE COURTAUX.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre de Louis-Lucien Bonaparte. Les frères et sœurs de Napoléon. — Combien furent-ils ? Les historiens hésitent à donner un chiffre. Ils comptent les vivants qui furent connus : ils négligent les autres. Il est assez malaisé, en effet, de les dénombrer. On en peut juger par la réponse suivante que nous lisons en autographe, de la main du fils de Lucien. Elle est adressée au baron Larrey qui a publié un ouvrage sur Madame Mère.

Cette lettre inédite donne un intéressant détail sur cette incertitude, et des détails non moins intéressants sur l'attachement de Madame Mère pour Lucien :

Londres, le 8 novembre 1883.

Mon cher Baron,

Je regrette infiniment de ne me trouver en possession que de trois simples signatures de Madame Mère. Vous savez, sans doute, qu'elle n'écrivait que fort rarement et toujours en italien. Les lettres signées par elle sont tout à fait insignifiantes et ne sont que des réponses à l'occasion de la nouvelle année.

J'ai beaucoup connu ma grand mère et je me souviens de bien des choses assez curieuses qu'elle me disait au sujet de l'Empereur et de mon père, qui était à coup sûr, son préféré. Elle ne s'en cachait pas et elle lui donnait raison en tout (n. b. à mon père). Elle eut treize et non huit enfants. Les cinq qui sont ignorés, sont morts en bas âge, et je ne suis parvenu qu'à connaître le nom de deux ou trois au plus.

Ce n'est que de vive voix que nous pourrions causer d'elle. Je suis le seul membre de la famille qui l'ait connue et causé très souvent avec elle lorsque j'avais plus que vingt ans.

Quoique sachant à peine lire et écrire, elle était un vrai génie de femme, et j'en conserverai toujours le meilleur souvenir.

Croyez-moi toujours, mon cher Baron,

Votre très affectionné,

L.-L. BONAPARTE.

P. S. Je souffre terriblement depuis trois mois de la sciatique et je ne puis ni me promener ni me tenir debout. Excusez cette mauvaise écriture.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

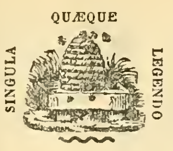
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LV° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Juin 1907.

43e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1152 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Le corps de Cyrano de Bergerac. — *Le Guide Pratique à travers le Vieux Paris*, par le marquis de Rochegude, (Hachette, 1903), dit textuellement : « Rue de Charonne, n° 98, couvent des Dames dominicaines de la Croix, fondé en 1641, par la fille du maréchal de Ruzé d'Effiat et la duchesse d'Aiguillon. Cyrano de Bergerac est enterré dans la chapelle, qui possède également le cœur de la Fondatrice ».

Le couvent des Dominicaines de la Croix n'est plus au 98, rue de Charonne ; il n'y a plus à ce numéro que des ateliers. Qu'est devenu le corps de Cyrano ?

Léon Riquet

Le journal du vicomte d'Hardouineau. Un point énigmatique. — Le volume manuscrit 1029, nouvelles acquisitions, de la Bibliothèque nationale, renferme le journal du vicomte d'Hardouineau, aide de camp de Louis XVIII ; plusieurs feuillets manquent (ce n'est qu'une copie, peut-être de la main même du vicomte, en tous cas, c'est une œuvre faite vivement : des syllabes sont omises, quelques mots aussi). Du feuillet 71 on

passe au feuillet 78 (1) ; il commence ainsi :

... ses mains. M. Driesen se retira. Le Cte d'Avaray ne perdit pas un moment pour écrire au roi qui dans cet instant et selon son usage jouait au wisk. S. M. quitta aussitôt sa partie et descendit avec tant de précipitation et de préoccupation que ce ne fut qu'au bas de l'escalier qu'elle s'aperçut que le duc de Villequier la suivait un bougeoir à la main ; elle en parut surprise et fâchée, le lui témoigne et lui dit de retourner au salon. Le roi était à peine entré dans l'antichambre du Cte d'Avaray et dans sa chambre à coucher que chaque porte fut fermée par un domestique. Le valet de chambre seul dans cette seconde pièce, ouvrit la porte du cabinet ; à peine le roi y est-il entré que le Cte d'Avaray ferme soigneusement la porte, mais pas assez vite pour empêcher Pottin, valet de chambre, de voir très bien un beau jeune homme avec de beaux cheveux et en habit de voyage se jeter en pleurant aux pieds du Roi ! S. M. resta avec lui et le Cte d'Avaray près de trois heures. Dès qu'elle fut retirée, le Cte d'Avaray fit avertir le gouverneur et envoya chercher à la bouche du roi quelques rafraîchissements. M. Driesen mit peu de temps à venir, prit aussitôt le jeune homme dans sa voiture et le conduisit à son hôtel, où ce prétendu négociant allemand trouvant la sienne tout attelée reprit aussitôt la route de Polangen. Ces particularités n'ont été sues que de très peu de personnes. Celles qui n'ont été instruites que de l'arrivée du jeune homme et des ordres donnés au gouverneur, se sont mis la tête à l'alambic ponr savoir ce qu'il pouvait être. Quant à moi,

(1) Le roi avait quitté Mittau le 22 janvier 1801.

j'ai été convaincu que ç'avait été M. le duc d'Orléans ; et, ce qui, avec tous les détails qui s'y prêtent, m'a confirmé dans cette croyance, c'est que je suis certain que le roi n'a jamais cessé de respecter et d'aimer Mme la Duchesse d'Orléans et que cette mère tendre sollicitait de ses bontés la grâce et le pardon de son fils. Sans avoir le même degré de certitude, je suis très fondé à croire que, étant dans la malheureuse position, non seulement de ménager l'empereur Paul, mais même de chercher à lui plaire et avoir quelque mérite auprès de lui, le roi avait fait insinuer à Mme la Duchesse d'Orléans de s'adresser à Paul et de l'amener au point de demander lui-même au roi, la... ».

Fin du feuillet ; le reste du journal manque.

Voici la fin du feuillet 71 :

1801 mars 4. Le roi et son auguste nièce... arrivèrent au faubourg de Prag à 6 h.; c'est dans ce moment que donnant la main à madame pour monter dans son appartement, S. A. R., me dit...

Connaît-on, par d'autres mémoires, l'identité du personnage ?

J. DE SAINT-LÉGER.

—

Les Auvergnats dans l'armée de Condé. — Quel corps était connu sous le nom d'Auvergnats dans l'armée de Condé ? N'existe-t-il pas de nomenclature détaillée des officiers au service de l'émigration?

ROY.

—

La postérité d'Iturbide, Augustin Ier, empereur du Mexique. — Quelqu'un pourrait-il me dire ce qu'est devenue, au cours du XIXe siècle, la postérité de l'empereur du Mexique Don Augustin Ier (général d'Iturbide) déposé en 1823 et fusillé en 1824 ?

Aucun de ses fils n'a-t-il fait acte de *prétendant*, à un moment donné ?

Cette famille est-elle demeurée exilée, un certain temps ?

En existe-t-il encore quelques membres ? Où ?

GIÉ.

—

Un mot de Casimir-Périer sur la Révolution. — A quelle occasion Casimir-Périer, parlant de la Révolution, a-t-il dit *qu'elle n'avait jamais été que la légitime résistance du pays à l'injuste oppression du pouvoir* ? Où pourrais-je trouver le discours où cette phrase a été prononcée ?

P. B.

Costume des Théatins. — Cet ordre fut fondé par saint *Gaëtan* ou *Cajetan*, avec l'aide du cardinal *Caraffa* qui devint ensuite pape sous le nom de Paul IV, en 1555. Quel était le costume religieux des Théatins ?

HUSSON.

—

L'américain Aron Beur et lord Moyra. — Je voudrais des détails sur Aron Beur, le grand homme américain qui contribua à l'indépendance des Etats-Unis, vivant en 1780.

Et sur lord Moyra, amiral anglais en 1796.

YOUNG.

—

Famille Bleck ou Blech. — Quelque aimable intermédiairiste peut-il me donner des renseignements sur l'origine et la généalogie de cette famille, originaire, je crois, de la Hongrie ?

Il paraît qu'une branche s'est établie en Alsace au moyen âge, à laquelle l'Empereur Maximilien d'Allemagne octroya un blason.

Une autre branche se serait établie en Angleterre au commencement du XIXe siècle.

Un membre de la branche alsacienne qui opta pour la nationalité française, a été fait prisonnier par les Allemands, peu de temps après 1870.

PETRUS.

—

Les Dumas et les Davy de la Pailleterie. — Tous les dictionnaires biographiques, à propos des Dumas, disent du général, père du grand romancier, qu'il est né en 1762, à Saint-Domingue, d'un riche colon, le marquis Davy de la Pailleterie, et d'une négresse nommée Dumas. C'était un enfant naturel ; il prit le nom de sa mère. Quant à ce riche colon, d'où venait-il ? Aucun détail.

Or, il se trouve en Normandie, aux Biards, près Vézin, canton d'Isigny-le-Buat, un *lieu-dit* connu sous le nom de la Poterie. Les gens du pays affirment qu'autrefois on l'appelait la Pailleterie, et précisément à cet endroit, aux environs aussi, il existe actuellement des Davy. Sont-ils de la famille des Dumas et est-ce là qu'il faudrait en chercher le berceau ?

SOULGET.

—

Le bibliophile Jacob et sa bibliothèque. — Paul Lacroix, dit le bibliophile Jacob, devait avoir une nombreuse

bibliothèque : cependant, je n'ai jamais vu de catalogue de vente à son nom. Je sais bien qu'il avait donné un grand nombre de volumes pour former la bibliothèque populaire du XIXe arrondissement, mais il ne s'agit là, probablement, que de livres de littérature et de sciences générales adaptés aux besoins de cette bibliothèque. A-t-il laissé tout le reste à la bibliothèque de l'Arsenal, dont il avait été longtemps conservateur ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Eléonore Jaucourt, miniaturiste. — Je possède dans ma collection de miniatures une tête de profil de Louis XVI, peinte en camée, dans le genre de Lagrenée. Cette miniature est signée :

Eléonore de Jaucourt.

Je désirerais savoir si l'auteur est connue comme miniaturiste ou si elle était une simple dilettante. HENRY PRIOR.

—

La maison de Lamartine en 1848. — Pourrait-on m'indiquer où se trouvait à Saint-James, au Bois de Boulogne, en 1848, l'hôtel de Lamartine, et s'il existe encore ? ROSEY.

—

Mmes de Montbéliard, de Béon et de Nontron. — Qui était la princesse de Montbéliard résidant à Montbéliard en 1789 ? Je voudrais son état civil de même que ceux de madame de Béon, de madame de Nontron vivant à la même époque. ROY.

—

Anne Pas de Vassal, admiratrice du marquis de Bièvre. — A quelle branche de la famille de Vassal appartenait Anne Pas de Vassal, admiratrice du marquis de Bièvre ? Elle l'accompagna en Bavière, assista à sa mort, et lui éleva un tombeau. (V, 725) J. M. ALLIOT.

—

Famille de Prébois. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur la famille *de Prébois* ? Mme de Prébois fut constituée usufruitière de la terre de la Mothe à Bièvres, aux environs de 1788. Cette terre dépendait du marquisat de Bièvres. J. M. ALLIOT.

—

Walewski. — Pourrait-on compléter les dates manquantes à l'exposé suivant :

Le comte ..... Walewski né ? † ? se marie le ? à ? à Marie Laczinska, née à Varsovie le ? 1789, † à Paris 10-12 1817. Dont : *a*. .... Walewski, né à Walewice le ? † ? *b*. Alexandre Florian Joseph Colonna Walewski (procréé par Napoléon Ier) né à Walewice le 4 mai 1810, † à Strasbourg le ... septembre 1868. Elle se remaria à Liège le .... 1816, au comte Philippe Antoine d'Ornano, général de division, plus tard maréchal de France. M. G. WILDEMAN.

—

Armoiries de l'abbaye de la Salvetat. — La Salvetat, commune de Mondragon (Tarn), autrefois diocèse de Castres, claverie de Réalmont, possédait une abbaye de filles de l'Ordre de Saint-Benoît, dont l'origine remontait au xe siècle.

Ce monastère avait pour armes : *écartelé ; au 1, d'argent, à trois fasces de sinople, la première chargée de trois étoiles d'argent ; au 2, d'or, à trois chevrons de sable ; au 3, de gueules, au sautoir d'or ; au 4, d'azur, à la tour crénelée d'argent ; maçonnée de sable.*

Ce sont les armoiries familiales de quatre abbesses, savoir : au 1. armes de Panat, au 2. armes de Lévis...

On serait heureux d'apprendre à quelles familles appartenaient les armes des troisième et quatrième quartiers. F.

—

Air favori des Français en 1791. — Le *1er avril 1791*, Rouen célébrait l'arboration du nouveau pavillon national décrété par l'Assemblée nationale le 24 octobre 1790. Le compte rendu officiel de cette cérémonie porte :

L'arboration a été signalée par une décharge de l'artillerie du vaisseau « La Catherine » à laquelle l'artillerie du Vieux Palais a répondu par une salve de 21 coups de canon, *accompagné de l'air favori des Français* exécuté par la musique et d'un cri général de : Vive la Nation ! Vive la Loi ! Vive le Roi ! qui se faisait entendre sur les rives.

A quel chant patriotique le compte-rendu fait-il allusion ? E. C.

—

« M. Dorgnemont », drame par Duval ? — Je possède une brochure in-4° qui paraît n'avoir jamais eu de titre. Elle commence par un avertissement de l'éditeur qui est signé Duval et dans lequel on lit que cette pièce n'a été présentée à aucun théâtre.

A la première page : *M. Dorgnemont, drame en cinq actes et en prose. Acte premier. Scène première*, etc. Aucun nom d'imprimeur, une note manuscrite sur la garde dit que le *Catalogue de Soleinne* la considère comme rare et tirée à petit nombre. A quelle époque remonte sa publication qui paraît être de la fin du XVIIIe siècle, car on paraît être encore sous l'ancien régime. J.-C. WIGG.

—

Quantova ou Quanto. — Quelle est l'origine de ce nom donné par Mme de Sévigné à Mme de Montespan ? Quel en est le sens réel ? Est-ce un terme de jeu ou une allusion à la durée incertaine de l'amour nouveau du roi ? FIRMIN.

—

Au diable bouilli. — Quelle est l'explication de cette locution employée par M. Anatole France dans *Histoire comique* » avec le sens de « au diable vert » ? G. A.

—

C'est comme les dates (ou des dattes). — Comment faut-il écrire et quelle est l'origine de cette locution ?
iG. A.

—

Paris est le paradis des femmes et l'enfer des chevaux. — Quelle est l'origine du proverbe : « Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux ? »

Il est fort ancien, je crois, et a donné lieu à de nombreuses variantes.
EREUVAO.

—

Les costumes prévus pour les corps constitués par l'arrêté de nivose an XI. — On vient de faire revivre cet arrêté pour les huissiers. Quels autres corps constitués pourraient jouir du même privilège ? Comment les huissiers, notaires etc., ont-ils cessé d'arborer le cosume officiel ? Y.

—

Les jours de vacances del'ancien Châtelet. — On ne plaidait point tous les jours à l'ancien Châtelet, et cela pour des causes diverses, mais régulières. Quels jours ne plaidait-on point, en dehors des jours chomés généralement, de la Saint-Vincent, de la Saint-Charlemagne, etc. ?
D^r L.

—

Privilège d'abstinence pour l'Espagne. — Un érudit d'histoire ecclésiastique voudrait-il bien m'apprendre :

1° A quelle époque a paru ou l'indult, ou la bulle ou le motu proprio (je ne sais au juste comment cet acte pontifical s'appelle exactement) qui libérait de l'abstinence hebdomadaire nos voisins d'Espagne « croisés à l'intérieur ? »

2° Il y a des probabilités pour que ce privilège ait été accordé à une époque où l'Espagne unitaire n'existait point, mais se composait de plusieurs royaumes indépendants, pourrait-on me dire si le document précité en désignait nominativement les peuples bénéficiaires et quels ils étaient ?

3° Où peut-on trouver le texte intégral de ce document ? GIÉ.

—

Chinquème. — Je lis dans un texte du XIVe siècle que des marchands tournaisiens faits prisonniers par les Anglais, en Brabant, au carême de l'année 1338, furent retenus « grand espasse... jusques au *chinquesme* ».

Godefroid donne le mot avec la seule explication « nom d'une fête ». Il ne l'avait en effet rencontré qu'une fois dans un texte du Nord où il est question du laps de temps compris entre le *Chinquème* et la Toussaint. Il semble résulter du rapprochement de ces deux textes que le *Chinquème* est entre Pâques et le 1er novembre, mais quelle est cette fête ?
DE MORTAGNE.

—

Cantonnier souffleur. — Je lis au *Journal Officiel* du 27 octobre 1906, (col. 726) que, par arrêté du Préfet du Nord, M. Lesne a été nommé cantonnier souffleur des routes nationales.

En quoi peut consister cette fonction que trois ingénieurs que j'ai consultés m'ont dit eux-mêmes ignorer ?

Même question pour un cantonnier allumeur nommé dans la Loire-Inférieure (*Journal Officiel* du 23 décembre 1906).
SUS.

Réponses

—

Le Plan de Tapisserie — Paris au XVe siècle (LV, 833). — J'ai rédigé la partie de la petite notice explicative distribuée aux visiteurs de l'*Exposition de la Vie populaire à Paris*, (Hôtel Saint-Fargeau), où se trouve le passage visé par M. Urbain Deschartes. A ce titre, je demande la permission de faire remarquer à notre collaborateur que l'erreur qu'il prétend signaler *n'existe pas*.

En effet, et comme il convenait de le faire dans un travail de ce genre, je me suis borné à indiquer des opinions, sans prendre nullement parti ; d'ailleurs voici ma phrase :

« Le plan de Truschet et celui dit de Ducerceau ou de Saint-Victor, seraient, d'après M. Jules Cousin, des copies collatérales d'un plan officiel levé vers 1550. Une autre copie, plutôt une imitation, en AURAIT ÉTÉ faite en tapisserie pour les Guises ».

Pour qu'il y eût erreur de ma part, il faudrait que j'eusse fait miennes ces opinions, et je ne l'ai pas fait, ou qu'elles n'eussent jamais été produites.

Or, voici ce qu'écrit Mauperché (*Paris ancien, Paris moderne*, p. 92) :

Nés sujets, les de Guises, ayant poussé l'audace jusqu'à tirer l'épée contre leur légitime souverain, auront probablement regardé comme indispensable d'avoir sous leurs yeux, toutes les fois qu'ils pourraient en avoir besoin, le Plan de la ville, dans laquelle, pour le malheur de nos aïeux, ils ont si longtemps joué un trop grand rôle.

Cette opinion a été reprise bien des fois. Je citerai, à l'appui ce passage d'un article paru le 2 octobre 1875 dans *La Nature*, sous la signature Charles Boissay :

Les Guises avaient fait exécuter comme ornement de vastes tapisseries représentant des plans de cités. L'Hôtel de Ville de Paris étant devenu possesseur de ces tapisseries, elles y furent exposées pendant longtemps, etc.

Ainsi n'en déplaise à M. Urbain Deschartes, n'ayant rien inventé, rien affirmé, je n'ai pas commis d'erreur, comme il m'en accuse un peu légèrement.

Ceci dit, qu'il me permette quelques observations à mon tour :

1° Est-il si sûr que ce soient les armoiries du cardinal *Louis* de Bourbon qui figurent sur le plan dit de Tapisserie ? — Mauperché (*loc. cit.* p. 91), dit que ce sont celles de *Charles* de Bourbon, et c'est aussi l'avis de M. Alfred Franklin (Les *Anciens plans de Paris* t. Ier p. 13) ; pour A. Bonnardot (*Etudes arch. sur les anciens plans de Paris*, p. 45), ce sont les armes des *Montmirails*, « probablement celles d'*Etienne*, qui fut élu prévôt des marchands en 1540. »

Je rappellerai aussi que les armoiries figurées ne sont pas les mêmes sur les deux copies du Plan de Tapisserie. Ce qui ne permet guère d'en tirer argument probant pour le dater.

3° M. Urbain Deschartes dit avec une belle assurance que le Plan de Tapisserie est antérieur à *1550*, et il s'appuie sur une communication faite à la Commission du Vieux Paris par M. Paul Le Vayer. Je ne peux croire que celui-ci ait été, en cette circontance, aussi affirmatif qu'est notre confrère. M. Le Vayer, en effet, a étudié attentivement le plan dont il s'agit, et il l'a fait si consciencieusement qu'il a pu se porter garant de l'exactitude de la reproduction exécutée en 1900 par Mmes Lépine (Commission du V. P., séance du 18 janvier 1900). Dans ces conditions, il a certainement remarqué que sur le Plan de Tapisserie (Dessin de Gaignères) *figure le collège des Grassines*, et M. Le Vayer est bien trop érudit pour ignorer que la fondation de ce collège ne remonte qu'à l'année *1571*.

Alors pourquoi *affirmer* que la Tapisserie était *surement* antérieure à 1550 ?

En terminant, et après m'être excusé d'une note un peu longue que justifie le fait d'avoir été mis en cause par M. Urbain Deschartes, je demande à notre confrère de vouloir bien préciser sa question, car le sens m'en a échappé, ainsi qu'à tous les intermédiairistes à qui j'en ai parlé.

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Roland et ses compagnons d'armes (LV, 727, 843, 906). — Ligne 3, lire *ains* au lieu de *ainsi*.

—

Jeanne d'Arc. Ses bannières (LV, 674). — Il paraît y avoir eu plusieurs de ses bannières. Le plus ancien dessin a été fait à la plume, le surlendemain même de la victoire d'Orléans, par le greffier du Parlement de Paris, dans le registre,

dont l'original se trouve aux Archives nationales. C. R.

—

Louis XVII — Sa mort au Temple. Documents nouveaux (T. G., 534 ; XLIX à LIV, 17, 62, 115, 569, 791 ; LV, 229, 398, 456, 506, 735, 850). — Je m'empresse de répondre à M. Nérac qui, dans le numéro du 10 juin de l'*Intermédiaire*, m'a posé trois questions :

1° Le bref de Grégoire XVI a-t-il été publié ?

2° Quels sont les termes employés par le Pontife ?

3° La condamnation de Grégoire XVI porte-t-elle seulement sur la doctrine religieuse de Naundorff ou bien sur ses prétentions royales ?

1° Le Bref de Grégoire XVI du 8 novembre 1843 dont le parti Naundorffiste a essayé de contester l'authenticité ou même de nier l'existence, se trouve inséré textuellement dans la Collection officielle des actes de Grégoire XVI. En voici le titre exact : *Acta Gregorii XVI édition Bernasconi Roma ex typographia polyglotta sanctæ congregationis de Propaganda fide Vol. III, pars prima canonica, p. 298, seq. 1902.*

2° Voici la traduction exacte du bref :

« Les idées et les délires blasphéma-
« toires de cette bande (Vingtras) corres-
« pondent tout à fait aux divagations de cet
« homme perdu, de cet imposteur qui se
« vante d'être duc de Normandie et qui
« s'est déjà séparé de l'Eglise Catholi-
« que. »

Le pape ajoute qu'il a pris connaissance de tout le dossier Naundorff, à lui envoyé par l'évêque de Bayeux, et qu'il renvoie ce dossier au dit évêque.

3° On voit par le texte que je viens de citer, que la condamnation porte non seulement sur la doctrine religieuse de Naundorff, mais encore sur ses prétentions royales. Le Pontife ne se contente pas de prononcer contre lui l'anathème en condamnant son hérésie, il accentue la sévérité de son jugement en dévoilant son imposture d'une manière formelle et spéciale : « hujus perditi hominis qui falso se Normanniæ ducem jactat. »

Bien qu'on s'efforce de le nier, le mot *falso* s'y trouve en toutes lettres, et, du reste, le simple verbe « jactat » suffirait à indiquer un sens défavorable.

Dans la *Légitimité* du mois de mars 1907, le général de Cornulier-Lucinière publie une lettre d'un avocat, M. G. Marsaud, qui déclare « que si le mot falso ne se trouvait pas dans le Bref, les termes en seraient *très corrects* puisqu'ils se borneraient à reproduire la prétention du prince. »

Si on se rappelle que le prétendant y est qualifié d'homme perdu et d'imposteur, on jugera sans doute comme moi que ces messieurs ne sont ni exigeants ni difficiles. Vicomte DE REISET.

*
* *

La *Légitimité* (nᵒ de juin 1907) commente la note de l'*Osservatore Romano*. La polémique ici a un caractère absolument documentaire, d'une importance exceptionnelle, aussi reproduisons nous impartialement toutes les versions.

« L'*Osservatore Romano* du 7 avril dernier a publié, dit la Ligitimité, la déclaration suivante, dont nous n'avons eu connaissance que plusieurs semaines après son apparition :

TEXTE ITALIEN

La successione Naundorff

Abbiamo veduto di recente come i sostenitori della legittimità dei Naundorff, nella successione di Luigi XVI, vadano citando, a sostegno della loro tesi, atti e parole di varii Sommi Pontefici, allo scopo di far credere che questi siansi pronunciati in qualche maniera nel senso da essi voluto.

Senza entrare menomamente per conto nostro in simile controversia, due cose soltanto, per la verità storica, teniamo ad affermare : una è, che dei documenti addotti o supposti, l'unico che da essi viene impugnato, quello cioè emanante dalla s. m. di Gregorio XVI, è di una indiscutibile autenticità, trovandosi nella raccolta officiale degli atti di quel Pontefice ; l'altra, che mai ed in nessun modo l'autorità pontificia si è pronunziata nel senso della tesi da loro propugnata

TRADUCTION FRANÇAISE

La succession Naundorff

Nous avons vu récemment comment les défenseurs de la légitimité des Naundorff, pour la succession de Louis XVI, citent, à l'appui de leur thèse, des actes et des paroles de divers Souverains Pontifes, dans le but de faire croire que ceux-ci se sont prononcés en quelque manière dans le sens qu'ils voudraient.

Sans entrer le moins du monde, pour notre compte, dans une semblable controverse, nous tenons à affirmer, en vue de la vérité histo-

rique, deux choses seulement : la première est que, des documents invoqués ou supposés, le seul par eux attaqué, à savoir, celui qui émane de Grégoire XVI, de sainte mémoire, est d'une authenticité indiscutable, car il se trouve dans le recueil officiel des actes de ce Pontife (1) ; la seconde est que jamais, et d'aucune façon, l'autorité pontificale ne s'est prononcée dans le sens de la thèse qu'ils défendent.

« Cette note, quasi officielle, nous a causé, à première lecture, une douloureuse déception.

« Bien que, contrairement à l'étonnante affirmation de M. le vicomte de Reiset (2), nous n'ayons jamais « étayé » notre thèse historique « sur la papauté et la religion »; bien que, dans notre article sur « la Survivance et le Saint-Siège », nous n'ayons nullement présenté les bénédictions pontificales accordées à nos Princes comme « des titres de reconnaissance des droits de Naundorff », il nous avait paru cependant que ces bénédictions ne constituaient pas seulement « de vagues témoignages de banale bienveillance », pour nous servir toujours des expressions de M. de Reiset ; et nous voulions y voir une sorte d'appui moral discrètement donné par les Vicaires de Jésus-Christ à la cause de la Survivance.

« Nous sommes-nous donc absolument trompé ?...

« La note officieuse, remarquons-le bien, n'entend point trancher le fond même de la question : « Sans entrer le moins du monde, dit-elle, dans une semblable controverse... »

« Elle affirme l'authenticité du bref de Grégoire XVI et son existence dans les actes officiels de ce Pontife ; mais la phrase incidente de ce Bref : *qui falso se Normanniæ ducem jactat* ne nous oblige nullement en conscience, aucun théologien ne le contestera, à croire que Naundorff n'était pas Louis XVII, l'infaillibilité pontificale n'étant point en jeu dans une question d'état-civil, et Grégoire XVI ayant pu être mal renseigné sur l'identité royale du prétendu Naundorff, autour de laquelle une politique intéressée cherchait à faire l'obscurité la plus complète.

« La note officieuse déclare, en second lieu, que « jamais, et en aucune façon, l'autorité pontificale ne s'est prononcée dans le sens de la thèse » que nous défendons.

« Or, nous n'avons point dit que le Saint-Siège se fût prononcé, dans le sens rigoureux de ce mot, en faveur de la Survivance, ce qui eût impliqué une reconnaissance formelle.

« Quoi qu'il en soit, désireux de ne nous écarter ni des intentions du Souverain Pontife, ni de l'exacte vérité, nous rétractons volontiers tout ce qui, dans notre article du mois de mars, a pu être exagéré ou erroné ; et désormais, nous nous abstiendrons d'invoquer, je ne dirai pas en faveur de notre thèse, mais même à simple titre d'encouragement, les bénédictions pontificales, très authentiques, accordées à nos Princes.

« Nous nous bornerons à en conserver le reconnaissant souvenir et à penser, avec l'auteur de *Fleur de Lys*, que si Léon XIII avait cru les Naundorff des imposteurs avérés et vils, il n'aurait pas eu pour eux ces paternelles bontés. »

ALBERT RENARD.

—

Le tableau de David sur la mort de Lepeletier de Saint-Fargeau (LV, 666, 734, 792, 847, 901). — Dans une lettre datée du 15 mars 1830, écrite par une grande dame connue sous la Restauration, je trouve :

Madame de Morfontaine est morte. L'infâme David a fait un portrait de son père en pied, au moment où il est tué par M. Paris, ou mieux où il vote la mort du Roi.

Comme elle est très royaliste, a beaucoup dépensé pour les alliés, elle a acheté le tableau 120.000 fr. aux héritiers de David qui le montraient publiquement ; elle l'a fait brûler dans son jardin devant des témoins, dont : M. de Rosambeau, le duc de Gra-

(1) Nous n'entendons pas tout à fait ce passage de la même façon que M. de Reiset dans le *Gaulois* du 13 mai. M. de Reiset traduit, en effet : « Parmi tant de documents rapportés par eux ou auxquels ils font allusion, il n'en est qu'un d'une réelle authenticité et c'est précisément celui qu'ils attaquent, à savoir ..... » A notre avis, le texte italien donné plus haut ne dit pas que des documents pontificaux cités par nous le bref de Grégoire XVI soit *le seul authentique*, mais bien que le seul de ces documents contesté par nous, à savoir, celui qui émane de Grégoire XVI, est certainement authentique. Il y a là, selon nous, une nuance importante.

(2) Dans le *Gaulois* du 13 mai : *Le Vatican et Naundorff. Un désaveu officiel du Saint-Siège.*

mont ; le renouvellement du crime de son père l'a conduite au tombeau.

Une dame octogénaire de très haute naissance liée avec la famille, vit encore et atteste le contraire. Elle assure que les héritiers de David ont exigé que le tableau ne soit pas détruit. Il ne serait que muré à St-Fargeau et sans doute perdu ou moisi aujourd'hui. H. G.

—

Les brigands de 1789 (LV, 442, 566, 622, 792, 903). — Dans mon enfance, j'ai très souvent entendu des contemporains rappeler l'*année de la peur* en Languedoc. C'était toujours les habitants d'un village voisin qu'on s'attendait à voir arriver en armes, prêts aux pires méfaits. ***

*
* *

Avec mon collaborateur L. Nass, nous avons traité du sujet, dans le livre intitulé : *La Névrose révolutionnaire*, dont un des chapitres traite précisément de la Grand'Peur.

Dr CABANÈS.

—

Kléber et Hoche (LV, 105, 175, 343, 397, 510, 621). — Puisque M. Thix répète sa question, je prends la liberté de répéter, en les précisant, mes réponses :

1° Il est incontestable que le général Hoche, qui était d'avis de prévenir, par une offensive vigoureuse, le coup d'Etat que préparaient contre la majorité directoriale les royalistes des deux Conseils, à la tête desquels se trouvaient les généraux Pichegru, Willot et Mathieu Dumas, a recommandé à un de ses amis, alors à Paris, des mesures qui, dans sa pensée, devaient permettre d'éviter la guerre civile, au lendemain du 18 fructidor.

Sa lettre du 26 fructidor, reproduite au tome 1er, p. 425, de la deuxième édition de la *Vie de Lazare Hoche* par Alexandre Rousselin, en est la preuve. Dans cette lettre, Mathieu Dumas et Carnot sont nommés (je dirai un mot sur ce dernier tout à l'heure) ; d'autres noms ont été remplacés par des étoiles. L'une de ces étoiles cacherait-elle le nom de Kléber ? Je l'ignore. Mais j'ai établi que Kléber, plutôt que de servir sous les ordres de Hoche, a donné sa démission de commandant en chef intérimaire de l'armée de Sambre-et-Meuse, est même rentré dans la vie civile, et, retiré à Chaillot, près Paris, à l'époque du 18 fructidor, a pu être rangé, à cause de ses propos hostiles, au nombre des ennemis du Directoire.

2° Ni Michelet, dans le tome II de son *Histoire du XIXe siècle* ; ni Henri Martin, dans le deuxième volume de son *Histoire de la Révolution française* de 1789 à 1799; ni M. Aulard, dans son *Histoire politique de la Révolution française* ; ni M. Hippolyte Maze, dans son livre : *Les généraux de la République, Kléber*, ne font mention de mesures de rigueur qui auraient été réclamées du Directoire par Hoche, contre l'ancien commandant en chef intérimaire de l'armée de Sambre-et-Meuse.

3° Par contre, on peut lire dans la *Vie du général Kléber*, par Lubert de Héricourt, un passage dans lequel il est dit que le jeune Strolz, anciennement officier de l'état-major de Kléber à l'armée de Sambre-et-Meuse, aurait trouvé dans les papiers de Hoche, après sa mort, un rapport du général en chef dénonçant Kléber au Directoire et demandant des mesures de rigueur contre cet homme de guerre à la « langue de vipère ». Soit dit en passant, on rencontre une accusation analogue, plus atténuée, il est vrai, dans un tout petit volume, à l'usage de la jeunesse, écrit par le fils d'un historien de renom.

La question est de savoir si ces récits méritent l'attention de l'histoire. En ce qui me concerne, j'ai mis en doute que des amis dévoués, tels que le général Chérin, chef d'état-major de Hoche, et que son aide de camp Privat, qui fut un des témoins de son mariage, aient laissé au jeune Strolz le loisir de fouiller les papiers de Hoche. J'ai ajouté que la biographie de Lubert de Héricourt ne peut avoir d'importance que pour l'époque du séjour de Kléber à Belfort où il vécut avec les deux frères Lubert, et que, pour le reste, les assertions qu'elle contient, et qui viennent de différentes sources, doivent être très sérieusement contrôlées.

S'il y a eu un rapport de Hoche au Directoire (bien distinct de la lettre du 26 fructidor reproduite par Alexandre Rousselin) ce rapport doit se trouver aux Archives, et alors qu'on le donne en son entier ! Jusqu'à ce qu'on l'ait donné intégralement, je tiendrai pour suspectes les assertions de Lubert de Héricourt, reproduites sans examen par le général Pajol, dans l'important ouvrage qu'il a consacré

au vainqueur d'Héliopolis : *Kléber, sa vie, sa correspondance.*

J'ajoute, et c'est par là que je termine, que M. Thix, qui fait grief à Hoche d'une prétendue dénonciation formulée contre Kléber, a été au moins imprudent en jetant dans ce débat le nom de Carnot, de «Carnot lui-même» selon son expression. L'attitude de Carnot au moment du 18 fructidor est connue. Il s'est notamment uni aux plus fougueux réacteurs des deux Conseils, Henri Larivière et Dumolard, pour lancer contre Hoche les accusations les plus injustifiées (Voir le tome II, pp. 484 et suiv. des *Mémoires de Barras).*

Et, au surplus, s'il y a eu de très belles époques dans la vie de Lazare Carnot, il y en a eu d'autres qui prêtent un peu moins à l'admiration.

Il y a le Carnot de la légende et le Carnot de l'histoire. Lanfrey, dans ses *Etudes et portraits politiques*, et après lui M. le professeur Aulard, dans la première série de ses *Etudes et Leçons sur la Révolution française*, ont fait bonne justice de la légende qui environnait le nom de Carnot.

Il est établi, sans contestation possible, non par des anecdotes comme celles d'un Lubert, mais par des pièces officielles, que la signature de Carnot a été mise au bas des arrêtés du Comité de salut public prescrivant, avec l'incarcération des Dantonistes, celle de l'infortunée Lucile. De plus, Carnot a écrit contre Victor de Broglie une dénonciation si meurtrière que M. Ernest Hamel et M. Aulard ont pu la qualifier de « passeport pour l'échafaud ». Enfin, s'il est vrai que, le 17 thermidor, c'est-à-dire huit longs jours après la chute de Robespierre, Carnot ait signé (le dernier des sept membres du Comité de salut public) l'ordre d'élargissement du général Hoche, la lettre du 30 ventôse précédent aux représentants en mission annonçant que le Comité de salut public avait la preuve de la trahison du général et prescrivant son arrestation, porte la signature de Carnot ; qu'un second ordre, signifié à Hoche par le général Dumerbion, et aux termes duquel l'ancien général en chef de l'armée de la Moselle devait être arrêté et envoyé à Paris sous bonne garde, est en entier de la main de Carnot; qu'enfin sur l'ordre d'écrou de Hoche, qui se trouvait aux Archives de la Préfecture de police, malheureusement brûlées en 1871, M. Ernest Hamel a relevé, avec ceux de Saint-Just, Collot d'Herbois, Barère, C.-A. Prieur, Couthon, Robert Lindet et Billaud-Varenne, le nom du même Carnot (Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, tome III, p. 500, note 2).

Et il est à peu près certain que c'est à la discrète, mais persistante intervention de Maximilien Robespierre (qui, seul avait refusé de signer l'ordre d'écrou), que le libérateur de l'Alsace dut de ne pas être traduit devant le Tribunal révolutionnaire, et peut-être de là mené à l'échafaud.

En concluant, si j'ai eu le malheur de rendre mon contradicteur, Monsieur Thix, un peu moins enthousiaste à l'égard de Lazare Carnot, qui garde dans l'histoire l'entière responsabilité des plus regrettables mesures du Comité de salut public, je voudrais pouvoir me flatter de lui avoir inspiré plus d'indulgence pour le général Hoche, dont le grand crime est, après avoir défendu la patrie à Quiberon, d'avoir voulu empêcher, à l'époque du 18 fructidor, la République qu'il chérissait, d'être renversée par un coup d'Etat royaliste.

LUCIEN DELABROUSSE.

—

Les terroristes réhabilités (LV, 449, 566, 676, 733, 793, 853). — A-t-on dit que Chévremont, l'auteur des ouvrages, si appréciés des bibliophiles, sur Marat, était un simple *ouvrier gantier*, qui avait acheté avec ses économies, les livres, objets, etc., se rapportant à son « idole » ?

Parmi les apologistes de Marat, a-t-on cité Pilotelle, qui fut, je crois, directeur des Beaux-Arts, sous la Commune puis peintre-dessinateur de la Cour (!), au temps de la reine Victoria, et dont le livre sur le séjour de Marat en Angleterre contient, paraît-il, de très curieuses révélations ?

Ce livre devait être préfacé par ... M. Thalamas, — le Thalamas de Jeanne d'Arc, parfaitement ! — et nous ignorons pourquoi il tarde tant à voir le jour.

Il nous reste à dire, à ce même propos, que le Dr Cabanès se prépare à rééditer son *Marat inconnu*, ouvrage depuis longtemps épuisé en librairie ; mais nous avons promis d'être discret, et n'en dirons pas plus long. A. BT.

Quelles sont les femmes connues qui ont été fustigées sous la Révolution ? (XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV ; LII ; LV, 903). — Dans leur ouvrage, *la Névrose révolutionnaire*, les D[rs] Cabanès et Nass répondent à la question ; s'y référer pour les détails. R.

—

Enfants du duc de Reichstadt (LV, 722, 857). — M. Paul Ginisty a naguère écrit, dans le *Petit Parisien*, je crois, un article sur le *Fils de l'Aiglon*. Nul doute qu'il ne s'empresse de préciser ce que je ne fais ici que mentionner.

PONT-CALÉ.

—

Sépulture du grand-duc de Berg à Saint-Denis (LV, 779, 904). — J'ai entendu dire, en effet, que le grand-duc de Berg avait été enterré dans la Basilique de Saint-Denis et que lors de la Restauration il en avait été enlevé et porté dans la fosse commune du cimetière de Saint-Denis.

Cependant, je n'ai jamais rencontré une preuve authentique du fait. Le registre des procès-verbaux du chapitre de Saint-Denis qui renfermait les procès-verbaux de dépôt des corps dans les caveaux de Saint-Denis ne commence qu'en 1818, lors de la reconstitution du chapitre par Louis XVIII. Avant cette date, il ne signale que le dépôt des corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette et ne parle ni pour le dépôt, ni pour l'enlèvement, de celui du grand-duc de Berg.

A l'heure actuelle, le caveau impérial que fit préparer Napoléon III pour sa dynastie ne renferme aucun corps.

G. LA BRÈCHE.

—

Les filles de Georges III (LIV, 610, 735, 906 ; LV, 62). — Sur l'indication de M. C. Poyntz-Stewart, j'ai consulté les ouvrages de Percy-Fitzgerald, et, dans sa *Vie de Georges IV* (vol, II, chap. I, *1810*) j'ai trouvé l'affirmation d'un mariage secret entre la princesse Amélie et un capitaine — depuis général — Fitzroy. J'aurais un intérêt de premier ordre à connaître la vérité sur ce mariage. Qui était ce Fitzroy, quelle fut sa biographie ? des enfants sont-ils issus de ce mariage ? Tout m'intéresse, au plus haut point, de la vie intime de cette princesse et de sa sœur la princesse Sophie. F. R.

Maîtres de forge de la Vallée de la Sarre (LV, 840). — Quoiqu'étant du terroir, je n'ai pas connaissance d'un ouvrage publié sur les maîtres de forge de la vallée de la Sarre.

Mais j'ai connu personnellement quelques-uns de ces messieurs, ainsi que nombre d'autres industriels de la région, faïenciers, verriers, papetiers, tous Français de nationalité ou d'origine, qui étaient venus s'établir là pour profiter de la proximité des houillères du bassin de Sarrebrück.

Qu'on me permette, à ce propos, une brève digression historique.

Déjà sous l'ancien régime, la vallée entière de la Sarre, depuis la source de la rivière dans les Vosges, jusqu'aux confins de l'électorat de Trèves, à quelques lieues de son embouchure dans la Moselle, était, sauf une ou deux enclaves, possession de la France.

Louis XIV, en fondant la ville forte de Sarrelouis, en 1681, avait planté un premier et important jalon pour le peuplement du pays par des Français. Il y attira des familles bourgeoises de l'intérieur, lesquelles, essaimant dans les alentours, y entreprirent des industries diverses et des exploitations agricoles étendues. Ils furent, de ce chef, des initiateurs et des pionniers.

Jusqu'à la quatrième décade du siècle dernier, ces familles de bourgeois français y étaient encore assez nombreuses, et y vivaient dans une honnête aisance ; quelques-unes étaient riches.

Ainsi s'explique que la petite ville de Sarrelouis, patrie du maréchal Ney, ait fourni un si grand nombre de braves officiers généraux, supérieurs et subalternes à la Grande Armée napoléonienne. Mais à partir de la chute du Premier Empire, et puis, à la suite de nos désastres plus récents, cette bourgeoisie française, submergée par la marée montante des envahisseurs allemands, a marché vers son extinction graduelle, à peu près consommée à l'heure actuelle.

Il en sera de même, sous peu, de notre pauvre Alsace-Lorraine.

Qu'on en juge : la ville de Sarreguemines, par exemple, ancien chef-lieu d'arrondissement du département de la Moselle, comptait, vers 1870, environ 3500 habitants français. Après l'annexion

ceux qui purent s'expatrier, et c'était l'élite, quittèrent la cité qui, aujourd'hui, est peuplée de 15.000 habitants, dont 12.000 immigrés allemands.

De ce qui précède, on pourrait tirer des conclusions qui donneraient à penser, en montrant que ni la Révolution, ni les guerres du Premier Empire n'ont été favorables à l'expansion de la race et du génie français, vers l'Est, puisque cette expansion, en bonne voie, dès le XVIIe siècle, est non seulement arrêtée, mais engagée dans un mouvement de recul accentué, dont nous sommes les témoins attristés.

LÉON SYLVESTRE.

—

Le canton de Valréas (LV, 674, 909). — L'exemple de Valréas n'est pas le seul. La commune de Ménessaire, arrondissement de Beaune, est séparée du territoire de la Côte-d'Or et forme un îlot entre les départements de Saône et-Loire et de la Nièvre ; logiquement elle devrait être rattachée à l'un ou l'autre de ces départements. Pour se rendre de Ménessaire au chef-lieu de canton, Liernais, il n'y a que des chemins forestiers, impraticables aux voitures, et il faut faire un long détour par Chissey-en-Morvan (Saône-et-Loire) pour trouver une route pénétrant dans la Côte-d'Or.

D. DES E.

—

Famille d'Amblimont (LV, 690, 800). — Je remercie le collaborateur Saint-Saud des renseignements contenus dans son article. Ils me suffisent d'autant plus que je viens de les compléter par les détails donnés par la comtesse H. de Reinach-Foussemagne, dans sa notice sur Mme de Polastron, dans le *Correspondant* (livraisons des 10 et 25 février 1907).

J'avais demandé des renseignements sur la famille d'Amblimont avant de terminer une biographie du marquis Claude Renart de Fuchsamberg (1642-1700) qui, contemporain de Jean Bart, a de nombreuses actions d'éclat à son actif.

E. M.

—

Famille Amidieu du Clos (LV, 835). — L'*Annuaire héraldique universel*, 1899-1900, cite M. Gustave-Marie-Raoul Amidieu du Clos et Mme, née Jeanne-Marie-Pauline Legendre, dont deux fils, à Boulogne-sur-Seine et au château d'Arnicourt par Rethel (Ardennes).

Les armes sont : *d'or, à trois écussons de vair*. Supports : deux lévriers colletés de gueules. Devise : AMY DIEU.

D. DES E.

—

Boileau et non Despréaux : pourquoi ? (LV, 889). — Nicolas Boileau (1536-1711) le célèbre poète satirique, ne semble pas avoir eu jamais le désir d'abandonner son nom patronymique qui était celui de tous ses ascendants et de son père Gilles, commis au greffe de la cour.

De ses deux mariages, Gilles avait eu seize enfants, dont six garçons. L'un de ces derniers avait pris le surnom de Puimorin et, avec M. Berriat Saint-Prix (édit. des œuvres du poète, 1837) je pense que Nicolas Boileau prit le nom de Despréaux uniquement pour se distinguer de ses frères tous plus âgés que lui.

Il ne tenait certainement pas à passer pour noble, lui qui, en 1665, s'adressant au marquis de Dangeau, attaqua les gens « féconds en rêveries » qui inventèrent le blason et les armoiries. Si en 1697, lors de la réforme financière de la noblesse, il fut inscrit, avec des armoiries, sur le registre de d'Hozier, comme « Nicolas Boileau, sieur des Préaux. », ce fut à l'imitation de sa sœur Charlotte et de ses frères Gilles et Jacques.

EREUVAO.

—

Bossuet caricaturé et marié à Mlle Dervieux de Mauléon (T. G., 131 ; LV, 26, 182, 242, 290, 356, 407, 465, 634, 741, 859). — Le nouveau *Dictionnaire historique*, par Chaudon et Delandine, édition de l'an XII, consacre un article à Saint-Hyacinthe. Il le fait naître le 27 septembre 1684, à Orléans, de Jean-Jacques Cordonnier, sieur de Belair, et d'Anne-Marie Mathé.

H. V.

—

Dorfeuille, de la Commune de Paris (LV, 837). — Dorfeuille avait été acteur à Toulouse avant 1789 ; il était même poète à ses heures et composa et fit jouer *Molière à Toulouse*, pièce en un acte dont la ville de Toulouse ne possède pas un exemplaire.

J...

***

Je ne sais si Dorfeuille fit partie de la Commune de Paris, mais je puis répéter à M. A. C. ce que j'en ai dit dans mon *Dictionnaire des comédiens français* (ceux d'hier), p. 558. Cet Antoine Dorfeuille que l'on a souvent confondu avec Pierre

Poupart Gobet, dit Dorfeuille, le premier locataire, avec Gaillard, de la salle de la rue Richelieu (Théâtre-Français actuel) avait été acteur à Clermont, et fait jouer dans cette ville, le 5 juin 1782, une pièce très médiocre intitulée *Mathurin d'Acher* ou la *Naissance du Dauphin*. C'est le même, selon toutes probabilités, qui se trouve comme premier rôle à Ostende et à Cambrai en 1786, directeur de troupe à La Haye en 1787, et sollicite la direction de Saint-Quentin en se rendant à Reims « sa patrie ». Sans doute le même qui joue au Théâtre Patriotique en 1792.

A partir de cette époque, il nous est mieux connu. Commissaire des représentants du peuple à Roanne, il fut nommé président de la Commission de justice à Lyon, le 12 octobre 1793 ; on prétend qu'il fit employer des canons à mitraille pour mettre à mort en deux jours 273 condamnés. Il fut lui-même massacré à Lyon après le 9 thermidor 1795.

La dame Dorfeuille, directrice de théâtre à Bordeaux en l'an III, pourrait donc bien avoir été sa veuve. HENRY LYONNET.

—

Le masque moulé de Gambetta (LV, 900). — Il existe au musée Carnavalet, *Salles du Siège*, sous le n° 918, un moulage mortuaire de Gambetta , et sous le n° 919 un moulage de sa main.

E. G. TAVERNY.

—

Un buste de Gerbier, par Houdon, à retrouver (LV, 724 , 862). — Il existe à la Bibliothèque de l'ordre des avocats, à la cour d'appel de Paris, deux bustes de Gerbier différents, et attribués tous les deux à Houdon.

Il semble bien qu'il y en ait un qui soit authentique. Voici en effet comment il est devenu la propriété de l'ordre des avocats :

Il lui a été donné par l'un de ses membres, Me Templier, qui le tenait de son arrière grand-père Pierre-Henry Caillau, bâtonnier en 1778-1779. Gerbier, ami intime de Caillau, lui avait légué ce buste.

M. LAILLER.

***

Ce buste existe à Bordeaux, dans la collection de M. Charles Petit de Meurville, 31, allées Damour.

Notre collègue Albinoni peut s'adresser directement à M. de Meurville qui lui fournira avec plaisir les renseignements de nature à l'intéresser. C. G.

***

Je ne connais ce buste que par les reproductions qui en existent. Une copie se trouve au musée de Rennes et une gravure du buste figure au tome 5 de la *Galerie historique des hommes célèbres* par Landon. De plus, on trouve encore une gravure dédiée à la fille de Gerbier, Mme la comtesse de Chanaleilles de la Saumés, et qui est évidemment une reproduction du buste de Houdon.

ALBINONI.

—

Guerville et Chastellier — Brochure signée Charette (LV, 615, 675). — Chatelier, François, dit la Fleur, né à Niort, chef de bataillon dans les chouans de Saint-Jean-du-Bois, était estimé par Frotté, comme un de ses meilleurs officiers. Avec Billard, il s'empara de la porte d'Ernée, dans le coup de main tenté sur Mayenne, le 19 février 1795. A l'affaire d'Alençon, qui eut lieu l'avant-veille de la prise du Mans, 1799, sa troupe décida du succès de la journée. Après la mort de Frotté, 17 février 1800, il rentra dans sa famille et reprit la charrue. Il reçut de la Restauration une pension de 300 francs et un fusil d'honneur.

(*Dictionnaire historique de la Mayenne*, par Angot). GEO.

—

Le général La Bédoyère. Un projet d'évasion (LIV, 500, 582. 676, 785. 907 ; LV, 16, 122). — A la fin d'août 1815, la Préfecture de Police fut informée par des lettres venant de Riom, que des officiers de l'Etat-major indignés de la conduite du lieutenant Martin, qui avait fait arrêter le général La Bédoyère, se proposaient de demander raison à cet officier de cette action ; M. de Caze et son successeur le comte Anglès s'employèrent pour protéger le sieur Martin, qui avait su si bien se mettre lui-même à l'abri, que la police ne put parvenir à découvrir sa retraite.

LÉONCE GRASILIER.

—

Le Vassor de la Touche de Beauregard (LV, 894). — Un Le Vassor, marquis de La Touche, né à Rochefort, le 26 juin 1753, mousquetaire en 1767, capitaine dans *La Marche-Prince-Cavalerie*, 1772, major en second, en 1788, de ce régiment devenu *Conti-Dragons*, disparait des cadres de ce régiment vers

1791, par suite de la suppression du grade de major en second.

Peut-être était-il un descendant de Charles-François Le Vassor de la Touche de Beauregard ?

Et je demande, à mon tour, ce que devint le major en second de *Conti-Dragons*.

S. CHURCHILL.

—

Mandrin à Paris (LIII ; LIV, 412, 635, 805 ; LV, 911). — « Le colonel général des faussauniers et contrebandiers de France » a un second dossier en Savoie : seize cotes, d'après Alexis de Jussieu, dans :

1° *L'Inventaire des archives départementales de la Savoie*, Chambéry 1892, in-4°, 2 vol. :

C. 1. — *24 sept. 1754*. Billet royal au sujet des contrebandiers réfugiés en Savoie ; signalement de 55 de ces partisans, Cf. n° 22 ;

C. 1. — *20 nov. 1754*. Ordre d'arrestation et signalement de Louis Mandrin et Jean Belizard.

C. 2. — *10 février 1755*. Présence de Louis Mandrin signalée au château de Domessin où il est attendu le lundi sur les 9 ou 10 h. du soir « pour y danser et se réjouir à l'occasion de la noce de Lajeunesse, fermier du château ».

C. 2. — *10 mai 1755*. Rapport sur les reconnaissances et arrestations opérées à Saint-Genix-sur-Guiers, par M. de La Morlière, commandant des troupes françaises au Pont-de-Beauvoisin ;

II. 5. — *14 mai 1755*. Violation de territoire, meurtres et pillages à Saint-Genix, à Avressieux et au château de Rochefort, le dimanche « sur les 7 h. du matin et immédiatement après la première messe » à l'occasion de l'enlèvement de Mandrin ;

II. 5. — *17 mai 1755*. Les autorités sardes en défaut, complicité probable et emprisonnement du fermier du château de Rochefort ; suite des informations ;

C. 2. — *17 mai 1755*. La municipalité de Saint-Genix demande protection contre la bande de Mandrin et contre les troupes françaises ;

II. 5. — *18 mai 1755*. Lettre du Pt. Piolenc de Thoury, propriétaire du château de Rochefort, au sujet des dégâts commis lors de l'arrestation de Mandrin ; inventaire du mobilier ;

II. 4, Reg. VII, fol. 62. — *27 mai 1755*. Rapport détaillé du sénat de Chambéry sur l'arrestation de Mandrin ; excès et violences auxquels elle donna lieu ;

C. 661. — *4 juin 1755*. Charles-Emmanuel III fait ordonner à l'Intendant général, Ferraris, de surseoir à l'arrestation des contrebandiers réclamés par la France, jusqu'à ce que satisfaction ait été accordée pour *ce qui s'est passé le 11 mai dernier*.

II. 5. — *9 juillet 1755*. Billet royal et mémoire concernant l'indemnité pour les dommages causés en Savoie, par les troupes chargées de l'arrestation de Mandrin ;

II. 4. Reg. VII, f° 10. — *26 sept. 1755*. Lettre du Roi au premier Président du Sénat avec l'état des indemnités à répartir entre les victimes ou leurs familles ;

II. 4. Reg. VII, f° 7, v° — *31 oct. 1755*. Reçu de la somme de 34.957 livres, 17 s., 6 d., versée d'ordre de M. le chevalier de Chauvelin, ambassadeur de France à la cour de Turin ;

C. 662. — *11 janv. 1757*. Attaque à main armée opérée au Pont-de-Beauvoisin, par Claude Mandrin et sa troupe : lettre du receveur des gabelles à l'Intendant général comte de Castellamont ;

C. 1. — *1er mars 1757*. Signalement de Claude Mandrin. Jacques Pascal et seize autres contrebandiers désignés au bas du Manifeste du Sénat ;

C. 2. — *27 nov. 1757*. Arrestation aux Echelles (Savoie) de Jacques Pascal, un des lieutenants les plus dangereux de Mandrin.

A ces documents de première main s'ajouteraient avec et à des titres différents :

2° *Mandrin en Bourgogne, décembre 1754*, par Henri Bouchot, Paris 1881, in-8° ;

3° *Courses de Mandrin en 1754*, Brioude 1882, in-8° ;

4° *Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez*, 1754, par Antoine Vernier, Clermont-Ferrand, 1890, in-8° ;

5° *La Maison patrimoniale de Mandrin*, à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, de 1775 à 1791, par Octave Chenavaz. Grenoble, 1892, in-18° ;

6° *Histoire du Sénat de Savoie*, par Burnier, *in* MÉM. DE L'AC. DE SAVOIE, 2e série VII, p. 296 ;

7° *Nôtes sur Mandrin*, par J. de Fréminville, archiviste de la Loire, Montbrison, 1894, in-16 ;

8° *Mandrin et les Mandrinistes*, par J.-J. Vernier, archiviste de l'Aube, Annecy, 1899, in-8° ;

9° *Histoire de la Savoie*, par Saint-Genis, III, p. 82, seq. ;

10° *Causes célèbres, anciennes et modernes*, par Saint-Edme, 1re série IV, p. 289, seq. ;

11° *Le capitaine Mandrin*, par Jules de Grandpré. Paris, *Fayard*, 1899 ;

12° Ensemble les cinq cotes du xviii° siècle relevées dans l'*Intermédiaire* du 20 juin 1907 et la bibliographie portée au numéro LIV, 805, *Archives départementales de la Haute-Savoie.*

Sans omettre *La complainte et les couplets « à la louange du Grand Mandrin »*, que le vicaire de Saint-Médard, près Saint-Galmier devait redire, puisqu'il les a transcrits sur les registres de sa paroisse, 1755 :

Brave Mandrin,
Que ne fais-tu rendre compte,
Brave Mandrin,
A tous les malotrus *de vin*,
De sel, *de tabac*, qui n'ont honte
De voler pauvre, riche et comte,
Brave Mandrin !

A rançonner ainsi les Grandes Compagnies, à s'assurer des complicités partout, Louis Mandrin apparaît sous un jour tout nouveau : c'est presque un précurseur — d'aucuns diront un ancêtre.

POËNSIN-DUCREST.

—

Le salon de Mme Mohl (LV, 894). — Ce salon était rue du Bac. Il était tenu par la femme du fameux orientaliste, membre de l'Académie des inscriptions, Jules de Mohl, né à Stuggard, en 1800, mort à Paris en 1876. Mme de Mohl, anglaise, était née Clarke.

Ce salon célèbre, un peu boudeur, réunissait des hommes de talent, mais un certain esprit de fronde n'en était pas banni.

R.

* * *

Madame Jules Mohl, née Mary Clarke, était une femme spirituelle, charmante et très sceptique. Son salon servait de rendez-vous aux plus illustres beaux esprits de Paris, dans la seconde partie du dernier siècle. Elle ne fit pas d'enfants, mais elle fit des académiciens.

Parmi les habitués de son salon, on peut citer madame Scherer, la comtesse de Montalembert, madame Ristori, l'ardente libérale, avec tout le cortège de sa colonie italienne, notamment Montanelli, traducteur de la *Médée* de Legouvé et auteur d'une tragédie de *Camina*, jouée à Paris, Louis de Loménie, Armand de Pontmartin et surtout Ampère, l'un des savants les plus spirituels et l'un des voyageurs les plus charmants de son temps.

Mon collaborateur J. de B. trouvera tous les renseignements désirables sur cette réunion si brillante dans un ouvrage paru il y a une vingtaine d'années : *Un salon de Paris* par M. O'Meara, le fils ou le petit-fils du docteur qui accompagna à Sainte-Hélène Napoléon, et aussi dans une étude de A. de Pontmartin, habitué du salon de madame Mohl : *Souvenirs d'un vieux critique*, 8e série, Calmann-Lévy, 1887, p. 233.

Dr BILLARD.

—

Naissance du duc de Morny (XL ; XLI ; XLIV ; XLII ; XLIX ; L.) — **Mme de Souza de Flahaut.** — Dans une étude très étendue et d'un remarquable style, *Madame de Souza et sa famille*, M. le baron de Maricourt parle tout naturellement du duc de Morny.

Mme de Souza est une figure des plus gracieuses du dix-huitième siècle à cheval sur le dix-neuvième ; elle ne pouvait pas trouver un peintre plus délicat et plus ingénieux. Le livre qu'il lui a amoureusement consacré, est à proprement dire, un charme. Et l'admirable, c'est que tant de qualités brillantes d'éloquence et d'esprit ne sont point dépensées au détriment de l'érudition et de l'histoire.

Une demoiselle de Longpré, que la légende croit distinguer entre les beautés du Parc-aux-Cerfs, épouse, en 1747, un sieur Filleul. De cette union, naît à Longpré, une fille, Julie, qui deviendra Mme de Marigny, et une autre fille, Adélaïde ; celle-là, fille, dit-on, du traitant Bouret. Elle deviendra Mme de Flahaut, puis Mme de Souza.

M. de Maricourt conte en ses menus détails, l'existence de la petite Adélaïde qui fut de bonne heure un intéressant personnage dans la plus intéressante des sociétés. Ce fut chez sa sœur, Mme de Marigny qu'elle connut M. de Flahaut. Mais elle n'avait point de ces caprices que fixe l'amour, et la voici éprise de M. de Talleyrand, dans le temps où naît Charles de Flahaut. La Révolution viendra à propos pour couper avec le tranchant de la guillotine un lien qui pèse au vieux mari et à la femme.

Emigrée, reduite à la misère, elle puise dans l'adversité un renouveau de vertu qui lui manquait. Elle devient un écrivain ingénieux, une mère admirable, et porte avec éclat le nom de Souza, par son

mariage avec un diplomate portugais qui s'est souvenu, quand elle fut veuve, qu'il pourrait ne lui être pas indifférent.

Charles de Flahaut, à seize ans, offre son épée à Bonaparte, qui revient d'Egypte. C'est un cavalier, d'une grande séduction, d'un courage intrépide. Aime-t-il Hortense de Beauharnais ? ou en est-il aimé ? M. de Maricourt consulte inutilement sur ce point les *Mémoires* de Mme Potocka, confidente intéressée de cette passion, qui ne connut jamais la femme mystérieuse qui était entre elle et Charles de Flahaut.

De ces rapports tenus secrets il résulta la naissance qu'on sait, le 21 octobre 1811, chez Claude-Martin Gardien, médecin-accoucheur, rue Montmartre 137, de Charles-Auguste-Louis-Joseph, né de Coralie Fleury et d'Hyacinthe Demorny, parents d'emprunts, dont M. de Maricourt ne sait rien de plus que ses prédécesseurs dans cet ordre de recherches.

Ce que devint Auguste Demorny, dont ce livre nous montre la formation, on le sait : c'est l'histoire dans tout son fracas.

On sait moins comment disparut l'aimée, charmante et célèbre créature, qui l'éleva, l'auteur d'*Adèle de Senanges* que M. de Maricourt conduit avec émotion jusqu'à cette tombe du Père-Lachaise envahie et dévorée par les ronces de l'oubli depuis le 21 avril 1836.

—

Comte Achille de Montendre (LV, 838, 914). — Au tome III, p. 327 de son *Livre d'or de la noblesse* (généalegie de Montendre), le marquis de Magny nous assure que Louis de Montendre, lieutenant des vaisseaux du roi, épousa N... du Plessis, nièce de l'évêque de Vannes, et mourut en 1721, ayant eu de ce mariage cinq enfants, entre autres deux fils qui servirent comme officiers dans la Marine royale. « L'un d'eux, ajoute le mar- « quis de Magny, est le héros du roman « si touchant et si naïf de *Paul et Virginie*. Il « périt (*sic*) en voulant sauver la jeune fille « mise en scène avec tant de charme par « Bernardin de Saint-Pierre et fut victime « de son amour et de son dévouement. » Sur quoi peut reposer cette affirmation ? En d'autres termes, le héros de Bernardin de Saint-Pierre a-t-il réellement vécu ? Mon compatriote de l'île Maurice Prosper d'Epinay, qui a réuni sur notre pays natal une admirable collection d'imprimés et de manuscrits, m'a dit un jour qu'il était très documenté sur le roman en question ; je lui serais reconnaissant de vouloir bien répondre à la présente question dont la presse s'est souvent occupée.

TH. COURTAUX.

—

Papineau et les troubles du Canada (LIV, 386, 511, 568; LV, 78, 787, 942). — Colonne 942, ligne 35 ; pleins pouvoirs ; colonne 943, ligne 47 : toutes *ses* libertés ; même colonne, ligne 51 : d'Adrien *d'Epinay*. TH. COURTAUX.

—

Phil. Louis Parizeau (LV, 614, 694, 754, 806). — Je regrette de revenir sur cette question, mais je suis entré en possession d'une estampe de cet artiste intitulée *Iconologie* et sur laquelle on lit bien « Rue des Fossés de M. le Prince, *passage* du Riche Laboureur » (et non maison) ce qui confirme l'indication de l'*Almanach* de 1776. Je continue donc à croire à l'existence de ce passage.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les frères Peeters, peintres de marine (LV, 895). — La marine de Jan Peeters, qui se trouve à la Vieille Pinacothèque de Munich, est ainsi décrite au Catalogue (je traduis d'après le texte allemand) :

Marine. Deux navires à trois mâts, dans une passe étroite, par une mer fortement agitée. Auprès d'un rocher, à gauche au premier plan, un navire atterri et quelques hommes. — Signature sur le rocher : I. P. — Peinture sur bois. Dimensions : 0 m. 36 de hauteur sur 0 m. 57 1/2 de largeur. — Provient de la galerie de Deux-Ponts.

V. B.

—

« M de Prangins » bibliophile (XVIIe siècle) (LV, 725, 864). — Que le collaborateur B. R. me permette de rectifier une erreur : Georges Guiguer, baron de Prangins, épousa, à Duillier (Suisse) le 29 décembre 1755, Marie-Louise *Bazin de Limeville* — et non Limmerville — mon arrière-grand'tante laquelle naquit, à La Haye, le 17 avril 1720.

XVI B.

*
* *

Un « de Guiger » était, en 1789, premier sous-lieutenant de grenadiers aux *gardes suisses*. Il appartenait sans doute à la fa-

mille Guiguer de Prangins. M. B. R. aurait-il l'amabilité de vouloir bien me fournir sur cet officier une courte notice biographique ? CHURCHILL.

—

Racine a-t-il été complice de l'empoisonnement de la Voisin ? (LV, 777). — Voir *Poisons et Sortilèges* des Drs Cabanès et L. Nass (Plon éditeur), où la matière est amplement traitée et le sujet discuté. Les auteurs concluent à l'innocence du poète, injustement accusé d'un crime odieux autant qu'inutile.

B. C.

—

Mariage de Scarron (LV, 889). — La date précise du mariage de Françoise d'Aubigné avec Paul Scarron est restée inconnue, malgré les très nombreuses recherches faites à ce sujet. On ne trouve dans aucun des registres des soixante-huit anciennes paroisses de Paris, de 1650 au 9 juin 1652, aucune mention de la cérémonie nuptiale. Probablement elle eut lieu en province, mais dans quel lieu resté caché ?

Théophile Lavallée, dans son livre sur *Madame de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr* (2e éd. 1862) indique 1652 comme l'année où Fr. d'Aubigné devint Mad. Scarron. Puis dans son travail sur : *La famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenon* (1863), plus affirmatif, il dit, à deux reprises, que le mariage se fit au mois de mai 1652. Malheureusement il n'a pas donné la preuve de ce qu'il avançait.

D'un autre côté, Samuel Sorbière, contemporain de Fr. d'Aubigné née le 27 novembre 1635, ayant avancé qu'elle avait seize ans environ, lors de son mariage, et Loret, dans sa *Muse historique*, donnant la certitude que l'union eut lieu avant le 9 juin 1652, jusqu'à preuve du contraire, j'adopterai la version de Théophile Lavallée.

LECNAM.

* * *

Le 18 mai (ou jours suivants) 1652, mariage de Paul Scarron et de Françoise d'Aubigné. (*Chronologie moliéresque*, par G. Monval, p. 69). H. L.

—

Saint Vincent de Paul. — Ses restes (LV, 721, 866, 916). — Col. 866, il faut lire père Perboyre et non père Boyre.

G. O. B.

Sainte-Beuve : ses inconnues. Que sont-elles devenues ? (LV, 841, 915). — Dans ma réponse à cette question (voir l'*Intermédiaire* du 20 juin dernier), on m'a fait dire cette énormité : « J'ose dire qu'il (Sainte-Beuve) fut le plus grand homme du XIXe siècle. » Le lecteur aura compris, sans doute, par la phrase qui suit : « Nul ne les aima plus que lui (les Lettres), » que j'avais dit et écrit : « le plus grand homme de Lettres du XIXe siècle. » Et cela, je le maintiens au sens littéral du mot : Lettres.

On m'a fait dire aussi : « J'ai eu ainsi la *préséance* de tout ce qu'il a écrit ; » j'avais mis la *primeur*.

Enfin, je dois porter à *deux* au moins, à ma connaissance, le nombre des personnes décédées, auxquelles il était fait allusion ; et c'est sur la tombe de chacune que je jette des lys à pleines mains.

JULES TROUBAT.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; XL à XLV ; XLVII ; XLVIII ; LLI ; LIII ; LIV, 356, 429, 981 ; LV, 308). — Parmi les pharmaciens qui, à Genève, aux XVIIIe et XIXe siècles, furent des savants, on doit citer en première ligne Pierre-François Tingry, d'origine française.

Il naquit à Soissons, en 1743 et vint exercer sa profession à Genève où il fut admis à la bourgeoisie en 1773. Il avait des connaissances étendues en chimie et en histoire naturelle et fut membre de plusieurs sociétés ou académies scientifiques étrangères, notamment de la Société royale de médecine de Paris. On le compte au nombre des fondateurs de la Société des Arts de Genève.

Tingry enseigna la chimie appliquée aux arts et la chimie générale dans l'ancienne académie de Genève (aujourd'hui université).

En 1777, il construisit un fourneau qui devait mettre les doreurs à l'abri de l'influence des vapeurs mercurielles et écrivit un mémoire sur ce sujet. L'Académie de Turin récompensa d'une médaille d'or trois mémoires sur une espèce de schiste qu'on trouve près de Sallanche ; la Société royale de médecine de Paris couronna un travail sur *la détermination par l'analyse de la nature des remèdes antiscorbutiques de la famille des crucifères* — Un de ses plus importants travaux fut son

Traité sur l'art de faire et d'appliquer les vernis, Genève, 2 volumes in-8, 1803, traduit en anglais, Londres 1804. — On cite encore de lui des analyses de diverses eaux minérales, des *Observations sur la variété des spaths*, et des mémoires sur *la composition de l'éther*, sur *l'acide phosphorique*, sur *la consistance que les huiles acquièrent à la lumière*, sur *la phosphorescence de certains corps et parties des eaux de la mer*, sur *la nature du fluide électrique*.

Tingry mourut le 13 février 1821. Par son testament il avait légué à l'Académie de Genève, pour la fondation d'une chaire de chimie expérimentale, son domaine de Bellefontaine, situé à une demi-lieue de Genève, au bord du lac.

Une mention est due à d'autres pharmaciens genevois, les Colladon, les Le Royer, les Peschier, les Morin, les Viguet, qui cultivèrent aussi les sciences ou se signalèrent comme inventeurs. Cette tradition d'activité professionnelle et de recherches scientifiques se continue à l'époque actuelle.

Ce fut dans le laboratoire de la pharmacie Le Royer que travailla comme préparateur, vers 1817, un jeune français qui fit à Genève une partie de ses études scientifiques et qui devint le grand chimiste Jean-Baptiste-André Dumas (1800-1884), membre de l'Académie de Médecine, de l'Académie des Sciences et de l'Académie française.

(Les renseignements ci-dessus concernant le chimiste Tingry sont empruntés au *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger*, par Albert de Montet, Lausanne, 1878, 2 volumes in-8).

L. Y.

—

La communication des actes de l'état civil (XLIV ; XLV ; LV, 465, 571, 685, 799, 909) — A côté des légers droits perçus par les mairies, il serait bon de ne pas oublier l'impôt exhorbitant (et indu) dont les greffiers frappent les historiens. Voici comment.

Toute recherche historique doit être faite sans intermédiaire. Ce n'est pas en écrivant à une administration qu'un biographe sérieux peut se renseigner sur le sujet de son étude. Il faut qu'il voie et compulse lui-même les registres originaux. Mais deux cas peuvent se présenter.

Ou bien la famille est urbaine ; — dans ce cas tous les actes sont conservés dans une seule mairie et presque toujours le chercheur en obtient, sur place, communication gratuite.

Ou bien la famille est campagnarde (celle de Victor Hugo ; par exemple), — dans ce cas les actes sont disséminés dans toutes les mairies de la région. L'exogamie est très fréquente dans nos provinces. Tout fils cadet qui épouse une fille unique dans un village voisin va demeurer chez son beau-père avec l'espoir d'hériter puisqu'il n'y a pas de place pour lui dans la maison natale. Suivrons-nous l'histoire de ces « marcottages » à travers toutes les mairies de l'arrondissement ? C'est impossible. Nous ne pouvons travailler utilement que dans la salle du greffe, où les doubles des registres de cent paroisses sont groupés en un seul rayon d'archives. Mais ici le greffier nous arrête.

Pour le travail que nous faisons nous-mêmes, sous ses yeux, et auquel il ne collabore pas, le greffier nous frappe d'un impôt qu'il fixe à *dix francs* PAR JOUR. Ce n'est pas un impôt d'état, c'est le petit bénéfice privé de l'archiviste judiciaire. La mauvaise chaise de paille qu'il nous permet de prendre devant un coin de table crasseux, le greffier la loue plus cher que la Comédie-Française ne loue ses fauteuils d'orchestre avec la lorgnette et le programme, encore que les charmes des vieux registres mortuaires ne puissent être comparés en aucune façon à ceux de Mlle Sorel et que le visage du greffier lui-même soit souvent moins intéressant que celui de M. Mounet-Sully.

Si donc nous étudions pendant un mois l'ascendance de Balzac ou celle de Victor Hugo, c'est 300 francs qu'il nous faut verser au dépositaire des registres. Il est superflu d'ajouter que cette taxe particulière est absolument prohibitive à l'égard des historiens pauvres.

Est-elle légale ? Je croyais que les émoluments des greffiers étaient encore réglés par la loi de ventôse, qui ne fait aucune mention du droit ci-dessus et qui interdit même sous les peines les plus sévères (destitution, etc.) toute perception de droits non prévus par le législateur.

Légale ou non, la taxe est à supprimer. Antérieurement au XIXe siècle, il n'y a aucune raison pour que les archives judiciaires soient payantes quand les archives communales ne le sont presque jamais. Ne s'agit-il pas de textes identiques, dont l'un est le double de l'autre ?

On a dit qu'aucune disposition n'obligeait les mairies à communiquer leurs anciens registres gratuitement. En fait, cette gratuité est à peu près générale. Il faudrait qu'elle fût obligatoire, elle aussi, nous sommes tous d'accord sur ce point. Comment obtenir cette double réforme à laquelle tant de chercheurs sont intéressés ?

Peut-être ne serait-ce ni si compliqué ni si difficile qu'on le croit. L'Etat a intérêt à reconnaître aux actes délivrés sous sa garantie deux valeurs distinctes, l'une légale et l'autre historique.

Dans tous les cas où la loi nous invite actuellement à produire nos propres actes d'état civil ou ceux de nos proches, l'Etat continuerait de percevoir le droit de timbre que nul ne songe à lui contester.

Mais il obligerait les mairies et les greffes des tribunaux à communiquer sans frais leurs registres aux historiens et aux simples étudiants qualifiés pour en prendre connaissance. Et il autoriserait les mêmes mairies et greffes à délivrer *en franchise* (sauf le droit de transcription) des actes sur papier libre, revêtus, non de l'authenticité légale qui importe à l'individu seul, mais de l'authenticité historique, qui importe à la société.

Les plaideurs en effet poursuivent des recherches dans leur intérêt particulier ; les historiens, dans l'intérêt général. Que les premiers soient frappés d'impôt, rien de plus naturel ; mais les seconds ? L'Etat se vante de les protéger. Il leur ouvre toutes ses richesses : bibliothèques, archives, musées ; il leur offre même des subsides. Nous n'en demandons pas tant. Quelques facilités nous suffiraient.

Les registres d'état civil confiés aux communes et aux greffes sont propriété nationale. Que l'Etat oblige ses dépositaires à recevoir les chercheurs comme lui-même les accueille, et nos vœux seront comblés. S.

Chevalier de Saint-Louis (LV, 838, 922). — Voir aussi l'*Histoire de l'ordre militaire de Saint-Louis*, par Alexandre Mazas, terminée par Théodore Anne, ancien garde du corps du Roi. Paris. Dentu. 1855-57, 2 vol. in-8. G. O. B.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, à la fasce vivrée d'or (LV, 781, 922). — Je ne comprends pas le rapport qu'il peut y avoir entre la question posée et la réponse de M. Bourguignon. Les armes des Vergy sont : *de gueules à trois quintefeuilles d'or* ; ils n'ont jamais porté des *roses héraldiques* et encore moins des *roses tigées*. Sur la couverture de certains ouvrages modernes, concernant la maison de Vergy, on peut voir, en effet, un blason représentant trois roses tigées, mais le dessinateur était aussi ignorant de l'art héraldique que l'auteur le fut du sujet qu'il traitait. Ces livres n'entreront pas dans le domaine de l'histoire, mais ils peuvent induire en erreur, et je saisis l'occasion qui m'est offerte pour le signaler.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Armoiries à déterminer : à la gerbe de... (LV, 670, 756, 808). — Aux trois réponses différentes déjà données, je puis en ajouter deux autres :

Garnier, en Alsace : *de gueules à une gerbe d'or ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

Michel de Léon, en Provence : *de gueules ; à une gerbe d'or* ; *au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent* ; — alias : *d'azur, à une gerbe d'or, liée de gueules* ; *au chef du même, chargé de trois étoiles du second.*

Il faut, comme on le voit, d'autres éléments pour arriver à une détermination.

P. LE J.

—

Armoiries à identifier : au chevron de ... et croissant versé (LV, 895). — Je ne dirai rien, aujourd'hui, des armoiries. Le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, ne donne pas moins de 819 écus au chevron accompagné : il faut du temps pour y chercher le croissant versé !

Quant aux ouvrages souhaités par M. A. B ,ils existent.... en manuscrit :

1. *Armorial général des communes de France*, dont il a paru des extraits dans

les Revues provinciales et les Mémoires des Sociétés savantes ;

2. *Dictionnaire topographique ecclésiastique*... Il en a été parlé dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1904 (L, 858).

L'auteur de ces travaux est toujours à la disposition des intermédiairistes pour répondre à leurs desiderata.

Voici un spécimen, pris au hasard, des vingt mille fiches (car le nombre s'est accru depuis trois ans) dressées pour la confection du Dictionnaire :

Ourscamps, *Orchamp, Orcamp, Orcan. Ursi campus, urbis campus, campus ursorum.* Ar. Compiègne, C. Ribemont, c. Chiry. — Diocèse Noyon : doyenné Curchy.

Abbaye Royale N. D. Ordre de Citeaux, fondée en 1129, par Simon, évêque de Noyon, fils de Hugues le Grand, comte de Vermandois, en un lieu où un ours (?) faisait sa retraite. En mémoire de quoi on y nourrissait des ours apprivoisés. — Pillée par les Anglais en 1358. — Aujourd'hui filature importante, — Arm. : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à deux crosses adossées et posées en pal d'argent, et un ours de sable, emmuselé d'or, passant sur le tout.* XXXII,446. — Bibl.: *Gal. Christ*, IX. 1129. Montrond. 603. Peigné Delacourt. *Cartul. de l'abb, d'O.* 1865.; *Hist. de l'abb. de N. D. d'O.* 1876.

F.

—

Ex-libris à identifier : d'azur au pélican d'argent (LV, 839, 922).— Les *Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-Libris* se sont occupées de cet ex-libris, années 1901 et 1902. Des deux déterminations qui ont été apportées, il n'y a à retenir que celle qui paraît la bonne ; la croix de chevalier de l'ordre de la Réunion qu'on voit sur la tablette au milieu d'attributs divers, ne laisse d'ailleurs aucun doute.

Cet ex-libris appartient à Jean-Baptiste-Antoine Nourrisson, né à Lyon le 22 novembre 1768, chevalier de l'Empire par lettres patentes du 11 septembre 1813, substitut du procureur général à la cour de justice criminelle du Doubs, membre du collège électoral du Doubs.

Les armes données par le vicomte A. Révérend dans l'*Armorial du premier empire*, sont : *de gueules, à un pélican d'or soutenu d'un tertre de sinople; à la bordure d'azur, chargée du signe des chevaliers de la Réunion.*

Il est à remarquer que l'ex-libris porte le champ d'azur et non de gueules, mais il se pourrait, d'après les renseignements donnés dans les mêmes *Archives*, que ce soit le graveur qui ait raison.

D. des E.

—

Cachet du XVIIIe siècle (LV, 671). — Dans le catalogue du 15 juin des livres d'occasion d'une librairie parisienne je lis : Bruner, maître d'écriture mort à Caen en 1830. *Le Dictateur* ou *Les Montagnards*, drame en 3 actes, dédié à MM. les propriétaires de France. Caen, de Laporte 1850 (curieuse pièce politique dirigée contre les socialistes).

Je ne pense pas que ce professeur de calligraphie ait été un terroriste ; s'il est mort vers l'âge de 70 ans, il a bien vu les mauvais jours de la Terreur, mais de là à y avoir pris part, il y a loin.

Un obligeant confrère de Caen devrait bien nous dire ce qu'il sait ou pourra apprendre concernant le vieux maître, et si c'est à lui que l'on peut attribuer la propriété du cachet.

Benedict.

—

Ethnographie de la Champagne (LV, 503, 873). — Colonne 874, Epigraphie *campanaire* au lieu de *champanaise* et *vieille ville* au lieu de *Vielleville*.

—

« Il n'y a que mon doux Jésus... » cantique (LV, 728, 813, 928). — J'ai connu un dauphinois qui m'a dit avoir entendu chanter souvent dans les églises de son pays un cantique dont voici un couplet (je ne sais pas les autres) :

Tout le monde pue comme une charogne
Gnia que, *gnia* que, *gnia* que
Gnia que, *gnia* que, *gnia* que (Il n'y a que)
Gnia que mon Jésus qui a l'odeur*e bogne !*

Ce cantique aurait été interdit par l'évêque de Grenoble vers 1860. T — y.

—

« Le Suborneur » (LV, 561, 643, 704). — Connaît-on, en dehors de l'œuvre de Billard, une autre pièce de théâtre, en 5 actes et en vers, bien supérieure à la pièce fort médiocre de Billard, et intitulée, elle aussi, *le Suborneur* ? Elle a quelque parenté avec *le Séducteur* du marquis de Bièvre.

J. A.

Ouvrages sérieux mis en vers T. G., 665; LV, 89, 486, 707). — *Les CL Pseaumes de David*, mis en vers frâcois (*sic*) par Ph. Des Portes, abbé de Miron. A Paris chez Abel Langelier 1603 in-8° Titre gravé par T. de Leu.

Les Pseaumes de David (en rime françoise) par Clément Marot et Th. de Bèze, mis en musique à quatre et cinq parties ; par Claudin le jeune, à Genève pour Jean de Tournes 1627 in-4°.

L'Odyssée d'Homère ou les avantures d'Ulysse en vers burlesques (par Picon) Leyde J. Sambix (Elzevier) 1653 pet. in-12.

Imitation des Odes d'Anacréon en vers françois, dédié au roi de Prusse par M. Seillans, et la traduction d'Anacréon en regard par Mlle Lefebvre. Paris. Prault 1754, pet. in-8°

Tributs offerts à l'Académie de Marseille par M. Pastoret. Discours en vers sur l'Union entre la Magistrature, la Philosophie et les Lettres par le même. Paris, Jaubert 1782-1783.

CHARLES DE PRINS.

—

La chanson du crocodile et du grand Pharaon. « Sur les rivages humides » (LIII ; LV, 819). — On nous demande de toutes parts le texte complet de cette scie populaire au Quartier Latin, et dont About a gardé trace dans l'un de ses romans. Elle n'est pas d'une littérature très relevée ; elle n'est pas non plus d'une telle liberté qu'on ne la puisse reproduire in-extenso. Elle rappelle à beaucoup des souvenirs de jeunesse et c'est son principal titre à la mémoire des hommes. Elle constitue, en somme, un document pour l'histoire des mœurs, et pour cette raison, il n'est pas inutile de la conserver dans un recueil où l'on recherche surtout le détail précis.

Nous remercions M. le comte Bony de Lavergne et M. Louis Faveul qui ont bien voulu la reconstituer :

1er Couplet
Sur les bords d'un fleuve humide
Et peuplé de crocodiles,
Les Juifs gémissaient et ils
Bâtissaient des pyramides
Sans autre consolation
Que de manger des oignons.

2e Couplet
Sachez que les crocodiles
Sont de féroces lézards
Plus grands que le pont des Arts,
Qui mangeaient les juifs par mille.
Les oignons dans leurs malheurs
Leur tiraient encore des pleurs.

3e Couplet
Ce peuple rempli d'audace,
Et fatigué de crever,
Aurait voulu s'en aller
Pour s'établir en Alsace,
Mais il leur fallait d'abord
Obtenir leurs passeports.

4e Couplet
Un monarque magnanime,
Mais plein de perversité,
Leur refusait leurs papiers.
Il n'aura pas notre estime
Je veux vous dire son nom,
C'était le roi Pharaon.

5e Couplet
Moïse, le grand prophète,
Dit aux Juifs : « Comptez sur moi »
Il alla trouver le roi
Comme pour lui souhaiter sa fête
Une fois, deux fois, trois fois,
Nos papiers. — Non, dit le roi.

6e Couplet
A ces paroles, Moïse
Ne répondit rien du tout,
Mais plein d'un noble courroux
Il alla jusqu'à l'église :
Mon Dieu, veuillez, s'il vous plaît.
Leur envoyer vos dix plaies.

7e Couplet
Le lendemain, un dimanche,
Le roi, suivi de sa cour,
S'en alla, au point du jour,
Dans une auberge où l'on mange
C'était sur le bord de l'eau,
« Au rendez-vous des canots. »

8e Couplet
Ayant pris sa nourriture,
Il descendit sur le quai ;
Moïse lui dit « Voyez !
Ouvrez l'œil sur la nature ».
De sa verge, il frappe un coup
Et le Nil rougit beaucoup.

9e Couplet
Toute l'eau de la rivière,
En sang de bœuf fut changée,
Non sans être endommagée.
Car elle devint amère.
Et le roi, en la goûtant,
S'écria « C'est dégoûtant ».

10e Couplet
Et les pauvres crocodiles,
Frappés comme par l'éclair,
Descendaient, le ventre en l'air,
Avec leurs jeunes familles.
Et de même tout poisson
Qui avait bu ce poison.

11e Couplet
Et le peuple de l'Egypte
Qui buvait de cette eau-là,

Criait alors « Oh ! la ! la !
Nous avons tous la colique ;
Donnez-leur leurs passeports »
Non, dit le roi, pas encore.

12e Couplet

Moïse dit au roi « Quoique,
Vous vouliez nous retenir,
Nous saurons toujours partir
Avec nos clics et nos clacs ».
De grenouilles une kyrielle
Va d'abord tomber du ciel.

13e Couplet

Effectivement, le prince
Fut vivement étonné,
De recevoir sur le nez
Une grenouille bien mince,
Avec 5 ou 6 crapauds,
Qu'il reconnaît à leur peau,

14e Couplet

Ces animaux aquatiques
Sont du Ciel précipités.
Les marchands de nouveautés
En eurent plein leurs boutiques.
Et madame Putiphar
En eut plein son pot de fard.

15e Couplet

Dans son lit, M. le Maire
D'en trouver eut le malheur,
Un commissaire-priseur
En eut dans sa tabatière.
Et le roi, sur son chapeau,
Pour plume eut un gros crapaud.

16e Couplet

Le peuple accourut en foule,
Et lui dit : « Sire, il est temps
De renvoyer tous ces gens ;
Hébreux, crapauds, et grenouilles ».
Pharaon leur répondit :
« Vous m'embêtez, mes amis ».

17e Couplet

« Puisque, çà si peu te touche,
Lui dit Moïse, à l'instant,
Pour changer ton sentiment.
Je vais susciter des mouches.
Qui vous piqueront au vif,
Sans toucher à un seul Juif. »

18e Couplet

Et dans les plaines arides,
Où le Nil répand ses eaux,
Le prophète, sans défaut,
Fit pousser des cantharides
Et des insectes divers,
Blancs, bleus, rouges, noirs et verts.

19e Couplet

Bientôt le peuple qui s'use
A force de se gratter,
Crie aux Juifs de décamper.
« Non, dit le roi, je refuse,
Ils ne feront pas leurs malles.
Ils m'ont fait par trop de mal. »

20e Couplet

« Charbonnier, dit le prophète,
Est maître dans sa maison
Peut-être avez-vous raison !
Mais prenez garde à vos bêtes !
Elles vont toutes se mettre au lit,
Avec la même maladie ».

21e Couplet

A ce mot de maladie
Chiens, poulets, lapins, chameaux,
Moutons, canards, bœufs et veaux,
Rhinocéros et pintades,
Cochons même, sauf vot'respect,
Sont tous frappés de la plaie.

22e Couplet

Moïse rendit visite
Au roi, qui crevait de faim
Et faisait un dîner fin,
Avec quatre pommes cuites ;
N'ayant pas même un misé —
rable de lièvre en civet.

23e Couplet

« Eh bien ! lui dit le prophète,
Aurons-nous un passeport ?
« Non, dit le roi, pas encore.
Les animaux sont des bêtes,
Ces animaux ne m'sont rien.
Puisque je me porte bien. »

24e Couplet

Moïse, aussitôt lui lance,
Une tumeur au côté.
Pharaon, fort irrité,
Lui dit : « Sors de ma présence,
Cette méchante tumeur
M'a mis de méchante humeur. »

25e Couplet

Alors, tombe sur la ville,
Un déluge de grêlons,
Aussi gros que des melons,
Qui cassent toutes les tuiles,
Démolissent les volets
Et les vitres du palais.

26e Couplet

Pharaon fait la grimace
Et Moïse, à ce moment,
Lui demanda poliment
S'il peut retenir sa place.
« Non, dit le roi aussitôt,
Il fallait parler plus tôt. »

27e Couplet

Moïse étonné de cette
Obstination du roi,
Lui dit « Comptez avec moi
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept.
Vous avez eu 7 fléaux :
En voulez-vous trois nouveaux ? »

28e Couplet

Les sauterelles massacrèrent
Tous les arbres du pays,
Croquant de bon appétit
Ce qui sortait vert de terre ;
Les platanes et les tilleuls,
Sans en épargner un seul.

29e Couplet

Voici bien une autre histoire
Et vous aller voir du neuf

Le fléau numéro neuf,
Fut une brume aussi noire
Qu'il fallait pour la couper
Une hache de pompier.

30e Couplet

Le conseil municipal
Vint alors chez le roi ;
Pour éclairer les bourgeois
On leur fit des feux de paille,
Et des lampions dont les Juifs
Dévorèrent tout le suif.

31e Couplet

Car dans cette fumée brune,
Les Juifs voyaient nuit et jour,
Aussi clair que dans un four,
Que le boulanger allume ;
Ou comme le vert luisant
Dont le derrière lui tant.

32

Pharaon tout en colère,
Dit aux Juifs : « Vous resterez ».
Il n'était pas éclairé,
Donc il manquait de lumière.
Las ! il fut cruellement
Puni par le châtiment !

33

« Pharaon, crie Moïse.
Le soir, quand ton peuple et toi,
Dormirez sous votre toit,
Dans vos candides chemises,
Apprends que vos nouveaux-nés
Seront tous assassinés. »

34

Le soir, à l'heure indiquée,
Un ange armé jusqu'aux dents,
Les tua sévèrement,
Avec une grand épée.
Il leur faisait une plaie
Dont aussitôt ils mouraient.

35

En voyant tous les carnages,
Le roi fut contrarié,
Il dit aux Hébreux « Fuyez,
Soit à pied, soit à la nage,
Vous m'avez fait tant de tort,
Voilà votre passe-port. »

36

Chaque juif rempli de zèle
Courut dire à son voisin :
« Mon bon monsieur l'Egyptien,
Prêtez-moi votre vaisselle,
Je l'emporterai bien loin,
Et j'en aurais toujours soin ».

37

Les Pâques faites, ils partirent,
Et le pauvre Pharaon,
Sur leur réputation,
Leur prête sa tirelire.
Avec tous ces bibelots,
Ils arrivent au bord de l'eau.

38

Voilà la mer qui se coupe,
Et les flots bien complaisants,
Qui se rangent sur deux rangs,
Pour laisser passer la troupe.
Ils craignaient apparemment
D'être aussi changés en sang.

39

Pharaon, musique en tête,
Courut après son trésor,
Et le voit sur l'autre bord,
Il se dit comme une bête :
« Les gaillards l'ont bien passé
Je la passerai, c'est assez. »

40

Dans son lit, la mer retombe,
Et Pharaon fut noyé,
Ainsi que son peuple entier.
On écrivit sur sa tombe :
« Gardez-vous bien de garder
Un Juif qui veut s'en aller. »

—

« **La Marseillaise** », **parodies** (T.G., 569 ; LIII ; LIV, 150, 359, 548). — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont pu se convaincre d'une chose : c'est que chaque événement important, social, politique ou religieux, a vu paraître — depuis 1792 — une parodie de la *Marseillaise*.

Plusieurs de nos collaborateurs ont publié ou signalé de ces parodies. Après la *Marseillaise* royaliste, bonapartiste, anglophobe (en Egypte) etc..., après la *Marseillaise* en faveur du repos hebdomadaire, publiée ici même, il me semble que l'*Intermédiaire* ne doit pas omettre celle qui se chante, actuellement, dans le Midi où les vignerons sont en lutte contre les fraudeurs. Ce document est d'ailleurs assez suggestif pour prendre place dans ces colonnes où un futur historien sera peut-être très heureux de l'y retrouver.

MARSEILLAISE DES VIGNERONS

Paroles de Jean PACHET

(*Air de la Marseillaise*)

Allons, les enfants de la vigne,
Le jour de lutte est arrivé.
Contre nous de la Fraude indigne
L'étendard affreux est levé (*bis*).
Entendez-vous, dans nos villages,
Retentir, contre ces forbans,
Le cri de nos braves paysans
Qui mourront bientôt de leurs ravages ?

Refrain

Hardi ! les vignerons !
Formez vos bataillons !
Marchez ! Marchons !
Que les fraudeurs soient mis tous en prison !

Nous pourrons jouir de la terre,
Quand les Fraudeurs ne seront plus.
Nous ne chasserons la misère
Qu'en expulsant tous ces rebuts. *(bis)*.
Entendez-vous là, dans la plaine,
Passer ces ignobles tonneaux
Qui viennent, près de nos côteaux,
Chercher la billette souveraine ?
(Refrain).

O saint amour de notre vigne,
Conduis, soutiens nos chants vengeurs !
Loyauté, Loyauté si digne,
Combats avec tes défenseurs.*(bis)*.
Sur nos côteaux, que ta victoire
Fasse fuir tous ces vils bandits
Qui mettront bientôt nos petits,
Nos femmes ! dans la misère noire !
(Refrain).

P. c. c. PAUL DUBIÉ.

—

Diabolo (LV, 899). — Voir l'*Historique dans les Jouets*, par Léo Claretie, p. 283, et le *Bulletin de la Société des Jouets anciens*, vol. II, t. 1, le *Diabolo*, par Cats, avec figures. DESRUES.

—

Arnitoile, arentelle, synonymes de toile d'araignée (LV, 840, 927). — Laissant de côté *Arnitoile*, qu'il est fort possible qu'Alph. Daudet ait employé dans un de ses romans, le mot *arentelle* est loin d'être particulier à la Vendée. D'abord, il faut l'écrire *arantèle*, et c'est sous cette forme, si étymologique, que Littré le donne comme signifiant, dans le Berry, toile d'araignée.

Des prosateurs et même des poètes du Midi l'ont employé maintes fois. En provençal, le mot *rantelo* pour *arantelo* est répandu, et l'on y trouve aussi, pour rendre la même idée, *telaragno, taragnino, talarino*, dans lesquels les deux mots latins, *tela araneæ*, sont transposés, mais toujours distincts.

Le mot arantèle, *araneæ tela*, étant bien formé, clair et expressif, je vote pour que l'Académie et le langage courant l'admettent au plus tôt dans leur vocabulaire.

EUGÈNE JAUBERT.

***

Je ne dis rien d'*arnitoile*. Quant à *arentelle*, le Vieux Vendéen se trompe en croyant l'expression exclusivement de son pays. Elle vient de la langue occitane, c'est un terme qui s'emploie dans le Midi. *Arantelos*, *rantelos* signifie toiles d'araignées. B.-F.

***

Dans le Berry, on emploie vulgairement les mots : *Araignère* et *irantèle* pour signifier la toile d'araignée, et les verbes *aranteler* et *iranteler* pour : enlever les toiles d'araignée. VICTOR DESÉGLISE.

—

Le lis vermeil (LV, 615, 759, 811, 871). — A propos du *lis vermeil*, je demande la permission à nos collaborateurs d'ajouter deux observations, qui contribueront à dissiper les doutes, 1° sur l'existence irrécusable de cette fleur dans la flore de l'ancienne Palestine et 2° à fixer le sens qu'il faut donner au mot *vermeil*, employé comme épithète par Victor Hugo dans le passage cité.

Il est incontestable, ainsi que le remarque M. Dutens, que le mot hébreu : *Souchan*, ou *Choucbana*, fréquemment employé dans la Bible, signifie *le lis*. Les traducteurs grecs ont rendu ce mot par Κρίνον qui désigne le lis. Le nom propre, si fort à la mode aujourd'hui de *Suzanne*, est précisément emprunté à la Bible et signifie *le Lis*.

2° En ce qui concerne l'épithète *vermeil*, elle signifie simplement *éclatant*, *brillant*, et nullement, *rouge*. C'est ce que d'ailleurs a fort bien relevé M. le Dr A. B. Virgile emploie assez souvent le mot : *purpureus*, pour désigner : *la pureté*, *l'éclat* du ciel ; la *limpidité* de l'air : *Purpureus æther* « Ailleurs, le poète qualifie l'air de *liquidus* » (Géorg., l. I, v. 405), *apparet liquido sublimis in aere Nisus*. Personne assurément ne croira qu'au siècle de Virgile les physiciens avaient réussi à liquéfier l'*air* atmosphérique. AUG. PARADAN.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G., 158 ; XLVI ; XLVIII ; LI ; LII ; LIV, 363, 641, 989, 934). — Au Grand Séminaire de Meaux (Seine-et-Marne :

Horæ transeunt et imputantur

Sur la mairie de Saint-Hymer (Calvados), bâtiment qui faisait autrefois partie du Prieuré. (1220).

Time ultimam

A Bourges :

Hora sit optima cunctis

Donec eris felix, multos numerabis amicos
Tempora si fuerint nubila, Solus eris,

A Grenoble :

Vulnerant omnes, ultima necat.

Whig et Tory, étymologie de ces mots (LV, 897). — Dans son *Histoire d'Angleterre*, (vol. I, page 253, édition Tauchnitz) Macaulay dit :

1679. En Ecosse, quelques-uns des Covenantaires persécutés, exaspérés par l'oppression, après avoir assassiné l'archevêque (Sharp) avaient pris les armes contre le gouvernement, remporté quelques avantages sur les troupes du roi et n'avaient été soumis que lorsque Monmouth à la tête de troupes venues d'Angleterre, les eût défaits au pont de Bothwell.

Ces fanatiques se recrutaient surtout parmi la population rustique des terres basses occidentales, qui était appelée vulgairement whigs. Par là, cette dénomination de whigs s'attacha aux presbytériens fanatiques d'Ecosse et se transféra sur ceux des politiciens anglais qui se montraient disposés à s'opposer à la cour et à traiter avec indulgence les dissidents protestants.

A cette même époque, les maquis irlandais offraient un refuge à des bandits papistes de la sorte de ceux qu'on nomma plus tard les Whiteboys. Ces hommes étaient nommés Tories. D'après eux, ce nom de Tory fut donné aux Anglais qui refusaient de concourir à l'exclusion d'un prince catholique du trône.

Hume, dans son *Histoire d'Angleterre*, vol. VIII, page 126, édition de Londres, 1818, dit :

1680. Cette année fut remarquable par les épithètes bien connues de Whig et Tory par lesquelles, et quelquefois sans différence matérielle, cette île fut si longtemps divisée.

Le parti de la cour reprochait à ses antagonistes leur affinité aux covenantaires fanatiques d'Ecosse connus sous le nom de Whigs.

Le parti bourgeois trouvait quelque analogie entre les gens de cour et les bandits papistes irlandais, connus sous l'appellation de tories. De cette manière, ces sobriquets ridicules devinrent d'un usage public et général qui, même à présent, ne semble pas être plus près de sa fin que lorsqu'ils furent inventés.

F. Kock.

—

Femmes célèbres qui ont posé nues (L ; LV, 209). — **Modèles célèbres** (XLVIII ; XLIX ; LII ; LIII ; LIV, 329).

Diane de Poitiers... était... représentée dans les vitraux du milieu de la nef [de la sainte chapelle de Vincennes, peints par Jean Cousin] à gauche. On la distinguait par un ruban bleu, que le peintre avoit mis pour servir de bandeau à ses cheveux ; et ce qu'il y avoit de plus singulier, elle étoit représentée toute nue, et d'une ressemblance parfaite.

(*Histoire du donjon et du château de Vincennes*..., par P.-J.-B. N***. Paris, 1814, tome I, page 35). Sglpn.

—

La tête près du bonnet (LV, 561, 652, 771, 929). — La phrase italienne, que j'avais mal transcrite, doit se lire ainsi :

Avere il cervello sopra la beretta (et non *baretta*).

Notons que, dans « beretta » on peut voir une étymologie de notre coiffure appelée *béret*.

M. Emile Faguet (*Journal des Débats*, 24 juin, « Semaine dramatique ») donne quatre avis différents, qui lui ont été transmis, sur le sens que peut avoir cette locution ; mais il ne mentionne pas les explications proposées par l'*Intermédiaire*, notamment celle où je suis heureux de m'être rencontré avec notre érudit confrère, M. Argeliès.

« Par parenthèse, dit M. Emile Faguet, moi qui suis d'une ignorance encyclopédique en langues étrangères, je voudrais bien savoir s'il y a à l'étranger une locution analogue. Personne ne s'est trouvé qui me donnât quelque lumière sur ce point. »

Le dicton italien ci dessus, cueilli par hasard dans un petit volume de proverbes, pourra, je l'espère, lui donner une première satisfaction. Gros Malo.

—

« L'espèce à Fiacre » (LV, 898). — C'est peut-être de l'outrecuidance, mais je pense avoir deviné tout de suite, sans hésitation :

Fiacre devait être un précédent fermier d'humeur accommodante, ce pourquoi Mme Anjubault le cite en exemple à son frère... ***

—

L'Argot des Jeux (LV, 899). — Le « floche » de 1792 serait-il l'ancêtre du « flush » actuel du jeu de poker ? Au poker, le flush est une main de cinq cartes de même couleur ne formant pas séquence. Tabac.

—

La valeur de l'écu et de la livre aux différentes époques (LIV, 555, 831 ; LV, 765). — Les valeurs relatives de la livre tournois en monnaie actuelle depuis Charles VII ont été calculées approximativement d'après le prix du blé sous les

différents règnes (Bailly, *Histoire financière de la France*, 1839).

Sous Charles VII, la livre tournois vaut 27.34.

Sous Louis XI, 42.28

Sous Charles VIII, 31.

Sous Louis XII, 32.52.

Sous François Ier, 11.83.

Sous Henri II et François II, 7.90.

Sous Charles IX, 4.50.

Sous Henri III, 3.83.

Sous Henri IV, 3.66.

Sous Louis XIII, 3.07.

Sous Louis XIV (1643-1661), 1.95.

» (1662-1683), 2.47.

» (1684-1715), 1.80

Sous Louis XV (1716-1725), 1 78

» (1726-1774), 1.66

Sous Louis XVI, 1.44

Quant à la valeur de l'écu ou louis d'argent de 60 sols, qui ne date que du règne de Louis XIII,on peut la déterminer d'après la valeur de la livre tournois, puisque celle-ci valait 20 sols tournois. Ainsi,sous Louis XIII l'écu valait donc relativement 9 fr. 21 en monnaie actuelle et sous Louis XVI il ne valait plus que 4.32.

Intermédiairiste depuis le 1er janvier dernier, j'ignore comment la question a été posée à la page 831 (LIV).

Dans l'arrêt daté de Novare le 26 décembre 1499, il est question d'écus d'or. L'écu d'or à la couronne qui date de 1384 sous le règne de Charles VI fut remplacé par l'écu d'or au soleil en 1475 sous celui de Louis XI. L'écu nouveau dont parle l'édit de Novare doit être le ducat d'or — de la même valeur que les écus précédents — que Louis d'Orléans faisait frapper à Asti depuis 1465 et que, devenu roi de France sous le nom de Louis XII, il continua à y frapper jusqu'à la perte du Milanais en 1512. BÉNÉDICT.

—

Termes de métiers (LIV, 616,710 ; LV, 147). — J'engage l'auteur de la question à lire la plaquette suivante :

Epitre à M. Saintine qui a bien voulu se charger de revoir les épreuves d'un de nos ouvrages Paris, imprimerie de J. Tastu, rue de Vaugirard, n° 36, Janvier 1830, in-8 de 32 pages.

Cette épître de Barthélemy et Méry, est un véritable vocabulaire, agréablement versifiée, de l'argot typographique. Elle est suivie d'un « Glossaire alphabétique des termes techniques et autres mots ou noms employés dans l'épitre. » Le tout est très spirituel et fort intéressant.

Cette brochure doit être rare ; dans une note imprimée au revers du titre, les auteurs déclarent qu'elle ne sera ni mise en vente chez aucun libraire, ni annoncée dans aucun journal. L.

*
* *

1° *Dictionnaire des termes techniques de la science, de l'industrie, des lettres et des arts*, par Alfred Souviron, professeur de technologie et d'histoire naturelle à l'Association polytechnique. In-12, XI, 585 p. Paris, Hetzel s. d.

2° *Le langage des marins ; recherches historiques et critiques sur le langage maritime ; expressions figurées en usage parmi les marins*, par G. de la Landelle, ancien officier de marine. In-8, 444 p. Paris, Dentu, 1859. GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Glossaire nautique,répertoire polyglotte des termes de marine anciens et modernes A. Jal. Paris, 1850. A. C. DU CH.

*
* *

Marine — Consulter :

DESROCHES : *Dictionnaire des termes propres de marine* (Paris, Amable-Auroy, 1687, in-8°).

AUBIN : *Dictionnaire de marine contenant les termes de la navigation et de l'architecture navale* (Amsterdam, Jean Covens, 1736, in-4°).

LESCALLIER : *Vocabulaire des termes de marine anglois et françois* (Londres, Elmsly, 1783, grand in-8°).

Et surtout :

Vénerie. — Consulter :

JACQUES DU FOUILLOUX : *La Vénerie* (Paris, 1614, in-4°).

Voir à la fin : *Recueil des mots, dictons et manières de parler en l'art de vènerie.*

ROBERT DE SALNOVE : *La Vénerie royale* (Paris, 1655). Voir à la fin : *Dictionnaire des chasseurs*,

Dictionnaire de toutes les espèces de chasse (tome 31e de l'*Encyclopie méthodique*,publiée par Panckoucke et Agasse (Paris, 1 vol in 4°). OCTAVE BEUVE.

—

Le chat dans la littérature (XLVII ; XLVIII). — Comment dans la brillante documentation relative au chat dans la littérature, a-t-on oublié Taine ? On lui prête de fort beaux sonnets sur les chats.

Ces sonnets ont-ils vu le jour autrement que dans des périodiques ? Combien y en a-t-il ? A. B. X.

—

Une femme à barbe crucifiée (LV, 783). — La question de mon collègue N. m'a d'autant plus intéressé, que je possède une miniature sur vélin que des traditions de famille prétendent provenir de l'oratoire de Charles-Quint et qui représente absolument le sujet décrit. Une femme blonde, vêtue d'une longue robe amaranthe rehaussée d'or est, non pas attachée, mais bien clouée sur une croix. Sur la tête, une couronne royale entourée de rayons. De longs cheveux blonds, un léger collier de barbe également blond. L'un des pieds est chaussé d'une chaussure d'or ; l'autre pied est nu, et la chaussure est au dessous, au pied de la croix. Enfin un éphèbe, peut-être un ange, vêtu à la mode du xvie siècle, joue du violon au pied de la croix, à gauche, en contemplant la crucifiée.

Cette image se réfère soit à une légende, soit, comme le pense mon confrère, à un schisme qu'il serait intéressant d'identifier. Comte de Varaize.

***

L'iconographie chrétienne a coutume de représenter ainsi sainte Wilgeforte ou Vilforte, vierge, qui vivait en Portugal au iie siècle, et subit le martyre pour la défense de sa foi et de sa chasteté. Une curieuse statue de cette sainte, œuvre du xiie siècle, se voit dans le bas côté droit de l'église Saint-Etienne, de Beauvais, où elle est honorée le 20 juillet et le 14 septembre. Etendue sur une croix, elle a les pieds et les mains cloués ; sa tête porte une couronne royale et sa lèvre supérieure une barbe peu fournie. Le corps est celui d'une femme, il est revêtu d'une robe et a les pieds nus. Une statue de ce genre, mais plus moderne, avec une barbe très apparente, se voit dans l'église de Montpinçon, canton de Saint-Pierre sur Dives (Calvados). La barbe ne serait-elle pas un attribut destiné à rappeler la force vraiment virile de cette sainte dont le nom est déjà significatif (Vilgeforte — *Virgo fortis ?* Frédéric Alix.

Sainte Wilgeforte
a l'Eglise Saint-Etienne, de Beauvais

***

La *Chronique médicale* contient plusieurs articles sur cette question qui, du reste, est loin d'être épuisée, ainsi que l'attestent les intéressantes communications des correspondants de l'*Intermédiaire.* C.-P.

Les mots les plus longs (T. G., 616; LV, 566, 769, 884). — La question posée dans ces termes est, me semble-t-il, imprécise et même impossible à résoudre. Il faudrait d'abord savoir quelle est la langue dont on cherche les mots les plus longs ? En second lieu, prouver que le mot ou les mots signalés sont composés régulièrement et conformément aux règles grammaticales. — Ainsi le mot allemand prodigieusement long, cité par un de nos collaborateurs n'a *jamais* été employé et ne le sera *jamais*. C'est le pur jeu d'esprit d'un facétieux — mais il en est autrement dans la plupart des langues aborigènes de l'Amérique, langues qui sont menacées d'une disparition rapide et complète. On est convenu parmi les linguistes d'appeler *polysynthétisme* le caractère original particulier aux langues Américaines. La plupart de celles qui sont connues, et ont été parlées ou le sont encore, depuis le Groenland jusqu'au Chili, peuvent réunir, eu un *seul mot*, plusieurs idées.

On formera donc ainsi au gré de celui qui parle, des mots d'une effrayante longueur par *ellipse* ou *par syncope* des racines employées. Le dialecte algonquin est particulièrement remarquable sous ce rapport. Je n'en citerai qu'un seul mot. L'idée très simple exprimée par *j'ai peur* se dira : *Naspitchinikokouanissakénindamichkogobon*, soit 38 lettres (cet exemple est tiré de la lettre d'un missionnaire catholique français (le P. Lacombe) chez les Algonquïns.

La langue sanscrite jouit aussi de cette faculté de composition indéfinie de mots, qui sont composés eux-mêmes d'éléments plus courts.

Je n'en citerai également qu'un seul emprunté à la grammaire sanscrit du savant naguère décédé, M. Jules Oppert, (p. 226), le voici : « Védavédangaparagadharmaçastraparayanah » qui signifie : « Connaissant à fond les Védas et les Vedangas et érudit dans le livre des lois ». L'auteur ajoute : « tous ces mots sont déclinables, quelle que soit leur longueur. » Cette faculté presqu'infinie de combinaison domine la langue sanscrite.

AUG. PARADAN.

—

La Folle au manchon (LV, 900). — On lit dans un petit journal du Quartier Latin, des dernières années de l'Empire : — je n'ai noté ni la date, ni le titre et je le regrette :

Le mois de janvier a vu mourir deux célébrités de la rive gauche : la Folle au manchon et le père Schumann. La Folle au manchon était une vieille femme qu'on rencontrait ordinairement dans les allées du Luxembourg, vêtue de hardes effiloquées et couvertes de boue, coiffée d'un antique chapeau que surmontait une rose, arrachée jadis à un gâteau de Savoie. Eté comme hiver elle portait un affreux manchon plus chauve qu'un académicien ; de là son surnom.

Cet objet de toilette était chose sacrée pour elle.

La folie de cette pauvre femme datait du jour où elle trouva dans les flancs de son manchon un billet qui lui annonçait la mort de son mari. Cet infortuné, après avoir fait de mauvaises affaires dans le commerce de la bijouterie, était allé demander à la rivière le chemin d'un monde meilleur.

On le repêcha.

Conduite à la Morgue par la lecture du billet d'adieu, la bijoutière sortit folle, il y a plus de vingt ans de cela. Depuis ce moment, elle ne voulut jamais quitter son manchon, confident des dernières pensées de son mari. Cette Mimi grotesque a désiré qu'on enterrât avec elle cette vieille fourrure.

Sa volonté a été respectée par ses héritiers qui n'ont pas été peu surpris de trouver cachée, dans la paillasse de son lit, une somme de 10.000 francs, mystère qu'on ne peut expliquer et que probablement on n'expliquera pas.

Le nom manque : je ne le connais pas. Cette femme pourrait figurer dans la série des Excentriques de la rue. M. V.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les soldats du Midi, mutinés en l'an III, et le représentant Clauzel. — C'est sous la conduite du général Calvel — qui était au côté du général Lacaussade — que le 17e régiment, mutiné, a réintégré son casernement d'Agde.

Ces 640 militaires s'étaient mutinés, parce qu'ils étaient du midi, et qu'ils s'étaient mis en tête de faire cause commune avec les leurs ; le recrutement régional laissant subsister un lien trop étroit entre le soldat et son foyer.

Cet acte d'indiscipline que le général Bailloud a contribué à réprimer, le représen-

tant Clauzel s'en plaignait déjà au Comité de Salut Public en 1795.

La Révolution avait grand peine à retenir les volontaires venus des communes du midi. Pour le moindre prétexte, ils se mutinaient et retournaient chez eux. Ils y étaient d'autant plus disposés que tout lien n'était pas rompu, que par un sentiment d'humanité, on avait laissé subsister de fréquents rapports entre les soldats et leurs familles.

Le représentant Clauzel, désespéré par des défections en masse, se voit contraint de demander au gouvernement de faire cesser certains abus, qui sont une des conséquences du recrutement régional, comme l'envoi des malades chez eux et non à l'hôpital et qui portent à la discipline une grave atteinte.

C'est avant l'antimilitarisme, et on ne voit pas le représentant du peuple en 1795, comme le général d'aujourd'hui, reconduisant, sous condition imposée par les hommes, les régiments dans la caserne qu'ils ont désertée, en volant des cartouches et en frappant leurs chefs. Il n'est pas moins fort inquiet de voir les mutins si nombreux. Mais ce qu'il attend des pouvoirs publics, c'est l'ordre de faire cesser des pratiques préjudiciables à l'armée, et surtout à cette armée du Midi, plus fidèle parfois à ses foyers qu'à la discipline

Le document curieux que nous publions d'après l'original, qui est sous nos yeux, est extrait du très riche fonds Noël Charavay.

Au quartier général de Figuières, du 21 messidor, l'an III de la République française, une et indivisible.

CLAUZEL, *représentant du peuple, délégué par la* CONVENTION NATIONALE *près l'armée et le département des Pyrénées orientales et dans celui de l'Aude.*

A ses collègues, membres du Comité de salut public.

J'arrivai ici avant hier : la veille, nous nous étions abouchés à Perpignan, avec notre collègue Pelet.

Les désertions multipliées des volontaires de la première réquisition, qui abandonnent les bataillons pour se retirer dans leurs communes, ont provoqué les arrêtés que mon prédécesseur près l'armée des Pyrénées Orientales, et Réal, représentant du peuple près celles des Alpes et d'Italie, ont pris pour en arrêter les progrès et faire rejoindre ces mauvais citoyens. Je vais tenir la main à l'exécution de celui de Pelet, mais quelque vigoureuses que soient les dispositions coercitives contenues dans ces deux actes, je doute qu'elles produisent l'effet désiré, si vous ne faites rendre un décret qui condamne les municipalités du lieu ou domicile des déserteurs, au cas [où] ceux-ci ne soient pas arrêtés et conduits aux bataillons, à fournir, armer et équiper, à leurs frais et dépens, un nombre d'hommes, double, en remplacement des fuyards et cela, sans préjudice des peines encourues par ces derniers, à raison de leur désertion.

Suivant ce que m'écrit Réal, à l'armée des Alpes, c'est le voisinage de Lyon, d'où il part sans cesse des émissaires pour aller débaucher des soldats, et le discrédit des assignats, qui causent la désertion. Dans l'armée que je surveille, la valeur du papier monnaie, devenue quasi-nulle, fournit aussi un prétexte aux volontaires peu zélés, cependant les républicains qui restent au poste d'honneur dans cette armée ne sont pas payés avec d'autre monnaie.

Quant à moi, je pense qu'une des principales causes de cette effrayante désertion est l'arrêté du Comité de salut public, pris le 6 messidor de l'an II, qui dans le but louable de diminuer l'encombrement des hôpitaux militaires et procurer aux défenseurs de la Patrie, la satisfaction de se faire traiter dans leurs familles, a permis aux militaires malades de s'y rendre, car soit par crainte ou d'autres considérations, les officiers de santé ne refusent guère aux malades en grade les certificats exigés par l'article III de cet arrêté et les soldats partent sans en demander.

La contagion de la désertion gagnant les trois armées des Alpes, d'Italie et des Pyrénées-Orientales, le mal sera, dans peu, sans remède, si vous ne rapportez le susdit arrêté, citoyens collègues, et si la Convention ne se prononce ferme et promptement contre les lâches qui abandonnent leurs drapeaux et contre les municipalités qui ne font pas leur devoir pour les y renvoyer.

Je vais me rendre compte des moyens de cette armée et du nombre d'hommes qui la composent. Mes premières vous transmettront ce détail et ses besoins.

Salut et fraternité

CLAUZEL.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits*, *Trouvailles et Curiosités*.

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

B

C

D

G

M

N

Q

R

S

